Étude des pratiques documentaires et informationnelles du professeur de collège

Vincent Liquète

▶ **To cite this version:**

Vincent Liquète. Étude des pratiques documentaires et informationnelles du professeur de collège. Sciences de l'information et de la communication. Université Bordeaux Montaigne, 2000. Français. ⟨NNT : 2000BOR30043⟩. ⟨tel-04511862⟩

HAL Id: tel-04511862

https://hal.science/tel-04511862v1

Submitted on 19 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL Authorization

UNIVERSITE BORDEAUX III- MICHEL DE MONTAIGNE
U.F.R. LETTRES ET ARTS

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE de BORDEAUX III

Discipline : **Sciences de l'Information et de la Communication**

présentée et soutenue publiquement

par

Vincent LIQUETE

le jeudi 21 décembre 2000

ETUDE DES PRATIQUES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONNELLES DU PROFESSEUR DE COLLÈGE

volume 1

Directeur de thèse :

M. Hubert FONDIN, Université de Bordeaux 3

JURY

M. Claude LE BOEUF, Université de Montpellier 1, ***Rapporteur***
M. Franc MORANDI, I.U.F.M. d'Aquitaine, ***Rapporteur***
M. Michel PERROT, Université de Bordeaux 3

AVERTISSEMENT

La qualité de numérisation de ce fichier dépendant de l'état général de la microfiche, l'A.N.R.T. ne peut garantir un résultat irréprochable.

Le présent ouvrage est uniquement consultable en bibliothèque.

ERRATA :

Page 20 :
...un ensemble d'idées reçues se **maintiennent**

... sans **véritable savoir** de référence

Page 33 :
... émergentes

Page 35 :
Modification du schéma n° 1 intitulé « **Les divers types d'information dans l'écosystème documentaire de l'enseignant** » (cf. fin d'errata)

Page 39 :
Dans le domaine **des sciences** de l'information et de la communication...

Page 40 :
... d'une **enquête** menée ...

Page 44 :
... propositions, **incitations**, **acquisitions**, etc...

Page 54 :
... même être là...

Page 55 :
...un immobilisme et une absence...

Page 60 :
... nous avons **affaire**...

Page 75 :
... leurs balbutiements.

... de disciplines **littéraires et humaines** ...

...(CNDP) **d'**aide à l'enseignant.

Page 96 :
... *la nécessité d'initier* ...

Page 97 :
... comme une **interface**...

Page 101 :
...une mission suprême à accomplir afin de former un nouveau citoyen, et de **modifier** ...

Page 102 :
Enfin, on constate en **quatrième point**, la tendance ...

Page 105 :
... ont **vu** le jour ...

Page 106 :
... à la relation **entretenue** ...

Page 107 :
... de son **champ** d'investigation...

Page 111 :
... et usages **informationnels** du professeur de collège...

Page 117 :
... au Calvados **due** au fait ...

Page 120 :
... que nous avons **affaire** à ...

Page 121 :
... d'avoir **affaire** à de véritables ...

...pas fait **varier** le nombre ...

... nous n'**effectuerions** aucune ...

Page 125 :
- l'**importance** et l'usage

... Même si nous n'envisagions pas d'exploiter les entretiens des documentalistes dans le cadre de cette recherche, certaines données nous ont permis la comparaison avec les résultats obtenus auprès des professeurs interrogés (et vérifiées par nos soins sur le terrain). Pour cette recherche, les données obtenues ont servi de moyens de vérification de certaines informations fournies par les professeurs sollicités, comme par exemple les horaires d'ouverture du CDI, la participation du CDI au projet d'établissement, l'existence ou pas d'un fonds documentaire de « pédagogie générale » au CDI,...

Les autres données recueillies auprès des documentalistes feront vraisemblablement l'objet d'une autre recherche ultérieurement.

Page 130 :
... par **centre d'intérêt**, **par option** d'enseignement, par dispositif lourd engageant ...

... De ces **principes là**,...

... **se développant** en autonomie au sein de l'établissement ...

... **la découverte** de nouveaux types de documents ...

Page 142 :
Nous avons tenté de **constater** ...

Page 145 :
Note **5** de bas de page : 27,7%,...

Page 148 :
... on a **affaire** ...

... que quels que soient le diplôme de l'utilisateur et la constitution...

Page 156 :
... un critère **discriminant**.

Page 157 :
Note **6** de bas de page : Donnée n°2.1/52.

Page 158 :
Nous avons **affaire** à une population...

Page 164 :
... est **inférieure** à ...

Page 170 :
... des échanges significatifs sont **constatés**.

Page 180 :
... un **référentiel** de contenus ...

Page 188 :
... l'Antenne de Vire n'est jamais citée ...

Page 195 :
... départements qui **composent** la région ...

Page 201 :
... l'usage des structures documentaires est **équilibré**, **réparti** équitablement ...

Page 205 :
... la **quasi** totalité ...

Page 208 :
... les dernières consultations, **par les professeurs**, de références possédées dans leur valise documentaire, un ensemble de remarques semble faire autorité : ...

... d'ouvrages **thématiques et analytiques** destinés ...

... 71 % des références citées **ont été lues** au plus tard ...

... soit **destinés** à un large public, ...

... la valise documentaire **remplit** essentiellement ...

Page 212 :
... n'**incombe** aux missions ...

Page 221 :
... producteurs de vidéogrammes de **France**,...

Page 222 :
... de type interface **structurelle**, entre ...

Page 230 :
... **quels que soient** les zones et le type d'établissement,...

Page 233 :
... et de **bibliothèques** ont ...

Page 264 :
... ne se **soldent** pas ...

Page 275 :
... les entretiens que nous avons **menés** et ...

Page 276 :
... les résultats de **ses** recherches sont en plus grande adéquation avec le projet initial, ...

La discipline d'origine du documentaliste **influe** aussi ...

Page 283 :
... généralement **offrant** des informations...

Page 285 :
Alors même que les interfaces d'interrogation sont de plus en plus neutres et **universelles**, ...

... avouent **s'en** remettre à la compétence ...

...**répartis** sur l'ensemble des disciplines...

Page 292 :
... reste très **réduit**.

LES DIVERS TYPES D'INFORMATION DANS L'ECOSYSTEME DOCUMENTAIRE DE L'ENSEIGNANT :

Schéma n°1

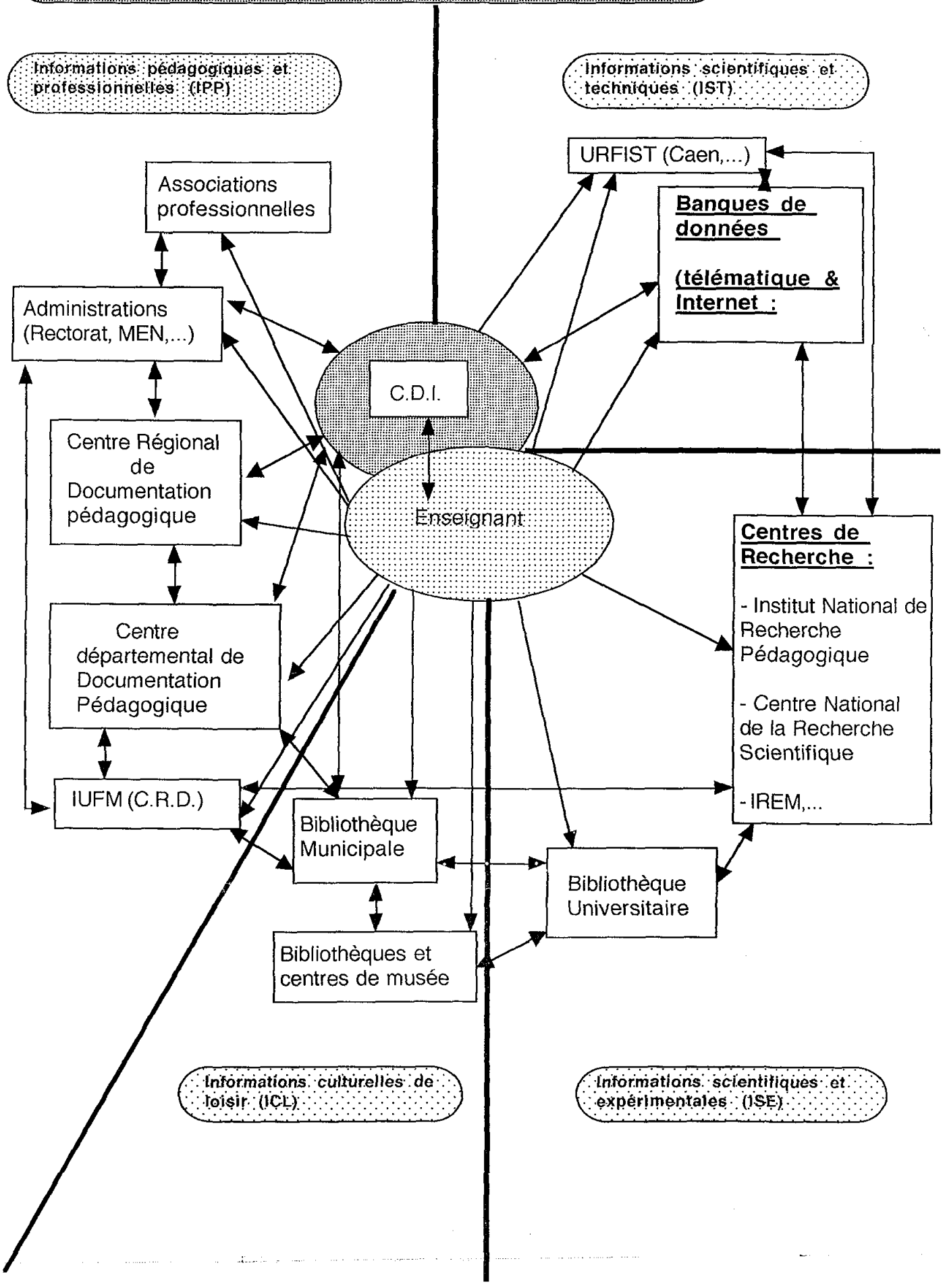

"Toute recherche oblige"

André Gide
Les Faux -Monnayeurs (1926)
(Gallimard)

Remerciements

En tout premier lieu, je tiens à adresser toute ma gratitude à Hubert Fondin, pour le soutien sans faille qu'il m'a apporté tout au long de cette aventure, pour la précision et la finesse de ses commentaires, et aussi pour la liberté qu'il m'a laissée dans la conduite de ce travail.

Je remercie Franc Morandi, Professeur à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres d'Aquitaine, et Claude Le Boeuf, Professeur à l'Université de Montpellier 1, qui ont bien voulu se rendre disponibles pour rapporter ce travail.
Enfin, je remercie Michel Perrot, Professeur à l'Université de Bordeaux 3 de m'avoir fait l'honneur de participer au jury de ma thèse.

Ce travail n'aurait pû être mené sans l'aimable autorisation de monsieur Brun, Inspecteur pédagogique régional, qui outre les encouragements, a tout fait pour me faciliter les déplacements et les rencontres dans l'Académie de Caen. Je remercie très chaleureusement Nicole Clouet, Documentaliste-formatrice à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Basse Normandie pour son soutien et accompagnement , et pour le suivi local de l'enquête pendant de longs mois.
Ce travail n'aurait pas existé sans l'aimable participation et disponibilité des 325 professeurs et 34 documentalistes rencontrés. Qu'ils en soient à nouveau remerciés.

Je ne peux oublier dans ces remerciements tous mes collègues et amis de l'IUFM, de l'Académie de Bordeaux, du réseau régional CNDP qui, en diverses occasions m'ont montré leur attention et leur intérêt pour ce travail, m'ont tenu informé sur des problématiques susceptibles de m'intéresser. Enfin, un remerciement tout particulier à la Direction de l'IUFM d'Aquitaine m'ayant permis en 1999 d'obtenir un congé (accordé par l'INRP) supplémentaire de cinq semaines.

Merci à mes parents, Suzanne et Michel, qui m'ont prouvé une fois encore leur amour en supportant notamment mes interminables discussions sur ce travail, et enfin, je pense tout particulièrement à Valérie et Ségolène qui depuis quelques mois ont eu à vivre, bien malgré elles, une thèse au quotidien.

TABLE DES MATIÈRES

Volume n°1

Liste des sigles.....15

Introduction **19**

PREMIERE PARTIE :
"APPROCHES THÉORIQUES, PROBLÉMATISATION ET ORGANISATION DE LA RECHERCHE" ***25***

1-Cadre d'étude **26**

1.1- L'écosystème documentaire de l'enseignant dans le système éducatif français.....26

1.1.1- Eléments d'identification informationnelle *26*

1.1.1.1- Définition de l'information.....26

1.1.1.2- Définition de la documentation.....29

1.1.1.3- Typologie des informations gérées par une structure documentaire dans le domaine de l'éducation.....30

1.1.1.4- Caractérisation de l'information utilisée et recherchée par l'enseignant.....32

1.1.2- La cartographie structurelle.....*34*

1.1.2.1-Eléments caractéristiques de l'écosystème.....34

1.1.2.2- Présentation des structures de référence.....36

1.1.3- Les gisements d'informations virtuelles *38*

1.2- L'analyse systémique comme appui théorique : les éléments de référence retenus 39

1.2.1- La relation du système à un environnement *41*

1.2.2- Envisager le système documentaire de l'enseignant comme une totalité.....*42*

1.2.3- Les inter-relations au système 43
1.2.4- Les structures documentaires comme micro-systèmes d'entrée et de sortie d'informations..... 44
1.2.5- L'action au centre de la pensée systémique 45
1.2.6- Les structures documentaires en tant que réservoirs d'information et centres gérant des flux"..... 46
1.2.7-Le changement structurel dans la régulation..... 46
1.2.8- Tendre vers un modèle d'organisation documentaire et une définition objective de l'écosystème documentaire..... 49
1.2.9- La complexification du système..... 50

1.3- Le Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.) de collège: un micro-système documentaire de proximité.....51
1.3.1- Le C.D.I. comme système fermé d'information documentaire..... 51
1.3.2- Le C.D.I. comme "système d'entrée et de sortie d'information."..... 55
1.3.3- Les relations du C.D.I. à l'écosystème documentaire de l'enseignant..... 56

2-Les acteurs au coeur de l'écosystème documentaire.....58
2.1- Les usages et pratiques informationnels et documentaires : définition 58
2.1.1- Définition de l'usage..... 58
2.1.2- Définition de l'usager..... 58
2.1.3-Définition de la pratique documentaire..... 59
2.1.4- La relation entre les attentes et les offres documentaires..... 61
2.1.5- La représentation des acteurs..... 62

2.2- Les usages et pratiques informationnels et documentaires : approche historique des recherches 63
2.2.1- Evolution de la problématique..... 63
2.2.2- Etude des lectorats enseignants..... 65

2.2.3- La sociologie de la lecture étudiante.....68
2.2.4- De la difficulté à proposer une approche globale 69

2.3- La place de l'enseignant dans les textes officiels liés à la documentation scolaire des années 50 à nos jours.....70
2.3.1-Présentation.....71
2.3.2- Méthode pour l'analyse du contenu des textes officiels définissant la documentation scolaire.....72
2.3.3- Analyse décennale.....75
2.3.3.1- 1950-1959 : une représentation documentaire floue.....75
2.3.3.2- 1960-1969 : l'enseignant au coeur des pratiques.....76
2.3.3.3- 1970-1979 : la centration progressive autour de l'élève.....79
2.3.3.4- 1980-1989 : de l'enseignant transparent à l'élèvechercheur.....83
2.3.3.5- Depuis 1989 : l'absence de nouvelles préconisations.....86
2.3.4-Conclusion.....87

2.4- La question de la documentation dans les derniers programmesducollège.....88
2.4.1- Méthode d'analyse des programmes de collège.....89
2.4.2- La documentation scolaire et le CDI comme dispositif et espace au service des disciplines.....90
2.4.3- Le document comme support technique de l'enseignement disciplinaire.....91
2.4.4- La faible représentation des structures de l'écosystème.....93
2.4.5- Les nouvelles formes d'accès à l'information dans les programmes.....94

3- Le problème de l'état des pratiques informationnelles et documentaires de l'enseignant de collège.....98
3.1- Etat des lieux de la situation actuelle..... 98

3.1.1- Une mosaïque d'approches : vers une démarche globale....98
3.1.2- Se démarquer du discours corporatiste et militant du milieu professionnel de la documentation scolaire....100
3.1.3- La question de l'émergence de nouveaux accès à l'information pédagogique et professionnelle....104
3.1.4- La réactualisation des savoirs professionnels au coeur de la question....105
3.1.5- L'accès à la recherche en pédagogie....107
3.2- Problématique....108

4- Organisation de la recherche 112
4.1- Terrain d'étude....112
4.1.1- Le choix de l'académie de Caen....112
4.1.2- Présentation et histoire de cette académie....113
4.1.3- Etude par département....114
4.1.4- La pondération....116
4.1.5- Les types de collège....116
4.1.6- Des tirages aléatoires avec quelques conditions restrictives....117
4.1.7- Périodes de test et de pré-enquête....118
4.1.8- Période d'étude , période d'enquête....119

4.2- Caractérisation de la population enseignante étudiée....120
4.2.1- Disciplines d'enseignement....120
4.2.2- Echantillonnage....121
4.2.3- Mode de recueil des données....122
4.2.4- Pointage des indices et indicateurs retenus....123
4.2.5- Exploitation des données recueillies....123
4.2.6- Complément de questionnement....124

4.3- Eléments des discours recueillis auprès de documentalistes interrogés....:....124
4.3.1- Echantillonnage....124

4.3.2- Mode de recueil des données.....125

DEUXIÈME PARTIE : "*ANALYSE DE LA SITUATION OBSERVÉE*"

1-Hypothèses de recherche..... 128

1.1- De l'influence des textes officiels et des programmes d'enseignement dans la définition des missions allouéesàladocumentation..... 128

1.2- Les facteurs d'influence de la pratique documentaire et informationnelle des professeurs de collège.....131

1.2.1- Un professeur influencé par son vécu et son cadre professionnel.....131

1.2.2- Un professeur combinant des "stratégies" de recherche d'information entre les structures.....133

1.2.3- Les fonds documentaires invisibles 134

1.2.4- Les usages documentaires dans l'écosystème.....135

1.2.5- De la relation professionnelle à la représentation de la profession de documentaliste.....138

1.2.6- L'émergence de nouveaux usages de l'information.....139

2- Identification d'éléments personnels et contextuels ayant une incidence sur les pratiques documentaires et informationnelles

2.1-Elémentspersonnels..... 141

2.1.1- Caractéristiques identitaires.....141

2.1.1.1- L'âge et le sexe..... 141

2.1.1.2- Etre originaire de la Basse-Normandie..... 145

2.1.2- L'importance des cursus universitaires.....146

2.1.2.1- Le cursus effectué dans ou hors académie..... 150

2.1.2.2- Les parcours disciplinaires..... 151

2.1.2.3- Les types de concours obtenus..... 155

2.1.3- Les particularités d'une génération professionnelle àl'autre.....158

2.1.3.1- Des constantes générationnelles.....158

2.1.3.2- L'influence du nombre d'années passées au collège..158

2.1.4- L'incidence des activités individuelles de formation, de tutorat, de recherche..... 159
2.1.4.1- La participation à la formation initale et continue..... 160
2.1.4.2- Les activités de tutorat et de jury..... 163
2.1.4.3- La collaboration à des recherches disciplinaires et/ou pédagogiques..... 166
2.1.4.4- L'adhésion associative..... 168
2.1.4.5- Le "maillage relationnel" avec des personnes ressources..... 170

2.1.5- Les activités de professorat principal..... 171
2.1.6- Les niveaux de classe et la matière auxquels le professeur enseigne..... 174
2.1.6.1-L'exercice en classe de sixième 174
2.1.6.2- L'exercice en classe de cycle central..... 175
2.1.6.3- L'exercice en classe de troisième..... 176
2.1.6.4- L'incidence de la matière enseignée selon les niveaux. 178
2.1.6.4.1- Chez les enseignants de lettres français..... 178
2.1.6.4.2- Chez les enseignants de langues vivantes..... 179
2.1.6.4.3- Chez les enseignants d'histoire-géographie 180
2.1.6.4.4- Chez les enseignants de mathématiques..... 181
2.1.6.4.5- Chez les enseignants de sciences..... 181

2.2- Eléments contextuels et structurels d'influence..... 183
2.2.1- L'impact du type d'établissement : présentation de cas d'étude..... 183
2.2.2- L'influence du travail en équipe au sein du collège..... 186
2.2.3- La distance entre résidences personnelle et administrative..... 187
2.2.4- L'incidence des déplacements extra-professionnels..... 189

3- Inter-relations entre les structures de l'écosystème documentaire par l'enseignant 193
3.1- Caractérisation des démarches de recherche documentaire : principes généraux..... 193

3.1.1- De l'usage de structures spécialisées à des structures documentaires généralistes 193
3.1.2- Des stratégies de mise en relation diversifiées..... 195

3.2- Des pratiques variables selon le département observé..... 196
3.2.1- Tendances généralisées..... 196
3.2.2- La situation du Calvados 199
3.2.3- La situation de l a Manche 200
3.2.4- La situation de l'Orne..... 201

4- La part occupée par les fonds documentaires parallèles....204
4.1-Lesvalisesdocumentaires..... 204
4.1.1- Caractéristiques et éléments de description..... 204
4.1.2- Des fonds conséquents..... 206
4.1.3- Vers une durabilité des fonds documentaires personnels..... 209
4.1.4- La part occupée par les abonnements..... 210
4.1.5- Le rapport à la "nouveauté documentaire"..... 211

4.2- Le cabinet de la discipline d'appartenance..... 212
4.2.1- Des utilités spécifiques..... 212
4.2.2- Une certaine opacité des fonds disciplinaires..... 214

5- Les usages et les attentes envers les structures de l'écosystème..... 217
5.1- Usages et attentes observés envers les structures documentaires..... 217
5.1.1- Caractérisation des usages envers les centres duréseauCNDP..... 217
5.1.2- Caractérisation des usages envers les centres del'IUFM..... 223
5.1.3- Caractérisation des usages envers le réseau de lecture publique et culturelle..... 227

5.1.3.1- L'exemple des bibliothèques municipales et associatives....229
5.1.3.2- Les centres de documentation des musées....231
5.1.4- La relation documentaire de l'enseignant aux librairies....232
5.1.5- Les sollicitations des structures fournissant de l'information spécialisée....233
5.1.6-Des usages articulés entre les structures documentaires....235

5.2- Usages et attentes documentaires envers le C.D.I. de collège....236
5.2.1- Principes généraux de l'utilisation du CDI par lesprofesseurs....236
5.2.2- Caractérisation de l'information empruntée et consultéeauCDI....243
5.2.3- Participation de l'enseignant à la constitution du fonds et au tri des documents du CDI....248
5.2.4- Un micro-système documentaire interne déficient....250
5.2.4.1- Une déficience dans le secteur de la production d'informations....250
5.2.4.2- Une déficience dans le domaine de la fourniture d'informations externes au fonds du CDI....256

6- Relations professionnelles et représentation entre l'enseignant et le documentaliste.... 261

6.1- La vision des fonctions et des missions du documentalisteparleprofesseur....261
6.2- Les enseignants face aux divers manquements du système éducatif : vers une stratégie de compensation avecledocumentaliste....266
6.3- De l'accompagnement pédagogique à la stratégie deserviceenversl'enseignant....271

6.4- De la fonction d'expert en TIC(e) à celle de soutien technique....272
6.5- Les relations disciplinaires privilégiées avec la documentationscolaire....276

7- Les nouvelles formes de recherche d'information : l'impact des Technologies de l'Information et de la Communication dans les pratiques documentaires du professeur 280

7.1- Les principaux sites et services en ligne sollicités....280
7.2- De l'usage de la recherche d'information informatisée....283
7.3- L'essor des TIC(e) documentaires dans les collèges : vers une modification des attentes envers le documentaliste....286
7.4- L'émergence de nouveaux usages et d'une nouvelle représentationdel'information....292

CONCLUSION GÉNÉRALE 299

1-Caractérisation des usages et des attentes documentaires et informationnels du professeur de collège dans l'écosystème documentaire....300

1.1-Caractérisationlocale....300
1.1.1- De l'usage du CDI par les enseignants....300
1.1.2- Représentation et relation des enseignants avec le documentaliste du collège....302

1.2-Caractérisationenvironnementale....306
1.2.1-Quelques principes généraux....306
1.2.2- Les fonds et services de référence pour la remise à niveau des savoirs pédagogiques et professionnels....311
1.2.3- Les fonds de référence pour l'aide à la préparation de la classe....311

1.3- Vers une typologie des enseignants face à l'information.....311

2- Identification de spécificités de l'académie de Caen.....314

Bibliographie générale.....319

Index.....335

Volume n°2

Table des Annexes.....340

Annexe 1 "Liste et caractéristiques des collèges de l'enquête".....343

Annexe 2 "Répartition géographique des collèges de l'enquête".....346

Annexe 3 "Répartition géographique des centres de documentation du réseau CNDP".....348

Annexe 4 "Répartition géographique des centres de documentation du réseau IUFM".....350

Annexe 5 "Eléments statistiques du second chapitre de la seconde partie".....352

Annexe 6 "Eléments statistiques du troisième chapitre de la seconde partie".....534

Annexe 7 "Eléments statistiques du quatrième chapitre de la seconde partie"....561

Annexe 8 "Eléments statistiques du cinquième chapitre de la seconde partie"....587

Annexe 9 "Eléments statistiques du sixième chapitre de la seconde partie".....673

Annexe10 "Eléments statistiques du septième chapitre de la seconde partie"....687

Annexe 11 "Questionnaire d'enquête diffusé aux professeurs de collège".....696

Annexe 12 "Questionnaire d'enquête complémentaire" 719

Annexe 13 "Courrier expliquant aux documentalistes de l'enquête, les modalités de diffusion des questionnaires".....721

Annexe 14 "Grille de décodage".....723
Annexe15 "Sélection des indices et des indicateurs d'enquête".....726
Annexe 16 "Observation des tris à plat".....730
Annexe 17 "Grille d'entretien auprès des documentalistes".....749
Annexe 18 "Questionnaire diffusé auprès des documentalistes".....766
Annexe 19 "Liste des textes officiels analysés".....768
Annexe 20 "Fréquence et taux d'apparition de vocables".....772
Annexe 21"Grille d'analyse des textes officiels".....775
Annexe 22 "Analyse verbale et adjectivale des textes officiels : tendances".....780

Liste des sigles

A

ACCT, Agence de Coopération Culturelle et Technique

B

BCD, Bibliothèque-Centre de Documentation
BM, Bibliothèque Municipale
BOEN, Bulletin Officiel de l'Education Nationale
BU, Bibliothèque Universitaire

C

CAFOC, Centre Académique de Formation Continue
CAPES, Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré
CDDP, Centre Départemental de Documentation Pédagogique
CDI, Centre de Documentation et d'Information
CD-I, Compact Disque Interactif
CG, Conseil Général
CIO, Centre d'Information et d'Orientation
CLDP, Centre Local de Documentation Pédagogique
CLEMI, Centre de Liaison des Moyens de l'Information
CNDP, Centre National de Documentation Pédagogique
CNRS, Centre National de la Recherche Scientifique
CPE, Conseiller Principal d'Education
CR, Conseil Régional
CRD, Centre de Ressources Documentaires
CRDP, Centre Régional de Documentation Pédagogique

D

DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles
DSI, Diffusion Sélective de l'Information
DUT, Diplôme Universitaire de Technologie
DVD, Digital Vidéo Disk

E

EPLE, Etablissement Public Local d'Enseignement
EPS, Education Physique et Sportive

G

GRETA, Groupement d'Etablissement (pour la formation continue des adultes)
GTD, Groupe de Travail Disciplinaire

I

IA, Inspection Académique
ICL, Information Culturelle et de Loisir
INRP, Institut National de la Recherche Pédagogique
IPP, Information Pédagogique et Professionnelle
IPR, Inspecteur Pédagogique Régional
IPR-IA, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux-Inspecteurs d'Académie
IREM, Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques
ISE, Information Scientifique et Expérimentale
IST, Information Scientifique et Technique
IUFM, Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT, Institut Universitaire de Technologie

M

MA, Maître Auxiliaire
MAD, Mise à Disposition
MAFPEN, Mission Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale
MEN, Ministère de l'Education Nationale

P

PAE, Projet d'Action Educative
PAF, Plan Académique de Formation
PAI, Projet d'Action Innovante
PEGC, Professeur d'Enseignement Général de Collège
PLC, Professeur de Lycée et de Collège

R

RLR, Recueil des Lois et des Règlements

S

SDI, Service de Documentation et d'Information
SES, Section d'Education Spécialisée

T

TA, Titulaire Académique
TIC, Technologies de l'Information et de la Communication
TIC(e), Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
TR, Titulaire Remplaçant
TZR, Titulaire sur Zone de Remplacement

Z

ZAC, Zone d'Action Culturelle
ZEP, Zone d'Education Prioritaire

Introduction

Introduction

Les pratiques d'enseignement supposent et mettent en jeu un ensemble de connaissances, de savoir-faire et de savoirs pour lesquels la recherche d'information et de documents est un mode d'accès à ceux-ci, incontournable, permettant non seulement de les découvrir mais aussi d'opérer des choix pour les intégrer ou s'en inspirer dans l'exercice quotidien de la profession.

En considérant ce que veut dire être enseignant de nos jours, on constate qu'un ensemble d'idées reçues se maintienne à propos notamment de la constitution des savoirs professionnels, préjugés parfois même entretenus par les professeurs eux-mêmes. Parmi ces idées préconçues, le fait que la seule maîtrise de la matière serait suffisante pour enseigner ou bien que le professorat serait avant tout un amalgame de bon sens, d'expérience de la pratique, de la possession d'une culture générale personnelle, finalement sans véritables savoirs de référence ni méthode de travail. Comme l'ont démontré un ensemble de travaux ces dernières années[1], un professeur doit maîtriser un ensemble de connaissances (*knowledge base*) concernant à la fois, la matière, la pédagogie générale, les programmes de référence, la pédagogie de la matière enseignée, la connaissance de l'apprenant, des contextes d'enseignement, les valeurs et les fondements en jeu dans l'acte d'enseigner,... Dès lors, on peut supposer qu'il existe bien une base de connaissances communes à chaque professeur pour enseigner, nécessitant entre autres des besoins d'information, de récupération, de sélection et d'intégration de documents, pour lesquels le cursus et le vécu de l'enseignant ne suffisent pas. La question de la recherche et de la fourniture d'information serait alors un des fondements de la constitution de connaissances et un des préalables à l'émergence d'une professionnalisation[2]. La recherche puis le recueil d'informations permettent à tout enseignant d'édifier une diversité de savoirs "utiles", qu'ils soient disciplinaires, curriculaires, éducatifs, ... englobant des problématiques d'ordre épistémologique, méthodologique, pratique, politique, voire éthique.

---

[1] Par exemple, **Shulman, L. S.** *Knowledge and Teaching Foundations of the New Reforme.* Harvard Educationnal review, 1987, n°57, p. 1-22.

[2] Même si celles-ci ne suffisent pas pour parler ensuite de constitution de savoirs professionnels.

Parallèlement, les dernières années ont été particulièrement révélatrices d'un climat social de plus en plus exigeant envers la communauté enseignante, dont une des conséquences a été de modifier une part des dispositifs et des contenus de formations initiales et continues afin de professionnaliser le professeur[1]. Parmi les enjeux de cette professionnalisation on trouve la réactualisation des savoirs et du rapport à la connaissance, l'intégration de dispositifs et d'outils émergents, la capacité individuelle et collective à suivre l'actualité de l'éducation et plus largement la recherche pédagogique et disciplinaire plutôt qu'une "survie professionnelle" reposant sur des acquisitions anciennes, et une remise en question partielle des informations intégrées. S'interroger sur l'accès et l'intégration de la documentation professionnelle et plus largement de l'information, permet aussi de faire un état des lieux de la relation générale du professeur à la connaissance et de sa position vis-à-vis des questions émergentes qui auront, pour certaines d'entre elles, à un moment donné, un effet immédiat sur sa pratique professionnelle. L'enseignant parce que sa pédagogie est "visible" de tous ne doit plus se contenter de maîtriser les savoirs disciplinaires, mais aussi un ensemble de problématiques liées à l'éducation, au scolaire et au péri-scolaire, à la didactique, aux diverses attentes et pressions sociales des milieux sociaux et professionnels environnants, etc.

Outre le fait de s'interroger sur l'accès de l'enseignant à l'information, il est nécessaire aussi de se pencher sur les diverses structures du système éducatif ; à commencer par la capacité de chaque établissement d'enseignement à fournir et diffuser de l'information à caractère professionnel, par le biais notamment du centre de documentation et d'information (CDI) et plus largement des diverses organisations ayant pour mission de produire et/ou de diffuser de l'information et de la documentation

---

[1] De plus, nous pouvons être convaincu que finalement le statut de professeurs de collège malgré des apparences de normalité et de stabilité, n'est certainement plus en rapport avec celui des années 70-80, avec les nouvelles conditions d'existence de l'enseignant dans l'environnement professionnel et social, qui a changé depuis qu'on lui demande à tous les niveaux du système éducatif, et du second degré en particulier, de concevoir un "enseignement de masse" où la réussite est le principal "leitmotiv". Ce tournant dans l'approche de l'éducation a vu le jour en milieu des années 80 avec l'objectif de conduire "80% d'une classe d'âge au baccalauréat". En effet, nous sommes passés d'une part, d'une logique de développement de l'érudition élitiste à une logique de développement de l'enseignement de masse, d'autre part d'un accès à l'information via les supports traditionnels (à savoir papier) à une multiplicité de supports nouveaux et de nouveaux moyens de lecture (l'essor du numérique, ...). On parle notamment d'"illettrisme technologique".

aux acteurs de l'éducation. Des actions aussi radicales que l'"attentisme structurel" afin de voir émerger des initiatives personnelles, voire collectives au sein d'un établissement, ou à l'inverse, l' "arrosage informationnel" systématique consistant à toucher le plus grand nombre de membres d'une équipe pédagogique semblent avoir montré depuis longtemps leurs limites. Le professeur (utilisateur potentiel ou non) doit être considéré comme un acteur responsable de ses démarches, plutôt que comme un élément passif "à instruire" en perpétuelle quête de conseils. Poser la question des pratiques documentaires et informationnelles au niveau structurel, revient immanquablement à s'interroger sur les missions et actions respectives de ces mêmes structures.

Les professionnels de la documentation, exerçant en CDI ou dans d'autres structures environnantes, sont quant à eux, rapidement écartelés entre la gestion d'un fonds documentaire mis à la disposition du plus grand nombre de membres de la communauté enseignante et un ensemble de demandes périphériques, plus ou moins spécifiques, dépassant par certains côtés, le domaine de la documentation et de la recherche d'information. Ceci est d'autant plus vrai que le documentaliste de l'éducation doit lui même faire face à un ensemble de situations faisant écho à de multiples dysfonctionnements et manquements institutionnels. Depuis quelques années, le discours des acteurs de la documentation scolaire sur les pratiques documentaires des enseignants, nous paraît calqué sur une réalité qui était sensiblement différente à l'observation des pratiques, avec un discours parfois très corporatiste, radical, reposant notamment sur le principe du centre documentaire "carrefour " (d'autres parlent de CDI comme "coeur de l'établissement") de la recherche et de la fourniture d'information, qui constituerait notamment un point de passage obligé à tout enseignant, chercheur de documentation. Parallèlement, tant dans la littérature professionnelle que dans bon nombre de discours institutionnels, il nous a semblé qu'à l'exception de certaines organisations documentaires professionnelles abondamment citées, d'autres sont étonnement absentes, ou bien ramenées à des descriptions de missions et d'actions figées et systématiques[1].

Enfin, nous avons eu l'occasion de constater que les problématiques liées à

[1] Par exemple, dans le domaine des partenariats avec les réseaux de lecture publique, ils se limitent dans les discours, à des actions plus ou moins proches de la sensibilisation ou de l'incitation à la lecture, dont la cible immédiate reste l'élève et beaucoup moins, l'adulte.

la fourniture d'information en ligne étaient régulièrement assorties d'inquiétudes des professionnels de la documentation scolaire proposant principalement deux alternatives, à savoir ou à terme une modification radicale et définitive du documentaliste scolaire en "cyber-documentaliste", ou bien la disparition pure et simple de celui-ci. Or, on peut penser par exemple, que des situations intermédiaires, progressives et combinées verront peu ou prou le jour.

Face au regard du documentaliste, maintes fois étudié ces dernières années, celui de l'enseignant et de ses pratiques reste encore à découvrir et à révéler. En effet, au delà de la première structure de proximité que constitue le CDI, s'offre à lui théoriquement un ensemble de fonds documentaires, de services matériels et en ligne, parmi lesquels il peut choisir, combiner des stratégies complémentaires, voire développer des "parcours individuels" de repérage, de recherche, de choix et d'intégration de l'information quelle soit pédagogique, scientifique ou plus largement professionnelle, renvoyant à l'ensemble des savoirs énoncés précédemment.

Poser un questionnement de ce type dans un tel cadre de recherche revient aussi à s'interroger sur la variété des actions individuelles et collectives entreprises pour tenter d'accéder à l'information pédagogique, professionnelle et scientifique. Si modification des pratiques il y a, elle s'effectue lentement, progressivement, de manière variée d'un acteur à un autre, et non de manière systématique et uniforme. L'émergence de pratiques documentaires innovantes ou le maintien d'autres plus traditionnelles restent de l'entière responsabilité des enseignants, se combinant toutefois à des actions et propositions des spécialistes de la documentation. On peut alors penser qu'un ensemble de principes individuels, collectifs, structurels créeront ultérieurement un contexte favorable au développement des usages informationnels et documentaires.

La question centrale revient alors à chercher dans quelles mesures les professeurs sont en symbiose avec l'environnement informationnel et documentaire qui leur est plus ou moins offert.

Or la consultation des différentes recherches et publications proposées depuis les années 80 sur les sujets s'intéressant à la

professionnalisation, à l'intégration des savoirs notamment par la recherche d'information, montre que la plupart des travaux sur les pratiques documentaires et informationnelles des professeurs se limitent trop à des populations d'étude aux effectifs réduits, à une faible variété de profils ou avec une focalisation sur un seul type de structures ou de services documentaires parmi une palette, pourtant riche, d'offres (théoriques) susceptibles d'intéresser et de correspondre aux besoins informationnels du professeur. A partir de ce premier constat, il nous a semblé pertinent d'élargir l'étude à une population enseignante plus conséquente, composée de divers parcours professionnels et histoires de vie, en ne limitant pas le champs d'étude à un type de structures ou de services, ni à un type d'information ou d'usage. Nous avons désiré ouvrir au maximum la notion de recherche d'information en considérant l'ensemble des pratiques et attentes effectives des enseignants exerçant en collège en matière de recherche d'information et de sollicitations de services documentaires, quels qu'en soient les structures et les services sollicités, sans écarter *de facto* certaines pratiques.

Les principales étapes de notre étude seront réunies en deux parties : une première consacrée à la formulation du cadre théorique systémique et à la définition du cadre institutionnel, ainsi qu'à l'élaboration de la problématique et à l'explicitation de la méthode nous ayant permis de recueillir des données, de les exploiter et plus largement d'organiser l'ensemble de notre recherche. La deuxième partie comprend outre les hypothèses, six chapitres constituant l'analyse des données recueillies portant sur un ensemble de résultats observés et significatifs tant au niveau des acteurs, qu'au niveau du cadre de référence et du contexte structurel analysé, nous permettant par là même de mieux comprendre les pratiques de recherche de documentation et d'information des professeurs de collège. En conclusion, malgré quelques propositions formulées pour améliorer quelque peu la recherche d'information de l'enseignant, nous tenterons surtout de dresser une typologie des usagers enseignants et dégagerons quelques tendances fortes et significatives au niveau de chaque structure documentaire et d'autres davantage liées à des spécificités de l'Académie d'étude, à savoir la Basse-Normandie.

Première partie :

"Approches théoriques, problématisation et organisation de la recherche"

1- Cadre d'étude

1.1- L'écosystème documentaire de l'enseignant dans le système éducatif français

1.1.1- Eléments d'identification informationnelle

Que l'on prenne en compte les acceptions les plus larges de concepts comme documentation, information,... on constate assez rapidement que la définition évolue en fonction des interlocuteurs, que l'on se place du côté des usagers ou de celui des professionnels de la documentation. Afin de délimiter ce qui constitue l'écosystème documentaire du professeur, il nous semble nécessaire de définir et délimiter chacun des concepts dominants que nous seront appelés à utiliser fréquemment en cours de recherche.

1.1.1.1- Définition de l'information

L'information couvre des acceptions très différentes et très variées les unes des autres. La recherche d'information, notion utilisée très fréquemment pour une grande diversité de situations, révèle des stratégies, des attentes, des processus et des résultats très variables et fondamentalement différents selon les profils des individus, le contexte d'exercice professionnel, ... Nous retiendrons trois dimensions principales en maniant le concept d'information :

L'information constitue une connaissance qui est communiquée à d'autres, comme l'a proposé Jean Meyriat dans certains de ses travaux[1]. Elle est avant tout un message, qui prend la forme d'une connaissance communiquée aux autres, associant des contenus variés qu'ils soient cognitifs, affectifs,... Daniel Bougnoux déclare que l'on appellera "information" ce qui "*enrichit, complète, ou oriente l'équipement cognitif de chacun à tel instant de son développement*"[2].

Toute information est appelée à être naturellement confrontée au capital individuel de savoir et à y être intégrée lorsqu'il s'agit d'un ajout, d'une nouveauté, d'un apport quantitatif et qualitatif aux connaissances possédées jusqu'alors par l'individu. L'information est un "processus

---

[1] **Meyriat, Jean**, *Information vs communication*. In *L'espace social de la communication*, Paris, CNRS, 1985.

[2] **Bougnoux, Daniel**, *La communication par la bande*, Paris, La découverte, 1998.

dynamique" qui va dans le sens d'une réduction de l'imprévisibilité et une prise en compte de l'inconnu.

L'approche behaviouriste a notamment démontré que dans toutes situations de communication, le résultat de celle-ci se solde par une transmission d'informations. Dès lors le principal récepteur intègre de nouveaux éléments informatifs permettant de ce fait de répondre à ses incertitudes et de mieux maîtriser l'inconnu. Lorsque nous parlerons de recherche d'information, nous prendrons en compte la dimension la plus large possible, qui englobe aussi des situations de rencontre et d'échange entre pairs où de toute évidence un transfert d'informations s'effectue.

Enfin, l'information, regroupée à d'autres, constitue une ossature de références communes et de contenus retenus par tous car évalués comme légitimes. Les acteurs regroupés les uns aux autres, partageant des informations communes constituent une communauté de savoirs. Ce phénomène de regroupement d'acteurs autour de préoccupations informationnelles communes, est particulièrement caractéristique du milieu des enseignants.

De ces principes généraux, il n'en reste pas moins difficile d'identifier ce qu'est une information dans un contexte d'étude et d'observation de pratiques. Nous avons retenu principalement quatre critères, d'aide à la définition du concept d'information, à savoir :

- La temporalité : une grande part des informations proposées par divers émetteurs et fournisseurs sont éphémères avec un intérêt conjoncturel et correspondent à une réponse immédiate à un besoin lui-même immédiat. *A contrario*, un ensemble d'informations recherchées par les acteurs se veulent être durables dans le sens où elles contribuent à l'édification d'une connaissance voire d'un savoir, avec progressivement la constitution d'un stock de connaissances réutilisables par notre population d'étude dans des situations pédagogiques ou de confrontations avec des pairs sur des projets communs, inter ou intra-disciplinaires[1].

- Le caractère brut ou traitée de l'information : un ensemble d'informations

[1] **Fondin, Hubert**, *Rechercher et traiter l'information*, Paris, Hachette, 1992, page 76. L'auteur évoque à ce sujet, de la nécessité alors d'en garder une trace et de la conserver.

proposées aux diverses cibles destinataires revêt un caractère brute, dans le sens où elle est communiquée directement à l'usager potentiel sans qu'il y ait réécriture, mise en forme, etc. C'est souvent le cas des informations déversées par les diverses banques de données, les principales structures documentaires, etc. A l'opposé, de nombreuses informations disponibles sont traitées par un spécialiste en documentation, analyste de contenu, afin d'assurer une médiation entre des gens susceptibles d'être intéressés et l'information existante, lui permettant de ce fait, par le biais d'une opération de traitement de retrouver aisément celle-ci. Au cours de notre recherche d'ailleurs, nous engloberons le critère du traitement, dans le sens où nous parlerons d'information aussi bien pour des contenus bruts et originaux, que pour d'autres ayant été traités, remaniés, et de qualité secondaire. Le traitement alors subit par l'information sera bien entendu de type documentaire.

- La fixation sur un support afin de lire et/ou de stocker l'information : au moins dans le domaine d'étude qui est le nôtre, la plupart des informations suscitant un intérêt chez l'enseignant sont en priorité fixées sur un support dans un souci de conservation et de communication à une communauté de lecteurs. Toute démarche d'appropriation de contenu, nécessite au préalable une opération de transfert du document, via une opération de prêt, auprès de la structure détentrice de ce même document. D'où l'intérêt d'observer les volumes et types de prêt opérés par les acteurs afin de révéler leurs usages de l'information. Parallèlement, s'offre aux enseignants par le biais des réseaux et des bases de données bibliographiques en ligne, un ensemble d'informations virtuelles où tout accès s'effectue par le biais de transferts de signes électroniques, qui peuvent être dans un second temps fixé sur un support traditionnel ou optique. Une information fixée sur un support quel qu'il soit devient un document. Nous serons alors à même d'observer l'usage des réseaux et des banques de données par ces professeurs de collège, afin de couvrir de la manière la plus exhaustive et complète possible la recherche d'information de ces mêmes enseignants.

- L'utilité de celle-ci : une information répond aussi à deux types de besoin de la part du professeur : ou bien la stratégie est "utilitaire", dans un souci de réflexion immédiate, de prise de décision ou de comparaison avec d'autres

informations déjà intégrées précédemment, ou bien, la stratégie est de loisir afin d'étoffer sa culture personnelle. Dans le premier cas, il s'agit prioritairement d'informations à dominante pédagogique, professionnelle et scientifique, dans le second cas, plutôt d'informations culturelles et de loisirs[1]. La particularité dans le secteur professionnel de l'enseignement est que les informations culturelles et de loisir ont une incidence indirecte sur la constitution d'un capital de savoirs professionnels. On peut parler d'imbrication très forte entre ces divers types d'informations.

Dans le même ordre d'idée, nous serons appelé à nous pencher sur les informations qualifiées de scientifique, dans le sens où elles se veulent être objectives, rationnelles, justifiées, essentiellement destinées à la recherche ou à l'action organisée[2]. Ces informations scientifiques font usage de concepts et d'un niveau de langage destiné à des publics de spécialistes avertis et des communautés de savoirs auxquelles les professeurs peuvent être associés, notamment dans leurs champs disciplinaires respectifs. Parallèlement, une seconde sorte d'informations fait autorité auprès des publics d'enseignants. Il s'agit de l'information pédagogique, qui a subit un traitement spécifique, à des fins de transfert, notamment aux élèves dans un second temps, donc d'accessibilité des contenus.

1.1.1.2- Définition de la documentation

Nous sommes fréquemment appelés à dissocier l'information de la documentation. Dans l'espace scolaire que nous étudions, le vocable "documentation" couvre principalement trois domaines à savoir, d'une part, le fonds patrimonial en documents de l'établissement observé, d'autre part, les éventuelles activités (entre enseignants avec l'éventuelle contribution du documentaliste dans notre cas) menées avec ou sur le document, enfin et surtout, les recherches menées par les uns et par les autres pour se constituer une documentation liée à des préoccupations professionnelles, documentation réunissant un corpus de documents autour d'un sujet ou d'un thème commun.

---

[1] Cf. Première partie, point 1.1.1.4 intitulé "*Caractérisation de l'information utilisée et recherchée par l'enseignant*".

[2] Nous verrons ultérieurement qu'elles couvrent deux types d'information à savoir l'Information scientifique et technique (IST)et l'Information scientifique et expérimentale (ISE).

La pratique documentaire, dont nous parlerons fréquemment, est un processus qui revient à réunir un ensemble de documents sur un sujet défini préalablement, en mobilisant un ensemble de stratégies s'appuyant sur des personnes, des structures, des services matériels et virtuels de référence. Pour se résumer, la démarche active engagée par les enseignants est un acte de documentation, où l'objectif est la récupération d'informations soit fixées sur un support, on parlera alors de document, ou sous forme électronique, on parlera alors de données (virtuelles).
En observant de plus près l'acte de recherche de documentation, on constate qu'il s'agit à la fois d'une démarche individuelle, dans le sens où l'usager constitue un corpus de documents qu'il a cherché puis réunis dans un second temps, et de dispositifs d'offre collective de documents proposés par un ensemble de structures susceptibles d'intéresser un groupe identifié d'acteurs (les enseignants de collège dans notre cas), sans que l'on puisse affirmer au préalable de l'intérêt porté à l'ensemble de ces offres documentaires.

Pour conclure, on peut avancer que la documentation du professeur exerçant en collège est constituée d'un fonds documentaire personnel, d'offres documentaires émanant d'un ensemble de structures et de réseaux, et de personnes ressources capables d'orienter l'usager, de fournir des références bibliographiques, voire des aides méthodologiques pour optimiser les procédures individuelles de recherche.

1.1.1.3- Typologie des informations gérées par une structure documentaire dans le domaine de l'éducation

Quelle que soit la structure observée, du CDI à des centres documentaires importants comme certains centres d'IUFM ou du réseau CNDP, on constate principalement sept types différents d'information correspondant à diverses opérations menées pour gérer un fonds documentaire, réparties chronologiquement en trois temps.

Dans un premier temps, avant même que soient menées des opérations de traitement et de mise à disposition des fonds, toute structure documentaire a à faire principalement à trois types d'information.
Les "informations convoitées", constituées essentiellement de documents pour lesquels des professeurs, parfois selon des profils prédéfinis, émettent

un avis favorable afin d'en favoriser l'acquisition pour la structure les ayant préalablement sollicités. Dans cette situation-là, le documentaliste n'est autre qu'un relais opérant afin d'en effectuer les commandes et suivre la procédure d'acquisition.
Les "informations présélectionnées" représentent un ensemble de références pour lesquelles le documentaliste a opéré un choix au nom de l'intérêt individuel et collectif des publics usagers du centre. Les principaux critères d'aide à l'acquisition sont la comparaison avec les fonds existants, la prise en considération d'avis de pairs, la volonté de développer des secteurs appauvris, l'identification de publics cible, etc.
Enfin, les "informations décalées", à savoir toutes celles qui ne franchissent pas le seuil du centre de documentation, car ni conforme aux missions du centre, ni en adéquation avec la politique d'acquisition. Le professionnel de la documentation les écarte, ainsi elles ne pénètreront pas le centre documentaire et ne seront pas mis en mémoire.

Le second temps correspond fondamentalement à la phase active de traitement de l'information, opérée par le documentaliste. Les informations sont alors relayées, dans le sens où celles qui sont convoitées et présélectionnées, vont subir les diverses étapes de la chaîne documentaire, à savoir principalement des opérations d'enregistrement du document, de traitement du contenu, de signalement du document, puis de stockage et de mise à disposition des usagers.

Le troisième et dernier temps correspond à la répartition des informations sur des échéances pouvant aller de quelques jours à plusieurs années. On discerne alors trois types d'information.

L'"information caractérisée", sur support traditionnel ou électronique, sera diffusée prioritairement en fonction de profils professionnels, profils définis selon des critères d'activités pédagogiques, de responsabilité officielle, voire tout à fait personnels,... Ces informations caractérisées sont prioritairement diffusées à ceux qui l'ont demandé, voire plus largement à une communauté de centres d'intérêt définis selon la discipline d'enseignement, la participation à un même projet pédagogique,...

Les "informations généralistes" sont celles offertes à tous ceux qui se rendent au centre de documentation donc mises à la disposition de tous,

sans sélection au préalable, en fonction de profils d'usagers.

Enfin, les "informations obsolètes" seront des informations rejetées définitivement de la structure, selon un ensemble de critères objectivement retenus au préalable (état général du document, contenu hors programme ou remis en question, réédition du document,...). Ces informations rejetées, le sont après avoir été stockées et mises à disposition un certain temps.

1.1.1.4- Caractérisation de l'information utilisée et recherchée par l'enseignant

En essayant de caractériser les offres générales d'information à destination de l'enseignant, et non plus en considérant les actions de traitement de celles-ci par les structures documentaires, on constate un ensemble composé de quatre types d'information, s'appuyant sur des sources, des canaux de diffusion et des personnes conseillères expertes :

- l'"Information Pédagogique et Professionnelle" (I.P.P.), concerne en priorité les informations produites par divers éditeurs scolaires et de l'éducation, les informations et instructions officielles, permettant à la fois de participer à la réactualisation des savoirs, de contribuer à la fourniture d'informations utilisables dans les pratiques pédagogiques, et de définir le cadre d'action, les obligations, et les orientations pédagogiques à donner à ces enseignements. Parmi les sources, on trouvera les associations professionnelles, les administrations (Ministère, Rectorat, Inspection académique,...), le réseau CNDP, celui des IUFM... Des principaux canaux proposés on trouvera les médias nationaux, régionaux, locaux, les divers types de journaux de communication institutionnelle, la presse spécialisée, les revues pédagogiques, les productions des divers éditeurs de l'éducation et du (para)-scolaire,... Les principales personnes ressources seront des documentalistes, des enseignants, des libraires, des formateurs, des conseils pédagogiques, des membres des corps d'inspection,...

- l'"Information Scientifique et Technique" (I.S.T.), se caractérise principalement par un accès via des technologies de l'information, par l'absence de structure matérialisable et par des types d'information qui aideront l'enseignant à opérer des choix, à observer ce qui est fait ailleurs

(dans d'autres domaines professionnels et sur d'autres territoires). C'est un des deux types d'information avec les I.S.E. qui mobilisent des dispositifs personnels de veille documentaire. Les principales sources seront l'URFIST, des services en ligne de fournisseurs spécialisés de type Inist, ou des producteurs d'information en ligne. Les canaux sont assez limités en nombre puisque accessibles par télématique, réseau électronique de type Internet, voire abonnement. Les personnes conseils sont essentiellement des bibliothécaires spécialisés, des conservateurs, des enseignants universitaires, quelques documentalistes, des ingénieurs de recherche.

- Les "Informations Scientifiques et Expérimentales" (I.S.E.) ont comme principale particularité notamment par rapport à l'I.S.T., d'être pour la plupart disponibles au sein de certaines structures universitaires et scientifiques. Elles permettent de rendre compte de l'état de la recherche francophone et internationale et d'observer les nouvelles orientations, les nouvelles problématiques de la recherche pédagogique et disciplinaire émergeantes avec un souci plus prononcé (que pour l'IST) de déboucher sur une modification des pratiques d'enseignement. Elle prend souvent la forme de littérature grise, non diffusée chez les principaux éditeurs de l'éducation. Parmi les sources spécialisées, on trouvera l'INRP, les agences spécialisées de type ACCT, Irem,... le CNRS, et divers laboratoires de recherche (en psychologie cognitive, en sociologie de l'éducation, en économie de l'éducation,...). Les canaux d'accès à l'information et les profils des personnes ressources sont les mêmes que pour l'Information Scientifique et Technique.

- Enfin, les "Informations Culturelles de Loisir" (I.C.L.) : c'est la seule information généraliste qui n'est pas spécifiquement destinée aux divers publics enseignants . Les cibles destinataires sont très nombreuses, avec des informations généralistes et un degré de précision davantage lié à une problématique restrictive du document qu'à un contenu scientifique spécialisé. Ces informations sont les seules à ne trouver leur intérêt pédagogique, qu'à partir et selon le "traitement" opéré par l'enseignant afin de les diffuser à un public de pairs ou d'élèves. Cette information est disponible dans la plupart des structures culturelles et de lecture publique (bibliothèque municipale, musée, ...). Parmi les sources, les associations

notamment pédagogiques, les bibliothèques municipales, les bibliothèques départementales de prêt, les musées, les centres culturels, les entreprises du divertissement culturel,... La palette des canaux de diffusion est importante avec Internet, les journaux de communication, les catalogues, les productions de documents,... Les professionnels experts sont majoritairement des bibliothécaires et des documentalistes, des membres d'association, des spécialistes de musée, des conseillers commerciaux, des représentants de maison d'édition,...

Avec des consultations plus ou moins fortes d'un enseignant à l'autre, l'essentiel de la recherche d'information se résume à l'accès, à la fourniture et à l'intégration de ces quatre types d'information[1].

1.1.2- La cartographie structurelle

1.1.2.1-Eléments caractéristiques de l'écosystème

Le système de recherche et de fourniture d'informations à l'enseignant, lorsqu'on le considère dans sa globalité est complexe, multiple et protéiforme. Dans notre champ d'étude, nous proposons de penser le système d'information de l'enseignant (de collège) comme un ensemble de micro-systèmes plus ou moins associés les uns aux autres, composant une environnement élargi où l'accès à l'information revêt des formes et mobilise des moyens très variés. Nous parlerons alors d'écosystème, où des hommes, des techniques, des canaux, des gisements informationnels et des structures concourent à la construction des savoirs pédagogiques et professionnels afin de permettre, dans un second temps, à chaque enseignant de structurer des connaissances à partir d'informations recueillies et de devenir à son tour, un agent actif de transmission de savoirs et de méthodes à ses pairs. De ce fait l'écosystème est en perpétuelle action, où chacun est en position de recherche ou de don d'informations aux autres ayant des préoccupations communes. La plupart des structures documentaires ne sont pas que des lieux de concentration et de conservation de l'information, mais de véritables espaces d'aide à la construction de savoirs, d'accompagnement à la réactualisation de savoirs

[1] Cf. schéma n° 1 ci -joint intitulé " *Les divers types d'information dans l'écosystème documentaire de l'enseignant*".

LES DIVERS TYPES D'INFORMATION DANS L'ECOSYSTEME DOCUMENTAIRE DE L'ENSEIGNANT :

Schéma n°1

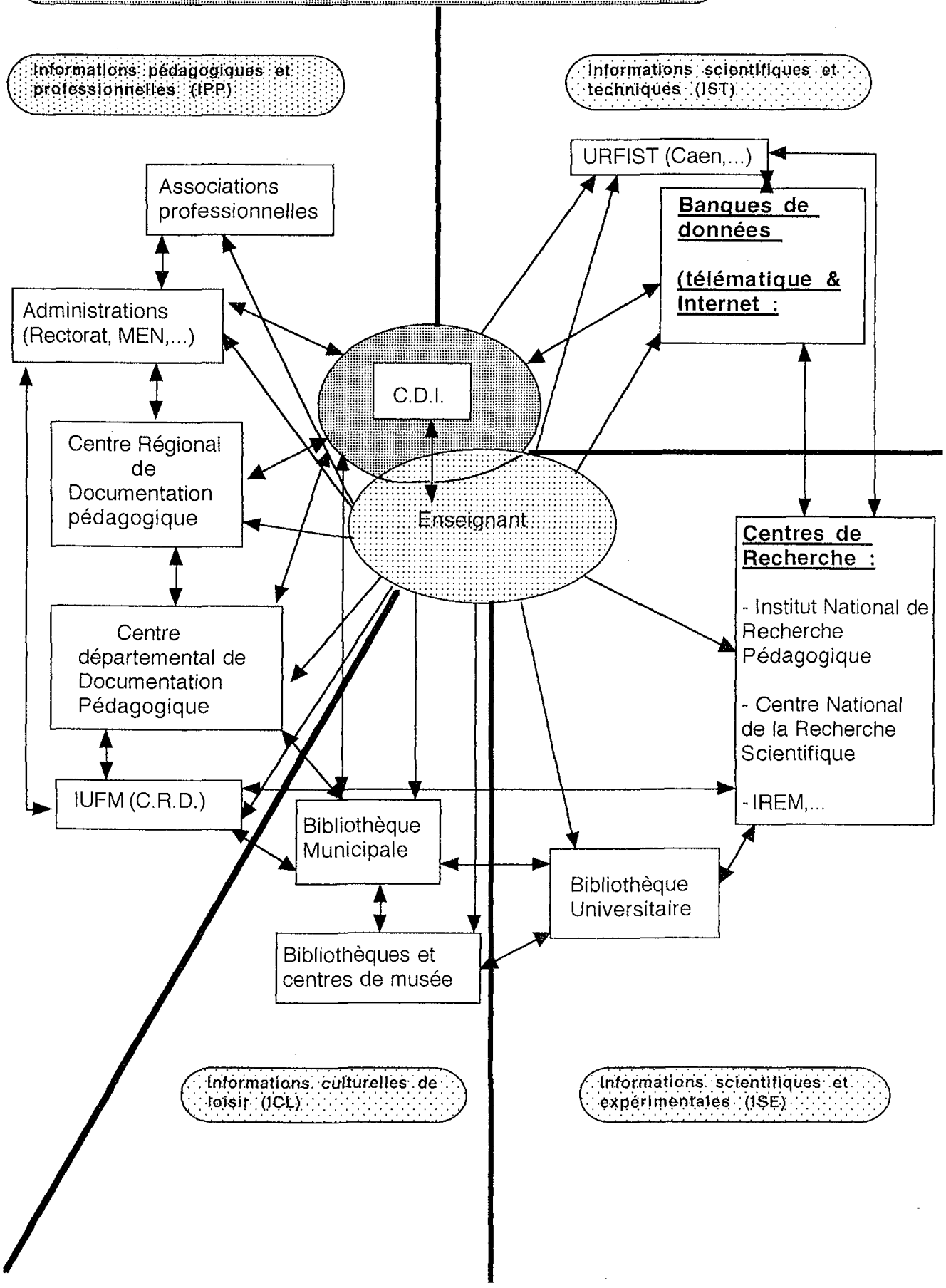

pédagogiques et professionnels, se développant à leur rythme[1], ne cherchant pas forcément à accumuler l'ensemble des savoirs mais à se spécialiser par rapport à leur environnement, et mettant à disposition les divers types d'information que nous avons précédemment proposés.
L'écosystème présente une autre particularité, dans le sens où chaque acteur possède en quelque sorte sa propre délimitation de celui-ci en fonction des sollicitations, de la primauté accordée au secteur culturel plutôt que scientifique pour les uns, pédagogique plutôt que culturel pour d'autres, etc. Bien que les viviers de structures, de professionnels, de techniques soient relativement délimitables, chaque acteur à travers son propre cheminement délimite son environnement, et s'appuie en priorité et de préférence sur certaines structures et certains services au détriment d'autres délaissés. Des critères de vie personnels, collectifs, environnementaux jouent vraisemblablement un rôle sur le fait de privilégier telle ou telle autre structure documentaire, tel ou tel autre service.

1.1.2.2-Présentation des structures de référence

Cependant, bien que l'écosystème ne peut être défini et délimité de manière précise et définitive, il n'en reste pas moins que quelques structures documentaires restent incontournables, de part leurs missions et leurs infrastructures à accompagner et servir l'enseignant dans ses actions professionnelles.
Théoriquement, l'on trouve le CDI de collège, comme première structure de proximité, qui bien que n'ayant pas les moyens de mener une véritable politique documentaire à l'attention des enseignants de collège, pourrait constituer un fonds de référence pour les professeurs, réaliser des produits documentaires et développer des services d'accompagnement du professeur lors de recherches d'information.
Parmi les structures environnementales, deux occupent une place prioritaire dans le champs professionnel de l'éducation. Il s'agit du réseau CNDP et de celui des IUFM.

Le CNDP est composé du Centre national de Documentation Pédagogique pilotant 28 Centres régionaux (CRDP) eux-mêmes chargés d'animer les CDDP et CLDP. Ce sont des établissements publics nationaux

[1] Selon des critères économique, politique, humain,...

à caractère administratif placés sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie. La tâche de ce réseau consiste à fournir la documentation professionnelle des acteurs de l'éducation en particulier pour les enseignants des écoles, des collèges et des lycées.Cette documentation inclut l'ensemble des textes administratifs[1] les ouvrages de réflexion sur la pédagogie et la didactique, les rapports d'enseignement pour la classe, les outils d'aide à la préparation et à l'animation de la classe. L'activité documentaire du CNDP consiste à sélectionner les ressources existantes, à les décrire et à en organiser l'accès mais aussi à en promouvoir et en faciliter l'usage : aide à l'exploitation, accompagnement, aide à l'intégration des différents supports dans l'enseignement. Parallèlement, chaque structure propose des animations pédagogiques, la mise en oeuvre de politiques éducatives locales autour d'un triple axe, documentaire, pédagogique et technologique. De plus, la mission documentaire du CNDP s'appuie sur une importante activité d'édition sur tous les supports, la mise à disposition d'informations et de services sur l'Internet[2]. Enfin, des actions de partenariat nationales et internationales sont opérées avec de la coproduction, de la coédition, de la codiffusion, des acquisitions de vente de droits, des expertises, et des organisations de manifestations.

L'académie de Basse-Normandie héberge par exemple un CRDP (localisé à Caen), deux CDDP (à Saint-Lô et Alençon) et six CLDP (Falaise, Lisieux, Vire, Avranches, Cherbourg et Flers)[3].

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), créé en 1990-1991, s'est substitué aux structures antérieures de formation des maîtres du premier et second degré[4]. Il est rattaché aux universités académiques qui conservent un rôle central dans la préparation aux concours du second degré. Les deux missions fondamentales des IUFM sont d'assurer la formation initiale des professeurs d'école, des professeurs de lycée et collège, et des professeurs de lycée professionnel et des stages de formation continue des personnels enseignants (au niveau académique et

---

1 Le CNDP édite et diffuse le Recueil des Lois et des Règlements, le Bulletin officiel de l'Education nationale, les Programmes et Documents d'accompagnement.

2 Offre de ressources et de services en ligne.

3 Cf. cartes de répartition des structures en Annexes n° 2, 3 et 4.

4 Centre Pédagogique Régional et Ecole Normale des Instituteurs.

national).
Parallèlement, les IUFM sont associés à des recherches universitaires, développent quelques productions éditoriales, et restructurent depuis deux années en moyenne leur organisation documentaire avec notamment la création de service commun de documentation au niveau des académies[1]. Chaque département possède une antenne de l'IUFM, le siège étant généralement localisé dans la capitale régionale. Ceci est notamment le cas pour l'Académie de Basse-Normandie.

Outre ces deux principales structures, l'écosystème documentaire rassemble quelques centres ancrés dans des missions de recherche pédagogique, comme l'Institut national de Recherche Pédagogique (INRP) ou de recherche disciplinaire, comme les Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM).

Enfin, les réseaux de bibliothèques à vocation de lecture publique, avec notamment les bibliothèques municipales, ou à vocation universitaire, avec les bibliothèques universitaires, bien que n'étant pas destinées en priorité au public d'enseignants, peuvent répondre à certains besoins et attentes d'information pédagogique, scientifique, professionnelle et culturelle.

1.1.3- Les gisements d'informations virtuelles

L'information présente un autre avantage sur le vocable "documentation" c'est qu'elle se démarque fondamentalement de toute notion de fixation sur un support, à la différence de la documentation qui par certains côtés prêtent à confusion. De plus en plus, l'information est abordée comme un flux voire un fluide, et ceci quel que soit le réseau de transfert des données. L'information est assimilable à une énergie immatérielle accessible depuis une prise qui moyennant un équipement technique, un droit de passage, voire quelques coûts autorisant à consulter et à prélever celle-ci, demeure accessible à tous depuis une structure documentaire, de son établissement d'exercice ou de son domicile. Le grand tournant de ces dernières années est que sont disponibles sur les réseaux, des informations

[1] Articulant la gestion et les missions entre CRD d'IUFM d'une même académie. Cette politique documentaire est en cours de réalisation, avec des stades de développement variables d'une académie à l'autre.

de type I.P.P., I.C.L., I.S.T. et I.S.E ce qui élargit l'espace même de l'écosystème documentaire du professeur. Toutefois, cette information est de trois types : elle est d'abord comme nous l'avons énoncé, immatérielle, rapidement consultable, pour dans un second temps être fixée par le chercheur-lecteur sur support papier, optique,... Ensuite, ces informations sont plus ou moins éphémères dans le sens où, sans fixation sur un support, elles peuvent apparaître, être lisibles à tout moment comme disparaître aussi rapidement. Enfin, au moins pour celles qui intéressent potentiellement le professeur, plus elles peuvent satisfaire un taux important d'enseignants, plus les conditions d'accès sont limitées et les coûts de récupération potentiellement élevés.

Pour conclure, on assiste à un phénomène de "superposition informationnelle", où en plus de la documentation fournie par les diverses structures composant l'écosystème, ces mêmes structures et d'autres fournisseurs proposent de l'information en ligne, repoussant les frontières mêmes de l'écosystème documentaire de l'enseignant et le complexifiant dans son appréhension. D'où l'importance des relais qui s'organisent pour permettre une guidance de l'usager par le biais de sélection de sites, de portails professionnels, de conseils de cellules académiques sous couvert des corps d'inspection, et des professionnels de l'information.

1.2- L'analyse systémique comme appui théorique : les éléments de référence retenus

Dans le domaine de la science de l'information et de la communication une palette de théories s'offrent à nous. Même si chacune d'elles présente des repères conceptuels appréciables, les manquements sont trop importants et les approches suggérées trop partielles, vis-à-vis de notre objet d'étude.
Nous avons donc choisi l'analyse systémique, en privilégiant certaines notions de cette approche pour nous guider dans l'observation des pratiques des différents acteurs. Un ensemble d'éléments et de concepts fondateurs nous permettent d'avoir une approche globale de ce qui constitue l'écosystème documentaire de l'enseignant, associant des microstructures à un environnement illimité par définition.

Plus largement, l'approche systémique nous a permis de lutter contre un ensemble de préceptes, dénoncés notamment par Jean-Louis Le Moigne[1], comme celui de l'évidence. Beaucoup de travaux effectués dans les domaines de la documentation scolaire, donnant lieu à publication, semblent reposer plus sur un ensemble de désirs exprimés par le chercheur lui-même que les résultats obtenus d'une quête menée auprès de l'objet d'étude élaboré préalablement. Reprenant les travaux de P. Delattre, Jean-Louis Le Moigne rappelle que "*c'est par le biais de nos ignorances que s'insèrent en nous les slogans (les évidences) qui, à force d'être répétés, nous apportent les certitudes que nos seules connaissances ne pourraient pas justifier (...)*"[2].

Inspiré du nouveau discours de la méthode, un autre précepte nous a paru rapidement être essentiel à la construction de notre objet de recherche : il s'agit de celui du globalisme. En effet, nous croyons en la vertu du principe qui veut que l'objet d'étude est une partie "*immergée et active au sein d'un plus grand tout* . (Il est alors nécessaire) *de le percevoir d'abord globalement, dans sa relation fonctionnelle avec son environnement sans se soucier outre mesure d'établir une image fidèle de sa structure interne, dont l'existence et l'unicité ne seront jamais tenues pour acquises*"[3].

Enfin, il nous a semblé fondamental à l'occasion de l'élaboration de notre questionnement, de ne pas perdre de vue que toute représentation d'un système et de son environnement est une démarche délibérément partisane, devant nous inciter à "*exclure l'illusoire objectivité d'un recensement exhaustif des éléments à considérer*"[4].

Ervin Lazlo rappelait qu ' "*un système dans une perspective est un sous-système dans une autre(...)* "[5]. Le système étudié n'existe pas en soi, car comme tout objet scientifique, il est une construction du chercheur.

Inspirée des sciences de l'ingénierie et des sciences de la vie, l'analyse des systèmes a donné progressivement les moyens de rendre intelligible les phénomènes les plus complexes, notamment en considérant ceux-ci comme des systèmes ouverts en interrelation avec d'autres. Toute

---

1 **Le Moigne, Jean-Louis**, *La théorie du système général : théorie de la modélisation*, 3ème éd., PUF, 1990.

2 Ibidem, page 33.

3 Ibidem, page 43.

4 Ibidem, page 43-44.

5 **Lazlo, Ervin**, *Le systémisme, une nouvelle vision du monde*, 1981, page 15.

démarche de simplification est souvent illusoire rendant encore plus insoluble le problème étudié : d'où la nécessité pour notre étude de combiner les actions et les structures entre elles et de ne pas les traiter successivement et séparément[1].

1.2.1- La relation du système à un environnement

Jean-Yvon Birnien rappelle l'étymologie du mot système : systéma, dérivatif de "sysnestanai", qui signifie "*placer ensemble, réunir dans un tout organisé*"[2]. Par conséquent, toute perspective systémique renvoie à un espace délimité (le tout), plus ou structuré, ordonné, organisé.
Le système, concept de base de la démarche systémique, est un ensemble d'éléments en relation les uns avec les autres et formant un tout. La plupart de ces systèmes sont ouverts car en interrelation avec leur environnement plus vaste, influents ou sous influence tour à tour, voire interdépendants[3].
La délimitation d'un système est une démarche difficile mais obligatoire pour le rendre ensuite concevable, définissable, puis "enquêtable", où l'on s'intéresse alors à son fonctionnement présent et moins à son histoire ou à la recherche de causes pouvant expliquer certains dysfonctionnements passés. Cette approche se veut être en plus résolument tournée vers l'avenir et une démarche prospective.
L'environnement quant à lui est l'ensemble des éléments n'appartenant pas au système dont l'état est susceptible d'affecter (ou d'être affecté) par le système lui même et les stratégies de ses acteurs.
Tout système regroupe par conséquent un espace physique avec des frontières extérieures, associant des composantes structurelles, organisationnelles et humaines et des relations à l'environnement de type entrant ou sortant. Comme l'explique J.-C. Lugan[4], le système est un "*ensemble d'éléments identifiables interdépendants, c'est-à-dire liés entre*

---

1 Position soutenue par **Jean-Louis Le Moigne** dans *Le constructivisme. Tome 1. Des fondements*, 1994, page 155 et suivantes.

2 **Birnien, Jean-Yvon**, "*Information et management : initiation à la théorie des systèmes*", page 5.

3 "*Bien que le mot "système" ait été défini de bien des façons, tous les auteurs s'accorderont sur le fait qu'un système est un ensemble de parties coordonnées en vue d'accomplir un ensemble de buts*", dans **Le Moigne, Jean-Louis**, *Les systèmes de décision dans les organisations*, 1974, page 9.

4 **Lugan, J.-C.** ,*La systémique sociale*, page 26.

eux par des relations telles que si l'une d'elles est modifiée, les autres le sont aussi et par conséquent tout l'ensemble du système est modifié, transformé. C'est également un ensemble borné, dont on définit les limites en fonction des objectifs (buts, projets, finalités) que l'on souhaite privilégier".
Tout système est appelé à se maintenir, souvent d'ailleurs par le biais d'un développement, tel que la mise en place de nouvelles activités ou stratégies d'adaptation.
Un autre point nous semble intéressant dans la démarche systémique, c'est celui de l'aspect dynamique d'un système quel qu'il soit. Comme le définit Joël de Rosnay, le système est "*un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but*".

Lorsque nous parlons d'environnement, nous entendons l'ensemble des éléments extérieurs à un système avec lequel celui-ci échange des informations, des matières et de l'énergie. Environnement et système sont donc interdépendants. La réalité de micro-systèmes comme un CDI ou une organisation documentaire de type centre de CDDP,... pourra varier selon la nature des sollicitations humaines, structurelles ou techniques de son environnement. Cette variance sera par conséquent fonction du degré d'ouverture du système à l'environnement. On pourrait imaginer que plus il sera ouvert et plus il sera exposé, donc davantage tenté d'innover pour s'adapter aux sollicitations de cet environnement. Un micro-système replié sur lui-même sera alors à l'opposé peu enclin à développer de l'innovation.

1.2.2- Envisager le système documentaire de l'enseignant comme une totalité

Considérer que toute organisation documentaire est influencée par son environnement est nécessaire mais insuffisant. Elle l'est aussi vraisemblablement par la batterie de stratégies mises en place et développées par les acteurs eux-mêmes. Von Bertalanffy rappelle que tout système est "*un ensemble d'unités en interrelations mutuelles*"[1]. D'où la nécessité au cours de l'étude des structures documentaires que nous allons rencontrer, d'englober l'unité dans son ensemble en tenant compte de la

[1] **Von Bertalanffy, L.**, *La théorie générale du système* , page 138.

totalité des éléments, des actions et des individus, sans se limiter à une vision et un discours d'acteurs, restrictifs qui ne considèrent pas les stratégies des individus, même ceux faiblement usager d'une organisation documentaire, alors même qu'ils en sollicitent vraisemblablement d'autres en parallèle.

Il ne faudra pas négliger "*l'effet d'Holon*" dont parlait Koestler[1] à savoir que tout système sera plus que la simple somme des parties, qu'il implique l'apparition de qualités émergentes que ne possèdent pas les parties, étudiées séparément. L'approche cartésienne consistant à décomposer en autant de parcelles un problème, un objet de recherche, pour mieux l'appréhender ne peut en fait qu'en accroître la difficulté tant au niveau de l'approche que de sa compréhension. Jean-Louis Le Moigne souligne qu' "*aujourd'hui ... les objets à expliquer sont considérés comme les parties de plus grands touts, plutôt que comme des touts qu'il faut décomposer en parties*"[2].

1.2.3- Les inter-relations au système

Cette notion d'inter-relation dans l'analyse systémique déterminera le regard que l'on portera sur les acteurs, principalement le couple "documentaliste/ professeurs de collège". En effet, nous n'envisageons pas une relation unilatérale entre le professionnel de la documentation (A) et son utilisateur (B). La relation dès lors, doit être du type :

A ----(1) T0-----> **B** avec 1 en temps zéro,voire 2 en effet retour en temps1
<---(2) T1-----

De même, la relation entre ces deux professionnels pourra être envisagée sous la forme **B** ----------> **A** . En considérant l'ensemble des relations, l'influence se fera dans des circonstances différentes et variées principalement :

- Sous l'effet d'un feed-back, au sens d' "*information en retour fournie par*

[1] ... d'Holos, c'est-à-dire le tout ; **Koestler, M.,** *Génie et folie de l'homme. Tome 3, 1980.*

[2] **Le Moigne, Jean-Louis** ,*La théorie du système général : théorie de la modélisation,* page 35.

les sorties d'un système et susceptible d'en modifier ses entrées"[1].

- sous la forme d'une simple relation de cause à effet
- sous la forme d'une relation temporelle avec une première action (en T0) suivie d'une réaction (ou réponse), espacée dans le temps (en T1).
- voire sous la forme d'une "inter-relation indirecte", par le biais d'un tiers (comme un professeur responsable de discipline, un professeur principal, un formateur, (C)...) :

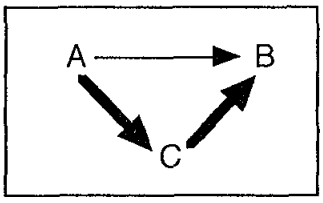

Ces principes réactifs d'inter-relations sont valables pour les relations entre structures.

Nous positionnant dans l'analyse systémique, nous sommes appelé à choisir un ensemble de variables individuelles et collectives, de type endogène et exogène, de nature à modifier les relations des utilisateurs au système documentaire : les stratégies et cursus individuels, les intérêts spécifiques de groupe, certaines déterminations d'origine exogène (implantation des TIC, niveaux d'enseignement, programmes et textes d'orientation d'enseignement, etc...). Par conséquent, notre approche systémique devra "*se nourrir de données empiriques*", comme aime à le rappeler J.-C. Lugan.

1.2.4-Les structures documentaires comme micro-systèmes d'entrée et de sortie d'informations

Tout système, en théorie, est à la fois ouvert et fermé, dans le sens où il n'est jamais totalement isolé car il établit toujours des contacts, plus ou moins nombreux et /ou suivis, avec son environnement de prédilection. Un système délimité reçoit différentes "entrées" (demandes, propositions, incitation, acquisition, etc...) et produit un ensemble de sorties (productions, actions, dispositifs d'adaptation, etc...).

[1] **Durand, Dominique**,*La systémique*, page 21.

Dans la pratique, un système peut réagir plus ou moins bien selon les conditions de changement et les actions de certains éléments internes. Par contre, un certain niveau de fermeture doit être maintenu obligatoirement pour conserver une entité, une spécificité, sans toutefois tendre vers un immobilisme et une absence d'adaptation à l'évolution des comportements.

Dans cette recherche nous placerons les sollicitations de l'environnement et des professeurs en entrées, tandis que les actions, et les produits documentaires développés le seront en sorties, aussi bien pour les usagers du centre ressource, qu'à l'extérieur du système documentaire et de l'établissement, même si la cible de ces actions que nous priviligierons restera l'enseignant de discipline exerçant en collège.

Nous travaillerons sur les pratiques documentaires effectives mais aussi sur l'image qu'en ont les acteurs[1]. Or, malgré les divergences évidentes de tout système, D. Durand par exemple nous rappelle que "la *poursuite d'objectifs divergents se situe dans le cadre contraignant de la survie nécessaire de l'entreprise*", mais qu'il "*doit y avoir un minimum d'objectifs communs pour que ce même système n'éclate pas*"[2].

Alors, nous essayerons d'observer les convergences et les divergences entre les sollicitations et la capacité du système documentaire à y répondre et de révéler en partie un certain nombre de demandes des professeurs.

Il sera alors intéressant de se poser la question en terme de déploiement de stratégies par les professionnels de l'information, en matière de traitement et de diffusion d'information : recherche de la cohérence entre processus et objectifs, appui sur quelques membres du système, recherche d'idées novatrices, mise en place de processus contournant les réticences et les résistances, amélioration des dispositifs de diffusion des informations, etc.

Tout micro-système à lui seul, fonctionne avec ses propres finalités et une spécificité d'actions et de fonctions, qui lui permettent à la fois d'évoluer dans un champ plus vaste que celui de sa seule structure, tout en conservant une spécificité lui permettant de revendiquer des spécialités.

---

[1] Cf. notamment Partie 1, chapitre n°2.1.5.

[2] **Bériot, Dominique**, *Du microscope au macroscope : l'approche systémique du changement dans l'entreprise*, page 227.

Un micro-système (documentaire), c'est :

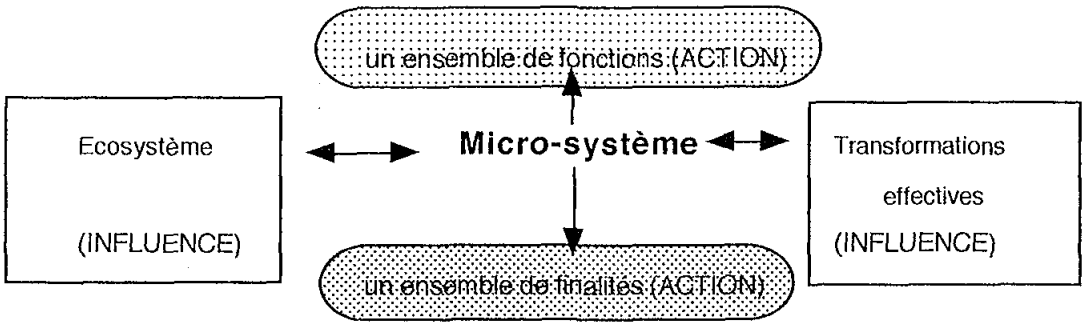

On constate par conséquent, que tout (micro)-système peut être envisagé comme un ensemble d'actions intrantes et extrantes. Il va de soi que certaines actions extrantes vont ensuite en susciter de nouvelles intrantes, en effet feedback[1].

1.2.5-L'action au centre de la pensée systémique

La pensée systémique présente un autre intérêt non négligeable, celui de placer au centre du dispositif l'acteur et sa capacité d'action. Talcott Parsons s'appliquait à rappeler que "*l'action est une conduite humaine, collective, individuelle, consciente ou inconsciente*"[2]. De plus, l'élément le plus petit envisagé par la systémique est l'individu. Ces deux points pour nous, seront fondamentaux dans le sens où, après avoir rendu compte des besoins et des pratiques documentaires des enseignants, nous nous efforcerons de vérifier les capacités structurelles à y répondre, ceci sous-entendant l'observation des actions entreprises par les documentalistes des diverses organisations à cadrer les demandes et à rendre les plus fonctionnels possibles, leurs objectifs de gestion documentaire, d'adaptabilité et de prospection.

Notamment à ce titre-là, l'approche constructiviste rappelle que "*le chemin se construit en marchant*"[3], à savoir que les acteurs par leurs actions construisent et déterminent le système et l'étendu de l'écosystème. L'observation des actions pour prendre tout son sens, devra être complétée

1 Par exemple, une base de données en ligne va proposer aux usagers quelques références bibliographiques qui se solderont ensuite par de nouvelles demandes d'acquisition auprès du documentaliste, gestionnaire de la politique documentaire.

2 **Lugan, J.-C.** ,*La systémique sociale*, page 44.

3 Citation empruntée à **Le Moigne, Jean-Louis**, *Le constructivisme. Tome 1. Des fondements*, page 233.

par la considération du système de représentation des acteurs, bien que souvent ceci constitue une source de confusion avec l'observation déclarée des pratiques. Cependant, dans le domaine d'étude qui est le nôtre, les stratégies développées par les acteurs, leurs passages à l'acte découlent souvent des offres documentaires potentielles des diverses structures. L'action pourra être considérée alors comme une résonance des politiques et des priorités des micro-systèmes documentaires étudiés[1].

1.2.6-Les structures documentaires en tant que "réservoirs d'information et centres gérant des flux"

L'approche systémique met l'accent sur la fonction d'auto-régulation de chaque système, selon des règles spécifiques et grâce à la libre circulation des informations entre chaque élément le constituant[2].
Comme le souligne Dominique Bériot "*chaque élément d'un système utilise et fait circuler les informations (flux), prend des options (centre de décision), franchit progressivement quelques paliers (facteur temps)*"[3]. L'information occupe une place de choix au centre des micro-systèmes étudiés.
Le centre de documentation, en tant que micro-système, est aussi un lieu de stockage de données ayant une réalité matérielle ou pas. Il possède un ensemble de dispositifs lui permettant de trouver d'autres informations à l'extérieur pour répondre à la demande et se rapprocher des attentes. Le débit d'information, les rythmes de production, les délais d'obtention des informations extra-système sont autant d'indicateurs de l'état de fonctionnement du système étudié. Les systémistes parlent alors de flux, à savoir diverses quantités d'information, circulant entre les différents éléments d'un système, caractérisés par des débits, des directions, des structures, des fréquences, des fonctions et des choix opérants.

1.2.7-Le système ou le changement structurel dans la régulation

Le propre de l'étude systémique est de refuser la vision d'un système figé. Inspiré de l'étude des organismes vivants, l'une des règles

---

[1] **Chandler, A. D.**, *Strategy and structure*, Mit Press, 1962 a d'ailleurs une formule frappante: "*Dis-moi quelle est ta stratégie, je te dirai quelle est ta structure*".

[2] Principe de la "régulation naturelle".

[3] **Bériot, D.**, *Du microscope au macroscope* , page 27.

fondamentales de cette pensée, est de mettre en avant notamment, trois principes conceptuels que nous ferons nôtre :

1- L'homéostasie : Bien que nous puissions constater des changements plus ou moins significatifs, tout système ouvert a la tendance naturelle de se maintenir en l'état initial par un mécanisme d'autorégulation permanent appelé aussi homéostasie.
Dominique Bériot dans son glossaire définit ainsi l'homéostasie : "*Propension d'un système à rester dans sa norme, c'est-à-dire à maintenir un équilibre tendant vers le statu quo, malgré les pressions de l'environnement*"[1].
Ce regard est déterminant pour tout chercheur, car il nous autorise à envisager le changement à travers la stabilité et nous oblige à nous éloigner des formes les plus spectaculaires du changement, pour rechercher sous une apparente constance des tentatives de modification du système plus mesurées, d'évaluer la résistance au changement des professionnels, et de révéler les éléments stables et constants du système observé.
L'écosystème documentaire que nous avons choisi de traiter sera surtout de type homéostatique, à savoir globalement statique, placé dans un environnement élargi stable et comprenant parallèlement des éléments et des acteurs eux-mêmes dynamiques. Cette idée rejoint le concept de "*steady state*", emprunté notamment à Von Bertalanffy et aux biologistes, correspondant à un principe d'"équilibre dynamique".

2- Les marges d'adaptation : Chaque centre documentaire, élément d'un système, peut être perçu comme un système à lui seul[2], et une entité reposant sur des spécificités internes et environnementales, qui par conséquent prendra le risque de varier ses actions, de se constituer un réservoir pour y puiser son équilibre et s'assurer ainsi une marge d'adaptation. Cette dernière mobilise tout un ensemble d'activités, de stratégies variées permettant à chaque système évolué de trouver ses solutions, adaptées aux défis auxquels il doit faire face et à révéler sous l'autorité d'acteur(s) responsable(s) d'une capacité d'innovation et de changement.

---

1 Op. cit., **Bériot, D.**, *Du microscope au macroscope*, page 227.

2 D'où le choix du vocable "micro-système".

3- Le changement : Depuis la création des premiers centres de documentation scolaire, la situation, les objectifs et les missions se sont profondément modifiés. La systémique comme nous l'avons rappelé plus haut accorde une place à la capacité de tout système d'évoluer pour s'adapter en fonction des modifications de l'environnement et des attentes de certains acteurs évoluant au coeur du système.
Les changements s'opèreraient principalement sur les objectifs, moins sur les processus voire les structures elles-mêmes.
Les changements d'objectifs constituent la forme de changement la plus fréquente, et revêt trois aspects principaux :

- la transformation d'un service ou d'une stratégie déjà existante afin d'optimiser sa fonctionnalité
- la création totale d'une nouveauté, de nouveaux produits, de nouveaux services, etc.
- le développement qualitatif et/ou quantitatif de produits.

Par conséquent, nous serons à même de rechercher plutôt les dominantes et les éléments stables de chaque micro-système sans toutefois évincer d'éventuelles amorces de changement, ou modifications liées à la nécessité du (micro)-système de s'adapter face à son environnement.

1.2.8-Tendre vers un modèle d'organisation documentaire et une définition objective de l'écosystème documentaire

De l'ensemble des centres documentaires que nous allons étudier, vont très probablement se dégager des points communs et des différences. Selon toute vraisemblance nous aboutirons, grâce à la méthode systémique, à caractériser les missions dominantes des divers centres documentaires.

Pour réussir à dégager certains éléments dominants dans notre étude, concernant particulièrement la gestion documentaire, les stratégies de veille, etc... nous avons choisi une approche de type fonctionnel qui nous permettra de dégager les types de flux d'information constatés, les acteurs et sous-système de décisions, la tendance à tenir compte ou non des avis (rétroaction), les délais d'usage impartis pour répondre aux demandes, la capacité à solliciter des espaces documentaires de l'environnement,...en

partant de réponses des acteurs concernés.
L'intérêt fondamental sera de révéler aux acteurs d'autres réalités que la leur en éclairant différemment la fonction documentaire des différentes micro-structures composant l'écosystème documentaire de l'enseignant.
Pour reprendre les termes de Joël de Rosnay, nous dirons que "*les modèles proposés ne sont que des points de départ pour la réflexion, en aucun cas des points d'arrivée. Ils ne peuvent (et ne pourront) évoluer que dans la confrontation avec la réalité pour un aller-retour incessant entre représentation et action*"[1].
Parler de l'écosystème documentaire de l'enseignant, équivaudra à poser le problème des interrelations d'une structure, sous-système à un environnement aux frontières variables selon les pratiques des acteurs. Nous devrons être en mesure de rendre compte des perméabilités d'une structure à l'autre et des articulations éventuelles opérées par les acteurs, enseignants ou documentalistes.

1.2.9- La complexification du système

Observer un seul facteur ou les usages auprès d'une seule structure ne suffit pas à rendre compte de problèmes aussi complexes que la recherche d'information. C'est une analyse pluri-factorielle dont nous aurons besoin, d'autant que la réalité est toujours plus complexe que ce que désire étudier le scientifique. La démarche scientifique n'est jamais qu'une formidable simplification de ce que nous percevons ou croyons percevoir, un fantastique réducteur d'une réalité bien plus complexe. Pour accéder à une analyse honorable d'un système, il est alors nécessaire de "fermer le modèle", en recensant le plus possible d'éléments de l'écosystème et d'acteurs, sans pour autant "*découper le problème en tranches*"[2]. De plus, plus qu'une recherche absolue d'explication, nous essaierons de comprendre l'écosystème par la rencontre de ses usagers et les actions de ses professionnels, pour le rendre au bout du compte intelligible.

---

[1] **Rosnay, Joël de**, *Système et approche systémique*, pages 4-8.
[2] Expression empruntée à **Le Moigne, Jean-Louis**, *La modélisation des systèmes complexes*, 1999, page 18.

1.3- Le Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.) de collège : un micro-système documentaire de proximité

1.3.1- Le CDI comme système fermé d'information documentaire

Même si le CDI n'est pas au centre de notre recherche, nous avons choisi d'étudier partiellement celui-ci et les stratégies du documentaliste dans les domaines de la gestion et du développement de services envers les personnels enseignants des établissements étudiés. La relation "documentaliste / élève", bien que fondamentale et prioritaire depuis ces dernières années, ne nous retiendra pas. Même si, malgré tout, les actions développées dans la relation documentaliste / professeur sont aussi bénéfiques à l'élève. De plus, les services développés et testés par les documentalistes à l'attention de leurs homologues sont l'occasion de soumettre de nouveaux modèles de représentativité de la documentation scolaire, modèles visibles de l'adulte à l'enfant.

La plupart des structures que ce soient dans le cadre scolaire ou de l'entreprise possèdent un service de documentation qui (et quelle qu'en soit l'appellation : centre de documentation et d'information, ou centre de ressources documentaires, service documentaire, ou bien unité documentaire, etc...) est considéré comme un élément important (voire central) de l'organisation de l'information dans l'établissement et qui, à lui seul, représente un système finalisé, avec un ensemble d'objectifs spécifiques, exclusivement centré sur le service interne aux membres de la structure.

Parallèlement à l'usage des services et des produits du service de documentation, chaque acteur d'un système ou d'une organisation collective de travail met en place des méthodes personnelles de recherche d'information, reçoit systématiquement des informations liées à sa qualification, etc. Point central, le centre documentaire et les services qui en découlent, ne sont pas pour autant l'unique moyen d'obtention d'informations pertinentes, plus ou moins durables.

Mais, comme le montre notre schéma numéro 2, théoriquement le centre de documentation et d'information à lui seul est un système finalisé, avec un environnement informatif, un système d'entrée et de sortie, une certaine capacité de stockage ou de réorientation dans la diffusion, autant de points qui en font un espace dynamique, reliant les acteurs, entraîné à réactualiser

Les catégories d'information dans un centre de documentation

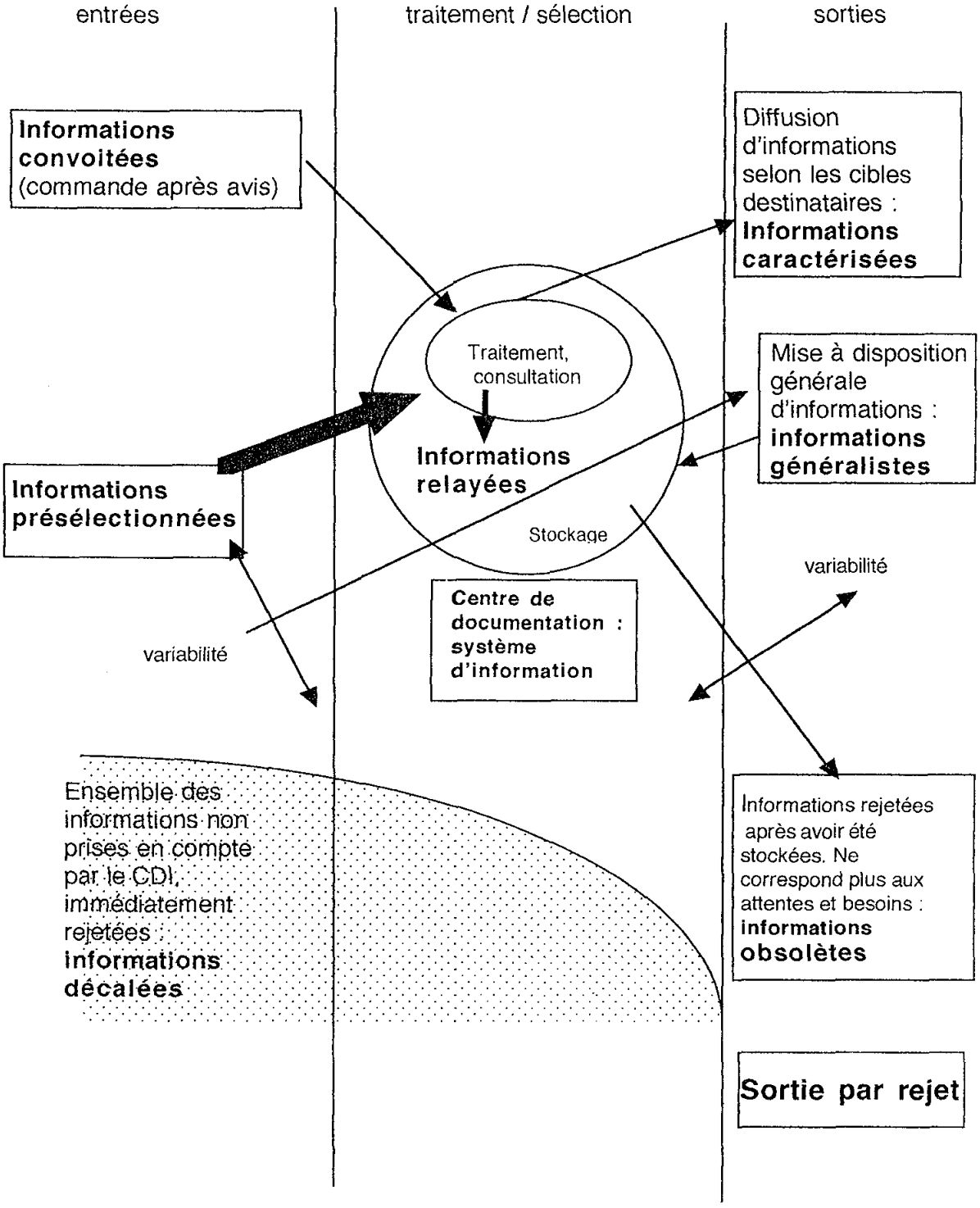

Remarque : ce schéma permet de synthétiser les différents types d'informations transitant (ou non) dans une structure documentaire comme le CDI. Il est évident qu'une partie de ces informations est cherchée et consultée par l'enseignant, dans d'autres structures documentaires de l'environnement.

schéma n°2

sa gestion, à s'adapter aux sollicitations extérieures et aux flux d'information. D'ailleurs institutionnellement, les CDI possèdent un ensemble de textes officiels de référence rappelant leurs missions et actions spécifiques, avec notamment une mission d'ouverture et d'échange avec l'environnement[1].

Comme le révèle notre schéma, un CDI de collège d'établissement public d'enseignement est appelé à gérer sept types d'information[2] ayant pour point commun de toutes passer entre les mains et par la compétence du responsable de la mission documentaire[3]. Nous considérons aussi que dans un système d'information plus large tel que celui d'une organisation de type établissement scolaire, tout un ensemble d'informations (commerciales, scientifiques, à haute teneur disciplinaire, administratives, réseau de compétences,...) échappent à l'espace documentaire (CDI) et à son documentaliste au moins partiellement.

Toutefois, dans la palette d'actions du documentaliste du centre de documentation et d'information certaines d'entre elles sont spécifiquement destinées à la population enseignante adulte. Nous avons dénombré principalement six actions :

- Permettre la communication des informations au sein de l'établissement. Par le système des vases communiquants, toute information, qu'elle soit "convoitée" ou "présélectionnée" (cf. schéma), se doit d'être diffusée vers des récepteurs susceptibles d'être intéressés et/ou qualifiés pour pouvoir la décrypter voire l'utiliser en fonction d'objectifs précis tant professionnels que personnels.

- Assurer le maintien des connaissances des membres du corps professoral en diffusant des informations "caractérisées". Certaines d'entre elles devront être traitées, d'autres seront directement exploitables. Pour assurer au mieux ce maintien des connaissances de chacun, le responsable du CDI

---

1 Notamment la circulaire n°86-123 du 13 mars 1986 (troisième mission).

2 Informations convoitées, présélectionnées, décalées, relayées, caractérisées, généralistes et obsolètes.

3 On remarque deux niveaux de variabilité qui, en grande partie, dépendent des spécificités de l'environnement (établissement et espaces culturels et informatifs environnants), à savoir la capacité de stockage par rapport à la masse d'informations acquises et le taux de rotation du fonds stocké au CDI. Les taux de variabilité dépendent aussi de la capacité du documentaliste à travailler en concertation avec des professeurs de disciplines et d'en fédérer les compétences.

devrait élaborer des stratégies pour analyser et évaluer précisément le degré de connaissances de chacun d'eux, voire même être-là pour combler certains déficits ou manquements.

- Faciliter l'accès aux informations en mettant en place (au sein du CDI ou à l'extérieur) un dispositif pour recueillir diverses données stockées au centre (informations "généralistes" et "relayées") ou à l'extérieur des locaux de l'établissement, dans l'environnement informatif, pédagogique et professionnel, consultables à l'aide des technologies de l'information et de la communication ou de circuits parallèles (carnet d'adresses, annuaires, etc...).

- Faciliter certaines prises de décision en assurant un accompagnement autour du document par la constitution de produits documentaires qui offrent une vue objective et diversifiée d'un problème ou d'un sujet, et en présentant exhaustivement une méthode rigoureuse d'évaluation de l'information, de commentaires critiques de documents,...

- Connaître l'évolution de l'environnement et des disciplines, afin de savoir où sont les espaces et personnes ressources, réactualiser les méthodes et contenus informatifs ceci devant correspondre au souci personnel du documentaliste de réactualiser sans cesse et de préparer un proche avenir, même si les professeurs en profiteront dans un second temps. Ce cinquième objectif est à lier au troisième, dans le sens où il fait partie de l'installation d'un processus de veille documentaire.

- Perpétuer les fonctions "de base" du métier de documentaliste comme mémoriser les informations les plus pertinentes, assurer le traitement des informations avant stockage, diffuser les informations "caractérisées" ou "généralistes", lutter contre le vieillissement du fonds documentaire, etc. Le CDI a lui seul peut répondre à une partie importante de demandes, et être auto-suffisant en démultipliant les démarches, les dispositifs, les produits, dans notre cas d'étude, à destination des professeurs.

1.3.2- Le CDI comme "système d'entrée et de sortie d'information"

Tout système, en théorie, est à la fois ouvert et fermé, dans le sens où il n'est jamais totalement isolé car il établit toujours des contacts, plus ou moins nombreux, avec son environnement de prédilection. Un système délimité reçoit différentes "entrées" (demandes, propositions, incitations, acquisitions, etc...) et produit un ensemble de "sorties" (productions, actions, dispositifs d'adaptation, etc...).

Dans la pratique, un système peut réagir plus ou moins bien selon les conditions de changement et les actions de certains éléments internes. Par contre, un certain niveau de fermeture doit être maintenu obligatoirement pour conserver une entité, une spécificité, sans toutefois tendre vers unimmobilisme et une absence d'adaptation à l'évolution des comportements.

Dans cette recherche nous placerons les sollicitations de l'environnement et des professeurs en entrée, tandis que les actions, et les produits documentaires développés le seront en sortie, aussi bien pour les usagers du centre ressource, qu'à l'extérieur du système documentaire et de l'établissement. La cible centrale de ces actions que nous priviligierons, restera toutefois l'enseignant de discipline, exerçant en collège.

Nous travaillerons sur les pratiques documentaires effectives et aussi sur l'image que s'en font les acteurs[1]. Or, malgré les divergences évidentes de tout système, Daniel Durand par exemple nous rappelle que "la *poursuite d'objectifs divergents se situe dans le cadre contraignant de la survie nécessaire de l'entreprise*", mais qu'il "*doit y avoir un minimum d'objectifs communs pour que ce même système n'éclate pas*"[2].

Nous essayerons donc d'observer les convergences et les divergences entre les sollicitations et la capacité du système documentaire à y répondre même partiellement.

Il sera alors intéressant de se poser la question en terme de déploiement de stratégies par le documentaliste en matière de traitement et de diffusion d'information : recherche de la cohérence entre méthode et objectifs, appui sur quelques acteurs du système, recherche d'idées novatrices, mise en place de processus contournant les réticences et les résistances,

---

[1] Cf. notamment dans la première partie, chapitre 2.1.5.

[2] **Bériot, Dominique (dir.)**, *Du microscope au macroscope : l'approche systémique du changement dans l'entreprise*, Paris, ESF, 1992, page 227.

amélioration des dispositifs de diffusion des informations, etc.

1.3.3- Les relations du CDI à l'écosystème documentaire de l'enseignant

Bien que semblant relativement auto-suffisant et pouvant fonctionner en autarcie, le CDI est théoriquement appelé à solliciter diverses structures de l'environnement en diverses occasions et par rapport à divers besoins informationnels. Nous sommes en mesure de retenir principalement huit relations :

- les échanges de données afin d'alimenter la base de données du CDI, ou de participer à un dispositif collectif de catalogage partagé[1].
- Les sollicitations individuelles ou d'équipes pédagogiques pour mettre en place des séminaires ou journées de formation continue, en priorité dans les domaines de la documentation scolaire, mais parfois autour de problématiques ouvertes à des questions pédagogiques et/ou disciplinaires.
- Les assistances (verbale et matérielle) liées à l'essor des TIC(e) dans les établissements scolaires et les CDI en particulier.
- Les prêts de documents[2] soit pour un usage individuel, soit pour un projet collectif d'établissement.
- L'intégration à des équipes d'expérimentation locale ou la participation à des projets de recherche plus ambitieux, impliquant peu ou prou la documentation scolaire[3].
- L'animation avec les secteurs représentant la culture et la lecture publique, généralement pour élaborer des projets avec et pour les élèves.
- Les échanges inter-professionnels à l'occasion de regroupements provoqués institutionnellement, par le biais des corps d'inspection, des administrations,...
- Enfin, les éventuelles constitutions de collections de documents entre plusieurs CDI, voire d'autres structures, pour les mettre dans un second temps à disposition d'une communauté constituée d'individus appartenant

1 Les expériences les plus connues concernent le réseau CRDP et un vivier de CDI avec des documentalistes volontaires.

2 A considérer dans son sens le plus large, à savoir des monographies, des documents sur support optique, magnétique, ... des expositions, etc.

3 Les expérimentations concernent essentiellement des situations pédagogiques en présence d'élèves.

ou pas à l'établissement.

Nous veillerons par conséquent sur ces divers domaines, afin de constater des occasions d'échange et de rencontre, confirmant alors le degré d'ouverture du CDI vis-à-vis des autres structures documentaires et informationnelles. Nous porterons une attention particulière sur ce micro-système documentaire pour la bonne et simple raison qu'il est le plus proche et le plus simple d'accès pour le professeur, et par conséquent qu'il devrait être fréquemment sollicité par celui-ci avant d'entamer toutes démarches plus lourdes de repérage et de recherche d'information à caractère pédagogique, scientifique et professionnelle.

2- Les acteurs au coeur de l'écosystème documentaire

2.1- Les usages et pratiques informationnels et documentaires : définition

2.1.1-Définition de l'usage

L'usage est une activité sociale , l'art de faire, la manière de faire. Il n'a pas valeur de "loi", est différent d'un individu à l'autre à la différence essentielle des rites. L'usage a un sens bien plus large que la seule utilisation (au sens de " rendre utile"[1]). On peut dans notre cas, concevoir que les sollicitations du professeur de telle ou telle autre structure, ne soient pas guidées systématiquement par la nécessité que les résultats de la recherche soient directement utiles. Le degré d'utilité immédiate (ou le fait de le devenir ultérieurement) est tout à fait concevable, à l'occasion notamment d'une recomposition de l'information recueillie à partir de différentes recherches menées antérieurement. De plus, l'usage n'implique pas forcément qu'il y ait habitude, au sens de répétition "mécanique" d'une même action qui conduise à développer un comportement systématique aux apparences "naturelles", "spontanées".

2.1.2- Définition de l'usager

L'usager d'un système d'information, d'un produit d'information, est toute personne qui emploie cet objet d'étude pour obtenir la satisfaction d'un besoin d'information, que l'objet d'étude subsiste (utilisation), se modifie (usure) ou disparaisse (consommation). De plus en plus, les usagers des services de fourniture d'information manifestent des besoins, des exigences, dénoncent des problèmes et proposent des solutions.
A la différence de l'usager, l'utilisateur est souvent en accord avec le mode d'emploi du dispositif, alors que celui de l'usager est souvent en décalage, l'usage n'étant pas systématiquement en conformité avec le dispositif ou la structure sollicités. L'utilisateur est un usager en devenir. Partant de ce constat, de diverses pratiques utilisatrices observées sur le terrain d'étude, nous essayerons de généraliser l'analyse aux usages de l'information et de la documentation par les professeurs exerçant en collège.

---

[1] C'est pour cela que nous parlerons d'utilisation uniquement à l'occasion d'observation de pratiques liées aux TIC(e) ou à certains outils et productions documentaires.

Depuis les années 80, les usagers exigent aujourd'hui d'être écoutés et de participer au fonctionnement des divers services (publics), de devenir de véritables partenaires[1], agents d'action et d'inflexion. L'usager des années 90 a pris conscience de ses droits à l'usage[2]. Dès lors, l'étude des usagers porte ses fruits, car il a le pouvoir peu à peu de manifester ses exigences, d'énoncer ses problèmes d'usage et même de proposer des solutions[3]. Enfin, il sont amenés à développer des comportements informationnels spécifiques, à élaborer leurs propres systèmes d'information[4]. L'usage de l'information a ceci de particulier que "*user de l'information c'est faire en sorte d'obtenir de la matière information, la satisfaction d'un besoin d'information, l'information subsistant à cet usage*"[5].

2.1.3- Définition de la pratique documentaire

Les pratiques regroupent des ensembles d'habitudes établies, c'est-à-dire des procédés, méthodes, manières concrètes de faire et d'intégrer (avec la documentation et l'information dans notre étude) d'une classe d'individus clairement identifiée dans le secteur culturel ou informatif [6].
La particularité des usages et des pratiques d'information est que l'information est une matière qui subsiste à tout usage et qui se démultiplie à chaque récepteur[7]. Etant donné que l'objet d'étude subsiste, après usage et pratique, il s'agit alors d'utilisation de l'information de type I.P.P.[8] et non pas de consommation qui voudrait dire disparition de l'objet ou de la matière et démarche d'acquisition par une transaction financière.

Les fonctions d'un système documentaire devraient par l'apport d'information tendre à modifier la conduite des activités du professeur, en lui permettant d'accumuler du savoir et des nouveaux savoir-faire.

---

1 Cf. la méthodologie de Bales.

2 Exemple avec la création d'une association de "Défense des usagers des services publics", qui n'hésite pas à intenter des recours en justice face à des entreprises d'Etat comme la SNCF, etc.

3 Plus exactement ses solutions ... au regard de ses pratiques et de l'ensemble de ses contraintes.

4 **Taylor, R.S.**, *Information use environnements*, Progress in communication science, vol. 10, Ablex Publishing co., 1991.

5 **Le Coadic, Yves**, *Usages et usagers de l'information*, Nathan : ADBS, 1997, p. 22.

6 Les professeurs de collège dans notre cas.

7 Une information qui est donnée à une tierce personne devient deux informations.

8 I.P.P. lire Information Pédagogique et Professionnelle.

Nous pourrions rendre ce que nous venons de développer sous la forme d'un schéma :

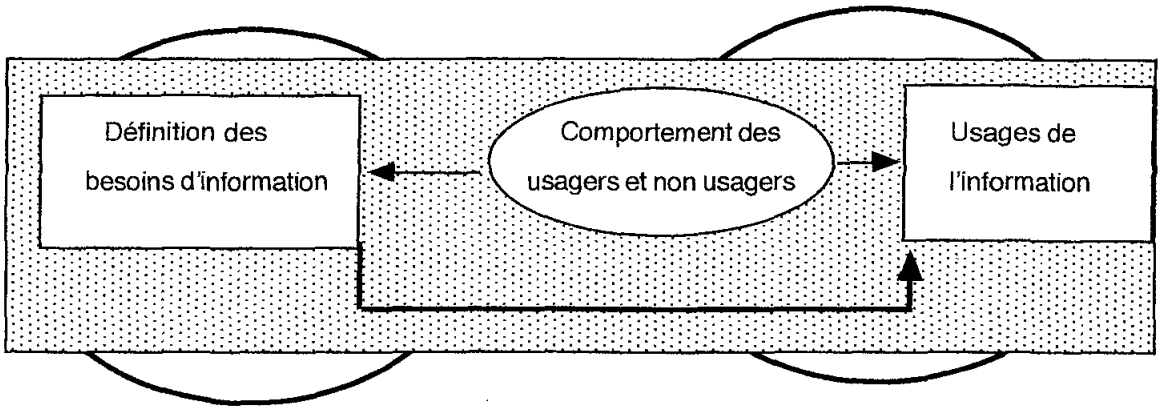

De ce que nous venons de dire, notre travail s'attachera à étudier à la fois les représentations (que déclarent-ils utiliser comme information et documents, auprès de quelles structures, quelle image possèdent-ils du documentaliste, du CDI,...), et les mises en situation professionnelle par les professeurs de collège, tant auprès des professionnels de la documentation que de la sollicitation et des pratiques envers les offres structurelles de documentation.

Trop souvent encore, dans le champs de l'éducation en collège, la pratique de l'information est assimilée à la seule pratique de la lecture.

Même si nous avons à faire à une population théoriquement "hyperdocumentée", considérée socialement comme "hyper-lettrée", nous observerons des différences, essayerons de les identifier et de les expliquer selon des critères contextuels, environnementaux et individuels. Pour mettre l'usager au centre de tout dispositif étudié, il est nécessaire que l'on ait une idée claire de ce qu'il est, en intégrant son environnement, son statut et ses activités.

Par exemple, la vision de M.-L. Lasne nous semble intéressante mais

beaucoup trop restrictive[1]. La demande des enseignants est considérée comme un feed-back, sorte de réaction volontaire et calculée en fonction des offres faites par le documentaliste. Or tout laisse à penser qu'il s'agit plutôt d'une relation interactionnelle à savoir que si effectivement la demande peut découler de l'offre, elle n'en reste pas moins libérée dans la mesure où elle évolue en fonction de préoccupations du moment de l'utilisateur ou de ses nouveaux centres d'intérêt. Nous avons pu constater qu'un documentaliste de CDI qui ne développait pas de services ou de stratégies envers les professeurs, n'empêchait pas ceux-ci de chercher en parallèle de l'information, voire de porter un regard critique et argumenté sur les services ou non services proposés. De plus, par exemple, Christiane Etévé, Odile lambert-Chesnot et Jean Hassenforder rappelaient que les enseignants avaient tendance à se regrouper, à constituer des sortes de réseaux organisés autour de "*préoccupations, d'actions ou de thèmes précis*". D'où l'intérêt comme nous le montrerons dans le chapitre 4 concernant les choix méthodologiques de considérer plusieurs enseignants de chaque collège visité afin de rendre compte d'éventuel "*réseau personnel d'information*"[2], de stratégies souterraines, individuelles. L'autre enjeu est de partir de transcriptions individuelles et par recoupement et regroupement, de dégager des "stéréotypes d'usage" nous permettant alors de reconstituer des modèles de fonctionnements collectifs et une typologie d'usagers.

2.1.4- La relation entre les attentes et les offres documentaires

Les quelques recherches ayant axé leur problématique sur le rôle du documentaliste dans la diffusion des savoirs[3] montrent que l'acceptation du documentaliste comme intermédiaire entre enseignants et sources de savoir est acquise. Les attentes à l'égard du documentaliste sont importantes et reposent sur de nombreuses questions très diverses telles que la

---

[1] **Lasne, M.-L.**, *Les professeurs et le centre de documentation*, Inter-CDI, mai-juin 1981, n°51, p.19-22.

[2] Concept notamment mis en avant dans l'article de **Berbain, J.-M.**, *Les minorités d'enseignants lecteurs et l'information pédagogique*, Inter-CDI, novembre-décembre 1991, n°114, p.53-57.

[3] Par exemple le compte-rendu d'enquête de **Christiane Etévé, Jean Hassenforder et Odile Lambert-Chesnot**, Inter-CDI, juillet-août 1991, n°112, p. 53.

multiplication de produits documentaires, la recherche d'informations spécialisées, etc.

Dans une enquête menée par Jean Hassenforder et A. Kovacs, intitulée "Documentation et interdisciplinarité"[1], on constate un certain écart entre les attentes du documentaliste et celles de l'enseignant ce qui révèle deux perceptions de la documentation. Les professeurs déplorent par exemple, le manque d'information sur les ressources du CDI et les produits documentaires ciblés. Les documentalistes de leur côté estiment que les professeurs ont une connaissance insuffisante du CDI et qu'ils ne montrent que peu d'intérêt pour les documents traitant des sciences pédagogiques.

Kovacs et Hassenforder concluent leur travail sur la nécessité de redéfinir le rôle du documentaliste dans le collège. Or, depuis 1980, on peut, semble-t-il, se poser encore la question, même si beaucoup de modifications ont été apportées ces quinze dernières années, en ce qui concerne son statut.

Nous dissocions les "attentes", des besoins et pratiques documentaires, dans le sens où il s'agira pour nous de révéler le plus précisément possible les idées, les volontés que souhaiteraient voir mettre en place chaque enseignant par rapport à ses besoins et sa pratique professionnelle en matière documentaire.

Les "attentes" parce qu'elles sont orientées vers le futur et sont les désiderata de chacun, résultent des besoins documentaires et de la capacité actuelle de chaque centre et de ses professionnels à y répondre et à innover. Le schéma intitulé "Analyse des besoins et des attentes" illustre les deux niveaux distincts où se situent besoins et attentes.

Il serait possible de synthétiser encore ces deux mêmes étapes conceptuelles en disant que les attentes varient car résultent de la rencontre des besoins passés et présents du professeur avec la capacité du documentaliste à les satisfaire dans le cadre de la gestion du centre de documentation. Les attentes ne parviennent qu'en T1 (futur) par rapport aux besoins en T0 (présent) et T -1 (passé).

2.1.5 La représentation des acteurs

La notion précédente "d'attente documentaire" sera étroitement liée à

---

[1] **Hassenforder, Jean et Kovacs, A.**, *Documentation et interdisciplinarité : le rôle des documentalistes dans les collèges expérimentaux*, Inter-CDI, janvier-février 1980, n°43, p. 23.

celle de "représentation" chez les enseignants interrogés. Nous parlons de " système de représentation" car chaque enseignant utilisateur potentiel d'un système documentaire évolue avec des images mentales construites à partir de ses expériences et de celles de son entourage, sans qu'elles soient pour autant formellement ancrées dans ses pratiques. La représentation, donc, est "*l'état d'une image mentale que se fera un sujet voire un groupe d'un objet, d'un concept, (...), d'un évènement, d'un système, (...)* (d'une profession), *reposant sur un ensemble de subjectivités, de prénotions, de messages reçus et interprétés*"[1].

Lorsque, avec chaque enseignant rencontré, nous aborderons le domaine de ses attentes et espérances en matière documentaire, nous jumèlerons ses réponses aux diverses représentations qu'il se fait du métier de documentaliste, du CDI "idéal", de l'usage et de la place du document dans le métier de professeur,... Les représentations que nous dégagerons ainsi seront regroupées par origine : professeur de même discipline, de même type d'établissement, etc... pour obtenir enfin un système de représentations rendant compte des principales tendances collectives. Dans son travail de thèse, en 1984, Christiane Volant[2] rappelait que le système de représentations regroupait l'ensemble des représentations existantes vis-à-vis de la fonction documentaire de l'ensemble des acteurs d'un système. L'auteur releva à l'époque onze types de représentation d'un système documentaire, parmi lesquels, nous en retiendrons particulièrement quatre, à savoir le centre comme:

- un lieu de diffusion et de circulation de l'information
- un lieu de traitement et d'analyse de l'information
- un lieu de conservation et de stockage de documents
- un lieu d'orientation vers d'autres sources d'information[3].

2.2- Les usages et pratiques informationnels et documentaires : approche historique des recherches

2.2.1- Evolution de la problématique

En posant le problème de l'analyse des pratiques documentaires et

---

[1] **Bériot, Dominique**, *Du microscope au macroscope*, page 231.

[2] **Volant-Gaston, Christiane**, *Approche systémique, fonction et gestion documentaire*, Université de Paris, Thèse de 3ème cycle soutenue en 1984.

[3] Cf. schéma n° 3 "*Les activités documentaires d'un centre de documentation*", page suivante.

Les activités documentaires d'un centre de documentation : schéma n° 3

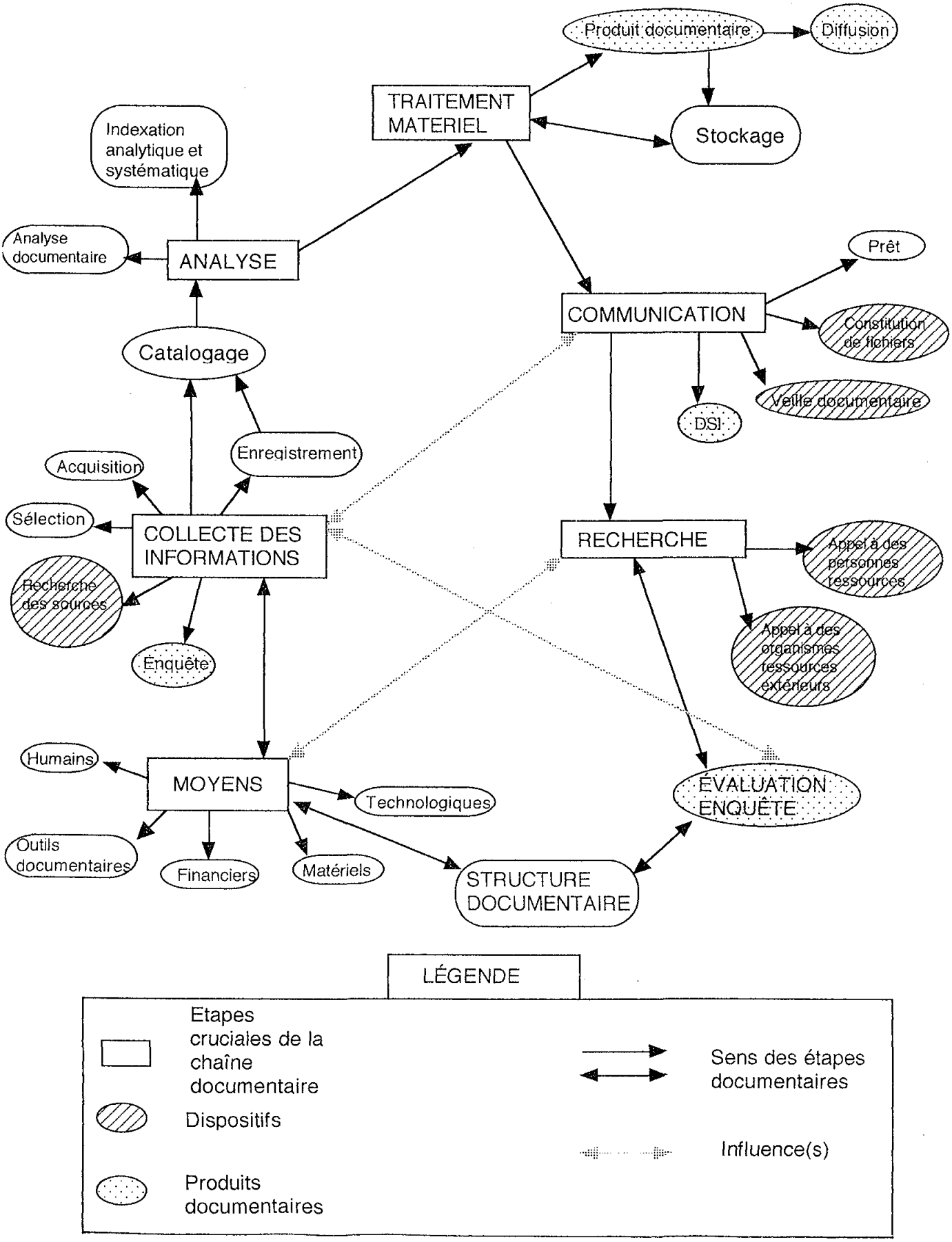

informationnelles, et en parcourant les diverses lectures de ce domaine, apparaît la nécessité d'aborder ce sujet à deux niveaux : l'un, pouvant être qualifié d'individuel, centré sur les individus considérés comme les "récepteurs" potentiels des "nouvelles" diffusées sur les réseaux d'information pédagogique et professionnel ; l'autre, à dimension sociale et institutionnelle, prenant davantage en considération ce qui peut présider à la diffusion collective des informations, à l'aide d'une approche à dominante institutionnelle. Les premières citées s'intéressent davantage au récepteur alors que les secondes se centrent plutôt sur l'émission d'information.

De nombreux résultats de recherche des années 80 ont dressé un "état des lieux" qui mettait notamment en lumière une absence quasi-générale de références pédagogiques de la part des enseignants en exercice et des enseignants en formation qu'elle soit initiale ou continue. Quelles que soient les recherches menées, les principales démonstrations concluaient à la même tendance.

Au travers de nos recherches bibliographiques, depuis les années 70, nous avons dégagé deux principaux axes de recherche menés en priorité durant les années 80.

2.2.2-Etude des lectorats enseignants

Un des premiers à avoir associé l'enseignant à la recherche d'information est Michaël Huberman[1] qui a introduit en France, via des enquêtes approfondies menées en Suisse, une observation des attitudes enseignantes vis-à-vis de l'information, du moins du point de vue biographique[2].

La première enquête lourde menée en France le fût par Jean Hassenforder (de l'INRP) en 1983[3] où ce dernier montrait la diffusion très faible des revues en sciences de l'éducation auprès des enseignants et l'inégale répartition des abonnés.

En 1985, R. Ouzoulias[4] s'intéresse aux instituteurs et aux canaux

---

1 Notamment, **Huberman, Michaël**, *La vie des enseignants : évolution et bilan d'une profession*, Neuchâtel, Delachaux et Niestle, 1989.

2 Par une approche sociologique des professions.

3 **Hassenforder, Jean**, *La diffusion des revues en sciences de l'éducation*, Perspectives documentaires en sciences de l'éducation, 1983, n°2, p. 9-18.

4 **Ouzoulias, R.**, *Les instituteurs et les canaux d'information pédagogique*, Perspectives documentaires en sciences de l'éducation, 1985, n°6, p.77-94.

d'information pédagogique. Son enquête auprès de 172 instituteurs du département de Seine et Marne montre la primauté de la communication orale. La tendance est de faire confiance au groupe des pairs, à l'environnement professionnel de proximité et plus généralement de valoriser les informations directement utilisables dans la pratique, tout en rejetant les approches et les discussions théoriques. Il propose en plus, un classement des types de documents préférés des instituteurs.

Christian Gambart, en 1988[1], observe et révèle une absence quasi générale de références pédagogiques dans le corps enseignant, une faible utilisation de l'information écrite et des taux de lecture faibles, une prééminence de la recherche d'information à caractère didactique au détriment du pédagogique. Il utilisera alors une expression choc mais suffisamment significative, en parlant d' "illettrisme pédagogique" de la part des professeurs du système éducatif français.

La même année, un collectif de chercheurs sous la responsabilité de Christiane Etévé[2], s'appuyant sur des résultats de recherches nord-américaines relevant de la sociologie de la communication et de la littérature psychosociale, recherche trace d'enseignants jouant le rôle de "minorités actives" auprès des autres professeurs nettement plus passifs en matière de recherche et de lecture d'information professionnelle.

Quatre années plus tard, Christiane Etévé et Christian Gambart, dans "Que lisent les enseignants ?"[3], mettent en avant l'existence de "minorités lectrices actives" ayant comme point commun d'appartenir à l'un de ces groupes : enseignants participant aux universités d'été, formateurs, enseignants inscrits en sciences associés à l'INRP, lecteurs des Cahiers pédagogiques. Ils tentent alors une typologie des enseignants lecteurs comme suit : "les mobilisés, les domestiques, les disciplinaires, les managers, les relationnels et les divergents".

Dans la même lignée d'approche, en 1991, J.-M. Berbain, Odile Lambert-

---

1 **Gambart, Christian**, *Recherche sur l'information et la culture dans le domaine de l'éducation concernant les enseignants dans les collèges*, Paris 8, 1988, Thèse : Sciences de l'éducation.

2 **Etévé, Christiane (dir.)**, *Les enseignants leaders d'opinion, une minorité cachée?*, Perspectives documentaires en éducation, 1988, n°15, p. 129-131.
Extrait de la recherche.

3 **Etévé, Christiane (dir.), Gambart, Christian (collab.)**, *Que lisent les enseignants? Lectures et diffusion des connaissances en éducation*. Paris, INRP, 1992.174 p. (Ressources et communication).

Chesnot, Christiane Etévé et Jean Hassenforder[1] publient les résultats d'une enquête lancée auprès d'une dizaine d'écoles normales et concernant la circulation de l'information dans ces mêmes écoles où prime la professionnalisation des futurs instituteurs[2]. Un ensemble de données méthodologiques sont alors posées : liste et palmarés des auteurs, liste hiérarchisée de titres de périodique, identification de sources et des lieux d'information.

Toujours en 1991, Christian Gambart réfléchit aux pratiques culturelles des enseignants vis-à-vis des médias, observe qu'elles sont plus proches de la Catégorie Sociale Professionnelle (CSP) "étudiante" que de celle des cadres. Il mettra en avant le concept sociologique de "*néodénie sociologique* "[3].

Peu à peu, les études proposées ont évolué vers l'analyse des pratiques "culturelles". On dénote alors que les recherches sur les pratiques documentaires proposent un double ancrage, à la fois dans les pratiques de lecture et les pratiques culturelles.

Le rôle des CDI tarde à être abordé dans les diverses recherches menées. Des premiers travaux analysant le rôle du CDI, sa fonction apparaît comme assez ambigüe, dans son rôle de médiation : objet de critique institutionnel, lieu privilégié des élèves, mais lieu intéressant à développer. Christian Gambart également met en avant le rôle important que peuvent prendre les documentalistes dans la diffusion de l'information pédagogique. Dès lors, on observe un glissement peu à peu de la recherche scientifique, et objective, à des observations[4] ayant avant tout un caractère militant, cherchant davantage à persuader et convaincre qu'à observer, rendre compte et analyser.

De nouvelles recherches voient le jour, s'intéressant à des sous-populations professionnelles et à leurs usages d'un seul type de structure parmi celles de l'offre documentaire théorique. Par exemple avec

---

1 *Les minorités d'enseignants lecteurs et l'information pédagogique*, Inter-CDI,1991,n°114, p.53-57.

2 Même si le terme de "professionnalisation" n'était pas encore porteur de sens comme se fût le cas pour les années 90, avec notamment la création des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres.

3 Au sens de persistance de formes larvaires culturelles.

4 Observations théoriquement et méthodologiquement faibles.

Séraphin Alava ou Vincent Liquète, qui en 1992[1], observent les pratiques documentaires des instituteurs de la Haute-Garonne ou de la Gironde, et notamment la relation entretenue avec les structures documentaires du réseau CNDP. Ils concluent aux mêmes résultats d'inappétence pour les "enseignants ordinaires" qui soumis à la pression constante de la classe ne recourent que de manière occasionnelle et sporadique à l'écrit comme source d'information et aux services qui leur sont offerts. Un ensemble de critères sont énoncés dans ces deux recherches caractérisant des catégories d'instituteurs usagers (ou non usagers).

2.2.3-La sociologie de la lecture étudiante

Même si les principes méthodologiques, les items retenus restent globalement les mêmes, le terrain d'étude des années 90 est plutôt celui des futurs enseignants (en formation professionnelle) voire des étudiants.

A l'aide d'expérimentations lourdes ou de recherche de mise en action, l'université de Paris 8 notamment se distinguera avec les travaux d'Alain Coulon[2], ayant suivi des cohortes d'étudiants autour de la mise en place de formations en méthodologie documentaire et de la recherche des effets à moyen terme au bout de quelques mois voire de quelques années. Le constat de départ est que les étudiants ne possèdent pas d'"habitus documentaire ancré" voire découvrent même ce qu'est la recherche d'information afin d'optimiser sa formation initiale et de réussir sa scolarité.

En 1992, Séraphin Alava étudie la formation et la professionnalisation chez les étudiants IUFM. Il dénonce notamment un "illettrisme pédagogique" et un "déficit en culture éducative", le recours aux manuels scolaires ainsi que des pratiques auto-formatives peu répandues[3].

Françoise Kleltz observe que les étudiants limitent leurs investigations à des "lectures utiles", celles qui sont uniquement prescrites par les

---

[1] **Alava, Séraphin, Liquète Vincent**, *Diffusion et utilisation de l'information éducative : deux perceptions de ces problèmes dans les CDDP de Haute-Garonne et de Gironde*, Inter-CDI, 1992, n°116, p. 47-52.

[2] Par exemple, **Coulon, Alain**, *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*, Paris, PUF, 1997.

[3] **Alava, Séraphin**, "*Je lirai plus tard si ce n'est pas trop tard*". Perspectives documentaires en éducation, 1992, n°25, p.87-100.

enseignants[1]. De plus, elle constate la prédominance du livre sur les autres supports actuellement offerts.

La contribution d' A.M. Chartier dans une recherche d'Emmanuel Fraisse[2] démontre qu'il est nécessaire de s'interroger sur la validité de l'objet mesuré et sur le lien effectif entre l'objet d'étude interrogé et la réalité des diverses pratiques des étudiants.

Enfin, Martine Blanc-Montmayeur réfléchira dans les années 90 aux divers chemins de la lecture à l'université qui ne vont, semble-t-il, pas tous dans la même direction. La volonté institutionnelle de rechercher l'efficacité didactique ou la sociabilité étudiante n'implique pas les mêmes dispositifs, les mêmes instruments, et les mêmes structures à savoir principalement les bibliothèques, les librairies, mais aussi les ateliers de lecture ou d'écriture et des enseignements de méthodologie documentaire. Cette dernière chercheuse caractérisera des objectifs de formation pour chaque dispositif énoncé.

2.2.4 -De la difficulté de proposer une approche globale

A l'observation de ce panoroma historique des recherches dans le domaine des pratiques documentaires des enseignants et des étudiants, nous avons principalement trois commentaires à faire :
D'une part, la plupart des recherches menées ont un double ancrage théorique, à savoir sociologique et/ou en sciences de l'éducation, et débouchent relativement rarement sur une recherche de modélisation de la situation observée. De plus, ce ne sont généralement que des observations "partielles" de ce que recouvrent effectivement les pratiques documentaires. On observe la relation aux bibliothèques, ou au réseau CNDP, ou au CDI, ou les usages des références possédées personnellement. Il manque de toute évidence, une approche globale, systémique, intégrant des paramètres individuels, collectifs, institutionnels et structurels. Dans les diverses approches relevées, les pratiques documentaires sont atomisées et non pas globalisées, comme si un individu en activité professionnelle parcellisait ses usages sans les cumuler. De plus, la tendance à généraliser

---

[1] **Kleltz, Françoise**, *Les lectures des étudiants en sciences humaines et sociales à l'université*, Cahiers de l'économie du livre, mars 1992, n°7, pp.5-57.

[2] **Fraisse, Emmanuel (dir.)**, *Les étudiants et la lecture*, Paris, PUF, 1993, 272 p.

un comportement à l'ensemble des services est relativement fréquent.

D'autre part, le CDI n'est pas privilégié en tant que structure documentaire de proximité par rapport au reste de l'écosystème documentaire. Lorsqu'il l'est, le discours général de la plupart des recherches menées dans le système éducatif français, sont davantage de l'ordre de l'acte militant, cherchant à convaincre, que de la recherche objective, comparative et critique. Les seules recherches menées sont dans le domaine des sciences de l'éducation, où le CDI est envisagé comme plate-forme et nerf vital de la pédagogie différenciée dont la cible est l'élève de collège ou de lycée.

Enfin, les pratiques documentaires bien que définies au sens le plus large, se réfèrent essentiellement à des pratiques de lecture et non pas à des pratiques de recherche d'information. Les dimensions retenues sont la plupart du temps restrictives, où une faible part est accordée aux usages des TIC(e), à l'appropriation de produits documentaires, à l'articulation des stratégies, ...

D'où notre volonté d'ouvrir davantage cette recherche (en sciences de l'information) à une approche systémique, globale en recherchant des explications aux divers comportements recensés à travers des éléments individuels et structurels.

2.3- La place de l'enseignant dans les textes officiels liés à la documentation scolaire des années 50 à nos jours

2.3.1- Présentation

L'analyse des textes officiels permet de rendre compte des référants administratifs et hiérarchiques proposés à l'ensemble d'une profession : celle de documentaliste n'échappe pas à la règle. Avant de débuter l'analyse détaillée de ces textes, nous sommes en mesure de dégager certaines grandes tendances depuis les années cinquante.

Avant 1958, les espaces documentaires destinés aux enseignants baptisés "bibliothèques de professeurs" s'adressaient à eux exclusivement. Gérées par un bibliothécaire, elles permettaient d'offrir un fonds d' ouvrages riche, satisfaisant tous les besoins des enseignants (culture, actualisation des connaissances, préparation aux différents concours, etc...).

Plus tard avec les années 60, le Service documentaire se charge

principalement de la gestion de la documentation administrative et le gérant du service peut être occasionnellement un auxiliaire de la pédagogie active (travail sur documents). A ce stade, comme l'expliquent Marie Monthus et Michel Poupelin[1], "*le documentaliste est là pour rendre service bien plus que pour faire valoir son "service"* ".

Durant les années 70, le centre est baptisé Service de Documentation et d'Information (SDI), le documentaliste, auquel incombe la responsabilité de diffuser l'information dans l'établissement, a ce que Bernard Rey[2] appelle un "*rôle de public relation*", ouvert à tous les publics et à tous les écrits. Le SDI devient peu à peu un rouage de l'établissement voire un appui direct du chef d'établissement et de l'équipe administrative. L'année 1977 en particulier laisse une empreinte significative, car le centre documentaire est vu comme un espace, avec une identité, devant parallèlement impulser des projets et être force de proposition en matière d'innovation. La part du pédagogique domine alors, d'autant que se développe durant cette période l'autonomie pédagogique des établissements.

Enfin, les années 80 sont marquées par l'existence de la circulaire du 13 mars 1986 qui a le mérite de donner des indications sur le métier. Marie Monthus aime cependant rappeler qu'il s'agit parfois d'une "*mission impossible*" tant les champs d'action sont multiples et variés. On assiste à la prédominance d'actions de type strictement pédagogique. Cependant, la voie reste ouverte pour mettre en place des projets ambitieux. Concernant la gestion documentaire, le texte rappelle la responsabilité de chaque documentaliste en matière d'enrichissement, d'organisation, de classement et d'exploitation du fonds. De plus, l'environnement extérieur est d'une importance capitale dans ce texte. Communicateur, le documentaliste doit diffuser à l'extérieur les actions entreprises intra-muros. A l'inverse, il est chargé de favoriser et de drainer vers l'établissement toutes les informations venues de l'extérieur (ce qui justifie l'orientation de notre problématique sur le CDI pris en tant qu'espace et moyen de quête d'informations pour les professeurs). Au fil des ans, la place privilégiée du

---

[1] **Poupelin, Michel, Monthus, Marie**, *Guide à l'usage des documentalistes et de leurs partenaires dans l'établissement* , Paris, Centre national de documentation pédagogique, Hachette, 1993,125 p., bibliogr. - (Ressources formation, Acteurs du système éducatif).

[2] **Rey, Bernard**, *Un certain rapport au monde*, Cahiers pédagogiques, mars-avril 1995,p. 52-54.
Numéro intitulé "La documentation, un outil pour toute une équipe".

professeur dans l'espace documentaire et dans sa relation professionnelle avec le documentaliste semblerait disparaître pour se fondre dans la masse du public susceptible d'être intéressé par le CDI.

2.3.2- Méthode pour l'analyse du contenu des textes officiels définissant la documentation scolaire

Nous avons choisi d'analyser les textes officiels liés à la documentation scolaire de 1952 à 1992, et opter pour un double niveau d'analyse (Analyse de contenu au sens de Berelson à savoir : "*Technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative, du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter*".), d'une part l'analyse de certaines fréquences d'apparition d'unités de contenu (documentation,...) par période, d'autre part, l'analyse "fonctionnelle" c'est-à-dire des principales fonctions exigées au documentaliste au fil des années, en essayant constamment de ramener notre étude au niveau du binôme relationnel professeur / documentaliste. Il s'agit de souligner les tendances principales ainsi que l'évolution de ses missions, leurs réorientations autour de l'axe professeur - documentaliste exclusivement.
L'analyse est structurée en périodes chronologiques, par décennies.
Le choix d'une analyse qualitative et en moindre importance quantitative, devrait permettre d'apprécier les idées fondamentales, l'articulation entre l'institutionnel (le ministère de l'Education nationale) et les individus, la façon dont les professionnels ont dû ou doivent réorienter leurs pratiques suite au contenu d'un texte officiel de référence. Dans l'analyse qualitative, comme l'explique J.-L. Loubet Del Bayle, "*se sera la présence ou l'absence d'un élément, l'importance en elle-même et non la fréquence qui est retenue. (Cette) analyse qualitative est intéressante par sa souplesse*"[1]. Il reste le risque, cependant de se cantoner à un niveau global d'analyse et quelque peu irrationnel car basé sur une part d'intuition.

Enfin, il sera intéressant de voir si les missions sont axées sur l'action ou plutôt sur l'application de grands principes, si les logiques de fonctionnement sont collectives ou plutôt individuelles, la place accordée aux professeurs de discipline, et l'existence éventuelle de notion de service

[1] **Loubet del Bayle,J.-L.**, *L'analyse de contenu*, Paris, Privat,1991, p. 111-116.

auprès de ces mêmes professeurs de discipline, afin de décrire objectivement les divers contextes historiques officiels ayant traversés cette profession de documentaliste.

L'étude s'est déroulée en quatre temps :
1) recensement des différents textes officiels à partir de la lecture de quelques thèses et des tables des matières des Bulletins Officiels de l'Education Nationale, des Recueils des Lois et des Règlements et des Journaux Officiels de la République française.
2) Elaboration d'une grille d'analyse reposant sur la quantification de certaines variables et l'analyse des contenus.
3) Lecture de l'ensemble des textes officiels liés à la documentation, à ses fonctions et ses missions, puis remplissage des grilles.
4) Analyse des différentes grilles.

Nous avons choisi de dégager les éléments les plus marquants concernant d'une part la relation professionnelle professeur(s)/ documentaliste(s) et d'autre part la description "fonctionnelle" du métier de documentaliste. A partir de ces deux axes nous voulons montrer l'évolution des missions du documentaliste et voir comment a été envisagé le "partenariat" entre le documentaliste et ses homologues enseignants, d'autant que dans les textes officiels à l'attention des professeurs de discipline, on ne trouve pas ou peu de trace, de conseil en matière de stratégies documentaires globales. La plupart des référentiels disciplinaires répertorient les thèmes et les sujets par niveau scolaire, sans donner d'indication ou de conseil sur les moyens de parvenir à ceux-ci.

L'intérêt de l'étude des textes officiels réside dans le fait que tout texte officiel définit un cadre juridique, donc de référence, qui dicte une image, influençant ainsi les attentes placées dans le CDI, par les documentalistes et les autres partenaires du système éducatif. Il est donc intéressant de connaître les modèles qui se dégagent des textes législatifs ou règlementaires en vigueur, pour une période donnée, et d'analyser le(s) contexte(s) professionnel(s) de référence.

Depuis 1952 la définition du statut et des fonctions du documentaliste s'affine au fil des ans, bien que son "statut" n'existe pas à

proprement parler. Outre le fait qu'un espace documentaire commence à voir le jour[1], les textes peu à peu définissent et rendent compte de la vision institutionnelle générale du métier de documentaliste en établissement scolaire.
La période butoir sera la fin des années 80, tout particulièrement avec la circulaire de 1986. Toutefois en avril 1991 on trouve trace encore d'une note intitulée "Extrait du plan de modernisation du service public de l'Education nationale : développer les centres d'information et d'orientation", où une part non négligeable est accordée au Centre de Documentation et d'Information. Depuis 1991, il est à remarquer qu'aucun texte n'est véritablement sorti. Ceci est d'autant plus surprenant qu'entre temps les TIC(e) et les réseaux sont appelés à faire changer le métier radicalement.

Pour chaque texte retenu, nous avons déterminé une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Outre le comptage pur et simple, nous avons analysé les idées dominantes afin de révéler une véritable photographie des idées clefs pour une période précise.
Voici principalement les critères mis en exergue : une première série baptisée "catégories d'analyse" rassemble des segments de textes, de phrases, etc... rendant compte de certaines activités que nous avons définies comme essentielles dans le cadre des activités devant être assurées par tout documentaliste. S'y retrouvent :
- la relation d'aide et/ou de collaboration entre documentaliste et professeur(s)
- les produits documentaires (au sens de production informative et/ou communicative à l'attention des professeurs) cités en référence dans les textes
- les types de professeurs les plus fréquemment cités
- l'intégration de la documentation dans divers enseignements
- les manifestations communes associant la documentation à certains enseignements
- les actions autour des TIC(e)
- les actions de la documentation autour de missions administratives.

La seconde partie de l'analyse consiste à quantifier la fréquence d'apparition de mots et vocables sous forme fractionnelle et graphique par

[1]Le premier Service Documentaire fut créé en 1958 au lycée Janson de Sailly à Paris.

rapport au nombre total de mots compris dans le texte : nous avons, par conséquent, comparé la fréquence du mot "professeur" (mais aussi maître, enseignant,...) à celle de "documentaliste", mais aussi les verbes les plus usités voire certains substentifs (divers types d'adjectifs), puis la présence ou l'absence de citations sur des réalisations documentaires à l'attention des professeurs.

2.3.3- Analyse décennale

2.3.3.1- 1950-1959 : une représentation documentaire floue

La première observation est la rareté des textes officiels sur cette période. Les espaces documentaires en étaient à leur balbutiement. Dans le premier texte étudié, à savoir la circulaire de 1952, un amalgame total est fait entre les deux missions à remplir par le premier espace documentaire créé :

- une mission de bibliothèque
- une mission de documentation, essentiellement destinée aux professeurs toutes disciplines confondues, même si l'accent est mis sur un déséquilibre entre les enseignants de matières scientifiques et ceux de lettres ou histoire. En effet, Ch. Brunold (Directeur général de l'enseignement du second degré), auteur de cette circulaire, explique que les professeurs en sciences expérimentales ont déjà conscience de l'utilité de la documentation, contrairement aux enseignants de discipline littéraire et humaine qu'il faudrait sensibiliser à l'usage de celle-ci. D'autre part, le texte insiste sur les missions et les documents du Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP) pour l'aide à l'enseignant.

Cependant, la collaboration enseignant(s)/documentaliste n'est envisagée que pour rendre plus accessibles les documents à l'élève (et non pas dans l'intérêt du professeur en tant que professionnel). On soulignera que concernant le documentaliste, le terme lui-même n'est nullement explicité, et son rôle de technicien responsable de la gestion du centre est occulté car seul l'espace documentaire est reconnu. L'idée à retenir, est que : professeur(s) et "documentaliste" doivent collaborer afin d'élaborer une synthèse des documents scientifiques essentiels pour l'élève. Ce dernier pourtant, à priori, n'est pas envisagé dans cet espace documentaire. La bibliothèque scolaire seulement lui est accessible.

L'arrêté du 16 décembre 1958, bien qu'initialement destiné aux professeurs chargés de l'information scolaire et professionnelle, présente l'avantage de définir les missions jugées prioritaires à tout professeur gérant un espace documentaire. Les quelques lignes sur ce point mettent en exergue le rôle d'INFORMATEUR que doivent jouer aussi bien les professeurs chargés de l'information scolaire et professionnelle que le(s) professeur(s) remplissant les fonctions de documentaliste tant au niveau des élèves que de leur famille. Parmi les produits documentaires et informatifs cités, on remarque le bulletin d'information (à l'attention des familles), et l'aide à la préparation des conseils de classe.

A travers ces deux uniques textes pour toute la décennie (1950 à 1959), on constate le fait que la documentation n'a pas encore de réalité professionnelle. Les champs couverts par la documentation et le documentaliste restent relativement imprécis.

2.3.3.2- 1960-1969 : l'enseignant au coeur des pratiques

Le premier texte officiel de la décennie est une circulaire datée du 10 février 1962 qui marque le point de départ d'un changement significatif en terme de "*techniques de documentation et d'information*" et qui tente de lancer l'installation dans certains établissements d'un "Service de Documentation", c'est l'apparition du sigle S.D. La documentation à cette époque est exclusivement destinée aux professeurs. Le centre n'est qu' "un magasin" où sont stockés des documents choisis et préconisés par le Ministère de l'Education Nationale. Aucune place n'est accordée au ciblage ni à l'acquisition de documents selon les spécificités locales environnantes, etc... de même qu'il n'y a aucune suggestion ou conseil d'action, ni de propositions de production à mettre en place en priorité pour participer à la réactualisation des savoirs professionnels ou collaborer à l'élaboration de situations d'enseignement. Cette logique est confirmée dans le document de l'Inspection Pédagogique Nationale incluant la circulaire du 10 février 1962 intitulé "Le Service de Documentation des établissements" (1962) où J. Capelle (Directeur Général) souligne que le "fonds de documentation" regroupe la documentation administrative et des documents pédagogiques, comprenant les instructions officielles, les programmes, quelques

périodiques de la Documentation française, ou les Cahiers pédagogiques,... et des références pour la bibliothèque des professeurs essentiellement en psychologie et pédagogie. Piaget, Wallon, Cousinet, Debesse,... sont notamment proposés[1].

Le texte insiste sur l'aspect "*expérimental*" de certains services, leur réalisation pouvant être l'oeuvre de projets associant élèves et enseignants. Enfin, pour la première fois dans un texte officiel, le gestionnaire du S.D. est grandement cité, tout au moins autant que le sont les professeurs bénéficiaires de l'action[2].

Plus tard, la circulaire du 10 juin 1963 tente d'appliquer l'instruction de février 1962. Le vecteur privilégié de la mise en place des services de documentation est le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) local, qui outre les conseils qu'il fournira lors de la constitution des fonds documentaires, et s'engage à recruter les gestionnaires de ces services et à en assurer la formation continue en documentation. Parmi les actions et productions documentaires à développer à l'attention des enseignants des établissements scolaires, on retiendra, des informations fournies à échéance régulière et systématique sur les actions et productions du réseau CRDP, de l'aide à la préparation de stages documentaires, de la diffusion de toutes les informations en possession des documentalistes du service et surtout le fait de débusquer et de "*recenser les littératures grises*" (travaux d'études, recherches, etc...).

Ce texte présente sur certains points des dangers dans le sens où les fonctions des gestionnaires de service de documentation se limitent à un travail de relais et de veille afin de servir particulièrement le CRDP local au détriment des professeurs de l'établissement. Par contre, les actions présentées sont intéressantes et commencent à apporter du crédit au métier du documentaliste, tout en présentant clairement un axe de travail et de collaboration avec le(s) professeur(s) de discipline, qui demeure l'usager principal du centre documentaire de l'établissement.

Commence avec l'année 1966 une période de production de textes officiels annuels donnant les principales indications en matière de documentation

---

[1] **Odile Britan-Fournier** dénonce dans le numéro 148 "Spécial 25 ans", juillet-août 1997 d'Inter-CDI : "*A la lecture de cette liste on ne peut s'empêcher de penser à la pauvreté des rayons de pédagogie dans les CDI d'aujourd'hui !*".

[2] Cf. Annexe n° 20 ; Quantification des fréquences d'apparition des mots.

pour préparer les rentrées scolaires. Ces textes se succèderont annuellement jusqu'en 1978. La première circulaire de ce type apparaîtra le 1er février 1966, elle regroupe aussi bien les actions des services de documentation que celles des bibliothèques d'établissements, et elle représente une véritable incitation administrative à mettre en place et à développer les services documentaires. Par contre, rien n'est indiqué sur les contenus de ces actions à mener dans cet espace de la part des documentalistes.

La circulaire du 13 juillet 1967, définit les tâches à exécuter en début et fin d'année scolaire par les responsables des services de documentation et d'information pédagogiques. On remarquera que le vocable "information" s'est ajouté à celui de documentation. On assiste à un certain glissement puisque les notions d'aide, de service, de collaboration avec les enseignants sont reléguées à un second plan[1]. Une partie seulement du bulletin de rentrée est accordée à la documentation, avec la présentation des nouveaux services et documents pour l'année. Les usagers ciblés par la documentation seraient l'ensemble des adultes de l'établissement, à savoir les professeurs et le personnel administratif , plus que jamais l'élève y est exclu. *A contrario*, aucune action destinée aux professeurs ou à d'autres membres de la communauté éducative n'est présentée.

Pour conclure, les années 60 insistent sur la nécessité de mettre en place des services de documentation dans les établissements avec un personnel documentaliste spécialisé, à l'attention exclusive des adultes, voire des professeurs en particulier. René Périé, Inspecteur Général des Services Administratifs, rappelle dans un article de 1963 que le documentaliste doit assumer "*ses fonctions activement, et notamment dans trois domaines : l'équipement pédagogique, l'information des professeurs,*

[1] Par contre, on assigne à la documentation une tâche administrative grandissante. Il incombe au documentaliste d'élaborer le "bulletin de rentrée" dans lequel sont recensés les horaires, les programmes, les arrivées et départs des personnels de l'établissement, etc. Dès lors , le documentaliste devient une sorte d'agent administratif dresseur de bilan, assistant de l'intendance, et logisticien, puisqu'il inventorie l'ensemble des nouvelles technologies, appareillages et documents de l'établissement. D'autres tâches citées sont surprenantes comme, en particulier, le fait que le documentaliste (pour la première fois cité dans le texte en tant que tel) doit établir la liste de tous les travaux et réparations à faire pendant les vacances dans l'établissement.

l'emploi de certains moyens d'enseignement"[1]. Par contre durant la décennie 60/70 aucune indication n'est donnée sur la nature des actions ou réalisations à mener dans les espaces documentaires à l'attention des professeurs. Seul conseil fournit : donner "un coup de jeune " à la bibliothèque des professeurs. Ce nouvel espace documentaire de l'établissement est exclusivement réservé aux enseignants. On parle avant tout de documentation pédagogique et de la mise à disposition de matériel audiovisuel.

2.3.3.3-1970-1979 : la centration progressive autour de l'élève

Il s'agit de la période la plus féconde concernant le taux de production de textes officiels : pas moins de quinze textes en dix ans, liés peu ou prou aux contenus de la documentation scolaire.
La première circulaire n°70-259 du 15 juin 1970 définit les tâches des responsables des services de documentation et d'information. Le courant général va dans le sens de la conservation des actions précédentes . Outre le bulletin de rentrée, le documentaliste devra produire un carnet d'accueil pour les personnes nouvelles (élève comme enseignant). Aucune autre production documentaire n'est citée.
On y trouve aussi un ensemble de nouvelles actions comme l'aide apportée au chef d'établissement, la présentation à l'ensemble du public adulte du contenu des textes officiels, et le renfort de la mission de contrôle et de recensements divers (fonctionnement des Nouvelles Technologies de l'Information, des locaux, inventaire des fonds, etc...).
Enfin, deux nouveaux axes commencent à poindre à savoir le principe de SDI-relais entre "*l'établissement et le monde extérieur*" (CRDP, CDDP, entreprises,...) et celle d'"*offrir aux professeurs une possibilité matérielle de tenir compte et d'enregistrer leurs demandes*". L'idée de tenir compte des besoins des professeurs voit le jour. Les circulaires de juin 1971 (n°71-212) et juin 1972 (n°72-224) confirment les tendances de 1970. Le SDI reste encore réduit à des tâches de gestion "du patrimoine scolaire".
Durant l'année 1971 encore, un texte destiné aux professeurs délégués à l'information montre que l'orientation officielle choisie est de plus en plus

[1] **Périé, René**, *Le documentaliste dans l'établissement*, L'Education nationale, 20 juin 1963, n°23, p. 23-24.

celle de l'aide et de la collaboration du documentaliste avec ses homologues des différentes disciplines[1].

La circulaire n°71-342 (de 1971) révèle le cruel manque de SDI dans les établissements scolaires. L'activité documentaire y étant jugée comme indispensable en tant que vecteur, d'aide et d'écoute des professeurs.

La circulaire n°73-158 du 23 mars 1973 met en avant le fait de développer la création des SDI dans les collèges, lycées et lycées techniques. Pour la première fois, ce texte envisage de rebaptiser le SDI en CDI (à savoir Centre et non plus Service), insistant sur l'importance que ce service se généralise pour tous, donc pour les élèves[2]. Le centre documentaire serait un moyen d'améliorer les conditions de vie et de travail de tous dans les établissements. La seconde idée est de faire fusionner les différents espaces (centre de documentation, bibliothèque,...) en un seul : le Centre de documentation et d'information. Cependant nous pourrions dire que globalement ce texte officiel encore une fois défend un discours fonctionnaliste et matérialiste d'où les aspects informationnels et gestionnaires sont écartés[3].

Dans la lignée, la circulaire n° 74-108 du 14 mars 1974 confirme un certain nombre de points :

- le SDI se transforme définitivement en CDI et devient un pôle pédagogique.
- Regroupement dans cet espace unique du fonds documentaire, de l'ancienne bibliothèque scolaire, des éventuelles audiothèques et des salles de travail.
- enfin, renforcement de l'idée que ce centre serait un carrefour, un lieu de travail entre professeurs d'une même discipline et le documentaliste qui les aiderait grâce à ses méthodes de recherche. Même si l'élève est cité, la circulaire insiste lourdement sur le fait que le CDI doit être un "*espace particulièrement réservé aux professeurs*".

En ce milieu des années 70, il est clair que le nouveau "CDI" demeure avant tout un espace de travail destiné au professeur. La circulaire parle d'ailleurs

---

1 La palette des missions du documentaliste s'étoffe avec l'obligation pour tout SDI de mettre à disposition dans ses murs l'autodocumentation professionnelle de l'ONISEP.

2 Même si les élèves auront droit d'accès au Service de Documentation très timidement à partir de 1966, ce n'est qu'en 1973 que l'annonce devient officielle.

3 La circulaire n° 73-439 (1973) ira dans le même sens en attribuant comme autre mission au documentaliste d'être responsable des photocopies dans l'établissement ; les problèmes de droit à photocopier sont exposés parallèlement.

de "*coopération entre le professeur et le documentaliste*", coopération dont un des axes serait l'élaboration de méthode de recherche de documents (vocable qui recouvre d'autres supports que le simple papier). Pour la première fois, on parle d'autres types de supports au CDI pour les professeurs, comme l'audiothèque et la gestion de fonds de documents audio. Malgré l'amorce d'un glissement des missions vers l'élève, la priorité du CDI reste encore celle du professeur de discipline.

Dans la mouvance et la dynamique du début des années 70, les circulaires de 1975 et 1977 enfoncent le clou.
Celle du 12 mars 1975 (n° 75-119) est formulée pour la première fois en terme d' "*obligation d'inciter les professeurs des différentes disciplines à utiliser le CDI*". Elle propose divers moyens pour convaincre et dynamiser les professeurs comme de passer par le biais des Inspecteurs des disciplines (IPR) qui expliqueraient la nécessité d'utiliser dans les pratiques pédagogiques la documentation disponible dans les CDI[1].
Enfin, cette circulaire présente la nécessité de trouver des moyens de mesure de l'efficacité de la documentation dans les pratiques pédagogiques, mais sans proposer la moindre méthode d'évaluation.

Par conséquent, on voit qu'en ce milieu des années 70, l'enjeu documentaire dans tout établissement est centré sur les enseignants. L'outil documentaire est destiné aux professeurs comme moyen d'accroître les performances pédagogiques en classe. La dynamique implique en plus, des acteurs extérieurs, comme les IPR[2 &3].
On assiste à une extension des missions du documentaliste avec la parution de la circulaire n°77-070 du 17 février 1977 qui est le premier texte définissant les dites fonctions. Six missions sont décrites : aspects techniques, accueil et information, relation avec l'extérieur, loisirs, gestion de l'information ONISEP, et... animation pédagogique. Pour la première fois, on constate un glissement du profil des destinataires vers l'élève avec la

---

1 Le vocable "documentaliste" trouve une teneur réelle dans ce texte, en effet pour la première fois, en étudiant la fréquence d'apparition des mots dans les textes, le terme "documentaliste" est majoritaire par rapport à celui de professeur (Cf. les fréquences en Annexe n°20).

2 L'autre circulaire de 1975 (n°75-242) vante les mérites et l'efficacité des carnets d'accueil et bulletins de rentrée, ces deux produits informatifs sont donc maintenus.

3 La circulaire n° 76-223 du 7 juillet 1976 précise l'idée de réalisation mais à la place d'une production de type diaporama, on préfère un vidéogramme de présentation de l'établissement au monde extérieur.

notion d'animation pédagogique (apprendre à l'élève à travailler sur document). Son action se partage entre les enseignants et les élèves avec une priorité accordée à ces derniers. Il semblerait que le regroupement des deux espaces, bibliothèque et centre documentaire, oblige le gestionnaire documentaliste à assumer les deux tâches à la fois, ce qui en fait un généraliste au détriment d'un statut de spécialiste.

Cette circulaire constate l'étroite "*liaison entre documentaliste et professeur(s)*" (sans en spécifier les formes) et souligne que les CDI sont "*des instruments à la disposition des professeurs*". Pour la première fois on parle d'"*usager*" du CDI, vocable unificateur.

En 1978, la circulaire du 8 septembre n°78-301 renforce le rapport de travail documentaliste/élève(s) au détriment de l'ancien binôme documentaliste/professeur(s). L'accent est mis sur l'initiation exclusivement des élèves aux ressources documentaires du CDI et petit à petit , on constate un fléchissement des actions réalisées pour les enseignants. Le discours très classique y est fortement pédagogique. On assiste à la reproduction du discours pédagogique conventionnel, calquant des situations issues de la "classe", à transférer dans l'espace CDI. La spécificité des publics, les demandes de certains personnels, la constitution des fonds documentaires, sont peu à peu mis de côté et ne sont plus des tâches d'importance pour le documentaliste, voire même sont retirées de ses compétences, tant et si bien que le choix d'une partie des acquisitions est partiellement "contrôlé" et unifié. L'une des illustrations les plus significatives en est la circulaire n° 79-174 du 30 mai 1979 où sont dressées des listes entières de documents (papiers) à acquérir par les CDI de collège. Tout est fait dans ce texte pour montrer combien est limitée l'initiative des professionnels de la documentation. Certains des ouvrages listés sont, de plus, offerts par le Ministère lui-même. De même, les besoins éventuellement spécifiques d'une équipe d'enseignants sont réduits à

néant, et non pris en considération par ces textes[1].

2.3.3.4- 1980-1989 : de l'enseignant transparent à l'élève chercheur

Il semblerait que les tendances des années 70 soient conservées en début de décennie 80. Le premier texte de la période, publié en juin 1982 (circulaire n°82-225) est axé sur la gestion de l'autodocumentation ONISEP, il propose quelques orientations sur les activités modernes du documentaliste même si curieusement on revient à son rôle de formateur auprès des professeurs pour les initier au "*dispositif ONISEP*" ainsi qu'à sa tâche d'orientateur et de relais entre les professeurs (principaux) et le conseiller d'orientation. Bien que privilégiant les professeurs principaux (responsables pédagogiques d'une classe) ses actions doivent être proposées et ouvertes à tous ceux qui en formulent la demande. Le professeur semble reprendre une place de choix mais sur des projets plus pédagogiques qu'informationnels[2].
Cependant, aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est au moment où l'on demande au documentaliste d'être un animateur, un pédagogue, et de centrer son travail sur les élèves, qu'une circulaire du 15 juillet 1982 (n°82-

---

[1] A l'orée des années 80, il semblerait que nous soyons à un moment charnière où il est demandé au documentaliste d'accueillir l'élève, de travailler avec lui, de le conseiller au risque de s'éloigner peu à peu des demandes des enseignants, tandis qu'auparavant ces derniers étaient pendant plusieurs années les usagers et destinataires essentiels voire uniques de l'outil CDI. Par certains côtés, l'élève semble avoir été le moyen de "justifier" de l'absolue nécessité d'avoir un service, voire un documentaliste, dans un établissement.
De même que des praticiens et des spécialistes de l'époque proposeront des orientations, non reprises par les textes officiels, comme Marcel Sire, qui rappellera que le "*SDI doit être conçu comme une véritable usine de transformation qui, recevant les produits bruts de la documentation, les transforme en produits finis de l'information, qu'il diffuse à bon escient*" (1).
(1)**Sire, Marcel**, *Le document et l'information : leur rôle dans l'éducation*, Paris, Colin Bourrelier, 1975.

[2] Pour analyser méthodologiquement l'évolution du discours officiel nous avons pris le temps de sélectionner puis de consulter des textes officiels indirectement liés à la documentation. Or une circulaire du 2 juin 1982 (n°82-230) intitulée "*Objectifs pour la vie scolaire dans les collèges*" marque un véritable tournant. Bien que le "documentaliste" ne soit pas cité comme membre de la communauté éducative, on insiste sur la place que doit occuper le service documentaire dans un établissement du type collège, et sur les deux missions "pédagogique et éducative" qui lui sont assignées. Dès lors nous pouvons réellement parler de réorientation des missions du documentaliste qui doit se détacher de plus en plus des enseignants pour se consacrer aux élèves notamment de 6 ème. D'ailleurs cette circulaire soulignera dans ce sens la nécessité d'élire dans chaque classe des "*correspondants de CDI*", assurant le contact entre les enfants et le documentaliste. C'est la décennie où prédomine le discours sur l'élève "chercheur".

301) incite à augmenter le degré de qualification technique du documentaliste, par un recrutement au niveau licence de documentation, DUT de documentation ou CAFB, ceci étant justifié par le fait que le documentaliste pour "*travailler avec l'ensemble des personnels doit avoir une compétence technique*". Parallèlement, ce texte expose la procédure de titularisation des personnels Auxiliaire d'Enseignement (A.E.) à des postes de documentaliste d'établissement. Il semblerait qu'en cette fin d'année 1982, on se rapproche du modèle actuel de CDI, espace généraliste, ouvert à tous, où les compétences techniques du documentaliste doivent être acquises pour assurer les tâches de gestion et alléger son temps de travail pour lui permettre de se consacrer à son rôle d'animateur pédagogique. Cette tendance confirme le fait que le statut du documentaliste s'est construit sur des compétences d'animation et pédagogiques, cependant reconnu par quelques formations et diplômes techniques. La création d'un Capes, brisera cet élan, avec un certain enfermement vers la logique du "tout pédagogique" et beaucoup moins vers celle du traitement et de la mise à disposition de l'information aux moyens de techniques d'information et de communication[1].

Trois axes favorables à l'échange avec le professeur se dessinent : le documentaliste est appelé à produire de l'information à partir de réalisations, doit savoir communiquer ses productions à l'ensemble des partenaires de l'établissement dans lequel il évolue et en assurer la promotion.

Le point de rupture vis-à-vis du pédagogue se fera à partir de 1984, suite aux objectifs fixés par Alain Savary, la documentation (comme toutes les disciplines en général), orientera ses actions vers les élèves afin de lutter contre l'échec scolaire. Dans la circulaire n° 84-001 du 3 janvier 1984, les idées maîtresses sont : le soutien scolaire, l'organisation de Zone d'Education Prioritaire,... Parallèlement, on parle de pédagogie différenciée, de rénovation des collèges, d'ouverture de l'école sur le monde extérieur, etc. C'est au chapitre RÉNOVATION des collèges, que l'on retrouve les ressources documentaires, l'objectif étant que tout documentaliste constitue un fonds documentaire destiné aux élèves.

Les notes de service n° 85-011 du 8 janvier 1985 et celle du 8 juillet

---

[1] Des renseignements complémentaires sont apportés dans la note de service n° 83-124 du 15 mars 1983, concernant les qualifications techniques exigées à tout documentaliste.

1987 (n°87-196) confirmeront les tendances observées quelques mois plus tôt.

C'est en 1986, que le Ministère de l'Education nationale choisit de statufier sur le rôle du documentaliste. Bien que le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire en Documentation n'existe pas encore (il ne verra le jour qu'en 1989), la présence d'un documentaliste dans les établissements devient un phénomène généralisé. Chaque nouvel établissement dispose d'un CDI, la littérature à ce sujet s'étoffe, et une dynamique semble se mettre en place. Parallèlement les documentalistes commencent véritablement à prendre la parole, à participer à des manifestations associatives, à des publications pour collaborer à la définition des missions et à la réflexion sur l'évolution du métier.

La circulaire, n°86-123 du 13 mars 1986, met à plat l'ensemble des missions et des activités qui incombent au documentaliste exerçant dans un établissement. Nous devons souligner qu'en l'an 2000, ce texte fait encore office de référence. Un certain nombre d'idées concernant le professeur apparaissent comme la nécessité de développer la liaison (ou coopération) professeur(s)/documentaliste dans l'établissement[1]. Pour la première fois, le documentaliste est défini comme spécialiste, responsable du CDI devenu lui-même centre multi-média tandis que les TIC(e) sont présentées comme "une priorité" pour la gestion du fonds documentaire et pour les initiations à la recherche documentaire (à l'attention des élèves comme des adultes). Pour la première fois un texte précise les types de produits documentaires devant être réalisés par les documentalistes pour les utilisateurs : dossier documentaire (jamais recité depuis 1983), analyse de documents (multisupports), synthèses et résumés de documents, analyses de différents médias (télévision, journaux papier, etc.), relais culturel, fiches informatives réutilisables en classe,... Le discours est plutôt alors à la proposition de productions et de services documentaires pour l'enseignant.

Cette circulaire ressemblerait à une synthèse générale de ce qui a pu, à divers moments, être prioritaire dans la profession de documentaliste, et révèle un réel soucis de pragmatisme.

En 1989, la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet (n°89-486) accorde seulement quelques lignes à la documentation scolaire dans un paragraphe intitulé "*Un plan pour les centres de documentation et*

[1]Thème cité à neuf reprises dans cette circulaire.

d'information, les bibliothèques universitaires et les musées", et lance une formule qui par la suite sera souvent réutilisée : le CDI doit être au "*coeur de la vie de l'établissement*". Même si plus personne ne remet en question l'idée que le CDI est un outil indispensable, la loi explique que l'implantation de ces centres va se généraliser et que le statut de documentaliste sera "légalisé" par la création du CAPES de documentation. Ce certificat est justifié par le fait qu'il atteste du haut degré de qualification requis par les tâches techniques et pédagogiques que cet emploi recouvre. Cependant, si son activité de gestionnaire est reconnue au documentaliste, le lien professionnel enseignant(s)/ documentaliste est laissé à l'appréciation de chacun.

En conclusion, durant les années 80 on assiste à une réorientation des textes officiels vers une pratique pédagogique en documentation. Plus qu'au cours des décennies précédentes, le documentaliste est apprécié pour ses compétences techniques et technologiques d'où la nécessité de le former mais il n'en devient pas moins l'acteur privilégié du soutien personnalisé de l'élève. De ce fait, la collaboration professeur(s)/ documentaliste est reléguée à l'arrière plan, même si la circulaire du 13 mars 1986 propose une palette précise d'actions et de produits documentaires à mettre en place à l'intention des enseignants. En fait le documentaliste doit jongler avec tous les publics (surtout les élèves) et doit être un spécialiste polyvalent.

2.3.3.5- Depuis 1989 : l'absence de nouvelles préconisations

Le moins que l'on puisse dire est que cette nouvelle décennie offre peu de textes officiels de référence, comme s'il s'agissait d'une phase de repos après une période riche et dynamique où on laisserait s'implanter des pratiques professionnelles. Cependant quelques manifestations locales, nationales, officielles et/ou associatives, sont là pour confirmer que le questionnement persiste sur l'évolution de ce métier, mais sans pour autant proposer d'innovation. Depuis 1989, un seul texte est paru. Il s'agit d'une note de 1991 intitulée : "*Extrait du plan de modernisation du service public de l'Education Nationale : développer les centres de documentation et d'information*". Outre quelques lignes de bilan du CAPES documentation,

sans grand intérêt pour nous, ce texte insiste sur la dimension pédagogique du métier de documentaliste et sur sa nécessaire collaboration avec les enseignants dans le cadre d'expériences nouvelles en transdisciplinarité. Bien qu'aucun repère ne soit fourni sur les types d'exercice de recherche et d'expérimentation à mettre en place, cette note souligne l'enjeu pour les enseignants de maîtriser l'information, mais rien n'est indiqué sur les tenants et les aboutissants de ces expérimentations.

2.3.4- Conclusion

Cette approche chronologique des textes officiels de 1950 à 1990 révèle que le concept actuel de "documentation scolaire" a mis du temps à se forger une identité. Celle-ci semble d'ailleurs encore bien fragilisée du fait de la multiplicité des fonctions qui lui sont rattachées et de l'élargissement de son public destinataire. Il y a eu régulièrement ajouts de missions comme les TIC(e), l'initiation à la recherche documentaire, la gestion de l'autodocumentation, la mise en place et la création de produits documentaires, la gestion des fonds documentaire et de la bibliothèque scolaire, etc. Essentiellement à vocation professorale puis administrative, ce n'est que tardivement, vers 1975, que les textes donnent aux documentalistes des indications pour centrer leurs actions auprès des élèves. Mais dès lors, à quelques rares exceptions près, le rôle du documentaliste reste essentiellement pédagogique, il doit se dévouer au soutien scolaire, tout en participant à certains projets émanants des professeurs de disciplines ce qui fait par conséquent de lui un maître d'oeuvre. Les enseignants se trouvent alors relégués au second plan. Il semble intéressant de s'interroger donc sur les pratiques documentaires des professeurs ainsi que sur les actions et les productions assurées par le documentaliste à leur intention au sein du collège.
Les textes officiels en général privilégient le binôme documentaliste/élève(s) à tout autre, et la structure CDI par rapport à la fonction de documentaliste. Aucun texte ne dissocie les actions à mener en premier cycle (collège) de celles à mener dans le second (lycée et lycée professionnel). Les textes officiels occultent le fait que la mission documentaire est aussi destinée aux professeurs, comme vecteur de professionnalisation, de réactualisation des savoirs, de production d'informations pédagogiques et professionnelles et

d'accès à l'état de la recherche pédagogique.
Le discours officiel n'est qu'incitatif et ne responsabilise pas un documentaliste qui n'assurerait même pas un minimum de diffusion d'informations à l'attention de la communauté éducative. Cette mission au service de l'adulte s'est diluée au profit de celles à dominante pédagogique.
Il devient pertinent d'observer l'application du discours référentiel ambiant aux usages professionnels quotidiens. Peut-on parler d'osmose entre documentaliste et enseignant(s) de disciplines? Les attentes de ces derniers correspondent-elles aux objectifs du premier? Y-a-t-il des environnements plus propices à certaines collaborations ? Quelle place occupe la documentation de CDI par rapport aux pratiques informatives des enseignants envers le reste de l'écosystème?
Il est cependant clair et évident que l'enseignant de collège a face à lui un contexte local plutôt défavorable en tant que professionnel de la pédagogie. L'outil et le service CDI ne lui sont plus véritablement destinés. De cette situation-là, il est contextuellement et institutionnellement plutôt incité à aller quérir l'information ailleurs ou différemment.

2.4- La question de la documentation dans les derniers programmes du collège

Les derniers programmes des enseignements au collège, datent de 1998 et ont été réédités en 1999[1]. Chaque discipline est destinataire d'un texte de référence comprenant, les instructions officielles valables pour toutes les disciplines en général, le programme détaillé par cycle d'enseignement (adaptation, central, orientation), et un ensemble de documents d'accompagnement comprenant des conseils pour les progressions pédagogiques, des extraits de documents de référence, des conseils bibliographiques, des exemples de réalisation, d'expérimentation, d'évaluation. Nous avons souhaité étudier les dix programmes qui correspondaient à l'échantillon d'enseignants retenu pour l'enquête. Nous voulions observer les conseils et le regard portés sur la documentation qu'elle provienne du CDI ou des structures de l'écosystème documentaire,

[1] **Ministère de l'Education nationale,de la Recherche et de la Technologie**, *Enseigner au collège : (discipline) : programmes et accompagnement*, Paris, CNDP, 1999.
Existe pour chaque discipline d'enseignement au collège.

la place et la définition du document, ainsi que les discours et préconisations à propos de l'information traitée et mis à disposition via les TIC(e) dans l'ensemble des nouveaux programmes de collège couvrant les quatre années de scolarité de l'élève.
D'autres points spécifiques seront mentionnés en conclusion de cette analyse. Nous avons cherché à proposer une vision globalisante, rendant compte de tendances générales, observées au delà du discours d'une seule et même discipline.

2.4.1- Méthode d'analyse des programmes de collège

L'année 1999 a été particulièrement remarquée en ce qui concerne les contenus des programmes d'enseignement au collège, car l'ensemble des programmes, et de leurs documents d'accompagnement ont été révisés et remaniés suite aux consignes données par le ministre François Bayrou dès 1996, poursuivis quelques mois après sous Claude Allègre. Pour les dix disciplines étudiées, nous avons par conséquent lu l'ensemble des programmes et documents d'accompagnement, en pointant scrupuleusement, chaque passage concernant un des quatre axes privilégiés à savoir :
- quelle est la place accordée par ces textes à la documentation (scolaire et plus largement) et au document dans le cadre de l'enseignement de la discipline?
- Quelles sont les consignes données aux professeurs vis-à-vis de l'espace CDI et du documentaliste?
- Qu'est-il dit en matière d'aide à la réactualisation des savoirs professionnels de l'enseignement, et sur quels dispositifs et structures s'appuyer?
- Enfin, avions-nous des remarques à exprimer concernant la teneur du discours général de la discipline par rapport à l'information et plus largement la construction des connaissances?

L'observation de ces programmes nous a notamment permis de dégager un "esprit général" des disciplines à l'égard de la documentation.

2.4.2- La documentation scolaire et le CDI comme dispositif et espace au service des disciplines

Dans de multiples disciplines les enseignants décrivent le CDI et le documentaliste comme un dispositif technique et humain parallèle voire en marge de ce qui est fait en classe dans le cadre des enseignements disciplinaires. Dans les programmes, un ensemble de disciplines confirment cette tendance. En anglais, par exemple, on peut lire "*Les lectures silencieuses peuvent se pratiquer le plus souvent en dehors de la classe, c'est-à-dire à la maison ou au CDI* " [1]. En histoire-géographie : "*Le travail de l'élève hors classe se fait à la maison, en étude, ou au CDI* " [2]. D'autres disciplines, telles les sciences physiques et la chimie possèdent une position intermédiaire rappelant de la nécessité de faire travailler les élèves "*dans et hors temps scolaire au CDI avec des rôles respectifs du professeur et du documentaliste* "[3]. Enfin, une troisième tendance très prononcée dans les divers programmes, est d'expliquer aux professeurs que le CDI est un espace unique, particulier par rapport à la classe, mais dans lequel se déroulent des activités spécifiques et complémentaires à celles menées en classe. C'est notamment le cas de disciplines comme l'allemand où l'on peut lire "*Dans le cadre d'une bibliothèque, d'une classe, d'un coin lecture du CDI (...) on pourra donner aux élèves l'habitude de feuilleter et de découvrir par eux-mêmes, sans souci d'évaluation, des ouvrages conçus pour les jeunes allemands ou adaptés au public scolaire français* "[4] ou en éducation civique, qui décline un ensemble d'objectifs formatifs liés à l'information : comme "*Les activités pédagogiques peuvent être conduites au CDI dans le cadre d'un travail interdisciplinaire entre professeurs et documentaliste (...) Elles visent à atteindre un certain nombre d'objectifs opérationnels : connaître la diversité des sources et des supports d'information, comprendre le pluralisme de l'information, maîtriser le traitement de l'information, réfléchir à l'objectivité de l'information* "[5].
Pour certains, l'unique spécificité du CDI est d'être une bibliothèque de

---

1 *Programme d'anglais*, page 149, cycle d'orientation.

2 *Programme d'histoire-géographie, éducation civique*, page 33, cycle d'adaptation.

3 *Programme de sciences physiques*, page 42, cycle central.

4 *Programme d'allemand*, page 85, cycle central, langue vivante 1.

5 *Programme d'éducation civique*, page 120, cycle central.

proximité à laquelle on le compare. Par exemple, le programme de lettres[1] indique que la phase d'exploration du livre "*est essentielle et se déroule au CDI ou dans une bibliothèque en partenariat dans la mesure du possible avec les documentalistes et les bibliothécaires*".

De plus, on note que même pour les disciplines les plus progressistes envers l'apport spécifique de la documentation scolaire, comme les sciences de la vie et de la terre (SVT), le CDI et les actions du documentaliste restent exclusivement destinés aux élèves. Dans le programme de SVT par exemple, on peut lire "*Le CDI est envisagé comme un centre de ressources documentaires, permettant à l'élève d'y accomplir un travail personnel et de réaliser quelques productions de type dossier, ...*"[2]. Le professeur, en tant que professionnel de la pédagogie n'est jamais cité ni incité à utiliser le CDI et les compétences documentaires du documentaliste pour lui-même. La tendance observée dans les textes officiels définissant les missions de la documentation sont confirmées à l'étude du cadrage pédagogique des disciplines.

Enfin, quelques disciplines ne s'expriment ni sur le CDI ni sur le rôle du documentaliste. Cette position concerne notamment les mathématiques et l'espagnol. Pour ces deux disciplines, rien n'est dit sur la documentation en général ou le CDI en particulier.

Certaines disciplines, notamment l'histoire-géographie, se complaisent à rappeler que bien qu'indispensable, la "*documentation est une activité pédagogique exigeante requérant l'intervention du professeur spécialiste de la discipline comme des objectifs et des contenus de programme* "[3].

2.4.3- Le document comme support technique de l'enseignement disciplinaire

Plus que le CDI et le rôle du documentaliste, les programmes traitent avant tout de la place du document dans l'enseignement disciplinaire. Les acceptions du document sont relativement variées d'une discipline à l'autre. L'histoire-géographie rappelle à plusieurs reprises que le document est perçu comme une nature patrimoniale, à partir de laquelle les élèves

---

1 *Programme de français*, pages 99-100, cycle central.

2 *Programme de science de la vie et de la terre*, pages 56 ou 59, cycle central.

3 *Programme d'histoire-géographie*, page 165, cycle d'orientation.

doivent apprendre à "*lire, à observer, à identifier, à mettre en relation, à rédiger, à cartographier et à mémoriser* "[1]. En SVT, il est dit que le texte sert à "*compléter le réel étudié* "[2]. Les enseignements en langues vivantes parlent du document comme devant être "*authentique*" et/ou "*iconographique*", allant jusqu'à dire que celui-ci est "*la matière d'oeuvre de l'enseignement*"[3].

Les disciplines parlant le plus du document et l'inscrivant systématiquement dans des situations d'apprentissage font leur propre chemin sans intégrer le CDI et le professionnel de la documentation dans cette démarche. La logique poussée à l'extrême annonce officiellement au fil des programmes, le principe de développer des fonds documentaires parallèles à celui du CDI. C'est notamment le cas de disciplines comme les arts plastiques, l'éducation musicale, où apparaîtront des consignes du type "*Pour répondre aux besoins de l'enseignement, un fonds composé d'au moins un dictionnaire, de cartes postales, de revues, de supports électroniques multimédia, de quelques catalogues et de petits ouvrages sera constitué pour un usage immédiat et stocké dans la salle d'arts plastiques*" [4] ou "*Une discothèque et une bibliothèque de partitions, régulièrement actualisées, sont nécessaires*" [5].

L'évolution certaine de ces derniers programmes porte sur la part de choix accordée aux documents, comme moyen de transmission d'information, comme objet d'étude et de mise en perspective, et comme complément à l'enseignement dispensé en classe. De plus, le vocable document couvre pour la plupart des disciplines, l'ensemble des supports du marché de l'édition. Par exemple, en français, on peut lire "*Textes, documents sonores, matériel iconographique et supports vidéo sont nécessaires à l'élaboration de séquences didactiques ayant pour objectif l'apprentissage des différentes compétences linguistiques et culturelles* "[6]. En espagnol, le programme souligne que "*la variété des supports est un élément décisif pour soutenir et renouveler l'attention portée à l'étude de la langue*"[7].

---

1 *Programme d'histoire-géographie*, page 88, cycle central.

2 *Programme SVT*, page 71, cycle central.

3 *Programme d'allemand*, page 76, cycle central, langue vivante 1.

4 *Programme d'arts plastiques*, page 130, cycle d'orientation.

5 *Programme de musique*, page 163, cycle d'orientation.

6 *Programme de français*, page 33, cycle d'adaptation.

7 *Programme d'espagnol*, page 131, cycle d'orientation, langue vivante 1.

Différents types de lecture sont çà et là abordés comme la lecture analytique, cursive, ainsi que toute démarche faisant du document un objet d'étude à lui seul. C'est particulièrement le cas des conseils proposés par les sciences de la vie et de la terre, la science physique, ou le français. Mais bien entendu la quasi totalité de ces activités sont déclinées en classe, avec l'unique participation de l'enseignant responsable de la discipline sans que soit indiquée une éventuelle participation du documentaliste. On assiste bien à un repliement de la discipline sur elle-même[1] et l'intégration de l'idée que la pertinence de l'analyse et de l'usage du document passe par le seul spécialiste disciplinaire. Toutefois, ce constat n'écarte pas le fait que les professeurs ont besoin de "matière documentaire", de compétences méthodologiques, de culture de l'édition et du document, en un mot, ont des besoins d'information affirmés pour lesquels il faudra se tourner vers les structures et services de l'écosystème.
D'ailleurs, les accompagnements de programme sont souvent pourvus de conseils bibliographiques, vidéographiques voire réseaugraphiques.

2.4.4- La faible représentation des structures de l'écosystème

Comme nous l'avons indiqué plus haut trois disciplines se démarquent des autres sur la question de la représentation de la documentation en CDI et plus largement dans les structures de l'écosystème documentaire. Il s'agit des mathématiques, de l'espagnol et de l'allemand : aucune des trois ne donne d'indication, ni ne formule une quelconque incitation à solliciter telle ou telle autre structure.
Pour les autres disciplines, on remarquera une distanciation très forte vis-à-vis des structures environnementales, quelles qu'elles soient. S'il doit y avoir une dynamique documentaire, un projet associant la documentation, l'organisation et le suivi se dérouleront quasi exclusivement en classe voire au CDI. Des quelques structures extérieures à l'établissement, on relèvera notamment le français proposant la bibliothèque locale comme base de travail et complément documentaire au CDI du collège.
Pour ce qui concerne l'aide à apporter plus généralement aux professeurs, en tant qu'adulte ayant des besoins en documentation, les textes sont en

[1] Cette observation dépasse largement le seul domaine de la documentation, puisque, par exemple, peu de conseils sont donnés pour un travail en inter-disciplinarité.

général plutôt particulièrement silencieux. Toutefois, quelques disciplines se démarquent comme l'allemand, la physique-chimie, l'histoire-géographie. En effet, pour l'enseignement d'allemand, les textes rappellent que "*Les professeurs trouveront dans les CRDP de nombreuses suggestions pour le choix et la didactisation de (ces) textes*" [1]. On trouve ailleurs d'autres incitations de ce type, mais le programme d'allemand est le seul à avoir comme particularité de ne pas citer le CDI et d'insister plusieurs fois sur la nécessité de solliciter les structures du réseau CNDP. En histoire-géographie, malgré par moment un discours assez prescriptif en matière de références documentaires à utiliser dans l'enseignement de la discipline, on reconnaît un souci très prononcé d'introduire des documents dans l'enseignement tout en s'appuyant sur diverses structures fournisseuses d'information : sont cités notamment, les bibliothèques municipales, les archives communales, la DRAC[2]...

Enfin, outre le soutien prononcé de la physique-chimie à l'usage du document comme complément d'enseignement, il s'agit de la seule discipline parlant de la nécessaire réactualisation des savoirs en rappelant aux professeurs notamment que "*les chercheurs lisent en permanence les publications de grandes revues scientifiques* "[3].

Sinon, effectivement, à l'exception de ces trois disciplines, les autres n'abordent pas cette question, et ne citent pas de structures environnantes en phase avec leurs éventuels besoins de documentation. Cette question est confirmée par la teneur des diverses références bibliographiques, confirmant l'idée d'une lecture-découverte individuelle, non accompagnée de conseils d'acquisition en commun entre professeurs de diverses disciplines, de mise à disposition d'un fonds généraliste pour la communauté enseignante, de souscription de prêts inter-établissements, etc.

2.4.5- Les nouvelles formes d'accès à l'information dans les programmes

Autre dominante dans ces nouveaux programmes de collège : les TIC(e), les réseaux et les documents sur nouveaux supports font leur entrée

---

1 *Programme d'allemand*, page 85, cycle central, langue vivante 1.

2 Page 56 du programme d'histoire-géographie-éducation civique.

3 *Programme de physique-chimie*, page 173, cycle d'orientation.

dans la plupart des disciplines.

Les sciences de la vie et de la terre, la physique-chimie, et l'histoire-géographie sont particulièrement favorables à la recherche d'informations sur bases de données locales ou distantes. En physique, par exemple, on peut lire "*le (nécessaire) apprentissage de la consultation et de l'utilisation de bases de données informatiques et télématiques* "[1] à destination des élèves ou des adultes, une forte incitation à consulter les pages du site web du Ministère. Les bases de données télématiques sont les plus citées à ce jour. Le web entre timidement dans les programmes, avec notamment des références très généralistes comme le site ministériel, ou ceux des rectorats français[2]. Les langues vivantes insistent particulièrement sur la démarche de communication avec l'Internet, allant jusqu'à parler "*de nouveaux modes de communication interculturels* "[3]. Le programme d'allemand ajoute que les TIC dans leur ensemble "*mettent à la portée de toutes les écoles, l'accès à la culture*"[4]. Les documents sur support non traditionnel, sont cités principalement en SVT, en histoire-géographie, en espagnol, ou allemand. Il s'agit du cédérom, du CD-photo (en histoire), du CD-interactif (allemand),... Pour parler de ces documents, l'art plastique explique qu'ils apportent de la souplesse pour élargir les connaissances ou permettent un enrichissement des démarches pédagogiques (en musique, par exemple). Seule l'histoire-géographie semble aller plus loin dans la démarche puisqu'il est question d'apprendre à analyser les différents médias voire les différents supports disponibles sur le marché de l'édition.

Plus généralement, la plus grande offre d'utilisations formulée par les programmes émane de l'enseignement des SVT. En effet, outre les bases de données et les documents sur support optique, ce programme souligne que l'utilisation des TIC(e) sert de "*complément et de contrepoint au réel étudié comme outils pédagogiques (ExAO, simulation par informatique,...) et comme moyen de communication entre collèges* "[5]. Enfin, dans l'ensemble des programmes examinés, comme pour le document en général, le CDI et le documentaliste ne sont quasiment jamais mentionnés à l'exception de

---

1 *Programme de physique-chimie*, page 175, option technologie.

2 Les *programmes de SVT* incite les professeurs à consulter les ressources du site SVT des serveurs académiques ; page 113, cycle d'orientation.

3 Concept utilisé par l'allemand, page 216, 4ème-3ème, langue vivante 2.

4 *Programme d'allemand*, page 216, 4ème-3ème, langue vivante 2 qui ajoute "*Le multimédia est une façon moderne de s'approprier des connaissances (...)*".

5 *Programme de SVT*, page 28, cycle d'adaptation.

celui d'histoire-géographie où il est rappelé "*en liaison avec le CDI, nécessité d'initier aux recherches documentaires en un temps où le problème est moins d'accèder aux bases de données que de s'y repérer* "[1]. Il est évident qu'aux yeux des instructions des divers programmes, si sollicitation de compétences en TIC(e) il doit y avoir, elles n'émaneront ni du documentaliste, ni de spécialistes environnants dépendant de structures de l'écosystème documentaire et informationnel de l'enseignant, mais des pairs de la discipline du même collège. Une seule discipline, l'anglais, avoue n'en être encore qu'aux prémices des TIC(e) en soulignant : "*Si à l'heure actuelle, c'est le support papier qui prédomine, il est vraisemblable que l'accès aux textes écrits se fera à l'avenir de plus en plus par le truchement des nouvelles technologies : recherche de documents sur Internet, utilisation de logiciels ludiques,...* "[2].
D'où l'intérêt d'observer les éventuelles pratiques documentaires et informationelles des enseignants qui se dessinent à ce stade de l'implantation des TIC(e) sur le terrain et de l'expression officielle dans les programmes.

Plus généralement, pour conclure ce point, on remarque globalement une prise de conscience des disciplines et des objectifs raisonnablement ambitieux dans le domaine de la formation à et par la documentation[3]. Peu à peu elle devient un objectif majeur de la pédagogie et semble se mettre en place au sein de chaque discipline, selon des préoccupations spécifiques aux contenus de celle-ci et aux rythmes de progression des élèves. Cette économie générale de l'éducation de l'élève ne prend pas particulièrement en compte l'espace CDI et les éventuelles compétences du documentaliste au moins pour une forte majorité des disciplines concernées. Se développent aux yeux des professeurs de chaque discipline, avec le CDI, un espace parallèle à la classe, sans trop de convergence avec cette dernière, et le documentaliste est un acteur reconnu mais autour d'objectifs larges souvent davantage liés à la citoyenneté, à l'accompagnement de l'élève, que selon des compétences méthodologiques, analytiques de l'information et d'aide à la fourniture de

1 *Programme d'histoire-géographie*, page 33, cycle d'adaptation.

2 *Programme d'anglais*, page 149, cycle d'orientation.

3 La plupart d'entre elles proposent un chapitre spécifique à la documentation dans les accompagnements de programme.

celle-ci[1]. Ce contexte institutionnel défini dans les programmes va à bien des égards dans le sens des textes officiels liés à la documentation scolaire, dans le sens où les professeurs ne se vivent pas comme acteur du CDI de leur collège d'exercice, et aucun programme ne leur rappelle la présence de cette structure pour définir des politiques concertées de constitution de fonds documentaires pour les élèves et eux-mêmes, et ne positionne pas le CDI comme une inter-face avec l'écosystème environnant. L'enseignant type proposé dans les programmes, est seul à faire ses choix de textes, à les trier, à les organiser les uns aux autres, à en assurer une analyse voire une évaluation.

De plus, de l'ensemble des références bibliographiques proposées au fil des pages, celles-ci ne concernent que des titres à destination des élèves et quelques unes pour aider le professeur à mettre en place ses enseignements.

[1] On pourra lire par exemple, dans les programmes d'*histoire-géographie-éducation civique*, la phrase suivante : "*La transdisciplinarité permet aux enseignants, aux conseillers principaux d'éducation, aux documentalistes, aux surveillants de contribuer à l'élaboration de concepts, comme ceux de citoyenneté et d'identité* ", page 58, cycle d'adaptation, éducation civique.

3- Le problème de l'état des pratiques informationnelles et documentaires de l'enseignant de collège

3.1- Etat des lieux de la situation actuelle

3.1.1- Une mosaïque d'approches : vers une démarche globale

Au sein du système éducatif français, second degré et enseignement supérieur confondus, on trouve un ensemble de recherches menées sur les vingt dernières années en matière d'identification des usages documentaires des populations étudiantes ou enseignantes. La principale limite de ces diverses recherches est de morceler la population d'étude ou de séparer les espaces documentaires étudiés. Les combinaisons inter-populations ou inter-structurelles sont rares pour ne pas dire inexistantes.

Les études portant sur l'observation de population spécifique sont souvent limitées à une seule structure d'observation. Celles qui observent les usages depuis une structure se centrent plutôt sur plusieurs populations sans discernement des spécificités de chacune potentiellement usagère. Des principales recherches menées dans notre domaine, on constate en priorité une étude centrée sur une seule et même structure ou bien sur les usages faits de références documentaires possédées à titre personnel. Nous en avons retenu quelques unes pour illustrer nos propos.

Les usages des centres de documentation appartenant au réseau CNDP ont été étudiés, mais exclusivement auprès de populations du premier degré à savoir les instituteurs et professeurs d'école[1]. Concernant les IUFM, on trouve trace notamment d'une étude menée par Anne-Marie Vallez, mais qui ne combine pas les stratégies informationelles repérées en IUFM avec d'autres structures, et qui se limite à la seule population prioritaire des Instituts à savoir les professeurs stagiaires[2]. Nous ne reviendrons pas sur le champs de la sociologie de la lecture que nous avons présenté précédemment[3].

Concernant le seul CDI d'établissement scolaire, on relève finalement peu d'études sur les usages ; la plupart de celles proposées s'interrogent

---

1 Cf. les travaux de **Séraphin Alava et Vincent Liquète**, dont des extraits ont été publiés par les revues Documentaliste-Science de l'Information et Inter-CDI en 1992.

2 **Vallez, Anne-Marie**, *S'informer, se documenter, dans l'IUFM Nord/Pas-de-Calais : enquête sur les pratiques documentaires des stagiaires*, Spirale, 1998, n° 19 spécial, p. 101. Numéro spécial intitulé "Documentation et formation".

3 Cf. Partie 1, chapitre 2.2.3, intitulé "La sociologie de la lecture enseignante"

sur la professionnalisation et les missions des documentalistes, sur l'évolution de leur statut, ou nous propose plutôt une démonstration qu'il s'agit bien d'un espace d'innovation[1] pédagogique. Bien qu'intéressantes ces recherches s'inscrivent dans le champ de l'évolution pédagogique plus que de celui de la science de l'information. D'autres enquêtes se sont multipliées, mais ont comme caractéristique de s'inscrire plutôt dans des états de lieux, des pointages de tendance, des compte-rendus d'opinion, qu'une démarche réflexive et explicative[2].

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les principales recherches se centrent sur les comportements des étudiants face à l'information en général et à l'usage des bibliothèques universitaires en particulier. Ces recherches outre le soucis de "photographier" l'état des pratiques, se sont inscrites dans une logique de proposer à l'issue des résultats, des formations à l'information dès le premier cycle de scolarité universitaire. Une des illustrations en est la production, par exemple, d'un guide d'"élaboration d'un programme de formation à l'information" proposé par le Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie en 1999[3]. D'autres travaux sont le fait d'une démarche similaire, partant d'un état des lieux pour proposer dans un second temps des formations à l'usage de l'information[4].

L'état de ces questionnements nous a incité à considérer une population dans son acception la plus large, c'est-à-dire en prenant en compte diverses disciplines d'enseignement et divers profils professionnels et personnels (âge, cursus, concours, activités professionnelles menées en parallèle de celle d'enseignement au collège,...) tout en combinant l'observation à un ensemble de structures et de services documentaires potentiellement sollicitables par les professeurs à certains moments de leur carrière. Se

---

1 Dans ce domaine-là, on retrouve des enquêtes lourdes comme celle de **Van Cuyck, M. (dir.)**, *Rôles et enjeux des Centres de Documentation et d'Information dans l'innovation pédagogique en région Rhônes Alpes Académie de Lyon*, Lyon, Enssib, 1998.
En ligne www.enssib.fr/bibliotheque/documents/travaux/cdi.pdf (taille 430 Ko)

2 Comme par exemple, des enquêtes professionnelles du type "*Quel est le rôle social du CDI? : enquête réalisée dans 120 établissements secondaires* ", Inter-CDI, juillet-août 1997, n° spécial, p. 35-40.

3 **Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, Panijel, Claire, et al.**, *Former les étudiants à la maîtrise de l'information : repères pour l'élaboration d'un programme*, Paris, Menrt, 1999. 82 p.

4 On retiendra principalement les travaux d'**Alain Coulon** (Laboratoire de Recherches Ethnométhodologiques de l'Université de Paris VIII) ou de **Bernard Pochet** (Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux (Belgique)).

centrer sur une seule et même structure amplifie celle-ci et lui donne au bout du compte une place plus importante qu'elle ne l'est aux yeux et usages de l'acteur. L'enjeu pour une meilleure approche du concept de recherche d'information (pédagogique, scientifique et professionnelle) de l'enseignant est alors d'articuler les stratégies individuelles et collectives, entre les diverses structures et auprès des différentes offres de services.

3.1.2- Se démarquer du discours corporatiste et militant du milieu professionnel de la documentation scolaire

Depuis quelques années, on assiste à l'occasion de diverses manifestations ou publications liées à la documentation scolaire, à l'instauration d'un discours positiviste sur le métier, en décalage avec l'état général des pratiques et des situations dans les établissements scolaires. Ce discours se décline sous diverses formes, principalement autour de cinq idées majeures.

Le premier principe consiste à dire que le documentaliste est un acteur de la pédagogie, foncièrement différent dans ses approches, des autres enseignants de discipline, et qu'à ce titre, il se sentirait particulier vis-à-vis d'eux. En feuilletant la revue des documentalistes de l'éducation nationale, Inter-CDI, publiée par l'association du Cedis[1], on peut par exemple, trouver les commentaires de professionnels suivants :
"*C'est pourquoi il me semble que le documentaliste, instruit des thématiques particulières des disciplines, de connaissances épistémologiques de base, peut procéder seul avec un groupe d'élèves comme avec des élèves isolés* "
[2] ou encore, "*D'ailleurs nos collègues qui viennent travailler au CDI avec leurs classes adoptent, comme disent les spécialistes, une "posture d'enseignement" nécessairement différente, ils changent pour un temps de modèle de référence, sans pour autant perdre leur statut de professeur* "[3], même si l'auteur dit plus loin "*Le quotidien est bien souvent éloigné de la formalisation idéale que j'ai décrite (...)* "[4].

---

1 Centre d'étude de la documentation et de l'information scolaires (CEDIS).

2 **Courtecuisse, Maryvonne**, *Le métier de documentaliste : trois voix se font entendre. 1. Sur la recherche pédagogique : hasard et nécesité* , Inter-CDI, mars-avril 2000, n°164, page7.

3 **Chapron, Françoise**, *Apports de la recherche à l'évolution du métier de professeur documentaliste*, Inter-CDI, septembre-octobre 1998, n°155, p.10-11.

4 Ibidem, page 11.

Pourtant, à la lecture de nombreux compte-rendus d'expérimentation menés dans les établissements, exclusivement auprès d'élèves, on constate que les méthodes pédagogiques, les dispositifs informationnels, les procédures de communication, etc..., ne sont pas toujours aux antipodes de ce qui est dispensé par les disciplines d'enseignement.

Le second principe qui dicte le discours général des documentalistes, est qu'ils auraient **une mission suprême à accomplir afin de former un nouveau citoyen**, et de modifer de l'intérieur l'école dans son approche des savoirs et dans sa capacité à mobiliser des apprentissages chez l'apprenant. Une documentaliste rapportant les propos d'une autre relate : (...)*J'ai encore clairement en mémoire la réflexion d'un collègue documentaliste qui rêvait les yeux ouverts : "Que l'ensemble des enseignants d'un établissement scolaire, d'un même niveau d'enseignement, puissent poser les bases de la mise en oeuvre de l'apprentissage de la recherche d'information sur toute une année"* [1]. Plus loin, elle conclut par ces mots, " *(...) afin d'offrir aux adolescents dont nous avons la charge, à la fois les armes intellectuelles pour mieux critiquer et faire évoluer le monde dans lequel nous vivons et dans lequel - je l'espère- ils pourront trouver le/les métiers d'où ils tireront le plus de satisfaction ". Une autre professionnelle résume en quelques mots, la mission essentielle à ses yeux du documentaliste en expliquant : "Le professeur documentaliste, membre de l'équipe enseignante et participant actif au projet d'éducation à la citoyenneté, assumé un double rôle : informer élèves et professeurs sur les sources du savoir et assurer par l'information, la discussion, la responsabilisation des élèves et des professeurs, un meilleur dialogue, autrement dit expliquer, chaque fois, et avec chaque partenaire, les règles que s'impose la communauté scolaire"* [2]. Se dessine là une vocation à faire évoluer les pratiques communes des membres de la communauté enseignante et à se proposer au service de tous.

Un troisième élément du discours des documentalistes veut démontrer une certaine capacité de "prise de risque pédagogique" de la part des documentalistes, du fait qu'il s'agit d'une "discipline"[3] jeune et encore

---

[1] **Rossignol, Myriam**, *Le métier de documentaliste : trois voix se font entendre. 2. Sur la philosophie de notre métier*, Inter-CDI, mars-avril 2000, n° 164, p.7.

[2] Conlusion d'un article de **Baguet, Catherine**, *Le CDI : un lieu de libre choix et d'apprentissage*, Les cahiers pédagogiques, janvier 1996, n°340, p. 42.

[3] Beaucoup de documentalistes ont repris l'expression d'"indiscipline scolaire"...

expérimentale qui a tout à prouver aux autres. La fédération des documentalistes de l'éducation nationale, à l'occasion d'un séminaire en 1990, déclarait déjà à propos de la profession de documentaliste : " *Un statut ambigu, une fonction jeune encore et non figée, peuvent lui permettre de jouer le rôle de "laboratoire de pratiques pédagogiques et informationnelles du futur* " [1]!

Enfin, on constate en dernier lieu, la tendance de beaucoup de professionnels de la documentation scolaire à vouloir généraliser et amplifier dans leurs discours démonstratifs des pratiques qui sont encore rares, occasionnelles et épisodiques. On peut lire régulièrement dans la presse professionnelle des successions de listes d'activités menées par le documentaliste, et présenté de telle manière que l'on pourrait penser à des pratiques généralisées. Par exemple, nous avons pu relever des énonciations d'activités du type : " *Pour la maîtrise de méthodes spécifiques d'informations : formulation de problèmes, lecture, prise de notes, synthèse et communication d'information, accès à des sources d'information, à des bases de données ... toutes choses effectuées en collaboration avec les autres enseignants* " [2].

Le texte ci-avant parle même d'une fonction de " *management d'un système d'information multimédia* : le CDI". Ce qui entraîne en particulier le besoin de déterminer des indicateurs pour évaluer son CDI "*Il met en oeuvre dans l'établissement des enquêtes, des entretiens, des documents d'aide à la formulation des besoins*". "*Il assure une "veille" informative (...) et se tient au fait des évolutions technologiques*""[3]. On note souvent une confusion des genres entre ce qui serait potentiellement réalisable et la réalité des pratiques en tenant compte de l'ensemble des contraintes auxquelles sont soumis les documentalistes.

Le cinquième et dernier élément est que le développement de ces discours à caractère militant et idéalisant se sont d'autant mieux développés qu'ils accordaient à l'institution une certaine forme de crédit par la création d'un concours de type certification disciplinaire et voyait avec le CDI

---

[1] **Fadben**, *Quel profil professionnel pour les documentalistes des cdi des établissements scolaires du second degré? : séminaire des 9 et 10 novembre 1990*, Paris, Fadben, 1991, p.21.

[2] Ibidem, p. 20.

[3] Ibidem, p.32 et 33.

et le documentaliste l'opportunité d'entreprendre différemment des actions d'enseignement, hors de la classe, auprès des élèves. On assiste même parfois à un discours élogieux des porte-paroles de l'institution, comme : "*Le documentaliste est une originalité du système éducatif français*" ... , "*(...) par l'initiation aux techniques de recherche documentaire, il favorise l'acquisition d'une méthode de travail intellectuel*"[1]. De plus, "*Le documentaliste, expert et diffuseur des nouvelles technologies de l'information, est donc porteur d'attentes et d'espoirs multiples. A ce titre, il peut préfigurer l'enseignant de demain, avec une nouvelle forme d'accès au savoir, et une nouvelle organisation des apprentissages*"[2]. Dans le même registre, la fédération Fadben annonçait par le biais de ses responsables : "*Nous sommes avant tout promoteurs de nouvelles formes d'apprentissage où le rôle de l'enseignant se situe davantage comme médiateur entre l'élève et le savoir. La route pour nous est encore longue et pleine d'incertitude. Nous croyons trop à cette mission pédagogique pour y renoncer et c'est au prix de bien des compromis que nous avançons aujourd'hui* " [3].
Pour beaucoup encore, les initiatives et démarches professionnelles ne sont qu'individuelles et ne s'inscrivent objectivement pas dans un schéma collectif commun. Jacques Carbonnel aimait à dire : "*Le désir d'être reconnu professionnellement est souvent lié à celui d'être remarqué personnellement. Il y a des stratégies individuelles qui ne s'intègrent pas toujours aux revendications collectives, affichées, ou cachées* " [4].

Les initiatives et spécificités annoncées par le corps des documentalistes sont faiblement généralisées, séculaires, mais portées par un discours ambiant favorable et flatteur. Nous sommes alors bien dans une démarche militante et corporatiste, où les discours font corps, convergent, et organisent la pensée essentiellement autour du documentaliste et

---

[1] **Treffel, Marguerite-Marie**, *Le documentaliste et les nouvelles technologies de l'information*, Inter-CDI, juillet-août 1995, n°136,p. 8.
Mme Treffel s'exprimait comme Chef d'Etudes documentaires et Chargée d'une mission d'Inspection générale.

[2] Ibidem, page 9.

[3] **Charrier, Colette**, *Des mises en oeuvre : le CDI, outil pédagogique des enseignants : pour une mise en place d'une formation à l'information en équipe professeur-documentaliste*, Médiadoc, juin 1997, p.25.
Numéro intitulé "*Spécial apprentissages*" ; à l'époque, Mme Charrier occupait la fonction de Vice-Présidente de l'association Fadben.

[4] **Carbonnel, Jacques**, *L'identité retrouvée*, Les cahiers pédagogiques, mars-avril 1995, n°332-333, p. 18.
Dossier intitulé "*La documentation, un outil pour toute une équipe*".

du CDI, devenant de ce fait les maillons indispensables de la recherche et de la maîtrise de l'information au sein de l'établissement scolaire.

3.1.3- La question de l'émergence de nouveaux accès à l'information pédagogique et professionnelle

S'interroger sur les pratiques documentaires des enseignants ne peut se limiter à l'étude des usages des diverses structures dont une des missions est d'apporter les réponses à ces mêmes besoins d'information et de documentation. La décennie 90 a eu comme particularité de voir exploser les offres documentaires en ligne, notamment avec l'implantation et le développement d'Internet[1].

Une partie de notre questionnement devra reposer sur l'usage et les accès aux ressources et services en ligne, dont une des stratégies éditoriales a pour cible le pédagogue et/ou le spécialiste d'une discipline d'enseignement. S'en aller jusqu'à présenter une liste exhaustive de tous les types d'information offerts, nous centrerons notre étude autour de six services en ligne, à savoir principalement :

- la fourniture de ressources en ligne et d'identification de gisements d'information du type "Educasource"[2].
- Les outils d'échange professionnel de type "liste de diffusion".
- Les analyses d'experts de champs disciplinaires, souvent sous l'autorité des corps d'inspection des académies[3].
- Les catalogues d'éditeurs en ligne.
- Les outils de recherche en ligne de type annuaire, moteurs de recherche,...
- Enfin, les sites d'organismes institutionnels, de recherche, etc..[4]

En effet, quelle place occupent ces services en ligne, y-a-t-il des profils d'usagers dominants, quelles sont éventuellement les personnes relais dans les collèges pour assurer une fonction de veille et de diffusion

---

1 Cf. par exemple, Les dossiers de l'ingénierie éducative du CNDP, avec notamment le numéro 25 de décembre 1997 intitulé "*Le CDI à l'heure d'Internet*", 66 p. ou le numéro 29 d'octobre 1999 intitulé "*Internet au quotidien : rechercher*", 61 p.

2 Proposé par le CNDP depuis 1996-1997.

3 Informations hébergées sur les sites des différents Rectorats et/ou des cellules TIC(e).

4 De type INRP, CNAM,...

auprès des pairs, quelle part occupe cet accès à l'information vis-à-vis des procédures traditionnelles de recherche d'information, etc ?

3.1.4- La réactualisation des savoirs professionnels au coeur de la question

La réactualisation des savoirs couvre de nombreux domaines, mais aux dires des acteurs rencontrés au cours de cette recherche et en les confrontant à certaines lectures, on retiendra exclusivement trois niveaux fondamentaux qui obligent à un certain moment au professionnel de l'éducation, de mettre à jour ses connaissances.

D'une part, de nombreuses disciplines éprouvent à certain moment le besoin de remettre à jour des éléments de leur enseignement qui se sont socialement et contextuellement modifiés ou bien parce que de nouvelles connaissances ont le jour et devront être officiellement intégrées par un niveau d'enseignement. Pour le premier cas, nous retiendrons par exemple, les modifications qu'ont dû apporter les géographes à leur enseignement concernant l'éclatement d'une nation comme l'ancienne URSS ou plus généralement l'ancien bloc d'Europe de l'Est. Pour le second cas exprimé, nous pouvons parler par exemple de l'entrée des questions liées à la génétique (recherche, expérimentation, éthique,...) dans les programmes de sciences de la vie et de la terre, plus tard au lycée en philosophie notamment. Face à de telles évolutions, l'enseignant est poussé à mobiliser ses savoirs, à faire son propre état des lieux de ses connaissances[1], avant de faire appel à un ensemble de méthodes et de stratégies pour trouver documentairement les éléments informationnels nécessaires pour réactualiser son savoir professionnel et de surcroît, ses enseignements.

D'autre part, la réactualisation des savoirs englobe la question de l'inflexion voire de la modification de ses propres pratiques professionnelles. En effet, un professeur cherchant à mettre à jour régulièrement ses connaissances, lorsqu'il aborde les questions d'éducation transfèrera au moins partiellement le résultat de ses lectures sur ses pratiques. Nous illustrerons par exemple nos propos, avec le domaine que nous connaissons le mieux, à savoir celui de la documentation. De nombreux documentalistes en exercice dans les établissements scolaires, introduisent

---

[1] Cf. les méthodes proposées par exemple, par **Gabrielle di Lorenzo**, *Questions de savoir*, Paris , ESF, 1992.

peu ou prou les supports numériques, notamment avec le DVD et le cédérom ou initient[1] à l'interrogation de la base de données du CDI avec souvent le logiciel le mieux répandu dans le système éducatif français, à savoir le logiciel BCDI[2]. Or par exemple, les travaux des psycho-cognitivistes du laboratoire du Laco[3] de l'université de Poitiers, en la personne de Jean-François Rouet ou de Jérôme Dinet[4], nous montrent notamment en quoi les situations que proposent les documentalistes aux élèves sont sources de conflits cognitifs, aussi bien par la manière de présenter la recherche aux élèves que par l'architecture, l'ergonomie et l'écriture des environnements hypermédia dans lesquels évoluent les enfants et les pré-adolescents. De tels travaux rigoureux remettent en question un ensemble de pratiques qui jusqu'alors étaient dispensées de manière aléatoire car aveuglément, sans véritable recul. Chaque discipline a son lot de recherches et de remises en question qui une fois connues de l'enseignant, peuvent orienter sensiblement la pratique professionnelle de chacun.

Enfin, la réactualisation des savoirs permet à chaque professionnel de voir poindre les concepts et notions émergents. En effet, constater suffisamment tôt la naissance d'une nouvelle notion, permet alors de se l'approprier progressivement, de considérer la question selon une approche globale, de pointer les personnes et ressources de référence en la matière voire de poursuivre seul une démarche de veille informationelle. Régulièrement, l'éducation produit ou traduit de nouveaux concepts et notions, qui peu à peu sont intégrés dans les enseignements et vont mobiliser un ensemble d'acteurs, dont les formateurs et les professeurs. Pour illustrer notre propos, nous citerons pour ces dernières années, ceux de "médiation" [5], de "citoyenneté", d' "hypertextualité", de "multimodalité",... Or, pratiquer la recherche d'information, combiner un ensemble de stratégies, solliciter une diversité de structures et de compétences, renvoient directement à la relation entrenue par le professeur avec les savoirs.

---

1 Quasi systématiquement en classe de sixième.

2 Il existe de nombreuses versions de ce logiciel (BCDI spécial, BCDI2, BCDI école,...) produit par le CRDP de Poitiers et diffusé dans de nombreuses académies françaises.

3 Laboratoire "Langage et Cognition", Université de Poitiers. J.-F. Rouet est chargé de recherche au CNRS.

4 Jérôme Dinet est actuellement doctorant, et travaille plus particulièrement sur les outils et les stratégies cognitives des élèves effectuant de la recherche documentaire.

5 Décliné en médiation culturelle, médiation scolaire, médiation documentaire,...

3.1.5- L'accès à la recherche en pédagogie

Outre la nécessité à certains moments de la carrière de l'enseignant de se mobiliser pour réactualiser une partie de ses savoirs professionnels, tout enseignant par le biais de la recherche d'information et de la fourniture de documentation, est en quête de renseignement envers l'état de la recherche scientifique liée directement et indirectement à sa discipline d'excellence. Nous dissocions ces deux niveaux de recherche dans le sens où le premier type de recherche s'inscrit davantage dans la démarche expérimentale et scientifique et conduit à exclure de son champs d'investigation tout ce qui ne peut être prouvé et qui repose sur le domaine de l'affectivité, du relationnel, alors même que ces deux derniers domaines sont parmi les fondements de la recherche en pédagogie[1]. De plus, outre le soucis de jouer une fonction sociale, comme pour la recherche scientifique pure, la recherche pédagogique apporte un ensemble de savoirs et un ensemble de techniques innovantes permettant de répondre à des objectifs annoncés dans certaines conditions[2]. Enfin, la recherche pédagogique menée, au moins en France, a souvent comme souci d'améliorer les résultats évalués par le passé, de voir croître les niveaux de performance des individus et des structures, allant parfois jusqu'à impulser un certain changement dans les politiques éducatives en place.

L'enseignant recherchant de l'information à visée professionnelle, est appelé à quérir à certains moments de sa vie d'acteur, de l'information liée à la recherche scientifique expérimentale, inscrite dans un méta-savoir référent pour sa discipline scolaire d'appartenance, parfois, à d'autres moments, de l'information liée à la recherche pédagogique.

Louis Legrand, à l'occasion d'une publication, liste les cinq principaux domaines couverts par la recherche pédagogique, et qui nous semblent effectivement englober l'essentiel des problématiques de recherche proposées à ce jour [3], même si cette typologie ne dissocie pas les études

---

1 Nous entendons par pédagogie "*un ensemble de connaissances portant sur l'activité d'enseignement mettant en oeuvre le maître, l'élève et le savoir enseigné* " (définition empruntée à **Jean Houssaye (dir.)**, *La pédagogie, une encyclopédie pour aujourd'hui*, Paris, ESF, 1993 à propos du triangle pédagogique).

2 Conditions matérielles, organisationnelles, humaines,...

3 **Legrand, Louis**, *Qu'est-ce que la recherche pédagogique?*, Revue française de pédagogie, juillet-août-septembre 1997, n°120,p.41.
Pour dresser cette typologie, l'auteur s'est inspiré des répertoires produits ces dernières années, en France, par le CNRS et l'INRP, notamment en 1985 et 1993.

en vue de la connaissance de l'action pédagogique des productions portant sur les actions elles-mêmes. Par ordre quantitatif d'importance, on retrouve :
- Les contributions des disciplines de recherche pour comprendre l'éducation[1].
- L' enseignement et les applications dans le champs de la formation
- Le cadre strictement pédagogique (personnel, milieu scolaire, organisation pédagogique,...)
- Les technologies de l'éducation
- Enfin, les disciplines d'enseignement *stricto sensu.*

Même si, les pratiques ont plus souvent tendance à la conservation qu'à l'innovation, aujourd'hui on assiste à une faible généralisation des principaux résultats de recherches pédagogiques et davantage d'intégration individuelle dans son enseignement sur démarche personnelle ou initiative d'une équipe d'établissement[2], soutenus par le pouvoir ministériel et la plupart des corps d'inspection concernés. Ce constat confirme l'intérêt d'observer l'état des pratiques documentaires et de recherche d'information, afin qu'émergent de nouveaux comportements didactiques, pédagogiques, et de nouvelles dispositions des professeurs face aux savoirs.

3.2- Problématique

De l'ensemble des constats exposés ci-avant et comme les textes officiels et les programmes semblent administrativement le démontrer, on assiste peu à peu en matière d'accès à l'information et pour les activités avec les documents, à un recentrage autour du CDI pour tout projet concernant l'élève et une tendance à la généralisation et une uniformisation des actions disciplinaires à l'égard de la documentation. Le CDI plus que jamais, ne peut être à lui seul une zone de traitement, de stockage, et de diffusion des informations culturelles, professionnelles, pédagogiques, et scientifiques pour le professeur[3]. Ce dernier devra faire appel à d'autres espaces documentaires, à d'autres types de service, à des

---

[1] Comme par exemple, la sociologie, l'économie, l'histoire, la philosophie ... de l'éducation.

[2] Les années 60 et 70 en France, ont vu la mise en place de grandes innovations didactiques dans diverses disciplines, ou des modifications de structures (de type collège expérimental).

[3] En plus des diverses missions qui lui sont assignées à destination des élèves.

dispositifs d'échange et de transfert de compétences, ... ces diverses sollicitations variant vraisemblablement en fonction de caractéristiques individuelles et collectives que nous devrons étudier et privilégier au cours de cette recherche, mais aussi selon les offres de l'académie voire au delà de ces frontières.

Un premier niveau de questionnement à l'échelle de l'établissement veut qu'avec la création du CDI, sachant que l'on voit se développer un espace parallèle à la classe, destiné aux élèves pour leur permettre d'y travailler, pour qu'ils acquièrent quelques méthodes de recherche, de sélection et de mise en forme de l'information, et pour y prendre plaisir par le biais de lectures découvertes, nous sommes en mesure de nous interroger sur ce qu'il est advenu des professeurs de l'établissement, quels sont les principaux usages perdurant et comment perçoivent-ils le CDI et le documentaliste essentiellement par rapport à leurs besoins de documentation et plus généralement d'information exprimés? A quel niveau se situe le CDI, pour quel type d'information et de services, et dans une perspective prospective, quels types de moyens développés pour mettre davantage en adéquation le professeur avec ce service de proximité qui s'offre à lui? De plus, nous nous interrogerons sur le rôle du CDI en tant qu'intermédiaire pour l'enseignant avec l'environnement documentaire matériel et virtuel qui s'offre à chaque spécialiste de discipline. Le CDI et le documentaliste remplissent-ils cette mission, sous quelles formes, de préférence avec quels types de structures? Y-a-t-il des orientations politique, gestionnaire, culturelle différentes et spécifiques selon les structures environnantes?

Un second niveau de questionnement correspond à la capacité de l'enseignant à mobiliser une ensemble de méthodes et de stratégies complémentaires afin d'articuler les demandes entre diverses structures documentaires de l'écosystème, car on peut imaginer que leurs habitudes documentaires ne se limitent pas forcément à l'usage attitré d'une seule et même structure. En effet, les professeurs de collège possèdent-ils des fonds et outils de référence à titre personnel ou dans leur environnement professionnel disciplinaire à savoir au sein des cabinets ou laboratoires? Lorsque ces fonds existent, ils répondent avant tout à quel type de besoins

informationnels et comment se situent-ils par rapport à d'autres démarches de recherche d'information?

Un troisième niveau porte sur l'ensemble des pratiques documentaires déclarées envers les diverses structures informationnelles de l'écosystème. En effet, à quoi ressemblent les usages dominants, auprès de quels centres de documentation? Comment se situent-ils les uns par rapport aux autres au sein de l'académie? Peut-on parler de complémentarité entre les structures ou au contraire d'offre à tendance généraliste où les professeurs n'y trouveraient pas leur compte? En dehors même de l'offre documentaire académique de notre terrain d'étude, d'autres centres extérieurs sont-ils régulièrement en mesure de répondre à des sollicitations d'enseignants installés en Basse-Normandie?
Quelles sont les spécificités personnelles, professionnelles, disciplinaires, environnementales qui agissent significativement sur l'usage de telle ou telle autre structure mettant de la documentation à disposition des professeurs? Des centres ou bibliothèques qui n'auraient pas une vocation première à fournir de l'information aux enseignants sont-ils sollicités, dans quel cadre, pour quels types de besoins et d'information en priorité?

A un quatrième niveau de questionnement, nous nous interrogeons de l'impact des techniques de recherche et de traitement de l'information auprès des professeurs de collège. En effet, parmi les diverses disciplines, les types d'établissement, etc..., quels sont les usages émergents et ceux déjà dominants, tant en ce qui concerne l'interrogation de bases de données (en ligne ou télématique), les consultations d'information sur support électronique et optique, ...? La frontière entre maîtrise de l'outil technique et recherche d'information avec ce même outil est-elle clairement exprimée et identifiée? Enfin quelles sont les éventuelles incidences sur le regard porté et les attentes envers le documentaliste du collège d'exercice?

Pour ces divers niveaux de questionnement, nous essayerons d'observer d'une part, les différences caractéristiques entre les disciplines, les cursus, les générations, les responsabilités effectives dans les domaines de la formation, du tutorat, du professorat principal, ..., des enseignants

ainsi que l'influence de la zone géographique d'exercice et le type d'établissement, d'autre part, les types d'information, de documents et de références préférés dans chaque cas.

De ces trois principales entités informationnelles[1] à l'étude, nous serons vraisemblablement en mesure de synthétiser le panorama des besoins et usages informationels du professeur de collège à l'aide d'une typologie d'usagers et de dresser un état des lieux des moyens documentaires académiques mis en oeuvre pour satisfaire ces mêmes besoins.

[1] ... que sont les structures documentaires de l'écosystème, le CDI et la documentation personnelle.

4- Organisation de la recherche

4.1- Terrain d'étude

4.1.1- Le choix de l'académie de Caen

Une des seules condition que nous avions exigée était de ne pas mener l'enquête dans l'Académie d'Aquitaine[1]. Afin de suivre l'enquête avec la plus grande neutralité et sans risque d'induction de réponse, nous avions fait le choix de recueillir les données auprès d'enseignants qui nous étaient totalement inconnus. Enfin, il était nécessaire à nos yeux d'avoir un regard neuf sur une Académie que nous n'avions jamais eu l'occasion de connaître au préalable.

Outre ces exigences, nous avons bénéficié d'une opportunité liée à la participation de notre Directeur de recherche, Hubert Fondin, qui à l'occasion d'une conférence à Caen, s'était mis en relation avec l'Inspecteur pédagogique régional de la Vie scolaire et de la Documentation, M. Brun. Cette Académie de Basse-Normandie enfin correspondait à nos critères de choix avec par exemple, un fort taux de ruralité, un fort enclavement de certaines zones géographiques rurales, l'existence des principaux réseaux documentaires,...

Enfin et surtout, nous avons bénéficié des services et de l'aide d'un ensemble d'acteurs qui se sont véritablement mobilisé afin de faciliter nos séjours sur le terrain et ont joué le rôle d'interface entre les populations sondées et nous-même :

- le Recteur Lucas, ancien Recteur de l'Académie de Bordeaux qui a accepté ma présence dans l'Académie à différents moments de l'année 1995, 1996 et 1997. L'IPR qui par téléphone, courrier et rencontre, m'a facilité la tâche et à assurer avec son service la diffusion de courriers explicatifs, informatifs, à différents moments de l'année civile 1996.
- Les chefs d'établissement, qui ont non seulement accepté ma présence dans leurs locaux mais qui ont de plus marqué un intérêt certain pour cette recherche.
- Les documentalistes, en exercice dans les collèges choisis, qui ont assuré la diffusion des questionnaires, le suivi pendant une quinzaine de jours et le retour de ceux-ci.

---

[1] En effet, nous y exerçons la profession de documentaliste-formateur à l'IUFM d'Aquitaine.

- Enfin Nicole Clouet, documentaliste et formatrice[1] qui a été le relais indispensable entre mes visites dans l'Académie et certains questionnements en cours de recherche de la part des documentalistes ou des professeurs de discipline interrogés. De plus, elle m'a permis de récupérer l'ensemble des questionnaires de chaque établissement avant un envoi groupé de ceux-ci à Bordeaux. Je tiens tout particulièrement à mentionner le rôle de "pivot" qu'elle a assuré durant la période intensive d'enquête et tiens à la remercier pour ses aides et soutiens.

4.1.2- Présentation et histoire de cette académie

L'Académie de Caen correspond à la région administrative de Basse-Normandie. D'une superficie de 17589 Km^2 elle est peuplée de 1400000 habitants environ repartis sur trois départements : le Calvados, la Manche et l'Orne. Une des premières caractéristique est le déséquilibre "multi-sectoriel" entre ces trois départements. En matière démographique, le département le moins étendu, le Calvados, avec ses 5548 Km^2 (contre 6103 Km^2 dans l'Orne) est aussi le plus peuplé, avec 619000 habitants, et possède le plus fort taux d'urbanité. Même si l'on constate l'absence de grande agglomération, il reste les trois principales villes de la région que sont Caen localisée dans le Calvados (190000 habitants avec la périphérie) Alençon, capitale de l'Orne et Cherbourg dans la Manche (30000 habitants environ pour chacune d'elle).
Ce constat géographique et démographique a son importance dans notre recherche à double titre : d'une part, les établissements sont pour la plupart de type rural, éloignés les uns des autres. D'autre part, la concertation, les déplacements, les regroupements éventuels des enseignants sont souvent rendus difficiles et délicats par les longues distances à parcourir et la faiblesse de l'infrastructure routière. Cette caractéristique d'isolement a été

[1] Actuellement, responsable de la préparation au Capes externe de Documentation à l'IUFM de Caen.

souvent mise en avant par les personnes rencontrées sur le terrain[1].
L'isolement des départements, les moyens limités de certains établissements entraînent que parfois documentalistes et enseignants sont obligés d'élargir leurs fonctions au plan pédagogique et social ; par exemple, de nombreux collèges de l'Orne sont dépourvus de Conseiller Principal d'Education (CPE), rôle qui sera alors joué par certains professeurs principaux ou des documentalistes du fait des manquements de la structure scolaire.

Deux autres dominantes caractérisent cette région :
on constate d'une part, un très fort taux d'activité de la population rurale (près de 10% de la population active est agricultrice), d'autre part, un tissu industriel polarisé autour de Cherbourg et de Caen (surtout axé sur les PME-PMI, les activités de la mer et le secteur tertiaire). Certains établissements n'auraient pas d'enveloppe financière extensible, les sources de financement étant très limitées puisqu'une part importante des revenus provient des taxes professionnelles d'un tissu industriel faible. Ce qui, d'une part, justifie de la nécessité par les CDI de travailler ensemble par réseau de proximité, et d'autre part, limite les projets de chaque documentaliste et les moyens globalement à disposition dans les établissements[2].

4.1.3- Etude par département

En matière de répartition des structures scolaires, on constate une forte représentation des établissements d'enseignement privés par rapport à la moyenne nationale, en particulier pour les lycées dont 46,75% sont privés. Le rapport est moindre concernant les 213 collèges de Basse-Normandie car 28,2% "seulement" sont de type privé sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale.
La seconde caractéristique est un déséquilibre dans la répartition des

---

[1] Elle est d'ailleurs reprise dans de nombreux ouvrages, comme par exemple, l'encyclopédie généraliste Axis disant : "*Un chapelet de villes moyennes sombre dans un isolement provoqué d'abord par la faiblesse des moyens de communication, ne pouvant retenir les jeunes générations*", plus loin, on peut lire " *Caen est la seule métropole d'envergure* (...)", "*Le retard en matière de transport aggrave l'isolement*" (1), "*Caen, face à un chapelet de villes moyennes, semble évoluer sans arrière-pays*" (2).
(1) Encyclopédie Axis, *Dossier n°7*, p. 320 / (2) Ibidem, p. 321.

[2] Notamment les moyens des trois Conseils Généraux, dont dépendent les collèges.

collèges par département. Le Calvados en détient près de 45% contre 35% pour la Manche et 20% seulement dans l'Orne. On remarque donc une sous -représentation de l'Orne et une sur-représentation du Calvados. Problème dont nous avons tenu compte, partiellement, dans la construction de notre échantillon de collèges.

Quel que soit le département, cette région Basse-Normandie est une zone géographique très prisée. La plupart des enseignants de disciplines traditionnelles, tout comme le corps des documentalistes rejoignent cette Académie en seconde partie de carrière. La plupart des titulaires sur poste sont donc d'âge moyen et ont exercé au préalable dans d'autres établissements de l'Académie ou pas. Les documentalistes et les enseignants en formation initiale PLC2[1], après leur titularisation, n'ont que peu de chance de pouvoir se maintenir sur l'académie. Dès lors, l'étude de l'effet direct de la Formation initiale ne nous a pas semblé pertinente, car la plupart des stagiaires en seconde année de formation professionnelle partiront vraisemblablement enseigner ailleurs[2].

Nous l'avons vu précédemment, deux départements sur trois sont caractérisés comme étant à dominante rurale : il s'agit de l'Orne (terre d'élevage et de culture rurale) et de la Manche (rural et exploitation des produits de la mer). Cependant chaque département possède une annexe IUFM et un CDDP, sauf le Calvados qui comme toute capitale régionale abrite en plus un CRDP et une université[3].

Pour les chefs-lieux de la Manche et de l'Orne, que sont Saint-Lô et Alençon, bien que peu éloignés de Caen (une centaine de kilomètres pour Alençon, soixante dix pour Saint-Lô), le manque de structure routière entraîne un investissement temps important lors des déplacements. D'une manière globale, beaucoup de zones géographiques sont enclavées, en particulier, la façade maritime de la Manche, le Sud du département de l'Orne, et l'Est de l'axe Argentan-Alençon, plus proche de la Sarthe ou de l'Eure, départements frontaliers du Calvados et de Caen.

---

1 PLC2, Professeur de lycée et collège en 2 ème année de formation initiale.

2 Actuellement, essentiellement dans les académies de Créteil, Versailles et Amiens, sauf pour ceux ayant des situations personnelles particulières (enfants à charge,...).

3 Cf. les cartes de pointage des sites documentaires en Annexes n° 2, 3 et 4.

4.1.4- La pondération

Nous avons choisi de travailler sur un échantillon de trente quatre collèges soit 22,23 % du total des cent cinquante trois collèges publics de l'académie. Nous avons pondéré le nombre de collèges par département afin de tenir compte du déséquilibre présenté plus haut, mais cette pondération n'a pas été systématique pour ne pas sous-représenter l'Orne en particulier. On a obtenu par conséquent la répartition suivante : treize collèges au Calvados, onze collèges de la Manche et dix pour l'Orne. En dessous de dix, l'échantillon de l'Orne aurait été trop superficiel pour révéler des tendances fiables.

4.1.5- Les types de collège

Outre la caractéristique commune à chaque établissement choisi (collège de l'enseignement public), nous avons établi des sous-échantillons en fonction des caractéristiques de chaque département et du découpage géographique. Nous avons essayé de sélectionner équitablement des collèges répartis sur l'ensemble des départements, rattachés à des villes plus ou moins peuplées. L'ensemble des collèges est réparti sur l'ensemble de la région Basse-Normandie. Nous avons couvert équitablement l'Académie, sans laisser des zones de superficie importante non enquêtée.
Nous avons pris en considération, en sus, deux paramètres à savoir le fait de faire partie de la Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) et des établissements expérimentaux (élaborés selon des critères d'innovation par le Rectorat de l'académie concernée comme le projet d'équipe, le projet d'établissement, les actions avec Technologies de l'Information et de la Communication, l'aménagement des rythmes scolaires, la présence de sections d'enseignement spécialisé,...).

Nous avons par conséquent obtenu trois types de collèges:
1- les collèges urbains, localisés donc dans les préfectures et les sous-préfectures des départements. Ces établissements ont plusieurs classes par niveau, ont un documentaliste titulaire du poste, plusieurs professeurs pour une même discipline,...
2- les collèges semi-urbains situés dans des petites villes rurales, de 10000

habitants à 25000 habitants, à proximité ou dans une sous-préfecture. De part la physionomie des voies de communication, ces collèges sont reliés assez aisément aux préfectures départementales.
3- les collèges ruraux, situés dans des villages ou des petites bourgades inférieurs à 10000 habitants (très souvent inférieur à 5000 habitants d'ailleurs), éloignés de toutes commodités, enclavés dans le département.
Dans ces trois types de collèges, certains seront en plus en ZEP ou de type expérimental, comme nous l'avons signalé plus haut.
La répartition des trente quatre collèges se présente de la façon suivante:
- pour les ZEP, un collège dans l'Orne, un dans le Calvados, un dans la Manche.
- pour les collèges de type "expérimental", il y aura un collège sur les trois de l'Orne, un sur les trois de la Manche, et un sur les quatre du Calvados.

Concernant les trois types de collèges définis dans notre typologie, la répartition serait la suivante:
- Collèges ruraux: cinq pour le Calvados, cinq pour la Manche, et quatre pour l'Orne.
- Collèges urbains: six dans le Calvados, trois pour la Manche, et trois pour l'Orne.
La surepresentativité pour le Calvados s'explique par le fait que la ville de Caen tout particulièrement est la ville "phare" de la région, avec une très forte concentration de population et d'établissements scolaires.
- Collèges semi-urbains: deux pour le Calvados, trois pour la Manche, et trois pour l'Orne.
Dans ce dernier cas, on constate la surepresentativité de la Manche et de l'Orne par rapport au Calvados dûe au fait que ces deux départements possèdent davantage de petites villes que le Calvados.

4.1.6- Des tirages aléatoires avec quelques conditions restrictives

Nous avons effectué un tirage au sort en apportant quelques restrictions avant chaque opération.
La première restriction porte sur les caractéristiques du ou de la documentaliste en poste dans l'établissement, à savoir qu'il(elle) ne doit pas être en poste dans le CDI depuis seulement le début de l'année scolaire

1994/1995. En effet, afin d'analyser le travail entrepris avec les professeurs, les actions de gestion documentaire menées, etc., nous sommes parti du principe qu'il devait être en poste depuis deux ans minimum à compter de notre passage dans le collège.
La seconde restriction correspondait à l'impératif choisi de prendre en compte différentes zones géographiques d'un même département. En effet, avec un tirage aléatoire pur, nous risquions de n'avoir en collège urbain du Calvados que des établissements de Caen par exemple. Donc, nous avons cherché d'autres villes comme Lisieux ou Bayeux (deux sous-préfectures) pour cet exemple. Le but final étant de survoler et de recueillir des informations glanées sur l'ensemble de l'Académie afin d'atténuer des tendances qui auraient pu être liées à l'effet d'un secteur géographique[1].

4.1.7- Périodes de test et de pré-enquête

Une fois le questionnaire rédigé, la formulation des questions améliorée, la mise en page définitive, nous avons pris soin de mener une pré-enquête en demandant aux enseignants de l'échantillon test de répondre à ce questionnaire avec un maximum de sincérité, mais aussi de nous mentionner le temps de réponse à celui-ci, ainsi que des remarques sur les questions, leur formulation, etc.

Cette pré-enquête a été menée auprès de trois collèges du département de la Gironde, un de type "urbain en ZEP" collège Jacques Ellul à Bordeaux-Benauge, un de type "semi-urbain" à Saint-Médard-en-Jalles (collège François Mauriac), et un "rural" situé à Monségur, par le biais des documentalistes que nous connaissions pour avoir déjà eu l'occasion de travailler avec eux sur d'autres projets. Dix-huit professeurs ont participé. A l'exception d'un d'entre eux qui n'a pas achevé son questionnaire, tous nous ont retourné celui-ci dans les délais, en l'ayant entièrement complété, et en ajoutant quelques remarques.

Les principales modifications qui ont été apportées portaient sur la formulation de certaines questions, quelques erreurs orthographiques ou syntaxiques, ainsi que pour les questions "cafétéria" qui, dans certains cas, ne proposaient pas un éventail suffisant de choix[2]. La durée moyenne pour

[1] Par exemple, le déséquilibre des sources documentaires à proximité de Caen, à la différence de Lisieux.

[2] Par exemple, les questions n° 49, 50 ou 105 ; cf. questionnaire en Annexe n° 11.

remplir l'intégralité du questionnaire annoncée par les enseignants faisant partie de l'échantillon de la pré-enquête, était de trente cinq minutes.

4.1.8- Période d'étude, période d'enquête

La période d'étude porte sur l'année civile 1996, répartie en trois sous-périodes correspondant à l'enquête, du recueil de données auprès des documentalistes à la distribution des questionnaires dans chaque établissement. Les trois séjours sur le terrain ont été assez proches dans le temps et regroupés par département afin principalement d'éviter que des documentalistes ou des enseignants de même discipline se rencontrent en diverses occasions et échangent sur le questionnaire distribué, les types de questions proposées, etc.
Les trois périodes ont été réparties de la manière suivante:
Du 11au 14 mars 1996, rencontre des documentalistes et diffusion des questionnaires dans les collèges retenus pour le Calvados.
Du 29 avril au 3 mai 1996 pour le département de la Manche.
Enfin, du 10 au 13 juin 1996, pour les établissements de l'Orne.
Les séjours sur le terrain ont été étalés sur trois mois. Aux dires de nos personnes relais sur le terrain, il semblerait qu'il n'y ait pas eu de confrontation entre les individus de l'échantillon pendant la période, et il n'y a pas eu sur ces trois mois de séminaire académique réunissant les documentalistes, ou les enseignants de lettres exclusivement, etc.

Nous avons fait le choix de passer par le documentaliste pour déterminer et se charger de la diffusion des questionnaires dans l'établissement. Durant les trois périodes que nous venons de citer, nous avons pris le soin d'annoncer notre venue au chef d'établissement ainsi qu'au documentaliste. A l'occasion de cette visite, nous sommes resté en moyenne deux heures dans l'établissement où nous nous sommes entretenu avec le documentaliste. Après avoir expliqué les objectifs de la recherche, la méthode utilisée, nous lui avons remis en main propre douze questionnaires à distribuer à des enseignants du collège, un courrier explicatif d'information avec des coordonnées téléphoniques pour tout besoin d'aide, ainsi que les enveloppes et timbres de renvoi à l'attention de Mme Clouet qui coordonnait et centralisait les données à Caen.

Pour diffuser un questionnaire à un professeur, celui-ci devait toutefois

répondre à quatre critères de choix : être titulaire de son poste, dans l'établissement depuis au moins deux années, de la discipline que nous recherchions, n'exerçant que dans une seule matière ou une matière principalement. Une fois ces quatre critères respectés, le choix des professeurs était libre. Ce qui implique pour les grands établissements qu'un choix a été vraisemblablement opéré par le documentaliste parmi un panel de collègues susceptibles au départ de pouvoir y répondre. Nous pouvons penser justement que nous avons à faire à une population enseignante qui connaît quelque peu la structure CDI du collège, ainsi que le documentaliste gestionnaire et responsable de ce même CDI. Nous n'avons d'ailleurs quasiment pas eu de professeurs qui déclaraient ne rien connaître du tout du fonctionnement du CDI de leur collège ou ne jamais y avoir mis les pieds, même si le contraire n'est pas pour autant observé...
Chaque documentaliste devait récupérer les questionnaires dans un délai de quinze jours, vérifier qu'ils étaient complets pour les retourner ensuite à Caen.

Le suivi des questionnaires a été rigoureux car à la mi-juillet 1996 l'ensemble des questionnaires remplis étaient en notre possession afin d'être traités puis analysés.

4.2- Caractérisation de la population enseignante étudiée

4.2.1- Disciplines d'enseignement

En prenant les chiffres officiels du service statistique du Rectorat de Caen, on obtient en moyenne 20,4 professeurs dans chaque établissement public d'enseignement qu'il s'agisse de lycée ou de collège.
Nous avons choisi sur cette base d'interroger onze professeurs par collège sélectionné, répartis de la façon suivante autour de sept disciplines ou regroupement disciplinaire :

Enseignement des Lettres : deux professeurs
Enseignement de l'Histoire-Géographie : deux professeurs
Enseignement des Mathématiques : deux professeurs
Enseignement des Sciences (Physique, ou SVT, ou ...) : un professeur
Enseignement des Langues vivantes (Anglais, ou Allemand, ou Espagnol, ...) : deux professeurs

Enseignement de l'Education Physique et Sportive : un professeur
Enseignement des Arts (Plastiques, ou Musical,...) : un professeur[1]

Nous n'avons choisi que des professeurs n'enseignant qu'une seule discipline aux élèves, et nous avons écarté ceux qui en dispensaient une seconde "complémentaire" (ex: Lettres pour un professeur d'Histoire-Géographie), ceci afin d'avoir à faire à de véritables spécialistes d'une discipline d'enseignement.

Nous avons obtenu, par conséquent, sept angles d'analyse différents au sein d'un même établissement, ce qui nous permettra aussi d'effectuer une analyse des données par discipline en regroupant les réponses des professeurs des collèges possédant des caractéristiques similaires.

Enfin, les quatre matières fondamentales ont été sur-représentées car elles couvrent les effectifs les plus importants, et demeurent vraisemblablement parmi les champs disciplinaires ayant le plus de besoin en documentation et diverses informations (au moins en volume moyen année).

4.2.2- Echantillonnage

Nous avons respecté pour chaque collège la quantité précédemment établie de onze questionnaires attribués à onze professeurs de différentes disciplines. Les sept disciplines étant obligatoires pour tout élève suivant une scolarité, nous étions assuré qu'il y aurait toujours au moins un enseignant pour chacune d'elles dans chaque collège. Nous n'avons pas fait varié le nombre de questionnaires distribués par établissement car nous n'effectuerons aucune pondération du nombre des enseignants interrogés dans chaque collège puisqu'une écrasante majorité de ceux-ci sont des établissements d'effectifs moyens de 420 élèves environ et d'une vingtaine d'enseignants assurant l'enseignement de l'ensemble des disciplines.

L'échantillon total maximum devait être de 374 professeurs soit 8,95 % de la population mère des enseignants de l'Académie, exerçant en collège.

En réalité, nous avons accusé un taux de non retour de 13,1 %, puisque 325 questionnaires ont été retournés et correctement complétés.

---

1 Cf. Annexe n° 11.

Nous obtenons un échantillon représentant 7,8 % de la population mère.
La répartition des questionnaires par département est de cent trente cinq enseignants pour le Calvados, cent pour la Manche, et quatre-vingt-dix pour l'Orne.

4.2.3- Mode de recueil des données

Sans revenir sur le mode de diffusion de ces questionnaires, nous pouvons souligner que chaque enseignant destinataire d'un questionnaire avait deux semaines pour les remettre au documentaliste. Chaque questionnaire est doté d'un code nous permettant de déterminer de quel établissement il provient, tout en respectant parallèlement l'anonymat des individus.
Les questionnaires diffusés à une pléthore de professeurs de différentes disciplines, étaient cependant tous identiques. Ils comportaient une série de questions visant à définir et à caractériser essentiellement :
- l'identité et le profil professionnel du professeur : âge, sexe, formation, nombre d'années dans l'établissement, etc.
- les usages documentaires personnels : usage du CDI de l'établissement, les pratiques documentaires parallèles (auprès d'autres organismes, d'autres structures, etc.), la description des fonds documentaires personnels,...
- leurs attentes en matière de fourniture d'informations tant au niveau de leur établissement que dans l'absolu et leur évaluation des dispositifs qui leur sont actuellement destinés
- Enfin, la place et l'usage des technologies de l'Information et de la Communication pour la recherche et le traitement de leurs informations, y compris dans des situations pédagogiques.

Ces questionnaires ont ensuite suivi un double acheminement, d'une part de l'établissement à la formatrice-relais que nous avons présentée précédemment, puis de la personne relais à Bordeaux afin de traiter les données.

4.2.4- Pointage des indices et des indicateurs retenus

En effet, nous avons retenu un ensemble d'indices et d'indicateurs endogènes et exogènes, regroupés en item, afin de nous permettre ensuite plus facilement d'exploiter les données en vue de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de recherche. Un ensemble d' items ont été retenus, certains exclusivement à destination des documentalistes, d'autres exclusivement à destination des professeurs, enfin une troisième catégorie destinée aux deux sous-populations[1].

Les items ont été déclinés de la manière suivante : caractéristiques individuelles et identitaires, discipline, études et cursus, relation à la formation professionnelle, utilisation des réseaux informatifs et formatifs, participation aux groupes de travail de l'établissement d'appartenance, usages des bases de données (de différents types), utilisation du CDI, comportement documentaire, capacité à animer des actions formatives, capacité à implanter un dispositif en TIC(e), capacité à gérer un CDI, capacité à communiquer, capacité à évaluer et étudier les besoins en documentation, environnement pédagogique du CDI et de l'établissement scolaire, organisation en district et en groupes de travail en réseau, usage des réseaux de lecture publique et culturelle, dispositif des bases de données consultées (générales et/ou spécialisées), plan académique de formation.

4.2.5- Exploitation des données recueillies

Nous avons commencé par une première phase de vérification des réponses et de leur fiabilité en prélevant une centaine de questionnaires et en prenant soin de lire les réponses.

Dans un second temps, nous avons produit une grille de pré-décodage nous permettant "plus aisément" d'analyser et de recenser les réponses formulées pour chaque question. Au fur et à mesure de l'avancée de ce pré-décodage, nous avons parallèlement écarté certains questionnaires non ou peu fiables à exploiter scientifiquement.

Une fois les 325 grilles de pré-décodage complétées[2], nous avons

[1] Cf. Annexe n° 15.

[2] Cf. grille d'analyse en Annexe n°14.

choisi, puis programmé puis saisi l'ensemble des données avec le logiciel de traitement d'enquête retenu : Modalisa 96[1].

4.2.6- Complément de questionnement

Quelques semaines après l'enquête, en début de rentrée scolaire 1997, nous avons communiqué par établissement un feuillet comportant quelques questions complémentaires, en ce qui concernent les usages des réseaux d'information, notamment sur Internet, auprès des professeurs via le même documentaliste. Les feuillets complémentaires d'enquête ont été retournés dans leur ensemble[2]. Nous avons bien entendu complété celui-ci par un ensemble de données récupérées de différents observatoires et revues en TIC(e) qui publient régulièrement des données et des résultats d'enquête sur les usages de l'Internet, notamment.

4.3- Eléments des discours recueillis auprès des documentalistes interrogés

4.3.1- Echantillonnage

A partir du moment où nous avions choisi de diffuser les questionnaires par le biais du documentaliste, il semblait utile de rencontrer en personne ce dernier. D'autant que nous avons choisi les établissements selon des caractéristiques géographiques, éducatives et sociales, les professeurs selon des critères personnels et professionnels, mais aussi en fonction de critères liés au profil des documentalistes reposant sur trois items à savoir : le fait d'être titulaire du poste (les titulaires académiques étant rejetés de notre échantillon), le fait d'exercer dans l'établissement depuis au moins deux années scolaires et enfin, d'être certifié (en concours interne, ou externe, ou par voie d'intégration (les maîtres auxiliaires en exercice étant dès lors rejetés de notre étude).
De plus, nous avons veillé à ce que notre population de documentalistes

---

[1] Après avoir testé de nombreux logiciels, notre choix s'est porté sur Modalisa, en particulier pour les possibilités offertes pour traiter les variables "texte", pour la création des sous-populations de plusieurs degrés hiérarchiques, et pour visualiser sur graphique des croisements de variables pas toujours évidents à lire habituellement.

[2] Cf. Feuillet additif en Annexe n°12.

soit de générations différentes, ayant des cursus différents, participant ou non à des formations spécifiques, continues, aux réunions de district, etc.

Lors de nos passages dans les collèges, après avoir convenu d'un rendez-vous au préalable, nous nous sommes entretenu avec chaque documentaliste sur la base d'un entretien semi-directif de cent vingt minutes environ, entièrement enregistré. L'entretien portait sur quatre points principaux :

- l'identification personnelle et professionnelle de chacun d'eux
- la gestion du CDI, les activités pédagogiques menées avec les élèves, les actions auprès des enseignants, le travail d'équipe, ...
- les relations, les actions avec les structures documentaires et informationnelles environnantes (CDDP, autres CDI, IUFM, autre(s),...) de l'écosystème documentaire
- la part et l'usage qu'occupent les Technologies de l'Information et de la Communication dans leur métier, et leurs réorientations de leur travail par rapport à ces mêmes techniques.

Même si nous n'envisageons pas d'exploiter les entretiens des documentalistes dans le cadre de cette recherche, certaines données nous permettront de les comparer aux résultats obtenus auprès des professeurs interrogés (et vérifier par nos soins sur le terrain). Pour cette recherche, les données obtenues nous serviront de moyens de vérification de certaines informations données par les professeurs interrogés, comme par exemple les horaires d'ouverture du CDI, la participation du CDI au projet d'établissement, l'existence ou pas d'un fonds documentaire de "pédagogie générale" au CDI, ...

Les autres données recueillies auprès des documentalistes feront vraisemblablement l'objet d'une autre recherche ultérieurement.

4.3.2- Mode de recueil des données

Nous avons longtemps hésité entre le questionnaire et l'entretien pour recueillir des informations auprès des documentalistes.
Le choix de la passation d'entretiens, bien que nous obligeant à nous déplacer dans trente quatre sites différents sur trois périodes de quelques

jours, et à élaborer un planning précis (voire minuté) pour parvenir à rencontrer chaque professionnel, nous a permis d'impliquer davantage les documentalistes à cette enquête. De plus, ces séjours nous ont imprégné de l'environnement de l'Académie, des établissements, et des actions menées localement, comme l'organisation des documentalistes en district, les réseaux relationnels souterrains, etc.

Sur un plan strictement méthodologique, l'entretien paraît meilleur pour la bonne et simple raison que nous avons pu sur le terrain apprécier le discours et son application en visualisant directement les produits et les stratégies mises en place par le documentaliste. Tandis que trente quatre questionnaires n'auraient pas fourni suffisamment de données quantifiables et appréciables, l'entretien semi-directif nous a permis de reprendre l'itinéraire individuel de chaque documentaliste (cursus, formation,etc.), de comprendre sa relation avec les professeurs (le regard qu'il leur porte, les actions entreprises,...), les disciplines privilégiées lors du traitement des informations, les produits documentaires créés ou abandonnés, ..., et surtout la capacité de chacun à définir les besoins et les attentes des professeurs. Avant notre venue au CDI, nous avions joint à la confirmation de rendez-vous, un feuillet permettant de pointer certains éléments essentiellement quantitatifs comme le nombre de documents au CDI, la part d'informatisation du fonds, la répartition des documents par types de support, [1] ...

[1] Cf. feuillet en Annexe n° 18.

Deuxième partie :

"Analyse de la situation observée"

1- Hypothèses de recherche

Nous entendons par hypothèse, une *"proposition de réponse ou d'explication à une situation-problème posée "* Madeleine Grawitz[1] parle de *"relation entre les faits significatifs"*. Les hypothèses nous permettent donc de constituer une série d'éléments explicatifs susceptibles de solutionner, au moins partiellement, les questions posées à l'occasion de la problématique de recherche. Il s'agira pour chaque hypothèse de confirmer ou d'infirmer un élément du questionnement[2]. Chacune d'elles sera vérifiable de façon empirique et/ou logique. Les sept hypothèses principales seront associées à un corps de sous-hypothèses, éléments spécifiques de questionnement et d'aide à l'élaboration d'une réponse, et suggèreront à elles seules des procédures de recherche d'éléments explicatifs aux problèmes posés.

1.1-De l'influence des textes officiels et des programmes d'enseignement dans la définition des missions allouées à la documentation

Tout acteur du système éducatif français, lorsqu'il est appelé à transmettre à un ensemble d'apprenants des connaissances, peut le faire avec une grande part de liberté et d'initiative personnelles, tout en restant en conformité avec les divers éléments de référence communiqués par le ministère de tutelle. Ce cadrage de l'institution est transmis aux membres de la communauté, par le biais d'une part des textes officiels publiés dans le "Bulletin Officiel de l'Education Nationale" et le "Recueil des Lois et Règlements"[3], d'autre part des programmes d'enseignement qui détaillent scrupuleusement les objectifs, les contenus voire certaines méthodes et dispositifs de travail à développer face aux élèves. Autant une grande part des textes officiels définissent le cadre général, les dispositifs innovants, les

---

1 **Grawitz, Madeleine**, *Méthodes des sciences sociales*, 8ème éd., Paris, Dalloz, 1990, p. 443.

2 Nous partirons aussi du principe qu'une non réponse totale ou partielle à une hypothèse posée représentera une amorce de réponse au même titre que la confirmation de celle-ci.

3 Un ensemble de textes de référence sont proposés comme les lois, les décrets, les circulaires, ...

conditions légales d'exercice du métier, etc... autant les programmes ont un "ancrage disciplinaire" et se limitent à un public de spécialistes de la discipline[1]. Nous avons retenu une hypothèse "contextuelle" générale qui concerne l'ensemble des enseignants de discipline, y compris le documentaliste, et agissent sur la vision globale que peuvent avoir les acteurs de la documentation scolaire.

En effet, quelle est la place de l'enseignant dans les textes officiels définissant les missions de la documentation scolaire depuis les années 50?

Dans les années 50, alors que les premiers textes officiels traitant de documentation scolaire accordaient une place fondamentale à l'enseignant, petit à petit le service puis le centre de documentation et d'information sont devenus un espace parallèle à la classe, de travail et d'activités essentiellement centré sur l'élève. Jusqu'aux années 90 qui seraient celles de la documentation pour l'élève, avec une totale démission des objectifs de service pour le professeur. Le CDI ne constituerait plus officiellement un espace d'aide à la fourniture d'informations pédagogique et professionnelle, ni de productions documentaire pour les adultes.

Les orientations et les missions proposées alors aux documentalistes, responsables de la gestion des CDI, n'étant pas destinées aux enseignants discréditeraient tout service rendu à l'adulte au détriment de l'élève.

Même si un texte officiel n'oblige pas les acteurs à une application à la lettre, il oriente et incite fortement à certaines pratiques. Le discours officiel ambiant relèguerait la relation documentaliste / professeur(s) de collège à l'arrière plan, alors même que l'enseignant est un relais informatif pour l'élève et pourrait donc participer, dans une gestion dynamique, à la constitution du fonds, et à la quête d'informations spécialisées et ciblées. Nous pourrions parler là de dérive partielle de la politique de service que doit mettre en place un documentaliste dans le CDI.

Qu'en est-il alors du positionnement de la documentation scolaire dans les derniers programmes d'enseignement au collège?

Les dernières années ont été riches en matière de réformes de

[1] Leurs fréquences de publication sont variables et dépendent des rythmes fixés généralement par le politique.

l'enseignement au collège[1]. Une des idées dominantes exprimée et souhaitée par les responsables politiques, administratifs et pédagogiques a été de proposer parallèlement aux situations traditionnelles d'enseignement, en pédagogie frontale, des dispositifs aménagés de ventilation des élèves par niveau, par type de difficultés, par centres d'intérêt, par choix d'options d'enseignement, par dispositifs lourds engageant le collège dans son ensemble[2],... De ces principes-là, nous pensons que le CDI est alors devenu une offre documentaire institutionnelle parmi d'autres à destination notamment des professeurs , où il s'est souvent développé en autonomie au sein de l'établissement, selon les désirs, les compétences et les centres d'intérêt du documentaliste, avec une image d'espace développant des compléments pédagogiques à l'enseignement[3].
A partir de ce postulat, nous supposons que lorsque les programmes d'enseignement aborderont le CDI, ce sera comme espace d'accompagnement de la pédagogie et non comme lieu d'aide à la recherche documentaire et à la fourniture d'information. L'adulte n'y aurait alors peu ou pas de place.
De plus, il serait probable que de nombreuses disciplines profitent de l'élaboration de ces nouveaux programmes pour rappeler qu'elles restent maîtresses de leur enseignement, y compris en ce qui concerne les enseignements avec les documents , les analyses et les découvertes de nouveaux types de documents, et la recherche d'information en ligne.
Enfin, la nécessaire réactualisation des savoirs de l'enseignant ne serait pas abordée dans ces programmes, n'étant pas une question centrale et reposant sur le principe que le professeur est un professionnel, adulte, responsable, possédant suffisamment de connaissances dans le champs de sa discipline. Si conseils documentaires il doit y avoir, ils se feront dans le cadre de la discipline elle-même, à l'aide de bibliographies, de filmographies, liés aux points des programmes. De plus, nous pensons que les programmes préconiseront aux professeurs plutôt les offres structurelles environnantes de l'écosystème documentaire que celles du CDI qui sont "définitivement" associées au travail pour/avec l'élève.

---

1 Deux réformes se sont suivies en 1996/1997 sous François Bayrou, puis en 1998/2000 sous Claude Allègre.

2 Nous pensons alors aux travaux croisés, par exemple.

3 Comme le soutien scolaire, l'aide au travail personnel, la lecture des médias,...

1.2- Les facteurs d'influence de la pratique documentaire et informationnelle des professeurs de collège

1.2.1- Un professeur influencé par son vécu et son cadre professionnel

Trop souvent, dans le discours des différents acteurs du système éducatif, les professeurs usagers de services et structures de documentation sont tous assimilés à un seul et même type d'individu, de la même façon que quelques particularités observées ça et là auraient tendance à faire l'objet d'une généralisation à tous les enseignants, acteurs pédagogiques du système éducatif français. Ceci allant jusqu'à provoquer des modifications dans les politiques de gestion, à partir d'une globalisation abusive de la réalité des pratiques[1].

Le contexte depuis quelques années est à une globalisation et une uniformisation de l'acteur usager (ou non) de la documentation. Nous émettons l'hypothèse, qu'il n'y a pas un, mais bien plusieurs types d'usagers, avec des variantes plus ou moins prononcées qui reposent exclusivement sur des profils individuels, des histoires de vie, variables d'un individu à l'autre, et sur des influences liées à l'environnement même des acteurs. Vouloir de l'Information Pédagogique et Professionnelle dans l'Orne lorsque l'on est professeur agrégé d'histoire-géographie et doctorant, ne veut pas dire la même chose et ne se soldera pas par les mêmes pratiques et attentes, qu'être professeur principal de mathématiques dans la banlieue de Caen (Calvados) à deux années de la retraite. Par conséquent, l'étude d'un ensemble de critères individuels et contextuels devrait confirmer quelques tendances collectives en matière de recherche, fourniture et attentes documentaires, de la part d'enseignants qui n'ont comme unique point commun, que celui d'enseigner à des élèves de collège. Nous avons retenu quelques critères de poids, qui devraient exercer une influence notoire sur les comportements documentaires de l'enseignant.

On peut supposer que quelques caractéristiques identitaires comme

[1]Par exemple, la suppression de l'acquisition de collections de diapositives, sous prétexte que le support date et que les professeurs ne les utiliseraient plus ; ou la mise en place d'une revue de presse par le documentaliste de l'établissement, sur demande ou non du chef d'établissement, persuadé que celle-ci va créer une dynamique autour du CDI ; ou la modification des conditions de prêt dans un CDDP ou CLDP, etc.

le sexe, l'âge et le fait d'être originaire de la région administrative, agissent sur les comportements documentaires.
Plus le professeur sera intégré, socialisé et professionnalisé, plus il ira quérir de l'information à l'extérieur de son espace de travail, dans le réseau pédagogico-informationnel de type réseau CRDP, IUFM, universités, etc.

En matière d'usage, le fait d'avoir suivi des études supérieures (au delà de celles exigées pour l'obtention d'un concours professoral), les types de concours obtenus, favoriseraient la diversité des pratiques documentaires et informationnelles.
De même, le niveau culturel individuel induirait une certaine capacité à chercher et utiliser des informations sur les usages et les pratiques professionnelles.
Le fait d'avoir fait appel par le passé à d'autres structures documentaires (quel que soit le centre) révèlerait un comportement documentaire ancré, une certaine forme "d'éducation documentaire", une habitude dans l'utilisation ou la recherche de documents extra-personnels répondant aux besoins immédiats. A savoir qu'une prise de conscience individuelle sur ses besoins en documents créérait un habitus d'utilisateur. Conjointement, les activités de socialisation professionnelle induiraient favorablement la diversification des activités de recherche d'information par rapport aux offres potentielles.
Contextuellement, outre les pratiques, la perception elle-même de la documentation serait variable selon que l'on ait affaire à des professeurs de zone urbaine ou rurale, ou à des degrés élevés de qualification universitaire et professionnelle (formateur, diplôme et certificat technique,...).
Les attentes et les besoins documentaires seraient différents selon le niveau de la classe dans laquelle on exerce en priorité, et selon la discipline enseignée. Un professeur de collège "consommerait" différemment d'un autre car ses attentes dépendraient de son public (caractéristique des classes, niveau,...).
De plus, les dispositifs disciplinaires ou transversaux mis en place dans l'académie et dans l'établissement (recherche, groupe de travail,...) influeraient sur ces mêmes attentes et besoins.

Pour terminer, on pourrait avancer aussi que les professeurs choisissent les centres documentaires en fonction de situations géographiques, liées à la

localisation de leur domicile, et à la distance les séparant de leur collège et des principaux lieux de vie. Le besoin informationnel serait un besoin fonctionnel, banalisé, se greffant le plus naturellement possible à d'autres besoins comme la consommation de culture, la consommation de service, etc.

1.2.2- Un professeur combinant des "stratégies" de recherche d'information entre les structures

Les quelques évaluations menées par les structures documentaires elles-mêmes, qu'elles soient de l'ordre des études des taux de satisfaction, de l'analyse des besoins, ou des taux de fréquentation, ne prennent en compte bien entendu que leur propre structure. Il manque cruellement d'enquêtes plus conséquentes qui combinent les différentes démarches de l'acteur auprès de l'ensemble des structures et des divers services qui s'offrent à lui. Ceci est particulièrement vrai chez les documentalistes de CDI, qui analysent souvent une non-fréquentation de leur CDI comme une non utilisation des structures documentaires et plus généralement une absence de consultation de la documentation professionnelle et spécialisée.

La volonté d'améliorer leur propre service de documentation ferait omettre à certains professionnels de l'information, que l'environnement documentaire est pluriel, et que le professeur peut être appelé à mobiliser une des structures en fonction de besoins spécifiques, de désir de changement, d'opportunité liée à une modification de la carrière de chacun.

Nous émettons l'hypothèse que le professeur est un acteur capable de mobiliser un ensemble de stratégies reposant plutôt sur une articulation des structures entre elles, structures qui n'ont pas forcément toutes pour mission de fournir prioritairement de l'Information Pédagogique et Professionnelle aux enseignants[1].

Toutefois, les usages seraient variables selon les zones géographiques où ceux-ci exercent. Le "déséquilibre informationnel" éventuel entre enseignants désavantagerait les zones rurales et les départements les plus pauvres en structures informationnelles, en épargnant par contre les zones urbaines et le département central pour notre terrain d'observation à savoir

[1] Comme les réseaux de lecture publique, les centres culturels,...

le Calvados. Il y aurait une sorte d' "élite utilisatrice", principalement localisée dans les zones urbaines et banlieusardes, au grand dam des populations les plus éloignées, c'est-à-dire dans les secteurs géographiques où l'offre structurelle de l'écosystème est la plus riche et la plus variée. De ce fait, certains enseignants seraient plus favorisés que d'autres, en matière d'accès à des services et des fonds documentaires.

1.2.3- Les fonds documentaires invisibles

Si certains taux d'usages peuvent paraître relativement faibles, si l'on peut parler au moins pour certains enseignants, de distance vis-à-vis des divers centres de documentation composant l'écosystème documentaire, on ne peut en déduire forcément de l'absence effective de pratiques documentaires et informationnelles. Notamment parce que le rapport à l'information chez le professeur est marqué par le désir de posséder lui-même celle-ci, afin de pouvoir en disposer et l'intégrer dès que nécessaire[1], et que l'essentiel de ce qui intéresse le professeur est en grande partie de l'information à dominante disciplinaire, dans les domaines des apprentissages, de la didactique ou d'illustrations sur les éléments des programmes d'enseignement.
De ce double état de fait, le professeur de collège s'appuyerait sur deux fonds documentaires parallèles à ceux offerts par les centres, à savoir la valise documentaire (possédée personnellement) et le fonds du cabinet ou laboratoire de la discipline d'appartenance (possédé au sein de l'établissement). Ces deux fonds de références fourniraient des informations de type complémentaire à celles mise à disposition dans les centres de documentation de l'environnement, et pourraient même prédominer pour certains besoins documentaires.

Les enseignants ne se seraient pas appropriés l'espace CDI dans le collège ; ils situeraient ailleurs les espaces documentaires qui leurs sont destinés ; à savoir en *intra-muros* ce seraient les laboratoires ou cabinets de discipline et en *extra-muros* tout particulièrement les CDDP, voire CL(ocal)DP selon la dotation départementale. Pour les professeurs, le CDI serait donc en priorité un outil de travail et de culture réservé à l'élève,

[1] A l'occasion de la préparation de cours, de création d'exercices, de préparation d'évaluation, de remise à jour d'un point du programme d'enseignement,...

destiné à la sphère de l'adolescent.
La seule exigence qu'ils exprimeraient envers le CDI serait l'obligation de fournir des informations directement utilisables en classe par l'élève, tandis que leur utilisation personnelle du CDI ne serait que du type " loisir" ou culturelle mais en aucun cas pédagogique ou professionnelle. Le fonds de laboratoire serait un espace préservé du CDI dont le documentaliste a peu de possibilité à ce jour d'assurer la gestion et la communication des références aux autres membres de l'équipe pédagogique de l'établissement.
De plus, les enseignants, surtout de disciplines littéraires (lettres, histoire-géographie,...) auraient tendance à surestimer leur fonds documentaire personnel et de laboratoire, par rapport et au détriment des réserves d'information proposées par le CDI ou les centres d'information pédagogique et professionnelle extérieurs.

1.2.4- Les usages documentaires dans l'écosystème

Outre le cadre général défini par les textes officiels, l'acteur se confronte quotidiennement à la pratique de sa profession. Le professeur de collège marquerait ses distances avec le CDI, car cette micro-structure ne fournirait pas un ensemble de services auxquels il porte professionnellement un certain intérêt. En effet, le professeur globalement ne trouverait pas toutes les informations et services souhaités. Deux possibilités s'offrent alors à lui, à savoir développer un ensemble de comportements documentaires personnels avec sa propre information, et/ou solliciter les fonds parallèles externes à l'établissement.
Des différents obstacles entre le CDI et les attentes du professeur que nous pensons observer, quatre points semblent incontournables pour pouvoir parler en terme de dysfonctionnement.

Il est probable qu'il y ait un décalage entre, d'une part l'interprétation par les documentalistes des demandes présentes et des attentes des professeurs, et d'autre part les souhaits réels que ces derniers exprimeront lors de l'enquête. Le documentaliste surestimerait le rôle du CDI par rapport au discours tenu par l'enseignant, il ne percevrait pas le CDI qu'il gère comme un relais, un intermédiaire avec d'autres stocks informationnels. Cette vision serait issue d'une conception accumulative des documents et

moins axée sur la complémentarité des fonds avec ceux de l'environnement : vision correspondant au modèle accumulatif "Alexandrique" et "centripète". En effet, le modèle dominant actuel de gestion s'orienterait vers un accroissement des fonds, au détriment de la sélection et de la diffusion de l'information. Les informations de type "relayé" sont majoritaires en CDI tandis que sont délaissées les information de type "caractérisé", par souci de stockage et d'accumulation. Cette situation est d'autant plus entretenue que les actions entreprises sur le fonds sont rarement évaluées ce qui conforte le documentaliste dans sa politique de gestion reposant sur son propre système de représentation fortement influencé par sa discipline d'origine (en tant qu'étudiant et/ou ex-enseignant).

Les professeurs, quelle que soit leur discipline, souhaiteraient pouvoir utiliser le CDI comme conducteur des sources extérieures d'information qu'elles soient virtuelles (informations télématiques,...) ou matérielles, issues d'autres institutions de type réseau CNDP, IUFM, INRP, universités environnantes, etc. Le CDI serait le moyen de récupérer des données, sans se déplacer, avant d'entâmer des démarches de recherche plus lourdes. Le documentaliste et son centre ressource permettraient de transmettre les demandes aux structures informationnelles environnantes. Plus le collège serait de type "petite structure éducative enclavée" et plus ce service ferait l'objet d'une demande forte. Or, dans le discours et les pratiques observées des documentalistes, on constaterait une absence dominante de prise en compte de l'environnement, où le CDI ne serait ni perçu comme point de liaison ni comme espace disposant de fonds et services spécifiques par rapport aux gisements environnants.

Le micro-système documentaire CDI serait déficient quant aux "sorties" qu'il propose. En effet, les documentalistes ne produiraient pas ou peu de produits documentaires ciblés, systématiques, adaptés aux attentes et profil de chaque enseignant sur des périodes définies préalablement. De plus, l'essentiel des informations offertes aux professeurs par le documentaliste du collège serait puisé dans le fonds documentaire du CDI, et rarement dans d'autres réserves de stockage d'informations situées à l'extérieur des établissements (dans l'environnement plus ou moins de proximité). Il n'y aurait que peu de traces de collaboration effectives avec

d'autres centres que ce soit dans un souci de complémentarité du fonds ou bien d'échange (sous différentes formes) de données.

Les enseignants de collège, au delà de leur profil et de leurs besoins documentaires, n'apparaitraient (ou rarement) ni participatifs ni responsabilisés à l'égard de la constitution des fonds documentaires et des politiques d'acquisition du CDI, ni même conscients en tant qu'acteurs de la nécessité d'une formation individuelle à la recherche et à la sélection des Informations Pédagogiques et Professionnelles dont ils auraient vraisemblablement besoin, au moins au titre de la réactualisation des connaissances. L'utilisateur serait plus un récepteur passif (accusant réception de produits non spécifiques) qu' un acteur responsabilisé dont les besoins spécifiques évolueraient au fil de sa carrière.

Toutefois, comme nous l'avons dit à l'occasion d'une hypothèse précédente, le professeur serait appelé à combiner un ensemble de stratégies afin de trouver l'information susceptible de correspondre à ces projets de recherche. Les structures du réseau CNDP prédomineraient sur les autres en terme de volume d'information consultée et empruntée, car ce réseau a implanté un ensemble de centres de proximité, met à disposition des fonds à acquérir, englobe des missions parallèles élargies, comme l'ingénierie éducative et documentaire ; le fonds serait avant tout destiné à être consulté par le professeur pour être ensuite proposé aux élèves, et proposerait un ensemble de documents de méthode pour mettre en place des enseignements conformes aux programmes.
Les structures IUFM, bien que destinées aux professeurs stagiaires, en cours de formation initiale, intéresseraient un grand nombre de professeurs et seraient utilisées par les professeurs ayant des projets pour faire l'état de la connaissance autour d'un projet et réactualiser les savoirs pédagogiques et professionnels. Seraient usagers essentiellement les professeurs ayant des charges de formation, de tutorat, ou participant à des programmes de recherche ou recherche personnelle.
Les usagers coutumiers de l'IUFM, développeraient en sus des stratégies complémentaires avec les centres spécialisés de type fonds INRP, Irem, etc... dans et hors l'académie, notamment afin de veiller sur les problématiques innovantes dans les domaines de la pédagogie, et dans

leurs champs disciplinaires.
Les fonds de lecture publique et culturelle ne se résumeraient pas à fournir seulement de l'information culturelle et de loisir (ICL) comme le sens commun voudrait nous y faire penser, mais répondent à quelques besoins spécifiques de certaines disciplines, notamment artistiques et littéraire, ou permettraient localement de "compenser" structurellement l'éloignement de certains services, pour les zones notamment les plus éloignées des pôles de fourniture d'I.P.P.
Enfin, articulés à la documentation acquise pour constituer la valise documentaire personnelle, les librairies locales et le libraire constitueraient des points de référence pour suivre l'actualité de l'édition quels que soient les zones géographiques et l'environnement.

1.2.5- De la relation professionnelle à la représentation de la profession de documentaliste

Une dizaine d'années après la création du Capes de documentation, il ne fait plus aucun doute que le statut professionnel du documentaliste est connu de tous[1]. Mais il ne suffirait pas à modifier en profondeur les images et attentes des professeurs envers leur homologue de la documentation. Celles-ci reposeraient sur des références plutôt de type "vie scolaire", à savoir d'accompagnement de l'élève en dehors de son temps de classe, de surveillance de ceux-ci dans un espace attractif, le CDI, et de facilitateur de projets en effectuant des repérages et tri d'information, en réalisant des dossiers pour dépôt de projet, etc. Les professeurs (à l'exception éventuellement de ceux de lettres et d'histoire-géographie) auraient encore une image globalement négative et particulièrement restreinte du métier de documentaliste, comparé à leur propre activité dans le collège. Sa reconnaissance serait principalement fondée sur l'acte pédagogique, limité à l'encadrement de l'élève dans des projets pédagogiques montés en collaboration avec les professeurs (PAE, PAI, atelier pédagogique,...) et le soutien scolaire, etc. On suppose que la plupart des attentes exprimées présenteront trois caractéristiques : d'une part, l'usager de référence dans les propositions d'acquisition et de développement de services des

[1] Cf. **Le Gouellec-Decrop, Marie-Annick**, *Profession et professionnalisation des documentalistes des établissements scolaires*, Revue française de pédagogie, avril-mai-juin 1999, n°127, p. 85-97.

professeurs sera essentiellement l'élève et non pas le professeur, d'autre part, les types d'action et de situation exposées n'auront qu'un faible lien avec des projets reposant sur la recherche, la sélection, le tri, la communication de l'information, la méthodologie documentaire, la maîtrise de l'usage du CDI, etc ..., enfin, face à la croissance des TIC pour le traitement de la documentation et plus généralement dans l'enseignement, beaucoup de demandes faites au documentaliste le seront davantage en terme de maîtrise de la technique que d'intégration de celle-ci dans un projet de recherche "optimisée" avec l'outil.
On peut toutefois supposer que dans les cas où l'intégration du documentaliste à l'établissement et l'habitude d'y travailler en équipe sont observés, son aptitude à collaborer influeraient sur la généralisation de la pratique du document et l'appel aux sources extérieures. Ainsi, plus le documentaliste se tiendrait en retrait de la dynamique collective de l'établissement, moins le professeur solliciterait cette structure et plus il puiserait dans ses réservoirs personnels de documentation. Enfin, l'image de ces attributions professionnelles, reposerait davantage sur des affinités que sur le professionnalisme de ses actions. Le documentaliste serait partiellement responsable du manque de communication avec les enseignants, malgré un discours général mélioratif. Nous observerons le dispositif mis en place par le documentaliste pour capter les demandes des enseignants : concertation, réunion,... et pour émettre des propositions.

1.2.6- L'émergence de nouveaux usages de l'information

Le paysage informationnel de l'enseignant s'est profondément modifié depuis les années 1994 et 1995. Comme pour tout citoyen, la société de l'information continue de proposer de multiples offres et services, de plus en plus ciblés en fonction de centres d'intérêt et cheminant par différents canaux ; l'enseignant a autour de lui, une multiplication de services, de listes de diffusion générales ou disciplinaires, d'espaces en ligne de veille, d'analyse et d'expertise de l'édition éducative et pédagogique,... Pourtant, actuellement, la majorité des enseignants serait encore en retrait de ces offres et les consulterait peu. Malgré, des taux d'équipement personnel ou d' établissements évolutifs, les usages restent encore liés à la maîtrise des techniques, à la mise en forme des documents, mais pas comme moyen

d'accéder à l'information virtuelle grâce aux divers réseaux. Ce présupposé serait notablement observable en matière de consultation de sites et services en ligne ou de l'utilisation voire de la maîtrise d'un logiciel d'interrogation de base de données de CDI de collège. Pour les quelques utilisateurs des TIC(e), la recherche d'information virtuelle en ligne, dans l'esprit d'une majorité d'entre eux, reposerait sur une tierce personne, le documentaliste et/ou chargé des TIC(e) de l'établissement. A l'exception probable des scientifiques et enseignants des domaines artistiques, les TIC(e) ne sont pas encore intégrées à des fins d'échange et de communication inter-personnelle ou afin d'optimiser la recherche d'information pédagogique et professionnelle, scientifique technique et expérimentale.

En effet, parmi ceux déclarant ne pas maîtriser les Technologies de l'Information et de la Communication ou ne pas particulièrement désirer les utiliser, les professeurs convaincus malgré tout de leur utilité attendraient du documentaliste qu'il soit pour eux, dans le collège, le spécialiste des TIC(e), capable de fournir différents types d'informations ou de faire des démonstrations des usages possibles dans la pratique de l'enseignement. *A contrario,* le documentaliste serait moins perçu comme un relais technologique entre les multiples gisements de savoir et le(s) professeur(s). Il serait finalement plus en harmonie grâce à ses compétences documentaires avec les professeurs utilisant déjà les TIC(e) que les autres n'ayant pas encore franchi le pas. Ces comportements des professeurs laisseraient présager un manque de maturité et d'intégration des TIC(e) dans les procédures d'aide à la réactualisation des savoirs professionnels et de suivi de l'information pédagogique.

2- Les résultats : identification d'éléments personnels et contextuels ayant une incidence sur les pratiques documentaires et informationnelles :

2.1- Eléments personnels [1]

2.1.1- Caractéristiques identitaires

2.1.1.1- L'âge et le sexe

Au gré de nos rencontres avec des enseignants et des documentalistes, soit à l'occasion de cette recherche, soit à l'occasion de nos expériences professionnelles, deux éléments majeurs, concernant l'identité des individus sont souvent mis en avant en tant qu'éléments explicatifs de la variation d'utilisation des centres de documentation : l'âge et le sexe. Les plus jeunes seraient davantage dans le besoin et solliciteraient les structures documentaires pour une plus grande part que les plus anciens dans la profession. Enfin, les hommes plus disponibles pour leurs activités professionnelles intègreraient davantage des pratiques professionnelles parallèles notamment celles liées à la recherche d'informations en vue de préparer les enseignements et comme éléments de réactualisation des connaissances professionnelles. Un ensemble de réponses concernant l'usage, déclaré par l'enseignant, des structures documentaires de l'écosystème, nous a permis de dégager quelques principes dominants.

A propos de l'incidence de l'âge des enseignants sur les recherches et besoins de services documentaires, on relève les principes suivants :

46,9% des membres de notre étude ont plus de 45 ans, et seulement 9% en ont moins de trente. Il s'agit donc d'un échantillon d'âge mûr, entrant dans le dernier tiers de sa carrière professionnelle. On remarque que l'âge a globalement une influence négative sur le déplacement vers les diverses structures documentaires, quelles qu'elles soient d'ailleurs (CRDP, IUFM,...). Et ceci est le cas y compris pour les centres spécialisés et les ressources documentaires et humaines des IUFM[2].

La population la plus jeune est celle qui fréquente proportionnellement le plus régulièrement les structures documentaires du CRDP mais très

[1] Les données statistiques de la partie 2.1 sont dans le volume2, Annexe n° 5, p. 352 à 497.

[2] Cf. données n°2.1/1 et n°2.1/2.

rarement, voire jamais, celles qui lui sont moins destinées comme les IUFM ou les centres spécialisés. Toutefois, le taux de fréquentation de cette population est plus important que la moyenne observée pour les autres tranches de population.

L'on remarque au vue des données[1], que l'usage du CRDP de Caen concerne la plupart des plus jeunes et la plupart des plus anciens enseignants. *A contrario*, ceux en milieu de carrière ont davantage tendance à diversifier leurs pratiques documentaires et à utiliser la plupart des centres du réseau CRDP comme les CLDP et CDDP. D'ailleurs l'usage des antennes CLDP est essentiellement un phénomène des trente-quarante cinq ans. On retrouve cette répartition des usages entre d'un côté, les jeunes ou les plus anciens, et de l'autre les 30-45 ans à l'observation des sollicitations des centres d'IUFM. La tranche d'âge moyen multiplie les démarches et ventile les consultations, d'une structure à l'autre, d'un centre à un autre[1].

Lorsque l'on s'intéresse aux centres très spécialisés, on remarque proportionnellement une forte mobilisation des plus expérimentés puisqu'ils assurent à eux seuls 56,34% des demandes[2] et que ce sont ceux qui s'y rendent le plus régulièrement. Pour conclure ce point, les plus âgés cherchent une information spécialisée, complémentaires à leurs savoirs, et se concentrent sur certaines structures au détriment d'une démarche plus ouverte et diversifiée comme ceux d'âge moyen. Ces derniers d'ailleurs multiplient aussi les démarches puisque proportionnellement ils représentent la part la plus importante d'abonnement au réseau des bibliothèques municipales, tandis que cette pratique est minoritaire chez les plus de quarante cinq ans[3]. Les plus jeunes privilégient l'emprunt systématique tandis que les autres auraient plutôt tendance à consulter , sinon à acquérir. Le choix de la possession personnelle d'information est plutôt celui d'une population qui s'affirme tant au niveau de la pratique professionnelle que de l'âge.

Nous avons tenté d'observer d'éventuels comportements spécifiques liés à la structure documentaire de proximité que constitue le CDI de l'établissement d'exercice. On note une influence de l'âge sur quelques

---

1 Graphique n°2.1/3 par exemple.

1 Cf. donnée n°2.1/4.

2 Alors qu'ils ne représentent que 46,9% de la population d'étude.

3 Donnée n°2.1/5.

points, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de classes au CDI. En effet, l'accompagnement des classes se fait essentiellement par les professeurs dont l'âge est supérieur à 30 ans[1]. Cette observation est valable aussi pour l'animation d'ateliers pédagogiques au CDI, avec le documentaliste. Rares sont ces types d'action, qui sont essentiellement le fait des professeurs les plus âgés (supérieur à 45 ans ; [2]).

Un pourcentage appréciable de professeurs fait appel aux services du documentaliste pour mener des recherches documentaires : en effet, c'est le cas de 51,3% d'enseignants. Or, l'essentiel de ces demandes émanent de deux types de professeurs : les plus jeunes, qui nous ont avoué manquer de temps, de méthode et de recul pour mener à bien ces diverses recherches et les plus anciens qui déclarent préférer aller à l'essentiel d'un fonds documentaire de CDI qu'ils méconnaissent et pour lequel ils éprouvent de réelles difficultés à repérer les richesses éventuelles. 61,79% des plus jeunes et 61,12% des plus âgés adoptent ce type de stratégies [3]. On remarquera que quel que soit l'âge, les objectifs de recherche restent des documents pour préparer au mieux la classe. La part la plus faible des demandes porte sur la recherche de documentation pour la réactualisation des savoirs du professeur.

Cette tendance confirme que le CDI n'est pas un outil à destination des besoins de l'enseignant.

Les plus jeunes enseignants et les plus âgés représentant à eux deux 60,8% des professeurs effectuant plus de six passages au CDI par mois! A l'opposé, ceux qui déclarent y aller le moins souvent sont dans la tranche de milieu de carrière et d'âge moyen, les 30-45 ans.

Outre le fait qu'ils sollicitent davantage le documentaliste, ou se rendent le plus souvent au CDI, les plus jeunes sont ceux qui répondent le plus souvent par l'affirmative aux diverses initiations proposées par le documentaliste, dont celle concernant la présentation du logiciel documentaire gérant le fonds documentaire du CDI.

L'appartenance sexuelle de l'enseignant influe peu. De la plupart des questions observées, il ressort que le comportement entre hommes et

---

[1] Cf. donnée n°2.1/6.

[2] Donnée n°2.1/7.

[3] Donnée n°2.1/8.

femmes est similaire. Nous avons relevé deux points de divergence :
- Faire appel au documentaliste pour trouver de l'information. Est-ce vécu par certains comme un signe de "faiblesse intellectuelle", ou une "reconnaissance à l'autre des limites de son savoir", ..., mais les femmes font plus volontairement appel au documentaliste pour accomplir efficacement cette tâche. C'est le cas de 59,7% des femmes, contre seulement 40,28% pour les hommes.
- Les fréquences de passage en CDI : les femmes représentent 57,78% des plus forts taux de passage au CDI (supérieur à 6 fois). *A contrario*, ce sont exclusivement des hommes qui représentent les plus faibles fréquences de passage, c'est-à-dire inférieur à trois fois[1].
En conclusion, sur ce point, un professeur fera davantage appel au documentaliste du CDI et viendra au CDI beaucoup plus fréquemment s'il est une femme.

Plus largement, en ce qui concerne l'ensemble des structures de l'écosystème documentaire de l'enseignant, tendanciellement les femmes se rendent moins dans les structures CRDP/CDDP que les hommes, et lorsqu'elles s'y rendent c'est généralement beaucoup moins souvent que les hommes. De même, les enseignantes se rendent moins dans les antennes et les petites unités CLDP que leurs homologues masculins[2]. De la même manière, la plupart des femmes interrogées ne vont pas dans les IUFM ; c'est une pratique documentaire, informationnelle et formative spécialisée essentiellement masculine[3].
On remarquera que ce manque d'intérêt féminin pour l'IUFM se retrouve aussi plus généralement pour tous les centres pouvant fournir de l'information spécialisée et les centres de recherche pédagogique. En effet, seules 4,35% des femmes répondent par l'affirmative quand à leur utilisation contre 11,04% des hommes. Il ne s'agira, de plus, que d'une sollicitation occasionnelle, jamais plus de trois fois par année scolaire. Les femmes, bien qu'utilisant peu les gisements informationnels, alors que plus nombreuses au sein de l'Education nationale, y compris pour notre échantillon représentatif[4], se centrent sur le réseau CRDP et en moindre

---

1 Cf. donnée n°2.1/9.
2 Données n°2.1/10 et n°2.1/11.
3 Cf. donnée n°2.1/12.
4 57,2% de la population interrogée au cours de l'enquête est de sexe féminin.

importance les bibliothèques (qu'elles soient municipales, de musée, etc). Pour ce dernier type de structure, globalement, leur utilisation, leur fréquence de passage, et la souscription d'abonnement, dépassent celles des hommes. La plupart ont confirmé dans leurs propos, leur intérêt pour les informations de type "généraliste" : d'où entre autre, le fort taux féminin d'abonnement personnel à une bibliothèque municipale, généralement celle de la commune de résidence, avec 33,8% de l'ensemble de la population[1]. Par contre, leurs taux de lecture et de prêts se font sur des petites quantités de documents, et peu fréquemment.

2.1.1.2- Etre originaire de la région de Basse-Normandie

Etre natif de la région de Basse-Normandie influe-t-il sur les volumes d'usage des principaux centres de documentation à la disposition de l'enseignant ? 52% de notre échantillon de 325 enseignants sont natifs de la Région de Basse-Normandie[2]. On ne peut pas à proprement parler de prédominance en matière d'usages des structures du réseau CRDP, IUFM ou autres[3]. En observant par exemple la consultation des bibliothèques de musée, c'est même le contraire qui se produit ; les professeurs non natifs de Basse-Normandie utilisent davantage ces structures que ceux qui sont natifs de ce département et leur fréquence de passage annuel dans les bibliothèques est plus forte. Par contre, on constate que quelles que soient les structures auxquelles le professeur fait appel, les natifs de la Basse-Normandie utilisent l'ensemble des possibilités qu'offre l'Académie, à la différence des autres qui s'appuient davantage sur les structures de Caen ou des trois capitales départementales. La répartition des usages est plus variée, plus ouverte lorsque le professeur est natif de la région d'étude[4]. Enfin, le fait d'être originaire de la Basse-Normandie a un effet négatif sur le taux d'abonnement personnel aux bibliothèques municipales et sur les taux d'emprunt. Les meilleurs résultats obtenus[4] concernent des professeurs non originaires de la région. Ce phénomène est relativement fréquent et peut s'expliquer par le fait que les personnes originaires d'un secteur

[1] Donnée n°2.1/13.
[2] Cf. donnée n°2.1/14.
[3] Cf. données n°2.1/15 ou n°2.1/16.
[4] Exemple avec la donnée n°2.1/17.
[4] 27,7%, donnée n°2.1/18.

considèrent mieux connaître le secteur géographique et donc par glissement les informations détenues dans ces mêmes structures locales.

En conclusion, on peut rappeler que le critère d'être natif de l'Académie n'a pas véritablement d'effet sur les types et les taux de consommation documentaire. A la limite, le fait d'être natif de Basse-Normandie agirait plutôt défavorablement sur les pratiques et les usages documentaires.

2.1.2- L'importance des cursus universitaires

Nous avons ensuite cherché à voir l'impact du niveau de diplôme et du cursus initial des enseignants sur l'usage du CDI et des centres documentaires extérieurs à l'établissement du professeur.

Concernant les diverses structures de l'environnement documentaire, nous avons demandé aux enseignants de nous indiquer le ou les service(s) documentaire(s) leur fournissant l'essentiel de la documentation professionnelle : jusqu'aux possesseurs de la licence inclus, la structure fondamentale et principale est le CDI du collège d'exercice. Au delà, maîtrise et plus, le CDI est détrôné par les gisements externes, dont le réseau CRDP. On remarquera que l'essentiel de la prise d'information émane cependant de ces deux derniers organismes[1].

Concernant le réseau CRDP, les moins diplômés ont tendance à faiblement le solliciter,alors même que les sur-diplômés (maîtrise, DEA, DESS) proportionnellement les utilisent beaucoup (plus de trois fois par trimestre[2]).

Quels que soient les diplômes obtenus le principal attrait du réseau CRDP est le CRDP de Caen. Les CDDP (échelle départementale) sont plutôt destinés aux sur-diplômés (de la maîtrise à plus ...). *A contrario*, ceux qui possèdent le moins de diplômes s'appuyent davantage que les autres sur les Antennes locales (CLDP).

L'intérêt pour l'IUFM reste le fait plutôt des sur-diplômés, qui représentent la majorité de ceux qui y vont plus de trois fois par année scolaire[3].

---

[1] Donnée n°2.1/19.

[2] Donnée n°2.1/20.

[3] Donnée n°2.1/21.

L'essentiel de cette dernière population se déplace à Caen. L'IUFM de l'Orne, à Alençon, présente ou possède la répartition la plus équilibrée, d'usagers entre les possesseurs de DEUG, les licenciés et les maîtrises.
Concernant les centres de recherche pédagogique sollicités, ceux-ci sont ouverts et disposés à recevoir tous les profils d'enseignants, quel que soit leur niveau. D'ailleurs, toutes les catégories y font appel[1].
Cette observation est valable aussi pour les bibliothèques de musée, avec une répartition équitable quels que soient les diplômes obtenus. On remarquera toutefois, que leurs principaux usagers ont une maîtrise[2].
Alors même que toutes les catégories de professeurs usent des bibliothèques municipales, on soulignera que l'abonnement à titre personnel à une bibliothèque est plutôt le choix des professeurs possédant des diplômes égaux ou supérieurs[3] à ceux généralement imposés pour l'exercice du métier (de la licence au doctorat). Les moins diplômés de la population d'étude n'ont pas souscrits d' abonnement (bachelier et deug).

Parmi les principales sources d'information en pédagogie à destination de l'enseignant citées, chez les moins diplômés d'entre eux (jusqu'au DEUG), c'est le CDI de l'établissement qui occupe la première place. Pour les possesseurs de diplômes de second cycle universitaire, outre que l'on constate une diversification des sources, la priorité est donnée aux librairies, dans le cadre d'acquisition personnelle. Pour les quelques "sur-diplômés" de l'enquête, ceux-ci procèdent à nouveau par emprunt auprès notamment des structures du réseau CRDP, et avouent aussi passer commande à distance par correspondance directe avec les maisons d'édition[4]. Nous avons interrogé ensuite, les enseignants sur les "deux meilleures sources d'information" selon eux, dans l'absolu. Le CDI y occupe la place de choix, sauf chez les possesseurs de licence et de maîtrise, qui mettent à pied d'égalité le réseau CRDP[5] et le CDI .

A la question des deux principaux services d'information du

---

[1] Cf. donnée n°2.1/22.

[2] Diplôme de surcroît obtenu dans la même discipline que celle enseignée en collège auprès d'élèves (donnée n°2.1/23).

[3] Donnée n°2.1/24.

[4] Donnée n°2.1/25.

[5] Donnée n°2.1/26.

professeur, on assiste à un éclatement des propositions selon les disciplines de chacun : pour les possesseurs du baccalauréat, le CDI est au centre des services d'information, pour ceux qui ont un DEUG ou un DEA, l'essentiel des services d'information serait les publicités des éditeurs. Les licenciés privilégient les rubriques éditoriale et critique des revues pédagogiques alors que ceux qui possèdent une maîtrise se centrent sur les librairies[1] .

Les fonds documentaires personnels occupent une place et ont une importance spécifiques selon les types de cursus auxquels on a à faire : plus les diplômes obtenus sont de rang élevé, plus les fonds documentaires personnels sont importants, et plus la part de ces fonds consacrée à l'enseignement occupe une part significative. Le seuil de spécialisation des références de leur fonds personnels s'effectue en particulier chez les enseignants possédant une maîtrise, et surtout un diplôme de troisième cycle universitaire et qui remarquent que les références utilisées à titre personnel sont toutes absentes du CDI. Nous pourrions dire qu'au delà de la licence, les enseignants ne retrouvent plus au CDI de références pédagogiques qui leur soient familières et utiles pour des recherches en cours. D'ailleurs, les professeurs de cette tranche de population, ont tendance à "offrir" leurs anciennes références personnelles au CDI tandis que les enseignants moins diplômés auraient tendance en priorité à les jeter[2]. Parallèlement, on constate que quel que soit le diplôme de l'utilisateur et la constitution du fonds documentaire personnel, les documents les plus fréquemment utilisés sont de même type, avec malgré tout une prédominance du manuel scolaire. Seuls les enseignants possédant un diplôme de 3ème cycle, notamment le DEA et/ou le DESS, semblent consulter d'autres types de documents et en priorité les périodiques, suivis par la littérature officielle, notamment celle émanant du Ministère de l'Education nationale. La culture informative, à l'aide du périodique, est un comportement de professeur "sur-"diplômé[3]. Mais, quels que soient les types de documents consultés, l'information recherchée est avant tout liée à la discipline, et à l'information sur la vie culturelle locale, et repose pour l'essentiel sur le traditionnel support papier.

---

[1] Donnée n°2.1/27.

[2] Donnée n°2.1/28.

[3] Donnée n°2.1/29.

Enfin, on note des comportements documentaires envers le CDI, spécifiques selon le cursus. Par exemple, nous en voulons pour preuve la participation ou la non participation à des réunions organisées par le documentaliste au CDI. Moins le diplôme est important, jusqu'au Deug compris, plus la participation est forte. *A contrario*, à partir de la licence (et le phénomène s'amplifie ensuite), le taux de participation est de plus en plus faible. La vision et l'appréciation générales du service semblent différer selon le diplôme possédé et le cursus universitaire suivi. En effet, aucun enseignant possédant un diplôme de 3ème cycle universitaire, ne conçoit le CDI comme outil destiné à l'enseignant. Au mieux, il serait ouvert à tous indifféremment ou essentiellement orienté vers les élèves[1].
Ceux pour qui le CDI est exclusivement au service de l'élève sont surtout des professeurs "sur-diplômés". Ils ne considèrent pas que le CDI leur est destiné et déplorent qu'il n'y ait pas d'espace de travail qui leur soit consacré[2].

Plus généralement, la possession d'un diplôme de second cycle augmente le taux de fréquentation et de passage au CDI. Mais ce schéma n'est pas systématique, puisque beaucoup n'y vont quasiment jamais, quels que soient les diplômes individuellement obtenus.
A l'inverse, la participation du CDI à la mise en place d'ateliers pédagogiques est plutôt un principe retenu pour les enseignants les moins diplômés et complètement délaissé de ceux possédant un DEUG voire plus (autant dire la quasi totalité)[3].

De la licence à la possession d'un diplôme de 3ème cycle, les enseignants majoritairement déclarent ne pas faire appel au documentaliste gérant le fonds du CDI. Cette option est plutôt retenue par les moins diplômés d'entre eux. Tenir compte du "profil universitaire" de l'enseignant est une démarche utile en tant que documentaliste afin d'anticiper les types de demande et d'exigences auxquelles on peut être confronté. A la lecture du graphique n° 2.1/32, il ressort que la part de demandes documentaires pour l'enseignant lui-même est plutôt un principe retenu par les professeurs les plus diplômés. Plus le rang universitaire de l'enseignant est faible, plus la recherche

---

1 Il semble évident que tout gestionnaire de CDI devrait prendre en compte le cursus des professeurs de l'équipe pédagogique, afin notamment de dégager des tendances probables dans les actes documentaires et les éventuelles appréciations qui en découleraient.

2 Cf. donnée n°2.1/30.

3 Cf. donnée n°2.1/31.

documentaire a pour but de travailler avec l'élève : les demandes documentaires uniquement destinée aux élèves est un phénomène courant chez les enseignants les moins diplômés.
De la même manière, pour comprendre la fréquence de passage des professeurs au CDI, le diplôme fournit quelques indications : les moins diplômés fréquentent souvent le CDI, avec des taux supérieurs à 6 fois par trimestre scolaire. *A contrario*, ceux possédant un diplôme de second cycle fréquentent peu le CDI du collège d'exercice. Enfin, les "sur-" diplômés, ayant en leur possession un diplôme de troisième cycle ont un comportement "radical" avec au choix, soit une quasi absence de passage au CDI, soit de passage fréquent. On n'observe aucune tendance "molle" pour ces "sur-"diplômés[1].

Nous en sommes au stade où il y a un éclatement des services utilisés. Il est fondamental de connaître le profil professionnel du professeur pour présager de ses "habitudes documentaires" et des services qu'il utilisera.

De plus, on constate que le diplôme "charnière" est surtout la licence. En effet, les enseignants licenciés ont un comportement documentaire et font un usage du CDI similaire à leurs homologues les moins diplômés, à la différence des enseignants qui possédent une maîtrise voire un diplôme de troisième cycle.

2.1.2.1- Le cursus effectué dans ou hors académie

En s'interrogeant sur l'impact de l'université d'origine du professeur, on a constaté qu'être issu de l'université de Caen Basse-Normandie agissait plutôt défavorablement sur la relation entretenue avec le CDI du collège d'exercice. En effet, la plupart d'entre eux n'accompagnent pas de classe au CDI et n'articulent aucun atelier pédagogique avec le documentaliste du CDI. La connaissance des différents réseaux est suffisamment performante pour entrer directement en concurrence avec les services du CDI. Les enseignants originaires d'universités locales ne participent globalement pas, au sein du collège d'exercice, à des dispositifs d'échange de documentation et de conseil auprès des pairs tant en ce qui

[1] Donnée n°2.1/33.

concerne les informations disciplinaires que pédagogiques.

Toutefois, le fait d'avoir suivi son cursus universitaire dans une université de Basse-Normandie influe sur la connaissance des divers gisements de l'écosystème documentaire et sur la part des usages de ces mêmes structures. Proportionnellement, les enseignants ayant accompli leur cursus dans l'académie de Caen, utilisent davantage les centres du réseau CNDP[1] ou les centres de recherche pédagogique qui sont pour la plupart rattaché à l'université de Caen, et bien connues de ces ex-étudiants ... à la différence des relations entretenues avec le CDI notamment. On remarque que les enseignants ayant accompli leur cursus dans les universités environnantes (Rouen, Rennes,...) n'utilisent pas les fonds des centres spécialisés, à la différence de ceux l'ayant accompli pour partie ou totalité à Caen. Cette observation reste valable pour les bibliothèques municipales ou de musée.

2.1.2.2- Les parcours disciplinaires

On observe des comportements différenciés envers les centres de documentation inclus dans l'écosystème documentaire de l'enseignant selon les disciplines de chacun.

Trois disciplines se démarquent des autres quant à l'usage de structures du réseau CNDP : il s'agit des mathématiques, de l'EPS et de la musique, pour lesquelles le premier taux exprimé est de zéro déplacement annuel aux CRDP/CDDP/CLDP. Pour les autres disciplines, la moyenne trimestrielle est de une à trois fois[2].

Outre le fait que pour la plupart des enseignants, le CRDP de Caen reste le principal fournisseur d'information, on remarquera que les professeurs d'histoire-géographie semblent volontiers s'appuyer sur la totalité des structures du territoire académique, et en priorité sur les divers CDDP. On retrouve le même fonctionnement chez les scientifiques. Les autres disciplines diversifient moins et s'appuient plus ou moins essentiellement sur le CRDP de Caen. Les disciplines dites "fondamentales" ne sont pas forcément plus présentes en terme de fréquentation dans les IUFM. Bien au

[1] Données n°2.1/34 et n°2.1/35.

[2] Données n°2.1/36 et n°2.1/37.

contraire[1] ; l'essentiel des enseignants sollicitant cette structure sont ceux d'enseignement artistique, physique et scientifique, proportionnellement à la taille de notre échantillon. Les deux lieux privilégiés restent le siège de l'IUFM, à Caen, et le CRD de l'IUFM d'Alençon.
Rares sont ceux qui font appel à des centres de recherche pédagogique, à l'exception de 14,12% de la population des mathématiciens. Outre qu'ils en sont les principaux usagers la fréquence est intéressante puisque 33,34% des 14,12% des mathématiciens et 59,88% de l'ensemble des scientifiques déclarent s'y rendre plus de trois fois par an minimum. Les enseignants des autres disciplines n'y vont pour ainsi dire jamais[2]. Ceux des disciplines littéraires et de sciences humaines, s'appuient davantage sur les fonds de bibliothèques de musée et municipales.
Par exemple, 20,22% des historiens consultent les fonds des bibliothèques de musée, comme 62,5% des plasticiens. Par contre, à l'exception des spécialistes de lettres, des linguistes et des historiens, les professeurs des autres disciplines se déplacent rarement dans ce type de bibliothèque[3]. Ces trois disciplines réunies représentent 22,9% des prêts excédant trois documents par mois. Ce sont elles[4] qui opèrent le plus grand nombre de prêts et constituent la plus forte demande documentaire.

A propos de la relation entretenue par les diverses disciplines avec l'espace/service CDI de l'établissement, on retiendra que quelques textes officiels mentionnent des caractéristiques de comportement documentaire selon la discipline d'appartenance des enseignants. Pour en trouver trace, il faut remonter aux années 50. Les professeurs de disciplines scientifiques seraient des consommateurs de la documentation notamment proposée par le CDI (de l'époque) à l'opposé des littéraires et des historiens-géographes.

Même si ce présupposé a cinquante ans, il nous a semblé utile de nous interroger à ce sujet. Y aurait-il des différences aussi sensibles d'une discipline à l'autre en matière de consommation et d'usage du CDI de l'établissement d'exercice?

Nous dissocierons différents niveaux de besoins et d'attentes en documentation.

---

[1] Cf. Donnée n°2.1/38.
[2] Donnée n°2.1/39.
[3] Donnée n°2.1/40.
[4] Donnée n°2.1/41.

Pour la remise à niveau des savoirs pédagogiques, les principaux demandeurs et usagers du CDI sont les professeurs de lettres et les historiens-géographes, à la différence des professeurs d'enseignement artistique et de langues vivantes qui font appel à des fonds personnels puis extérieurs. On remarque que les enseignants des disciplines liées aux sciences ont la meilleure répartition des stratégies de recherche d'information pour la remise à niveau des savoirs pédagogiques et professionnels.

En ce qui concerne la recherche de documentation afin de préparer les cours, dans la plupart des disciplines, les enseignants font appel d'abord à leurs références documentaires personnelles. Les professeurs de langues vivantes et d'EPS se distinguent des autres, car le fonds documentaire du cabinet disciplinaire reste leur source essentielle d'information. Enfin, les enseignants de lettres et de sciences se dirigent vers les fonds extérieurs des bibliothèques ou d' autres centres de ressources.

Sur l'ensemble des professeurs de l'échantillon, 86,4% avouent faire appel au documentaliste pour rechercher une information qui leur serait utile. Seules nuances, les enseignants d'EPS dont 37,94% déclarent ne pas faire appel au documentaliste comme 26,32% des mathématiciens. Les mêmes d'ailleurs comptent surtout sur le fonds documentaire de leur cabinet disciplinaire ou utilisent davantage les structures documentaires environnantes.

A la question de la collaboration de l'enseignant à la politique documentaire du CDI, on constate que ce sont les professeurs de lettres et d'histoire-géographie qui participent essentiellement à cette démarche sous l'initiative du documentaliste. *A contrario*, les mathématiciens et les scientifiques sont plutôt peu enclins à une collaboration : en effet, 64,9% des professeurs de mathématiques avouent ne pas collaborer à la politique d'acquisition, tout comme 48,72% des scientifiques. Tendance plus appuyée chez les professeurs d'EPS, avec 78,58 % qui avouent ne pas participer à la politique d'acquisition du CDI.

Plus généralement, les professeurs se partagent entre une évaluation moyenne voire bonne du fonds documentaire du CDI.
Les professeurs de mathématiques (22,8%), de langues vivantes (25%), d'EPS (37,94%) et de musique (25%) portent un jugement plutôt sévère

comme l'indiquent les taux obtenus et cumulés de qualité jugée faible voire médiocre. D'ailleurs parmi les enseignants qui se rendent peu au CDI voire pas du tout, on remarque les enseignants d'EPS, d'éducation musicale, de sciences et de mathématiques. A l'opposé, les disciplines les plus fréquemment au CDI sont les historiens-géographes et les professeurs de lettres.

Pour conclure, on constate qu'il y a beaucoup de présupposés au sujet des enseignants qui selon certaines disciplines seraient plutôt disposés à utiliser le CDI comme lieu de ressources documentaires. Toutefois il est vrai que deux disciplines se démarquent des autres à savoir les lettres et l'histoire-géographie qui constituent l'essentiel des sollicitations et des consultations des fonds documentaires des CDI de collège. Ceci va globalement à l'encontre de ce qui ressort des textes officiels.

Enfin, plus largement, en se penchant sur les pratiques professionnelles élargies et le réseau personnel, comme les participations à des associations professionnelles ou la caractérisation de types d'information privilégiés, un ensemble d'éléments semblent se dégager.

Concernant les adhésions associatives, deux disciplines d'enseignement se démarquent : il s'agit des professeurs d'histoire-géographie, membres (à 66,17%) de l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie et des scientifiques adhérant (à 52,99%) à l'Association des Professeurs de Biologie Géologie[1]. Ces derniers font partie des enseignants se réunissant le plus souvent dans le cadre de manifestations et de groupe de travail associatifs, à la différence des historiens-géographes qui bien qu'adhérents se réunissent peu. Sinon, les professeurs de lettres et les mathématiciens bien qu'ayant des taux faibles d'adhésion, ont su créer un contexte de travail associatif fort . Bien que la préoccupation principale des professeurs de collège soit de trouver au CDI de la documentation disciplinaire puis culturelle, les types de documents varient d'une discipline à l'autre. Parmi les dominantes, on constatera l'attrait pour les professeurs de lettres des manuels scolaires et des romans de littérature de jeunesse, les vidéos et les usuels et encyclopédies pour les historiens, les manuels pour les scientifiques et mathématiciens, les

[1] Donnée n°2.1/42.

périodiques pour les professeurs d'EPS, ...[1]. Comme nous l'avions constaté, confier sa recherche documentaire au documentaliste est le fait en priorité des professeurs d'histoire-géographie et de lettres. Les autres auraient tendance à ne compter que sur eux-mêmes, notamment les mathématiciens, les professeurs d'EPS, et ceux de langues vivantes.
Deux types de documents proposés dans le réseau CRDP répondent en priorité aux attentes des enseignants :
- les manuels scolaires pour les mathématiciens et les enseignants en langues vivantes
- les documents visuels, à savoir les diapositives et les vidéogrammes, pour les professeurs de lettres, les historiens-géographes, les scientifiques , les musiciens et les plasticiens.
Seuls les professeurs d'EPS se démarquent en recherchant en priorité des ouvrages disciplinaires spécialisés (pour 26,1% d'entre eux) au CRDP [2] . L'IUFM, bien que peu fréquenté, est sollicité souvent pour sa capacité à fournir de la littérature grise, et divers rapports (notamment auprès des professeurs de lettres et des scientifiques) ou des ouvrages de pédagogie générale (notamment pour les historiens-géographes et mathématiciens). Les professeurs d'EPS sont seuls intéressés par les ouvrages disciplinaires à contenu spécialisé. Quelle que soit la discipline de l'enseignant, à l'exception des professeurs de français, une majorité d'entre eux déplorent que les titres de périodiques leur servant de base d'information et de savoir ne soient pas à leur disposition au CDI, alors même que la réactualisation des savoirs repose chez les enseignants essentiellement sur la lecture de périodiques[3]. Ceci est d'autant plus dommageable que les abonnements aux périodiques sont coûteux et que les budgets disciplinaires pour les laboratoires/cabinets restent insuffisants pour acquérir certains titres, qui en plus ne pourraient être mis à la disposition de tous.

2.1.2.3- Les types de concours obtenus

44% des 325 professeurs ont réussi leurs divers concours au professorat par voie externe. Ceux-ci n'ont pas eu, comme ceux ayant

[1] Données n°2.1/43 et n°2.1/44.
[2] Cf. donnée n°2.1/45.
[3] Donnée n°2.1/46.

obtenu le concours par voie interne, une expérience de quelques années, dans d'autres domaines de l'éducation nationale, comme la vie scolaire, la surveillance d'internat, l'enseignement dans le premier degré, etc. Cette expérience professionnelle moins longue de ce fait et surtout moins diversifiée a notamment pour effet d'augmenter la fréquence de fréquentation de structures de type CRDP. 24% de la population globale se rend une à trois fois par trimestre dans un des centres du CRDP de Basse-Normandie. De plus, ils auraient tendance à diversifier beaucoup plus leurs usages sur plusieurs structures du réseau, notamment auprès des antennes locales (CLDP), à l'inverse du comportement des enseignants ayant obtenu leurs concours par voie interne[1].

En observant les comportements vis-à-vis de l'IUFM, le concours n'est en aucun cas un critère discréminant.

A l'opposé, les candidats ayant obtenu leurs concours par voie interne ont un comportement prédominant vis-à-vis des divers centres de recherche pédagogique. Ils représentent 47,22% de tous ceux qui se rendent dans les centres de recherche pédagogique spécialisés. Généralement, on peut avancer que bien que les enseignants par concours "externes" soient les plus nombreux et diversifient le plus leur fréquentation des diverses structures documentaires, les taux de fréquentation les plus importants, concernent toujours des professeurs ayant réussi leur concours en voie "interne"[2].

De la même manière, les meilleurs taux d'emprunt, par exemple, en bibliothèque municipale, émanent des populations ayant eu leurs concours par voie "interne".

En conclusion, on constate qu'au sein des personnels ayant eu le concours par voie interne, seul un groupe "élitiste", fréquente et emprunte fortement dans les diverses structures documentaires pédagogiques tandis que les personnels ayant eu le concours par voie externe, ont des taux proportionnellement plutôt forts, les plus variés, et multiplient leurs diverses démarches auprès de tous les organismes habilités, à l'exception des plus spécialisés.

Ces observations rendant compte de pratiques différenciées sont tout aussi valables pour le concours le plus élevé obtenu, avec une

---

[1] Cf. donnée n°2.1/47.

[2] Notamment donnée n°2.1/48, plutôt significative par rapport à cette observation.

différenciation de comportements entre PEGC, certifiés et agrégés[1].

L'essentiel (66,8%) de la population enseignante d'étude possède le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES, et CAPEPS pour l'EPS). Nous retrouvons ensuite un ancien corps, qui n'existe plus, et non intégré à savoir les PEGC[2&3] (à 28,2%). Proportionnellement, les PEGC ont tendance à peu se documenter et fréquentent rarement le réseau CRDP. 61,35% d'entre eux n'y vont jamais . *A contrario,* 31,38% des agrégés s'y rendent plus de quatre fois par trimestre. Les certifiés se situent dans la moyenne, à savoir avec une fréquence de passage entre une et trois fois par trimestre. Mais ces derniers font appel à l'ensemble des structures documentaires du réseau, à la différence des PEGC et des agrégés.

Les PEGC s'appuyent sur le CRDP de Caen, et les CDDP d'Alençon et de Saint-Lô. Les agrégés ne sollicitent quasiment que le CRDP de Caen.

Les plus importants consommateurs des CRD d'IUFM, quantitativement, sont les certifiés, avec une consultation moyenne de trois fois l'an maximum. On soulignera cependant que parmi les hyper consommateurs des fonds documentaires des IUFM, on remarquera des certifiés[4] et des agrégés. Pour les professeurs PEGC, l'IUFM d'Alençon occupe une place de choix. Les agrégés eux n'utilisent que le siège IUFM de Caen, alors que les certifiés font appel à toutes les structures, avec cependant une dominante pour l'IUFM situé à Caen[5].

Nous avons constaté qu'à la différence des agrégés et des PEGC, les certifiés pour un tiers d'entre eux sollicitent divers organismes fournissant de la documentation. Ce chiffre est relativement considérable par rapport à la population certifiée, et cette tendance à multiplier les initiatives est confirmée par un ensemble de données, comme par exemple la fréquence annuelle de passage dans les bibliothèques de musées régionaux ; en effet 26,98% d'entre eux déclarent s'y rendre plus de cinq fois par an [5].

---

[1] Cf. donnée n°2.1/49.

[2] Donnée n°2.1/50.

[3] Pour PEGC, lire Professeur d'Enseignement Général de Collège.

[4] La plupart formateurs associés à l'IUFM ou pour la CAFPEN.

[5] 41,1% de l'ensemble des demandes documentaires de l'IUFM de Basse-Normandie ; donnée n°2.1/51.

[5] Donnée n°2.1/52.

Par rapport aux bibliothèques municipales, seule la catégorie des PEGC a un taux de non-abonnés supérieur à celui des abonnés. Pour les autres catégories, le taux d'abonnement est sensiblement supérieur au taux de non-abonnement[1]. Mais la plupart n'empruntent pas, tant chez les PEGC que les certifiés. Le comportement d'emprunt auprès des bibliothèques municipales est dominant exclusivement chez les professeurs agrégés puisque 50% d'entre eux empruntent plus de trois documents par mois à une bibliothèque municipale. On reconnaîtra des comportements relativement différents, selon le concours professoral obtenu. Et ce comportement varie aussi selon les structures et les services auxquels chacun fait appel.

2.1.3- Les particularités d'une génération professionnelle à l'autre

2.1.3.1- Des constantes générationnelles

Le discours commun aux acteurs rencontrés différencie les attitudes, en s'appuyant sur la différence de générations. Une observation précise des données recueillies, révèle en effet quelques différences entre les enseignants d'âge différent, mais on constate qu'un ensemble d'autres critères pèsent tout autant sinon plus, et que combinés à l'âge, ils ont un effet plus conséquent que la seule génération à laquelle chacun appartient. Deux exemples semblent particulièrement saisissants : les usages et non-usages des TIC dépendent davantage de la matière enseignée, des fonctions de coordination disciplinaire, de formation professionnelle auprès de pairs, ... que du seul critère de la génération. De la même manière, des responsabilités au sein de l'établissement d'exercice soit au titre de la coordination disciplinaire ou du professorat principal, multiplient les besoins d'information et nécessitent chez des acteurs, plutôt âgés et expérimentés, une démultiplication des démarches et des contacts pour couvrir les attentes.

2.1.3.2- L'influence du nombre d'années passées au collège

49,2% de la population d'étude exerce dans le collège d'étude depuis plus de dix années. Nous avons à faire à une population sédentarisée. La

[1] Donnée n°2.1/53.

seconde catégorie est au contraire en poste depuis moins de trois années.
Au vue des données n°2.1/54, par exemple, on peut dire que deux comportements se dessinent :
- d'une part, les sédentaires, en poste depuis plus de dix ans, qui auraient tendance à ne pas ou ne plus utiliser les structures CRDP, et en parallèle, les nouveaux arrivants (jusqu'à cinq années) qui fréquentent ces structures au moins une fois par année scolaire et souvent plus. Le nombre d'années passées au collège n'a pas à proprement parler d'incidence sur le choix des structures du réseau CRDP.
- Vis-à-vis de l'IUFM et de ses CRD, on dénote une démarche inverse, plus les professeurs sont en poste dans le collège depuis longtemps, plus ils font appel à l'IUFM. Les autres n'y accordent pas d'intérêt particulier. L'usage des services de l'IUFM révèle une certaine maturité documentaire et une recherche d'information spécialisée. D'ailleurs ce comportement se confirme lorsqu'on observe les centres de recherche pédagogique spécialisés. Le taux le plus fort est celui des "plus de dix ans dans le collège", mais avec toutefois des données faibles en ce qui concerne les fréquences de passage qui n'excèdent pas les trois fois l'an. Plus généralement, les taux d'usage les plus forts obtenus dans les diverses bibliothèques, sont ceux des personnes en poste depuis plus de dix ans dans le même collège ; ce principe est vérifié tant pour les bibliothèques de musée que les bibliothèques municipales.
Pour les taux d'abonnement personnel à une bibliothèque municipale, les deux catégories qui possèdent le meilleur taux d'abonnement sont les plus jeunes en poste ou les plus sédentaires de la population[1].

2.1.4- L'incidence des activités individuelles de formation, de tutorat, de recherche

Outre les activités régulières d'enseignement du professeur, nous avons étudié auprès d'une sous-population constituée, des effets sur les pratiques et besoins documentaires d'activités parallèles de tutorat de professeurs-stagiaires, d'actions de formation auprès de pairs ou d'association à des programmes de recherche dans le cadre de recherches action menées au sein de l'éducation nationale ou d'activités individuelles

[1] Données n°2.1/55 et n°2.1/56.

de recherche essentiellement dans le cadre de formations universitaires diplômantes.

2.1.4.1- La participation à la formation initiale et continue

Une soixantaine de professeurs de l'échantillon, répartis sur un ensemble de disciplines, exercent parallèlement à leur activité de professeur des fonctions de formateur, pour 42,4% de l'ensemble depuis moins de cinq années (c'est-à-dire après 1991, donnée 2.1/57), et pour 66,2% depuis moins d'un an[1].

Vis-à-vis de l'usage du CDI de l'établissement, le fait pour un enseignant d'assurer en plus une charge de formation, ne modifie pas fondamentalement sa capacité à accompagner des classes dans ce même CDI, puisque la tendance n'est ni plus ni moins que renforcée proportionnellement. Par contre, le fait d'occuper de telles fonctions de formation fera qu'il composera notamment avec le CDI la mise en place d'ateliers pédagogiques. Cette articulation entre ateliers pédagogiques et CDI concerne près de 25,85% des professeurs interrogés et près de 47,16% de ceux qui ont une charge de formation à l'extérieur de leur établissement[2]
Le professeur-formateur ne semble pas intégrer l'idée que le CDI est l'espace de proximité propre à satisfaire ses besoins en tant que formateur. Le système de représentation du CDI est inchangé chez le professeur-formateur.
Toute proportion gardée, il ne demande pas davantage de recherches au documentaliste[3] et d'ailleurs, comme les autres enseignants, les recherches documentaires effectuées ne lui sont pas destinées. Elles servent avant tout à la préparation de la classe (11,3%, cf. donnée 2.1/60).
Cependant, proportionnellement, le formateur fréquente plus que les autres le CDI ; on constatera notamment un pic pour 56,76% d'entre eux qui s'y rendent plus de six fois par mois de scolarité (contre 48,1% pour les professeurs non formateurs).
Le fait d'être formateur a tendance à agir plutôt favorablement sur les fréquences d'usage du CDI. Cependant, le CDI ne constitue pas en soi un

1 C'est-à-dire courant des années scolaires 1995-1996 et 1996-1997.
2 Donnée n°2.1/58.
3 Donnée n°2.1/59.

lieu de fourniture de documentation pour le professeur-formateur, et reste à ses yeux, l'outil au service de la communauté scolaire et principalement de l'élève. Les observations présentées ci-dessus restent fondamentalement les mêmes quel que soit l'organisme sollicitant le formateur (CAFPEN (Cellule académique de formation des personnels de l'Education nationale), IUFM, ...).

Le phénomène de participation active des formateurs à la vie du CDI est particulièrement le fait des cinq premières années de formation. En effet, très vite, et au delà de la cinquième année, les formateurs auraient tendance à retrouver un comportement et des usages proches des non formateurs, avec par exemple une majorité de non accompagnement de classes au CDI (33,9%, donnée 2.1/61) ou de non articulation d'ateliers pédagogiques avec le CDI (36,8%; donnée 2.1/62), avançant en priorité, le bénéfice de l'expérience et le repli sur quelques références documentaires acquises à titre personnel.

Quelques uns, à l'occasion de questions ouvertes, ont avoué que leur charge de formateur se faisant croissante, ils avaient besoin de faire appel au documentaliste pour qu'il effectue un premier repérage et tri d'information autour de questions d'actualité pédagogique. Un documentaliste de CDI ayant parmi son public des formateurs expérimentés, devra s'attendre à faire face à ce type de demandes[1]. Chez les plus anciens formateurs, les sollicitations connaissent une baisse significative, en nombre de passages au CDI de leur collège d'exercice (donnée 2.1/64). On remarquera aussi que le comportement documentaire adopté en tant que formateur se répercute sur le choix des références même lorsque les dernières formations dispensées datent (notamment de plus d'un an [2]). La part de recherche documentaire d'aide à la préparation des formations, chute sensiblement dès que ces dernières cessent. Des activités passées de formation ne modifient finalement pas définitivement le rapport entretenu à la recherche d'information. En effet, elles oscillent de 11,4% des demandes à 6,8% [3]. C'est aussi le cas pour les fréquences de passage au CDI qui sont minorées[4] .

Nous allons nous interroger, à présent, sur l'impact de la formation sur

[1] Donnée n°2.1/63.

[2] Cf. par exemple donnée n°2.1/65.

[3] Donnée n°2.1/66.

[4] Donnée n°2.1/67.

les diverses structures liées à la documentation faisant partie intégrante de l'écosystème documentaire du professeur.
Pour les enseignants ayant des charges de formation, le taux de fréquentation du réseau CNDP s'accroît quelque peu par rapport à la moyenne des autres professeurs. 61,62% d'entre eux déclarent se rendre dans un centre du réseau CNDP entre une et trois fois par trimestre, contre 46,62% pour les professeurs non formateurs, pour un usage similaire des divers services proposés. Par contre, le fait d'être formateur n'a aucune incidence sur la fréquentation (faible) des CRD d'IUFM[1] les premières années de participation à la formation, ni sur celle des centres documentaires de recherche pédagogique[2] ou des bibliothèques de musée[3]. Parmi les formateurs usagers réguliers du réseau CNDP, il s'agit essentiellement de formateurs exercant leur activité depuis moins de cinq années. Au delà de ces cinq années, la plupart d'entre eux commencent à moins solliciter ce type de services[4]. Les demandes documentaires reposent sur de la documentation très générale. La recherche d'information spécialisée stagne au bout de cinq années d'expérience de formateur et l'on assiste en plus à un report des demandes documentaires du CRDP/CDDP/CLDP sur divers fonds documentaires tels que celui de l'IUFM ou des centres associés à la recherche pédagogique (IREM, INRP, etc ...) (de 1,8% à 7% de chacune des deux sous-populations (plus ou moins de cinq années de formation continue)[5]. Il est à remarquer que le département TIC(e) du réseau CNDP est consulté plutôt par les personnes expérimentées ayant crédit dans le domaine de la formation.
Le réseau des bibliothèques municipales, universitaires et de musée est plutôt utilisé par les formateurs que nous qualifierons d'expérimentés, ayant à leur charge plus de cinq années dans ce domaine et ayant assuré leur dernier stage il y a moins d'une année civile[6].

Cependant, au delà des constats dressés, on note que les activités de participation à la formation sont individuelles, non inscrites dans une

---

1 Donnée n°2.1/68.
2 Donnée n°2.1/69.
3 Donnée n°2.1/70.
4 Données n°2.1/71 et n°2.1/72.
5 Donnée n°2.1/73.
6 Par exemple, donnée n°2.1/74.

démarche collective et constructive, et renvoient assez peu à des initiatives conséquentes et ancrées dans le domaine de la recherche d'information, contrairement à beaucoup d'idées reçues dans le secteur de la documentation scolaire. Les participations à des formations ont un effet d'"urgence" donc immédiat sur le plan de la recherche d'information et s'estompe ensuite assez rapidement.

2.1.4.2- Les activités de tutorat et de jury

95 professeurs, soit 29,2% du total de l'échantillon, ont déclaré avoir assuré ces deux dernières années des charges de tuteur, à l'occasion de l'accueil dans leur établissement de professeurs-stagiaires de leur discipline. Cette charge consiste à aider et accompagner le professeur-stagiaire durant toute l'année de formation, à servir de relais entre l'apprenant et l'ensemble de l'équipe et des membres de la communauté éducative, à apporter soutien et conseil car le professeur-stagiaire est responsable d'une classe dans son ensemble pour l'enseignement de la discipline, enfin à assurer le lien entre l'IUFM, l'Inspection Pédagogique Régionale, l'établissement et le professeur-stagiaire (tout au long de l'année scolaire). Cette tâche est donc variée, relativement lourde lorsqu'elle est convenablement menée, et devrait objectivement nécessiter de la part du tuteur une remise à jour régulière de ses propres savoirs tant disciplinaires que pédagogiques.

Le fait d'être tuteur a tendance à multiplier la fréquence de passage[1] par rapport aux enseignants non tuteurs. En effet, 55,82% des tuteurs se rendent notamment dans un centre du réseau CRDP, entre une et trois fois par trimestre, contre 46,53% pour les autres. Parallèlement, on assiste à un phénomène de focalisation sur le CRDP de Caen. Les tuteurs se dispersent moins sur les diverses structures du réseau et se concentrent davantage sur les CDDP et surtout le CRDP de Caen ; en effet, le siège du réseau à lui seul draîne 66,78% des demandes de service des professeurs tuteurs. La seconde base de travail et de fourniture d'informations du réseau, est le CDDP de l'Orne, à Alençon avec 16,1% des demandes de service des professeurs tuteurs.

Alors que nous avons cité en préambule les missions et fonctions du tuteur,

[1] Par un tiers environ, donnée n°2.1/75.

il est surprenant de constater que rares sont ceux d'entre eux (6,85%) qui font appel aux structures de l'IUFM[1]. La quasi totalité des autres tuteurs déclarent ne jamais y aller. De plus, pour les quelques rares consultant l'IUFM, les demandes se résument essentiellement à des échanges avec les équipes de formateurs de la même discipline que la leur, et des prises d'informations administratives générales ou des services de gestion de scolarité seconde année. L'IUFM n'est pas vécu comme réservoir ou diffuseur de documentation par les enseignants exerçant les fonctions de tuteur pédagogique auprès des professeurs-stagiaires.

Pour 82,87% des tuteurs qui s'y rendent, on assiste à un phénomène de concentration sur le siège de l'IUFM à Caen[2]. Le phénomène est amplifié par la rareté des sollicitations de la part des tuteurs des divers centres de recherche pédagogique (CNRS, Irem,...). Cette démarche ne concerne que 5,48% d'entre eux, autant dire un noyau de dix-huit professeurs. De plus, même lorsqu'ils font appel à ces structures, cette démarche reste ponctuelle, occassionnelle, et est inférieur à quatre sollicitations annuelles soit au mieux, une fois par trimestre. Quels que soient les réseaux et les micro-structures à sa disposition, le tuteur possède essentiellement comme espace de fourniture d'information et de documentation : le réseau CNDP. Les quelques autres timides démarches concernent peu les préoccupations en tant que tuteur, mais plutôt comme professeur effectuant notamment une recherche personnelle, etc ... De ce fait, il n'est pas surprenant de remarquer la faiblesse de l'usage des réseaux de lecture publique : 91,1% n'utilisent jamais les fonds des bibliothèques de musée et 16,79% jamais ceux des bibliothèques municipales. Toutefois, le taux d'abonnement personnel à une bibliothèque municipale est meilleur (proportionnellement 53,76% des tuteurs contre 51,7% pour les autres non tuteurs) sans être pour celà écrasant de différence[3].

On peut cependant se permettre d'avancer, qu'en sus du réseau CRDP, celui de la lecture publique, constitue la seconde source d'information professionnelle et pédagogique, car on constate notamment de meilleurs taux d'abonnement et d'emprunts de documents[4] en proportion par rapport aux non-tuteurs.

---

1 Cf. donnée n°2.1/76.

2 Donnée n°2.1/77.

3 Cf. donnée n°2.1/78.

4 Donnée n°2.1/79.

Par contre, il ressort qu'être membre du jury de CAPES aurait tendance à réduire la fréquence et le nombre de sollicitations auprès du documentaliste, alors même que des activités de formation et de jury à l'IUFM les augmentent[1]. Même si la quantité des sollicitations faites au documentaliste n'est pas fondamentalement modifiée, le type de documents à consulter, quant à lui, change. Les professeurs qui exercent des activités de formation (donnée n°2.1/82) et les membres de jury (donnée n°2.1/83) réclament en priorité des périodiques et des usuels, alors que chez les autres professeurs, la priorité est donnée aux manuels scolaires, puis aux usuels. Le manuel scolaire n'est plus privilégié dès que l'usager exerce des activités de formation, de publication, ou de participation à des activités professionnelles[2].

Outre les périodiques, les membres des divers concours CAPES, IUFM, ... accordent de l'importance à la littérature officielle, aux différentes publications des ministères et des administrations centrales.

Les membres de jury utilisent plus que la moyenne, le CDI pour des actions et activités parallèles, comme par exemple, l'animation et la participation à des réunions au CDI[3]. Pour ces professionnels, le CDI revêt de multiples activités, parfois éloignées même de la documentation. Ceux-ci admettent que le CDI est avant tout destiné à l'ensemble de la communauté et notamment aux élèves.

Pour finir, l'on peut dire que le fait d'être jury et/ou tuteur multiplie tendanciellement les probabilités de faire appel et de solliciter le documentaliste pour les recherches documentaires[4]. Le tutorat influe sur le nombre de passages au CDI et sur le nombre de références détenues à titre personnel (notamment pour les fonds de plus de deux cent références)[5], bien plus que le fait d'être membre de jury à un quelconque concours. Etre membre d'un jury et/ou tuteur, correspond toujours à un regard plus critique porté sur le fonds documentaire du CDI et entraîne la constatation que la plupart des références connues,utilisées et acquises personnellement sont absentes du CDI[6].

---

1 Données n°2.1/80 et n°2.1/81.

2 Cf. donnée n°2.1/84.

3 Donnée n°2.1/85.

4 Cf. notamment, la donnée n°2.1/86.

5 Observer données n°2.1/87 et n°2.1/88.

6 Cf. données n°2.1/89, n°2.1/90 et n°2.1/91.

Enfin, on remarquera qu'aucun membre de jury (national et académique) ne donne de documents personnels triés, au CDI du collège et que le principal "post-usage" en est la destruction immédiate. Seuls les tuteurs à 12,62% de l'ensemble des réponses, en font don au CDI. La pratique du don de documents personnels à des organismes éducatifs et pédagogiques est par contre assez pratiquée tant chez les membres de jury que les tuteurs.

2.1.4.3- La collaboration à des recherches disciplinaires et/ou pédagogiques

21% de l'ensemble des enseignants de notre échantillon mènent, parallèlement à leurs activités professionnelles, des recherches personnelles liées en priorité à leur enseignement disciplinaire[1]. 82,59% d'entre eux, avouent solliciter le documentaliste du collège d'exercice à ce sujet. Sans parler directement d'influence, on peut dire que le fait de mener des recherches personnelles disciplinaires sur son métier influe sur les demandes faites au documentaliste, tant en quantité qu'en qualité, sans omettre qu'elles deviennent plus précises étant donné que le capital de savoir de l'enseignant sur une problématique est conséquent. De la même manière, 63,34% de l'échantillon menant des recherches déclarent être passé au CDI plus de six fois depuis le début de l'année. 66,1% des professeurs menant des recherches possèdent aussi de gros fonds documentaires personnels (supérieurs à 200 références). Les enseignants qui ne mènent pas de recherche particulière, ont des fonds documentaires globalement moins importants[2]. Ces fonds documentaires ont, de plus, une part de références professionnelles très forte[3] et restent très spécialisés dans le sens où la plupart des titres sont absents des fonds disponibles en CDI (13,84% seulement avouent avoir chez eux les références pour lesquelles ils portent un intérêt, au CDI, sur l'ensemble de ceux qui font des recherches pédagogiques liées à leur discipline) et dans certaines structures documentaires environnantes.
Pour les enseignants faisant des recherches personnelles dans le domaine de la pédagogie générale, sont plus rares, puisque 11,8% ont répondu par

---

1 Cf. donnée n°2.1/92.

2 Donnée n°2.1/93.

3 Cf. donnée n°2.1/94.

l'affirmative. Bien entendu, il ne s'agit que très rarement des mêmes personnes qui effectuent aussi des recherches à ancrage disciplinaire.
La quasi totalité (97,43%) de ces chercheurs en pédagogie passe systématiquement par le documentaliste pour des recherches d'information utile. 63,16% d'entre eux passent au CDI, plus de six fois l'année. Parmi les "non chercheurs", on remarquera que 32,05% n'y vont pour ainsi dire jamais (contre 18,42% pour ceux qui effectuent des recherches en pédagogie)[1]. 65,82% des enseignants effectuant des recherches possèdent des fonds importants à titre personnel supérieurs à 200 références, et dont la part professionnelle excéde 30% [2]. 16,67% seulement de ceux qui collaborent ou effectuent des recherches avouent retrouver dans le fonds du CDI des références que eux-mêmes possèdent pour les recherches entreprises. Une fois de plus se dessine le manque de spécialisation du fonds documentaire du CDI destiné à la communauté adulte.
A la différence de ceux qui effectuent des recherches disciplinaires, 48,78% des chercheurs en pédagogie ne conservent pas leurs références après "usage". Seulement, 12,19% avouent les remettre au CDI afin notamment d'aider à la constitution d'un fonds documentaire davantage "expérimental" et lié à l'état de la recherche en pédagogie.

Pour conclure ce point , nous pouvons avancer que le caractère lié à la participation individuelle à une recherche disciplinaire et/ou pédagogique renforce le fait de fonctionner à partir de références détenues personnellement et fait croître le taux de fréquentation du CDI et de sollicitation du documentaliste.

Un enseignant qui effectue des recherches aura tendance à faire systématiquement appel au documentaliste du CDI pour le soutenir[3]. Son principal support d'information sera alors, comme pour les formateurs ou les membres de jury, ..., le périodique (cité en premier choix dans 13,27% des réponses ; donnée n°2.1/99) et ceci quelle que soit la nature de la recherche disciplinaire ou pédagogique[4].

De même, le chercheur participe plus activement aux réunions proposées par et au CDI, que les autres professeurs interrogés. Face aux

[1] Donnée n°2.1/95.
[2] Cf. données n°2.1/96 et n°2.1/97.
[3] Donnée n°2.1/98.
[4] Comparez les données n°2.1/99 et n°2.1/100.

difficultés de la recherche ils considèrent que le CDI s'ouvre plus à l'ensemble de la communauté éducative (73,66%) qu'il ne se destine aux élèves (42,29%). Enfin, certains avouant même leurs souhaits de pouvoir s'appuyer sur le CDI pour y effectuer leurs recherches.

Les stratégies de recherche d'information auprès des centres de documentation de l'écosystème documentaire restent clairsemées ; mais la priorité des demandes incombe aux centres de ressources documentaires des IUFM justifiant de fonds spécialisés en recherche pédagique fondamentale et appliquée. Outre la sollicitation particulière de l'IUFM, leurs demandes portent davantage sur la fourniture de périodiques et l'obtention de produits documentaires spécialisés[1].

Nous avons constaté que 11,8% des membres de notre population d'étude avaient publié au moins une fois dans leur carrière. Le fait d'avoir publié ou d'être en train de publier entraîne la possession d'un fonds documentaire personnel dont une part significative est destinée à un usage professionnel dans des domaines liés à la profession et à la pédagogie générale et disciplinaire. Peu de documents professionnels personnels sont disponibles au CDI, puisqu'ils ne concernent que 7,9% de l'ensemble de leurs sources de références[2]. Les enseignants auteurs ont aussi une démarche très individualiste, puisque 47,37% d'entre eux déclarent les jeter et seuls 18,42% en font don au CDI du collège. La participation de près ou de loin à toute activité de recherche influe sur le degré d'exigence en matière de fourniture d'informations spécialisées, et ceci à l'égard de l'ensemble des structures sollicitées ou potentiellement sollicitables.

2.1.4.4- L'adhésion associative

Nous avons centré notre observation sur l'impact de la participation à la vie associative sur les pratiques documentaires. Les meilleurs taux d'adhésion émane de deux disciplines : l'histoire-géographie et les sciences.

On remarque chez les enseignants adhérents d'association professionnelle et disciplinaire, un plus grand intérêt pour l'état de la recherche en pédagogie, notamment dans le cadre de l'enseignement de leur discipline.

---

1 Avec notamment les dossiers documentaires spécialisés et les bibliographies analytiques.

2 Donnée n°2.1/101.

D'ailleurs, pour suivre cette actualité, ceux-ci s'appuyent en priorité sur le périodique qui est leur élément incontournable révélant l'état de la connaissance[1]. Les enseignants adhérents se tournent davantage que la moyenne des autres professeurs vers le CDI pour obtenir un maximum d'informations susceptibles de les intéresser. Outre une fonction de mise à disposition de documents, à leurs yeux, le documentaliste est un veilleur et un "passeur" d'information, notamment proposée par les éditeurs, les associations et les organismes pédagogiques. Ils reconnaissent d'ailleurs que la plupart de leurs informations dans l'établissement transitent auparavant par le CDI[2]. Les principales informations prêtées sur la pédagogie et la discipline qu'ils enseignent sont fournies par le réseau CRDP. Outre sa mission d'actualisation des savoirs, ce dernier constitue à leurs yeux une base "fondamentale" pour découvrir et tester les nouveaux titres sur support magnétique et optique. Ils accordent pleinement au réseau CRDP cette mission officielle d' "ingénierie documentaire" qui lui incombe.
Moins pour les supports, davantage pour les fonds pédagogiques, les CRD d'IUFM retiennent leur attention, mais proportionnellement beaucoup moins que les CRDP et CDDP. On remarquera, outre la place de choix accordée aux compte-rendus de recherche, leur consultation régulière des derniers mémoires professionnels publiés par les dernières promotions de professeurs-stagiaires. Soulignons qu'il s'agit de la seule sous-population à en avoir fait référence[3]! Ils attribuent une place de choix aux littératures souterraines, non relayées par les éditeurs pédagogiques.
Leur participation aux mouvements pédagogiques associatifs fait qu'ils pratiquent peu la destruction des documents personnels une fois que ceux-ci sont considérés comme obsolètes. Ils les offrent indifféremment à divers organismes ou les donnent au CDI du collège. Ce désir de faire connaître, de faire partager est nettement présent dans leurs discours et leurs pratiques[4]. Enfin, ils dénoncent le manque de lieux de concertation au sein de l'établissement qui permettrait d'impulser une dynamique d'information et de formation mutuelle au sein de leur collège.
Le critère "d'être adhérent d'une association professionnelle" est particulièrement révélateur de pratiques et d' attentes documentaires, et ceci

[1] Données n°2.1/102 et n°2.1/103, entre autres.
[2] Avis de 74,54% d'entre eux.
[3] Donnée n°2.1/104.
[4] Donnée n°2.1/105.

quelle que soit la discipline enseignée aux élèves.

Ce critère devrait particulièrement être pris en compte par les documentalistes d'un établissement pour engager une politique documentaire partagée avec des compétences dynamisantes, et développer des actions d'échange avec les principales associations pédagogiques et disciplinaires.

2.1.4.5- Le "maillage relationnel" avec des personnes ressources

A première vue, le professeur de discipline semble s'appuyer fortement sur l'équipe disciplinaire de l'établissement avec laquelle il développe un ensemble de projets et structure un dispositif de fourniture d'informations. Mais qu'en est-il de l'organisation de ces relations professionnelles ? Qui joue la fonction de personne ressource aux yeux des enseignants interrogés?

41,2% des professeurs déclarent avoir travaillé au moins une fois avec le documentaliste du CDI l'année de l'enquête. En examinant cette donnée on remarque que la formule "avoir travaillé" est prise au sens large : il s'agit à la fois de rencontres pour quelques conseils de programmation de séances de travail avec les élèves, d'opérations plus lourdes de repérage de références, de tri de documents, etc ... Toutefois, des échanges significatifs sont observables. A la question des principales sources individuelles d'information en pédagogie[1], bien avant le documentaliste du CDI (cité en troisième position, à 19,7% de l'ensemble des réponses), est proposé une personne "charnière" et "capitale" aux yeux des professeurs : le libraire auquel ils avouent faire régulièrement appel (53,9%) notamment pour opérer des choix dans les acquisitions personnelles de références pour actualiser ses connaissances.

Enfin, le second personnage essentiel fournissant de l'information pédagogique est le collègue de la même discipline au sein de l'établissement d'exercice (cité à 38,7%[2]).

Nous pouvons avancer deux choses :

- d'une part, le professeur qui est au fait de l'actualité documentaire, ne se

[1] Cf. donnée n°2.1/106.

[2] Donnée n°2.1/107.

limite pas à un seul profil de personne-ressource mais appuie ses interrogations sur un ensemble de compétences.

- enfin, à l'exception des contacts avec le libraire qui découlent d'une démarche à la fois professionnelle et strictement personnelle, on peut avancer que le professeur ne s'appuie que sur des personnes de son établissement et se limite à ce périmètre professionnel pour ne pas chercher de l'information à l'extérieur du collège. D'ailleurs, seuls 25,9% des 325 professeurs interrogés avouent avoir des contacts avec des personnes ressources pour la documentation en dehors du collège d'exercice. Il s'agit alors exclusivement de collègues de la même discipline[1].

Outre les besoins liés à la documentation, un autre secteur les pousse à chercher des contacts avec des personnes relais et ressource. Il s'agit des TIC(e). Leur approche pragmatique les contraint à s'appuyer exclusivement sur des compétences internes au collège. Il s'agit essentiellement des professeurs des matières scientifiques (cité à 27%) ayant souvent obtenu une décharge pour gérer le parc TIC de l'établissement, et du documentaliste (cité à 20,6%) qui est jugé comme "compétent" de part la visibilité de ces activités professionnelles aux yeux de la communauté éducative[2]. Les TIC au sein des collèges ont entraîné une croissance des demandes et interrogations des professeurs vis-à-vis du documentaliste, qui est devenu un peu malgré lui, personne conseil de référence en la matière.

2.1.5- Les activités de professorat principal

Parmi les critères pouvant expliquer des comportements documentaires différenciés, nous avons retenu celui d'être professeur principal, responsable du suivi pédagogique d'une classe. 71,8% des professeurs observés durant l'enquête, occupent cette charge, avec cependant de grandes variations entre ceux qui sont professeur principal d'une classe et d'autres qui cumuleraient cette fonction sur plusieurs classes d'un même collège. Le premier comportement documentaire observé est l'intérêt accordé aux différents types de documents. Les professeurs principaux ont un comportement "traditionnel" puisqu'ils privilégient par ordre d'importance, les manuels scolaires, les usuels et

[1] Donnée n°2.1/108.

[2] Donnée n°2 .1/109.

enfin, les périodiques. Les autres enseignants, après le manuel, privilégient plutôt le périodique et les vidéogrammes[1]. Aussi surprenant que cela puisse paraître, les professeurs principaux privilégient l'information à caractère disciplinaire, plutôt que culturelle ou administrative, qu'en bien même la charge administrative est croissante lorsqu'on a la responsabilité pédagogique d'une classe[2]. L'activité du professeur principal l'incite à s'appuyer davantage sur le documentaliste que ses autres collègues. Cette donnée est bonne à rappeler dans le sens où lorsqu'on connait les professeurs principaux d'un établissement, on peut penser que ces derniers solliciteront davantage le documentaliste et le CDI du collège. Pour une majorité d'entre eux, l'élève est placé au centre du dispositif, et une part significative des recherches documentaires incombe à l'élève. Le professeur principal se présente alors comme un relais entre les gisements documentaires et le besoin d'information des élèves : l'élève est destinataire direct de 30,07% des demandes documentaires du professeur principal au CDI.

Face aux gisements externes d'information, le comportement du professeur principal est celui d'un usager cherchant de l'information spécialisée : ses recherches porteront sur trois types de documents : les vidéogrammes, les ouvrages disciplinaires spécialisés, et les ouvrages de pédagogie générale[3]. Comme nous l'avions souligné pour l'usage envers le CDI, le fait pour un enseignant d'être professeur principal agit favorablement sur l'usage des structures de l'écosystème documentaire : notamment envers celles du réseau CRDP/CDDP/CLDP[4]. Par contre, les usages effectifs ne diffèrent pas des autres professeurs : ils donnent l'accent au service "librairie", suivi loin derrière du service documentaire. On assiste à un "glissement" du comportement documentaire dans le sens où les CRDP/CDDP/CLDP ne sont plus perçus comme des fournisseurs d'information à utiliser avec les élèves en classe, mais plutôt comme moyens de suivre l'actualité de l'éducation et de la discipline d'appartenance. Cette tendance est confirmée[5] lorsqu'on observe les comportements vis-à-vis des CRD d'IUFM. La distinction est faite entre

---

1 Donnée n°2.1/110.
2 Donnée n°2.1/111.
3 Donnée n°2.1/112.
4 Donnée n°2.1/113.
5 Donnée n°2.1/114.

CRDP et IUFM par les enseignants en général sauf pour les professeurs principaux.

Ils déplorent tout autant l'absence des périodiques fondamentaux au CDI ou dans les cabinets disciplinaires[1] et, outre le manque de temps, voient comme un obstacle à leur pratique documentaire, l'éloignement des centres de documentation susceptibles de les intéresser, ou ressentent un manque personnel d'information. Sur ces derniers points, leur analyse ne diffère pas de celles des autres professeurs.

On constate toutefois des différences d'appréciation et de fonctionnement entre les professeurs principaux et les autres collègues de l'établissement scolaire. En confrontant un ensemble de données, il s'avère que les différences dans les comportements documentaires sont dûs entre autres à la fonction de professeur principal, plus qu'au niveau de la classe dans laquelle s'exerce ce même professorat principal. En effet, quel que soit le niveau de la classe, les tendances observées au paragraphe précédent sont les mêmes, à l'exception de trois points :

- Les professeurs principaux de classe de 6ème recherchent plus d'informations de pédagogie générale que ceux des autres niveaux. A partir des classes de 5ème, les principales quêtes portent sur les usuels/encyclopédies et les manuels scolaires : on pourrait qualifier cette information de "généraliste".
- Chez les professeurs principaux de 6ème et de 5ème, la recherche principale porte sur la discipline enseignée. La recherche d'information sur la culture environnementale, locale et plus générale, devient essentielle à partir des classes de 4ème et de 3ème.
- Enfin, concernant les diverses sollicitations envers les centres du réseau CRDP, la recherche de titres de collection de vidéogrammes concerne surtout les professeurs principaux des classes de 6ème et 3ème, alors que pour ceux du cycle central (5ème et 4ème), la recherche est plutôt focalisée sur les ouvrages de pédagogie générale et/ou disciplinaire. L'influence des dernières réformes du cycle central au collège n'y est certainement pas pour rien[2].

---

[1] Données n°2.1/115 et n°2.1/116.

[2] Donnée n°2.1/117.

2.1.6- Les niveaux de classe et la matière auxquels le professeur enseigne

2.1.6.1- L'exercice en classe de sixième

Etant donné la diversité des programmes et des niveaux au collège, nous avons voulu voir si en fonction de ces derniers, les demandes et pratiques documentaires évoluaient différemment. 69,5% des 325 professeurs enseignent dans au moins une classe de 6ème et 10,8% de ceux-ci enseignent dans quatre classes, voire plus, de 6ème.

Parmi les principales informations recherchées, on constate qu'au delà de trois classes de 6ème, l'information encyclopédique et culturelle prend le "dessus" sur l'information pédagogique notamment sous forme d'emprunt de manuels scolaires.

De plus, plus le nombre de classes de sixième augmente, plus la demande en documentation administrative est forte[1].

Concernant les types de documents empruntés au réseau CRDP, on observe que les types de documents recherchés diffèrent selon le nombre de classes. L'enseignant intervenant dans une ou deux classes de sixième, se centre avant tout sur la recherche d'ouvrages de pédagogie générale ou disciplinaire.

Au delà de deux classes, les documents recherchés deviennent des bases d'illustration d'enseignement, d'où la recherche essentiellement de diapositives et de vidéocassettes. On constate que les objectifs de recherche diffèrent selon le nombre de classes dont est responsable l'enseignant. On assiste alors à un glissement des objectifs de la recherche documentaire, de la recherche de références fondamentales, à la quête de documents illustratifs servant à agrémenter le cours[2]. On retrouve ce comportement aussi bien au niveau des structures du réseau CRDP, que dans les CRD d'IUFM, ...

Un enseignant de collège qui cherche de la documentation de fond, en pédagogie ou sur l'enseignement disciplinaire, le fait alors qu'il n'a pas en charge un trop grand nombre de classes, et lorsqu'il a au maximum trois classes de même niveau. Nous pourrions alors mentionner que la recherche documentaire s'effectue véritablement dès lors que l'enseignant est dans un environnement de travail favorable voire confortable. Lorsque

[1] Donnée n°2.1/118.

[2] Illustration avec la donnée n°2.1/119.

la situation est plus lourde, c'est-à-dire nécessite une plus forte adaptation du fait du nombre de classes, des différences de niveaux, etc ..., la recherche documentaire est reléguée au second plan.
De plus, lorsque le professeur se retrouve dans une situation de "spécialisation" d'un niveau scolaire, c'est-à-dire lorsqu'il gère plusieurs classes d'un même et seul niveau en collège, son appréciation a tendance à devenir plus sévère à l'encontre de la qualité du fonds documentaire du CDI. La connaissance d'un niveau augmente son degré d'exigence[1].

2.1.6.2- L'exercice en classe de cycle central :

Depuis l'avant dernière réforme des collèges[2], le collège regroupe les classes de cinquième et quatrième sous l'appellation de cycle central, même si la scolarité se fait en deux années au travers de deux classes distinctes. Pour des facilités de lecture et de compréhension, nous avons fait le choix de regrouper ces deux classes, afin de voir si les professeurs ayant un nombre suffisant de classes de ce niveau avaient des comportements documentaires différents de ceux exerçant leurs compétences en sixième ou troisième. Pour notre échantillon, 31,1% de l'ensemble n'enseignent pas à une classe de cinquième, 18,9% à des élèves de quatrième. La majorité de ceux qui enseignent en cinquième, n'ont qu'une seule classe, tandis que ceux qui sont chargés des quatrième en ont généralement deux[3].
Globalement, par rapport à ceux qui n'ont pas de classe en cycle central, les documents empruntés au CDI sont de même type à savoir en priorité les manuels scolaires suivis des périodiques. On constate, après pondération, que les besoins documentaires sont en volume plus nombreux lorsqu'on a une seule classe d'un même niveau. Lorsqu'il y a dispersion des enseignements avec plusieurs niveaux, cette "absence de spécialisation" sur un niveau, provoque sur un plan documentaire une sorte d'effet "compensatoire" avec l'accroissement de demandes (généralistes) de documentation[4]. En outre, l'accent est porté sur la recherche d'information à dominante disciplinaire et culturelle. Concernant la consultation de fonds de

1 Par exemple, cf. le regard porté sur les périodiques du CDI par les professeurs interrogés, donnée n°2.1/120.

2 Elaborée sous le Ministre Bayrou, et ayant fait l'objet de publication de textes officiels en 1996.

3 Cf. données n°2.1/121 et n°2.1/122.

4 Données n°2.1/123 et n°2.1/124.

l'écosystème documentaire, en ce qui concerne le CRDP, on peut souligner que les professeurs enseignant à des élèves de cinquième, n'accordent pas de priorité aux manuels scolaires, à la différence de ceux qui enseignent en quatrième. Pour des élèves de cinquième, le professeur privilégie les ouvrages liés à sa discipline d'appartenance et aux fonds de vidéocassette. Ces deux types de documents priment sur les autres, y compris les manuels[1]. En quatrième, le choix est approximativement le même, mais le manuel scolaire retrouve ses lettres de noblesse.

En observant les usages faits des fonds documentaires d'IUFM, on remarquera que les compte-rendus de recherche intéressent à la fois les enseignants exerçant en quatrième, surtout s'ils ont plusieurs classes du même niveau (deux classes et plus). L'enseignant du second degré, quelle que soit sa discipline, est en phase de "spécialisation" lorsqu'il enseigne à plusieurs classes de même niveau, et recherche alors dans des fonds de type IUFM, de la littérature grise, répondant à des problématiques ciblées[2]. Parallèlement, pour ceux enseignant en quatrième, l'IUFM devient le fournisseur de littérature disciplinaire spécialisée[3]. Est confirmée aussi la tendance observée pour les enseignants des classes de sixième. Plus les enseignants sont responsables d'un nombre important de classes d'un même niveau, plus ils se spécialisent, et plus leur exigence augmente quant à la qualité du fonds documentaire du CDI : c'est le cas des périodiques qui proportionnellement sont jugés de plus en plus sévèrement par les professeurs ayant plusieurs classes de cinquième et de quatrième[4 &5].

2.1.6.3-L'exercice en classe de troisième

Le fait d'enseigner en classe de troisième (cycle d'orientation), entraîne un programme annuel plus conséquent, et une diversification de la demande de documents notamment auprès du CDI de l'établissement d'exercice. Plus le nombre de classes de troisième augmente, plus l'enseignant diversifie ses demandes, avec notamment une centration des

1 Cf. donnée n°2.1/125.

2 Données n°2.1/126 et n°2.1/127.

3 Donnée n°2.1/128.

4 Données n°2.1/129 et n°2.1/130.

5 Ce critère pourrait être pris en compte par les documentalistes, qui devraient donc observer par discipline, le niveau et le nombre des classes afin d'évaluer le degré de spécialisation des professeurs et d'en prévoir les retombées en matière d'exigence et de besoins documentaires.

demandes sur les manuels scolaires, les vidéogrammes, les périodiques voire les usuels[1]. Bien que la recherche d'information disciplinaire reste prioritaire, les informations culturelles et commerciales des éditeurs occupent une place privilégiée, à la différence des enseignants n'ayant pas de classe de troisième. Le principal souci du professeur d'élèves de troisième, est de trouver de la documentation afin d'optimiser sa préparation de la classe. On remarquera un fait constant, quel que soit le niveau des classes, qui fait que lorsqu'un professeur enseigne à plusieurs classes d'un même niveau, une des motivations pour la recherche de documentation est de l'aider à réactualiser les savoirs : c'est un des effets de la "spécialisation sur un niveau du collège"[2].

Une partie signifiante des informations reçues dans l'établissement, notamment par les différentes maisons d'édition, ne transitent pas par le CDI. Les professeurs de classe de troisième seraient plus indépendants que leurs homologues exerçant en sixième et cycle central dans le sens où toute une partie de l'information accumulée et recueillie proviendrait directement de sources extérieures et ne transitant pas par le CDI du collège. La classe de troisième et la spécialisation autour de ce niveau, permet de développer des stratégies parallèles à effet "compensatoire"[3]. L'éclatement des types de documents recherchés révélés par les professeurs exerçant en priorité en classe de troisième, est confirmé par les usages documentaires externes, notamment auprès du réseau CRDP[4]. Cette diversification des documents s'accentue au fur et à mesure que le nombre de classe de troisième pour un même enseignant croît.

Vis-à-vis des centres documentaires théoriquement spécialisés, comme les CRD d'IUFM, les IREM, ..., les professeurs de troisième se focalisent essentiellement sur deux types de documents à savoir les ouvrages liés à l'enseignement de leur discipline et les compte-rendus de recherche, les rapports de littérature grise, etc... Ceci quel que soit le nombre de classe de troisième à la charge du professeur[5]. Le regard porté par les enseignants de troisième sur les références documentaires disponibles au

---

1 Cf. Donnée n°2.1/131.

2 Donnée n°2.1/132.

3 Idée qui ressort notamment au travers des réponses à des questions libres et à partir des données n°2.1/133.

4 Donnée n°2.1/134.

5 Notamment donnée n°2.1/135.

cabinet/laboratoire disciplinaire, est nettement plus sévère que celui des professeurs d'autres disciplines[1]. D'ailleurs, on peut dire que parmi les professeurs "moteurs" alimentant le fonds documentaire du cabinet disciplinaire, ceux exerçant en classe de troisième sont les éléments les moins dynamisants. La fonction de relais en matière de diffusion de l'information serait tendanciellement, plutôt destinée aux enseignants du cycle central.
Les enseignants de troisième sont plutôt "négatifs" dans leur appréciation du fonds documentaire des divers laboratoires. De plus, ceux ayant trois classes de troisième voire plus dénoncent en priorité comme obstacle à l'accès aux informations pédagogiques, un approvisionnement et un fonds documentaire insuffisants au CDI[2]. La population des enseignants professant en classes de troisième est plus critique que l'ensemble des professeurs exerçant en sixième et en cycle central.

2.1.6.4- L'incidence de la matière enseignée selon les niveaux :

A ce stade de l'analyse, nous avons articulé ces données précédentes avec la discipline d'appartenance de l'enseignant. En effet, les observations que nous avons faites pour les enseignants intervenant auprès des classes de sixième, de cycle central et de troisième sont elles semblables quelle que soit la discipline enseignée ?

2.1.6.4.1- Chez les enseignants de lettres français :

Nous avons à plusieurs reprises cité le rôle principal joué par le manuel scolaire ; on constate notamment que plus un enseignant de lettres enseigne auprès de classes de 6ème, plus il s'appuyera sur une diversité de types de documents comme les vidéogrammes, les romans de littérature de jeunesse, les usuels et encyclopédies ,... en plus du sacro-saint manuel scolaire. Le professeur de lettres diversifient les accès aux différents types de documents. De plus, la motivation de la recherche va glisser peu à peu d'une recherche pour soi vers la préparation de la classe et surtout vers la

1 Donnée n°2.1/136.
2 Donnée n°2.1/138, notamment.

satisfaction des besoins des élèves[1]. Ce constat persiste pour les "pratiques documentaires externes", notamment auprès du CRDP/CDDP, où l'enseignant de français, va glisser d'une recherche de références en pédagogie générale et disciplinaire, à la quête de documents directement exploitables par les élèves, au fur et à mesure de la croissance du nombre de classes de même niveau dont il est responsable[2].

De plus, comparativement, les enseignants de lettres-français s'appuyent davantage sur le réseau de lecture publique pour développer une stratégie d'auto-formation continue et de suivi des connaissances, ce que peu de disciplines font [3].

Pour répondre à leurs besoins documentaires, ceux-ci privilégieront le réseau du CRDP ou de Bibliothèques. On constate qu'une grande part de documents est empruntée au réseau CRDP et que le phénomène augmente au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de classes de niveau supérieur, la classe de troisième notamment.

2.1.6.4.2- Chez les enseignants de langues vivantes :

Le professeur de langues vivantes a semble-t-il rarement en charge plus de trois classes de même niveau. On en appréciera, dès lors, moins l'effet sur les pratiques documentaires. Toutefois, se dessine là aussi proportionnellement, un glissement d'une recherche de documentation pour soi-même, à une recherche de documentation directement utilisable par l'élève lui-même, comme support d'enseignement pour l'apprenant[4]. Vis-à-vis des centres comme les CRDP/CDDP, la documentation recherchée au départ pour la réactualisation des savoirs, va peu à peu, avec la croissance du nombre de classes de même niveau glisser vers la recherche de documentation "support de cours", comme les leçons de méthode sur cassette audio, les vidéogrammes ou planches de diapositives[5] . Par contre, comme pour compenser ce glissement, les enseignants de langues vont s'appuyer sur le réseau de lecture publique, notamment les bibliothèques municipales, pour essayer de consulter et d'emprunter des références leur

1 Donnée n°2.1/139.
2 Cf. donnée n°2.1/140.
3 Donnée n°2.1/141.
4 Donnée n°2.1/142.
5 Donnée n°2.1/143.

permettant de réactualiser leurs savoirs professionnels.
Quel que soit le nombre de classes de troisième, par exemple, les recherches portent chez ces enseignants, davantage sur les sujets et les thèmes sélectionnés, que le support et le type de document.

2.1.6.4.3- Chez les enseignants d'histoire-géographie :

A l'opposé des spécialistes des langues vivantes, il n'est pas rare que les enseignants d'histoire-géographie aient trois, voire quatre classes, de même niveau, notamment en sixième. On observe même que rares sont les historiens n'ayant en charge qu'une classe de sixième. Chez eux, le document correspond à des stratégies de conduite de classe et des dispositifs pédagogiques conçus au préalable. En effet, la demande de base est l'usuel et l'encyclopédie, puis on trouvera, le vidéogramme, le manuel scolaire, la littérature officielle, ... On remarquera que le manuel scolaire voit son intérêt augmenter avec le nombre de classes de même niveau. Il demeure une base d'élaboration des enseignements et un référenciel de contenus d'enseignement communs pour les différents élèves de différentes classes de même niveau[1]. Par contre, quel que soit le nombre de classes de sixième dont le professeur a la charge, les documents de référence empruntés dans le réseau CRDP/CDDP restent la vidéo et la diapositive. Cependant, au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de classes de sixième, les historiens-géographes recherchent davantage des références en pédagogie générale et disciplinaire spécialisé, à la différence notamment des enseignants de lettres ou des linguistes. Cette différence est particulièrement notable.

Les historiens-géographes font partie des enseignants du second degré ayant le rapport le plus fort aux périodiques. Cette tendance que nous avions révélée dès les classes de sixième, est confirmée en observant les données de ceux qui enseignent auprès des troisièmes. Même si les taux sont faibles, les historiens-géographes accordent une place conséquente aux nouveaux supports, dont les logiciels, les cédéroms et les CD-I[2]. Le CDI, sinon, ne constitue pas à proprement parler un lieu essentiel de fourniture d'information pour les historiens-géographes enseignant,

---

[1] Donnée n°2.1/144.
[2] Donnée n°2.1/145.

notamment auprès des troisièmes[1]. Les documents à caractère spécialisé, comme les compte-rendus de recherche, les rapports, les thèses, ... sont empruntés et consultés dans le réseau CRDP. Les historiens exerçant en classes de troisième s'orientent vers le CDI pour satisfaire les élèves et trouver de l'aide à la préparation de cours, et vers le CRDP plutôt à des fins personnelles pour rester informés sur l'état de la production éditoriale en éducation et dans leur discipline[2].

2.1.6.4.4- Chez les enseignants de mathématiques :

Pour les professeurs de mathématiques, on observe que le manuel scolaire qui occupe une place essentielle, n'est pas prioritaire pour les publics d'élèves de sixième. L'augmentation du nombre de classes de sixième entraîne une diversification des recherches de documents : deviennent majeurs, les ouvrages de pédagogie et la littérature officielle. A l'opposé des disciplines de lettres et de sciences humaines, les professeurs de mathématiques diversifient leurs documents, lorsque le nombre de classe de sixième augmente. Il n'y a plus l'effet restriction présenté précédemment[3]. De la même manière, l'intérêt pour les références liées à la discipline est croissant dès lors que le nombre de classes de sixième augmente. Ce comportement de diversification des types de documents va de paire avec une diversification des sollicitations auprès des structures documentaires. Le professeur de mathématiques ayant en charge plusieurs classes de même niveau, s'appuyera davantage sur le réseau des bibliothèques municipales pour quérir de l'information personnelle.

2.1.6.4.5- Chez les enseignants de sciences :

Les scientifiques, quel que soit le nombre de classes de sixième, recherchent et s'appuyent essentiellement sur deux types de documents : les manuels scolaires et les périodiques. Les premiers servant à la préparation de la classe et les seconds à se tenir informés de l'avancée des travaux scientifiques. Une part essentielle de leur activité documentaire vise

---

[1] Donnée n°2.1/146.

[2] Donnée n°2.1/147.

[3] Cf. donnée n°2.1/148.

la réactualisation des savoirs, quels que soient d'ailleurs le niveau et la quantité des classes[1].

Le réseau CRDP/CDDP est cantonné dans une fonction de fournisseur de références sur support vidéo, et de lecture loisir, à savoir de découverte culturelle pour eux-mêmes et plus largement les membres de la cellule familiale. La population scientifique est finalement celle qui est la moins influencée par l'enseignement en classe de sixième et par le nombre de classes ayant ce niveau. Ce qui peut nous ramener à la dimension essentielle de la vulgarisation scientifique permettant de rendre la science accessible aux plus jeunes.

Les scientifiques (SVT et physique) démultiplient les types de documents consultés au fur et à mesure qu'augmente le nombre de classes de troisième dont ils s'occupent : ce sont les périodiques, l'autodocumentation ONISEP, les usuels, et les manuels qui servent de base de travail aux scientifiques pour préparer la classe et pour réactualiser leurs savoirs pédagogiques ou suivre l'actualité des sciences[2]. Le phénomène de spécialisation dont nous avions parlé, voit le jour chez les scientifiques enseignant en classes de troisième à partir de trois classes de ce niveau voire plus ; dès lors, ils font appel aux fonds des CRDP et CDDP notamment pour suivre les productions des ouvrages de pédagogie générale et des disciplines scientifiques. Enfin, les documents visuels occupent toujours une place de choix pour cette sous-population.

En conclusion, nous pouvons avancer que les observations faites pour les enseignants ayant plusieurs classes de sixième, sont applicables à ceux qui ont plusieurs classes de troisième : plus que la discipline, le nombre de classes de même niveau influe sur la pratique documentaire de l'enseignant. Aux vues de nos analyses, un fossé est constitué entre d'une part les professeurs de lettres, d'histoire-géographie, puis les linguistes, et d'autre part les scientifiques et les mathématiciens.

---

1 Cf. donnée n°2.1/149.

2 Donnée n°2.1/150.

2.2- Eléments contextuels et structurels d'influence

Outre un ensemble d'éléments liés à la vie personnelle des acteurs interrogés, nous avons traité puis observé un ensemble d'éléments liés au contexte et à l'environnement de travail qui pourrait agir sur la fréquence et les types d'usages envers les diverses structures de documentation. Nous avons retenu principalement quatre points à forte influence.

2.2.1- L'impact du type d'établissement : présentation de cas d'étude

La répartition de la fréquentation des structures du réseau CNDP est relativement équilibrée et ne met pas en avant un type d'établissement. Le CRDP de Caen demeure le "centre nerveux" du réseau documentaire, quel que soit d'ailleurs le type d'établissement auquel appartient le professeur. On soulignera que les deux CDDP de l'Académie ne draînent pas le même public : en effet[1] le CDDP de la Manche a une population à dominante urbaine, alors que celui de l'Orne est double, rurale et ZEP. A l'exception de celle de Cherbourg, la plupart des antennes (CLDP) attirent un public plutôt urbain, de très grande proximité, généralement issus d'établissements situés autour de l'antenne.

Le principal comportement documentaire des professeurs des zones urbaines est de consulter le fonds documentaire, alors que pour ceux des zones rurales l'usage est l'achat en librairie, d'où une part non négligeable de professeurs des zones professionnelles rurales qui se déplacent au CRDP de Caen pour consulter et acquérir des documents au service librairie.

Les usages des fonds et services informationnels de l'IUFM ne montrent pas de prédominance d'un secteur sur un autre. La fréquentation, globalement très faible, est relativement équilibrée. On peut remarquer cependant, que comme pour les CDDP, l'IUFM de Saint-Lô a une prédominance urbaine, alors qu'à Alençon, elle est plutôt rurale[2].

Pour les diverses autres structures, la répartition en proportion, est équitable, si ce n'est les consultations de fonds documentaires des divers musées de la région qui concernent avant tout les professeurs dont les

---

1 Les données 2.2 sont lisibles dans le volume 2, p.498 à 533 ; cf. donnée n°2.2/1.

2 Cf. n°2.2/2.

collèges sont localisés en zone urbaine[1].

Les professeurs dont les établissements sont situés en zone rurale, ont plutôt tendance proportionnellement à accompagner davantage les élèves au CDI, afin d'y mener des recherches, de se familiariser avec cet environnement et d'y effectuer des travaux inter-disciplinaires. Les ateliers pédagogiques à ancrage documentaire, destinés aux élèves, sont essentiellement le fait d'enseignants de zone rurale et au contraire plutôt délaissés par ceux des zones urbaines (de 5,5% en zone rurale contre 17,6% pour la zone urbaine[2]). L'objectif prioritaire des diverses recherches documentaires du professeur est d'abord égoïste pour ceux du secteur rural et plutôt pour l'élève pour les professeurs de zones urbaines. Nous pourrions aller jusqu'à dire que le CDI n'est pas utilisé par les mêmes personnes, selon les secteurs géographiques auxquels l'on a affaire et que la "centration" des objectifs autour du professeur est actuellement plutôt un comportement de documentaliste dont l'établissement est établi en zone rurale, à la différence des zones urbaines où le CDI est destiné quasi exclusivement à l'adolescent scolarisé au collège. Les taux de participation des enseignants sont d'ailleurs bien plus forts en zone rurale qu'urbaine et les sollicitations des documentalistes, plus nombreuses dans les établissements ruraux (l'exemple de l'initiation à l'informatique documentaire est suffisamment parlant [3]).

Concernant la relation à l'information, en général, les premières données, n° 2.2/7 et 2.2/8 notamment, démontrent trois principes fondamentaux :

- le CDI occupe une place centrale pour les zones les plus rurales et les départements excentrés.
- Les systèmes documentaires davantage spécialisés, comme les Bibliothèques universitaires, les CRD d'IUFM, ... répondent à une population à dominante urbaine et calvadosienne.
- Le réseau CRDP est le seul à répondre à une double logique, à la fois urbaine mais aussi sectoriellement très proche de zones enclavées,

---

1 Cf. n°2.2/3 par exemple.

2 Donnée n°2.2/4.

3 Données n°2.2/5 et n°2.2/6.

notamment grâce au maillage des antennes locales.

Les services de librairies (au sens d'acquisition individuelle de documentation par une procédure d'achat) restent prioritaires pour l'acquisition de références, quels que soient d'ailleurs les départements d'observation et les types de collège. Une majorité d'établissements du second degré ont opéré le choix que le CDI de l'établissement gère son propre fonds mais aussi les fonds des différentes disciplines, quelle que soit la discipline d'appartenance. Le phénomène de centralisation de la gestion des fonds documentaires, dans un collège, par le CDI est un phénomène d'autant plus fort que l'on affaire à un collège de type "rural", quel que soit le département. A l'opposé, dans les zones urbaines, notamment le Calvados, la gestion de fonds "disciplinaires", par la discipline elle-même est des plus fréquentes. Le renfermement de la discipline sur elle-même est plutôt le gage d'un établissement de zone urbaine, à plus grand budget qu'en zone rurale. On a observé, que plus le fonds est conséquent, actualisé, et accompagné d'un budget spécifique par discipline, plus le taux de gestion du fonds par la discipline elle-même[1] est élevé.

Une part essentielle de l'apport de documentation professionnelle émane du fonds documentaire personnel du professeur, quel que soit le secteur géographique d'observation. Par contre[2], le phénomène est particulièrement marquant chez les professeurs enseignant en zone rurale. La valise documentaire personnelle est un "effet compensatoire" d'obstacles environnementaux liés à la distance des structures documentaires, aux procédures de réservation, d'acquisition de littérature spécialisée, et d'appropriation des contenus. Ceci aussi bien afin de préparer les cours dispensés aux élèves, que les "lectures et prises de connaissance" afin de réactualiser les savoirs pédagogiques et disciplinaires. On soulignera toutefois, que le CDI occupe une position privilégiée en matière d'aide à la réactualisation des savoirs du professeur dans les zones rurales, et notamment pour les enseignants de la Manche[3]. Les enseignants de zones semi-urbaines et rurales citent en première source d'information de qualité le CDI de leur collège d'exercice. Pour les collèges de zone urbaine et, plutôt dans le Calvados, la structure préférée appartient au réseau CNDP.

---

1 Données n°2.2/9 et n°2.2/10.

2 Cf. donnée n°2.2/11.

3 Données n°2.2/12 et n°2.2/13.

On devine là, deux appréciations fondamentalement différentes selon le département d'observation et le type de collège. On rappellera que l'équipe des professeurs de la même discipline constitue une base d'information essentielle, quel que soit l'établissement. Sinon, il existe pléthores d'autres dispositifs informationnels, occupant une position "secondaire" comme notamment les associations, les mouvements pédagogiques, les services académiques de formation continue, etc.
Enfin, pour les zones urbaines, le principal service d'information du professeur repose sur les revues spécialisées avant même le fonds documentaire du CDI. Le périodique reste un moyen d'information "urbain" , s'appuyant exclusivement sur des abonnements souscrits à titre personnel.

On constate que selon les types d'établissement et les zones départementales, l'usage des emprunts du CDI diffèrent : pour les enseignants de zone urbaine, le CDI alimente principalement en documents afin d'aider l'enseignant à préparer les cours. Alors même qu'il est le principal moyen de faire découvrir certaines nouveautés éditoriales aux professeurs de zone rurale, de la Manche et de l'Orne. On remarque là deux logiques différentes d'attente des professeurs. Les missions seront dès lors différentes selon les zones géographiques[1].
D'ailleurs parmi l'ensemble des propositions offertes aux professeurs interrogés, on notera que les professeurs de zones rurales, plutôt dans la Manche et l'Orne, font des propositions pour eux-mêmes, alors que pour les zones urbaines, notamment dans le Calvados, le CDI et les missions sélectionnées portent sur des projets pédagogiques dont la cible est l'élève.

2.2.2- L'influence du travail en équipe au sein du collège

La fréquence de propositions et de participation à des stages d'équipe dans les domaines de la formation continue, serait un des révélateurs de la cohésion de l'équipe dans un établissement scolaire.
Les stages d'équipe, dans la formation, agissent favorablement sur cetterelation, puisque 96,97% des enseignants déclarent faire appel au documentaliste pour la recherche d'informations utiles (donnée n°2.2/16) à l'issue de stages associant professeurs et documentaliste.
On constate que mise à part l'information disciplinaire, la plupart des

[1] Données n°2.2/14 et n°2.2/15.

professeurs ayant participé aux stages d'équipe associant la documentation, ont tendance à utiliser harmonieusement ou équitablement tous les types d'information[1].

Pour tous ceux qui ont suivi des stages de formation continue comprenant un volet "documentation", le CDI de l'établissement revêt une fonction de base de travail et de lieu d'animation et de réunion[2], et sa fréquence d'utilisation est plus élevée. Ces mêmes stages semblent d'ailleurs avoir renforcé l'idée que le CDI était un espace ouvert à tous, et non plus "une chapelle" réservée à certains [3 & 4]. Lorsque le CDI devient progressivement une "structure-outil" fournissant de l'information "personnalisée", les enseignants participant aux stages d'équipe viennent davantage : en effet, 56,12% y vont plus de six fois par trimestre.

Cependant, lorsque le travail d'équipe se résume à des démarches fortes au sein des équipes disciplinaires, la logique promue est celle de substituer aux fonds du CDI, un fonds disciplinaire, de laboratoire, des plus spécialisé mais en marge de toute politique documentaire impulsée et gérée par le documentaliste et accueillie au sein du CDI de l'établissement. Se développe une logique de constitution de fonds documentaires parallèles souvent "souterrains" .

2.2.3- La distance entre résidences personnelle et administrative

Contrairement à certaines idées reçues, les fréquences trimestrielles de passage aux CDDP, CLDP, CRDP sont de une à plus de quatre fois par trimestre, on ne constate pas d'énormes différences quand l'enseignant habite à proximité de son collège jusqu'à une distance de trente kilomètres environ. Au delà de trente kilomètres, la distance lieu de travail-lieu de vie agit défavorablement sur la consultation des fonds documentaires. Ceux qui demeurent à une distance de seize à trente kilomètres du collège, ont un usage proportionnellement plus important que les plus proches. Lorsque l'enseignant est distant de son lieu de travail, la principale base de travail et de recherche d'information devient le CRDP de Caen. Pour des distances moindres, bien que principal, le CRDP de Caen n'est plus la seule base de

[1] Donnée n°2.2/17.
[2] Donnée n°2.2/18.
[3] Donnée n°2.2/20.
[4] Cf. donnée n°2.2/21.

travail et toutes les différentes structures sont sollicitées en plus ou moins grande importance, mais systématiquement en la défaveur des antennes CLDP. On dénote que l'Antenne de Vire n'est quasiment jamais citée[1]. Ce constat s'applique aussi aux CRD d'IUFM. La majorité de ceux qui se déplacent à l'IUFM une à trois fois par an, ont une résidence principale entre seize et trente kilomètres du collège. Les plus près de leur lieu de travail, sont parmi les faibles usagers[2]. A l'inverse, pour les centres de recherche pédagogique, plus la distance lieu de travail-lieu de résidence est forte et plus la consultation est faible[3]. Il en est d'ailleurs globalement de même pour les fréquences de passage. La plupart n'y vont pas plus de trois fois l'an. Par contre, ceux qui y vont quatre fois et plus par an, sont à une distance qui n'excède pas quinze kilomètres.

Ce constat est applicable aussi aux fréquentations des diverses bibliothèques qu'elles soient de musée ou municipales. Plus la distance collège-domicile est forte, plus la fréquentation des bibliothèques est faible[4]. Elle devient quasiment inexistante au delà de trente kilomètres de distance entre le domicile et le collège.

Concernant les taux d'emprunt personnel aux bibliothèques municipales et le fait de souscrire à un abonnement, la croissance de la distance entre collège et domicile n'agit en rien. Tout enseignant déterminé à emprunter le fait quelle que soit la distance à parcourir pour se rendre sur son lieu de travail.

Au regard des premières données, une chose est certaine, plus la distance entre le lieu de travail et le lieu de résidence personnelle croît, plus les sollicitations du professeur envers les structures documentaires décroient, tant pour un usage personnel que pour les classes.

Par conséquent, on ne peut pas considérer dans les divers usages uniquement le lieu de l'exercice professionnel, à savoir les divers collèges de l'Académie, mais considérer en parallèle, que plus le professeur est éloigné de son lieu d'habitation moins il fera appel aux structures de l'écosystème documentaire, ainsi qu'au CDI de son collège[5]. Même lorsque les distances sont importantes, le CDI ne constitue pas un pôle

---

1 Cf. donnée n°2.2/22.

2 Donnée n°2.2/23.

3 Donnée n°2.2/24.

4 Données n°2.2/25 et n°2.2/26.

5 Cf. données globales de n°2.2/27 à 2.2/30.

documentaire d'appui pour l'enseignant. De deux choses l'une, soit le professeur fait appel alors aux structures documentaires les plus proches du domicile, soit il fait le choix de développer un fonds documentaire personnel conséquent. C'est dans les deux tiers des cas, le second choix qui est opéré.

Les observations faites ci-avant à propos du CDI, sont transposables aux usages des structures du réseau CNDP. Même s'il y a un rapprochement vers le centre le plus proche du domicile personnel, globalement, en données relatives, l'augmentation de la distance travail-résidence influe négativement sur la part de fréquentation des centres du réseau CRDP[1]. On observe alors un "éclatement" des pratiques documentaires sur une plus grande quantité de sites documentaires du CRDP de Basse-Normandie. Cependant, même en prenant en compte un tel paramètre, il s'avère que les antennes de Falaise et de Vire dans le Calvados présentent un faible intérêt documentaire pour les professeurs de collège, quelle que soit leur discipline, leur projet, etc... tant envers l'usage des fonds documentaires que des prestations des services documentaires.

On assiste à un plus grand "partage des usagers", les deux CDDP remplissent fortement leur rôle[2], ainsi que les Antennes notamment de la Manche. A noter que concernant l'IUFM de Basse-Normandie, lorsqu'un professeur est usager du CRD du Siège, à Caen, il l'est quelle que soit la distance le séparant de son domicile et/ou de son collège. Il s'agit alors d'un besoin prioritaire et jugé comme essentiel par le professeur usager. C'est notamment le cas de jeunes professeurs débutant dans le métier ou de jeunes formateurs assurant des formations depuis moins de cinq années.

2.2.4- L'incidence des déplacements extra-professionnels

Nous allons essayer de voir si à l'occasion de déplacements dits "extra- professionnels", c'est-à-dire de demande de services, de culture ou de consommation, obligeant les enseignants à effectuer des trajets, ceux-ci influent sur le comportement documentaire, et occasionnent à terme une augmentation sensible des usagers documentaires auprès des principales structures que nous étudions. 56,9% de l'échantillon, déclarent profiter de

[1] Donnée n°2.2/31.

[2] Donnée n°2.2/32.

déplacements extra-professionnels pour joindre alors une démarche de recherche de documentation. 43,2%, au contraire, ne jumèleraient pas les deux démarches.

On remarque qu'en ce qui concerne le réseau CRDP, il y a un lien direct entre les divers besoins de déplacement et celui d'aller dans une structure CRDP/CDDP/CLDP. La plupart du temps, la démarche de recherche de documentation est assortie de la recherche d'autres services. Ceci est un indicateur important, justifiant un ensemble de critères de qualité de service, comme par exemple, une amplitude horaire d'ouverture, la mise à disposition d'espace de stationnement, de restauration rapide, etc... sachant qu'un usager qui vient fréquemment emprunter des documents au CRDP, aura d'autres choses à faire ailleurs, dans la même journée ou demi-journée. 70,6%, par exemple, de ceux qui se déplacent entre une et trois fois par trimestre au CRDP/CDDP, assortissent leur démarche d'une recherche d'autres services que la documentation[1]. Leur plus forte demande porte sur le CRDP de Caen, suivi des deux CDDP, à savoir par ordre de citation et d'importance, celui d'Alençon et (moitié moins cité) celui de Saint-Lô, et l'antenne CLDP de la Manche d'Avranches.

Nous avions d'ailleurs déjà identifié ce phénomène. Le CDDP de Saint-Lô est toujours bien moins sollicité que celui d'Alençon, parce que la Manche est le seul des trois départements de Basse-Normandie à avoir articulé une politique de couverture départementale en documentation associant le CDDP à ces deux antennes CLDP (Avranches au sud et Cherbourg au nord). D'ailleurs en réunissant les deux CLDP plus le CDDP de la Manche, on obtient un total de 12,1%, contre 11% pour le département de l'Orne. Ce dernier ne sait d'ailleurs pas exploiter aussi bien le filon du CLDP situé à Flers et qui ne constitue pas une base de références pour les professeurs de collège.

A contrario, le principe d'association entre recherche documentaire et déplacements extra-professionnels est moins évident pour les centres d'IUFM.

De la même manière, des quelques enseignants, faisant appel à des centres de recherche pédagogique, on remarque que les deux tiers joignent à leur recherche d'information, d'autres recherches extra-professionnelles[2].

---

[1] Donnée n°2.2/33.

[2] Donnée n°2.2/34.

Soulignons qu'à partir de données recueillies, les déplacements et les sollicitations d'organismes documentaires se font essentiellement les mercredis, les jeudis et vendredis matin, ainsi que sur les temps de vacances à l'exception de celles de fin d'année (Noël) et les vacances de printemps (Pâques) moins porteuses en terme de demandes d'information. Au vue de ces données, en terme de logique de service, devraient être retenus trois premiers principes fondamentaux :

- ouvrir le plus possible les structures durant le temps de "vacances " intermédiaires de l'enseignant.
- Permettre une ouverture flexible des centres, avec des horaires notamment différenciés entre le début et la seconde partie de la semaine du mercredi au vendredi midi .
-Enfin, multiplier un ensemble de petits moyens, rendant moins contraignants les déplacements en structures documentaires, sachant qu'une forte part d'enseignants venant dans une structure documentaire aura en parallèle d'autres choses à faire, auprès de divers organismes et un certain temps de route.

Le réseau des bibliothèques de musée est dans la même logique d'ailleurs que le réseau CRDP, l'IUFM, etc. La plupart des usagers associent leur recherche d'information à d'autres déplacements extra-professionnels[1]. Ce phénomène est d'autant mieux observé que l'on s'intéresse aux "usagers coutumiers", à savoir ceux qui effectuent notamment plus de trois déplacements annuels dans une même bibliothèque de musée. Bien que toujours présent, le phénomène est moins important en ce qui concerne le réseau de bibliothèques municipales. Nous avons là affaire à une double logique : d'une part les bibliothèques municipales sont des lieux de proximité vis-à-vis des usagers potentiels, et dès lors la part de déplacement et le phénomène de la distance ne sont plus des critères influençant les besoins éventuels de l'enseignant. D'autre part, la démarche même de consultation de données dans une bibliothèque est à mi-chemin entre la recherche d'information à visée professionnelle, et à visée "culturelle" ou "personnelle". Pour certains d'ailleurs, la frontière entre les deux démarches est assez floue, lorsqu'on leur demande de clarifier leurs usages au sein des bibliothèques municipales. Mais, une articulation entre les structures

[1] Cf. les données n°2.2/35 et n°2.2/36.

documentaires pédagogiques et les réseaux de bibliothèque de lecture publique et de musées plus forte seraient d'autant plus nécessaire pour la région de Basse-Normandie, que cette étude met en avant le caractère incontournable des bibliothèques en matière d'aide à la réactualisation de savoirs généraux et de savoirs professionnels de l'enseignant.

Enfin, il s'avère que la Bibliothèque municipale est fréquemment le "contre-poids structurel" d'une absence de stratégies individuelles de recherche d'information dans les structures spécialisées.

On remarquera la donnée n°2.2/37, où par exemple, les plus gros emprunteurs dans les bibliothèques municipales[1], déclarent en majorité ne pas assurer de déplacements multiples pour y joindre en plus une démarche de recherche documentaire. On peut penser alors que la bibliothèque municipale fait office de fournisseur d'information *in situ*, de première proximité.

[1] Plus de sept documents par trimestre.

3- Inter-relations entre les structures de l'écosystème documentaire par l'enseignant[1]

3.1- Caractérisation des démarches de recherche documentaire: principes généraux

3.1.1- De l'usage de structures spécialisées à des structures documentaires généralistes

Les professeurs de collège faisant appel aux services de centres de recherche pédagogique (comme l'INRP, les Irem,...) sont plutôt rares[2]. La moitié d'entre eux continuent d'entretenir des relations avec d'autres structures, dont le réseau CNDP[3], à raison de une à trois fois par trimestre[4]. A la différence des autres enseignants, ceux qui utilisent les structures de recherche pédagogique spécialisée, lorsqu'ils utilisent le réseau CRDP, ne font appel quasiment qu'au CRDP de Caen. Les autres structures du réseau n'assurent quasiment aucun service. Leurs stratégies de recherche d'information ne reposent pas sur l'usage des IUFM[5].

Une des dominantes des différentes analyses de données est que l'usage des centres de recherche spécialisés n'occupe pas une place essentielle dans les stratégies de recherche d'information pédagogique et professionnelle du professeur.

En effet, parmi les 7,2% des professeurs sollicitant ce type d'organisme, les fréquences de passage n'excède pas les trois fois par an au maximum : ceci reste une démarche relativement occasionnelle et exceptionnelle. Par contre, l'usage de ces structures pédagogiques spécialisées, relègue les bibliothèques de musée, notamment, à un rôle subalterne[6] et n'entraîne aucun déplacement sur place. La bibliothèque de la commune de résidence conserve elle une place de choix, pour une démarche de lecture loisir, tant pour soi que pour les membres de la famille. La bibliothèque municipale, auprès des usagers de centres spécialisés, devient alors ce qu'elle est "traditionnellement" c'est-à-dire un lieu de culture informationnelle et de

---

1 Données statistiques de ce chapitre n°3, Annexe n° 6, volume 2, p. 534 à 560.

2 Puisqu'ils ne concernent que 7,2% de l'ensemble de la population interrogée.

3 Donnée n°3/1.

4 38,89% d'entre eux n'y font pas appel.

5 Pour 92,3% d'entre eux .

6 0,6% de l'ensemble de la population d'étude ; donnée n°3/2.

loisir [1], et non plus de fourniture d'I.P.P.[2].
L'usage des centres de recherche pédagogique spécialisé, occasionne chez l'enseignant une démultiplication de demandes auprès du réseau CRDP, et repositionne le réseau de lecture publique a un rôle de fournisseur d'information exclusivement "culturelle".

Il ressort que les enseignants font aussi appel pour une minorité d'entre eux à d'autres organismes spécialisés, en moyenne à raison de trois déplacements annuels. Parmi les premiers choix proposés, on trouve l'IREM de Basse-Normandie, à Caen, différentes sections de bibliothèques universitaires [3] et des fonds "spécialisés" liés à la lecture publique [4 & 5].

Nous nous sommes posé la question de savoir en quoi la fréquentation (ou la non fréquentation) de ce type de structures fournissant de l'I.P.P. avait un impact sur les autres pratiques de recherche d'information. Nous nous en sommes alors tenu à comparer les comportements des uns et des autres vis-à-vis des structures fournissant l'I.P.P.
Les plus assidus des centres "spécialisés", ne vont plus ou peu dans les autres structures, notamment celles du réseau CRDP. Mais une majorité équilibre leurs usages en allant jusqu'à trois fois l'an dans les centres spécialisés et une à trois fois en CRDP[6]. L'essentiel de leur contact est alors le CRDP de Caen. Les structures locales et intermédiaires du réseau CRDP, proposant des services de proximité à l'aide de références généralistes, n'ont aucun impact sur eux .
Seuls 10,7% des professeurs usagers de centres spécialisés, vont dans le réseau IUFM. La plupart évoquent que le centre ne leur est pas destiné, ou ne fournit pas des services à la hauteur de leurs exigences[7]. On assiste pour les quelques uns qui utilisent les services de l'IUFM à une

---

1 Avec cependant de faibles taux d'emprunt.

2 Donnée n°3/3.

3 Langues anciennes à Caen, B.U. de sciences, NFR-STAPS à Caen, Section Latine à Caen, ...

4 Bibliothèque municipale de Bayeux, ou par exemple, les Archives Régionales de Basse-Normandie et Départementales du Calvados,...

5 En second choix, l'on retrouve les mêmes dominantes, avec les Bibliothèques universitaires et le Conservatoire (CRD) de Caen.

6 34,5% de l'ensemble des usagers de structures spécialisées ; donnée n°3/4.

7 Donnée n°3/5.

centralisation de la demande, exclusivement au siège de Caen[1].
Les usagers de centres de documentation spécialisés, centrent leurs autres demandes exclusivement sur les structures situées à Caen, au détriment des autres pôles de Basse-Normandie[2]. Ils demeurent eux aussi de gros utilisateurs du réseau de bibliothèques municipales[3].
En conclusion, on remarquera que rares sont les professeurs de collège qui sollicitent et utilisent des centres spécialisés fournissant de l'information. Les structures auxquelles ils font appel, sont spécialisées dans une discipline, comme les IREM, ou à vocation universitaire (B.U., bibliothèques de section ou de département universitaire) ou parfois en fonds publics (archives départementales, ...). Ils auraient tendance à travailler sur des problématiques ciblées et laissent alors de côté les autres centres. Lorsqu'ils font appel à ces derniers, c'est uniquement au niveau des sièges (CRDP, IUFM de Caen, ...). Enfin, le réseau de lecture publique est repositionné autour de ses missions premières, à savoir autour d'une vocation de fourniture de documents pour les loisirs et la culture, sans pour autant proposer des taux d'emprunt et d'abonnement trop élevés.

3.1.2- Des stratégies de mise en relation diversifiées

Les enseignants calvadosiens sont tendanciellement, ceux qui articulent le mieux la recherche de documentation entre les diverses structures documentaires, en demeurant quasi exclusivement sur le département du Calvados. Ils bénéficient du tissus structurel bien plus riche que pour les deux autres départements qui compose la région de Basse-Normandie. Le degré de spécificités des fonds disponibles, influe sur la capacité d'une majorité d'acteurs, à solliciter chaque centre en fonction de ses missions spécifiques. La recherche de documentation ressemble alors à une stratégie par "tuilage", où pour chaque besoin informationnel une structure documentaire sera sollicitée[4], et où les recherches seront

---

1 Pour 88,9% des demandes.

2 Cf. donnée n°3/6 entre autre .

3 Quelles que soient les fréquences de passage dans les divers organismes sollicités cités, c'est 82,7% d'entre eux qui fréquentent une bibliothèque municipale (donnée 3/7) sans forcément souscrire à un abonnement personnel (55,2% du total) et avec très peu d'emprunt de documents, puisque 77,8% d'entre eux n'excèdent pas les trois documents empruntés pour un trimestre .

4 ...et en conformité avec les missions officielles de cette même structure.

articulées les unes aux autres.

Pour les professeurs de la Manche, département où l'on constate une faible couverture documentaire, notamment celle de l'IUFM régional, l'environnement structurel occasionne un recentrage auprès du CDI et du documentaliste en interne, et à une "sur-demande" et une "hyper-sollicitation" du CDDP local et de ses antennes réparties intelligemment sur l'ensemble du département. Au risque que certaines de ces demandes, ne puissent être honorées par le réseau CRDP.

Enfin, les enseignants de l'Orne, ne pouvant compenser avec le réseau CRDP (aussi bien que ceux de la Manche), se replient auprès du CRD de l'IUFM et sollicitent même quelques structures extérieures au département voire à la région, notamment avec la relative proximité de la Sarthe, de l'Eure ou de l'Eure-et-Loir. La logique des acteurs n'est plus de respecter les missions spécifiques de chaque structure, mais de démultiplier une demande auprès de chacune d'elle. La stratégie peut alors être qualifiée de recherche "systématisée et morcelée".

3.2- Des pratiques variables selon le département observé

3.2.1- Tendances généralisées

Nous allons tenter de rendre compte des différences en matière d'usage et d'attente documentaires entre les trois départements de l'Académie de Basse-Normandie : le Calvados, l'Orne et la Manche. Concernant en moyenne les fréquences de passage en CDI, on remarque[1] que les meilleurs taux de passage et de fréquentation des CDI de collège sont obtenus dans les départements à dominante rurale, plutôt d'ailleurs dans les établissements les plus enclavés au sein de ces mêmes départements : à savoir la Manche et l'Orne (avec un taux moyen de 16,15% pour des passages trimestriels supérieurs à six fois). *A contrario*, les taux de passage les plus faibles, sont le fait des enseignants des établissements du Calvados, et surtout de ceux situés en zone urbaine ou semi-urbaine. On constate que le CDI occupe alors une place centrale et dominante chez les enseignants exerçant dans les départements les plus excentrés des structures principales dans le domaine documentaire et

[1] Donnée n°3/8.

particulièrement dans les établissements situés en zone rurale. Le CDI remplit alors plutôt mieux sa fonction de structure de proximité et de relais avec les gisements externes à distance. De la même façon, les taux de participation à des animations formatives et réflexives organisées par le documentaliste du collège ont proportionnellement tendance à être plus forts dans l'Orne et en zone rurale qu'ailleurs. Cette tendance est notamment observable à travers l'exemple de l'initiation et de la participation à la présentation du logiciel documentaire permettant de gérer le fonds multimédia du CDI[1].

Plus généralement, les recherches documentaires dans les zones enclavées concernent davantage des besoins individuels d'information, afin de réactualiser les savoirs pédagogiques ou bien de mieux préparer la classe. Les besoins personnels de documentation pour la préparation de la classe occupent la seconde place pour les enseignants ayant dans leur environnement un écosystème documentaire dense, comme dans le Calvados ou la Manche (avec les divers CLDP) et en zone à forte densité urbaine.

Au niveau de l'écosystème documentaire, la plus grosse consommation, après redressement, des fonds documentaires du réseau CNDP, concerne le département du Calvados, suivi à quasi égalité de la Manche et de l'Orne. On peut y voir cependant une prédominance et un déséquilibre en faveur du département du Calvados[2]. Le CRDP, pôle régional, semble avoir un effet "centralisateur" en matière de fourniture d'information et de ce fait, catalyseur des diverses demandes émanant du département et même au-delà[3].

Un ensemble d'autres remarques semblent utiles à ce stade de l'analyse des inter-relations :

- les antennes CLDP du Calvados n'ont qu'une faible utilité pour les professeurs de collège, à la différence de la Manche ; en effet, près de 67% de l'information fournie aux usagers de collège du département de la Manche par le réseau CNDP, l'est grâce aux centres locaux de Saint-Lô,

---

1 Données n° 3/9 et n°3/10.

2 Cf. n°3/11.

3 Le graphique n°3/12 le confirme car, outre le fait non surprenant que le CRDP de Caen fournit 93,98% des demandes des professeurs de collège du Calvados pour le réseau, il recouvre aussi 31,77% de celles de la Manche et 37,37% de l'Orne.

d'Avranches et de Cherbourg. On mesure là l'efficacité du maillage associant au CDDP des Antennes CLDP couvrant les zones les plus enclavées.

- La plus mauvaise organisation de la répartition des fonds et des services est sise dans le département de l'Orne, où le CDDP d'Alençon n'est fournisseur que de 54,68% de la documentation circulant auprès des enseignants. Ce CDDP devrait se développer davantage (notamment lorsque l'on observe les désiderata des professeurs du département) ou une réorganisation du fonds départemental serait nécessaire en installant des antennes ou en développant au moins celle de Flers (fournissant actuellement 7,19% de la documentation pour le réseau).
- La fréquentation des centres de documentation d'IUFM se résume à la population travaillant dans le Calvados (c'est le cas de 57,8% de l'ensemble des fréquentations!)[1]. La différence fondamentale que l'on constate avec celle du réseau CRDP, c'est que les professeurs usagers fonctionnent selon une logique de proximité "départementale". La population de chaque département, usagère des CRD notamment, se rend à l'IUFM de son département à hauteur de 60% environ.
- Le seul département privilégiant la "mission documentaire[2] articulée" est l'Orne, où l'IUFM exerce une mission de "contre-balancier" face aux carences des structures CRDP sur ce département, même si initialement il ne s'agit pas des missions d'un IUFM[3].
- Consulter des fonds liés et gérés aux centres de recherche universitaire est avant tout un comportement de professeur du Calvados. L'on pourrait dire que l'environnement "riche" en structures crée et suscite la curiosité voire l'usage.
- Les consultations des bibliothèques et des fonds associés aux musées sont proportionnellement équilibrées d'un département à l'autre, et ne mettent pas en lumière de dysfonctionnements ou déséquilibres départementaux .

---

1 Donnée n°3/13.

2 Donnée n°3/14.

3 Dans l'Orne, le rapprochement plus fort entre IUFM et CRDP semblerait pertinent et judicieux pour les professeurs et permettrait d'allier efficacité et rationnalité.

3.2.2- La situation du Calvados

En procédant par le biais d'une observation départementale, on constate que deux collèges se démarquent en matière de fréquentation du CDI : en effet, leurs taux sont largement au dessus des autres établissements et sont de type rural[1]. Par contre, parmi les trois collèges ayant le plus faible taux de participation, deux sont en zone urbaine[2].

Trois collèges se distinguent, car ils possèdent de forts taux de fréquentation des structures du réseau CRDP[3] : ils regroupent un ensemble de formateurs tant au niveau des enseignants que des documentalistes[4]. Pour ce département, le caractère de ruralité exerce beaucoup moins d'influence sur les usages que pour la Manche et l'Orne où ce critère recouvre tout son poids. On remarquera par contre que les collèges ayant le plus fort taux de fréquentation sont urbains et/ou expérimentaux ou hébergent un vivier de formateurs dans ses murs.

La population enseignante du Calvados ne va qu'au CRDP de Caen. On assiste à un phénomène d'hyper-centration[5]. Les collèges de Caen, en général, n'obtiennent pas des taux spectaculairement différents, voire supérieurs à ceux des autres collèges du département. Avant même le service documentaire, les professeurs sollicitent la librairie du CRDP de Caen afin d'acquérir les diverses productions du réseau CNDP. Les professeurs du Calvados acquéreurs de références à la vente sont issus de collèges ruraux, excentrés, comme Tilly/sur/Seulles ou Bretteville/sur/Lèze, en priorité.

Pour les usagers de l'IUFM, les plus grands consommateurs sont plutôt issus de collège de proximité[6].

Le professeur s'intéresse, plutôt aux équipes de formateurs, pour des rencontres et des échanges, qu'à la recherche d'information via le centre de documentation. De la même façon, les consultations les plus fréquentes des

1 Il s'agit des collèges de Caumont l'Eventé et de Bretteville/sur/Lèze.

2 A savoir le collège Guillaume de Normandie de Caen, celui de Lisieux, mais aussi Tilly/sur/Seulles (pourtant rural).

3 Il s'agit d'Argences (en zone rurale), de Mézidon (en zone rurale et expérimentale) et du collège Marcel Pagnol de Caen (urbain).

4 Cf. donnée n°3/15.

5 Donnée n°3/16.

6 Comme le collège Le Chanteur de Caen (20,8% de l'ensemble des demandes).

diverses bibliothèques sont le fruit d'actions liées au statut de formateurs, et à la dynamique d'une discipline au sein de l'établissement.

3.2.3- La situation de la Manche

Pour le département de la Manche, on observe une plus grande fréquentation du CDI, en moyenne. *A contrario*, deux collèges ont de fort taux de consultation pour deux raisons plutôt différentes. Pour le collège de Brécey en zone rurale excentrée le CDI constitue, aux dires des acteurs, le centre documentaire à "effet compensatoire" du fait de l'éloignement des autres structures documentaires. Le second collège, en zone urbaine, fait partie d'une zone géographique où on constate une forte activité pédagogique et documentaire, notamment avec l'effet du CLDP local[1]. L'activité du professeur en matière de recherche d'information ne se solde pas, bien au contraire, par un transfert auprès de l'élève. La plupart des enseignants de la Manche, n'accompagnent pas de classes au CDI[2]. On peut deviner que face à un environnement porteur, la mission du documentaliste "passeur d'information" est d'autant plus forte.
On retiendra qu'en comparaison avec les résultats du département du Calvados[3], les professeurs de la Manche n'ont pas face à eux de documentalistes "communiquants" et diffusant par là-même des invitations à venir travailler, collaborer ou découvrir de nouveaux services ou de nouveaux produits. Dès lors, peu de regroupements entre professeurs et documentalistes sont organisés dans ce département.

La Manche a comme particularité que ses établissements semi-urbains sont situés dans de petites bourgades mal distribuées en structures documentaires de type CLDP.

Pour les quelques usages notoires, on remarquera qu'ils émanent de collèges ayant des structures documentaires de proximité, plutôt en zone urbaine, ou dans des établissements expérimentaux, d'où des taux relativement affaiblis par rapport au Calvados.

---

[1] Il s'agit d'Avranches au sud de la Manche, à la limite même de l'Académie.

[2] Seuls quelques professeurs des collèges de Carentan (semi-urbain), de Villedieu-les-Poëles (semi-urbain) et de Brécey (rural) y amènent quelques classes en courant d'année, mais ceci reste un évènement rare.

[3] A la lecture des données n°3/17 et n°3/18.

Comme nous l'avions laissé entendre, la Manche est le seul département où l'usage des structures documentaires est équilibrée, répartie équitablement entre le CDDP de Saint-Lô et les deux CLDP d'Avranches (extrême sud du département) et de Cherbourg (extrême nord du département).

Les principaux usages du CDDP par les enseignants sont ceux exerçant dans les collèges de Saint-Lô même. Idem pour les CLDP d'Avranches où les professeurs du collège de la ville y sont principalement présents. Enfin, le CLDP de Cherbourg attire en masse les professeurs de la ville voisine d'Octeville, située en ZEP[1]. Le critère de la proximité ne suffit pas à lui seul, mais joue cependant un rôle prépondérant. Le comportement des professeurs de la Manche confirme l'idée selon laquelle l'usage du service documentaire est plutôt un acte de professeurs exerçant en zone urbaine. *A contrario*, le service librairie est davantage le fait des collègues plus éloignés, dont l'exercice du métier a lieu en zone rurale, plus retirée de l'écosystème documentaire académique (exemple à Saint-Claire-sur-Elle, ...)[2].

La logique de fonctionnement par département est d'autant plus forte qu'elle s'appuie sur le réseau IUFM. Des quelques enseignants usagers des Centres de Ressources Documentaires de l'IUFM[3], les déplacements concernent quasi exclusivement le centre départemental de la Manche.

Pour ce département, la fréquentation des autres centres, de type bibliothèque de musée, reste occasionnelle et se limite aux établissements où la culture documentaire est la plus forte, et la mieux intégrée dans la vie de l'établissement : c'est le cas encore de Saint-Jean-de-Daye (rural) ou du collège de Brécey (rural). Le critère d'urbanité a un poids beaucoup plus faible en ce qui concerne les usages avec le réseau IUFM. La distance joue un rôle moins déterminant que son influence sur les taux de fréquentation du réseau CNDP.

3.2.4- La situation de l'Orne

De manière générale, comme nous avons pu l'indiquer à l'occasion

---

1 Donnée n°3/19.

2 Cf. donnée n°3/20.

3 Notamment pour le collège rural de Saint-Jean-de-Daye.

de la présentation de l'Académie, le département de l'Orne est celui à plus fort taux de ruralité, où l'on trouve des établissements excentrés des foyers documentaires et des structures les plus dynamiques. Dans ce contexte-là, on observe en général[1] un fort taux de passage dans le CDI, notamment en zone semi-urbaine décentrée[2]. Lorsque les professeurs font appel au CDI du collège, c'est en priorité pour des besoins documentaires personnels ou en vue de préparer la classe. Le "transfert" à l'élève est assez peu fréquent dans l'Orne. Une écrasante majorité n'amène aucune classe au CDI [3] et n'assure aucune forme de guidance . L'exercice du métier en ZEP, quel que soit d'ailleurs le département, et particulièrement dans l'Orne, fait que le professeur de discipline prend plutôt en charge lui-même ses recherches documentaires sans s'appuyer sur le documentaliste, alors même qu'il s'agit d'une constante pour les autres professeurs d'établissement. De plus, il se replie dans une stratégie d'urgence, où la documentation et la recherche d'information occupent une place "optionnelle", de seconde nécessité[4].

Globalement, les enseignants des établissements du département de l'Orne semblent être ceux qui fréquentent le moins les structures documentaires et notamment celles du réseau CNDP. On assiste à des taux exceptionnellement forts de non-fréquentation pour les collèges de Domfront (semi-urbain) et celui de Rémalard (rural). Hormis pour ceux du collège de Flers même (urbain). Le CLDP de Flers n'est pas utilisé par les professeurs des autres collèges. Il est devenu une sorte de base locale de travail pour les enseignants de la ville et davantage orienté pour les enseignants du premier degré. L'essentiel des demandes est fait auprès du CDDP d'Alençon, là aussi en priorité par les collèges de la ville.

On soulignera que l'Orne est le seul département où la logique de fonctionnement est l' "hyper-localisation". Les enseignants utilisent peu les centres documentaires et lorsqu'ils le font, ils sollicitent essentiellement la structure la plus proche, quelle que soit sa capacité à pouvoir répondre à leur demande.

---

1 Donnée n°3/21.

2 Comme Vimoutiers, La Ferté-Macé et Domfront.

3 Données n°3/22 et 3/23.

4 Le meilleur exemple en est le collège Louise Michel d'Alençon en zone urbaine et en ZEP ; donnée n°3/24.

Une fois de plus, la tendance veut que l'usage des services de documentation soit un phénomène plutôt urbain et l'achat de références dans les services de librairie plutôt le fait des professeurs exerçant en zone rurale, enclavée[1]. Le seul établissement de notre enquête dont les professeurs utilisent les CRD d'IUFM est le collège de La Ferté Macé (semi urbain) qui accueille, il est vrai, une équipe conséquente de professeurs ayant une charge de formation[2]. Les rares sollicitations de l'IUFM sont concentrées essentiellement à l'Antenne d'Alençon. Les professeurs de l'Orne qui utilisent l'IUFM sont les seuls de l'Académie à ne solliciter que le service documentaire de l'Institut, alors même que pour les deux autres départements, les groupes de recherche disciplinaire, les équipes de formateurs ou les TIC(e) constituaient des buts de déplacements des professeurs. On mesure-là le déséquilibre de ce département qui manque de structures documentaires de proximité et où les professeurs compensent en allant chercher de l'information un petit peu partout, notamment auprès des CRD d'IUFM (alors même qu'il ne s'agit pas de leur fonction officielle). Ce comportement se retrouve d'ailleurs tendanciellement au niveau des taux de fréquentation des bibliothèques de musée notamment[3]. On mesure encore là l'effet "compensatoire", dont nous parlions plus tôt, pour les professeurs de ce département.

---

1 Cf. donnée n°3/25.

2 Donnée n°3/26.

3 Trois collèges font majoritairement appel à elles, à savoir le collège de Domfront (semi), celui de Flers (urbain) et Louise Michel à Alençon (urbain et en zep) dont les équipes de professeurs déclarent s'y rendre en moyenne plus de cinq fois par année scolaire, chiffre plutôt rare et élevé par rapport à la tendance moyenne générale, observée au cours de cette recherche.

4- La part occupée par les fonds documentaires parallèles[1]

4.1- Les valises documentaires

4.1.1- Caractéristiques et éléments de description

Deux critères essentiels définissent traditionnellement la variété des situations documentaires : la nature des documents et les modes d'utilisation de la documentation fournie. Nous reprenons afin d'éclaircir et de définir ce qu'est la "valise documentaire" le tableau de synthèse proposé par Hubert Fondin[2].

		Utilisation de la documentation	
		Personnelle	Collective
nature de la documentation	Matérielle réelle	**VALISE DOCUMENTAIRE**	**STRUCTURE DOCUMENTAIRE**
	Potentielle virtuelle	**RESEAU PERSONNEL**	**RESEAU DOCUMENTAIRE**

On note que la valise documentaire est constituée de documents existants matériellement et que son utilisation est personnelle, ainsi que les modalités qui en découlent comme la gestion, l'accessibilité, l'intégration effective à une pratique professionnelle, etc. Hubert Fondin rappelle qu' "*elle est établie par celui qui la possède en fonction de ses besoins. Elle contient les documents nécessaires à l'accomplissement quotidien de sa fonction dans l'institution* "[3]. Cette documentation à usage personnel se distingue de la documentation collective qui est là en complément, offerte et/ou accessible par des structures et des réseaux documentaires qui élaborent une politique cherchant à mettre à disposition des références intéressant le plus grand nombre possible d'acteurs identifiés, avec un profil professionnel caractérisé et chacun d'eux ayant la possibilité d'en faire l'usage qu'il juge nécessaire. C'est à ce titre-là qu'il nous a semblé

1 Données statistiques lisibles dans le volume 2, Annexe n° 7, p. 561 à 586.

2 **Fondin, Hubert** ,*Rechercher et traiter l'information*, Paris, Hachette, 1992, p.126.

3 Ibidem., p. 126.

indispensable et incontournable de nous pencher sur l'état de ces valises documentaires qui viennent se greffer en complément de toutes démarches de recherche d'information auprès des structures et des réseaux de l'écosystème documentaire de l'enseignant.

Quantitativement, on ne peut que souligner la taille imposante pour la plupart des disciplines, à l'exception de l'EPS et des mathématiques[1] du fonds documentaire personnel servant à l'exercice du métier. En effet, la quasie totalité des professeurs interrogés possèderaient plus de deux cent documents acquis personnellement. Seuls les mathématiciens et les enseignants d'EPS ne posséderaient qu'entre 50 et 125 documents. Enfin, on remarquera que les enseignants ayant moins de cinquante références professionnelles personnelles font exception puisqu'ils ne représentent que 5,7% de l'ensemble des réponses exprimées.

Outre le fonds documentaire pédagogique et professionnel possédé personnellement, on notera que les enseignants aiment acquérir et posséder les documents et les diverses littératures y compris celle de loisir. En effet, à l'exception des mathématiciens et des professeurs de langues vivantes, tous ont déclaré posséder davantage d'ouvrages et de documents culturels que les quelques deux cent références professionnelles citées ci-avant. La plupart estiment que la valise documentaire couvre près de 30% du total des références possédées à leur domicile[2].

Par conséquent, on peut affirmer deux choses : les fonds documentaires personnels servant à l'exercice du métier sont dans la plupart des cas quantitativement imposants, et occupent une place significative, par rapport à l'ensemble des documents possédés au foyer, à l'exception des professeurs de mathématiques et d'EPS qui déclarent posséder moins de documents à utilisation professionnelle, de même que moins de littérature de loisir et de culture générale que leurs homologues des autres disciplines. Ces valises documentaires ont généralement valeur de spécificité dans le sens où 80% de l'ensemble des enseignants interrogés déclarent ne pas avoir trouvé ces mêmes références dans les fonds documentaires du CDI

---

[1] Donnée n° 4/1.

[2] 46,7% de l'ensemble de l'échantillon avouent que le fonds professionnel possédé recouvre plus de 30% de l'ensemble des documents possédés personnellement.

du collège d'exercice[1 & 2].

Bien qu'avouant se servir essentiellement de leur valise documentaire, la plupart des professeurs de l'enquête expliquent que leur attente principale envers les fonds extérieurs proposés par les diverses structures concernent avant tout des références liées à la recherche appliquée, aux courants pédagogiques actuels et à diverses applications liées aux derniers programmes en vigueur.

Dès que des critères d'obsolescence apparaissent, le premier choix des enseignants est alors de se séparer de cette documentation en la jetant. Le CDI, notamment, n'est envisagé comme "espace de récupération" qu'à 17,8% de l'ensemble des réponses et surtout aux yeux des historiens-géographes et des professeurs de langues vivantes, qui d'ailleurs retiennent assez fréquemment comme mission du CDI celle d'archivage des références.

4.1.2- Des fonds conséquents

A l'occasion de ce point, l'objectif pour nous est de comparer les types de fonds documentaires et les rapports entretenus avec eux par les professeurs, mettre en avant les supports, les références et les dernières consultations. Quelles relations ont-ils avec ces fonds documentaires, et plus largement, à quoi ressemblent leurs pratiques de lecture/consultation personnelle et professionnelle?

Des divers supports disponibles sur le marché de l'édition, les valises documentaires sont essentiellement constituées de documents papier[3]. Les usuels sur support papier occupent une place privilégiée. Le second support est la bande magnétique avec des vidéogrammes. En moyenne, chaque valise documentaire comprend une vingtaine de vidéogrammes à usage strictement professionnel[4]. Même si une part significative d'enseignants possède un équipement informatique domestique[5], on retient l'absence de logiciel, de cédérom voire de dvd dans ces valises

1 Donnée n°4/2.

2 Seuls 28,17% des professeurs de lettres, 18,96% des historiens-géographes et 33,96% des mathématiciens avouent que leur CDI détient la plupart de "leurs" références.

3 Monographies, périodiques et usuels.

4 Le nombre de vidéogrammes oscille entre une fourchette de 5 à 300 titres. Toutefois, 31,4% de la population enseignante interrogée ne possède aucun titre sur support magnétique.

5 Cf. chapitre n°7, deuxième partie.

documentaires. De la même manière, les accès domestiques à de l'information en ligne, notamment pour les services sur Internet, sont inexistants.

Quelles sont les collections, les éditeurs, les titres de périodique de référence, constituant les fonds des valises documentaires ?

Une large part des usagers interrogés ont avoué que le fonds de leur valise comprenait en priorité des documents leur permettant de mettre à jour leurs savoirs professionnels dans le domaine général de la pédagogie et celui plus particulier de l'enseignement et de la didactique de leur discipline d'appartenance. En moindre importance, on retrouve aussi quelques documents d'aide à la préparation d'enseignements.

Toutes disciplines d'enseignement confondues, les collections privilégiées sont les suivantes : *Repères pratiques* et *Repères pédagogiques* chez Nathan, *Pédagogies pour demain* et *Ressources formation* chez Hachette, *Collection U* d'Armand Colin . Dans les domaines disciplinaires, les historiens privilégient la collection *Point Histoire* chez Seuil, les enseignants d'anglais, l'éditeur Oxford University Press, les enseignants de lettres *Technique du français* chez Bertrand Lacoste, et pour les mathématiques, la collection *Transmath* de Nathan[1] & [2].

Autant ces documents sont en quantité conséquente, autant on constate d'importantes lacunes en matière de représentation de l'édition pédagogique. Des éditeurs de notoriété comme De Boeck (collections *Pédagogies en développement, Pratiques pédagogiques* , ...), ESF (collections *Sciences de l'éducation, Pédagogies,* ...), PUF (collections *Enfance, Pédagogie d'aujourd'hui, L'éducateur,* ...) ne sont pour ainsi dire jamais cités.

De plus, un seul éditeur (institutionnel) se démarque des autres dans le sens où ses productions sont les seules à constituer des fonds de référence pour les valises documentaires, les cabinets de discipline ou les demandes d'acquisition formulées au documentaliste de l'établissement ; il s'agit de collections du CNDP, notamment avec "*Savoir et faire*", "*Documents,actes,et rapports pour l'éducation*", ou "*Ressources formation*" (en co-édition avec Hachette éducation). A l'opposé, on retiendra la faible représentation des diverses collections proposées par l'INRP, proposant

[1] Les autres disciplines non citées ont proposé un ensemble de titres de collection et d' éditeurs, sans que certains d'entre eux se démarquent quantitativement des autres.

[2] Données n°4/3 et n°4/4 notamment.

justement un ensemble de documents découlant de recherches appliquées ou de recherches-action. On citera des collections incontournables, bien qu'absentes des valises documentaires, comme "*Recherches/pratiques*", "*Rencontres pédagogiques*", "*Didactiques des disciplines*", "*Recherche et formation*".

Enfin, il ressort que dans le cadre d'acquisitions personnelles, pour constituer leur valise documentaire, les enseignants sont friands de monographies liées aux questions d'actualité de l'éducation, comme les titres portant sur la laïcité, la violence dans les établissements scolaires,...[1].

En observant les réponses concernant les dernières consultations des professeurs de références possédées dans leur valise documentaire, un ensemble de remarques semblent faire autorité :
Pour les monographies, on note une mosaïque de références[2] : 59,4% des professeurs interrogés étaient en mesure de proposer la dernière référence utilisée pour les activités d'enseignant. On soulignera deux tendances parmi les références données : il s'agit essentiellement soit de conseils/d'aide méthodologique[3], soit d'ouvrages thématique et analytique destinés aux adultes et consacrés à un élément précis d'un des programmes disciplinaires du collège[4]. Enfin, 71% des références citées ont été lu au plus tard trois mois avant l'enquête, ce qui confirme tendanciellement, une certaine pratique documentaire régulière et suivie, en dehors de toute sollicitation des structures documentaires de l'écosystème[5].

Ce constat est confirmé par le périodique. On retiendra des lectures très proches de la date de parution du numéro. Cependant, à l'exception du "*Monde de l'éducation*", les titres consultés sont soit à ancrage exclusivement disciplinaire, soit destiné à un large public, en dehors même des enseignants.

La valise documentaire remplie essentiellement deux missions, l'aide

1 Ces références sont constituées de témoignages d'enseignants, de compte-rendus de reporters journalistes, d'éditorialistes,...

2 Cf. listing n°4/5.

3 Par exemple, "Enseigner le français : pour qui? comment? (Hachette)" ou "L'aide au travail personnel de l'élève",...

4 "Précis d'histoire grecque", "Le fascisme" (Seuil), "Le Mont-Saint-Michel" (Gallimard), ...

5 Donnée n°4/6.

à la constitution d'une culture professionnelle à dominante disciplinaire (plus que pédagogique), et le recueil d'un ensemble de conseils méthodologiques pour développer de nouvelles activités souvent liées à des modifications institutionnelles des enseignements (travail personnel de l'élève, travaux croisés, ...).

4.1.3- Vers une durabilité des fonds documentaires personnels

Des principales références citées par les professeurs interrogés, une majorité d'entre elles datent, puisqu'elles ont été publiées durant la première moitié des années 80. De plus, on ne peut pas à proprement parler d'un suivi très prononcé de l'actualité, car beaucoup de celles qualifiées par les enseignants de récente ont été publiées quatre à cinq années précédant l'enquête.

Parmi les critères faisant qu'un document de valise documentaire est obsolète, trois ont été principalement exprimés ; par ordre de fréquence de citation on trouve :

- le fait que l'enseignant avoue connaître parfaitement les documents qu'il a été appelé à compulser et à intégrer aux fils de ses années d'enseignement. A un certain stade où le document ne peut plus lui apporter un supplément de connaissances, l'enseignant déclare alors être prêt à s'en séparer.
- Lorsque le document, qui s'appuyait exclusivement sur les programmes, ne trouve plus aucun ancrage avec de nouvelles préconisations publiées à l'occasion de la sortie de nouveaux programmes d'enseignement.
- Enfin, lorsque matériellement, l'enseignant manque d'espace et de lieux de stockage, il opère alors une sélection, principalement à partir des deux critères précédemment présentés.

Même si beaucoup d'entre eux reconnaissent un faible taux de consultation au delà des douze mois suivants l'acquisition du document, la plupart d'entre eux revendiquent la nécessité pour eux de stocker de l'information professionnelle dans leur valise documentaire, d'accumuler un ensemble de documents, au risque même de ne plus les utiliser. La dimension affective et possessive de ces fonds a régulièrement été exprimée.

4.1.4- La part occupée par les abonnements

58,2% de la population interrogée a souscrit au moins un abonnement de périodique en cours d'année scolaire. Trois disciplines dominent dans cette démarche : il s'agit des historiens, des scientifiques et des plasticiens. Les linguistes et les professeurs d'EPS ont eux aussi un fort taux d'abonnement, bien que moins prononcé que les trois premières disciplines citées[1].

En observant la consultation de documents au CDI de ceux qui déclarent être abonnés à un ou plusieurs titres de périodiques, on remarque qu'elle porte en priorité sur le périodique, les usuels, et toute documentation produite par l'ONISEP (sur l'orientation scolaire et professionnelle). Les enseignants abonnés à des périodiques se démarquent des autres en matière d'usages de la documentation du CDI, qui vient en complément de celle souscrite à titre personnel[2].

Comme pour l'usage des diverses structures présentées, on note qu'une forte part des abonnés à des périodiques, personnellement, détiennent aussi des fonds excédant les deux cent références[3] & [4]. Toutefois, on soulignera le fait que l'acte d'abonnement se limite quasiment au périodique. Seulement 5,5% avouent être abonnés à d'autres types de documents (notamment des collections de monographie ou de vidéogrammes). Il s'agit toujours quasi exclusivement des scientifiques et des professeurs de langues vivantes (66,67% du total des réponses formulées).

En données globales, trois titres de périodique arrivent en priorité, par abonnement. Il s'agit par ordre de citation de l'hebdomadaire "*Télérama*", puis du "*Nouvel Observateur*", enfin de la revue "*EPS*". On soulignera que de ces trois titres un seul ne concerne qu'un enseignement disciplinaire, à savoir "*EPS*" pour les enseignants d'éducation physique. En faisant des regroupements disciplinaires, les principaux abonnements que l'on trouve

---

1 Donnée n°4/7.

2 Donnée n°4/8.

3 Donnée n°4/9.

4 Il s'agit d'ailleurs principalement des mêmes professeurs que ceux qui multiplient les sollicitations auprès des autres structures documentaires de type CRDP, bibliothèques et centres spécialisés, etc.

dans les valises documentaires, se répartissent de la manière suivante : pour les mathématiciens et scientifiques, principalement "*Science et vie*" et "*Pour la science*" ; pour les historiens-géographes, "*L'histoire*" et "*Géo*" (à égalité de fréquence de citations) ; pour les professeurs de lettres et langues vivantes, "*L'école des lettres - collège*", beaucoup moins cités en langues vivantes "*Time*", "*Cambio 16*" ; pour les enseignants d'enseignement artistique, "*Art Press*" et "*Beaux-arts*" et en EPS, la revue précédemment citée "*EPS*". On constatera en plus de ces données, qu'aucun abonnement à des titres dans les domaines généralistes de la pédagogie ne sont souscrits pour constituer un fonds de référence de valise documentaire[1].

Outre des fonds documentaires personnels conséquents, 58,2% des professeurs déclarent avoir souscrit au moins un abonnement à des périodiques[2]. Abonnement compris, le budget trimestriel personnel pour ces achats de documents pédagogiques pour la valise documentaire oscillent entre 200 et 300 francs par trimestre pour la plupart d'entre eux (68,8% de l'ensemble de la population d'étude).

4.1.5- Le rapport à "la nouveauté documentaire"

Nous avons eu l'occasion au cours de ce travail de souligner l'importance que revêtait la valise documentaire du professeur en matière de suivi de l'actualité de l'éducation et de réactualisation des savoirs disciplinaires.

On remarque parallèlement que ceux qui ont le fonds documentaire le plus important sont aussi ceux qui privilégient une stratégie de recherche d'information à l'extérieur du collège. La recherche et la lecture d'information a tendance à être cumulative et non pas disséminée entre l'une ou l'autre stratégie, et rappelons que la valise documentaire de chaque enseignant est ressentie comme étant la meilleure source générale d'information professionnelle. A l'exception de leur fonds personnel, les deux meilleures sources pour eux sont le CDI du collège (25,9% de l'ensemble des avis) et le réseau CRDP (22,6% du total des réponses). En ce qui concerne les meilleurs services rendus à leur pratique professionnelle et pédagogique, pour une majorité d'entre eux, ceux-ci

[1] A partir du listing n°4/10.

[2] Donnée n°4/11.

sont fournis par les revues de pédagogie, avant même les informations publicitaires d'éditeurs ou celles recueillies auprès du CDI[1].
Le fonds documentaire personnel des professeurs a un très fort ancrage disciplinaire, avec des références liées aux niveaux des classes dans lesquelles ils exercent. Il ne suit pas nécessairement l'actualité de l'édition éducative.

Ceux qui ont des activités de formation professionnelle, ont alors un comportement autre, possédant un très faible fonds professionnel personnel. La plupart avouent avoir entre quinze et trente références au grand maximum. Ils justifient la situation par le fait que le fonds du CDI et la maîtrise du budget disciplinaire leur permettent d'acquérir des références liées à l'éducation, quand bon leur semble, et sont davantage soucieux de consulter des références d'actualité.

Par conséquent, l'on peut dire que deux logiques inversées se font face. Les professeurs, n'exerçant qu'en classe de collège, préfèrent acquérir à titre personnel des références récentes, références émanant de conseils de pairs ou à l'issue de participation à des regroupements professionnels (formation, journée académique disciplinaire, journée associative,...). Pour ceux en charge de tutorat, de formation continue, de recherche, ... le suivi de l'actualité documentaire se fait par le biais des centres documentaires et par l'achat plutôt de quelques "valeurs sûres", plus anciennes.

4.2- Le cabinet de la discipline d'appartenance

4.2.1- Des utilités spécifiques

A la question générale de la provenance de la documentation pour la préparation des cours, une écrasante majorité des enseignants cite en priorité la valise documentaire. Toutefois, avant même le CDI de l'établissement ou d'autres fonds documentaires externes, ils proposent en deuxième position le fonds documentaire disciplinaire de leur collège, que nous appellerons "cabinet documentaire" (de la discipline). Même si la gestion d'un fonds documentaire disciplinaire n'incombre aux missions du professeur, 30,1% de ceux rencontrés avouent qu'ils participent à la gestion (seul ou avec des collègues à eux) du fonds qu'ils utilisent le plus dans

[1] Donnée n°4/12.

leurs pratiques professionnelles[1]. Il faut toutefois mentionner que les acteurs, qu'ils soient professeurs ou documentalistes, n'envisagent quasiment jamais une gestion de ces documents par le documentaliste, puis mis à disposition pour des périodes longues, à l'équipe disciplinaire. Enfin, toujours dans le domaine des positions générales vis-à-vis de la documentation disciplinaire, l'équipe des collègues de la discipline sont considérés comme la troisième meilleure source d'information professionnelle, après le CDI et les structures du réseau CNDP[2]. On sent là une certaine confiance entre les pairs, et une évidente validation des recommandations documentaires des uns et des autres partageant les mêmes espaces de savoir.

Au vue de l'enquête, il semblerait, par ordre d'importance, que les fonds de cabinet répondent à trois priorités :

Dans un premier temps, ces fonds apportent une aide concrête pour la préparation de la classe. Toutes disciplines confondues, on retrouve les principales collections des grands éditeurs de l'éducation et de la pédagogie, à savoir essentiellement Nathan, Hachette et Magnard. En constatant quelques données recueillies et traitées[3], on observe que chaque discipline possède des collections préférées. En mathématiques, les collections "*Pythagore*" (Hatier) et "*Transmath*" (Nathan). En sciences physiques la collection "*Durandeau*" (Hachette), ou "*Tavernier*" (Bordas) pour les spécialistes des Sciences et Vie de la Terre. En lettres, semblent être privilégiés les "*Parcours de lecture*" (de Bertrand Lacoste), "Littérature et méthode" (Hatier),... Les autres disciplines[4] ne proposent pas de collections de référence avec autant de préférence. Outre les mentions de ces collections, les cabinets détiennent énormément de documents, supports de cours, avec quelques tendances fortes, comme les fonds de cartes et les séries de transparents (démographie, données climatiques, etc ...) pour les historiens-géographes, quelques logiciels de création de figures

1 Le CDI est cependant proposé en premier, avec 40,4% de l'ensemble des réponses ; donnée n°4/13.

2 Cf. Donnée n°4/14.

3 Comme les données n°4/15 et n°4/16.

4 Histoire-Géographie, Langues vivantes, Enseignements Artistiques, EPS.

géométriques pour les mathématiques, ou des logiciels d'ExAO[1] pour les sciences.

Dans un second temps, les cabinets conservent la plupart des manuels scolaires en vigueur pour les différents niveaux de la discipline. Plus qu'une action d'acquisition, il s'agit de la mise en commun de spécimens reçus par les enseignants à titre gracieux. On peut dire que certains cabinets disciplinaires détiennent une véritable mémoire de l'édition du manuel scolaire, constituée de plusieurs dizaines de titres[2].

Enfin, troisième et dernière mission principale, le cabinet acquiert quelques ouvrages de théorisation générale sur la pédagogie, l'enseignement, les apprentissages, etc. Parmi les auteurs que l'on retrouve fréquemment, on retiendra Meirieu, Astolfi, Ferry, Bentolila, Develay et Perrenoud. Les titres cités restent très génériques, autour de problématiques larges liées aux grandes questions de l'éducation[3].

4.2.2- Une certaine opacité des fonds disciplinaires

Même si la formule peut paraître excessive, il est très difficile d'obtenir une "photographie" précise de ces fonds documentaires constitués par et pour les disciplines. Pour avoir un éclairage plutôt conforme à l'état de la réalité, nous avons combiné un questionnement auprès des enseignants avec un recueil de données auprès du documentaliste de chaque collège, pour pouvoir recouper les informations obtenues. Outre les indications données dans le paragraphe précédent, deux autres éléments semblent essentiels à connaître.

D'une part, malgré la place essentielle occupée par les périodiques professionnels, y compris auprès des professeurs ayant des responsabilités sous forme de tutorat, de participations à des formations, etc..., ceux-ci sont absents des cabinets : principalement pour deux raisons : les abonnements sont généralement coûteux, et nécessitent un suivi et une certaine rigueur de gestion afin d'avoir des collections complètes sans suspension d'abonnement ni numéros manquants.

D'autre part, une des autres raisons de l'opacité de ces fonds, s'explique car

---

1 Pour ExAO lire Expérimentations assistées par ordinateur.

2 Y compris des titres obsolètes par rapport aux programmes en vigueur.

3 Les évaluations, l'échec scolaire, les procédures principales d'apprentissage,...

une part importante (mais non chiffrée) des documents stockés sont illicites car dupliqués ou photocopiés. Aux dires de certains acteurs, celà concernerait surtout les fichiers à destination d'élèves et les vidéogrammes ou émissions télévisuelles.

Outre la caractérisation des documents disponibles dans ces fonds parallèles, la gestion de ceux-ci est catastrophique, car la plupart des disciplines ont mis un veto à toute gestion professionnelle qui serait assurée par le documentaliste, et qu'au sein des équipes disciplinaires, outre l'incompétence, la plupart des enseignants ne peuvent assurer un suivi rigoureux, ne disposent pas de temps pour celà, d'autant plus que l'institution scolaire ne reconnaît ni l'existence ni l'intérêt de ces fonds[1]. Enfin, la rotation fréquente d'une partie des équipes, ne permet pas toujours d'en stabiliser une et d'assurer alors le partage des responsabilités, notamment celle consistant à gérer ce type de documents.

Enfin, ces documents de référence pour le cabinet disciplinaire sont un fonds mort pour les autres acteurs, même si potentiellement on retrouve des problématiques et des méthodes abordées, communes aux disciplines. Mais il n'existe en réalité aucune trace de ces fonds, car aucun des divers collèges visités, n'avait saisi informatiquement les références, ce qui a comme incidence, de ne pas pouvoir les prêter, ni de tenir informés les autres professeurs de l'établissement de l'acquisition de ces documents, ou au moins le documentaliste, pour qu'il puisse servir de relais entre les différentes équipes.

Les documentalistes que nous avons interrogés, rendent compte eux aussi, de leurs difficultés à convaincre leurs collègues, sur la nécessité de leur confier quelques temps les documents afin de les enregistrer, de les analyser et de les indexer. Ceux qui s'y sont risqués ont souvent créé des situations conflictuelles ; les autres s'étant donné du temps pour essayer par le dialogue de les convaincre en inscrivant cette demande au nom du bénéfice commun.

Pour conclure, nous pouvons dire que tant pour les valises documentaires, que les fonds documentaires des cabinets, des pans entiers

---

[1] Ceci est d'autant plus curieux qu'administrativement, toute documentation acquise au sein de l'établissement, par le CDI, les disciplines, les personnels d'administration et de direction,..., devient une propriété de l'établissement, ce qui implique d'être constamment en mesure de fournir un état des lieux de ces ressources.

de l'édition pédagogique et de la recherche ne sont pas couverts. Outre l'absence d' éditeurs aussi prestigieux que De Boeck, l'INRP, les diverses Presses universitaires, ... de nombreux auteurs de référence ne sont jamais cités par les enseignants quel que soit leur profil professionnel et personnel. Ce sont des domaines entiers des savoirs et des pratiques qui restent à faire connaître aux diverses équipes pédagogiques.

5- Les usages et les attentes envers les structures de l'écosystème [1]

5.1- Usages et attentes observés envers les structures documentaires

5.1.1- Caractérisation des usages envers les centres du réseau CNDP

Notre étude révèle notamment un relatif équilibre entre ceux qui ne vont jamais dans les CDDP/CRDP (44,7% du total interrogé) et ceux qui déclarent s'y rendre entre une et trois fois par trimestre (49,2% du total). Cet équilibre concerne notamment les populations enseignantes de lettres ou de sciences. Par contre les historiens-géographes fréquentent tendanciellement plus le réseau avec 56,67% du total qui vont au moins une fois par trimestre dans les centres du CNDP, ou 15% d'entre eux y vont quatre fois et plus par trimestre.

A contrario, 65% des enseignants de mathématiques avouent ne pas aller dans les CRDP/CDDP/CLDP. Seulement 33,4% y vont, au maximum entre une et trois fois par trimestre. Moins prononcée cette tendance est équivalente chez les enseignants d'EPS et d'enseignements artistiques puisque 58 à 60% annoncent ne jamais s'y rendre.

Pour les secteurs géographiques ruraux et enclavés, la tendance générale observée révèle que plus les établissements et les enseignants sont éloignés des structures du réseau CNDP, moins les professeurs consultent et utilisent ces fonds documentaires. Le département le plus significatif est celui de la Manche, où le nombre de non-usagers dépasse celui des usagers "moyens"[2].

Trois centres du réseau CNDP se démarquent des autres par leurs taux de fréquentation. Par ordre d'importance, il s'agit du :

- CRDP de Basse-Normandie, localisé à Caen (58,2% de l'ensemble des réponses)
- du CDDP de l'Orne, situé à Alençon (15,3%)
- et du CDDP de la Manche, situé à Saint-Lô (9,5%)

On constate toutefois une sur-représentation du CRDP qui pour le Calvados joue à la fois le rôle d'un CDDP et répond à une mission académique pour l'ensemble de la région normande. De plus, il est important de signaler que

---

[1] Données statistiques du chapitre 5, dans l'Annexe n° 8, volume 2, p. 587 à 672.

[2] Cf. Données n°5/1.

bien que de moindre importance, le CDDP de l'Orne attire davantage d'usagers que celui de Saint-Lô, en ne considérant que les taux des CDDP, sans leurs CLDP. L'hypothèse générale selon laquelle, plus le taux de ruralité est fort plus l'absence de participation à ces structures est effectif, est confirmée. Enfin, on constate que bien que plutôt convenablement dôté en CLDP (avec Falaise, Lisieux, Vire, Avranches, Cherbourg et Flers), ces antennes locales sont faiblement utilisées par les professeurs de collège. Elles sont sollicitées en majorité par les enseignants du premier degré, ou par toutes les catégories d'enseignement lorsque ces mêmes CLDP sont judicieusement implantés et assurent par conséquent une bonne couverture documentaire du département, comme dans la Manche.

En effet, pour le département de la Manche, le faible taux de fréquentation du CDDP de Saint-Lô s'explique par le bon taux obtenu par les antennes locales, puisque par exemple Avranches fait 7,4% d'usage, contre 9,5% pour le CDDP de la Manche. Il y a une sorte de "répartition naturelle" des usagers de ce département[1] entre le nord et le sud. Toutefois, en général, on peut souligner que quelle que soit la discipline enseignée, les professeurs de collège ne font "plutôt pas appel" aux divers CLDP qui conservent une mission de documentation et d'animation auprès des professeurs d'école. Il y a en plus une sur-représentation du CRDP de Caen, allant jusqu'à rassembler 66,67% des services pour les professeurs de mathématiques interrogés ou 47,06% des professeurs d'EPS.

La plupart des utilisations des structures documentaires du CNDP sont fortement induites par une logique de recherche d'information "locale", à l'exception du CRDP qui draîne à lui seul une grosse part des demandes. Quand un enseignant ne fait pas appel aux CLDP ou CDDP de son département d'origine[2], c'est pour consulter quasi exclusivement le CRDP de Caen. On remarque que 37,23% des établissements ruraux sont en moyenne à plus de trente kilomètres de toutes structures du réseau CNDP ; en contrepartie, 79,77% des établissements urbains, ont une structure du CNDP dans un rayon n'excédant pas dix kilomètres. On mesure là le privilège, même pour une Académie très rurale, de l'exercice professionnel en zone urbaine. Les petites structures urbaines sont dans la même

1 Tableau n°5/2 et donnée n°5/3.

2 Département où l'enseignant vit et/ou travaille.

difficulté que les zones rurales, puisque 61,34% des collèges de ces zones sont à trente kilomètres minimum d'une structure dépendant du réseau CNDP[1].

Nous sommes amené à dire que le réseau du CRDP de Caen a su tisser un maillage relativement efficace pour couvrir l'Académie en structures et services documentaires, notamment avec l'implantation de CLDP.

Un département se démarque des deux autres : l'Orne, qui accuse le plus fort taux général de collèges distants de plus de trente kilomètres des services du CRDP, à 55,56%[2] (pour illustration, contre 17,42% pour le Calvados)[3]. Seul le secteur d'Alençon n'est pas dans cette situation.

Les comportements observés chez les enseignants exerçant en zone urbaine sont à nuancer lorsque ceux-ci résident en zone rurale. Ils sont alors moins usagers des centres appartenant au réseau CNDP. La zone géographique du domicile aurait tendance, à compenser certains effets annoncés ci-avant, même si les principales caractéristiques demeurent.

De plus, les établissements de la Manche et de l'Orne n'ont que peu de contact, et donc peu d'emprunts, avec les différentes agences du CRDP de Basse-Normandie. Ceci est plus prononcé pour l'Orne. Les établissements et les enseignants de ces zones n'ont pas ou peu de contacts avec le CDDP local. On peut parler de distanciation forte.

Quels que soient les éléments explicatifs pris en compte, deux services sont privilégiés, avec par ordre d'importance, la vente des publications du réseau CNDP (43,9% des services attendus) au sein des librairies pédagogiques, puis la consultation des fonds documentaires (33,5% des demandes de service)[4]. Cette répartition est constante. On remarquera toutefois que deux disciplines se distinguent des autres, en accordant une place privilégiée au service audiovisuel. En effet, ce dernier constitue 25,64% des motifs de déplacement et des demandes de service des professeurs d'histoire-géographie, et 26,53% pour les scientifiques. Ces données révèlent en partie le caractère "conventionnel" de ce que revêt généralement la recherche de documentation, à savoir, soit l'acquisition

---

1 Donnée n°5/4.

2 Cf. Donnée n°5/5.

3 Le meilleur taux est d'ailleurs similaire pour les collèges en zone semi-urbaine de ce département.

4 Donnée n° 5/6.

individuelle, soit la consultation de fonds documentaire. Les nouveaux services liés à l'"ingénierie éducative" occupent encore une place secondaire[1].
En général, on remarquera que la "ruralité" des enseignants aura tendance à les pousser à acheter un document plutôt qu'à l'emprunter[2]. A l'inverse, les enseignants exerçant en établissements expérimentaux ou en ZEP, sont généralement plus sensibles à l'actualité de l'éducation et aux critères d'obsolescence des informations proposées dans leur enseignement, car celles-ci sont rapidement réinvesties et appliquées en pratiques de classe : par conséquent, ils auraient plutôt tendance à emprunter un ensemble de documents disponibles dans les stocks de documentation des centres documentaires du réseau CNDP.

On constate que, contrairement à certaines idées reçues, plus le CDI du collège d'exercice autorise le prêt de documents, plus les taux d'emprunts dans les autres structures seront élevés et notamment ceux du réseau CRDP[3]. De la même manière, la production au CDI de produits documentaires du type dossiers documentaires, revue de presse, revue de sommaires,... ne concurrence en rien les usages parallèles des CDDP notamment, bien au contraire. Une majorité des enseignants dont le CDI de collège produit des dossiers documentaires, utilisent les CDDP/CRDP entre une et trois fois par trimestre.
Plus la microstructure CDI sera en phase avec les professeurs, plus ces derniers solliciteront les centres du réseau CNDP. On assiste à un effet accumulatif et non pas substitutif. L'idée principale est qu'il existe des professeurs fortement consommateurs d'information pédagogique et professionnelle, mobilisant aussi leurs demandes auprès des structures du réseau CRDP, soit par l'achat, soit (en moindre importance) par le prêt. Ces enseignants sont en priorité issus des lettres et de l'histoire-géographie.
Parmi les enseignants qui ne vont jamais dans ce type de structure, on remarquera que beaucoup possèdent aussi des fonds documentaires professionnels personnels n'excédant pas les deux cent références. Au delà

---

1 Un ensemble de services couvre l'ingénierie éducative comme les formations liées à l'usage des TIC, l'aide à l'implantation d'un dispositif TIC dans un établissement, l'expertise de produits éditoriaux sur nouveaux supports, etc.

2 Donnée n°5/7.

3 Donnée n°5/8.

de deux cent références, une majorité consulte le réseau CRDP entre une et trois fois par trimestre[1].
Le réseau CRDP est plutôt sollicité pour des informations de type pédagogie générale, orientation, références administratives ou littérature et productions liées aux TIC(e), entre autres[2].

La plus forte part des professeurs interrogés (60,4%) n'empruntent aucun document aux structures du réseau CNDP. L'essentiel de ceux qui empruntent le font en moyenne au cours de deux déplacements trimestriels, pour un total de cinq documents maximum[3]. Trois types de documents sont consultés puis empruntés prioritairement, à savoir les vidéogrammes[4], puis des monographies aux contenus spécialisés soit en méthodologie/didactique des disciplines (22,2% de l'ensemble des prêts) soit dans les grands domaines de la pédagogie (18,9%)[5]. Certaines disciplines se démarquent quelque peu de ce classement, en empruntant d'autres documents, comme les audiogrammes en langues vivantes, les diapositives (tout autant que les vidéogrammes) en histoire-géographie, les manuels scolaires en lettres et langues vivantes[6].
On remarquera, qu'au moins pour la Basse-Normandie, alors même que la mission première du réseau CNDP, n'est pas la réactualisation des savoirs pédagogiques ni de rendre compte de l'état de la recherche et de ses diverses applications, c'est pourtant ces missions-là que les usagers lui allouent.

Des meilleures sources d'information appréciées par le professeur, les structures du réseau CNDP figurent en seconde position, et recueillent quelque 22,6% de l'ensemble des réponses favorables constatées. Cependant, de ce constat général, certaines disciplines se démarquent, notamment les enseignants de lettres qui sollicitent davantage le réseau des bibliothèques publiques que les collègues de leur établissement. Ceux de mathématiques et de sciences ou d'EPS privilégient le réseau CNDP, bien avant tout autre centre de documentation. Cette préférence pour le

1 Cf.données n°5/9 et 5/10.

2 Par exemple, donnée n°5/11.

3 Donnée n°5/12.

4 25,5% de l'ensemble des emprunts. Le CNDP comme ses missions l'expliquent, est un des principaux producteurs de vidéogrammes de france, avec de nombreuses collections de références (Ressources Formation, Galilée, Images à lire,...).

5 Donnée n°5/13.

6 Cf. donnée n°5/14.

CNDP est caractéristique d'un comportement plutôt "urbain" car pour les secteurs ruraux, les professeurs placent le CDI du collège au centre de leur dispositif de recherche d'information, et lui accorde une place de choix.
L'éventail de fournisseurs de référence en matière d'information est relativement limité, puisque les associations professionnelles, les organisations syndicales, les universités, l'Inspection pédagogique régionale, ... sont considérées par une majorité de professeurs comme d'utilité secondaire en matière de fourniture effective de documents.

A la question générale des obstacles à la quête et à la découverte de l'information pédagogique ou professionnelle, on remarquera deux premières réponses, que nous ne développerons pas, car systématiquement annoncées quelles que soient les enquêtes menées dans le domaine des pratiques documentaires. En effet, les professeurs parlent de "manque de temps" (27,9% de l'ensemble des réponses) et de l'"éloignement géographique" des centres de ressource (13,3%). Viennent ensuite en troisième et quatrième position, le "manque personnel d'information" (à 10,1%) et l' "absence de personne relais proche" (à 7,5%). Or ces deux points-là révèlent une faiblesse dans les missions de la documentation scolaire d'établissement car le CDI et le documentaliste gestionnaire notamment devraient être les premiers concernés pour remédier à ces manquements. Or, il semble se confirmer aux vues des données déclinées dans ce chapitre, que le documentaliste, bien que non convaincu de l'efficacité de la diffusion de son information, n'en envisage pas forcément d'autres, et ne se perçoit pas comme un relais, de type interface structurel, entre des usagers demandeurs et des gisements d'information disséminés, puisqu'il ressort quasi systématiquement du discours des documentalistes, la volonté de puiser dans le fonds documentaire du CDI les réponses à ces problèmes. Nous pourrons parler de recherche, de la part du documentaliste, d'une auto-régulation interne, supposant que les fonds du CDI à eux seuls devraient pouvoir suffire.
D'ailleurs, en observant les réponses formulées par discipline, on dénote par exemple que les professeurs de lettres, pourtant parmi les plus présents en terme d'usage et de sollicitation du CDI, déplorent eux aussi le manque d'information sur l'environnement documentaire. Cette observation est généralisée à l'ensemble de la population d'étude, quelles que soient les spécificités de chacun.

Enfin, un troisième critère est souvent avancé, à savoir "l'approvisionnement insuffisant des fonds documentaires". C'est le cas notamment des enseignants d'histoire-géographie (7,24%) ou de langues vivantes (10,15%)[1].
Or nous observerons les "photographies" des fonds documentaires des CDI visités[2] au cours de cette recherche, mais les budgets étant très limités et le marché éditorial en telle croissance, les fonds documentaire en CDI de collège se limitent parfois à une sorte de "premier fonds de dépannage". Or, comment répondre à des demandes multiples et variées, spécialisées (car émanant d'enseignants de discipline) avec un fonds documentaire généraliste, privilégiant de surcroît l'élève ?

5.1.2- Caractérisation des usages envers les centres de l'IUFM

Nous sommes maintenant appelé à nous interroger sur le rôle éventuel que pourrait jouer un centre de ressources documentaires d'IUFM en matière de fourniture de documentation et d'information auprès d'enseignants de collège.
Un premier constat évident : 6,5% de la population interrogée fréquente au moins une fois par année scolaire un CRD d'IUFM. Par conséquent, 93,5% de la population n'y va jamais[3]. Ce désintérêt s'explique notamment par le fait que les enseignants en poste ne peuvent bénéficier des services des CRD essentiellement destinés aux professeurs stagiaires en formation professionnelle initiale. La situation pourrait changer dans les mois à venir, étant donné que la formation professionnelle et continue est prise en charge par les IUFM et non plus par les Rectorats d'Académie[4]. A l'avenir, ces gisements informationnels pourraient être ouverts à tous ceux qui justifieraient d'une inscription en formation continue.
Sinon, des rares professeurs utilisant les services des CRD, on remarque un certain équilibre entre les disciplines représentées et concernent exclusivement des besoins documentaires d'enseignants en exercice à Caen.

---

1 Tableau n°5/15.

2 Cf. chapitre n°5.2.

3 Cf. tableau n°5/16.

4 Bien que restant sous l'autorité pédagogique de l'IPR de la discipline.

En plus des missions et services différents entre l'IUFM de Basse-Normandie et le réseau CRDP, il faut souligner qu'aucun effort de rapprochement n'est fait vers les usagers potentiels. C'est plutôt à l'individu intéressé de se déplacer, de rejoindre la capitale départementale ou régionale pour profiter du service, en fonction de profils l'y autorisant[1].
Dans cette logique-là, ceux qui ont une structure IUFM à proximité, c'est-à-dire dans un rayon inférieur à dix kilomètres, exercent en collèges urbains et dans les ZEP. Quel que soit le département, ce que nous venons d'annoncer est vérifiable. Ce principe est renforcé pour l'Orne car même pour certains collèges en zone urbaine, la structure IUFM reste distante de plus de trente kilomètres[2]. L'IUFM n'a ni les moyens ni les missions d'une politique documentaire déconcentrée[3].
En prenant en considération la distance depuis le domicile, on remarquera que quelles que soient les zones, la plupart du temps l'IUFM est à plus de trente kilomètres du domicile.
Par conséquent, de par une absence de structure de proximité, les centres de ressources documentaires de l'IUFM sont éloignés des praticiens quelles que soient leurs zones d'habitation et d'exercice professionnel, notamment dans la Manche et dans l'Orne. Plus que jamais, l'usager doit aller vers la structure, s'il veut bénéficier de services.

Nous avons déjà fait la démonstration de la rareté des relations avec ces structures. Celles-ci sont en effet quasiment uniques par département. Les quelques relations inter-structurelles suivies sont celles associant le Centre de Ressources Documentaires du siège de l'IUFM, à Caen avec le CRDP régional. Lorsque l'on fait appel à des structures de type IUFM, le principe de fonctionnement est de se rendre à l'Antenne de la capitale de département dans lequel on enseigne. A la différence du réseau CRDP, tendanciellement, la logique d'usage des centres de documentation de l'IUFM par les acteurs est quasiment toujours départementale[4]. Seuls les enseignants spécialisés en matière de formation ou associés à un programme de recherche se rendent au siège de Caen.

---

1 Formateurs permanents, formateurs associés, professeurs stagiaires.

2 Cf. donnée n°5/17.

3 Au contraire, des IUFM auraient tendance à réduire le nombre d'Antennes départementales ou de les faire fusionner avec le réseau CNDP (ex. : région Midi Pyrénées,Territoire de Belfort,...).

4 Données n°5/18 à 5/21.

L'IUFM est sollicité essentiellement pour la fourniture d'information éditoriale et de type "littérature grise". L'autre origine des usages des CRD d'IUFM est le besoin et la nécessité de rencontre au sein d' équipes de formateurs (pas seulement disciplinaire ...). Ceci est particulièrement vrai pour les équipes composées dans les départements du Calvados et de la Manche. La rencontre professionnelle, autour de problématiques de recherche, est plutôt pratiquée par des professeurs qui enseignent en zone rurale.

Plus généralement, les enseignants des zones rurales font appel à l'IUFM beaucoup plus que ceux des zones urbaines, car leurs stratégies semblent beaucoup plus diversifiées que celles des enseignants des zones urbaines, en faisant appel à diverses structures, y compris celles qui ne leur sont pas prioritairement destinées.

Nous avons cherché d'éventuelles articulations et relations dominantes entre les emprunts effectués en IUFM et ceux du CDI et comment ceux-ci étaient alors articulés les uns aux autres. Nous avons révélé principalement six "combinaisons" de type de documents[1] :

- le périodique : il s'agit du seul type de document puisé tant auprès du CDI que des CRD d'IUFM
- l'ouvrage de pédagogie générale (en IUFM) avec le manuel scolaire en CDI
- l'ouvrage disciplinaire spécialisé (en IUFM) avec les usuels/encyclopédies en CDI
- le compte-rendu de recherche (en IUFM) avec les usuels/encyclopédies en CDI
- le compte-rendu de recherche (en IUFM) avec le manuel scolaire en CDI
- enfin, en moindre importance, pour les documents sur les nouveaux supports, les vidéogrammes en IUFM avec le cédérom/CD-I en CDI.

Aux vues de l'ensemble des données recueillies, les CRD d'IUFM restent une base de référence dans le domaine de la discipline d'enseignement [2], notamment pour les professeurs qui possèdent eux-mêmes d'importants fonds documentaires professionnels (supérieur à deux cent références et régulièrement alimentés) et de nombreuses références éditoriales culturelles ; il s'agit donc principalement d'un public averti. La plupart de

[1] Cf. donnée n°5/22.

[2] Donnée n°5/23.

ceux qui sollicitent l'IUFM le font pour du prêt plus que pour de la consultation du fonds documentaire.

Quel que soit le département où se situe l'établissement et où exerce le professeur, les CRD d'IUFM sont sollicités principalement pour trois types de documents[1] : par ordre d'importance et de citation :
- les compte-rendus de recherche publiés par les différentes structures éducatives
- les ouvrages disciplinaires spécialisés, liés notamment à des questions d'actualité ciblées par discipline, et à la didactique des disciplines
- enfin, les ouvrages de pédagogie générale, particulièrement cités dans les établissements de la Manche et de l'Orne. Pour les secteurs du Calvados et urbains, les ouvrages de pédagogie générale sont plutôt demandés et empruntés au réseau CRDP ou acquis en librairie.

Ces tendances diffèrent quelque peu d'une discipline à l'autre[2]. Pour les enseignants de lettre priment les compte-rendus de recherche (6,9%) suivis des documents disciplinaires spécialisés. Les historiens et mathématiciens donnent la priorité aux ouvrages de pédagogie générale, suivis des compte-rendus d'expérimentation et de documents à caractère disciplinaire. Pour les scientifiques, seuls les compte-rendus de recherche semblent être intéressants car répondant à leurs attentes vis-à-vis de l'IUFM.

Comme pour le réseau CRDP, les emprunteurs des CRD d'IUFM sont par définition de gros consommateurs de documentation, possédant en particulier un fonds documentaire personnel de plus de deux cent références professionnelles et de nombreuses autres littératures culturelles[3] Malgré leur fort degré d'exigence, et leurs centres d'intérêt spécialisés, ceux-ci trouvent globalement satisfaction en utilisant les fonds de CRD et l'évaluent positivement. Toutefois, on remarque que les plus gros emprunteurs sont plutôt issus des disciplines les moins utilisatrices du CDI et du réseau CNDP : en l'occurence, on reconnaîtra les professeurs d'EPS, de musique et ceux des disciplines scientifiques (Physiques et SVT). En consultant le fonds documentaire de l'IUFM, ils utilisent alors principalement

1 Cf. Données n°5/24 et n°5/25.
2 Donnée n°5/26.
3 Données n°5/27, 5/28 et n°5/29.

au CDI, les manuels scolaires et les périodiques[1] et les informations de type culturel et administratif[2]. L'articulation de prêts auprès du réseau CRDP et IUFM par l'usager reste plutôt rare. Le choix d'usage des enseignants porte généralement sur une des deux structures, rarement sur les deux. Seul les enseignants de l'Orne se démarquent, du fait de la faible couverture du réseau CDDP sur ce secteur. Beaucoup préfèrent aller au CRD de l'IUFM, Antenne de l'Orne, qu'au CDDP local. Cependant, pour ceux n'ayant pas en charge de responsabilité pédagogique au sein de l'IUFM, est tolérée la consultation sur place, au CRD, mais sans possibilité d'emprunt de documents.
Ceci est d'ailleurs la principale critique des professeurs interrogés. Ils souhaitent voir l'IUFM s'ouvrir aux populations enseignantes de l'Orne et leur permettrent le prêt limité à quelques documents.

5.1.3- Caractérisation des usages envers le réseau de lecture publique et culturelle

Parallèlement aux structures directement liées à la profession enseignante, nous nous sommes accordé un temps d'observation des structures documentaires ayant une mission de lecture publique ou dépendant des secteurs culturels (dans son acception la plus large). Pour faciliter cette observation, nous avons retenu pour les bibliothèques publiques, celles qui sont municipales, les associatives, et les services sous l'autorité morale et financière des institutions politiques[3], comme les services de bibliothèque départementale de prêt,... Soulignons que les gestionnaires de ces bibliothèques sont des bibliothécaires territoriaux ou d'état titulaires, ou des personnes contractuelles. Pour le secteur culturel, les centres de documentation des musées, les bibliothèques d'association à vocation culturelle,... proposent une offre conséquente à l'attention des enseignants. N'omettons pas de rappeler que même si théoriquement ces structures n'ont pas vocation à répondre aux besoins documentaires et informationnels des professeurs, elles sont souvent appelées à le faire au nom de missions publiques et également parce qu'un enseignant en

1 Donnée n°5/30.
2 Cf. donnée n°5/31.
3 Conseils Régionaux et Généraux.

parallèle est un citoyen lambda, et donc un usager potentiel de ce type de structure.

En Basse-Normandie, toute proportion gardée, les secteurs ruraux ont une meilleure dotation locale en bibliothèques que certains quartiers de zones urbaines. En effet, la plupart des communes visitées durant l'enquête en sont dotées. Par conséquent, les réseaux de bibliothèque municipale peuvent avoir des fonds documentaires pouvant compenser quelque peu des manquements de structures documentaires liées à l'Education nationale. Il semble évident qu'une partie des demandes des enseignants se reporte sur ces mêmes structures, notamment là où les antennes du CRDP de Caen seront absentes et où plus généralement, l'enclavement sera fort.

Cette répartition de structures bibliothéconomiques est variable selon le département d'étude. Dans le Calvados, on constate une hypertrophie des zones urbaines par rapport au reste du territoire. *A contrario*, la Manche est le département accordant la meilleure part aux bibliothèques en zone rurale. Enfin, l'Orne accuse encore une fois un déficit de structures, quelle que soit la zone, d'autant plus prononcé que l'on a affaire à des secteurs géographiques ruraux[1].

Le réseau de lecture publique couvre l' essentiel de l'Académie de Basse-Normandie ; en effet 84,9% des enseignants interrogés ont une bibliothèque sur leur commune de résidence[2]. 52,4% de l'ensemble de la population y sont d'ailleurs abonnés à titre personnel. Outre l'abonnement, 68,4% des professeurs de l'échantillon empruntent aux bibliothèques entre un et trois documents par mois. Rares sont les "emprunteurs assidus" (au delà de sept documents mensuellement), ils ne représentent que 7,9% de l'échantillon. Les taux d'emprunt sont similaires entre les différentes zones géographiques. Ces dernières n'ont pas d'influence significative sur les usages et confirment l'impact de ces structures sur les zones les plus éloignées, notamment pour les départements de la Manche et de l'Orne.

Il existe un écart assez significatif entre les zones les plus éloignées et les secteurs urbains. Les professeurs des zones urbaines, utilisent moins les divers services bibliothéconomiques, mais s'appuient professionnellement sur les structures CNDP voire IUFM. Les professeurs

1 Données n°5/32 à 5/35.

2 Donnée n°5/36.

usagers de ces diverses bibliothèques sont en parallèle plutôt de gros consommateurs de documentation, et possèdent notamment un fonds documentaire personnel particulièrement conséquent.

Malgré les impressions premières, il faut remarquer que 23,5% des usages des enseignants dans une bibliothèque municipale portent sur la recherche de références pour se tenir "*informé personnellement*" et pour mettre en place un dispositif de "*d'auto-documentation continue dans le domaine professionnel*". Nous pouvons avancer que, le réseau de bibliothèques municipales contribue à la fourniture de ressources liées à la profession [1] et à la pédagogie.

Une part signifiante des professeurs font appel à des structures ou des dispositifs qui semblent "non ou peu spécialisés" par rapport notamment aux IUFM et au réseau CRDP, et en contre-partie, le CDI est alors souvent contourné et n'est plus l'un des principaux fournisseurs d'information pour les enseignants.

5.1.3.1- L'exemple des bibliothèques municipales et associatives

Malgré les abonnements en bibliothèque, le taux d'emprunt mensuel dans les bibliothèques municipales est inexistant ou faible : de zéro à trois documents maximum. Lorsque nous observons les volumes d'emprunt en bibliothèque municipale par département, on dénote pour le Calvados que les taux les plus forts d'emprunt sont le fait des professeurs exerçant en zone rurale. Les taux les plus faibles sont plutôt du ressort des professionnels des établissements urbains.

Pour la Manche, quels que soient les taux d'emprunt, ils émanent en grande majorité des professeurs de zones rurales. Enfin, pour l'Orne, les taux sont faibles quel que soit le type d'établissement. Les enseignants de ce département ne font pas particulièrement appel au réseau des bibliothèques municipales. Nous pouvons parler d'une phase de quasi démission.

Outre les taux, nous avons interrogé notre population d'étude sur les types de documents empruntés dans ces bibliothèques municipales.

La première observation est que, contrairement à certaines idées reçues, en moyenne, les enseignants empruntent plutôt pour leurs besoins personnels

[1] Donnée n°5/37.

que pour des membres de leur famille (à 17,4%). Tous secteurs géographiques confondus, 16,1% des demandes concernent à la fois la recherche d'informations personnelles et la formation continue dans le cadre de leur profession.
En pondérant les résultats, on remarquera que la logique de recherche d'information à des fins professionnelles serait plutôt une pratique des enseignants exerçant en zones semi-urbaine et rurale. Les professeurs de secteur urbain emprunteraient plutôt pour les membres de leur famille et/ou leur loisir personnel et seraient en plus grande conformité avec les missions officielles des bibliothèques municipales.

On peut avancer que les professeurs de zones éloignées, qui n'ont pas d'antenne du réseau CNDP et IUFM à proximité, s'appuient sur les fonds documentaires et les services des bibliothèques municipales.
Ce comportement est particulièrement vrai pour le département de la Manche et les zones rurales du département du Calvados. Les enseignants de ces zones évitent dès lors de rejoindre la ville de Caen pour des recherches demeurant assez généralistes.
Dans le département de l'Orne, quelles que soient les zones et le type d'établissement, les professeurs font peu appel aux bibliothèques municipales à l'exception de demandes personnelles de loisirs et culturelles. Les données[1] sont d'ailleurs là pour nous montrer le déséquilibre en terme d'emprunt et d'usage du département de l'Orne par rapport au reste de l'Académie.

Pour conclure, on remarquera que le département de l'Orne a tendance à être "sous-documenté" par rapport aux deux autres départements de la région. Les fonds de bibliothèques municipales sont souvent là pour "compenser" les carences des autres structures. Sinon, on constate que les enseignants en exercice en zones éloignées ont tendance à diversifier et essemer leur participation sur les différentes structures disponibles.
Bien que totalisant peu d'emprunts, les bibliothèques municipales occupent une place non négligeable en matière de fourniture d'information personnelle et professionnelle, surtout pour les zones enclavées, à l'exception des enseignants de l'Orne. C'est particulièrement le cas pour

[1] Par exemple, la donnée n°5/38.

trois disciplines à savoir les lettres, l'histoire-géographie et les langues vivantes (11,5% en moyenne pour chacune par rapport à l'ensemble de la population interrogée)[1]. Les enseignants interrogés avouent utiliser les fonds documentaires des bibliothèques comme complément à des recherches documentaires dans le domaine pédagogique et professionnel, même si l'on est loin des missions premières des bibliothèques de lecture publique. D'ailleurs pour ceux qui possèdent des fonds documentaires professionnels restrincts (inférieur à 10% du total des références possédées), la part d'abonnement dans une bibliothèque municipale est significative (8,8% de l'ensemble des réponses par rapport au 5% de ceux qui ne sont pas abonnés[2]). La bibliothèque publique offre en priorité, un fonds grand public, avec notamment les productions éditoriales sur l'école, un nombre conséquent de périodiques et quelques essais et romans pouvant servir de base de références pour les professeurs.

5.1.3.2- Les centres de documentation des musées

La démarche consistant à consulter des fonds documentaires de bibliothèques de musée est rare puisque seulement 13,3% des enseignants interrogés s'y rendent. La plupart d'entre eux déclarent y aller seulement une à deux fois par année scolaire. Il s'agit exclusivement d'enseignants d'histoire-géographie, d'arts plastiques et de musique[3 & 4]. Les plasticiens localement vont essentiellement au Conservatoire et au centre de documentation du musée des Beaux-arts de Caen. A l'extérieur de l'académie, ils vont plutôt à Paris, avec le musée des Arts Déco et au Centre Beaubourg. Pour les musiciens, leurs sollicitations se limitent à la cité de la Musique de Paris et à la Bibliothèque musicale de Caen. Enfin, les historiens-géographes, consultent les fonds locaux du Mémorial et du musée municipal de Caen ; à l'extérieur de l'académie, une majorité se rend à Paris, dans les bibliothèques des musées du Louvre et d'Orsay. Il s'agit d'une élite utilisatrice ayant comme particularité de combiner à des démarches locales, une recherche documentaire à l'extérieur de l'académie, essentiellement à Paris. Même si les contacts sont peu

[1] Donnée n°5/39.

[2] Donnée n°5/40.

[3] Ils surclassent de très loin les autres disciplines, dont les scientifiques et les mathématiciens.

[4] Donnée n°5/41.

fréquents, ils n'en demeurent pas moins réguliers. En priorité, ils y consultent des périodiques et des titres sur vidéocassette. Ces divers documents sont caractérisés par les professeurs eux-mêmes comme étant à dominante culturelle et disciplinaire. De plus, ils avouent récupérer, par le biais d'achats, de nombreuses reproductions de documents historiques archivés ou d'oeuvres d'art.
Bien qu'exceptionnelle, cette démarche démontre que quelques enseignants démultiplient les stratégies de recherche d'information en sollicitant un grand nombre de structures n'appartenant pas au premier cercle de l'écosystème documentaire du professeur.

5.1.4- La relation documentaire de l'enseignant aux librairies

Les professeurs sont attachés au principe d'acquérir un ensemble de documents afin d'étoffer leur valise documentaire. La consultation régulière et systématique d'une voire plusieurs librairies est une attitude majoritaire. Chaque professeur a été sollicité pour proposer les librairies auprès desquelles il faisait ses principaux achats et s'informait sur les nouvelles parutions éditoriales.
Parmi les choix prioritaires, on remarque que pour l'académie de Basse-Normandie, six villes se démarquent et constituent de véritables centres de ressources pour l'acquisition de documentation : dans l'Orne, Alençon et Lisieux, dans la Manche, Cherbourg et Avranches, dans le Calvados, Caen et Bayeux ainsi que deux structures importantes, à savoir la FNAC de Caen (citée trente-six fois) et l'OCEP de Saint-Lô (citée huit fois).
On remarque que beaucoup de professeurs font le choix de solliciter plutôt la librairie ou la maison de presse locale, au lieu de multiplier les déplacements dans les chefs lieux notamment auprès des divers pôles mentionnés ci-avant. La distance moyenne reste importante pour chaque achat en librairie, puisque chaque enseignant interrogé déclare effectuer quelques trente kilomètres en moyenne pour rejoindre une librairie de qualité avec des professionnels compétents[1] qui lui donnent conseil et lui fournissent les références demandées.
Lorsque l'enseignant rencontre des difficultés pour trouver une référence auprès de la librairie habituelle, il se tourne principalement sur deux pôles

[1] Données n°5/42 et n°5/43.

académiques, à savoir Caen[1] puis Cherbourg[2], et deux pôles plus distants en dehors même de l'académie et de la région à savoir diverses librairies de Rennes[3] ou de Paris[4]. La distance moyenne alors parcourue est de l'ordre de quatre-vingt-dix kilomètres.
Le budget moyen alloué s'élève à 300 francs par trimestre (y compris les achats dans le réseau des librairies du CNDP). Leur principale motivation à aller en librairie est qu'ils déclarent avoir un échange professionnel avec le libraire, qui constitue à leurs yeux une personne ressource de référence au même titre que des collègues de la même discipline. Le contact régulier avec une, voire plusieurs, librairies demeurent aussi le moyen majeur pour eux d'être informés sur les sorties du marché de l'édition pédagogique. Plus que la quantité de références proposées sur place, ce qui importe est l'échange avec le libraire et ses conseils, même s'il y a des temps de commande conséquents.

L'usage de la librairie reste un important vecteur de l'information professionnelle de l'enseignant.

5.1.5- Les sollicitations des structures fournissant de l'information spécialisée

Un ensemble d'autres centres de documentation et de biblitothèques ont potentiellement des fonds, qui bien que spécialisés, peuvent intéresser les enseignants de collège : nous pensons en particulier aux bibliothèques universitaires[5] ou au centre documentaire de département ou d'institut de recherche.

En analysant les réponses des professeurs, on constate une première forte contradiction entre la perception de l'utilité et les usages effectifs de ces fonds documentaires. En effet, même si 11,6% des professeurs interrogés considèrent que les bibliothèques universitaires et les centres spécialisés sont nécessaires pour la fourniture de documentation professionnelle spécialisée, ce ne sont que 7,2% de l'ensemble de

---

1 Diverses librairies citées, le CRDP, la FNAC et la librairie du XX ème siècle.

2 Ces deux premiers lieux ont été cités 84 fois au total.

3 Sept fois cités.

4 Dix-huit fois cités.

5 Services communs ou de section.

l'échantillon qui avouent en pratiquer un usage affirmé[1].
De ceux pour qui l'on peut dire qu'il y a un usage régulier, on remarque comme point commun qu'ils appartiennent exclusivement à trois domaines disciplinaires à savoir : les professeurs de mathématiques, qui à eux seuls représentent 32% de l'ensemble des usages avoués au cours de l'enquête, ceux de lettres qui couvrent quelque 20% des démarches, et les scientifiques à 10,4%. Soulignons que la moyenne par discipline de ceux qui utilisent des structures spécialisées est de l'ordre de 7,2%.

En associant les deux premiers lieux cités et préférés par le professeur de chaque discipline[2], on constate quelques dominantes selon la discipline enseignée : les mathématiciens sollicitent exclusivement l'IREM de Caen, qui reste le fonds spécialisé de référence en pédagogie et didactique des mathématiques. Les spécialistes des lettres, s'appuyent sur la bibliothèque de langues anciennes de Caen, et la bibliothèque universitaire de lettres modernes. Les professeurs d'EPS vont exclusivement à l'UEF STAPS de Caen quel que soit leur département d'activité professionnelle. Enfin, les historiens-géographes sollicitent le centre de recherche d'archéologie médiévale de l'université de Caen. On remarque que pour ce type de recherche d'information, la sollicitation des centres de documentation ne se fait qu'au niveau de Caen, nulle part ailleurs dans la région ni à l'extérieur de celle-ci[3].

La plupart des professeurs déclarent s'être rendus pour la dernière fois dans une structure de ce type dans les sept à huit années précédent l'enquête. Autant dire que ce type de pratique est exceptionnel. Pour ceux qui s'y rendent régulièrement, la fréquence moyenne de passage est de dix-huit mois. Une seule exception concerne les professeurs de mathématiques. Leur consultation est régulière, à raison de trois visites par an à l'IREM de Caen (pour les 15% d'usagers).
Plus généralement, on peut dire que pour les professeurs de collège, l'usage de fonds spécialisés universitaires reste épisodique et exceptionnel. Ces centres ne constituent pas une base de référence au sein de l'écosystème, dans la réactualisation des savoirs pédagogiques et professionnels. A l'exception des mathématiciens et des scientifiques, dont

1 A savoir au moins deux fois par année scolaire ; donnée n°5/44.
2 Données n°5/45 et 5/46.
3 A la différence, par exemple, des centres de documentation de musées.

la pratique est ancrée et régulière, les autres professeurs qui sollicitent ces structures le font à l'occasion de la préparation de concours professionnels ou d'une poursuite d'études universitaires, et non pour la préparation des cours en classe.

5.1.6- Des usages articulés entre les structures documentaires

En données brutes, si une majorité (55,5%) de professeurs de collège se rend au moins une fois par trimestre dans un centre du réseau CRDP de Basse-Normandie, à l'inverse c'est un noyau d'enseignants qui sollicite en plus, régulièrement, un CRD d'IUFM (6,5% de l'ensemble de la population d'étude). Toute proportion gardée, la fréquentation des centres de documentation spécialisés (7,2%) et du réseau des bibliothèques de musée (13,3%) occupe une place plus conséquente[1] que celle des centres de documentation d'IUFM.

Toutefois, rares sont les professeurs sollicitant régulièrement plus de deux structures documentaires externes à l'établissement, appartenant à l'écosystème documentaire. Certains professeurs, dans une démarche rationnelle, combinent l'usage de l'IUFM avec celui du réseau CRDP, ceux-ci généralement ont en sus de leurs activités d'enseignement, des occupations dans le domaine de la formation initiale et/ou continue. Cependant, la principale combinaison d'usages d'un professeur de collège est celle associant une recherche documentaire avec un dispositif local (valise, cabinet ou CDI) et une autre sollicitation s'appuyant auprès d'une structure externe, en majorité un centre du réseau CRDP. Pour les populations du Calvados ce sera le CRDP de Caen, pour du prêt documentaire dans les autres départements plutôt le centre du chef-lieu départemental ; les antennes CLDP ne contribuent pas forcément à la fourniture de documentation auprès des professeurs de collège, à l'exception de celles du département de la Manche, bien réparties sur le territoire d'autorité.

L'usage des centres de documentation spécialisés, bibliothèques universitaires,...est une pratique qu'on retrouve chez les scientifiques et les mathématiciens, voire plus occasionnellement, les enseignants de lettres. Les autres n'y font appel qu'à l'occasion d'un nouveau projet professionnel.

[1] Au moins par rapport aux taux d'usage de l'IUFM de Basse-Normandie.

A l'inverse, les professeurs d'histoire-géographie et d'enseignement artistique consultent plutôt les fonds muséologiques, y compris ceux à l'extérieur de l'Académie.
Le réseau des bibliothèques territoriales et municipales est convenablement identifié comme fournisseur d'information généraliste, familiale et de loisir. Pour certains, ce réseau peut jouer un rôle de contre-poids pour combler le manque de stratégie individuelle pour trouver l'information pédagogique et professionnelle dont l'enseignant a potentiellement besoin.

Seuls les enseignants exerçant dans l'Orne revendiquent une volonté de voir une articulation de services et de fonds documentaires entre le CDDP local et le CRD d'IUFM, afin de mettre à la disposition de tous davantage de références et de couvrir les grands domaines de l'éducation et de la pédagogie. Plus généralement, les micro-structures du réseau CRDP sont sollicitées pour fournir de la documentation d'aide à l'enseignement mais aussi pour aider à réactualiser les savoirs professionnels et disciplinaires. La littérature souterraine et officielle dépend surtout de l'IUFM voire des Bibliothèques universitaires.

Pour finir, on constate que les attentes et les représentations des enseignants envers les structures sont parfois en léger décalage avec les missions officielles attribuées à chacune d'elle.

5.2- Usages et attentes documentaires envers le C.D.I. de collège

5.2.1- Principes généraux de l'utilisation du CDI par les professeurs

Sachant qu'une forte majorité des enseignants interrogés considèrent le service documentaire du collège comme une structure destinée à l'ensemble de la communauté éducative (à savoir les professeurs, les élèves, les personnels d'administration et de gestion,...), qu'en est-il de leurs usages effectifs, en tenant compte de ceux opérés auprès des différentes structures de l'écosystème documentaire?

En combinant les réponses avec le type d'établissement d'exercice et le secteur géographique, on observe trois points dominants[1] :
- dans les départements et les zones à dominante urbaine, même si le CDI est considéré par principe comme un service pour tous, le taux de réponse

[1] Cf. graphique n°5/47 notamment.

voulant que le CDI soit destiné aux "élèves" exclusivement est conséquent.
- *A contrario*, dans les zones rurales, le CDI est exclusivement ressenti comme un service pour tous, y compris pour l'enseignant. Ceci confirme le fait que l'enseignant en zone éloignée ressent le besoin d'un service documentaire de proximité pour y travailler et lui fournir de l'information.
- Enfin, les enseignants d'établissements expérimentaux et ceux de ZEP, sont les seuls qui décrivent le CDI comme réservé à l'élève. Ils se sentent d'ailleurs eux-mêmes quasiment extérieurs à ce service, et ne voient pas ou peu la nécessité de développer des fonds pour eux ou de contribuer à un travail de constitution des fonds avec le documentaliste gestionnaire du CDI.

L'espace documentaire du collège est cependant souvent fréquenté puisque 46,75% du total avouent y être passés durant la semaine précédant l'entretien[1], et 32,25% durant le dernier mois. Globalement, cette répartition des réponses est identique quelle que soit la discipline d'appartenance, à l'exception des scientifiques et des mathématiciens qui se démarquent puisque 25,64% et 48,22% d'entre eux n'ont pas eu l'occasion de passer au CDI le mois précédant l'enquête. Ces deux sous-populations confirment leur distanciation vis-à-vis du CDI[2].

L'occasion de rencontrer le documentaliste pour une présentation de nouveautés documentaires sur support traditionnel ou de nouveaux documents sur support optique et numérique est rare voire exceptionnelle[3]. On peut s'interroger sur les possibilités qui sont offertes à chacun d'être informé sur la politique d'acquisition du CDI et la mise à disposition des nouveautés.

Seules trois disciplines d'enseignement, les lettres, les mathématiques et les langues vivantes font gérer majoritairement par le CDI leur fonds documentaire disciplinaire. Hormis ces trois disciplines, une majorité s'affirme pour une gestion exclusive par la discipline, sans aide, ni centralisation et gestion par le documentaliste du CDI. Un des effets est que le fonds documentaire n'est pas accessible aux autres disciplines de l'établissement et aucune traçabilité ni possibilité de repérage des

---

1 Période d'étude : premier semestre de l'année 1996.

2 Ils en attesteront notamment en fonction d'autres types de réponses.

3 En effet, 66,5% des professeurs interrogés avouent ne pas avoir rencontré le documentaliste sur ce thème pour une découverte de quelques documents sur support traditionnel et 71,4% pour les nouveaux supports.

références n'est alors envisagée[1].

Pour la préparation des cours, on constate que le CDI est cité en seconde position[2] avec 28,2% de l'ensemble des réponses bien après la valise documentaire personnelle[3].

En matière de remise à niveau des savoirs pédagogiques de l'enseignant, le CDI fournirait en moyenne 25,3% de l'ensemble des références consultées par l'enseignant. Il devient un élément quasi incontournable lorsqu'il y a régulièrement rencontre entre les enseignants d'une discipline et le documentaliste. L'absence de dispositif favorisant la rencontre régulière entre les professeurs et le documentaliste, nuit à la confiance attribuée par les premiers envers le fonds du CDI.

On peut dire que les échanges régulièrement menés entre le documentaliste et les professeurs d'une même discipline, permettent d'accorder une place de choix au fonds du CDI, améliorent l'ouverture et l'appel à des fonds extérieurs notamment pour réactualiser les savoirs pédagogiques et amoindrissent l'intérêt porté à la documentation de cabinet et au fonds documentaire personnel.

On remarque une propension très forte des enseignants qui ne collaborent pas avec le documentaliste, à ne pas trop faire appel à de la documentation pour mettre à jour leurs savoirs professionnels et pédagogiques, en général et conservent comme références des informations plutôt anciennes glanées à l'occasion de stages de formation continue ou à l'occasion d'échanges informels auprès de leurs pairs.

Sachant que le fonds documentaire personnel occupait une place prépondérante et centrale pour la mise à jour des savoirs et l'aide à la préparation des cours, nous avons essayé de voir si les diverses références citées au cours de l'enquête, étaient présentes au CDI, afin de permettre notamment le partage de certaines références documentaires avec les

---

[1] 40,8% de l'ensemble de la population enseignante interrogée fait gérer ses acquisitions disciplinaires par le CDI.
De plus, la gestion du fonds documentaire disciplinaire par le CDI suivie de la mise à disposition aux enseignants de la discipline concernée reste une pratique exceptionnelle, bien que cohérente. Celle-ci représente seulement 14,1% de l'ensemble des propositions.

[2] Donnée n°5/48.

[3] Toutefois, d'une discipline à l'autre, on note une grande différence des réponses : les enseignants de langues vivantes accordent une place aussi importante au cabinet qu'au CDI, les scientifiques font confiance à leur fonds personnel ou bien à des fonds documentaires extérieurs. Les historiens-géographes accordent, comme les linguistes, une place de choix au fonds documentaire émanant du cabinet disciplinaire.

membres de la communauté éducative de l'établissement.
Seulement 20,2% des références connues personnellement par le professeur ont une chance d'être présentes au CDI. Ce constat est indépendant du taux de participation plus ou moins fort du documentaliste à des réunions de concertation disciplinaire.
Ce constat met en lumière notamment deux modalités de fonctionnement caractéristiques dans les collèges.
D'une part, les disciplines ont tendance à fonctionner sur elles-mêmes en ne tenant compte que de l'avis disciplinaire et pas de celui du documentaliste. D'autre part, la participation de ce dernier aux actions et projets des disciplines reste un fait occasionnel pour, au bout du compte, influer assez peu sur les pratiques informationnelles de ces mêmes professeurs. Ceci confirme entre autre le fait que le documentaliste n'est pas considéré par ses homologues des disciplines comme suffisamment crédible professionnellement pour notamment participer à la politique de consultation et de constitution des fonds documentaires disciplinaires. La meilleure des preuves d'ailleurs est que le professeur s'appuie sur son fonds documentaire personnel et celui du cabinet pour préparer la classe, et alloue au documentaliste quelques fonctions de gestion partielle de ce fonds parallèle dans le meilleur des cas[1]. Seule la contribution du documentaliste évite un enfermement de la discipline sur elle-même en matière d'acquisition et de recherche documentaire.

On retiendra [2] que seuls les professeurs de lettres, les linguistes et ceux d'histoire-géographie accordent au CDI une bonne qualité comme source d'information professionnelle et pédagogique. En effet, pour ces trois disciplines, le CDI est cité en première position dans les différents avis donnés et positionnent le CDI parmi les services d'information les plus en phase avec leurs attentes et pratiques professionnelles. Pour l'ensemble des autres disciplines, le CDI occupe une place "banale", au même titre que les services éditeurs, les revues pédagogiques, la presse professionnelle, etc.
Lorsque l'on interroge les enseignants sur les services et le fonctionnement du CDI de leur collège, on constate un certain équilibre des réponses entre les différents cas de figure envisagés (connaissance des horaires, des

1 Cf. chapitre n°6 ci-après.
2 Avec les données n°5/49 et n°5/50.

conditions de prêt, priorité des prêts, ...).
Près de 37,2% de l'ensemble de l'échantillon connaissent par exemple les horaires d'ouverture du CDI, contre 37,5% qui se trompent, et 25,2% qui ne les connaissent pas (et sont incapables d'en proposer des cohérents).

De la même manière, moins de 40% de l'ensemble des enseignants connaissent les conditions de prêt du CDI, en durée et en quantité de documents prêtés. A leur décharge, on se rend compte que la procédure n'est pas transparente, car variable d'un usager à l'autre, et encore différente pour les élèves. D'ailleurs, 60,9% ont répondu que globalement en tant qu'enseignants, ils pouvaient emprunter ce qu'ils voulaient ! Et les entretiens menés auprès des documentalistes ont confirmé cette tendance, puisque plus de 80% d'entre eux avouent prêter tout ce que l'enseignant leur réclame, à l'exception des usuels. L'enseignant qui consulte le fonds documentaire du CDI porte une attention particulière sur cinq types de documents, par ordre d'importance : les manuels scolaires (54,46%), les usuels-encyclopédies (43,07%), les périodiques (42,77%), les vidéogrammes (40%) et enfin les ouvrages de pédagogie générale (36,4%). Les autres types de documents occupent une place très faible en terme de consultation et ne peuvent pas être à proprement parler retenus[1].

En observant certains croisements de variables, on constate que le CDI aux yeux des professeurs reste un fournisseur de manuels scolaires et de périodiques, quelle que soit d'ailleurs l'importance du fonds documentaire possédé personnellement . Lorsqu'un enseignant a un fonds documentaire suffisant chez lui, et que ces références sont présentes au CDI, ses besoins s'orienteront vers les productions de vidéo et les périodiques. A l'opposé, si les références recherchées manquent au CDI, le professeur se repliera en priorité sur des documents en pédagogie, des périodiques et des manuels, ainsi que sur la littérature officielle. Donc, les attentes des professeurs notamment ceux possédant un fonds documentaire personnel conséquent portent plutôt sur des informations liées à la discipline, notamment des

[1] On constate quelques regroupements possibles avec les scientifiques et mathématiciens qui privilégient plutôt les manuels scolaires et les périodiques, les linguistes qui retiennent davantage les manuels, les usuels de type encyclopédique et les vidéogrammes, les professeurs de lettres avec les manuels scolaires, les romans de littérature de jeunesse et les usuels. Les historiens-géographes préfèrent les usuels et les encyclopédies, ainsi que la vidéo. Les enseignants d'EPS se distinguent en s'intéressant surtout aux périodiques et aux publications de littérature officielle.
Enfin, les disciplines artistiques privilégient les informations culturelles (quel qu'en soit le support, les périodiques et les usuels) mais de manière moindre que d'autres disciplines.

indications sur les nouvelles parutions, des analyses critiques de contenus, et des informations culturelles, concernant l'établissement et l'environnement de proximité. Les autres informations occupent une place "secondaire"[1].

Ceci est d'ailleurs particulièrement vrai pour les professeurs de lettres, d'histoire-géographie et de langues vivantes. Les mathématiciens et plus largement, les scientifiques ne donnent pas la priorité à l'information culturelle, mais plutôt "administrative", comportement que l'on retrouve aussi chez les professeurs d'EPS[2].

Lorsque les enseignants effectuent régulièrement des dons de références documentaires au CDI, les demandes en matière d'information disciplinaire sont moins lourdes au bénéfice de celles concernant la culture, les TIC(e), l'administration, etc.

Cependant, le CDI pourrait occuper une place unique en matière de fourniture d'informations de seconde génération créées à partir de divers documents et prélevées auprès de diverses structures documentaires environnantes. Qu'en est-il des usages disciplinaires? Pour celà, nous avons retenu quatre types de production d'information :

- la revue de presse, lorsqu'elle est produite au CDI, est consultée par 40,54% des enseignants. En priorité par les professeurs de lettres et d'EPS. On soulignera le faible intérêt que lui portent les scientifiques et les mathématiciens.
- Les dossiers documentaires disponibles, sont consultés mensuellement par 51,9% de la population enseignante, principalement ceux de lettres, d'histoire-géographie et de langues vivantes. Les autres disciplines sont assez distantes de ce produit documentaire. On mettra en avant le fait que le dossier documentaire semble être prioritairement destiné à des enseignants ayant une certaine "maturité documentaire", c'est-à-dire notamment possédant un fonds documentaire professionnel personnel suffisant, l'habitude de fréquenter en parallèle d'autres structures, ... Enfin, le taux de consultation des dossiers documentaires est fort, notamment chez les enseignants qui sont plutôt sensibles à l'information récente et qui notamment n'hésitent pas à se débarasser définitivement de tous documents personnels dont le contenu est obsolète.

---

[1] Donnée n°5/51 par exemple.

[2] Donnée n°5/52.

- Concernant la lecture des affichages du CDI[1], 70,46% avouent en prendre connaissance régulièrement. Toutes les disciplines s'y intéressent avec cependant des "pics" de consultation, en Lettres, Histoire-Géographie et EPS. *A contrario*, les plus faibles taux de lecteurs sont issus des langues vivantes et des mathématiques. Assez proche de l'analyse que nous venons de faire pour les dossiers documentaires, on remarquera que le taux de consultation est plus élevé chez les plus gros possesseurs de fonds documentaire professionnel personnel[2].
- Enfin, quant aux produits proposant une "sélection de divers textes officiels", c'est 53,01% des enseignants qui avouent en prendre régulièrement connaissance. A l'opposé d'autres produits, les principaux lecteurs émanent des mathématiques, de l'EPS et des arts plastiques, avec toutefois, une forte part de professeurs de mathématiques.

Plus généralement, sans dissocier par type de produits documentaires, on soulignera le fait que la consultation des produits documentaires disponibles au CDI dépend avant tout de la propension de l'enseignant à se documenter régulièrement et quantitativement, personnellement à l'extérieur. En effet, plus les fonds professionnels personnels sont importants, mieux le professeur est informé et davantage il consultera les productions mises en service par le documentaliste du CDI. Ceci concerne d'ailleurs principalement des enseignants sur lesquels le documentaliste pourrait s'appuyer pour mettre en oeuvre une politique documentaire adaptée à leurs attentes et un fonds documentaire professionnel et pédagogique complémentaire à celui possédé déjà par chacun d'eux.

De plus, les produits documentaires correspondent souvent aux besoins des professeurs de disciplines spécifiques : on retiendra pour illustrer, le fort impact des dossiers documentaires sur les professeurs de lettres et de langues vivantes, ou celui des sélections de textes officiels sur les mathématiciens.

Concernant le prêt de documents appartenant au CDI, nous avons interrogé les enseignants durant le troisième trimestre de l'année scolaire 1995-1996. A l'issue de plus de six mois d'activité professionnelle, la plus forte part, à 37,5% avaient emprunté entre un et cinq documents. 14,3% de

1 Il s'agit d'ailleurs de la première et principale production d'information proposée par le documentaliste.

2 Donnée n°5/53.

la population interrogée auraient emprunté plus de quinze documents, soit une moyenne avoisinant les trois documents par mois[1]. En observant la répartition des prêts par discipline, on constate que parmi les taux les plus faibles (à zéro document) les mathématiciens, à eux seuls, représentent 32,61% des absences de prêt.
Pour la tranche de prêt de un à cinq documents, les mathématiciens représentent encore le plus grand nombre (à 24,22%) suivis des linguistes (à 19,53%). Concernant les trois autres tranches (couvrant des totaux de prêt de six à plus de quinze documents), les principaux emprunteurs sont les enseignants de lettres (avec des taux respectifs par tranche de 25,3%, 43,75% et 40%), suivis des professeurs d'histoire-géographie.

Pour conclure, on observe à propos de la répartition des prêts que les pics concernent respectivement trois disciplines exclusivement (lettres, histoire-géographie et langues vivantes).
Le prêt de documents du CDI est lui-même quelque peu lié au nombre de documents possédés personnellement. En effet, la population des enseignants interrogés se divise en deux catégories principales. Parmi les plus faibles emprunteurs de documents du CDI, on a affaire en priorité à des possesseurs de fonds documentaires professionnels pauvres et réduits. A l'opposé, ceux qui empruntent le plus de documents au CDI (de six à plus de quinze documents par semestre) détiennent à titre personnel un fonds documentaire conséquent, c'est-à-dire la plupart du temps excédant les deux cent titres[2].

Bien entendu, on retiendra que les CDI opérant le plus grand nombre de prêts à l'année, détiennent des fonds documentaires spécifiques, notamment complémentaires des titres que possèdent personnellement les enseignants[3] .

5.2.2- Caractérisation de l'information empruntée et consultée au CDI

Proposons dorénavant une analyse plus précise des tendances présentées au cours du paragraphe précédent. Les enseignants qui vont au CDI consultent principalement et par ordre d'importance (et de citation) les

1 Donnée n°5/54.
2 Cf. donnée n°5/55, confirmée par la donnée n°5/56.
3 Donnée n°5/57.

manuels scolaires, les usuels, les périodiques, puis les vidéogrammes, et enfin, les ouvrages de pédagogie générale. Les objectifs de recherche d'information portent sur la prise et le repérage d'information à intérêt disciplinaire (à 35,7% de l'ensemble des demandes) et à visée culturelle (pour 17,4%)[1].

La documentation administrative, aux dires des enseignants, occupe une honorable place dans la documentation proposée (citée à 11,8% du total). Les stratégies de recherche portent avant tout sur la quête d'informations spécifiquement liées à la discipline elle-même. Parmi les enseignants travaillant avec le documentaliste, le documentaire (réutilisable avec les élèves) occupe une place de choix.

Des disciplines se démarquent d'autres, notamment pour l'attrait consenti à la documentation administrative. C'est le cas de l'EPS, des mathématiques ou des sciences. A l'opposé, l'Histoire-géographie et les Lettres se distinguent avec, outre les informations disciplinaires, un certain intérêt pour la recherche sur la pédagogie générale (notamment chez ceux qui travaillent régulièrement avec les documentalistes) à l'opposé des mathématiciens qui n'accordent aucune place à la documentation sur la pédagogie générale. Enfin, les enseignants de langues vivantes accordent une place privilégiée aux diverses informations émanant des éditeurs, notamment les informations à visée commerciale. Nous pouvons dire que les attentes informationnelles sont par conséquent variables selon les stratégies individuelles et les disciplines d'appartenance de chacun.

Par conséquent, on assiste à deux grands principes :

- d'une part, alors même que de nombreux professeurs se rendent régulièrement au CDI, leur consultation du fonds documentaire se limite à quelques types de production, quelques collections éditoriales. Leur pratique pourrait être caractérisée de "circonscripte", au moins vis-à-vis de l'offre "théorique" du CDI.
- d'autre part, on assiste à une fragmentation des recherches et des objectifs de recherche d'information. Cette fragmentation est d'autant plus caractérisable qu'elle est quasi spécifique à chaque discipline.

Nous avons caractérisé la place et les types d'information auxquels

[1] Donnée n°5/58.

font appel les professeurs par type d'établissement.

Pour les secteurs urbains, les quatre principaux types de documents sollicités sont par ordre d'importance[1] les manuels scolaires, puis les périodiques, les vidéogrammes et enfin les usuels (à égalité de citation pour ces deux derniers types de documents)[2].

Dans les zones rurales sont consultés les mêmes types de documents, mais avec un ordre préférentiel différent, c'est à dire les manuels scolaires, puis les usuels, les périodiques et enfin, les vidéogrammes. Les usuels et encyclopédies occupent une place privilégiée en établissements scolaires de zone rurale.

En observant chaque département, on note la prépondérance du manuel scolaire[3] quel que soit le type d'établissement. Le périodique lui, correspond à des demandes dans les secteurs à forte urbanité, notamment par les enseignants du Calvados. A l'opposé, en zone rurale, et dans la Manche en particulier, la première source de demande après le manuel scolaire, sont l'usuel et l'encyclopédie.

Un des usages les plus marquants concerne celui du vidéogramme : aussi bien ce dernier est peu demandé en zone urbaine, en zone rurale par contre la vidéo est très prisée des professeurs.

Enfin, les fonds documentaires constitués de monographies en pédagogie générale intéressent exclusivement les enseignants des zones urbaines.

Nous avons vu précédemment que pour ceux des zones rurales, d'autres stratégies sont développées comme le réseau CRDP.

La priorité est donnée à l'information liée à la discipline enseignée. En sus de l'information disciplinaire, deux places de choix sont occupées par les informations à caractère culturel puis administratif.

On remarque que l'information sur la pédagogie, les grandes questions de l'éducation, etc ..., ne proviennent pas des professeurs de collège, auprès du CDI[4]. Toutefois, on constate que parmi ceux qui vont régulièrement et fréquemment au CDI, plus d'un tiers du total des professeurs interrogés, bénéficient au sein du CDI d'un espace documentaire spécialement et exclusivement réservé. Le fait d'avoir à sa disposition un espace de travail

---

1 Cf. Donnée n°5/59.

2 Les établissements semi-urbains utilisent à quelque chose près les mêmes types de documents.

3 Cf. les données n°5/60, 5/61 et 5/62 présentées par département.

4 Donnée n°5/63 ; notamment pour les zones semi urbaines et rurales.

réservé ne crée pas à proprement parler d'hyper-croissance de la fréquence de consultation, mais on constate cependant que parmi ceux qui vont régulièrement au CDI, une part appréciable bénéficie d'un espace alloué. Il s'agit bien d'un contexte facilitant [1].

On peut avancer que la présence d'un espace de travail identifié par les professeurs, agit favorablement sur le fait d'aller travailler et solliciter les services du CDI et de son documentaliste et entraîne une croissance des taux d'emprunt.

Il semblerait qu'une des clefs pour obtenir une meilleure harmonie entre fonctionnement du CDI et corps enseignant, serait pour le documentaliste de créer et de mettre à disposition un espace de travail, surtout dans une petite structure de secteur rural[2], associé à un dispositif clair d'information interne[3 &4].

Dans le domaine de la production d'information pour les enseignants, on constate, qu'en proportion, les établissements ruraux produisent davantage d'informations pour les professeurs, que les établissements plus importants en zone urbaine.

Le CDI devrait être en phase avec le comportement documentaire individuel du professeur lorsqu'il mobilise de l'énergie pour chercher de l'information pédagogique et professionnelle : un des points sur lequel le CDI aurait notamment une place à occuper, concerne la fourniture d'information pré-sélectionnée par rapport à un profil de recherche et à partir de différents services en ligne.

A la question de l'éventuelle exclusivité de certains documents du CDI, 78,3% des professeurs répondent par la négative[5] dont 48,7% d'entre eux seulement, apprécient le fonds documentaire en le jugant de bonne qualité en général[6].

---

1 Ainsi, 60,1% du total des enseignants disposant d'un espace documentaire au collège, se rendent au CDI plus de six fois par trimestre.

2 Cf. Données n°5/64 et 5/65.

3 Dans le domaine de la production d'information pour les enseignants, on constate, qu'en proportion, les documentalistes des établissements ruraux produisent davantage d'informations pour les professeurs, que ceux des établissements plus importants en zone urbaine.

4 Une des principales difficultés des CDI de collège réside dans l'incapacité du documentaliste d'informer ses homologues de discipline de la mise à disposition de tels ou tels produits documentaires. Ceci est vérifié d'ailleurs pour tous les établissements. Lorsqu'il y a production d'information, et à condition que les enseignants le sachent (!), la consultation devient très importante à 68,89% en moyenne, allant jusqu'à 73,34% pour les établissements de la Manche.

5 Tableau n° 5/66.

6 Cf. tableau n°5/67.

Le CDI, par ses services et son fonds, éprouve généralement, beaucoup de difficultés à répondre honorablement aux demandes. 25,5% de la population avouent trouver au CDI une part significative de références documentaires, contre 72,7% qui au mieux, en trouve quelques unes seulement pour ne pas dire aucune[1].

Nous avons essayé de voir si l'évaluation de la qualité du fonds du CDI variait selon un ensemble de critères liés à la personne interrogée. Cette démarche suscite un ensemble de remarques :

- plus le professeur se rend au CDI, meilleure est son appréciation du fonds. Le CDI serait victime éventuellement de son image, plus que du manque de service et de références effectives. L'évaluation la plus positive provient (à 29,7%) des professeurs s'étant rendus plus de six fois au CDI depuis le début de la rentrée scolaire 1995-1996. Il s'agit de professeurs qui passent régulièrement au centre de documentation.
- Lorsqu'un CDI est en mesure de procurer des manuels scolaires, différents usuels, des périodiques et des vidéogrammes aux enseignants, il s'assure automatiquement une appréciation globale positive, à la différence notamment de ceux qui proposent de la littérature institutionnelle, de l'autodocumentation sur l'orientation scolaire et professionnelle, des livres du maître, etc ...
- Les professeurs interrogés dissocient bien l'évaluation du fonds documentaire de celle portant sur les activités menées avec le documentaliste. En effet, même ceux qui n'y participent pas, évaluent positivement le fonds et le service CDI ; en effet, 43,6% d'entre eux apprécient le service (évaluation de six à dix sur dix points). De la même manière, la qualité du fonds et des services est en partie reconnue, même si le CDI ne dispose pas d'un espace réservé aux professeurs[2].
- On peut avancer que près d'un tiers (30 à 31% environ) des enseignants de notre enquête, évaluent positivement le CDI de leur établissement, par rapport aux missions qu'ils en attendent, et sont informés sur des éléments rendant compte du service proposé, par exemple la justesse des horaires avancés (donnée n°5/70) ou le nombre de documents proposés en prêt (donnée n°5/71). Cette qualité générale du service ne cache pas le fait que le CDI présente toutefois un ensemble de limites, comme le manque

---

1 Donnée n°5/68, notamment.

2 Donnée n°5/69.

d'espace privilégié de travail, le manque de document spécialisé mis à disposition[1], ou le manque de perspective de travail en relais avec les structures de l'écosystème documentaire académique.

5.2.3- Participation de l'enseignant à la constitution du fonds et au tri des documents du CDI

Même si le documentaliste reste entièrement responsable de ses choix d'acquisition, avec l'accord du chef d'établissement, il n'en reste pas moins que pour que le CDI soit loué des professeurs et devienne un outil adapté aux enseignements et aux projets du pédagogue, ce dernier doit pouvoir proposer des références, s'imprégner du fonds voire juger du maintien ou non de documents. Qu'en est-il des pratiques? En effet, un critère révélateur de l'investissement du professeur est sa participation à la politique d'acquisition, et au tri des documents : apportant ainsi sa compétence et son éclairage disciplinaire, il contribue à la mise en adéquation du fonds avec de présents ou futurs besoins documentaires.
On remarque là le fossé qui existe entre la démarche qui consiste à faire appel au CDI et au documentaliste pour obtenir de l'information et des services, et le manque évident d'investissement et de collaboration pourtant indispensable.
En effet comme le montre la donnée n°5/73, 94,7% des enseignants avouent ne pas participer au tri des documents du CDI. Seulement 5,3% déclarent le contraire!
Ils ne s'imaginent pas utiles à la réactualisation du fonds par rapport à leurs besoins. C'est ainsi que par exemple, tout au plus, 32,2% des enseignants utilisateurs interrogés, conçoivent une rediffusion des fonds du CDI à d'autres organismes dont les missions correspondent aux contenus des fonds documentaires disponibles. Aucun n'a été capable de proposer un ensemble de trois critères pour le choix de la mise aux archives de la part obsolète du fonds.
Parmi les quelques participants aux tris effectués par le documentaliste du CDI, 80% d'entre eux[2] avouent le faire une fois par an, dans le meilleur des

[1] Cf. donnée n°5/72.

[2] Soit 16 personnes sur les 325 interrogées.

cas[1]. Seulement trois d'entre eux acceptent et participent deux à trois fois par année, de manière à constituer un partenariat et un suivi prolongé dans le temps.

Pour conclure, leurs réponses nous permettent d'avancer que les professeurs ne se ressentent pas en soi comme un des piliers de la politique documentaire de l'établissement. Leur attitude, à la fois de doléance et de tolérance, ne doit cependant pas masquer un très fort consumérisme et la volonté de trouver un meilleur service CDI. Leurs exigences n'entraînent pas pour autant chez eux une attitude participative au sein du CDI. On assiste à un cloisonnement des activités documentaires, à un "sas" entre utilisation et investissement personnel.

Il est évident que les documentalistes ont souvent davantage le sentiment d'être esseulés dans leur politique d'acquisition qu'ils ne le sont véritablement[2]. Les professeurs considèrent participer à la politique d'acquisition, même s'ils ne proposent qu'une ou deux références une à deux fois par année scolaire : ce qui est objectivement faible. Enfin, quel que soit le département, on constate que l'organisation en groupe disciplinaire est une plus grande force de contribution à la politique documentaire, que les démarches individuelles qui sont déséquilibrées d'un professeur à l'autre. Sur ce point-là toutefois, on peut dire que le professeur est globalement très "participatif". Ce sont surtout les démarches individuelles qui manquent le plus.

44,12% des documentalistes interrogés confirment être aidés par une partie des enseignants à l'occasion des récolements ou des inventaires menés au CDI. Il s'agirait pour la plupart de professeurs de lettres et d'histoire-géographie, les deux disciplines les plus concernées par les activités développées au CDI. Cependant, les fonds scientifiques, artistiques, notamment, sont gérés ponctuellement à la seule initiative des documentalistes qui souvent opérent des tris selon, semble-t-il, des critères d'ordre organisationnel et matériel (notamment liés aux problèmes de capacité limitée de stockage de la plupart des CDI visités). Autre constat : les fonds les plus anciens ne sont pas basculés dans les cabinets de discipline, à la différence de beaucoup de nouveautés. Nous avons constaté d'ailleurs

---

1 Donnée n°5/74.

2 C'est le cas de 57,3% de ceux de l'échantillon d'enquête.

que la chaîne de vie des documents est souvent "inversée" en collège, à savoir qu'un document présentant un intérêt certain, commence à être prêté et consulté par le cabinet de la discipline concernée, pour être bien plus tard basculé dans le fonds du CDI. En effet, on constate que le CDI devient alors un espace de "stockage et d'archivage" géré par un documentaliste cumulant des références plutôt anciennes de produits ne faisant plus systématiquement leur preuve sur un plan pédagogique et didactique et ceci pour près d'un tiers des acquisitions impulsées par les différentes disciplines. Lorsque des documents à acquérir sont communiquées au documentaliste pour une acquisition, les références émanent essentiellement de rencontres départementale ou académique entre pairs ou bien à l'issue de stages de formation continue (disciplinaire ou générale). L'essentiel des références proposées sont des documents sur support papier, issus de collections généralistes[1].

5.2.4- Un micro-système documentaire interne déficient

5.2.4.1- Une déficience dans le secteur de la production d'informations

Nous allons procéder à une observation des réponses et des pratiques formulées par les professeurs de chaque discipline, concernant principalement deux points de la production éventuelle d'informations pédagogiques et professionnelles par le documentaliste du collège :

- Ont-ils connaissance de la production de divers produits documentaires (que nous avions mentionnés ci-avant, c'est-à-dire les dossiers documentaires, les revues de presse, les bulletins des sommaires de périodiques, etc ...), et cette connaissance varie-t-elle selon les disciplines d'appartenance? On recherche là la capacité à informer les professeurs.
- Lorsque ces produits existent et qu'ils en sont tenus informés, les professeurs de collège les consultent-ils?

Six produits documentaires ont été analysés, tant pour connaître les taux de production respectifs, que les taux de consultation dans un CDI de collège.

Produite à 23,53%, la revue de presse n'est consultée que par 39,2% de l'ensemble de la population enseignante. Une majorité déclare ne pas lui

[1] Rares sont les références de type littérature spécialisée.

accorder d'intérêt particulier.

Les dossiers documentaires, (taux de production de 40%) ne sont consultés régulièrement que par 20,9% des enseignants[1]. Les bulletins (ou listing) annonçant les nouveautés acquises par le CDI du collège obtiennent un taux de réponses, similaires aux dossiers documentaires. 33,8% en produisent pour une consultation de 20,6% [2].

Le bulletin des sommaires des périodiques et le bulletin d'information[3] ne sont respectivement produits que par 17,8% et 22,5% des documentalistes, et obtiennent des taux de consultation confidentiels, avec 5,5% et 11,4% des enseignants interrogés. On pourrait dire que rares sont les documentalistes qui en assurent la production et encore plus rares sont les enseignants qui les consultent, d'autant plus que cette production reste exceptionnelle, ne faisant pas l'objet d'une politique ou d'une campagne d'information.

Enfin, la sélection de textes officiels reste un des produits les plus attractifs et les plus proposés (à 49,9%), puisque 26,8% des professeurs qui ont à leur disposition une sélection de ce type déclarent la consulter régulièrement .

En observant les comportements par discipline d'enseignement, on note cependant quelques différences et préférences d'une discipline à l'autre.

Les plasticiens ont un comportement documentaire plutôt proche de celui des linguistes. Tous deux consultent en priorité les habituels affichages (68,8%), les sélections de textes officiels (à 31,3%) notamment ceux liés à leur discipline, ou les bulletins informant sur les nouveautés proposées par le CDI (31,3%).

A la question de la volonté d'avoir à leur disposition d'autres productions au CDI, les plasticiens n'ont fait aucune autre proposition que celles proposées d'autorité. On mesure entre autres, le fait que les professeurs de cette discipline, ont d'énormes difficultés à avoir un système de représentation des productions documentaires. Leurs représentations de la documentation en CDI restent "traditionnelles". Les autres produits proposés ne captent pas leur attention, notamment pour ceux qui ont déjà eu à leur disposition ce type de production : on pense notamment au bulletin d'information, à celui des sommaires de périodiques, ...

Peu de produits documentaires semblent susciter l'intérêt des professeurs

---

1 Donnée n°5/75.

2 Donnée n°5/76.

3 Données n°5/77 et 5/78.

de musique à l'exception de :
- la revue de presse actuellement d'ailleurs consultée par 75% des professeurs d'éducation musicale .
- et des affichages à information généraliste destinés à l'ensemble de la communauté éducative.

Les professeurs d'EPS auraient tendance à surestimer le taux de production de produits documentaires réellement effectués dans leur établissement scolaire. Exemple significatif : la revue de presse, selon eux, tous les documentalistes offriraient ce service lié à l'actualité éducative, alors que c'est le cas de près d'un quart seulement des documentalistes interrogés!

On remarquera le fort taux de "sans réponse", 63,02% ce qui confirme que les professeurs d'EPS ne connaissent pas les productions et leur suivi par le documentaliste.

Les dossiers documentaires sont les productions qui intéressent le moins les spécialistes de l'EPS. La plupart avouent ne pas les consulter.Les produits rendant compte de l'actualité en général, et de l'édition en particulier, les intéressent peu : c'est surtout le cas pour le bulletin des nouveautés ou celui des sommaires de périodiques[1].

Du fait de leurs occupations, et de leur mode de fonctionnement, le principal moyen utilisé pour s'informer reste l'affichage régulier d'informations dans l'établissement, sur le réseau documentaire, la vie culturelle locale, les informations de maisons d'édition, ... A l'occasion de leur passage devant les zones d'affichage ils en profitent pour les consulter et se tenir "librement" informés. 72,4% d'entre eux d'ailleurs donnent un avis favorable sur ce produit documentaire.

Le troisième produit fortement apprécié des professeurs d'EPS est une sélection des différents et derniers textes officiels faisant autorité. 37,9% déclarent la consulter lorsqu'elle est produite par le documentaliste du collège.

Parmi les éventuelles productions mises à la disposition des historiens-géographes, on remarquera l'intérêt moyen porté aux revues de presse (36,4% les consultent), aux dossiers documentaires (28,3%), aux bulletins des nouveautés (20%). L'actualité en général semble ne pas constituer une priorité pour les enseignants d'histoire-géographie, d'où le faible intérêt

[1] Cf. données n°5/ 79 et n°5/80.

porté à ces diverses productions. *A contrario*, les deux principales sources d'information auxquelles ils portent un vif intérêt sont les affichages (à condition que ceux-ci soient réguliers, mis à jour, ...) retenus par 65% des historiens[1] et les diverses sélections de textes officiels en vigueur (21,7% d'intérêt [2]).

Les enseignants de langues vivantes (LV) privilégient essentiellement trois types de productions qui sont, par ordre décroissant d'importance :
- les affichages réguliers et ciblés autour des préoccupations disciplinaires
- la revue de presse (42,9% la consultent lorsqu'elle est à leur disposition)
- enfin, sous forme de compilation, le bulletin informant des dernières nouveautés acquises par le documentaliste du CDI, et de préférence regroupées par champs disciplinaire (21,2% de consultation) .

Les linguistes ont souvent déclarés au cours de l'enquête être désireux de connaître régulièrement les nouveautés du CDI et plus largement celles sur le marché de l'édition pédagogique et scolaire.

On soulignera[3] la place de choix occupée par les diverses sélections de textes officiels. Cette production documentaire est généralement en phase avec la plupart des besoins informationnels des enseignants, quelle que soit la discipline exercée.

A contrario, les dossiers documentaires, les bulletins des sommaires des périodiques, et les bulletins d'information ne sont pas des produits documentaires fondamentalement attendus et consultés par les spécialistes des langues vivantes interrogés. Enfin, ces derniers se démarquent de leurs homologues d'autres disciplines, dans le sens où une majorité proportionnelle de 37,7% préfère remettre leur documentation disciplinaire entre les mains des documentalistes gérant le CDI, plutôt que de devoir en assurer la gestion au sein du laboratoire de la discipline.

Les spécialistes des lettres et du français sont parmi ceux qui accordent le plus de crédit à des productions généralement non retenues par les autres. C'est le cas de deux productions : la revue de presse (consultée à 47,4%) et des dossiers documentaires (consultés à 36,5%). Les enseignants de cette

1 Donnée n°5/81.

2 Graphique n°5/82.

3 Avec la donnée n°5/83.

discipline insistent sur l'intérêt de produire de l'information liée à l'actualité et aux sujets pédagogiques du moment, mettant en jeu divers questionnements sociétaux. La plupart d'entre eux déplorent cependant que lorsque des dossiers documentaires se trouvent à leur disposition, les sujets retenus l'ont été de manière subjective par le documentaliste sans dialogue au préalable, ou connaissent des mises à jour plus ou moins régulières et plus ou moins fréquentes.

De la même manière, les professeurs de lettres sont désireux d'être tenus informés sur l'actualité éditoriale : 29,7% de ceux qui ont à leur disposition ce type de produit le consultent régulièrement[1]. Il est à retenir que les enseignants de français sont parmi ceux qui sont les plus ouverts aux autres productions, impulsées par le documentaliste du CDI.

La plupart des productions documentaires n'attirent pas et ne sont pas consultées par les enseignants de mathématiques. On obtient d'ailleurs les plus forts taux de non consultation avec cette discipline : par exemple, lorsqu'est proposé un dossier documentaire, seul 5,3% de la population mathématicienne le consultent, ou le bulletin des sommaires de périodiques avec un taux insignifiant de 3,5%. De la même manière, on ressent un net désintérêt des mathématiciens pour les diverses productions : 76,68% d'entre eux n'ont pas d'avis et ne savent pas ce qui est produit par le documentaliste du collège. Il s'agit-là d'un des plus forts taux de distanciation vis-à-vis du service CDI. Seuls les affichages (consultés à 54,4%[2]) et les sélections de textes officiels (consultés à 36,8%[3]) sont les deux productions privilégiées par les mathématiciens. Nombreux sont ceux qui ont insisté sur le caractère informatif des textes officiels, et en quoi ceux-ci permettent de mieux connaître le paysage éducativo-administratif.

Enfin, les professeurs de sciences (physique et sciences et vie de la terre) retiennent deux productions qui correspondent à leurs besoins. Il s'agit par ordre d'importance :

- des affichages d'information générale
- et des sélections de textes officiels.

En ce qui concerne les autres produits documentaires, on peut parler de quasi absence d'intérêt, quel que soit le profil de ces enseignants.

---

[1] Donnée n°5/84.

[2] Cf. donnée n°5/85.

[3] Donnée n°5/86.

Pour conclure ce point, on constate que la plupart des disciplines ont un intérêt particulier pour certaines productions documentaires au détriment d'autres qui sont parfois proposées dans leur CDI. A l'exception des affichages et des diverses sélections de textes officiels qui semblent intéresser la quasi totalité des enseignants de collège.

On assiste alors à certains écarts entre les "attentes disciplinaires" du professeur et le regard "sur la discipline" porté par le documentaliste, un fossé plus ou moins important entre l'attente et les offres de produits documentaires, des écueils dans la capacité d'adaptation du documentaliste face aux diverses équipes. On peut penser qu'au niveau de la production documentaire en CDI, le documentaliste parfois a un système de représentation de la demande plutôt faussé.

Trois disciplines semblent plus en phase entre les productions la plupart du temps proposées en CDI et leurs attentes de professionnel. Il s'agit des historiens-géographes, des professeurs de lettres et des spécialistes de langues vivantes.

L'autre problème fondamental que nous avons apprécié est que le documentaliste acculé à gérer au plus près le quotidien était en "déséquilibre" par rapport aux enjeux principaux du traitement de l'information : la rapidité, le respect de la cible, et la mise à jour de l'information. La plupart des enseignants privilégient des sujets chaque année scolaire, désirent les sélections d'information mettant directement en jeu leurs pratiques pédagogiques quotidiennes[1] et souhaitent être tenus au courant des dernières tendances liées à un sujet les intéressant. Or, faute de cadrage des missions du documentaliste, il n'est pas à même de pouvoir répondre professionnellement à cette demande et à cause de ce déséquilibre, gère dans l'urgence des sujets par rapport à d'autres ou des produits par rapport à d'autres qui ont un moindre impact auprès des professeurs.

De ces décalages entre offre et demande documentaire, naît l'insatisfaction et le fait que la crédibilité du traitement documentaire du documentaliste est remise assez profondément en question lorsque l'on s'interroge sur l'évaluation du traitement de l'information.

Enfin, ces produits ne sont pas adaptés à des profils d'usagers et donc jugés comme beaucoup trop généralistes et peu en phase avec les besoins

[1] Par exemple, la place de choix accordée aux textes officiels notamment.

pédagogiques et disciplinaires du moment.

A l'exception des affichages massifs (à 86,3%) et de la production de quelques dossiers documentaires (61,76%), le documentaliste ne produit pas et n'offre pas de produits documentaires ciblés, régulièrement mis à jour. Outre la production, la diffusion même des informations est menée au coup par coup, sans stratégie de diffusion calculée, systématique,... Dès lors, le système CDI n'est pas transparent aux yeux des usagers qui parfois supposent plus qu'ils ne savent de la présence ou de l'absence de tel ou tel produit ou de telle autre information. Une question cruciale comme l'adaptation des productions aux profils des enseignants, avec des périodicités connues de tous, ... n'est pas même à l'ordre du jour dans le discours des documentalistes interrogés. Beaucoup d'enseignants picorent les diverses informations susceptibles de les intéresser ponctuellement, avec une dose non négligeable d'approximation et mettent en place des micro-stratégies de veille documentaire notamment à partir des productions officielles du MEN et de quelques abonnements (personnels ou de cabinet disciplinaire) à des périodiques.

5.2.4.2- Une déficience dans le domaine de la fourniture d'informations externes au fonds du CDI

Le documentaliste, spécialiste de l'information à caractère pédagogique, ne fait globalement pas preuve de relations suivies, régulières, avec les différentes structures documentaires de son écosystème. En effet, en vérifiant les taux de consultation des catalogues et des déplacements dans les diverses structures, on observe les tendances suivantes.

Concernant le réseau CRDP, 67,7% des documentalistes y vont entre une et quatre fois par trimestre. Leurs consultations se résument à deux types de demande de services, à savoir l'acquisition de productions du réseau éditorial ainsi que des sollicitations du service Ingénierie documentaire pour divers problèmes liés notamment à l'informatique documentaire.

Pour les CRD d'IUFM , seulement 5,9% des documentalistes y vont à raison d'une à trois fois par trimestre. Autant dire que les relations sont

inexistantes entre l'IUFM et les CDI de l'Académie. Des quelques questions posées, nous avons pu constater l'absence de représentation des fonds de l'IUFM. Dès lors, le documentaliste et son CDI ne peuvent pas être force de proposition ni de relais entre les professeurs et ces gisements d'information. Lorsque les documentalistes sont en contact avec ceux de l'IUFM s'est exclusivement dans le cadre de participation à des projets de recherche, de formation, ou de tutorat de professeurs-stagiaires en documentation.

Les déplacements dans des centres de recherche en pédagogie ou des laboratoires ou départements universitaires, en vue de repérer et s'enquérir d'information, est un acte rare mais cependant plus généralisé que ceux envers l'IUFM. En effet, ce sont quelques 18% des documentalistes interrogés qui déclarent y faire appel ponctuellement. Les documentalistes usagers de ces centres sont généralement eux-mêmes possesseurs de diplôme universitaire de niveau second et troisième cycle, plutôt ayant obtenu le CAPES en concours après avoir suivi une préparation (voie interne ou externe) récemment dans la profession et dans le collège d'exercice (dû au fait qu'ils sont les plus jeunes de la population d'étude).

Les bibliothèques de musée et de centres à mission culturelle, correspondent en fait non pas à des projets documentaires ou de recherche d'information, mais plutôt à la mise en place d'animations culturelles et savantes[1].

Sans paraphraser certains documentalistes expliquant que le "*professeur était un adulte et donc capable d'aller quérir l'information lui-même par ses propres moyens*", le documentaliste et le micro-système CDI ne diffusent que les informations issues de son fonds documentaire découlant de sa politique d'acquisition. Aux dires des professeurs, trois axes fondamentaux de nature à développer une fonction de CDI relais avec l'écosystème documentaire du professeur n'auraient semble-t-il pas été pris en compte :

- d'une part, la faible part de recherche et de récupération d'information

[1] Expositions, Journées,... ; ceux-ci nous ont expliqué aller rechercher de l'information qu'ils ne trouvaient pas ailleurs en CRDP et en CDI, et s'appuyant particulièrement sur ces fonds, car ils sont des documentalistes "actifs" dans l'organisation culturelle de l'établissement notamment par la mise en place de sorties scolaires, d'expositions sur le patrimoine, etc... (rôle affirmé du documentaliste "animateur culturel").

virtuelle en ligne sur le Net ou en télématique[1]. Comme nous l'avons démontré, des quelques services utilisés, très généralistes, le documentaliste de CDI ne propose pas de références ou de repérages particulièrement "spécifiques", mettant de ce fait en lumière l'intérêt de sa fonction auprès de l'adulte professionnel qu'est l'enseignant. Lorsqu'il sollicite les structures de l'écosystème, c'est plutôt pour résoudre un projet personnel de recherche, moins à destination du professeur. Même avec des moyens techniques "honorables"[2], ce qui est loin d'être le cas de beaucoup de collèges, les informations données restent rares et générales, non inscrites dans des recherches ciblées, et sans avoir fait le point sur l'état des connaissances et des références consultées par l'enseignant avant toute recherche.

- D'autre part, le "rendez-vous manqué" de la Basse-Normandie avec l'organisation du travail en district. Bien que l'idée ait fait ses preuves ailleurs[3], la démarche a été longue et ne se solde pas à proprement parler à ce jour par le développement complet d'un dispositif de formation et d'information mutuelles, encore moins de développement de fonds documentaires sectoriels ou complémentaires au moins pour la réactualisation des savoirs pédagogiques et disciplinaires de l'enseignant, ni par la création de véritables réseaux de relations professionnelles entre documentalistes. Quelques relations ont été citées et repérées mais elles restent anecdotiques sur l'ensemble de l'Académie (et ne correspondent pas toujours au découpage institutionnel en district). De plus, la notion même de documentation "comme propriété de l'établissement"[4] est contraire à d'éventuels projets de constitution et de mise en commun de fonds documentaires, pouvant circuler d'un CDI à l'autre, par district. Les réunions de district à ce jour, se sont soldées par des espaces d'informations générales données par l'IPR, des rencontres avec un invité de prestige sous

---

1 De plus en plus de produits, d'expertise, de conseils, de bibliographies, ... ont été développés au service de l'enseignement, notamment auprès du CNDP.

2 Cf. chapitre n°7 intitulé "*Les nouvelles formes de recherche d'informations*".

3 Cf. les "Bassins de formation" dans l'Académie d'Aix-Marseille par exemple.

4 La documentation d'un CDI renvoie au principe de propriété de l'établissement, et ce principe-là constitue un obstacle pour développer une organisation des fonds en réseau, avec échange de documents d'un CDI à l'autre, rotation systématique des fonds. Au centre de la problématique devrait être revue notamment la question de la propriété administrative des fonds possédés par chaque établissement public d'enseignement.

forme de conférence, de distribution d'informations pratiques notamment pour mettre en route des dispositifs inscrits dans les programmes, mais jamais autour de la mise en place de dispositifs souples de travail afin de partager des ressources et des outils au service des besoins des professeurs des établissements.

- Enfin, il y a une déficience certaine en terme de développement de passerelles entre le micro-système CDI et les structures détenant de nombreuses ressources comme le CDDP, CLDP, CRD d'IUFM , etc... Les contacts sont rares, mais même lorsqu'ils sont suivis par certains documentalistes, ce n'est que pour pourvoir à leurs propres besoins documentaires travaillant sur un projet ou s'intéressant à une problématique en tant que "professeur/animateur/accompagnateur" de groupes d'élèves. Le professeur trouve rarement une aide, un relais prêt à lui fournir de la documentation ou au moins un repérage sérieux et précis à partir de divers gisements "sondés" au préalable par le documentaliste. Les seules rencontres proposées sont celles qui accompagnent le projet d'informatisation et de suivi de cette opération entre les différents CDI de collège, lycée, lycées professionnels et techniques, et les centres du réseau CRDP.

De ces lacunes, découle un certain repliement, guidé par le documentaliste, dans des "niches documentaires" reposant essentiellement sur le fonds documentaire du CDI, limité à des références plutôt destinées à l'élève ou à l'exploitation pédagogique en classe[1], choix souvent influencé par les "origines disciplinaires" et les représentations du documentaliste, plutôt que le fruit d'une analyse scientifique des besoins. Côté professeur, on constate un développement de stratégies "de contournement", en mettant en place des fonds d'auto-information en lieu et place des cabinets disciplinaires, ou en développant une valise documentaire personnelle conséquente. Dans le champ des transferts de savoirs pédagogiques et disciplinaires, le CDI n'occupe qu'une place "optionnelle", "satellitaire", à la marge des pratiques documentaires effectives de l'enseignant.

---

[1] Nous pensons par exemple à la stratégie du "manuel scolaire", document support pédagogique et qui devient peu à peu au centre des dispositifs de fourniture d'information des CDI de collège.

Pour conclure, on constate que quelques idées pourraient voir le jour comme la constitution de fonds type pour aider l'enseignant à actualiser ses savoirs professionnels, et mis à disposition dans chaque district. Ceci pourrait prendre la forme d'un rapprochement affirmé des CRD d'IUFM et des CDI. Départementalement, un travail de mise à contribution serait envisageable, notamment pour la fourniture d'information spécialisée de l'IUFM, liée aux disciplines, et aux différentes productions de littérature souterraine. Le prêt régulier de quelques références à fort ancrage disciplinaire, avant la constitution d'un fonds documentaire d'établissement, pourrait être une stratégie transitoire d'amélioration.

Enfin, l'aménagement d'espace de travail et de convivialité au CDI ou à proximité de celui-ci pourrait permettre davantage d'inter-relations entre les acteurs de l'établissement. En effet, un espace d'accueil et de travail pour l'enseignant, une politique claire d'information sur les produits documentaires disponibles au CDI, une évaluation régulière et scientifique des pratiques et des besoins documentaires, permettraient notamment aux professeurs, de faire du CDI , un maillon indispensable à la réactualisation des savoirs professionnels et pédagogiques. A ce jour, on peut encore parler de déficience notoire dans le domaine de la concertation et de l'information interne entre documentaliste et professeurs[1].

[1] Les professeurs se plaignent d'ailleurs du manque d'information émanant du CDI, et plus généralement des difficultés qu'ils éprouvent à travailler avec le fonds du CDI.

6- Relations professionnelles et représentation entre l'enseignant et le documentaliste[1]

6.1- La vision des fonctions et des missions du documentaliste par le professeur

Comme nous l'avons montré à l'occasion du chapitre sur l'analyse des textes officiels produits de 1952 aux années 90, les attentes institutionnelles vis-à-vis du documentaliste ont peu à peu évolué, en franchissant une succession d'étapes.

Les années 50 sont caractéristiques à ce sujet : le documentaliste doit remplir exclusivement des fonctions d'"informateur" auprès de l'ensemble de la communauté éducative, notamment des parents d'élève. Il agit en écho de la politique d'établissement.

Durant les deux décennies suivantes, en plus de l'information générale, l'action du documentaliste porte notamment sur le début et la fin de l'année scolaire, par la préparation d'un dispositif informationnel et l'état des lieux de la logistique de l'établissement. Nous pouvons alors parler de documentaliste "logisticien", qui doit rendre compte de l'état du patrimoine matériel devant les membres de l'établissement[2].

Les années 80 annoncent un changement radical. Le documentaliste devient peu à peu un "animateur-formateur", notamment auprès des publics les plus jeunes. Les textes parlent beaucoup d'initiation à la documentation des collégiens de 6ème, de la nécessité de savoir utiliser le CDI comme outil d'apprentissage de nouveaux savoirs, etc. L'élève occupe le "*coeur de l'établissement*" qu'est le CDI. La meilleure illustration sera la circulaire du mois de mars 1986, où parmi les différentes missions annoncées, nous pourrions dire que le documentaliste devient une sorte de "professionnel polyvalent", dont le champ d'actions n'est pas uniquement axé sur la constitution des fonds, la production et le traitement de l'information pour l'ensemble des membres de la communauté scolaire, mais plutôt sur la création d'un espace ouvert de culture et de soutien scolaire principalement destiné aux élèves.

En interrogeant les enseignants au cours de l'enquête, on constate

---

[1] Données statistiques du chapitre n°6, Annexe n° 9, volume 2, p. 673 à 686.

[2] Notamment les nouveaux arrivants.

que ces deux missions de "diffuseur de culture" et de "relais de projets pédagogiques" sont présentes surtout chez les professeurs des départements ruraux et particulièrement pour les établissements les plus enclavés. L'enseignant, en général, attend en priorité du documentaliste du CDI, qu'il soit le catalyseur de projets pédagogiques, projets bien plus généraux d'ailleurs que ceux liés exclusivement à la documentation. *A contrario*, dans les zones semi-urbaine et urbaine, l'accent est davantage mis sur un rôle de conseiller réunissant et proposant des conditions et des pistes d'exploitation à partir de documents fournis par le fonds documentaire du CDI. La dimension du "Professionnel de l'Information[1] " en phase avec le système documentaire du collège prédomine dans les secteurs urbains.

Enfin, quel que soit l'établissement, aucun enseignant ne perçoit le documentaliste comme un producteur d'information, un spécialiste de la méthodologie du document, un relais informatif avec les gisements environnants. Bien que la dimension "relais d'information" soit présente dans les textes officiels depuis le milieu des années 70.

La dimension "documentaliste-animateur culturel" est particulièrement affirmée chez les enseignants de langues vivantes. Ceux-ci se différencient des autres en retenant le documentaliste, comme un "chef d'orchestre" pour mener des projets pédagogiques dans l'établissement et aussi comme "responsable culturel" du collège.

Un autre point absent est la qualité de gestion du fonds documentaire et sa spécificité informative. Sur le total de l'enquête, 77,71% parlent d'absence d'exclusivité du fonds documentaire du CDI. En observant notamment les diverses zones géographiques étudiées, on constate que les professeurs qui parlent le plus d'exclusivité sont plutôt situés en zone rurale, voire dans les zones les plus retirées des départements de l'Orne et de la Manche.

En conclusion, on peut s'avancer à dire qu'aux yeux des enseignants, le fonds documentaire est perçu comme particulièrement généraliste, servant plus à la préparation de la classe, que comme outil de réactualisation de leurs savoirs professionnels ou d'aide aux choix. Sur ce point précis, la perception des enseignants est en conformité avec les priorités notifiées dans les textes officiels publiés ces derniers temps. A l'issue des différents points abordés pour mieux comprendre les actions

[1] En matière de sélection, traitement, mise à disposition de l'information.

actuellement entreprises en CDI à l'égard des professeurs de l'établissement, nous allons nous interroger sur le regard et l'appréciation que portent ces derniers sur le documentaliste, gestionnaire du CDI. Les degrés et les types d'attente du professeur vis-à-vis du documentaliste sont variables selon notamment, les secteurs géographiques d'exercice professionnel.

Pour les zones rurales, le documentaliste serait avant tout une sorte de "catalyseur" permettant la réalisation de divers projets pédagogiques, alors qu'en zone urbaine, le documentaliste serait plutôt le "conseiller expert" proposant des conditions et des pistes d'exploitation de documents (plutôt sur support papier) détenus au CDI. Par contre, quelles que soient les zones et les disciplines, rares sont les professeurs qui voient dans le documentaliste un producteur d'information pédagogique et professionnelle, un méthodologue des connaissances, ou un relais opérationnel pour mettre en phase des demandes documentaires internes à l'établissement avec des gisements externes environnants. Quelques disciplines, dont les linguistes, voient dans le documentaliste, un informateur sur la vie culturelle de l'établissement et environnementale. On remarquera que pour la plupart des disciplines, le CDI reste une des premières sources d'information ; toutefois, une autre majorité d'enseignants déclarent que les résultats de recherche étant la plupart du temps stériles, ils se retournent vers le réseau des pairs, leur valise documentaire personnelle voire les structures externes afin de résoudre leur problème. Les mathématiciens, les scientifiques et les professeurs d'EPS accordent une faible importance au CDI[1]. De plus, l'importance du CDI et de son gestionnaire décline en zone urbaine, quel que soit le département observé.

A la question du profil des personnes qui apportent le plus d'information essentielle à la pratique du métier, la meilleure et la plus efficace information serait celle émanant des homologues de la même discipline, voire plus largement, celle émanant du corps enseignant. Pour certains spécialistes disciplinaires[2] viennent ensuite les formateurs et animateurs de stage. Ce n'est qu'en troisième position, que le plus généralement, on

1 Cf. tableaux n°6/1 et n°6/2.

2 En sciences, EPS, Musique, et Mathématiques.

retrouve le documentaliste du CDI. Quelle que soit la discipline, le documentaliste n'est pas reconnu pour sa fiabilité en matière de communication d'information disciplinaire et de pédagogie générale[1]. Même dans les secteurs les plus éloignés, le documentaliste n'est pas identifié comme le spécialiste des contenus informationnels, ni à l'origine de stratégies efficaces de recherche d'information[2].

Pour les enseignants ayant en charge des fonctions de formation (initiale et/ou continue), le documentaliste aurait pour autre mission de base d'être un spécialiste de la lecture et du travail sur document à destination des élèves[3]. Par contre, le fait de mener en parallèle de son activité professionnelle, une activité de recherche ne modifie pas la perception du rôle du documentaliste face aux élèves et face à l'enseignant.

Contextuellement, les stages de formation continue proposés ces dernières années dans le plan académique de formation de Basse-Normandie ne se solde pas par une modification des représentations. Au contraire, ceux qui ont suivi des stages de formation continue associant une problématique documentaire, perçoivent le documentaliste comme animateur et relais. On assiste alors à une évolution de la représentation du métier de documentaliste vers celle d'animation, d' "interface" entre les professeurs au cours de projets inter-disciplinaires, ou bien de relais au sein de tout l'établissement pour les TIC(e), plutôt que d'expert dans les domaines de la fourniture et du traitement de l'information pédagogique et professionnelle. Sur ce point précis, l'apport de la formation continue provoque une dérive du système de représentation de chaque professeur vis-à-vis de la

---

1 On retrouve cette situation, quels que soient le secteur géographique et le type de collège observé.

2 Cf. Première partie, chapitre 2.4, où le discours général dans les nouveaux programmes de collège restitue cette idée de mise à l'écart du documentaliste pour le travail de fond sur les documents et l'information.

3 Ce principe n'est pas une priorité pour les professeurs non formateur, à l'exception de ceux ayant une charge de tutorat de professeurs stagiaires ; donnée n°6/3.

documentation scolaire[1].

[1] Analyse des plans académiques de formation continue dans le domaine de la documentation scolaire pour les années 90 :
Pour les années 90, le nombre moyen de stages organisé fut de 7,65 stages par année scolaire. Deux années ont toutefois eu un record de nombre de stages (17 en 1994-1995, et 11 en 1998-1999) en raison de deux facteurs conjoncturels, mais qui n'ont pas été réitérés les années suivantes ou précédentes.
En 1994-1995, la priorité avait été donnée à la formation et à la maîtrise de l'informatique documentaire (9 stages sur 17 organisés). En 1998-1999, c'est un nouveau dispositif de formation continue qui est expérimenté, et qui provoque la croissance du nombre de stages "courts" afin de permettre d'organiser les regroupements des documentalistes par secteur géographique. A ce jour, rien ne nous permet de penser que ce dispositif sera reconduit voire renforcé.
Les stages ont tendance à être relativement courts, puisque la moyenne sur 9 années est de 2,15 jours par stage. Les stages dont la durée est de 3 jours sont quasiment exceptionnels et n'ont eu lieu qu'à l'occasion de la mise en place des nouveaux programmes en collège (1996-1997 et 1997-1998). Même si on dénote la faiblesse globale du nombre de stages, on se rend cependant compte que des années 1991-1992 à 1995-1996, l'Académie de Caen a tenté de développer des stages interdisciplinaires (notamment avec les enseignants d'histoire-géographie), avec deux pics pour les années 1992-1993 et 1993-1994, avec près de 50% des stages organisés sur le thème de la documentation, de la pédagogie documentaire, avec des publics de documentalistes et d'enseignants principalement d'histoire-géographie.

Même si le contexte institutionnel formatif était plutôt favorable à mettre en place des situations d'échange et de partage de connaissances entre professeur-documentaliste et professeurs de discipline, parmi les enseignants interrogés, ce principe de stage transversal a peu retenu leur attention et n'a pas servi de déclencheur pour mettre en place des actions autour de la documentation ou moyen de chercher différemment de l'information pédagogique et professionnelle, notamment en sollicitant davantage le documentaliste.
A compter de la rentrée 1994, quoique maintenu, la part globale de ces stages a fortement chuté (moins de 25% des stages organisés ...), pour finir par disparaître totalement à compter de la rentrée 1996. Depuis cette date, **le cycle de stages inter-disciplinaires a totalement disparu du plan académique de formation.**
En observant les items de formation les plus fréquents, on constate une forte influence de l'actualité de l'éducation comme facteur influencant les thèmes retenus. On retiendra particulièrement la "gestion mentale", pour les années 1991, 1992, l' " analyse et l'intégration des nouveaux programmes du collège" pour les années 1996, 1997 et 1998, ou les règles de maîtrise de l'indexation et du catalogage de 1990 à 1993.
Les deux contenus les plus souvent déclinés, répartis au fil du temps, sont la "recherche documentaire" (pour initier les élèves) et l' "informatique documentaire", avec un pic pour l'année 1994-1995 afin de gérer les fonds documentaires des CDI.

Comme pour les stages interdisciplinaires, on remarque que de 1993 à 1996, des stages d'aide à l' "utilisation du CDI" ont été développés, jusqu'à 4 par année scolaire, mais n'ont pas été ensuite reconduits à la rentrée 1996.
De plus, sur l'ensemble des années 90, **on ne retrouve pas trace de stage sur la "recherche documentaire" pour l'enseignant, la "recherche sélective de l'information", "l'intégration des Technologies de l'information et de la communication pour chercher l'information", la "découverte-connaissance" d'autres structures documentaires que le CDI, etc.**

Pour conclure, nous pourrions dire que le plan académique de formation continue des années 90 est relativement classique. Les tentatives d'innovation dans le domaine de la recherche documentaire, avec l'ouverture à des stages associant différents professionnels, dans l'introduction de dispositifs méthodiques et innovants pour optimiser la recherche d'information, ont très rapidement été délaissés et ont vraisemblablement laissé peu de trace dans la culture documentaire de l'écosystème documentaire de l'Académie de Basse-Normandie, alors même que des tentatives originales et innovantes avaient vu le jour.

Les évaluations les plus positives reposent sur un système de représentation où le documentaliste devrait être essentiellement au service des élèves, en proposant un fonds en littérature de jeunesse et de l'adolescent, des périodiques généralistes, et mettant à disposition des enseignants des références documentaires utilisables en classe, avec notamment les manuels scolaires, des fichiers de méthode,... Pour cette partie du système de représentation du professeur, le CDI et le documentaliste sont en phase avec leur public adulte. Enfin, on retrouve systématiquement quel que soit le profil de l'enseignant, une évaluation récurrente du documentaliste instrumentalisé, réalisateur de tâches que ne veulent pas prendre en charge les enseignants, dans leur immense majorité. Le documentaliste devrait être alors un "*élément actif pour aider à chercher les documents et à les trier* " puis "*un gestionnaire d'un espace où l'élève est surveillé tout en travaillant parallèlement*"[1]. Les rares enseignants qui considèrent le documentaliste comme un spécialiste de la lecture et du travail sur les documents (analyse, comparaison, condensation, synthèse,...) forment une minorité très "active" dans les domaines de la formation, du tutorat, et exercent plutôt en zone urbaine.

6.2- Les enseignants face aux divers manquements du système éducatif : vers une stratégie de compensation avec le documentaliste

En interrogeant les enseignants, on constate que nombreux d'entre eux déplorent un certain nombre de manquements au sein du système éducatif français, pour lesquels peu de solutions sont envisagées tant sur le plan des moyens matériels qu'au niveau des compétences humaines. Ils ont alors tendance à trouver pour cet ensemble de manquements des solutions/actions de compensation incombant généralement au documentaliste de l'établissement scolaire[2]. En procédant par regroupement, on reconnaîtra principalement cinq domaines pour lesquels le documentaliste peut contribuer à y remédier au moins partiellement.

---

1 Données n°6/4 et 6/5.

2 Qui n'a de surcroît ni pression des programmes scolaires ni pression des parents à supporter.

-Les limites actuelles de la vie scolaire :

Même si la vie scolaire s'est particulièrement professionnalisée ces dernières années, aux dires des professeurs interrogés, elle prend en charge une série d'activités en rupture avec ce qui est fait en classe. Elle ne constitue pas un prolongement cohérent de ce qui est fait à l'occasion des enseignements scolaires. A la différence du CDI, qui est perçu comme un lieu renfermant la culture, le savoir, et les nouvelles formes d'accès à la connaissance, et qui peut constituer un prolongement efficace de ce que vit l'élève en classe, notamment avec l'offre de lectures complémentaires, l'acquisition éventuelle de méthodes pour apprendre à apprendre, etc.., le tout sous le suivi voire le contrôle d'un enseignant spécifique en la personne du documentaliste. L'école n'étant pas encore parvenue à développer véritablement des dispositifs d'enseignement extra-muros à la classe, les activités au CDI constituent une aubaine en correspondant à un dispositif pédagogique innovant, sans pour cela mettre en péril l'enseignement traditionnel et l'autorité des maîtres. Deux remarques renforceront nos propos. Une large majorité d'entre eux, plébiscitent avant tout le CDI et la présence du documentaliste, pour surveiller les élèves en même temps que ceux-ci effectuent leur travail de classe, de révision, et d'exercices. Enfin, à l'occasion de la mise en place de nouveaux dispositifs complémentaires à l'enseignement, comme l'aide individualisée, une majorité d'acteurs du système éducatif proposent un suivi par le documentaliste[1] & [2]. Sans parler du CDI comme "permanence scolaire" ou "*garderie* [3] " le choix d'accompagnement de l'élève dès lors ne se posant même plus en terme de continuité des enseignements.

- La rareté de l'animation culturelle :

Alors que le discours général proclame l'ouverture de l'établissement vers l'environnement, les acteurs du système éducatif multiplient les échanges et

---

1 Même si ensuite, ces choix posent un ensemble de problèmes notamment en matière de rétribution d'heures complémentaires d'enseignement, etc ...

2 On retrouve actuellement la même situation "polémique" en lycée avec la création des Travaux Personnels Encadrés (TPE), et où le documentaliste est au centre d'une tourmente.

3 Expression notamment utilisée par les époux **Gaillot** dans un ouvrage intitulé *"Le CDI : un supermarché, un sanctuaire, une garderie, un tremplin pour l'innovation?"*, CDDP de l'Indre-et-Loire, 1987.

essaient de répondre à de multiples sollicitations culturelles[1], bien qu'aucun acteur officiellement a en charge ce type de mission qui occupe de nombreux esprits et mobilise énormément de temps pour toute élaboration, préparation, suivi voire synthèse de travaux. Au moment où l'école se donne comme priorité d'éduquer le jeune citoyen en plus de l'instruire, les enseignants constatent que jumeler de telles activités en sus des heures d'enseignement est lourd voire infaisable bien que nécessaire et utile. D'où un glissement progressif de ce type d'objectifs vers le documentaliste qui est le seul acteur de l'établissement à être enseignant, sans mission formelle d'enseignement. Pour beaucoup de professeurs interrogés, le documentaliste est appelé à être un diffuseur de culture générale auprès des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative adulte.

- Les difficultés des collèges à communiquer et être informé de l'environnement :

Les campagnes d'information par les diverses structures sont souvent lourdes et coûteuses à organiser. La plupart des centres de documentation constituant l'écosystème documentaire de l'enseignant ont fait le choix de diffuser quasi systématiquement les informations au documentaliste, chargé ensuite d'en assurer une diffusion la plus large possible au sein du collège. D'autre part, les professeurs attendent du documentaliste, non seulement une diffusion mais aussi une sélection des informations susceptibles de les intéresser. De ceux que nous avons interrogés, nombreux désirent recevoir de l'information régulièrement, triée donc de ce fait relayée par le documentaliste. Parallèlement, l'équipe administrative ne participe pas à cette diffusion, ce qui précipite le documentaliste à devoir accomplir cette mission en plus des autres. Nombre de documentalistes nous ont avoué que les volumes d'informations émanant des diverses structures, du Ministère et des éditeurs étaient considérables, d'où deux grands modèles de diffusion, à savoir par excès avec une diffusion systématique à chaque enseignant, généralement par le biais du dépôt dans les casiers individuels, ou bien par restriction, par le biais d'un seul affichage en salle des professeurs. Par déficience, du fait que dans les établissements scolaires,

[1] On ne compte plus les semaines ou journées thématiques (semaine de la presse, journées du patrimoine, semaine du cinéma, journée de la résistance, journée du goût,...).

personne n'est officiellement chargé de la communication[1], le documentaliste endosse cette mission, avec une appréhension de la situation totalement individuelle, et donc fluctuante d'un documentaliste à l'autre.

- Des difficultés à échanger avec l'équipe de direction :

Les enseignants sont relativement sévères et ambiguës envers les documentalistes vis-à-vis de leur relation avec l'équipe de direction. Malgré des dispositifs établis de contact avec le chef d'établissement, par le biais des responsables pédagogiques de projets, des professeurs principaux, des coordonateurs disciplinaires, des représentants pédagogiques au conseil d'administration, ... les professeurs voient le documentaliste comme le "relais" entre eux et le chef d'établissement. Notamment concernant les demandes en divers types de matériels et d'aménagement[2]. Essentiellement, car ils voient dans le documentaliste une personne appelée plus qu'eux à travailler avec l'équipe administrative, et une partie organisationnelle faisant partie prenante de leurs activités coutumières. Or le documentaliste doit gérer une situation complexe, du fait que l'administration et le fonctionnement du CDI dépendent en grande partie de la perception et de la volonté du chef d'établissement à vouloir développer cette mission. Aux dires des documentalistes qui se sont exprimés à ce sujet, la situation est, à leurs yeux, régulièrement délicate, car fonctionner convenablement dépend en grande partie du soutien de l'équipe de direction, et face à celà, les professeurs confient au même documentaliste une fonction de "porte-parole" auprès de la même direction[3].

---

1 Théoriquement la communication incombe au chef d'établissement, mais qui est plus dans une situation de contrôle de la diffusion que de mise à disposition de l'information pédagogique et professionnelle, à l'exception de celle qui a un caractère officiel.

2 Extension de salle multimédia, acquisition de matériels de lecture, constitution de valises lecture, financement de voyages scolaires, ...ont notamment été cités à plusieurs reprises.

3 Comme illustrations de situations difficiles, on retiendra notamment l'exemple de la gestion des manuels scolaires en début et fin d'année scolaire où face à l'absence de collaboration des enseignants et des personnels d'administration, le documentaliste doit souvent faire face à cette situation voire gérer ce dossier ; autre situation, l'ouverture du CDI au public : dans la plupart des collèges de l'enquête, les chefs d'établissement souhaitaient ouvrir le CDI notamment en dehors des heures de cours (notamment de 12h à 14h ou en fin de journée). De la même manière les professeurs restent favorables à une croissance des heures d'ouverture, sans pour autant être désireux d'y participer. Les réserves et arguments défavorables donnés par le documentaliste ont souvent été mal acceptés par les uns et par les autres.

- L'approche transversale pour toute organisation de projet :

Les projets occupent une place centrale dans la majeur partie des dernières réformes de l'enseignement du second degré[1]. Or la plupart d'entre eux, nécessitent beaucoup de temps pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation finale. Il s'agit d'une surcharge effective de travail pour laquelle les enseignants sont rarement déchargés d'enseignement. De plus, ils n'ont pas de logistique à leur disposition pour assurer les tâches aussi diverses que le secrétariat, la réalisation matérielle, etc. Près de 75% des professeurs interrogés voient dans le documentaliste le maillon manquant pour assurer une couverture organisationnelle de ces projets[2]. De plus, on note que le vocable "projet" englobe autant de diversités que la mise en place de stages de formation continue, la co-coordination d'un projet pédagogique, le suivi d'un projet européen (de type Socrates), [3] ... Une des autres attentes concernent le travail de premier repérage et de premier tri des informations face à une problématique de recherche relativement ambitieuse. Les professeurs attendent du documentaliste qu'il effectue un premier repérage et une première synthèse afin de lui faciliter la tâche et lui fasse gagner du temps.

En conclusion, on voit que face à cette mosaïque d'actions et de sollicitations, chaque documentaliste a tendance à développer des actions ponctuelles ou suivies en fonction de ses centres d'intérêt, de ses désirs professionnels, avec une diversité d'actions étonnante. Cette multiplicité de réactions du documentaliste et cette liberté dans son champ d'actions, suscitent parfois des désapprobations de la part des équipes administrative et pédagogique, qui ne trouvent pas face à eux un documentaliste "conforme" à leur représentation de la fonction[4]. D'autant que beaucoup d'acteurs attendent de lui qu'il rémédie aux multiples manquements du système éducatif face aux diverses réformes.

---

1 Ne parle-t-on pas de la pédagogie du projet.

2 Certains allant jusqu'à déclarer inscrire automatiquement le documentaliste à un projet en vue de pouvoir s'appuyer sur lui à un moment ou un autre du déroulement de celui-ci !

3 Il ressort de cette recherche que pour les documentalistes les plus actifs en matière d'organisation et de suivi de projets, les taux d'usage du CDI par les professeurs ne croissent pas pour autant de manière significative.

4 Faut-il rappeler que la situation est d'autant plus entretenue que les textes de mission du documentaliste offrent une pallette de fonctions étonnement variées. Pour certains, la diversité des missions offre une réelle dynamique et une situation de richesse effective (par exemple, **Brigitte Chapelain** ; Rennes 2).

6.3- De l'accompagnement pédagogique à la stratégie de service envers l'enseignant

Autant l'essentiel des attentes exprimées pour les élèves se limite à l'accompagnement pédagogique et à l'apport de compléments aux enseignements dispensés en cours, autant en ce qui concerne les professeurs, on note une volonté générale ancrée de bénéficier de davantage de services en matière de documentation. A partir des quatre principales demandes que nous allons développer, on peut se demander dans quelle mesure le centre de documentation de collège ne constitue pas "*un centre de services*"[1]. Le principe de rendre et de proposer des services dérive assez aisément vers celui d'être au service d'une communauté de professionnels, avec lesquels il n'y a théoriquement pourtant pas de rapport hiérarchique.

La facilitation de l'accès aux informations : en effet, une majorité d'enseignants regrettent leurs difficultés d'accès à des informations dont ils détiennent pourtant les références. Ce phénomène semble s'amplifier, avec les diverses références bibliographiques récupérées lors de recherche en ligne et malgré lesquelles les professeurs éprouvent les pires difficultés à se procurer le document primaire. Une majorité souhaiterait qu'une fois la référence sélectionnée, le documentaliste du CDI du collège prenne en charge le suivi de la requête jusqu'à l'obtention du document désiré.

Un certain nombre espère trouver en la personne du documentaliste, un assistant pour gérer et résoudre toutes les difficultés liées à la gestion et au suivi du matériel afin d'en faciliter la réservation, la prise en charge et la restitution. Comme nous l'avons laissé pressentir, l'arrivée massive des TIC(e) a instrumentalisé le documentaliste à des tâches de gestion, de contrôle et au mieux de démonstration des potentialités de l'outil.

Enfin, parmi les réponses, l'offre de produits documentaires est très fortement représentée. Spécifiques à chaque discipline, les demandes et attentes sont souvent strictement individuelles. Trois productions dominent à savoir : la sélection régulière de textes officiels, les affichages et les dossiers documentaires (avec des problématiques ciblées , des mise à jour fréquentes et régulières, et des conditions transparentes de diffusion).

---

1 Expression utilisée par **Bayard-Pierlot, Jacqueline** et **Birglin, Marie-José**, *Le CDI au coeur du projet pédagogique*, Paris, Hachette, 1991, page 21 en rappelant que le documentaliste n'est pas "*homme/femme à tout faire*".

Enfin, la création et la mise à disposition d'un espace de travail alloué aux professeurs. Celui-ci faciliterait les conditions de travail et de préparation des enseignements, susciterait davantage d'échanges et de rencontres entre les professeurs, et/ou avec le documentaliste, en devenant alors un espace familier au sein de la communauté éducative davantage ouvert à tous[1]. 57,1% des professeurs ayant un espace de travail identifié à leur disposition, se réunissent dès lors au CDI contre 40,02% dans le cas contraire. "(Se) vivre mieux" au CDI n'implique pas une intégration systématique de ce dernier dans ses pratiques professionnelles, mais constitue un meilleur contexte de travail et a une incidence persuasive auprès des élèves.

6.4- De la fonction d'expert en TIC(e) à celle de soutien technique

Cette recherche nous pousse à observer le regard porté sur le documentaliste, notamment vis-à-vis du développement des TIC(e) dans les collèges. Force est de constater que depuis quelques années, l'essor des TIC(e) a touché aussi les collèges et notamment les CDI avec d'une part, l'informatisation des fonds documentaires et d'autre part la gestion des nouveaux supports produits par un ensemble d'éditeurs "multimédia"[2]. Ce développement massif des TIC(e), bien que parfois inégalitaire voire anarchique, a-t-il eu des effets sur la perception du documentaliste et en quoi a-t-il suscité de nouvelles attentes de la part des professeurs? Enfin, en quoi l'essor de nouvelles techniques agit-il sur les attentes et les besoins du professeur vis-à-vis du documentaliste?

A la question : "*Qui maîtrise le plus , selon vous, les TIC(e) dans le collège* [3] ?", on constate que le documentaliste arrive quasi systématiquement en seconde position, bien après le professeur de discipline scientifique. Toutefois, on peut dire qu'il est une personne de référence dans le domaine de l'aide apportée pour généraliser l'usage des TIC(e) dans un établissement scolaire. Ceci est particulièrement le cas pour les professeurs de lettres, d'arts plastiques et de mathématiques.En effet, point intéressant à souligner, même s'il n'est pas forcément celui qui maîtrise le mieux les

---

1 Donnée n°6/6.

2 **Liquète, Vincent**, *Les TIC au CDI*, Vers l'Education nouvelle, 1998, n°487, p.18-20.

3 Donnée n°6/7.

TIC(e) au collège[1], le documentaliste est la personne sur laquelle on compte le plus pour apporter une aide dans l'usage des TIC(e). Le choix de l'aide ne se légitime pas par une meilleure compétence, mais une plus grande disponibilité[2]. En effet, pour beaucoup de novices, savoir qu'une personne de l'établissement, dans un lieu précis et déterminé (le CDI) peut être sollicité en cas de difficulté, les rassurent. D'ailleurs certains avouent prendre quelques libertés et risques avec les stations informatiques et audiovisuelles, en se disant qu'en cas d'échec, ils solliciteront leur collègue documentaliste, afin qu'il vienne les aider. La plupart des enseignants ont exprimé un sentiment d'isolement, et ne se perçoivent pas comme participant à une démarche collective d'intégration des TIC(e) dans les pratiques pédagogiques et professionnelles. Cette représentation du documentaliste "relais humain pour les TIC(e)" est davantage le fruit du système de représentation des acteurs que d'une réalité fondée sur la pratique professionnelle technologique effective. En effet, lorsque l'on observe la population de ceux qui travaillent en collaboration avec d'autres en intégrant quelques TIC(e)[3], les réponses varient sensiblement, avec l'arrivée notoire dans les réponses formulées, des personnels d'administration et de l'équipe de direction notamment, ou le professeur relais TIC(e). Le documentaliste occupe une place de choix dans les réponses liées aux pratiques de l'outil TIC(e), mais proportionnellement bien moins forte que lorsque l'on interroge les enseignants sur leur représentation.

On pourrait dire que le documentaliste lorsqu'il collabore avec des enseignants de discipline à la pratique des TIC(e), a tendance à voir décroître l'aura dont il bénéficiait initialement avant usage. Ceci est particulièrement le cas par rapport aux scientifiques, aux mathématiciens ou aux historiens-géographes et surtout chez les enseignants qui répondent "oui" à la question de la pratique régulière des TIC(e).

---

1 La plupart des établissements ont un enseignant, ayant une partie d'heures de décharge d'enseignement, afin de gérer le parc TIC(e) de l'établissement et de participer à l'initiation de tous aux TIC(e), notamment informatiques. Ce dispositif bien que répandu n'est ni systématique, ni reconduit automatiquement chaque année scolaire.

2 Notamment par les enseignants de Lettres, de Langues vivantes ou d'Arts plastiques ; cf. donnée n°6/8.

3 18,3% (seulement) de la population enseignante interrogée.

Pour conclure ce présent point, on peut avancer que le documentaliste fait l'objet d'une appréciation positive en matière de maîtrise et de possibilité d'aide à la maîtrise des TIC(e), mais que les bons résultats obtenus ont tendance à décroître lorsqu'ils sont confrontés à la pratique disciplinaire effective de l'outil TIC(e). Malgré tout, une grande part des enseignants souhaiterait faire jouer un rôle d'expert en TIC(e) au documentaliste, bien au delà de ces pratiques effectives, liées à la recherche d'informations. On assiste à un glissement de demandes portant avant tout sur la maîtrise technique de l'outil.

Cette tendance s'est d'autant plus amplifiée avec l'entrée massive d'Internet dans certains établissements depuis quelques mois. Même si certains nouveaux programmes de collège, des discours ministériels et plus largement institutionnel, proclament la généralisation d'Internet à tous et pour le bien de chacun, il n'en reste pas moins que les points d'accès sont encore limités, souvent lents, voire onéreux pour les établissements[1]. Cependant, en recoupant les dires des acteurs interrogés, trois aspects sont récurrents et agissent sur l'image d'expert donnée au documentaliste :
d'une part, certains collèges n'ont qu'un point d'accès à Internet qui se situe au CDI[2]. Dès lors vouloir utiliser Internet, se former, compléter des recherches d'information, ...ne peut se faire qu'au CDI du collège qui devient un point de passage "obligé". D'autre part, le documentaliste est devenu particulièrement visible avec cet outil, souvent à un tel point qu'il a impulsé de lui-même des temps de présentation, des séances ou ateliers d'initiation, etc[3] & [4]. Enfin, utiliser Internet, veut aussi dire maîtriser un minimum l'outil informatique, et beaucoup avouent alors parfaire leur culture "informatique" avec des compléments de savoir portant sur la maîtrise de l'outil, le tout dispensé par le documentaliste, un peu malgré lui, mais parce qu'intimement lié. L'avantage évident, concerne les quelques documentalistes désirant impulser une dynamique autour de l'information,

---

1 La plupart des établissements connectés en France, passent via le serveur de leur Rectorat d'Académie.

2 Le choix du CDI n'est pas que dicté par le bon sens mais parce qu'il s'agit aussid'un espace ouvert disponible à tous, avec une grande amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire.

3 L'informatisation des premiers CDI à la fin des années 80 et après a permis de véhiculer déjà une image forte en matière de compétence technique.

4 Alors même qu'il ne le faisait pas ou très peu avec l'informatique documentaire par exemple (19% d'entre eux en moyenne globale).

car aux yeux de certains de leurs collègues, le documentaliste peut revendiquer une image de "pionnier" sur la fiabilité et la qualité des informations recueillies, ou bien la maîtrise des langages d'interrogation pour optimiser une recherche documentaire en ligne.

Outre l'arrivée d'Internet, plus généralement, la démultiplication des supports et la croissance des titres à visée pédagogique et/ou éducative impliquent un ensemble de prérequis de l'outil de lecture, et a créé, à la différence du livre, un ensemble de blocages et de difficultés entre le document et son lecteur[1]. Le documentaliste est devenu dès lors l'expert en la matière, l'"interface humain" entre le document et son lecteur, comme il y a une "interface technique" avec la station multimédia. Le documentaliste alors, se trouve en situation de traduire les démarches, de faire un ensemble de disgressions techniques, et ne peut plus forcément proposer le document[2] seul.

Enfin, plus généralement, dans l'histoire même du métier d'enseignant et de documentaliste, la gestion du parc technique, qu'il soit audiovisuel, phonique, etc... incombe au documentaliste[3]. Même s'il y a une résistance très forte des plus jeunes générations à cet état de faits, cette fonction colle encore énormément à la peau des documentalistes scolaires. D'ailleurs une majorité d'entre eux continuent d'en assurer une gestion, en contrôlant et inscrivant notamment les entrées et sorties de matériels de lecture. Une majorité des collèges visités, avaient au sein du CDI une remise où ce type de matériel était entreposé et géré par les soins du documentaliste. Cette tradition reste encore très dominante, et d'une certaine façon, aliénante pour lui.

Pour finir ce point de la réflexion, on constate que les professeurs ont, pour l'essentiel d'entre eux, modifié favorablement l'image du documentaliste mais avec un certain glissement de la compétence documentaire vers une compétence technologique voire techniciste.

---

1 Des choses aussi obligatoires et incontournables que l'installation/désinstallation d'un cédérom ou DVD, la création d'un répertoire, la mise à jour d'un usuel précédemment acquis,...

2 Cette idée ressort constamment dans les entretiens que nous avons mené et va à l'encontre d'un présupposé faisant souvent la démonstration que l'accès et la lecture de documents électroniques seraient à la fois transparent et proche d'une approche totalement naturelle.

3 Certains textes officiels d'ailleurs confirmaient ce type de pratique : déjà ceux des années 60 parlent de la nécessaire mise à disposition de matériel audiovisuel aux enseignants, par exemple.

6.5- Les relations disciplinaires privilégiées avec la documentation scolaire

Nous avons voulu voir si les disciplines d'appartenance de chaque documentaliste soit en tant qu'ancien enseignant de discipline ou en tant qu'inscrit dans un cursus universitaire avant passation d'un CAPES, avaient un impact sur le choix des productions documentaires mises en service dans l'établissement et les relations partenariales entreprises avec les disciplines d'enseignement. Parmi les relations entretenues et privilégiées entre certaines disciplines d'enseignement et la documentation, nous constatons que la discipline d'origine du documentaliste influe sur la fréquence et les types d'échange. En effet, lorsque la discipline du documentaliste est en phase avec une demande d'un enseignant, les acteurs interrogés avouent avoir une certaine familiarité avec le documentaliste, et ce dernier sent que les résultats de ces recherches sont en plus grande adéquation avec le projet initial de recherche, et que "les traductions documentaires" des demandes de la discipline sont meilleures et mieux ciblées.

La discipline d'origine du documentaliste influent aussi sa capacité à produire certains produits documentaires privilégiés à d'autres. Parmi les constantes, on remarque les principes suivants :

- les historiens et spécialistes de langues vivantes de formation privilégient plutôt les affichages.
- D'autres produits documentaires lorsqu'ils voient le jour dans un collège, sont en fait quasi exclusivement liés au profil disciplinaire dominant des documentalistes. C'est le cas des bulletins d'information produits essentiellement par les linguistes, les revues de presse et les sélections de textes officiels par les historiens-géographes.
- Les rares documentalistes scientifiques d'origine mettent plutôt l'accent sur la production de dossiers documentaires.
- Enfin, en pondérant les résultats, on remarquera que parmi les documentalistes proposant le plus grand nombre de productions documentaires, la discipline d'origine est l'histoire-géographie. Les documentalistes ayant suivi cette formation à la base seraient plus sensibles et plus attentifs à la place et l'enjeu de traiter de l'information, et de la mettre

en forme à l'aide d'un produit documentaire[1].

Concernant les aides documentaires pour l'accomplissement de projets pédagogiques impulsés par les professeurs, et la capacité du documentaliste à mobiliser l'ensemble de ses ressources, on remarque que ceci concerne les documentalistes issus exclusivement des enseignements d'histoire-géographie et de lettres, pour des projets ayant les mêmes ancrages disciplinaires[2]. Les documentalistes historiens-géographes de formation s'engagent souvent dans l'organisation de manifestations pédagogiques et culturelles liés à un évènement historique, un lieu patrimonial, etc[3] alors que les littéraires de formation vont assurer l' accueil et le suivi des élèves, notamment pour l'entrée au collège des classes de sixième ; il s'agit donc plutôt d'accompagnement pédagogique que de véritables projets en documentation.

On constate une très forte influence du cursus d'origine du documentaliste sur la mise en place de projets et le développement de produits documentaires pouvant accompagner les enseignants dans leurs entreprises.

Enfin, nous avons demandé à chaque documentaliste, de nous citer les disciplines avec lesquelles ils travaillent le plus[4]. Confirmant les tendances observées plus haut, trois disciplines se démarquent des autres, dans le sens où les documentalistes ont tendance à travailler en priorité avec les enseignants de discipline équivalente ou proche de la leur : il s'agit des historiens-géographes (coefficient de 10/10), de lettres (5/6) et de sciences (4/5)[5].

Les linguistes d'origine sont les seuls à se démarquer, dans le sens où, un documentaliste de cette formation ne retiendra pas systématiquement en priorité comme public "prioritaire et privilégié" les enseignants de la même discipline. Son degré d'ouverture sera le plus élevé (coefficient de 4/7). Ce phénomène persiste en ce qui concerne les séances de présentation des documents acquis, qu'ils soient sur support traditionnel ou sur nouveaux

---

1 Donnée n°6/9.

2 Près de 75% des projets incluant la documentation cités au cours de l'enquête s'inscrivaient dans un enseignement d'Histoire-géographie ou de Lettres.

3 Par exemple, exposition/visite du Mont-Saint-Michel, Préparation d'une journée sur le thème du débarquement au bord de la côte normande,Organisation de la visite du Mémorial de Caen, ...

4 Donnée n°6/10.

5 Pour lire 4/5 : sur cinq projets menés dans les domaines scientifiques, quatre sont accompagnés par un documentaliste ayant une formation initiale en sciences.

supports. Ce type de manifestation est rarement organisé, ou alors seulement pour des documents généralistes et inter-disciplinaires de type usuel électronique, ou ceux liés à la discipline d'origine du documentaliste. Ces rencontres, non instituées officiellement, ont tendance à se développer exclusivement en lettres et en histoire-géographie, à savoir les deux disciplines fournissant l'essentiel des contingents de documentalistes. D'ailleurs, ces derniers confirment que les deux disciplines avec lesquelles ils travaillent le plus souvent et régulièrement sont les professeurs de lettres et les historiens-géographes (respectivement 31,12% et 33,33% de l'ensemble des réponses formulées[1]).

Le principal dispositif de rencontre institué est la réunion disciplinaire. En effet, 68,75% de l'ensemble des documentalistes interrogés avouent y participer dans leur collège[2] à raison d'une rencontre annuelle pour les deux, voire trois, disciplines privilégiées[3]. De ce fait, les enseignants des autres disciplines[4] n'ont pas l'occasion de rencontrer autour de préoccupations disciplinaires le documentaliste qui, devant faire un choix, se limite à ses affinités intellectuelles liées en grande partie à son propre cursus.

Pour finir, on peut avancer que contrairement au discours ambiant de la documentation scolaire, l'enseignant n'a pas face à lui, une offre transversale et interdisciplinaire du documentaliste, développant par conséquent une culture professionnelle et pédagogique au sein des collèges. Les offres sont réduites et essentiellement ancrées autour de deux champs disciplinaires : d'ailleurs, les meilleurs taux de satisfaction concernant les fonds documentaire, l'aide à la réactualisation des savoirs, l'accompagnement des élèves, etc... émanent des historiens-géographes et des professeurs de français. Pour les autres, les liens entre eux sont peu fréquents et on ne peut parler de projets programmés, intégrant la discipline au fonctionnement du CDI et mobilisant les éventuels savoirs et savoir-faire professionnels du documentaliste.

Les professeurs interrogés, pour la plupart, confirment ces observations. Quels que soient les éléments de vie retenus (âge, nombre

1 Cf. données n°6/11.

2 Avec une priorité donnée à celles de Lettres et d'Histoire-Géographie.

3 Lettres, Histoire-Géographie et Langues vivantes, essentiellement l'Anglais.

4 Notamment artistiques et scientifiques.

d'années dans le collège,...), à l'exception des historiens et spécialistes des lettres, moins de 40% reçoivent une invitation pour venir découvrir le CDI et les services proposés, 66,5% déclarent ne jamais avoir assisté à une quelconque présentation des nouveautés du CDI (voire 80,7% pour une présentation de documents sur nouveaux supports). Se dessine alors un repliement de certaines disciplines sur elles-mêmes. On vérifie que se crée une double "exclusion" de la part de certains usagers[1]. En effet, d'une part, le documentaliste aurait tendance à privilégier les disciplines avec lesquelles il se sent le plus proche, notamment autour de la maîtrise des contenus intellectuels, au sens de savoir et méta-savoir. Comme nous l'avons vérifié, cette communion s'opère en priorité avec les professeurs de lettres et les historiens-géographes. D'autre part, des disciplines ne se sentent ni impliquées dans la politique d'acquisition, ni concernées par les offres faîtes. Ces mêmes disciplines auraient tendance à s'isoler, et à mobiliser alors d'autres stratégies pour chercher et trouver de l'information (acquisitions du cabinet, développement amplifié de la valise documentaire personnelle, etc ...). Ceci est particulièrement observable chez les professeurs d'enseignement artistique ou scientifique[2].

1 Un des cas les plus parlant concerne les enseignants de mathématiques et de sciences.

2 Des données comme le graphique n°6/12, nous montrent qu'à la même question sur ce thème, le taux de réponse par la négative est bien plus fort chez les scientifiques, mathématiciens, linguistes, ...que ceux de Lettres et d'Histoire-géographie.

7- Les nouvelles formes de recherche d'information [1] : l'impact des Technologies de l'Information et de la Communication dans les pratiques documentaires du professeur

Les CDI, plus largement les systèmes de traitement de l'information et les bibliothèques, ont vécu les effets des mutations technologiques depuis la fin des années 70, avec un développement spectaculaire durant les années 80. L'offre de biens culturels s'est considérablement élargie, les supports d'information se sont démultipliés et plus largement les outils de communication se sont diversifiés. Au sein des établissement scolaires de type collège, les changements ont eux aussi été opérés, assez tardivement, et parfois pas sans peine. Toutefois, dans cette foison d'offres et de possibilités, comment l'enseignant a-t-il intégré de tels changements avec quelles parts d'autonomie et de dépendance vis-à-vis du documentaliste de CDI et plus largement à l'égard des divers services documentaires de l'écosystème?

7.1- Les principaux sites et services en ligne sollicités

Depuis une vingtaine d'années, bibliothèques et centres de documentation ont eu pour souci d'automatiser le traitement de l'information et de la documentation et de mettre à disposition au plus large public de professionnels le fruit de leur traitement de l'information[2]. La première génération fut celle de la télématique[3] (avec le minitel entre autres), la seconde étape cruciale est celle de l'Internet avec une croissance exponentielle des offres d'information, des temps d'accès raccourcis, et des offres de stockage d'informations améliorées. Comment face à ces offres le professeur de collège se comporte-t-il?

Une des idées dominantes essentielle est que dans l'ensemble, l'enseignant qui utilise les TIC(e) en priorité, ne s'en sert pas à proprement

---

1 Eléments statistiques en Annexe n°10, volume 2, p. 687 à 695.

2 Essentiellement sous forme de bases de références bibliographiques, de banques de données en texte intégral, d'espaces d'expertise et d'évaluation, etc.

3 Définition de la télématique : "*Ensemble de services et techniques qui combinent les moyens de l'informatique et ceux des télécommunications (...)* " dans **Fondin, Hubert**, *Rechercher et traiter l'information* , p. 156.

parler pour avoir accès à de l'information virtuelle à distance ni pour entrer en communication avec d'autres enseignants[1]. L'usage technologique dominant est essentiellement basé sur la pratique de l'audiovisuel. Les enseignants interrogés ont tendance à utiliser des technologies audiovisuelle et informatique relativement anciennes, ayant déjà fait leur preuve, pour lesquelles plus grand chose ne reste à dire ou à découvrir. Rares sont ceux qui se hasardent à intégrer des technologies de dernière génération.

En se recentrant sur la recherche d'information, on remarque[2] deux aspects généraux de la quête d'information en ligne : d'une part, peu de professeurs recherchent complètement seuls l'information, où ceux concernés exercent surtout dans des établissements en secteur urbain ou en zone pédagogique expérimentale, et occupent généralement quelques fonctions de responsabilité dans les domaines de la formation, avec une dominante disciplinaire scientifique ou historienne-géographe. La rareté de la recherche d'information en ligne est présente à tous les niveaux de la population d'enquête.

La majorité des professeurs de zone rurale[3] utilisent davantage la télématique plus à des fins et des stratégies professionnelles que personnelles (alors que seul 10 à 15% du reste de la population d'étude en assure un usage professionnel). Le plus fort taux d'utilisation professionnelle de services en ligne concerne les enseignants nommés dans des établissements éloignés, enclavés.

Un ensemble de services télématiques sont utilisés par les enseignants de collège et sont répartis de manière suivante :

- des bases de données dans les domaines de l'économie, de la finance et de la météorologie pour les enseignants en histoire-géographie.
- Des bases dans le domaine de la littérature de jeunesse ainsi que Electre essentiellement pour les professeurs de lettres modernes.
- Enfin des bases de données statistiques pour les mathématiciens, telle l'Insee, le Cned,...

---

1 Les usages dominants relevés concernent les fonctions de bureautique, et celle de lecture de logiciels spécifiques à l'enseignement disciplinaire, comme par exemple, l'ExAO en sciences de la vie et de la terre, ou des aides à la réalisation de figures géométriques en 3D pour les mathématiques.

2 Avec les données n°7/1, par exemple.

3 Population qui possède un bon taux d'équipement personnel.

Les autres disciplines n'ont soit, pas cité de services du tout, ou sont passés directement à la génération de bases de données disponibles sur Internet. C'est principalement le cas pour les scientifiques et professeurs de langues vivantes. On remarquera que bien qu'ayant entendu parlé des bases de données de textes officiels[1], pour ce type de recherche les enseignants s'en remettent exclusivement au documentaliste du collège. De plus, ne manquons pas de rapporter les propos d'enseignants ayant indiqué en cours d'enquête la difficulté en collège d'avoir accès à un service d'information par le biais d'un minitel ou d'un modem couplé à la station informatique. La plupart du temps, le seul poste pouvant se connecter dans l'établissement est au secrétariat de direction, voire quelques fois au CDI. A la différence de l'accès Internet qui est en partie au CDI mais aussi parfois en salle multimédia d'enseignement.

Parmi les dispositifs de recherche d'information sur Internet, on soulignera le faible taux d'usage général à ce jour, malgré un discours ambiant très incitatif. 8% des enseignants de l'enquête déclarent un usage au moins ponctuel d'Internet[2]. Seuls les scientifiques et mathématiciens de l'enquête ont un taux d'usage régulier oscillant entre 17 et 19%. Parmi les moyens de recherche d'information, la plupart des usagers d'Internet utilisent un à deux moteurs de recherche[3]. De même que, ceux qui possédent une adresse électronique font la démarche de s'abonner à une ou deux listes de diffusion. Parmi les plus citées, "Lili" et "Profs-fr" en Lettres, "Clio" et "h-français" pour les historiens géographes, "courrierpedago" et "francofil-fr" pour les scientifiques.

Hormis, la navigation errante, parmi les sites régulièrement visités, n'ont été proposées que des adresses très généralistes et institutionnelles. Vient en priorité le site du CNDP, notamment avec Didacsource et Educasource (recensement et analyse de ressources pour l'enseignement), puis le site du Ministère de l'éducation nationale, les pages web du serveur de leur académie (notamment celles produites par le groupe de pilotage de leur discipline et celle de la cellule académique en TIC(e)), ensuite, sont

1 Edutel Mentor pour le Bulletin Officiel de l'Education nationale, Joel pour le Journal officiel,...

2 A savoir au moins une fois par trimestre d'enseignement.

3 Exclusivement des moteurs généralistes de type annuaire ou indexeur. Pas de métamoteur, pas de moteurs spécialisés ou d'agents intelligents.

régulièrement cités les serveurs de presse et de mass média[1] français[2].

Les historiens, mathématiciens et scientifiques sont les seuls à proposer un ensemble de sites spécialisés généralement des informations à la fois pour spécialistes et grand public[3].

Une dernière observation dominait ces diverses remarques. La quasi totalité des enseignants usagers se connectent de leur domicile et non pas du collège, et n'utilisent pas les bases de données bibliographiques en ligne comme celles des IUFM, des bibliothèques universitaires. Leur usage est pour l'instant cantonné au repérage et à la prise d'informations générales ou de culture professionnelle, mais pas dans le but de récupérer des références bibliographiques. Les catalogues en ligne ne sont pas utilisés par les enseignants internautes.

7.2-De l'usage de la recherche d'information informatisée

L'informatisation des réseaux de bibliothèques publiques est largement entamée, comme celui des bibliothèques universitaires, et est de plus en plus opérationnelle.

Le processus d'informatisation bouleverse les méthodes de gestion pour les documentalistes/bibliothécaires et d'accès à l'information pour les usagers. Les performances technologiques évoluent constamment, permettant notamment l'interconnexion de réseaux dont le plus important, l'Internet, et rompt la relation traditionnelle espace/temps définissant jusqu'alors les notions de communication et d'échange.

Pour les différentes structures de l'écosystème documentaire, l'informatisation a tout d'abord constitué un moyen de facilitation à l'accès aux références et de rationalisation de la gestion des ressources documentaires .

Le premier intérêt du logiciel documentaire est de permettre, associé à un langage documentaire de type thésaurus, de créer la base de données bibliographiques comprenant la description bibliographique, les descripteurs analysant le contenu, la cote pour le rangement des documents voire la rédaction d'un résumé documentaire, permettant la recherche

---

1 Principalement, les serveurs du Monde, de Libération, de Radio France,...

2 Sauf pour les spécialistes de langues vivantes qui utilisent la presse internationale comme les sites d'El Païs, du Time, du Der Spiegel,...

3 Comme le CNAM, La cité des Sciences,...

ultérieure de l'information et l'évaluation de sa pertinence par rapport au projet initial de recherche de l'utilisateur.

Face à ces changements profonds de gestion et d'accès aux références, comment le professeur de collège se comporte-t-il et quel type d'usage en fait-il?

La plupart des enseignants de l'enquête (69%) avouent passer directement par le documentaliste de l'établissement lors de recherche de références détenues au CDI ou dans un des fonds documentaires environnants. La plupart d'entre eux ne sont pas autonomes vis-à-vis de la recherche de références bibliographiques, et passent par une tierce personne, le documentaliste. D'ailleurs beaucoup connaissent le nom du logiciel documentaire du CDI, mais avouent ne pas l'avoir utilisé en réelle situation de recherche.

Cette distanciation forte, est d'autant plus entretenue (quels que soient les critères retenus, âge, discipline, par exemple) qu'une forte majorité a déclaré ne pas avoir reçu d'invitation ces derniers mois pour suivre une initiation à l'utilisation du logiciel documentaire du CDI. Les principaux usagers, historiens-géographes et professeurs de lettres confirment et accentuent ce point de vue[1].

Cependant, lorsque l'invitation à participer à une présentation du logiciel du CDI a eu lieu, on remarque qu'une majorité (de 60%) décline celle-ci. Toutefois, 40% des effectifs répondent favorablement ce qui est assez significatif de la possibilité de mettre en place une dynamique collective de formation et de réflexion. Le taux de participation sera d'autant plus fort si l'on considère que ce sont surtout les plus jeunes (inférieur à trente ans)[2] des enseignants et plutôt ceux des disciplines scientifiques et littéraires qui deviennent "agents actifs" des formations mutuelles auprès des pairs au sein du collège. *A contrario*, les mathématiciens, les historiens, et les professeurs de langues vivantes sont les plus réticents face à ces initiations et ont majoritairement tendance à les refuser, en argumentant que leur usage individuel "par tâtonnements successifs" leur suffit. Ce comportement de méfiance reste valable pour les interrogations de bases de données externes, notamment celles des centres de l'écosystème documentaire.

---

1 12,2 à 12,5% d'entre eux avouent avoir été invité à ce type d'échange formatif.

2 Les seuls à avoir un taux de "oui" supérieur au "non", à la question de la participation aux invitations du documentaliste à venir découvrir le logiciel documentaire.

Alors même que les interfaces d'interrogation sont de plus en plus neutres et universels, proches du langage naturel, près de 63% des professeurs avouent sans remettre à la compétence du documentaliste du CDI pour chercher quelques références bibliographiques.

Outre les initiations au logiciel documentaire, nous avons interrogé les professeurs sur d'éventuelles présentations de documents sur supports magnétiques ou optiques que pourrait animer le documentaliste de l'établissement.

On remarquera que pour les documents sur support optique, près de 70% déclarent ne recevoir ni information, ni présentation au cours de l'année scolaire. Les rares présentations qui ont eu lieu sont plutôt destinées aux professeurs de lettres, avec la présentation notamment d'usuels et d'encyclopédies sur cédérom. Les seconds types de produits, occasionnellement présentés sont ceux publiés en musique, généralement là aussi sous forme d'encyclopédie sonore. Les scientifiques, souvent disposés à recevoir de l'information dans leur domaine sur de nouveaux supports, sont pourtant les moins ciblés par ces rares présentations.

A propos des présentations de productions audiovisuelles, les résultats obtenus interpellent davantage : bien que les vidéogrammes puissent être qualifiés de documents à usage familier, comme l'atteste l'enquête, bien que la production éditoriale susceptible de répondre aux besoins des pédagogues soit importante et variée, aucune présentation du documentaliste n'a lieu dans les établissements d'enquête, quelle que soit d'ailleurs la discipline interrogée. Le taux de réponse par l'affirmative est quasiment inexistant (11,9% réparti sur l'ensemble des disciplines)[1].

Pour conclure, on peut dire que le CDI de collège et son documentaliste sont absents sur le plan de la présentation de l'environnement technologique lié à la documentation. Le CDI ne remplit pas une fonction de démonstration visant une généralisation des usages et une meilleure maîtrise des interfaces d'interrogation de la part des professeurs. Lorsque des séances d'initiation sont proposées c'est ponctuellement, sans suivi ni progression. La culture documentaire associée aux TIC(e) n'est pas implantée. La plupart des références repérées sur les réseaux par le professeur, le sont au gré de navigations

[1] Donnée n°7/2.

hasardeuses plutôt que grâce à l'élaboration d'une recherche structurée.

7.3- L'essor des TIC(e) documentaires dans les collèges : vers une modification des attentes envers le documentaliste

Comment faire face à l'offre éditoriale dans le domaine de l'édition du multimédia lorsque l'on est enseignant[1]? Sur un plan technique le développement des stations informatiques a été en partie favorisé par une offre éditoriale galopante, notamment dans le domaine des encyclopédies et dictionnaires . Cependant, la plupart des produits d'édition électronique ont été conçus pour le grand public et sont d'une qualité pédagogique ou d'une ergonomie très variables, d'où le rôle émergent du documentaliste interface et traducteur des écritures électroniques à intérêt pédagogique, parallèlement à la démarche d' "analyste de contenus" disciplinaires assurée par l'enseignant. Cette observation constitue un des premiers axes de travail exprimé par quelques enseignants interrogés. Ceux-ci voient notamment dans le documentaliste et le CDI, un ensemble de potentialités d'aide au choix, de guidance et d'expertise par rapport aux différentes productions éditoriales actuellement sur le marché.

La "technologisation" du CDI a pour effet de nécessiter une maintenance matérielle régulière (voire prospective) qui suppose des compétences techniques[2] que la plupart des documentalistes maîtrisent plus ou moins parfaitement. Pourtant beaucoup d'entre eux doivent résoudre seuls la situation. Celle-ci confère au documentaliste, aux yeux de la communauté enseignante, une fonction d'expert technique en TIC(e)[3], pour toute résolution de difficultés techniques, dépassant même celles du seul CDI. Le documentaliste est notamment perçu comme un relais TIC(e) dans l'établissement, lorsque en particulier le CDI est informatisé. En effet dans le cas contraire, le documentaliste n'est pas perçu avec la même "aura technologique". L'informatisation des CDI a permis de véhiculer une image forte en matière de compétence technologique. Mais il semblerait qu'il y ait un glissement de la compétence documentaire à la compétence

1 Près de 160 éditeurs pédagogiques francophones dans le domaine du multimédia , distribuant leurs productions en France, ont été recensés par nos soins début 2000.

2 Du diagnostic à la résolution de problèmes.

3 Donnée n°7/3.

technologique. Cependant, le documentaliste est perçu comme un intermédiaire entre les TIC(e) de l'établissement et l'enseignant, mais pas automatiquement comme la personne la plus compétente en la matière. En effet, la maîtrise des TIC(e) est attribuée à 27% aux professeurs scientifiques contre 20,6% au documentaliste[1]. D'ailleurs, on constate que le nombre de documentalistes figurant parmi les correspondants TIC d'établissements, recensés depuis peu dans les académies, croît régulièrement. Ce glissement est d'autant plus fort que le documentaliste passe beaucoup de temps avec les TIC(e) dans ses pratiques professionnelles quotidiennes, et que les établissements n'ont pas toujours su gérer le problème de la prise en charge et du suivi des parcs technologiques intra-muros[2].

La visibilité et la représentation des actions et missions du documentaliste se bâtissent de plus en plus indépendamment et en dehors du CDI, avec l'accès aux réseaux et aux bases depuis divers points d'accès au sein des établissements[3]. Il ne fait pas de doute malgré tout que l'accès à des réseaux tel Internet pousse les CDI dans l'ère du virtuel et les transforme peu à peu en un système d'information plus complexe et protéiforme[4]. De plus, la base de données du CDI devient lisible et visible de tous les acteurs de l'établissement, sans forcément être sise au CDI. On devine alors l'absence de possibilité pour le documentaliste, de commenter voire justifier de ses choix de traitement voire de ses imperfections, notamment face aux divers spécialistes disciplinaires. Cette situation qui commence à voir le jour, change radicalement la relation professionnelle aux enseignants, et met le documentaliste dans une situation de transparence, exposé à la critique de tous.

L'informatisation des fonds documentaires a eu un effet positif sur la rationnalité de la gestion du fonds documentaire, mais aussi en terme de confirmation de l'image "technicienne" du documentaliste. En revanche, cette image pourrait se retourner contre le gestionnaire du CDI, qui deviendrait une sorte d'assistant technique, continuellement présent pour

---

1 Tableau n°7/4.

2 Cf. Deuxième partie, chapitre n°6.4.

3 Rares sont les établissements qui disposent encore d'équipements aussi complets.

4 "*La priorité devient la gestion de ressources diverses et complémentaires, matérielles et virtuelles, off line (locale) et on line (à distance), combinant l'accès à des stocks et à des flux d'information dématérialisés*", **Chapron, Françoise**, *Les CDI des lycées et collèges*, Paris, PUF, 1999, p.125.

assister ses homologues de discipline en difficulté face aux TIC(e).

Les pratiques documentaires au sein des établissements scolaires ont eu le mérite entre autre de rapprocher l'information de la connaissance, en faisant la démonstration que pour qu'il y ait connaissance celle-ci mobilisait notamment des informations traitées et acquises. Comme le dit Jean-Pierre Carrier, "*l'information n'est plus appréhendée désormais comme une sous-connaissance, mais comme un élément constitutif des documents dont le traitement devient indispensable à la construction du savoir. Du coup, la recherche d'informations prend la forme d'une consultation autonome et outillée (tant au niveau méthodologique qu'au niveau de l'ingénierie)* " [1]. Peu à peu, la fonction de documentaliste tend vers celle de méthodologue de l'information, lui permettant de participer à un projet collectif de construction de connaissances auprès des élèves en prolongement des enseignements dispensés par les professeurs.

L'Internet, notamment, s'inscrit justement à la croisée des chemins entre la nécessaire compétence technique et la maîtrise des clefs de l'interrogation et de la "logique documentaire" pour adapter le projet de recherche de l'enseignant avec les fonds de références bibliographiques disponibles[2]. A ce niveau se situent principalement trois attentes de l'enseignant envers son homologue documentaliste :

- La pratique des moteurs de recherche implique de la part de l'utilisateur la connaissance de leur mode de fonctionnement et de leurs limites. En effet, une utilisation individuelle maîtrisée prendrait davantage de sens et serait plus rapidement efficace si elle était partagée par une communauté d'enseignants ayant les mêmes préoccupations, en contribution avec le documentaliste de l'établissement qui pourrait effectué en amont quelques tests, et avoir suivi quelques formations professionnelles continues

---

[1] **Carrier, Jean-Pierre**, *L'école et le multimédia*, Paris, Hachette : CNDP, 2000, p.101.

[2] Ce qui n'est pas le cas actuel des pratiques émergentes et observées à ce jour. On assiste à une confusion entre les taux individuels d'équipement, les usages (éventuels) individuels, et la mise en pratique professionnelle. Bien que favorables, les équipements particuliers des professeurs ne doivent pas masquer des usages qui restent encore rares, inefficaces et ponctuels. D'autant plus que les technologies innovantes, sont souvent délaissées pour des technologies plus anciennes et de ce fait, plus familières (ex. : la vidéo, notamment).
Il ressort à diverses reprises le faible engouement initial pour l'intégration des TIC(e) et la recherche de l'information en ligne de la part des enseignants tant pour la recherche de références que pour leur autoformation ou la quête d'information intégrée ensuite dans des situations de travail avec les élèves.

thématiques sur le sujet [1].

- Serait nécessaire en sus, la capacité du documentaliste à fournir de la documentation triée, jaugée par rapport à l'état de connaissances du demandeur. Il s'agit notamment pour le documentaliste de savoir repérer la pertinence des réponses fournies[2]. Aucun serveur fournisseur d'informations traitées à ce niveau ne pourra remplacer l'examen direct des informations pour assurer leur adéquation aux besoins de l'utilisateur[3].

- Enfin, les "mises en scène" de l'Internet dans les établissements et au CDI posent directement la question de l'organisation des pratiques pédagogiques vis-à-vis de l'information et de la part occupée respectivement par les professeurs et par le documentaliste. Les professeurs attendent principalement du documentaliste qu'il facilite le repérage préalable de sites et de services fournissant les informations pouvant être proposées dans un second temps, par l'enseignant, aux élèves. Mais encore qu'il prenne au sérieux son rôle de relais avec les autres experts des diverses structures composant l'écosystème documentaire, avec notamment les CRDP/CDDP et le réseau IUFM (seulement chez les professeurs engagés dans des opérations avec cet Institut). L'ouverture de la micro-structure CDI sur l'environnement et la fonction d'interface du documentaliste semblent prendre tout leur sens avec l'arrivée d'Internet dans les collèges. De la même manière que pour les produits documentaires traditionnels, les enseignants souhaitent que lorsqu'une action d'accompagnement s'engage entre le documentaliste et une discipline, par exemple, les autres membres de la communauté éducative de l'établissement en soient tenus informés. Plus que jamais les enseignants espèrent avoir une trace, une mémoire des actions entreprises et des résultats obtenus.

De l'ensemble de ces orientations qui se dessinent, il n'en reste pas moins qu'à ce jour, chaque enseignant a plutôt le sentiment d'un très fort isolement, et qu'aucun ne se perçoit comme participant à une démarche collective d'intégration des TIC(e) ou de la documentation aux pratiques pédagogiques et professionnelles du collège.

---

1 Cette idée a été régulièrement exprimée par les enseignants déjà utilisateurs de services en ligne.

2 Pertinence donnée sur un plan informationnel et documentaire, et non pas sur les contenus.

3 Ce principe pouvant remettre en question certains grands chantiers entrepris actuellement par l'Education nationale.

Enfin, à l'heure du développement intensif des divers réseaux d'information, ou des possibilités de stockage de celle-ci, de l'évolution des compétences et des exigences professionnelles envers les individus travaillant avec l'information, comment sont intégrées ces mêmes informations et technologies au sein des CDI de collège aux yeux des documentalistes?
Pour se faire, nous avons retenu trois dimensions liées à l'information en ligne :
- comment le documentaliste de collège se positionne-t-il par rapport aux usages généraux des TIC(e)? A-t-il le sentiment de maîtriser celles-ci?
- Ensuite, ces TIC(e) sont-elles des facteurs de travail partagé, concerté, d'échange, de dynamique collective au sein de l'établissement? Le documentaliste est-il (et dans quels cas) un relais au sein des équipes pédagogiques?
- Enfin, des services en ligne sont-ils régulièrement utilisés par les documentalistes, en vue de récupérer un ensemble d'IPP pour lui ou pour les usagers de l'établissement ?

Dans l'ensemble, rares sont les documentalistes se considérant comme maîtrisant honorablement les TIC(e) qu'ils sont théoriquement appelés à utiliser. Seuls 29,4% d'entre eux considèrent avoir une bonne maîtrise des outils à leur disposition. A l'inverse, 23,53% ont le sentiment opposé et se considèrent comme incapables de maîtriser les outils. Ceux-ci n'ont d'ailleurs pour la plupart, même pas informatisé le fonds documentaire du CDI.
Le sentiment de maîtrise et de savoir est variable selon un ensemble d'éléments liés à la carrière et au cursus individuel, plutôt qu'à l'environnement lui-même : en effet, on observe notamment que l'ancienneté dans le collège ou les taux d'équipement n'influent pas fortement sur le sentiment de maîtrise des TIC(e) sous leurs diverses formes. On constate aussi que pour qu'un documentaliste ait le sentiment de maîtrise de l'outil, celui-ci a besoin de réactualiser régulièrement, à l'aide de stages, ses propres savoirs professionnels : nous avons observé que le sentiment de maîtrise était plus élevé chez ceux qui avaient suivi un stage à l'occasion des derniers mois à la différence de ceux dont le dernier stage remontait à deux années voire plus.

Enfin, le stage"individuel" agit plus positivement et efficacement que celui effectué en équipe dans le domaine des TIC(e).

Alors même que des concepts comme le "travail partagé", la "formation mutuelle" ont souvent défini de nouvelles situations de travail avec les TIC(e) axées sur la responsabilisation de chacun au sein des équipes de professionnels, on remarquera que l'avis général des documentalistes est que les TIC(e) n'ont pas développé de véritables projets d'équipe ou de concertation équilibrée entre documentalistes et enseignants. L'utilisation des TIC(e) reste encore une approche essentiellement individuelle, à l'exception de quelques uns qui avouent y avoir été quelque peu contraints, pour répondre à l'objectif départemental voire académique d'informatiser les fonds documentaires[1] des CDI.

Les documentalistes utilisateurs des bases de données sont minoritaires (en moyenne évalués à 38,23% de la population interrogée). Les autres, qu'ils soient équipés ou pas dans leur CDI d'exercice, ne consultent jamais les informations en ligne disponibles sur le web ou en services télématiques. Il s'agit là d'un point essentiel puisque dans la plupart des établissements observés, les documentalistes n'ouvrent pas leur centre au réseau, ou très timidement, et on constate que se dessine un modèle de CDI de type "non communiquant" sur le plan du transfert, de la récupération et de la consultation des informations en ligne : il s'agit bien de CDI et d'approche documentaire et informationnelle "centripètes", centré sur ses propres et uniques ressources matérielles, aux antipodes du discours général ambiant à la fois optimiste et généralisateur[2].
Parmi les services cités en réponse, on notera que tous sont liés à la recherche d'information administrative officielle, à la recherche d'informations éditoriales et généralistes comme par ordre de fréquence de

---

[1] **Fondin, Hubert**, *L'informatisation des CDI en Aquitaine*, Inter-CDI, février1997, n°155, p.67. L'auteur rappelle qu'en Aquitaine, par exemple, *"la politique éducative (...) a été déterminante et le rôle des institutions, CRDP et CDDP, essentiel pour sa mise en place à travers les stages de formation"*.

[2] D'ailleurs certains enseignants déclaraient constater, au sein même de leur établissement, un fossé entre le discours tenu par le documentaliste et leurs pratiques professionnelles constatées au quotidien.

citation : celles du Ministère de l'Education nationale[1], puis du CNDP[2] et enfin des services grand public comme le "11", ou 3615/3617 Electre (du cercle de la librairie). Nous voyons là que l'éventail des bases de données consultées reste très restrinct. Bien entendu, aucun documentaliste interrogé n'utilise de bases de données spécialisées sur abonnement[3], ni de services spécialisés,... Par conséquent, nous pouvons avancer que même lorsqu'il y a utilisation celle-ci reste limitée à quelques services "généralistes" dans le domaine de l'éducation et de la documentation.

Pour conclure, il ressort que nous sommes à un moment charnière de l'histoire de l'essor des technologies appliquées à la documentation dans le système éducatif, où le développement des techniques et des réseaux autorisent à penser à une croissance des dispositifs innovants et à un rapprochement fondamental entre recherche d'information et nouvelles formes de construction des connaissances, même si les pratiques restent encore ponctuelles et plutôt rares. Il est vrai que l'on assiste actuellement à une double difficultés.

D'une part, il semblerait qu'il y ait spéculation et amplification de l'état de l'intégration des TIC(e) et des réseaux dans les pratiques professionnelles du documentaliste scolaire. Une "élite usagère" est constituée, s'appuyant sur quelques enseignants, mais qui ne doit en rien faire oublier les autres.

D'autre part, la recherche d'information et son expertise de la part du professeur reste ponctuelle, non le fait d'un usage coûtumier, et repose en grande partie sur la sollicitation d'un pair ou du documentaliste, qui ne sont eux-mêmes pas toujours aptes à y répondre. La progression des pratiques est évidente mais certainement pas aux rythmes signifiés par certains à l'occasion de publications, de compte-rendus d'expérience rapportés dans la presse professionnelle, ou de manifestations professionnelles.

7.4- L'émergence de nouveaux usages et d'une nouvelle représentation de l'information

Nous avons notamment émis l'hypothèse, qu'un des critères démontrant l'implantation des TIC(e) dans la vie professionnelle et

---

1 www.education.gouv.fr ou 3615 EDUTEL (EDUTELPLUS).

2 www.cndp.fr ou 3617 CNDP.

3 De type Inist, etc.

personnelle d'un individu passait par son propre taux et type d'équipement personnel. Nous avons essayé de voir les taux d'équipement technique, par discipline d'enseignement.

On dénote un taux d'équipement personnel des enseignants en ordinateur de 46,31%. Les taux les plus faibles concernent les musiciens (33,3%), les plasticiens (31,25%) et les historiens-géographes (36,67%). A l'opposé, le taux le plus fort concerne les scientifiques avec 58,97% des personnes interrogées.

Pour le minitel, 50,15% possèdent un minitel, avec un taux très fort chez les mathématiciens (près de 60%). *A contrario*, seulement 16,67% des musiciens en possèdent un, ou 35% des historiens-géographes.

En audiovisuel, on note que rares sont les enseignants équipés de lecteur vidéodisque. Le taux global d'équipement est de 13,87%. *A contrario*, la technique la plus banalisée chez les enseignants est le magnétoscope : en effet, 84,96% déclarent en posséder un.

Les camescopes (taux général de 20,95%) sont essentiellement utilisés et acquis par les professeurs d'EPS et de musique (taux de 48,27% et de 50%).

En conclusion, on peut dire qu'à l'exception de techniques qui ont peu pénétré le marché de la consommation, et à l'exception des TIC(e) destinées à communiquer (télécopieur,...), les enseignants sont convenablement équipés[1].

Concernant les utilisations professionnelles de ces mêmes techniques, nous pouvons faire un certain nombre de remarques :

- 43,5% déclarent utiliser l'informatique professionnellement. On remarquera notamment les 50% des professeurs d'EPS, les 48,71% des enseignants scientifiques et les 54,38% des mathématiciens. Les scientifiques ont donc le meilleur taux d'équipement personnel et un des meilleurs taux d'utilisation professionnelle.
- *A contrario,* les enseignants de lettres et d'histoire-géographie utilisent relativement peu l'informatique professionnellement (42% en moyenne).
- Les techniques spécialisées en communication, sont dans l'ensemble faiblement utilisées professionnellement. Quelles que soient les disciplines,

[1] A l'exception des disciplines artistiques, et des scientifiques pour les TIC(e) audiovisuelles, qui sont plutôt hermétiques à la pénétration de ces outils.

c'est le cas pour l'utilisation du minitel, avec un taux moyen d'utilisation de 13,86%, voire même pour certaines disciplines comme les lettres de 6,75%. Idem pour les télécopieurs, fax, avec un taux moyen de 19,23%. Les principaux usages se font en sciences et en langues vivantes.

- Parmi les techniques audiovisuelles, il en est une qui est devenue familière dans le domaine de l'usage professionnel : il s'agit du magnétoscope : taux général de 73,45%, avec des pics à 78,85% en langues vivantes, ou 84,62% en sciences[1].

Pour les technologies plus spécifiques ou moins familières (ex. : le vidéodisque, le minitel,...) les usages personnels et professionnels restent rares et occasionnels. Nous avons affaire à une population qui n'est pas en marge, mais qui ne les intègre pas forcément dès leur mise à disposition sur le marché. Les TIC(e) les plus anciennes ont fini par s'intégrer dans les pratiques.

A la question de l'intégration des TIC(e) auprès des élèves, on note que l'usage professionnel ne concerne que l'enseignant lui-même et n'est qu'exceptionnellement partagé par ses élèves à l'occasion de cours.

27,43% du total des 325 professeurs de notre échantillon déclarent utiliser les TIC(e) pour faire travailler ces derniers. Le glissement de l'usage par le professeur à l'élève est particulièrement le fait des enseignants scientifiques et artistiques. Parmi les 41,3% qui avouent ne jamais faire travailler les élèves avec, on trouve en majorité les professeurs de lettres, langues vivantes et EPS[2].

En dissociant l'informatique de l'audiovisuel, on remarque que c'est plutôt en informatique que l'usage avec les élèves est rare voire occasionnel, alors que l'audiovisuel serait partagé (à hauteur de 77,3%).

Par conséquent, les taux convenables d'équipement, et les usages professionnels satisfaisants ne doivent pas faire oublier que l'usage ne porte pas sur les techniques les plus récentes, qu'il est avant tout personnel, et que lorsque l'usage est professionnel il n'est pas proposé systématiquement à la classe. La diffusion de ces TIC(e) par le professeur reste un exercice de transfert ponctuel, non généralisé.

---

[1] D'autres techniques dérivées sont peu utilisées comme le camescope, les appareils audio, ...

[2] Donnée n°7/5.

Pour finir, nous avons donné la parole aux enseignants[1] pour qu'ils puissent évaluer leur propre utilisation des TIC(e) et exprimer leur sentiment de collaboration avec d'autres dans ce domaine.

60,3% de l'ensemble de la population d'étude, ressent le sentiment d'une faible utilisation des TIC(e), ainsi qu'une maîtrise approximative. Seuls 9,55% ont le sentiment d'une utilisation maximale et intense. Ce sentiment de "faiblesse d'utilisation" est particulièrement fort chez les historiens-géographes, les professeurs de sciences ou d'enseignement artistique.

54,58 % des professeurs n'ont pas le sentiment que s'effectue un travail de collaboration en TIC(e) au sein de l'établissement. Chacun se vit comme un robinson partant à "la conquête des TIC(e)", et se sent particulièrement esseulé. Les historiens, professeurs de lettres ou d'art plastique sont ceux qui ont le plus souvent exprimé ce sentiment d'isolement[2].

Par conséquent, nous verrons qu'ils attendent beaucoup des autres, notamment de ceux qui sont les plus présents dans l'établissement et qui possèdent une image de "pionnier" des TIC(e), notamment par la maîtrise de l'informatique (souvent issus de disciplines scientifiques et technologiques).

L'âge influence la possession de technologies. En effet, les enseignants d'âge moyen, voire avancé, ont un meilleur taux d'équipement personnel que les plus jeunes.

A l'inverse de la possession, l'usage professionnel se fait plutôt chez les plus jeunes et ceux d'âge moyen. On assiste à un phénomène fréquent où possession ne signifie pas forcément usage, notamment professionnel. Rappelons toutefois, que le taux d'usage général est faible, puisque n'excédant pas les 13,8%.

Parmi les utilisateurs/possesseurs, nous avons essayé de voir ceux qui utilisaient les services télématiques et/ou en ligne. On note la faiblesse du taux obtenu, puisque seulement 4,72% utilisent des services télématiques régulièrement. Le meilleur taux obtenu de 8,33% concerne les enseignants d'histoire-géographie, suivis des professeurs de lettres avec un taux de 5,41%. Les autres taux des diverses disciplines sont insignifiants[3]. Les quelques professeurs utilisateurs d'informations en ligne ou télématique

---

1 Nous avons, à l'occasion de séjoursdans certains établissements de l'enquête, mené quelques entretiens complémentaires auprès de quelques professeurs.

2 Tableau n°7/6.

3 Cf. Tableaux n°7/7 et 7/8.

sont essentiellement des hommes, plutôt jeunes (âge souvent inférieur à trente ans), débutant dans leur carrière de professeur.
Les services utilisés sont en priorité des services d'information proposés par les éditeurs, notamment Nathan, Bordas, Hachette, le CNDP, Hatier, etc. D'autre part, l'information institutionnelle occupe une place significative avec principalement des services syndicaux (FEN, SGEN,...), ministériels (Edutelplus, site net du Ministère de tutelle,...) et associatifs (UNSS, UNSS2, ...). Enfin, l'appel aux services documentaires est rare. On remarquera essentiellement Electre du Cercle de la Librairie, cité à quatre reprises.

De ces constatations, il ressort un ensemble de remarques rendant compte de l'émergence de nouvelles pratiques des professeurs et plus généralement d'un nouveau questionnement progressif vis-à-vis de l'information documentaire proposée de concert par le CDI, les structures de l'écosystème et les réseaux.

L'intégration des diverses techniques audiovisuelle, informatique et numérique, à des fins professionnelles reste très timide, ponctuelle et minoritaire. Ce constat est d'autant plus renforcé que les initiatives des acteurs s'inscrivent dans des démarches individuelles et rarement dans le cadre d'une politique d'établissement, départementale voire académique[1].

Cependant, l'acquisition de techniques à titre strictement personnel, dans le cadre d'un usage domestique et familial, est plutôt réussi. En effet, les taux obtenus restent très encourageants, mais correspondent surtout à des usages qui ne correspondent pas à de la recherche d'information[2].

Parmi ceux qui font un usage régulier des techniques de l'information et de la communication, les transferts à des situations d'enseignement, avec les élèves, sont occasionnels voire exceptionnels. Lorsqu'ils ont lieu, notamment dans le domaine des enseignements scientifiques, les projets ne concernent pour ainsi dire jamais la recherche d'information, l'expertise de sites,..., la constitution d'une "citoyenneté de l'information". L'analyse des pratiques et des commentaires des professeurs met en lumière le décalage

1 Au moins dans le cas qui concerne la Basse Normandie.

2 Par exemple, les stations informatiques personnelles ne sont pas connectés à l'Internet. Ou bien, le repérage de sites sur l'Internet ne s'effectue que très rarement au domicile de l'enseignant.

conséquent entre les dires des documentalistes[1] et la réalité des pratiques dans les collèges.

La tâche sera d'autant plus difficile à réaliser que dans l'esprit d'une majorité de professeurs de collège, il y a confusion entre ce qui concerne la seule maîtrise technique de l'outil et des applications logicielles et ce qui constituent les procédures d'interrogation, de validation des sources, de réécriture d'un document, de transfert à une situation de communication de l'information, etc. Cependant, l'état de la situation actuelle n'exclut pas une attente effective des professeurs à l'égard des documentalistes, qu'ils soient en CDI ou dans les structures environnantes, et une plus grande visibilité de leurs champs d'activités et d'action qu'auparavant. Même si tout ce qui concerne le service au professeur-usager prédomine, il n'en reste pas moins que les principaux domaines couverts par le métier sont connus, le statut de même, et qu'une certaine forme de confiance se précise permettant d'envisager de mettre en commun des actions ou de solliciter le documentaliste pour qu'il accompagne le professeur au cours de ses pérégrinations notamment lors des consultations de bases de données (en ou hors ligne).

D'ailleurs, semble se dessiner une certaine volonté des enseignants de participer à l'expertise de diverses littératures, de développer des micro-dispositifs de présentation de documents électroniques dans leur champs disciplinaire,... et plus généralement de combiner leur savoir disciplinaire aux compétences techniques et informationnelles du domaine documentaire. Certains enseignants ont, semble-t-il, dissocié l'information qui renvoie au domaine de l'actualité où elle concerne alors les évènements tels qu'ils sont portés à la connaissance du public, de l'information au sens de données concernant un champ de savoir déterminé et pouvant être intégrées dans un corps de connaissances.

Les documents multimédia et les accès aux réseaux ont ceci de particulier qu'ils concernent l'information dans ces deux acceptions. Nous avons constaté que les enseignants qui ne se penchaient pas sur ces moyens de fourniture d'information en restaient à des idées préconçues, sévères et

---

[1] Nous pensons notamment à "La formation à la recherche et la maîtrise de l'information" qui a donné lieu à de multiples communications du milieu de la documentation scolaire, à l'élaboration d' un référentiel intitulé "*Compétences en information-communication : référentiel*" édité par la Fédération des Enseignants Documentalistes de l'Education Nationale (FADBEN), décembre 1997, 28 pages.

partiales, alors que pour les quelques utilisateurs, l'intérêt porté à la documentation était grandissant, d'autant que les enjeux pédagogiques sont fondamentaux et que pour qu'il y ait "*édification du savoir*"[1], le pédagogue reste incontournable et de ce fait non concurrencé.

[1] **Reboul , Olivier**, *Qu'est-ce qu'apprendre?*, Paris, PUF, 1980, 206 pages.

Conclusion générale

Conclusion générale

1- Caractérisation des usages et des attentes documentaires et informationnels du professeur de collège dans l'écosystème documentaire

1.1- Caractérisation locale

1.1.1- De l'usage du CDI par les enseignants

Le premier constat est que la relation avec le CDI est relativement distante, et s'effectue essentiellement autour de documents ciblés. En effet, quelques 58,7% des enseignants déclarent ne jamais travailler avec le documentaliste. Pour ceux qui se rendent au CDI, l'essentiel de l'usage se limite à des actions de prêt de documents, à savoir essentiellement, des manuels scolaires, des usuels, des périodiques et des vidéogrammes. Leurs objectifs de recherche d'information portent sur la prise et le repérage d'information à caractère disciplinaire ou culturel.

Parmi ceux qui utilisent les services documentaires du CDI, le regard porté est relativement positif, mais s'inscrit dans une démarche personnelle, de rentabilité immédiate en restituant le fruit des recherches aux élèves. Il ne s'agit pas de travail d'équipe, ni de réactualisation de savoirs spécialisés. D'où une recherche active basée sur deux types de documents, les manuels scolaires et les périodiques.

A l'inverse, pour ceux qui effectuent des démarches actives et opérationnelles auprès de structures de l'écosystème documentaire et qui possèdent en plus une valise documentaire personnelle conséquente[1], les attentes envers le CDI diffèrent, à savoir qu'ils souhaiteraient trouver en priorité une veille éditoriale et de l'analyse critique et comparative des nouveautés acquises au CDI.

En observant les disciplines enseignées, on constate des comportements caractérisés et différenciés[2]. En effet, parmi les plus entreprenants et les plus exigeants envers le CDI, on retrouve les enseignants de lettres, d'histoire-géographie et de langues vivantes. Ces

---

1 Supérieure à deux cent documents professionnels.

2 Schéma n° 3bis "*Les activités documentaires (effectives) d'un centre de documentation*", page suivante.

Les activités documentaires (effectives) d'un centre de documentation : schéma n° 3 (bis)

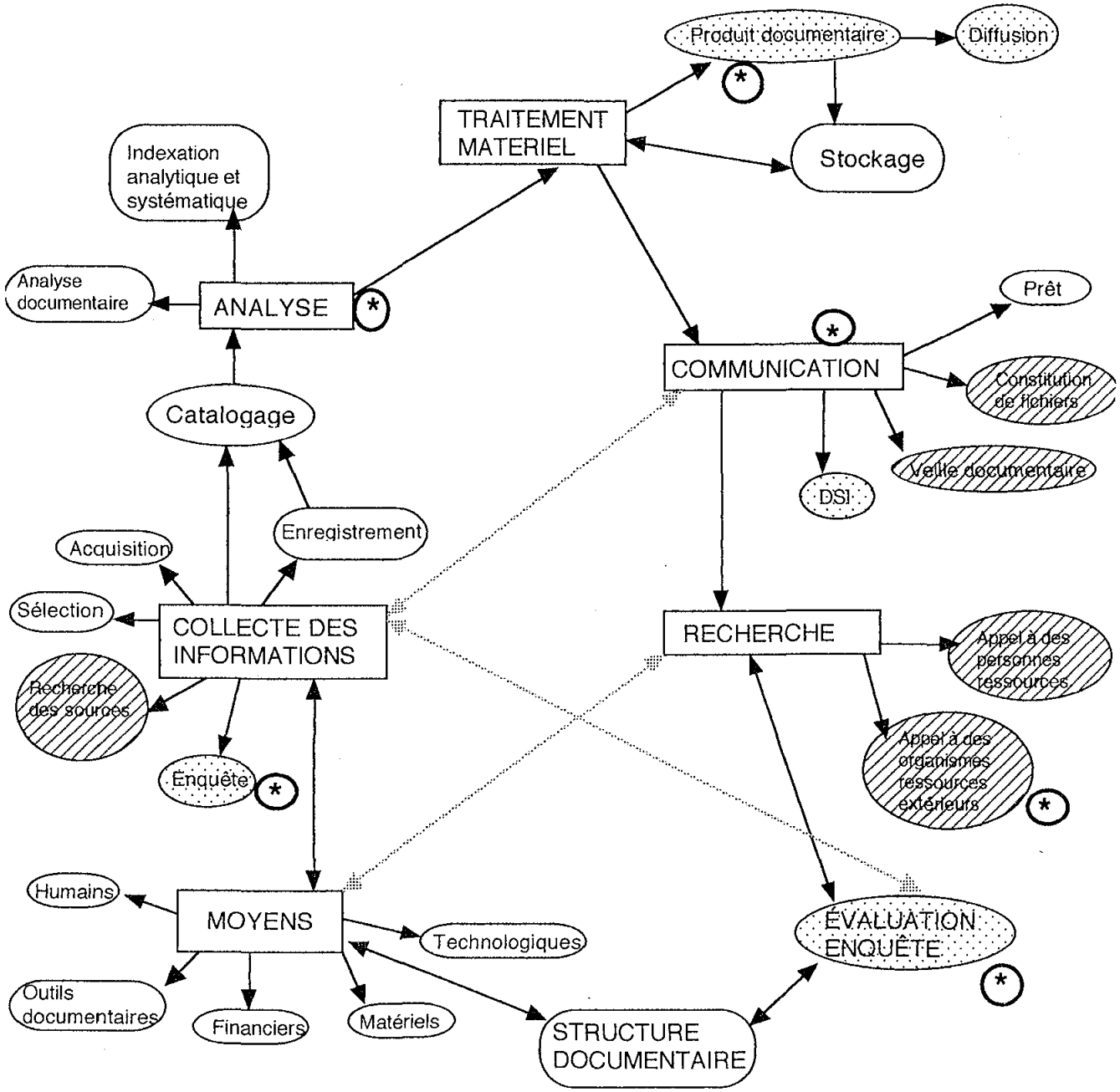

enseignants sont friands de productions documentaires, notamment de revues de presse et divers dossiers documentaires. Les démarches, à l'inverse, très individualistes reposant sur les fonds documentaires personnels et ceux des cabinets de discipline sont essentiellement le fait des disciplines scientifiques et artistiques.

Sans revenir sur des points d'analyse précédents, nous pouvons dire que la génération, la discipline d'origine et d'enseignement, certaines responsabilités de type professorat principal, induisent des comportements engagés et suivis envers le CDI, une plus grande sollicitation du documentaliste voire une participation active à la politique d'acquisition.
Le principe de gestion du micro-système documentaire CDI par le documentaliste repose sur un désir constant de recherche d'accumulation de références, de croissance de fonds, de majoration des prêts, ..., au détriment de la mise en place de dispositifs de recherche de documentation de qualité, de la précision des contenus informatifs fournis à l'usager et de la complémentarité avec les centres de l'écosystème documentaire, notamment les autres CDI, les BCD ou les bibliothèques municipales. A terme et aux dires des acteurs rencontrés, le CDI devient un espace assimilable à un lieu de "*stockage et d'archivage*" de références plutôt anciennes. La qualité de la réponse documentaire (selon le documentaliste) proviendrait plutôt de la quantité de références que le CDI serait en mesure de communiquer à l'usager.

1.1.2- Représentation et relation des enseignants avec le documentaliste du collège

Au fil de notre recherche, nous avons constaté de grandes variantes dans les pratiques professionnelles selon les types d'établissements et les secteurs géographiques auxquels ils appartenaient. En effet, on constate que les fonctions d'agent pour le développement culturel et de relais pour les projets pédagogiques sont deux attentes très fortes des enseignants des établissements ruraux et notamment pour les plus enclavés d'entre eux. Concernant les collèges semi et urbains l'attente diffère et prend la forme d'une fonction de conseiller bicéphale afin de suggérer des pistes d'exploitation pédagogique des documents et d'indications des conditions d'utilisation des documents en classe, essentiellement pour les documents

faisant partie du patrimoine de l'établissement, et plus particulièrement ceux du CDI. Les quelques rares recherches d'information professionnelle effectuées par le documentaliste pour les professeurs l'ont été en zones urbaines.
La fonction de documentaliste "interface" entre le professeur et les élèves et "coordonateur" de projets pédagogiques est essentiellement évoquée par les professeurs d'établissements ruraux, à la différence des secteurs urbains ou expérimentaux où le rôle d'expert pour l'analyse des documents à destination des élèves est mis en avant.
De plus, dans l'esprit d'une majorité d'enseignants, le documentaliste est perçu comme un chaînon indispensable de la politique de soutien scolaire apporté par la communauté enseignante de l'établissement, mais pas comme un pédagogue conventionnel, proposant la transmission de contenus validés, de savoirs méthodologiques, etc. Le documentaliste serait plutôt perçu comme le soutien qualifié à tout développement intra-muros d'une pédagogie individualisante et de renforcement des connaissances, alors même que son statut de professeur certifié est maintenant connu de tous.

Au fil de cette recherche nous avons dénombré pas moins de six relations "complexes" qui éclairent d'éventuelles difficultés auxquelles se heurte et se heurtera tout documentaliste de collège à un moment ou à un autre de sa carrière.

- La première concerne la relation ambigüe avec les TIC(e) : le développement des techniques dans les CDI, accompagné de l'informatisation des fonds et de celle de l'accés aux données internes et externes, a développé l'image d'un documentaliste expert en TIC(e) à solliciter lors d'éventuelles difficultés manipulatoires de l'outil. Une grande part des enseignants souhaiteraient faire jouer ce rôle d'expert et de conseiller en TIC(e) au documentaliste de l'établissement, pourtant souvent bien éloigné de questionnements associant les TIC(e) à la recherche de l'information[1].

- La relation du documentaliste à la notion de service. Pour beaucoup de professeurs interrogés, le documentaliste est une personne qualifiée, assurant un ensemble de prestations de service. Pour certains enseignants,

[1] Certains documentalistes d'ailleurs commencent à constater qu'une part non négligeable de leur emploi du temps est consacrée à de l'aide manipulatoire des outils (maîtrise d'un traitement de texte, installation d'un cédérom, manipulation du logiciel de saisie des notes, ...).

la collaboration du documentaliste se limite à de l'aide pour l'obtention de références dans les meilleurs délais. La marge est très étroite entre le conseiller et le fournisseur d'information et de service. Les modalités de fonctionnement observées relèvent davantage de la simple distribution d'information que de la recherche d'un apport qualitatif et analytique de celle-ci[1].

- Une relation encore distante avec le document : nombreux ont été les documentalistes à nous déclarer leur difficulté à impulser des actions autour de l'analyse des contenus, de l'analyse des politiques éditoriales, de la place qu'occupe le document dans l'enseignement, etc. Il ressort que nous en sommes à une phase intermédiaire où certains documentalistes voient autour de ces questionnements leur salut professionnel, sans pour autant savoir comment s'y prendre pour développer des animations formatives autour de ces problèmatiques[2].

- Les enseignants, quelle que soit leur discipline d'exercice, ne reconnaissent pas dans le documentaliste, un prodigateur d'information disciplinaire et pédagogique. La politique d'acquisition des CDI se tient à l'écart de toute politique d'information : les enseignants sont associés ponctuellement à la politique d'acquisition, selon des proportions faibles ; l'essentiel de celle-ci découlant des représentations et des désirs du documentaliste, une fois les documents acquis, celui-ci ne développe pas de productions et de situations spécifiques de communication pour tenir informés les membres de la communauté éducative. Globalement, les principales sources d'information au sein de l'établissement sont les affichages dans les espaces réservés aux professeurs et les repérages des derniers textes officiels faisant autorité dans la pratique du métier. L'adéquation entre les nouveautés éditoriales acquises et les besoins des éventuels usagers reste hasardeuse.

- Les professeurs ne disposent pas localement d'un service de traitement de l'information. En effet, le documentaliste de collège n'a pas

---

1 Parmi les accès aux divers types d'information que nous avons retenus seules l'IPP et l'ICL sont exploitées et proposées en CDI de collège. Les deux autres types (IST et ISE) sont trop rares pour être considérées. Concernant l'IPP, les informations les plus présentes au sein du CDI sont à caractère administratif et pédagogique interdisciplinaire.

2 C'est actuellement près de 20% des documentalistes qui déclarent mener ce type d'activités ponctuellement (par exemple, sur la prise de note, la maîtrise des usuels, l'analyse de l'image, l'influence de la mise en page, ...). Ces tentatives, de l'aveu même des documentalistes, ne s'inscrivent ni dans une démarche progressive, ni selon une programmation explicite.

encore élaboré de véritable projet d'expertise des contenus détenus notamment au CDI, en collaboration avec les professeurs, spécialistes de leur discipline. Dès lors, le documentaliste n'établit pas le lien entre les informations spécialisées, qu'il traite et les centres d'intérêt et d'enseignement des professeurs, constituant son public de référence. A celà s'ajoute l'emprise de la gestion du quotidien qui met le documentaliste en difficulté par rapport à ce qu'exige le traitement de l'information : la rapidité, l'identification et l'adaptation du message à la cible, la mise à jour régulière des informations recueillies, les réécritures des contenus aux niveaux de lectorat, etc. Dès lors, pour ce type de service et de production d'information pédagogique et professionnelle, le professeur qui souhaite en disposer doit développer par ses propres moyens, un ensemble de stratégies parallèles.

- La mise en relation du fonds du CDI avec les professeurs repose sur beaucoup de préjugés, de représentation personnelle de la demande, de diverses influences liées à l'établissement, aux réseaux d'affinités, à la discipline d'appartenance du documentaliste, ... laissant une grande place à la subjectivité et à l'interprétation. En matière d'évaluation de la demande : insignifiantes sont les méthodes développées par les documentalistes afin de mesurer les demandes futures, le degré de satisfaction des usagers et la circulation des divers documents afin notamment de mettre à jour le fonds, de catégoriser les informations obsolètes, etc.

Toutefois, il semblerait que les plus jeunes dans le métier et dans l'établissement évoluent vers une démarche d'ouverture aux disciplines et de recherche d'intégration aux projets disciplinaires. On en voudra pour preuve notamment leur participation plus forte aux réunions organisées par chaque discipline, ou à la part dominante des opérations d'information à destination de la communauté enseignante.
La recherche du développement d'une culture de l'information et de la documentation ne concerne que les plus jeunes et le plus récemment en poste dans un établissement scolaire.

Plus généralement, les images et identités professionnelles du documentaliste ne sont améliorées qu'à l'unique condition d'être "en action" avec la vie des disciplines de l'établissement notamment en mettant au

centre de la réflexion le document[1]. Sinon globalement, quelles que soient les générations de professeurs, la principale personne ressource interne à l'établissement, capable de fournir de l'information pédagogique et professionnelle fiable, originale, récente est le collègue enseignant de la même discipline.

En conclusion, parallèlement au service de proximité que constitue le CDI [2], le professeur a développé toute une palette d'actions auprès d'autres structures documentaires et d'autres services d'information.

1.2- Caractérisation environnementale

1.2.1- Quelques principes généraux

Parmi les critères exogènes influençant les pratiques domentaires de l'enseignant, nous avons particulièrement retenu l'incidence de la ruralité et le fait d'exercer dans un collège appartenant à une ZEP ou une zone d'expérimentation. En zone rurale, décentrée des structures documentaires, le professeur optera essentiellement pour l'acquisition de documents plutôt que la consultation, le prêt ou les interrogations en ligne. Ceux des ZEP et des zones expérimentales sont particulièrement attentifs à l'actualité documentaire éditoriale, et de ce fait à l'obsolescence des informations

---

1 On pourrait parler de nécessaire "document-action" (à savoir un ensemble de mise en action du document) pour qu'il y ait développement d'une culture de l'information au sein de la communauté éducative.

2 Cependant des réalités structurelles ne doivent pas être négligées, qui ont pour effet de figer quelque peu les possibilités de mise en phase des services documentaires de CDI avec la communauté enseignante. On en note principalement quatre :
- une limite **financière**, dans le sens où les budgets des CDI sont relativement faibles et peuvent difficilement permettre de développer des fonds documentaires de qualité et de quantité suffisante pour les professeurs en exercice.
- une limite **politique**, dans la mesure où le principe même de maintenir dans le meilleur des cas, un seul professeur-documentaliste pour gérer intégralement un CDI d'établissement, y compris avec la prise en charge de divers enseignements, suivi et soutien pédagogiques , ... est antinomique avec la possibilité de développer de manière pertinente une mission de documentation à destination exclusivement des professeurs.
- une limite **administrative**, car la documentation d'un CDI d'établissement renvoie au principe de propriété de l'établissement, et ce principe-là constitue un obstacle à l'organisation des fonds en réseau, avec échange de documents d'un CDI à l'autre, rotation systématique des fonds. Au centre de la problématique devrait être revue notamment la question de la propriété administrative des fonds.
- enfin, une limite **technologique**, du fait qu'un ensemble des membres de la communauté trempent dans un "bain de tout technologique", ce qui a notamment pour effet de leur laisser croire que toutes les informations principales sont en ligne et accessibles dès lors sans passer par le biais du CDI et sans faire appel au professeur- documentaliste.

obtenues ; ils développent alors des stratégies d'emprunt de références plutôt que d'acquisition.

Cette enquête fait ressortir la rareté de la recherche d'information en ligne quels que soient l'enseignant et les critères endogènes ou exogènes retenus, alors même que les taux d'équipement personnel informatique et audiovisuel sont très honorables. La relation aux TIC(e) de la plupart des enseignants interrogés pourrait être qualifiée de conventionnelle, dans le sens où chacun les intègre plutôt tard après qu'elles ont suffisamment pénétré le marché et permis le développement de nouveaux usages. A l'exception d'un noyau d'entre eux, essentiellement issus des disciplines scientifiques et artistiques, la plupart n'ont pas un comportement de pionniers en la matière.

Parmi les types de documents qui ont suscité particulièrement notre attention, nous avons retenu les collections de périodique. La culture du périodique est particulièrement développée en collège. Pour une majorité des professeurs, l'accès aux savoirs pédagogiques, professionnels et disciplinaires s'acquiert par une culture du périodique. Autant ce dernier occupe une place cruciale dans la vie professionnelle de l'enseignant, autant le CDI de l'établissement n'a que très peu développé de collections pour l'adulte[1] et il s'agit essentiellement de quelques titres très généralistes [2]. De telle manière que le CDI n'est pas considéré comme un espace où est ancré un noyau de "culture professionnelle autour du périodique".

Structurellement, deux types de centres prédominent sur les autres : le réseau CRDP et les librairies. Cependant, les résultats de notre recherche font apparaître un véritable éclatement des pratiques et des services utilisés. Nous avons révélé la nécessité de connaître le profil professionnel des enseignants afin de présager et d'anticiper sur les habitus de chacun et de rechercher les services les plus en phase avec les pratiques effectives. Les niveaux des classes d'enseignement et leur nombre influencent fortement les types de demande ; on assiste à une sorte de spécialisation de la demande du professeur au delà de deux classes de même niveau d'enseignement. Toutefois, de nombreux enseignants éprouvent des difficultés à connaître et à acquérir une culture forte de l'édition pédagogique et scolaire. Tout laisse à penser que le documentaliste

[1] Sur 34 établissements observés, on obtient une moyenne de quatre titres réservés aux enseignants par établissement.

[2] "Trop généralistes" pour reprendre les appréciations des enseignants interrogés.

possède un large champ d'action et de sensibilisation auprès des professeurs.

La sollicitation des centres et des services de l'écosystème documentaire est essentiellement un comportement d'enseignant exerçant en zone semi et urbaine. L'hypothèse selon laquelle un fort taux de ruralité est défavorable à un usage soutenu des diverses structures de l'écosystème documentaire a été confirmée au fil de cette recherche. Par exemple, même des structures documentaires de proximité, comme les CLDP du réseau CNDP, sont faiblement utilisées des professeurs de collèges ruraux. Ces derniers placent au centre de leur pratiques documentaires, leur fonds documentaire personnel et le CDI de l'établissement d'exercice avant toutes les autres structures de l'écosystème documentaire. Cependant des divers réseaux existants, le CNDP est celui qui répond le mieux à l'ensemble de la population de collège (quelles que soient les zones géographiques) notamment grâce à l'implantation des CLDP dans des secteurs à la croisée de zones enclavées.

Concernant le réseau CNDP, la plupart des sous populations enseignantes y vont en moyenne une fois par mois, à l'exception de deux disciplines réfractaires : les enseignants de mathématiques et d'EPS (60 à 65% d'entre eux n'y vont jamais)[1]. La politique du CNDP pour la région de Basse-Normandie est globalement bien ancrée, puisqu'il a tressé un maillage plutôt opérationnel en articulant CDDP et CLDP, notamment pour le Calvados et la Manche. Un seul département est "mis à l'écart" de ce dispositif efficace : le département de l'Orne. Toutefois, nous avons constaté un déséquilibre allant jusqu'à l'hypertrophie, entre le siège CRDP et les autres micro-structures. Le réseau CNDP est essentiellement sollicité par les professeurs de collège pour trois types d'information : la pédagogie générale, la documentation administrativo-officielle et celles sur nouveaux supports ou traitant de ceux-ci. Bien que nous n'ayons pas encore parlé du réseau des CRD d'IUFM, on assiste pour la Basse-Normandie à un glissement de certaines missions sur les structures CNDP qui sont là pour alimenter en documents relatifs à l'actualité de l'éducation, l'enseignement

1 Il serait nécessaire que le réseau CRDP de Basse-Normandie réfléchisse à un développement d'actions, une amélioration du fonds pour ces deux disciplines d'enseignement réfractaires et des partenariats avec d'autres centres spécialisés (STAPS, IREM,...).

des disciplines, la didactique des disciplines, ... et moins aptes à fournir des informations utilisables en classe. On assiste à une sorte de substitution des missions des IUFM reportées sur le réseau du CNDP académique.

Le réseau IUFM quant à lui, récolte un certain désintérêt de la part des professeurs de collège interrogés ; en effet, ceux-ci ne peuvent bénéficier de l'ensemble des services, notamment le prêt de documents qui est destiné uniquement aux professeurs-stagiaires en formation professionnelle initiale. Seule leur est accessible la consultation sur place. Pour la Basse-Normandie notamment, l'IUFM a localisé son siège et les antennes sur des sites liés aux chefs-lieux des trois départements : par conséquent, il attire en priorité les enseignants et documentalistes exerçant essentiellement en secteur semi et urbain. La logique de consultation voire de prêts occasionnels pour une frange de la population enseignante ayant en charge de la formation professionnelle ou des activités de tutorat portent principalement sur trois types de documents : de la littérature spécialisée liée aux enseignements disciplinaires, des ouvrages de référence en pédagogie générale (références similaires à celles cherchées dans les CDDP) et des compte-rendus de recherche ou toute sorte de littérature grise à fort contenu scientifique. Ce dernier type de documentation suscite un fort intérêt chez les professeurs de lettres et de sciences, alors que les références générales en pédagogie attirent en priorité les historiens-géographes et les mathématiciens. Une des autres spécificités des sites de l'IUFM de Caen est que toutes les démarches de recherche d'information sont assorties de rencontres et d'échanges de travail avec des enseignants-chercheurs, des équipes de recherche en pédagogie, didactique, etc... de l'IUFM. La démarche de recherche d'information est assortie à celle de recherche d'expérimentation/formation (informelle). Nous pouvons en déduire que la recherche d'information en IUFM fait preuve d'une certaine maturité professionnelle et d'un certain questionnement sur sa propre démarche d'enseignant au delà de la démarche consumériste de recherche de documents directement exploitables en classe face à des collégiens. La quête d'information en IUFM est à la fois pour des informations caractérisées et expérimentées.

Enfin, à la différence de la recherche de documentation auprès du réseau CNDP (où la situation est moins prononcée), la sollicitation des CRD

d'IUFM est assortie généralement d'autres démarches et demandes de service et de besoins de consommation courante. Il ne s'agit alors pas de démarches isolées.

Pour d'autres centres spécialisés, comme les IREM, les sections de diverses Bibliothèques universitaires, ..., les démarches sont ponctuelles voire rarissimes et sont la plupart du temps liées à des projets individuels parallèles à l'acte d'enseignement en collège (ex : préparation d'une agrégation, inscription en thèse doctorale, recherche-action Inrp, ...). Lorsque nous avons observé des enseignants sollicitant ce type de centres documentaires d'organismes spécialisés, nous avons constaté alors un véritable évitement et une mise à l'écart des services du CDI du collège d'exercice.

Pour le réseau de lecture publique, on note que l'usage des bibliothèques municipales essentiellement se résume à deux grands domaines : d'une part, une souscription familiale afin de se cultiver, dans une logique de loisir, d'autre part comme moyen structurel palliatif d'une absence de stratégie et de méthode individuelles de recherche d'information professionnelle. Ne sachant où et comment trouver de l'information à usage professionnel, ces enseignants développent alors des stratégies compensatoires de contournement, de dernier recours, leur donnant d'ailleurs moyennement satisfaction. *A contrario*, un usage prononcé des centres de documentation dépendants de l'éducation, relègue le réseau de lecture publique à son rôle originel de fournisseur d'information exclusivement "culturelle et familiale". Il est à noter que nous avons listé en annexes un ensemble de librairies de références, jouant un rôle exclusif en matière de constitution du fonds documentaire personnel avoisinant en majorité et en moyenne au moins les deux cent références. Les librairies concentrent à elles seules, 31,7% des stratégies opérantes de fourniture d'information.

Pour conclure, nous avons assisté à une dissémination des pratiques documentaires envers les diverses structures de l'écosystème documentaire. Toutefois, les usages fondamentaux reposent sur le fonds documentaire personnel et pour l'extérieur, sur le réseau CNDP académique.

1.2.2- Les fonds et services de référence pour la remise à niveau des savoirs pédagogiques et professionnels

Ce sont les mathématiciens et les scientifiques, les plus à même de répartir leur stratégie de recherche d'information sur les diverses structures possibles. A l'opposé, les linguistes, les historiens-géographes et professeurs de lettres se centrent essentiellement sur le fonds personnel et le CDI. Parmi les critères personnels, nous avons révélé que le choix de posséder personnellement l'information et de travailler sur des contenus spécialisés concerne en majorité les populations affirmées en âge et en expérience professionnelle (notamment en participant à des actions de formation, de tutorat, ou des stratégies individuelles de promotion professionnelle). Enfin, on note que finalement le rapport de l'enseignant à l'information pédagogique et professionnelle est systématiquement cumulatif et non pas substitutif. L'enseignant utilisant les services et les informations de l'écosystème, développent des stratégies parallèles, combinées les unes aux autres afin de couvrir le mieux possible le sujet de recherche.

1.2.3- Les fonds de référence pour l'aide à la préparation de la classe

A l'exception des professeurs de lettres et de sciences qui font appel à diverses structures de l'écosystème, les autres disciplines se mobilisent autour de références personnelles et du fonds constitué au sein de l'établissement dans les cabinets de discipline. Toutefois, soulignons que 51,5% des professeurs s'appuyent sur leur valise documentaire personnelle pour préparer leurs cours et les alimenter en exercices. Les fonds extérieurs n'occupent qu'une place anecdotique dans ces préparations. La tendance à solliciter des structures extérieures pour les recherches, finalement, ne concerne que des démarches lourdes de réactualisation des savoirs, d'approfondissement de problématiques, ... mais non pas la mise en place d'un enseignement, encore moins l'ajustement ou la mise à jour de cours.

1.3- Vers une typologie des enseignants face à l'information

Aux dires de l'ensemble des données que nous avons été en mesure

d'obtenir et de traiter, il ressort principalement une typologie de six profils d'usagers de l'information liée à l'enseignement en fonction principalement de six critères retenus : l'usage du CDI, celui des centres de l'écosystème documentaire, la relation aux TIC(e), les types d'activités menées avec et sur les documents, les fonctions et les stratégies professionnelles effectives, enfin, les divers savoirs de référence mentionnés. Ces regroupements nous permettent ainsi de dégager des sous-cultures au sein même de la population enseignante en collège et de révéler ainsi des attitudes et des comportements diversifiés face à l'information qui renvoient à des conceptions différentes de l'enseignement et des savoirs.

- Les *"innovants conventionnels"* : ils sont quantitativement minoritaires et véhiculent une image de pionnier en TIC(e) dans leur entourage même si une étude de leurs pratiques effectives révèlent des comportements plutôt conventionnels. Ils ne sont pas à proprement parler à la pointe de l'innovation et attendent un certain temps avant d'intégrer celles-ci dans leurs pratiques. Toutefois, par rapport à l'ensemble de la population mère, ils pratiquent notamment la recherche d'information en ligne, sont passés par la génération télématique avant d'intégrer depuis quelques mois celle de l'Internet. Parallèlement, face aux élèves, ils essaient de varier les supports d'illustration et d'accompagnement avec les vidéogrammes, les logiciels et cédéroms. Ils sont prioritairement issus des enseignements mathématiques et scientifiques. Toutefois, leur mobilisation dans l'écosystème documentaire se limite principalement aux structures du réseau CRDP.

- Les *"cumulants"* : ils ont tissé une toile de possibilités de recherche documentaire tant sur les bibliothèques de lecture publique, que les réseaux pédagogiques généralistes (CNDP et UFM) voire spécialisés (Irem, BU, Maison des enseignants, ...). Le CDI n'est pas mis à l'écart et assure généralement un travail de repérage de littérature officielle d'actualité, de fourniture de documents pour les élèves, et de fourniture de manuels scolaires et de périodiques non spécialisés. Ils possèdent parallèlement un fonds documentaire personnel abondant et diversifié. Le CDI et le documentaliste constituent pour eux des "poissons pilote" et une aide à un pré-repérage de références (sans pour cela parler de veille documentaire).

C'est chez eux que l'on enregistre les meilleurs taux d'emprunt de documents au CDI de dix à quinze par trimestre, ainsi qu'à l'extérieur, notamment auprès des centres du réseau CRDP et dans les Bibliothèques municipales.

- Les *"dilettants"* : ceux-ci ont une très forte propension à ne pas collaborer ou solliciter le documentaliste de leur établissement. Concernant les ressources pour animer la classe, faire travailler les élèves ou bien réactualiser leurs propres savoirs, ils s'appuyent sur des références souvent encore anciennes (seconde moitié des années 80) et/ou celles glanées à l'occasion de participation à des stages de formation continue (individuel ou par équipe) voire de situation informelle de formation mutuelle au collège. Quant aux références, plus ou moins récentes, elles "viennent à eux", dans le sens où elles sont proposées lors de manifestations ou de formations. Ils n'ont pas de démarche active et responsable de recherche régulière d'informations pédagogiques et professionnelles.

- Les *"investissants"* : ceux-ci ont des taux de consultation et d'emprunts très honorables, notamment au CDI, mais aussi à l'IUFM et au CRDP, pour des références précises et souvent scientifiques. Mais il ne s'agit pour eux que d'une étape "active" de leur vie professionnelle dans le sens où cette "hypertrophie" est momentanée car liée à la participation individuelle à une recherche disciplinaire ou pédagogique, ou à la passation d'un concours administratif, le plus généralement l'agrégation interne. Ils ont notamment besoin de littérature officielle renvoyant à la pratique du métier et au paysage éducatif français du moment. Pour eux, l'acte documentaire est directement lié à celui d'une quête de rentabilité immédiate. Sans pression de type réussite à un concours, ils avouent qu'ils ne se mobiliseraient pas pour chercher et intégrer de l'information dans leurs pratiques professionnelles.

- Les *"disciplinaires"* : Les références citées par ces enseignants, leur consultation de périodique, les projets pédagogiques de l'établissement auquels ils s'associent sont strictement liés à leurs savoirs disciplinaires et à leurs programmes officiels d'enseignement. Leur recherche d'information est souvent guidée par un souci de conformité. Ils ont aussi comme

particularité de ne travailler quasiment qu'avec leurs homologues de la discipline, donnent une priorité absolue au cabinet de la discipline. Les références et titres cités pour la pédagogie et la didactique sont particulièrement banals et anciens.

- Les *"mobilisés"* : leur capacité à se mobiliser pour un projet documentaire est lié à leur appartenance à diverses associations de leurs disciplines mais aussi dans leur capacité à se revendiquer comme étant influencé par un courant fort de l'éducation. Leur pratique est hyper pragmatique et fait du documentaliste du collège, un de leur meilleur allié pour récupérer de l'information. Ils sont parmi les seuls à accepter de participer à des actions collectives au sein de l'établissement, notamment en collaborant aux inventaires, en communiquant des références, en participant à la politique d'acquisition, ... Ils constituent des compétences dynamisantes au sein de l'établissement, souvent dans l'esprit d'une amélioration du travail de l'équipe et de principes parfois hédonistes.

2- Identification de spécificités de l'académie de Caen

La répartition des taux d'emprunt des enseignants de secteurs urbain, semi-urbain et rural auprès de structures de l'écosystème documentaire sont parfois assez proches les uns des autres, et nous démontrent que certains centres documentaires remplissent aussi leur mission de fourniture d'information même auprès des enseignants des secteurs les plus enclavés. Cependant, le principal comportement documentaire des professeurs des zones urbaines est de consulter le fonds documentaire sur place, et plutôt d'emprunter les références retenues, alors que chez ceux exerçant et/ou demeurant en zones rurales, les documents à vocation professionnelle sont principalement achetés et celà auprès de diverses librairies. Une part significative des "ruraux", se rend directement au CRDP de Caen, à la fois pour consulter puis acquérir des documents auprès du service librairie de l'organisme. Par contre, il est certain que l'on constate un plus grand dynamisme, une plus grande variété d'actions et de projets en documentation, dans les collèges ruraux.

L'Académie de Basse-Normandie centralise la plupart des demandes

principalement autour de deux pôles à savoir Caen et Cherbourg, régionalement, et des librairies et centres de documentation localisés à Rennes ou Paris, pour les recherches plus conséquentes, hors des limites de l'académie d'exercice. Mais la plupart du temps, la première structure de sollicitation sera la librairie locale, pour acquérir la(es) référence(s). Le phénomène "hypertrophique" de la capitale régionale, Caen, s'explique par le fait que l'Irem, les diverses sections de bibliothèques universitaires, des fonds spécialisés de lecture publique et d'archives sont essentiellement localisés à Caen. Or, de par sa situation géographique, les enseignants de certaines zones de la Manche et de l'Orne sont dès lors quelque peu pénalisés par rapport aux autres enseignants pour accéder concrètement aux informations.

La plus mauvaise couverture documentaire observée concerne le département de l'Orne, tant au niveau du réseau CNDP, de l'IUFM et en moindre importance des bibliothèques de lecture publique. D'ailleurs, la plupart des enseignants de ce département déclarent que les fonds de bibliothèques municipales sont souvent là pour "compenser" les éventuelles carrences dûes à l'éloignement des autres centres de documentation spécialisés, et bien entendu ne donnent pas complètement satisfaction. Cependant alors même que nous dénoncions plus tôt la séparation préjudiciable à l'usager entre le réseau CNDP et celui de l'IUFM, l'Orne est le seul secteur géographique où pour certains types de documents , l'IUFM remplit une fonction de contrebalancier face aux limites des fonds et des services des autres micro-structures. Plus généralement, le rapprochement entre IUFM et CRDP semblerait pertinent et judicieux pour les professeurs et permettrait d'associer à la complémentarité, l'efficacité et la rationnalité, notamment pour les départements où les structures manquent comme celui de l'Orne. De part les distances à couvrir, de part l'enclavement de certains secteurs (Sud et Est) de l'Orne, on assiste alors à une logique de fonctionnement "hyper-localisée" de l'enseignant de collège, alors même que le département est plutôt déficient en structures documentaires de proximité : d'où l'importance des librairies locales et du CDI de l'établissement d'exercice.

Le réseau CNDP, possède en son siège régional, à Caen, une

structure centralisatrice en matière de mise à disposition d'information et de documentation, et de ce fait, catalyse la plupart des demandes du département du Calvados et même bien au-delà, comme pour celles des enseignants du second degré de la Manche. La plus mauvaise organisation de la répartition des fonds et des services se situe dans l'Orne, où le CDDP d'Alençon ne fournit que 54,68% de la documentation professionnelle circulant entre les enseignants, ce qui est peu comparativement aux autres CDDP notamment. Par ordre de fréquence de citation, quatre micro-structures du réseau CNDP sont essentiellement utilisées par les enseignants de collège, à savoir le CRDP de Caen, suivi loin derrière par le CDDP de la Manche, celui de l'Orne et un seul CLDP, celui d'Avranches. Le CDDP d'Alençon a comme particularité de ressembler quelque peu au CRDP, dans le sens où il draîne toute une population, bien plus excentrée que le seul département de l'Orne. Enfin, on constate une certaine déficience des antennes locales, qui s'adressent en priorité aux professeurs des écoles et se reconnaissent plus dans des missions animatives que documentaires. C'est notamment le cas des CLDP de Falaise et de Vire.

L'IUFM est dans une situation d'éloignement géographique et documentaire pour cette académie. De par une absence de structure de proximité, les CRD d'IUFM sont éloignés des praticiens quelle que soit leur zone d'exercice professionnel et leur secteur d'habitation, notamment pour les départements de l'Orne et de la Manche. De ce fait, les réponses apportées par les CRD d'IUFM ne concernent que les enseignants des zones urbaines et ceux en charge de fonctions tutorales et/ou formatives. La logique générale de consommation documentaire des quelques usagers repérés, est strictement départementale ; chacun des enseignants consulte voire emprunte auprès du CRD de l'Antenne départementale à laquelle il appartient ; il s'agit bien d'une "départementalisation" des pratiques documentaires.

Enfin, sans entrer dans un débat quelque peu polémique, en se centrant sur les logiques de fonctionnement et d'usage des acteurs rencontrés, l'académie aurait fort à gagner, en développant des actions concertées, des politiques documentaires d'acquisitions complémentaires et surtout combinant certains regroupements des fonds avec une ventilation des ressources sur l'ensemble des structures de chaque département

quelles soient du réseau CNDP ou IUFM ; ceci pour être en adéquation avec les besoins et les pratiques des enseignants tout en respectant les notions de rationnalité et de service que se doit de respecter toute structure institutionnelle d'Etat[1].

Nous avons constaté une corrélation entre ces difficultés structurelles précédemment explicitées et la qualité des relations entretenues par établissement entre le documentaliste et les enseignants. Dans son ensemble, le département du Calvados est celui où les modalités de partenariat sont les plus élaborées, les mieux engagées et où chaque acteur a une représentation plutôt juste des actions entreprises par l'autre. Dans la Manche, nous avons constaté que les informations notamment avaient des difficultés à circuler dans les collèges, entre les professeurs et le documentaliste. D'ailleurs beaucoup de réponses formulées par les uns étaient contredites par les autres. Enfin, dans l'Orne, il n'est pas exagéré de parler de situations critiques dans certains collèges ; alors même qu'il s'agit de petites structures, composées d'équipes aux effectifs réduits, les concertations entre les professeurs et les documentalistes sont rares et s'est développé un ensemble de stratégies de recherche d'information strictement individuelles. Les documentalistes de ces mêmes établissements sont eux aussi en situation de repli, plutôt fermés à l'environnement. Sans faire de la prescription, il serait envisageable de développer par micro-secteur géographique des "alliances documentaires sectorisées", où pourrait être constitué un fonds commun à plusieurs établissements pour réactualiser les savoirs pédagogico-disciplinaires, complémentaires les uns des autres, pouvant même circuler entre les différents CDI partenaires avec des copies de base informatique de références, disponibles informatiquement dans chaque établissement. Cette idée, bien que suggérée par nos soins, a d'ailleurs reçu un écho favorable auprès des documentalistes interrogés, surtout ceux des zones les plus enclavées. De plus, pourraient être développés ultérieurement des projets documentaires plus ambitieux[2].

De la même manière, afin d'optimiser le service aux usagers des centres documentaires de l'écosystème documentaire, en tenant compte du

---

1 L'Académie de Basse-Normandie pourrait particulièrement faire partie de ce type d'expérimentation à l'échelle d'une académie.

2 S'appuyant sur des services en ligne via Internet voire la création d'une plate-forme de ressources académiques.

fait que la plupart des démarches de recherche de documentation s'accompagnent de la quête d'autres services, devraient être révisés les horaires d'ouverture, et un ensemble de conditions matérielles (restauration, stationnement, etc ...) de ces mêmes centres. Plus généralement, deux grands principes ont été exprimés et retenus : d'une part, assurer une ouverture sur le temps des vacances intermédiaires du second degré, d'autre part, accentuer les horaires d'ouverture et les services à des moments charnières de la semaine de l'enseignant, le mercredi et la seconde partie de la semaine.

En milieu des années 90, les établissements et la documentation se sont organisés en district pour l'ensemble de l'académie de Basse-Normandie. Bien que l'effort soit tout à fait louable sur le principe, dans notre domaine de réflexion, à savoir la documentation scolaire, nous avons constaté qu'il s'agissait avec du recul de "dispositif et de rendez-vous manqués" notamment parce que l'organisation s'est centrée sur des objectifs institutionnels et de formations ponctuelles et pas assez sur une organisation complémentaire et normalisée du travail avec les enseignants. Les tendances que nous avons relevées, l'analyse objective des pratiques et stratégies émergentes que nous avons révélées, pourraient s'appuyer sur les districts afin de développer de nouvelles formes d'échange, de services et d'actions au bénéfice de tous.

Bibliographie générale

Approche systémique : (31 références)

BENOIT, J.-C., ROUME, Denis. *La désaliénation systémique : les entretiens collectifs familiaux en institution.* Paris : ESF, 1986. 196 p. (Sciences humaines appliquées).

BERNAD, J., PAKER, M. *L'approche systémique appliquée aux entreprises.* Travail et méthodes, novembre 1980, n°379, 15 p.

BERIOT, Dominique. *Du microscope au macroscope : l'approche systémique du changement dans l'entreprise.* Paris : ESF, 1992. 325 p.

BIRNIEN, Jean-Yvon. *Information et management : initiation à la théorie des systèmes.* 2 ème éd. Paris : Dunod, 1980.

BOUVIER, Alain. *La pensée systémique.* Lyon : Se former +, 1993. 31 p. (Pratiques et apprentissages de l'Education ; S23).

CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard. *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective.* Paris : Seuil, 1999. (Points. Essais).

CROZIER, Michel. *Sentiments, organisations et systèmes.* Revue française de sociologie, 1971, n° spécial, p. 141-154.

CHURCHMAN, W. *Qu'est-ce-que l'analyse par les systèmes?* Paris : Dunod, 1974.

DURAND, Daniel. *La systémique.* 2ème éd. mise à jour. Paris : PUF, 1983. 127 p. (Que sais-je? ; 1795).

FORRESTER, Jay Wright. *Principes des systèmes.* Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1980. 400 p. (Science des systèmes).

GOLDBETER-MERINFELD, E. (dir.). *Constructivisme et constructionisme social : aux limites de la systémique?* Bruxelles : De Boeck, 1998. 288 p. (Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux ; 19).

KOESTLER, M. Génie et folie de l'homme. 3.*Le cheval dans la locomotive.* Paris : Calmann-Lévy, 1980. 344 p. (Essais).

LACRAMPE, Serge. *Systèmes d'information et structure des organisations.* Paris : Hommes et techniques, 1974.

LAPIERRE, Jean William *L'analyse des systèmes : l'application aux sciences sociales.* Paris : Syros, 1992. 232 p. (Comprendre).

LE MOIGNE, Jean-Louis. *La modélisation des systèmes complexes.* Paris : Dunod, 1999.178 p. (Sciences des organisations).

LE MOIGNE, Jean-Louis. *Le constructivisme. Tome 1. Des fondements.* Paris : ESF, 1994. 300 p. (Communication et complexité).

LE MOIGNE, Jean-Louis. *Le constructivisme. Tome 2. Des épistémologies* . Paris : ESF, 1995. 315 p. (Communication et complexité).

LE MOIGNE, Jean-Louis. *Les systèmes d'information dans les organisations.* Paris : PUF, 1974. 285 p. (Systèmes-Décisions).

LE MOIGNE, Jean-Louis. *Théorie du système général : théorie de la modélisation.* 3ème éd. Paris : PUF, 1990.

LUGAN, J.-C. *La systémique sociale*. Paris : PUF, 1993. 127 p. (Que sais-je? ; 2738).

MELESE, Jacques. *Approches systémiques des organisations : vers l'entreprise à complexité humaine.* Paris : Hommes et techniques, 1980.

PINEAU, G. *Survol du mouvement systémique.* In Les combats aux frontières des organisun cas universitaire d'éducation permanente. Montréal : Ed. Sciences et culline, 1980. 15 p.

Qu'est-ce-qu'un système? . Production et gestion, avril 1974, n°260, p. 13-15.

ROSNAY, Joël de. *A quoi sert l'approche systémique?* Objectif formation, septembre 1978, n°21, p. 4-8.

ROSNAY, Joël de, Bériot, Dominique. *Du microscope au macroscope: l'approche systémique du changement dans l'entreprise.* Paris : ESF, 1992.

ROSNAY, Joël de.*L'approche systémique appliquée à l'établissement scolaire* In Sociologie de l'école : pour une analyse des établissements scolaires. Paris : Dunod, 1981.

ROSNAY, Joël de. *L'homme symbiotique : regards sur le troisième millénaire.* Paris : Seuil, 1995. 349 p.

ROSNAY, Joël de. *Système et approche systémique.* Travail et méthodes, février 1978, n°346, p.5-8.

SIMON, Herbert A. ; Le Moigne, Jean-Louis (trad.). *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel.* Paris : Dunod, 1991. 229 p. (Afcet systèmes).

VON BERTALANFFY, Ludwig.*Théorie générale des systèmes : physique, biologie, psychologie, sociologie, philosophie.* Paris : Dunod, 1973. 312 p. (Sciences des organisations).

WALLISER, Bernard. *Systèmes et modèles : introduction critique à l'analyse des systèmes.* Paris : Seuil, 1977. 247 p.

Sciences de l'Information et de la Communication :

(11 références)

BENOIT, Denis. *Introduction aux sciences de l'information et de la communication.* Paris : Ed. d'Organisation, 1995. 414 p.

BOUGNOUX, Daniel. *La communication par la bande : introduction aux sciences de l'information et de la communication.* Paris : La découverte, 1998. 288 p. (La Découverte poche ; 56).

BOUGNOUX, Daniel. *Sciences de l'Information et de la communication.* Paris : Larousse, 1993. 809 p. (Textes essentiels).

CACALY, Serge, LE COADIC, François-Yves, MELOT, Michel (dir.). *Dictionnaire des sciences de l'information et de la documentation.* Paris : Nathan, 1996. 634 p. (Réf).

DELMAS, Richard, MASSIT FOLLEA, Françoise (éd.). *Vers la société de l'information : savoirs, pratiques, médiations : actes du colloque CNE-CE DG XIII.* Paris : Apogée, 1995. 208 p.

ECO, Umberto ; Eliane Deschamps-Pria (trad.).*De bibliotheca.* Paris : L'échoppe, 1986. 31 p.

ESCARPIT, Robert. *Théorie générale de l'information et de la communication.* Paris : Hachette, 1976. 218 p.

FONDIN, Hubert. *Rechercher et traiter l'information.* Paris : Hachette, 1992. 235 p. (Profession enseignant).

LAMIZET, B., SILEM, A. *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication.* Paris : Ellipses, 1997. 590 p.

LE COADIC, François-Yves.*Usages et usagers de l'information.* Paris : Nathan, 1998. 128 p. (128).

LEVY, Pierre. *L'intelligence collective : pour une anthropologie du cyberspace.* Paris : La découverte, 1997. 245 p. (Essais ; 27).

Méthodologie : (15 références)

BLANCHET, A., GOTMAN, Anne. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien.* Paris : Nathan université, 1992. 115 p. (Sociologie 128).

BLANCHET, A. , et al. *L'entretien dans les sciences sociales.* Paris : Dunod, 1985. 289 p.

BLANCHET, A. , GHIGLIONE, R., et al. *Les techniques d'enquête en sciences sociales.* Paris : Dunod, 1987. 197 p.

BOUDON, Raymond. *Les méthodes en sociologie.* 6ème éd. Paris : PUF, 1984. 126 p. (Que sais-je? ; 1334).

BOURDIEU, Pierre. *Questions de sociologie*. Paris : Ed. de Minuit, 1984. 278 p.

CAPLOW, Théodore. *L'enquête sociologique.* Paris : Colin, 1970. (U2).

CIBOIS, P. *L'analyse des données en sociologie.* Paris : PUF, 1984. 218 p. (Le sociologue).

DURKHEIM, Emile. *Les règles de la méthode sociologique.* 21 ème éd. Paris : PUF, 1983. 149 p. (Quadrige).

FERREOL, Gilles, DEUBEL, Philippe. *Méthodologie des sciences sociales.* Paris: Colin, 1993. 192 p. (Cursus sociologie).

GHIGLIONE, Rodolphe, MATALON, Benjamin. *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques.* 4 ème éd. Paris : Colin, 1985. (U Sociologie).

GRAWITZ, Madeleine. *Méthodes des sciences sociales*. 8 ème éd. Paris : Dalloz, 1990. 1140 p. (Précis).

GUITTET, André. L'entretien. Paris : Colin, 1997. 160 p. (U Psychologie).

JAVEAU, C. *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien.* 3 ème éd. Bruxelles : Editions de l'Université, 1988.

LOUBET DEL BAYLE, J. L.. *Introduction aux méthodes des sciences sociales.* Paris : Privat, 1991. 188 p. (Formation travail social).

SINGLY, François de. *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire.* Paris : Nathan université, 1992. 128 p. (Sociologie 128).

Enseignement / Formation : (19 références)

ALAVA, Séraphin. *Les profils d'autodirection et les pratiques d'études des étudiants en première année d'université.* Les sciences de l'éducation, 2000, n°33, p.43-71.

Colloque de l'école de Cachan (1984 ; Cachan) ; Thorigny, P., Wéber, L. *Enseignement et technologies nouvelles* . Paris : SNES, 1987. 180 p.

COULON, Patrick, LE ROUX, Christine. *La formation à la carte : vers un nouvel humanisme.* Paris : Editions d'Organisation, 1990. 222 p.

DEVELAY, Michel. *Peut-on former les enseignants?* Paris : ESF, 1993. 156 p. (Pédagogies).

DI LORENZO, Gabrielle. *Questions de savoir.* Paris : ESF, 1992. 175 p. (Pédagogies).

FERRY, Gilles. *Problématiques et pratiques de l'éducation des adultes..* Revue française de pédagogie, 1980, n°50, p.42.

Formation aux nouvelles techniques de l'information chez TOTAL C.F.D. Education permanente, 1983, n° 2.

FRAISSE, Emmanuel (dir.). *Les étudiants et la lecture.* Paris : PUF, 1993. 272 p.

GAUTHIER, Clermont (dir.). *Pour une théorie de la pédagogie : recherches contemporaines sur le savoir des enseignants.* Laval (Québec) : Presses de l'Université, 1997. 352 p. (Perspectives en éducation).

HOUSSAYE, Jean (dir.). *La pédagogie, une encyclopédie pour aujourd'hui.* Paris : ESF, 1993.

HUBERMAN, Michaël. *Comment les enseignants utilisent l'information et l'expertise externe dans leur travail quotidien?* In **DUCROS, P. et FINKELSTEIN, D.** L'école face au changement. Innover! Pourquoi? Comment? Grenoble : CRDP, 1987. p.13-97.

HUBERMAN, Michaël, GATHER THURLER, Monica. *De la recherche à la pratique : éléments de base.* Berne : Peter Lang, 1991. 335 p. (Exploration Recherches en sciences de l'éducation).

HUBERMAN, Michaël. *La vie des enseignants : évolution et bilan d'une profession..* Neuchâtel (Suisse) : Delachaux et Niestle, 1989. 339 p. (Actualités pédagogiques et psychologiques).

KLELTZ, Françoise. *Les lectures des étudiants en sciences humaines et sociales à l'université*, Cahiers de l'économie du livre, mars 1992, n°7, p.5-57.

MELLOUKI, M'hammed, TARDIF, Maurice, GAUTHIER, Clermont.*Le savoir des enseignants : unité et diversité.* Montréal : Logiques, 1993. 235 p.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Enseigner au collège : programmes et accompagnement.* Paris : CNDP, 1999.
Programmes existants pour l'ensemble des disciplines d'enseignement du collège.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE, PANIJEL, Claire (coord.). *Former les étudiants à la maîtrise de l'information : repères pour l'élaboration d'un programme.* Paris : MENRT, 1999. 82 p.

REBOUL, Olivier. *Qu'est-ce qu'apprendre?* Paris : PUF, 1980. 206 p.

SHULMAN, L. S. *Knowledge and Teaching Foundations of the New Reforme.* Harvard Educationnal review, 1987,n°57, p.1-22.

Documentation professionnelle : (15 références)

BALANTZIAN, G. *L'évaluation des Systèmes D'Information et de Communication (SIC).* Paris : Masson, 1990. 272 p. (Méthodes informatiques et pratique des systèmes).

COUZINET, V. *La documentation médicale des médecins généralistes à Toulouse* . 420 p.Thèse : Médecine : Bordeaux : 1984.

Documentalistes pour demain : quelles formations pour quels besoins? : Documentaliste- Sciences de l'Information, 1990, numéro spécial.

FORGET, J. *Initiation à la documentation : information et développement : niveau initiation 1* . Paris : ACCT, 1988. 280 p. (Techniques vivantes).

Innovations, 1992, n°25-26.
Numéro intitulé "S'informer, se documenter"

KEPLER, Ariane.*Le centre-ressource, pourquoi? comment? stratégie : 25 fiches-action, 10 dossiers débats.* Préface de Pierre Caspar. Paris : Chronique sociale, 1992. 184 p. (Synthèse).

LEBLOND, Françoise. *Les nouveaux documentalistes.* Paris : Ellipses, 1994. 95 p. (Formation des personnels de l'Education nationale).

LEFORT, Geneviève. *Savoir se documenter.* Paris : éd. d'Organisation, 1994. 189 p. (Méthod sup).

LINDQUIST, M. G. *The dynamics of information search services.* Stockhlom : Swedish Council for scientific information and documentation, 1980. 245 p.

MEYRIAT, Jean. *Information vs communication.* In L'espace social de la communication. Paris : Cnrs, 1985.

MICHEL, Jean, SUTTER, Eric.*Pratique du management de l'information : analyse de la valeur et résolution de problèmes*. Préface de Michel Crozon. Paris : ADBS, 1992. 430 p. (Sciences de l'information, Etudes et techniques).

POULAIN, Martine, BARBIER-BOUVET, Jean-François. *Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la BIP du centre Georges Pompidou.* Paris : La documentation française, 1986. 295 p.

RICKING, M., BOOTH, R. *Personnel utilization in libraries : a system approach.* Chicago : American Library Association, 1974.

SUTTER, Eric. *Services d'information et qualité : comment satisfaire les utilisateurs?* Paris : ADBS, 1989.

VOLANT, C. *Approche systémique et formation à l'information-documentation.* Paris : EHESS, 1983.

Documentation scolaire : (85 références)

ALAVA, Séraphin. *Diffusion et utilisation de l'information éducative chez les instituteurs.* Perspectives documentaires en éducation, 1991, n°22, p. 93-101.

ALAVA, Séraphin. *Je lirai plus tard si ce n'est pas trop tard.* Perspectives documentaires en éducation, 1992, n°25, p.87-100.

ALAVA, Séraphin. *Pour une nouvelle "écologie" de la connaissance : le centre de documentation et d'information.* Inter-CDI, 1994, n°129, p.66-70.

Assises de la documentation professionnelle : actes (1996 ; Orléans). Tours : CRDP, 1996.105 p.

BAYARD-PIERLOT, Jacqueline, BIRGLIN, Marie-José. *Le CDI au coeur du projet pédagogique.* Paris : Hachette, 1991. 159 p. (Pédagogies pour demain. Centres de ressources).

BEGUIN, Annette. *Didactique ou pédagogie documentaire?* L'école des lettres, 15 juin 1996, n° spécial, p. 49-64.
Numéro spécial intitulé "Quel CDI voulez-vous?"

BERBAIN, J.-M., ETEVE, Christiane, HASSENFORDER, Jean, LAMBERT-CHESNOT, Odile. *Les minorités d'enseignants lecteurs et l'information pédagogique* . Inter-CDI, novembre-décembre 1991, n°114, p. 53-57.

BEUCLER, H. *Le documentaliste et les différents responsables de l'établissement.* Inter-CDI, juilet-août 1978, n°34, p. 33-37.

BRAUN, Jean-Paul. *Eléments pour une réflexion sur l'identité professionnelle : documentaliste en CDI.* Mémoire de DEA : Sciences de l'Education : Nancy : 1992.

CADUSSEAU, Danielle. *Comment sensibiliser les professeurs à une meilleure utilisation du CDI? : mémoire professionnel.* Poitiers : IUFM, 1994. 65 p.

CANARIO, Rui. *Problématique de l'innovation : l'intéraction entre le CDI et l'établissement scolaire.* 2 tomes. Thèse : Science de l'Education : Bordeaux : 1987.

CARRIER, Odile.*Conduire des activités de documentation.* Bulletin de l'Union des physiciens, janvier 1994, n°760, p. 85-97.

CHAPRON, Françoise. *Apports de la recherche à l'évolution du métier de professeur documentaliste.* Inter-CDI, septembre-octobre 1998, n°155, p. 10-11.

CHAPRON, Françoise. Les CDI des lycées et collèges. Paris : PUF, 1999. 237 p. (Education et formation. L'éducateur).

CHAPRON, Françoise. *Du nouveau au CDI* . Bulletin des Bibliothèques de France, 1991, tome 36, n°2, p.114-119.

CHARLES, M.-M. *La demande des utilisateurs d'un SDI.* Education et développement, novembre-décembre 1973, n°89, p. 62-67.

CHARRIER, Colette. *Des mises en oeuvre : le CDI, outil pédagogique des enseignants : pour une mise en place d'une formation à l'information en équipe professeur-documentaliste.* Médiadoc, juin 1997, p. 24-26.

CHEVENAS, Eliane. *Un métier au service de tous : documentaliste.* Inter-CDI, mars-avril 1980, n°44, p. 7-11.

COLLOQUE PEDAGOGIE ET DOCUMENTATION (1982 ; Lille) ; Groupe de recherche pédagogique. *Moyens et pratiques documentaires dans les grandes écoles.* Lille, 1982.

CONGRES DES DOCUMENTALISTES DES LYCEES et COLLEGES (3 ; 1993 ; Marseille). *Information et pratiques d'information : quelle recherche?.* Paris : Nathan, 1994. 103 p.

CONGRES DES DOCUMENTALISTES DES LYCEES et COLLEGES (4 ; 1996 ; Rouen). *Profession documentaliste : un enjeu pour le 21 ème siècle?.* Paris : Nathan, 1997. 103 p.

DAVEAU, François. *La circulaire de mission.* Inter-CDI, juillet-août 1986, n°82, p.7-12.

DEHEUNYNCK, Marc.*Intégrer la pratique documentaire dans un projet d'établissement.* Innovations, 1992, n°25-26, p.107-119.

DELPRAT-COURTHIEU, C. *Former aux pratiques documentaires à l'école : contribution à la recherche sur les actions de formation pour les enseignants de l'école élémentaire* .Thèse : Toulouse : 1986.

DELVAL, Jocelyne. *Interdisciplinarité : le CDI centre privilégié de relations : place du documentaliste-bibliothécaire dans l'équipe éducative.* Inter-CDI, novembre-décembre 1975, n°18, p.9-11.

DEUTSCH, J.-R. *Un enseignant devant les bibliothèques : consommation ou intégration?* Inter-CDI, mars-avril 1989, n°98, p. 17-21.

Documentation et formation. Spirale : revue de recherches en éducation, janvier 1997, n°19, 206 p.

DUQUESNOY, Sylvie. *S'informer, se documenter dans l'IUFM : les pratiques actuelles des stagiaires en formation : mémoire professionnel.* Lille: IUFM, 1994.

Enfances. Bulletin des bibliothèques de France, 1986, numéro spécial.

ETEVE, Christiane, GAMBART, Christian. *Que lisent les enseignants ? Lectures et diffusion des connaissances en éducation.* Paris : INRP, 1992. 174 p. (Ressources et communication).

ETEVE, Christiane, HASSENFORDER, Jean (dir.). *Les enseignants leaders d'opinion, une minorité cachée?* Perspectives documentaires en éducation, 1988, n°15, p.129-131.

ETEVE, Christiane, HASSENFORDER, Jean. *Pour une "bibliothèque idéale" des enseignants : chemins de lecture à l'usage des professeurs des collèges et lycées.* Paris : INRP, 1991.

FADBEN, ENSSIB. *Le système documentaire d'un établissement scolaire en 1993 : politique à mettre en oeuvre : université d'été (1993 ; Villeurbanne).* Paris : Fadben, 1994. p. 64-69.

FONDIN, Hubert. *L'informatisation des CDI en Aquitaine.* Inter-CDI, février 1997, n°155, p. 63-68.

FONDIN, Hubert. *Le professeur-documentaliste dans l'institution scolaire française : contribution pour un nouveau rôle.* Administration et éducation, 1996, n°4, p. 23-41.

GAILLOT, Philippe. *Et si on travaillait avec notre documentaliste?* Tours : CDDP, 1993. 115 p.

GAILLOT, Philippe, GAILLOT, Régine. *Le CDI : un supermarché, un sanctuaire, une garderie, un tremplin pour l'innovation?* Tours : CDDP, 1987. 327 p.

GAMBART, Christian. *L'information pédagogique des enseignants : quelques données concernant les collèges.* Perspectives documentaires en sciences de l'éducation, 1990, n°20, p. 101-114.

GAMBART, Christian. *Les documentalistes et la diffusion des savoirs en éducation.* Inter-CDI, juillet-août 1991, n°112, p.53-55.

GAMBART, Christian. *Une recherche sur l'information concernant les enseignants dans les collèges* . Perspectives documentaires en sciences de l'éducation, 1988, n°15, p.117-127.

GAMBART, Christian. *Recherche sur l'information et la culture dans le domaine de l'éducation concernant les enseignants dans les collèges.* Thèse : Sciences de l'éducation : 1988.

GEMINARD, Lucien. *Les professeurs et le centre de documentation et d'information.* Contact, février 1980, n°36, p. 3-10.

HAMEURT, Françoise. *Une expérience d'initiation des professeurs stagiaires aux techniques documentaires.* Inter-CDI, mars-avril 1980, n°44, p.14-16.

HASSENFORDER, Jean. *Les CDI et la diffusion de l'information sur la recherche en éducation.* Inter-CDI, juillet-août 1987, n°88, p. 11-13.

HASSENFORDER, Jean. *Rétrospective : le développement des bibliothèques et des centres documentaires dans l'enseignement français depuis 1945.* Inter-CDI, novembre-décembre 1984, n°72, p.5-16.

HASSENFORDER, Jean, KOVACS, A. *Documentation et interdisciplinarité* . Inter-CDI, janvier-février 1980, n°43, 4 p.

HASSENFORDER, Jean, LEFORT, Geneviève. *Pour une formation documentaire des enseignants.* Inter-CDI, juillet-août 1976, p.11-17.

Inter-CDI, juillet-août 1997, numéro spécial 148, 105 p.
Numéro spécial "25 ans de la revue".

KONRAT, J. *Comment inciter professeurs et élèves de LEP à fréquenter et utiliser le CDI?* Inter-CDI, septembre-octobre 1980, n°47, p.18-19.

La documentation, un outil pour toute une équipe. Les Cahiers pédagogiques, mars-avril 1995, n°332-333, 72 p.

La documentation scolaire. Clés à venir, juin 1997, n°13, 80 p.
Numéro thématique.

LAINE-CRUZEL, S. *Vers de nouveaux systèmes d'information prenant en compte le profil des utilisateurs.* Documentaliste-Sciences de l'Information, 1994, volume 31, n°3, p. 143-147.

LASNE, Marie-Louise. *Les professeurs et le centre de documentation.* Inter-CDI, mai-juin 1981, n°51, p. 19-22.

LE GOUELLEC-DECROP, Marie Annick. *Les documentalistes des établissements scolaires : émergence d'une profession écartelée en quête d'identité.*. Thèse : Sciences de l'Education :Nantes : 1997.

LE GOUELLEC-DECROP, Marie Annick. *Profession et professionnalisation des documentalistes des établissements scolaires.* Revue française de pédagogie, avril-juin 1999, n°127, p.85-97.

LILLE. CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE. *Réflexion la situation des CDI : à l'intention des documentalistes, mais aussi des enseignants de toutes disciplines.* Contact, septembre 1982, n°45, p. 5-15.

LIQUETE, Vincent. *Le CDDP de la Gironde et l'information des instituteurs.* Documentaliste-Sciences de l'information, juillet-octobre 1991, volume 28, n°4-5, p.210-213.

LIQUETE, Vincent. *Fournir l'information aux enseignants: une mission à réintégrer.* Inter-CDI, septembre-octobre 2000, n°167, p.95-98.

Manifeste FADBEN. Inter-CDI, juin 1980, n°45, 4 p.

MARRIE, M.-C. *Guide pratique sur la recherche d'information : le dialogue entre documentaliste et usager*. Travail et méthodes, 1988, n°3, p.33-41.

Médiadoc, juin 1997, numéro spécial.
Revue de la Fadben ; Numéro sur les apprentissages

MINISTERE de L'EDUCATION NATIONALE. *Les nouveaux enseignants du secondaire sortis d'IUFM en 1993* . Note d'Information, juin 1994, n°94-39, 6 p.

MINISTERE de L'EDUCATION NATIONALE. *Les documentalistes de centre de documentation et d'information.* Note d'Information, octobre 1994, n°94-42, 6 p.

MOLLARD, Michèle. *Les CDI à l'heure du management.*. Paris : Fadben ; Villeurbanne : ENSSIB, 1996. 159 p. + XIX p.

MOULIN-BOIROT, Françoise (dir.). *Savoir faire avec le CDI.* Créteil : CRDP, 1992. 252 p. (Argos).

NOEL, Yvon, DESPRINGRE, Christine. *Quelle formation pour les documentalistes? Equipement et formation dans la Manche.* Inter-CDI, juillet-août 1999, n° spécial 160, p. 44-45.

OLLIER, Jean. *D'une circulaire à l'autre.* Inter-CDI, septembre-octobre 1986, n°83, p. 5-13.

OUZOULIAS, R. *Les instituteurs et les canaux d'information pédagogique.* Perspectives documentaires en sciences de l'éducation, 1985, n°6, p.77-94.

PERIE, René. *Le documentaliste dans l'établissement.* L'éducation nationale, 20 juin 1963, n°23, p. 23-24.

PETIT, E. *Les centres de documentation et d'information : facteur de changement dans les établissements de second degré?* 383 p. + 31 p. Thèse : Science de l'Education : Lyon II : 1980.

POUPELIN, Michel, MONTHUS, Marie. *Guide à l'usage des documentalistes et de leurs partenaires dans l'établissement* . Paris : CNDP : Hachette, 1993. 125 p. (Ressources formation).

POUTOT, Rémy. *La relation triangulaire maître-élève-documentaliste.* Inter-CDI, mars-avril 1989, n°92, p.7-9.

Projet sur une formation des enseignants à l'utilisation pédagogique de la documentation . Besançon : CRDP, 1979. 18 p.

RANCUREL, M. *Une cascade de circulaires...* Inter-CDI, novembre-décembre 1979, n°42, p.7-8.

REY, Bernard. *Un certain rapport au monde.* Cahiers pédagogiques, mars-avril 1995, p. 52-54.

RICATTO, B. *Dimensions institutionnelles de la documentation pédagogique : communication et interactions dans le système éducatif.* Thèse : Science de l'Education : Nice : 1989.

ROUX, F. *Une coopération au service de la communauté* . Bulletin des Bibliothèques de France, 1991, tome 36, n°2, p.104-107.

SEIBEL, Bernadette. *Naissance d'une profession : les documentalistes des lycées et collèges.* Paris : CERCOM, 1992.

SEIBEL, Bernadette. *Les documentalistes des lycées et collèges : représentations du métier.* Bulletin des bibliothèques de France, 1995, tome n°40, n°6, p. 64-71.

SEMINAIRE DES DOCUMENTALISTES DES LYCEES et COLLEGES (1990 ; Paris). *Quel profil professionnel pour les documentalistes des CDI des établissements scolaires du second degré?* Paris : Fadben, 1991.

SIRE, Marcel. *Le document et l'information : leur rôle dans l'éducation.* Paris : Colin Bourrelier, 1975.

TALLON, G. *Le "Rapport Tallon".* Inter-CDI, septembre 1976, p.9-13.

VALLEZ, Anne-Marie. *S'informer, se documenter dans l'IUFM Nord/Pas-de-Calais : enquête sur les pratiques documentaires des stagiaires.* Spirale, 1997, n°19 spécial.

VAN CUYCK, M. (dir.). *Rôles et enjeux des Centres de Documentation et d'Information dans l'innovation pédagogique en région Rhônes Alpes Académie de Lyon.* Lyon : Enssib, 1998. 302 p.
url : www.enssib.fr/bibliotheque/documents/travaux/cdi.pdf

VOLANT, Christiane, *Approche systémique et fonction information-documentation dans les organisations.*. Documentaliste-Sciences de l'Information,juillet-octobre 1985, volume 22, n°4-5, p.143-148.

Technologies de l'Information et de la Communication :

(14 références)

ALBERGANTI, Michel.*Le multimédia : la révolution au bout des doigts.* Paris : Le Monde éditions, 1996. 257 p.

BERARD, J.-M., RICHARD, C., BARON, G.-L., et al. *Utilisations de l'ordinateur dans l'enseignement secondaire.* Paris : Hachette, 1993. 142 p. (Ressources formation).

CARRIER, Jean-Pierre. *L'école et le multimédia.* Paris : Hachette : CNDP, 2000. 142 p. (Ressources formation).

CREPAC ; UNIVERSITE D'ETE DE L'EDUCATION NATIONALE (3 ; 1996 ; Hourtin (Gironde)) ."*Chemins du savoir et autoroutes de l'information* : *Actes* ". Bordeaux : CREPAC, 1997.101 p.

DUFOUR, Arnaud. *Internet.* 2ème édition.Paris : PUF, 1996.127 p. (Que sais-je? ; 3073) .

FRANCE. Premier Ministre, GERARD, Alain, (Rapporteur). *Multimédia et réseaux : un présent pour l'avenir : partage et acquisition du savoir à l'heure des technologies de l'information et de la communication.* France : MEN, 1997.121 p.

Info-révolution : usages des technologies de l'information. Autrement, mars 1990, n°113, p. 4-348.

Le futur des enseignants face aux mutations technologiques . Paris : CESTA, 1987. 292 p.

Les dossiers de l'ingénierie éducative du CNDP, décembre 1997, n°25, 66 p.
Numéro intitulé : "Le CDI à l'heure d'Internet".

Les dossiers de l'ingénierie éducative du CNDP, octobre 1999, n°29, 61 p.
Numéro intitulé : "Internet au quotidien : rechercher".

LEVY, Pierre.*L'Intelligence collective : pour une anthropologie du cyberspace.* Paris : La Découverte, 1997. 245 p. (Essais ; 27).

Les nouvelles technologies, l'enseignement et la formation professionnelle. l'IRETEP, 1984, n°1, 12 p.

MORIZIO, Claude, SAJ, Marie-Paule, SOUCHAUD, Michel. *Les technologies de l'information au CDI.* Paris : Hachette, 1996. (Pédagogies pour demain).

SEMINAIRE NATIONAL DES CHEFS DE MISSION ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (1997 ; Paris). *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : quels enjeux? : quelles conséquences pour la formation des enseignants du second degré?* Paris : Direction des Lycées et collèges du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 1997.112 p.

Sélection bibliographique composée de 190 références.

Index

Index alphabétique

A

Abonnement 210
Association professionnelle 151,168

B

Base de données 286
Basse Normandie 112,145,150,314
Bibliothèque municipale 69,135, 160, 189, 227, 229,306
Bibliothèque universitaire 69, 135, 160, 227

C

Cabinet disciplinaire 212
Calvados 113, 114, 116, 119, 196, 199
Centre départemental de documentation pédagogique 141, 189, 201
Centre de documentation et d'information (C.D.I.) 36, 41, 43, 55, 56, 62, 69, 75, 79, 89, 108, 119, 124, 128, 135, 141, 160, 183, 236, 243, 248, 250, 272, 283, 286
Centre de documentation spécialisé 193, 233, 256, 306
Centre local de documentation pédagogique 141, 189
Centre régional de documentation pédagogique 36, 69, 76, 114, 135, 155, 189, 200, 201, 217, 256, 306, 314
Collège 116, 118
Concours 155, 158
Cursus universitaire 108, 123, 146, 150, 276

D

Diplôme universitaire 146
Discipline d'enseignement 93, 108, 102, 123, 151, 204, 214, 250
District 256
Document 90, 236
Documentaliste 75, 83, 100, 124, 236, 261, 286,302
Documentation 29, 79, 83, 87, 88, 100, 195, 250, 283, 311

E

Ecosystème documentaire 34, 46, 49, 91, 108, 124, 133, 196, 266, 307
Education physique et sportive (discipline) 120, 151, 204, 243, 250
Enseignement artistique (discipline) 120, 151, 243, 250, 276
Equipe pédagogique 170, 186

F

Formateur 160
Formation professionnelle 108, 123, 159,261
Français-Lettres (discipline) 120, 151, 178, 243, 250, 276, 300

G

Génération 158

H

Histoire-géographie-éducation civique (discipline) 120, 151, 180, 243, 250, 276,301

I

Information 26, 30, 51, 243, 266, 271, 292, 297
Information culturelle et de loisir 38
Information pédagogique et professionnelle 32, 38, 193, 217, 286
Information scientifique et expérimentale 32, 38
Information scientifique et technique 32, 283
Institut universitaire de formation des Maîtres 36, 114, 135, 141, 155, 158, 196, 200, 223, 256, 306, 314
Inrp 135, 193
Irem 193, 233

J

Jury 163

L

Langues vivantes (discipline) 120, 151, 179, 243, 250, 276, 300
Lectorat 65, 68
Lecture professionnelle 135, 227
Librairie 170, 183, 232, 306
Logiciel documentaire 105

M

Manche 113, 116, 119, 196, 200
Mathématiques (discipline) 120, 151, 181, 204, 243, 251, 276
Musée 231, 256
Musique (discipline) 120, 243, 250, 276

O

Orne 113, 116, 119, 196, 201
Ouvrage 206

P

Périodique 180, 210
Produits documentaires 166, 236
Professorat principal 108, 171
Professionnalisation 20, 133, 138
Programme d'enseignement 93

R

Recherche disciplinaire 159, 166
Recherche pédagogique 107, 159, 166
Représentation 62, 138, 261, 292, 302
Résidence administrative 187
Résidence personnelle 187

S

Sciences (discipline) 120, 151, 181, 243, 250, 276
Site documentaire en ligne 280
Système documentaire 39, 45

T

Technologies de l'Information et de la Communication 139, 272, 280, 286, 302
Texte officiel 69, 71, 75, 128
Tutorat professionnel 108, 159, 163

U

Usage 58, 135, 139, 146, 206, 235, 236, 292, 300
Usager 58, 59, 68

V

Valise documentaire 204, 209
Vidéogramme 151, 243

Z

Zone d'éducation prioritaire 116
Zone rurale 116, 183, 196
Zone semi-urbaine 116, 196
Zone urbaine 116, 196, 223

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'A.N.R.T.

UNIVERSITE BORDEAUX III- MICHEL DE MONTAIGNE
U.F.R. LETTRES ET ARTS

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE de BORDEAUX III

***Discipline :* Sciences de l'Information et de la Communication**

présentée et soutenue publiquement

par

Vincent LIQUETE

le jeudi 21 décembre 2000

ETUDE DES PRATIQUES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONNELLES DU PROFESSEUR DE COLLÈGE

volume 2 - Annexes

Directeur de thèse :

M. Hubert FONDIN, Université de Bordeaux 3

JURY

M. Claude LE BOEUF, Université de Montpellier 1, ***Rapporteur***
M. Franc MORANDI, I.U.F.M. d'Aquitaine, ***Rapporteur***
M. Michel PERROT,Université de Bordeaux 3

Table des Annexes

Annexe 1 : "Liste et caractéristiques des collèges de l'enquête" 343

Annexe 2 : "Répartition géographique des collèges de l'enquête".....346

Annexe 3 : "Répartition géographique des centres de documentation du réseau CNDP" 348

Annexe 4 : "Répartition géographique des centres de documentation du réseau IUFM" 350

Annexe 5 : "Eléments statistiques liés au second chapitre de la deuxième partie" 352

Annexe 6 : "Eléments statistiques liés au troisième chapitre de la deuxième partie" 534

Annexe 7 : "Eléments statistiques liés au quatrième chapitre de la deuxième partie" 561

Annexe 8 : "Eléments statistiques liés au cinquième chapitre de la deuxième partie" 587

Annexe 9 : "Eléments statistiques liés au sixième chapitre de la deuxième partie" 673

Annexe 10 : "Eléments statistiques liés au septième chapitre de la deuxième partie" 687

Annexe 11 : "Questionnaire d'enquête diffusé aux professeurs de collège" 696

Annexe 12 :"Questionnaire d'enquête complémentaire diffusé aux professeurs de collège" 719

Annexe 13 : "Courrier expliquant aux documentalistes de l'enquête, les modalités de diffusion des questionnaires" 721

Annexe 14 : "Grille de décodage" 723

Annexe 15 : "Sélection des indices et des indicateurs d'enquête".....726

Annexe 16 : "Observation des tris à plat" 730

Annexe 17 : "Grille d'entretien auprès des documentalistes de l'enquête" 749

Annexe 18 : "Questionnaire complémentaire diffusé auprès des documentalistes de l'enquête" 766

Annexe 19 : "Liste des textes officiels analysés" 768

Annexe 20 : "Fréquence et taux d'apparition des vocables "*documentation, documentaliste et professeur*" dans les textes officiels" 772

Annexe 21 : "Grilles d'analyse des textes officiels" 775

Annexe 22 : "Analyse verbale et adjectivale des textes officiels" 780

Annexe 1 :

Liste et caractéristiques des collèges de l'enquête

ANNEXE N° 1 : Liste et typologie des collèges sélectionnés pour l'enquête :

Département : Calvados

Commune	Nom collège	Code	Type	Autre spécificité
Caumont l'Eventé		14.01	Rural	
Tilly-sur-Seulles	Bois d'Orceau	14.02	Rural	
Caen	G. de Normandie	14.03	Urbain	ZEP
Bayeux	Létot	14.04	Urbain	
Caen	Le Chanteur	14.05	Urbain	
St Martin de F.	Maupassant	14.06	Semi	
Caen	Chemin Vert	14.07	Urbain	
Caen	Pagnol	14.08	Urbain	
Argences	Jean Castel	14.09	Rural	
Mézidon	Boris Vian	14.10	Rural	Expérimental
Bretteville/L.	Cingal	14.11	Rural	
Pont L'Evêque	G. Flaubert	14.12	Semi	
Lisieux	Laplace	14.13	Urbain	

Département : Manche

Commune	Nom collège	Code	Type	Autre spécificité
Octeville	Les Provinces	50.01	Urbain	ZEP
Flamanville	Goubert	50.02	Rural	
Valognes	Buhot	50.03	Semi	
Carentan	Gambetta	50.04	Semi	
St Jean de Daye		50.05	Rural	
St Clair sur Elle	Grémillon	50.06	Rural	Expérimental
Saint Lô	Pasteur	50.07	Urbain	
Villedieu les P.		50.08	Semi	
Brécey		50.09	Rural	
Avranches	Challemel L.	50.10	Urbain	
Saint James	Clos tardif	50.11	Rural	

Département : Orne

Commune	Nom collège	Code	Type	Autre spécificité
Vimoutiers	Fergand	61.01	Semi	
La Ferté Macé	J. Brel	61.02	Semi	
Domfront	J. Prévert	61.03	Semi	
Flers	Sévigné	61.04	Urbain	
Putanges	Lefavrais	61.05	Rural	
Le Mèle/s/ S.	L. Grenier	61.06	Rural	Expérimental
Rémalard	Harel	61.07	Rural	
Bellême	Martin du Gard	61.08	Rural	
Alençon	H. Balzac	61.09	Urbain	
Alençon	L. Michel	61.10	Urbain	ZEP

Annexe 2 :

Répartition géographique des collèges de l'enquête

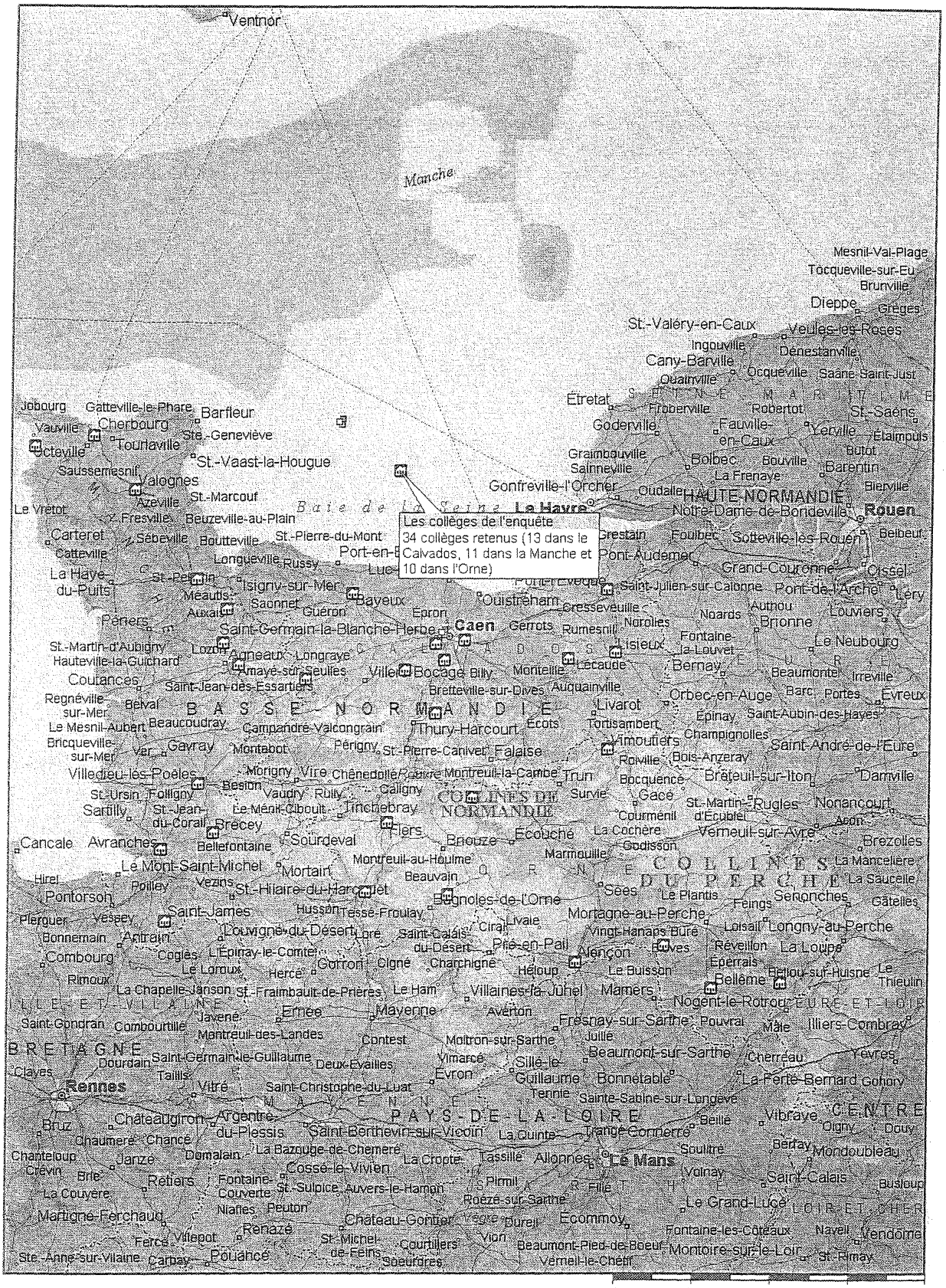

ATLAS MONDIAL ENCARTA 98

Les collèges de l'enquête

Région de Basse Normandie (France) / ANNEXE n°2

Copyright (C) 1988-1997, Microsoft Corporation et ses fournisseurs. Tous droits réservés.

Annexe 3 :

Répartition géographique des centres de documentation du réseau CNDP

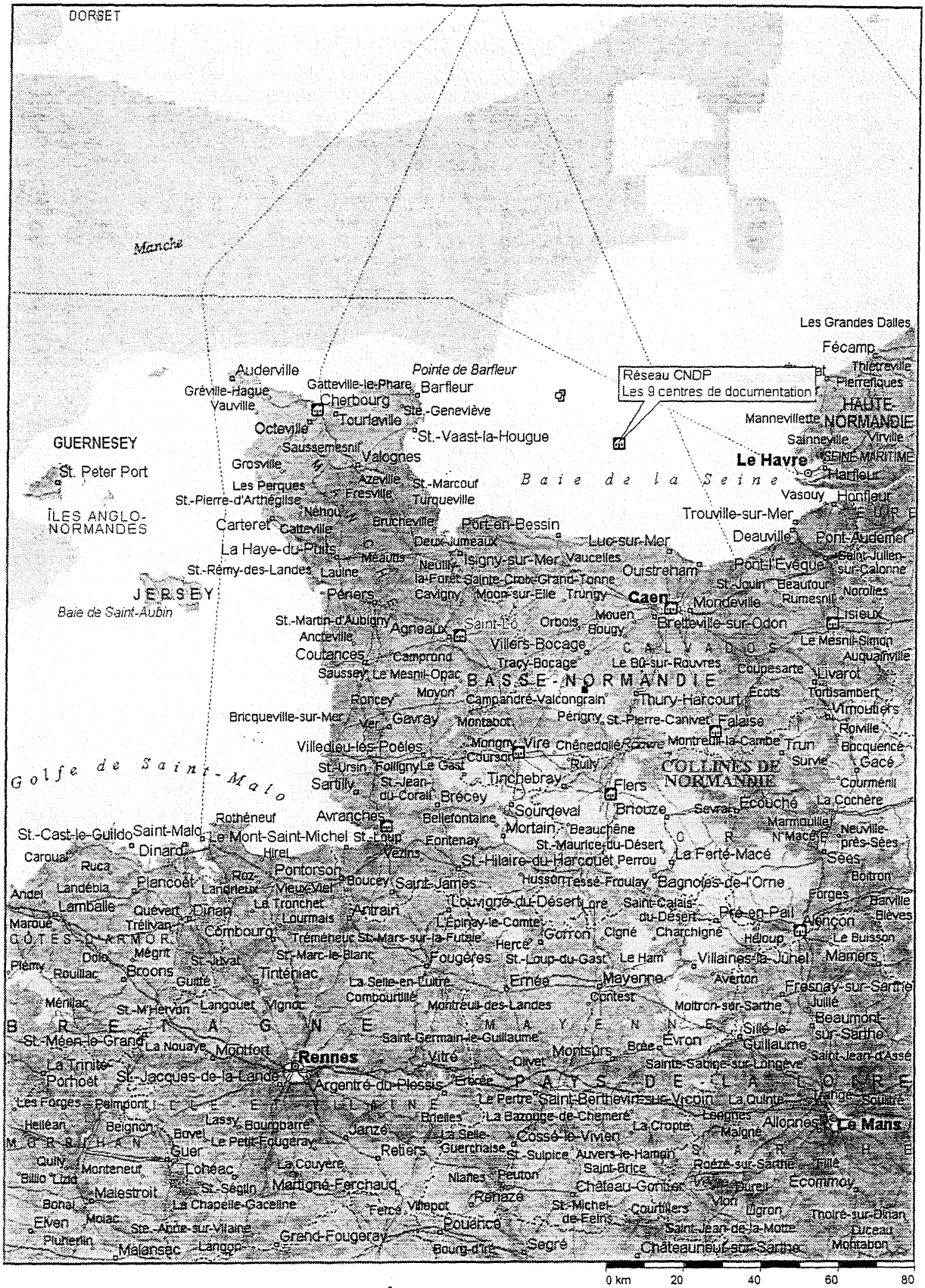

ATLAS MONDIAL ENCARTA 98

Les centres de doccumentation du réseau CNDP (CLDP, CDDP & CRDP)

Région de Basse-Normandie (France) / ANNEXE n°3

Copyright (C) 1988-1997, Microsoft Corporation et ses fournisseurs. Tous droits réservés.

Annexe 4 :

Répartition géographique des centres de documentation du réseau IUFM

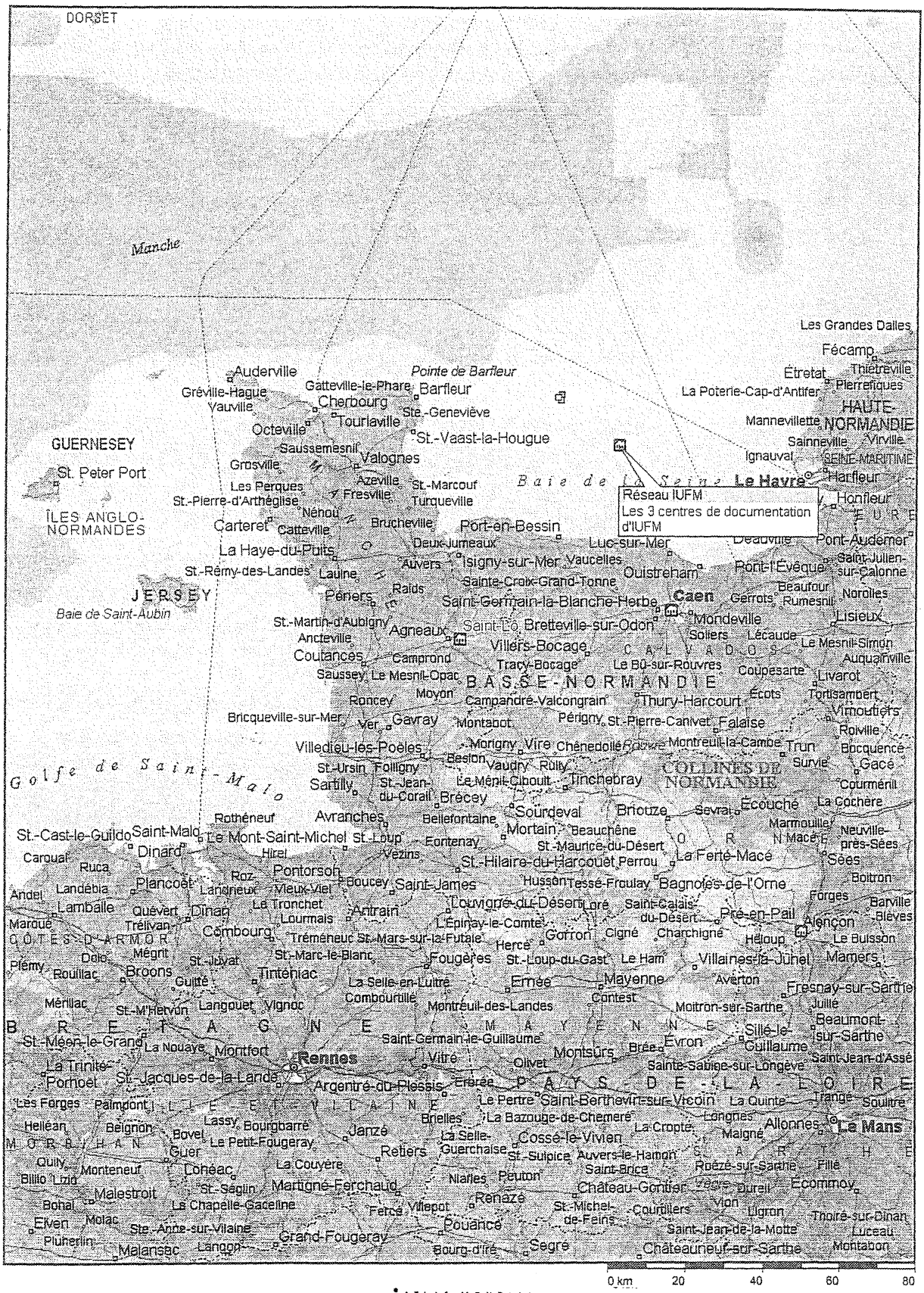
DORSET
Manche
GUERNESEY
St. Peter Port
ÎLES ANGLO-NORMANDES
JERSEY
Baie de Saint-Aubin
Golfe de Saint-Malo
Pointe de Barfleur
Baie de la Seine
Réseau IUFM
Les 3 centres de documentation d'IUFM
Le Havre
Caen
Saint-Lô
BASSE-NORMANDIE
HAUTE-NORMANDIE
CALVADOS
COLLINES DE NORMANDIE
BRETAGNE
PAYS DE LA LOIRE
ILE ET VILAINE
CÔTES D'ARMOR
MORBIHAN
SARTHE
MAYENNE
Rennes
Le Mans
Les Grandes Dalles
Fécamp
Étretat
Thiétreville
Pierrefiques
La Poterie-Cap-d'Antifer
Mannevillette
Sainneville
Virville
Ignauval
SEINE-MARITIME
Harfleur
Honfleur
EURE
Deauville
Pont-Audemer
Saint-Julien-sur-Calonne
Pont-l'Évêque
Beaufour
Norolles
Gerrots
Rumesnil
Lisieux
Mondeville
Soliers
Lécaude
Le Mesnil-Simon
Auquainville
Livarot
Tortisambert
Vimoutiers
Roiville
Falaise
Périgny
St.-Pierre-Canivet
Thury-Harcourt
Écots
Bocquencé
Gacé
Courménil
Écouché
La Cochère
Marmouillé
Neuville-près-Sées
Sées
La Ferté-Macé
Bagnoles-de-l'Orne
Boitron
Forges
Barville
Bièves
Alençon
Le Buisson
Mamers
Villaines-la-Juhel
Fresnay-sur-Sarthe
Beaumont-sur-Sarthe
Sillé-le-Guillaume
Évron
Saint-Jean-d'Assé
Averton
Moitron-sur-Sarthe
Juillé
Contest
Mayenne
Ernée
Fougères
Vitré
Montsûrs
Brée
Sainte-Sabine-sur-Longève
Le Perrte
Saint-Berthevin-sur-Vicoin
La Quinte
Trange
Soulitre
Longnes
Allonnes
Saint-Germain-le-Guillaume
Argentré-du-Plessis
Erbrée
Saint-James
Pontorson
Le Mont-Saint-Michel
Avranches
Dinard
Saint-Malo
St.-Cast-le-Guildo
Dol-de-Bretagne
Combourg
Tinténiac
Montfort
Redon
Janzé
Retiers
Guerchaise
Cossé-le-Vivien
Château-Gontier
Craon
Segré
Châteaugiron
Châteaubourg
Vern-sur-Seiche
Bruz
Pipriac
Maure-de-Bretagne
Guichen
Pléchâtel
Bain-de-Bretagne
Martigné-Ferchaud
Vallons-de-Haute-Bretagne
Grand-Fougeray
Le Petit-Fougeray
Bourg-d'Iré
Ste.-Anne-sur-Vilaine
Le Chapelle-Gaceline
Malestroit
Rochefort-en-Terre
Ploërmel
Josselin
Pontivy
Loudéac
Rostrenen
Carhaix-Plouguer
Châteauneuf-du-Faou
Quimperlé
Lorient
Hennebont
Pontivy
Vannes
Auray
Quiberon
Belle-Île
Carnac
Locmariaquer
Sarzeau
Arzon
Le Croisic
Guérande
Pornichet
La Baule-Escoublac
Saint-Nazaire
Pornic
Paimbœuf
Machecoul
Clisson
Vallet
Le Pallet
Nantes
Ancenis
Oudon
Segré
Candé
Châteaubriant
Derval
Nozay
Blain
Riaillé
Le Gâvre
Nort-sur-Erdre
Sucé-sur-Erdre
Carquefou
Saint-Herblain
Rezé
Vertou
Clisson
Gorges
Le Loroux-Bottereau
Vallet
Le Pallet
Haute-Goulaine
Basse-Goulaine
Mouzillon
Le Landreau
Aigrefeuille-sur-Maine
Clisson
Gétigné

Annexe 5 :

Eléments statistiques liés au second chapitre de la deuxième partie

La fréquentation trimestrielle des CDDP/CRDP selon les âges :

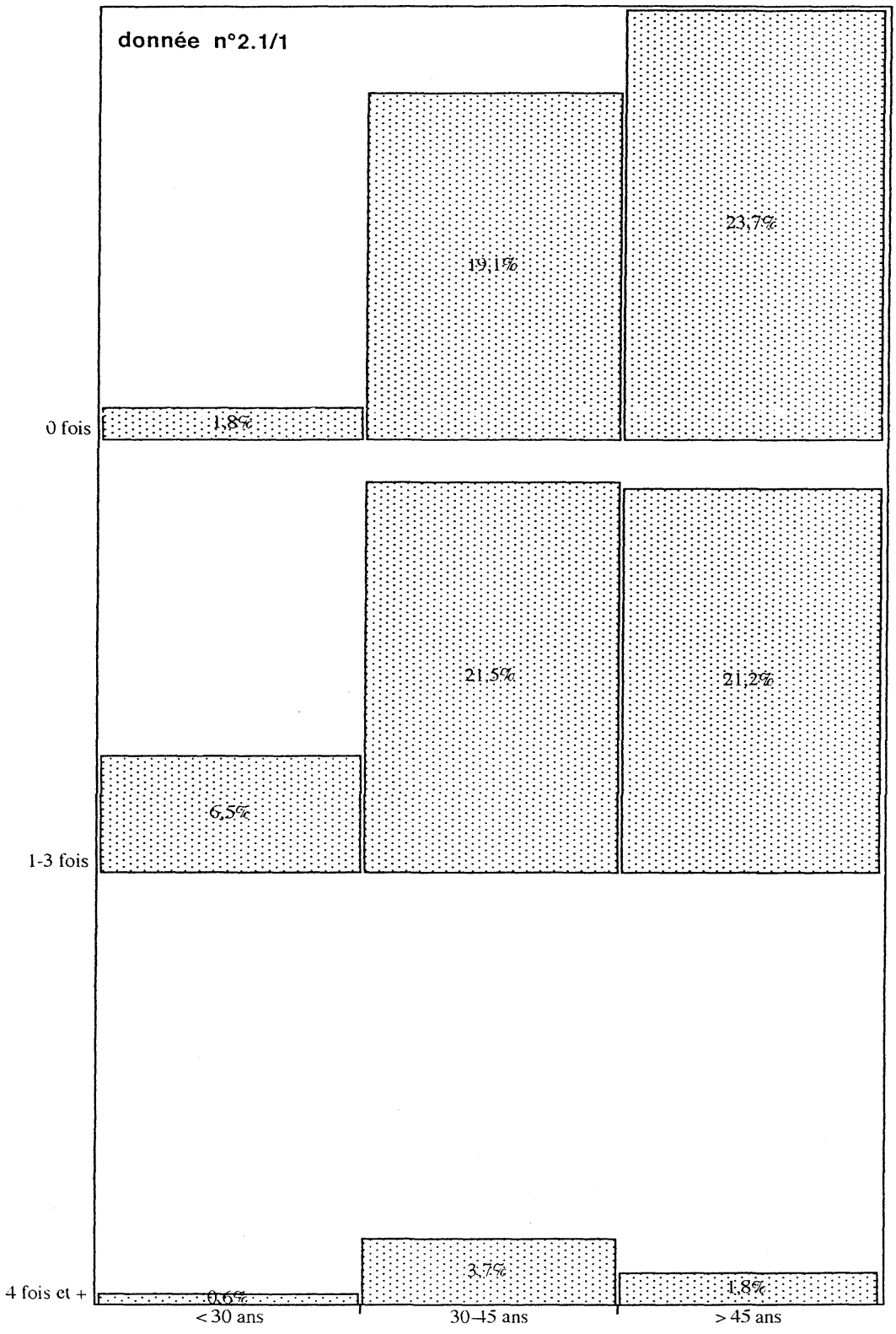

La fréquentation annuelle d'un centre de documentation d'IUFM selon les âges : donnée n°2.1/2

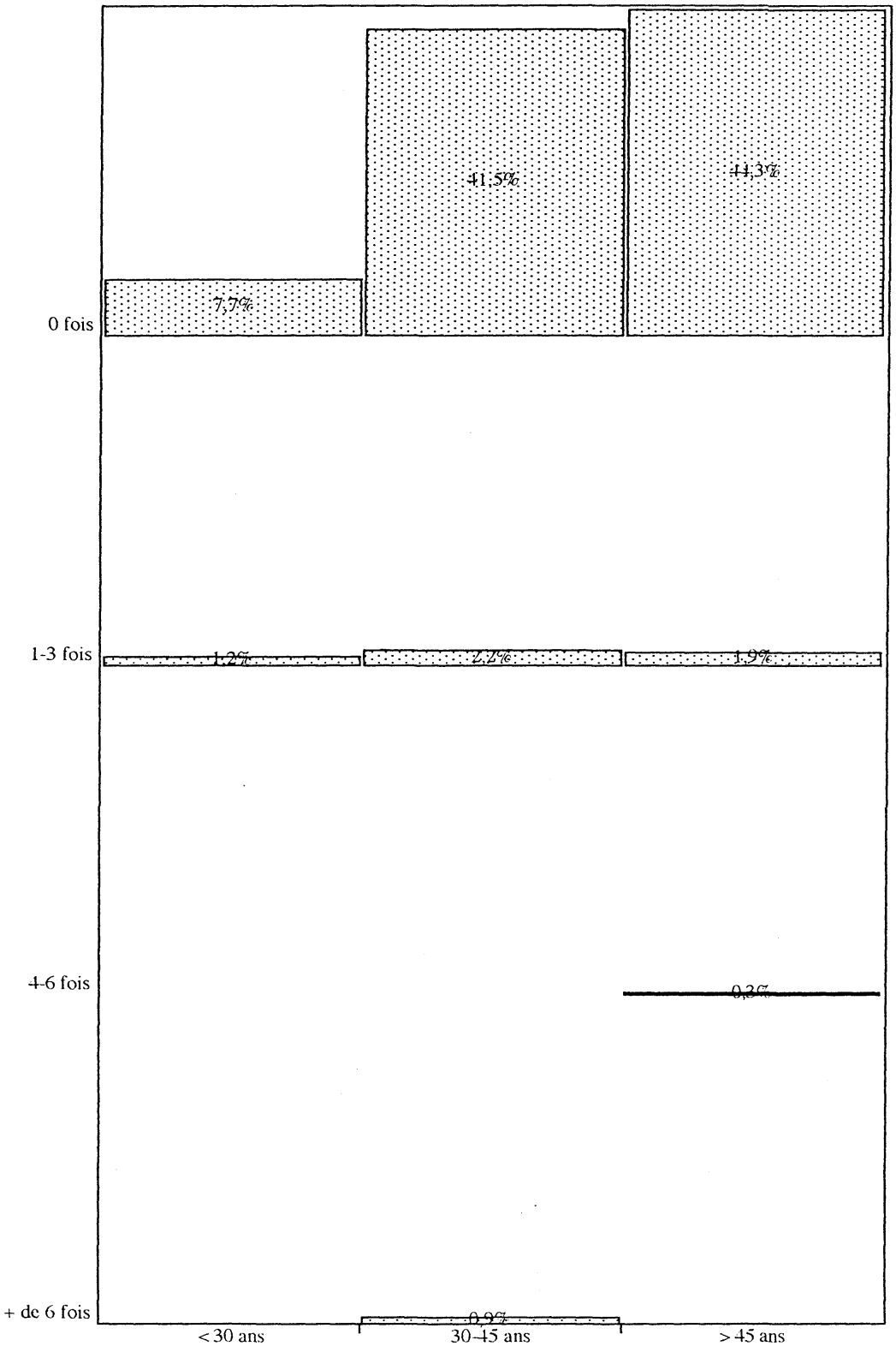

Les CDDP/CRDP d'usage selon les âges : donnée n°2.1/3

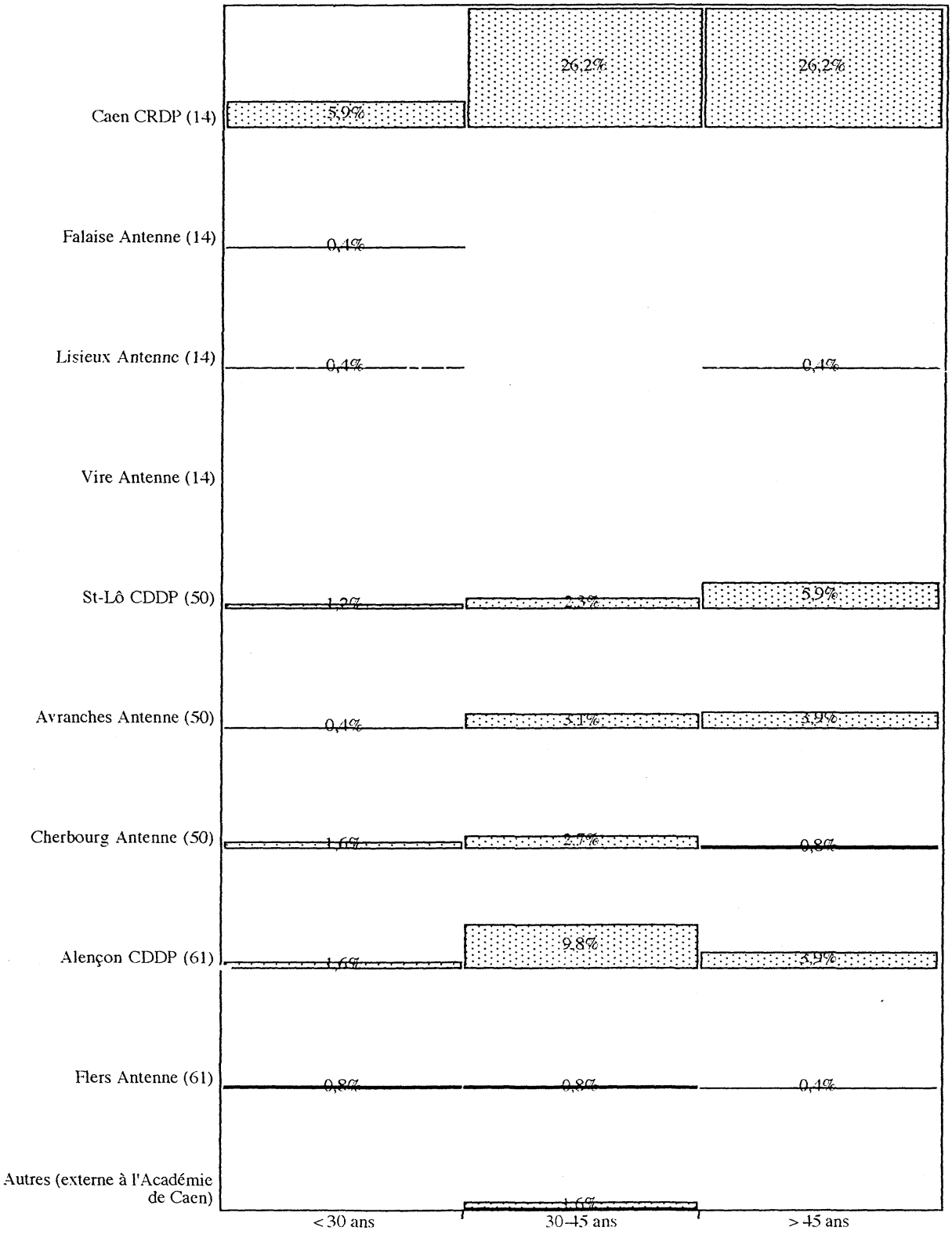

Les CRD d'IUFM d'usage selon les âges : donnée n°2.1/4

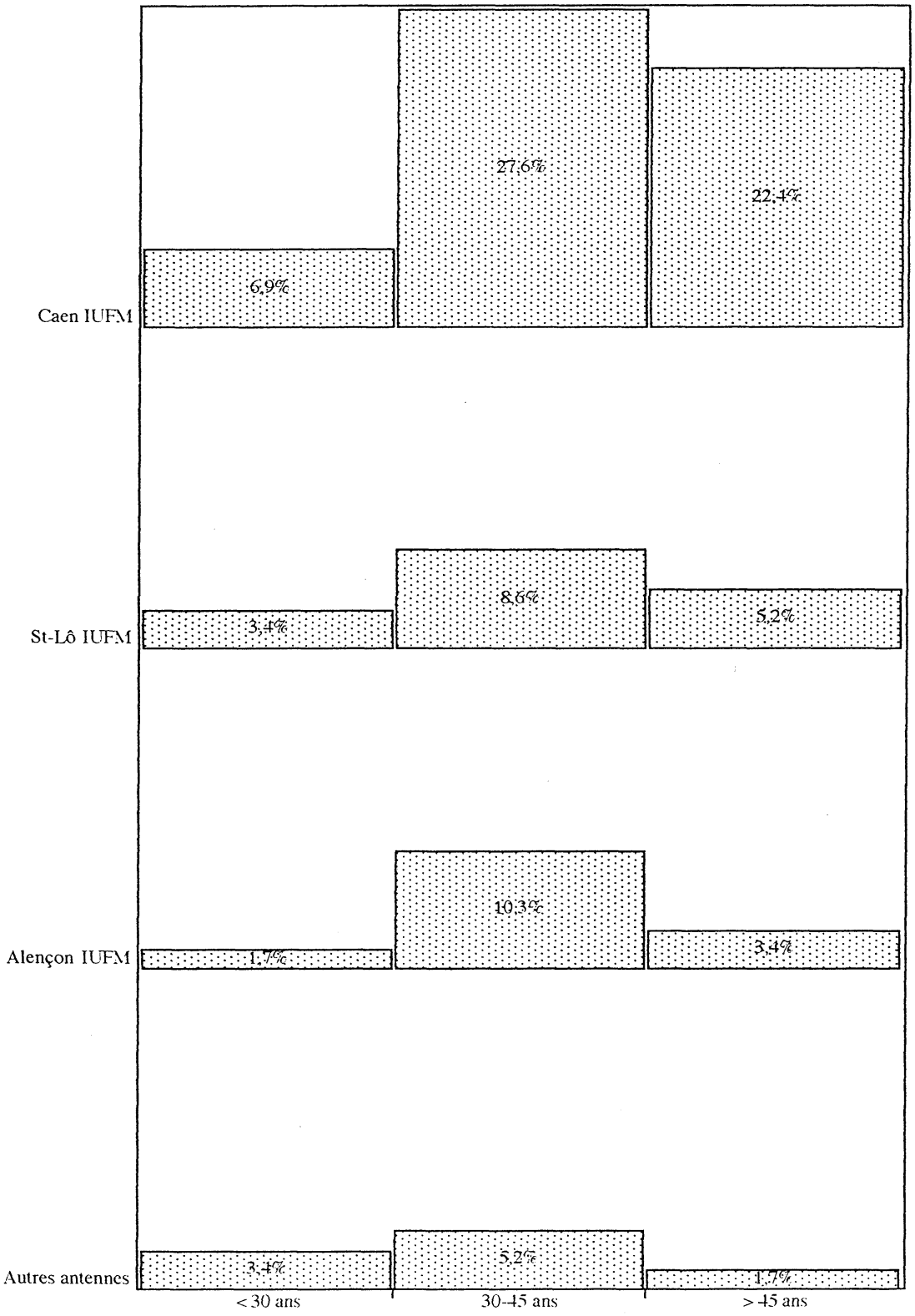

L'abonnement personnel à une bibliothèque municipale selon les âges :

L'accompagnement de classes au CDI du collège selon les âges :

donnée n°2.1/6

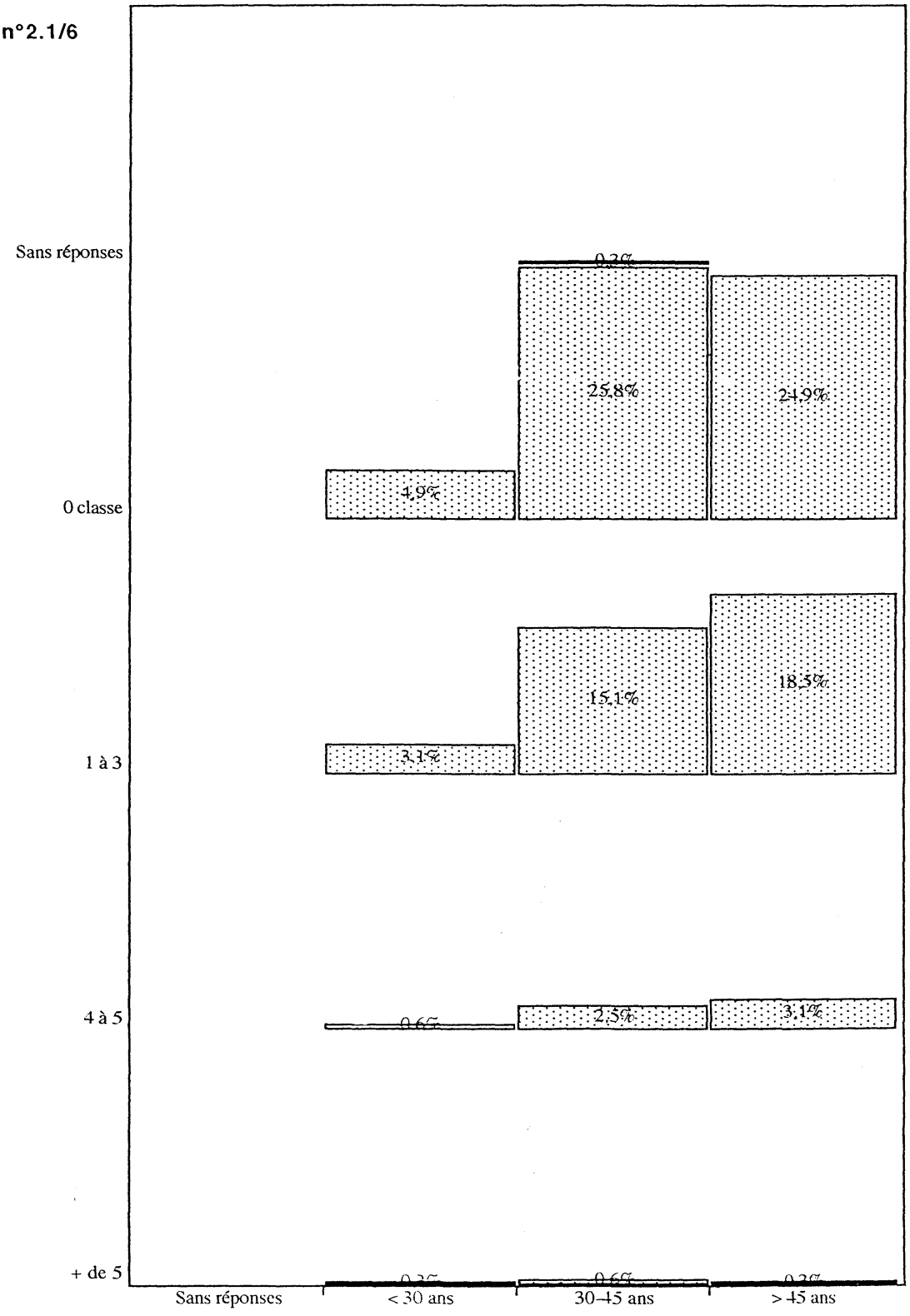

La mise en place d'ateliers pédagogiques au CDI selon l'âge des professeurs :

donnée n°2.1/7

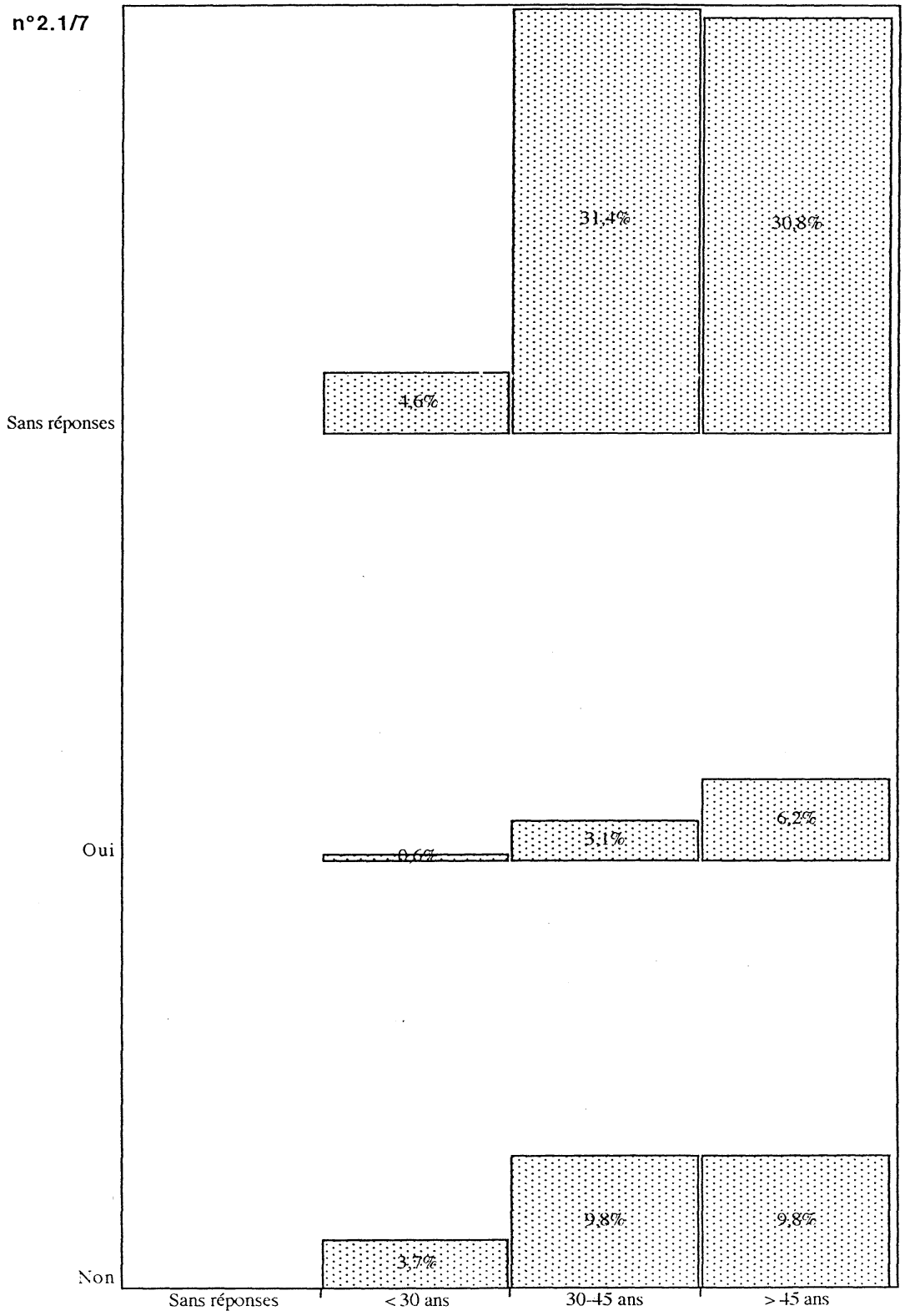

Faire faire des recherches documentaires au documentaliste du collège selon l' âge des professeurs :

donnée n°2.1/8

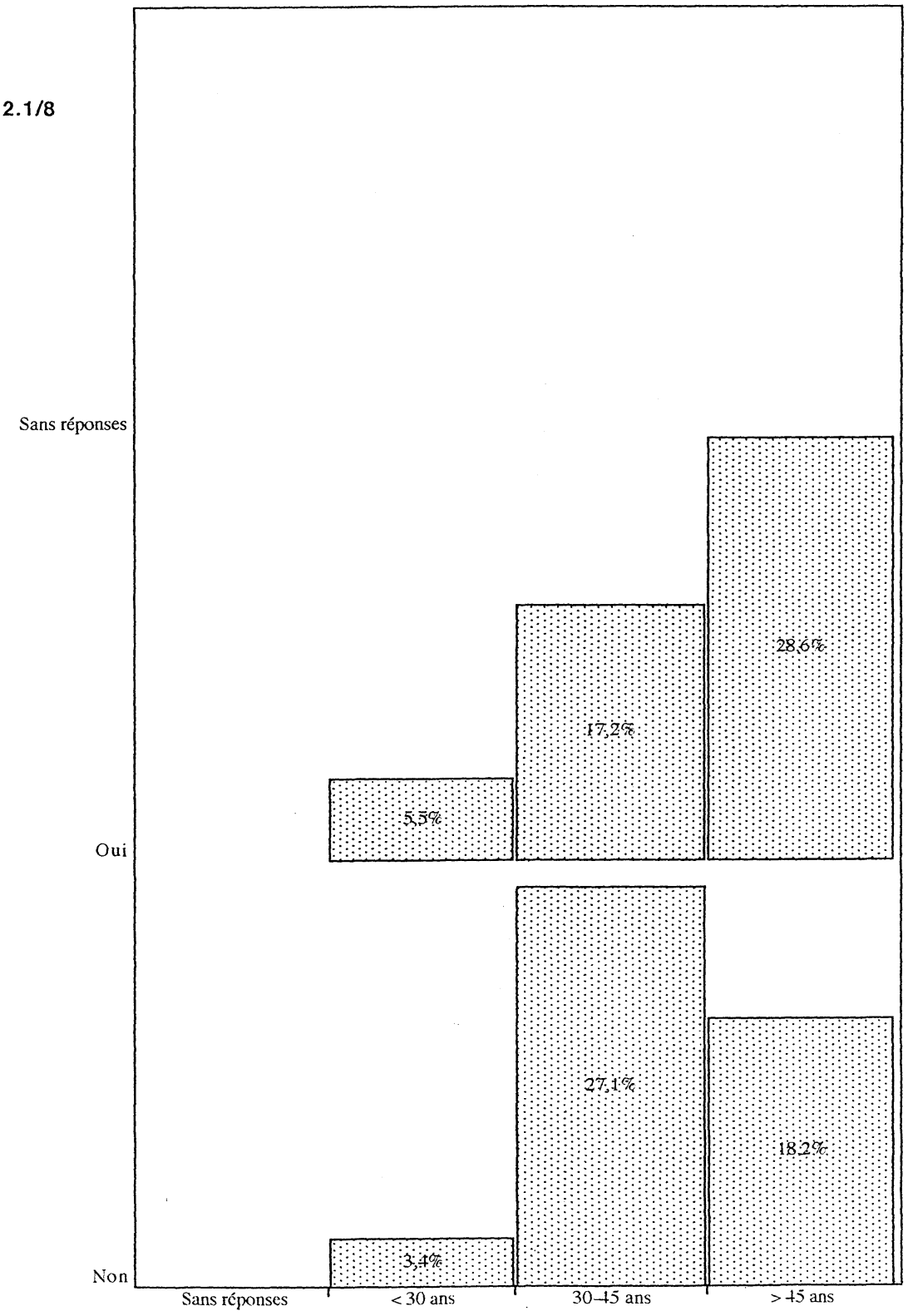

Σ=325 Khi2=16,2 ddl=6 p=0,013 (Val. théoriques < 5 = 6)

Nombre de passages au CDI selon le sexe :

donnée n°2.1/9

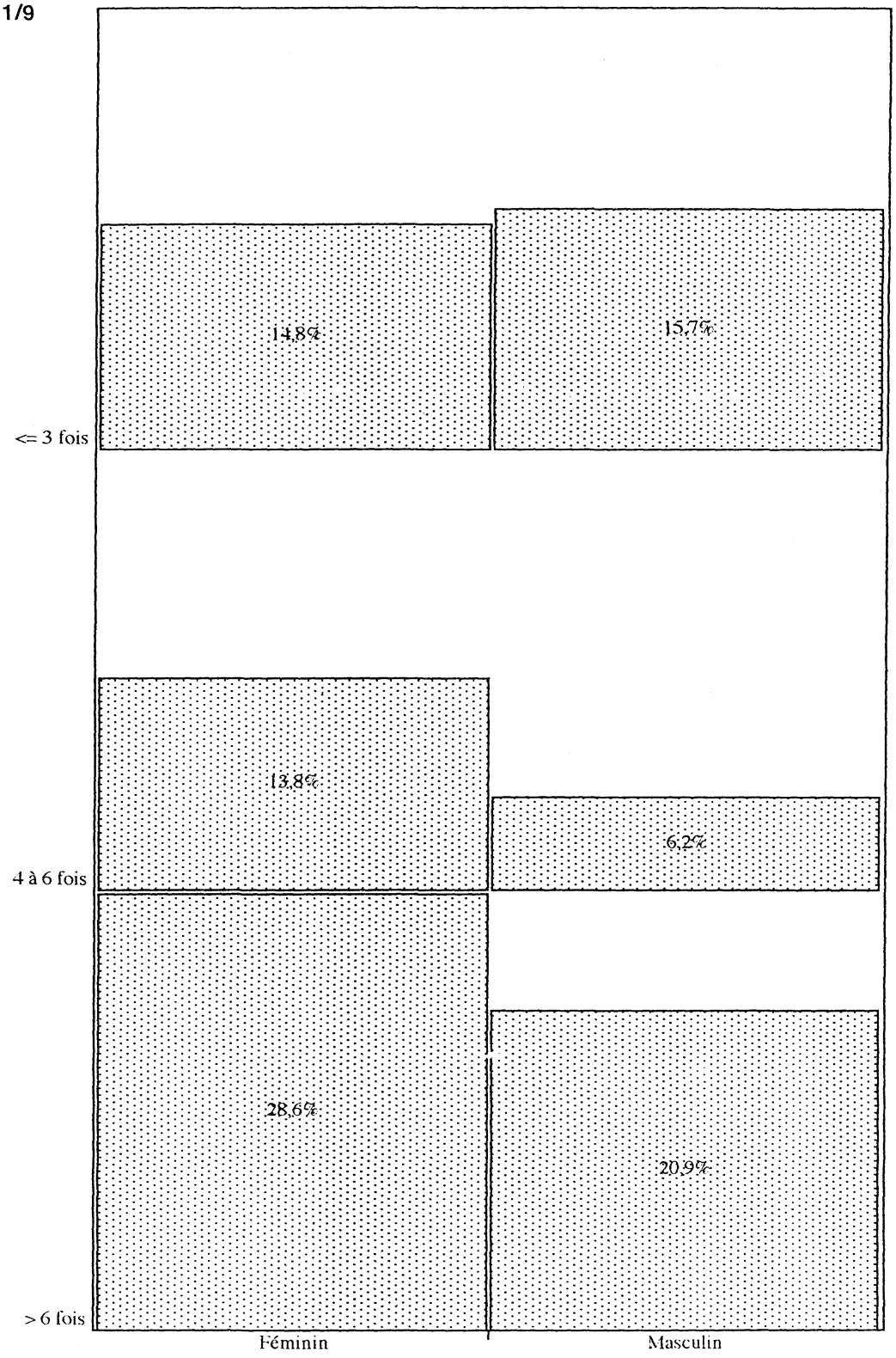

Σ=325 Khi2=6,94 ddl=2 p=0,03 (Significatif)

La fréquentation trimestrielle des CDDP/CRDP selon le sexe :

donnée n°2.1/10

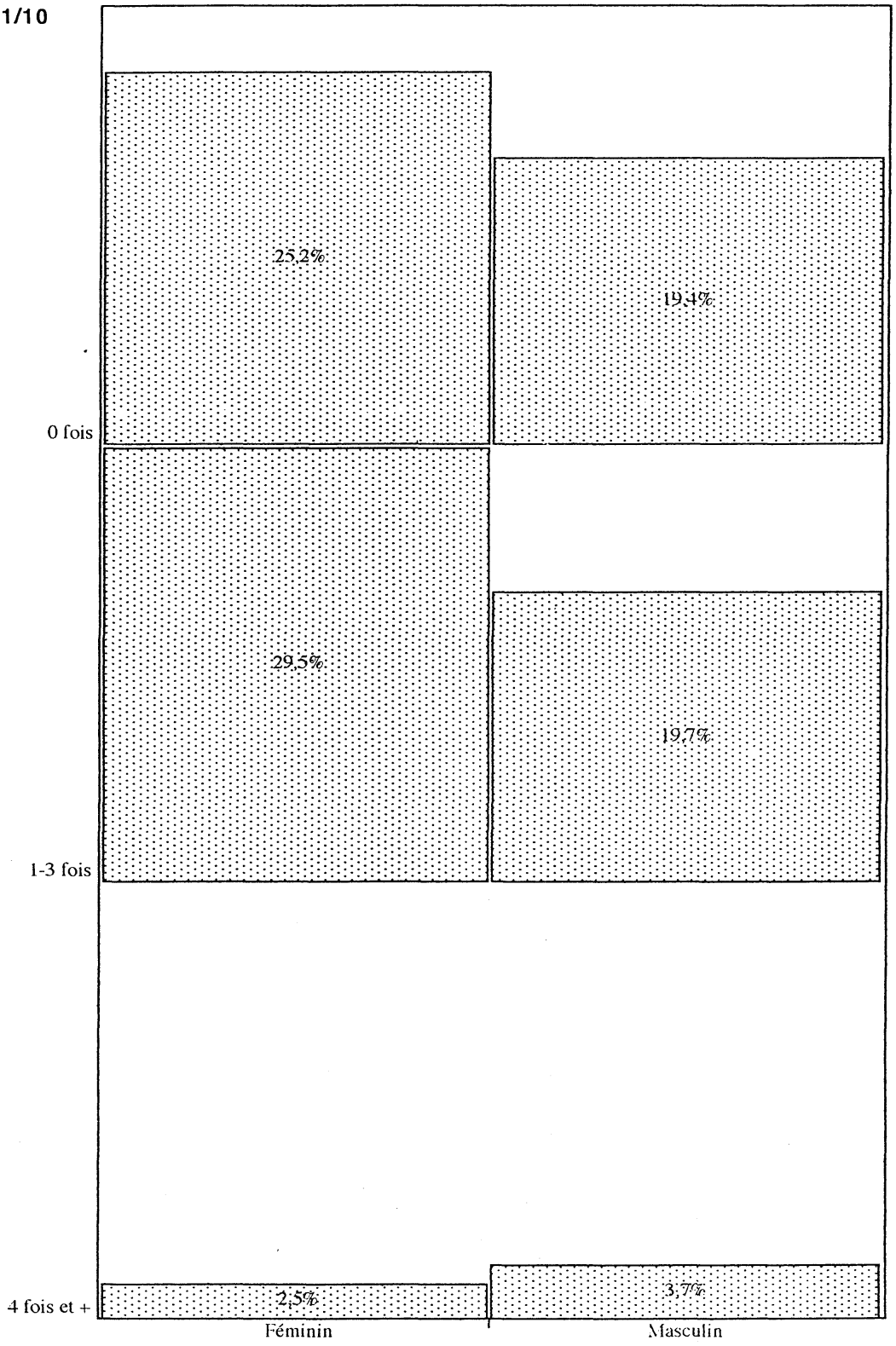

Les CDDP/CRDP d'usage selon le sexe : **donnée n°2.1/11**

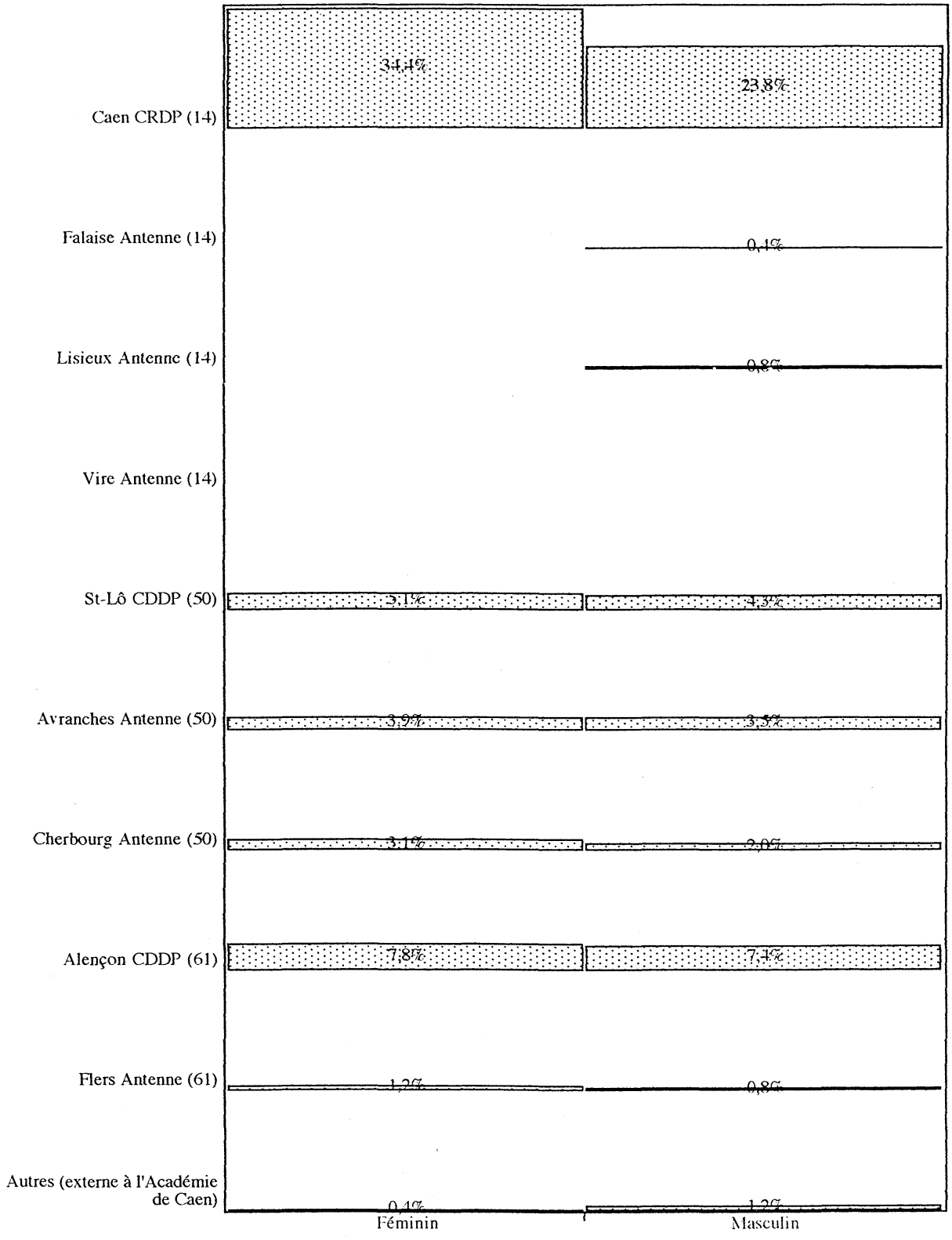

Fréquentation annuelle d'un CRD d'IUFM selon le sexe :

donnée n°2.1/12

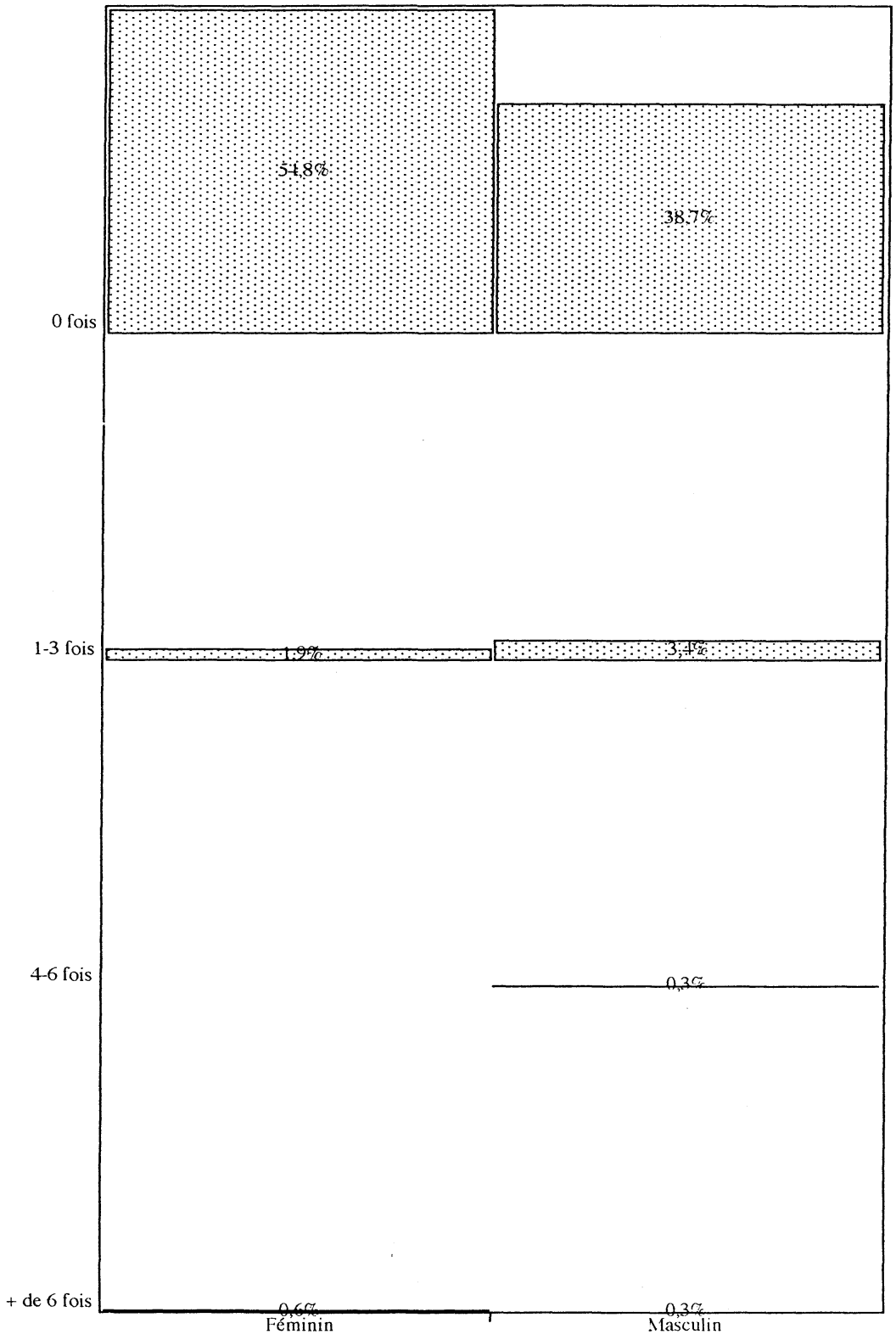

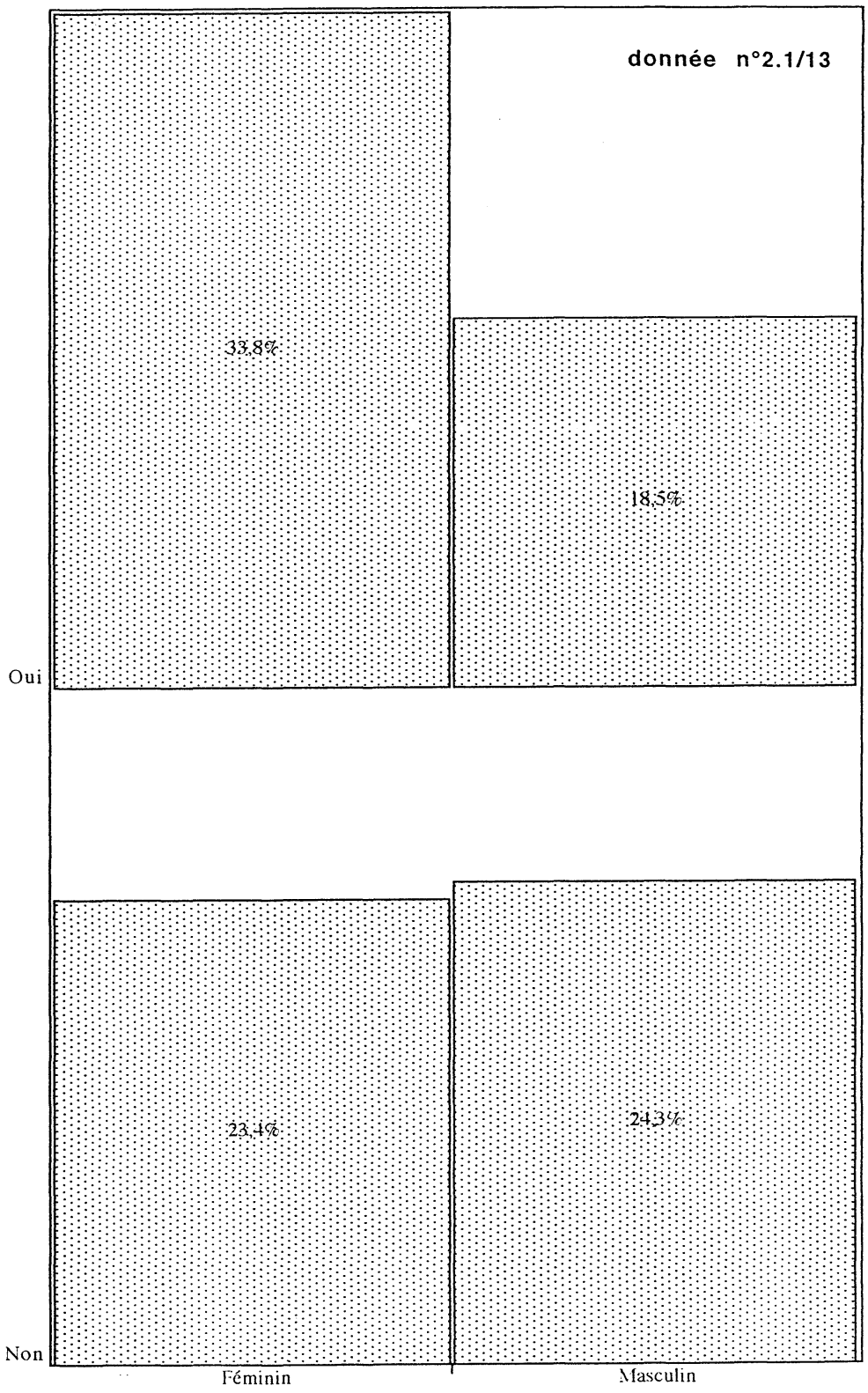

Σ=325 Khi2=7,51 ddl=1 p=0,006 (Très significatif)

Fréquentation trimestrielle d'un CDDP/CRDP des natifs de la région de Basse Normandie :

donnée n°2.1/14

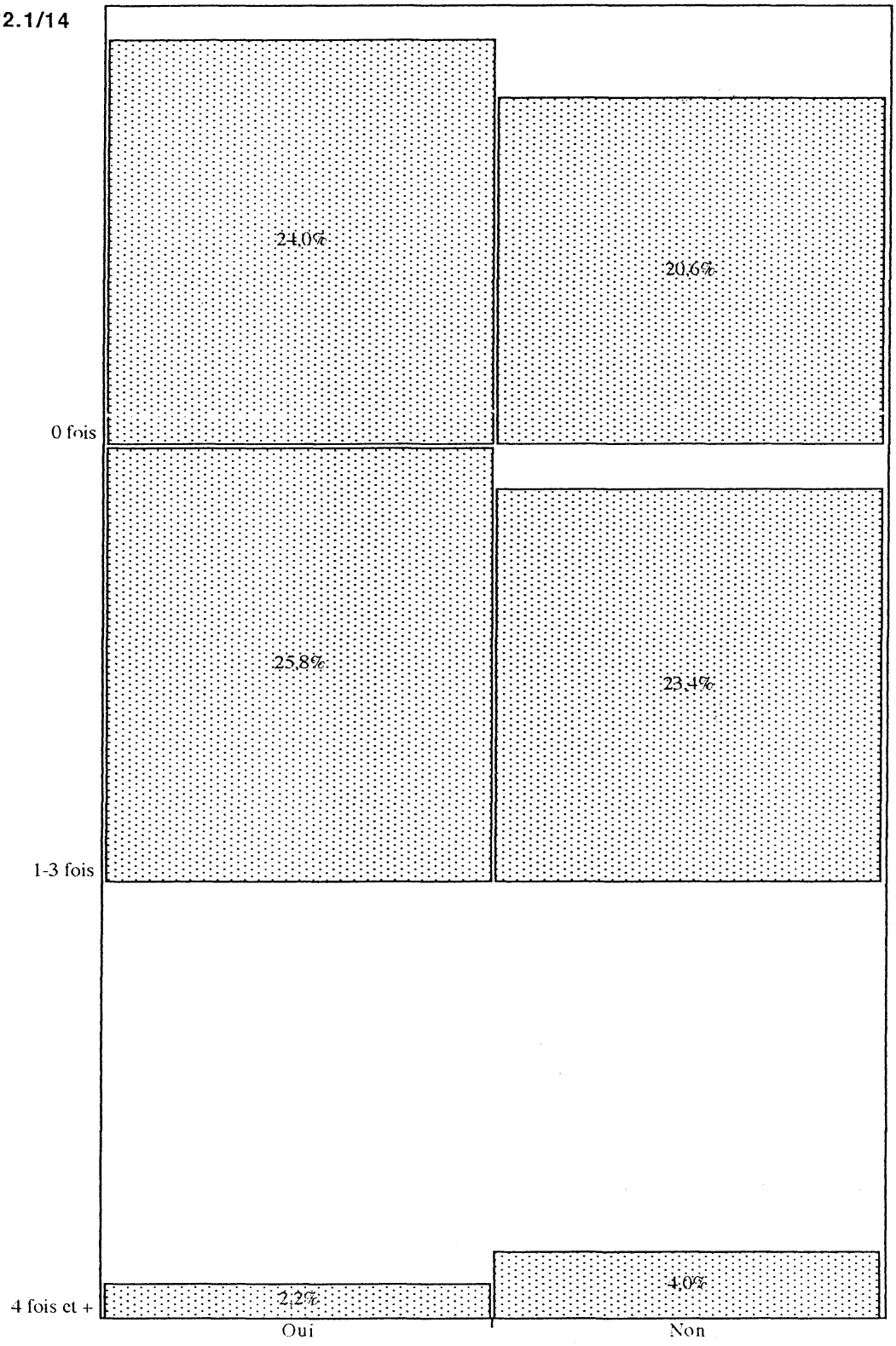

Fréquentation annuelle d'un centre de documentation spécialisé des natifs de la région de Basse Normandie :

donnée n°2.1/15

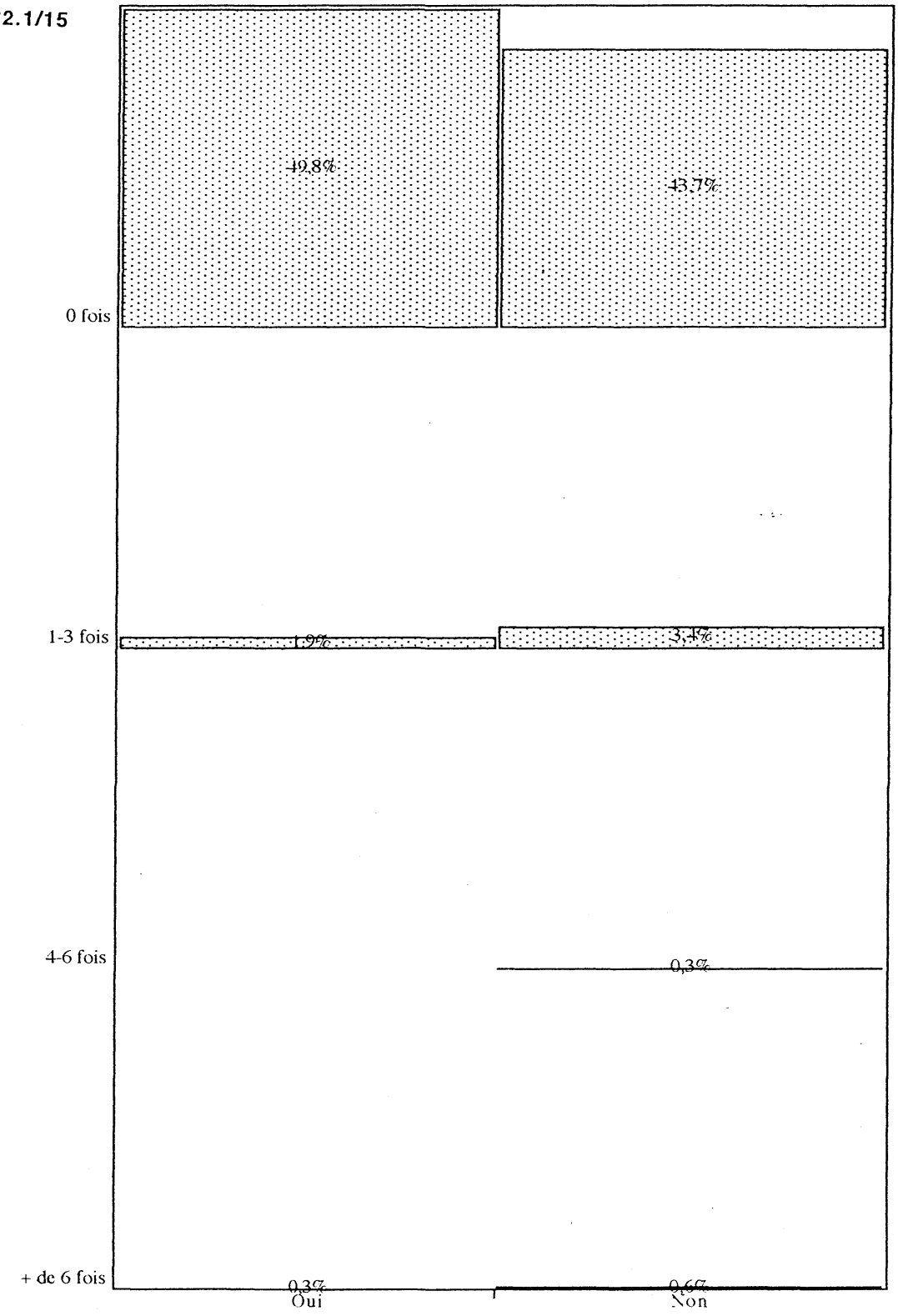

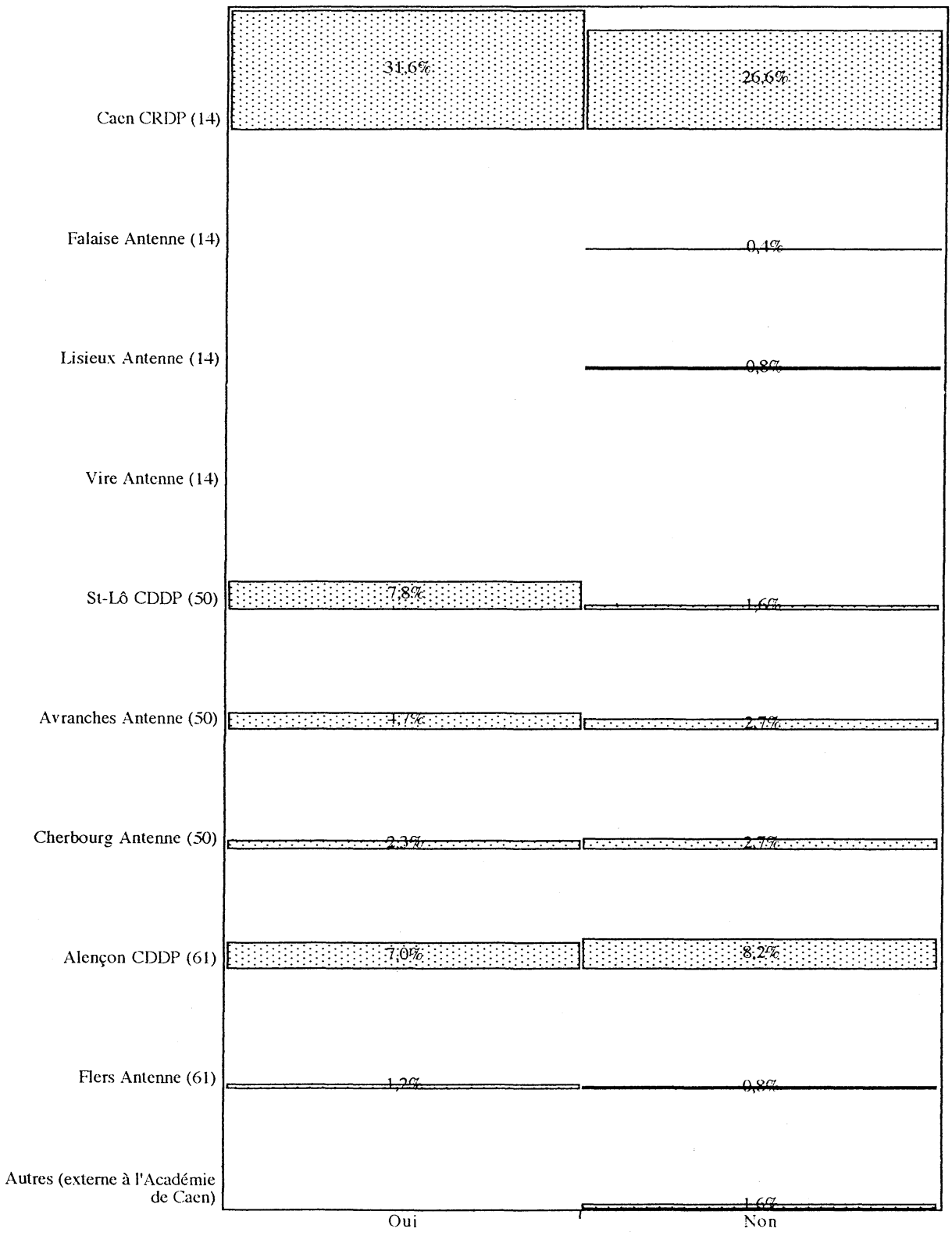
Caen CRDP (14)
31,6%
26,6%
Falaise Antenne (14)
0,4%
Lisieux Antenne (14)
0,8%
Vire Antenne (14)
St-Lô CDDP (50)
7,8%
1,6%
Avranches Antenne (50)
4,7%
2,7%
Cherbourg Antenne (50)
2,3%
2,7%
Alençon CDDP (61)
7,0%
8,2%
Flers Antenne (61)
1,2%
0,8%
Autres (externe à l'Académie de Caen)
1,6%
Oui
Non

Abonnement personnel à une bibliothèque municipale pour les (non) natifs de la région de Basse Normandie :

donnée n°2.1/17

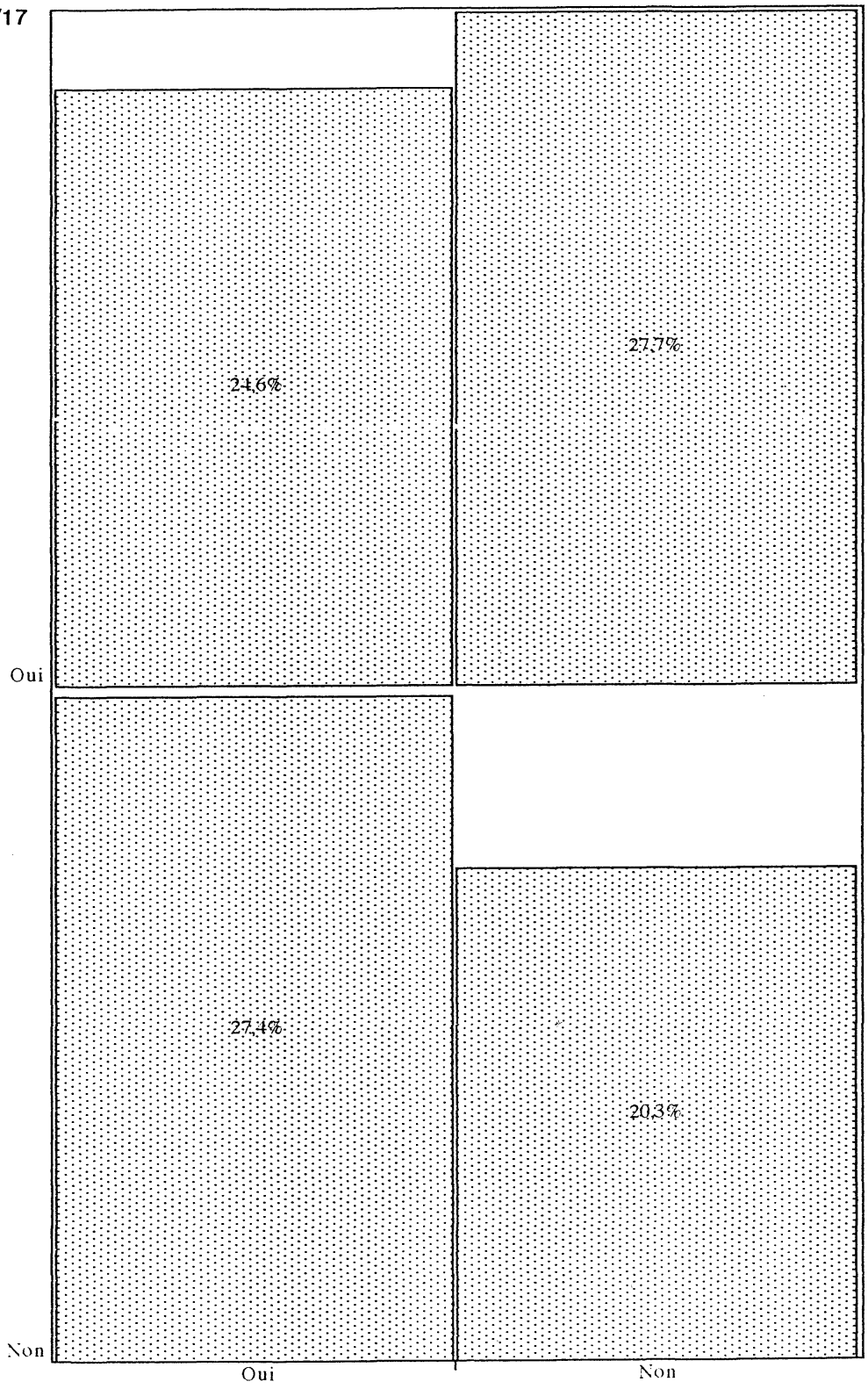

Σ=325 Khi2=3,08 ddl=1 p=0,075 (Assez significatif)

Les services documentaires fournissant l'essentiel de la documentation professionnelle selon les diplômes des enseignants :

donnée n°2.1/18

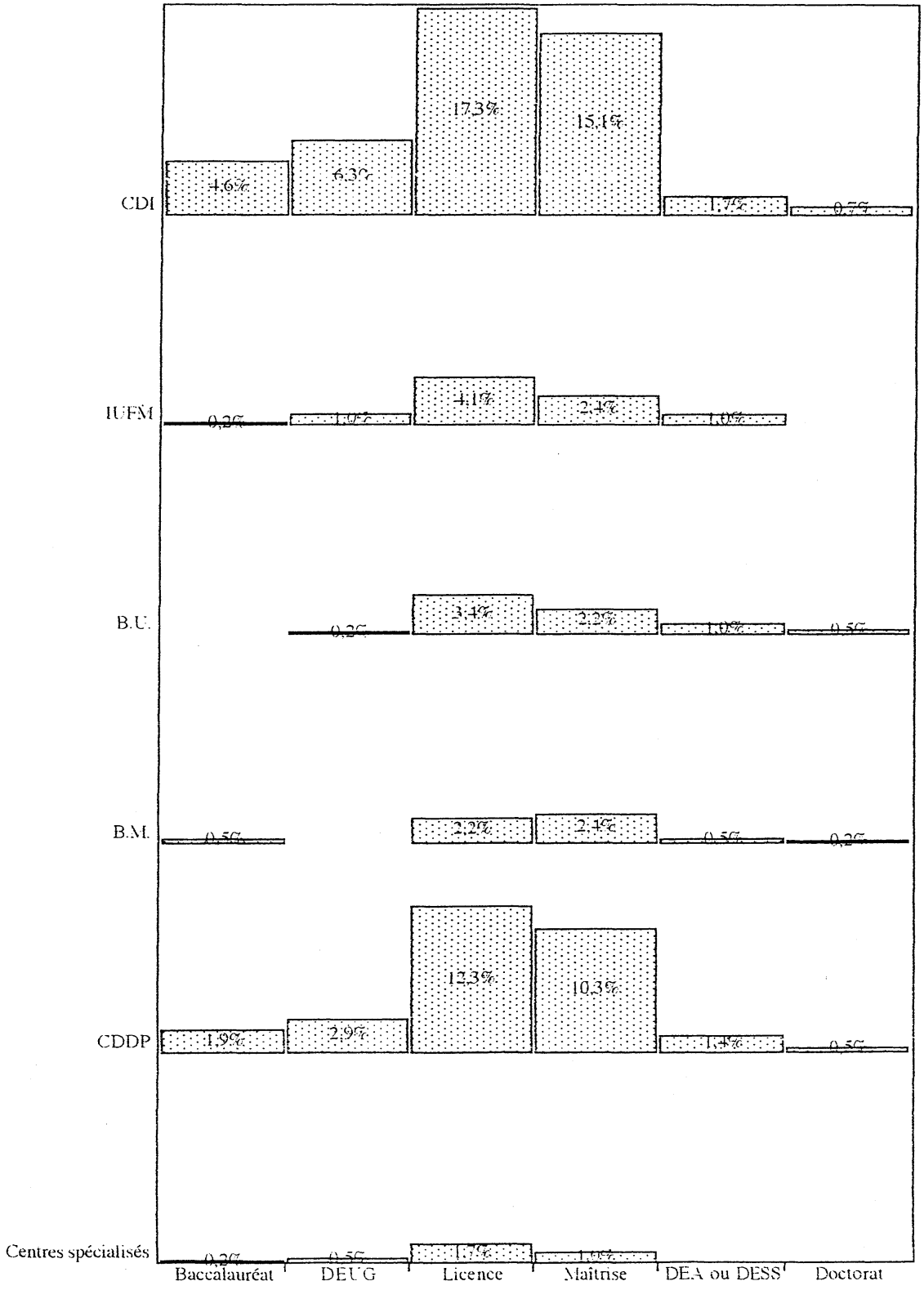

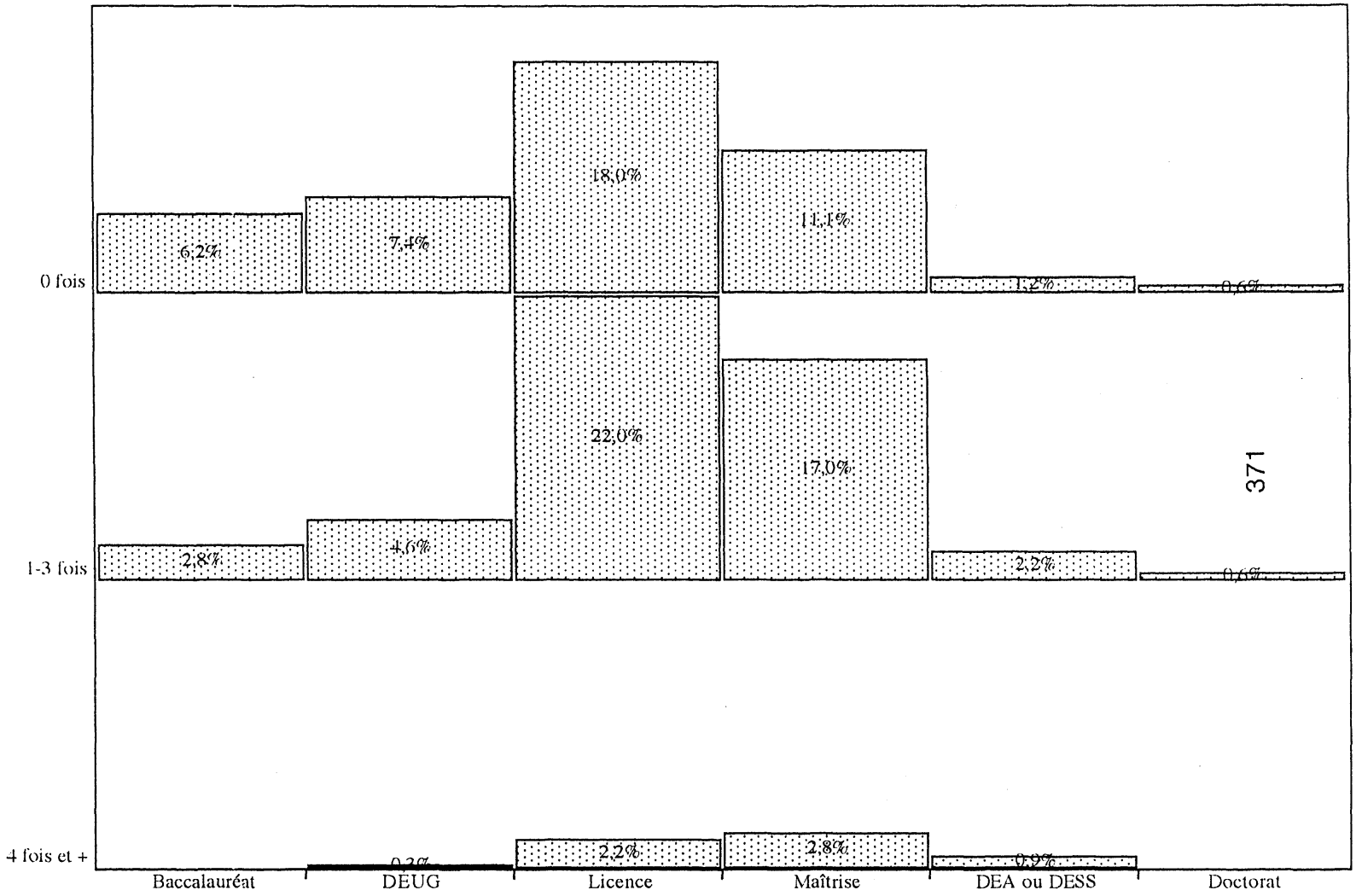

Σ=323 Khi2=16,5 ddl=10 p=0,085 (Val. théoriques < 5 = 6)

enseignants :

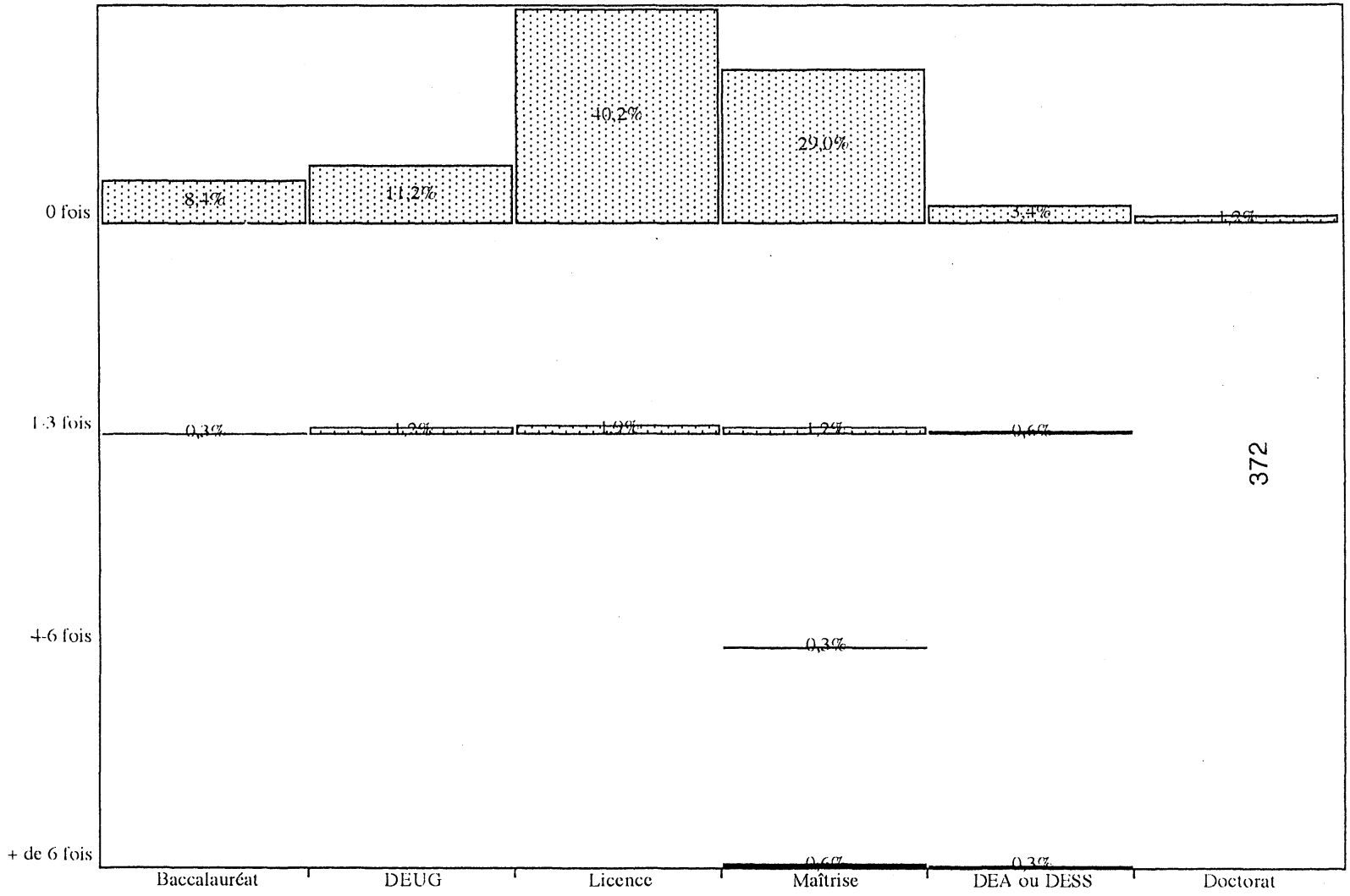

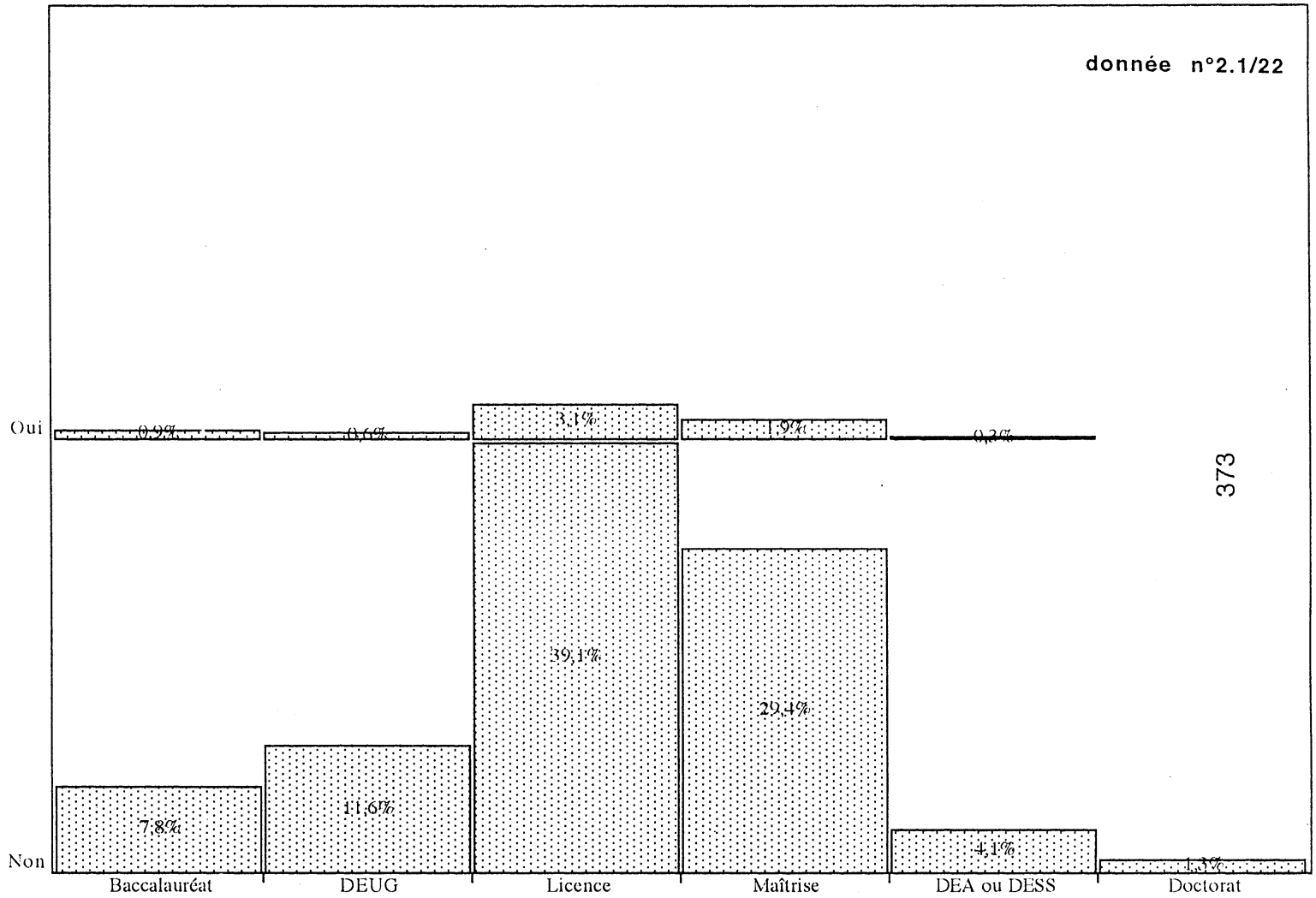
donnée n°2.1/22
373
Oui
Non
0,9%
0,6%
3,1%
1,9%
0,3%
7,8%
11,6%
39,1%
29,4%
4,1%
1,3%
Baccalauréat
DEUG
Licence
Maîtrise
DEA ou DESS
Doctorat

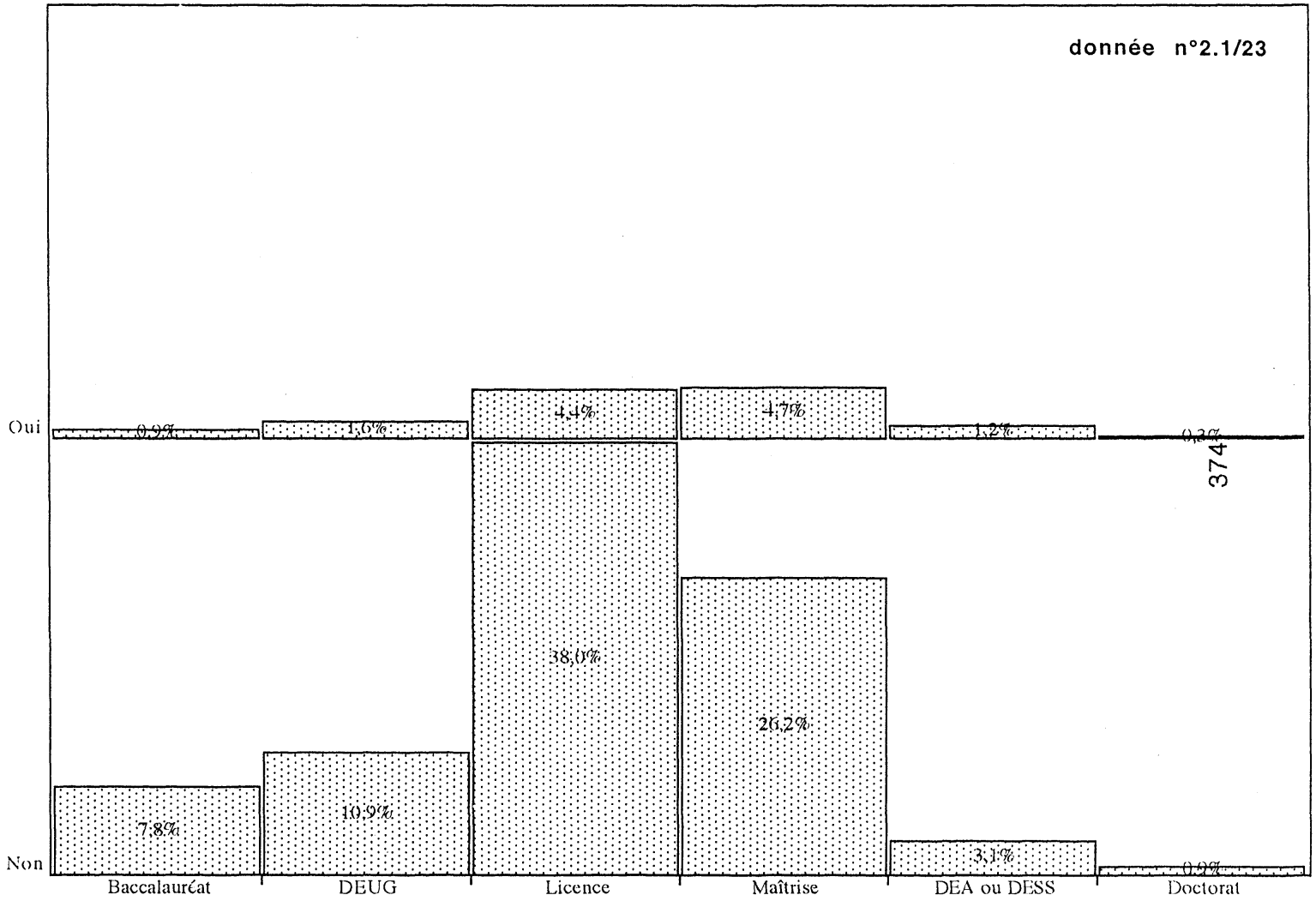
donnée n°2.1/23
Oui
Non
0,9%
1,6%
4,4%
4,7%
1,2%
0,2%
374
7,8%
10,9%
38,0%
26,2%
3,1%
0,9%
Baccalauréat
DEUG
Licence
Maîtrise
DEA ou DESS
Doctorat

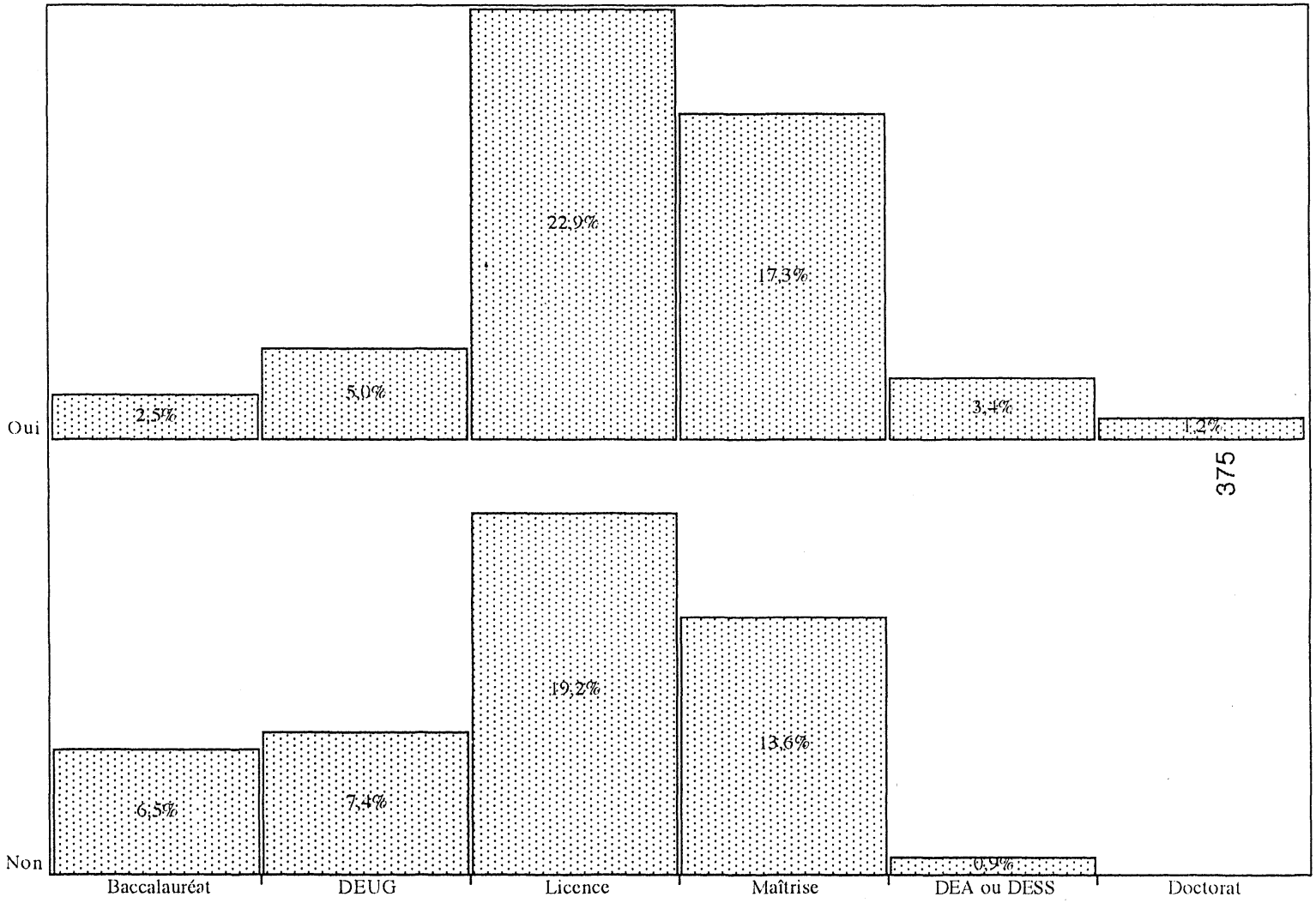
Oui
Non
2,5%
5,0%
22,9%
17,3%
3,4%
1,2%
6,5%
7,4%
19,2%
13,6%
0,9%
375
Baccalauréat
DEUG
Licence
Maîtrise
DEA ou DESS
Doctorat

Les deux principales sources d'information en pédagogie selon le diplôme des enseignants : **donnée n°2.1/25**

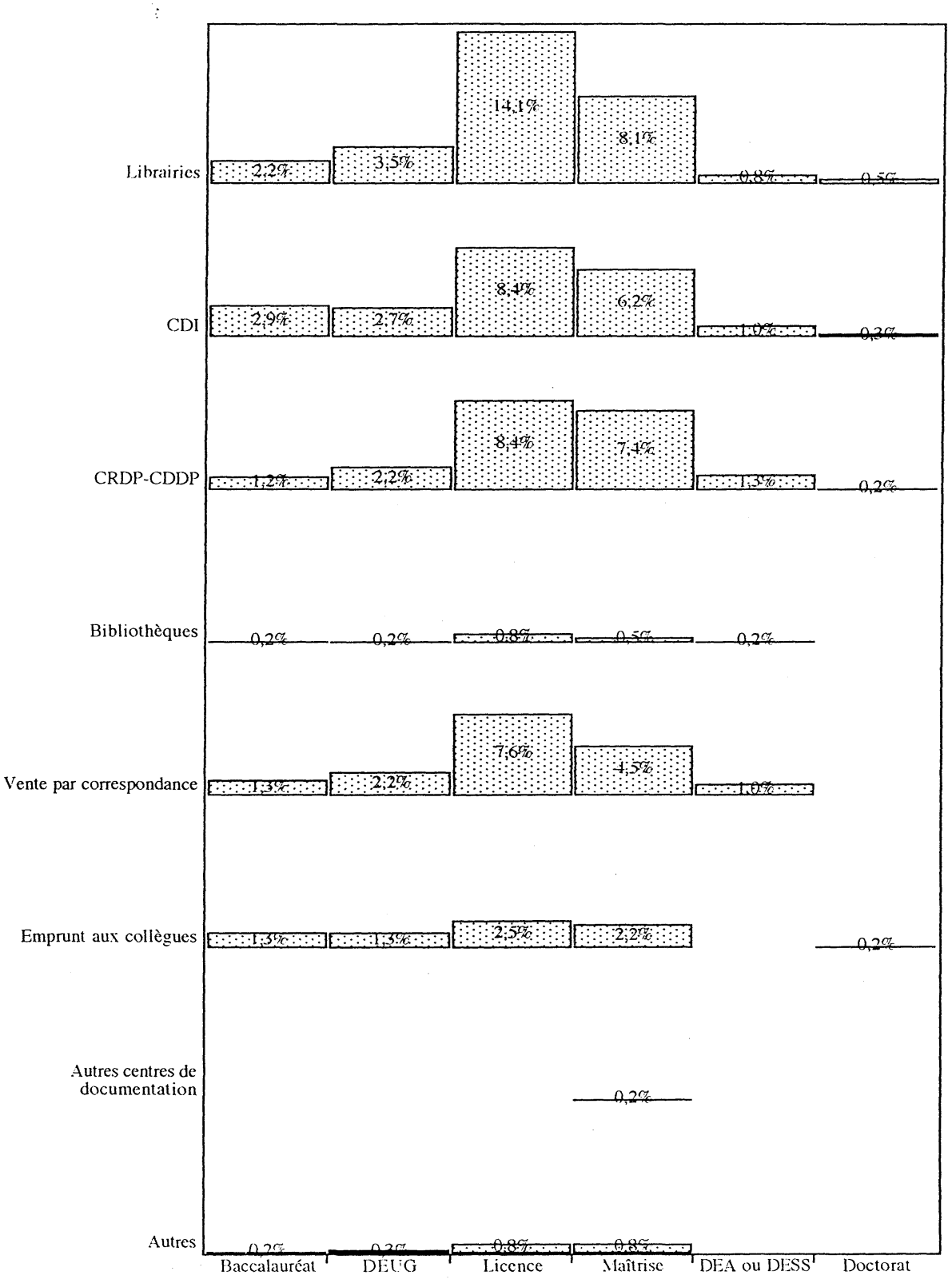

Les deux meilleures sources d'information en pédagogie selon le diplôme des enseignants : **donnée n°2.1/26**

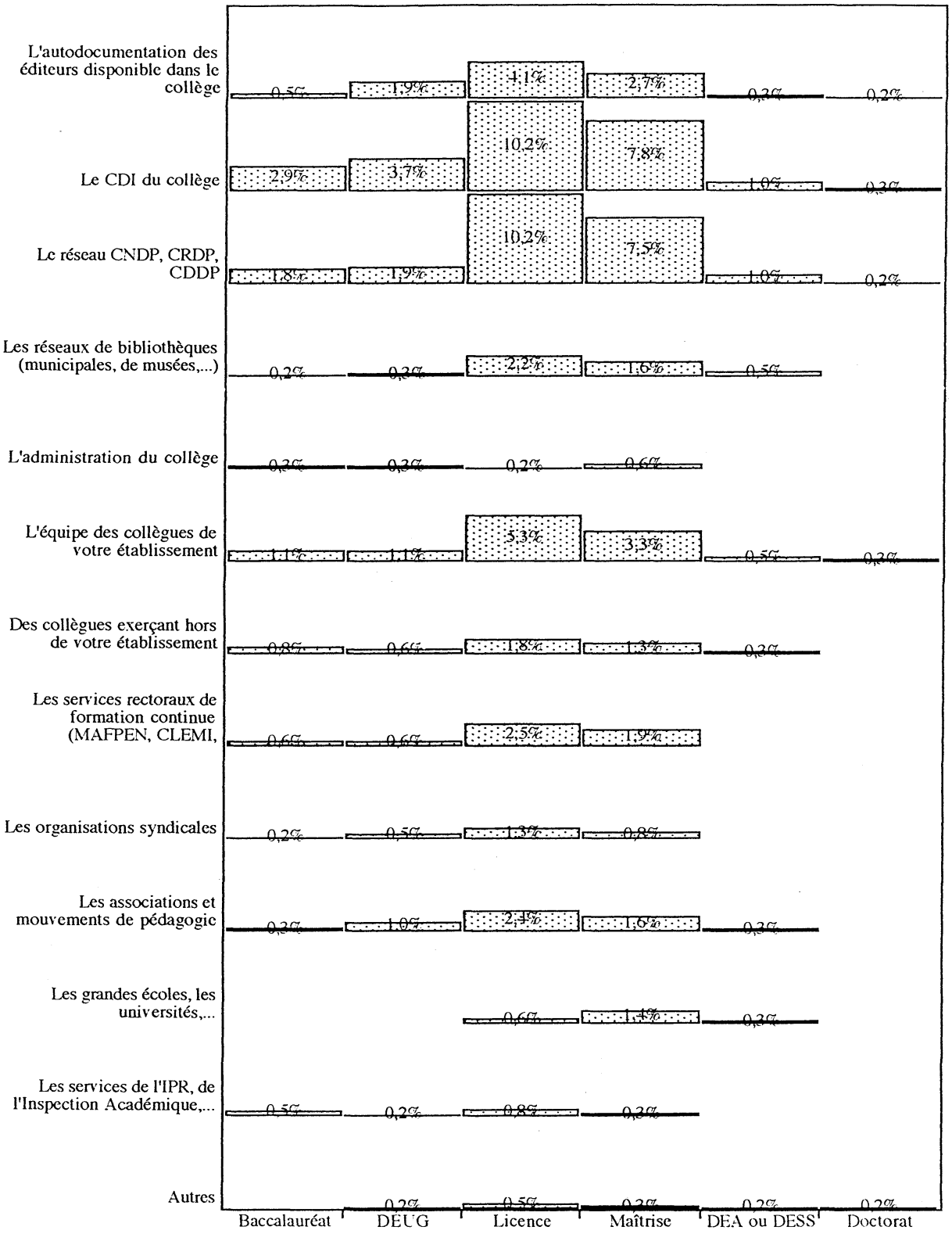

Les deux principaux services d'information du professeur selon le diplôme des enseignants : **donnée n°2.1/27**

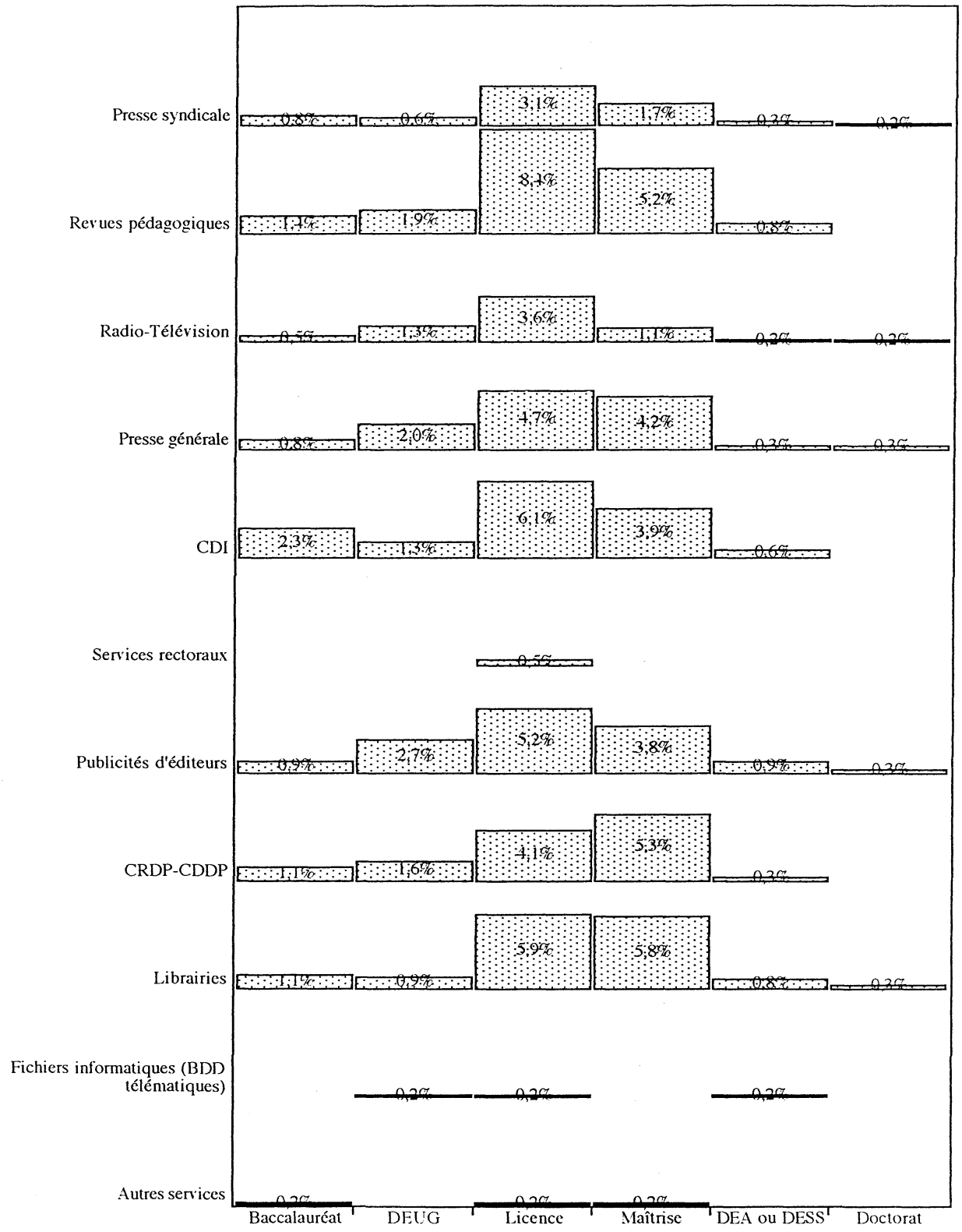

L'usage futur des documents personnels et du cabinet selon le diplôme des enseignants :

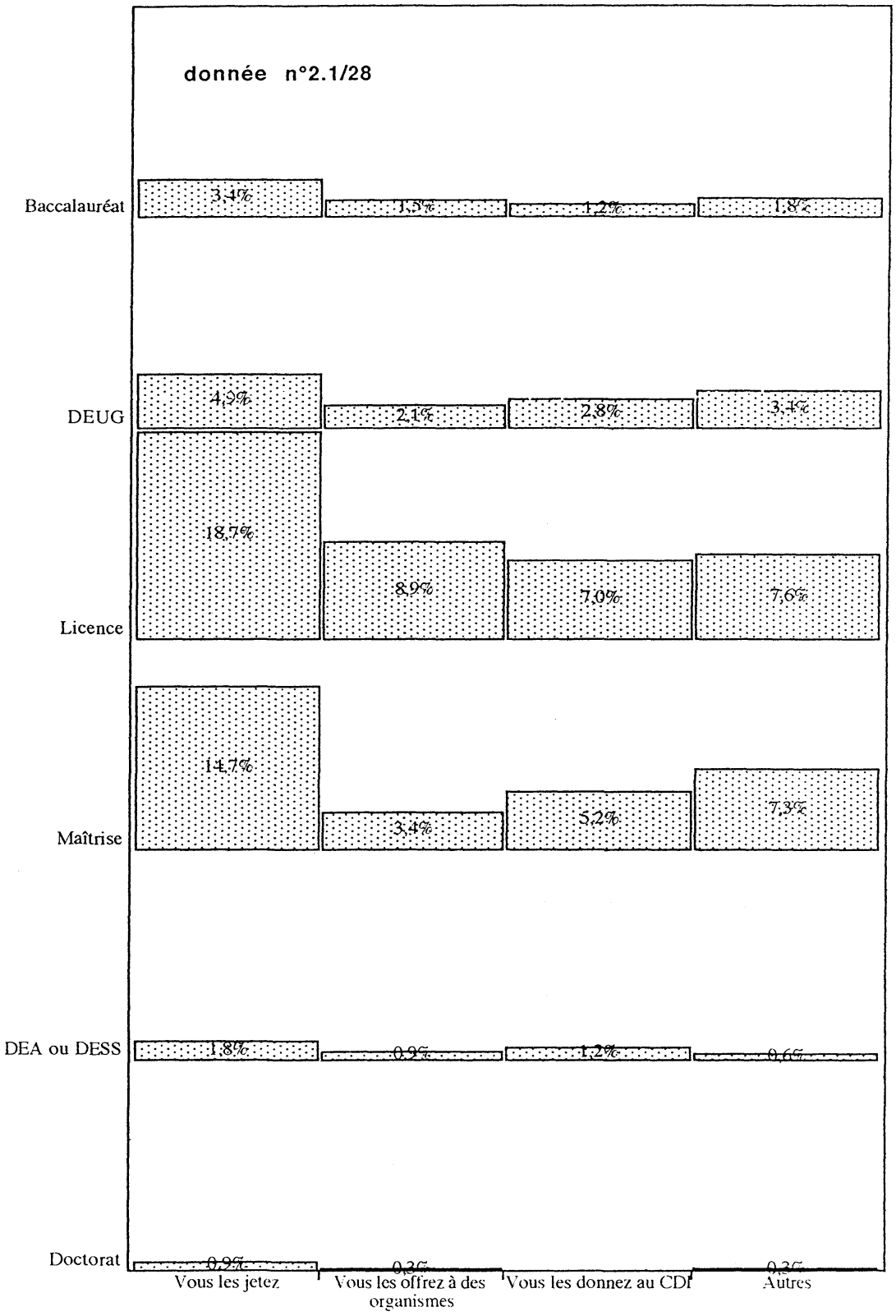

Type de documents consultés au CDI selon le diplôme des enseignants : **donnée n°2.1/29**

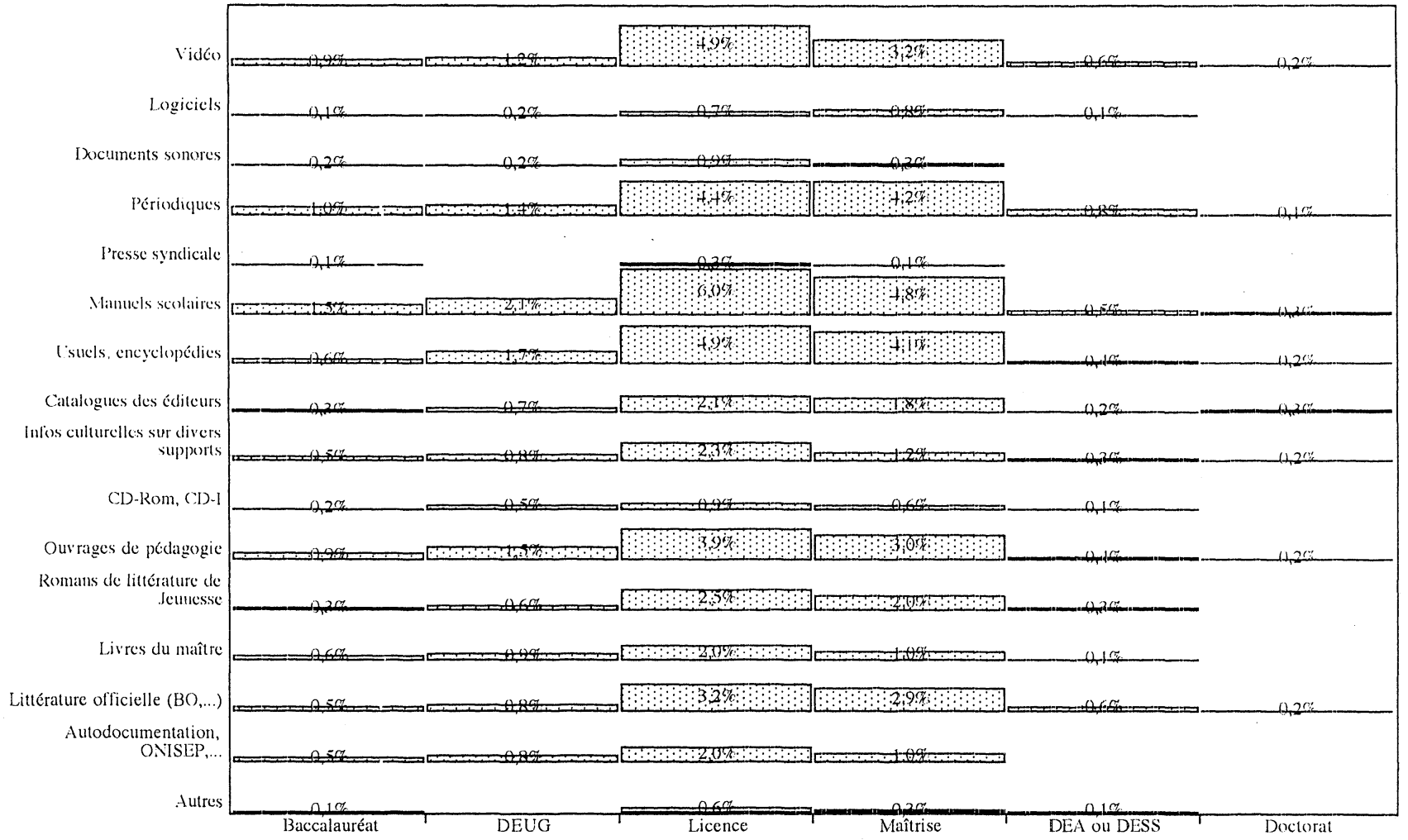

Appréciation d'un espace réservé pour les professeurs au CDI selon le diplôme des enseignants : **donnée n°2.1/30**

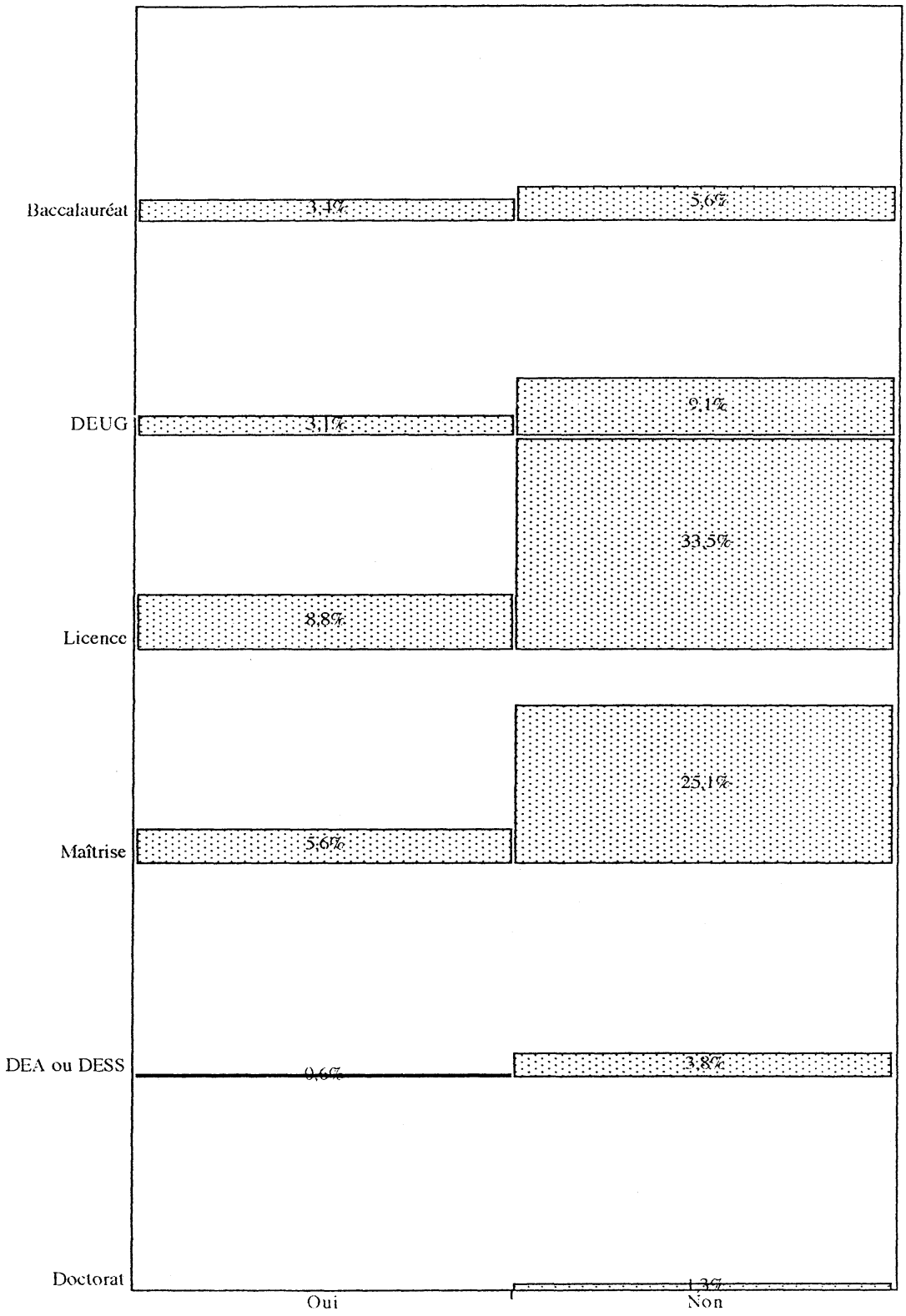

Articulation d'ateliers pédagogiques avec le CDI selon le diplôme des enseignants :

donnée n°2.1/31

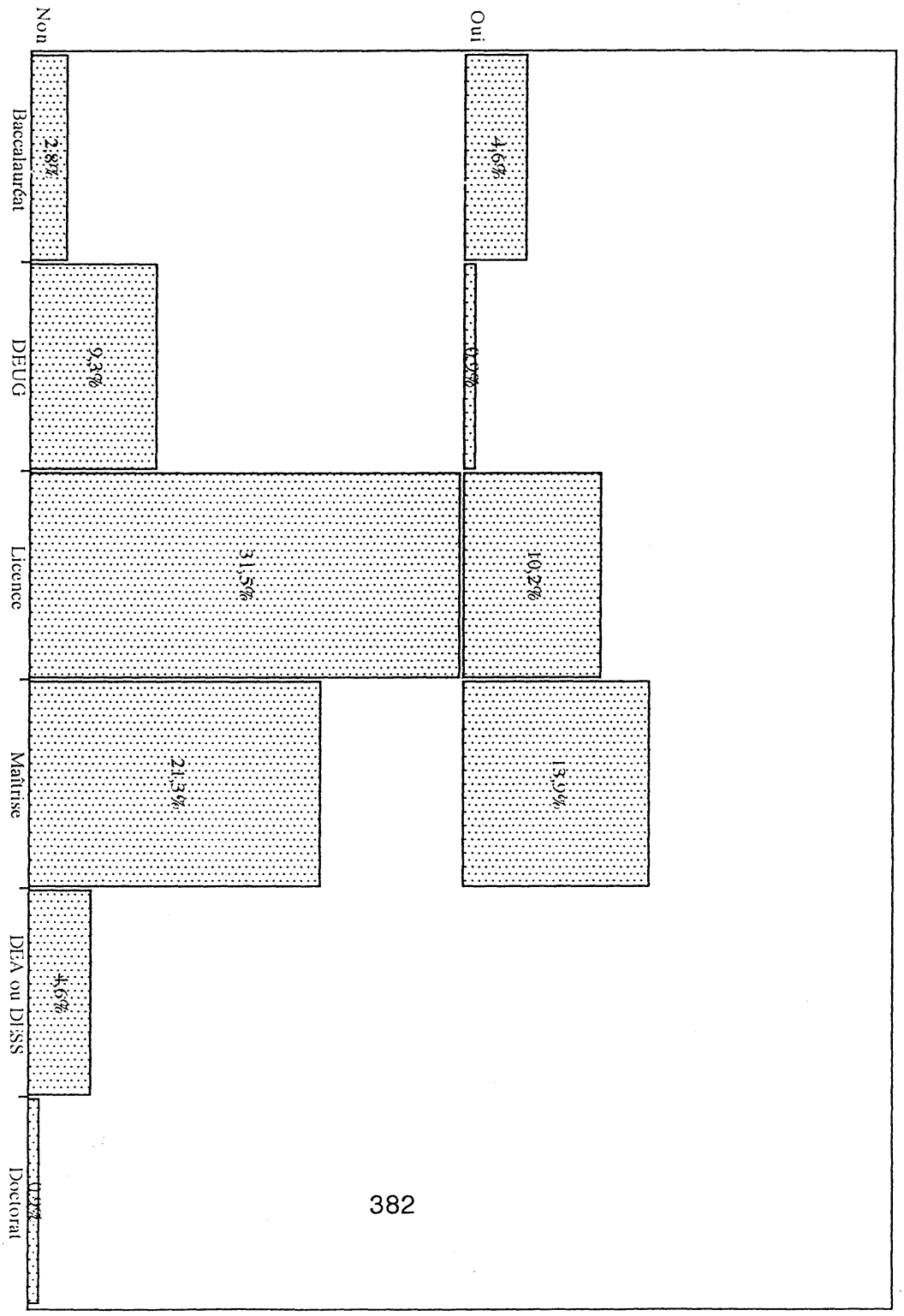

Destination des recherches documentaires selon le diplôme des enseignants :

donnée n°2.1/32

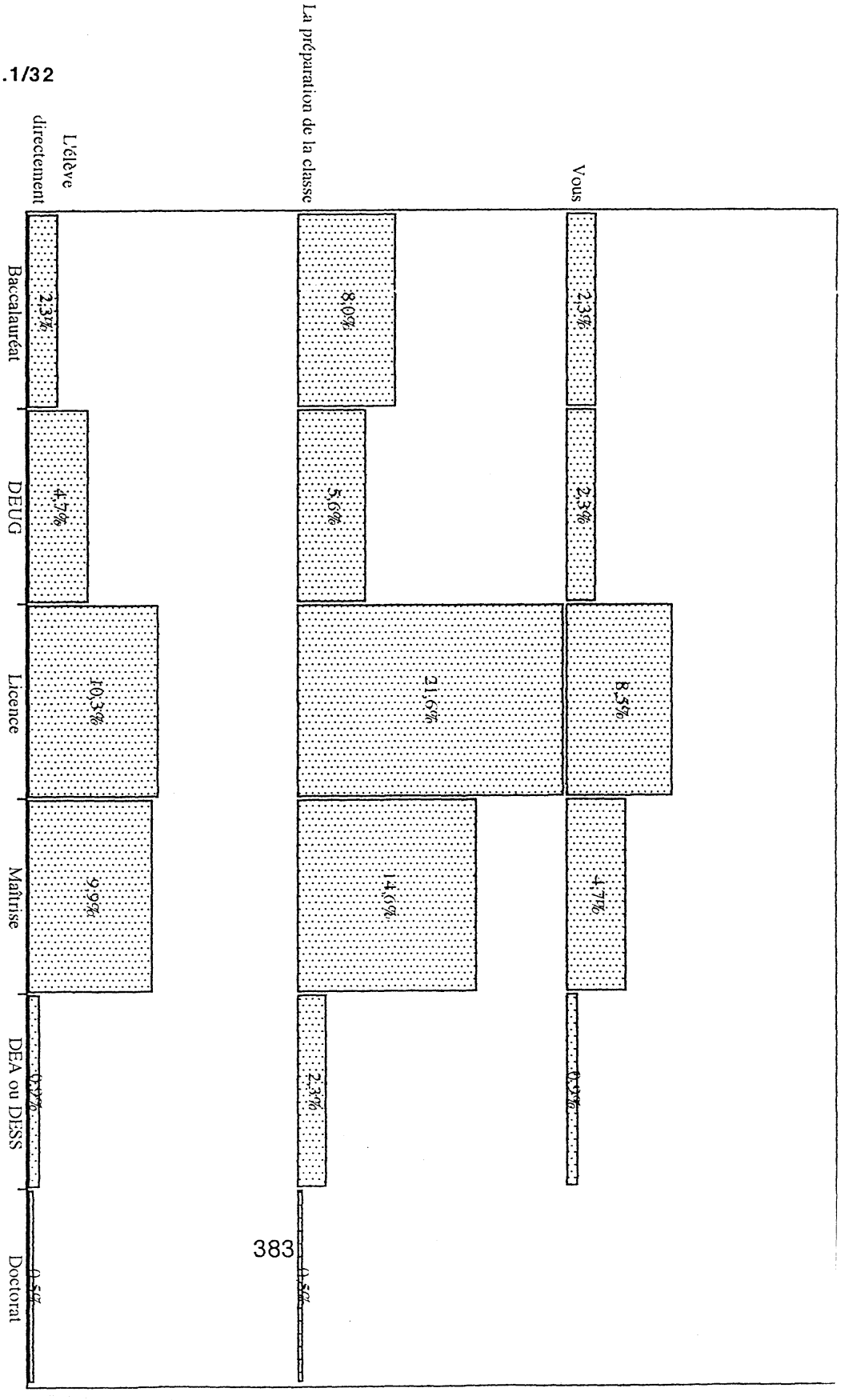

Nombre de passages au CDI selon le diplôme des enseignants :
donnée n°2.1/33

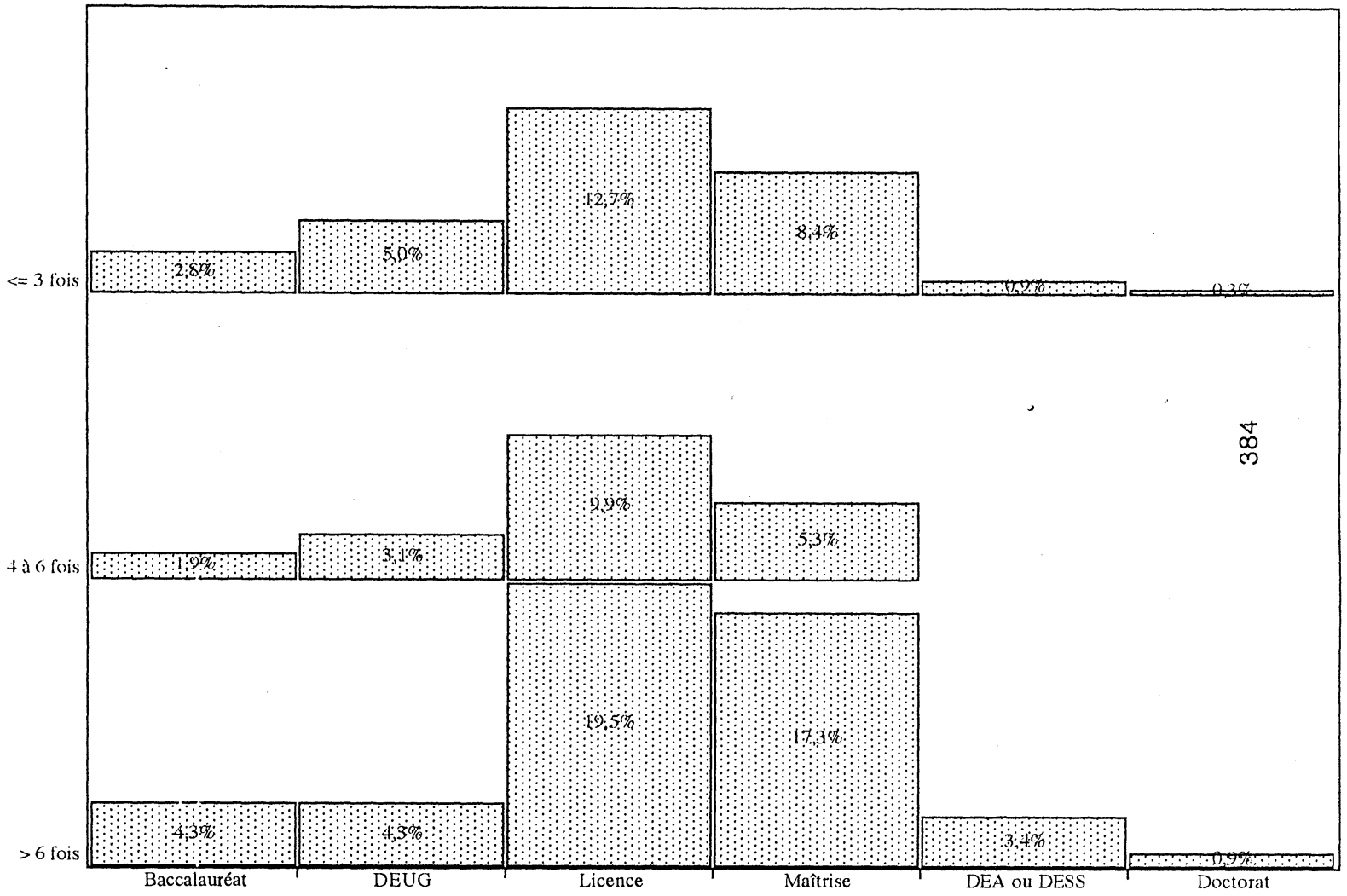

Participation à l'initiation au logiciel documentaire du CDI selon l'université d'origine de l'enseignant :

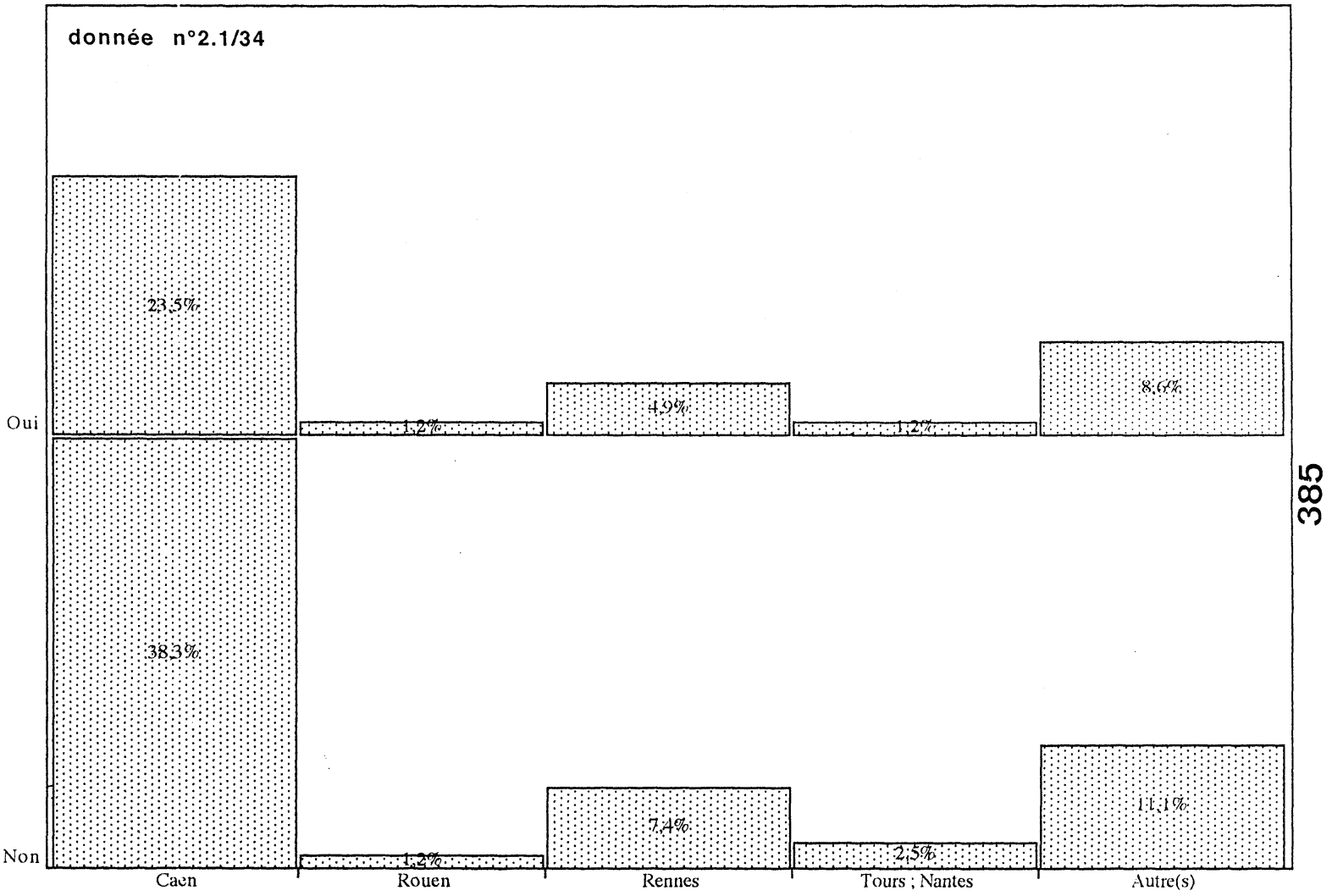

Fréquentation trimestrielle des CDDP/CRDP selon l'université d'origine de l'enseignant :

donnée n°2.1/35

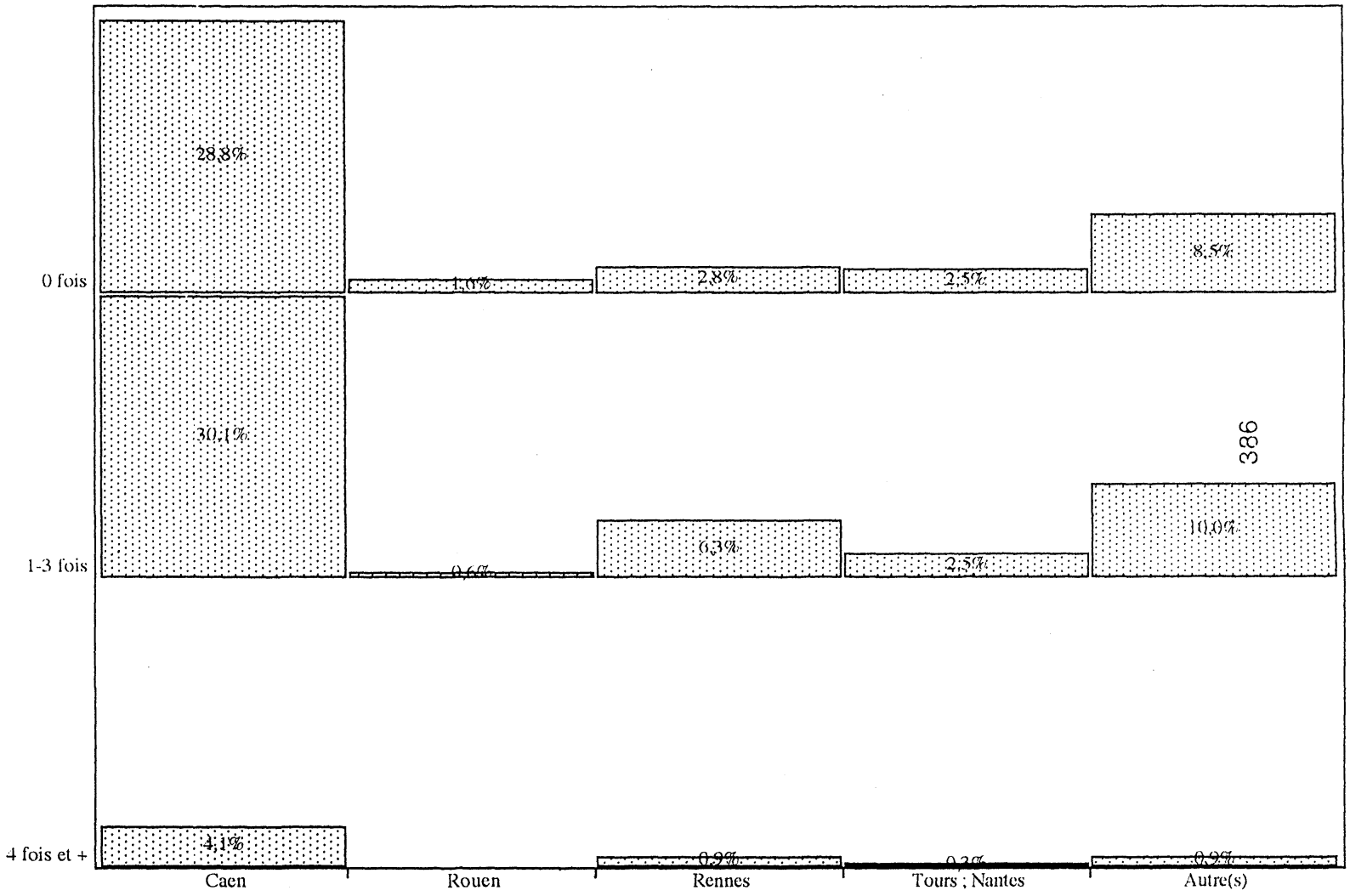

Consultation des bibliothèques de musée selon l'université d'origine de l'enseignant :

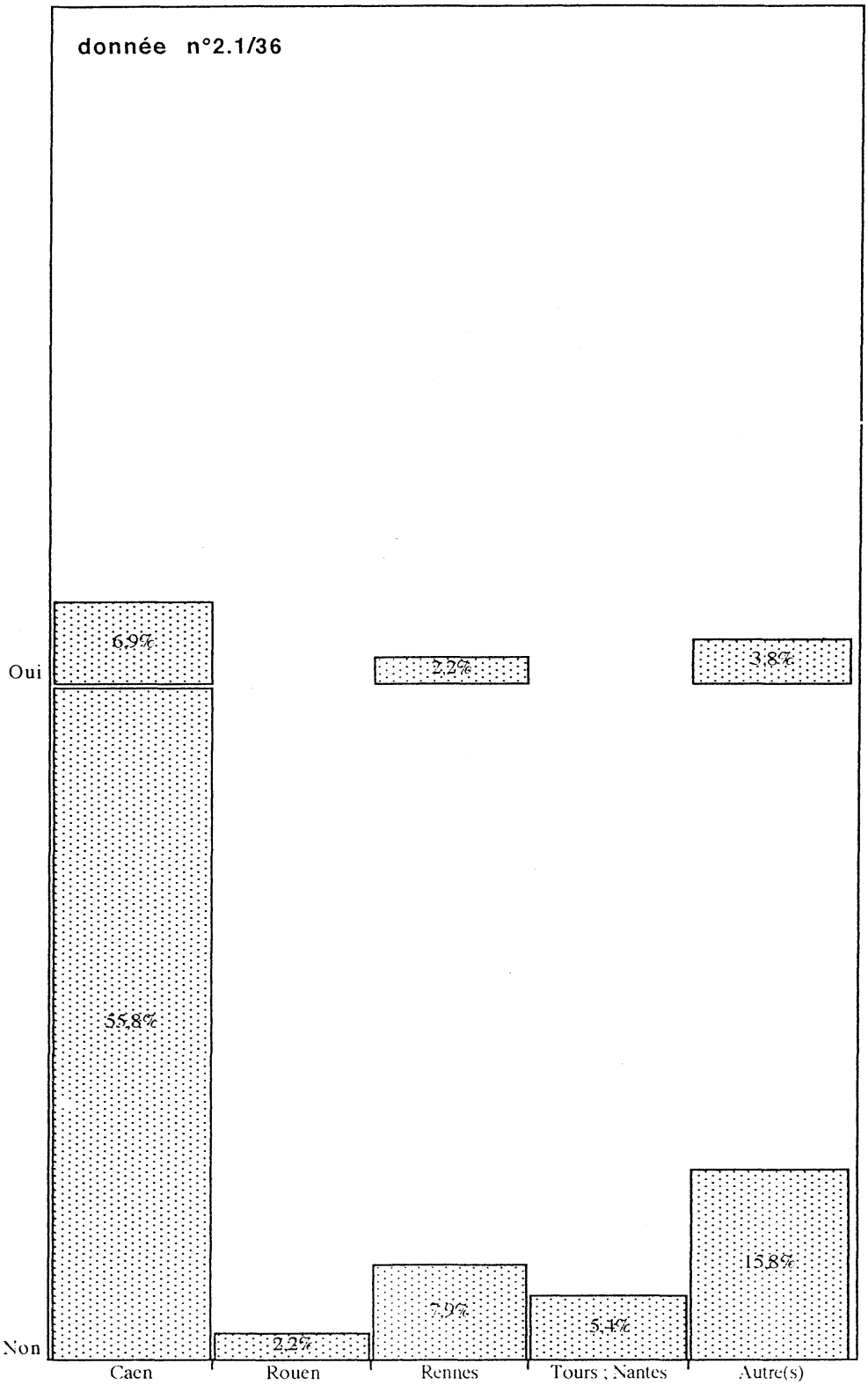

Fréquentation trimestrielle des CDDP/CRDP selon la discipline d'appartenance:

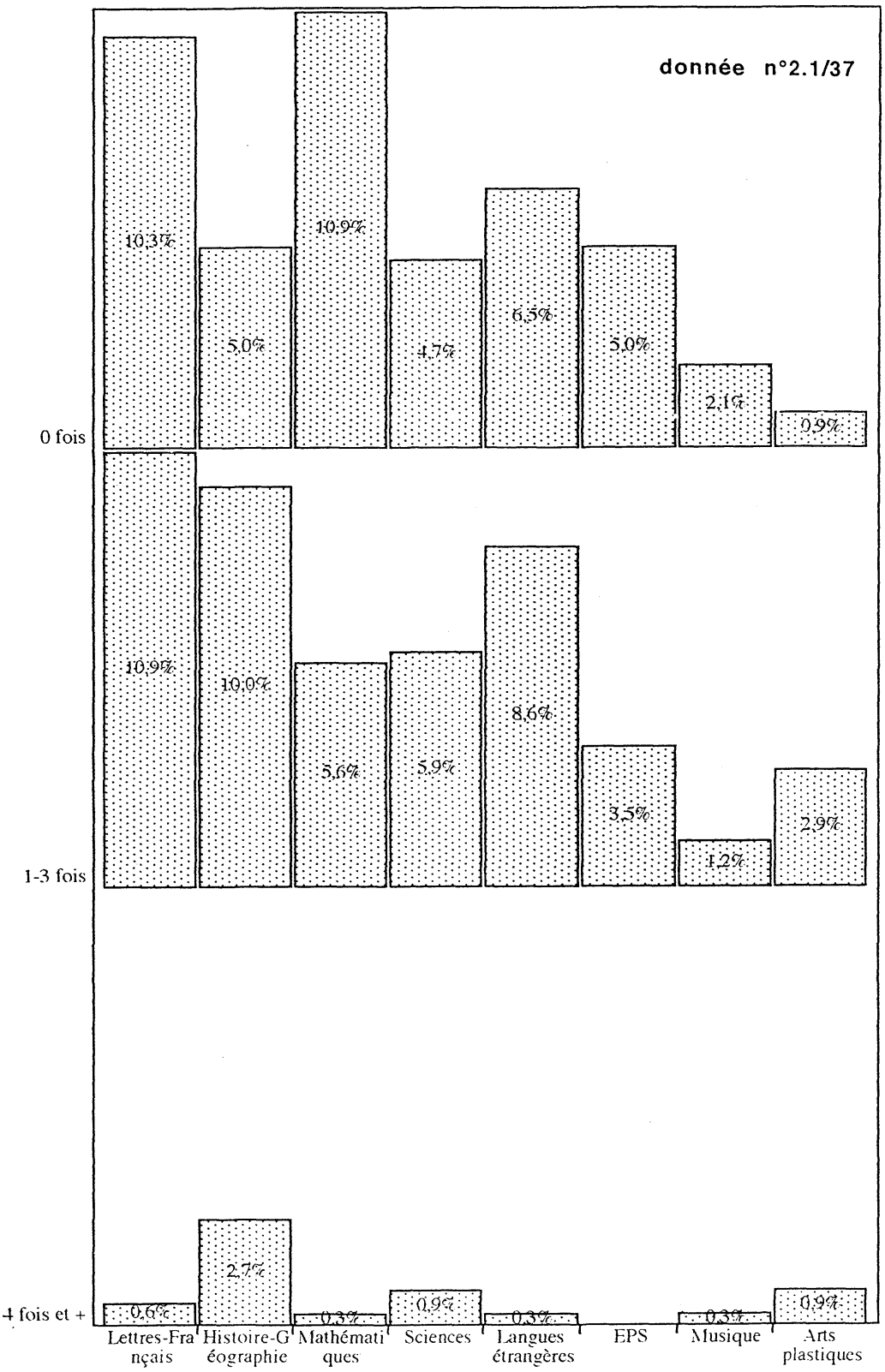

Σ=339 Khi2=29,6 ddl=14 p=0,009 (Val. théoriques < 5 = 8)

Fréquentation annuelle des CRD d'IDFM selon la discipline d'appartenance.

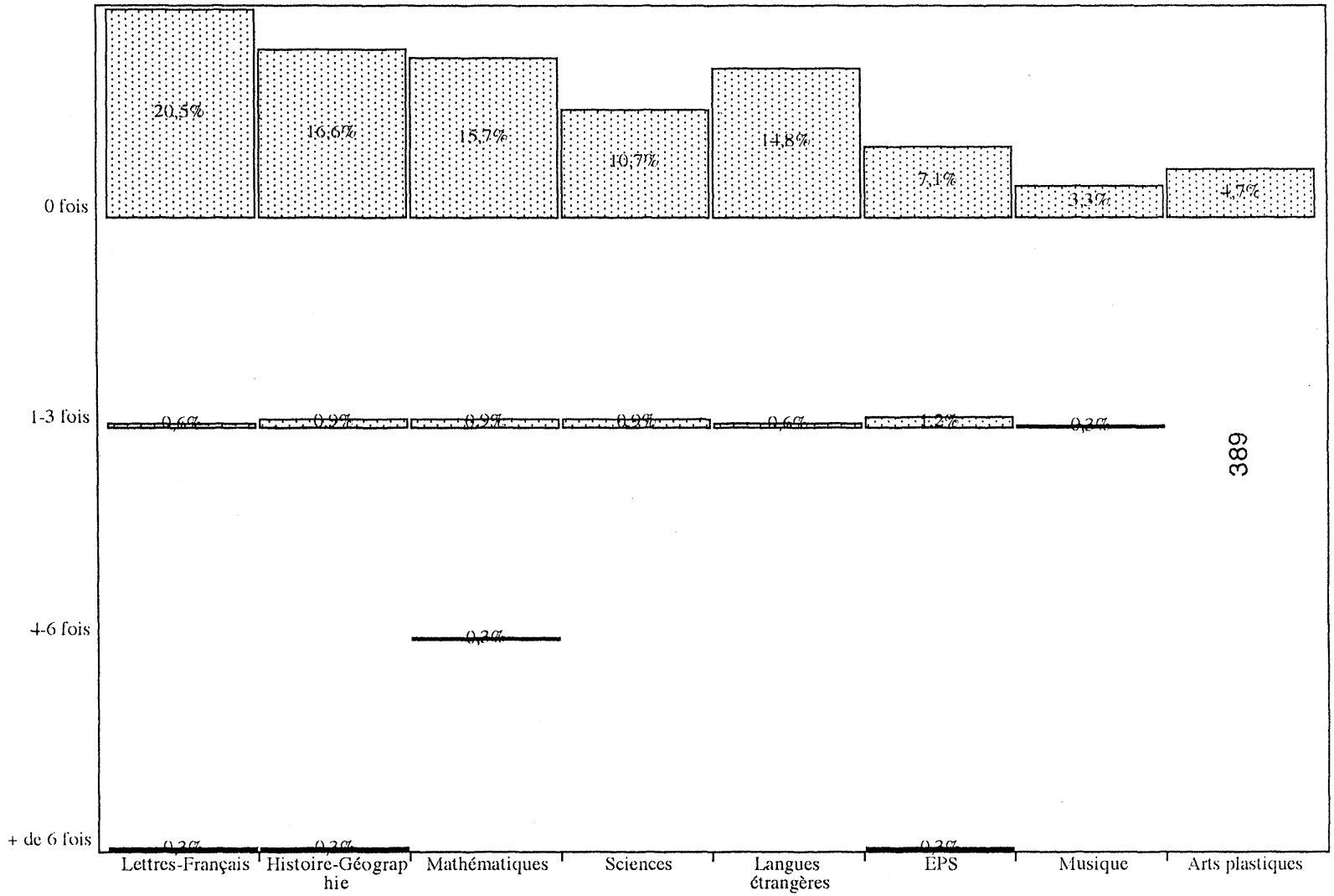

Fréquence de passages dans des organismes autres selon la discipline d'appartenance:

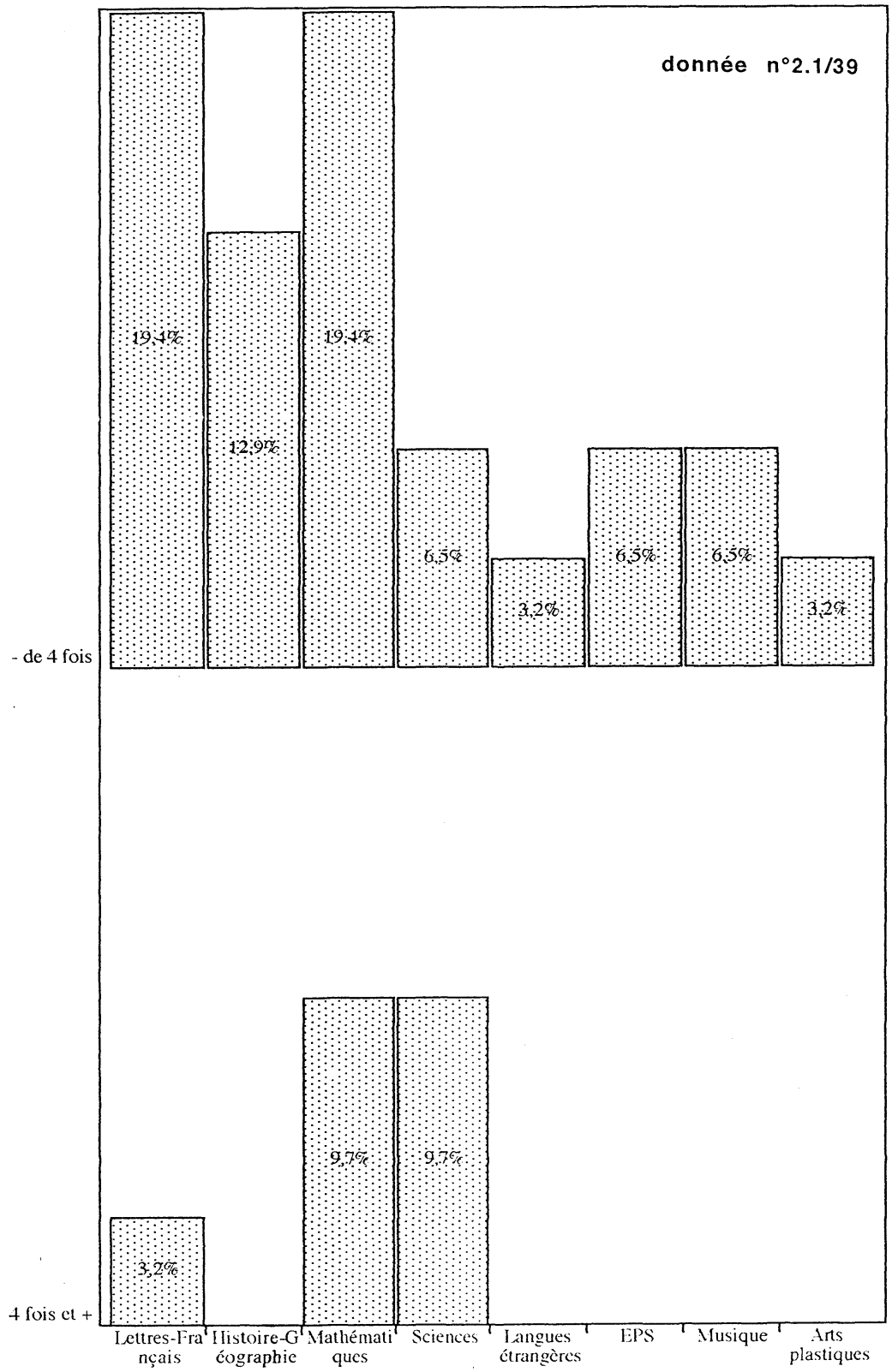

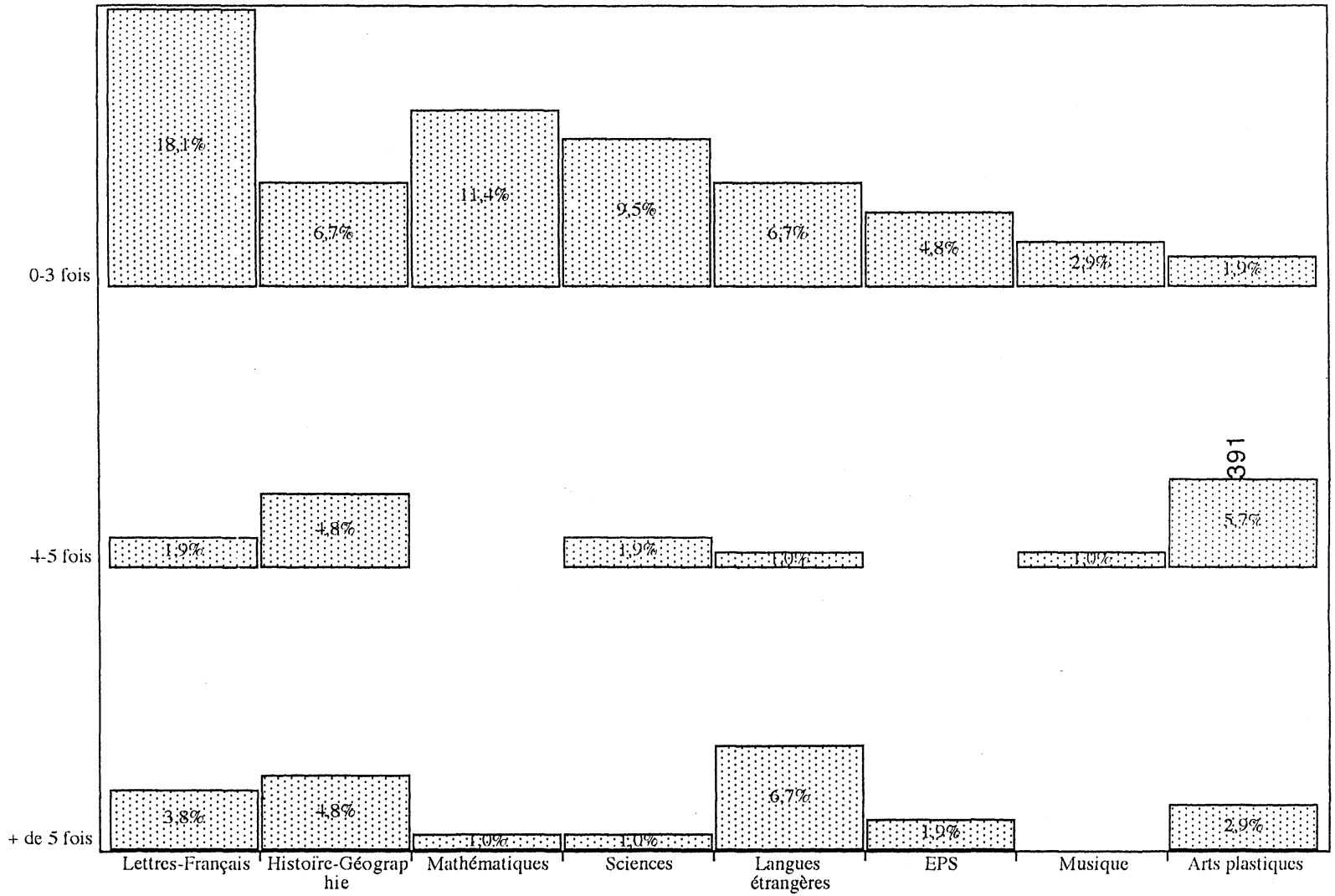

Σ=105 Khi2=21,3 ddl=14 p=0,094 (Val. théoriques < 5 = 17)

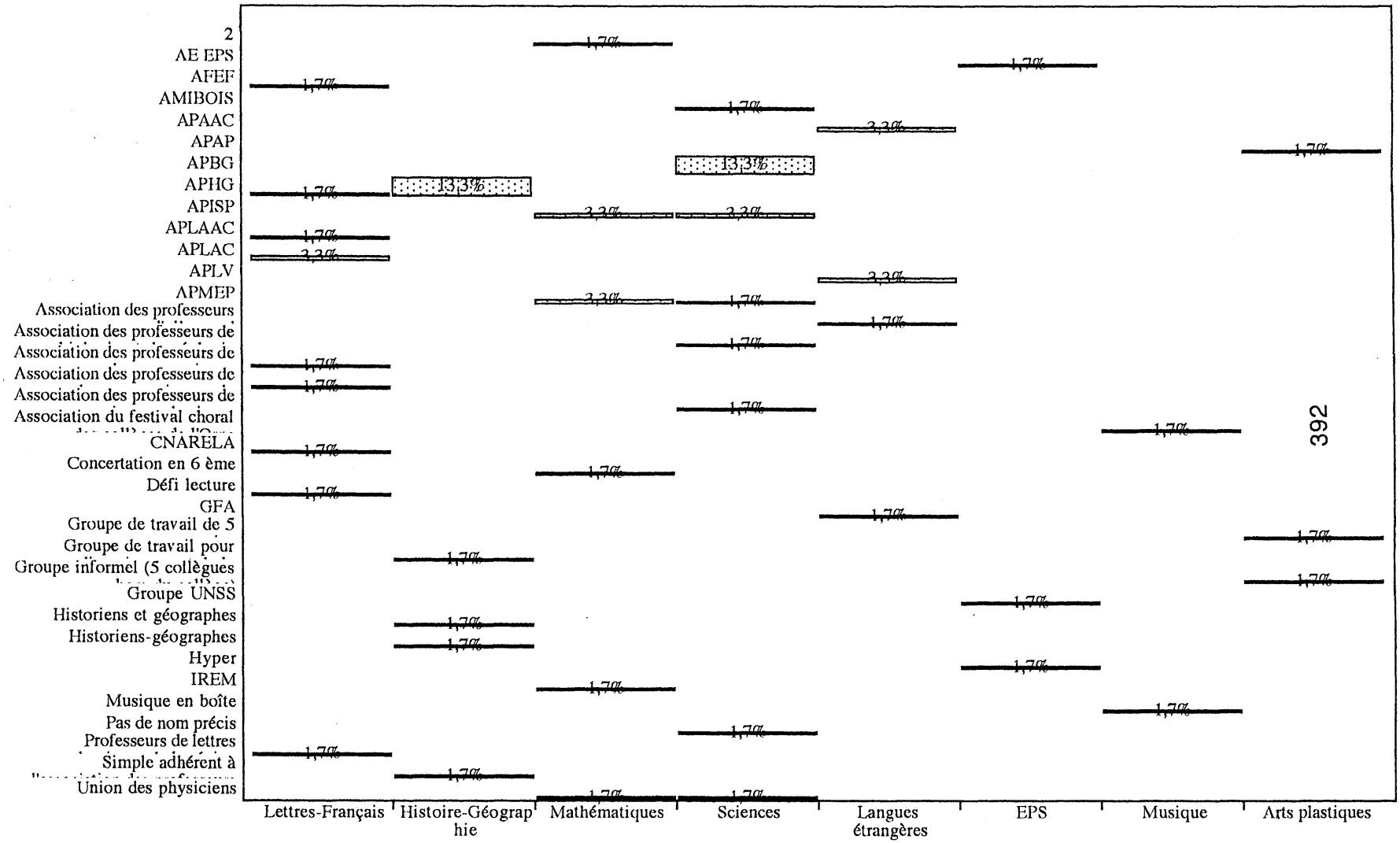
2
AE EPS
AFEF
AMIBOIS
APAAC
APAP
APBG
APHG
APISP
APLAAC
APLAC
APLV
APMEP
Association des professeurs
Association des professeurs de
Association des professeurs de
Association des professeurs de
Association des professeurs de
Association du festival choral
CNARELA
Concertation en 6 ème
Défi lecture
GFA
Groupe de travail de 5
Groupe de travail pour
Groupe informel (5 collègues
Groupe UNSS
Historiens et géographes
Historiens-géographes
Hyper
IREM
Musique en boîte
Pas de nom précis
Professeurs de lettres
Simple adhérent à
Union des physiciens
1,7%
3,3%
13,3%
392
Lettres-Français
Histoire-Géographie
Mathématiques
Sciences
Langues étrangères
EPS
Musique
Arts plastiques

Emprunt mensuel dans les bibliothèques municipales selon la discipline d'appartenance:

donnée n°2.1/41

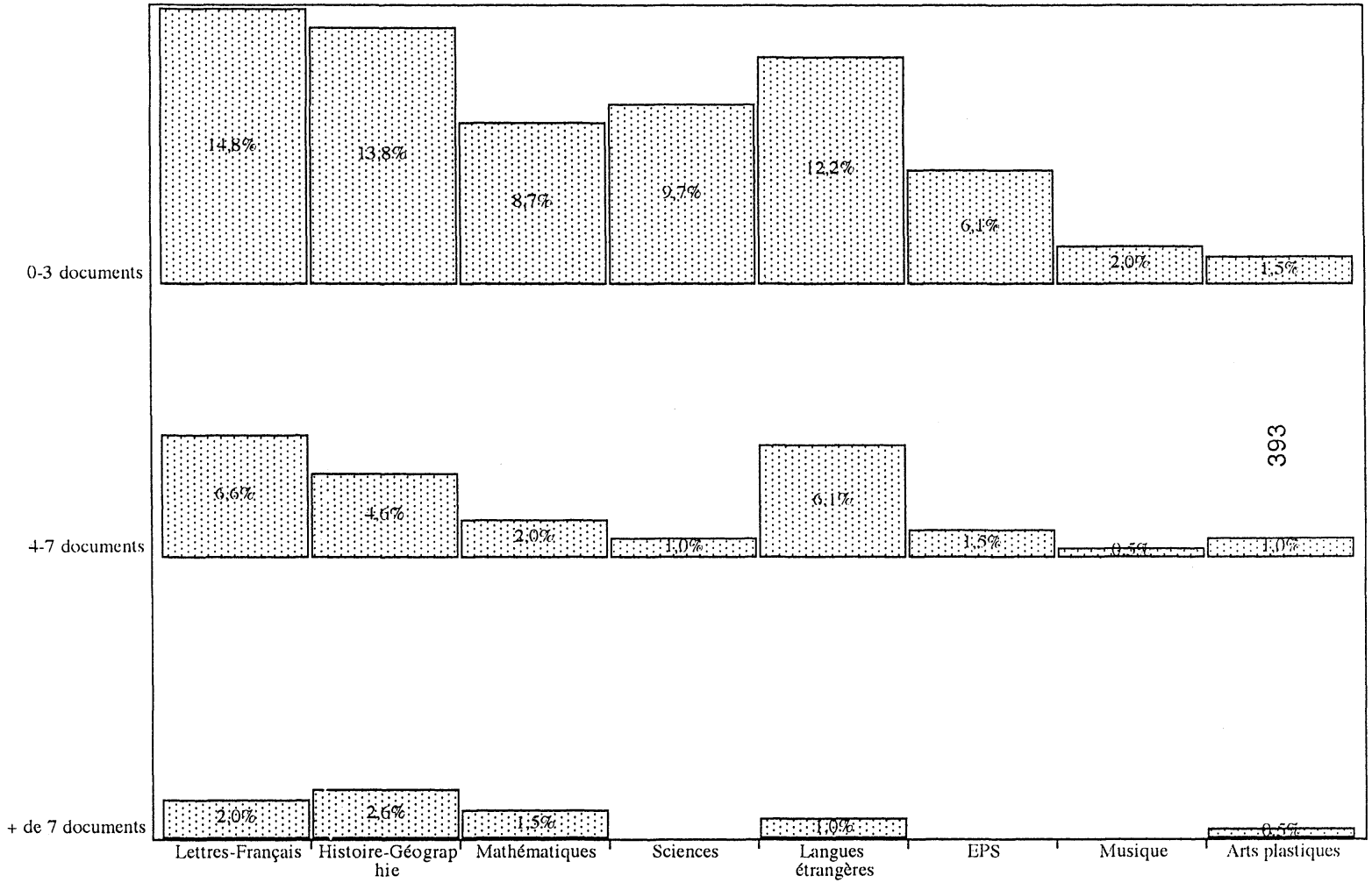

Type de documents consultés au CDI selon la discipline d'appartenance:

donnée n°2.1/43

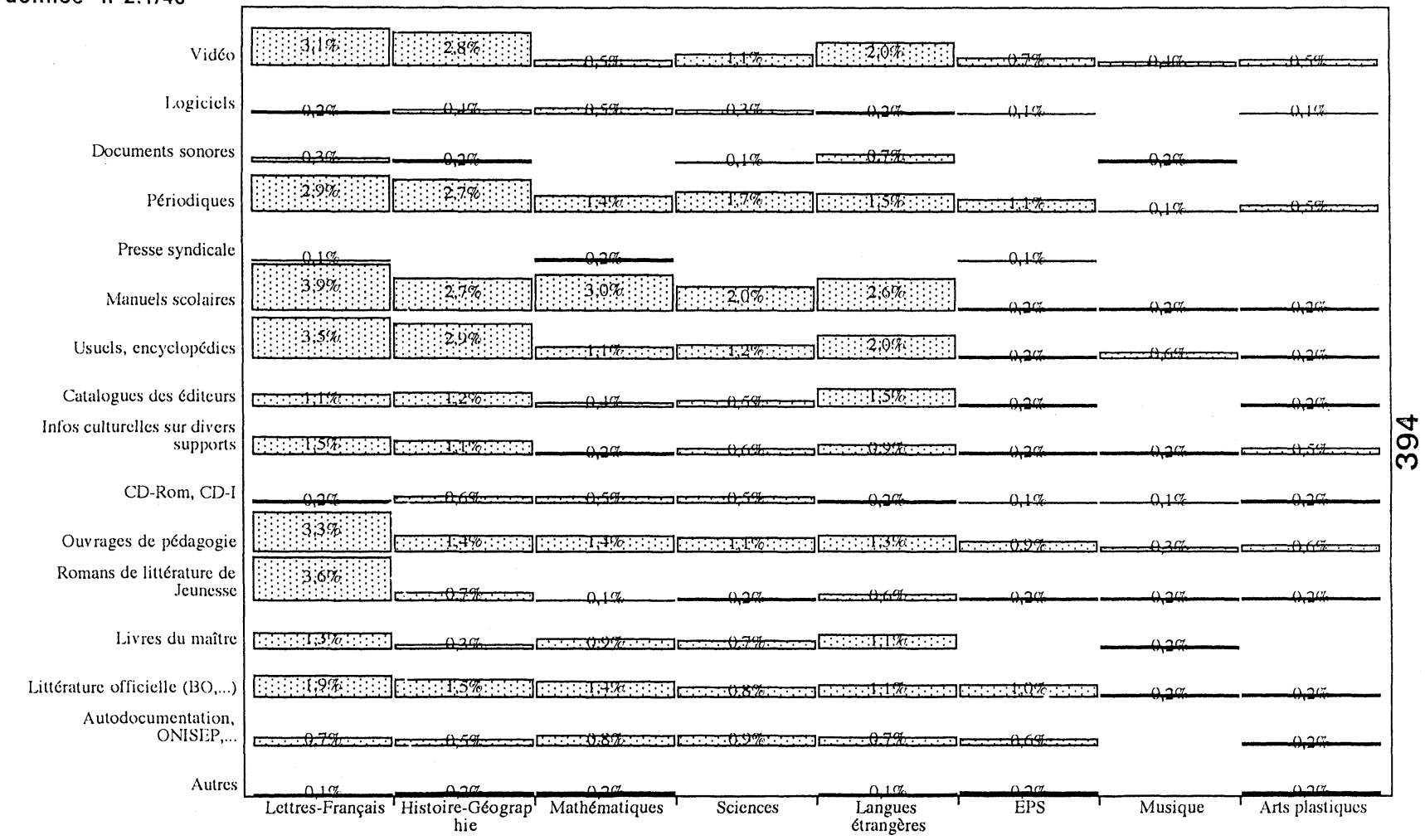

394

Σ=1226 Khi2=184 ddl=105 p=0,001 (Val. théoriques < 5 = 59)

Type d'information empruntée et/ou consultée au CDI selon la discipline d'appartenance:

donnée n°2.1/44

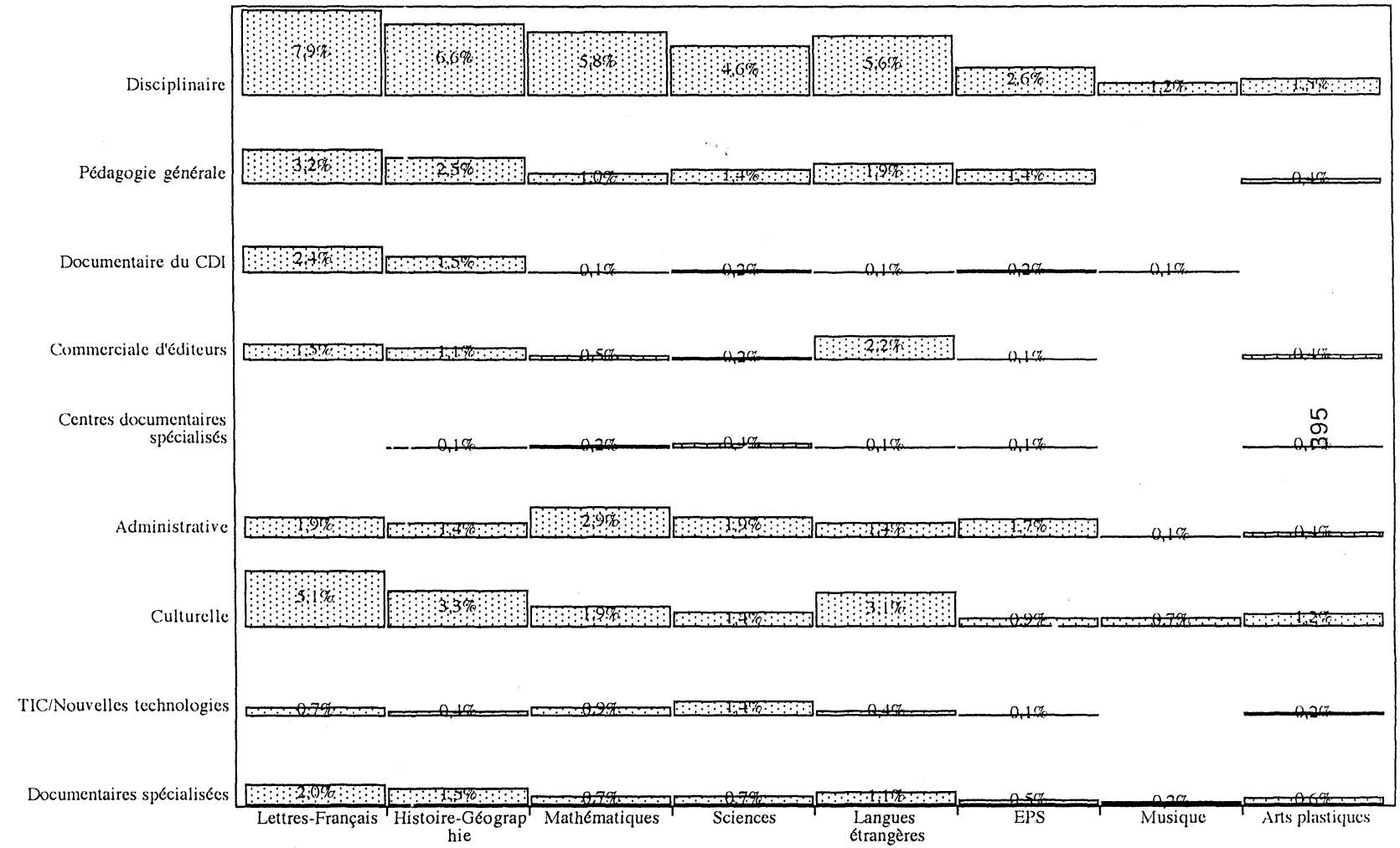

Σ=807 Khi2=97 ddl=56 p=0,001 (Val. théoriques < 5 = 28)

Type de documents empruntés au réseau CRDP selon la discipline d'appartenance:

donnée n°2.1/45

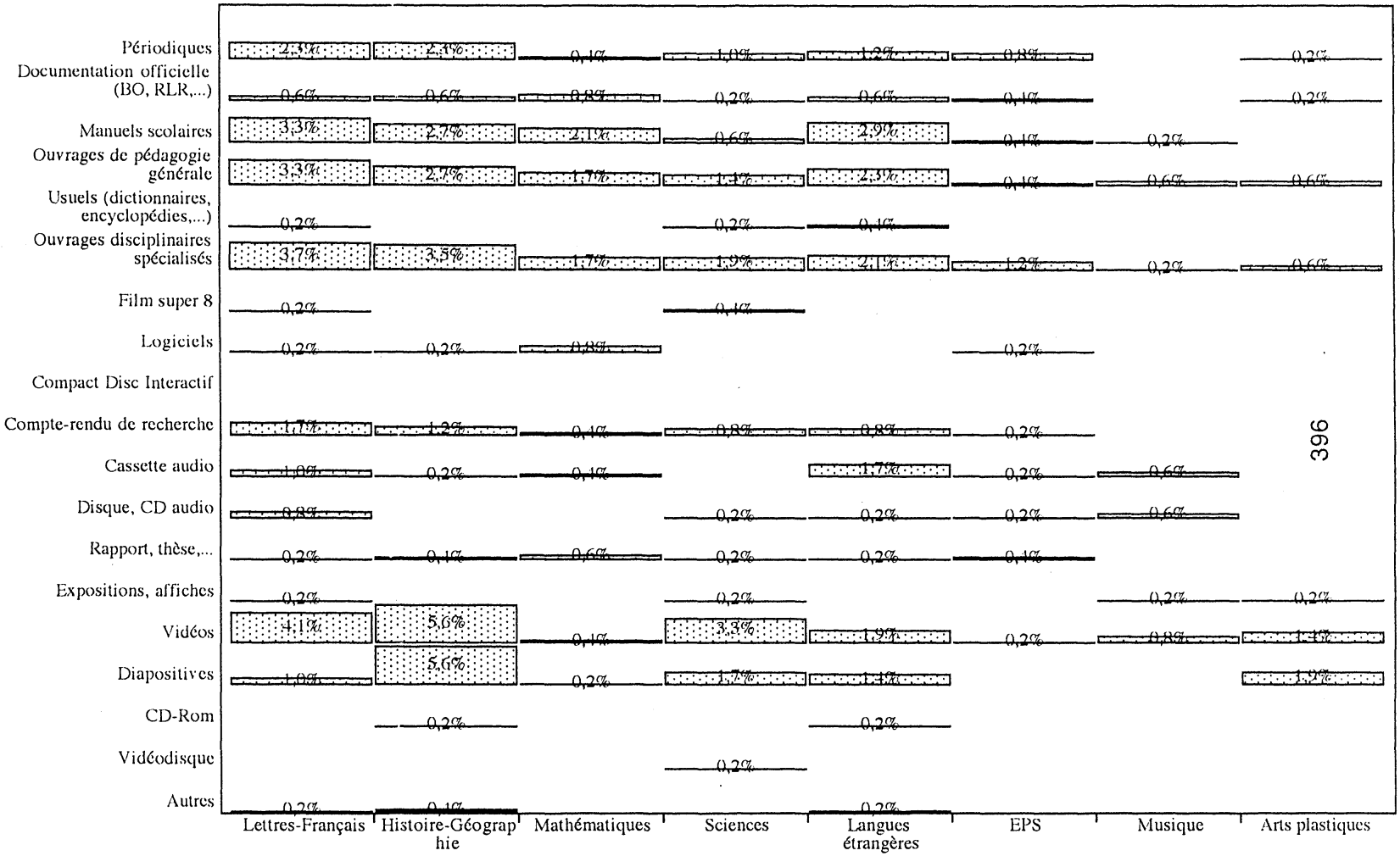

Périodiques choisis, consultables au CDI selon la discipline d'appartenance: **donnée n°2.1/46**

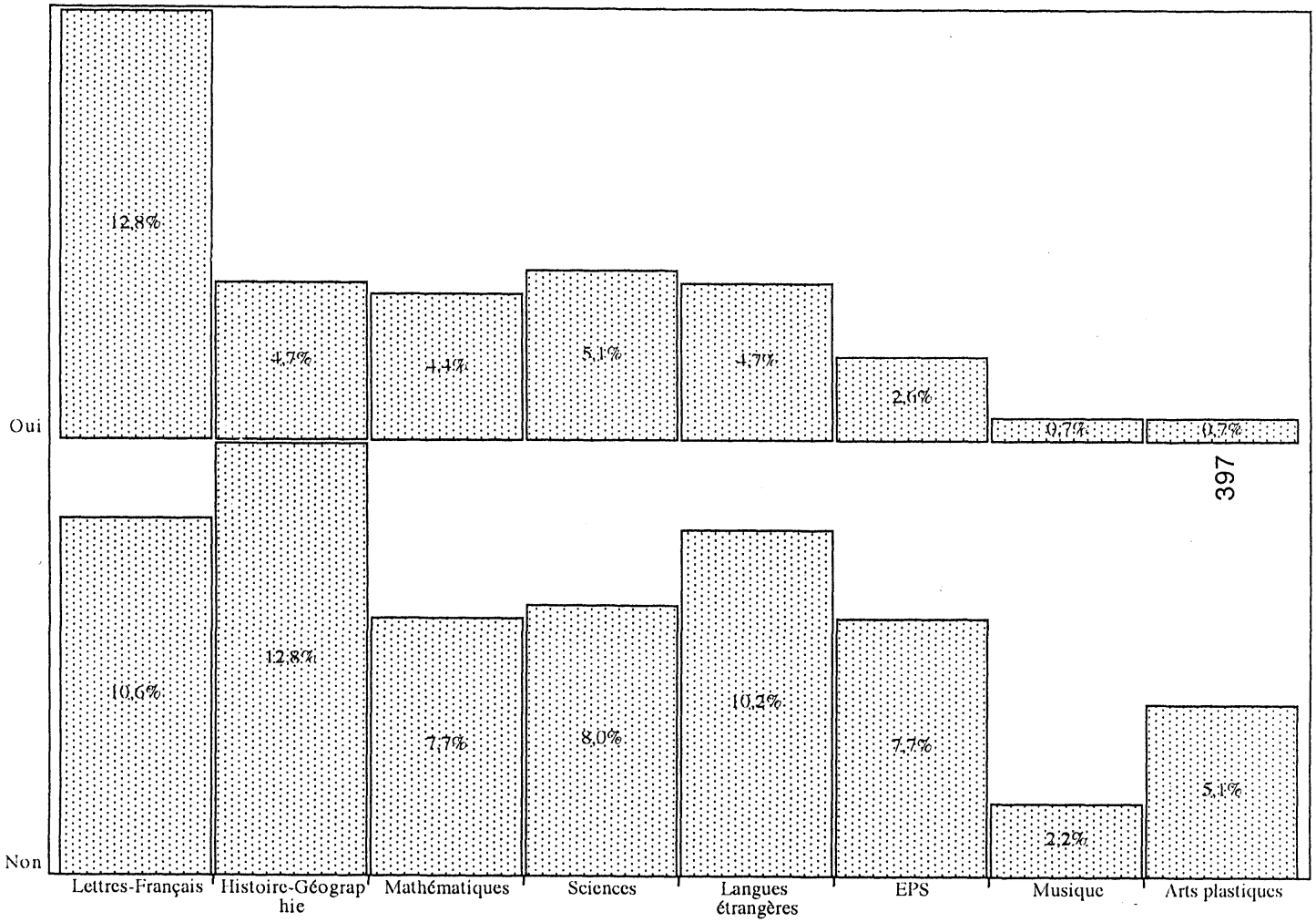

Σ=274 Khi2=17,4 ddl=7 p=0,015 (Val. théoriques < 5 = 1)

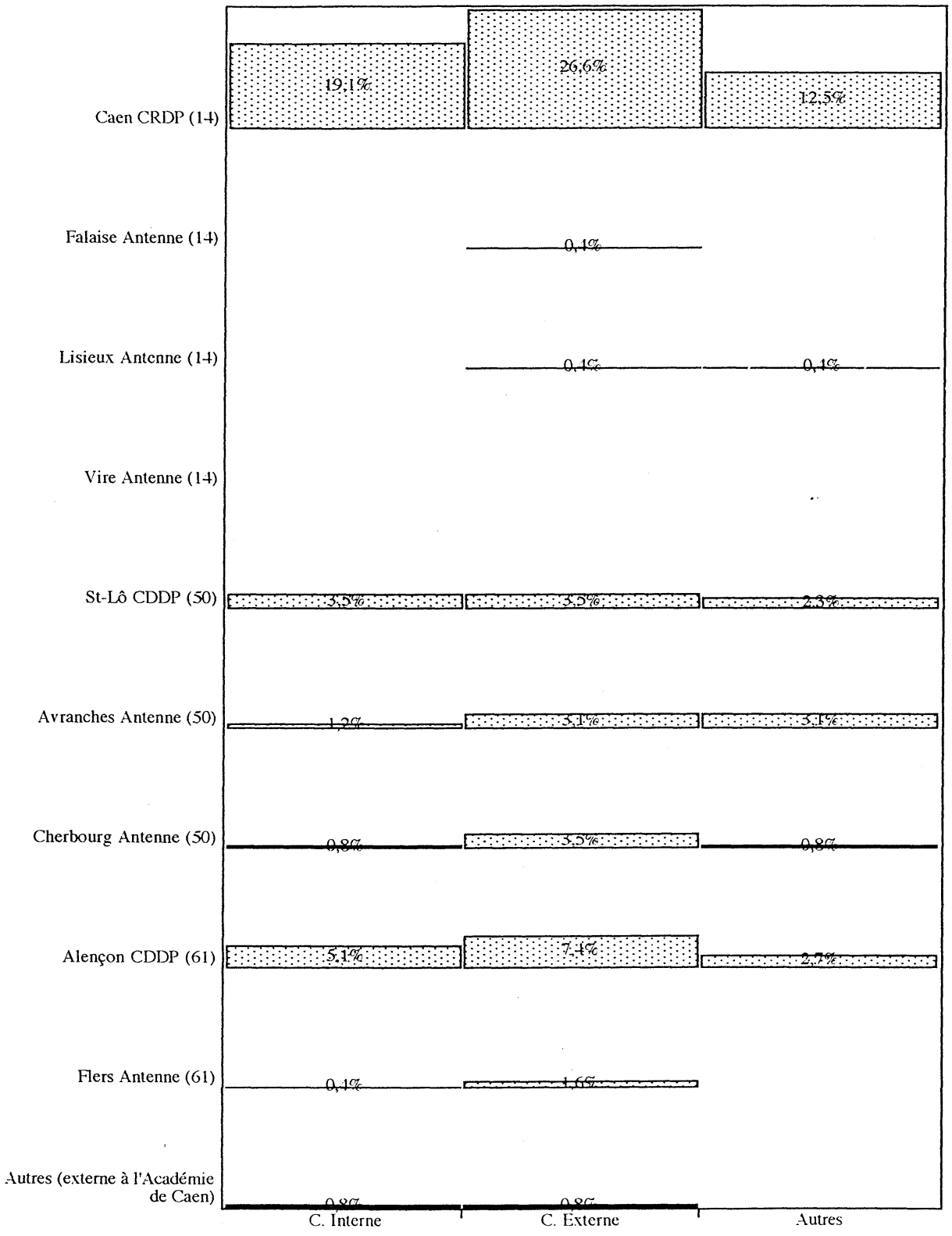
Caen CRDP (14)
19,1%
26,6%
12,5%
Falaise Antenne (14)
0,1%
Lisieux Antenne (14)
0,1%
0,1%
Vire Antenne (14)
St-Lô CDDP (50)
3,5%
3,5%
2,3%
Avranches Antenne (50)
1,2%
3,1%
3,1%
Cherbourg Antenne (50)
0,8%
3,5%
0,8%
Alençon CDDP (61)
5,1%
7,4%
2,7%
Flers Antenne (61)
0,4%
1,6%
Autres (externe à l'Académie de Caen)
0,8%
0,8%
C. Interne
C. Externe
Autres

Fréquence annuellede passage dans les bibliothèques de musée selon le type de concours obtenu :

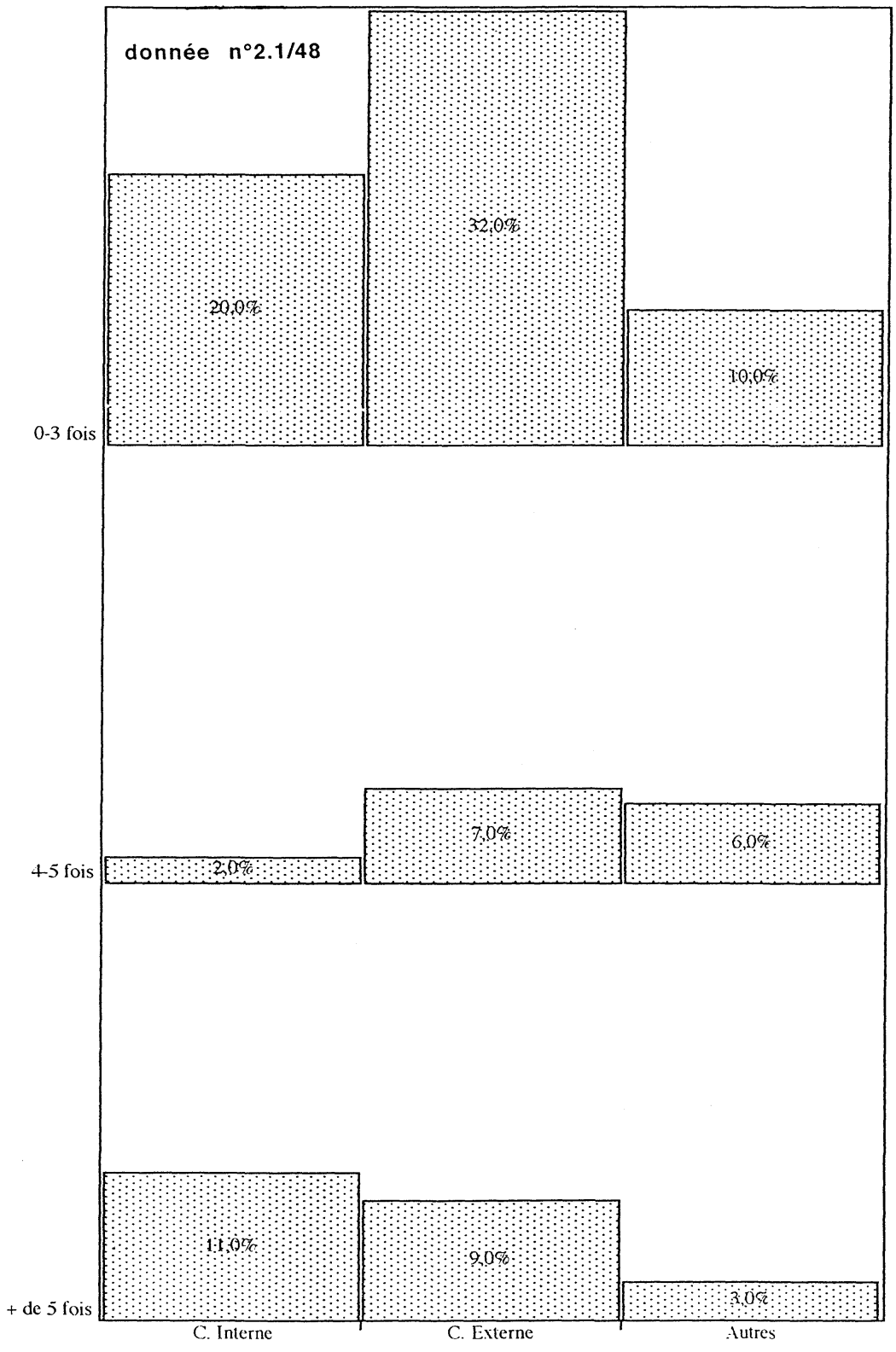

Σ=100 Khi2=6 ddl=4 p=0,198 (Val. théoriques < 5 = 3)

Les deux principales sources d'information en pedagogie selon le concours le plus élevé obtenu par l'enseignant :

donnée n°2.1/49

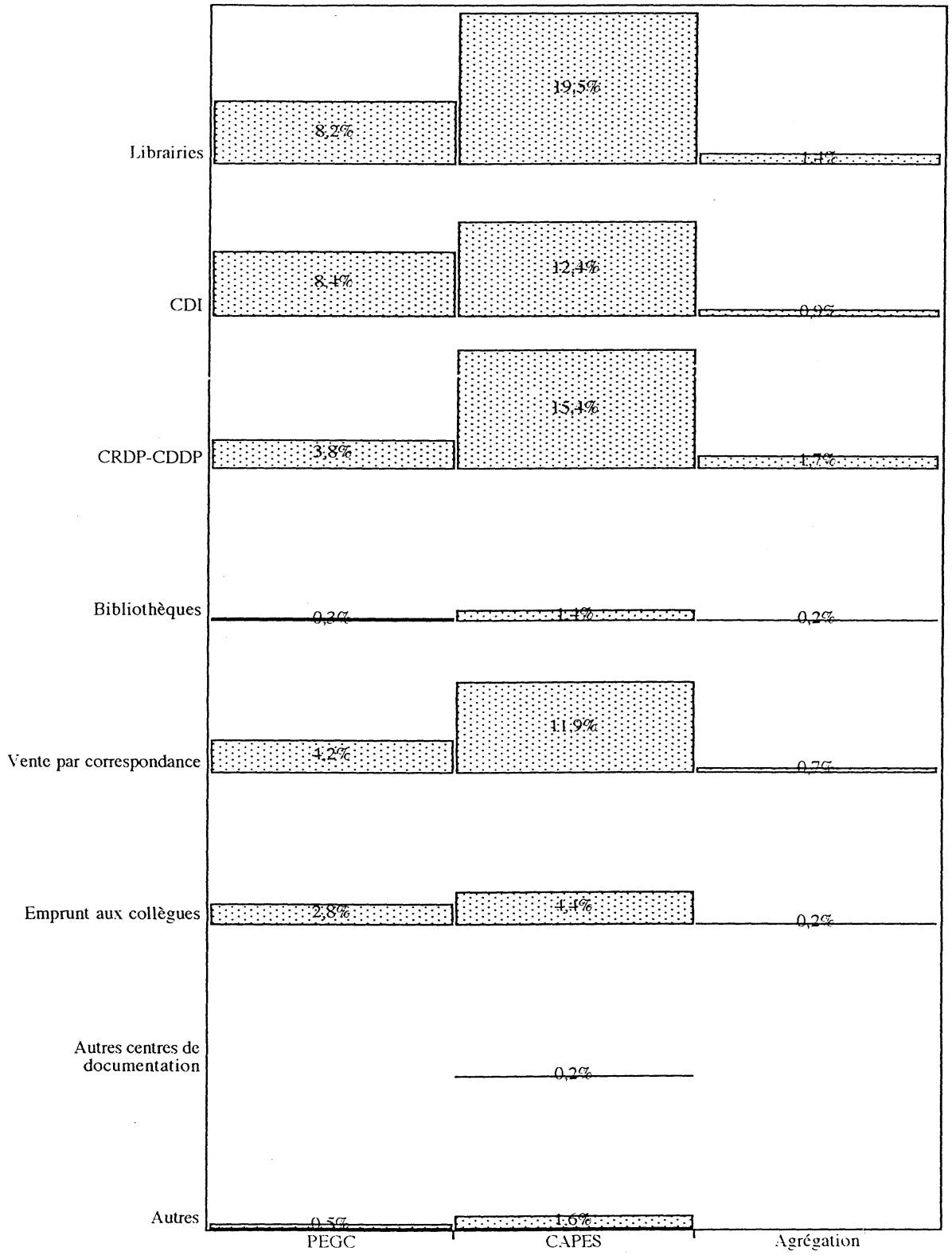

Concours le plus élevé obtenu par l'enseignant :

donnée n°2.1/50

	Effectifs	%
PEGC	88	28,2%
CAPES	208	66,8%
Agrégation	16	5,2%
TOTAL	312	100,0%

IUFM d'usage selon le concours le plus élevé obtenu par l'enseignant :

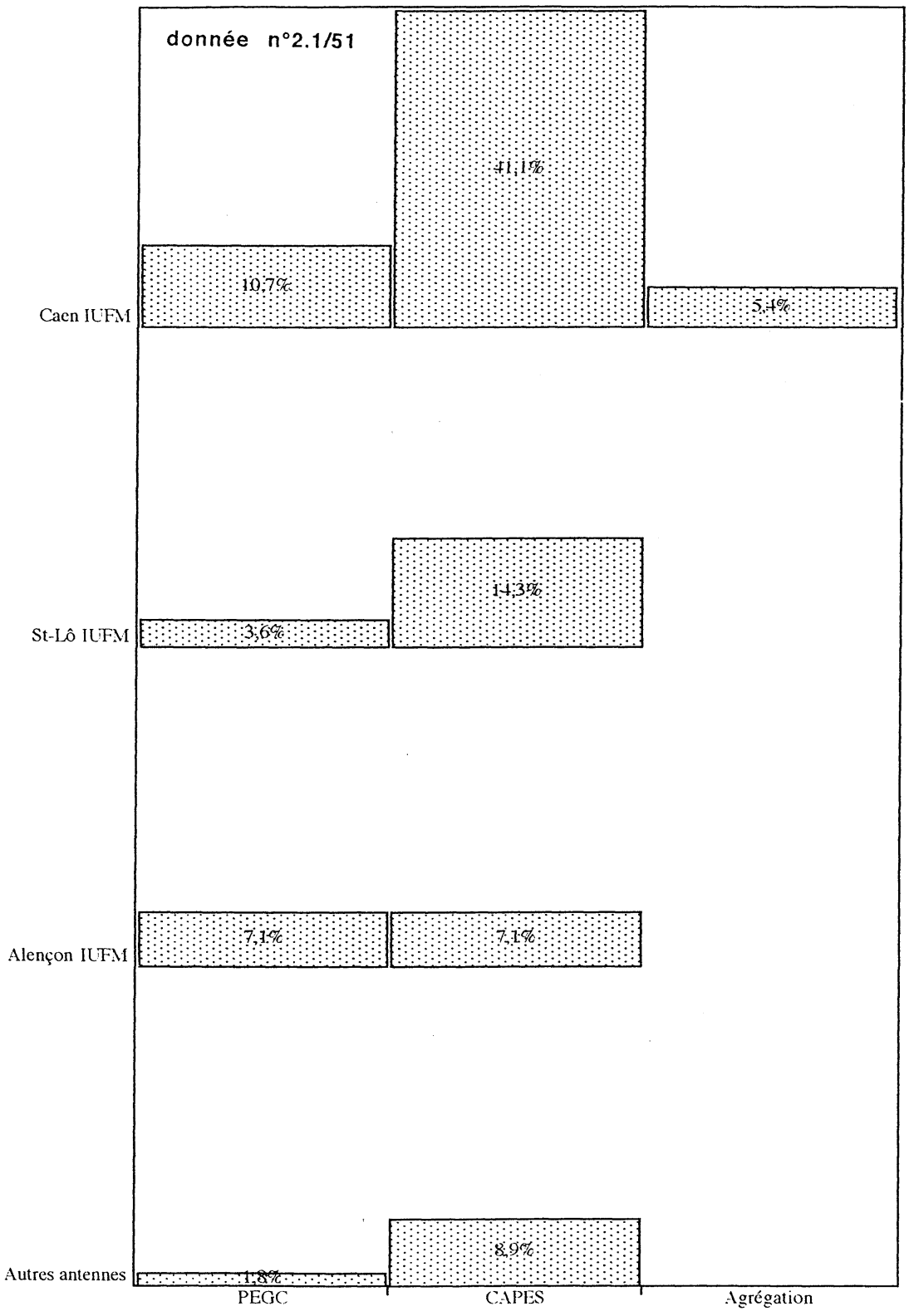

Fréquence annuelle de passage dans les bibliothèques de ...
concours le plus élevé obtenu par l'enseignant :

donnée n°2.1/52

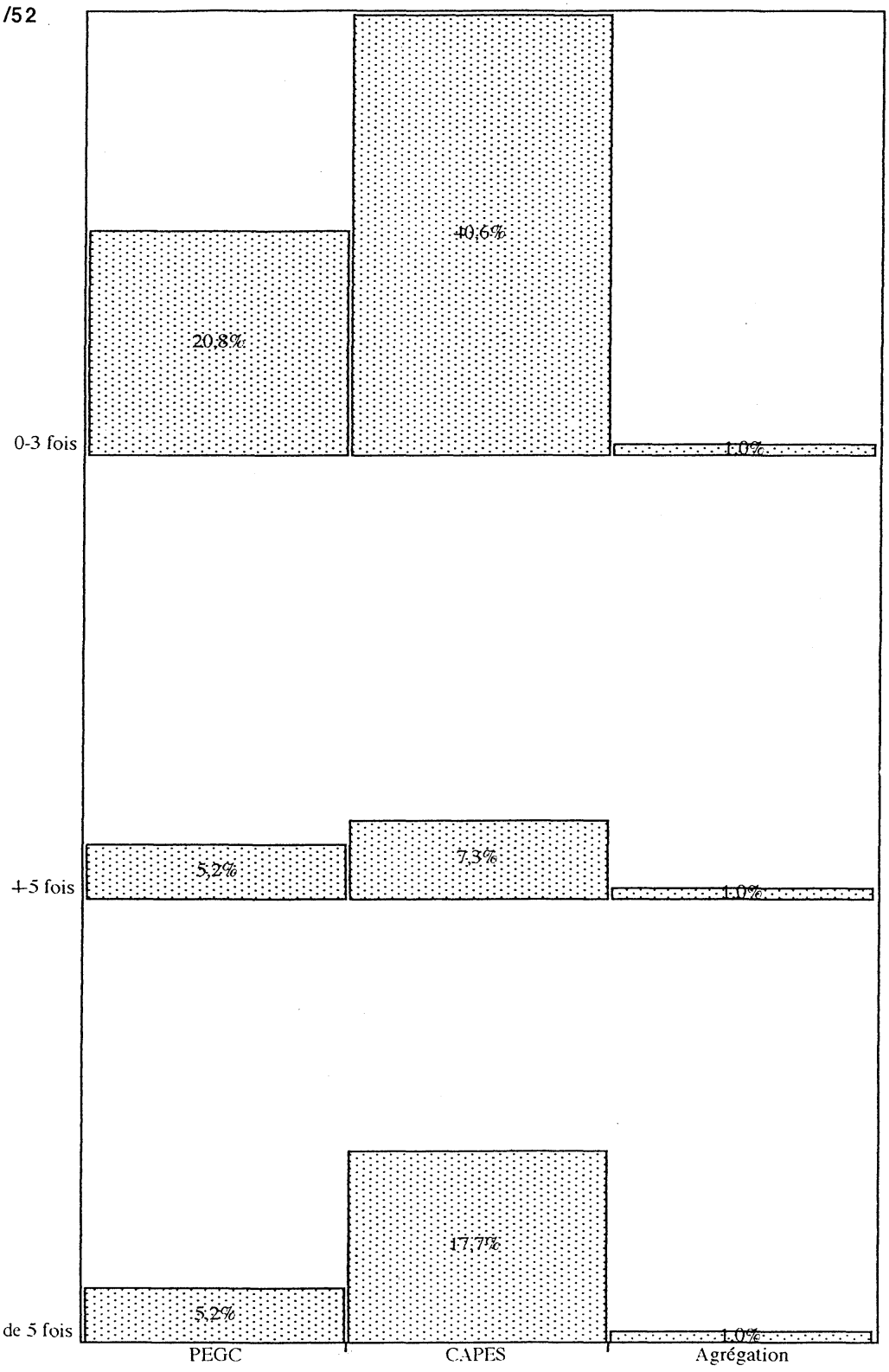

Abonnement personnel à une bibliothèque municipale selon leconcours le plus élevé obtenu :

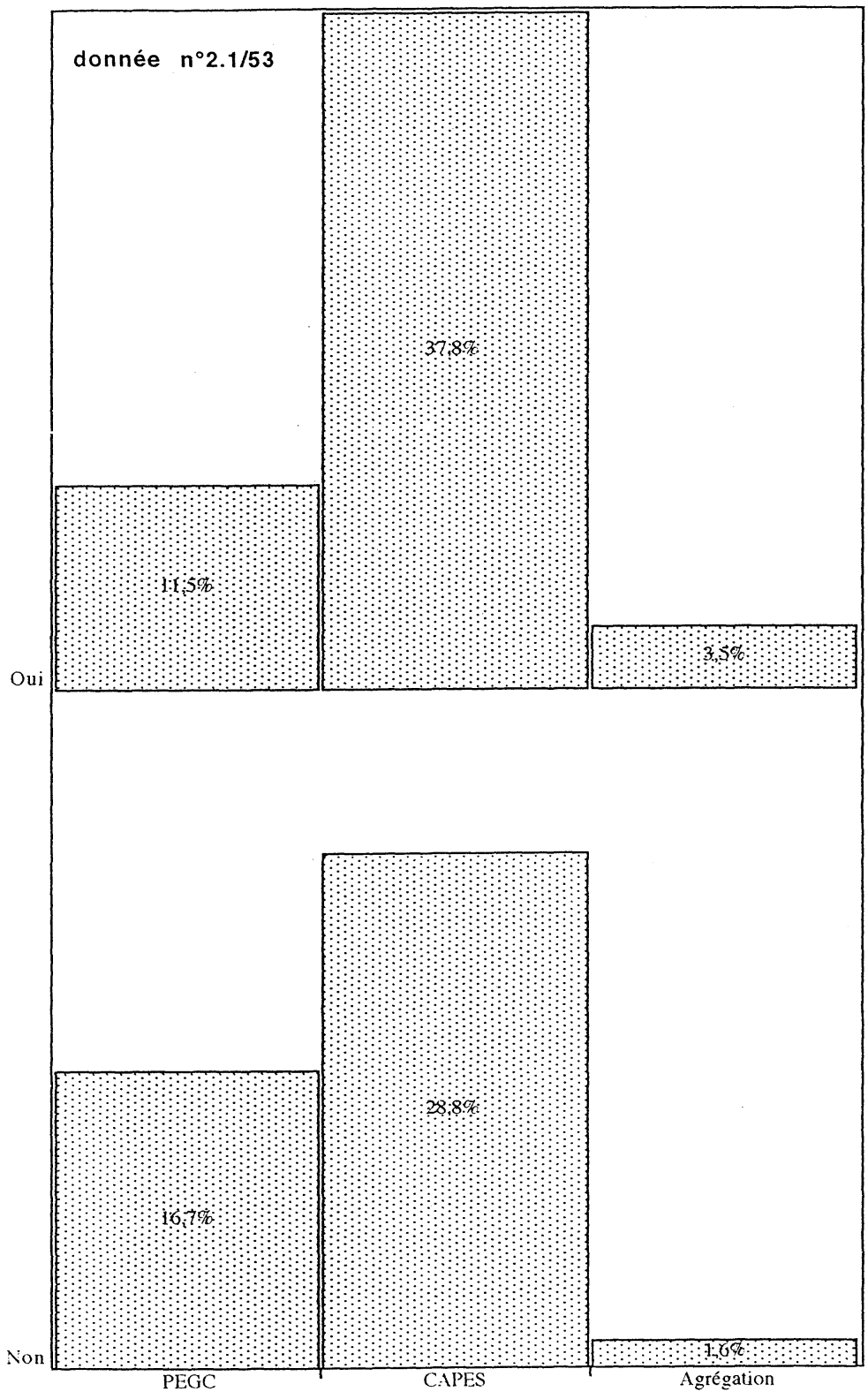

Σ=312 Khi2=7,92 ddl=2 p=0,019 (Significatif)

Fréquentation trimestrielle des CDDP/CRDP selon le nombre d'années passées au collège :

donnée n°2.1/54

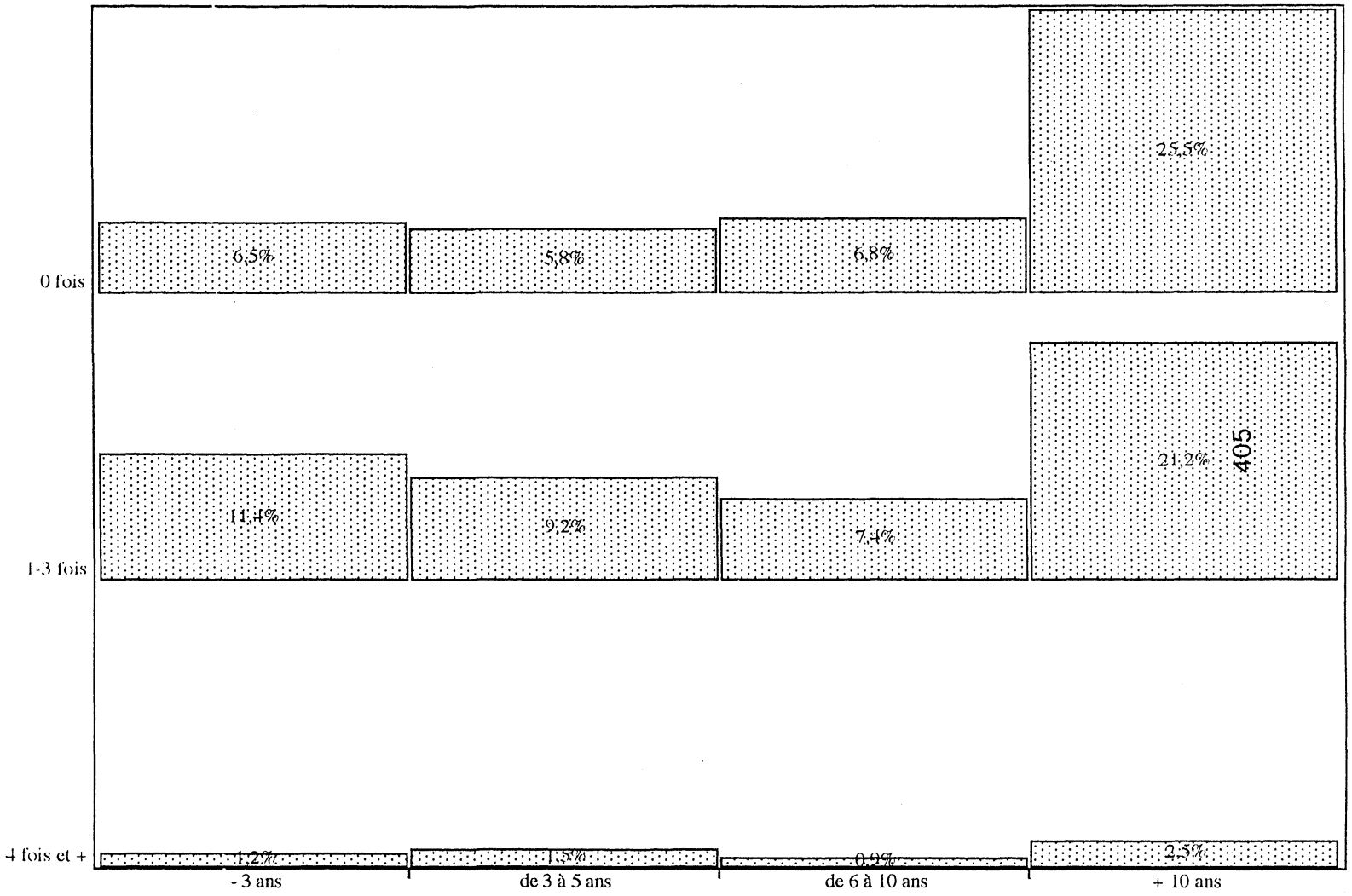

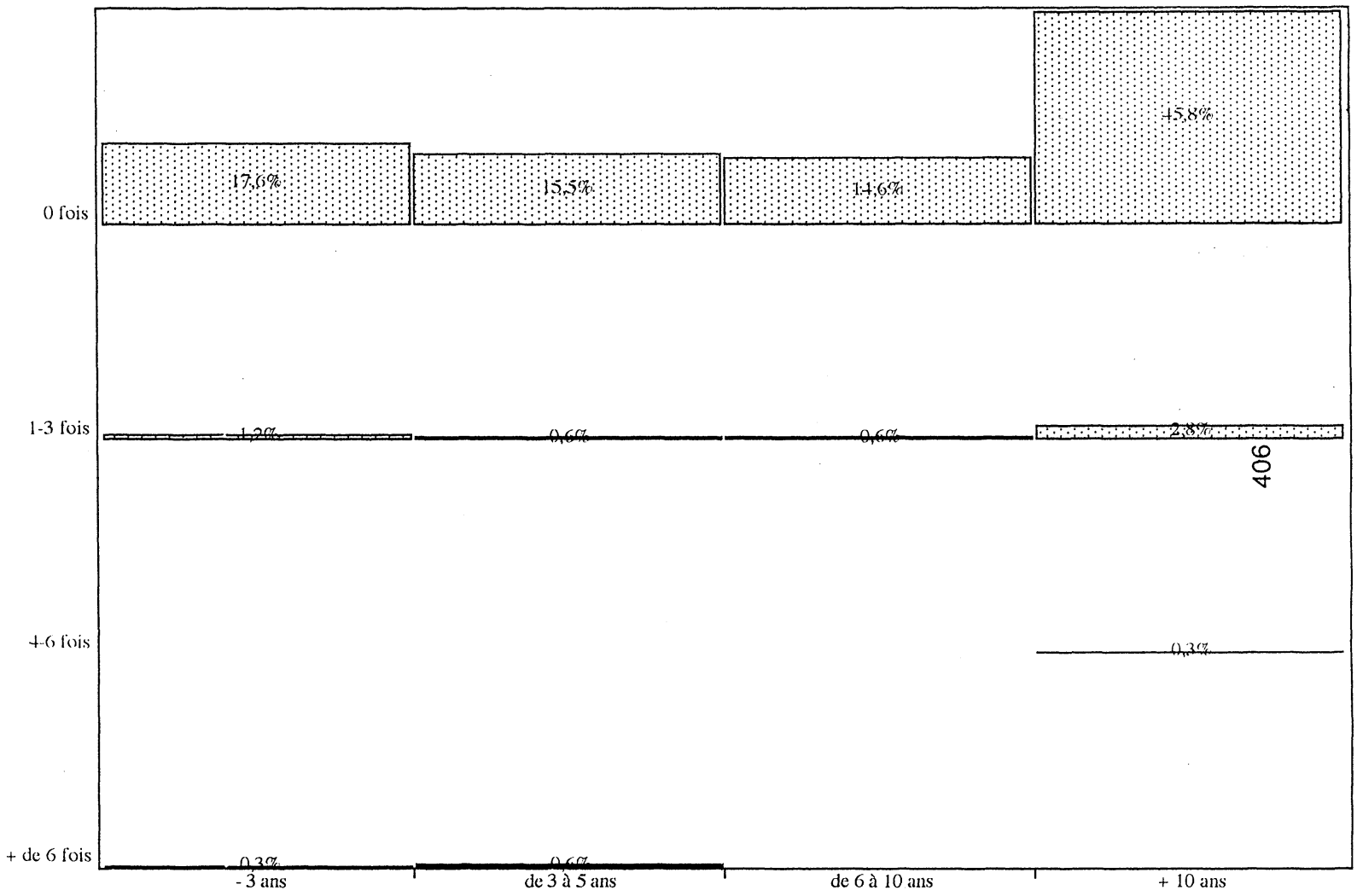
0 fois
1-3 fois
4-6 fois
+ de 6 fois
17,6%
15,5%
14,6%
45,8%
1,2%
0,6%
0,6%
2,8%
406
0,3%
0,3%
0,6%
- 3 ans
de 3 à 5 ans
de 6 à 10 ans
+ 10 ans

d'années passées au collège ?

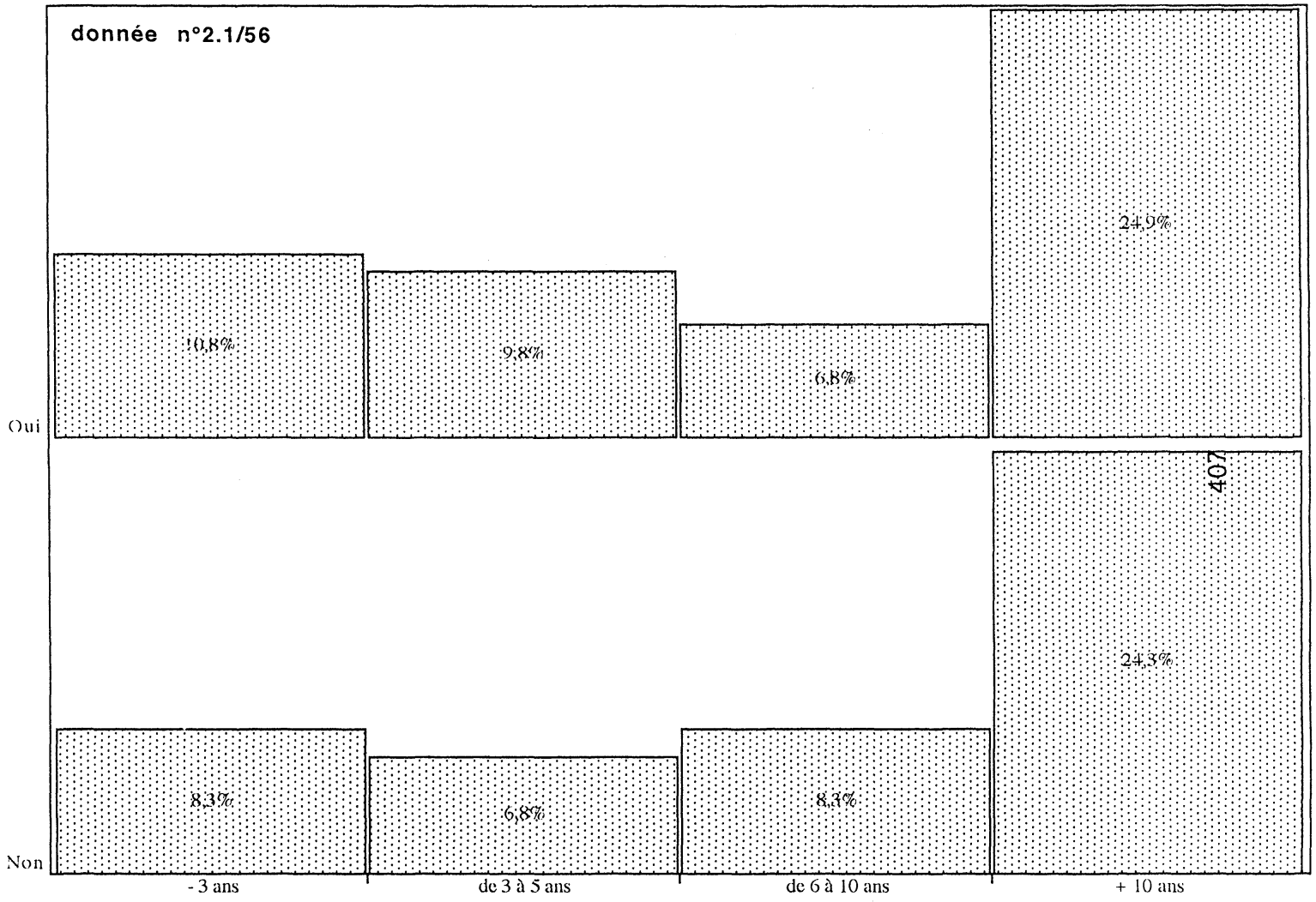

Première formation continue :

donnée n°2.1/57

	Effectifs	%
< à 5ans	25	42,4%
>= 5ans	34	57,7%
TOTAL	59	100,0%

Activités de formation continue et mise en place d'ateliers pédagogiques au CDI :

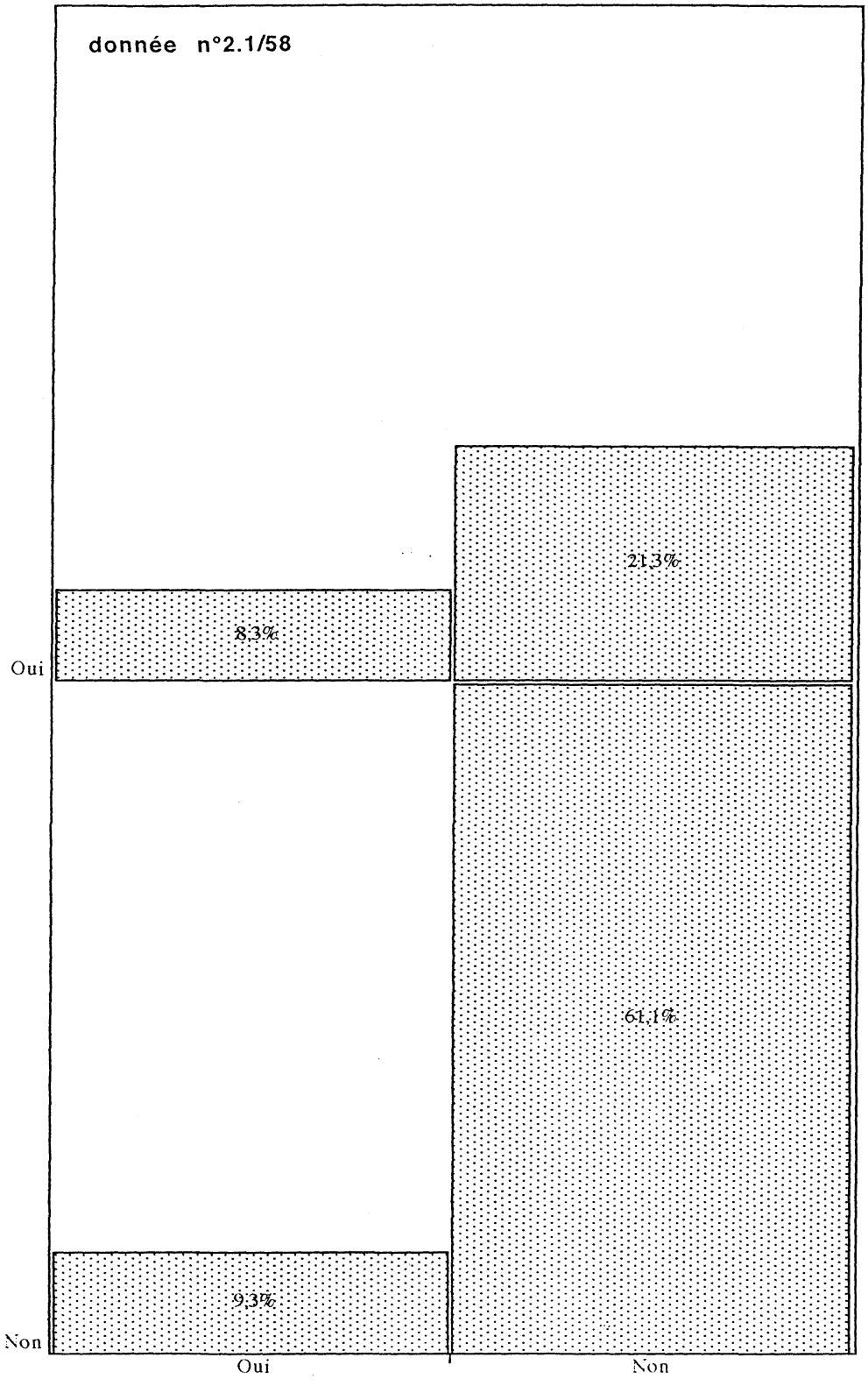

Activités de formation continue et le fait de faire faire les recherches documentaires au documentaliste du CDI :

donnée n°2.1/59

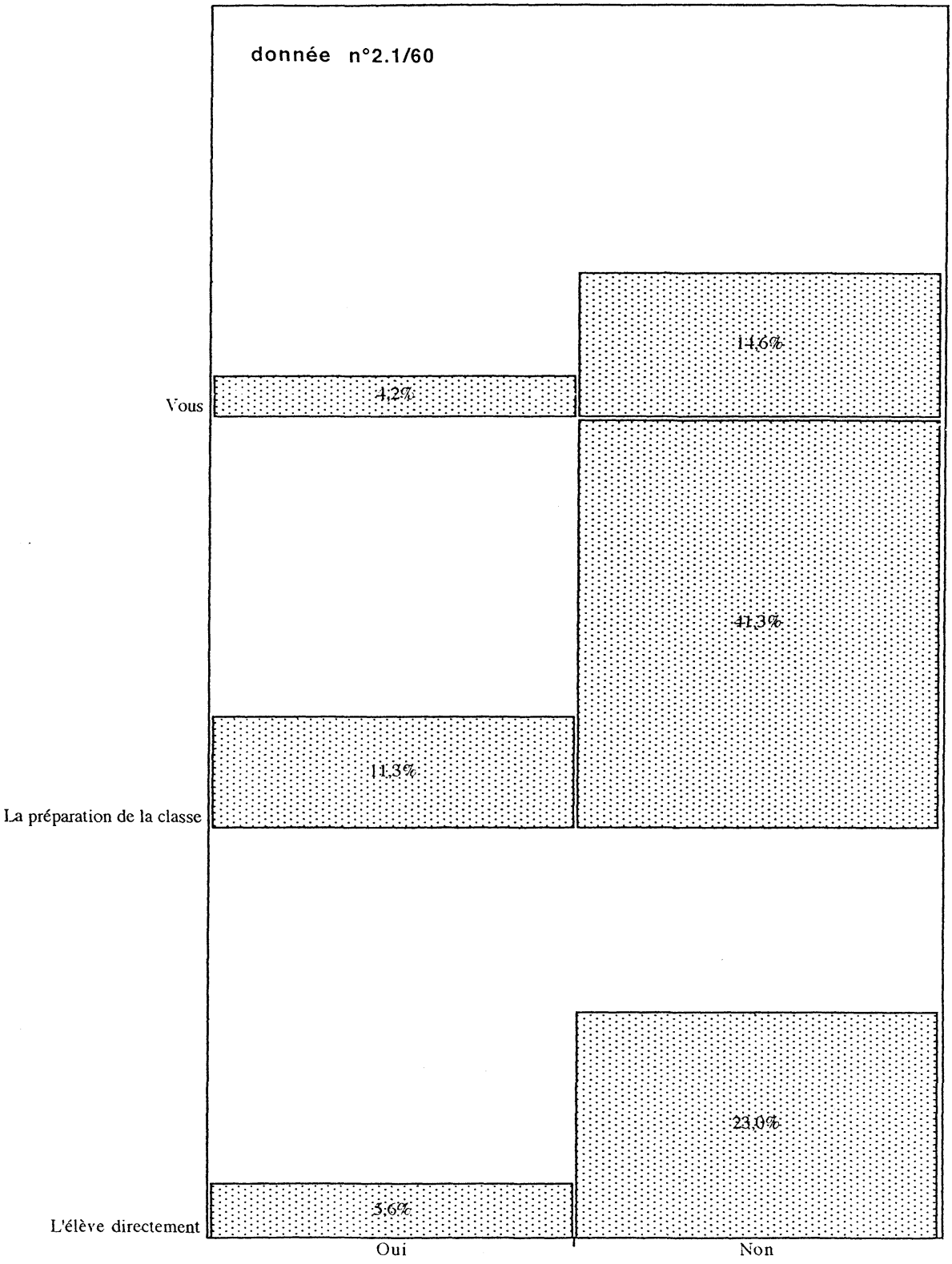
donnée n°2.1/60
Vous
La préparation de la classe
L'élève directement
4,2%
14,6%
11,3%
41,3%
5,6%
23,0%
Oui
Non

Premières activités de formation continue et l'effet sur l'accompagnement de classes au CDI

donnée n°2.1/61

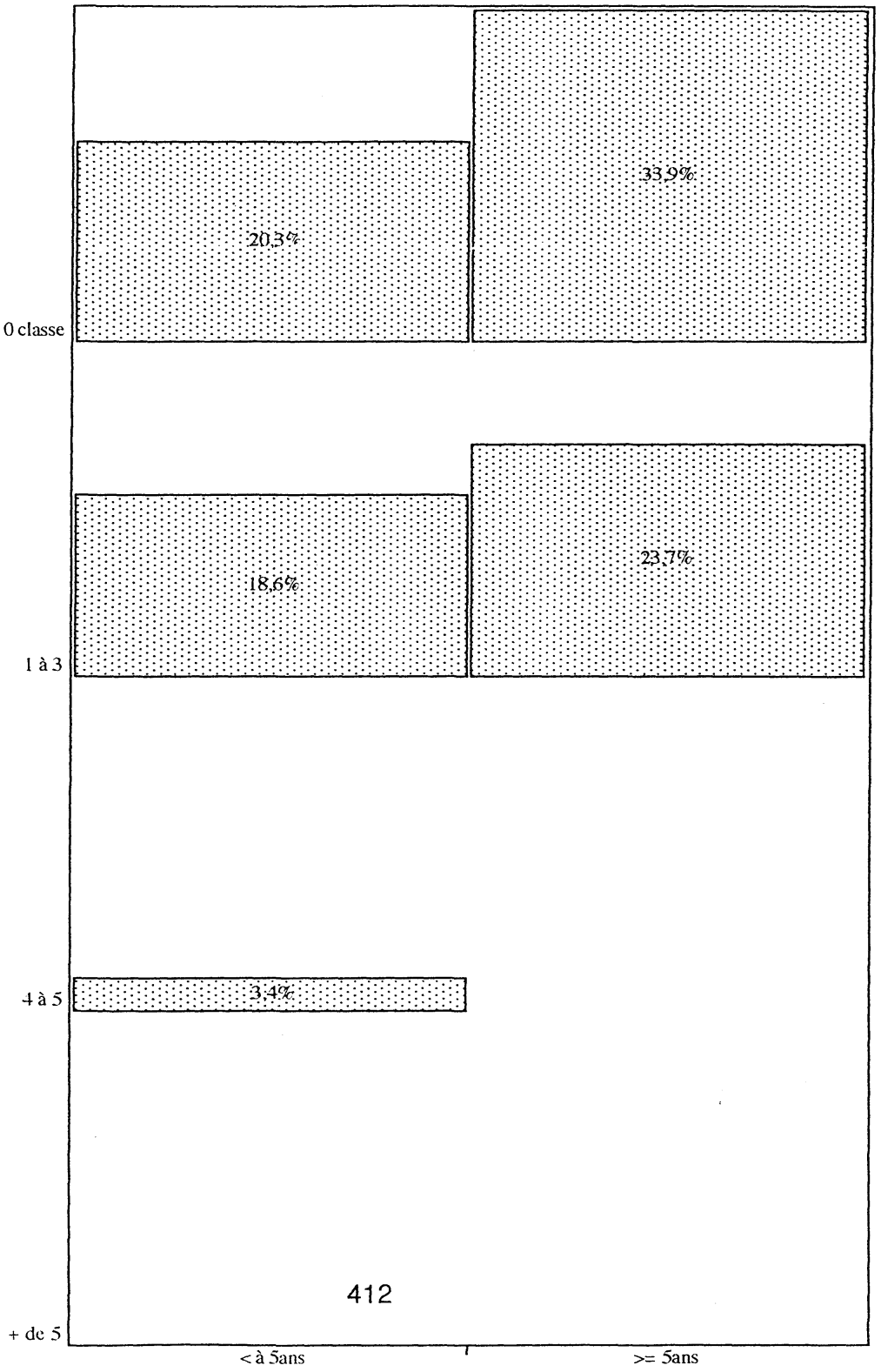

Premières activités de formation continue et l'effet sur l'animation d'ateliers pédagogiques avec le CDI

donnée n°2.1/63

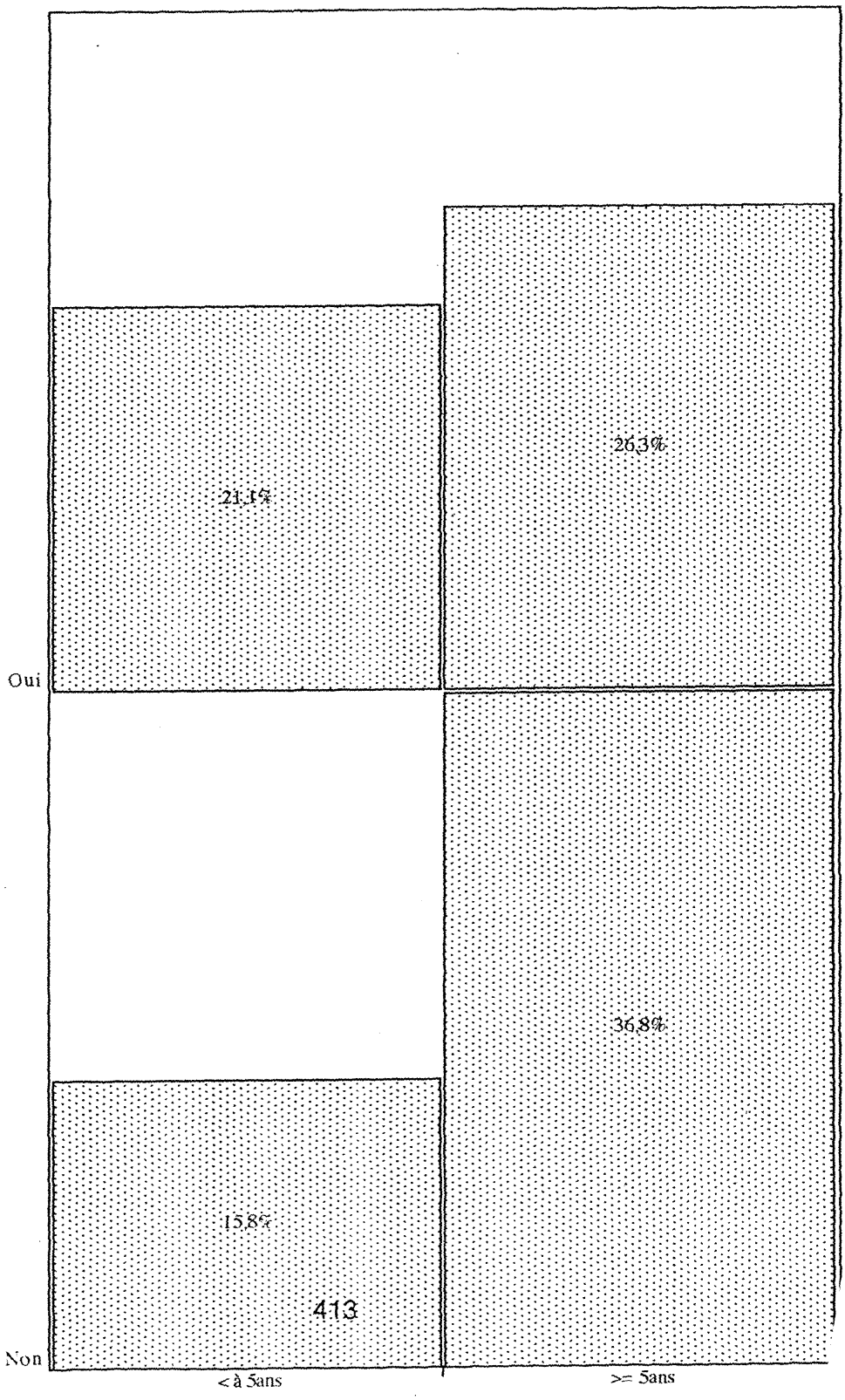

donnée n°2.1/64

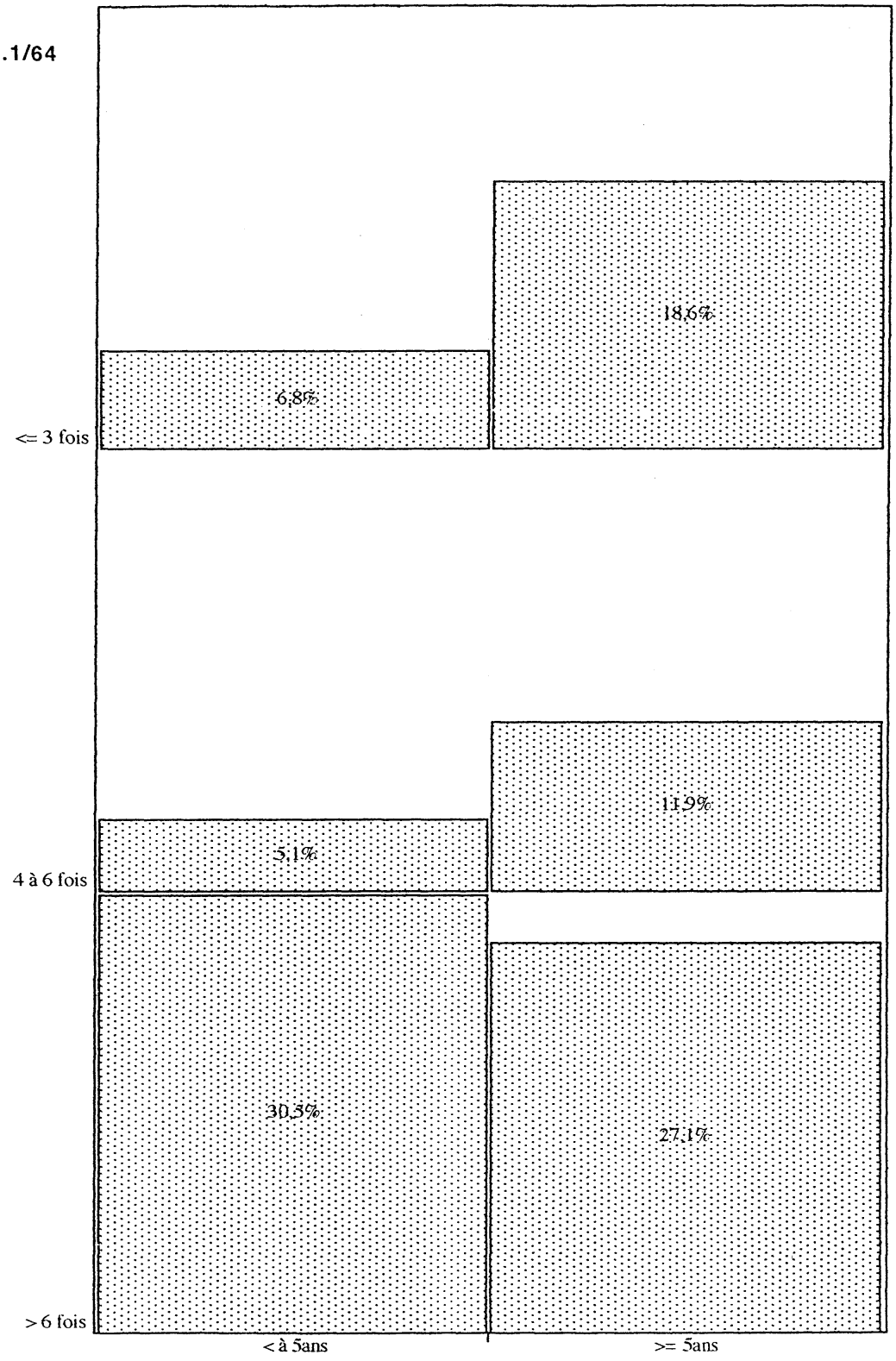

donnée n°2.1/65

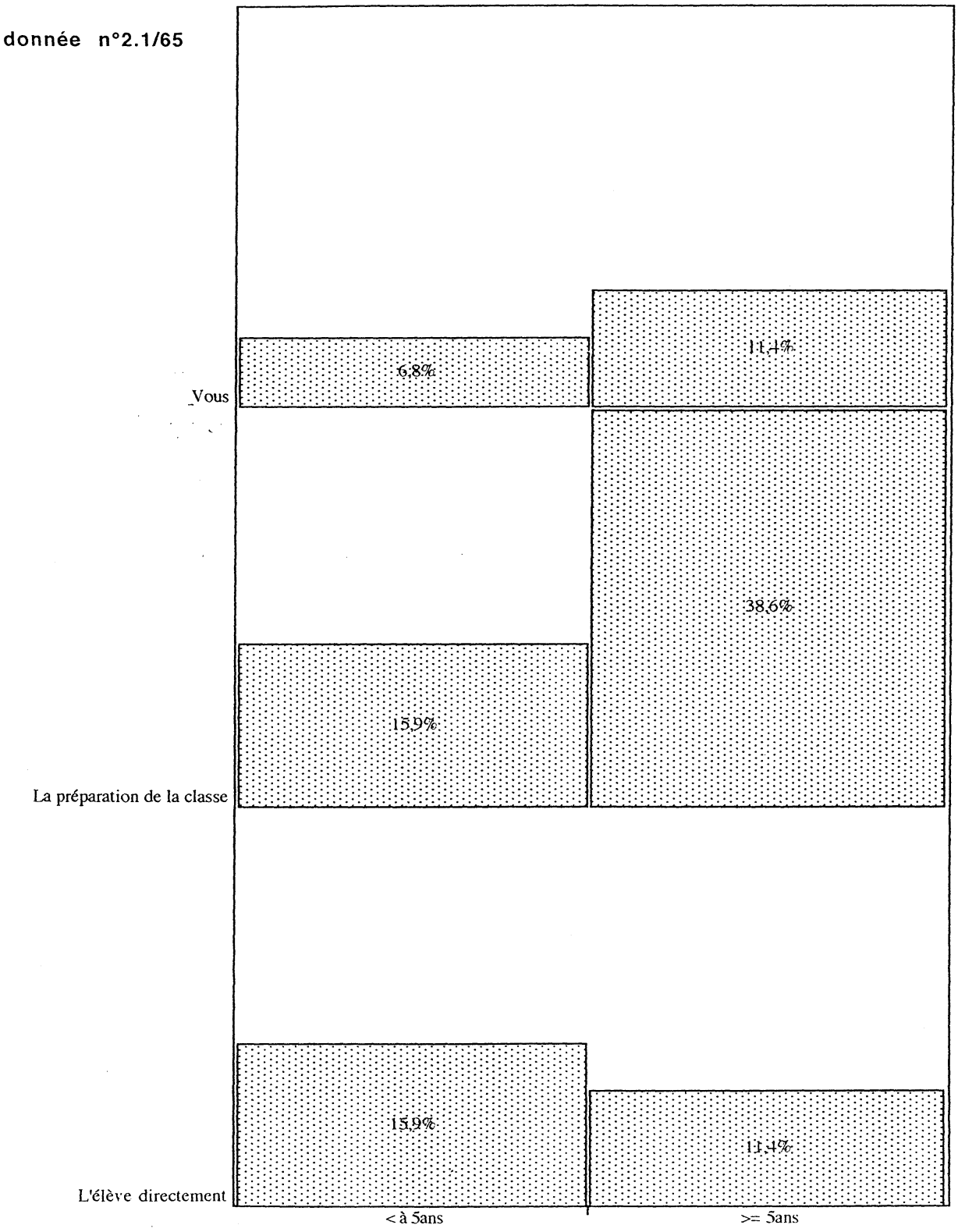

Incidence des dernières activités de formation continue et le fait de faire faire des recherches documentaires au documentaliste du CDI

donnée n°2.1/66

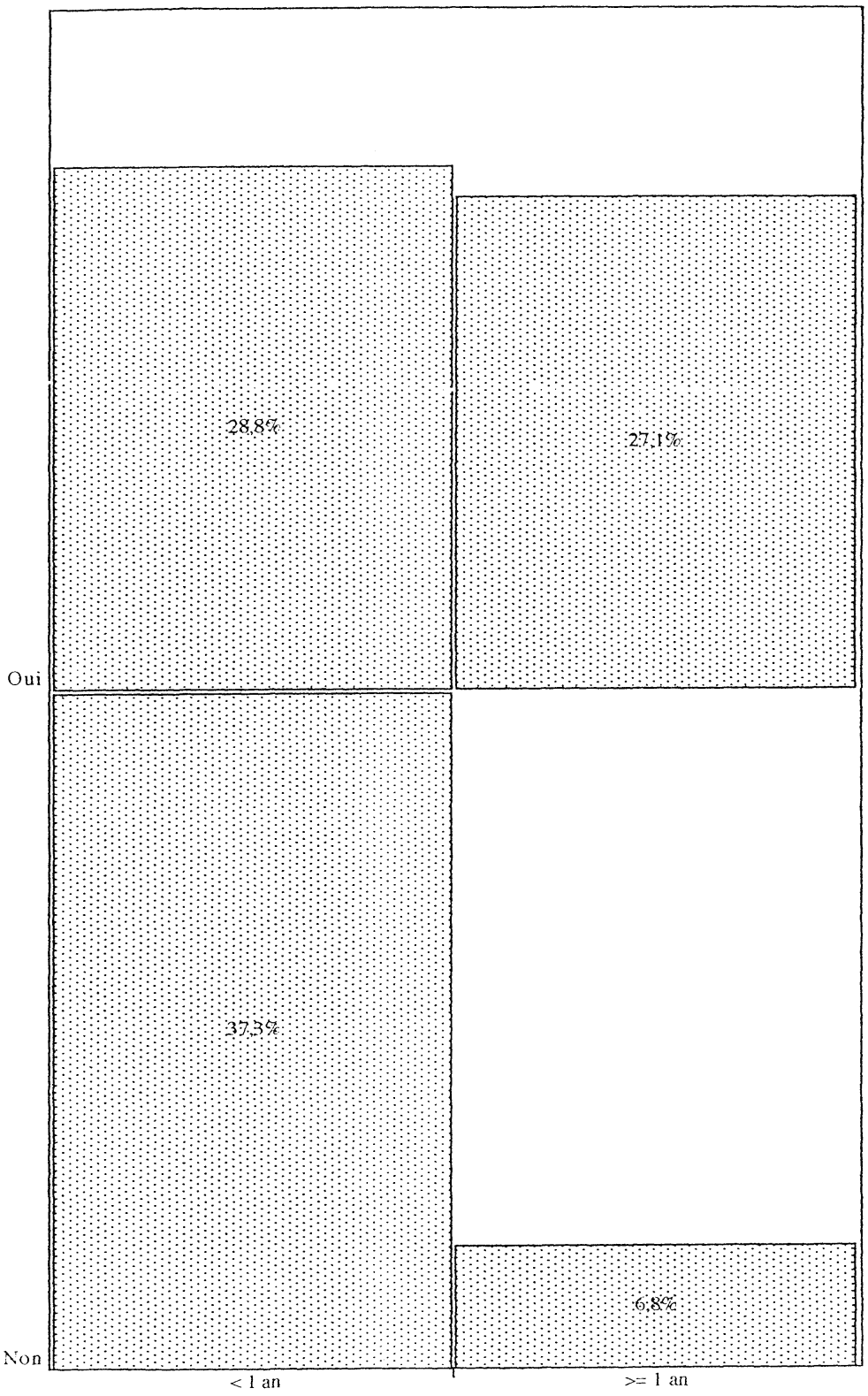

Σ=59 Khi2=5,76 ddl=1 p=0,016 (Significatif)

Incidence des dernières activités de formation continue sur les recherches documentaires

donnée n°2.1/67

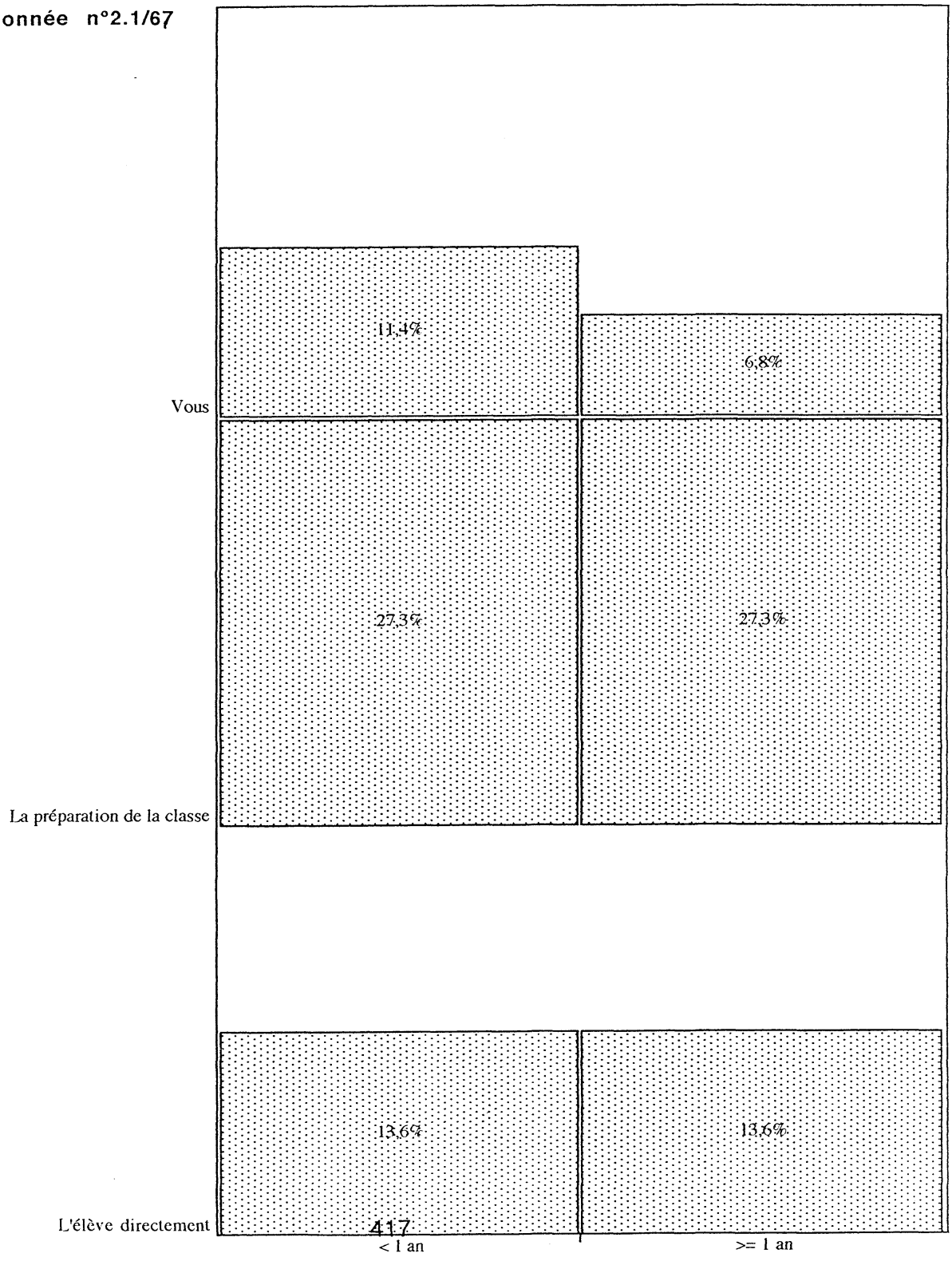

donnée n°2.1/68

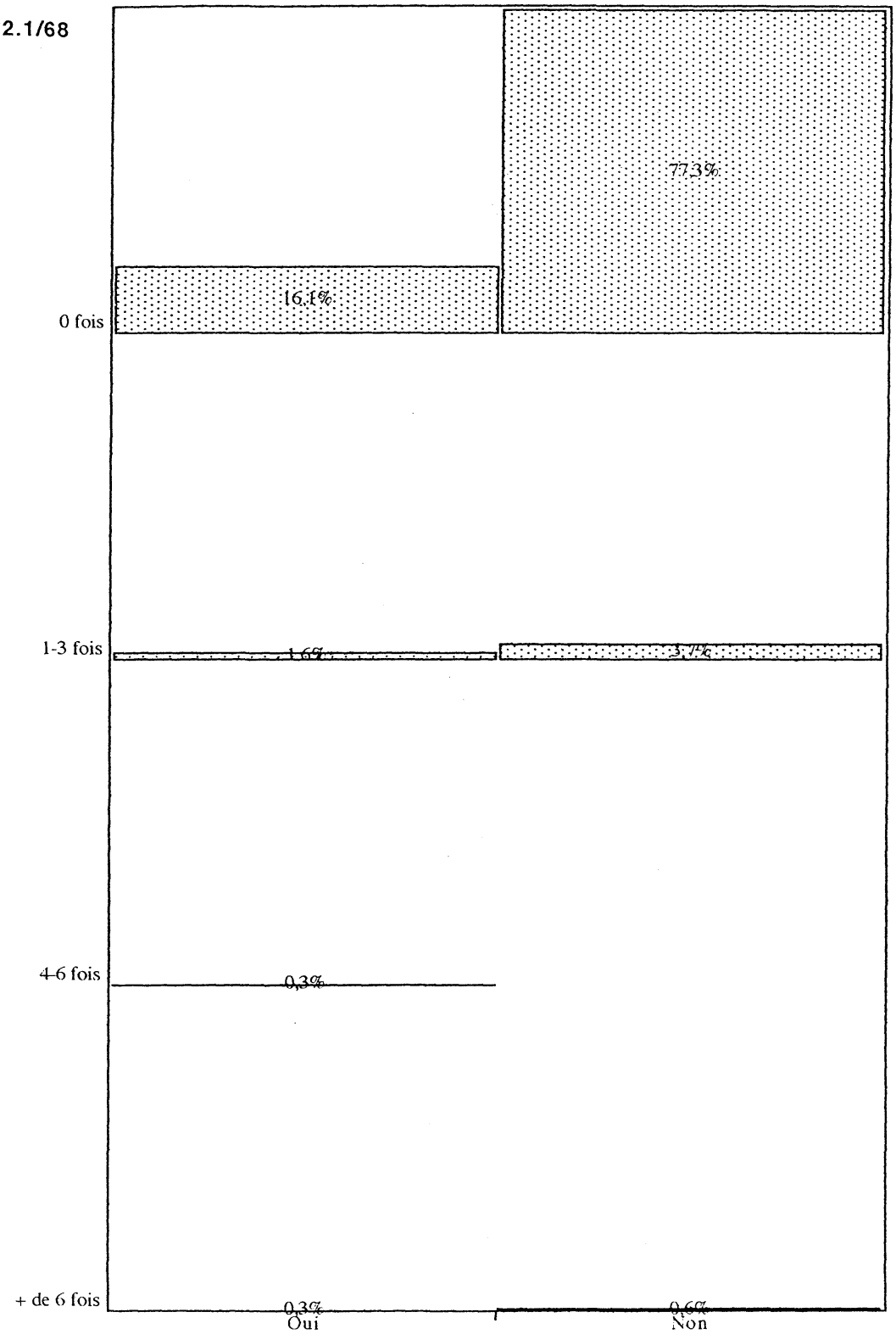

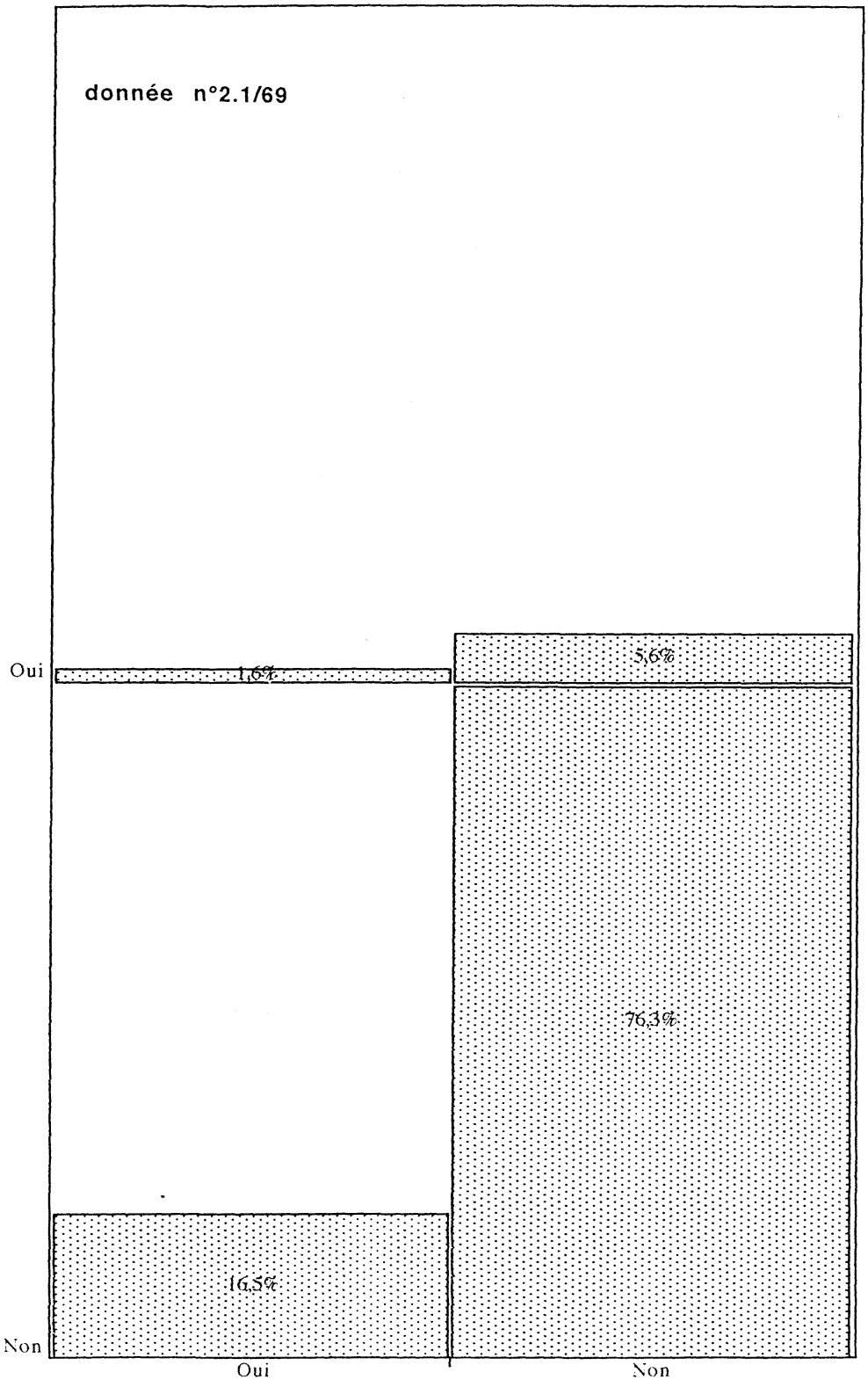
donnée n°2.1/69
Oui
Non
1,6%
5,6%
16,5%
76,3%
Oui
Non

Etre formateur et consultation de bibliothèques de musée :

donnée n°2.1/70

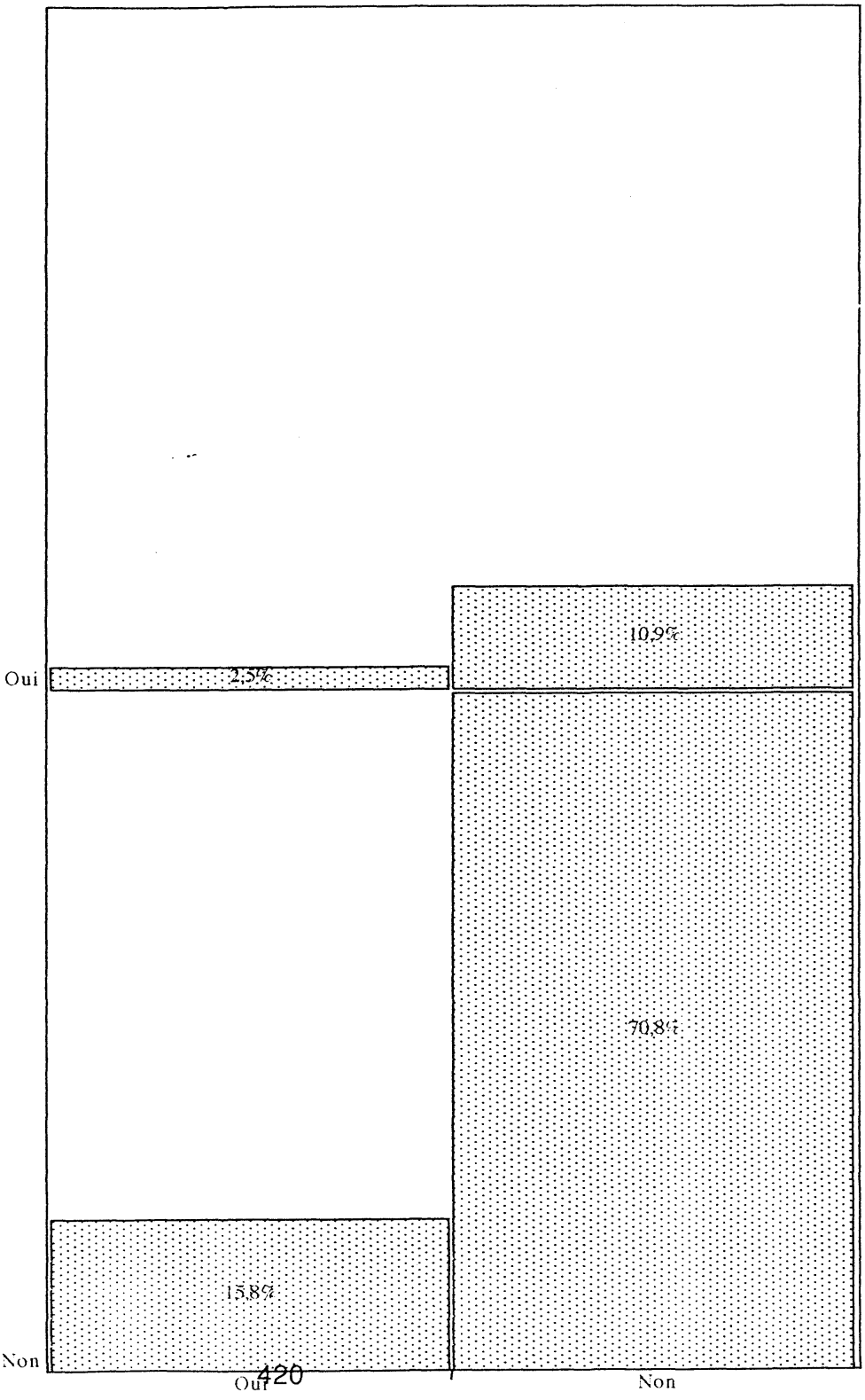

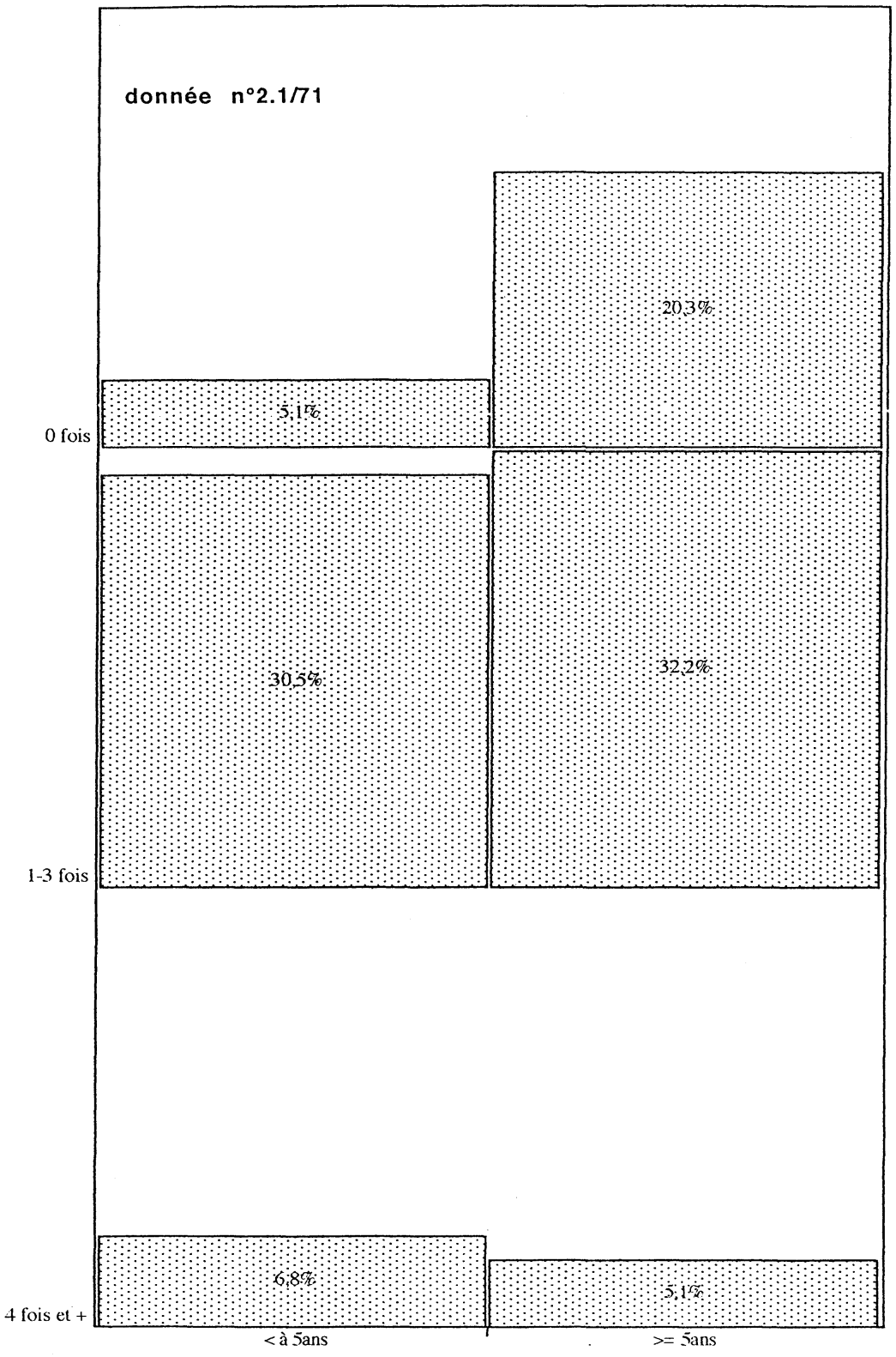
donnée n°2.1/71
20,3%
5,1%
0 fois
30,5%
32,2%
1-3 fois
6,8%
5,1%
4 fois et +
< à 5ans
>= 5ans

donnée n°2.1/72

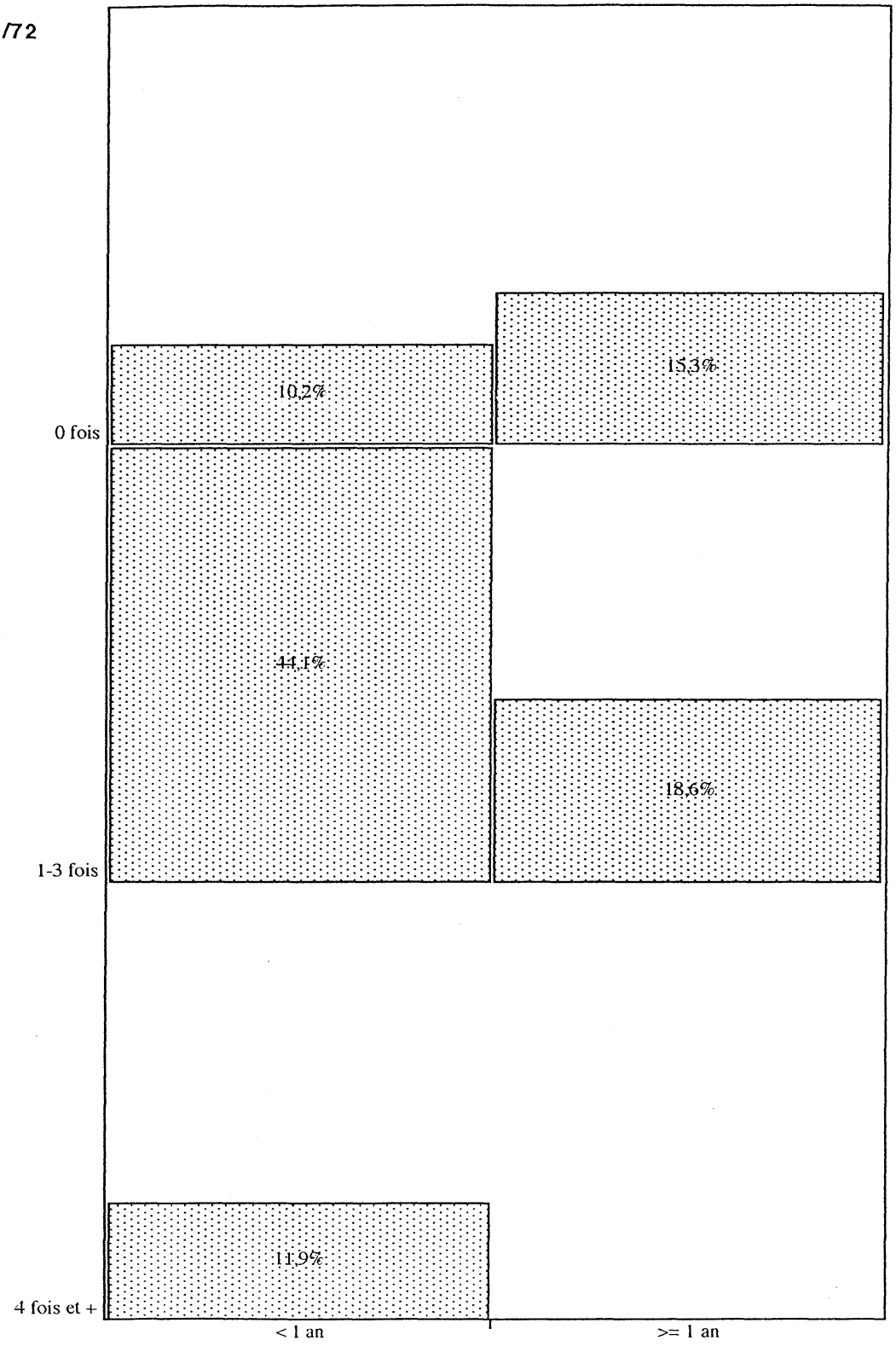

Σ=59 Khi2=5,53 ddl=2 p=0,061 (Val. théoriques < 5 422

Première formation continue et fréquentation annuelle d'un CRD d'IUFM :

donnée n°2.1/73

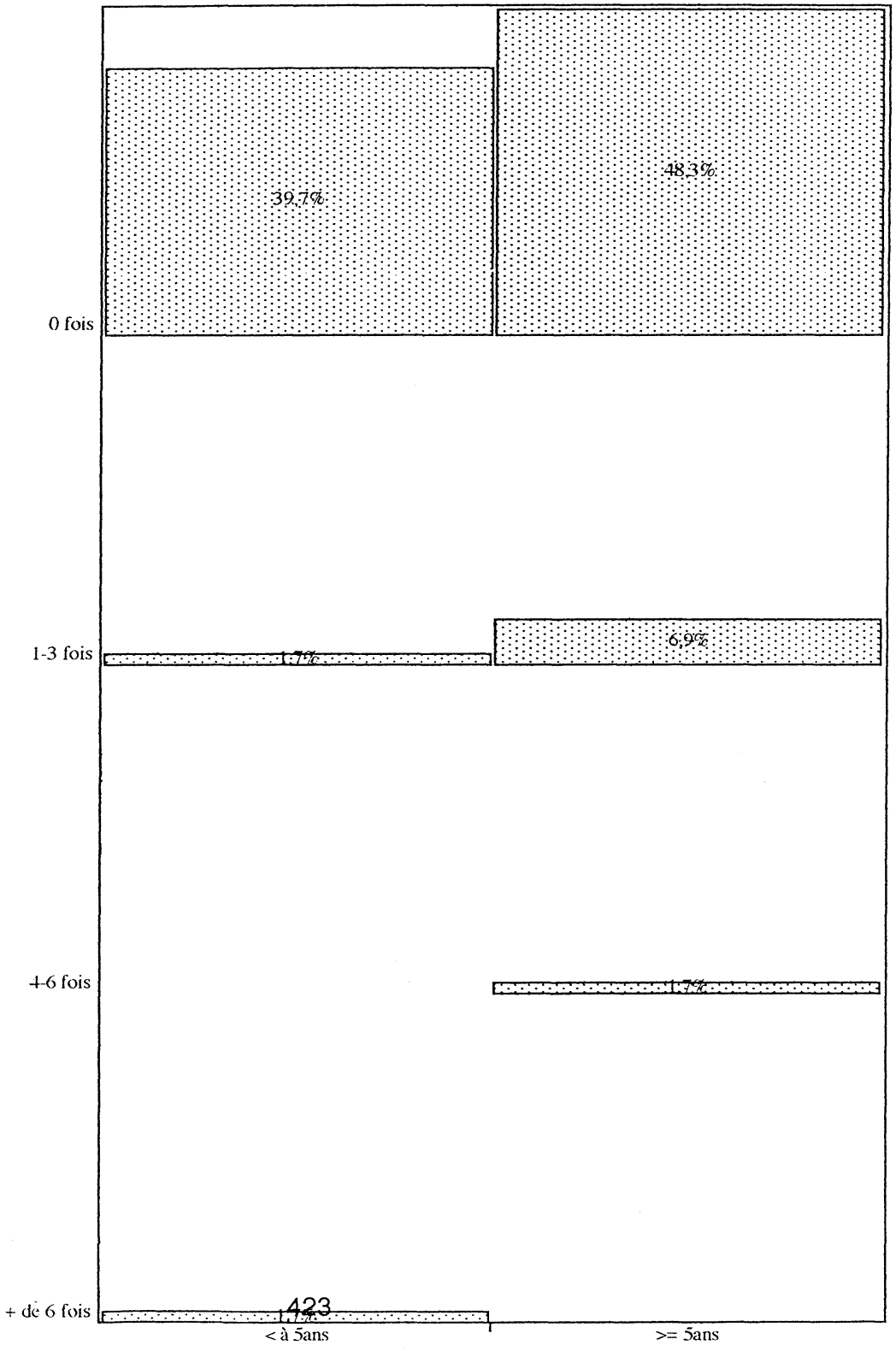

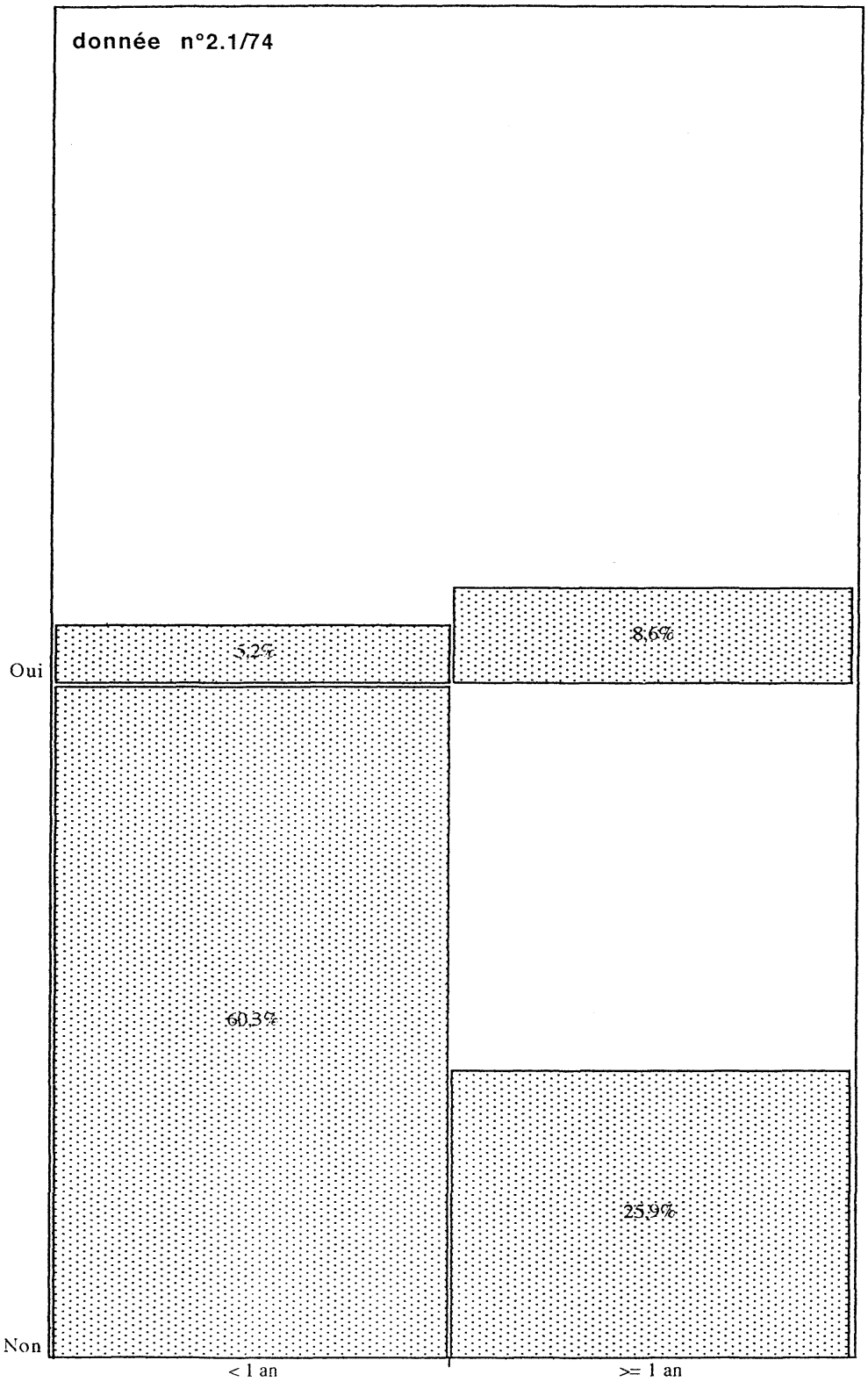
donnée n°2.1/74
Oui
Non
5,2%
8,6%
60,3%
25,9%
< 1 an
>= 1 an

donnée n°2.1/75

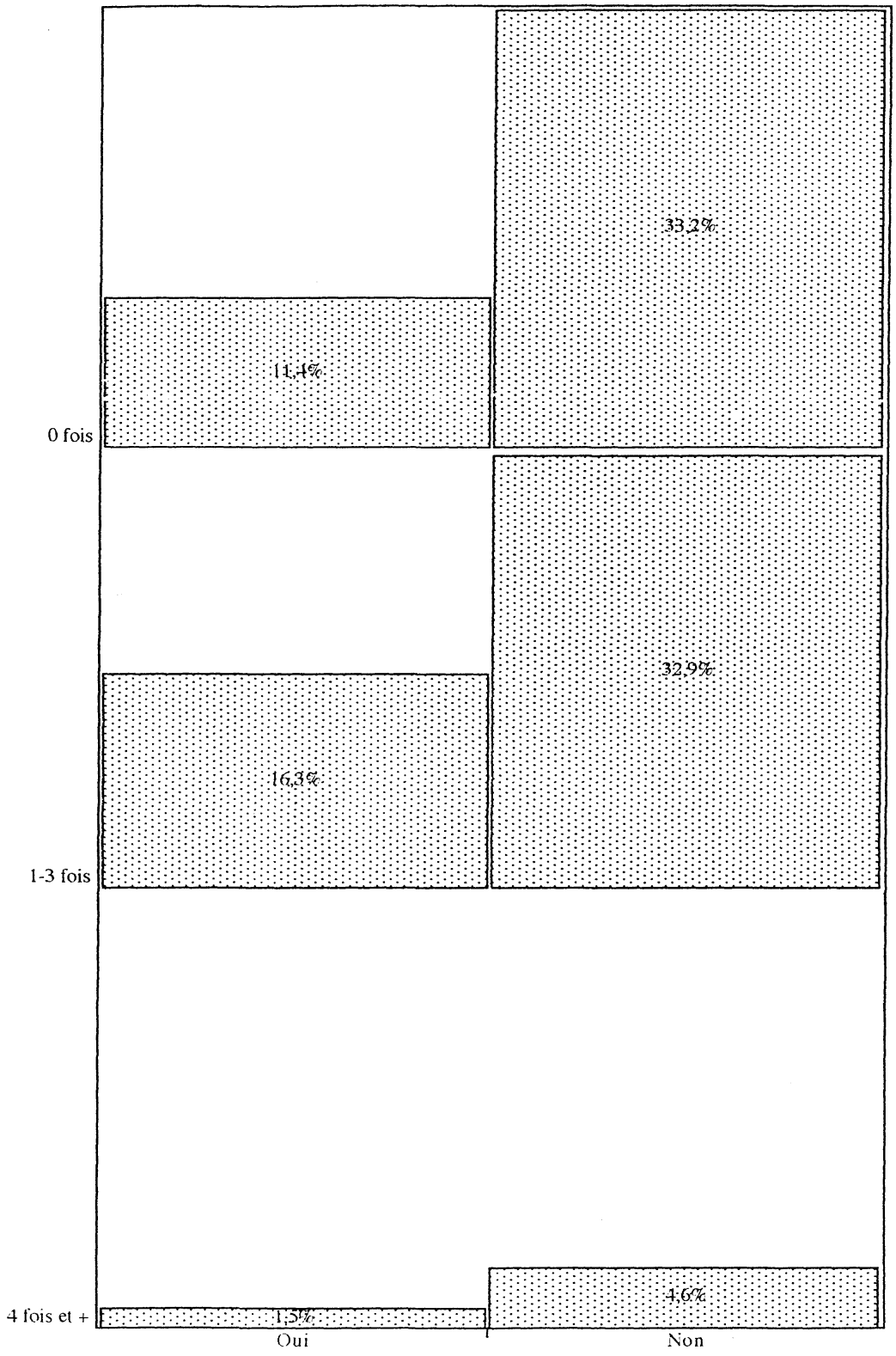

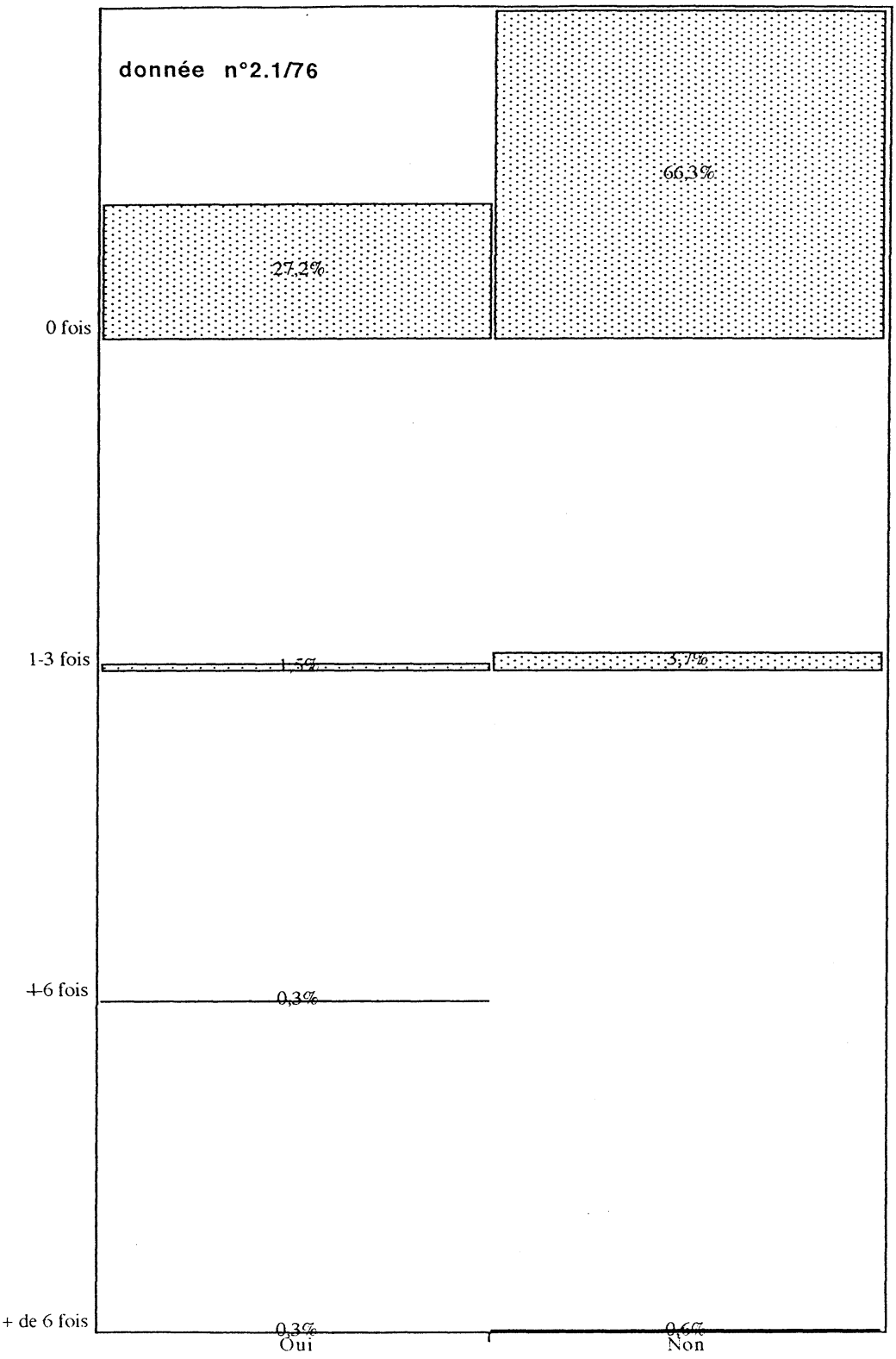
donnée n°2.1/76
66,3%
27,2%
0 fois
1-3 fois
1,5%
3,7%
+6 fois
0,3%
+ de 6 fois
0,3%
0,6%
Oui
Non

donnée n°2.1/77

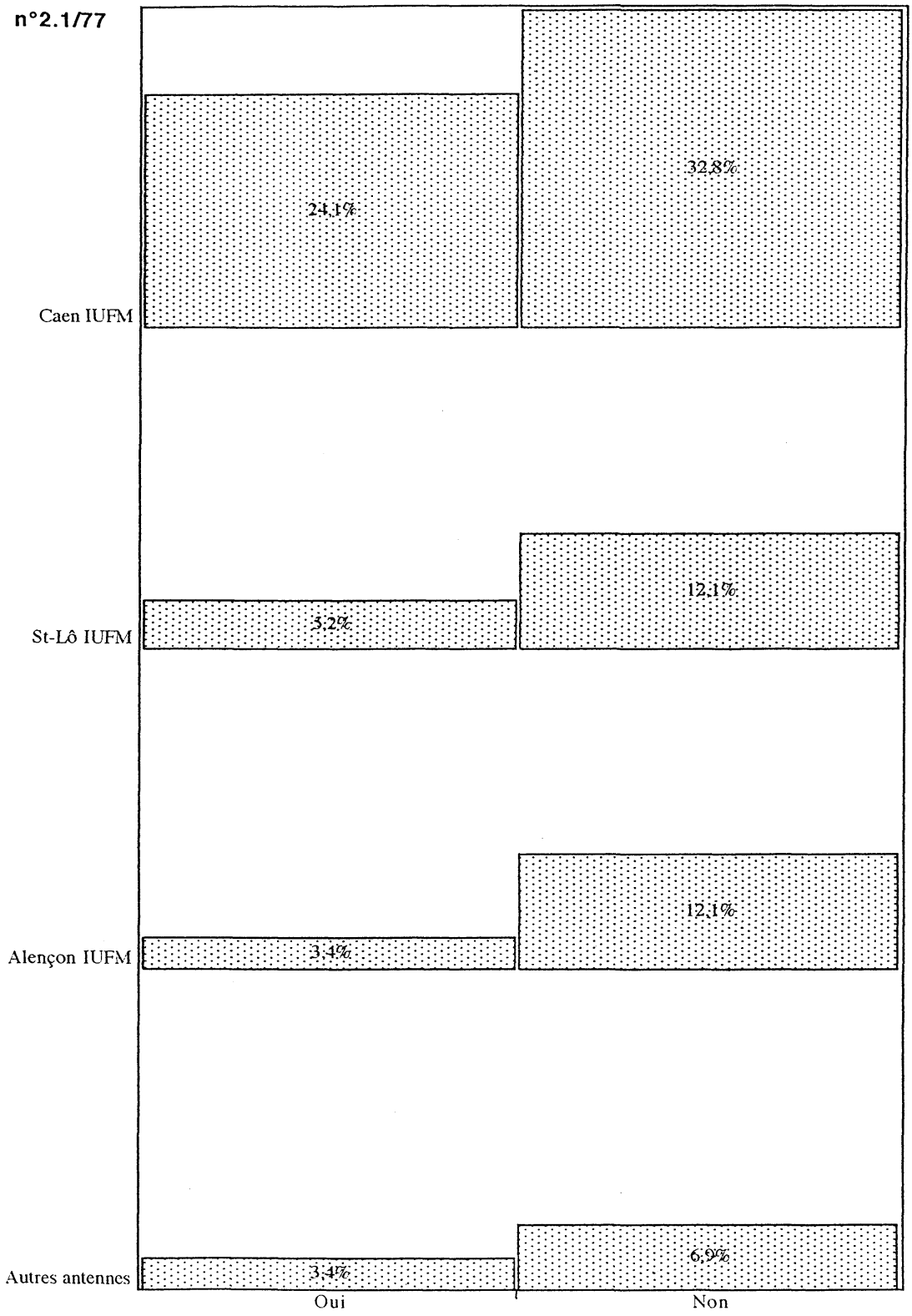

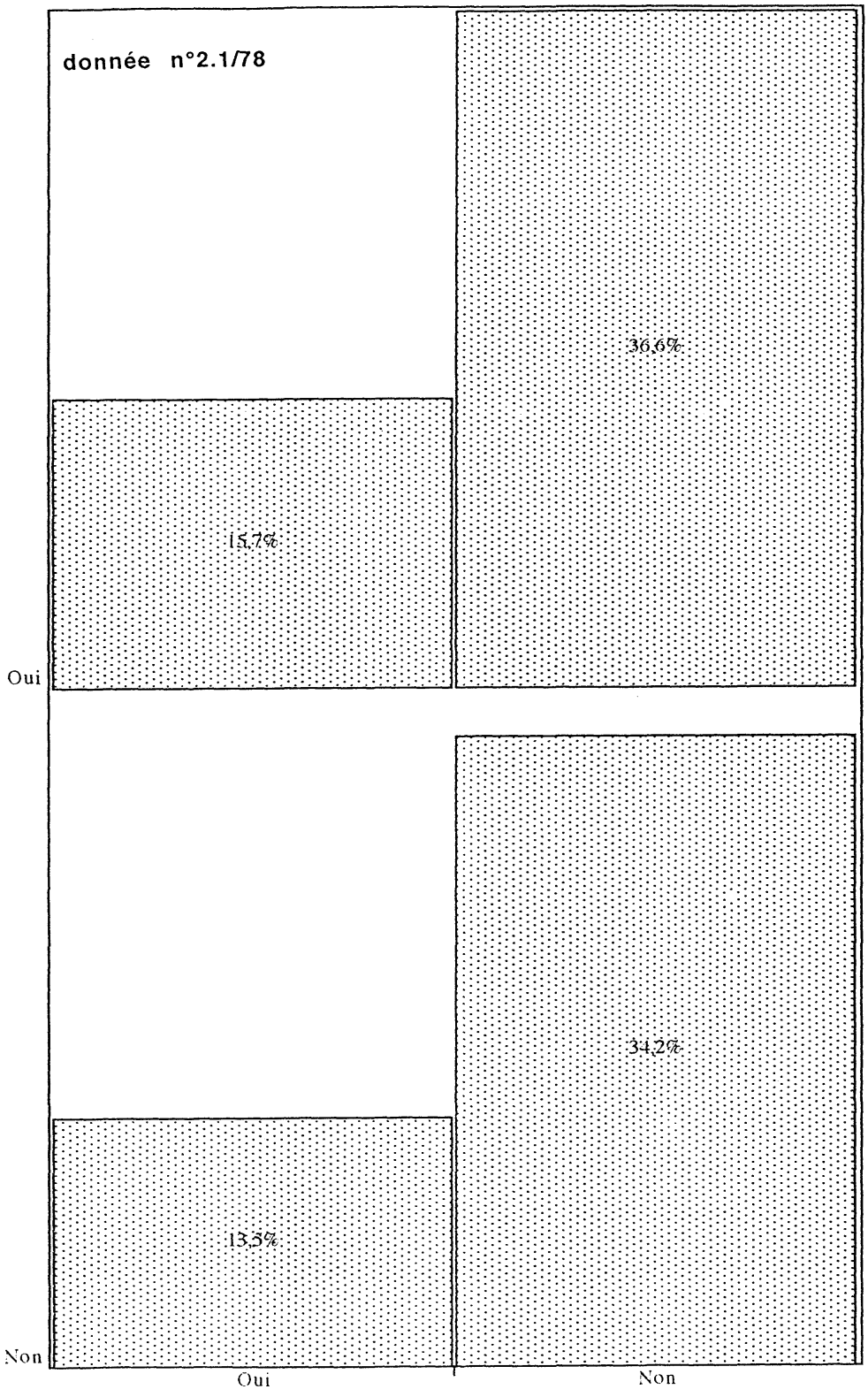
donnée n°2.1/78
36,6%
15,7%
Oui
34,2%
13,5%
Non
Oui
Non

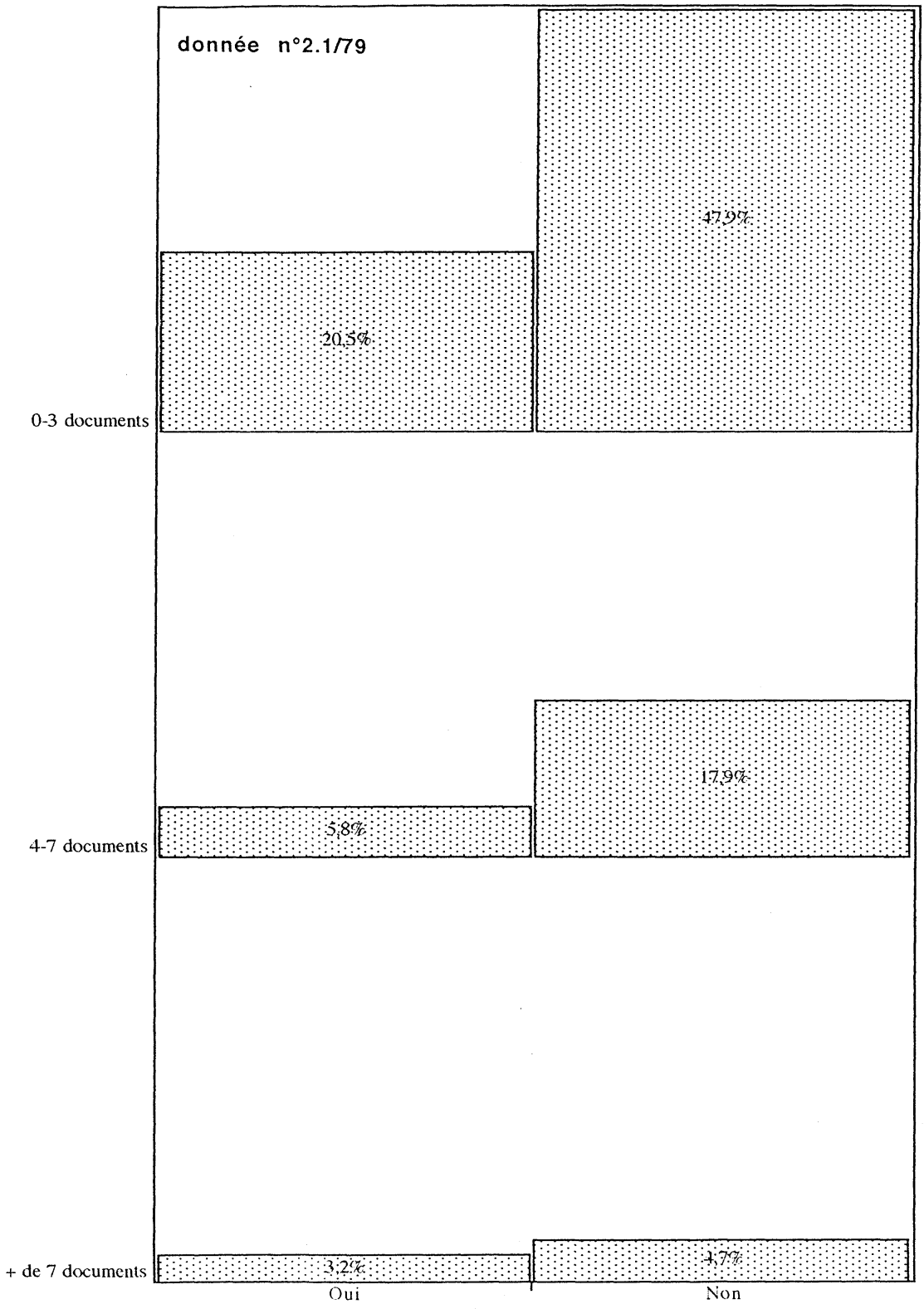
donnée n°2.1/79
47,9%
20,5%
0-3 documents
17,9%
5,8%
4-7 documents
3,2%
1,7%
+ de 7 documents
Oui
Non

Activités de membre de jury et sollicitation du documentaliste du CDI pour la recherche d'information:

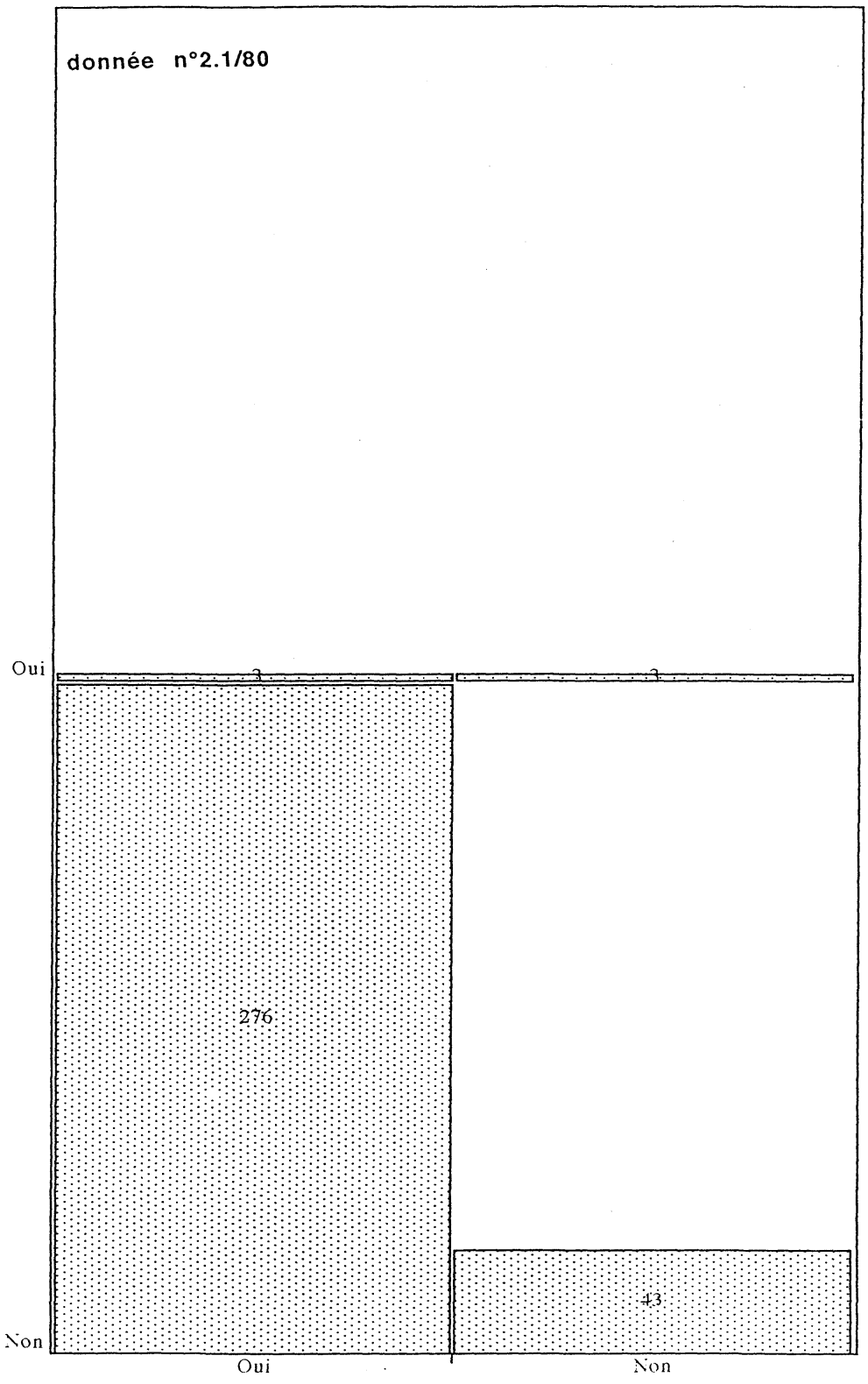

Activités de membre de jury d'IUFM et sollicitation du documentaliste du CDI pour la recherche d'information :

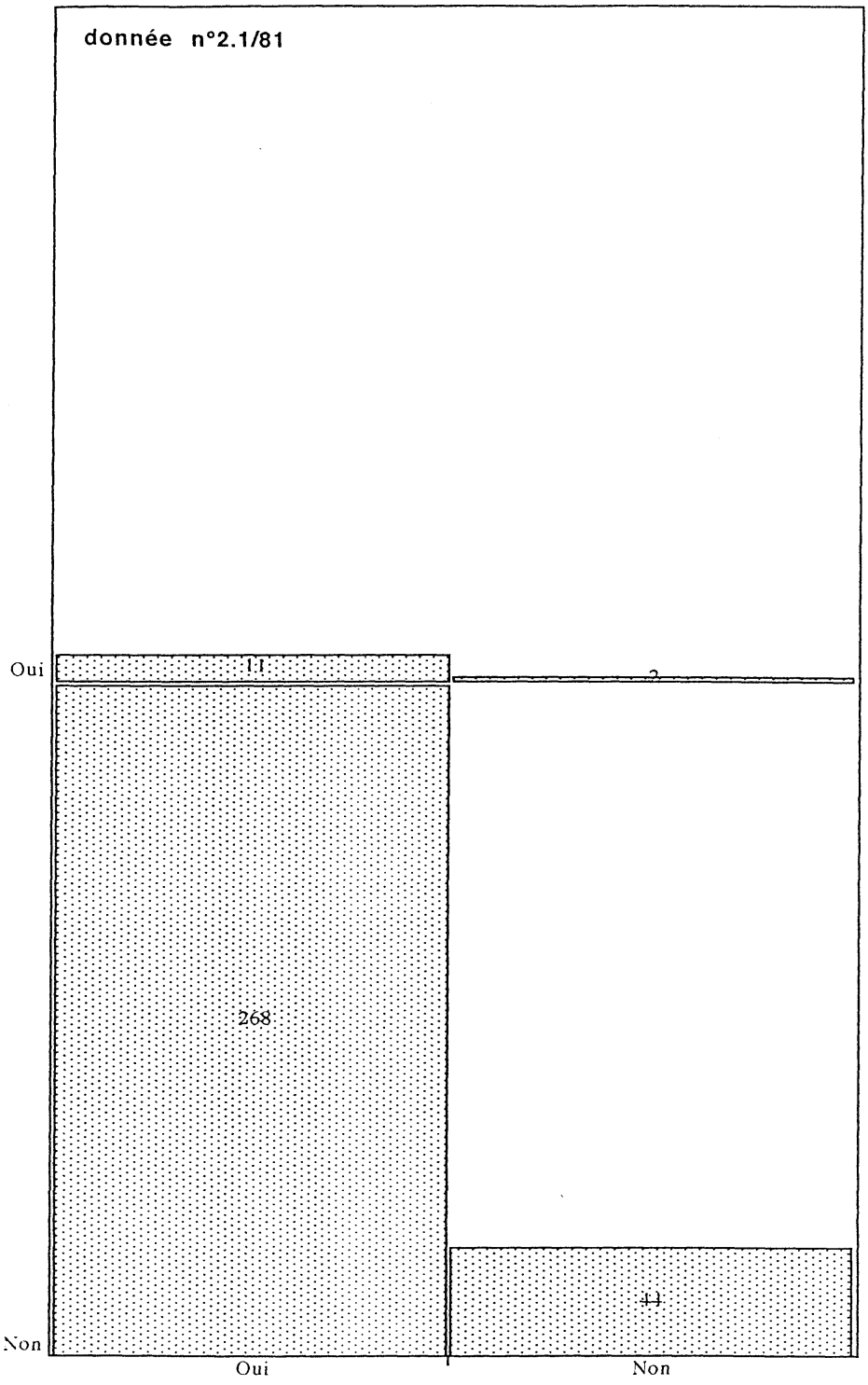

Activités de formation et type de documents consultés au CDI :

donnée n°2.1/82

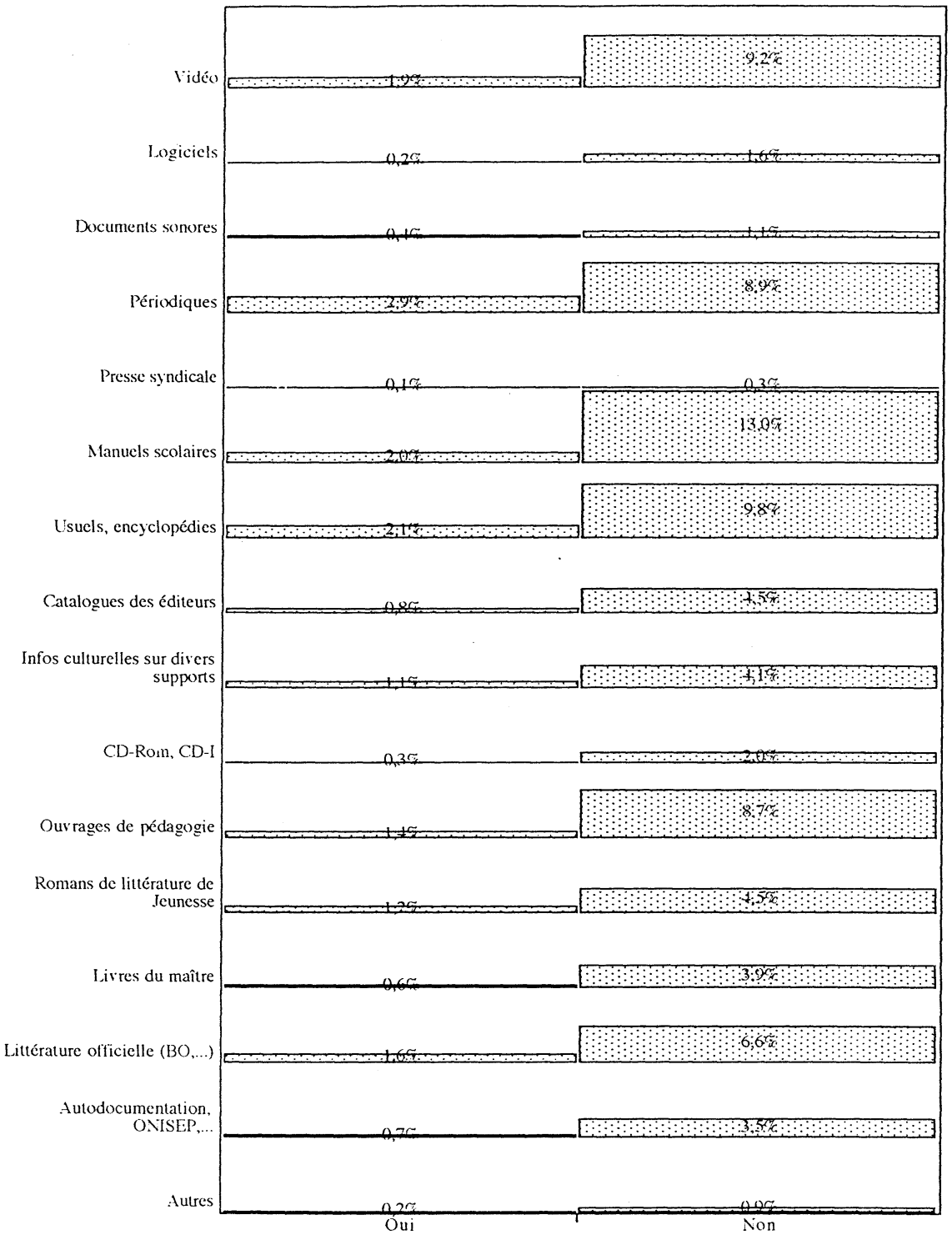

Activités de membre de jury d'IUFM et type de documents consultés au CDI :

donnée n°2.1/83

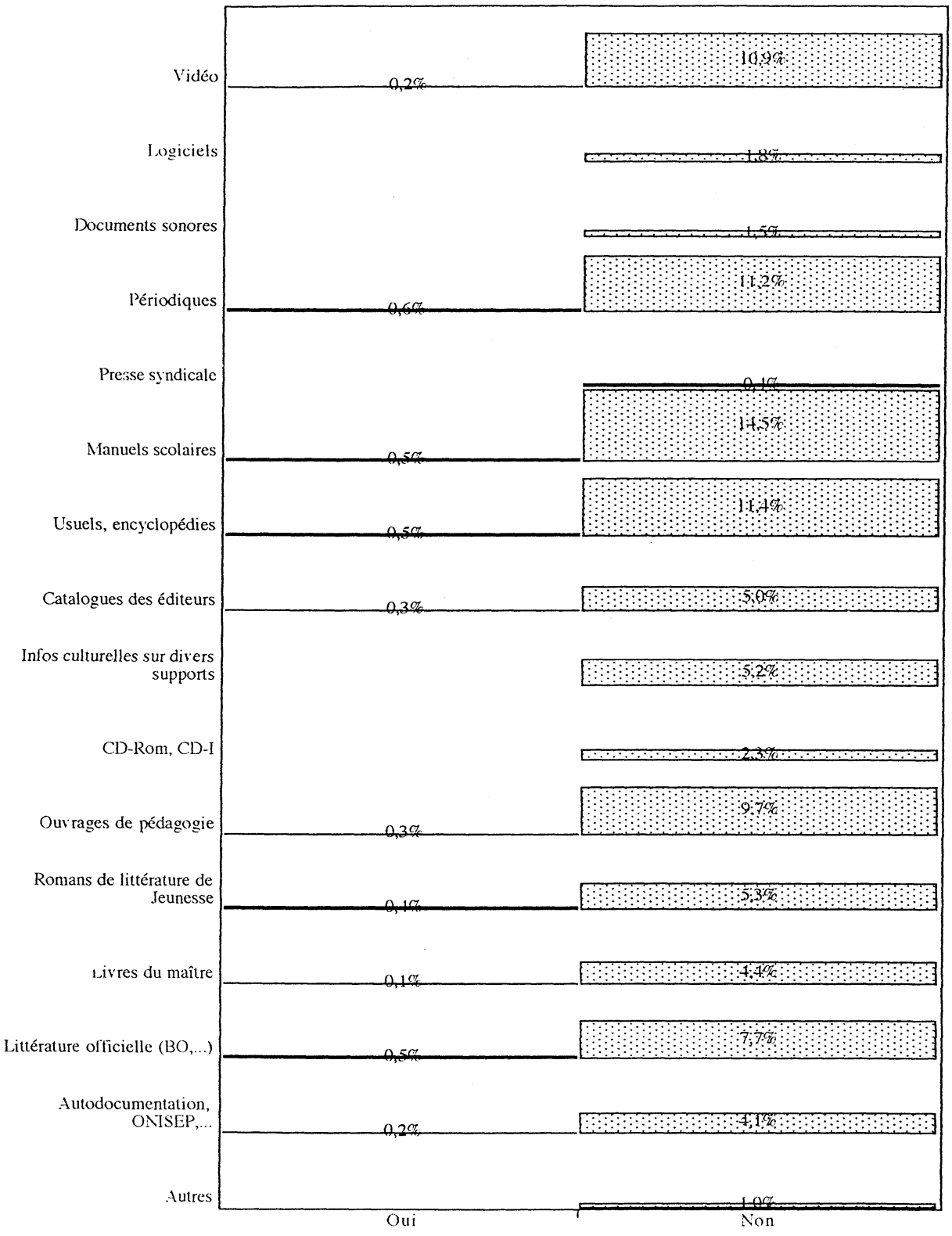

Participation associative et type de documents consultés au CDI :

donnée n°2.1/84

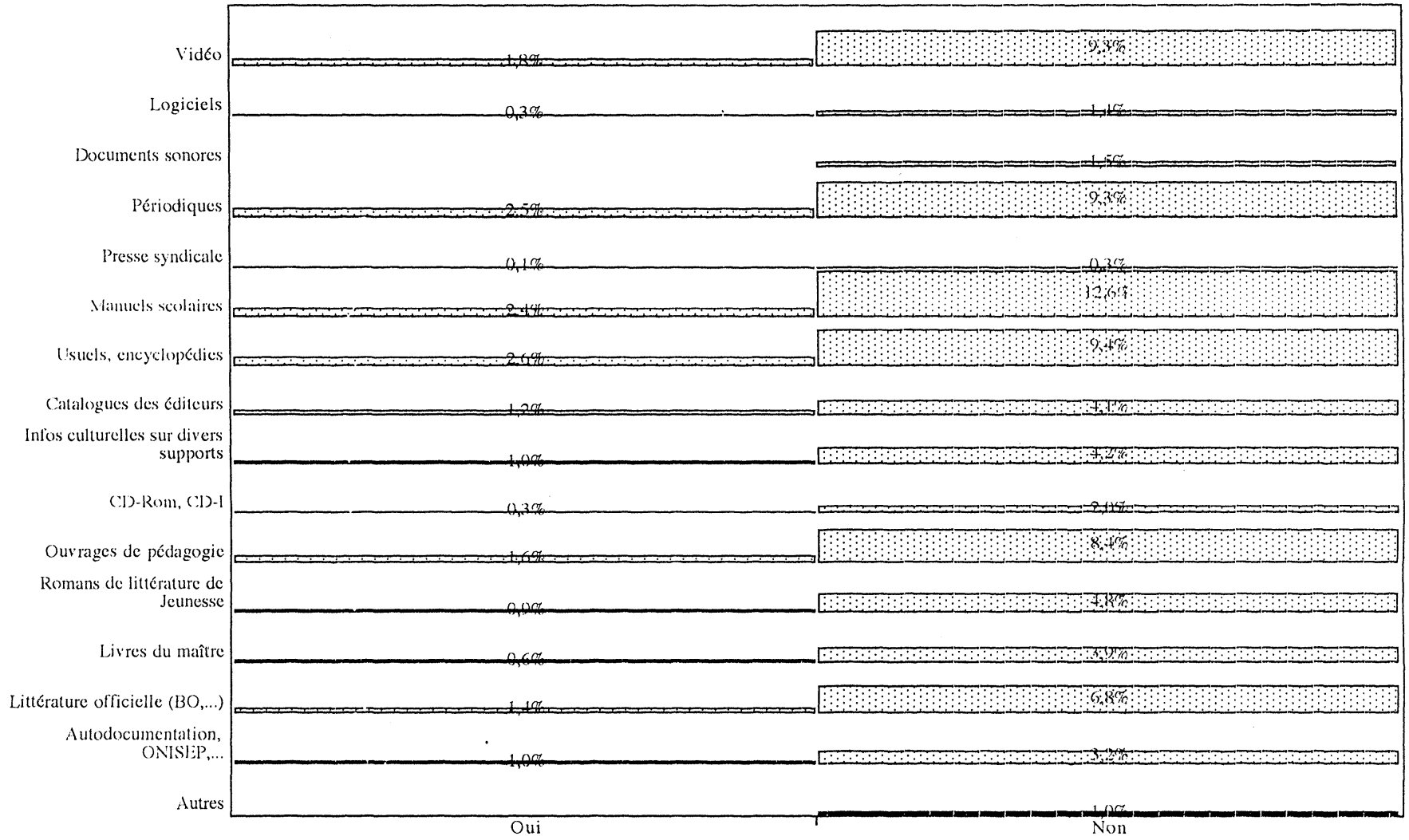

434

Participation associative et participation aux réunions tenues au CDI :

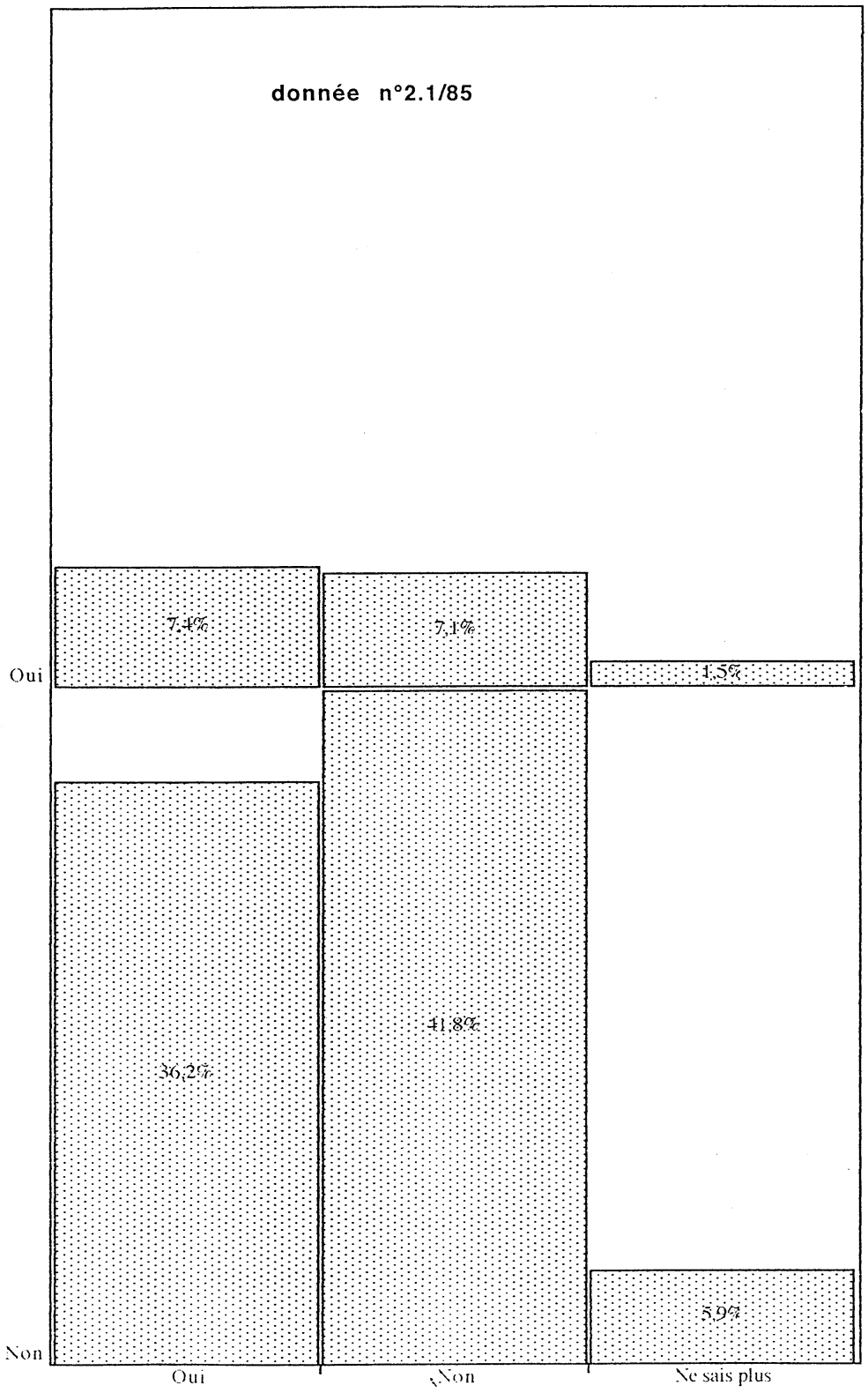

Tutorat et sollicitation du documentaliste du CDI pour rechercher l'information:

donnée n°2.1/86

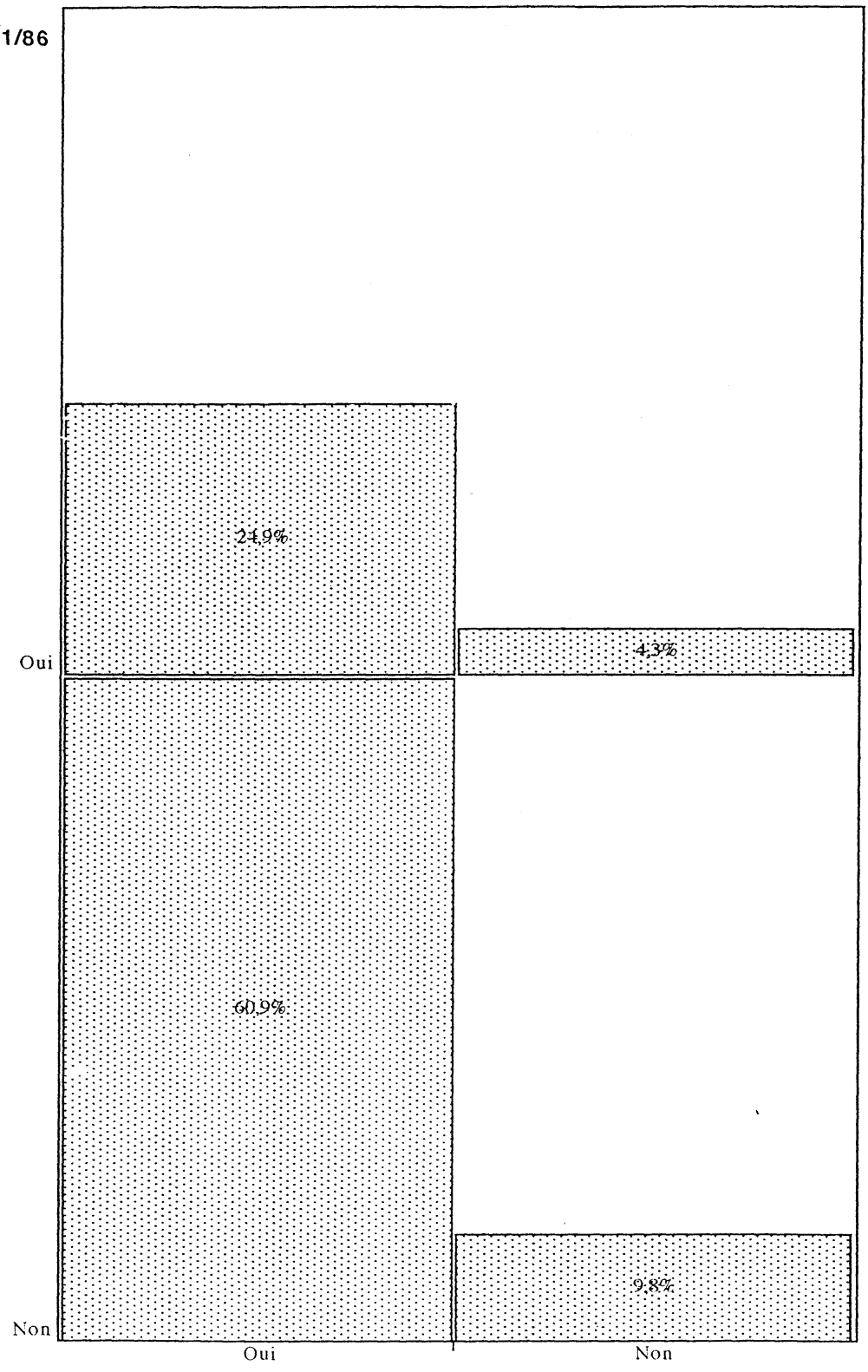

Quantité de documents possédés à titre personnel et activités de membre du jury de Capes:

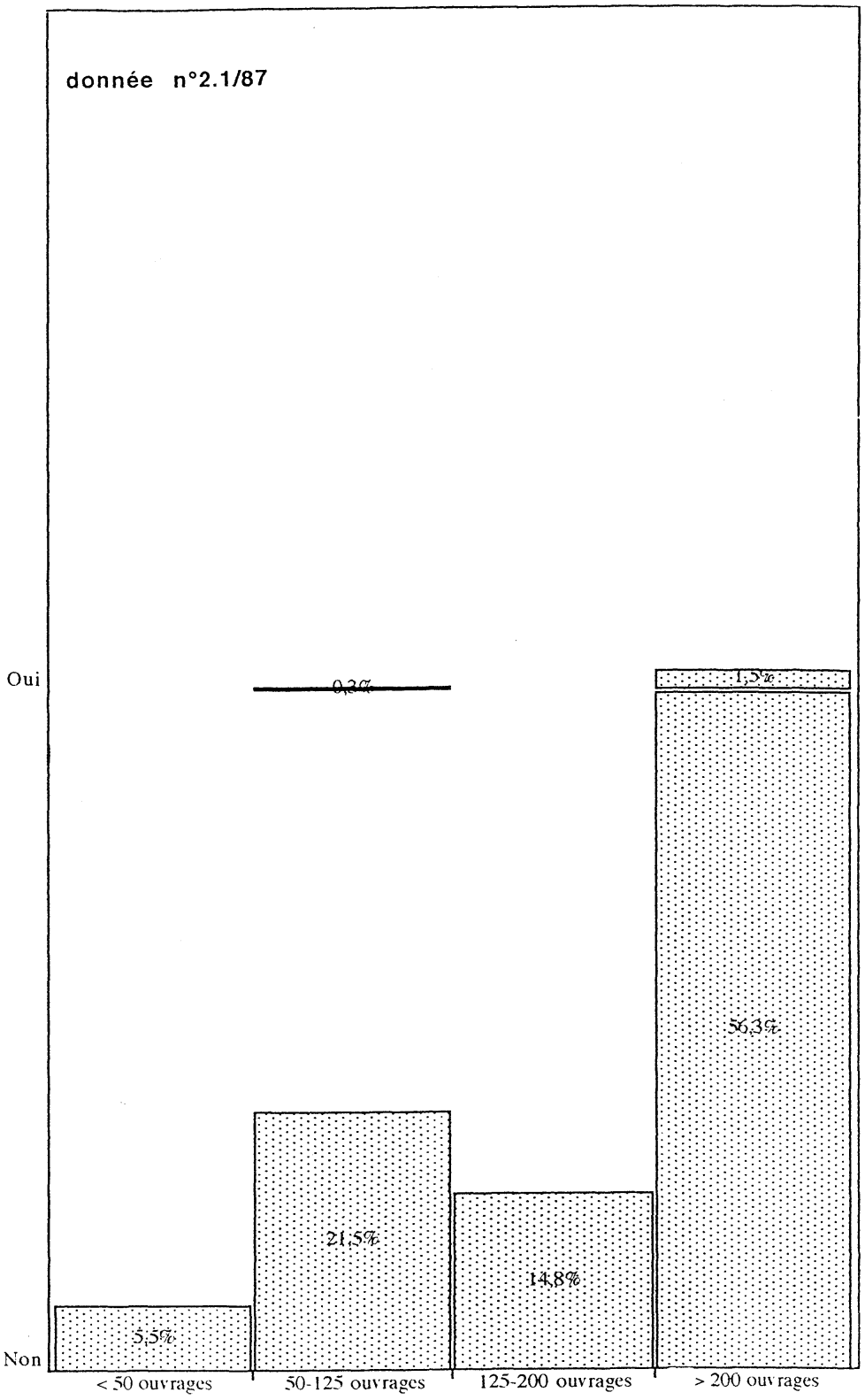

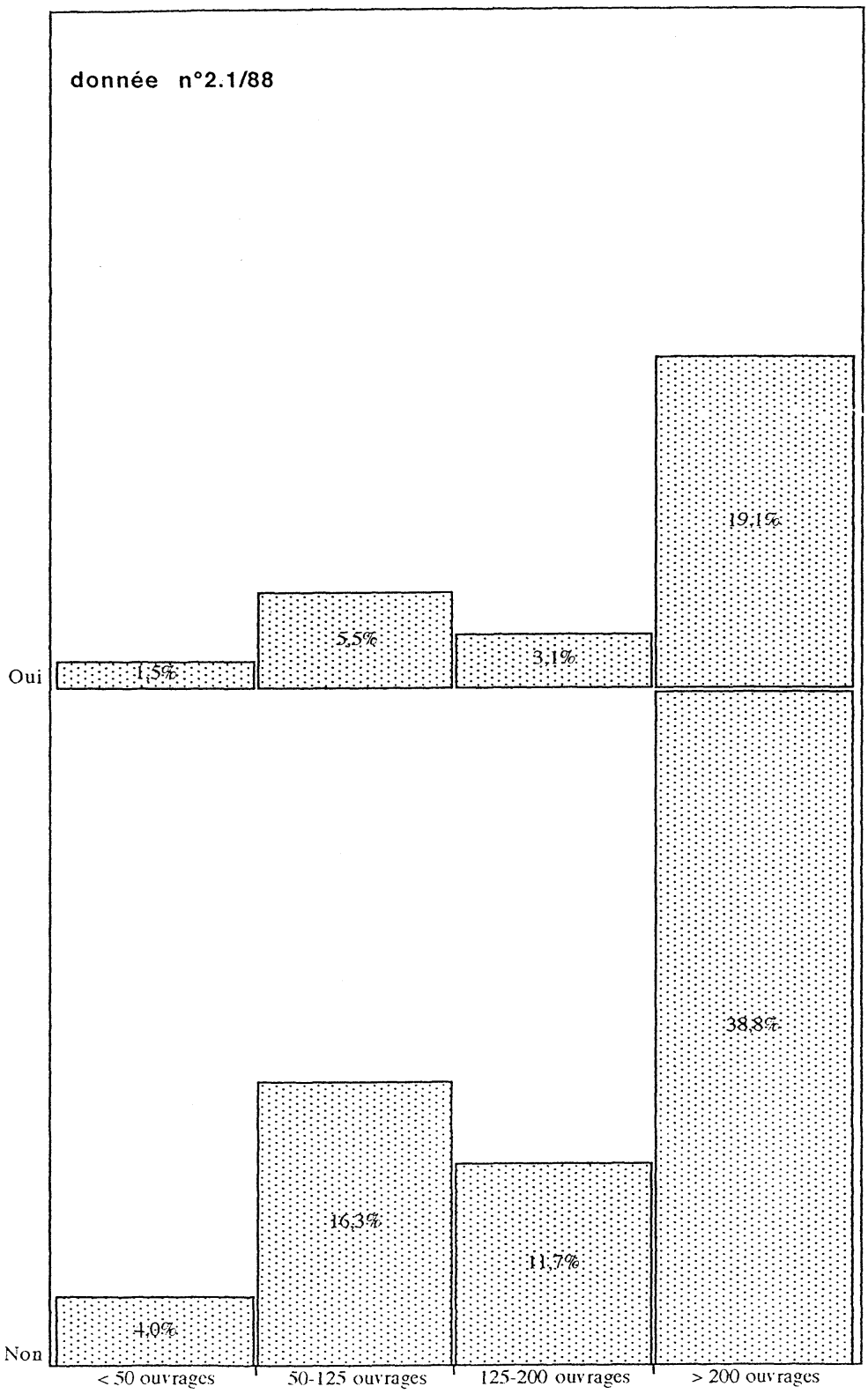
donnée n°2.1/88
Oui
Non
1,5%
5,5%
3,1%
19,1%
4,0%
16,3%
11,7%
38,8%
< 50 ouvrages
50-125 ouvrages
125-200 ouvrages
> 200 ouvrages

Documents professionnels possédés personnellement par les membres du jury du Capes, présents aussi au CDI :

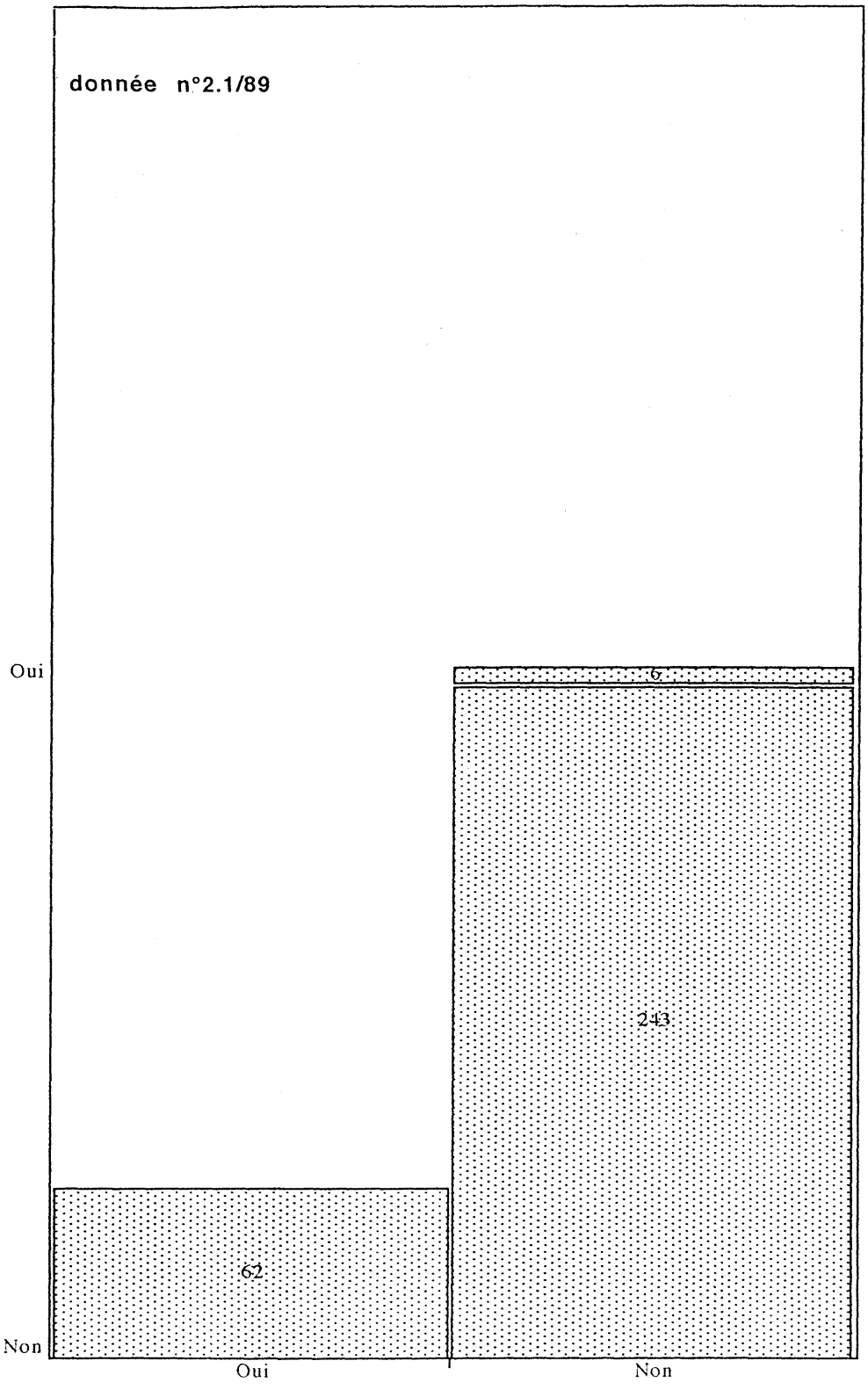

Documents professionnels possédés personnellement par les membres du jury de l'IUFM, présents aussi au CDI :

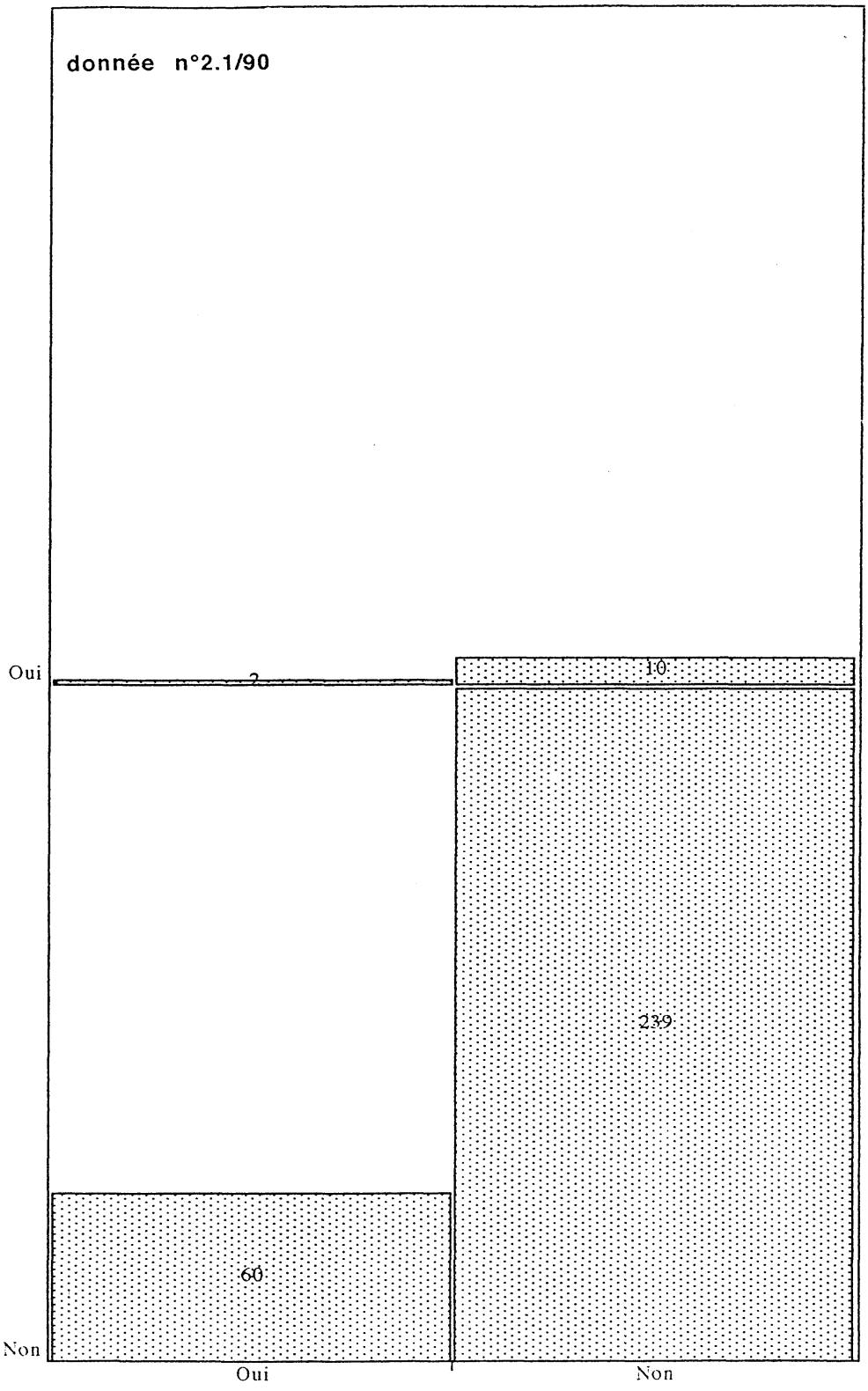

Documents professionnels possedes personnellement par les tuteurs, présents aussi au CDI :

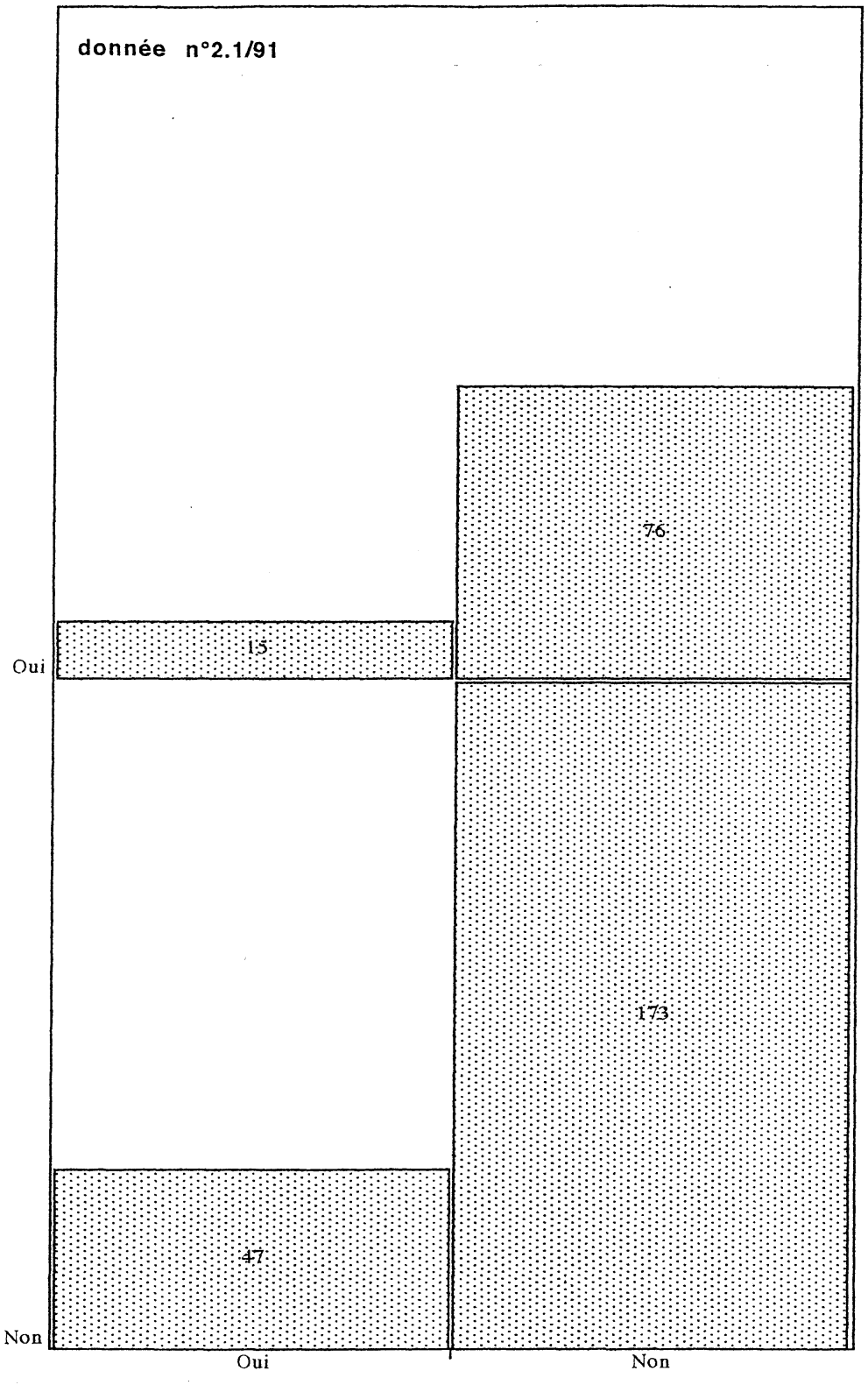

Recherche menée personnellement dans le cadre de la discipline enseignée:

donnée n°2.1/92

	Effectifs	%
Oui	68	21,0%
Non	257	79,2%
TOTAL	325	100,0%

Quantité d'ouvrages possédés personnellement et participation individuelle à des recherches disciplinaires:

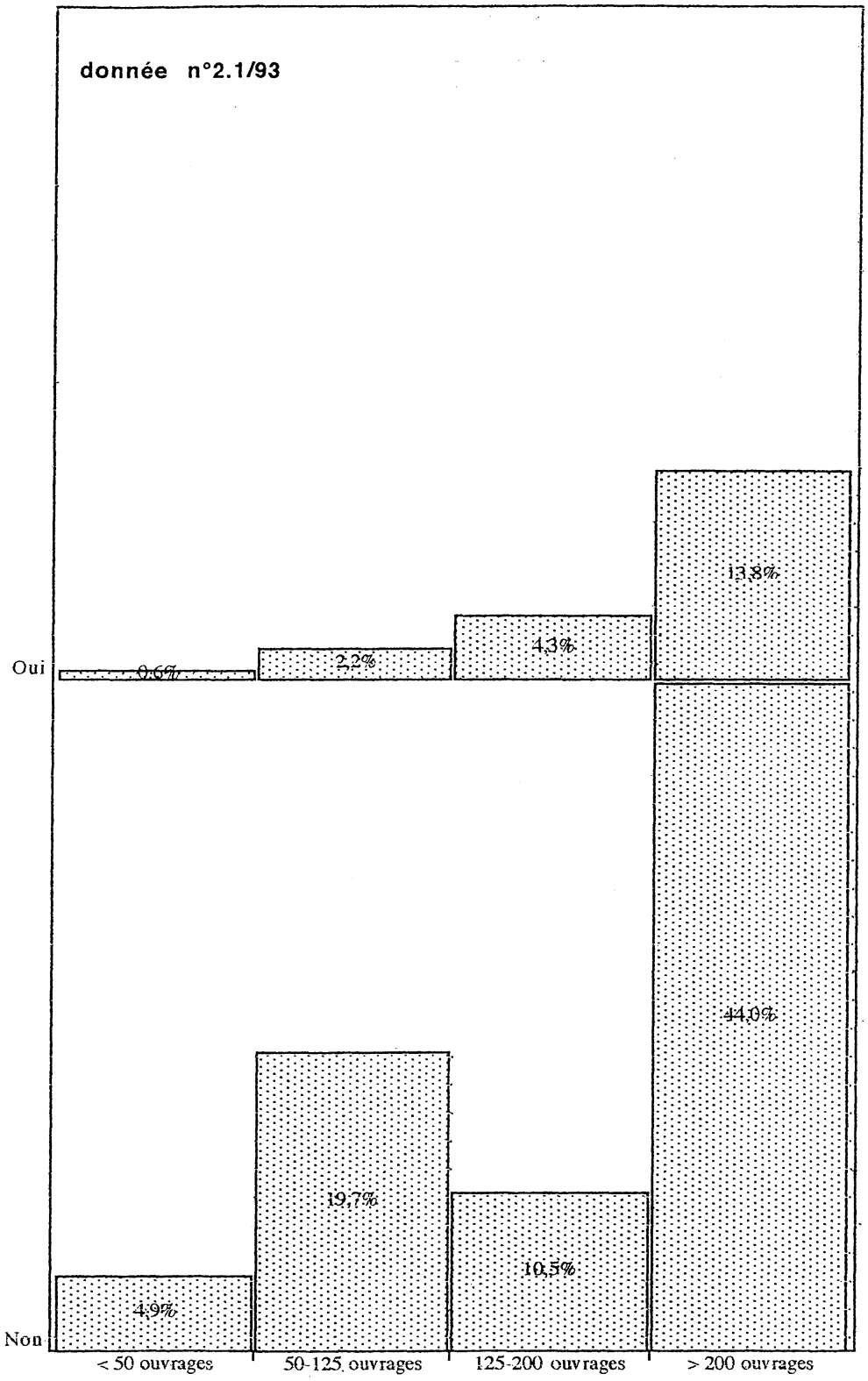

Σ=325 Khi2=8,97 ddl=3 p=0,029 (Val. théoriques < 5 = 1)

Quantité d'ouvrages professionnels possédés personnellement et participation individuelle à des recherches pédagogiques:

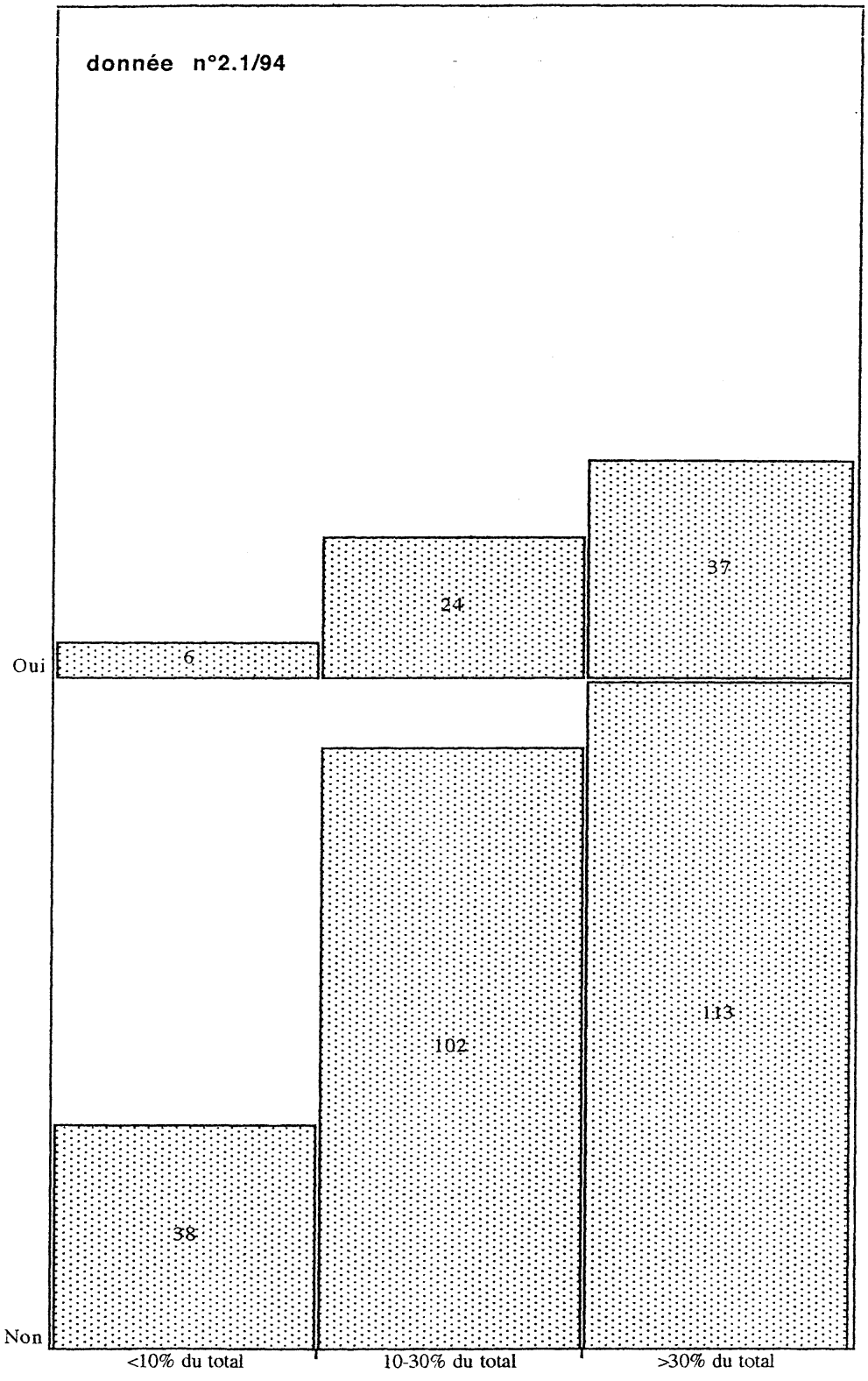

Fréquence de passages au CDI et participation individuelle à des recherches pédagogiques:

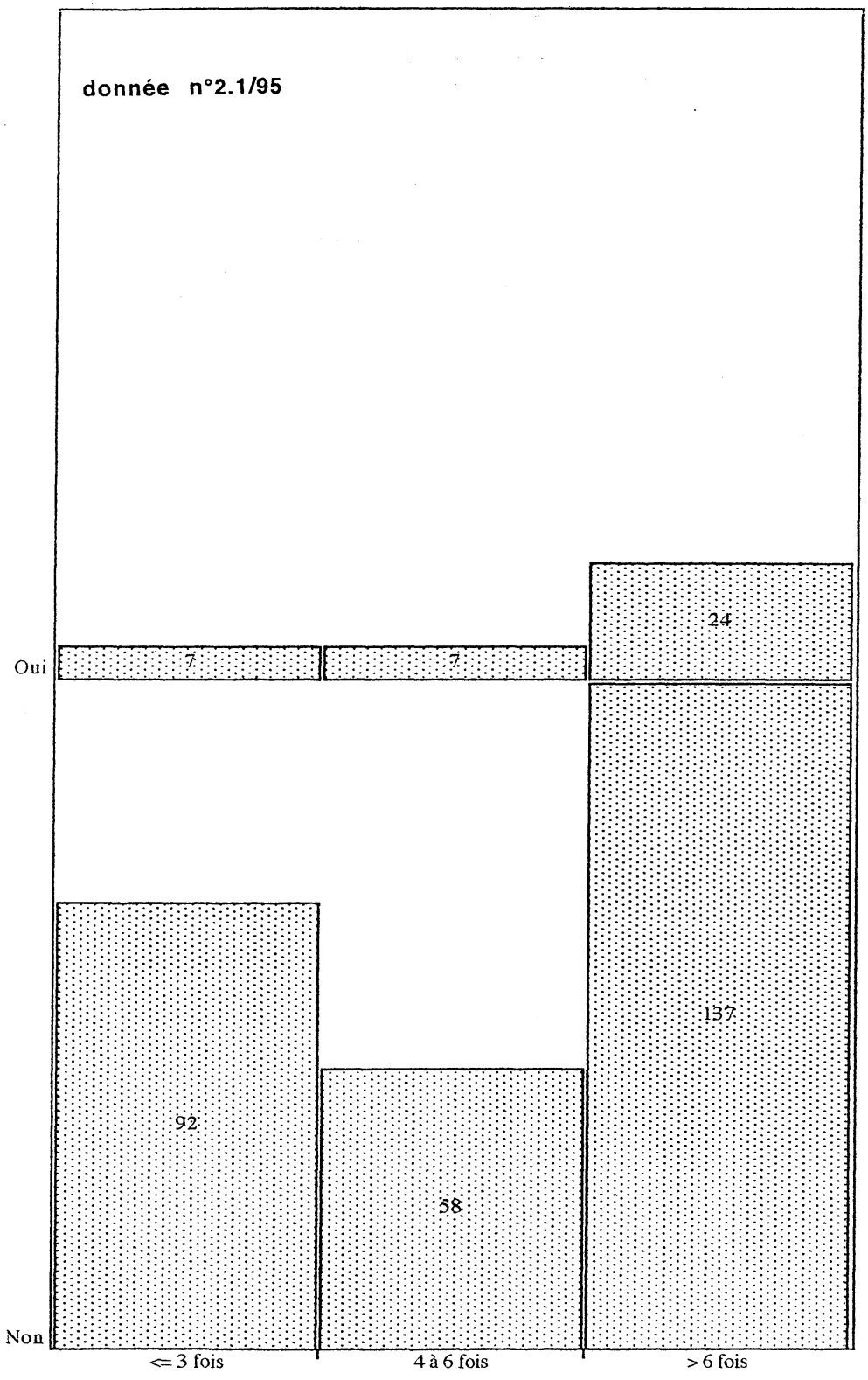

Quantité d'ouvrages personnels et participation individuelle à des recherches pédagogiques:

donnée n°2.1/96

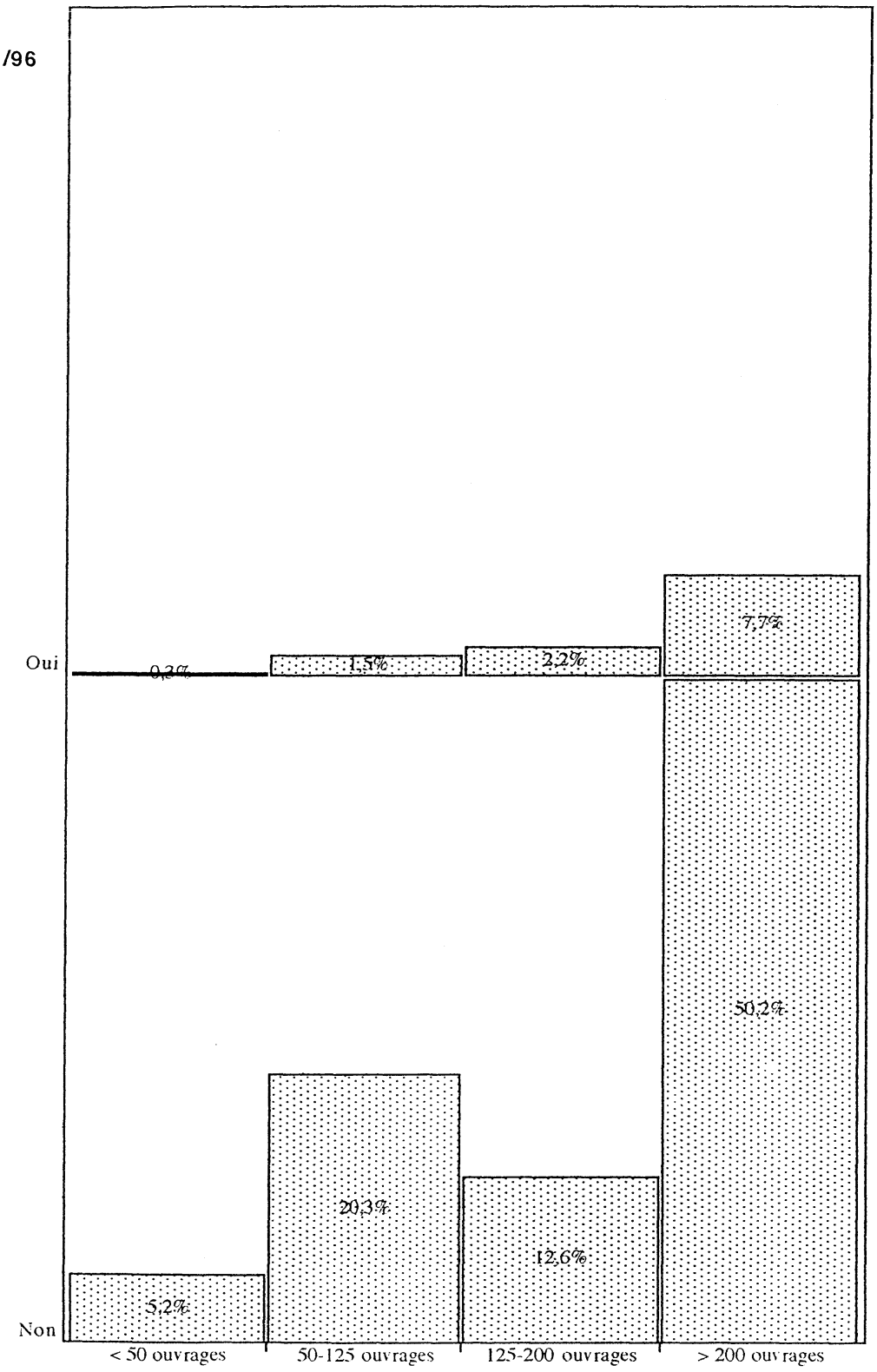

Quantité d'ouvrages personnels à usage professionnel et participation individuelle à des recherches pédagogiques:

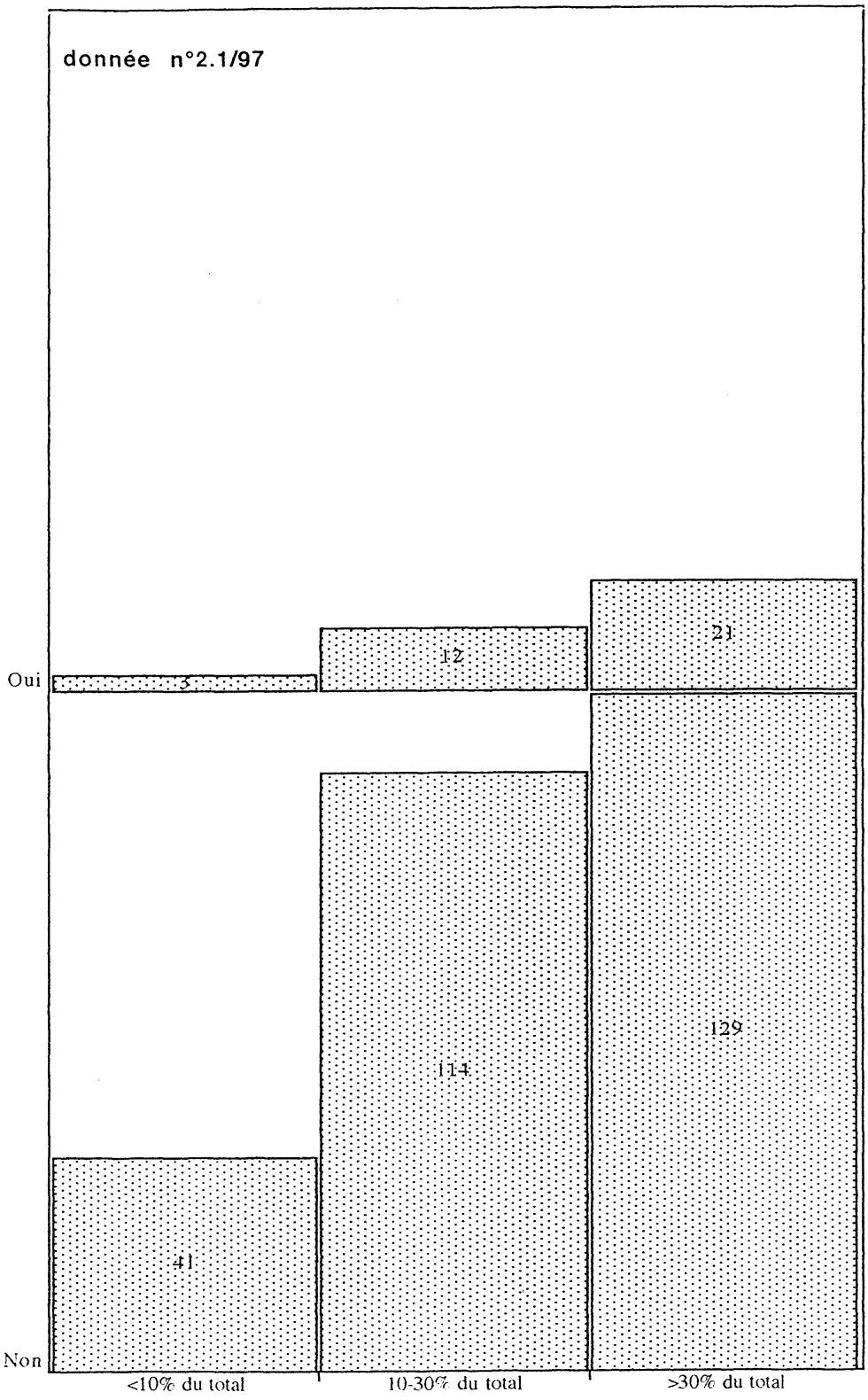

Sollicitation du documentaliste du CDI pour la recherhce d'information et participation individuelle à des recherches pédagogiques:

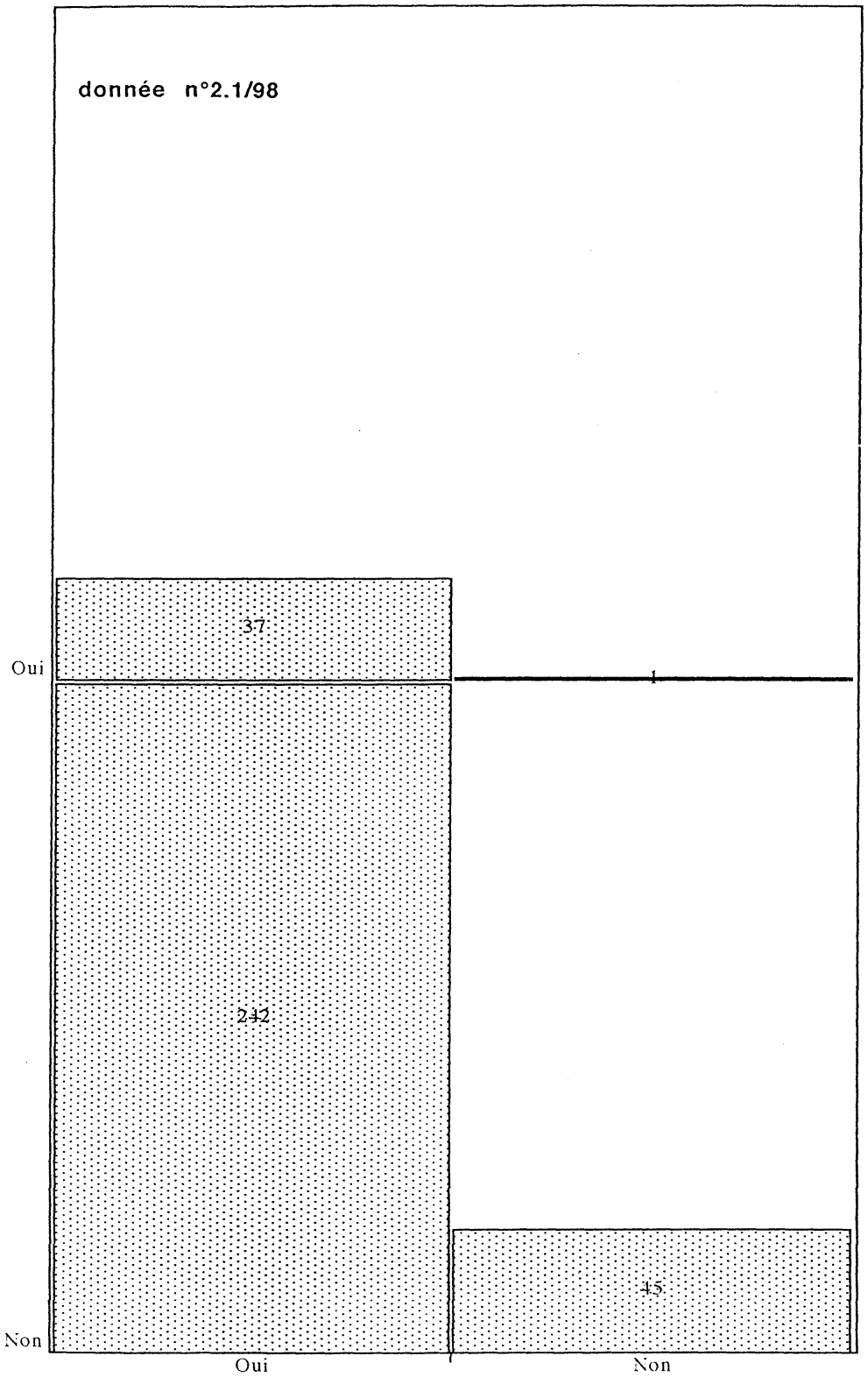

Σ=325 Khi2=3,96 ddl=1 p=0,044 (Significatif)

Type de documents consultés au CDI et participation individuelle à des recherches disciplinaires:

donnée n°2.1/99

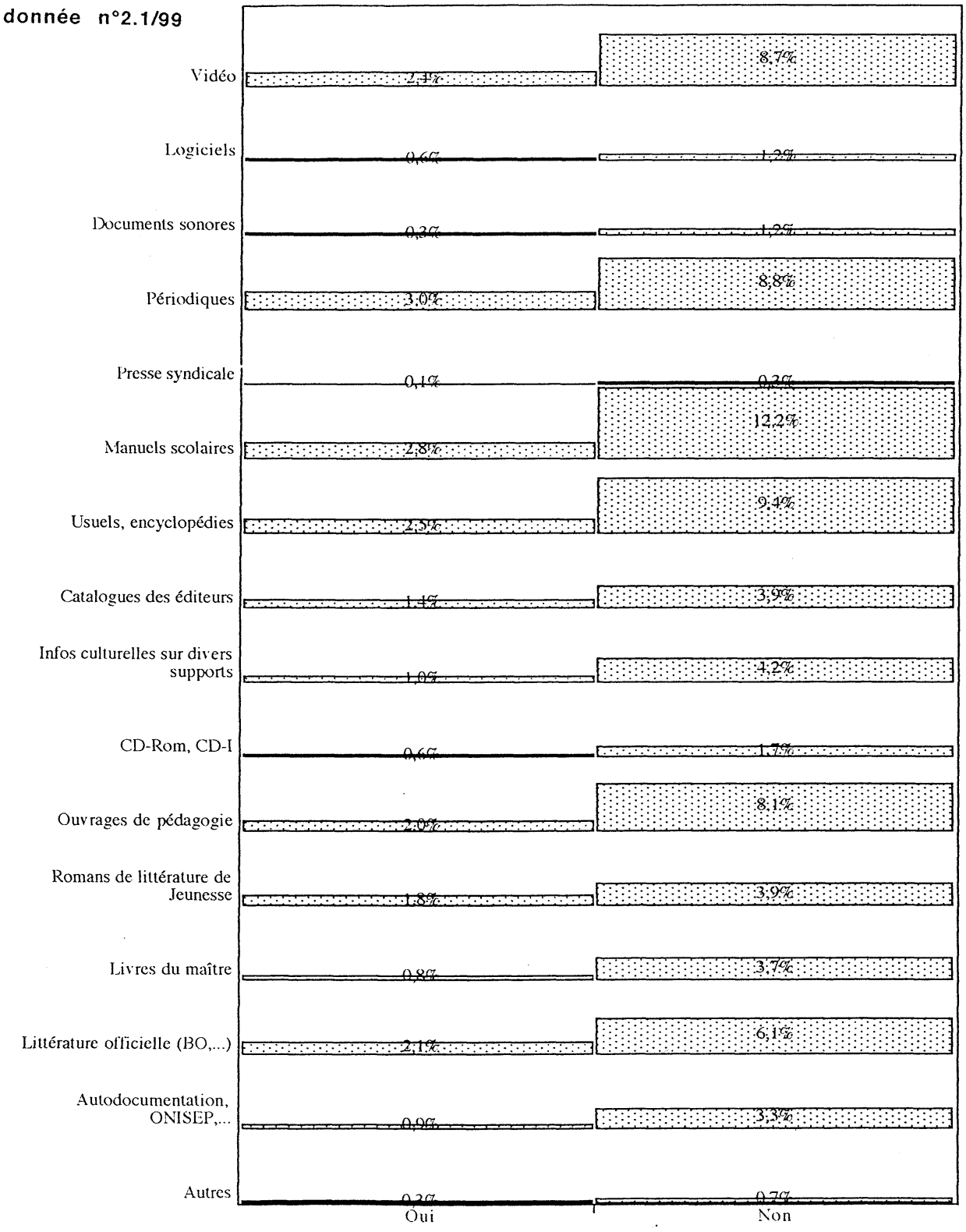

Type de documents consultés au CDI et participation individuelle à des recherches pédagogiques:

donnée n°2.1/100

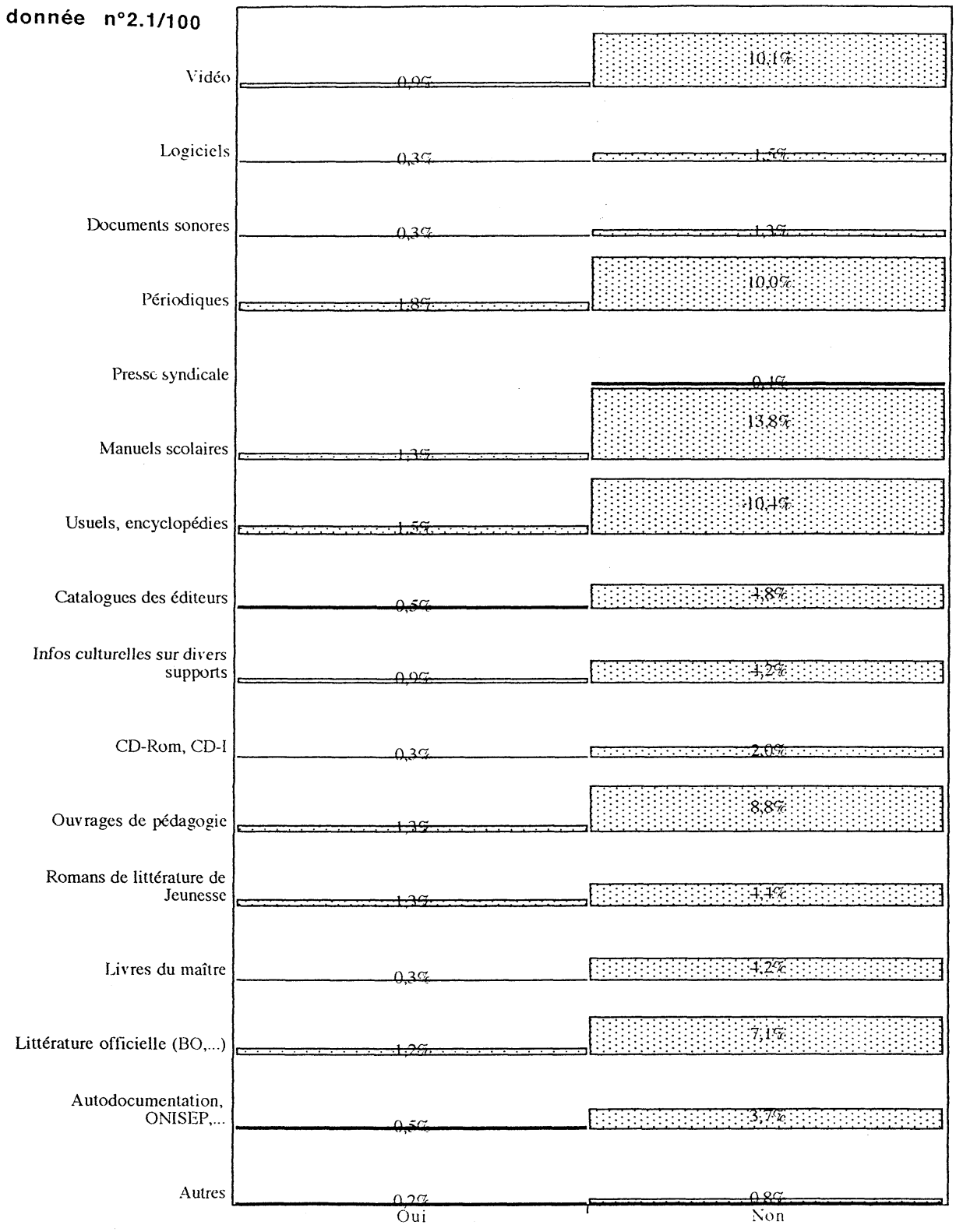

Documents professionnels possédés personnellement par les professeurs auteurs de publication, et présents aussi au CDI :

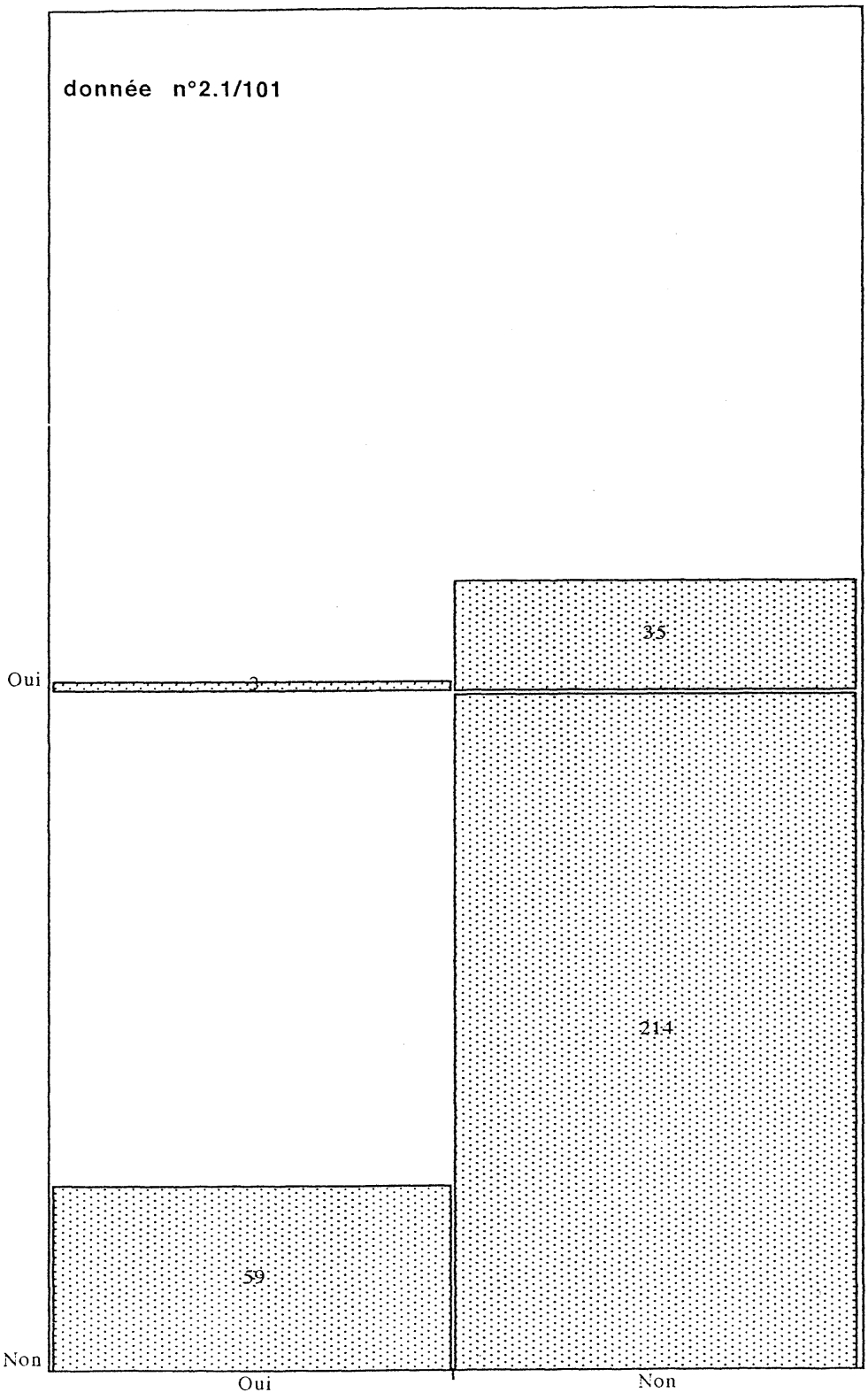

Σ=311 Khi2=3,26 ddl=1 p=0,067 (Assez significatif)

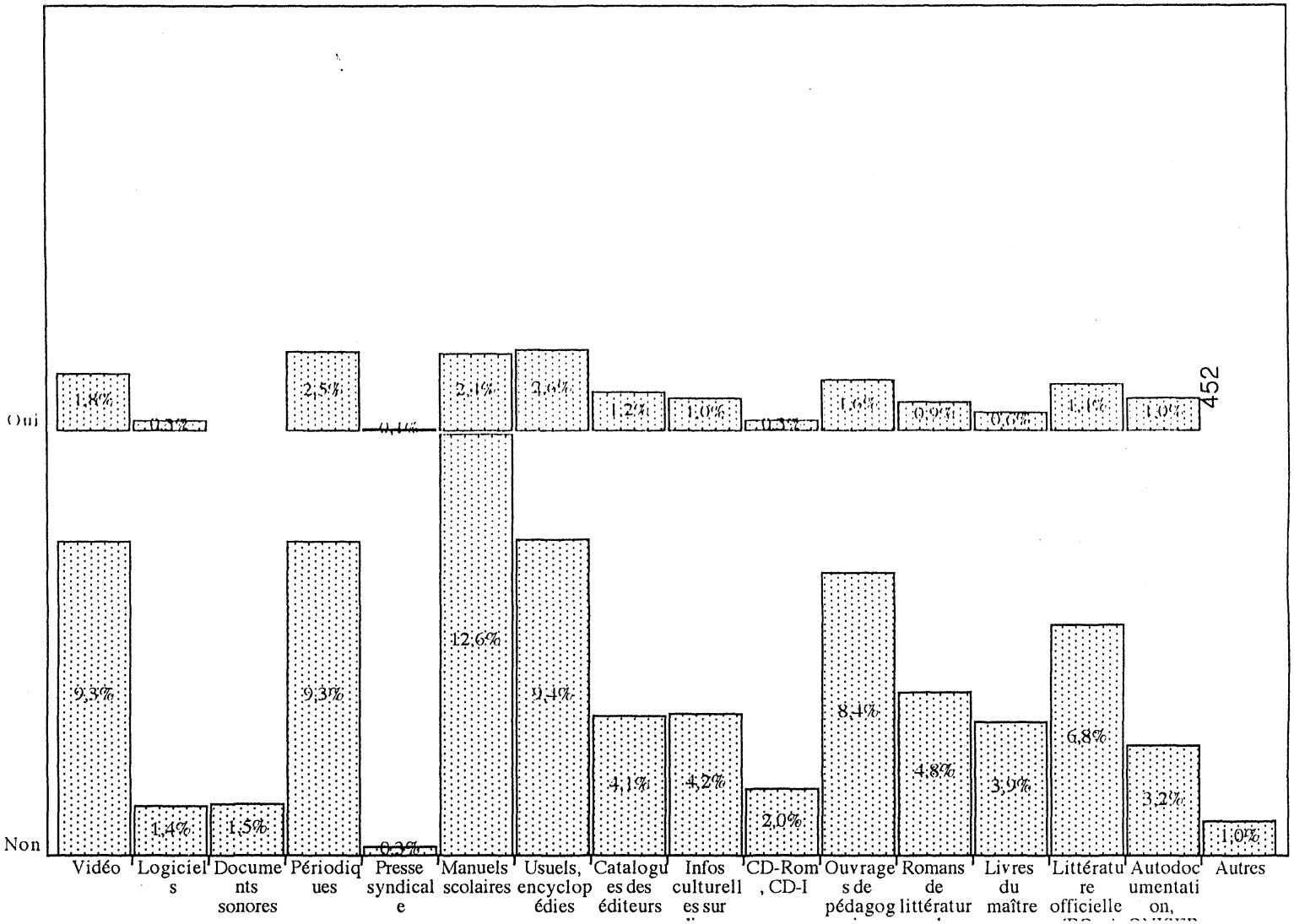
Oui
Non
452
1,8%
0,3%
2,5%
0,1%
2,1%
2,6%
1,2%
1,0%
0,3%
1,6%
0,9%
0,6%
1,1%
1,0%
9,3%
1,4%
1,5%
9,3%
0,2%
12,6%
9,4%
4,1%
4,2%
2,0%
8,4%
4,8%
3,9%
6,8%
3,2%
1,0%
Vidéo
Logiciels
Documents sonores
Périodiques
Presse syndicale
Manuels scolaires
Usuels, encyclopédies
Catalogues des éditeurs
Infos culturelles sur
CD-Rom, CD-I
Ouvrages de pédagog
Romans littératur
Livres du maître
Littérature officielle
Autodocumentation,
Autres

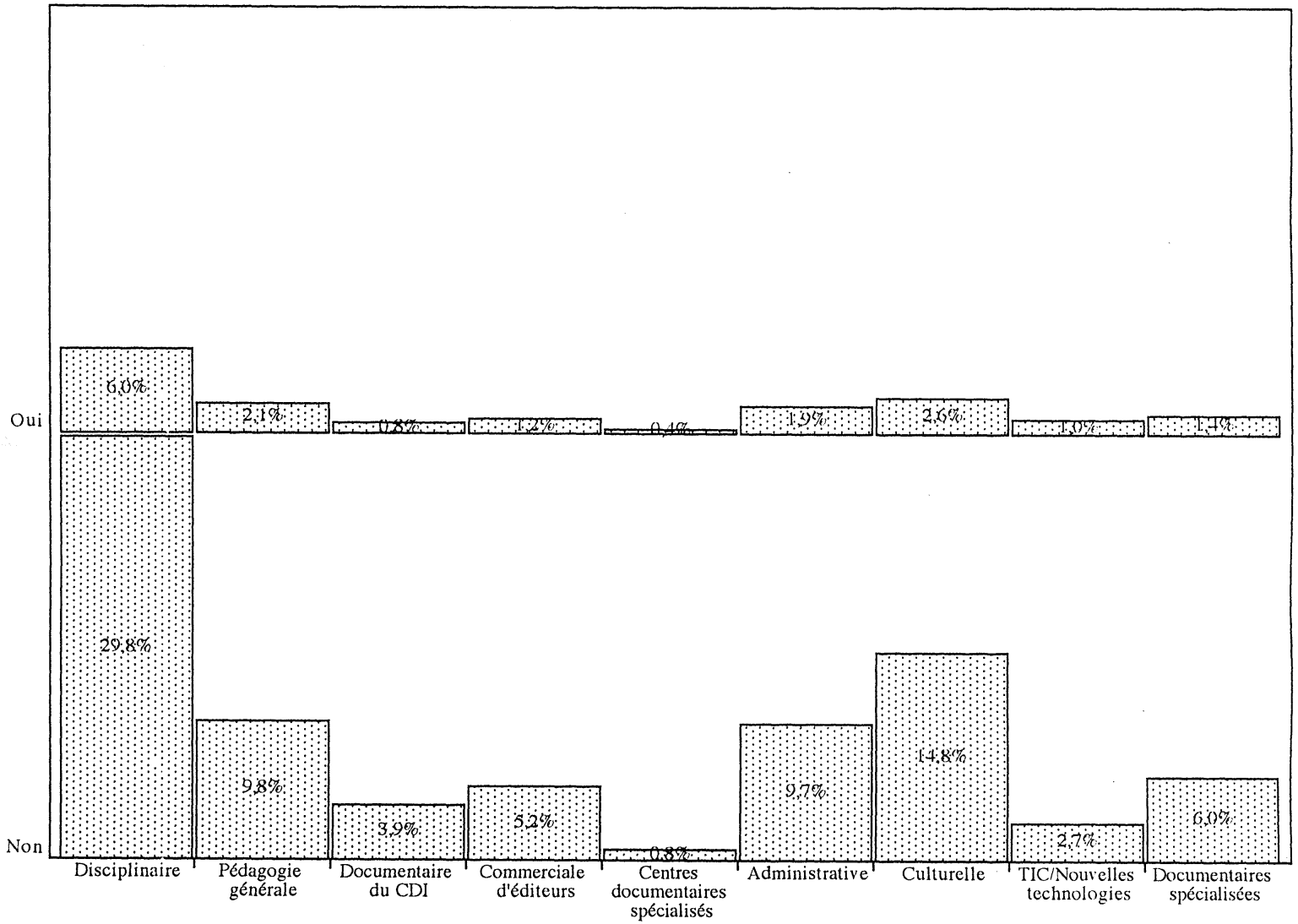
Oui
Non
6,0%
2,1%
0,8%
1,2%
0,4%
1,9%
2,6%
1,0%
1,4%
29,8%
9,8%
3,9%
5,2%
0,8%
9,7%
14,8%
2,7%
6,0%
Disciplinaire
Pédagogie générale
Documentaire du CDI
Commerciale d'éditeurs
Centres documentaires spécialisés
Administrative
Culturelle
TIC/Nouvelles technologies
Documentaires spécialisées
453

Type de documents empruntés aux CRD d'IUFM, par les enseignants membres d'associations professionnelles :

donnée n°2.1/104

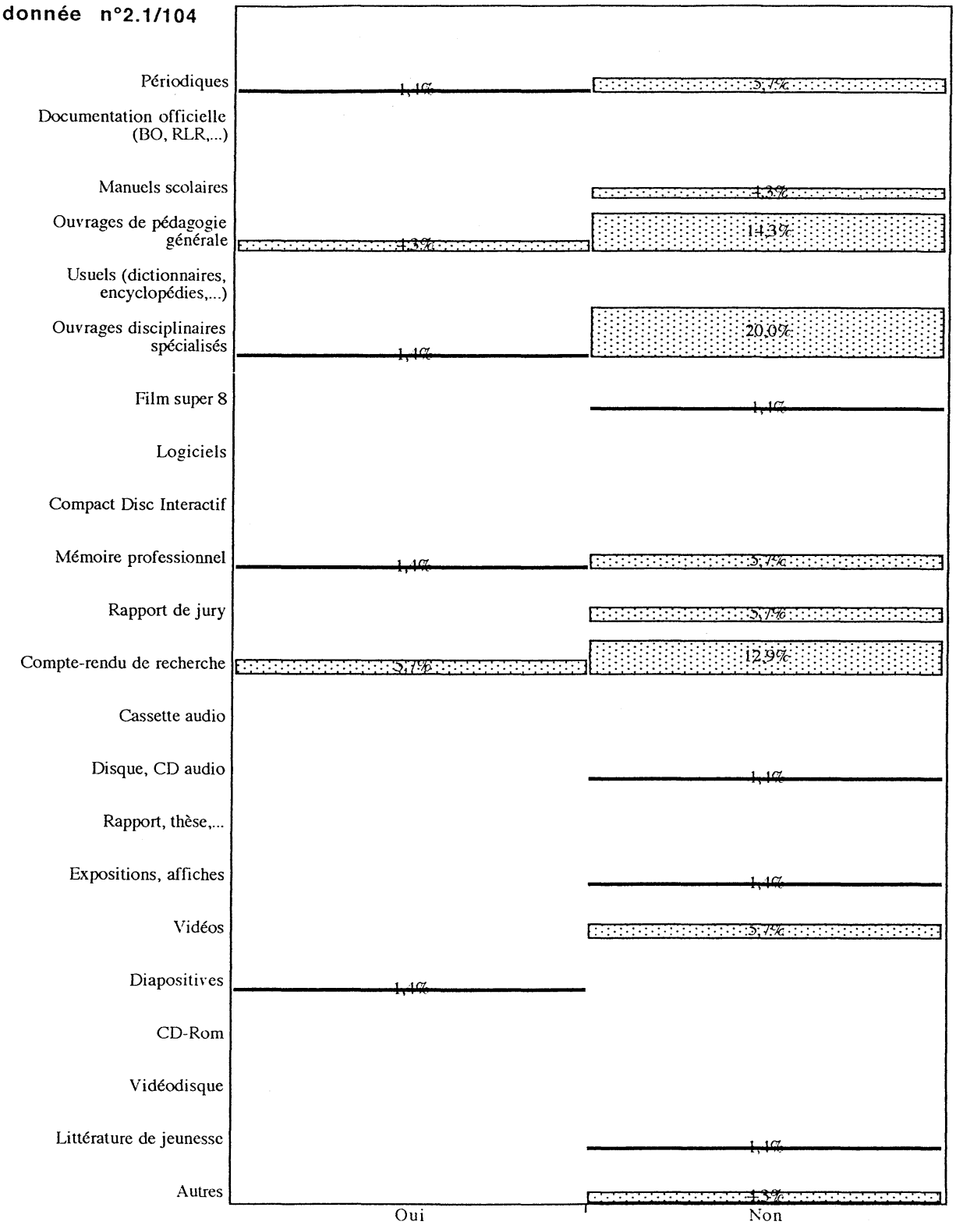

Usage des documents possédés personnellement ou disponibles au cabinet disciplinaire, par les enseignants membres d'associations professionnelles :

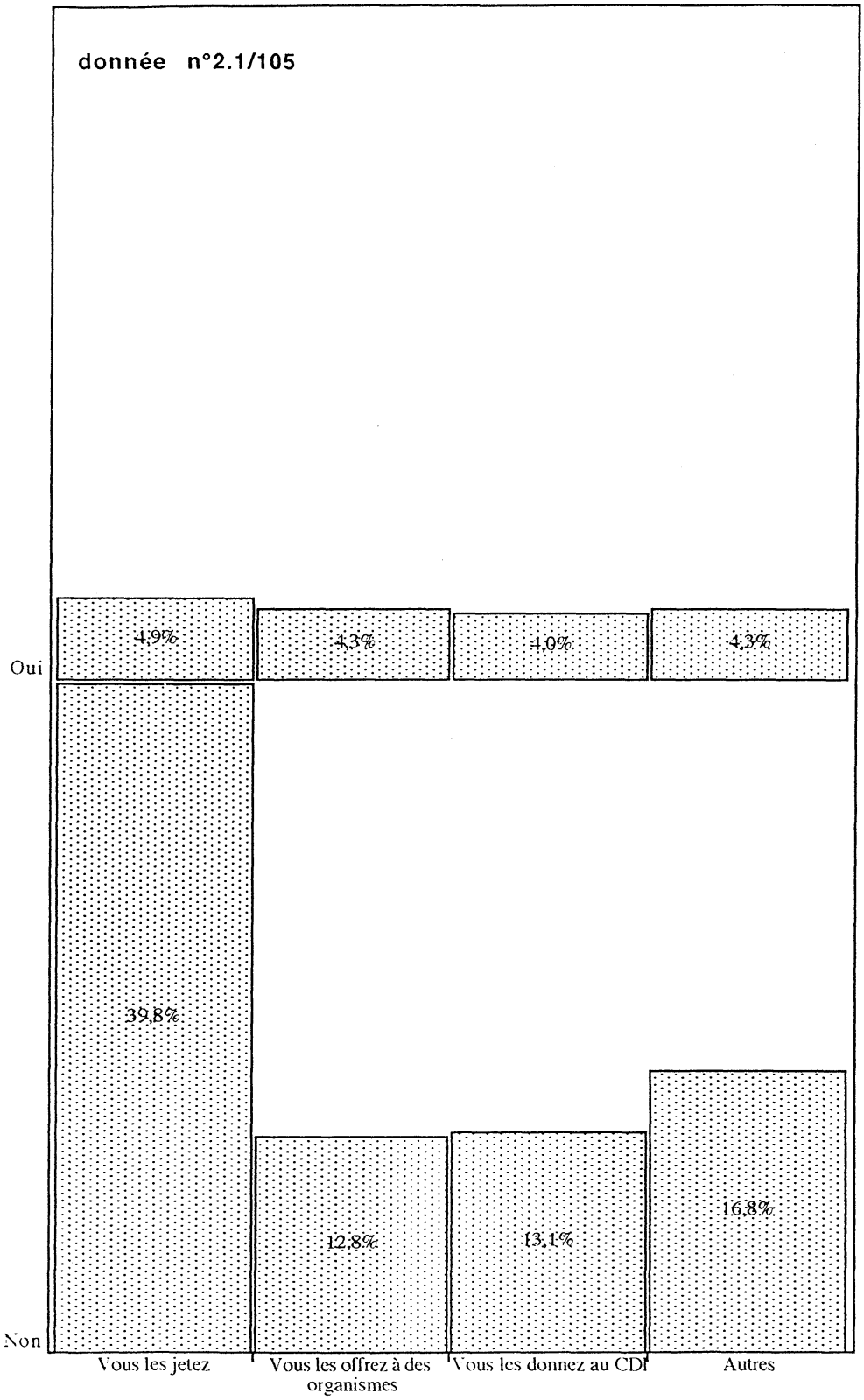

Σ=327 Khi2=8,17 ddl=3 p=0,042 (Significatif)

Les deux principales sources d'information en pédagogie des professeurs interrogés :

donnée n°2.1/106

	Effectifs	%
Sans réponses	5	1,5%
Librairies	175	53,9%
CDI	64	19,7%
CRDP-CDDP	49	15,1%
Bibliothèques	1	0,3%
Vente par correspondance	24	7,4%
Emprunt aux collègues	2	0,6%
Autres centres de documentation		
Autres	5	1,5%
TOTAL	325	100,0%

Les deux profils professionnels dominants des fournisseurs d'information pédagogique pour les enseignants :

donnée n°2.1/107

	Effectifs	%
Formateurs, animateurs	127	20,6%
Collègues enseignants	239	38,7%
Personnels d'Inspection	9	1,5%
Personnels de Direction	7	1,1%
Professeur-documentaliste	160	26,0%
CPE	2	0,3%
Professionnels de l'édition	71	11,5%
Autres	2	0,3%
TOTAL / réponses	617	100,0%

Les personnes ressource pour fournir de la documentation et de l'information pédagogique aux enseignants, hors collège d'exercice:

donnée n°2.1/108

	Effectifs	%
Oui	84	25,9%
Non	241	74,3%
TOTAL	325	100,0%

La meilleure maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication au collège d'exercice, selon les enseignants:

donnée n°2.1/109

	Effectifs	%
Sans réponses	8	
Professeur de discipline scientifique	163	27,0%
Professeur de discipline littéraire	36	5,9%
Autre type de professeur	59	9,8%
Conseiller principal d'éducation	34	5,7%
Professeur-documentaliste	125	20,6%
Principal et/ou principal adjoint	71	11,8%
Membre de l'administration	52	8,6%
Intendance	29	4,8%
Agent de service	4	0,7%
Intervenants extérieurs	5	0,8%
Parents d'élève	3	0,5%
Autres	26	4,3%
TOTAL / réponses	607	100,0%

Type de documents consultés au CDI par le professeur principal :

donnée n°2.1/110

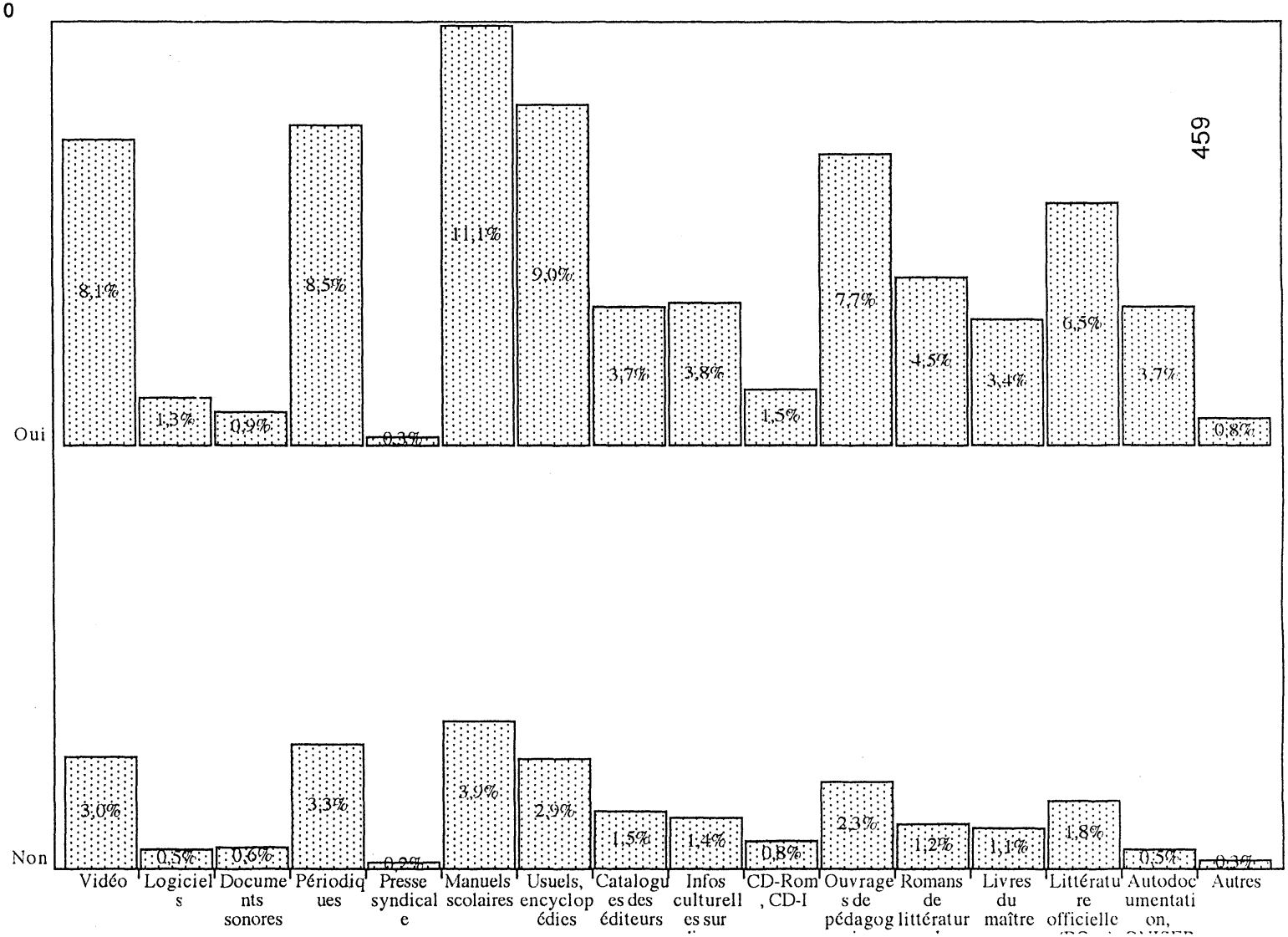

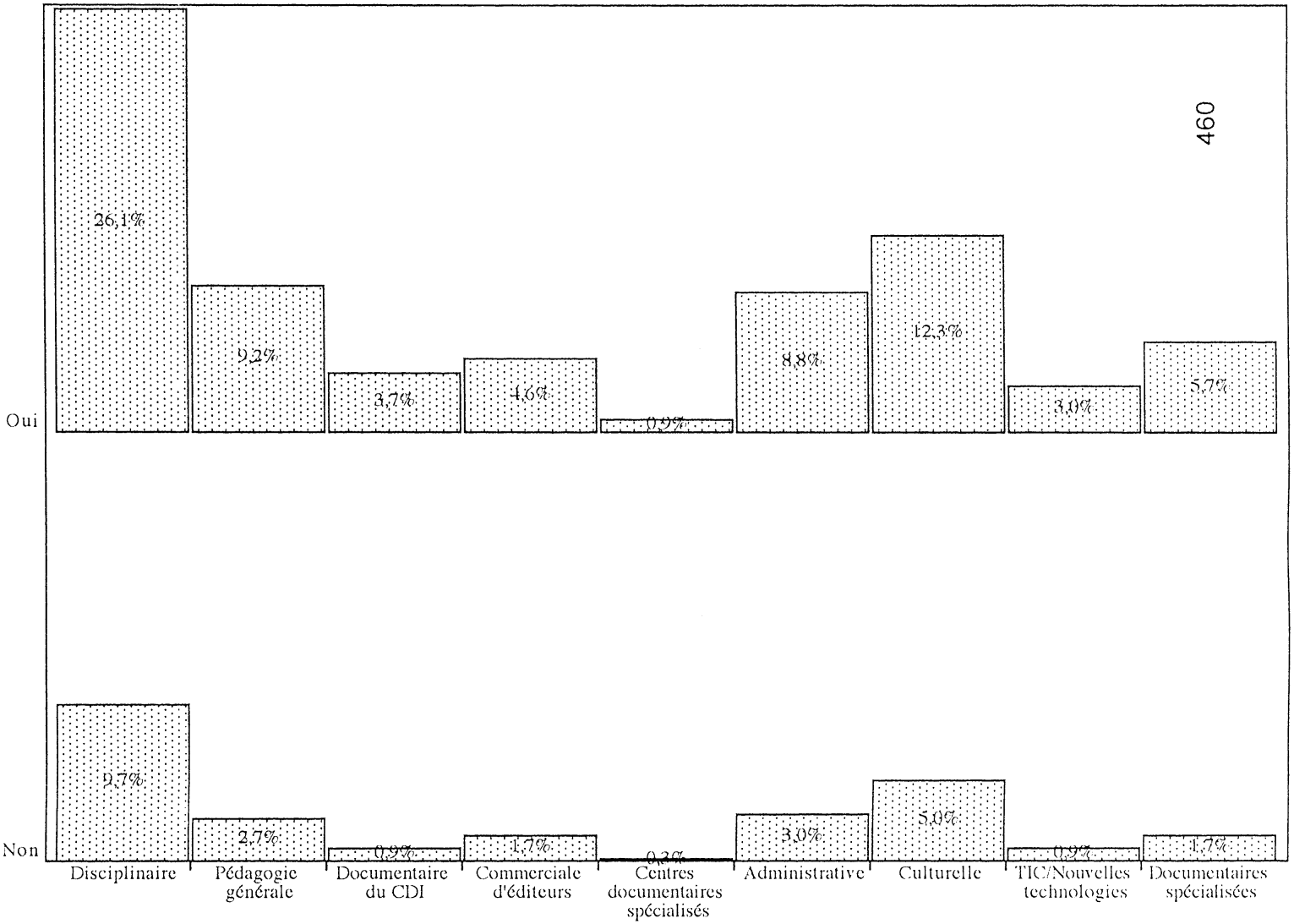
460
Oui
Non
26,1%
9,2%
3,7%
4,6%
0,9%
8,8%
12,3%
3,0%
5,7%
9,7%
2,7%
0,9%
1,7%
0,3%
3,0%
5,0%
0,9%
1,7%
Disciplinaire
Pédagogie générale
Documentaire du CDI
Commerciale d'éditeurs
Centres documentaires spécialisés
Administrative
Culturelle
TIC/Nouvelles technologies
Documentaires spécialisées

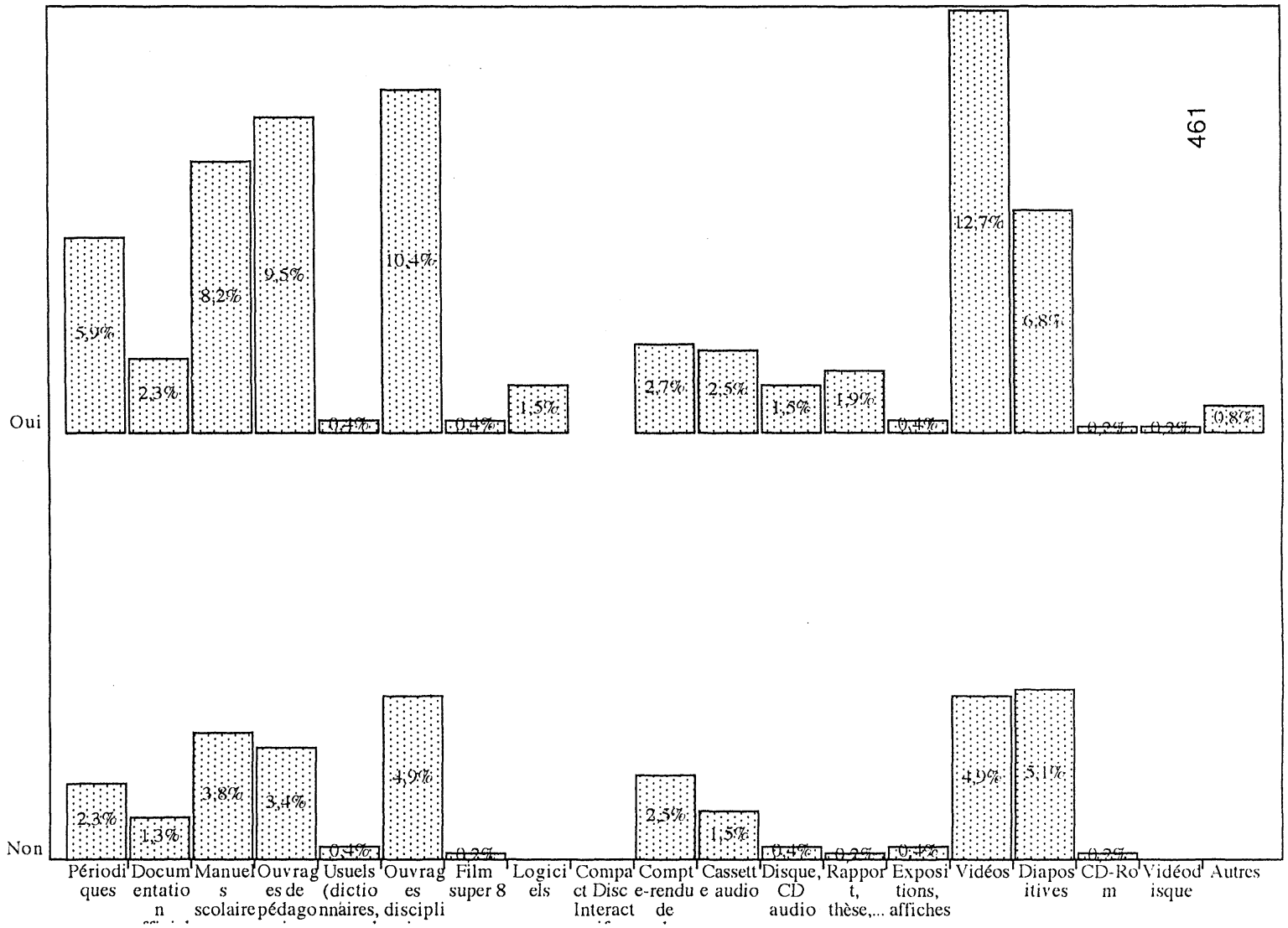
461
Oui
Non
5,9%
2,3%
8,2%
9,5%
0,4%
10,4%
0,4%
1,5%
2,7%
2,5%
1,5%
1,9%
0,4%
12,7%
6,8%
0,2%
0,2%
0,8%
2,3%
1,3%
3,8%
3,4%
0,4%
4,9%
0,2%
2,3%
1,5%
0,4%
0,2%
0,4%
4,9%
5,1%
0,2%
Périodiques
Documentation
Manuels scolaire
Ouvrages pédagogiques
Usuels (dictionnaires,
Ouvrages disciplinaires
Film super 8
Logiciels
Compact Disc Interactif
Compte-rendu de
Cassette audio
Disque, CD audio
Rapport, thèse,...
Expositions, affiches
Vidéos
Diapositives
CD-Rom
Vidéodisque
Autres

Fréquentation trimestrielle des CDDP/CRDP par le professeur principal :

donnée n°2.1/113

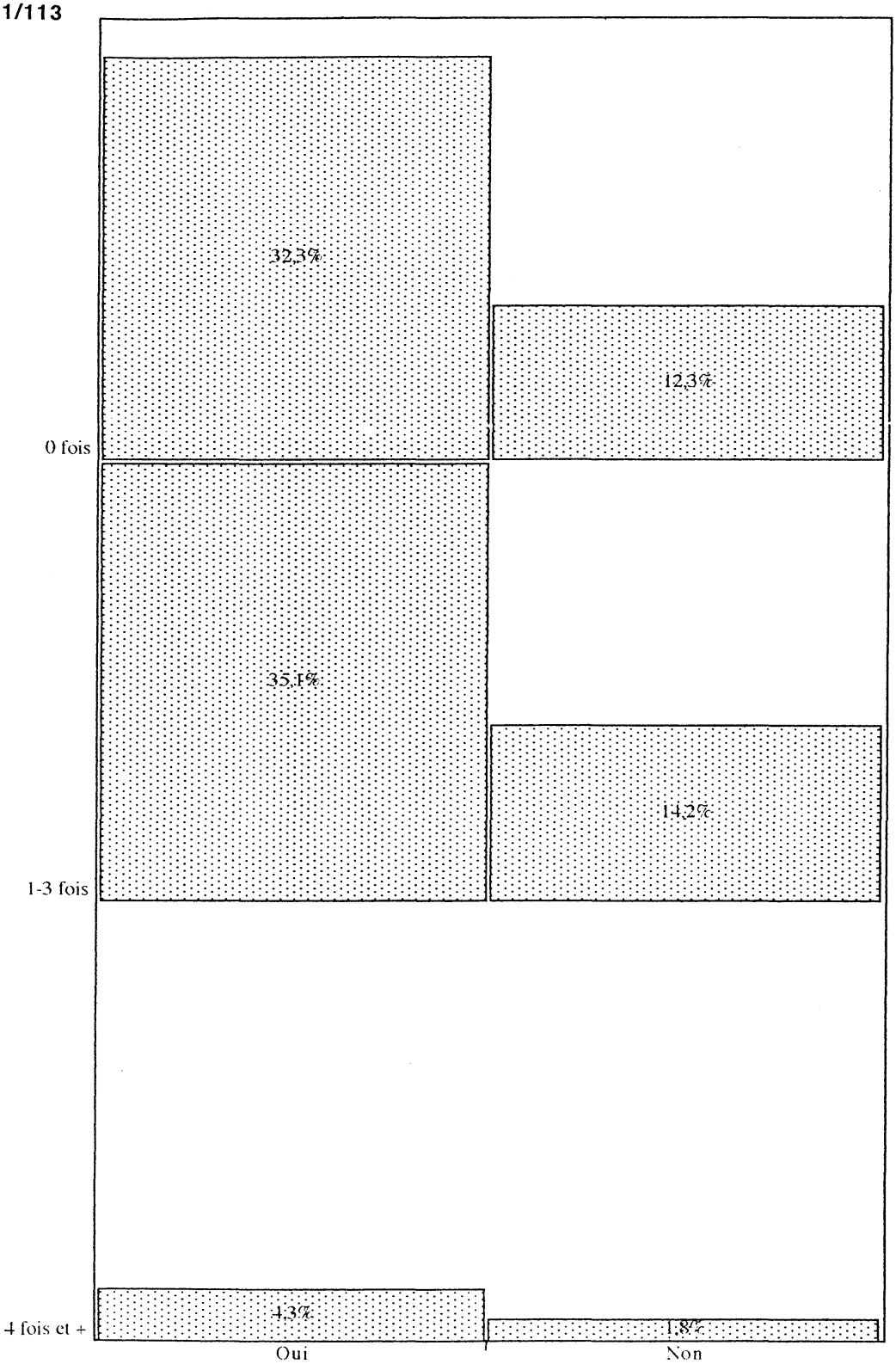

Types de documents empruntés au réseau IUFM par le professeur principal :

donnée n°2.1/114

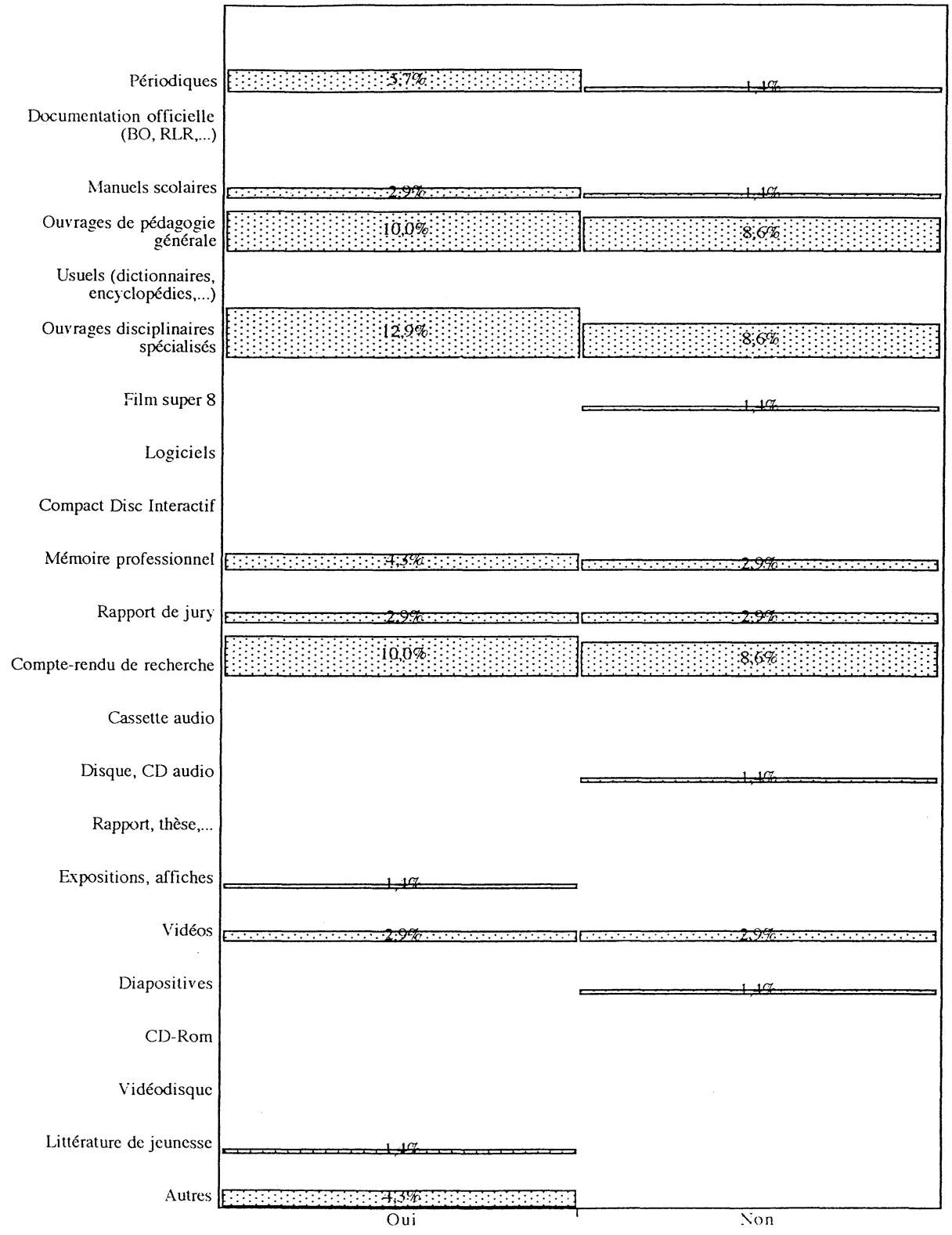

Périodiques choisis personnellement, proposes par le professeur principal et disponibles au CDI :

donnée n°2.1/115

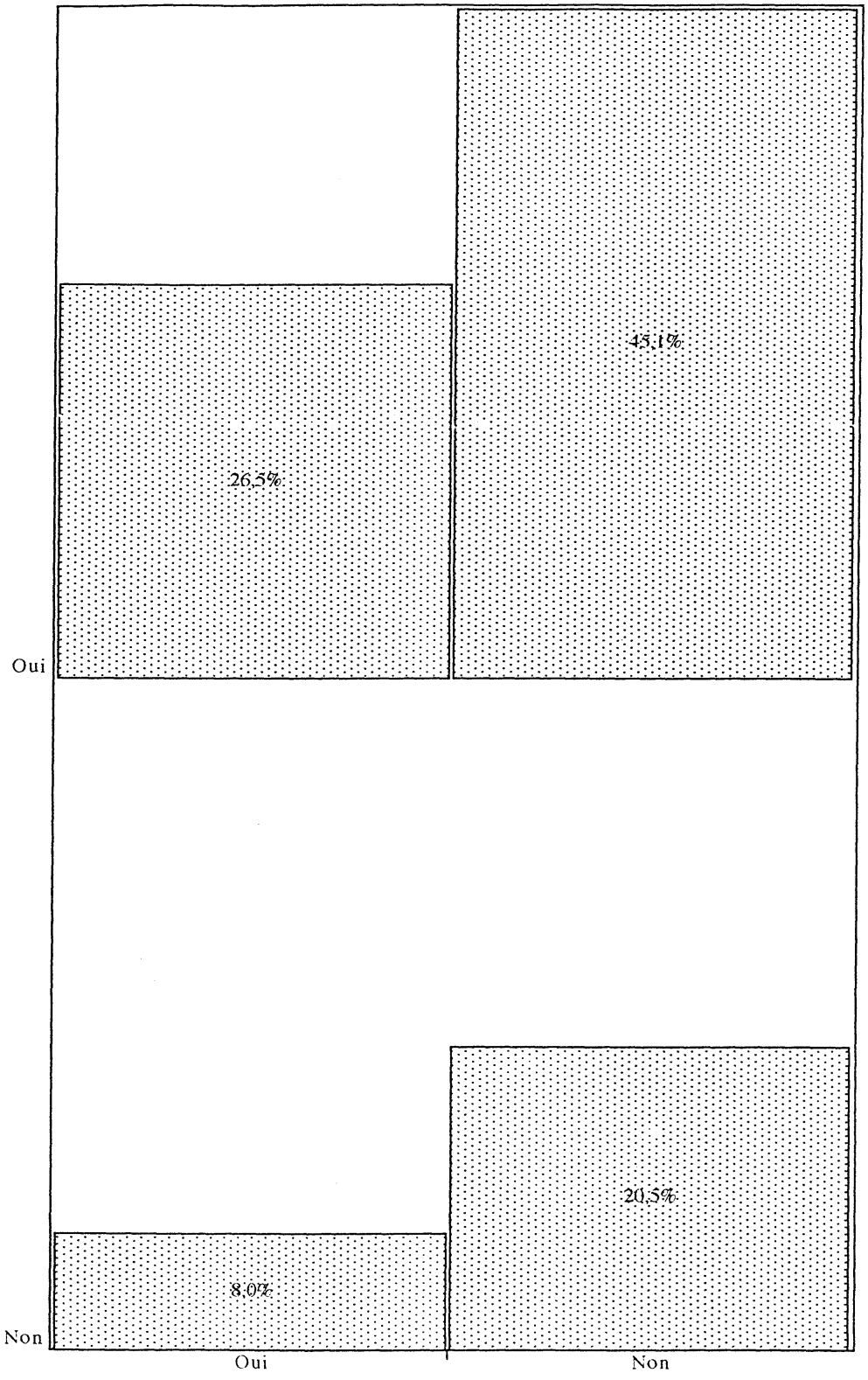

Périodiques utilisés, consultables au cabinet disciplinaire du collège selon les professeurs principaux :

donnée n°2.1/116

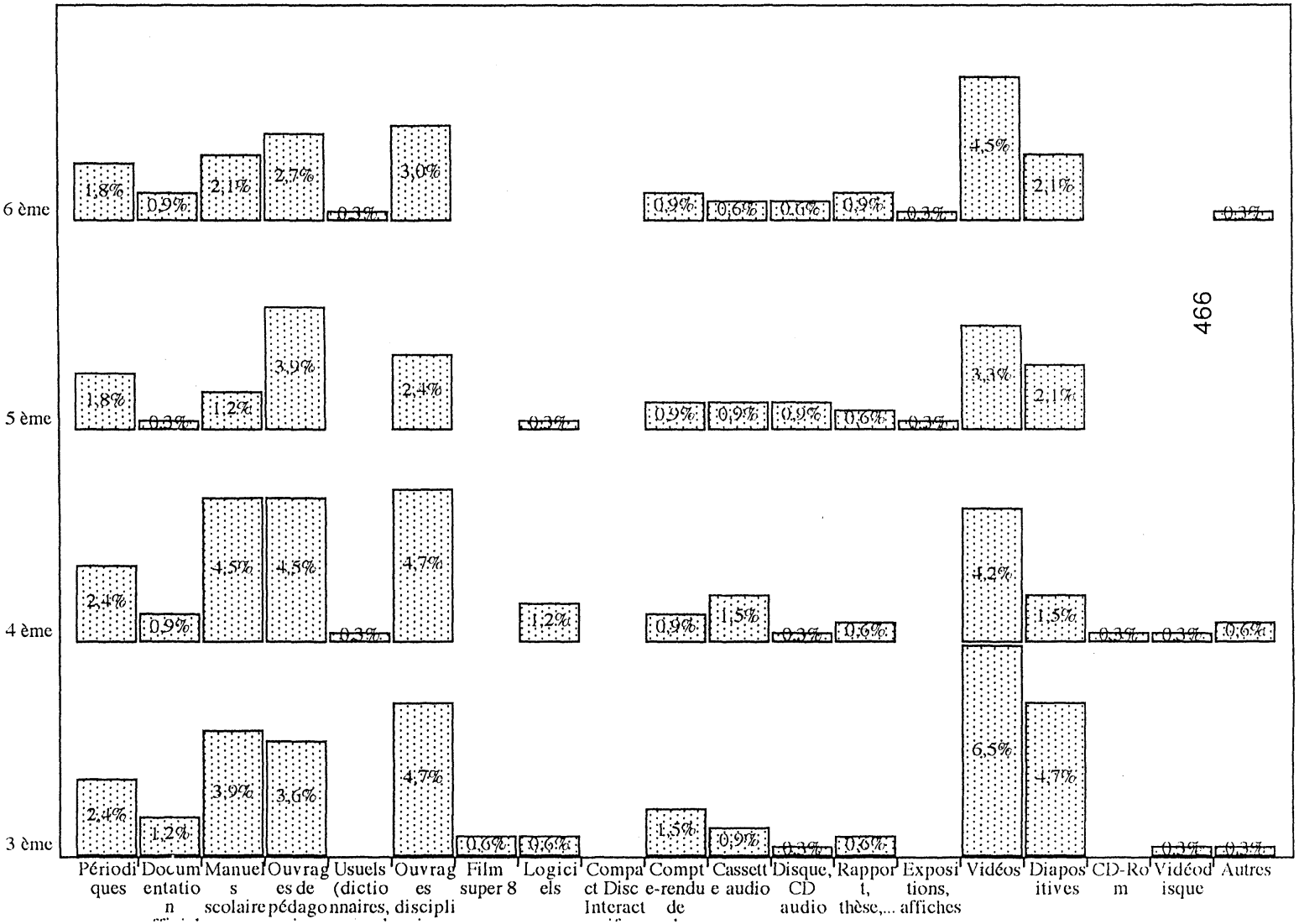
6 ème
5 ème
4 ème
3 ème
1,8%
0,9%
2,1%
2,7%
0,3%
3,0%
0,9%
0,6%
0,6%
0,9%
0,3%
4,5%
2,1%
0,3%
1,8%
0,3%
1,2%
3,9%
2,4%
0,3%
0,9%
0,9%
0,9%
0,6%
0,3%
3,3%
2,1%
2,4%
0,9%
4,5%
4,5%
0,3%
4,7%
1,2%
0,9%
1,5%
0,3%
0,6%
4,2%
1,5%
0,3%
0,3%
0,6%
2,4%
1,2%
3,9%
3,6%
4,7%
0,6%
0,6%
1,5%
0,9%
0,3%
0,6%
6,5%
4,7%
0,3%
0,3%
Périodiques
Documentation
Manuels scolaire
Ouvrages pédagogiques
Usuels (dictionnaires,
Ouvrages disciplinaires
Film super 8
Logiciels
Compact Disc Interactif
Compte-rendu de
Cassette audio
Disque, CD audio
Rapport, thèse,...
Expositions, affiches
Vidéos
Diapositives
CD-Rom
Vidéodisque
Autres

enseignant en classe de sixième ».

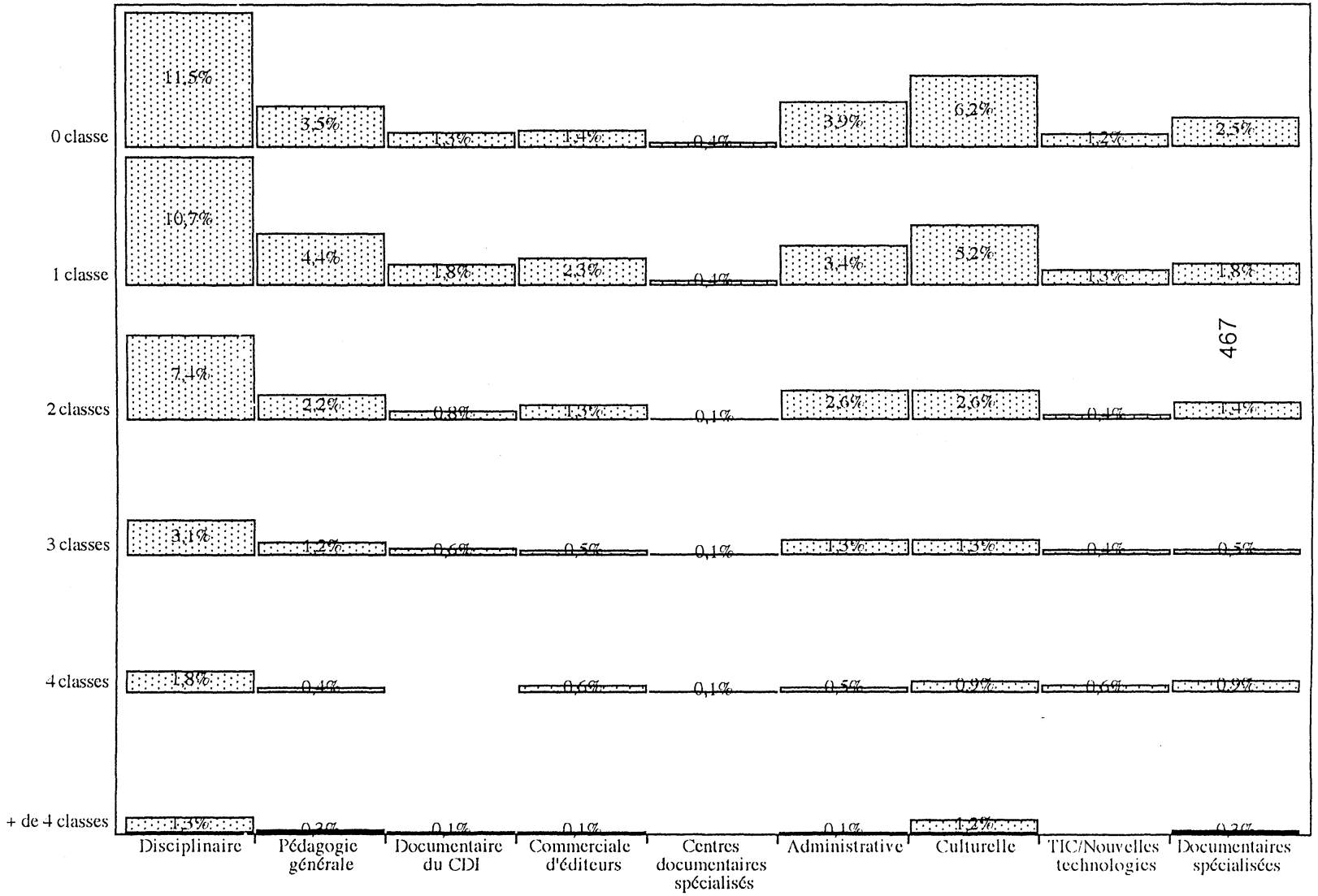

467

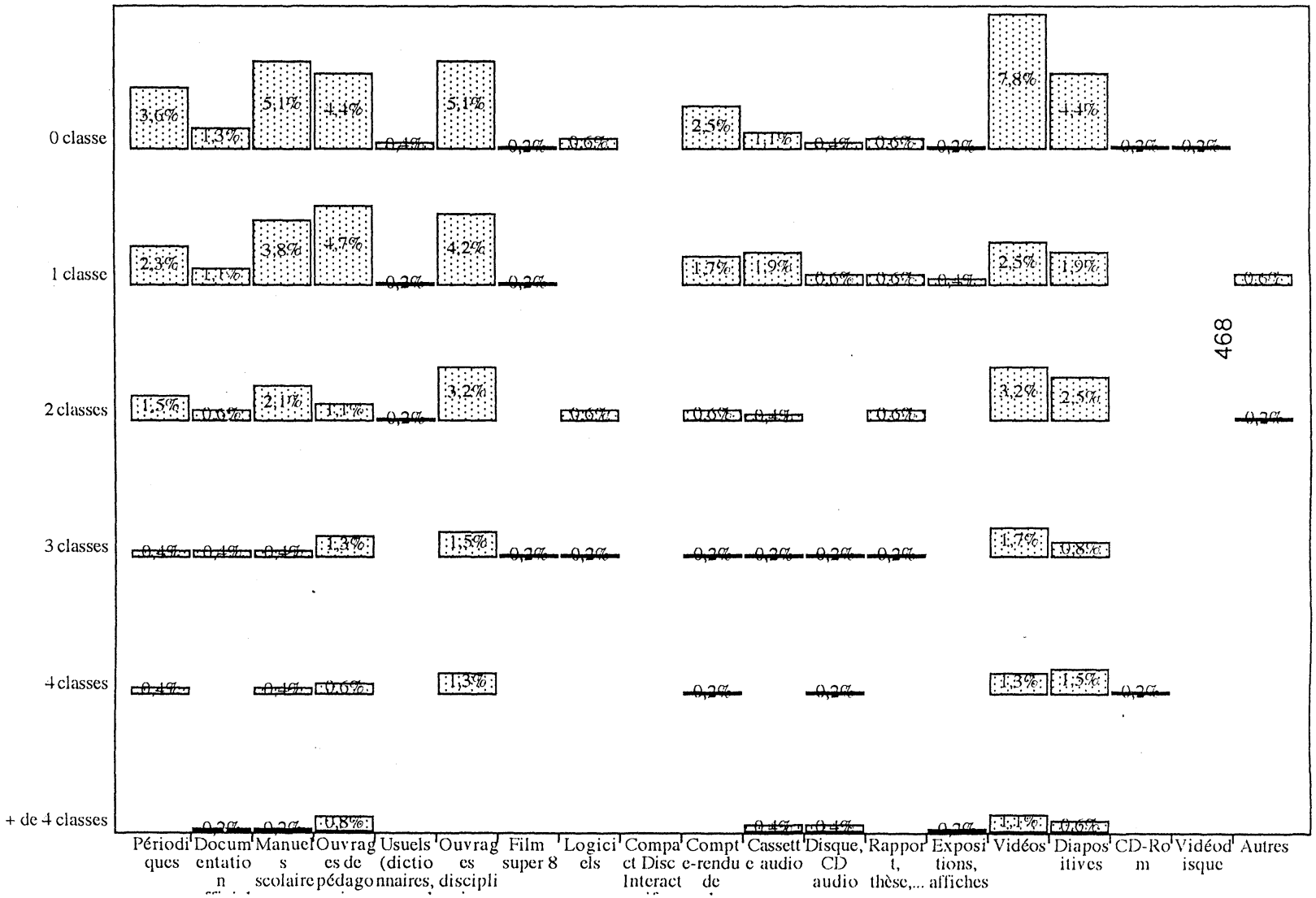
0 classe
1 classe
2 classes
3 classes
4 classes
+ de 4 classes
3,6%
1,3%
5,1%
4,4%
0,4%
5,1%
0,2%
0,6%
2,5%
1,1%
0,4%
0,6%
0,2%
7,8%
4,4%
0,2%
0,2%
2,3%
1,1%
3,8%
4,7%
0,2%
4,2%
0,2%
1,7%
1,9%
0,6%
0,6%
0,4%
2,5%
1,9%
0,6%
1,5%
0,6%
2,1%
1,1%
0,2%
3,2%
0,6%
0,6%
0,4%
0,6%
3,2%
2,5%
0,2%
0,4%
0,4%
0,4%
1,3%
1,5%
0,2%
0,2%
0,2%
0,2%
0,2%
0,2%
1,7%
0,8%
0,4%
0,4%
0,6%
1,3%
0,2%
0,2%
1,3%
1,5%
0,2%
0,2%
0,2%
0,8%
0,4%
0,4%
0,2%
1,1%
0,6%
468
Périodiques
Documentation
Manuels scolaire
Ouvrages de pédagogie
Usuels (dictionnaires,
Ouvrages disciplinaires
Film super 8
Logiciels
Compact Disc Interactif
Compte-rendu de
Cassette audio
Disque, CD audio
Rapport, thèse,...
Expositions, affiches
Vidéos
Diapositives
CD-Rom
Vidéodisque
Autres

Périodiques choisis par les professeurs enseignant en classe de sixième et consultables au CDI :

donnée n°2.1/120

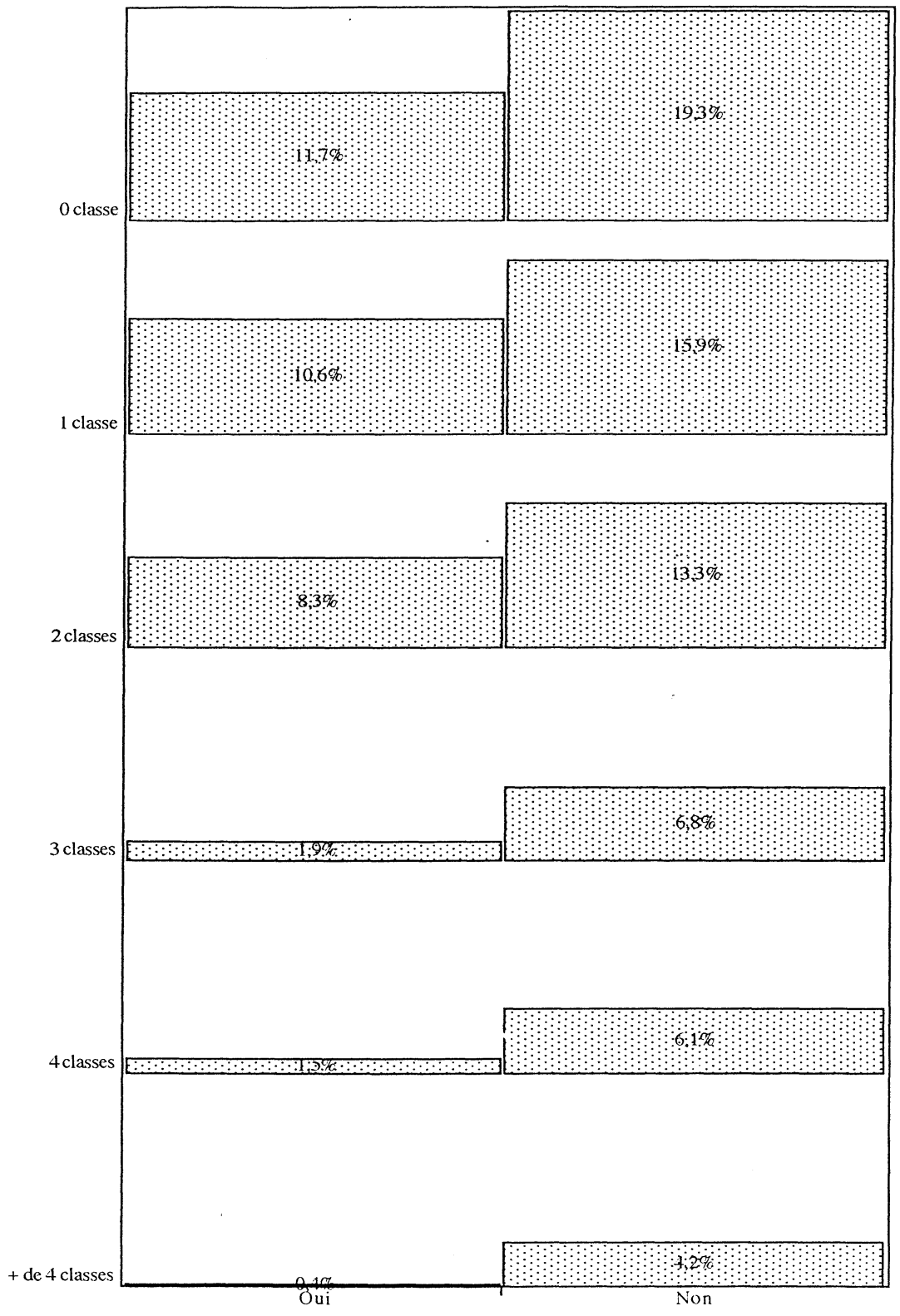

Part d'enseignants exerçant en classe de cinquième :

donnée n°2.1/121

	Effectifs	%
0 classe	101	31,1%
1 classe	103	31,7%
2 classes	57	17,5%
3 classes	29	9,0%
4 classes	14	4,3%
+ de 4 classes	21	6,5%
TOTAL	325	100,0%

Part d'enseignants exerçant en classe de quatrième :

donnée n°2.1/122

	Effectifs	%
0 classe	61	18,9%
1 classe	88	27,1%
2 classes	103	31,7%
3 classes	38	11,8%
4 classes	18	5,5%
+ de 4 classes	17	5,3%
TOTAL	325	100,0%

classe de cinquième :

donnée n°2.1/123

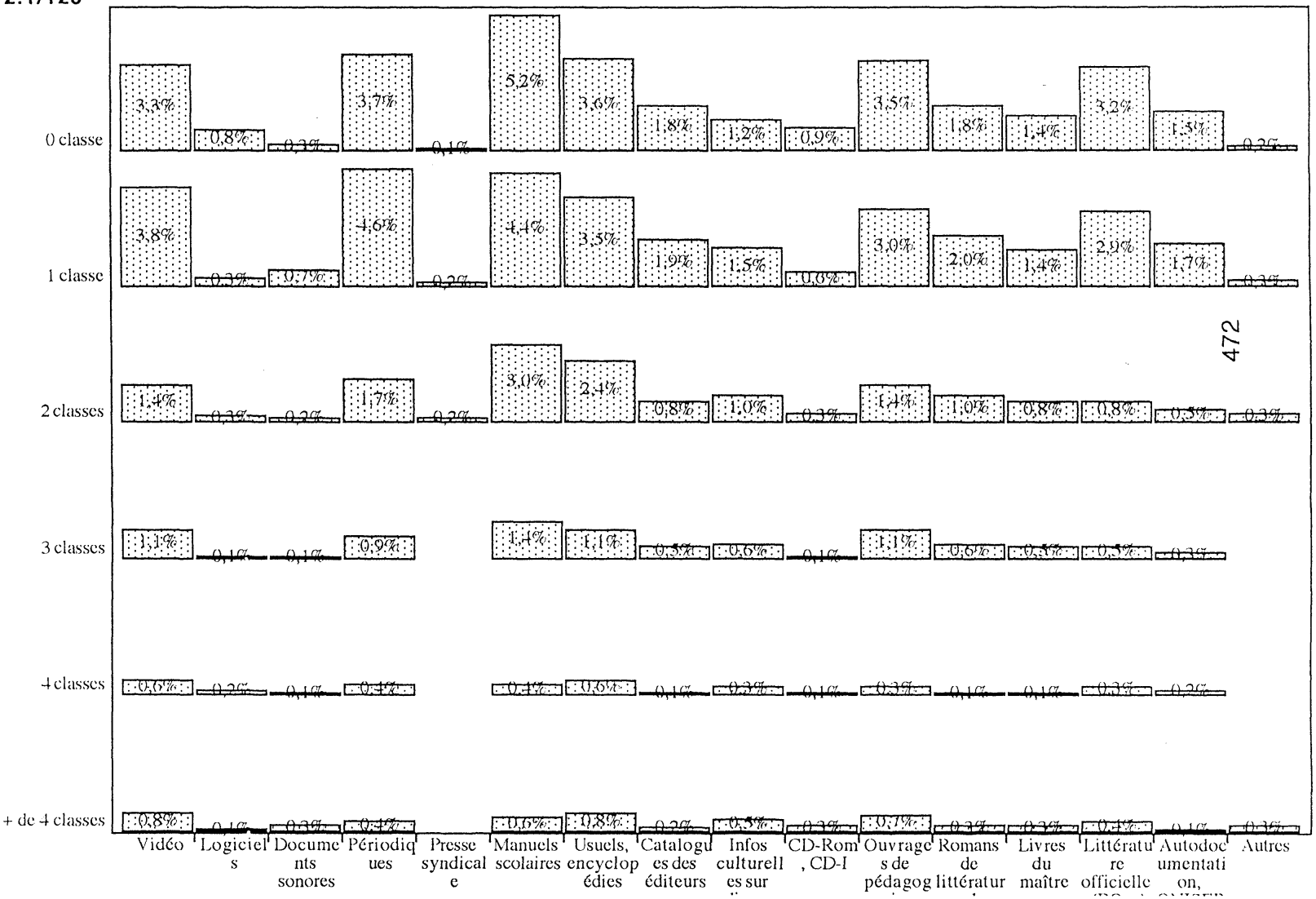

Type de documents consultés au CDI par les professeurs enseignant en classe de quatrième :

donnée n°2.1/124

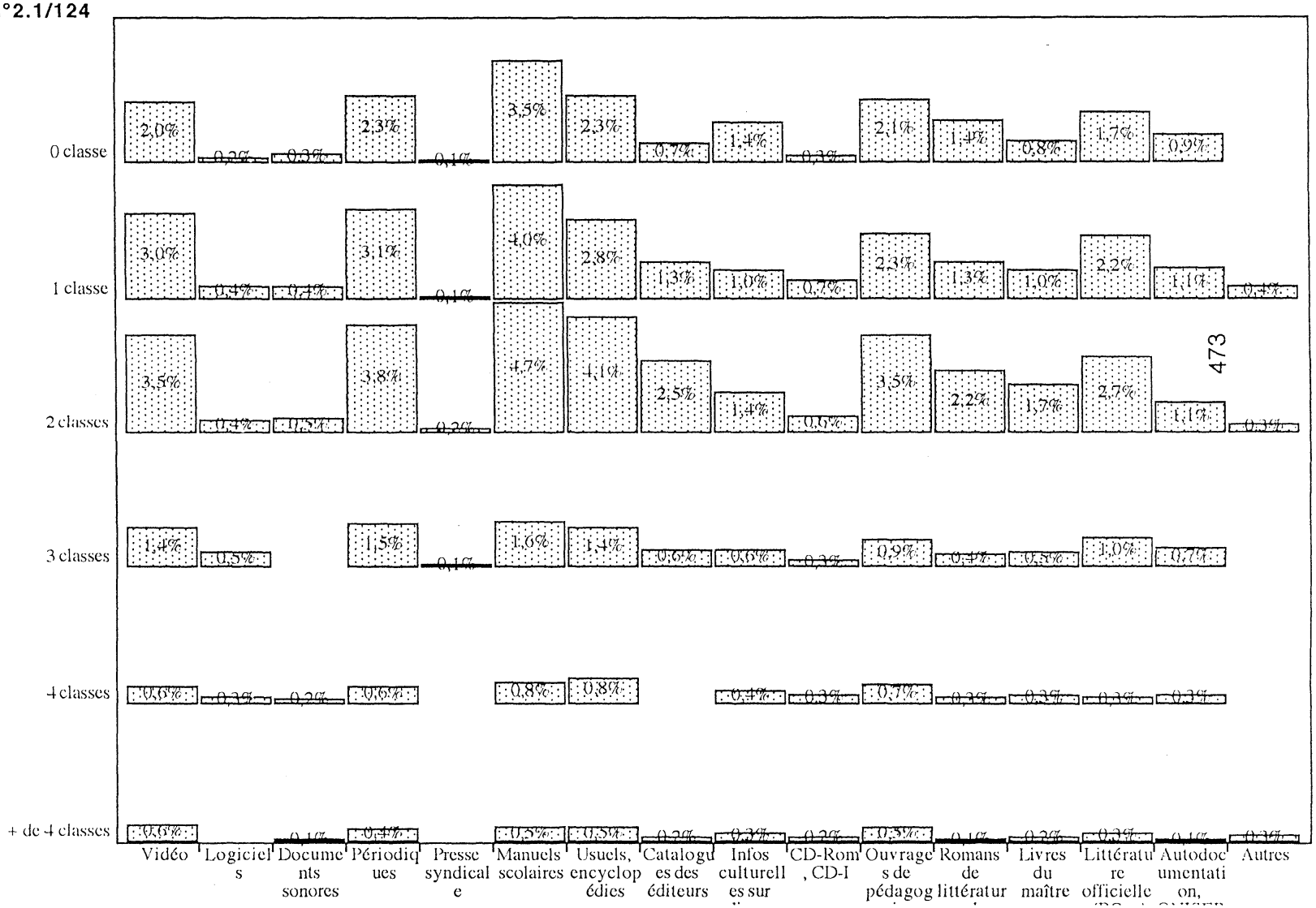

enseignant en classe de cinquième :

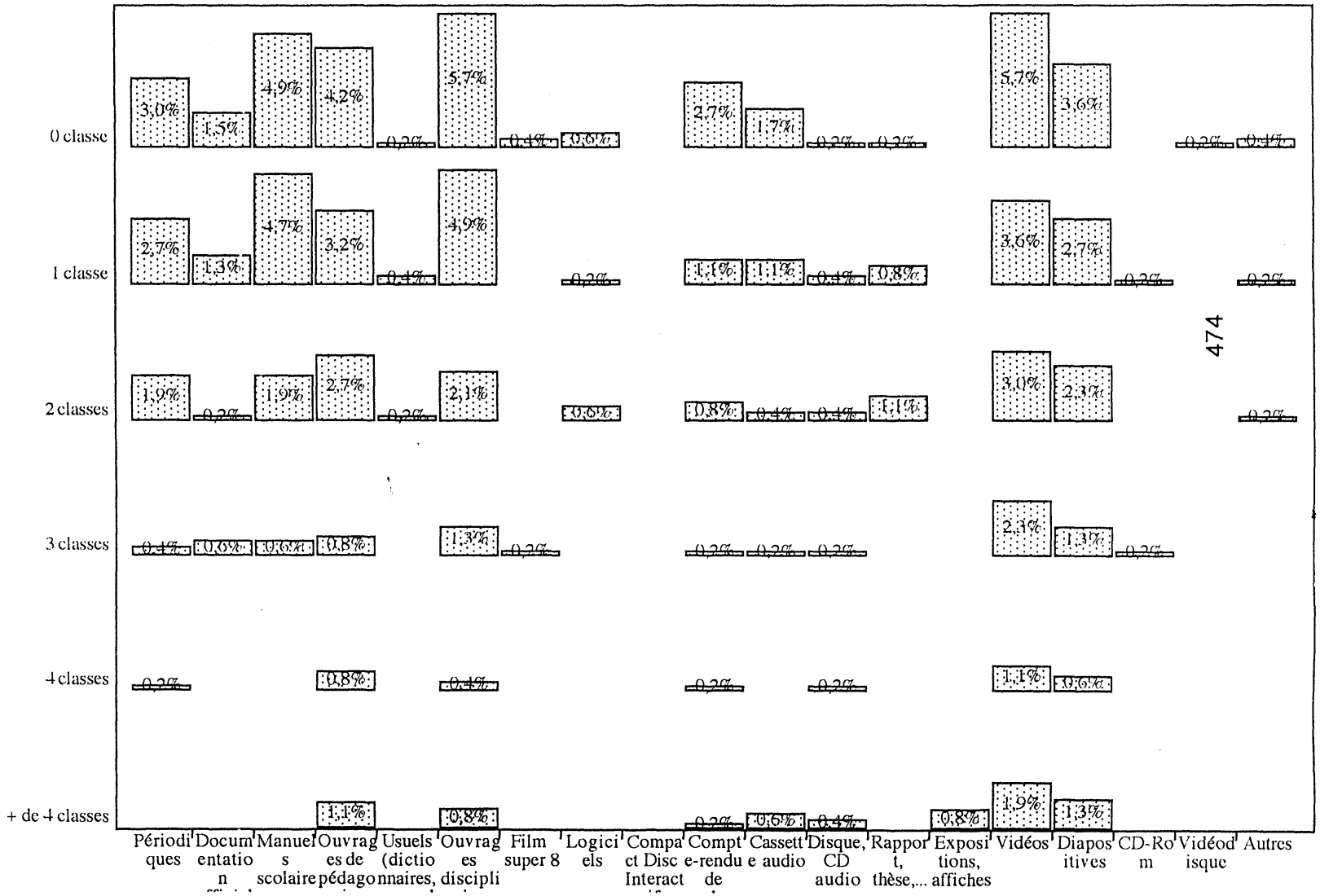

Type de documents empruntés au réseau IUFM par les professeurs enseignant en classe de cinquième :

donnée n°2.1/126

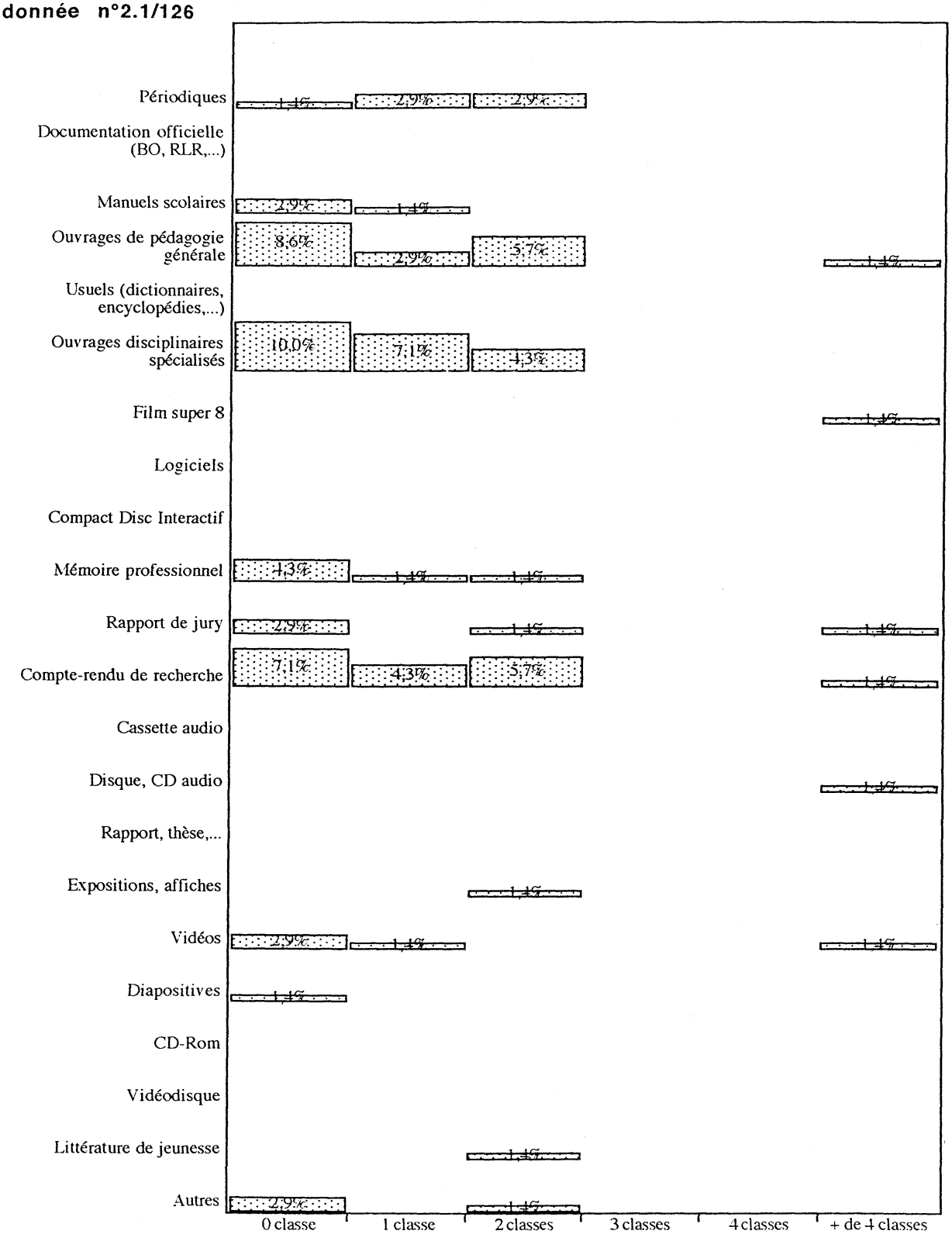

Type de documents empruntés au réseau IUFM par les professeurs enseignant en classe de quatrième :

donnée n°2.1/127-128

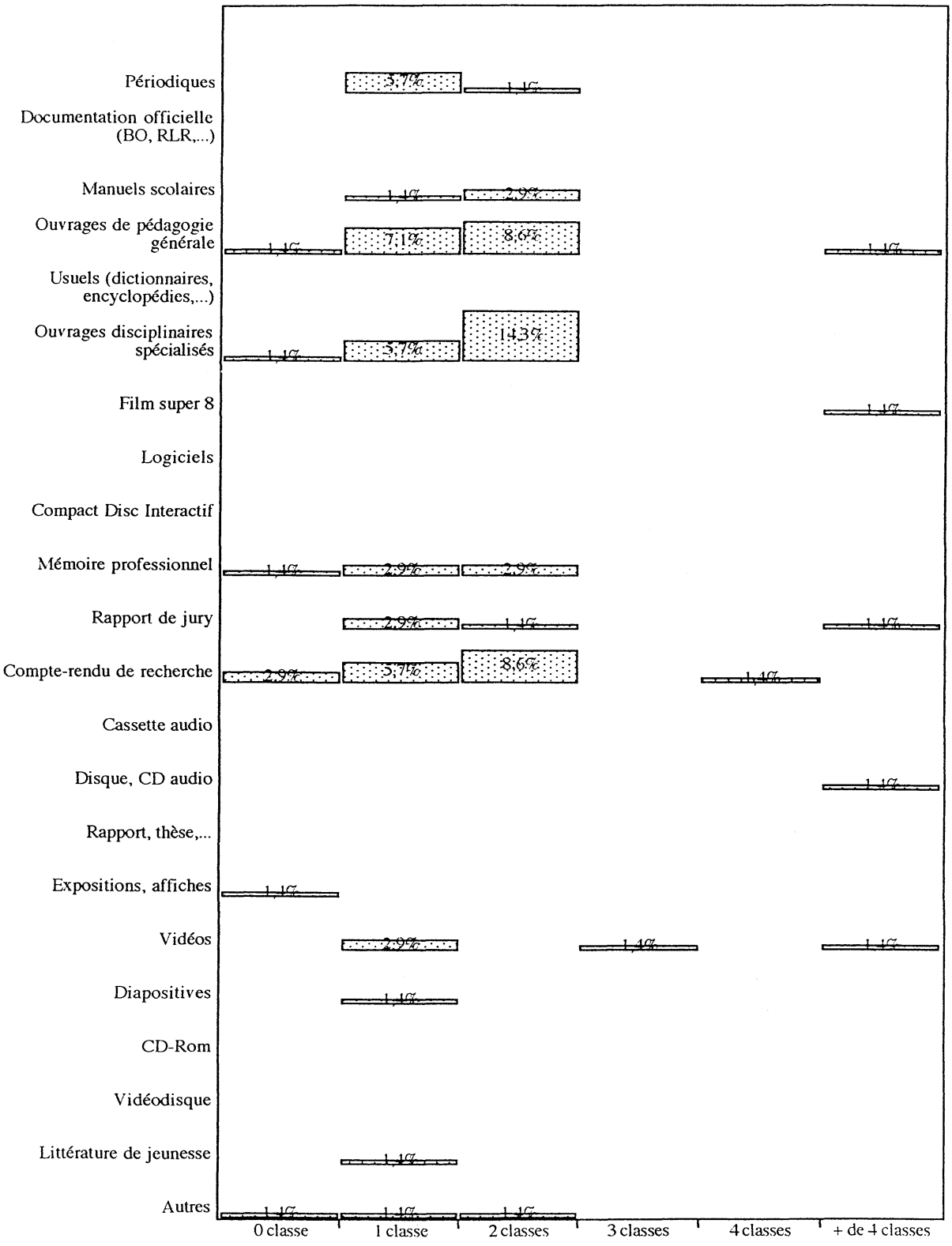

Périodiques choisis par les professeurs enseignant en classe de cinquième et consultables au CDI :

donnée n°2.1/129

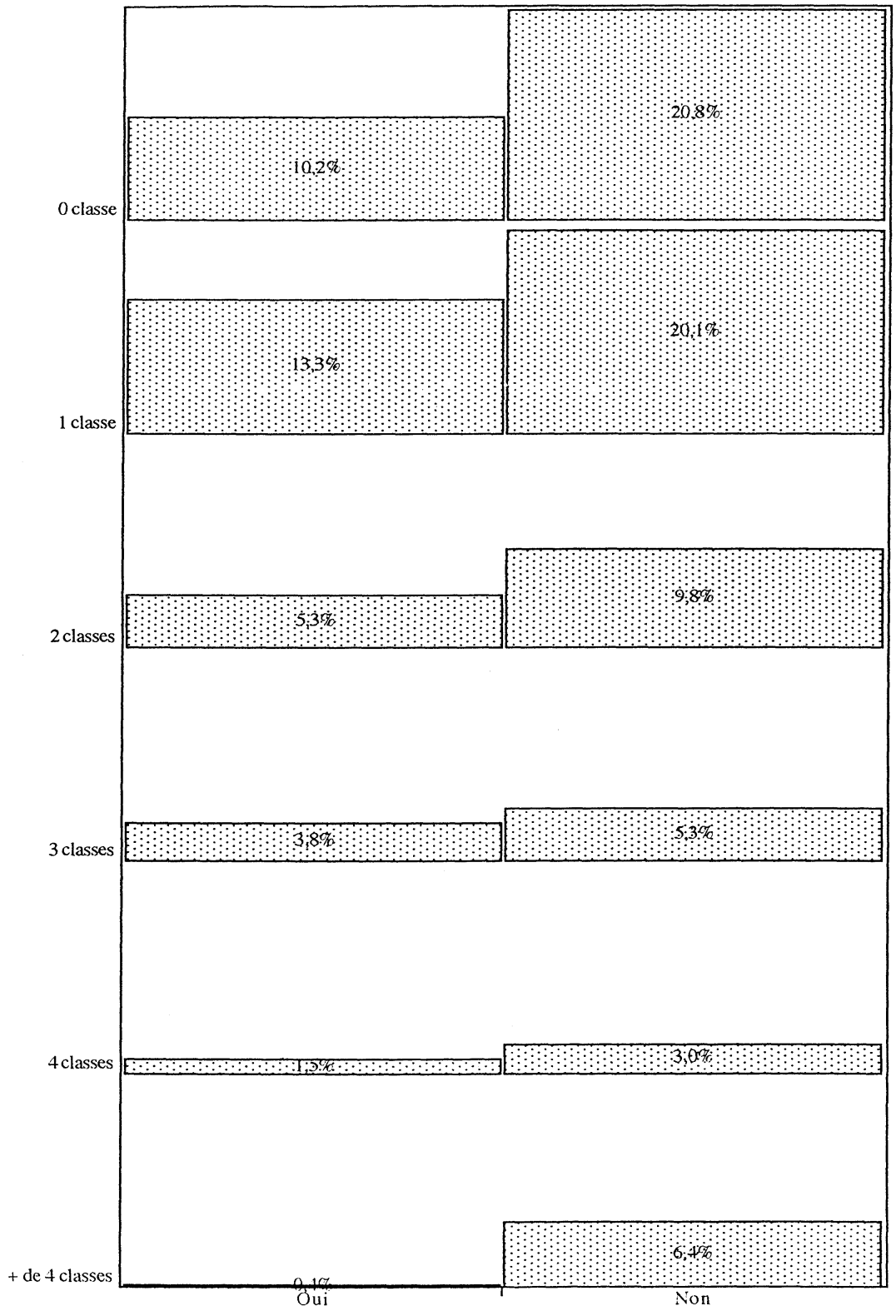

Périodiques choisis par les professeurs enseignant en classe de quatrième et consultables au CDI :

donnée n°2.1/130

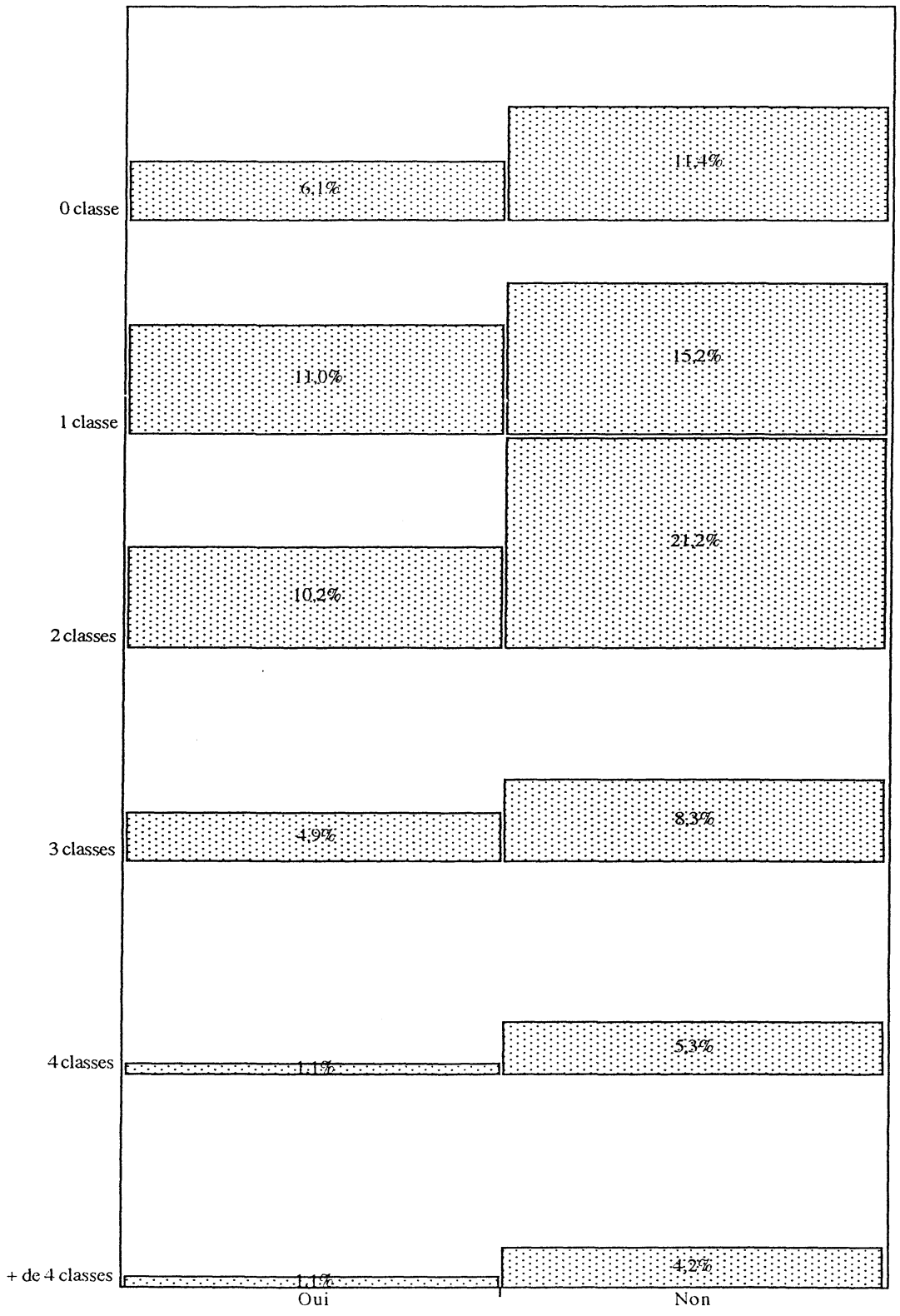

classe de troisième: donnée n°2.1/131

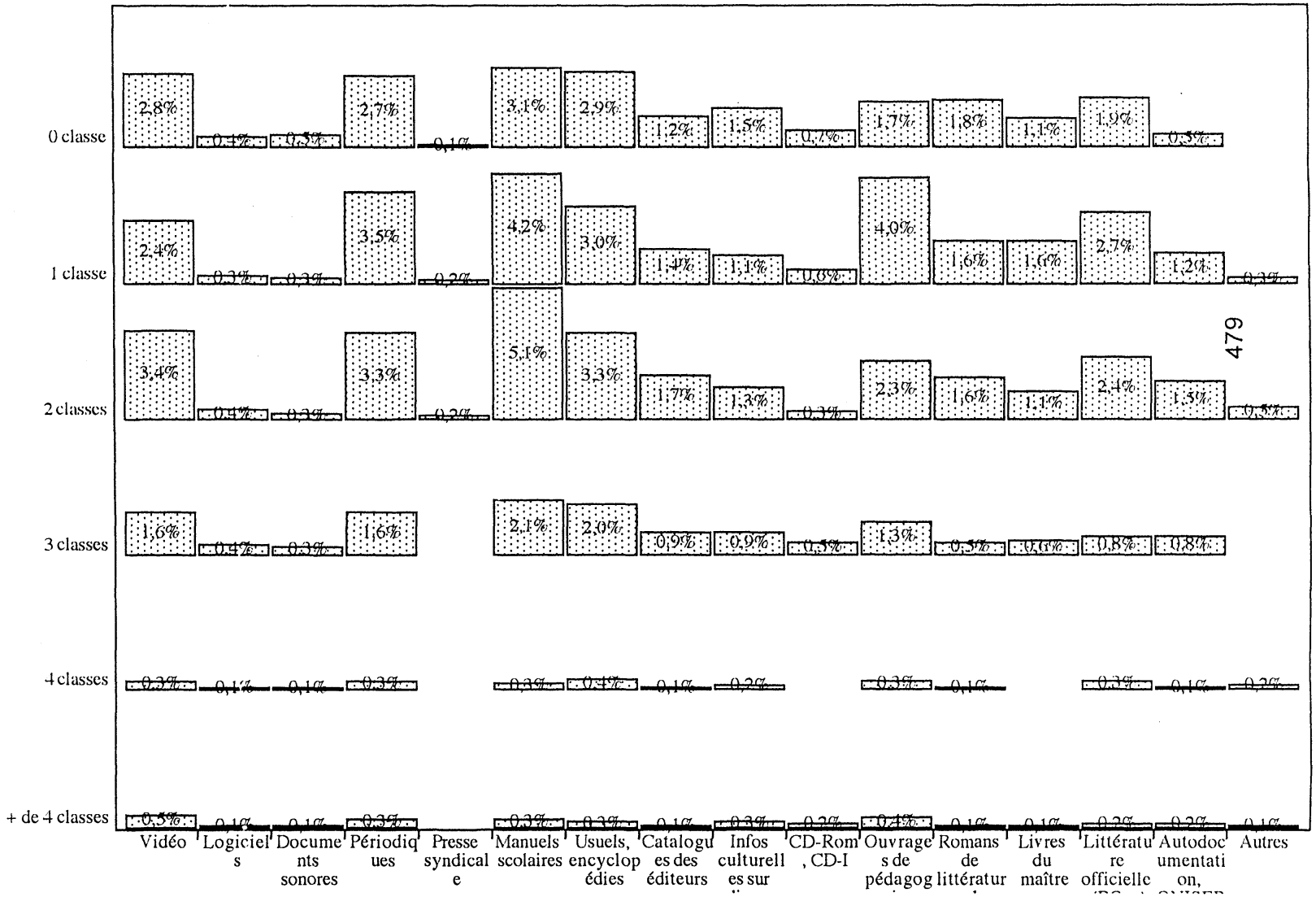

Destination des recherches documentaires menées par les professeurs enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/132

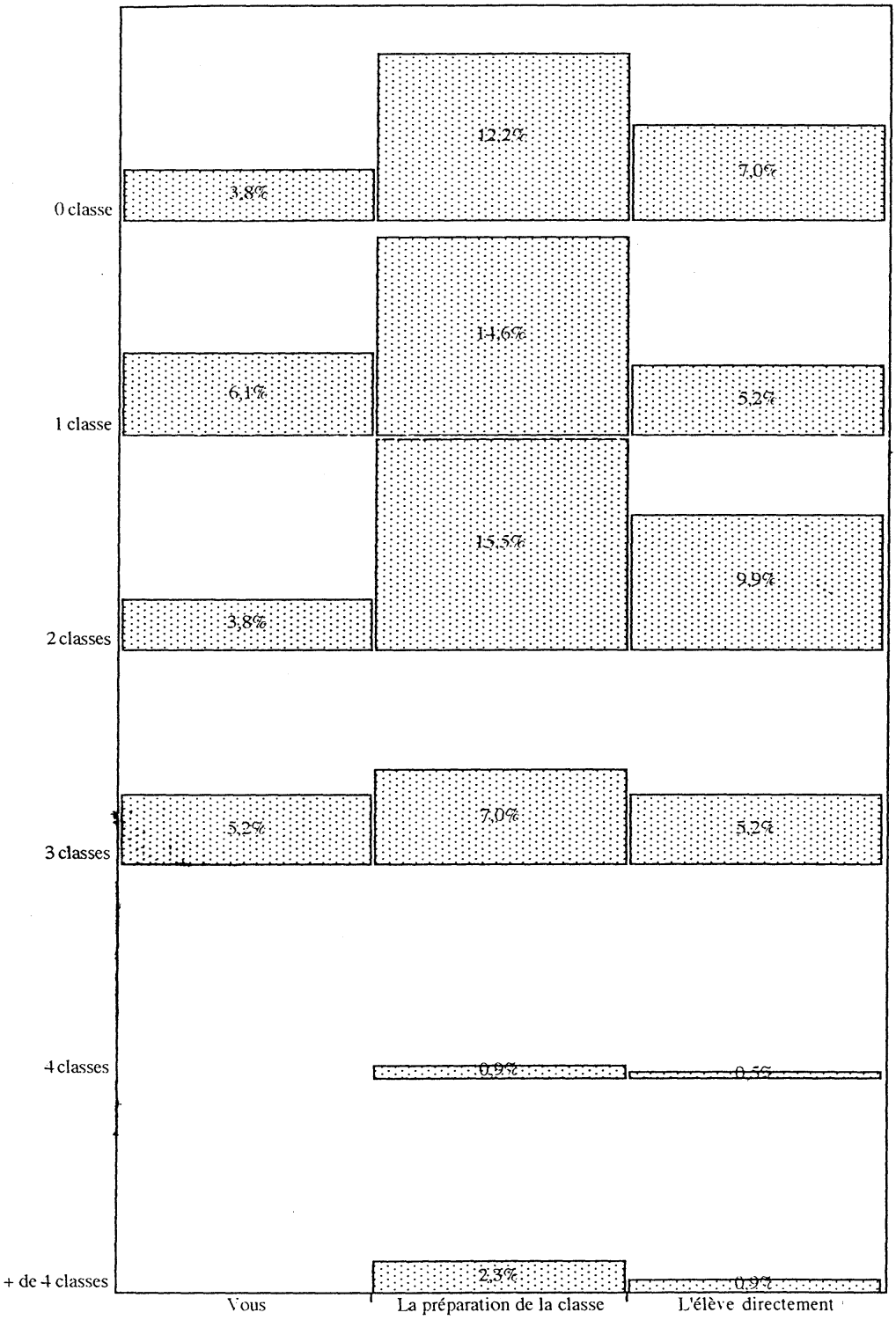

Les informations externes reçues par les professeurs enseignant en classe de troisième, ayant transité par le CDI selon eux :

donnée n°2.1/133

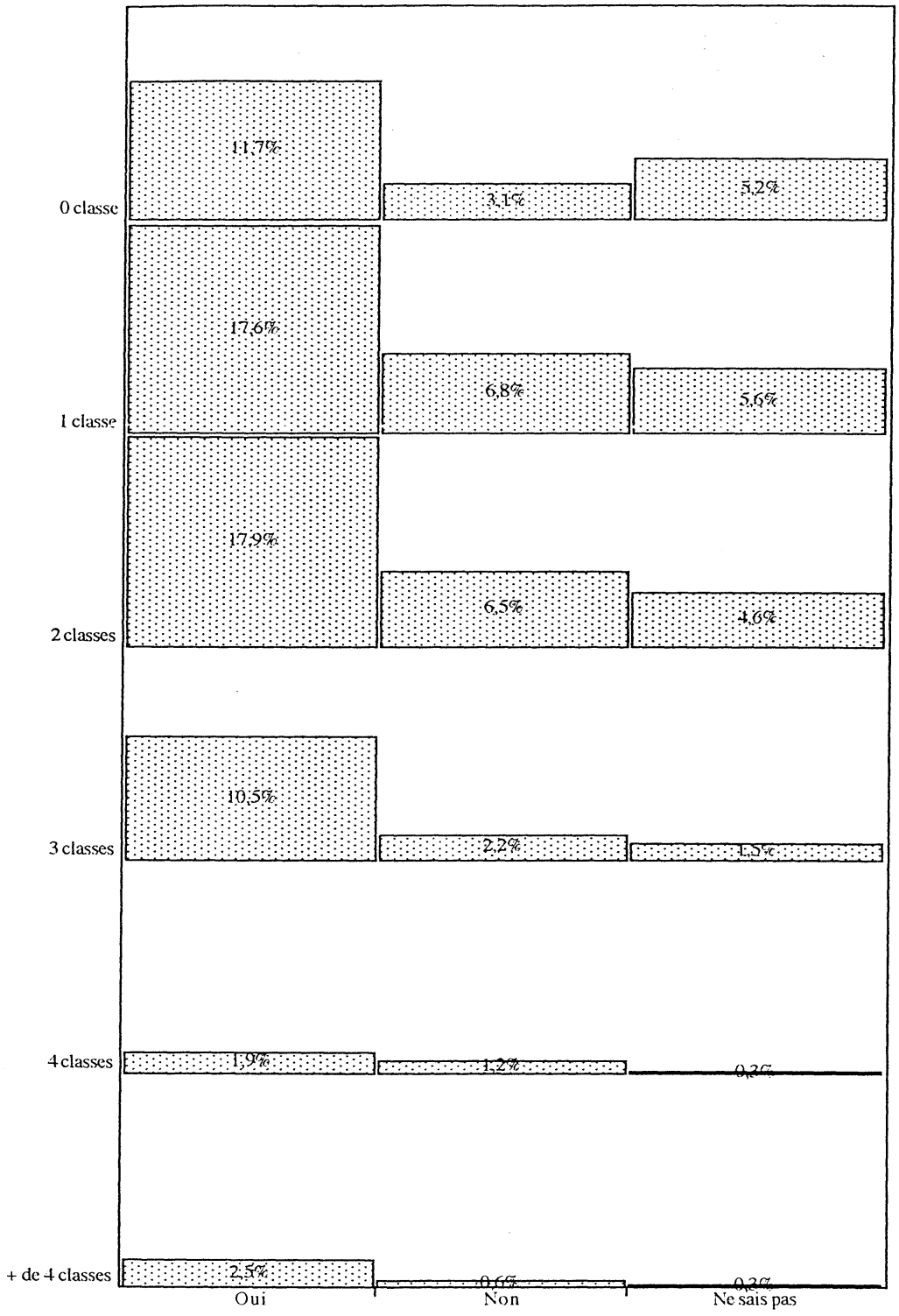

Type de documents empruntés auprès du réseau CRDP/CDDP par les professeurs enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/134

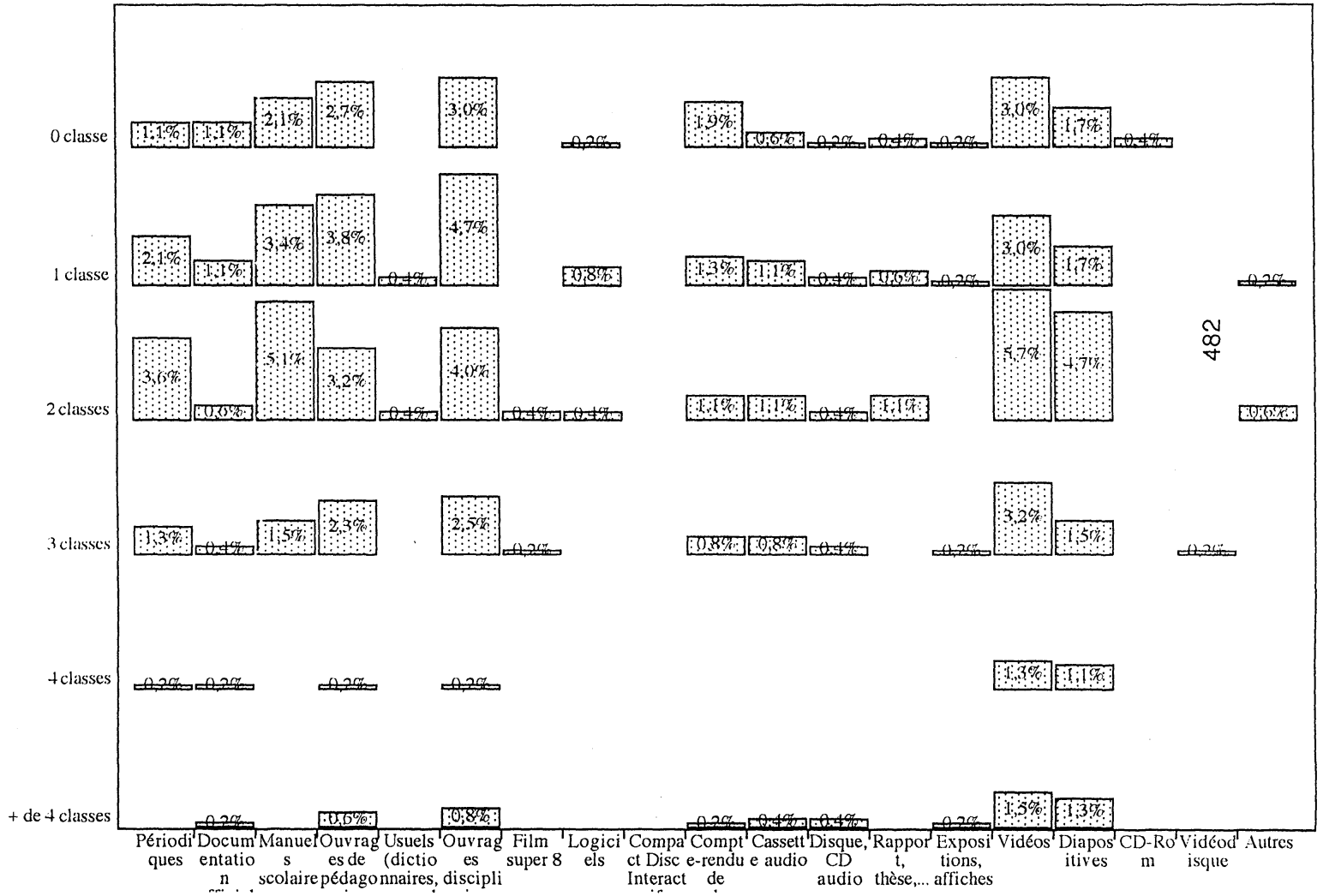

Type de documents empruntés auprès du réseau IUFM par les professeurs enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/135

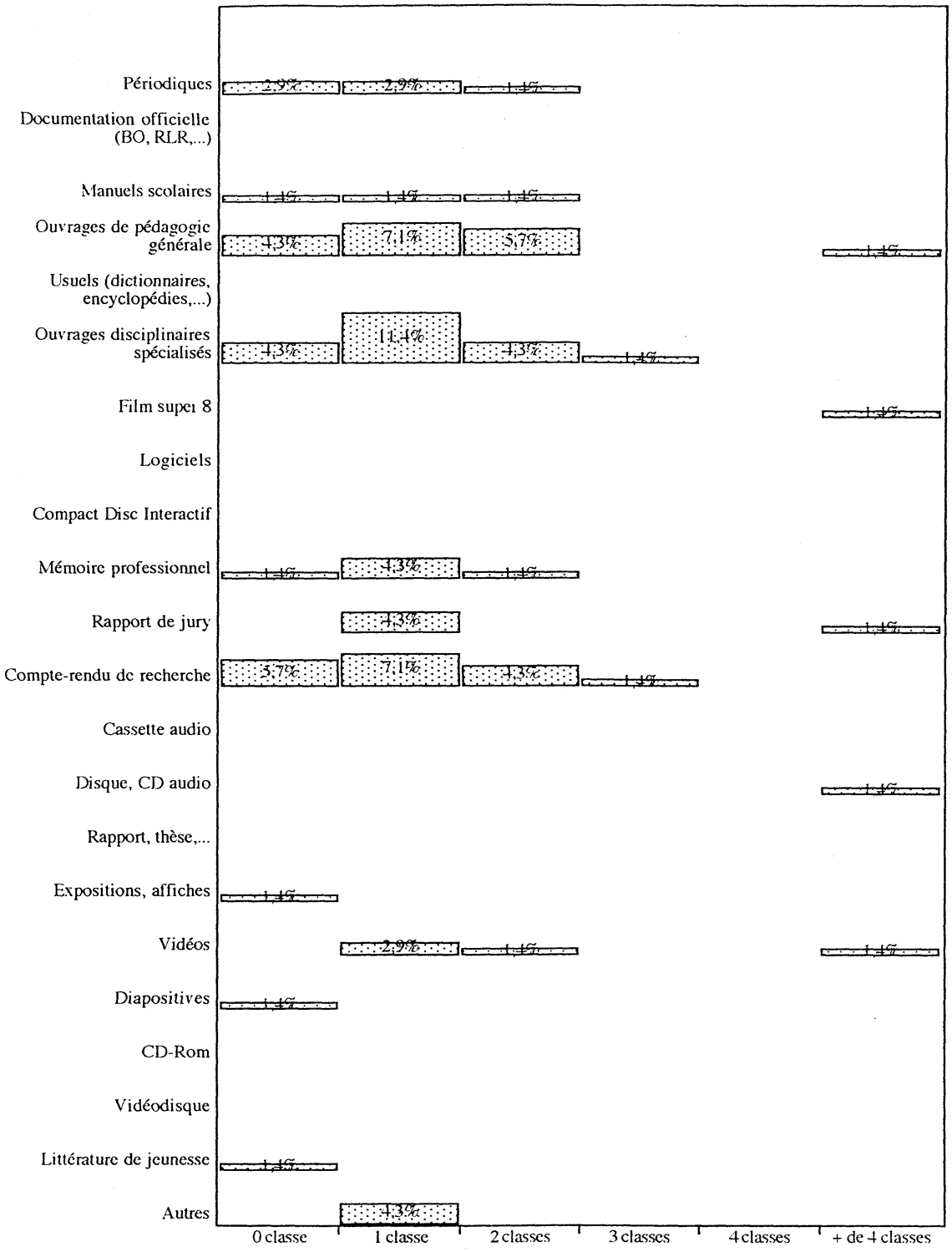

Périodiques choisis par les professeurs enseignant en classe de troisième, consultables au cabinet disciplinaire du collège :

donnée n°2.1/136

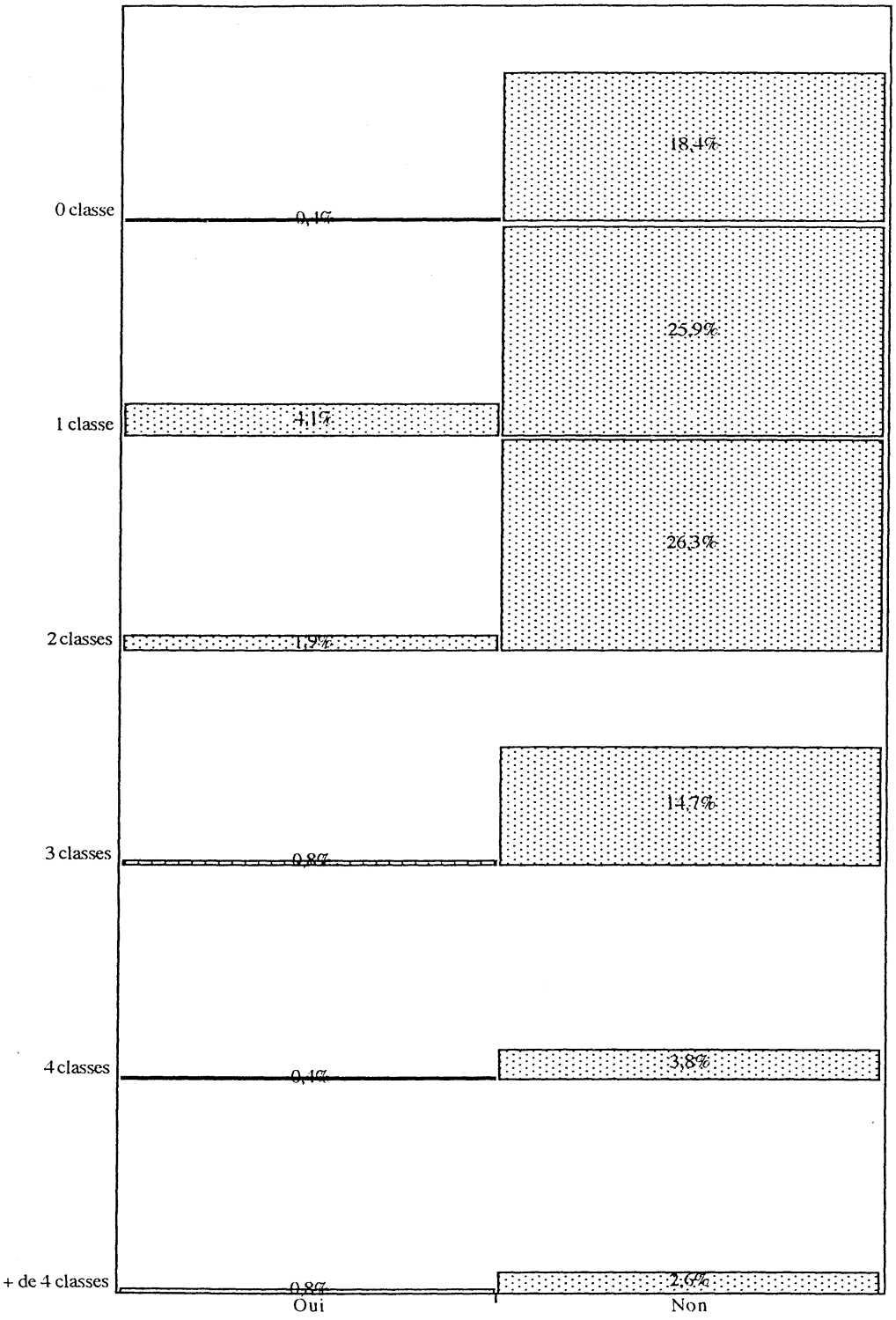

Les trois obstacles à l'accès aux informations pédagogiques selon les professeurs enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/138

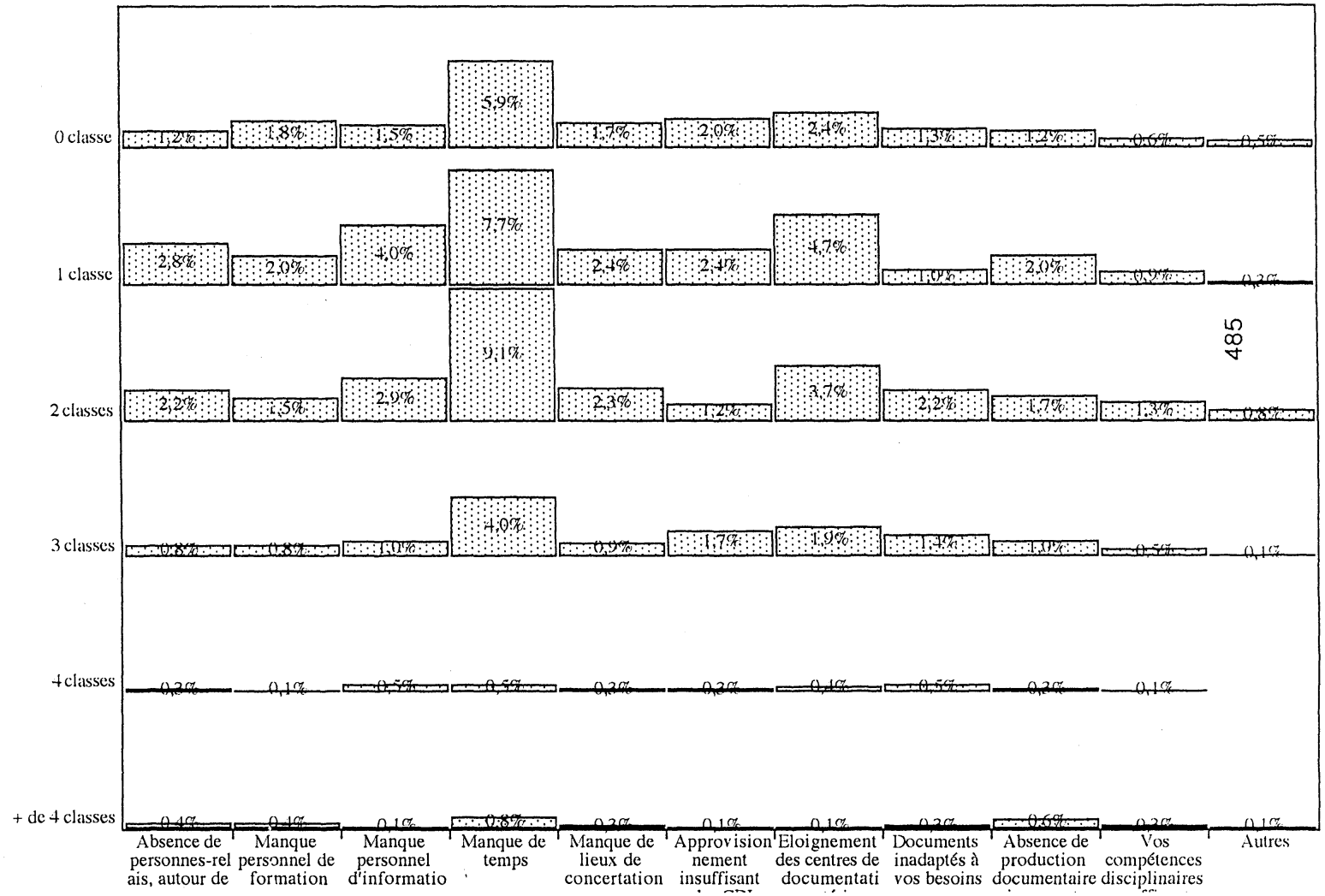

Destination des recherches documentaires selon les professeurs de lettres enseignant en classe de sixième :

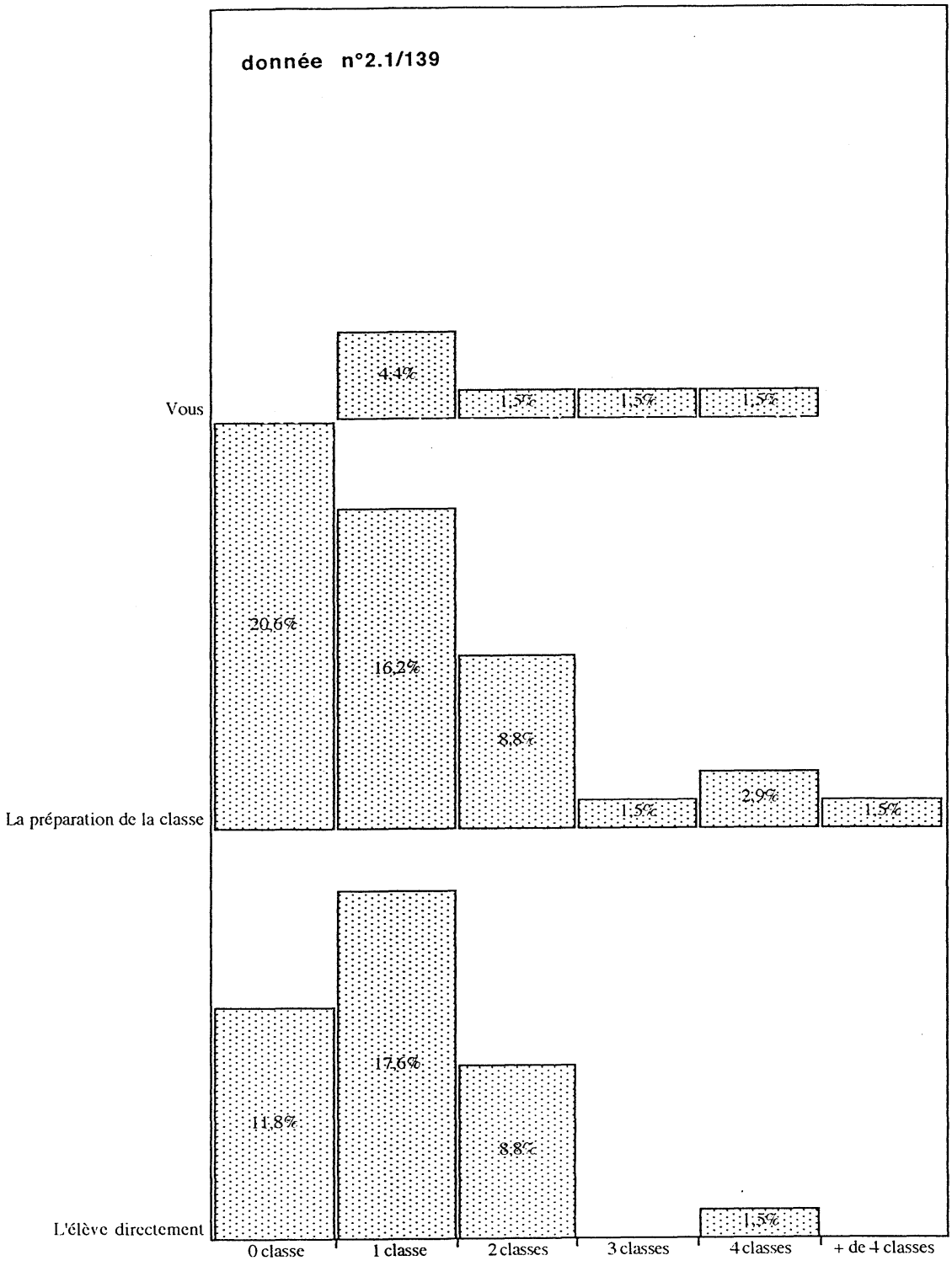

Type de documents empruntés auprès du réseau CRDP/CDDP par les professeurs de lettres enseignant en classe de sixième :

donnée n°2.1/140

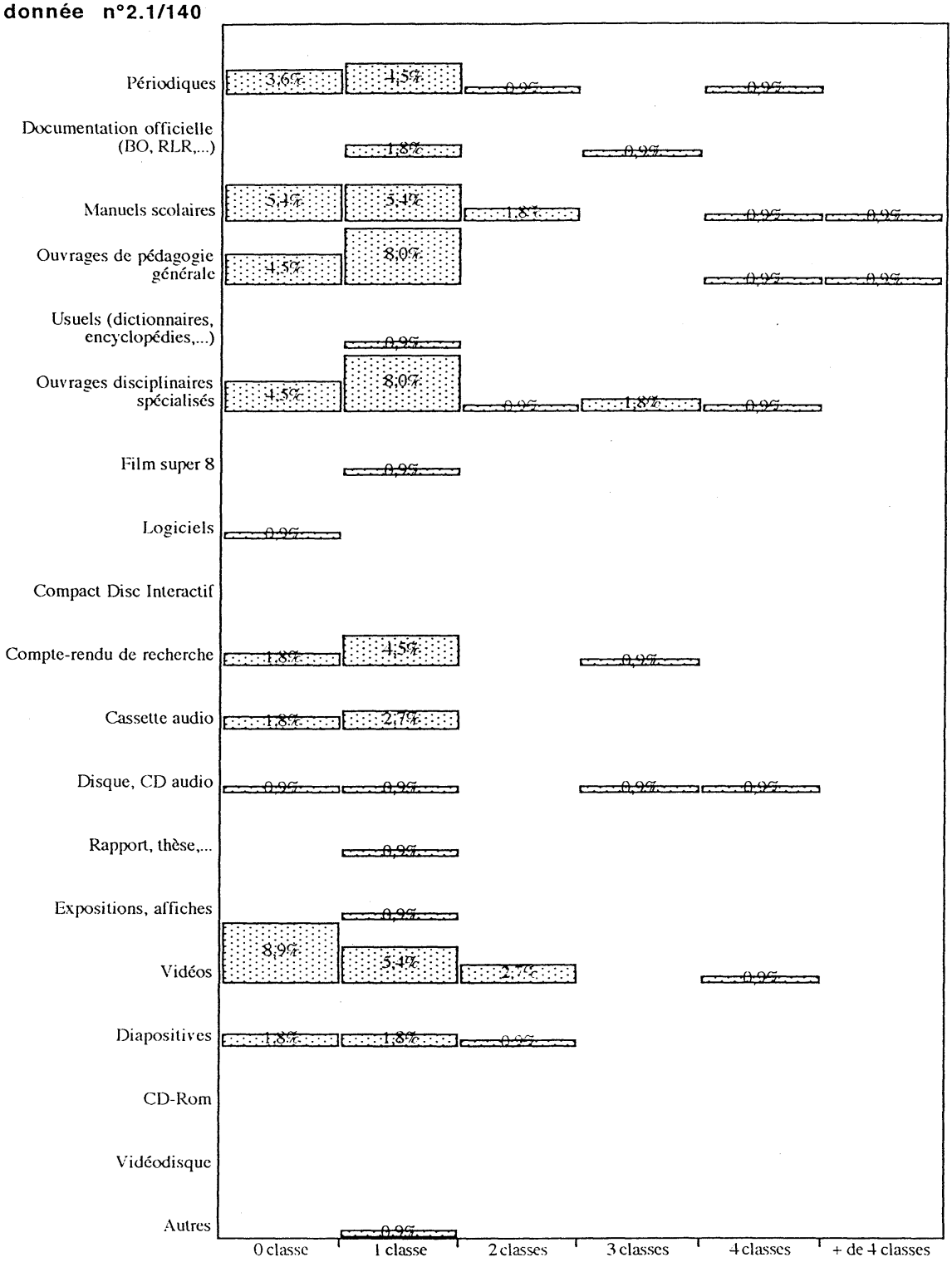

Discipline(s) : Lettres-Français

Type de documents empruntés dans les bibliotheques par les professeurs de lettres enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/141

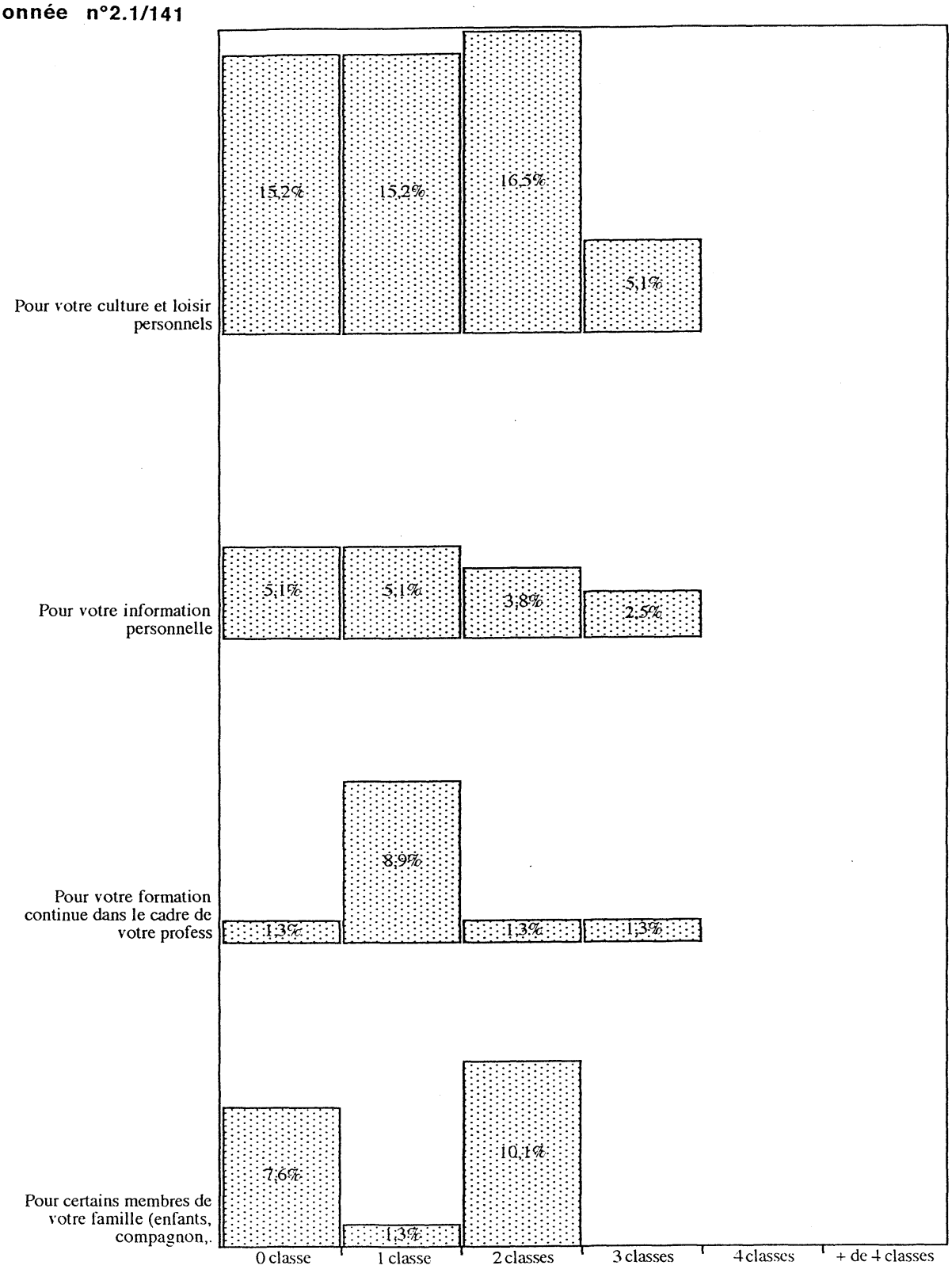

Discipline(s) : Lettres-Français

Destination des recherches documentaires selon les professeurs de langues enseignant en classe de sixième :

donnée n°2.1/142

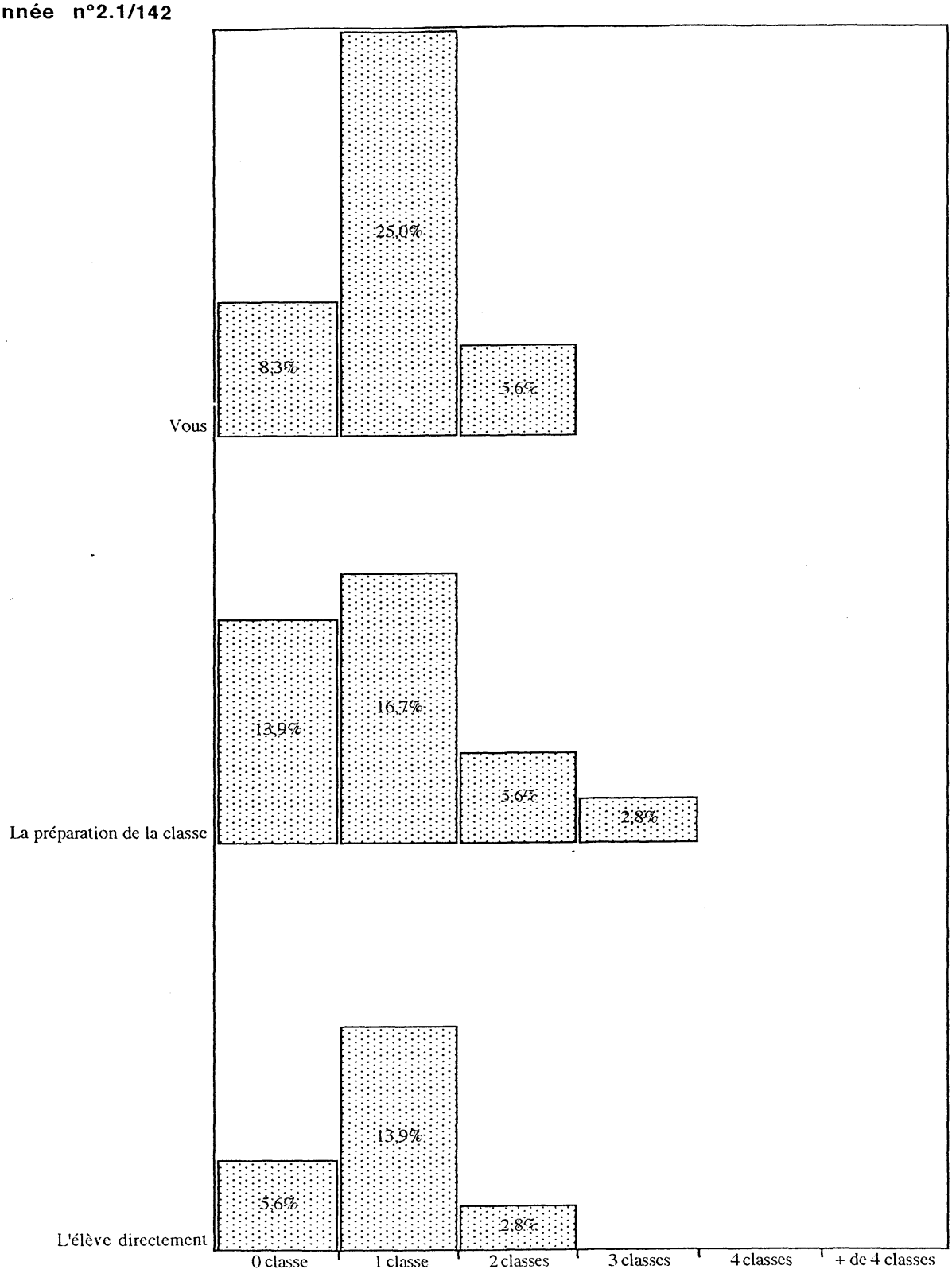

Type de documents empruntés auprès du réseau CRDP/CDDP selon les professeurs de langues enseignant en classe de sixième :

donnée n°2.1/143

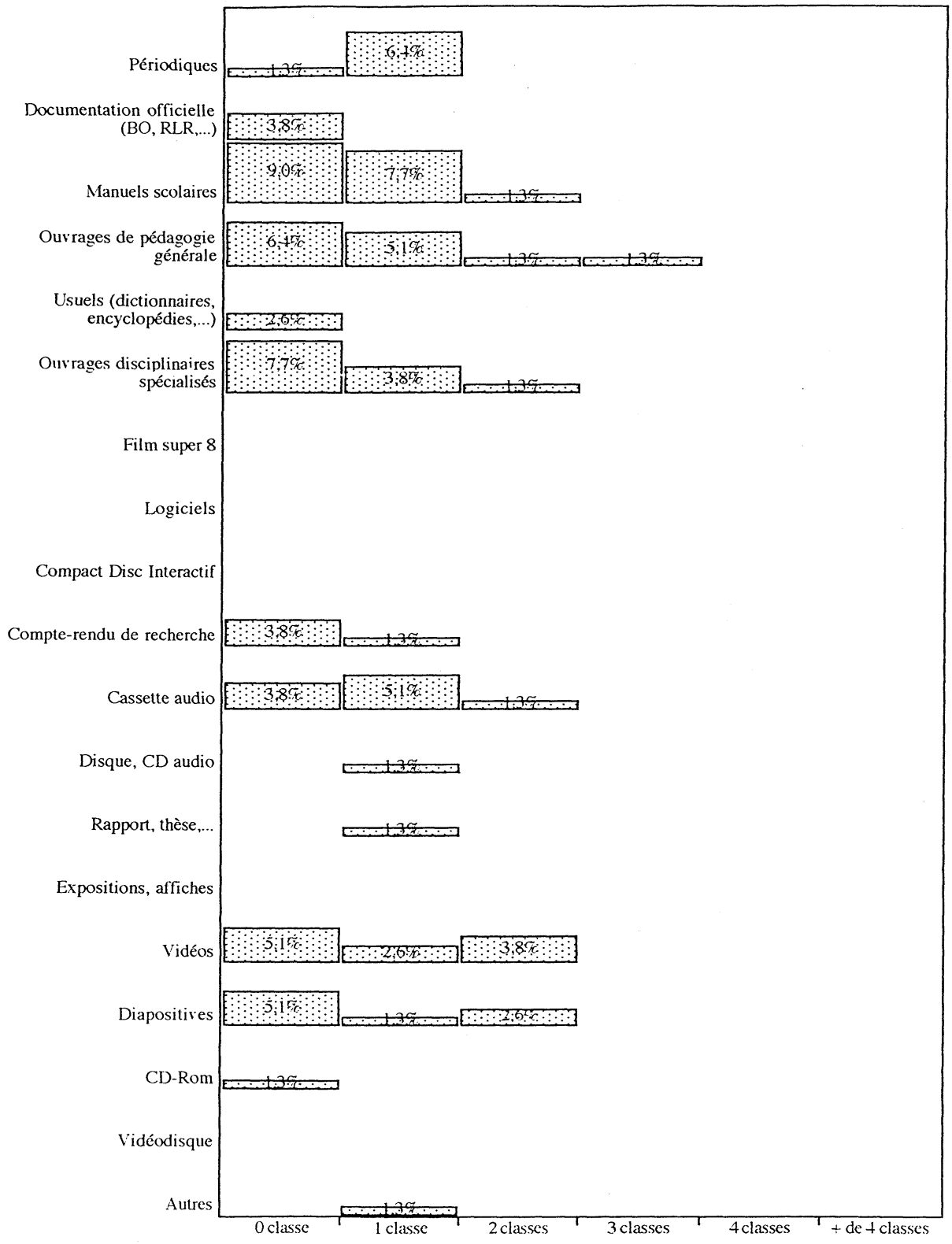

Discipline(s) / Langues étrangères

Type de documents consultés au CDI selon les professeurs d'histoire-géographie enseignant en classe de sixième :

donnée n°2.1/144

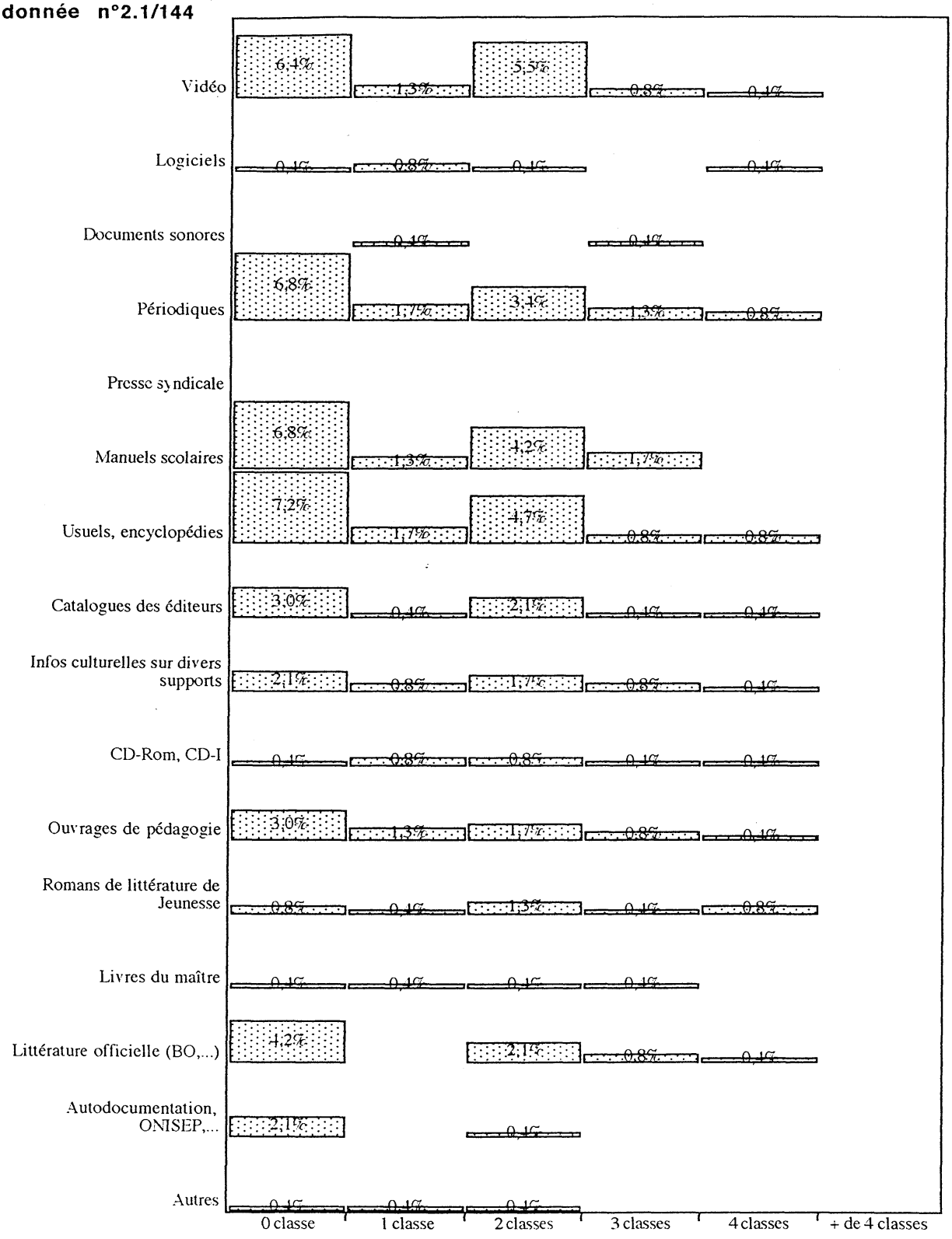

Discipline(s) : Histoire-Géographie

Type de documents empruntés dans les bibliothèques selon les professeurs d'histoire-géographie enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/145

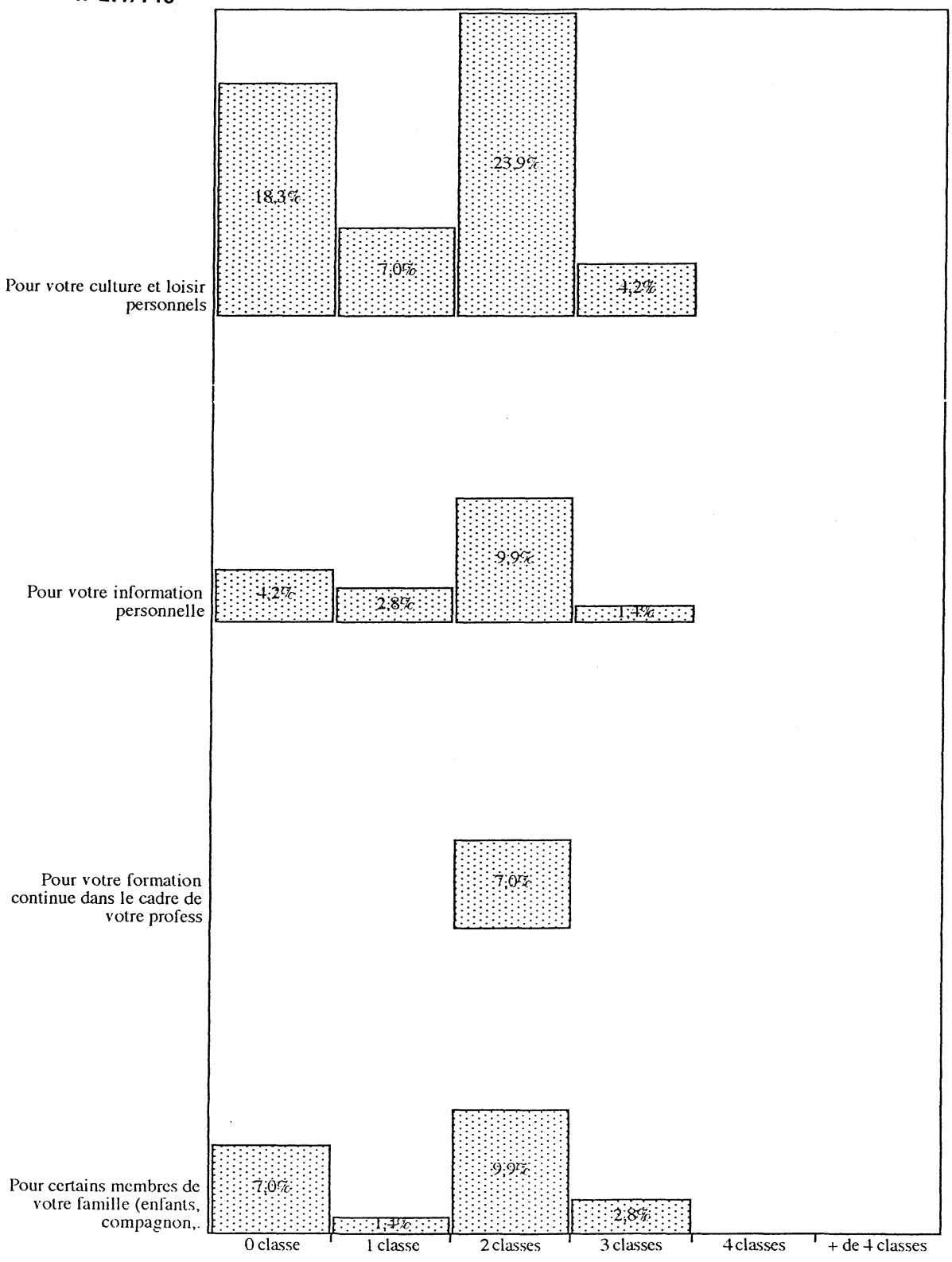

Discipline(s) Histoire-Géographie

Destination des recherches documentaires selon les professeurs d'histoire-géographie enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/146

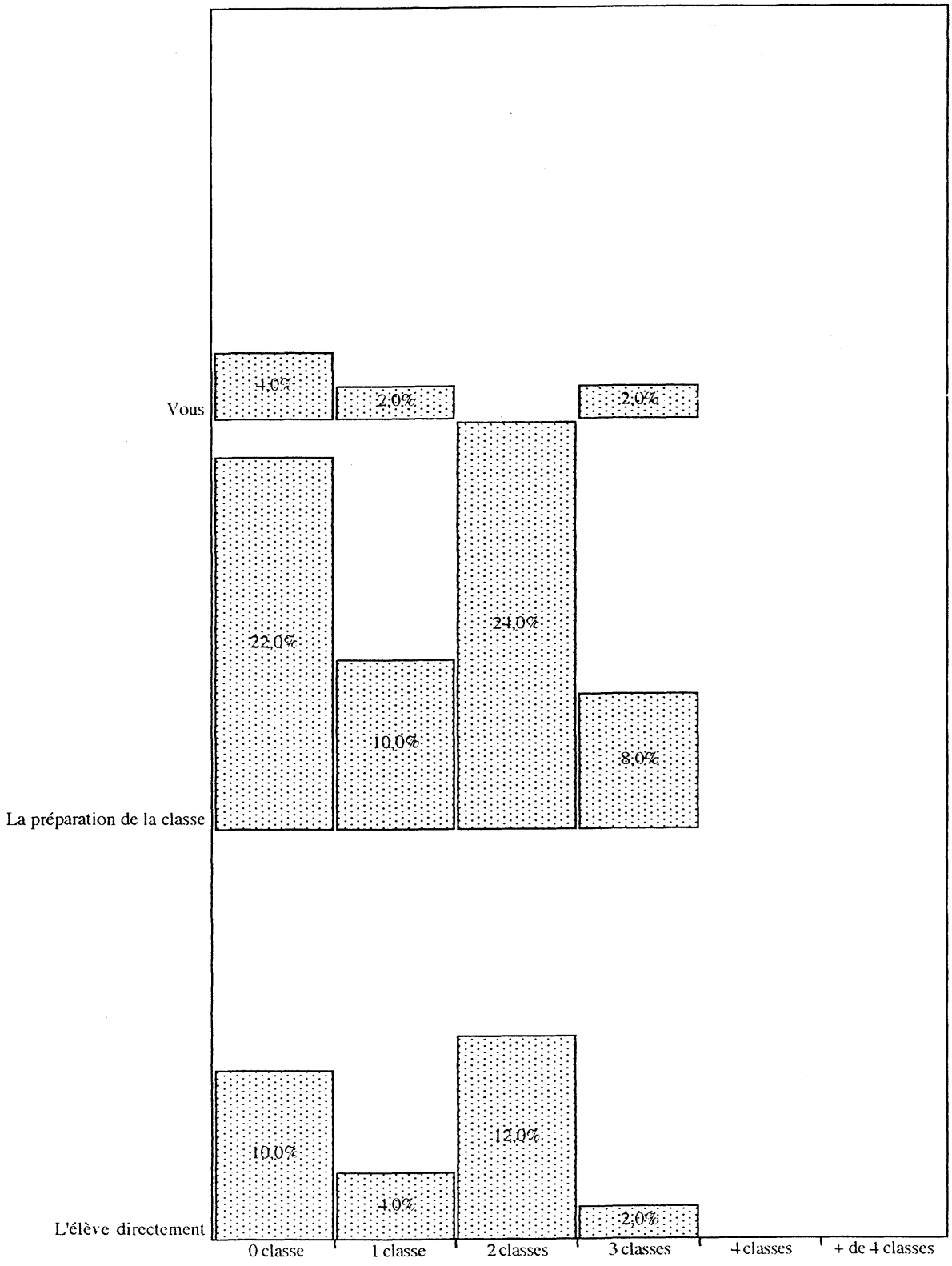

Discipline(s) : Histoire-Géographie

Type de documents empruntés au réseau CRDP/CDDP selon les professeurs d'histoire-géographie enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/147

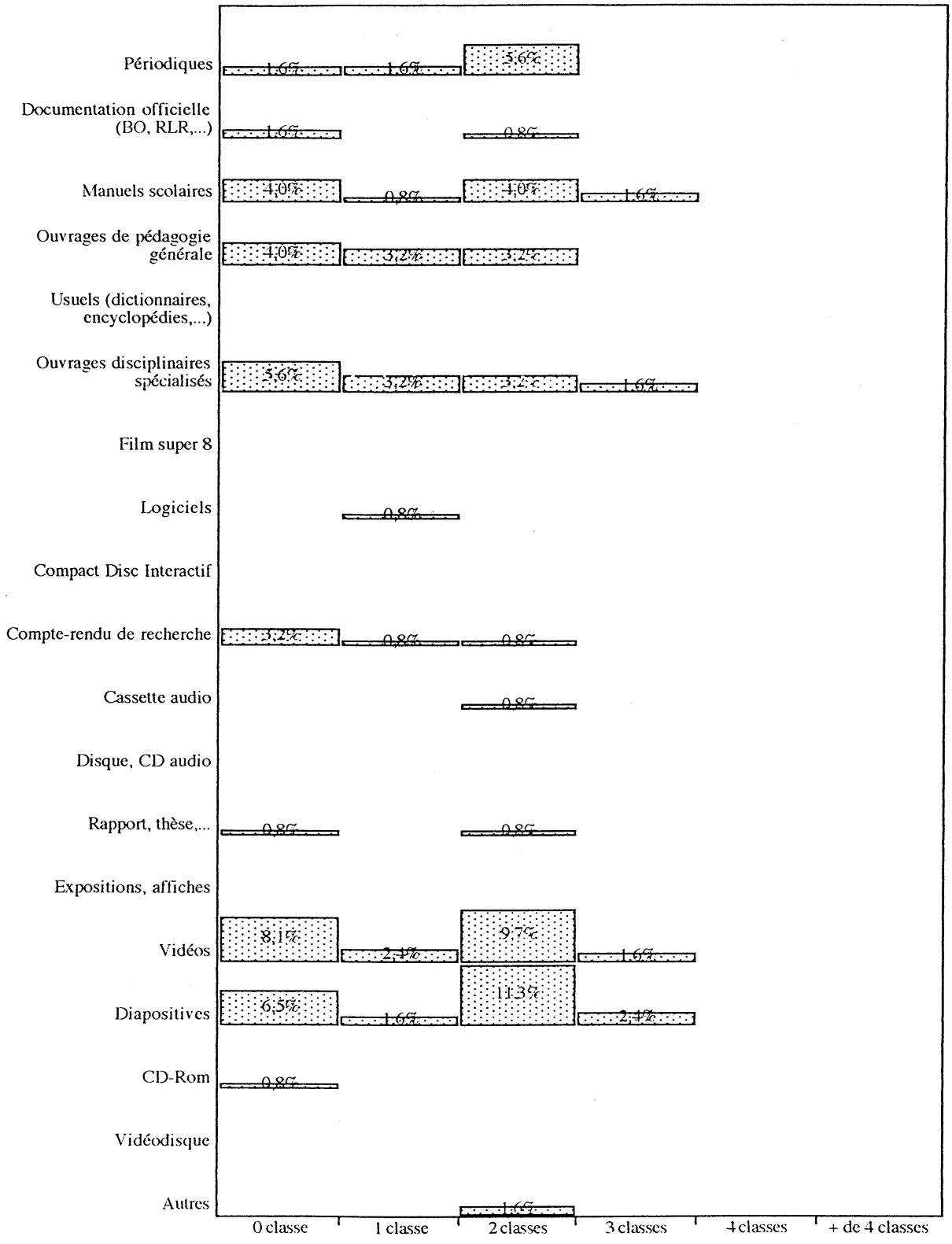

Type de documents consultés au CDI selon les professeurs de mathématiques enseignant en classe de sixième :

donnée n°2.1/148

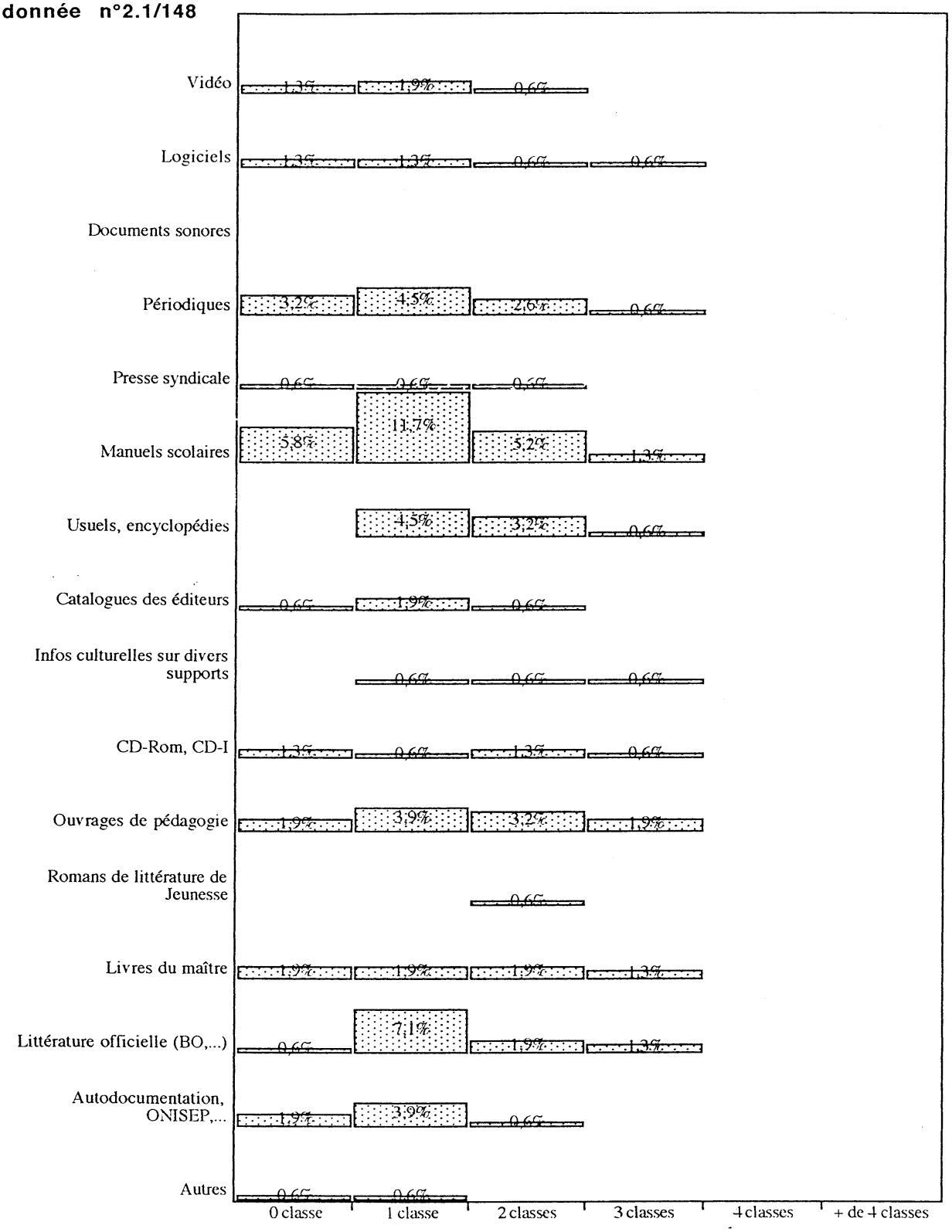

Discipline(s) Mathématiques

Destination des recherches documentaires selon les professeurs de sciences enseignant en classe de sixième :

donnée n°2.1/149

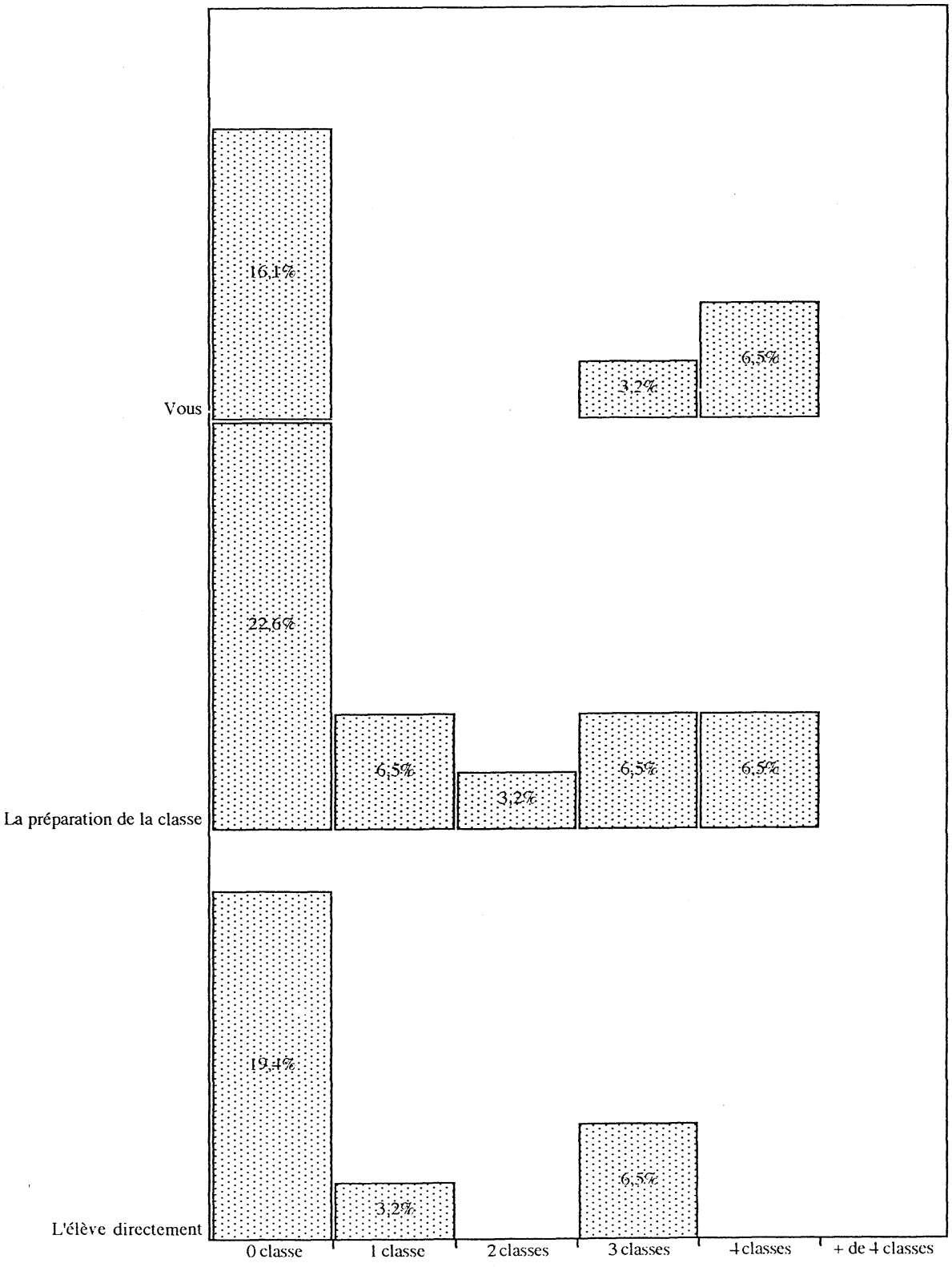

Discipline(s) : Sciences

Destination des recherches documentaires selon les professeurs de sciences enseignant en classe de troisième :

donnée n°2.1/150

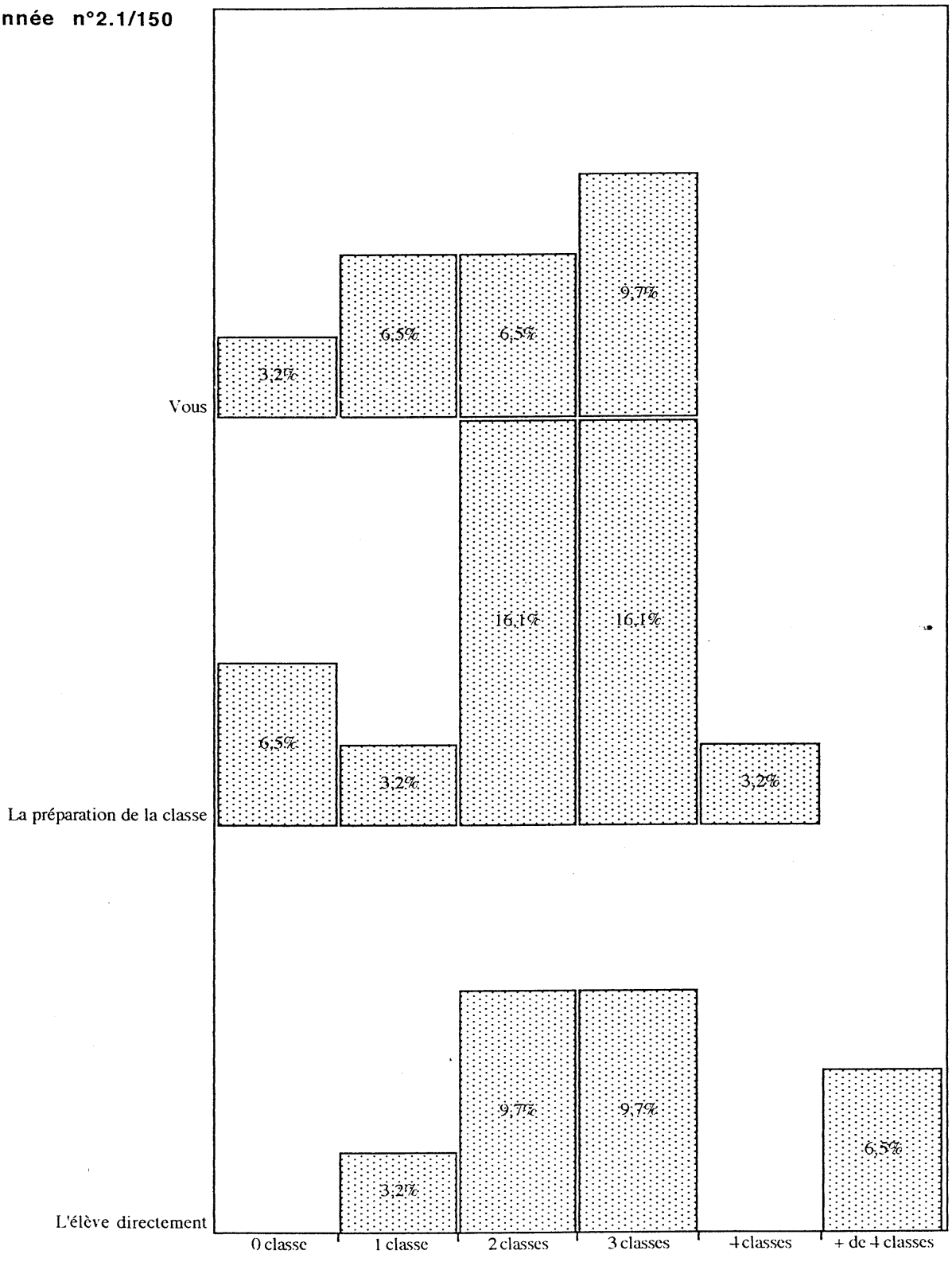

Discipline(s) : Sciences

CDDP/CRDP d'usage selon le type de collège :

donnée n°2.2/1

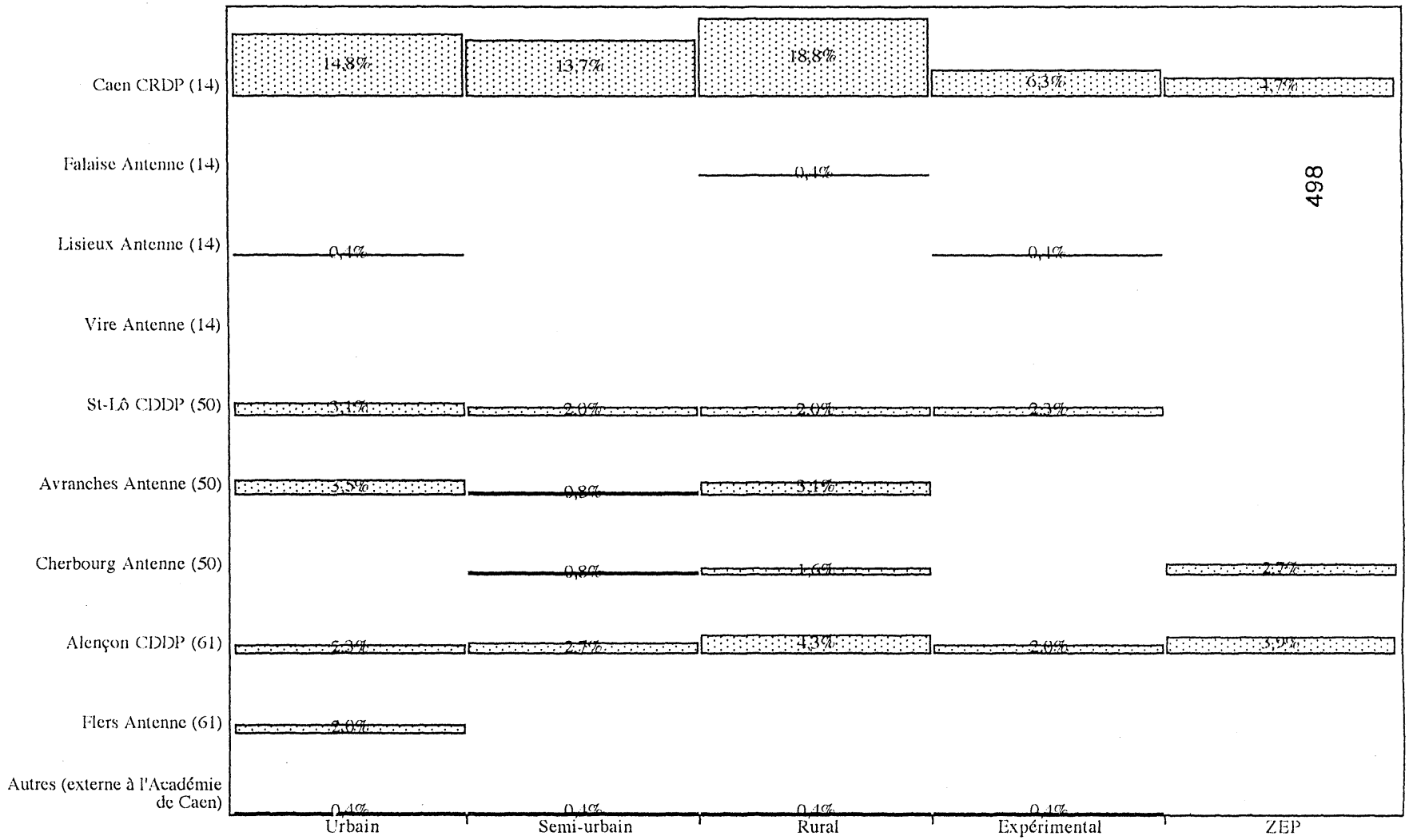

IUFM d'usage selon le type de collège : donnée n°2.2/2

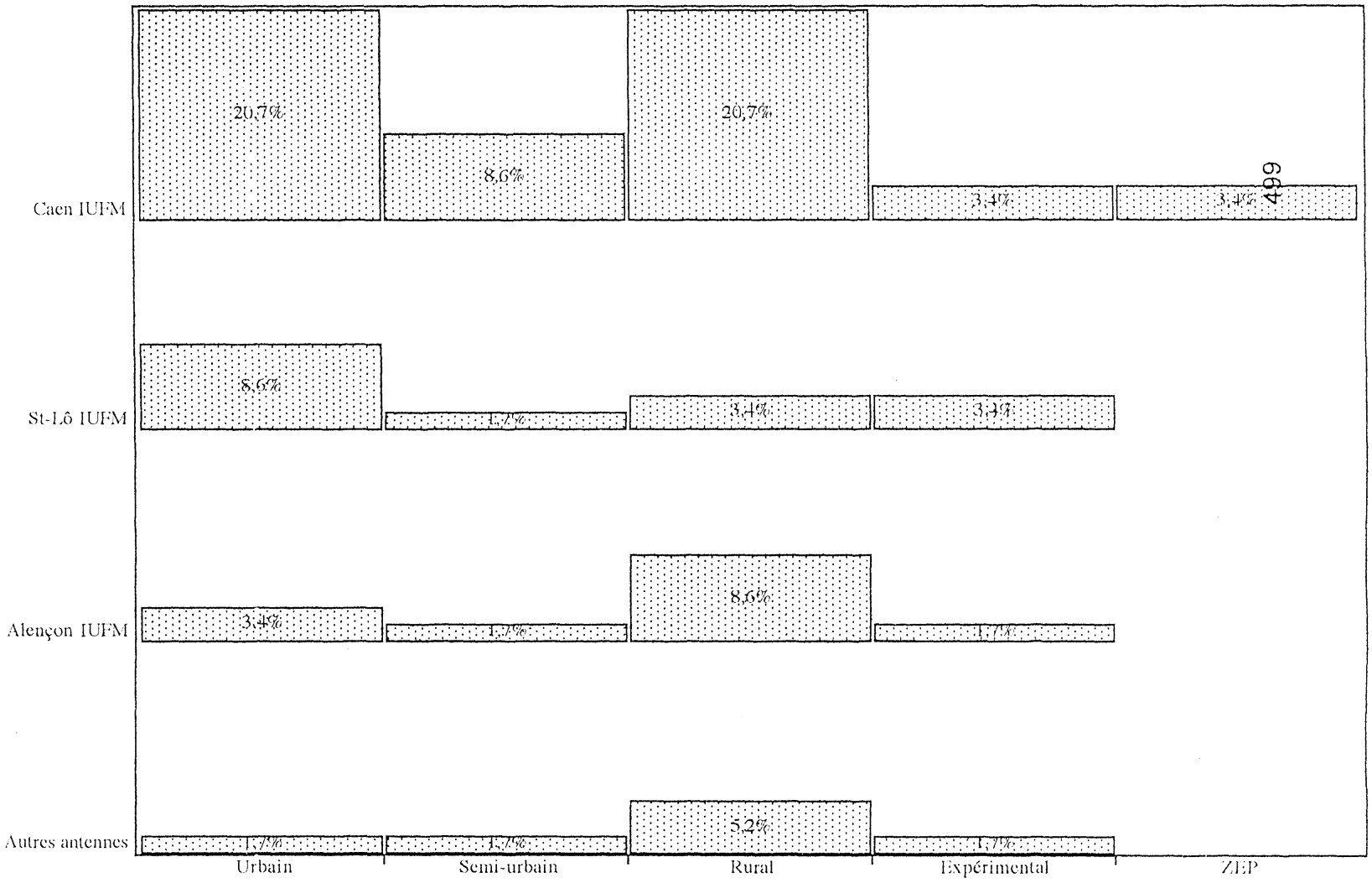

Fréquence annuelle de passage dans les bibliothèques de musée selon le type de collège :

donnée n°2.2/3

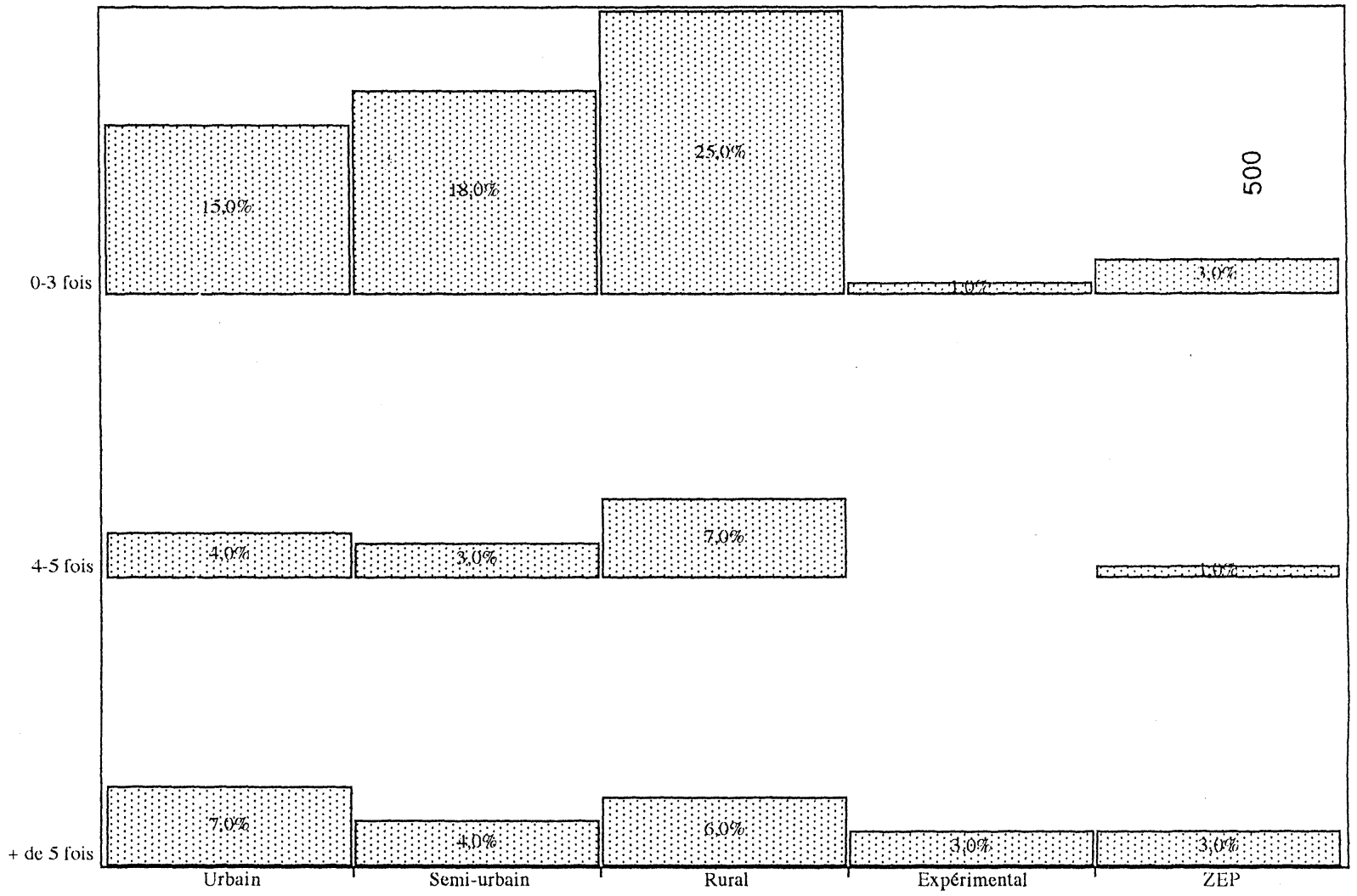

Articulation d'ateliers pédagogiques au CDI selon le type de collège :

donnee n°2.2/4

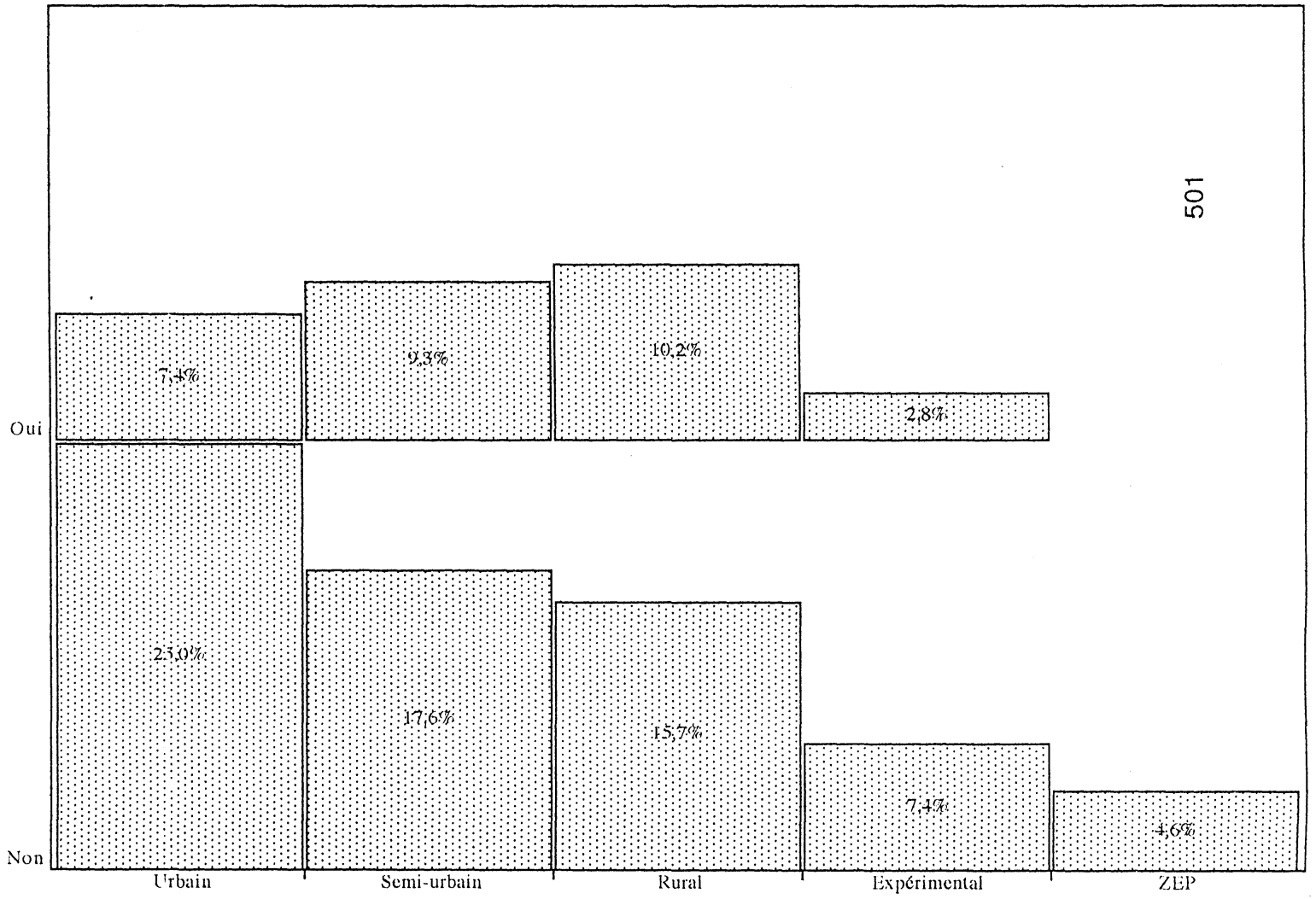

Invitation à une initiation au logiciel documentaire du CDI selon le type de collège :

donnée n°2.2/5

Participation à l'initiation au logiciel documentaire selon le type de collège : **donnée n°2.2/6**

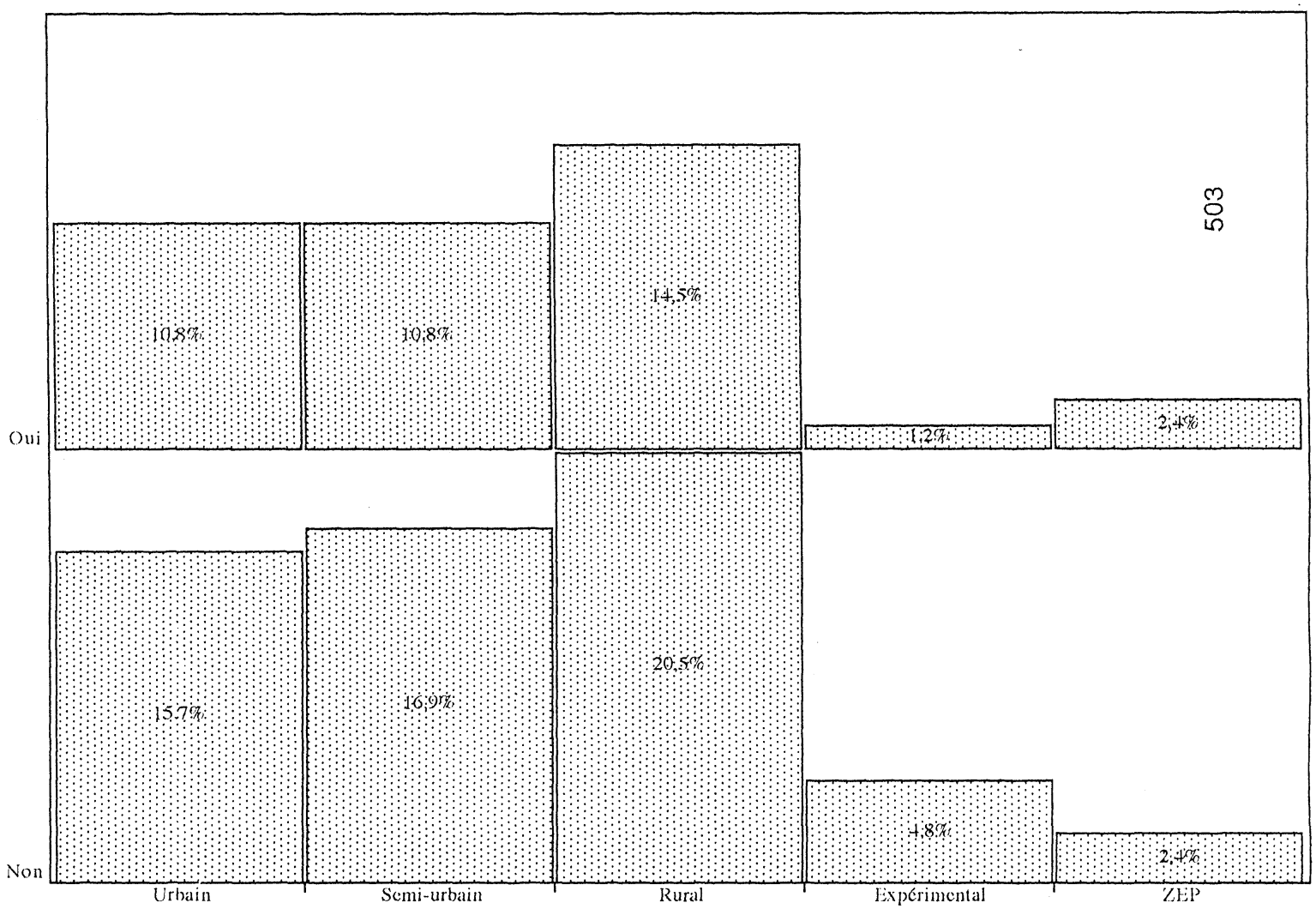

Services documentaires fournissant l'essentiel de la documentation selon le département du collège :

donnée n°2.2/7

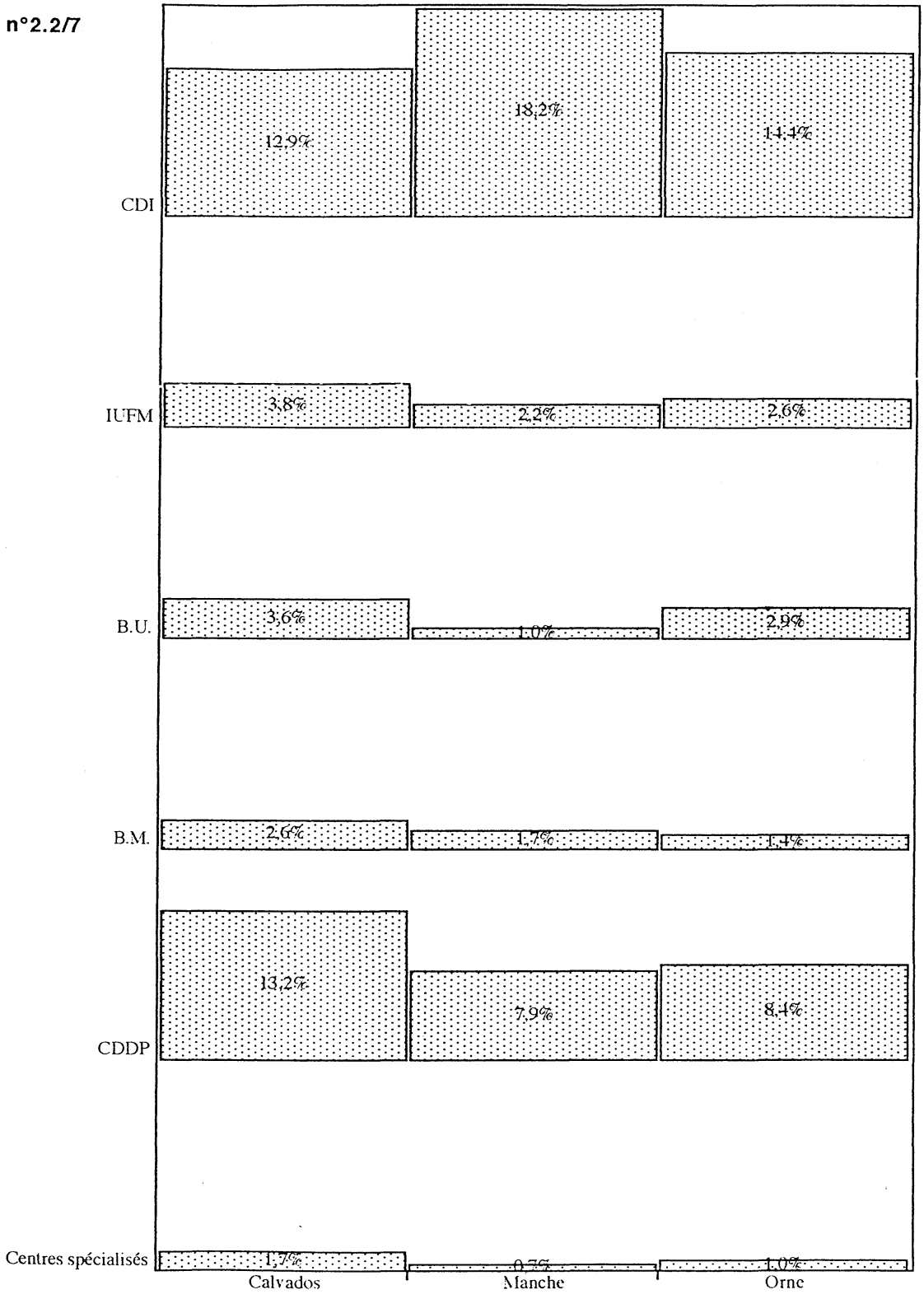

Services documentaires fournissant l'essentiel de la documentation selon le type de collège :

donnée n°2.2/8

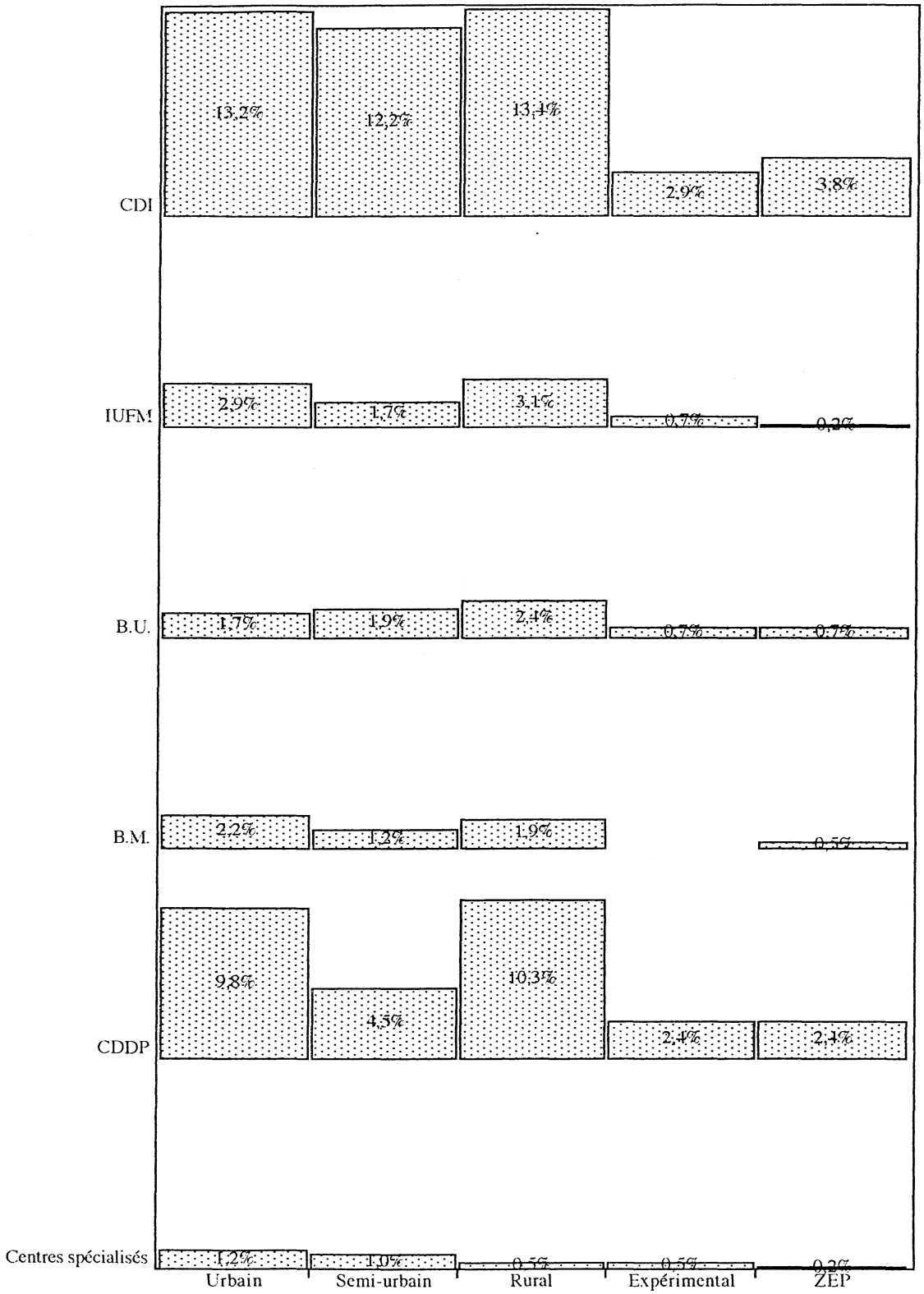

Gestion de la documentation disciplinaire au collège selon le département du collège :

donnée n°2.2/9

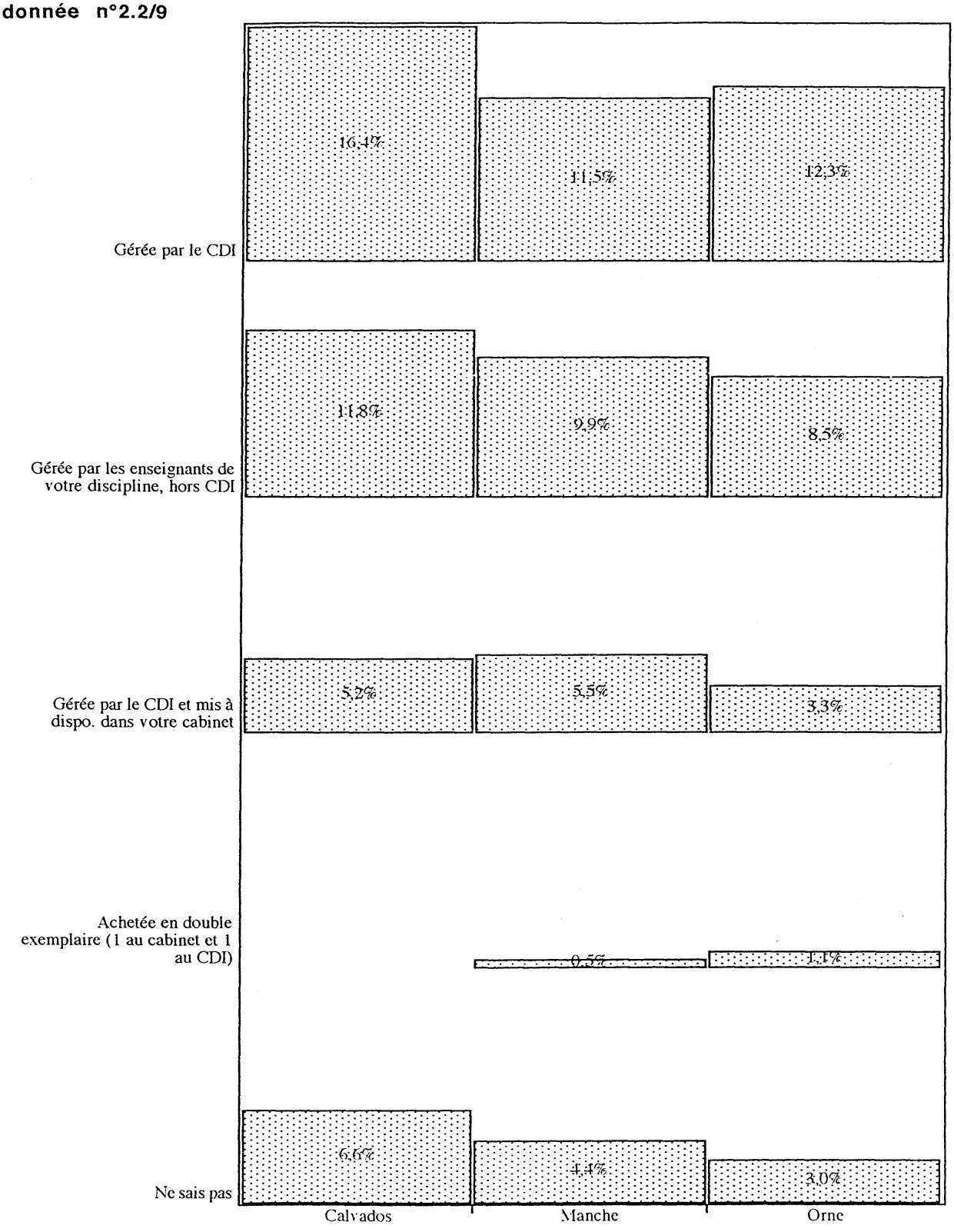

Gestion de la documentation disciplinaire au college selon le type de collège :

donnée n°2.2/10

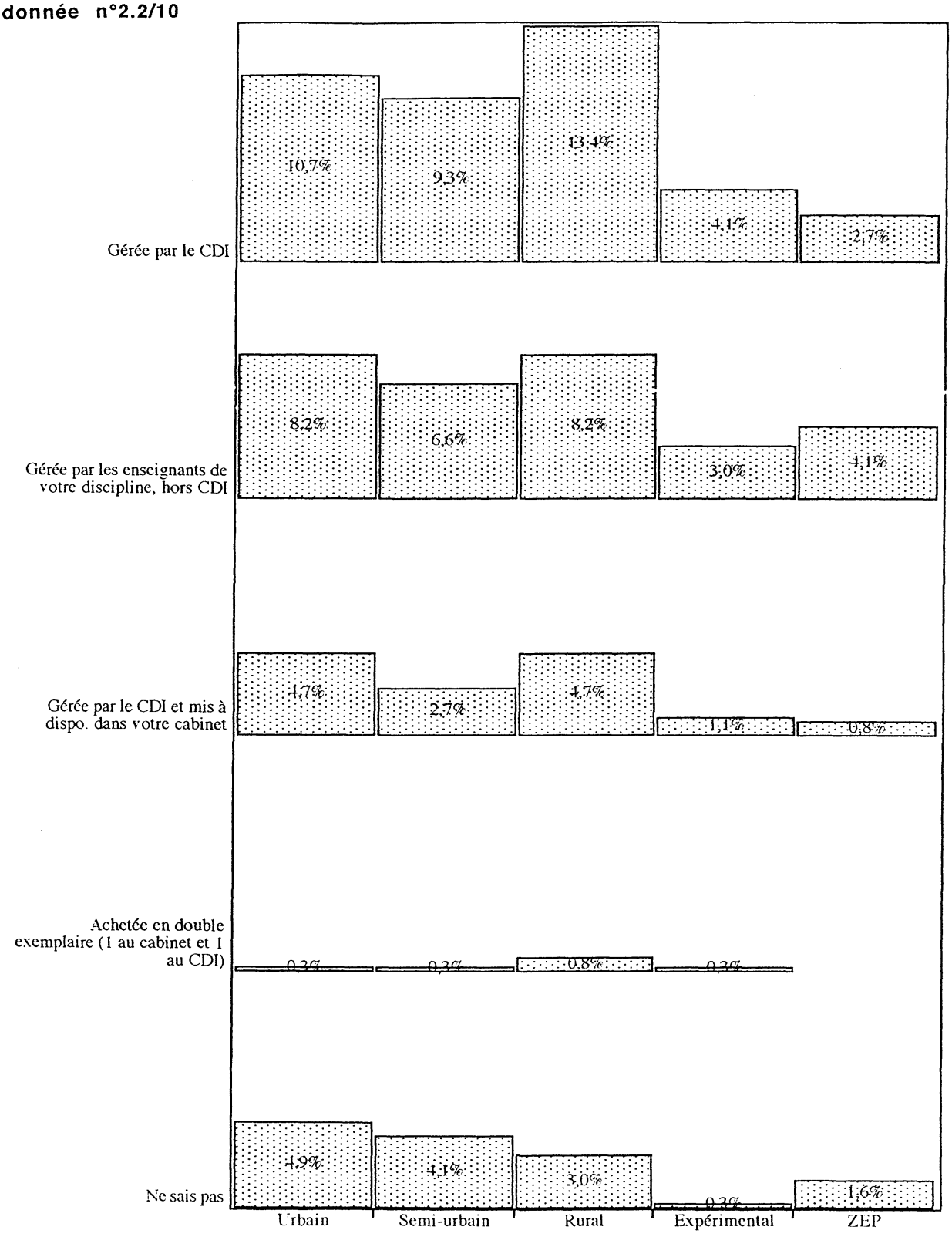

Provenance de la documentation pour remettre à niveau les savoirs selon le département du collège :

donnée n°2.2/12

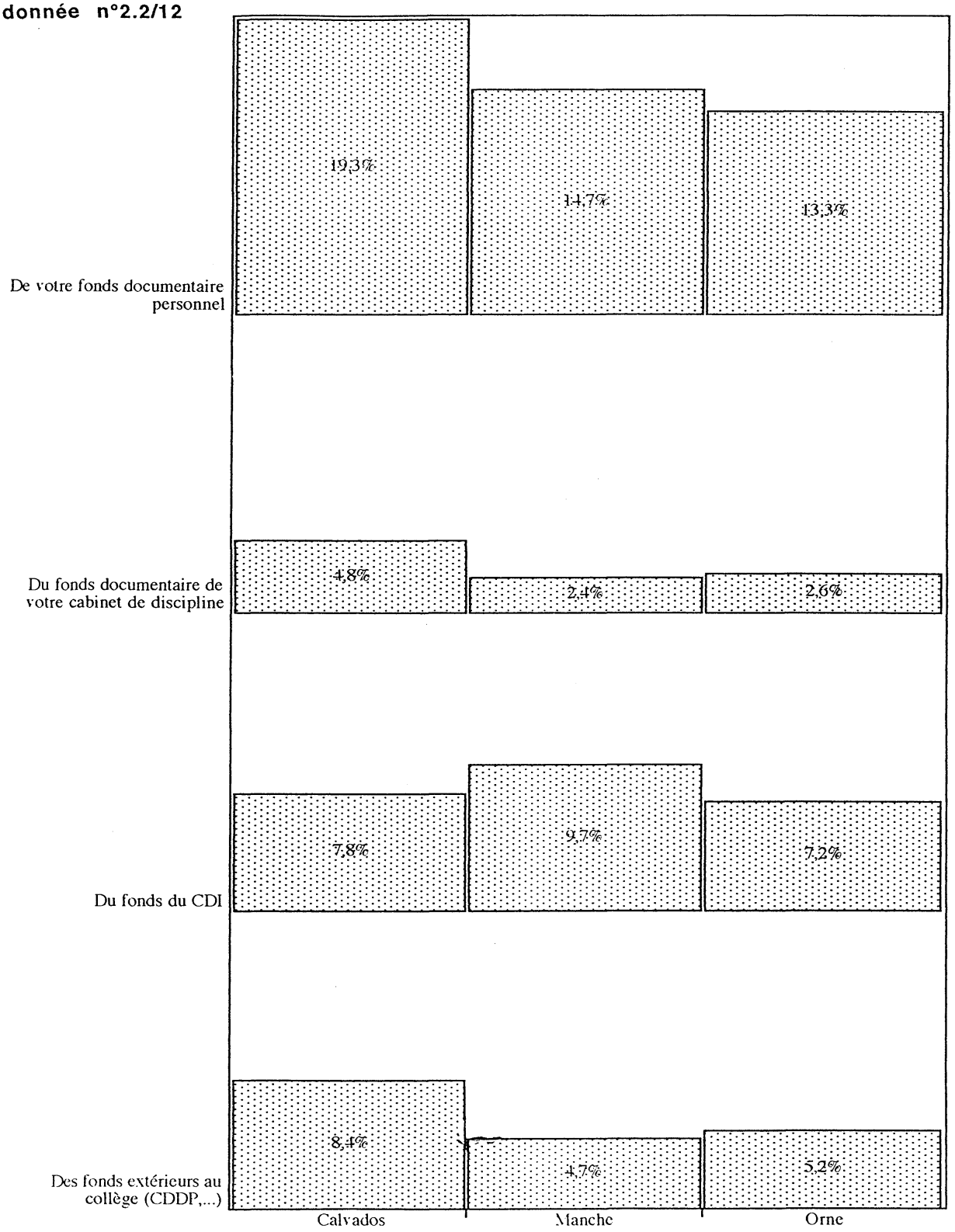

Provenance de la documentation pour remettre à niveau les savoirs selon le type de collège :

donnée n°2.2/13

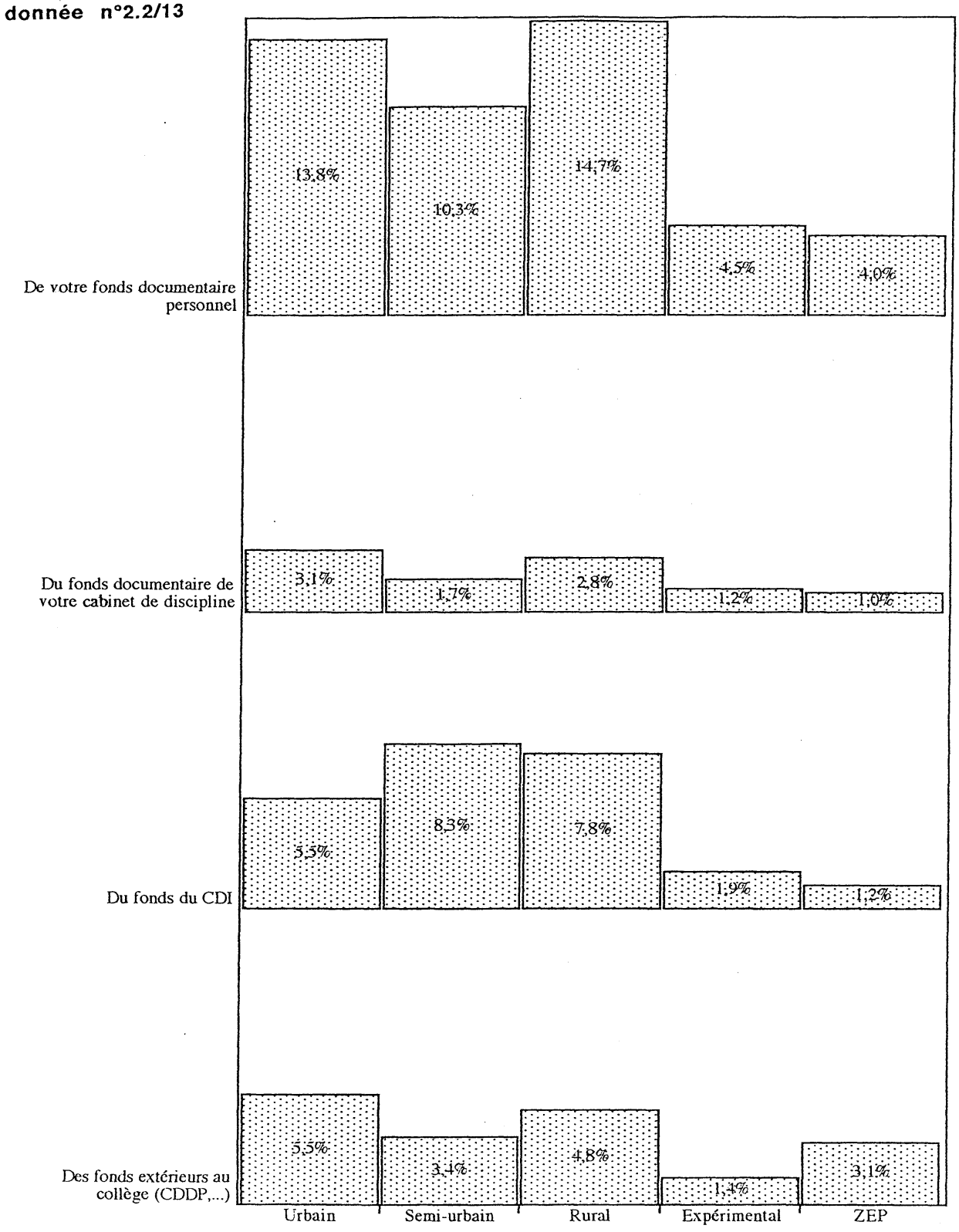

Σ=580 Khi2=22,4 ddl=12 p=0,033 (Significatif)

Provenance de la documentation pour préparer les cours selon le type de collège :

donnée n°2.2/11

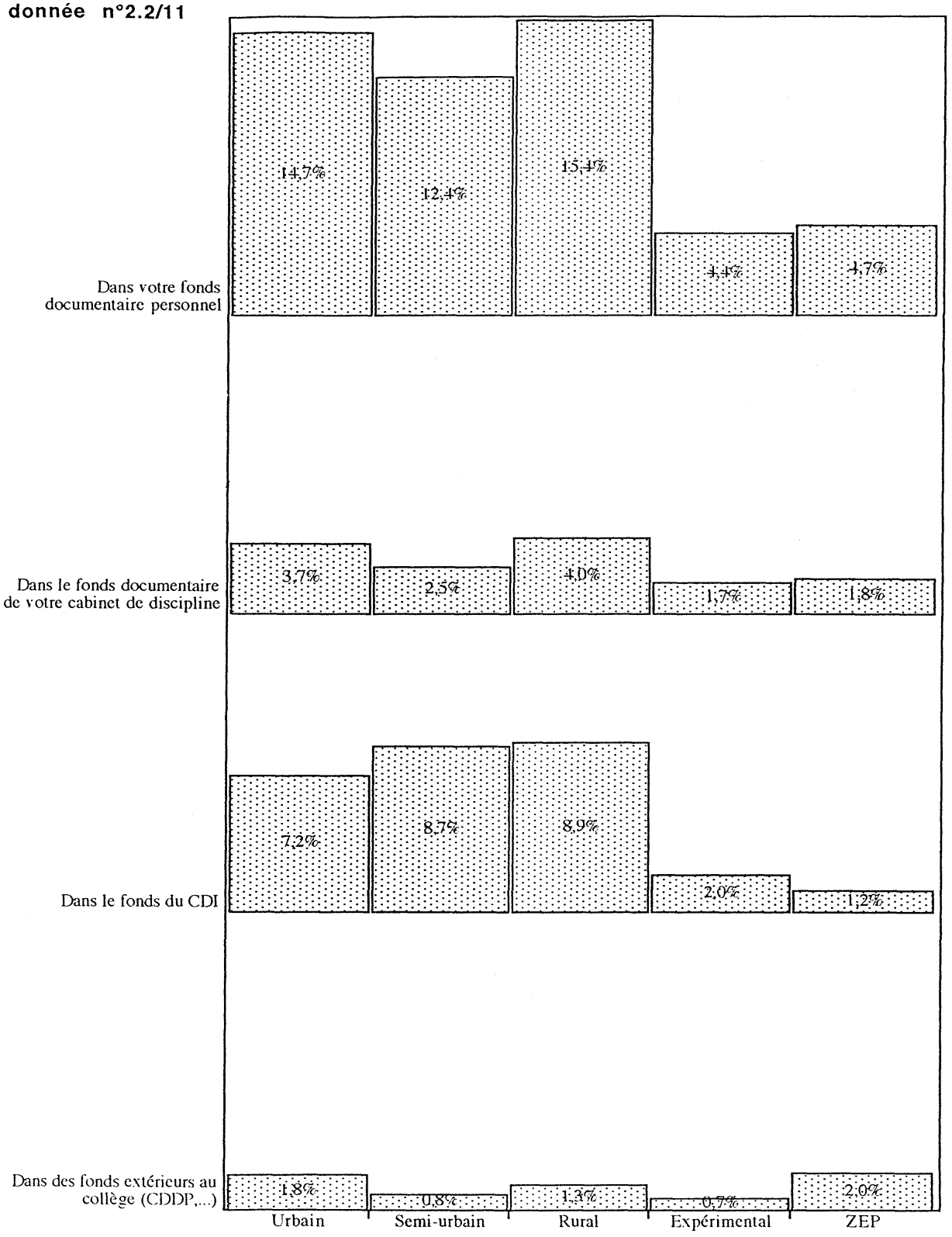

Utilisation des emprunts opérés au CDI selon le type de collège :

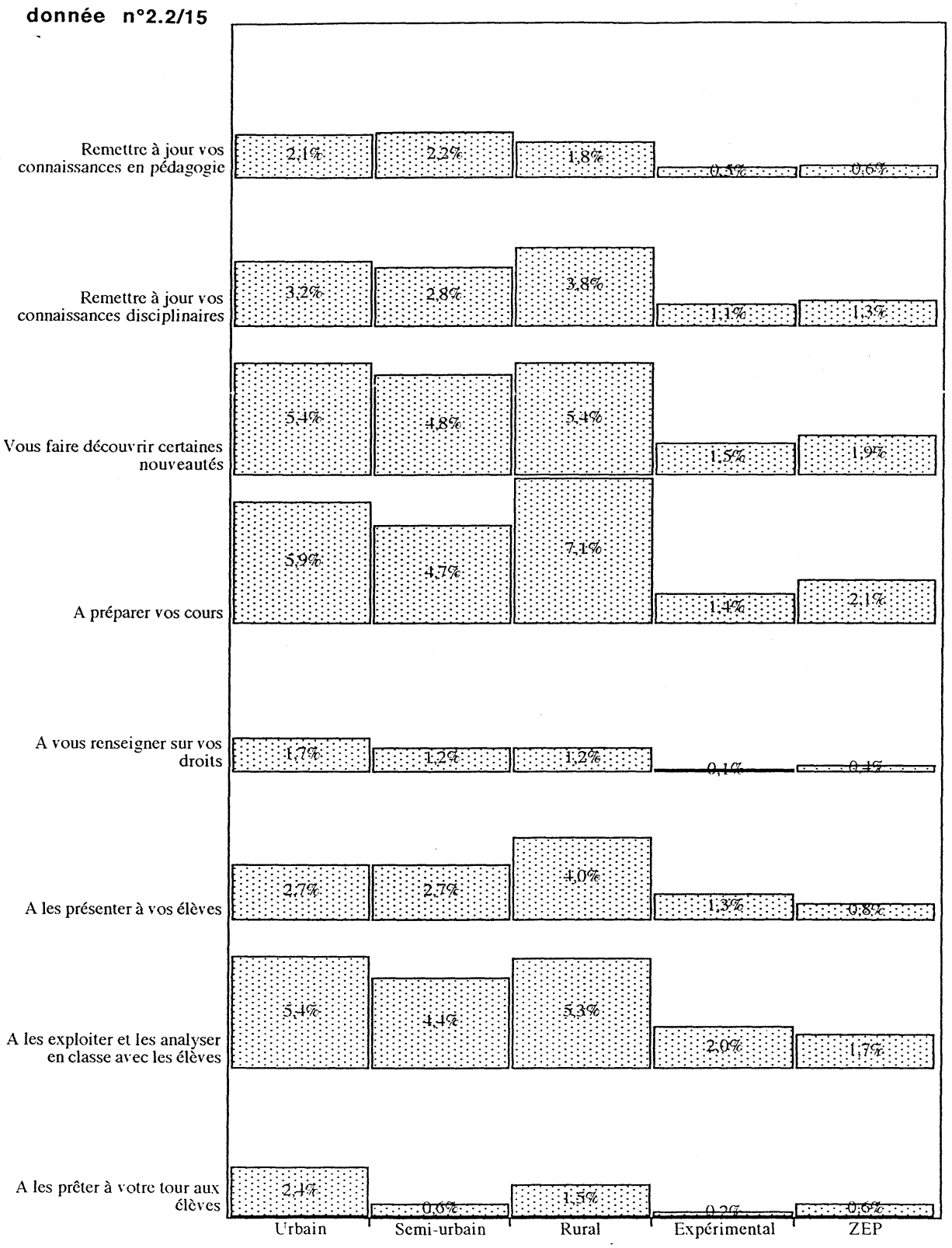

Utilisation des emprunts opérés au CDI selon le département du collège :

donnée n°2.2/14

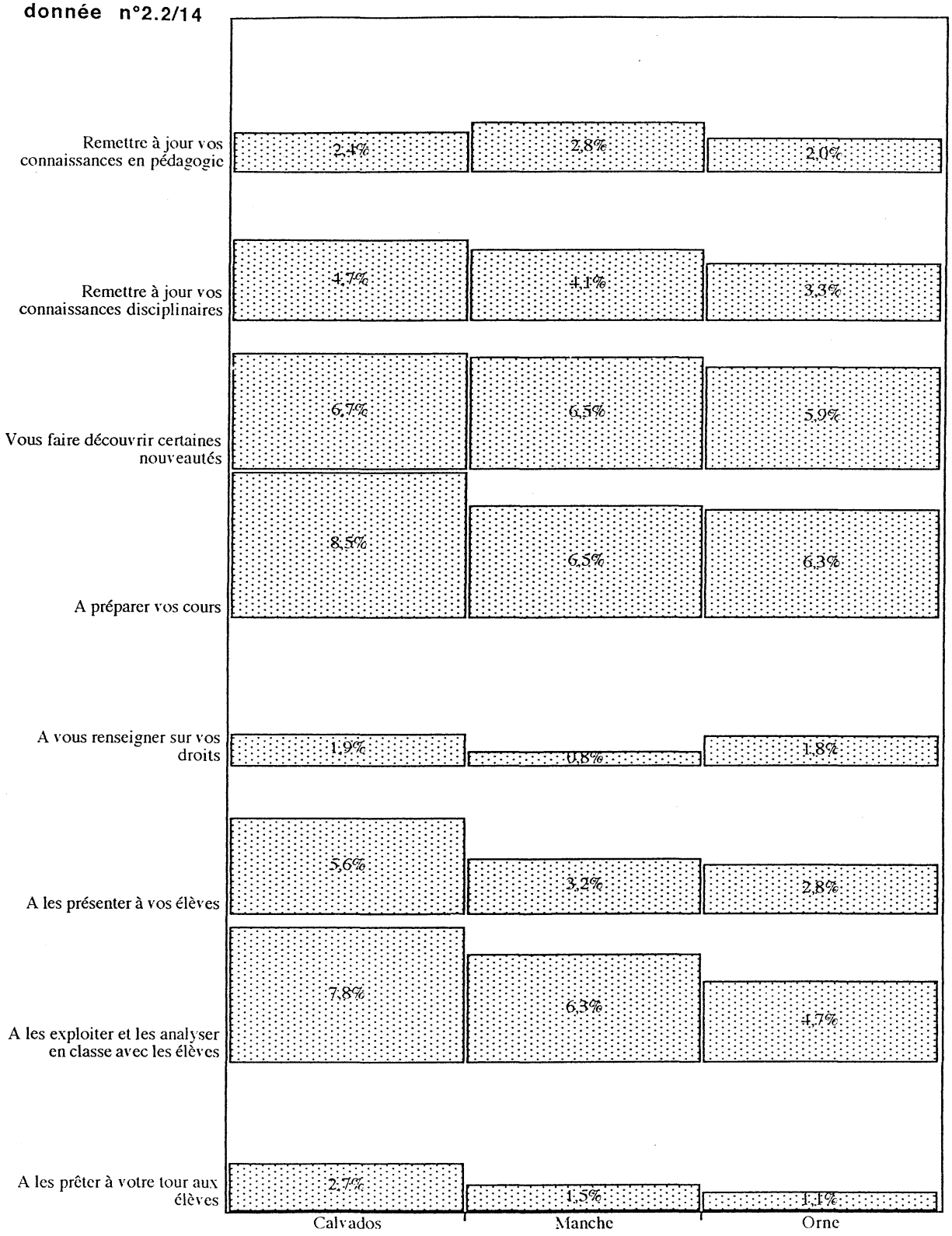

Effet des stages de formation continue sur la sollicitation du documentaliste du CDI pour rechercher de l'information :

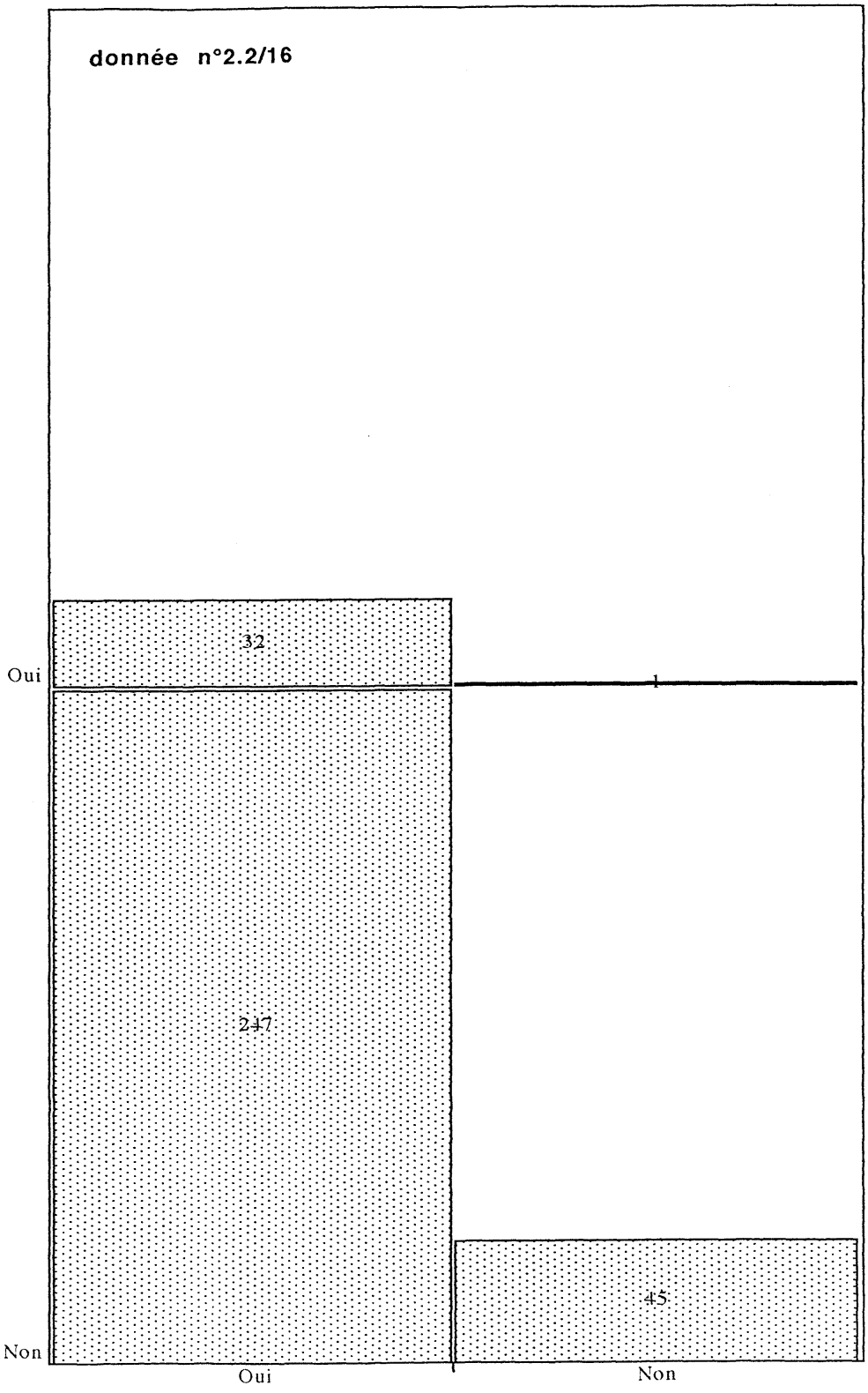

Influence des stages de F.C. comprenant des questions documentaires sur les types d'information empruntée et/ou consultée au CDI :

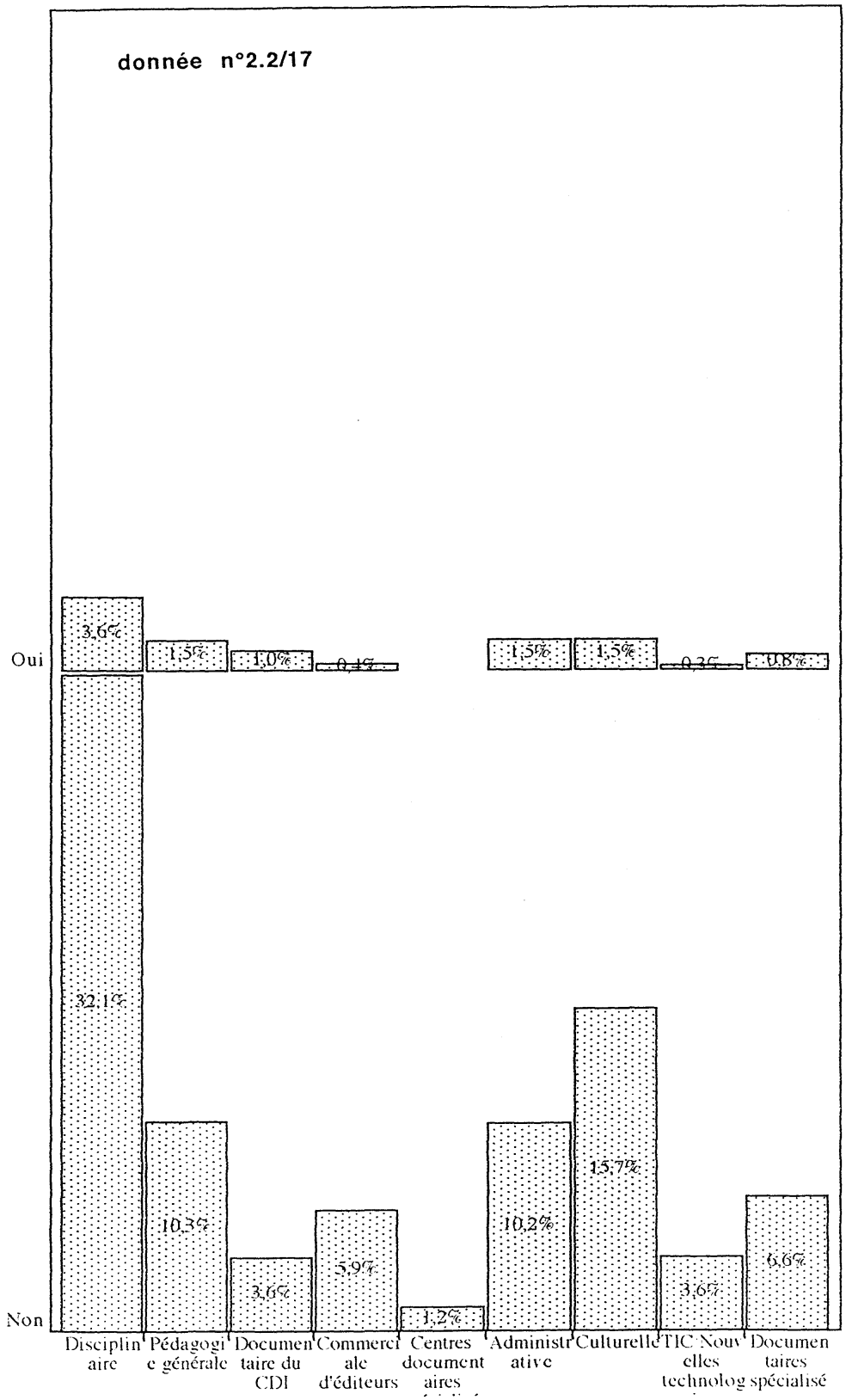

Influence des stages de F.C. équipe sur les réunions proposées au CDI :

donnée n°2.2/18

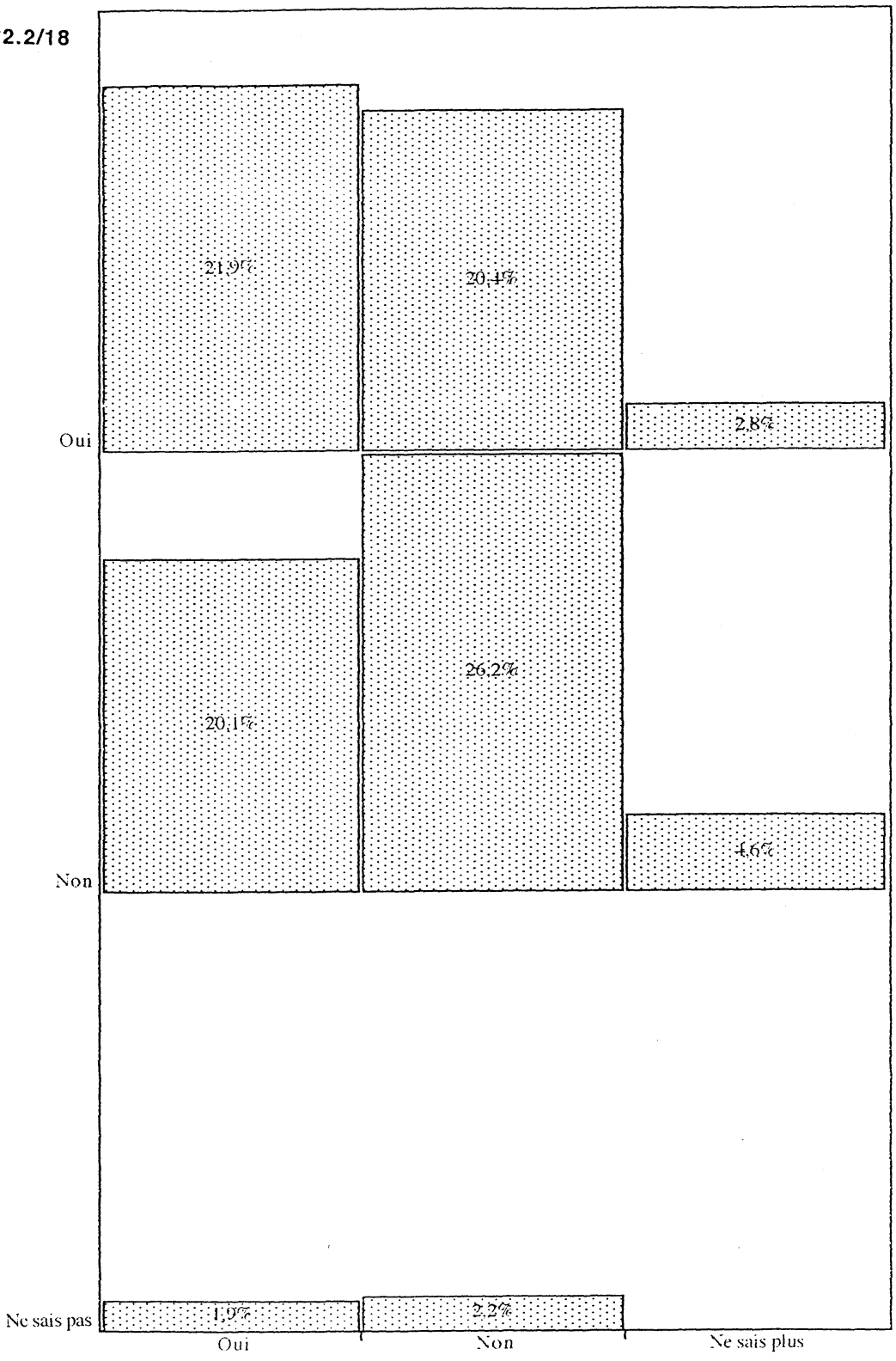

Influence des stages de F.C. comprenant la problématique documentaire sur les réunions proposées au CDI :

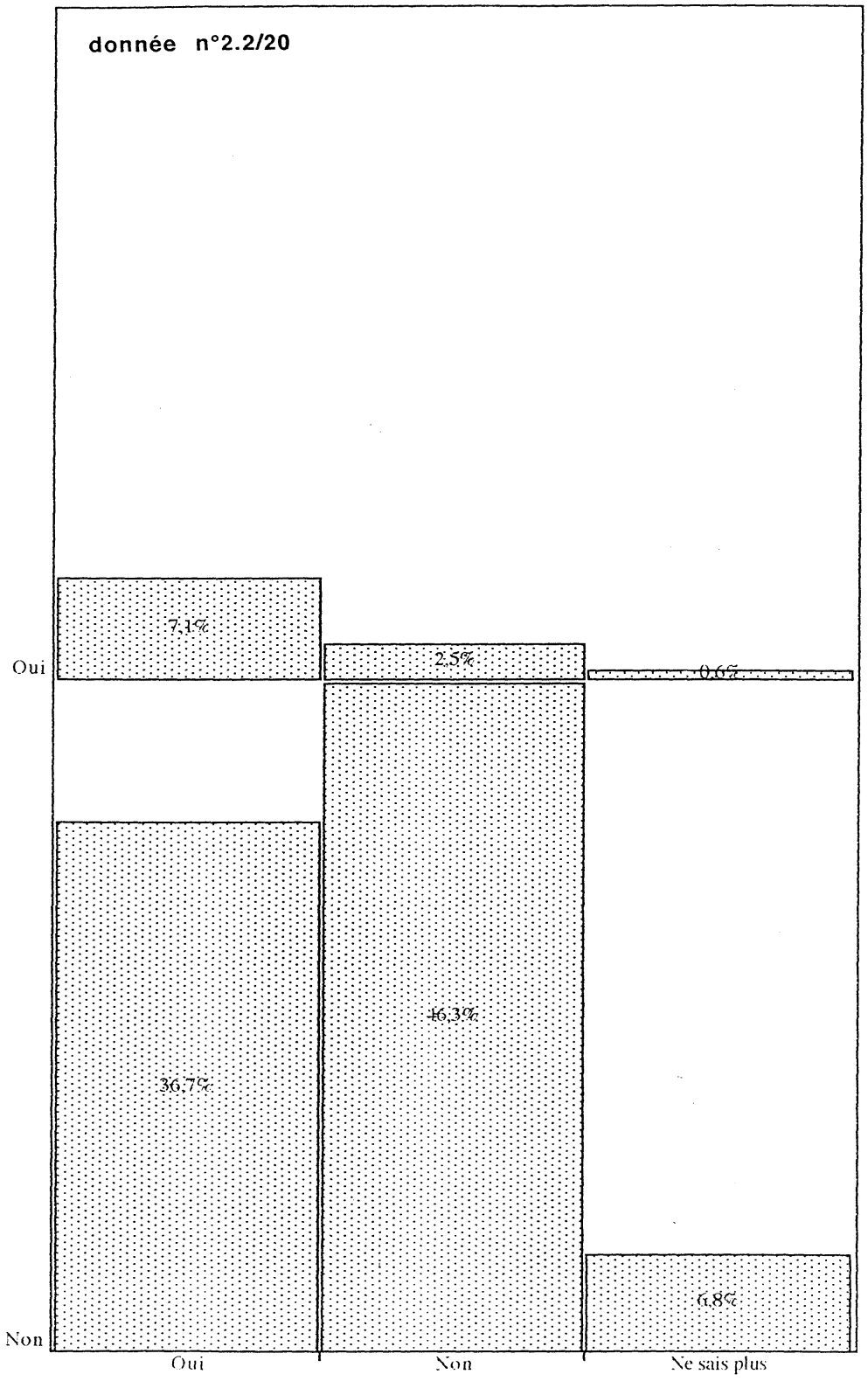

Influence des stages de F.C. comprenant la problématique documentaire sur la vision générale du CDI :

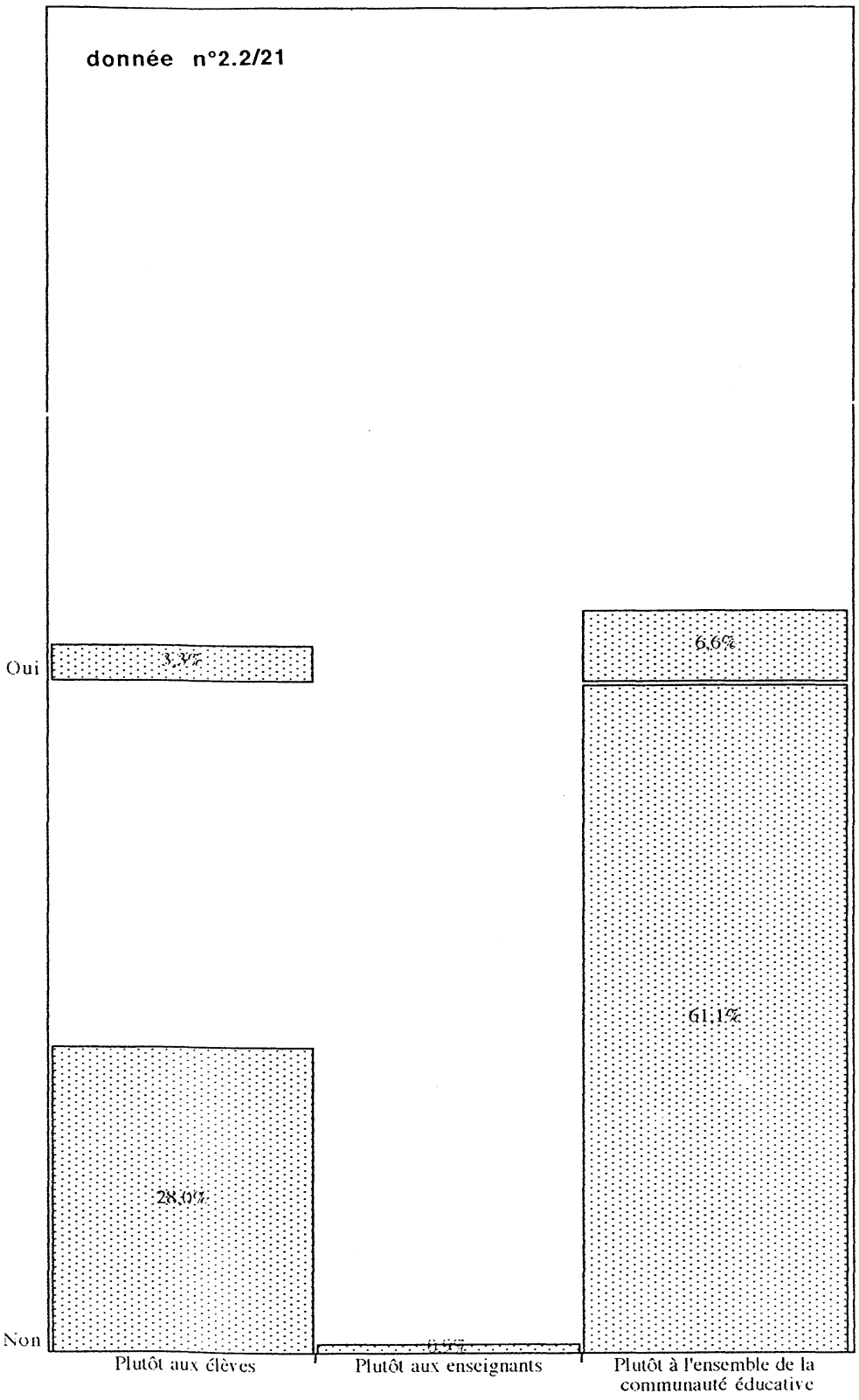

Les CDDP/CRDP d'usage selon la distance séparant le collège du domicile : donnée n°2.2/22

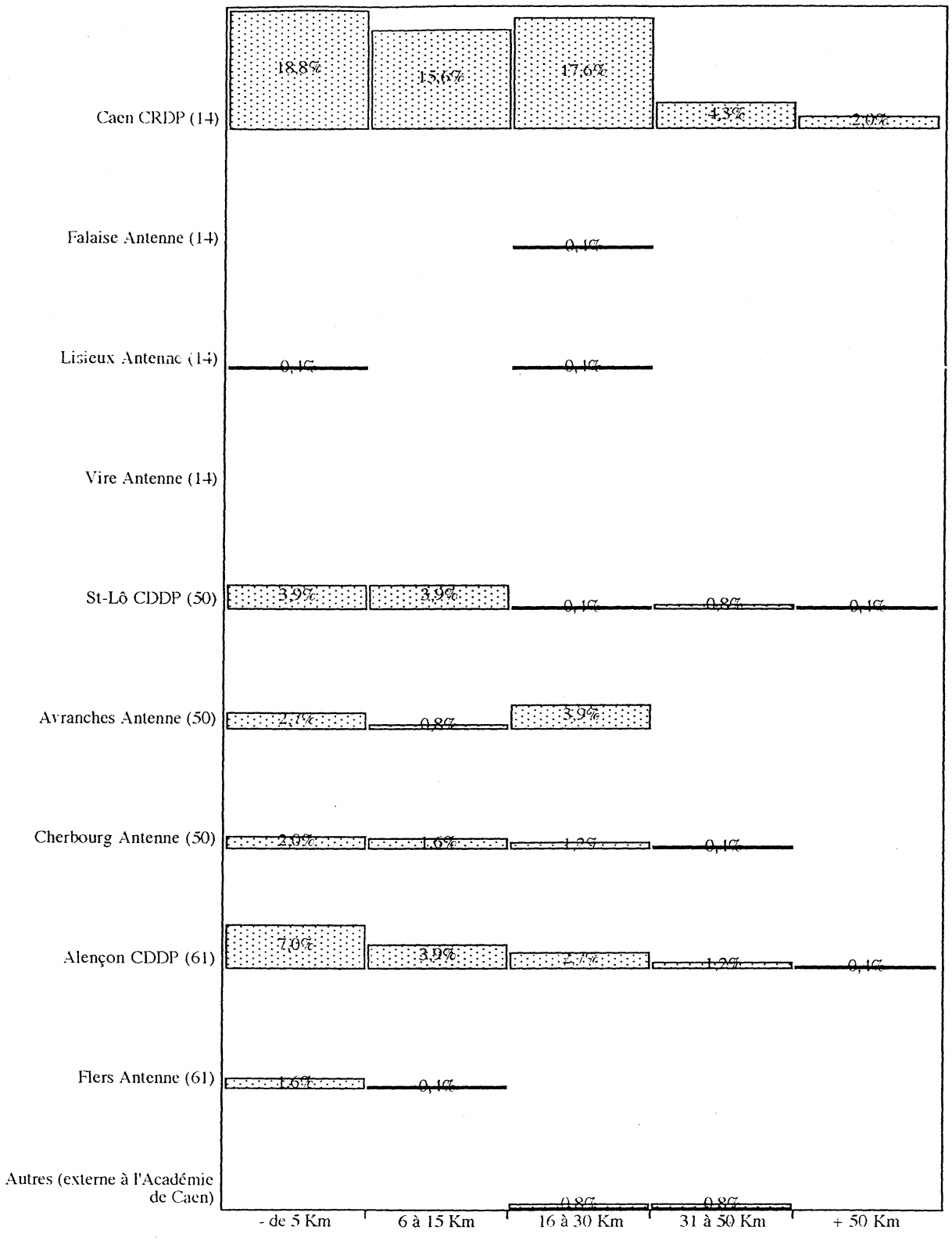

La fréquentation annuelle d'un centre de documentation spécialisée selon la distance séparant le collège du domicile :

donnée n°2.2/23

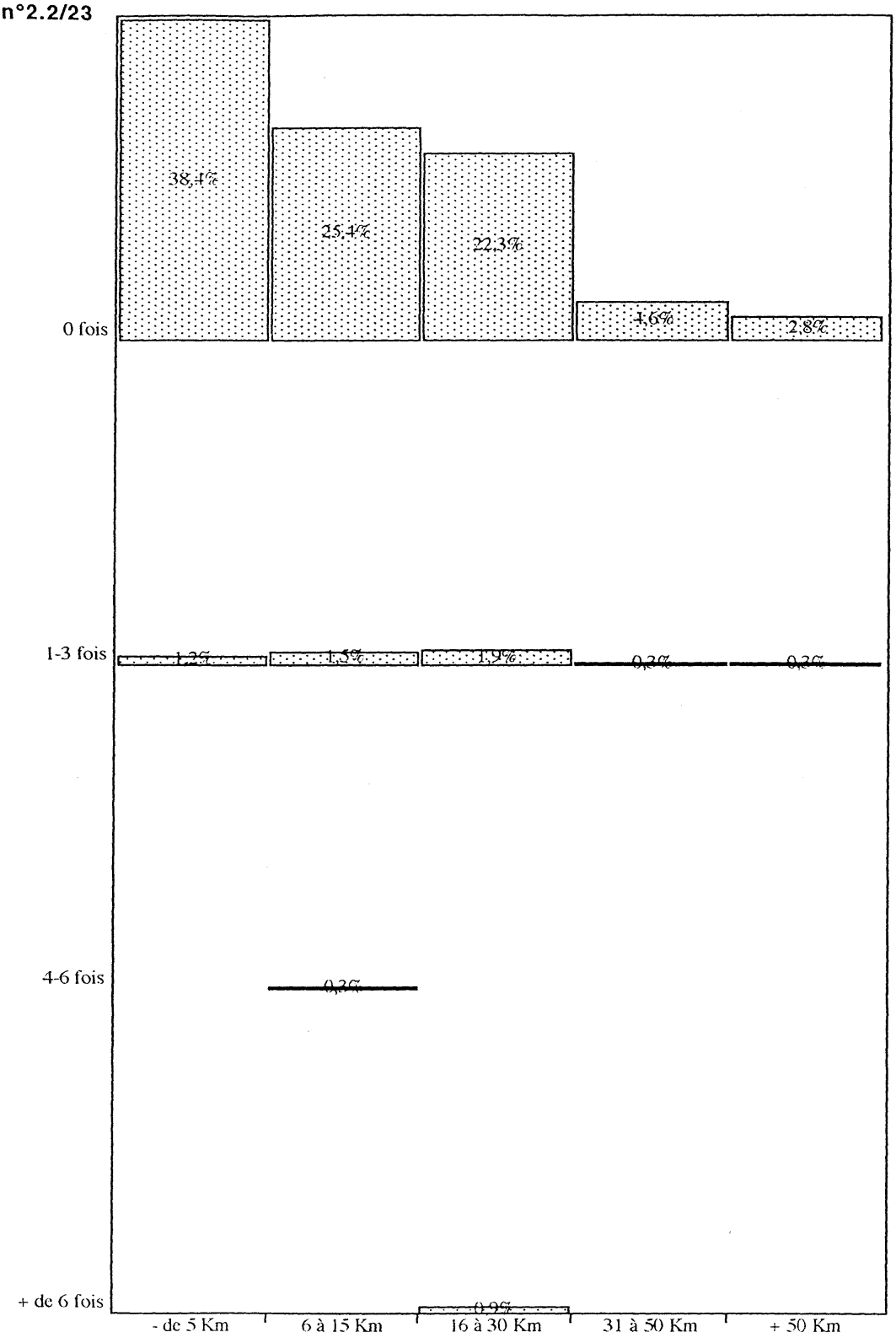

La sollicitation de centres de recherche en pédagogie selon la distance séparant le collège du domicile :

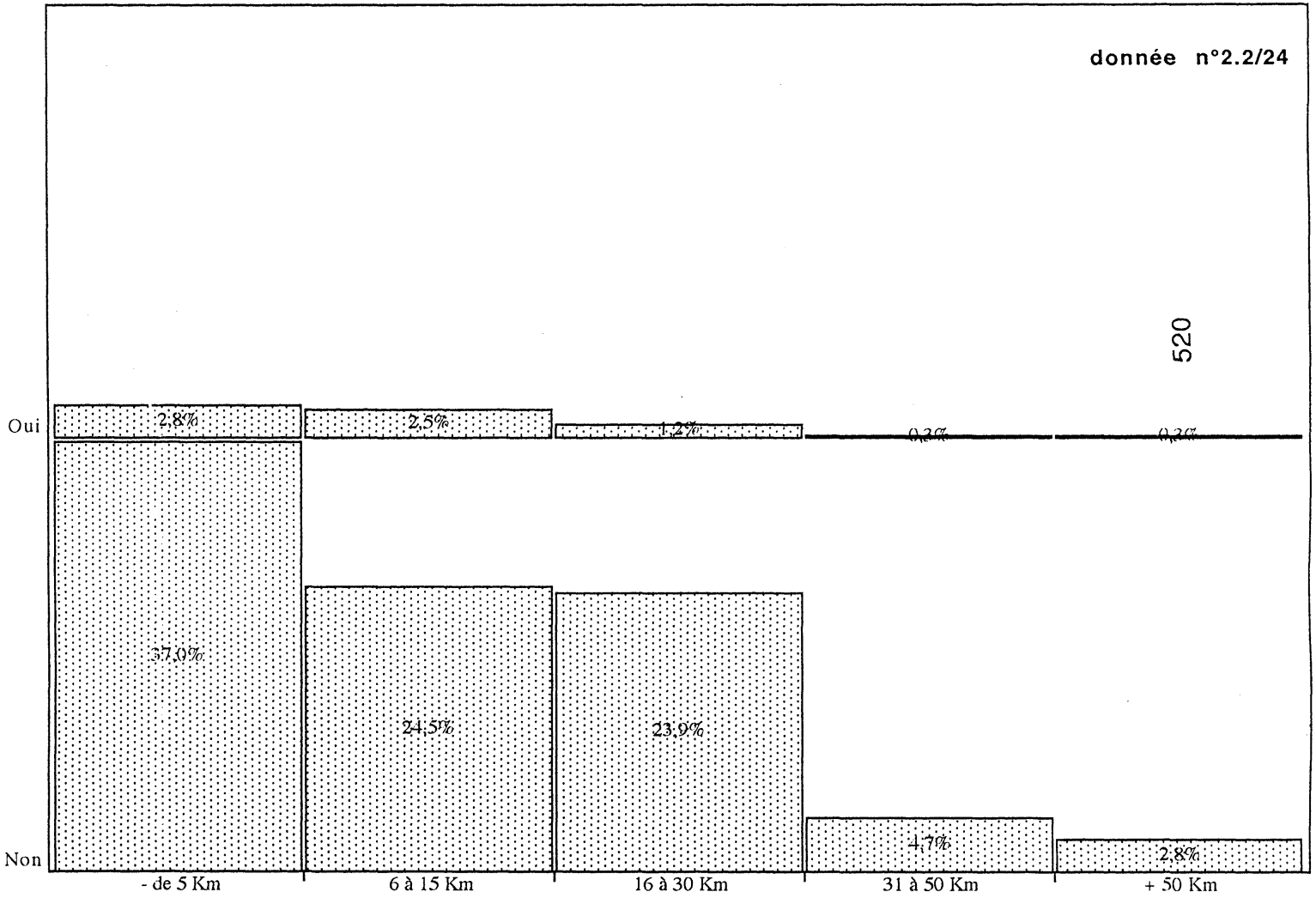

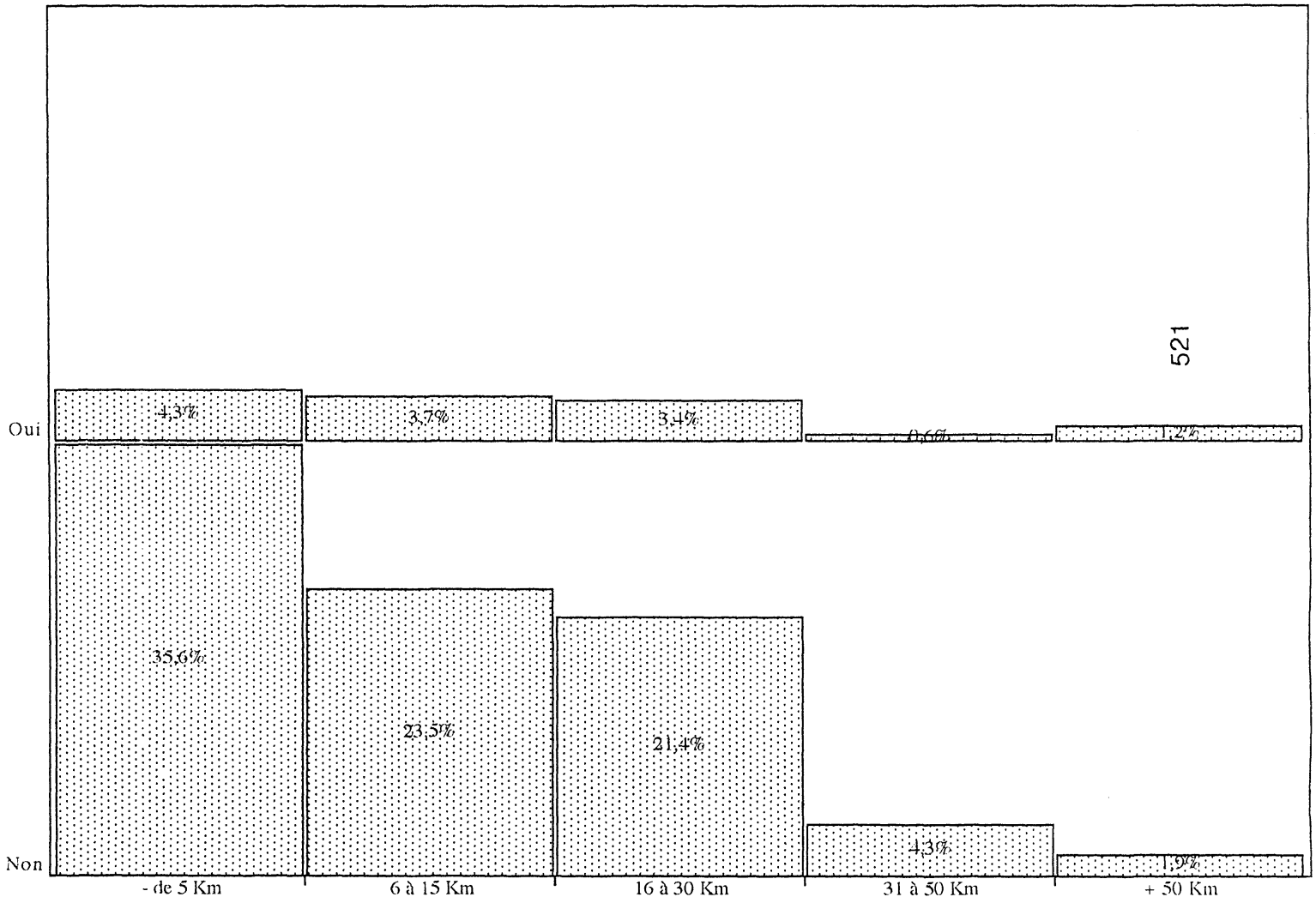
521
Oui
Non
4,3%
3,7%
3,4%
0,6%
1,2%
35,6%
23,5%
21,4%
4,3%
1,9%
- de 5 Km
6 à 15 Km
16 à 30 Km
31 à 50 Km
+ 50 Km

distance separant le college au domicile :

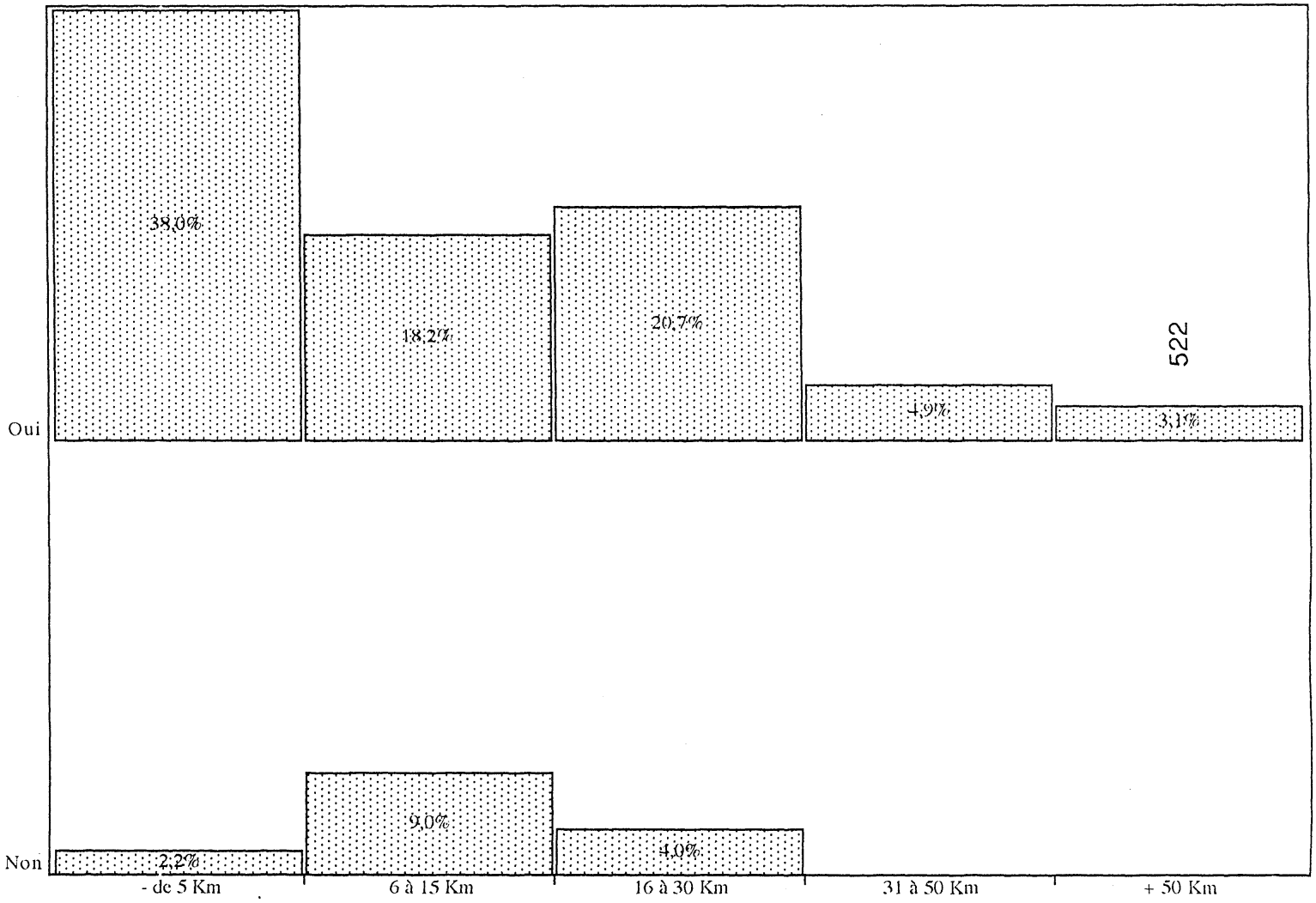

Σ=324 Khi2=32,2 ddl=4 p=0,001 (Val. théoriques < 5 = 2)

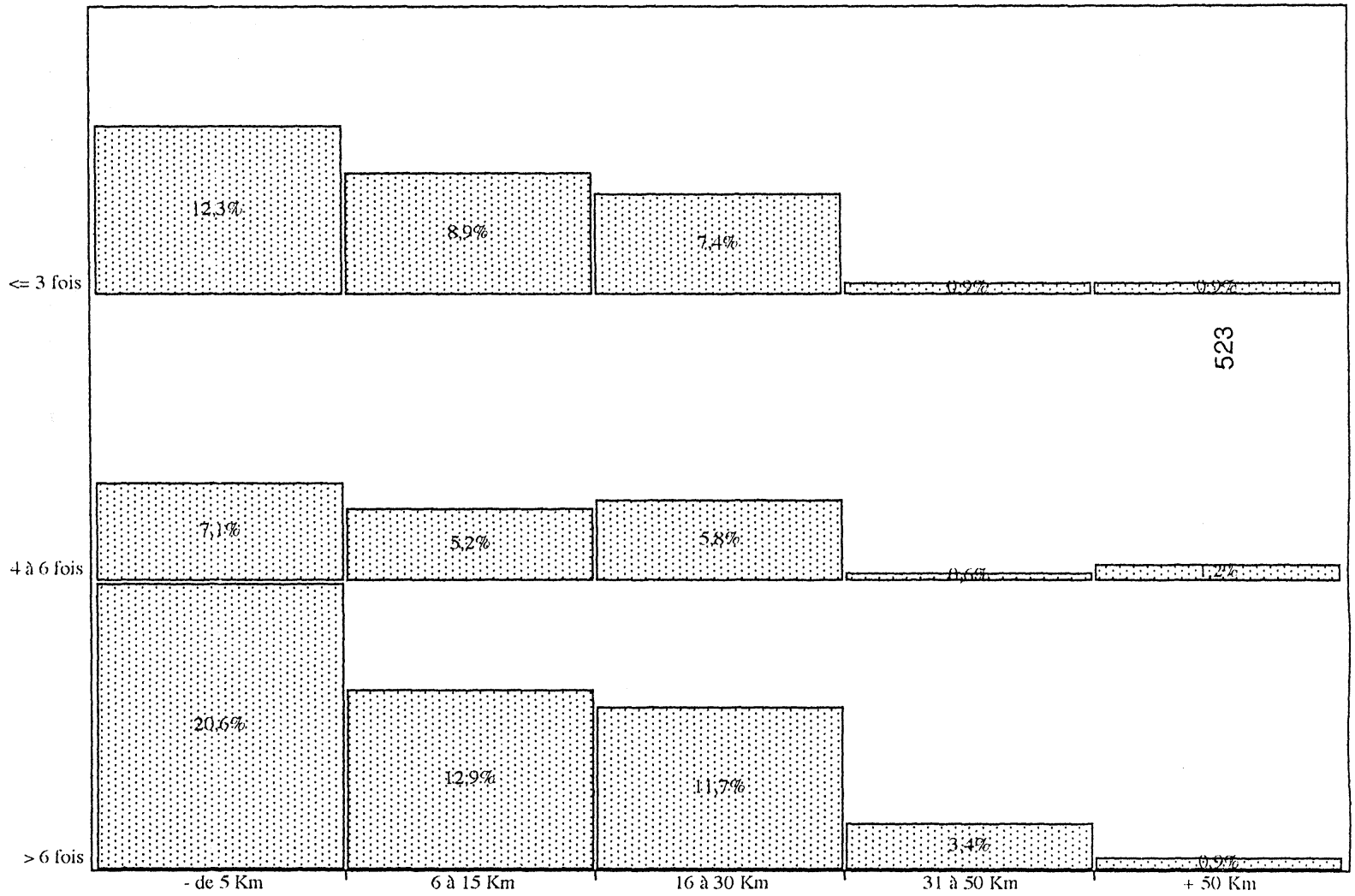
<= 3 fois
4 à 6 fois
> 6 fois
12,3%
8,9%
7,4%
0,9%
0,9%
7,1%
5,2%
5,8%
0,6%
1,2%
20,6%
12,9%
11,7%
3,4%
0,9%
523
- de 5 Km
6 à 15 Km
16 à 30 Km
31 à 50 Km
+ 50 Km

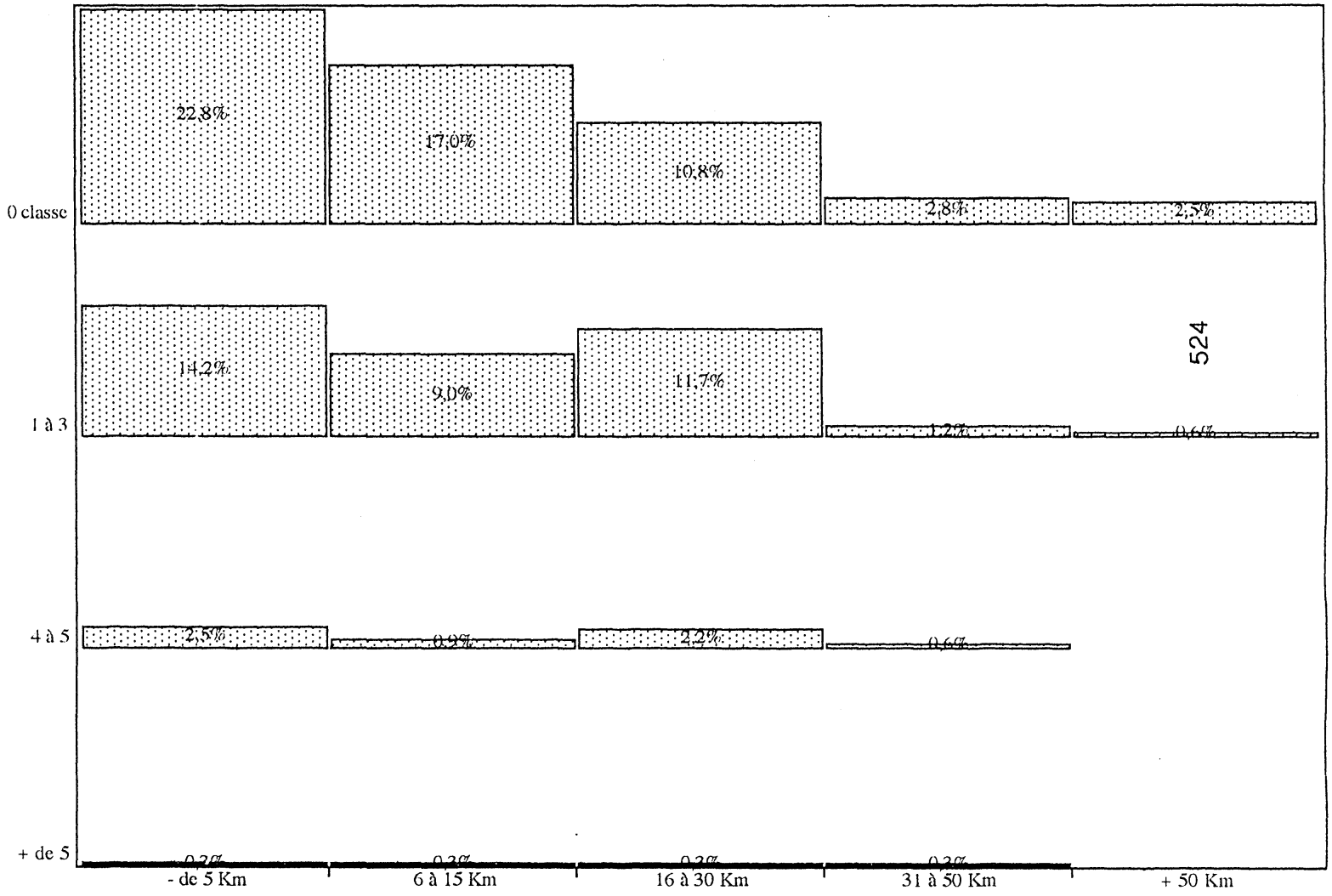
22,8%
17,0%
10,8%
2,8%
2,5%
0 classe
14,2%
9,0%
11,7%
1,2%
0,6%
1 à 3
524
2,5%
0,9%
2,2%
0,6%
4 à 5
0,2%
0,2%
0,2%
0,2%
+ de 5
- de 5 Km
6 à 15 Km
16 à 30 Km
31 à 50 Km
+ 50 Km

Mise en place d'ateliers pédagogiques au CDI selon la distance separant le collège du domicile :

donnée n°2.2/29

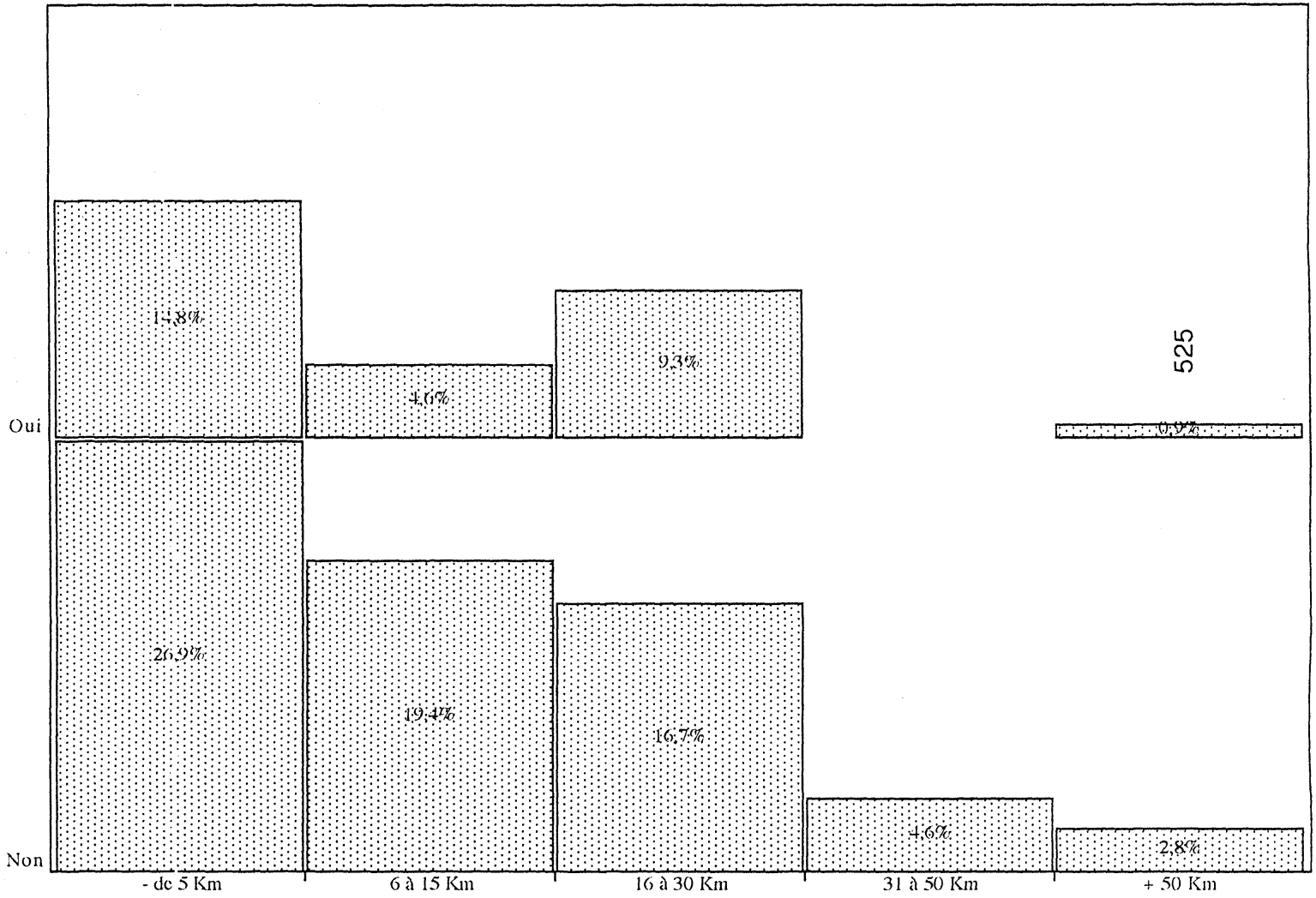

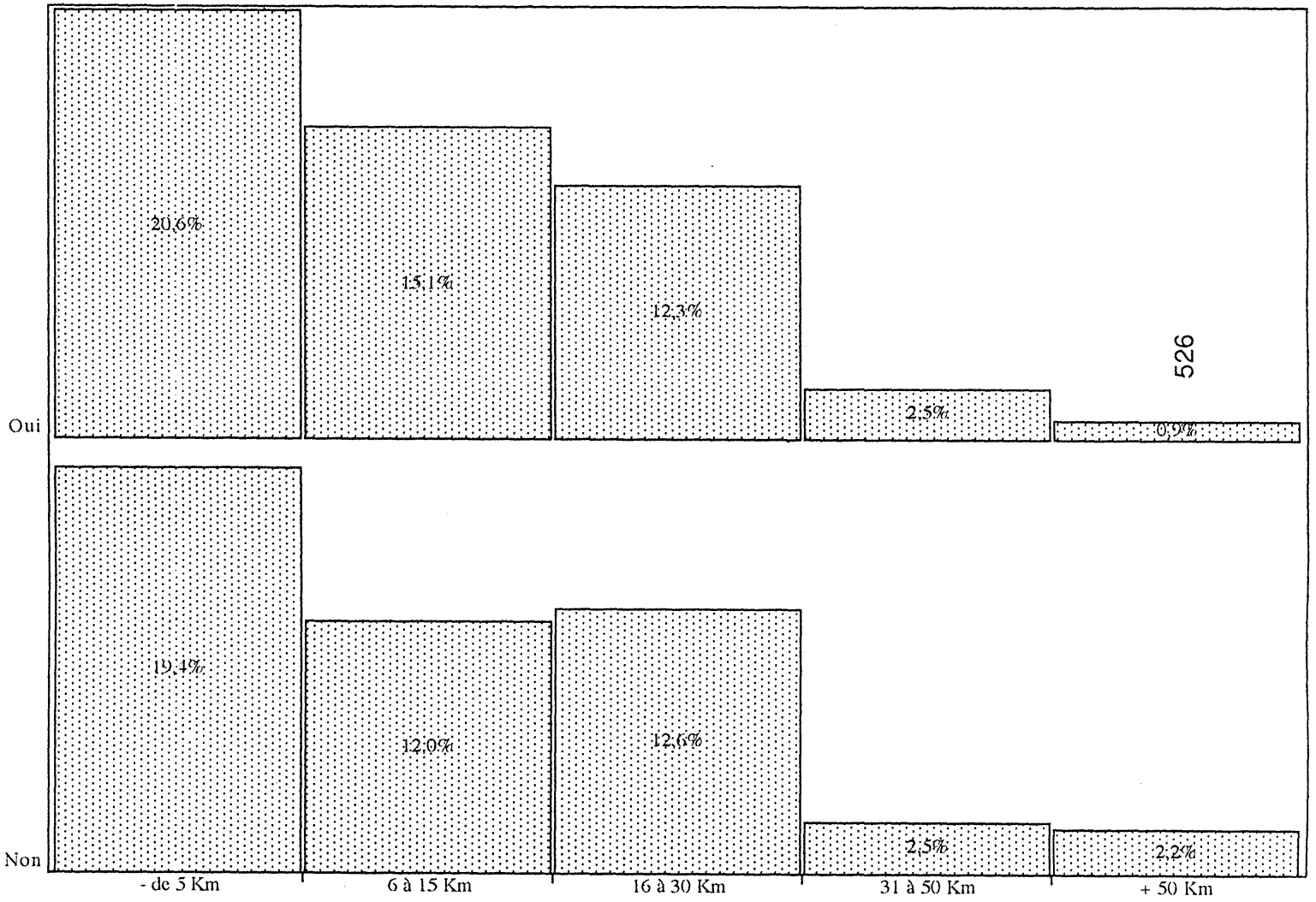
20,6%
15,1%
12,3%
2,5%
0,9%
526
19,4%
12,0%
12,6%
2,5%
2,2%
Oui
Non
- de 5 Km
6 à 15 Km
16 à 30 Km
31 à 50 Km
+ 50 Km

Fréquentation trimestrielle des CDDP/CRDP selon la distance séparant le collège du domicile :

donnée n°2.2/31

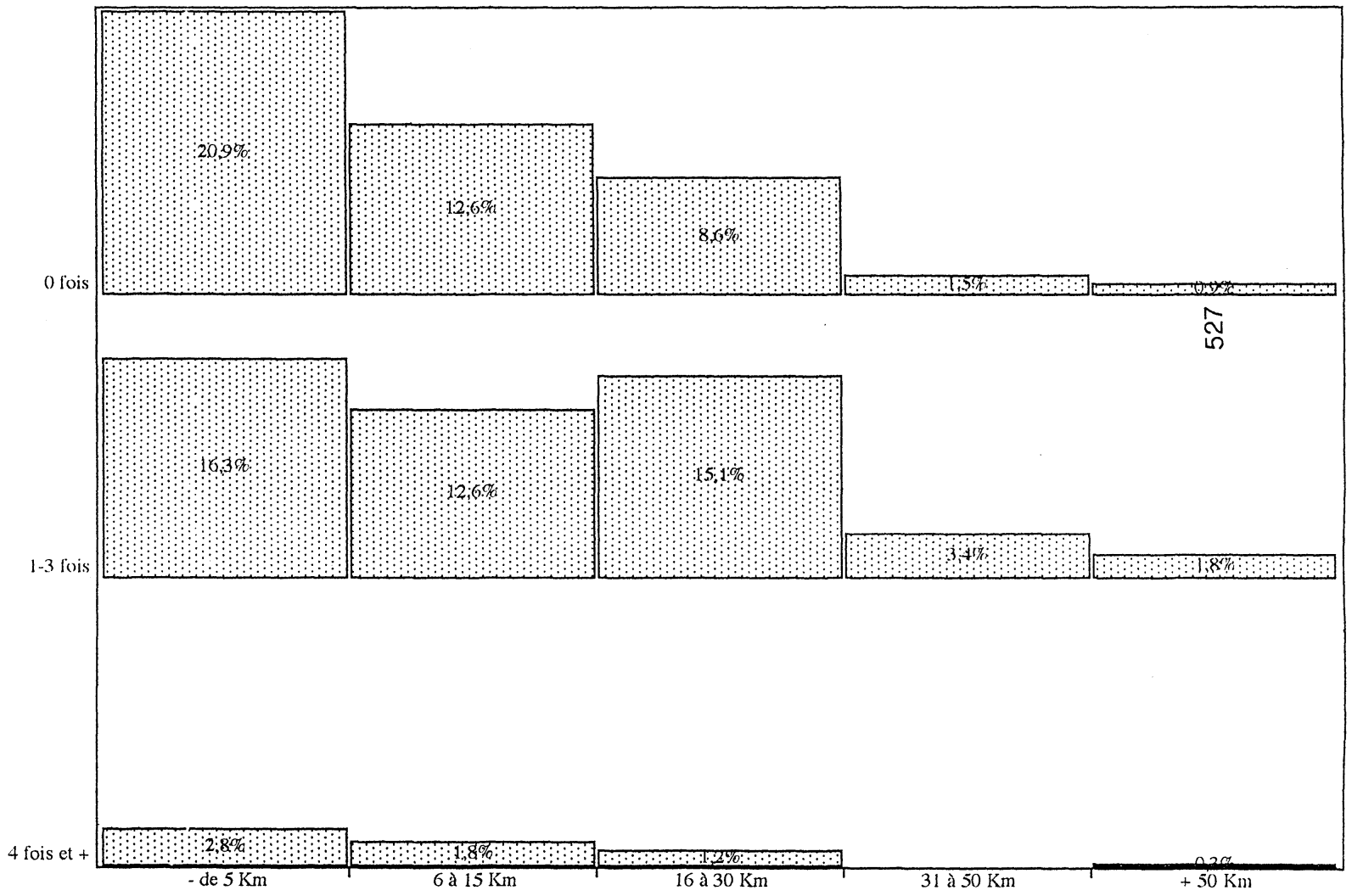

CDDP/CRDP d'usage selon la distance séparant le collège du domicile : **donnée n°2.2/32**

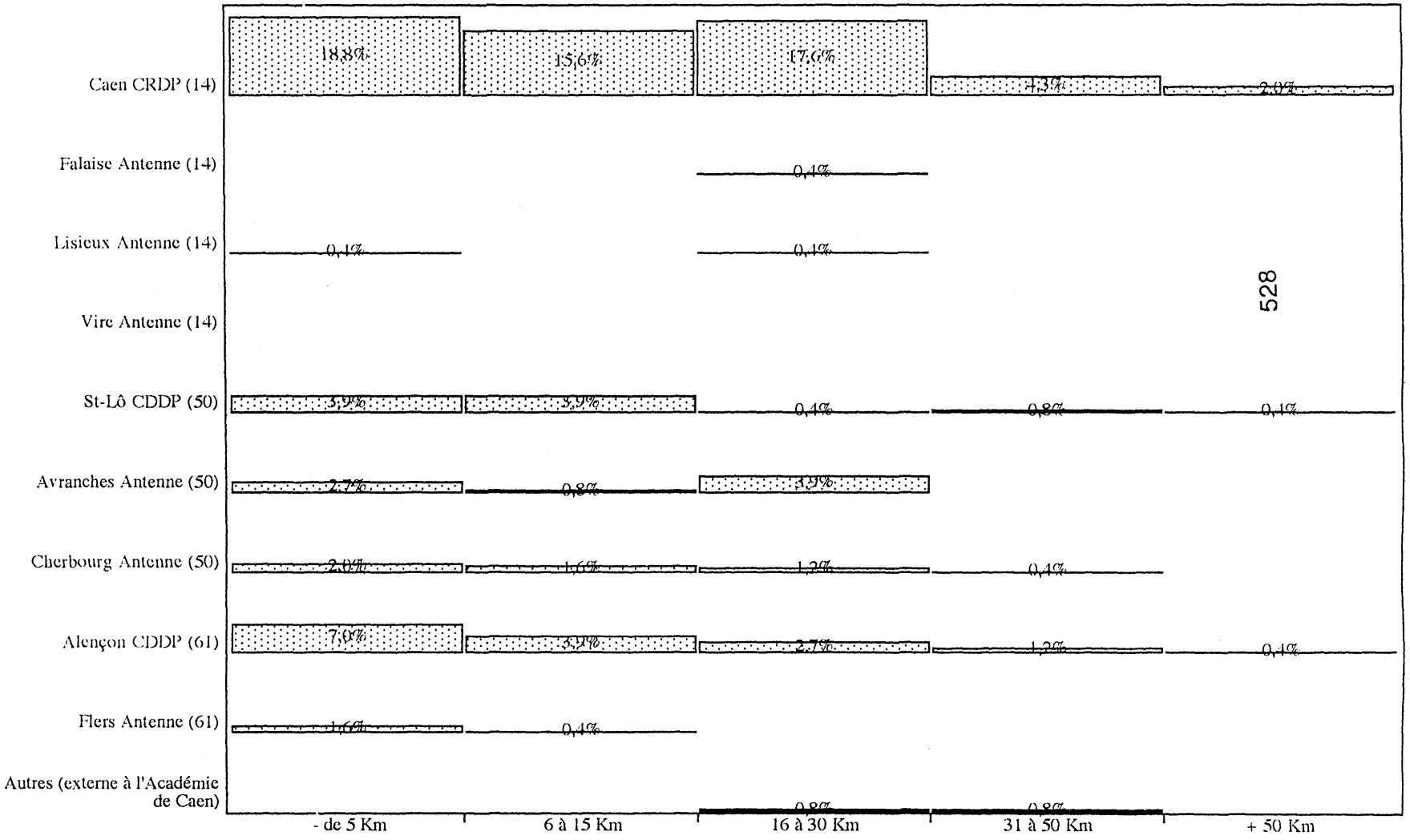

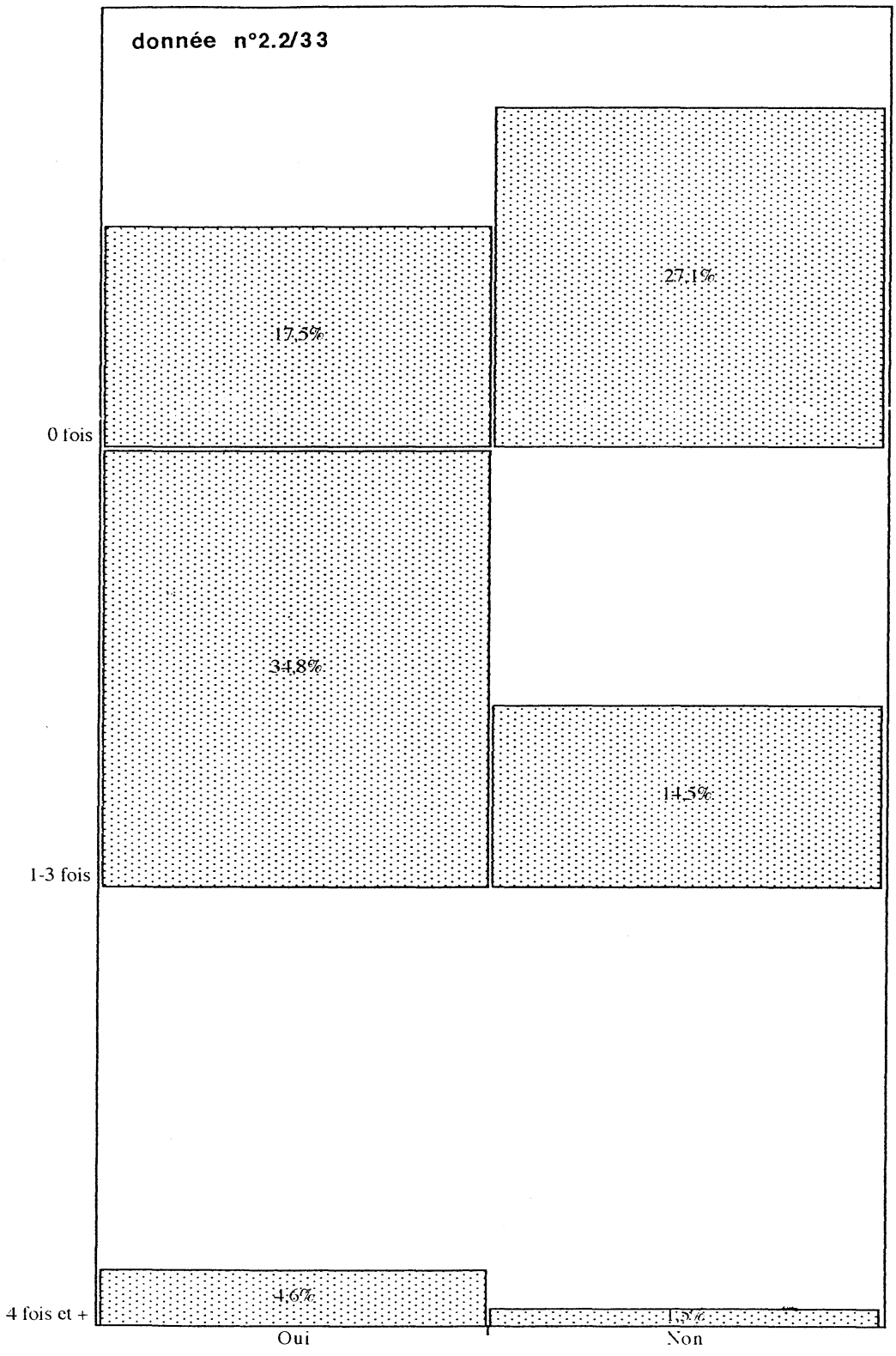

Σ=325 Khi2=33,3 ddl=2 p=0,001 (Très significatif)

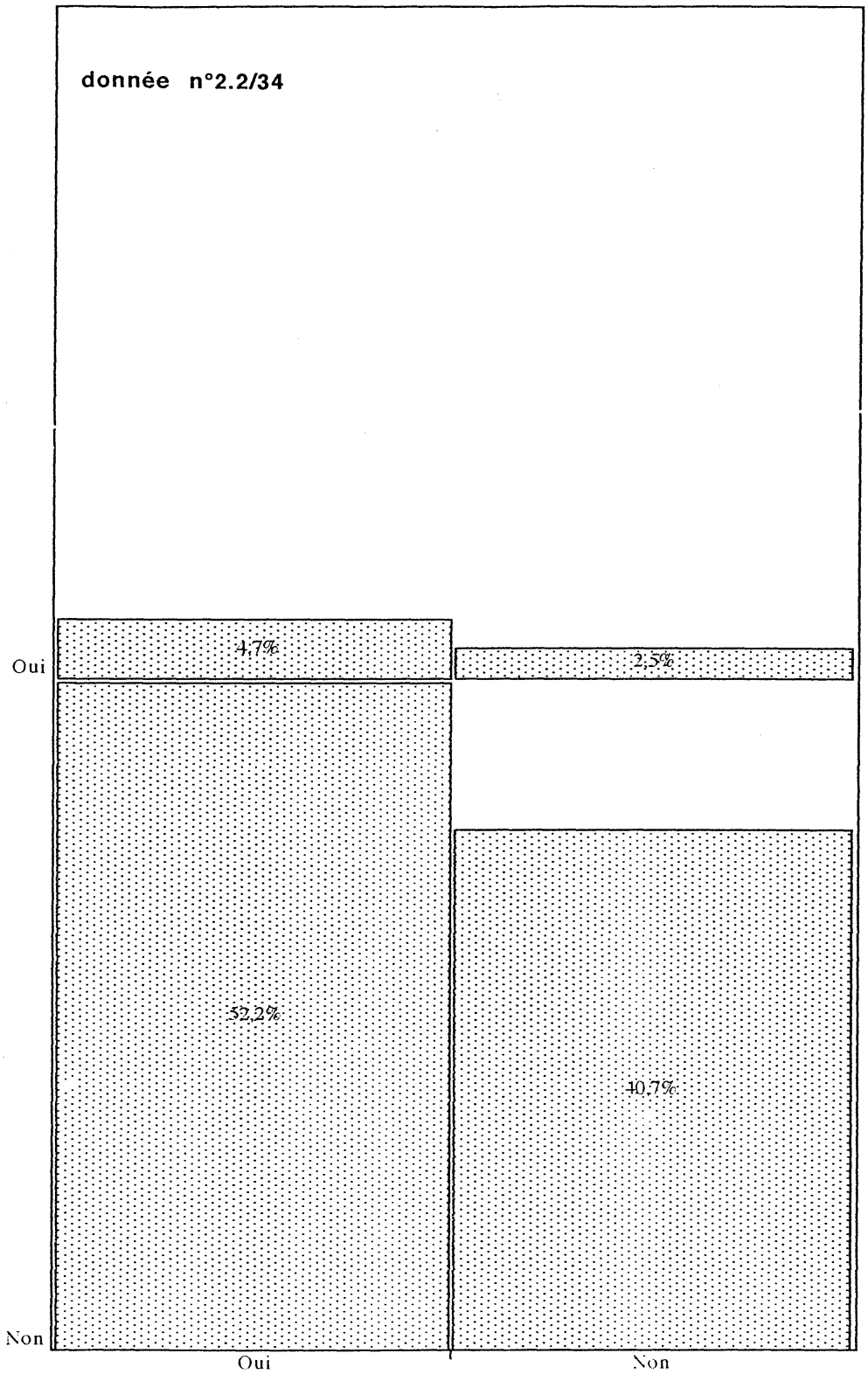
donnée n°2.2/34
Oui
Non
4,7%
2,5%
52,2%
40,7%
Oui
Non

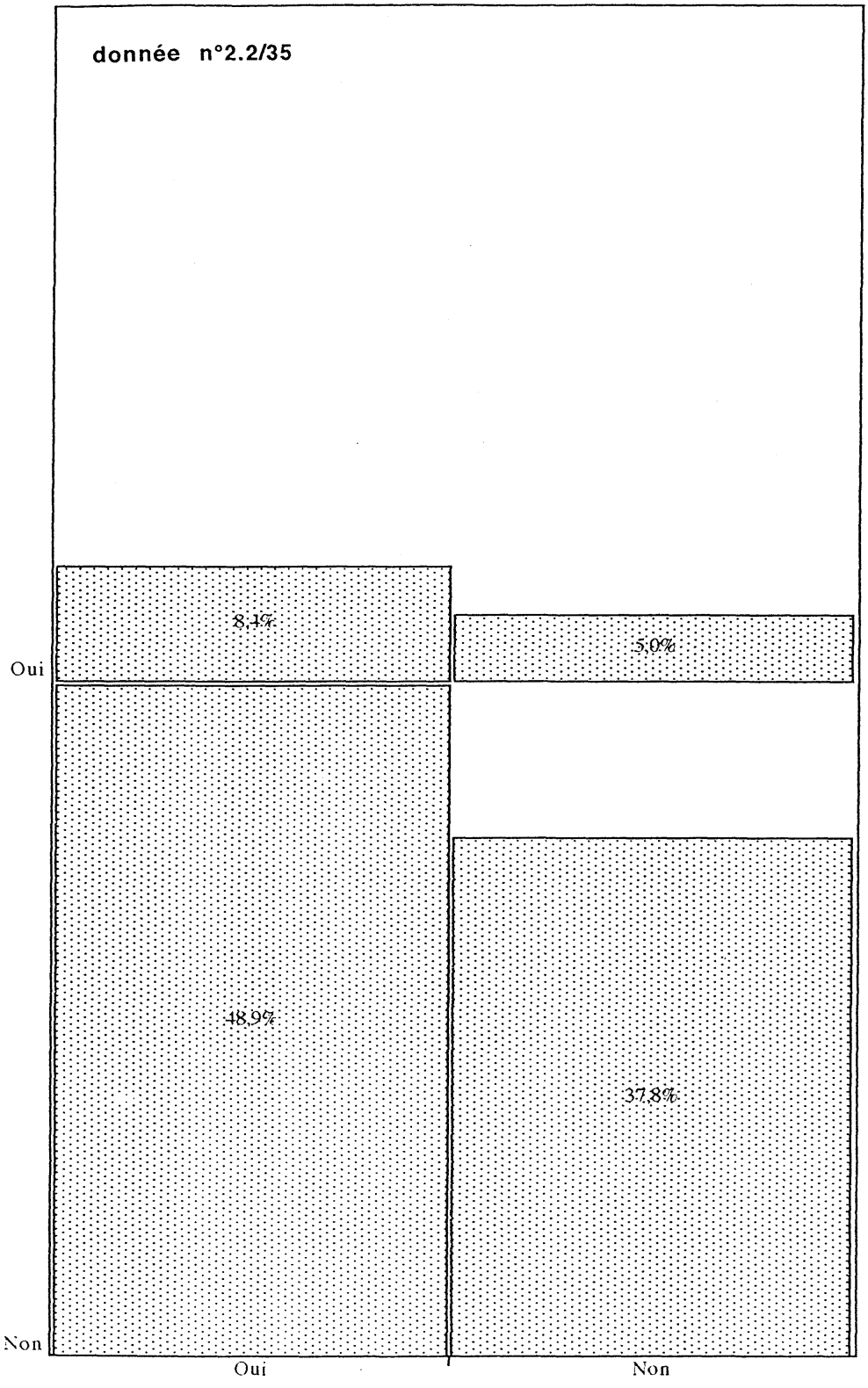
donnée n°2.2/35
8,1%
5,0%
Oui
48,9%
37,8%
Non
Oui
Non

Fréquentation des bibliothèques de musée selon les déplacements extra-professionnels

donnée n°2.2/36

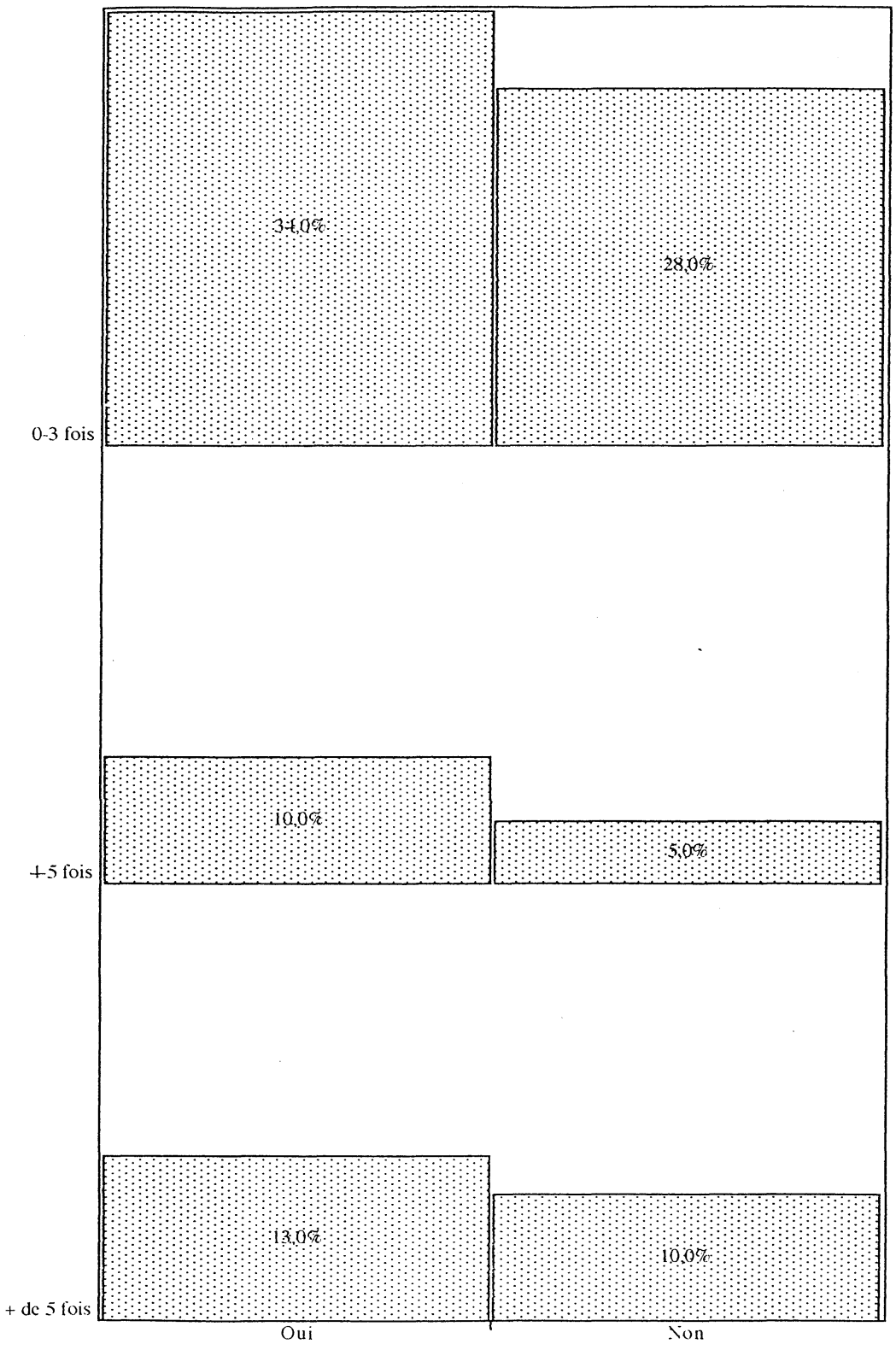

Emprunts en bibliothèque municipale selon les déplacements extra-professionnels

donnée n°2.2/37

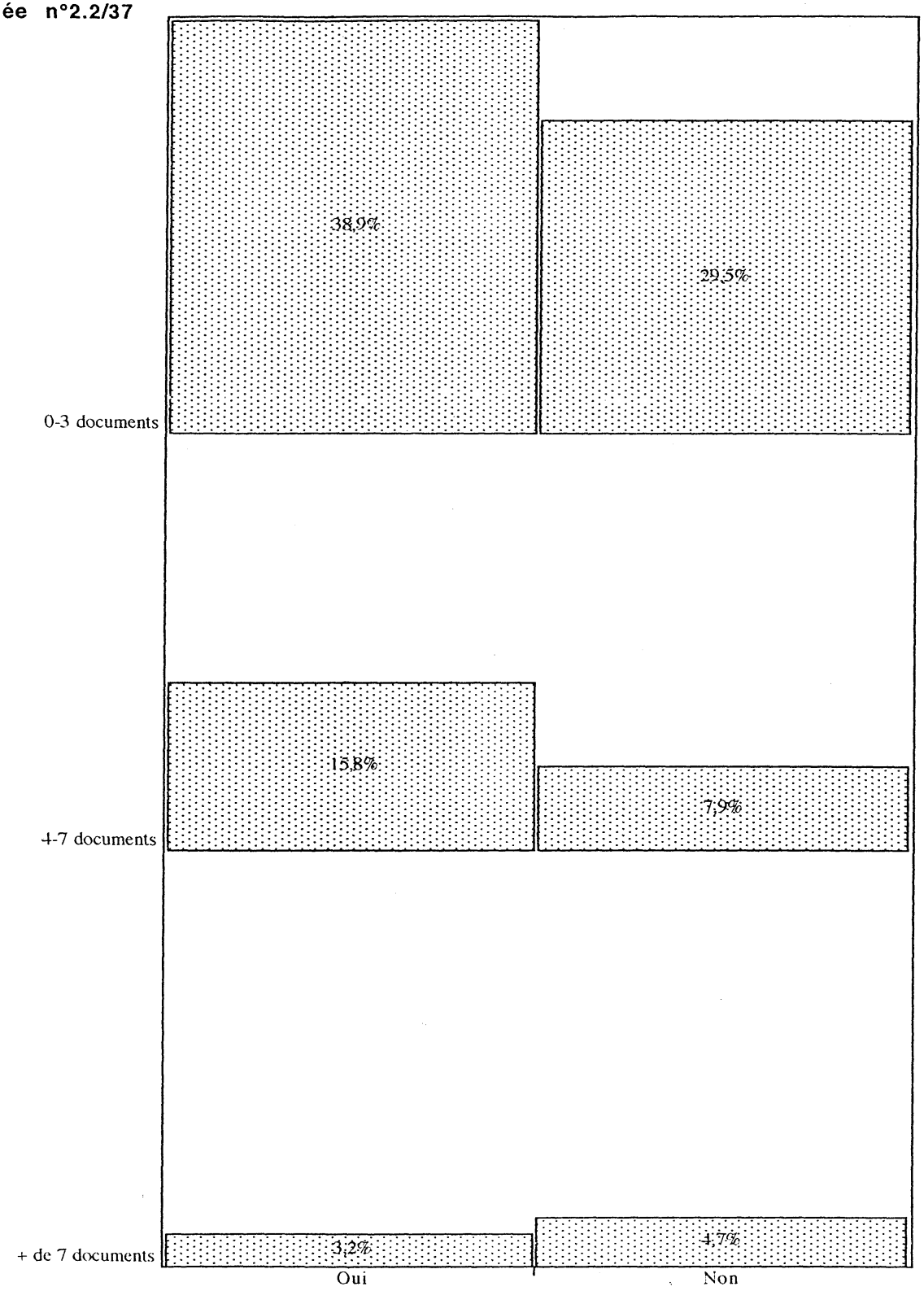

Annexe 6 :

Eléments statistiques liés au troisième chapitre de la deuxième partie

Fréquentation trimestrielle de centre(s) de recherche pédagogique par les professeurs de collège :

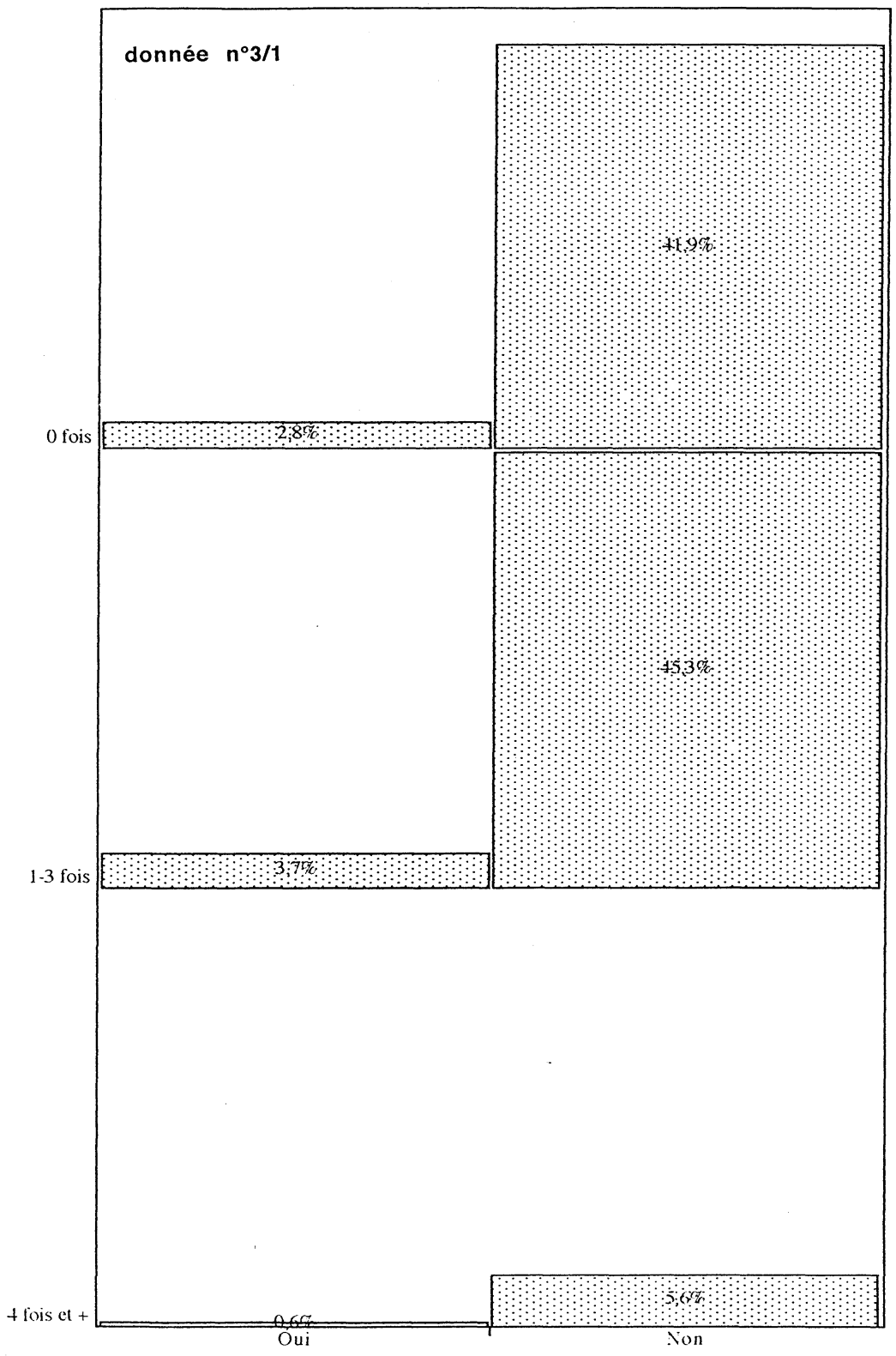

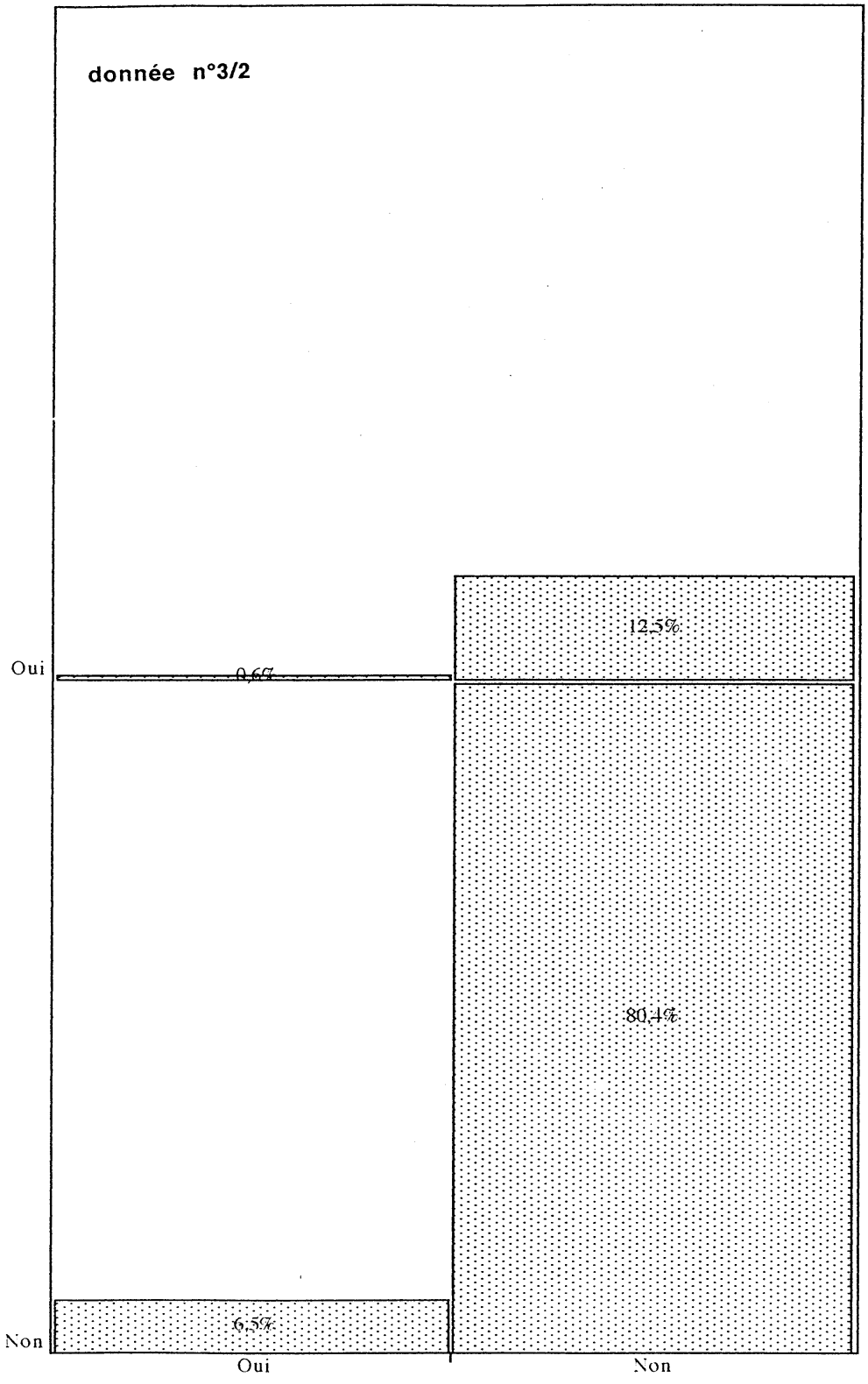
donnée n°3/2
12,5%
Oui
0,6%
80,4%
6,5%
Non
Oui
Non

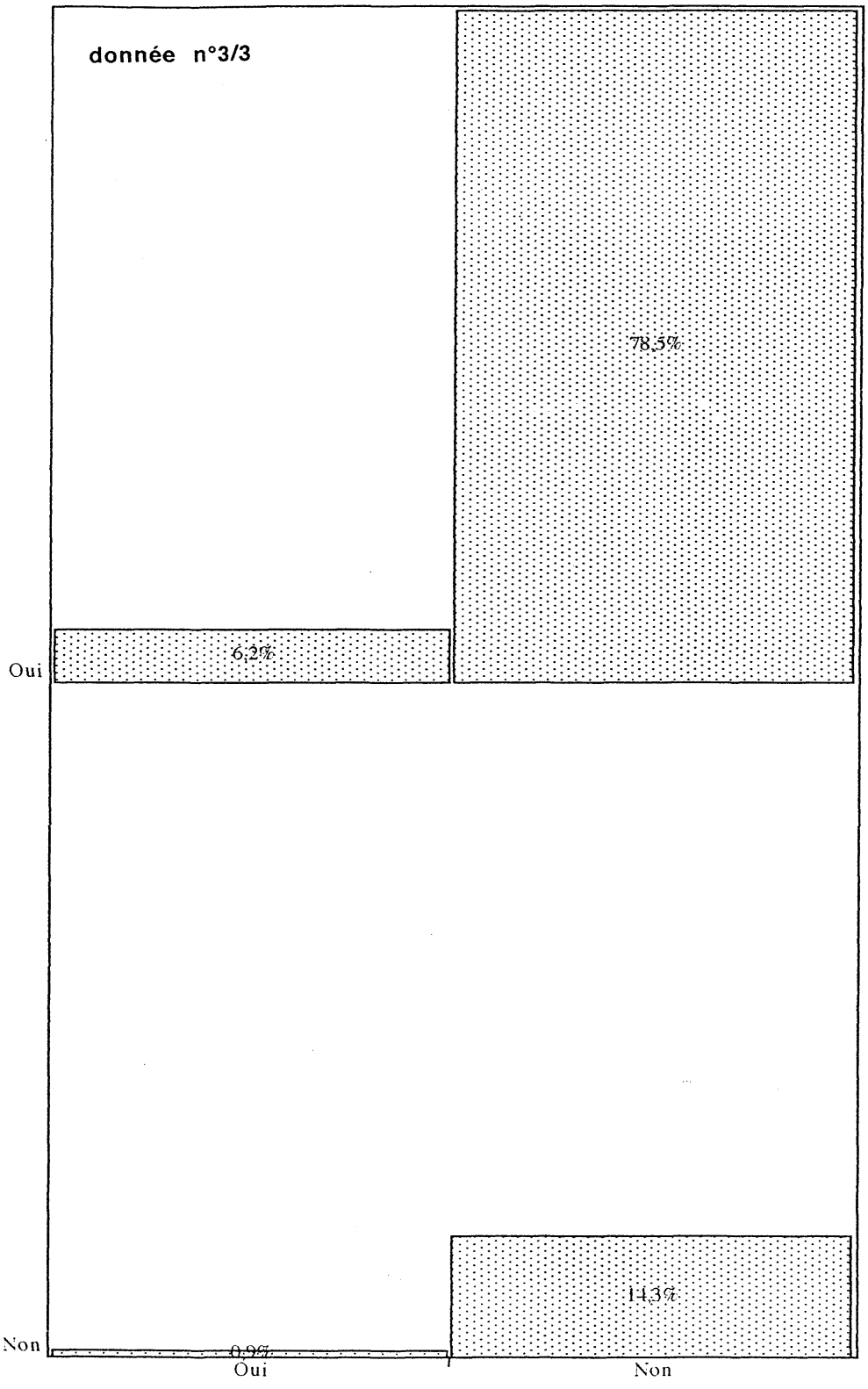
donnée n°3/3
78,5%
6,2%
Oui
14,3%
0,9%
Non
Oui
Non

Fréquence trimestrielle de consultation de centres spécialisés préférés des enseignants :

donnée n°3/4

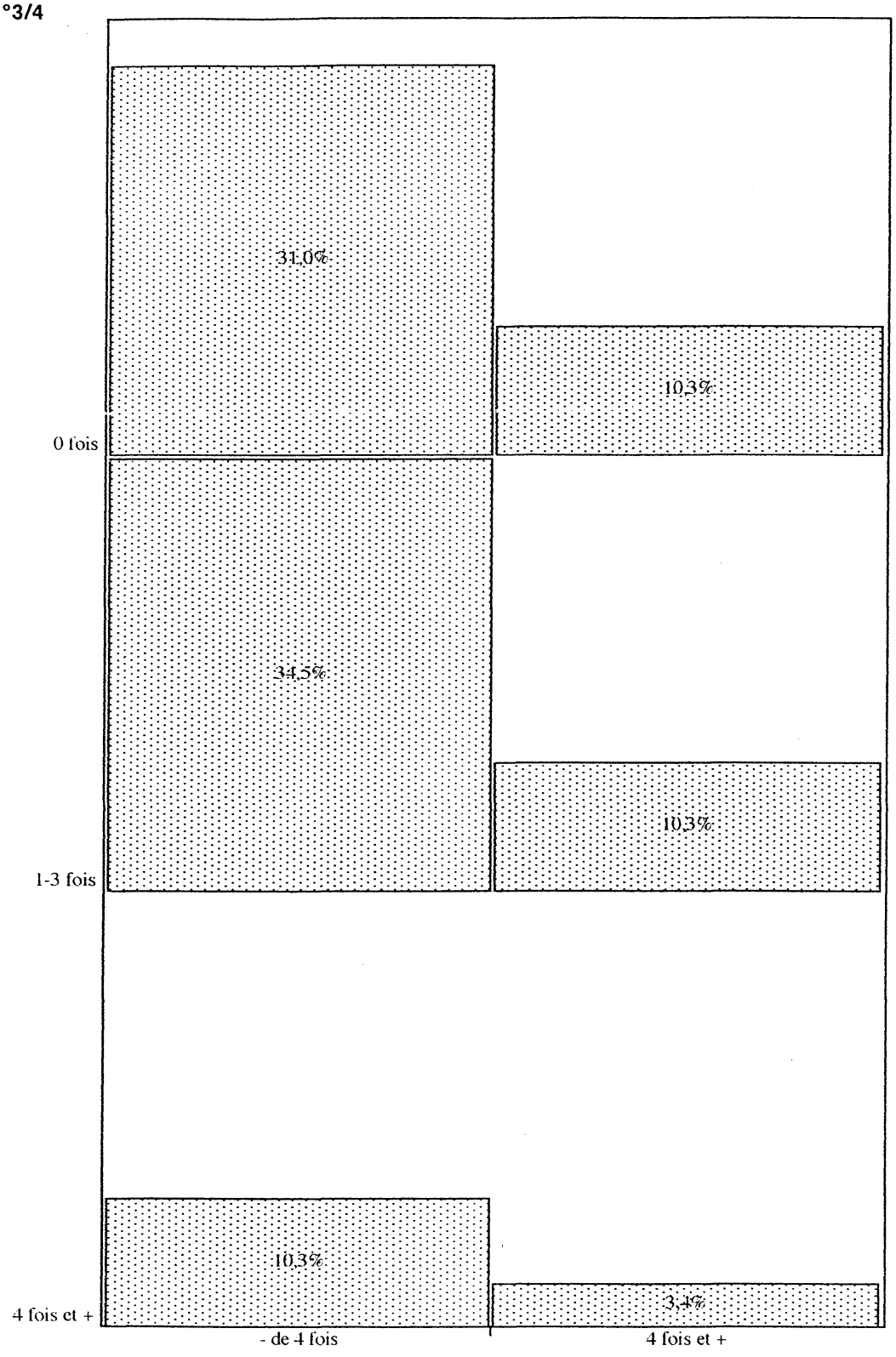

Combinaison d'usage entre l'IUFM et les centres spécialisés préférés des enseignants :

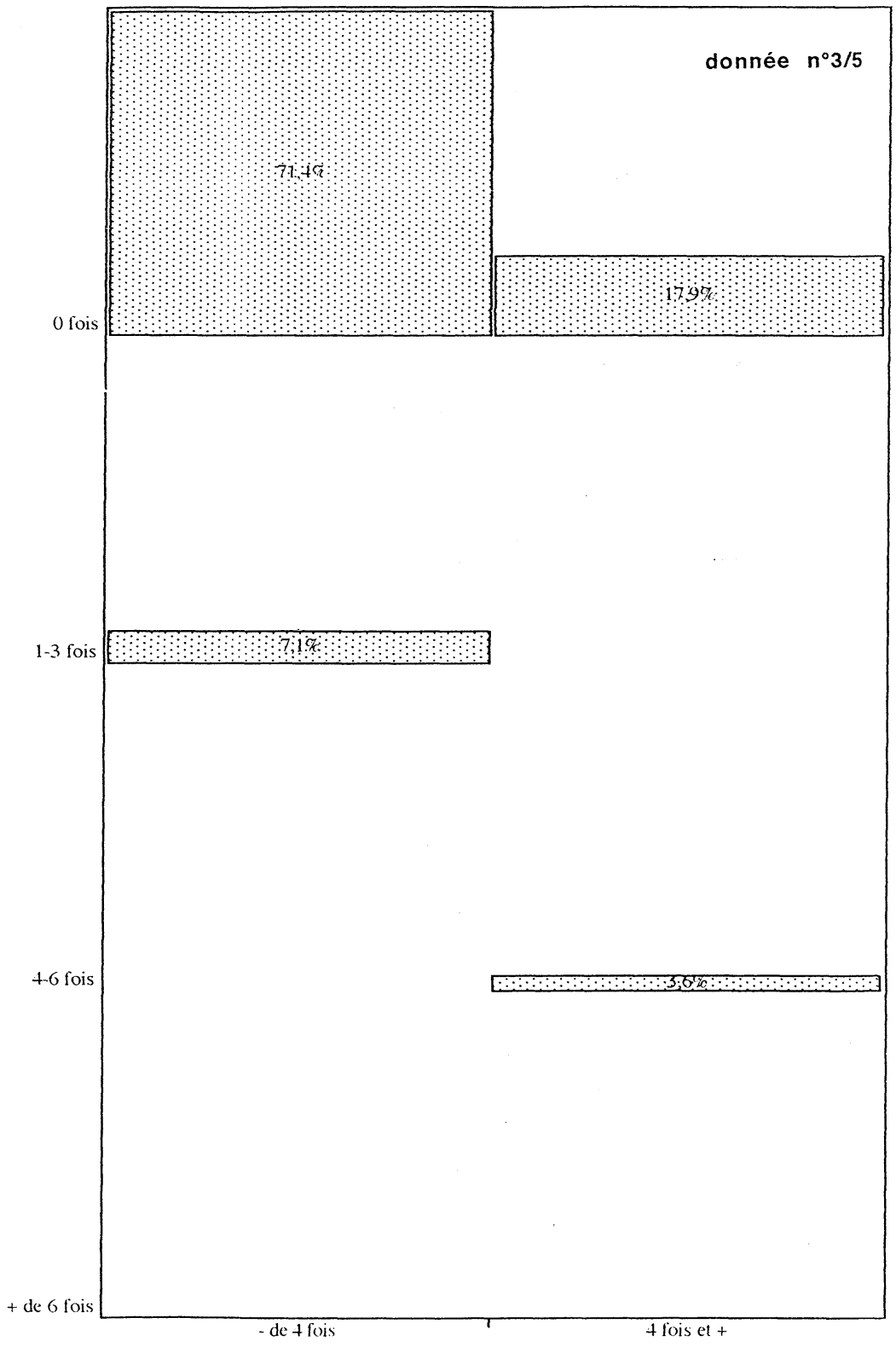

Quand combinaison entre IUFM et centres spécialisés, CRD d'IUFM préférés:

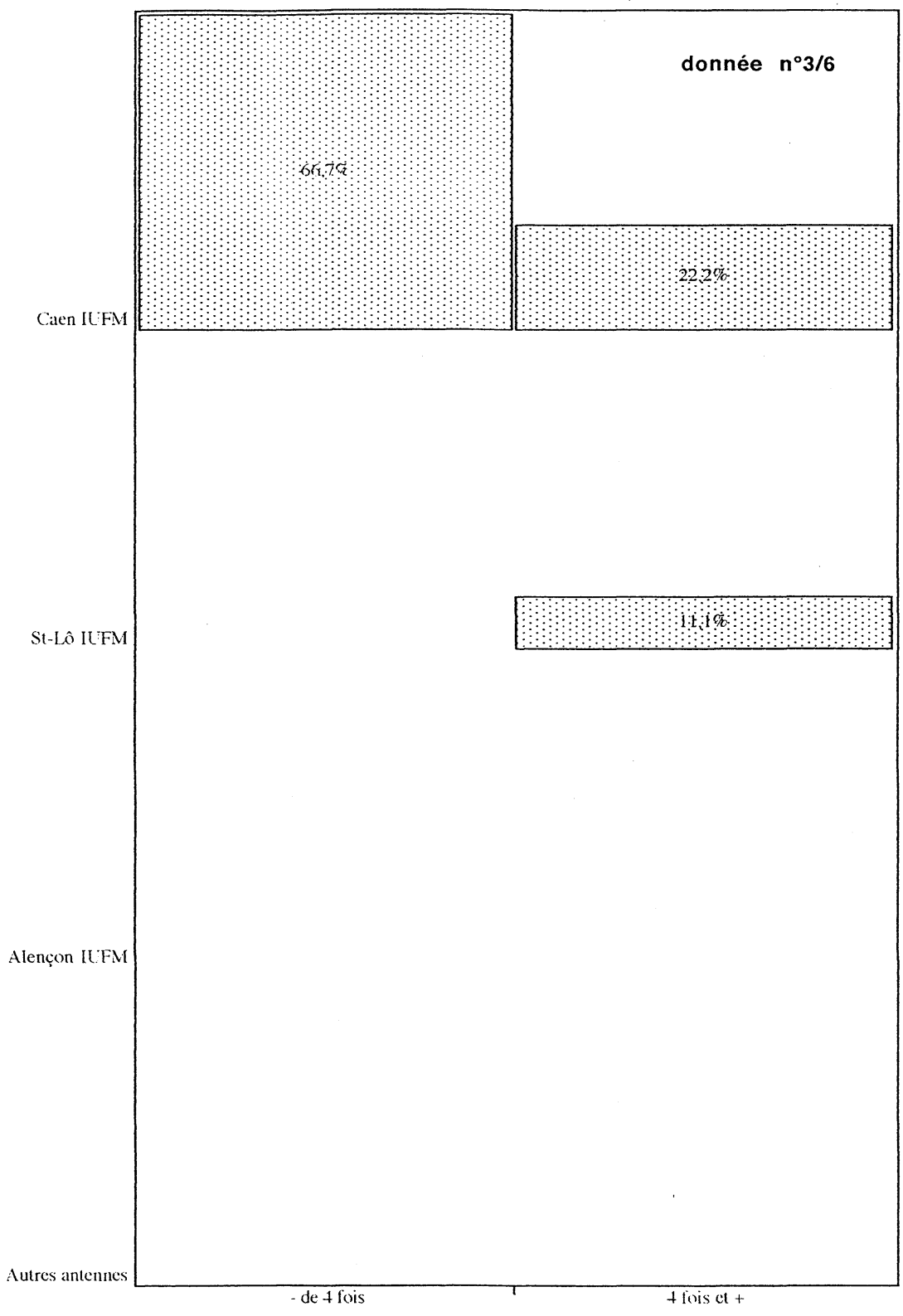

Combinaison d'usage entre Bibliothèque municipale et les centres spécialisés préférés des enseignants :

donnée n°3/7

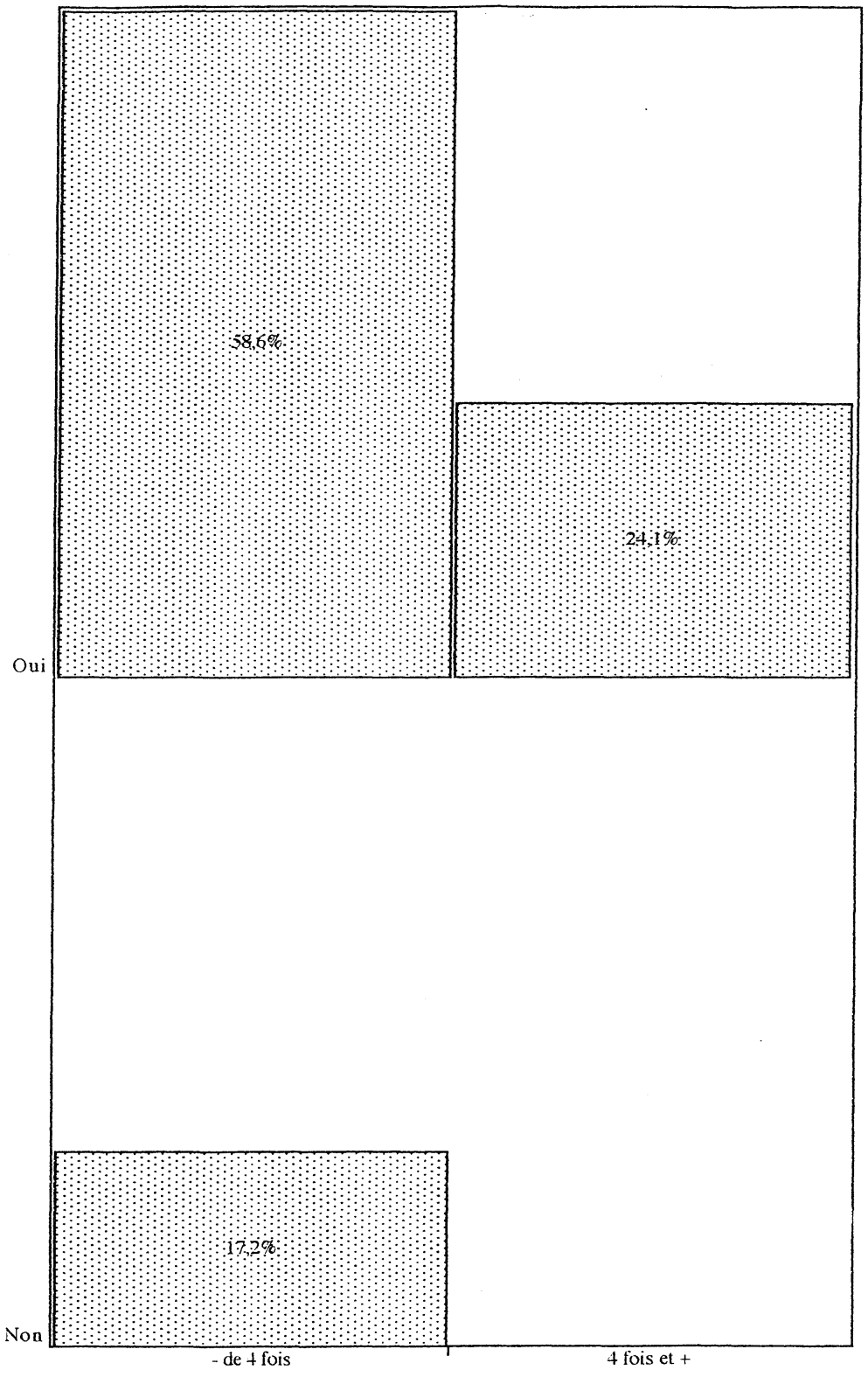

Nombre de passages au CDI selon le département d'implantation du collège: donnée n°3/8

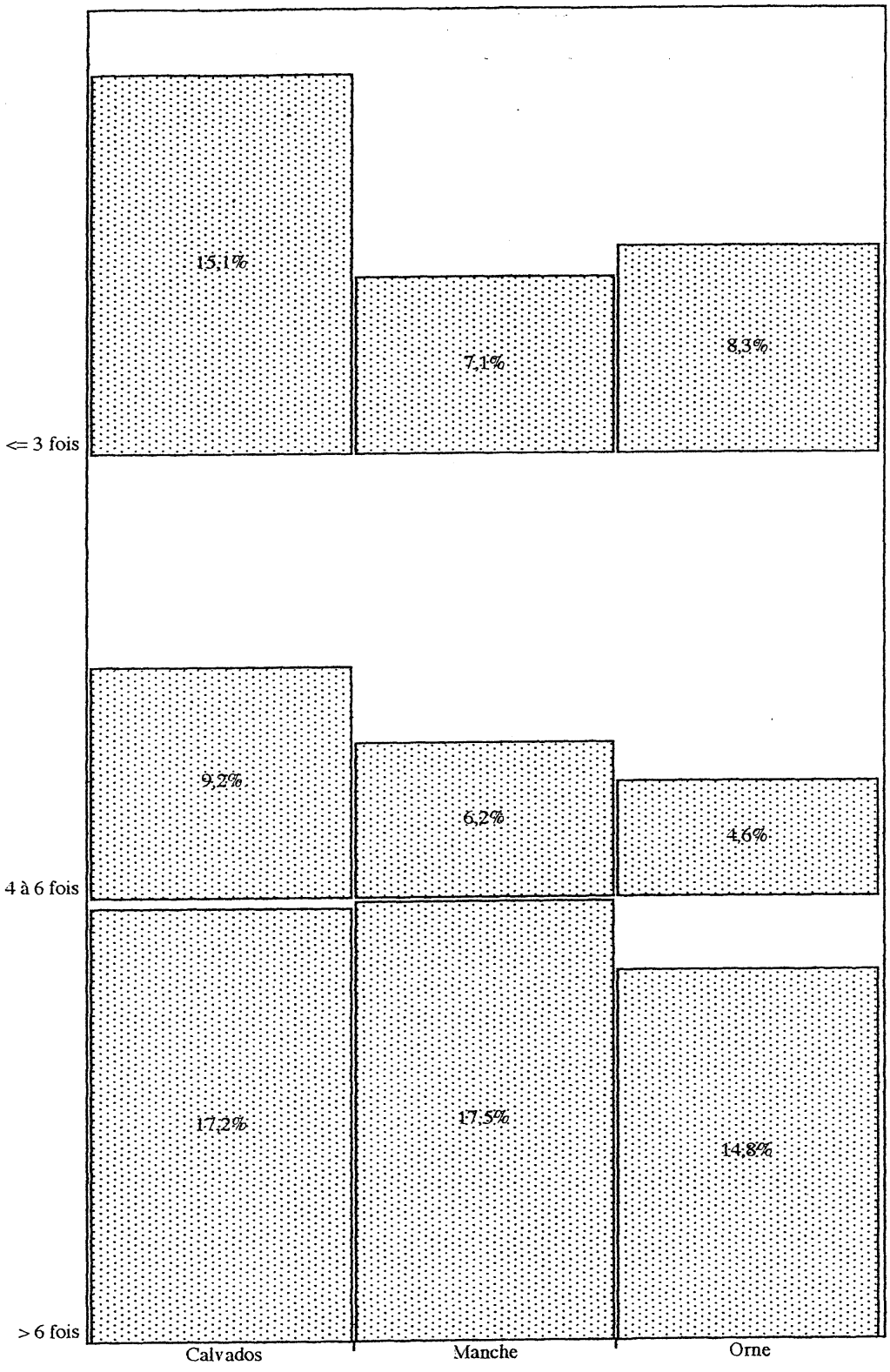

Invitation à une initiation au logiciel documentaire du CDI selon le département d'implantation du collège:

donnée n°3/9

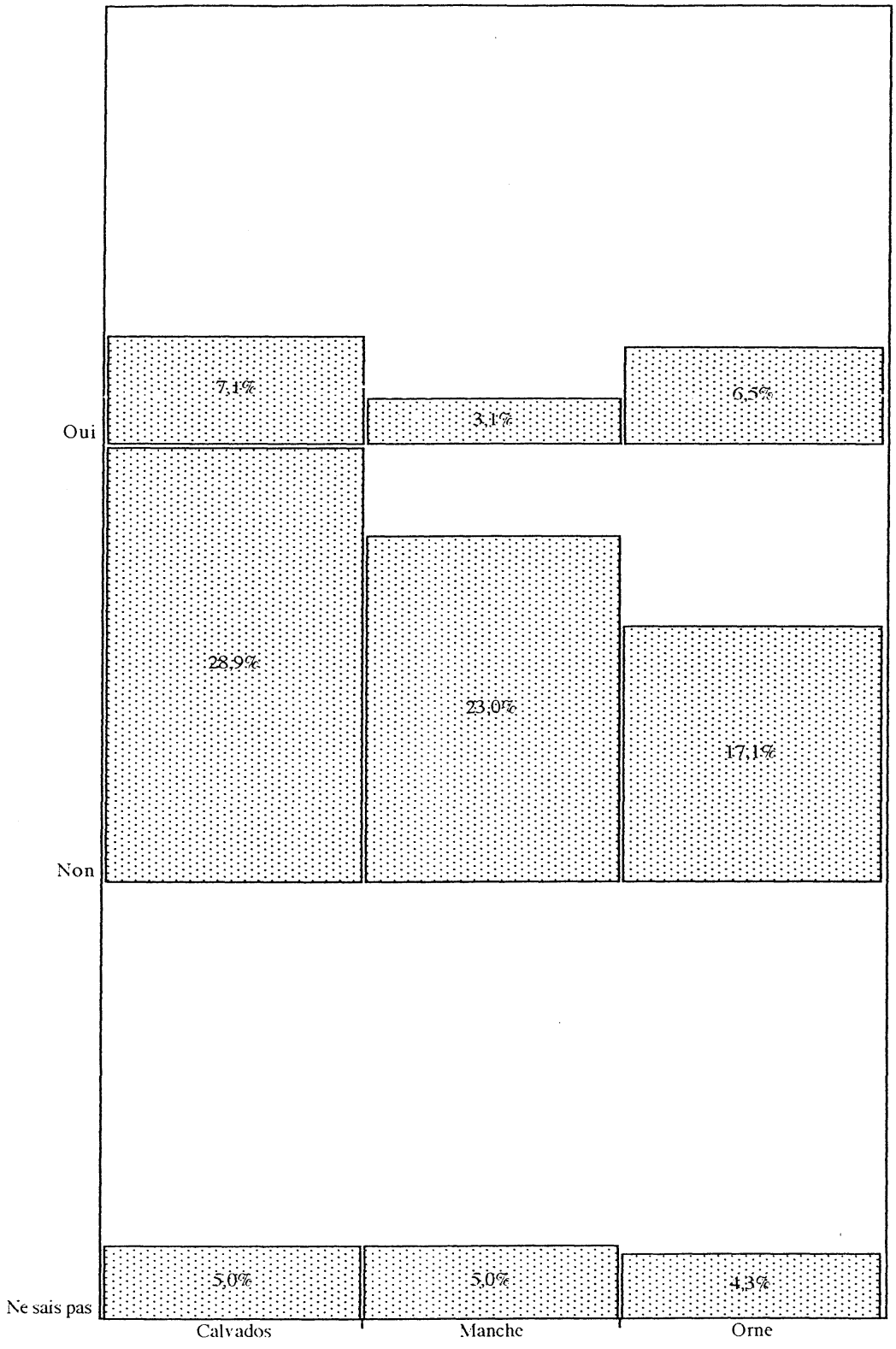

Participation à l'initiation au logiciel documentaire du CDI selon le département d'implantation du collège:

donnée n°3/10

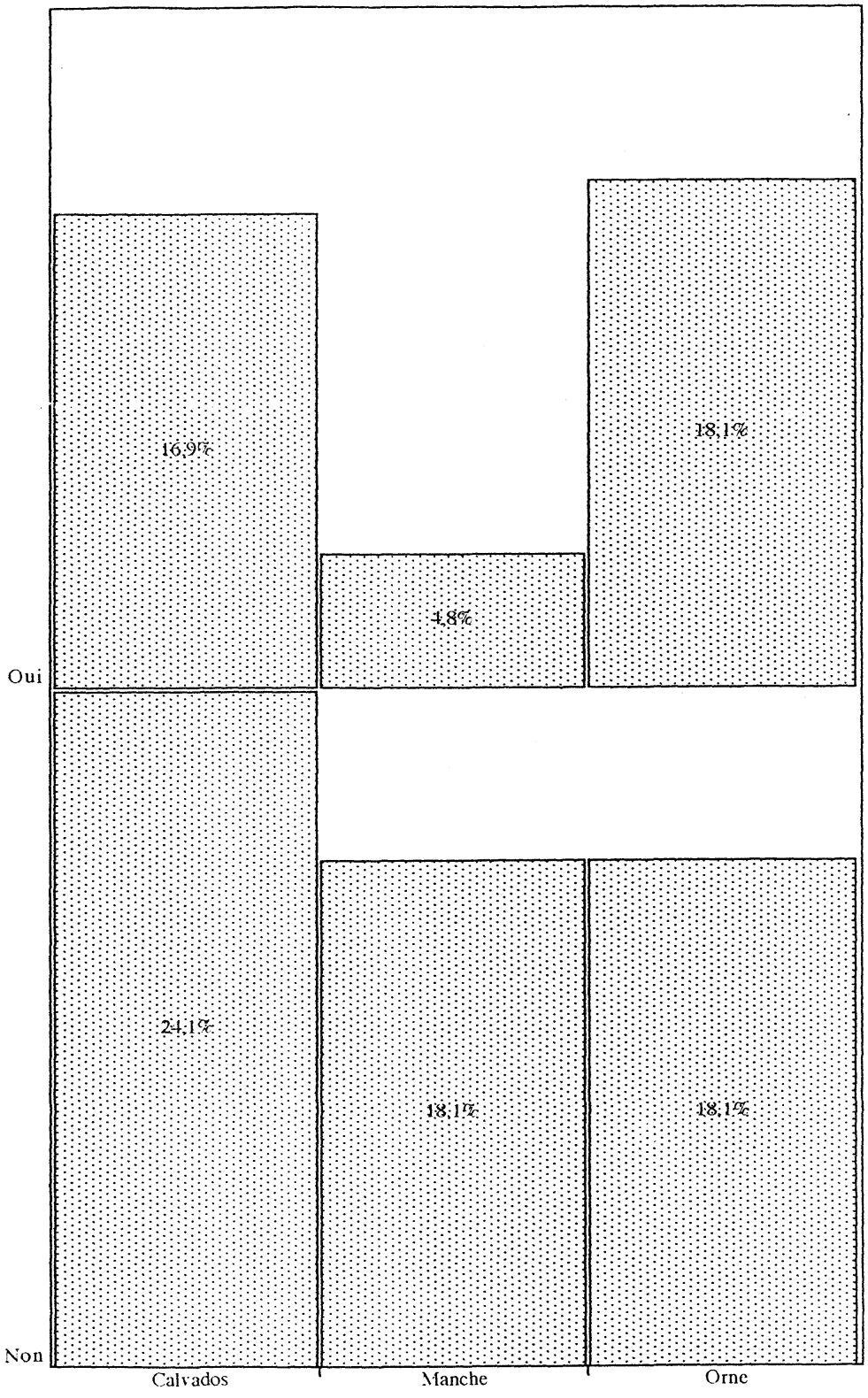

Fréquentation trimestrielle du CRDP/CDDP selon le département d'implantation du collège:

donnée n°3/11

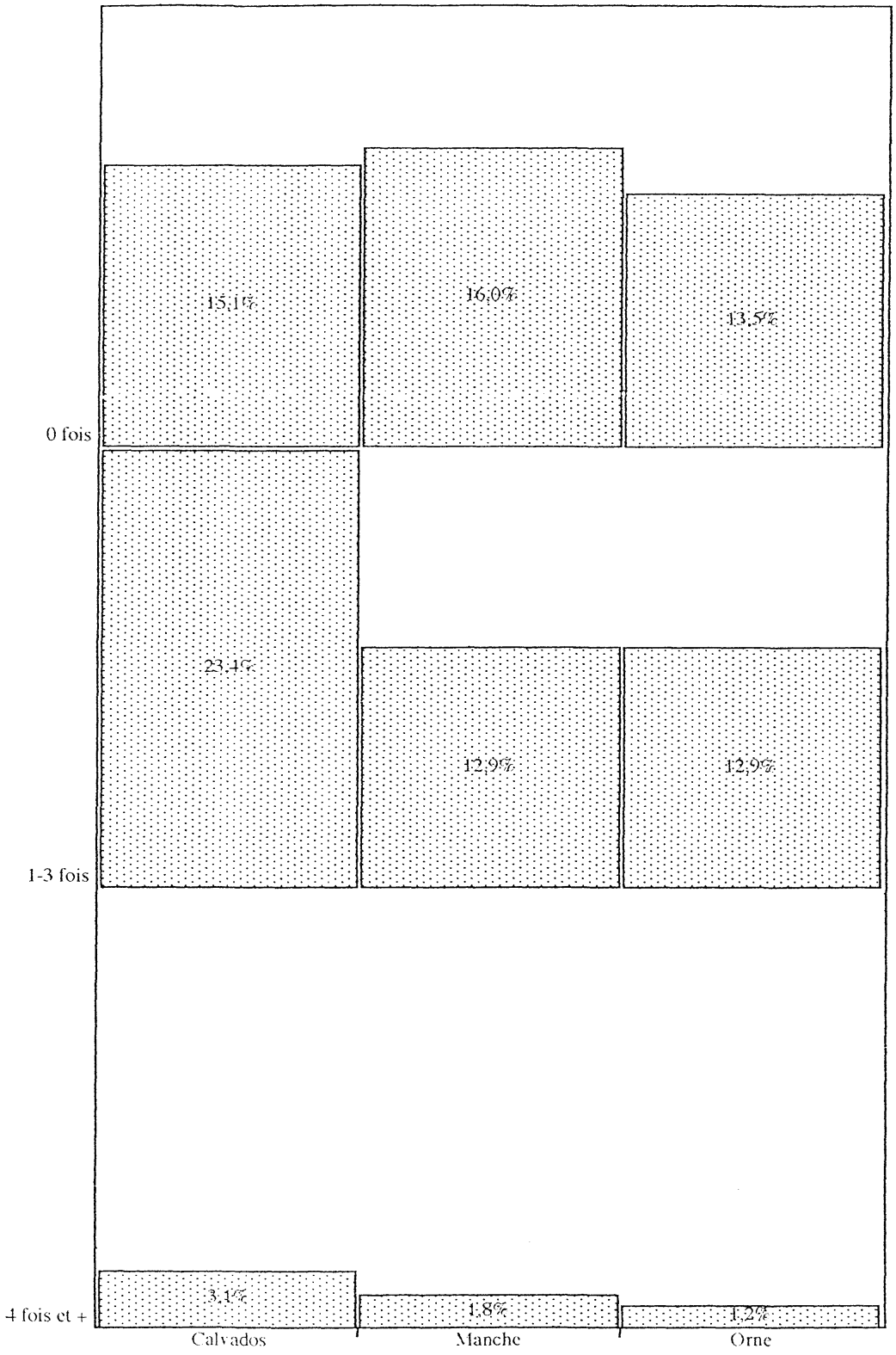

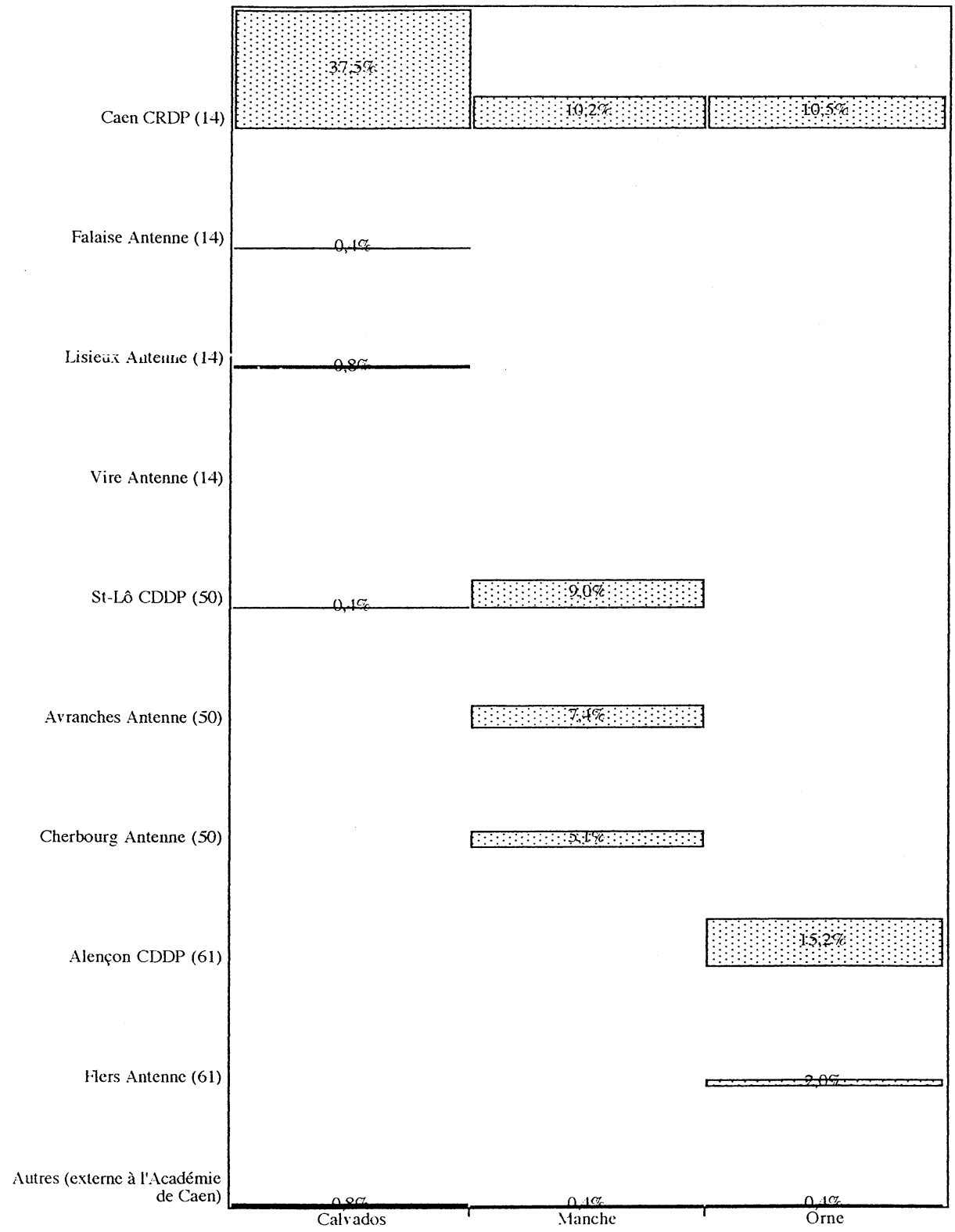

Σ=256 Khi2=195,3 ddl=18 p=0,001 (Val. théoriques < 5 = 17)

CRD d'IUFM d'usage selon le département d'implantation du collège:

donnée n°3/13

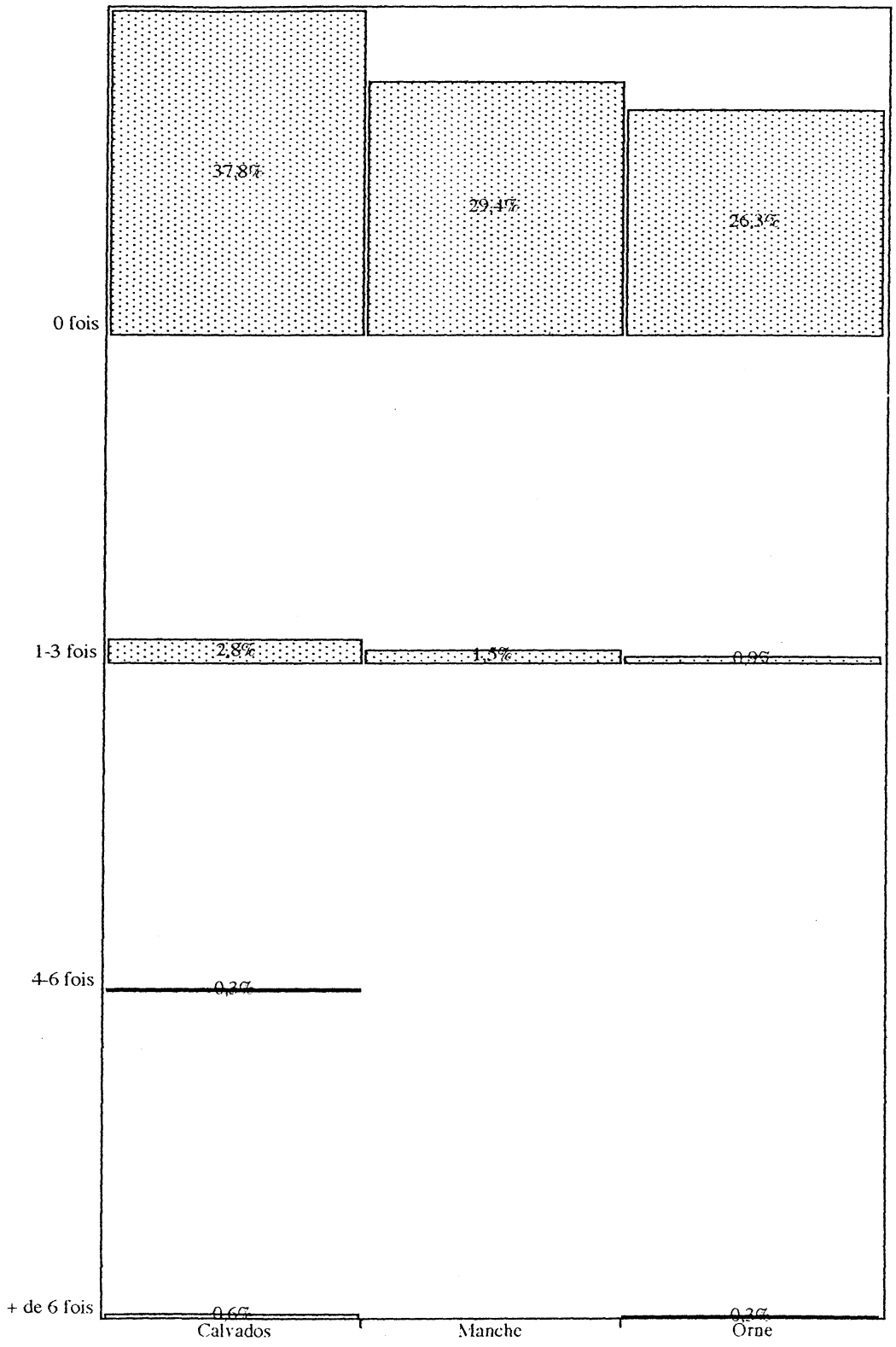

Services d'IUFM principalement utilisés selon le département d'implantation du collège:

donnée n°3/14

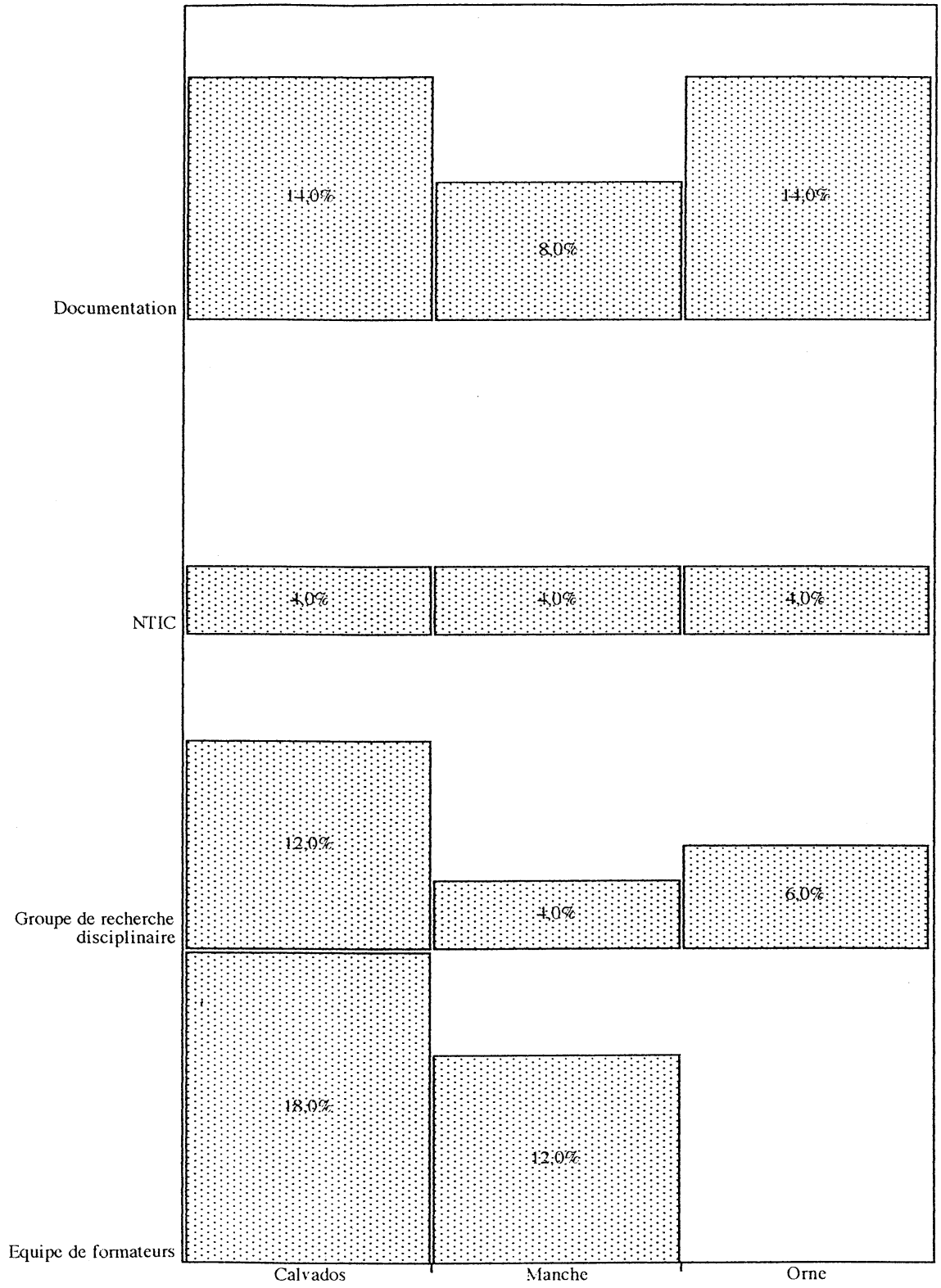

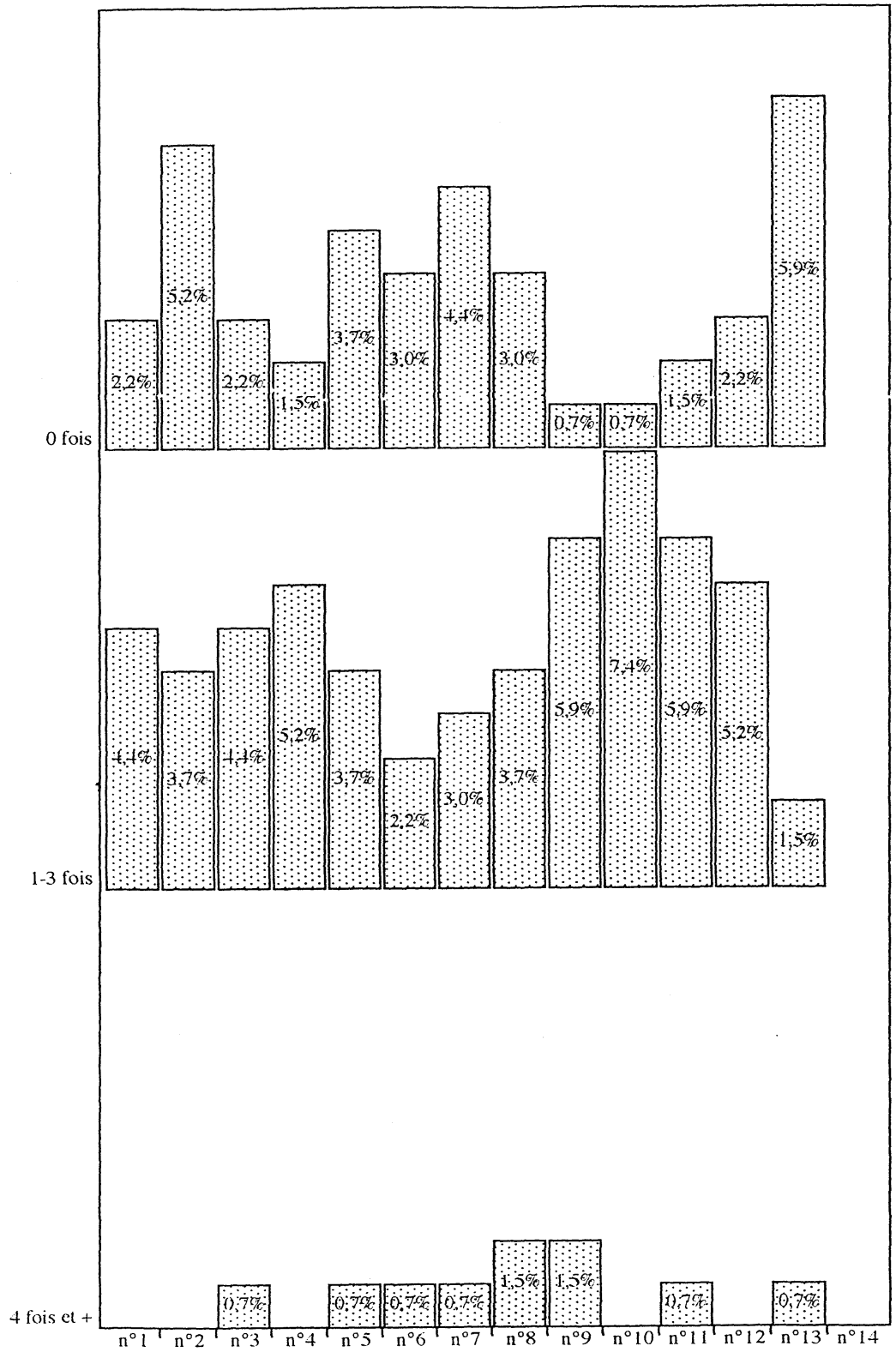

549

Département du collège / Calvados

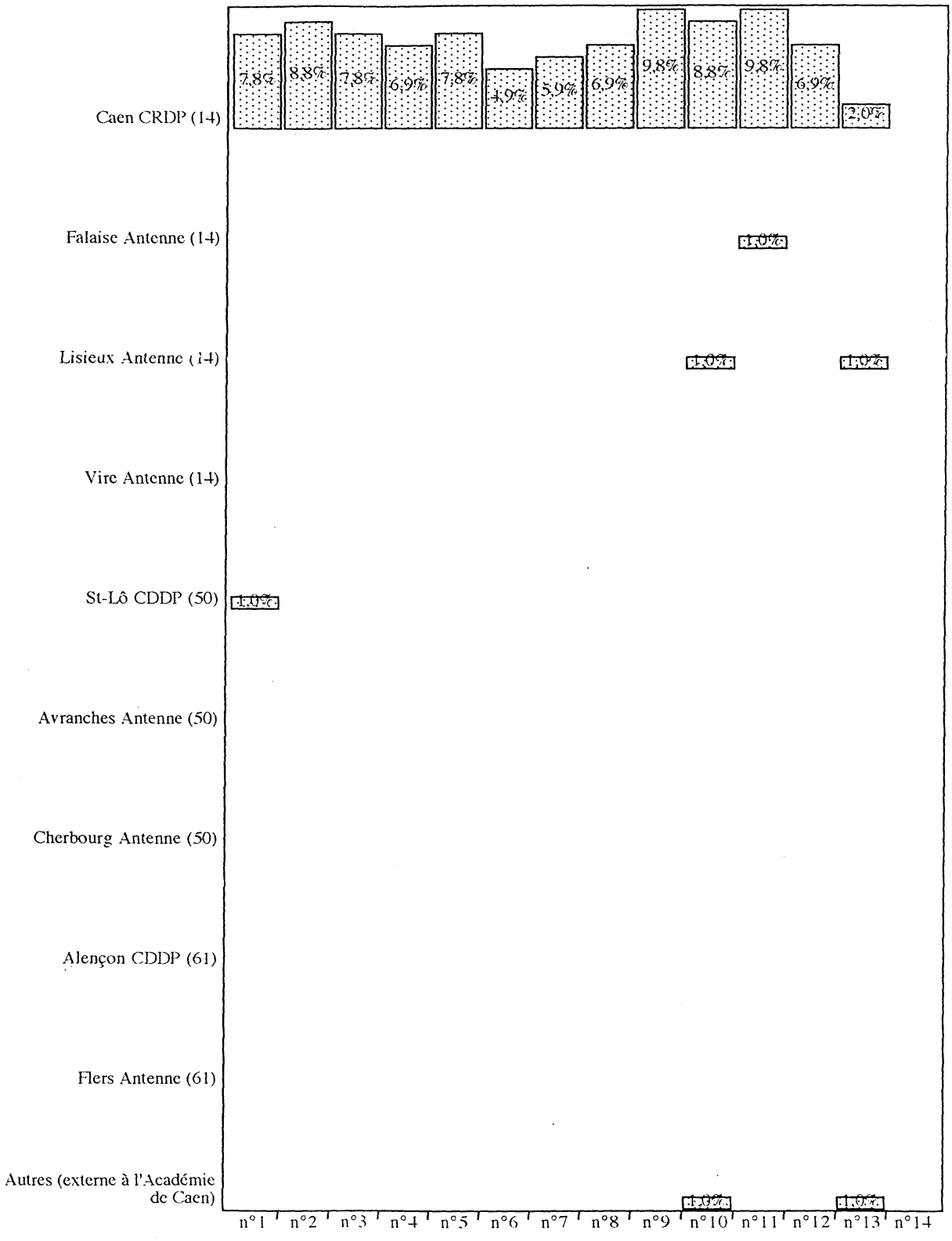

550

Département du collège / Calvados

donnée n°3/17

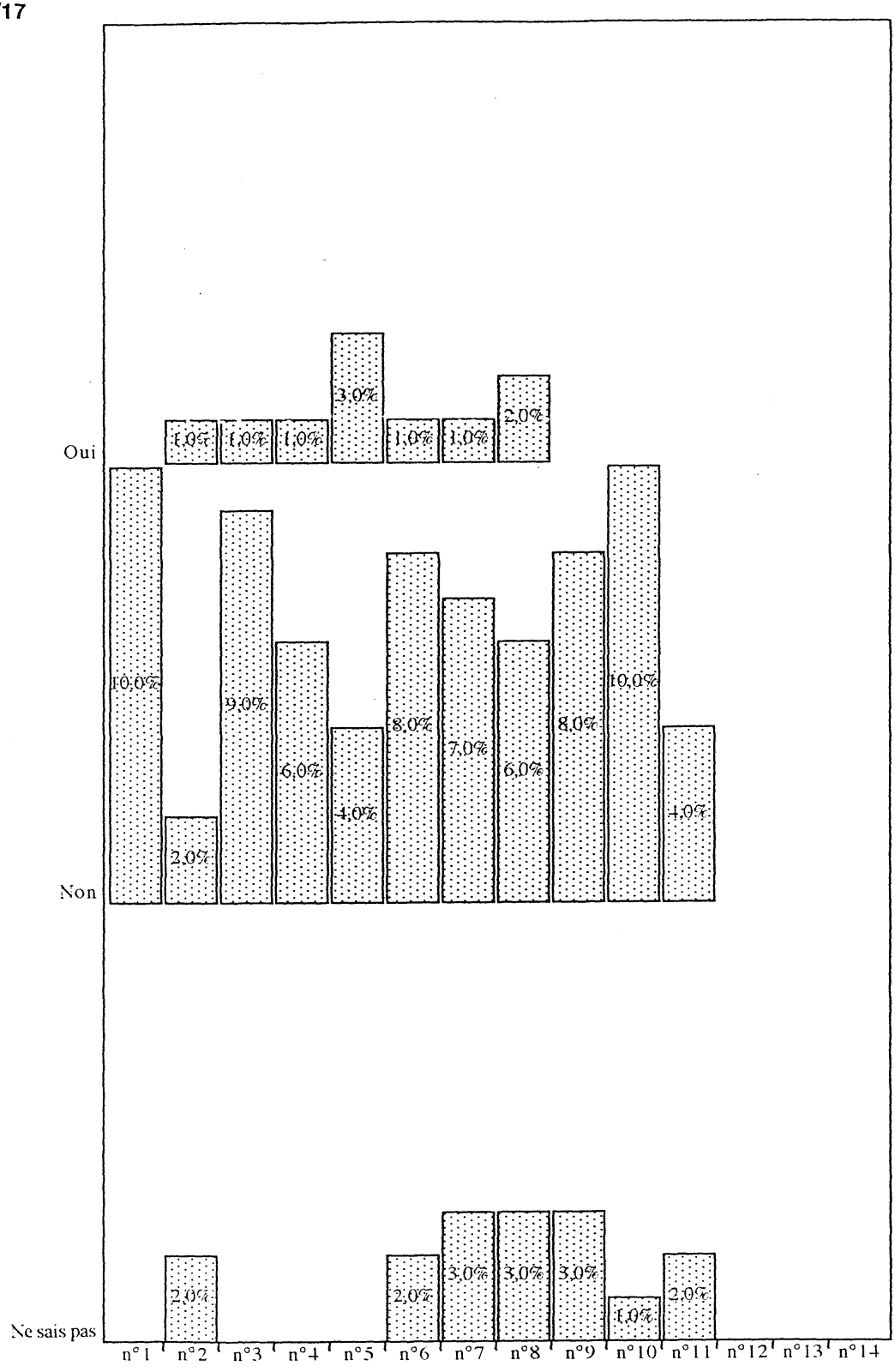
Oui
Non
Ne sais pas
1,0%
1,0%
1,0%
3,0%
1,0%
1,0%
2,0%
10,0%
2,0%
9,0%
6,0%
4,0%
8,0%
7,0%
6,0%
8,0%
10,0%
4,0%
2,0%
2,0%
3,0%
3,0%
3,0%
1,0%
2,0%
n°1
n°2
n°3
n°4
n°5
n°6
n°7
n°8
n°9
n°10
n°11
n°12
n°13
n°14

Participation à une initiation au logiciel documentaire du CDI pour les professeurs des collèges de la Manche :

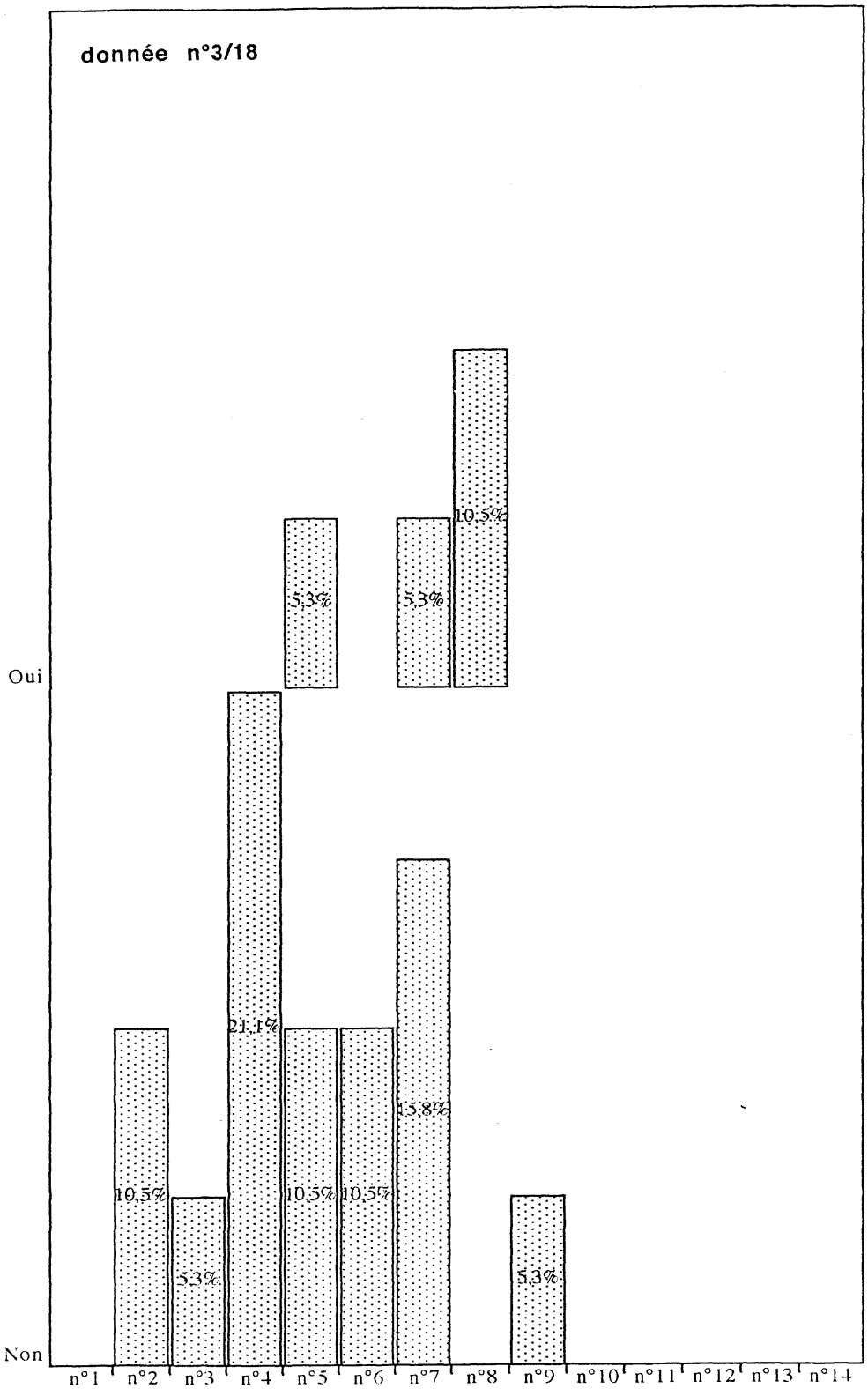

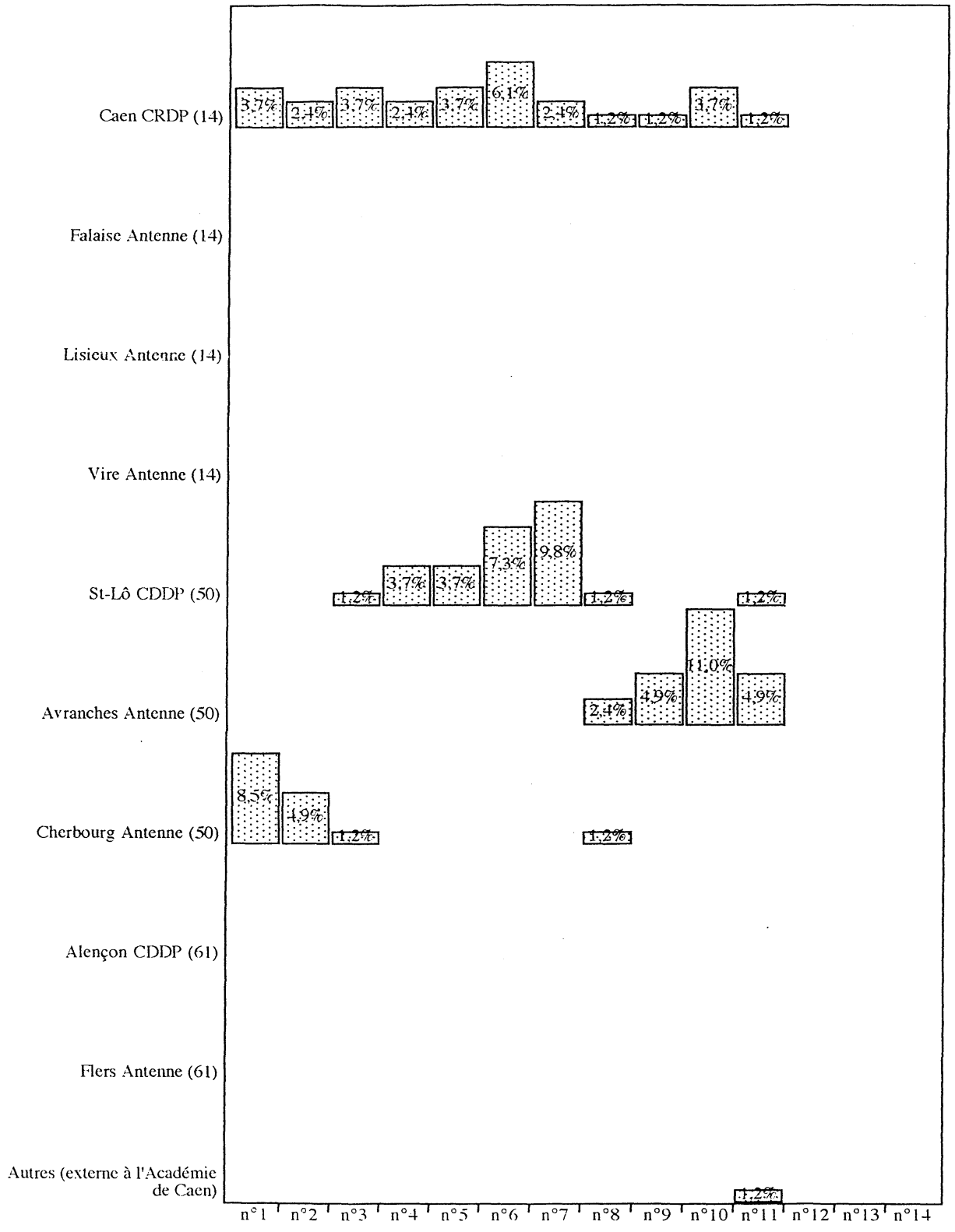
Caen CRDP (14)
Falaise Antenne (14)
Lisieux Antenne (14)
Vire Antenne (14)
St-Lô CDDP (50)
Avranches Antenne (50)
Cherbourg Antenne (50)
Alençon CDDP (61)
Flers Antenne (61)
Autres (externe à l'Académie de Caen)
3,7%
2,4%
3,7%
2,4%
3,7%
6,1%
2,4%
1,2%
1,2%
3,7%
1,2%
1,2%
3,7%
3,7%
7,3%
9,8%
1,2%
1,2%
2,4%
4,9%
11,0%
4,9%
8,5%
4,9%
1,2%
1,2%
1,2%
n°1
n°2
n°3
n°4
n°5
n°6
n°7
n°8
n°9
n°10
n°11
n°12
n°13
n°14
Département du collège / Manche

Services sollicités des CRDP/CDDP pour les professeurs des collèges de la Manche : **donnée n°3/20**

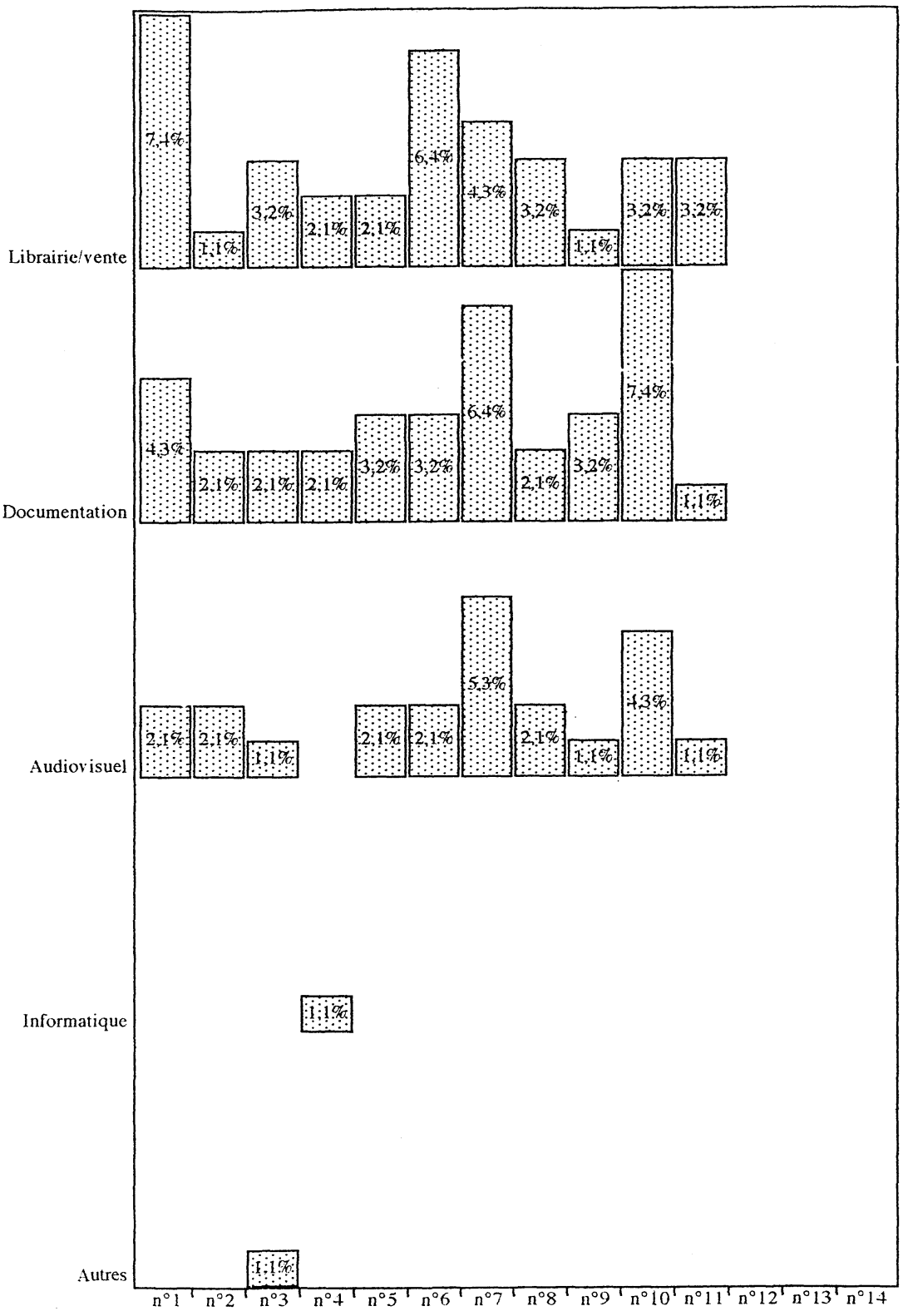

Département du collège : Manche

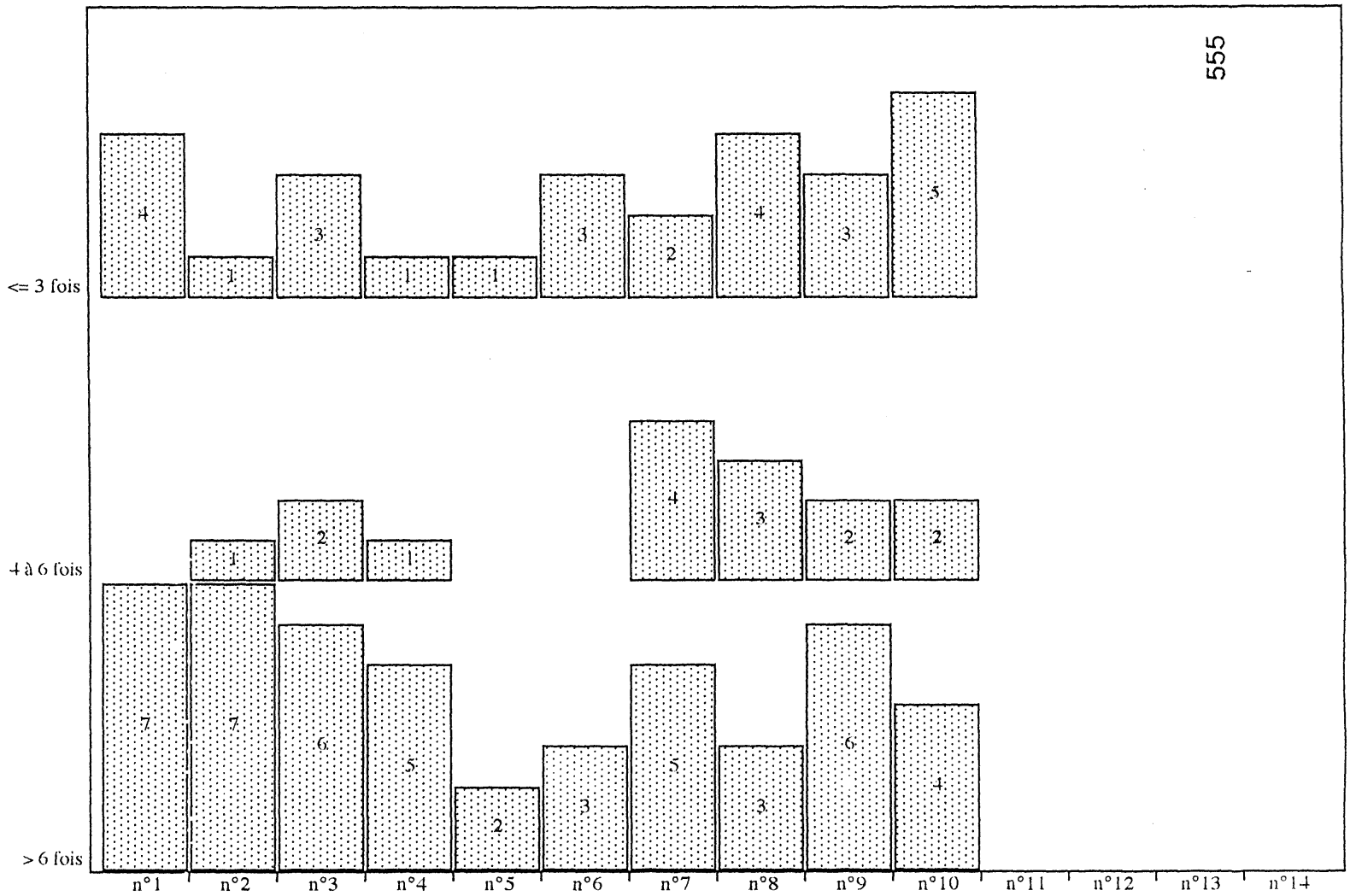

Département du collège / Orne

collèges de l'Orne :

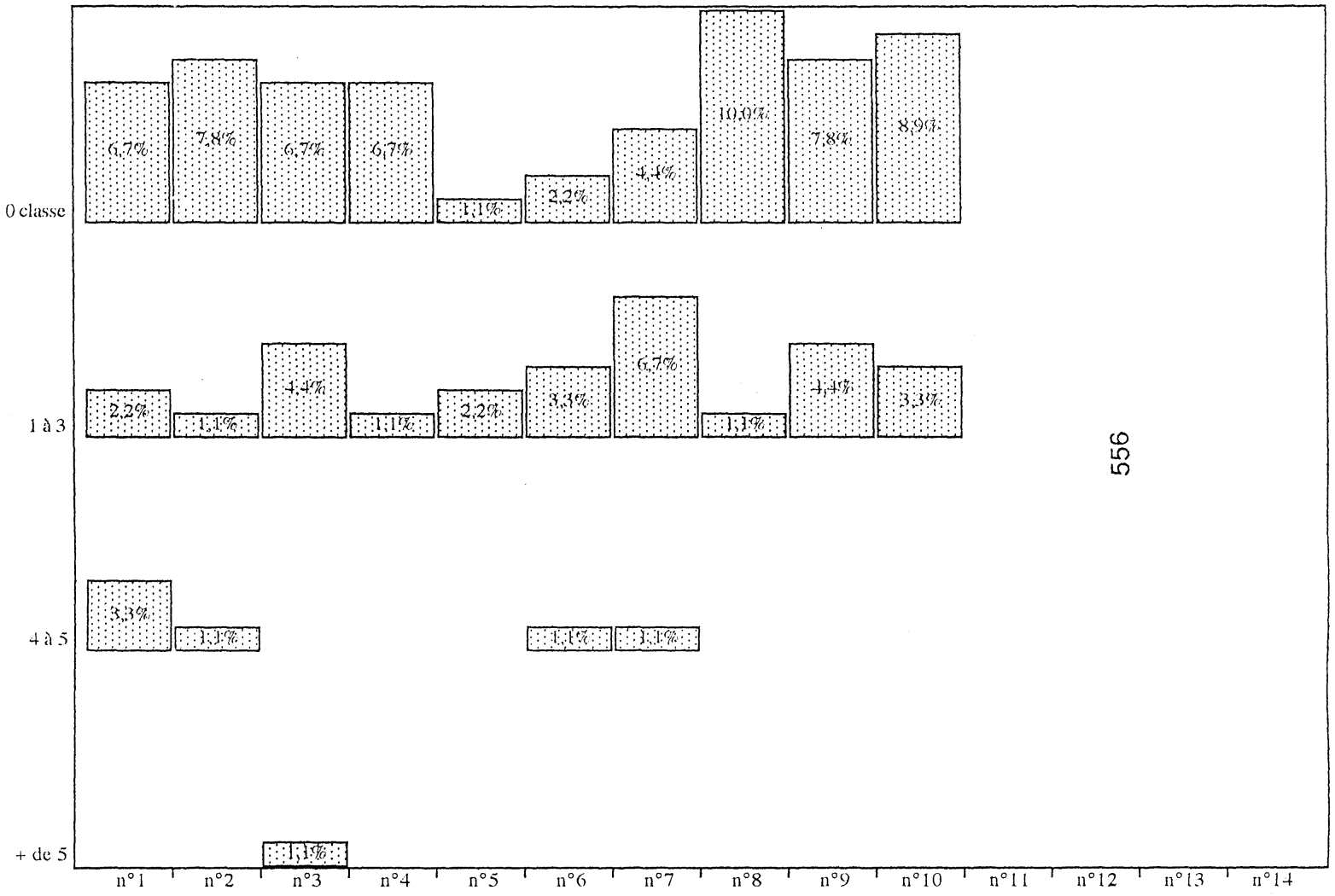

Département du collège / Orne

Articulation d'ateliers pédagogiques avec le CDI pour les 4e collèges de l'Orne :

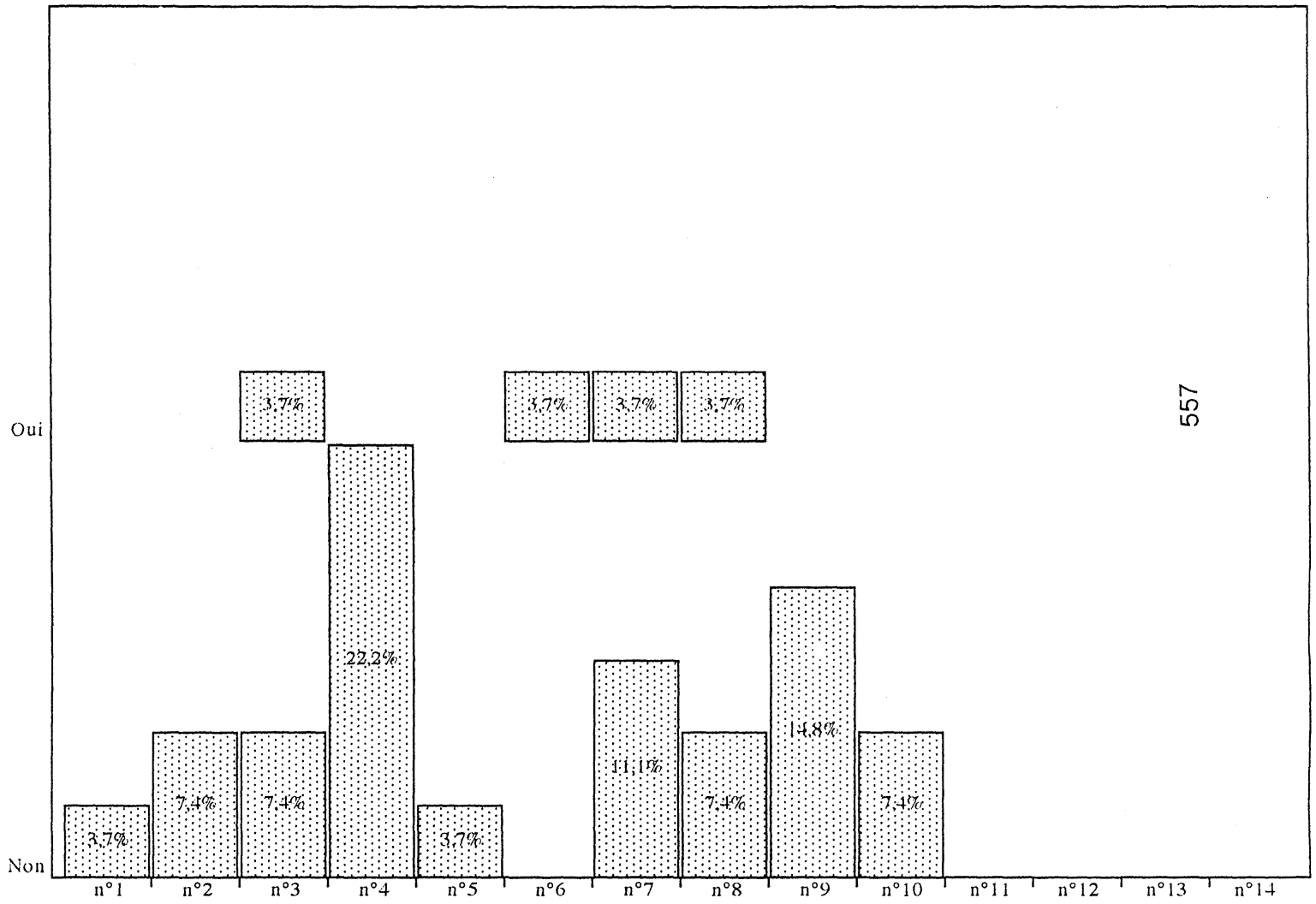

Département du collège / Orne

professeurs des collèges de l'Orne :

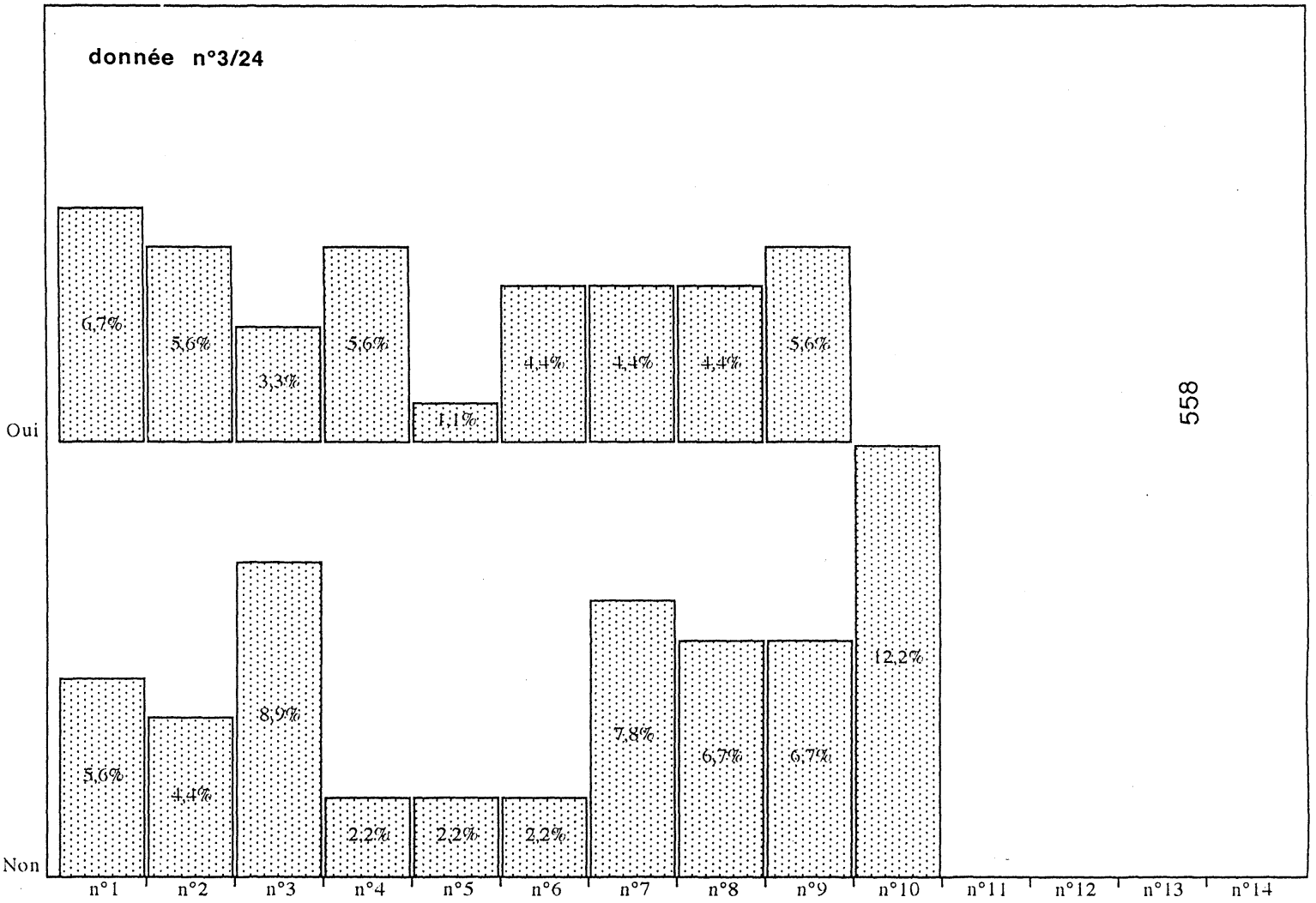

Département du collège / Orne

Services du réseau CRDP/CDDP utilisés par les professeurs des collèges de l'Orne :

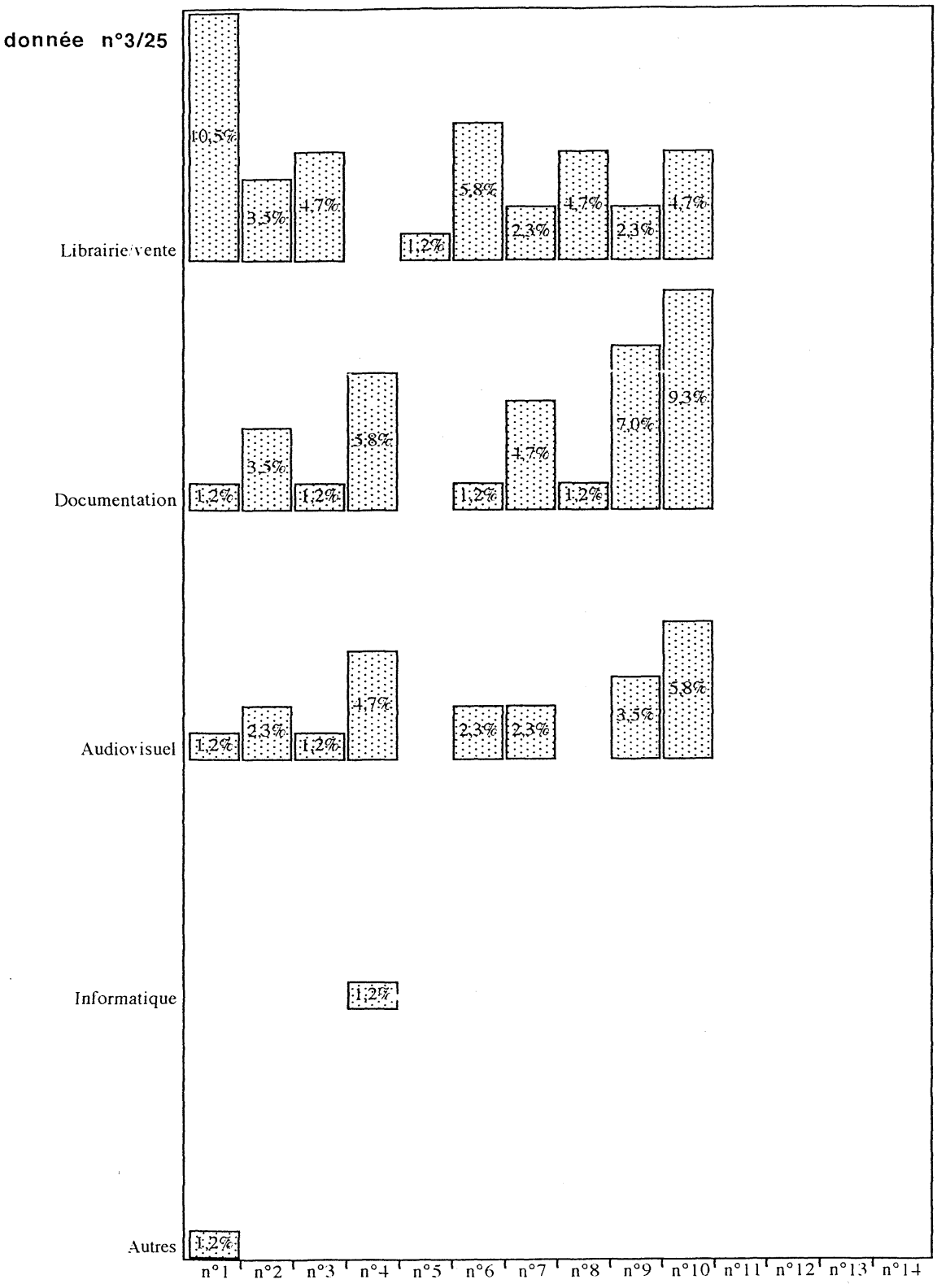

Fréquentation annuelle d'un CRD d'IUFM par les professeurs des collèges de l'Orne :

donnée n°3/26

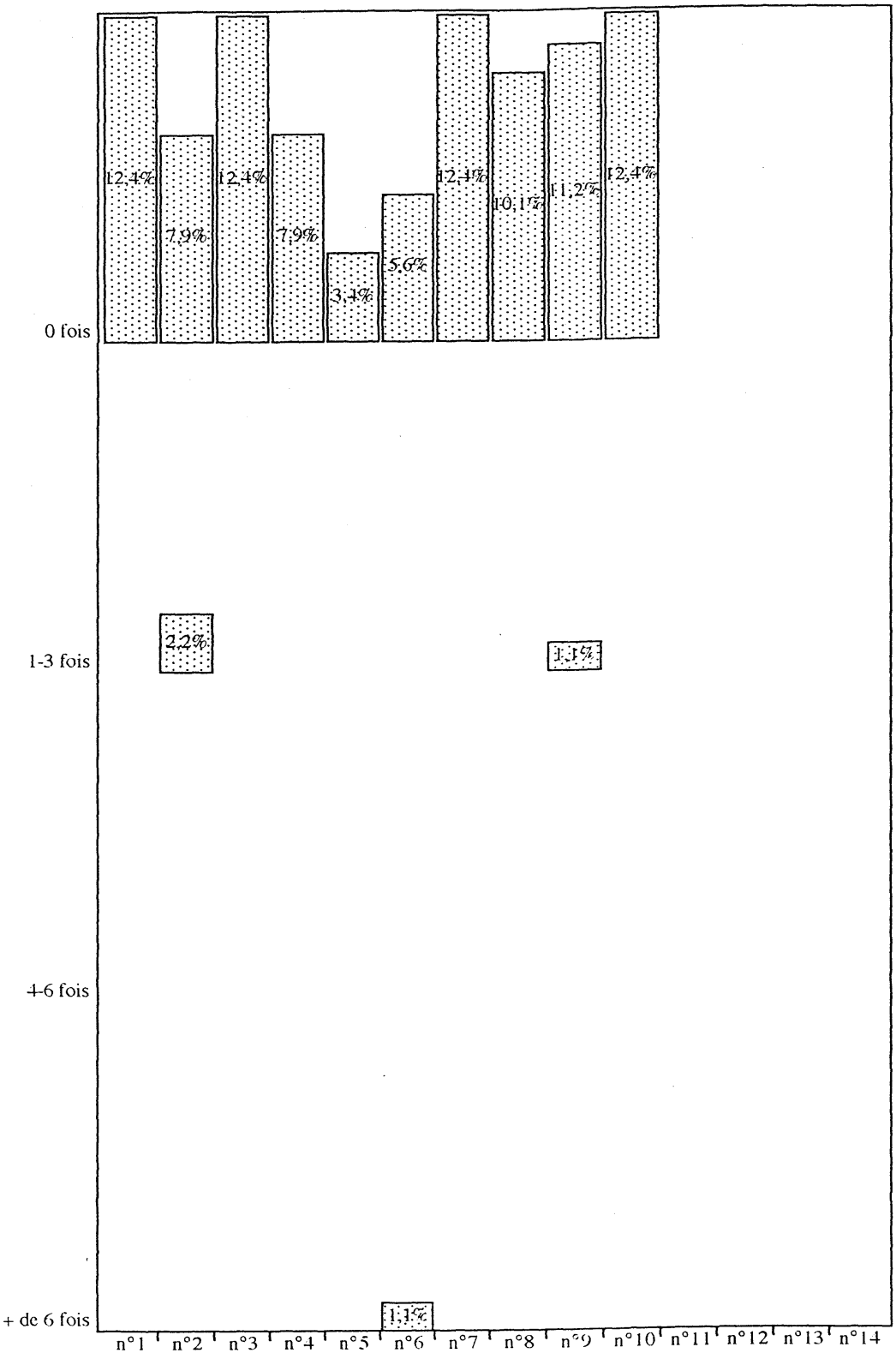

Annexe 7 :

Eléments statistiques liés au quatrième chapitre de la deuxième partie

d'appartenance :

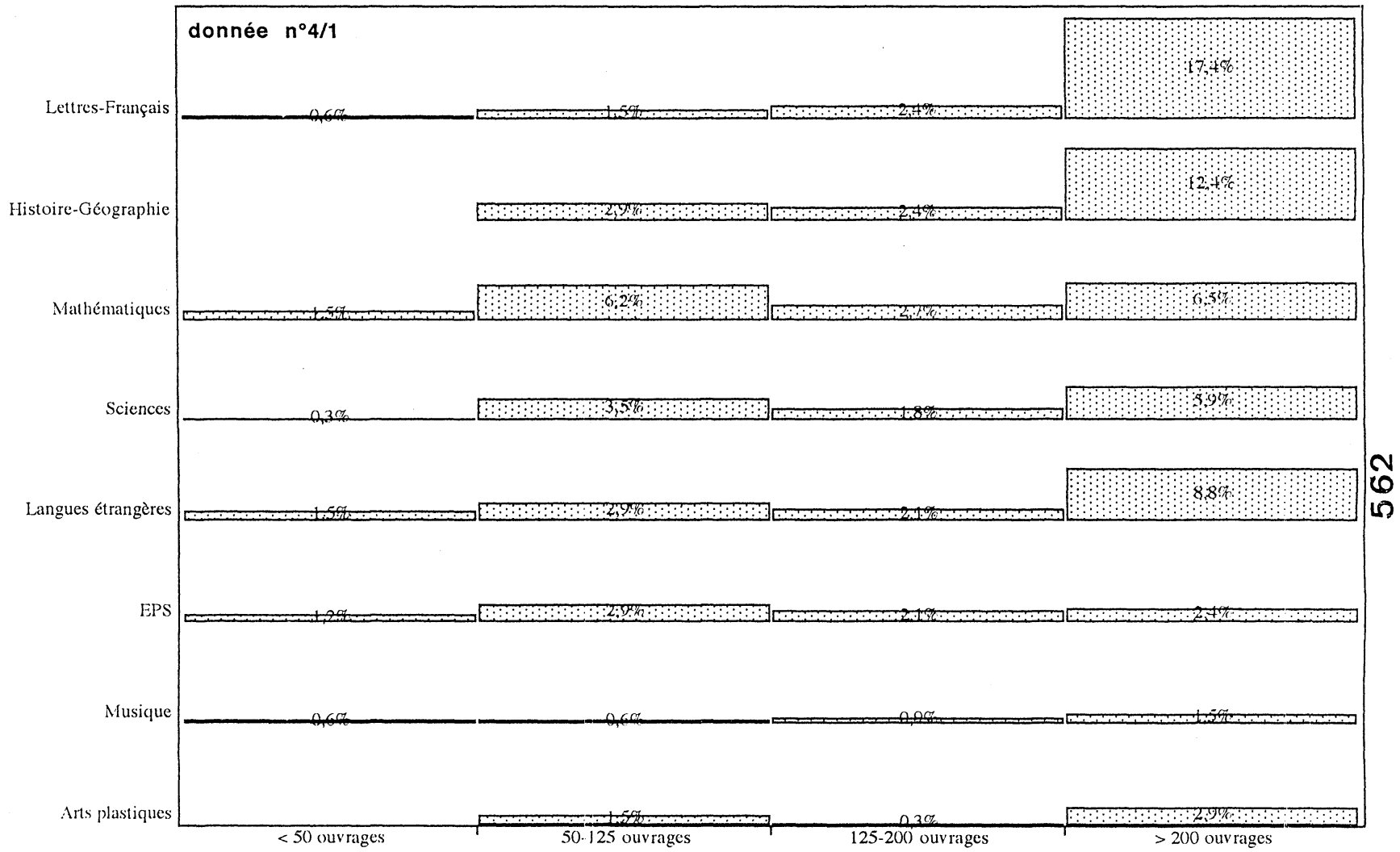

562

Présence au CDI, de documents à usage professionnel possédés personnellement selon les disciplines d'appartenance :

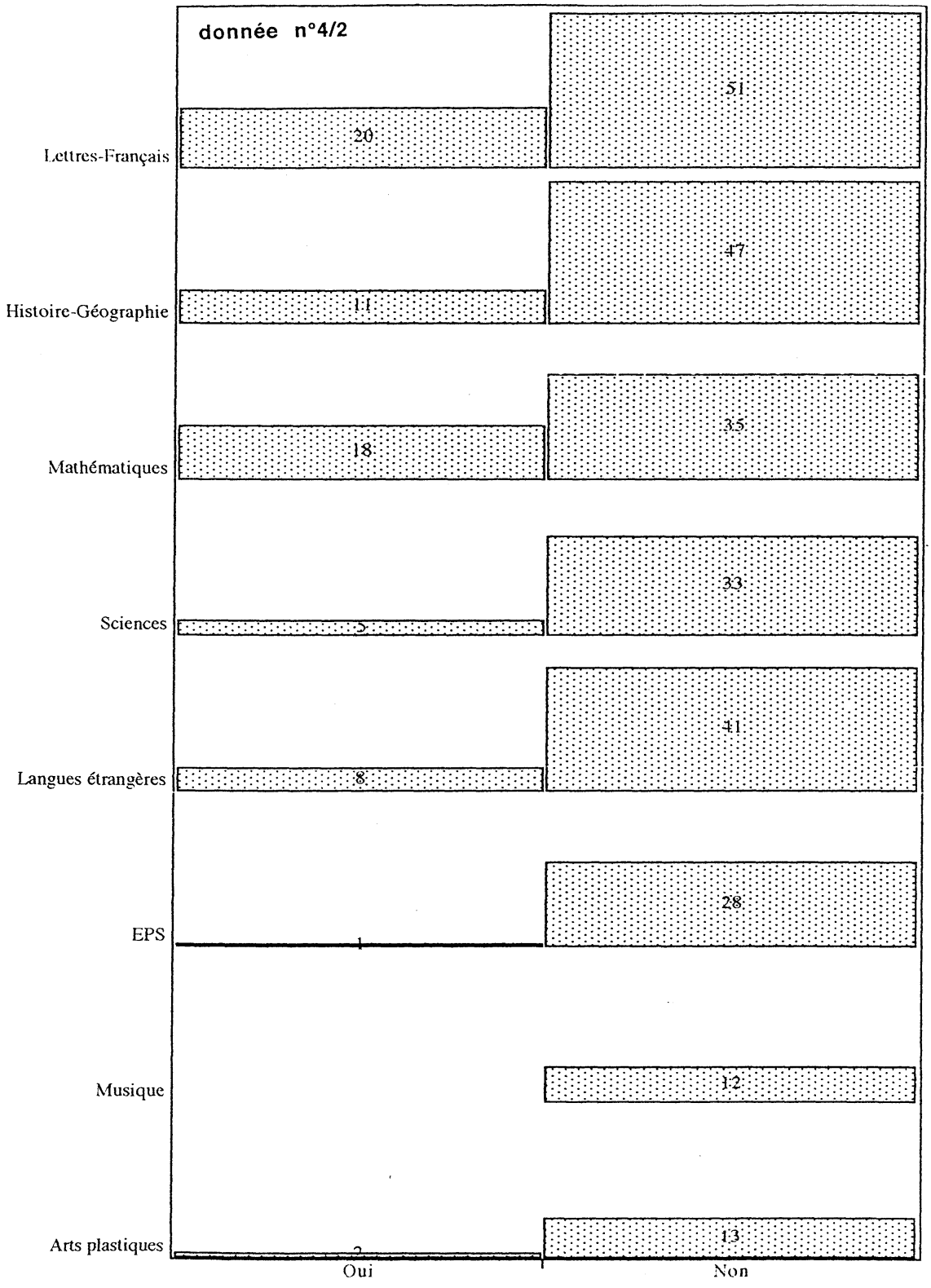

Editeurs et collections prioritaires (choix 1) pour remettre à jour les savoi disciplinaires et pédagogiques selon les enseignants : donnée n°4/3

Occurences	
16	Nathan
11	Revue EPS
10	Magnard
6	Hachette
5	Hatier
4	Bertrand Lacoste
3	Hachette (Pédagogie pour demain)
3	Bordas
2	Van de Velde
2	Masson
2	Armand Colin (collection U)
2	Seuil (Point Histoire)
2	Colin
2	ESF
2	Oxford University Press
2	CNDP
2	Retz
2	Ecole des Lettres
1	L'Ecole
1	Belin (Knafou et Zanghellin)
1	Delagrave
1	Nathan (Pratiques)
1	Hatier (manuels)
1	Revue de l'APHG
1	Ecole des loisirs
1	Retz (collection pédagogie formation)
1	Bertrand Lacoste (collection Technique du français)
1	CRDP
1	Didier (Live)
1	Bordas (En toutes lettres)
1	Didier
1	Divers spécimen
1	CRDP (collection 36)
1	ESF (collection pédagogie pour demain)
1	Hatiers (manuels)
1	Enseigner l'anglais (K. Julie) (Hachette)
1	SEDES
1	Livres de Poche
1	Hachette (collection Histoire-géographie)
1	Scodel
1	Magnard (collection collège)
1	Hachette (collection Références)
1	NRP
1	Bertrand Lacoste (collection Parcours de lecture)
1	Productions des CRDP de France
1	I.O.
1	Hatier (littérature et méthode)
1	Hachette (collection Education)
1	Editions d'Organisation (collection pédagogie)
1	Quid
1	CNDP (collection une école pour l'enfant)
1	Colin (collection U et U2)

Occurences	
1	Hachette (collection Littérature et expression)
1	Le Monde
1	Retz (collection Pédagogie)
1	Hermann (Formation)
1	IREM (Suivi scientifique)
1	Hachette (Durandeau)
1	Belin
1	Nathan (Transmath)
1	Colin (Actimath)
1	Hatier (Pythagore)
1	ESF (Pédagogie)
1	APM
1	Ellypse
1	IREM (productions)
1	PUF
1	Collection mémoire des Arts
1	Brochures CRDP
1	Fuzeau
1	Revue "Beaux-Arts"
1	Magnard (Nombre et forme)
1	Dunod (Armandiés)
1	Bréal (Précis de Mathématiques)
1	CNDP (collection Méthodes en pratiques)
1	Divers
1	IREM
1	CRDP de Lille (Méthodes en pratique)
1	Lechevallier (Collection Faune de France)
1	Bordas (Tavernier)
1	Delachaux Niestlé (guides naturalistes)
1	Bio véto
1	PUF (Collection Fondamentale)
1	Encyclopédies diverses
1	Didier (Basterra)
1	Publications des CRDP
1	Heinemann
1	Dunod (INSERM)
1	Vigot (collection sport ensemble)
1	Amphora
1	Spirales
1	Vigot
1	Edition EPS
1	Foucher (collection technologie et pédagogie)
1	Revues scientifiques françaises
1	PUF (collection pratiques corporelles)
1	Vigot (collection sport)
1	Vigot (collection multiples)

Editeurs et collections (choix 2) pour remettre à jour les savoirs disciplinaires et pédagogiques selon les enseignants : donnée n°4/4

Occurences	
8	Hachette
7	Bordas
5	Hatier
4	Nathan
3	Vigot
2	Nathan (Transmath)
2	De Boeck
2	Revue EPS
1	Seuil (collection Point)
1	SEDES (collection images économiques)
1	SEDES (collection regards sur l'histoire)
1	Bordas (collection histoire-géographie)
1	PUF
1	Magnard (manuels)
1	Seuil
1	Productions des CRDP
1	Gallimard (collection Découvertes)
1	Masson (Géographie)
1	La documentation française
1	Point Seuil
1	Bayard Presse (collection pédagogie)
1	Tableaux de statistiques de l'INSEE
1	L'Histoire (revue)
1	Scodel
1	Belin (collection Histoire-géographie)
1	Didier (collection Faire lire)
1	Hachette (TP)
1	Hachette (Collection Formation)
1	Bordas (collection L'Art de lire)
1	Retz
1	Bertrand Lacoste (collection Parcours didactiques)
1	Didier
1	Gallimard
1	CRDP Poitiers
1	Ecole des Lettres
1	Duculot
1	CRDP de Caen
1	INRP
1	ESF (collection science de l'éducation)
1	Belin (collection Maths)
1	IREM (Bulletins)
1	EPS Nantes-GAIP
1	Masson
1	Productions locales CDDP et CRDP
1	EPS (collection recherche et formation)
1	Istra
1	Hachette (collection documents)
1	Billaudot
1	Irem Strasbourg
1	Vuibert
1	CRDP Poitiers (Outils pour la réussite)
1	Masson (Tauvel)

Occurences	
1	Nathan (Périlleux)
1	Penguin
1	Hachette (Enseigner l'anglais)
1	Nathan (Formation)
1	Stand Points
1	Longmann
1	We can help you (CRDP de Lyon)
1	Colin (manuels)
1	Delachaux Niestlé
1	Belin
1	CRDP Amiens
1	Cambridge University Press
1	CRDP (Rapport de concours)
1	Nelson
1	Oxford University Press

Titre du dernier ouvrage lu pour une utilité professionnelle : donnee n°4

Occurences	
2	Revue EPS
2	La course d'orientation
1	Méthode en Histoire-géographie au collège (CRDP d'Amiens)
1	Catalogue du musée d'Orsay
1	Précis d'Histoire Grecque
1	Enseigner le Français : pour qui? Comment? (Hachette)
1	Le Monde
1	Mille ans de bonheur (J. Delumeau)
1	Historiens et géographes n°348
1	Hérodote
1	Le fascisme (Point Seuil)
1	Complexes et psychanalyse
1	Le temps des châteaux forts
1	Les régions françaises (de Baleste)
1	Utilisation de la BD en histoire
1	Les dieux s'amusent (D. Lindon)
1	Le Mont-Saint-Michel (Gallimard)
1	La France de la 4ème république (Seuil. Point Histoire)
1	La France, la nation, la guerre
1	Saint-Louis
1	La France de Vichy (de Taxton)
1	Le Néolithique (Gallimard)
1	Le long voyage à travers le fascisme
1	Manuels 6ème
1	Lettres mortes (D. Salleneve)
1	Les îles anglo-Normandes
1	Buenos dias
1	La petite sauteuse (Demouzon)
1	Savoirs scolaires et didactique des disciplines
1	Géographie universelle : France-Europe du Sud
1	L'anglais au collège
1	Klimt
1	"1984"
1	My trip to GB (CRDP Orléans)
1	Histoire de l'Angleterre
1	Cambio 16
1	Les bourgeois et le pouvoir
1	Roman à la date de l'entre deux guerres
1	Les 7 contes (de Fournier)
1	Sanglantes moissons
1	Documentation photographique
1	Encyclopédie d'histoire
1	La résistance dans le Calvados
1	L'organisation de la Terreur (de Sofsky)
1	Analyser et mettre en oeuvre des situations d'enseignement en histoire-géographie
1	Dans la peau d'un intouchable
1	Modules de Français
1	La pédagogie du contrat
1	La flèche du Parthe (Hatier)
1	Du théâtre à l'école
1	Les programmes officiels (5ème et 4ème)
1	La décennie des mal appris

Occurences	
1	Livres d'écologie (du CDI)
1	I.O.
1	Le père Goriot
1	Former des enfants producteurs de textes (Hachette)
1	Légendes mythologiques
1	La cause des adolescents (de Dolto)
1	La rivière du 6ème jour (de Mac Leay)
1	Le 18 ème
1	Trois sucettes à la menthe
1	Ouvrage sur Beaumarchais
1	Vipère au poing
1	La promesse de l'aube (de Gary)
1	Espion d'Egypte
1	L'aide au travail personnel de l'élève
1	On m'appelle Tamanoir
1	Notice biographique sur Verlaine (La Pléiade)
1	Conan Doyle (Oeuvre)
1	L'Avare
1	Fichier de lecture autonome
1	Tiens-toi droite (de Blume)
1	Précis d'histoire romaine
1	L'atelier d'écriture , éléments pour la rédaction du texte littéraire
1	Apprentissage de la dissertation (CRDP de Lille)
1	Didactique du texte littéraire
1	Le malade imaginaire (collection parcours de lecture)
1	Biographie d'Albert Camus (de Todd)
1	Akavah
1	Le groupement de textes (de B. Veck)
1	Livres sur le patrimoine
1	Histoire du loup
1	Evaluation français 6ème
1	Regards sur la lecture et ses apprentissages
1	Le cavalier de plâtre (roman de jeunesse)
1	Le récit cinématographique
1	L'Enéide de Virgile
1	Lire et comprendre (CRDP de Grenoble)
1	L'enfant noir
1	Mon bel oranger (6ème)
1	L'Ecole des lettres
1	Toukin Alger (théâtre de Durif)
1	Savoir lire (de Schmitt - édition Didier)
1	Livres de poésie (divers)
1	Souviens-toi de Titus
1	Les ateliers d'écriture
1	Stand Points
1	Sciences Humaines Hors série
1	Organiser les études dirigées (Magnard)
1	Gestion mentale en mathématiques
1	Apprendre...oui mais comment?
1	L'homme dieu ou le sens de la vie (Luc Ferry)
1	Les présocratiques
1	Linear Algebra Through Geometry

Occurences	
1	Le miroir magique (M.-C. Escher)
1	Réapprendre les mathématiques : théorie et pratique du réapprentissage
1	L'invitation à la musique (Seuil)
1	Les productions de Meirieu
1	Programmes 6ème
1	EPS sur Volley-ball
1	Dossier de l'I.E. du CNDP sur la vidéo
1	Sports et motricité
1	Histoire de l'EPS (préparation agrégation d'EPS)
1	Prétexte à l'EPS (CRDP 31)
1	Livre d'astronomie
1	Tangente
1	Histoire illustrée des mathématiques
1	Hatier (collection Pythagore) : nouveautés
1	Histoire des chiffres
1	Maths Bordas 6 ème
1	Gestion mentale et mathématiques
1	Musiques
1	L'âge du rock (Gallimard)
1	Miguel Barcelo
1	Romans de jeunesse
1	Vie et mort de l'image
1	Histoire du jazz (Bordas)
1	La poudre de sourire
1	Education musicale, guide de pédagogie pratique
1	Debussy, sa vie, son oeuvre
1	Structure du chant choral
1	Schubert
1	Ecrire des textes au collège
1	La petite fabrique de l'image
1	La sculpture
1	Images de l'Art
1	La pédagogie du Français Langue étrangère
1	Windows 95
1	Peintures du Fayoum
1	Pratiques pédagogiques (A. Colin)
1	Aide aux élèves en difficulté
1	Boltanski
1	La définition de l'art (de Rosenberg)
1	PortZampac, la ville âge 3-conférence Paris
1	L'environnement (PUF)
1	Faites les réussir (Meignen)
1	L'échec scolaire (Dolto)
1	La lettre des professeurs d'anglais
1	Drills en situation
1	Vers le nouveau collège
1	Les organes des sens (Lazorthes)
1	Le bonheur d'apprendre (de Closets)
1	Pédagogies de Meirieu
1	Bio Têto : dictionnaire de physique
1	Bulletin de l'APBG
1	Jazz chants (de C. Graham)

Occurences	
1	Numéro spécial de Sciences humaines
1	Nouveaux programmes : vers le nouveau collège
1	Der Besuch der alten Dame (de F. Dünenmatt)
1	Salamanca, plaza major de Espana
1	Spécimen de 5ème
1	Langues vivantes : programme de classe de sixième
1	BOEN : les nouveaux programmes de collège
1	American tabloïd
1	Education nationale : la faillite du système
1	Histoire du cinéma espagnol
1	Guide Belin de l'enseignement de l'anglais
1	Livres scolaires du baccalauréat
1	Badminton
1	Apprentissage et motricité
1	Stella Maris
1	L'EPS des domaines à l'évaluation
1	Didactique des sports collectifs : dossier EPS
1	L'EPS
1	La violence à l'école
1	La pédagogie entre le dire et le faire (Meirieu)
1	Spirales : numéro spécial n°3 sur la didactique
1	Fondements de l'acte didactique
1	Expression corporelle
1	Manuel d'entraînement
1	L'enseignement scientifique : comment faire pour que ça marche?
1	La reproduction (Bourdieu)
1	La reproduction chez les mammifères et l'homme (Ellypses)
1	5ème
1	BOEN : nouveaux programmes 4ème
1	Séquences pratiques et insertion pédagogique
1	La chair et le diable (J.-D. Vincent)
1	Pour comprendre l'univers
1	Instructions officielles et programmes collège-lycée
1	Physiologie animale
1	Découverte du vivant et de la terre (Hachette)

Date de la lecture du dernier ouvrage professionnel : donnée n°4/6

Occurences	
44	mars 1996
28	mai 1996
26	février 1996
17	Avril 1996
14	Juin 1996
8	Janvier 1996
6	Décembre 1995
6	Novembre 1995
5	Octobre 1995
4	1995
3	Aout 1995
3	Septembre 1995
3	Juin 1995
3	Février 1995
2	Mars 1995
2	cette semaine
1	en cours
1	en cours de lecture
1	Avril 1995
1	Année 1996
1	Actuellement
1	Mai 1966
1	Novembre 1994
1	Octobre 1994
1	Aout 1994
1	Tout au long de l'année
1	avril 1966
1	Août 1992
1	Tous les mois

Remarque : rapporter les résultats des réponses à la période d'enquête à savoir de mars à mai 1996.

Abonnement personnel à des périodiques selon les disciplines : **donnée n°4/7**

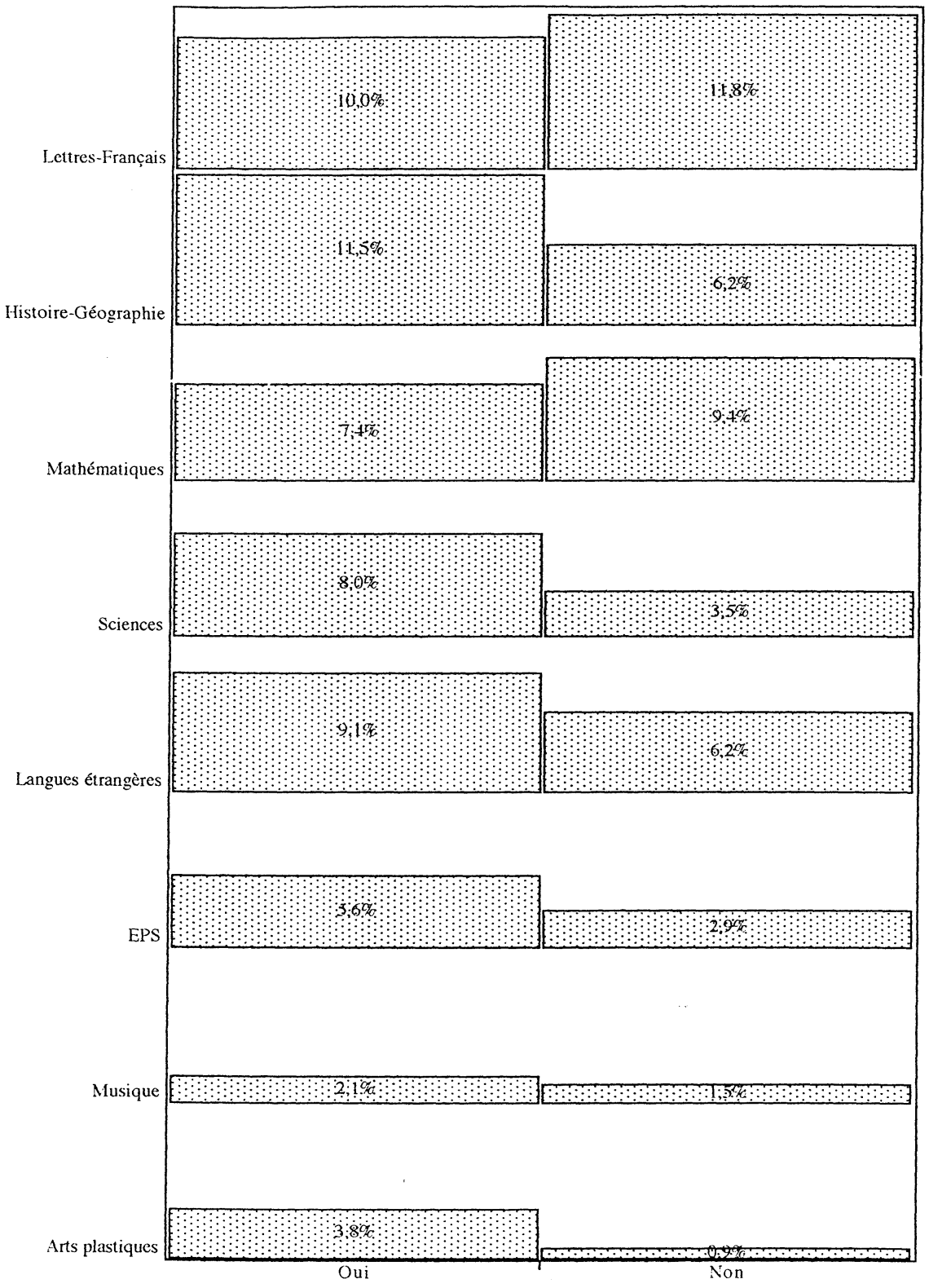

Σ=339 Khi2=16,5 ddl=7 p=0,021 (Significatif)

Type de documents consultés au CDI selon les abonnements (ou pas) personnels à des périodiques :

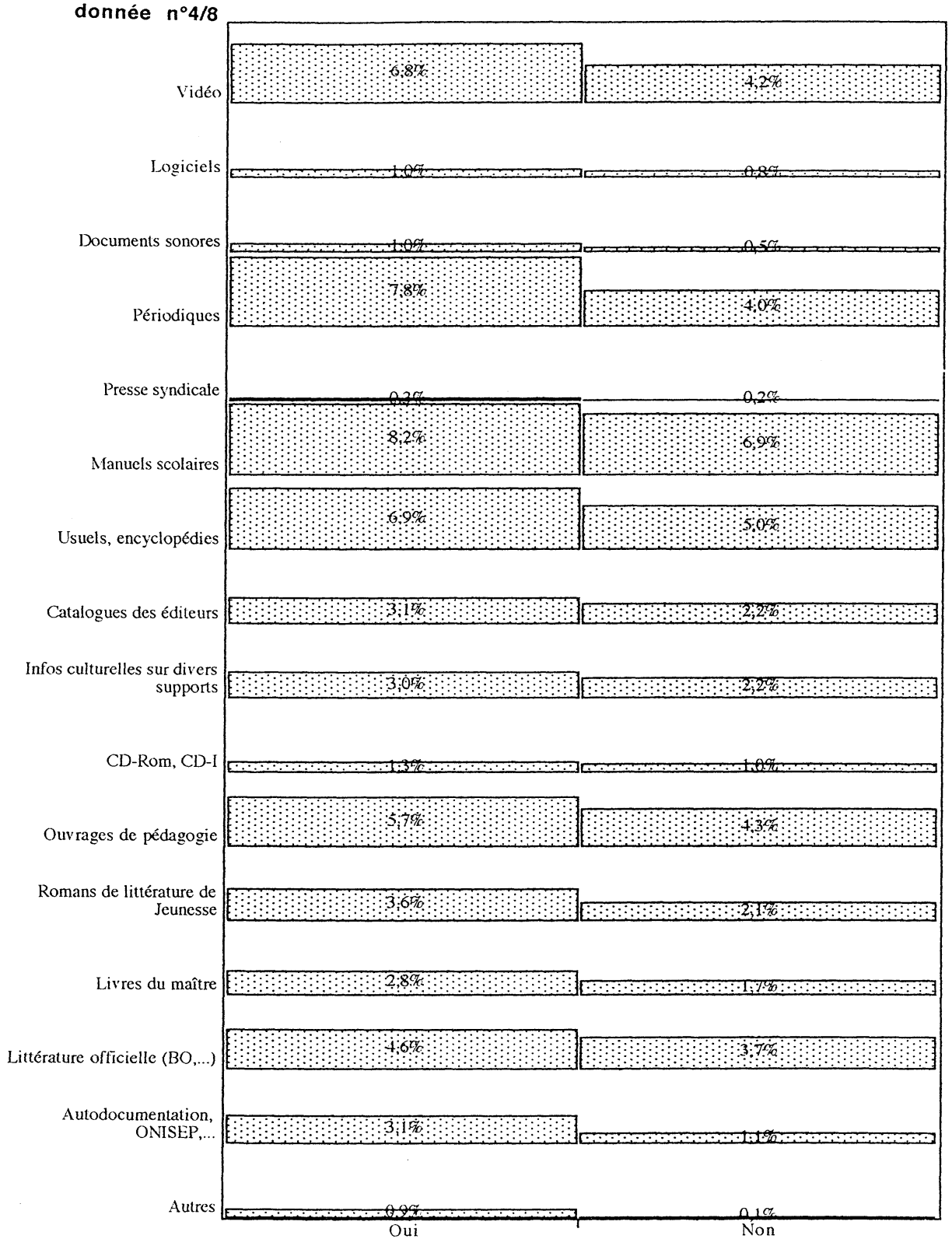

Influence de la quantité d'ouvrages possédés personnellement sur les abonnements (ou pas) personnels à des périodiques :

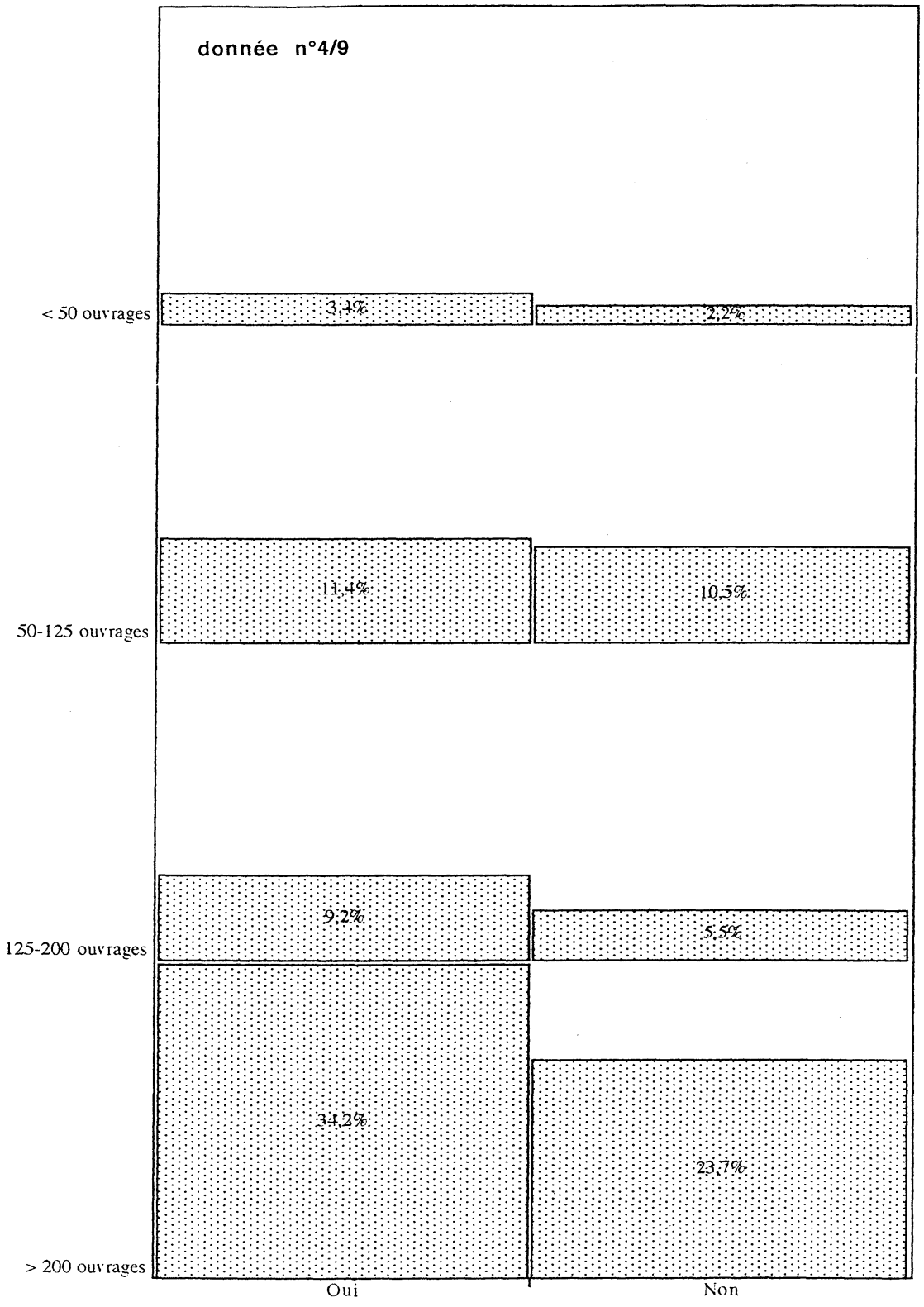

Σ=325 Khi2=1,56 ddl=3 p=0,672 (Peu significatif)

Titres des abonnements personnels à des périodiques : donnée n'

Occurences	
28	Télérama
17	Nouvel Observateur
14	Revue EPS
12	L'Histoire
12	Géo
12	Science et vie
12	NRP
11	Ecole des Lettres
10	Le nouvel observateur
7	Le monde
6	Ouest France
6	Historiens et géographes
5	Courrier de l'UNESCO
5	Pour la science
5	Diapason
5	Science et vie Junior
5	Science et avenir
4	Ca m'intéresse
4	Time
3	Bulletin de l'Union des physiciens
3	Bulletin de l'APBG
3	EPS
3	Cambio 16
3	Dossiers et documents du Monde
3	Art Press
3	Beaux-Arts
2	Science et vie Micro
2	Télescope
2	Lire
2	Presse syndicale
2	Notre histoire
2	L'express
2	A suivre
2	La recherche
2	La Hulotte
2	Hyper
2	Express
2	Newsweek
2	L'Ecole des Lettres
2	Stand Points
2	TDC
2	L'EDJ
2	Vocable
2	Magazine Littéraire
2	APMEP
1	Challenge
1	Les cahiers Bourbonnais
1	Caméra vidéo
1	Découverte de l'Art (Larousse)
1	Croissance
1	Actualité religieuse
1	Guardian Weekly

Occurences	
1	Le "Viquet"
1	Revue de l'école émancipée
1	Scrabblerama
1	2
1	Historiens-Géographes
1	Germanisten information Blatt
1	US
1	Première
1	Cuisine actuelle
1	Talent
1	Histoire et traditions populaires
1	Phosphore
1	Le Point
1	Spectacles du Monde
1	Parents
1	Picotin
1	Dossier de l'Archéologie
1	Combat nature
1	Sciences humaines
1	Histoire
1	Amis des monastères
1	Le Monde diplomatique2
1	Documentation photographique
1	Bulletins syndicaux
1	Le Français aujourd'hui
1	Archéologie
1	Actualité religieuse dans le Monde
1	Capital
1	Le particulier
1	Le monde diplomatique
1	Livres en stock
1	Hérodote
1	Historiens et géographes
1	Archéologia
1	Les cahiers du libre avenir
1	Sciences et avenir
1	Le Monde dossiers et documents
1	Cuisine du monde
1	Bulletin APMEP
1	Le monde de l'éducation
1	Bâteaux
1	Revue européenne
1	Les Echos
1	Jogging
1	BOEN
1	EPS Nantes
1	Cahiers pédagogiques
1	PC mag
1	Tangente
1	Bulletin de l'APISP
1	Caméra
1	Monde-Dossier et Documents

Occurences	
1	EDJ
1	Répertoire
1	Monde diplomatique
1	4X4 mag
1	La flûte traversière
1	A coeur joie
1	Quinzaine littéraire
1	Inrockuptibles
1	Beaux Arts magazine
1	Cuisine d'ailleurs
1	L'oeuf sauvage
1	Courrier International
1	Libération
1	L'ordinateur individuel
1	Ouest-France
1	L'Expansion
1	Readers Digest
1	Vocable GB
1	Revues syndicales
1	Spiegel
1	Challenges
1	El Pais (édition internationale)
1	I love english
1	PET
1	Jazzman
1	Woman and Home
1	AFDE
1	Magazines de langue pour les élèves
1	Studio
1	Bulletin de l'APBG
1	Bulletin APBG
1	Revue AFRAPS
1	Revue UNSS
1	Euréka
1	Okapi
1	Maison déco
1	Science illustrée
1	Bulletin de l'association des professeurs d'allemand (ADEAF)
1	Oiseau magazine
1	Bulletin du groupe ornithologique normand
1	Revue de l'APBG

Possession personnelle d'abonnement(s) à des périodiques :

donnée n°4/11

	Effectifs	%
Oui	189	58,2%
Non	136	41,9%
TOTAL	325	100,0%

Vos deux principaux services d'information en tant que professeur :

donnée n°4/12

	Effectifs	%
Presse syndicale	43	6,8%
Revues pédagogiques	114	17,7%
Radio-Télévision	43	6,8%
Presse générale	79	12,3%
CDI	91	14,1%
Services rectoraux	3	0,5%
Publicités d'éditeurs	89	13,8%
CRDP-CDDP	80	12,5%
Librairies	96	15,0%
Fichiers informatiques (BDD	3	0,5%
Autres services	3	0,5%
TOTAL / réponses	644	100,0%

Description de la gestion de la documentation disciplinaire au collège :

donnée n°4/13

	Effectifs	%
Gérée par le CDI	147	40,4%
Gérée par les enseignants de votre	110	30,1%
Gérée par le CDI et mis à dispo. dans	51	14,0%
Achetée en double exemplaire (1 au	6	1,6%
Ne sais pas	51	14,0%
TOTAL / réponses	365	100,0%

Les deux meilleures sources d'information selon les enseignants :

donnée n°4/14

	Effectifs	%
L'autodocumentation des éditeurs	61	9,8%
Le CDI du collège	163	25,9%
Le réseau CNDP, CRDP, CDDP	143	22,6%
Les réseaux de bibliothèques	30	4,8%
L'administration du collège	9	1,4%
L'équipe des collègues de votre	73	11,6%
Des collègues exerçant hors de votre	30	4,8%
Les services rectoraux de formation	36	5,8%
Les organisations syndicales	17	2,7%
Les associations et mouvements de	36	5,8%
Les grandes écoles, les	15	2,4%
Les services de l'IPR, de l'Inspection	11	1,7%
Autres	8	1,3%
TOTAL / réponses	632	100,0%

Editeurs et collections privilégiés (choix 1) pour préparer la classe sel enseignants : donnée n°4/15

Occurences	
31	Nathan
16	Hachette
8	Magnard
7	Hatier
6	Revue EPS
6	Hatier (Pythagore)
5	Hachette (Durandeau)
5	Belin
5	Bordas
4	Fuzeau
3	Nathan (Transmath)
3	Ecole des Lettres
3	Bertrand Lacoste
3	Bertrand Lacoste (Parcours de lecture)
2	Bordas (Tavernier)
2	Vigot
2	Ecole des loisirs
2	Hatier (manuels)
2	Hatier (collection Littérature et méthode)
2	Magnard (collection planétaire)
2	Longmann
2	Nathan (Périlleux)
2	Didier (Live)
2	Didier
2	Hatier (collection Pythagore)
2	Van de Velde
1	Magnard (collection Arts Plastiques)
1	Hachette (collection TD)
1	Magnard (manuels)
1	Hachette (collection Histoire-géographie)
1	Belin (collection Knafou)
1	Hachette (collection Collège)
1	Skira
1	Istra
1	Documentation photographique
1	La documentation photographique
1	Divers
1	L'Ecole
1	Belin (collections Knafou et Zanghellin)
1	Hachette (collection Lambin)
1	Fontaine Picard (collection Histoire)
1	Quid
1	Belin (Collection Manuel Histoire Géographie)
1	Magnard (collection Roche)
1	Nathan (collection Histoire-géographie)
1	Foucher
1	Hachette (Classiques)
1	Retz
1	Scodel
1	Hachette (Littérature et méthodes)
1	Hatier (collection oeuvres et thèmes)
1	Magnard (collection Histoire géographie)

Occurences	
1	Hachette (collection Lire le Latin)
1	Nathan (livres et vidéos)
1	Vuibert (Annales)
1	Nathan (collection Maîtrise de l'écrit)
1	Belin (collection Lectures)
1	Hachette (manuels)
1	Bertrand Lacoste (collection didactiques)
1	L'Ecole des lettres
1	Bordas (collection l'Art de lire)
1	Bordas (collection Art de Lire)
1	Nathan (NRP)
1	Hachette (collection Grammaire française)
1	Nathan (collection technologie)
1	Delagrave
1	Hachette (Vinrich)
1	Nathan (collection Périlleux)
1	Nathan (collection Biologie géologie)
1	Belin (Depresle)
1	Nathan (Sciences et techniques)
1	Hachette (biologie)
1	Belin (Brun Cothan)
1	Foucher (collection Techno)
1	Hachette (collection Maths)
1	Hachette (5 sur 5)
1	CRDP Poitiers (Faire des mathématiques)
1	Belin (Monge)
1	CRDP Poitiers (coll. Outils pour la réussite)
1	Vigot (collection sport enseignement)
1	Nathan (collection H. Carre)
1	Vigot (collection sport ensemble)
1	ESF (collection pédagogue)
1	Cambridge university Press
1	Eighty (collection les peintres)
1	Nathan (collection Action)
1	Didier (collection Caminos del Idiomas)
1	Nathan (Top)
1	Didier (English Live)
1	Publications des différents CRDP de France
1	Magnard (collection Histoire-géographie)
1	Oxford Unniversity Press
1	Didier (Granvia)
1	Plaza Jamas (Espana)
1	Didier (Basterra)
1	Vuibert
1	Magnard (Nombre et forme)
1	Belin (Wings TD)
1	Bordas (Off we go!)
1	Hachette (Apple pie)
1	Didier (Gran via)
1	Bordas (Entraînement au collège)
1	Les textes officiels

Editeurs et collections secondaires (choix 2) pour préparer la classe selon les enseignants : donnée n°4/16

Occurences	
13	Nathan
11	Hachette
11	Hatier
9	Bordas
8	Magnard
5	Belin
5	Hatier (Pythagore)
4	Nathan (NRP)
4	Hachette (Apple pie)
3	Scodel
2	Revue EPS
2	Didier (MAG)
2	L'Ecole des lettres
2	Didier (Caminos del idioma)
1	Magnard (collection Casta
1	Nathan (manuels)
1	Manuels de classe
1	CRDP de Lyon
1	Hatier (collection Brigon Poulliquen)
1	Sauger)
1	Bordas (Matrices)
1	TDC
1	CRDP de Lyon (productions diverses)
1	Dossiers et documents du Monde
1	Magnard (Cahier TP)
1	Fayard
1	Belin (collection Knafou)
1	Hachette (manuels)
1	Fontaine-Picard
1	Hachette (collection L)
1	NRP
1	CRDP de Poitiers (Lecture mag)
1	Hatier (collection Lire écrire ensemble)
1	Larousse (Petits classiques)
1	Hachette (Education)
1	Hatier (Collection Français)
1	Van de Velde (collection Objectif)
1	Hachette (Classiques)
1	Bordas (collection Art de lire)
1	Magnard (collection A la découverte)
1	Nathan (collection Zérofaute)
1	Hatier (collection 6ème)
1	CRDP de Lyon (collection Histoire-géographie)
1	Vidéos de différents éditeurs
1	Hachette (collection Histoire-géographie)
1	Bertrand Lacoste (collection Parcours lecture)
1	Ecole des loisirs
1	Hatier (Profil)
1	Hachette (collection Education)
1	Nathan (collection Collège)
1	Streamlin English vidéo
1	IREM

Occurences	
1	Hachette (5sur5)
1	Hachette (Collège)
1	Hachette (Math)
1	Belin (Math)
1	STAPS
1	Revue Hyper (AEEPS)
1	EPS
1	EPS Nantes-GAIP
1	Productions du centre de recherche UFR STAPS de Lyon
1	Retz
1	Catalogue des expositions et des musées
1	Henri Lemaine
1	Van de Velde
1	Fuzeau
1	Hachette (Terracher)
1	IREM (Suivies scientifiques)
1	Suivi scientifique (Bulletin Inter-IREM)
1	IREM de Strasbourg
1	Nathan (collection Transmath)
1	Plaza Jamas (Cionica América)
1	Oxford University Press
1	Longmann
1	Penguin
1	Nathan (Vidéolangues)
1	Langenscheidt
1	Nathan (Action)
1	Colin
1	Hachette (Collection Grammaire)
1	Nathan (Top)
1	Bordas (Goursaud)
1	BOEN (MEN)
1	Istra
1	Electronique diffusion (collection démarche de projet)
1	Bordas (Tavernier)
1	Didier (Live)
1	Hachette (Puveland)
1	Heinemann
1	Bordas (Biologie, géologie)
1	Longman

Annexe 8 :

Eléments statistiques liés au cinquième chapitre de la deuxième partie

Fréquentation trimestrielle du réseau CRDP/CDDP par département :

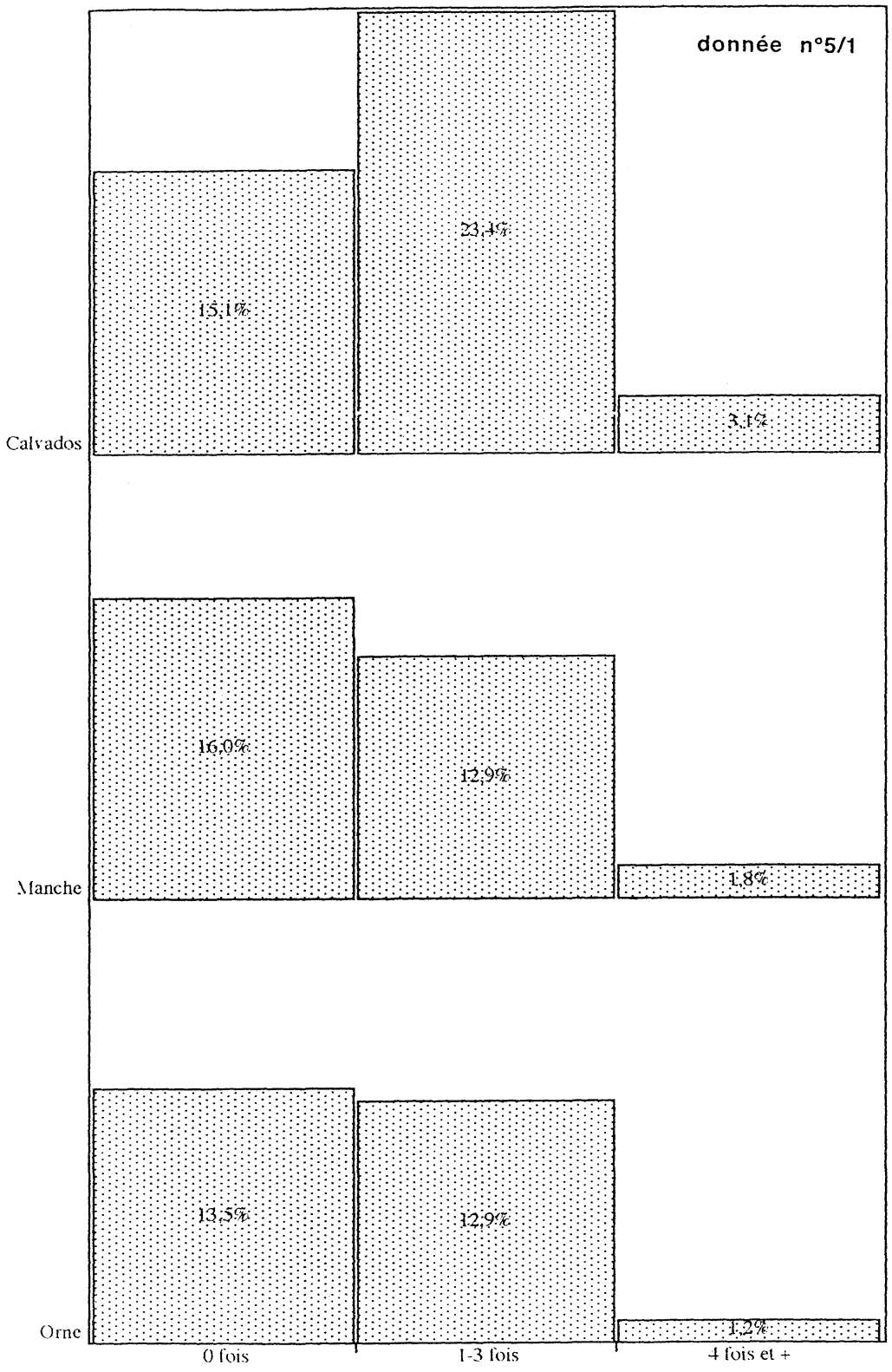

CDDP et/ou CRDP d'usage :

donnée n°5/2

	Effectifs	%
Sans réponses	104	
Caen CRDP (14)	149	58,2%
Falaise Antenne (14)	1	0,4%
Lisieux Antenne (14)	2	0,8%
Vire Antenne (14)		
St-Lô CDDP (50)	24	9,5%
Avranches Antenne (50)	19	7,4%
Cherbourg Antenne (50)	13	5,2%
Alençon CDDP (61)	39	15,3%
Flers Antenne (61)	5	2,0%
Autres (externe à l'Académie de	4	1,6%
TOTAL / réponses	256	100,0%

Usage des structures du réseau CRDP par discipline d'enseignement :

donnée n°5/3

	Lettres-Français	Histoire-Géographie	Mathématiques	Sciences	Langues étrangères	EPS	TOTAL
Caen CRDP (14)	34	26	24	20	28	8	155
Falaise Antenne (14)		1					1
Lisieux Antenne (14)		1		1			2
Vire Antenne (14)							0
St-Lô CDDP (50)	4	8	5	3	2	2	26
Avranches Antenne (50)	5	4	2	3	3	3	20
Cherbourg Antenne (50)	4	4	1	1	2	1	13
Alençon CDDP (61)	5	10	3	6	12	2	40
Flers Antenne (61)	2	1	1				5
Autres (externe à l'Académie de		1		1		1	4
TOTAL	54	56	36	35	47	17	266

Structure du réseau CRDP/CDDP la plus proche du collège d'exercice selon les types d'établissement :

donnée n°5/4

	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	ZEP	TOTAL
<10 Km	71	5		3	31	110
10-30 Km	12	24	59	24		119
>30 Km	6	46	35	1		88
TOTAL	89	75	94	28	31	317

CRDP/CDDP le plus proche du collège d'exercice par type de collège dans le département de l'Orne :

---

donnée n°5/5

	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	ZEP	TOTAL
<10 Km	16	1			11	28
10-30 Km	1	5		6		12
>30 Km		26	24			50
TOTAL	17	32	24	6	11	90

Principaux services du réseau CRDP utilisés : **donnée n°5/6**

	Effectifs	%
Sans réponses	108	
Librairie/vente	145	43,9%
Documentation	111	33,5%
Audiovisuel	62	18,7%
Informatique	9	2,7%
Autres	4	1,2%
TOTAL / réponses	331	100,0%

Principaux services du réseau CRDP utilisés par type de collège:

	Sans réponses	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	ZEP	TOTAL
Sans réponses		31	32	32	6	7	108
Librairie/vente		34	34	42	19	16	145
Documentation		38	18	28	10	17	111
Audiovisuel		23	10	14	7	8	62
Informatique		4	1	4			9
Autres		1	2	1			4
TOTAL		131	97	121	42	48	439

Taux de fréquentation trimestrielle des structures CRDP/CDDP et volume de prêt de documents par passage :

donnée n°5/8

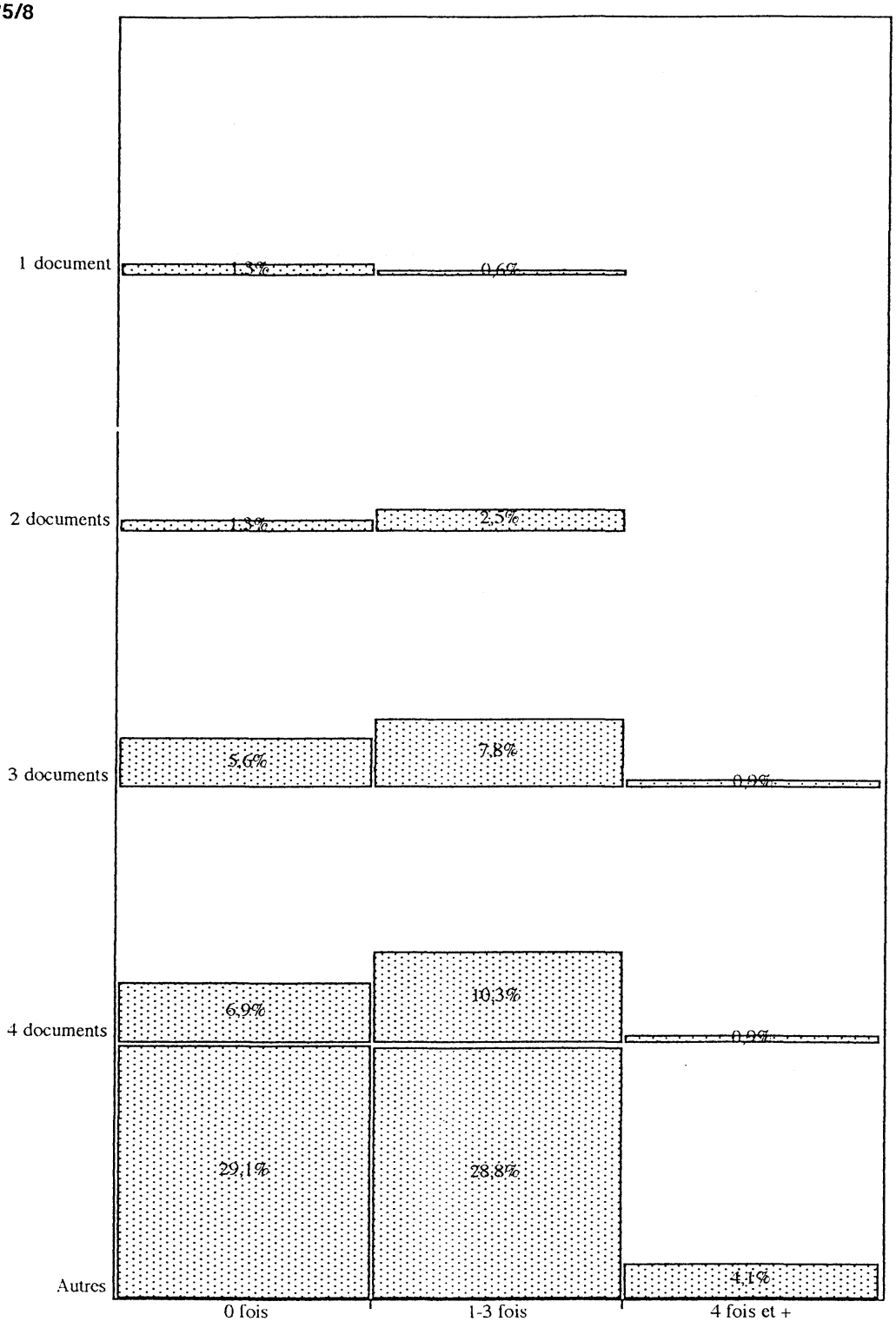

Σ=320 Khi2=3,79 ddl=8 p=0,876 (Val. théoriques < 5 = 6)

Taux de fréquentation trimestrielle des structures CRDP/CDDP et quantité d'ouvrages possédés à titre personnel :

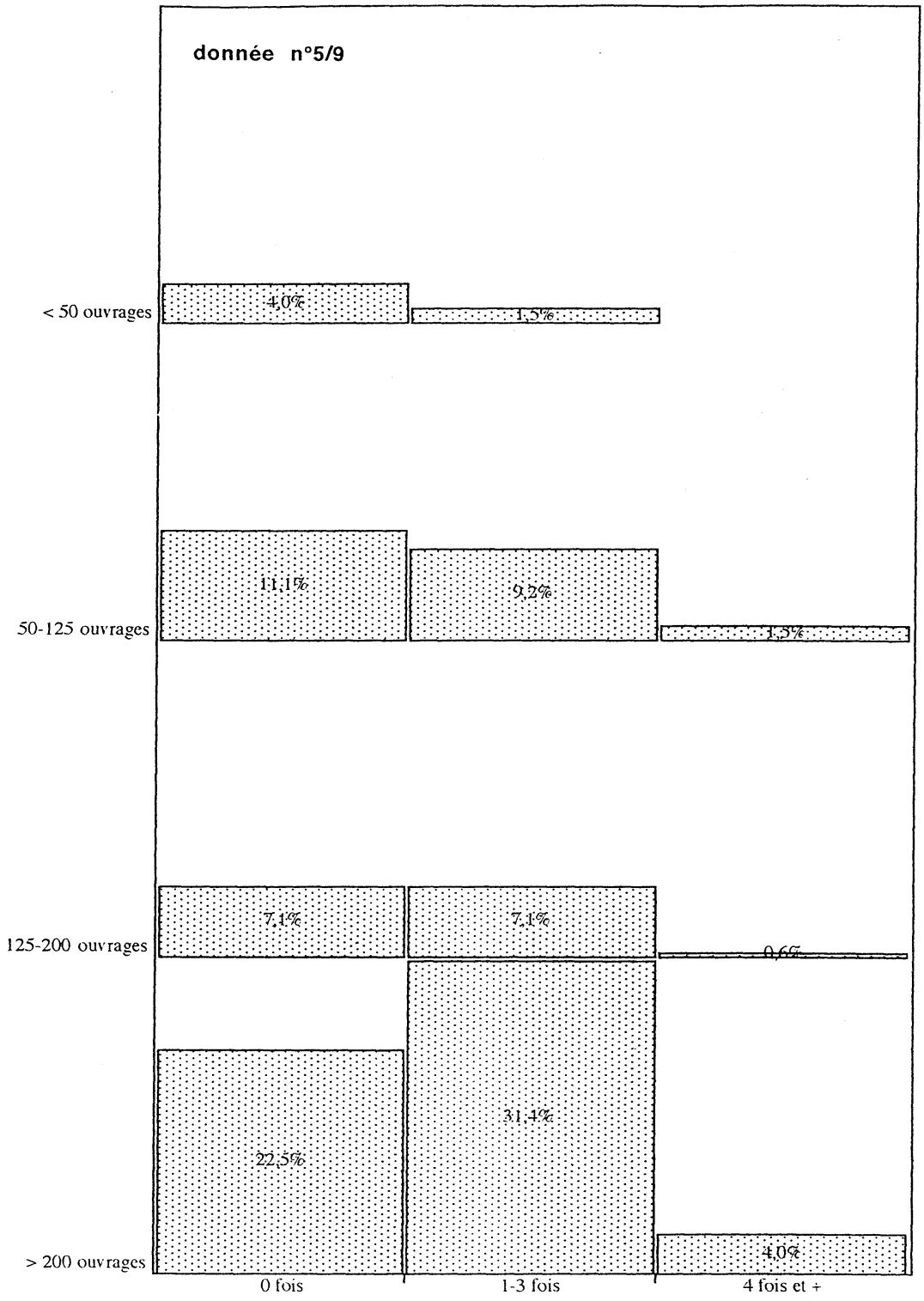

Taux de fréquentation trimestrielle des structures CRDP/CDDP et part d'ouvrages professionnels possédés à titre personnel :

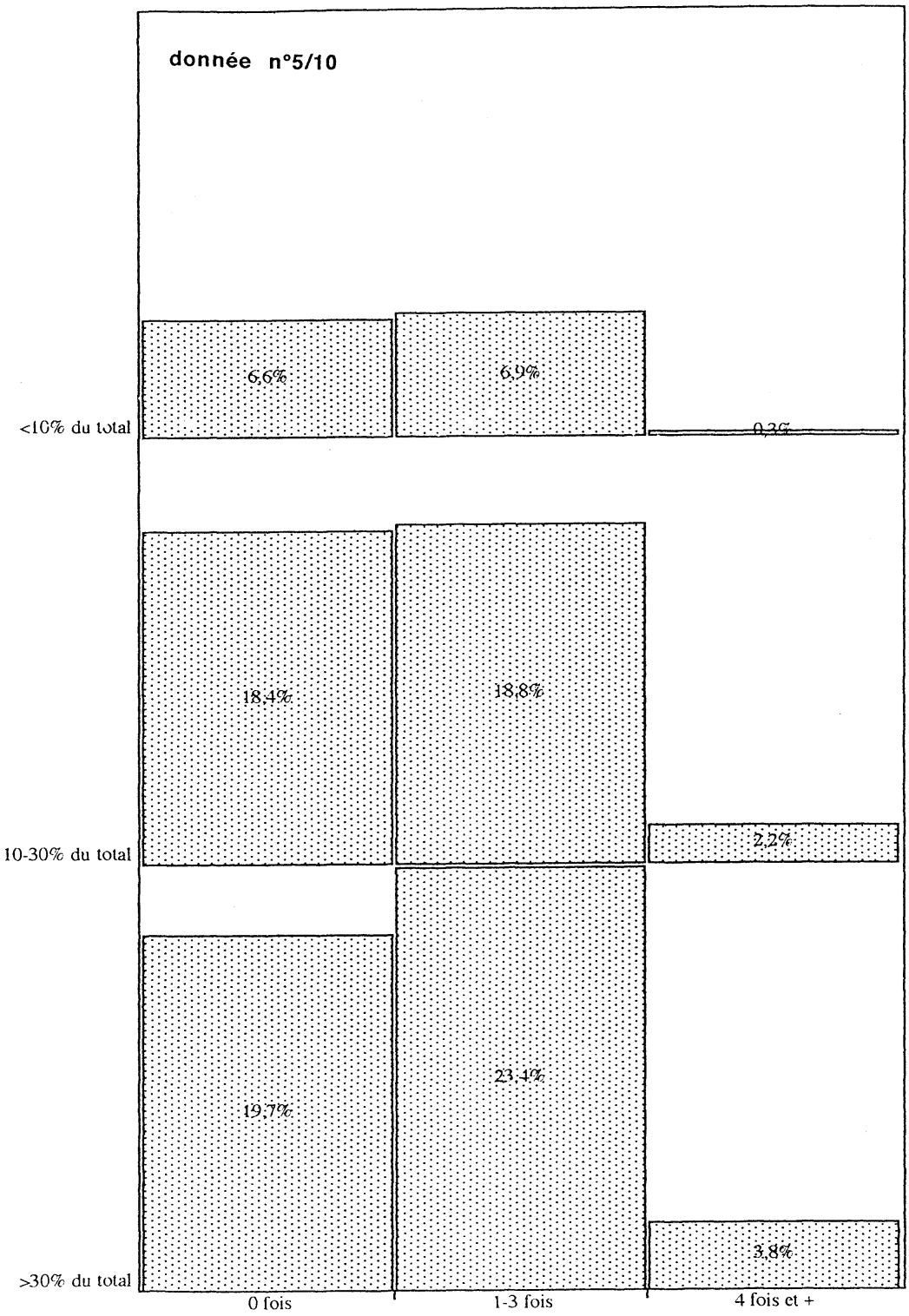

Relation entre services utilisés dans le réseau CRDP et les types d'information empruntée/consultée dans le CDI du collège d'exercice :

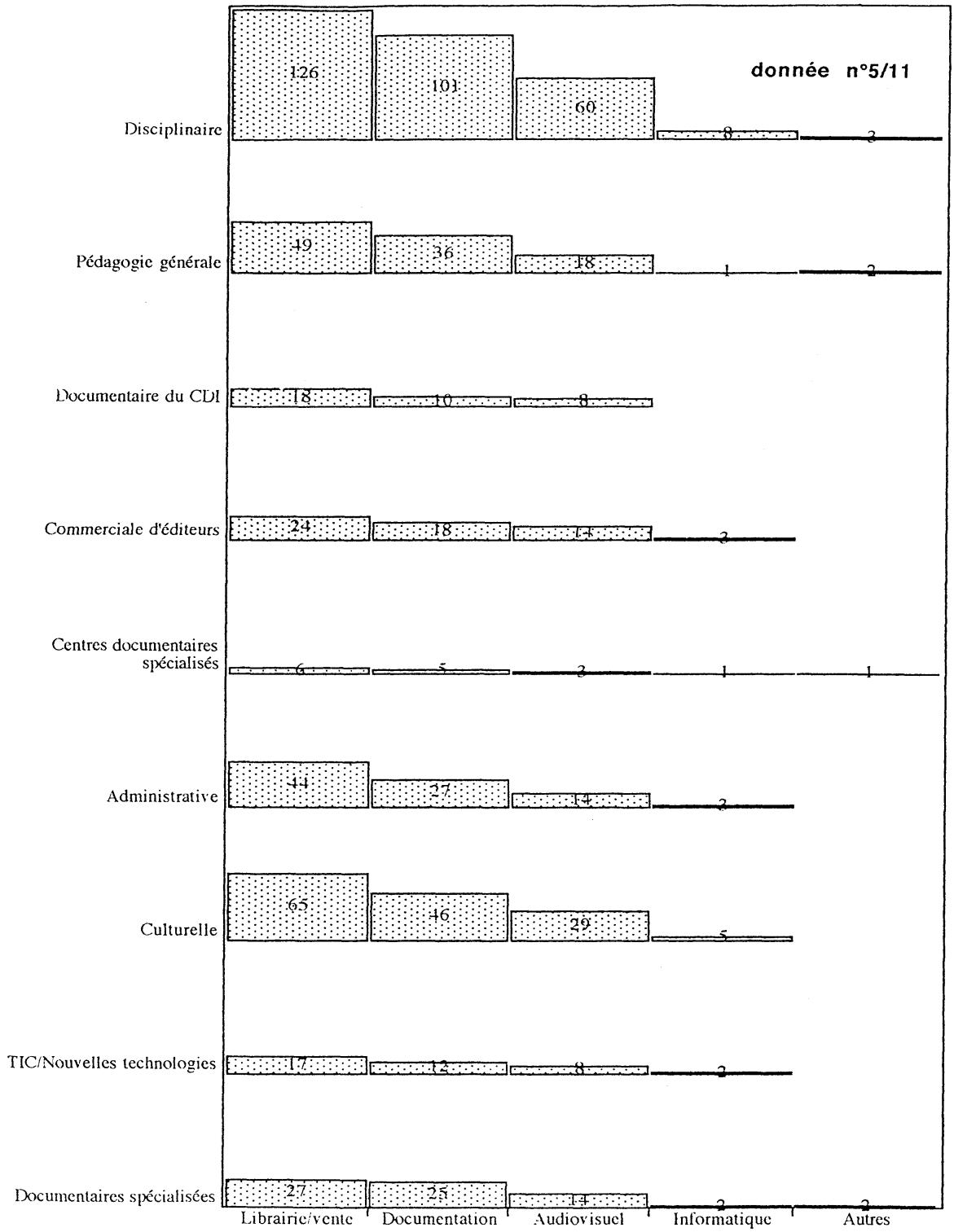

Nombre de documents empruntés en priorité trimestriellement auprès du réseau CRDP/CDDP :

donnée n°5/12

	Effectifs	%
Sans réponses	2	0,6%
0 document	196	60,4%
1-5 documents	107	32,9%
6-9 documents	8	2,5%
+ de 9 documents	12	3,7%
TOTAL	325	100,0%

Nombre de documents empruntés en second choix trimestriellement auprès du réseau CRDP/CDDP :

donnée n°5/13

	Effectifs	%
Sans réponses	145	
Périodiques	39	12,0%
Documentation officielle (BO, RLR,...)	17	5,3%
Manuels scolaires	57	17,5%
Ouvrages de pédagogie générale	61	18,9%
Usuels (dictionnaires,	4	1,2%
Ouvrages disciplinaires spécialisés	72	22,2%
Film super 8	3	0,9%
Logiciels	7	2,2%
Compact Disc Interactif		
Compte-rendu de recherche	25	7,8%
Cassette audio	19	5,8%
Disque, CD audio	9	2,8%
Rapport, thèse,...	10	3,2%
Expositions, affiches	4	1,2%
Vidéos	83	25,5%
Diapositives	56	17,2%
CD-Rom	2	0,6%
Vidéodisque	1	0,3%
Autres	4	1,2%
TOTAL / interrogés	325	145,5%

Type et part des documents empruntés auprès du réseau CRDP par discipline d'enseignement :

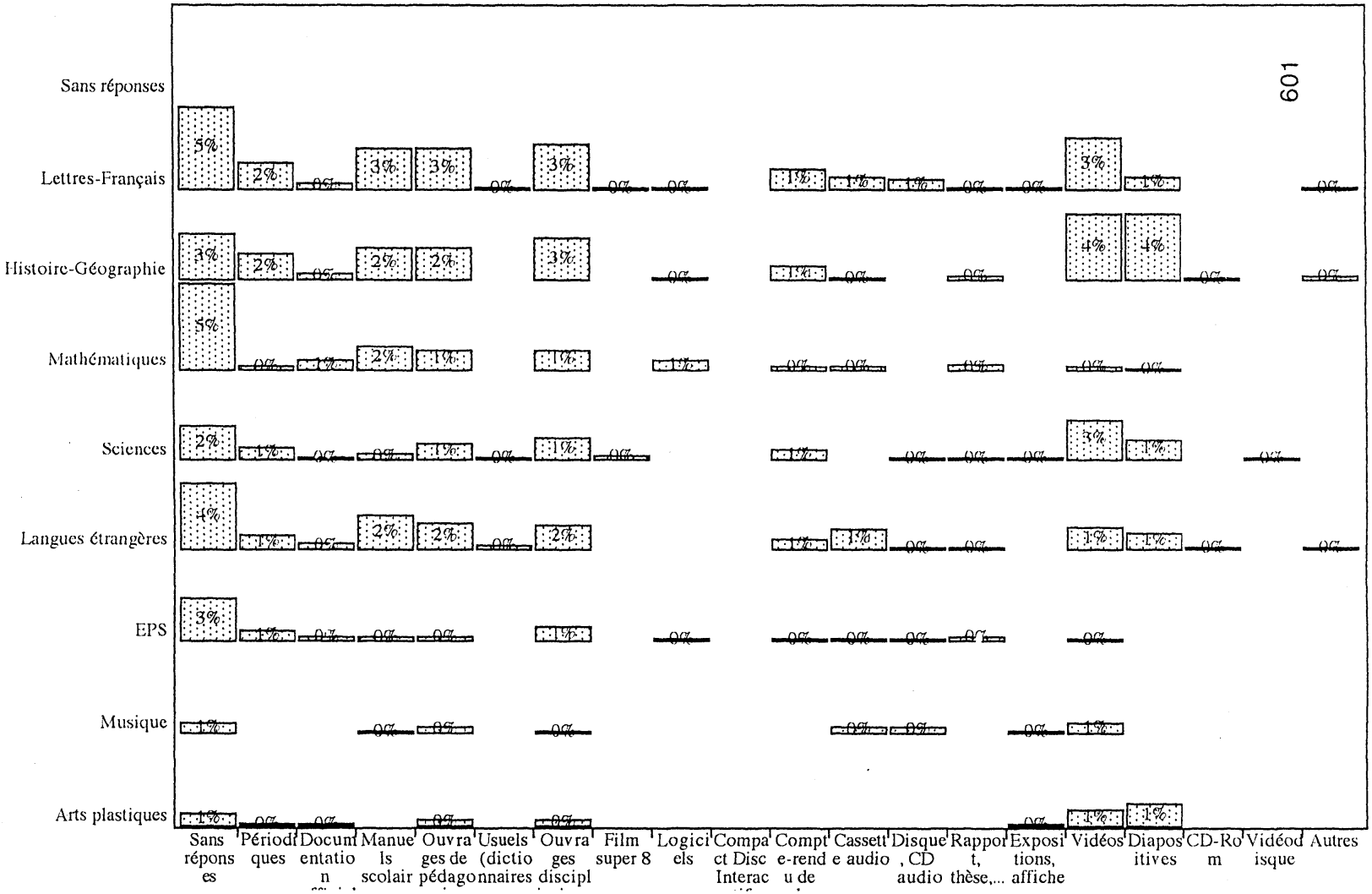

Σ=637 Khi2=125,4 ddl=152 p=0,944 (Val. théoriques < 5 = 141)

donnée n°5/14

selon les disciplines d'enseignement :

donnée n°5/15

	Absence de personnes-relais, autour de	Manque personnel de formation	Manque personnel d'information	Manque de temps	Manque de lieux de concertation	Approvisionnement insuffisant des	TOTAL
Lettres-Français	10	13	17	55	22	14	176
Histoire-Géographie	11	7	11	44	7	10	138
Mathématiques	10	10	14	40	10	10	139
Sciences	5	3	8	28	8	2	97
Langues étrangères	13	8	14	34	9	13	128
EPS	6	6	14	16	1	7	72
Musique		5	4	2	1	5	30
Arts plastiques	5	2	2	8	4	4	36
TOTAL	60	54	84	227	62	65	816

	Effectifs	%
0 fois	302	93,5%
1-3 fois	17	5,3%
4-6 fois	1	0,3%
+ de 6 fois	3	0,9%
TOTAL	323	100,0%

Structure IUFM la plus proche du collège selon les types d'établissement de l'Orne:

donnée n°5/17

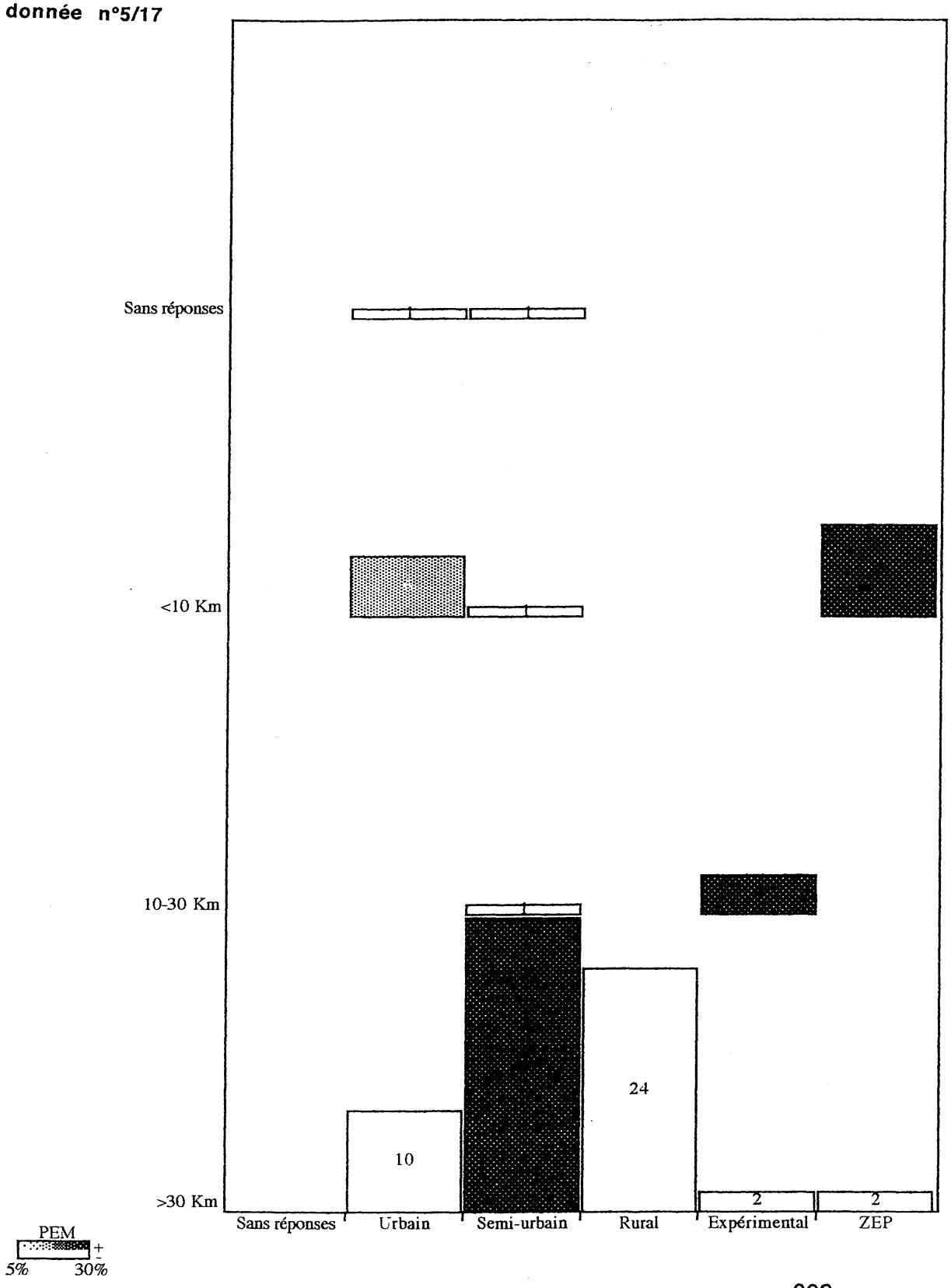

Département du collège / Orne

603

Tableau: % Colonnes

	Sans réponses	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	TOTAL
Sans réponses		78,7	90,0	76,8	80,0	82,4
Caen IUFM		12,8	6,3	12,6	6,7	10,0
St-Lô IUFM		5,3	1,3	2,1	6,7	3,0
Alençon IUFM		2,1	1,3	5,3	3,3	2,7
Autres antennes		1,1	1,3	3,2	3,3	1,8
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Structure IUFM d'usage selon le type de collège du Calvados :

donnée n°5/19

Tableau: % Colonnes

	Sans réponses	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	TOTAL
Sans réponses		81,1	94,7	76,2	90,9	82,2
Caen IUFM		17,0	5,3	21,4	9,1	16,3
St-Lô IUFM						0,0
Alençon IUFM				2,4		0,7
Autres antennes		1,9				0,7
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Structure IUFM d'usage selon le type de collège de la Manche:

donnée n°5/20

Tableau: % Colonnes

	Sans réponses	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	TOTAL
Sans réponses		69,6	89,7	82,8	75,0	82,5
Caen IUFM		8,7	3,4	6,9		4,9
St-Lô IUFM		21,7	3,4	6,9	16,7	9,7
Alençon IUFM						0,0
Autres antennes			3,4	3,4	8,3	2,9
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Structure IUFM d'usage selon le type de collège de l'Orne:

---

donnée n°5/21

Tableau: % Colonnes

	Sans réponses	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	TOTAL
Sans réponses		83,3	87,5	70,8	71,4	82,6
Caen IUFM		5,6	9,4	4,2	14,3	6,5
St-Lô IUFM						0,0
Alençon IUFM		11,1	3,1	16,7	14,3	8,7
Autres antennes				8,3		2,2
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Relation entre les types de documents consultés au CDI et ceux empruntés auprès du réseau IUFM :

donnée n°5/22

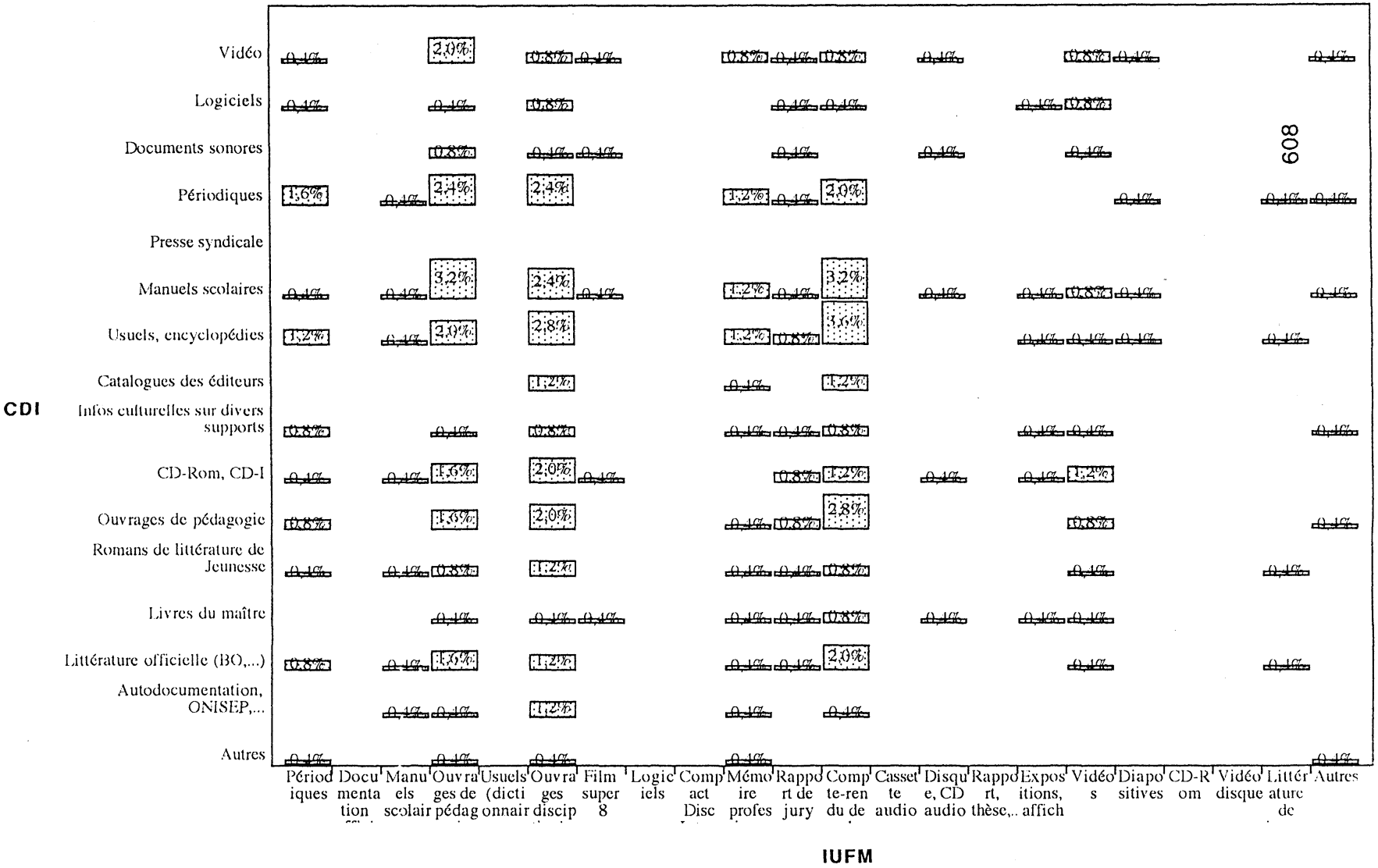

608

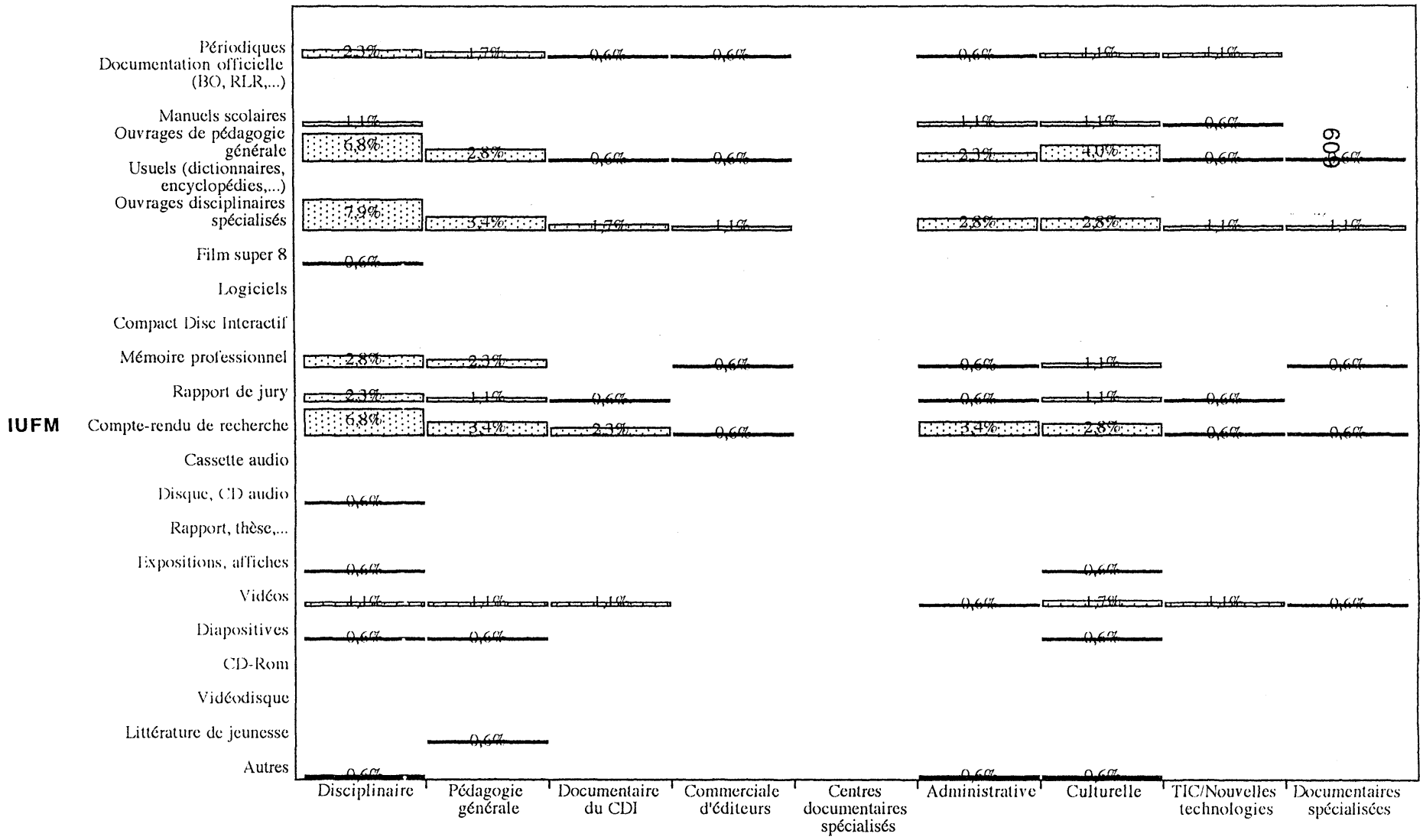
Périodiques
Documentation officielle (BO, RLR,...)
Manuels scolaires
Ouvrages de pédagogie générale
Usuels (dictionnaires, encyclopédies,...)
Ouvrages disciplinaires spécialisés
Film super 8
Logiciels
Compact Disc Interactif
Mémoire professionnel
Rapport de jury
Compte-rendu de recherche
Cassette audio
Disque, CD audio
Rapport, thèse,...
Expositions, affiches
Vidéos
Diapositives
CD-Rom
Vidéodisque
Littérature de jeunesse
Autres
IUFM
Disciplinaire
Pédagogie générale
Documentaire du CDI
Commerciale d'éditeurs
Centres documentaires spécialisés
Administrative
Culturelle
TIC/Nouvelles technologies
Documentaires spécialisées
CDI

Type de documents empruntés auprès du réseau IUFM par département d'implantation des collèges: **donnée n°5/24**

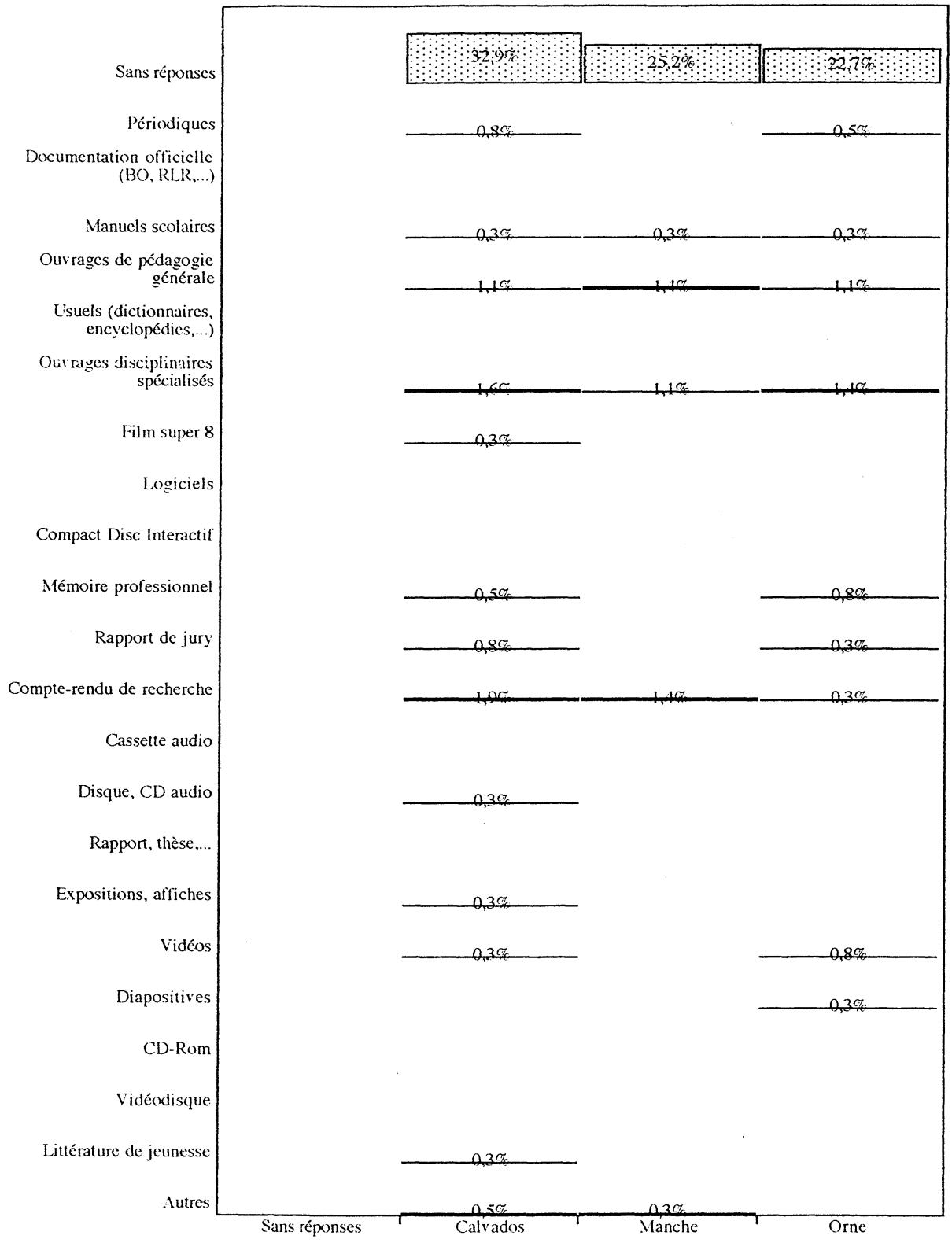

Type de documents empruntés auprès du réseau IUFM par type de collèges.

donnée n°5/25

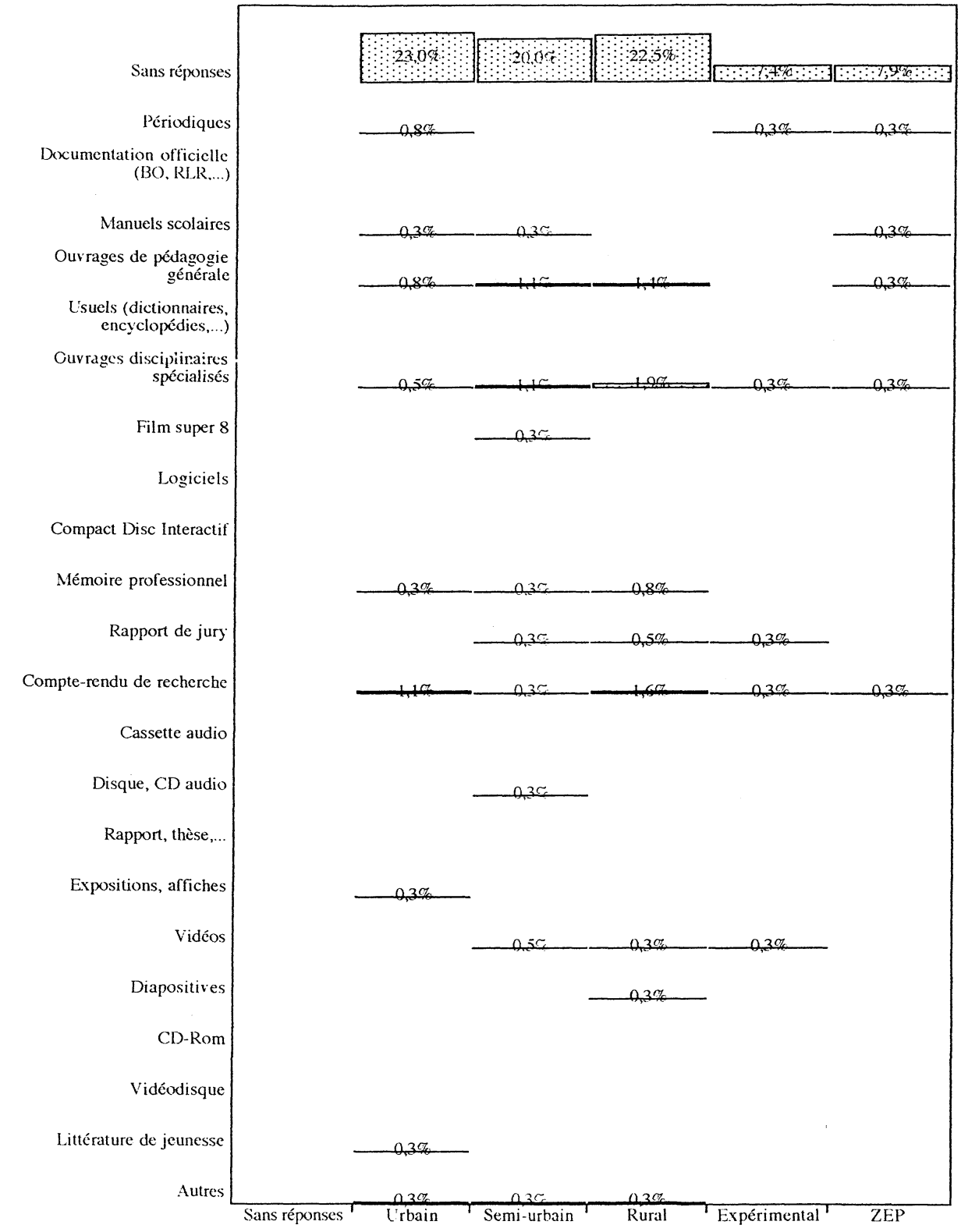

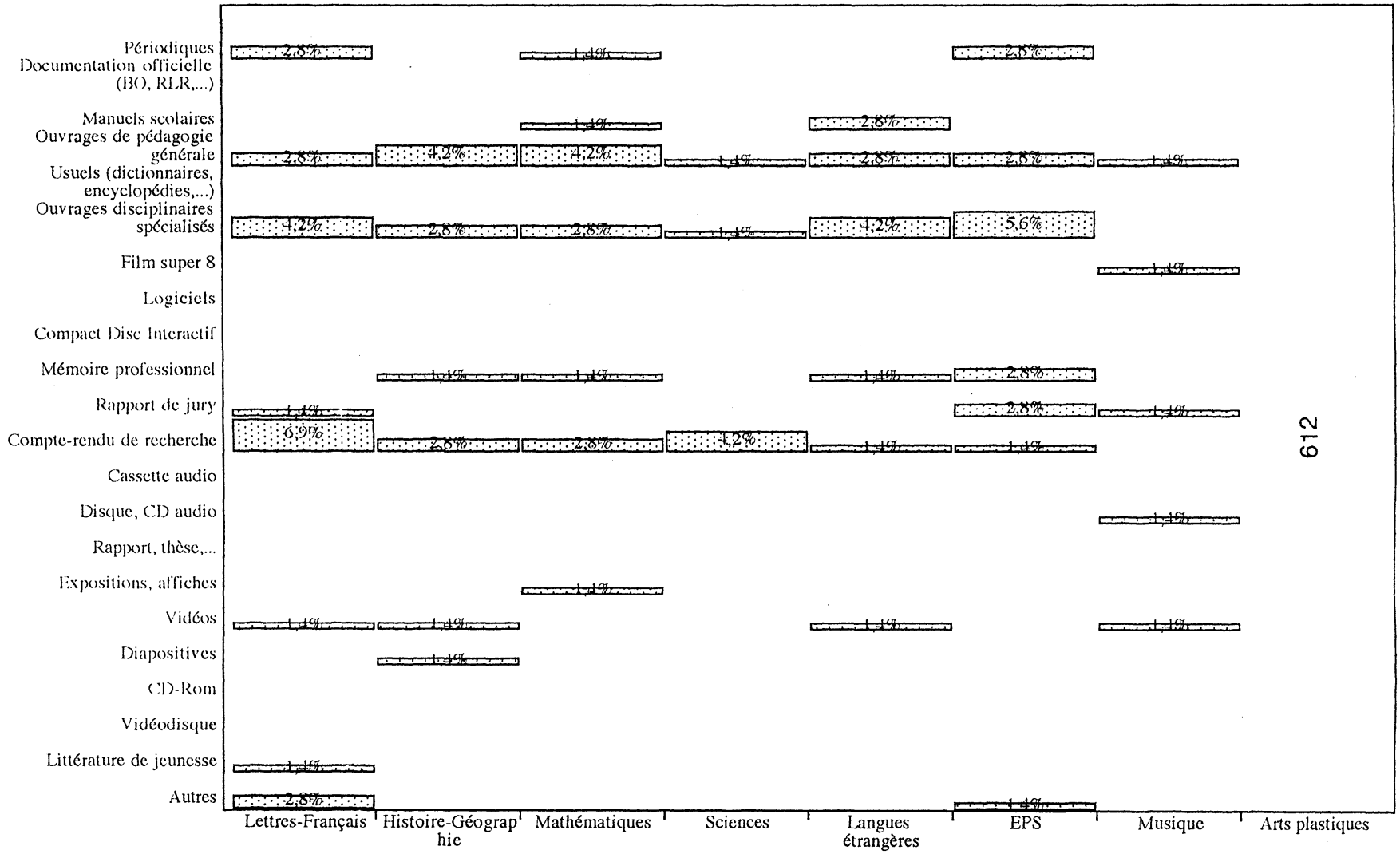
Périodiques Documentation officielle (BO, RLR,...)
Manuels scolaires
Ouvrages de pédagogie générale
Usuels (dictionnaires, encyclopédies,...)
Ouvrages disciplinaires spécialisés
Film super 8
Logiciels
Compact Disc Interactif
Mémoire professionnel
Rapport de jury
Compte-rendu de recherche
Cassette audio
Disque, CD audio
Rapport, thèse,...
Expositions, affiches
Vidéos
Diapositives
CD-Rom
Vidéodisque
Littérature de jeunesse
Autres
Lettres-Français
Histoire-Géographie
Mathématiques
Sciences
Langues étrangères
EPS
Musique
Arts plastiques
612

Service(s) de l'IUFM principalement utilisé(s) selon la taille du fonds documentaire personnel :

donnée n°5/27

	Documentation	NTIC	Groupe de recherche disciplinair	Equipe de formateurs	TOTAL
< 50 ouvrages			1		1
50-125 ouvrages	4	1	1	2	8
125-200 ouvrages	2		1	1	4
> 200 ouvrages	12	5	8	12	37
TOTAL	18	6	11	15	50

Service(s) de l'IUFM principalement utilisé(s) selon la part de documents professionnels du fonds documentaire personnel :

donnée n°5/28

	Documentation	NTIC	Groupe de recherche disciplinair	Equipe de formateurs	TOTAL
<10% du total	2	2	1	3	8
10-30% du total	9	3	6	7	25
>30% du total	7	1	4	5	17
TOTAL	18	6	11	15	50

Fréquentation annuelle d'un CRD d'IUFM selon la taille du fonds documentaire personnel :

donnée n°5/29

	0 fois	1-3 fois	4-6 fois	+ de 6 fois	TOTAL
< 50 ouvrages	17	1			18
50-125 ouvrages	68	3			71
125-200 ouvrages	45	3			48
> 200 ouvrages	172	10	1	3	186
TOTAL	302	17	1	3	323

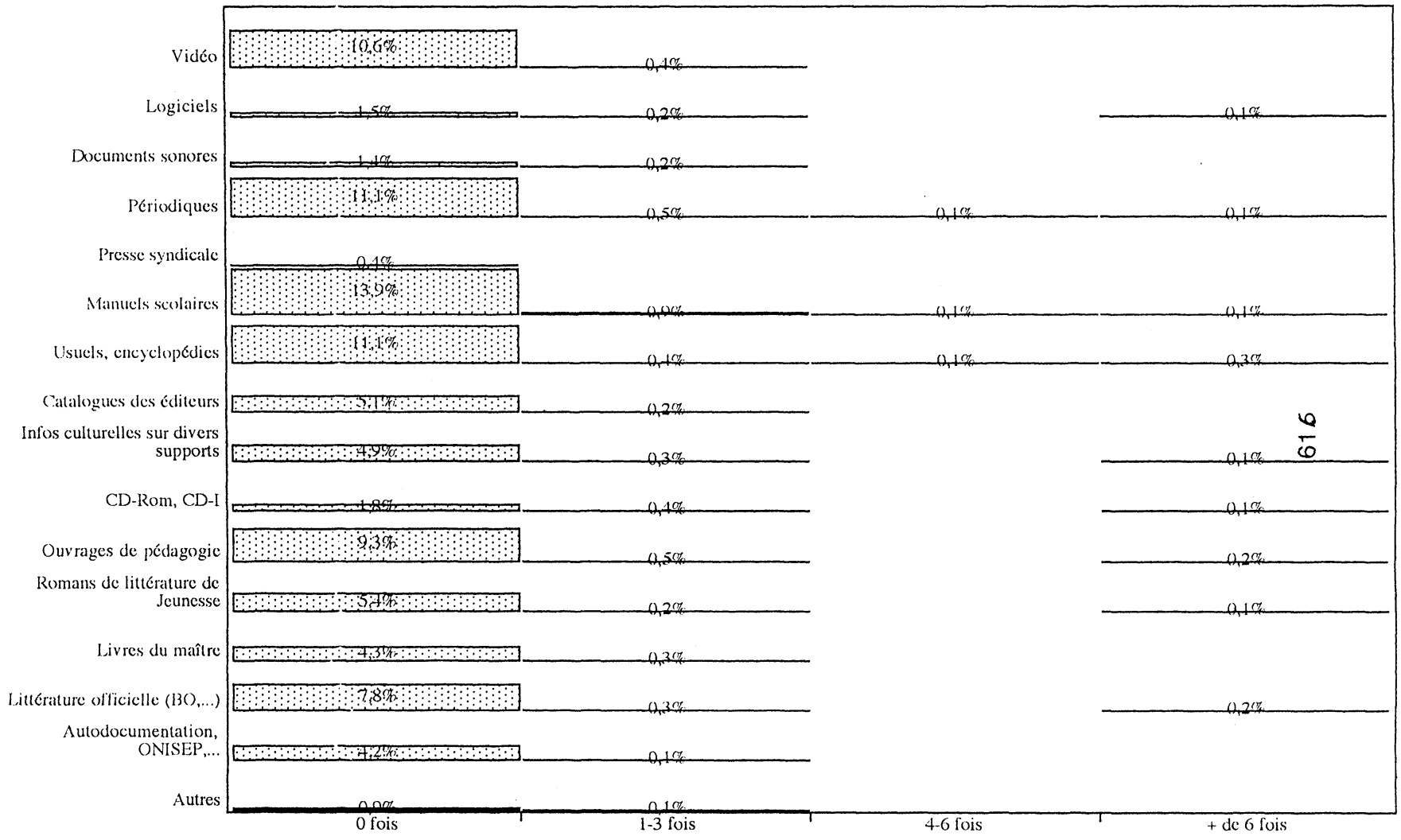

Σ=1170 Khi2=9,97 ddl=45 p=0,999 (Val. théoriques < 5 = 44)

empruntées/consultées en CDI de collège :

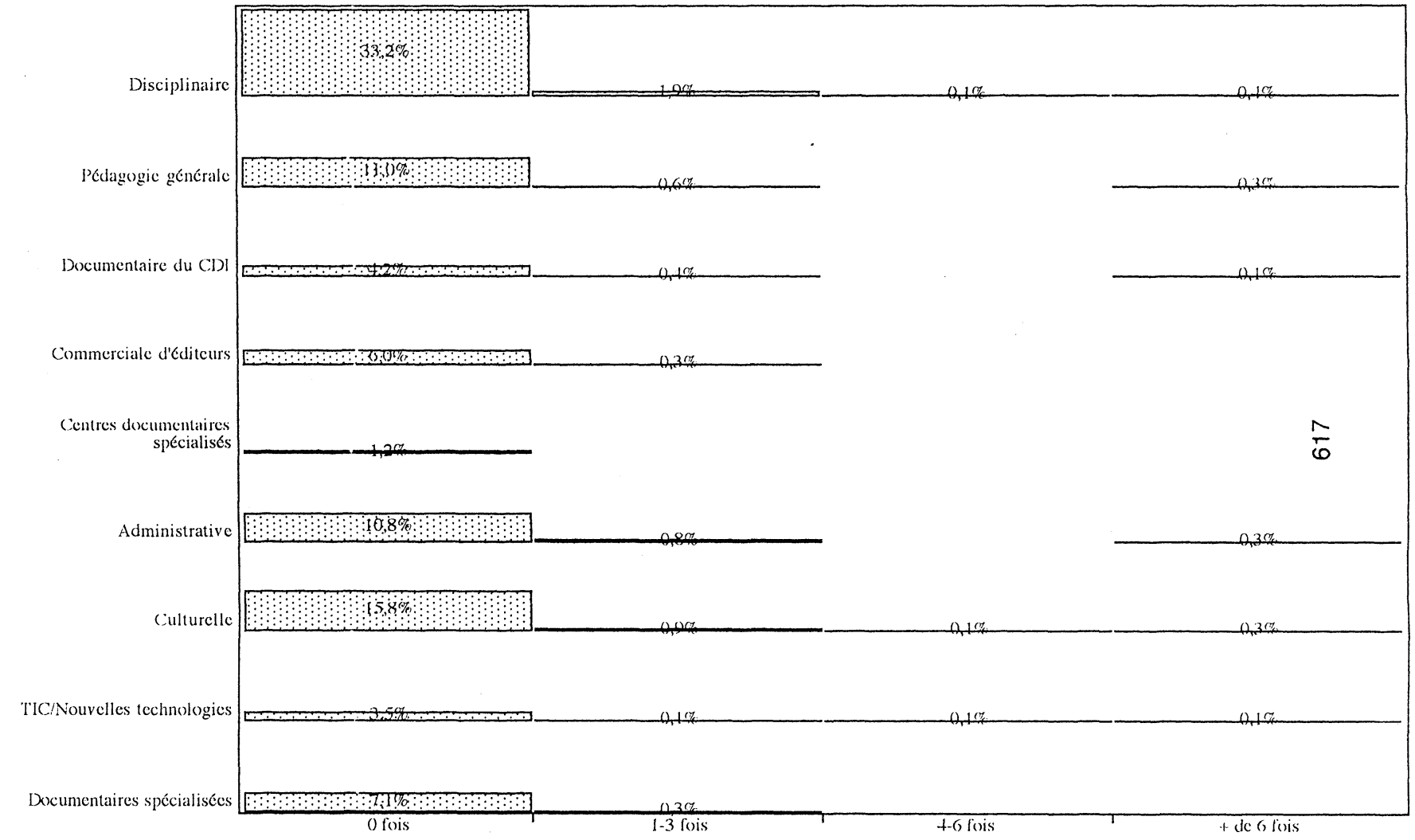

donnée n°5/31

Fréquentation de la bibliothèque communale où l'enseignant réside selon les types de collège où il exerce :

donnée n°5/32

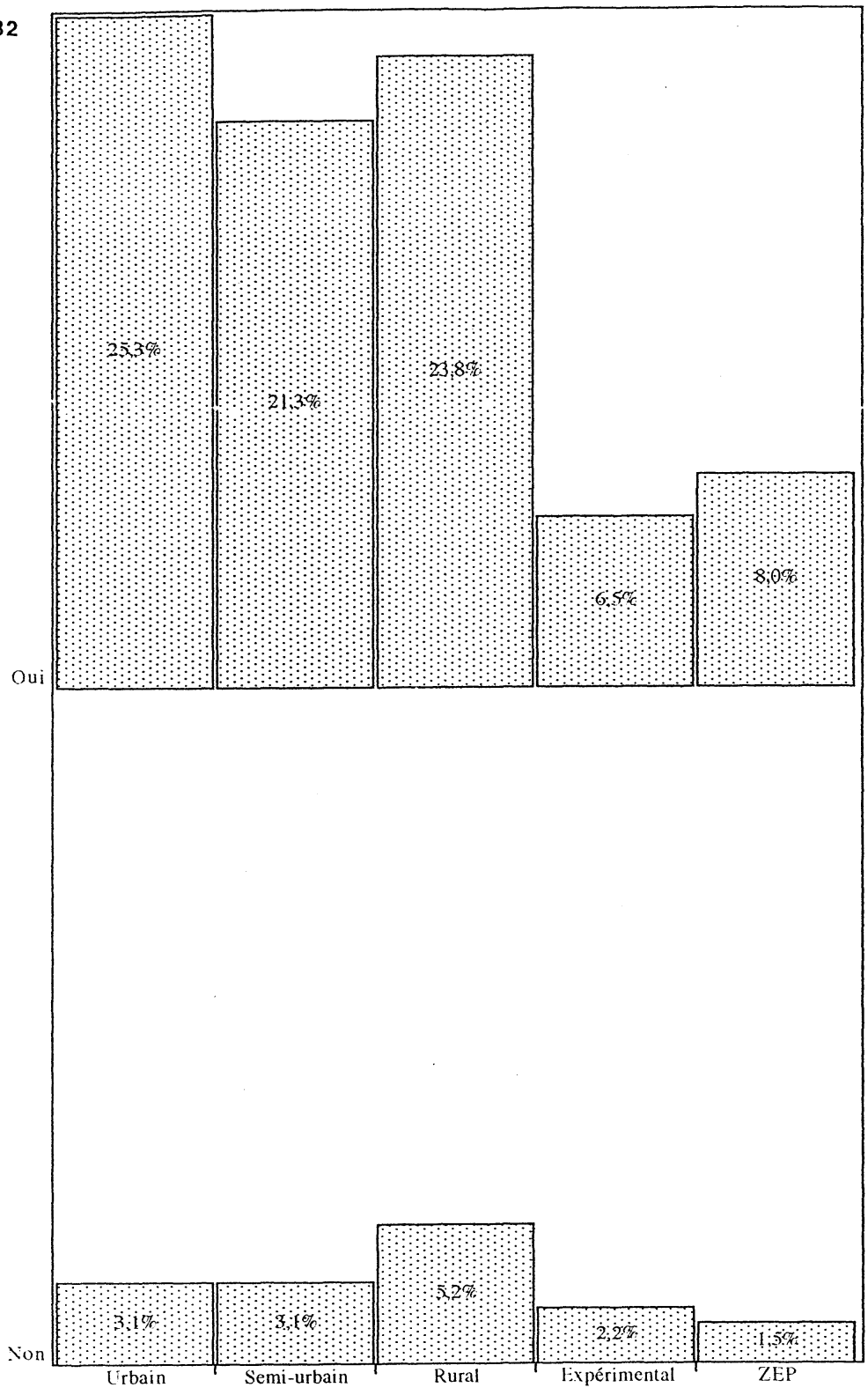

Fréquentation de la bibliothèque communale où l'enseignant réside selon les types de collège où il exerce : département du Calvados : **donnée n°5/33**

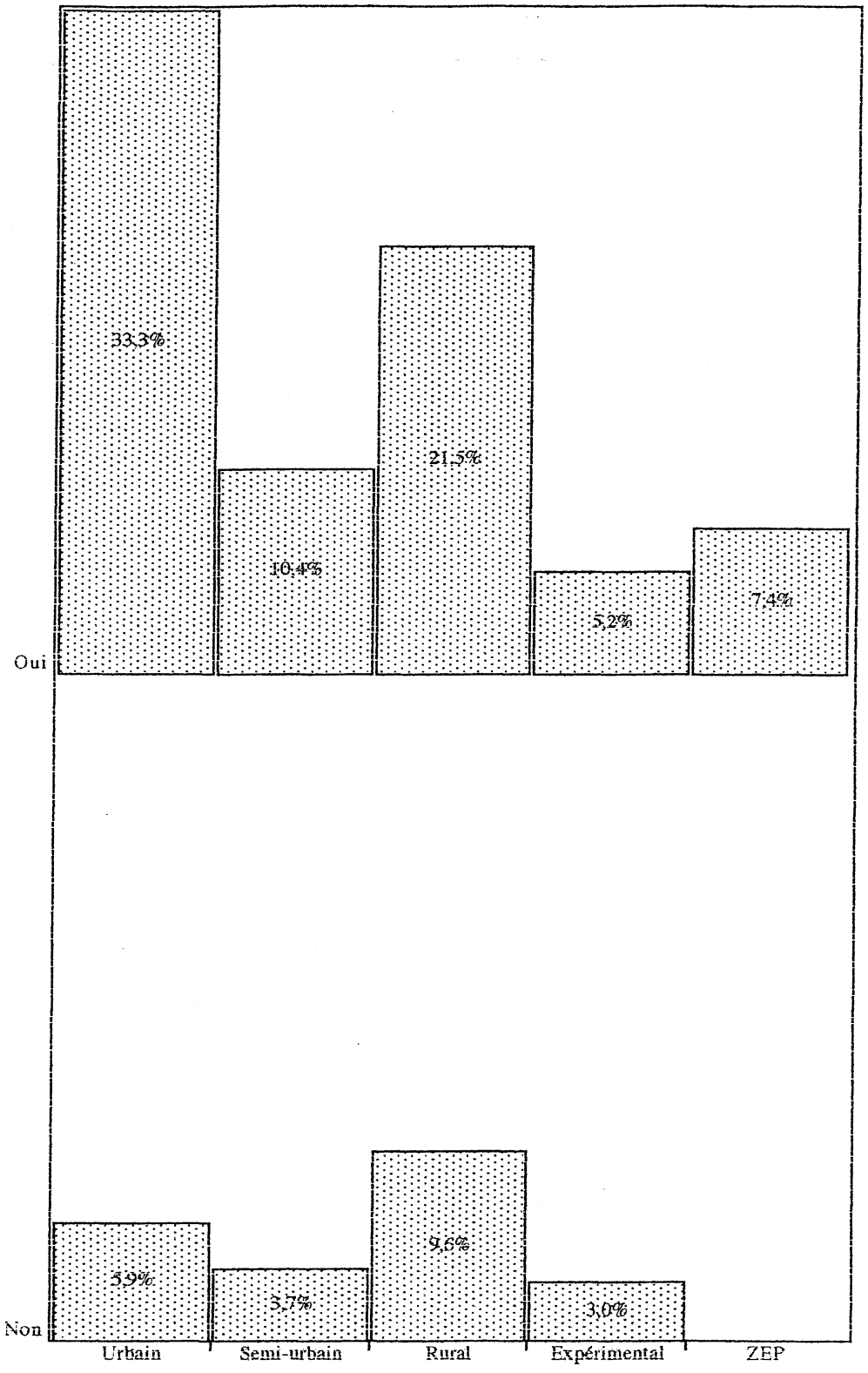

Département du collège / Calvados

Fréquentation de la bibliothèque communale où l'enseignant réside selon les types de collège où il exerce : département de la Manche :

donnée n°5/34

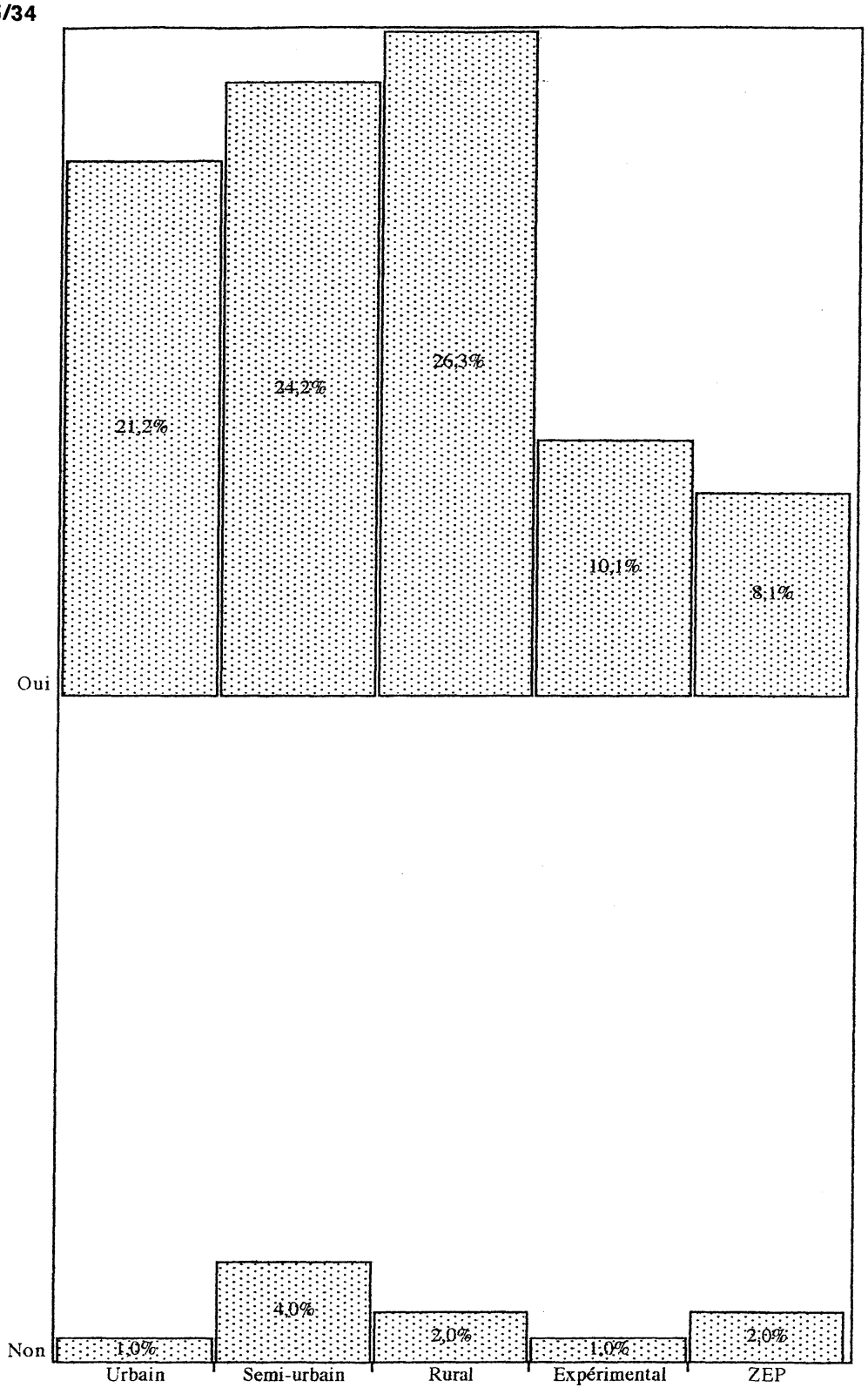

Fréquentation de la bibliothèque communale où l'enseignant réside selon les types de collège où il exerce : département de l'Orne :

donnée n°5/35

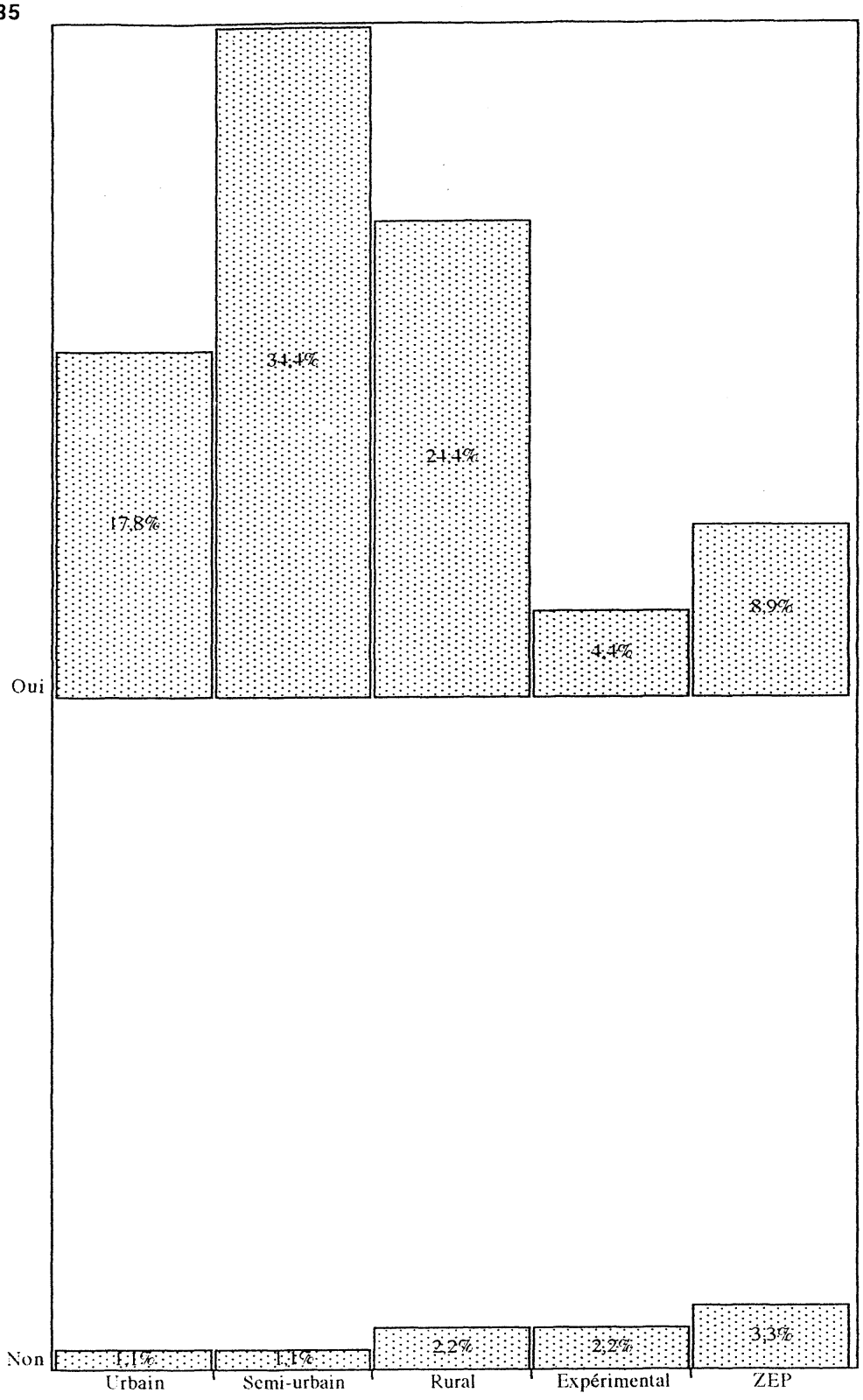

Département du collège : Orne

Abonnement/Inscription à la bibliothèque communale où l'enseignant réside:

donnée n°5/36

	Effectifs	%
Oui	275	84,9%
Non	49	15,1%
TOTAL	324	100,0%

Type de documents empruntés par les enseignants dans les bibliothèques municipales :

donnée n°5/37

	Effectifs	%
Pour votre culture et loisir	164	91,2%
Pour votre information personnelle	52	29,0%
Pour votre formation continue dans le	23	12,8%
Pour certains membres de votre	81	45,0%
TOTAL / répondants	180	177,8%

Type de documents empruntés dans les bibliothèques municipales selon le type de collège dans lequel enseigne le professeur :

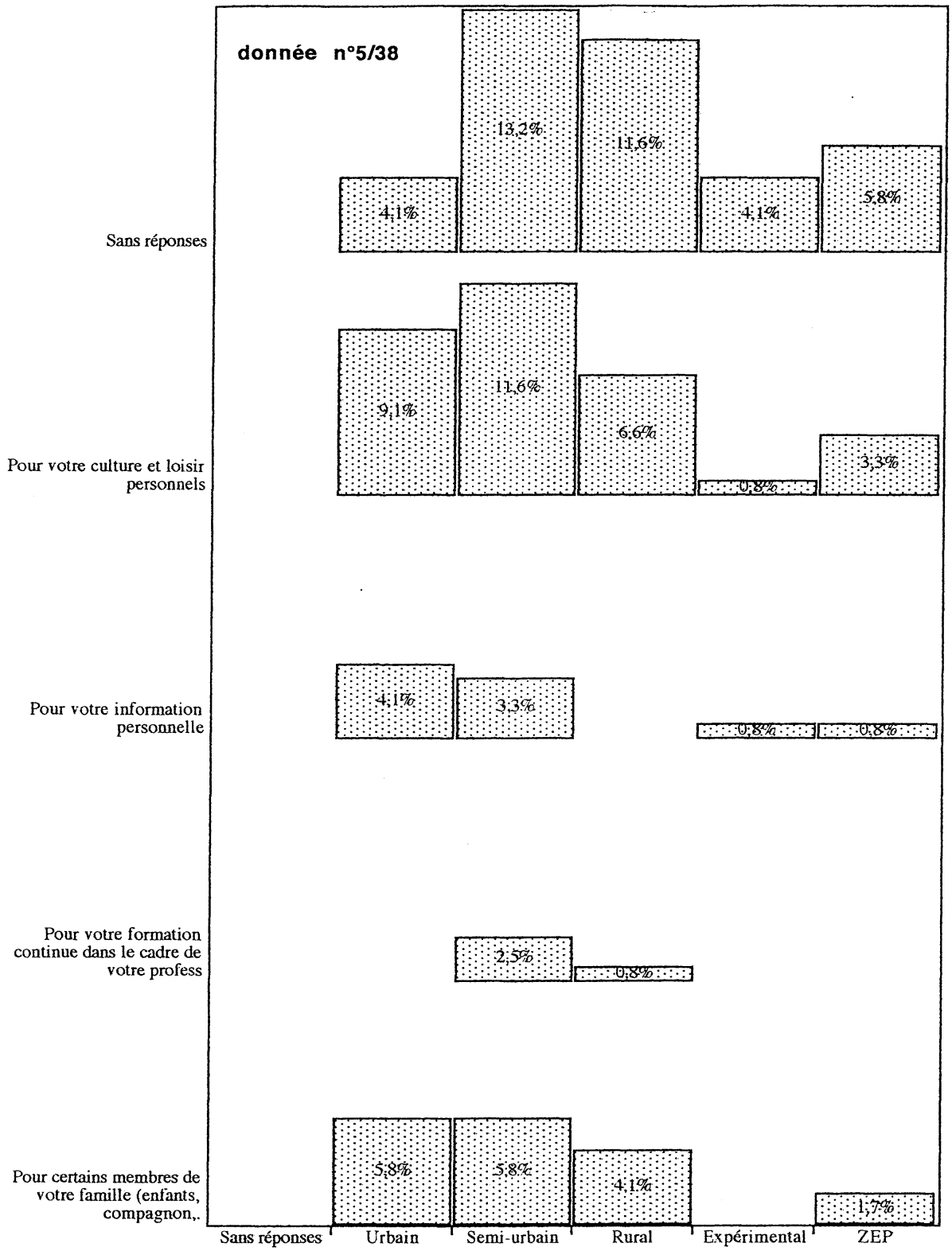

Département du collège / Orne

Taux d'abonnement personnel à une bibliothèque municipale selon la discipline d'enseignement du professeur : **donnée n°5/**

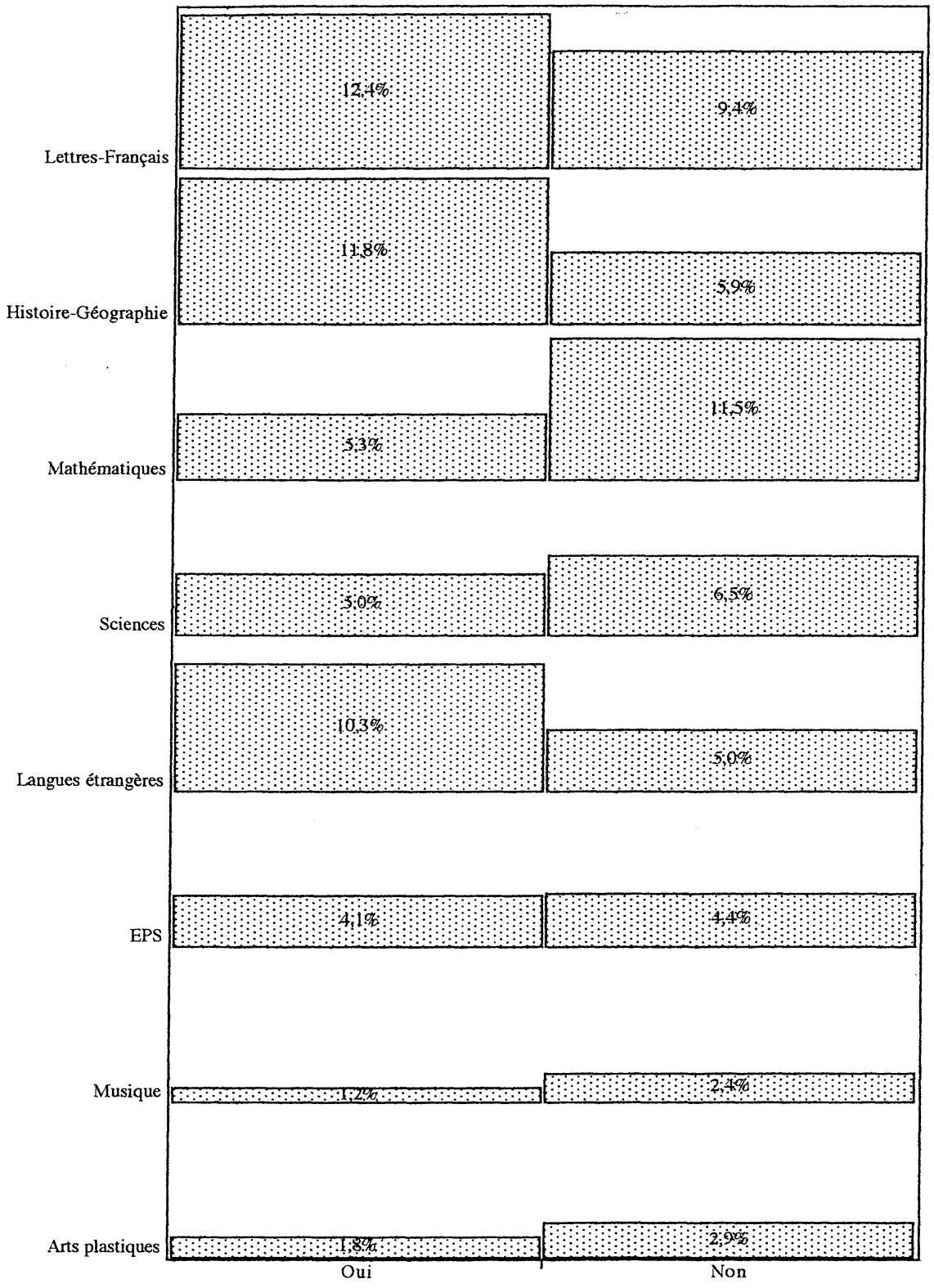

Σ=339 Khi2=24,5 ddl=7 p=0,001 (Très significatif)

Taux d'abonnement personnel à une bibliothèque municipale selon la part d'ouvrages à usage professionnel possédés personnellement par le professeur :

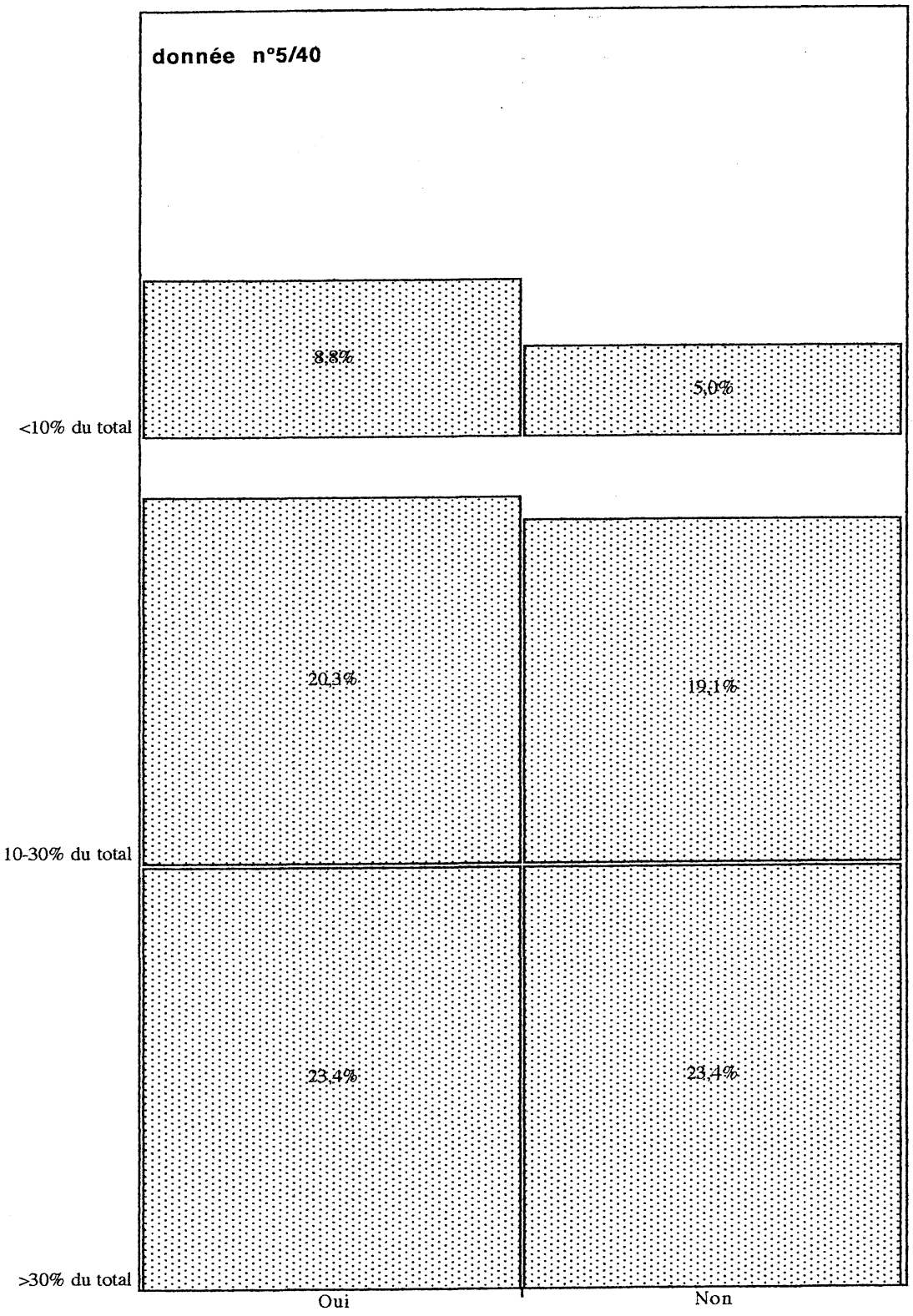

Taux de consultation des bibliothèques de musée selon la discipline d'enseignement du professeur :

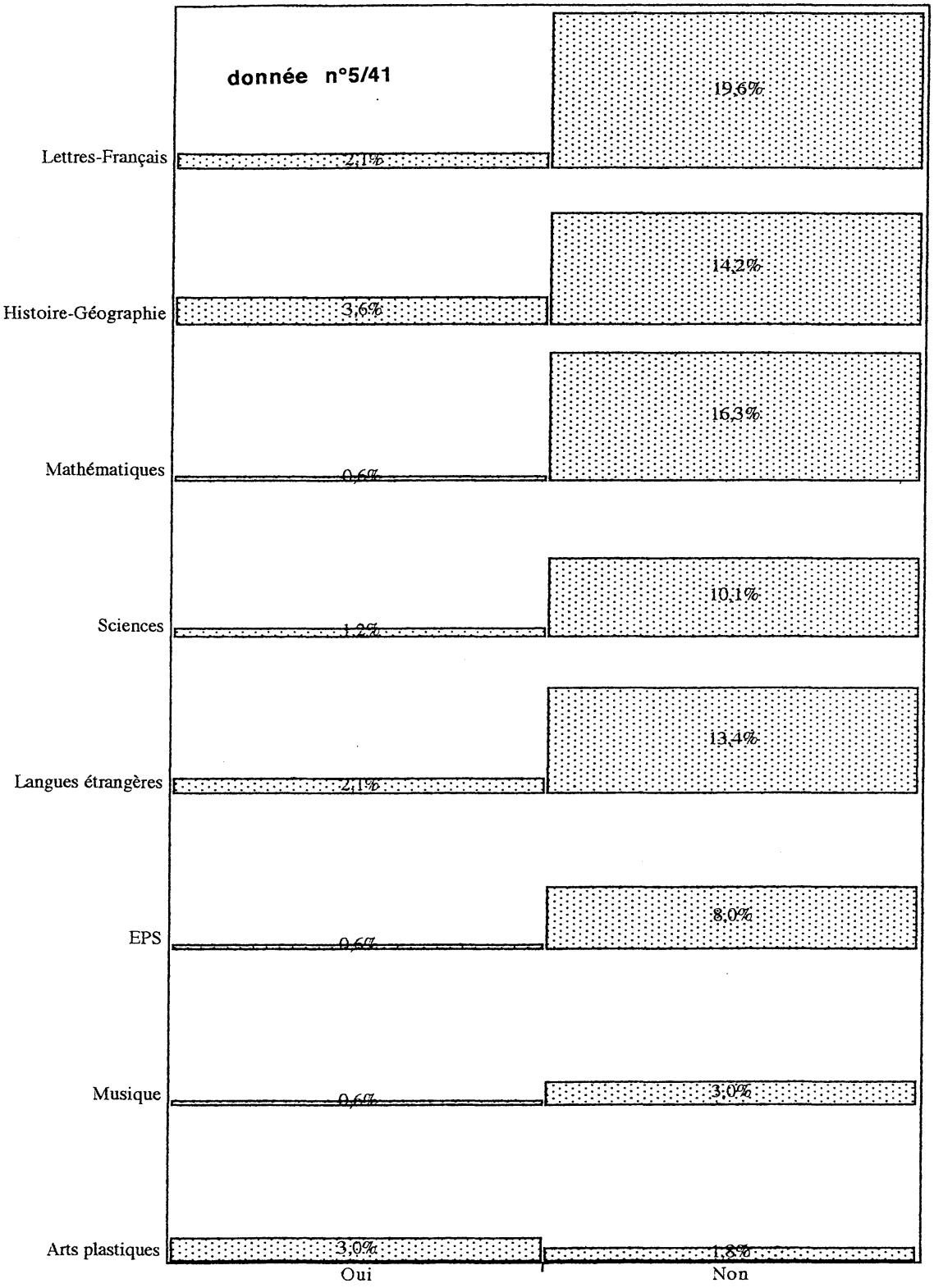

Les librairies et leur localisation choisies par les professeurs interrogés : choix n°1 :

Localisation	Nom	Fréquence de citation	
Alençon	**Divers**		**24**
Alençon	Majuscule	01	
Alençon	Soyer	01	
Argentan	Divers	01	
Avranches	**Divers**		**13**
Avranches	CLDP	01	
Bayeux	**Divers**		**08**
Brest	Dialogues	01	
Caen	**Divers**		**87**
Caen	Brouillon de culture	04	
Caen	CRDP	09	
Caen	**FNAC**		**36**
Caen	Librairie des universités	01	
Caen	Mémorando	01	
Caen	Plein ciel	01	
Caen	XXème siècle	02	
Carentan	Divers	01	
Cherbourg	**Divers**		**16**
Coutances	Divers	04	
Deauville	Divers	01	
Domfront	Divers	02	
Flers	Divers	07	
Flers	Maison de la Presse	02	
Granville	Divers	02	
Joinville le Pont	Bazina	01	
La Ferté Bernard	Divers	02	
Le Mans	Divers	04	
Le Mans	FNAC	02	
Lisieux	**Divers**		**19**
Montebourg	Divers	01	
Mortagne au Perche	Divers	03	
Nogent	Divers	05	
Ouistreham	Divers	01	
Paris	Divers	07	
Paris	Attica	01	
Paris	FNAC	02	
Pont l'évêque	Divers	03	
Pont L'évêque	Maison de la presse	01	
Rennes	Divers	04	
Rennes	FNAC	02	
Rennes	Forum	01	
Saint Lô	Divers	14	
Saint Lô	CDDP	01	
Saint Lô	**OCEP**		**08**
Thury Harcourt	Divers	01	
Valognes	Divers	03	
Villedieu les Poêles	Divers	02	
Vire	Divers	03	
Vire	Levallet	01	
Par correspondance ...		01	

Distance moyenne par usager : ***29,02 Km***

Donnée n°5/42

Les librairies et leur localisation choisies par les professeurs interrogés : choix n°2 :

Localisation	Nom	Fréquence de citation	
Alençon	Divers	05	
Alençon	Boyer	01	
Angers	Divers	01	
Angleterre	Divers	01	
Avranches	Divers	03	
Bayeux	Divers	02	
Caen	**Divers**		**49**
Caen	Brouillon de culture	02	
Caen	**CRDP**		**07**
Caen	**FNAC**		**15**
Caen	OCEP	01	
Caen	Pochothèque	03	
Caen	**XXème siècle**		**06**
Chartres	Divers	01	
Cherbourg	**Divers**		**07**
Coutances	Divers	03	
Dives/sur/mer	Divers	01	
Douvres	Divers	01	
Flers	Divers	01	
Granville	Divers	01	
Hérouville	Divers	02	
Kiel (RFA)	Divers	01	
La Ferté Macé	Divers	01	
Laval	Divers	01	
Le Mans	Divers	05	
Le Mans	FNAC	03	
Lisieux	Divers	02	
Lorient	Librairie L	01	
Lyon	Divers	01	
Nogent le Rotron	Divers	02	
Paris	**Divers**		**18**
Paris	Centre Pompidou	02	
Paris	Attica	01	
Paris	FNAC	03	
Paris	NQL	01	
Poitiers	Divers	01	
Pont L'évêque	Divers	01	
Rennes	**Divers**		**07**
Rennes	FNAC	02	
Rennes	Forum	03	
Saint Lô	Maison de la presse	03	
Tours	Divers	02	
Valognes	Divers	01	
Vire	Divers	01	

Par correspondance ... **03**

Distance moyenne par usager : ***90,75Km***

Donnée n°5/43

Structures documentaires fournissant l'essentiel de la documentation professionnelle selon les enseignants :

Donnée n°5/44

	Effectifs	%
CDI	190	70,9%
IUFM	36	13,5%
B.U.	31	11,6%
B.M.	24	9,0%
CDDP	123	45,9%
Centres spécialisés	14	5,3%
TOTAL / répondants	268	156,0%

Autres diverses structures sollicitées (en premier choix) pour trouver de l'information à visée professionnelle :

donnée n°5/45

Occurences	
1	Archives de Saint Lô
1	Bibliothèque des langues anciennes à Caen, 5
1	Bibliothèque municipale de Bayeux
1	Bibliothèque universitaire de Caen
1	Caen université
1	Centre de recherche d'Archéologie médiévale : université de Caen
1	CRDP de Caen
1	CRDP de Caen (service informatique)
1	Faculté de sciences à Caen
1	IREM Caen, 60
5	IREM de Caen
1	IUFM de Caen : équipe de professeurs
1	La Vilette Paris, 250
1	Maison des enseignants de Caen
1	NFR STAPS à Caen
1	UEF REPS STAPS à Caen
1	Université de Caen
1	Université section latin à Caen

Autres diverses structures sollicitées (en second choix) pour trouver de l'information à visée professionnelle :

donnée n°5/46

Occurences	
1	Bibliothèque universitaire de Caen
1	Bibliothèque universitaire de Lettres modernes de Caen
1	CRD du Conservatoire de Caen, 30

d'enseignement du professeur interrogé :

donnée n°5/47

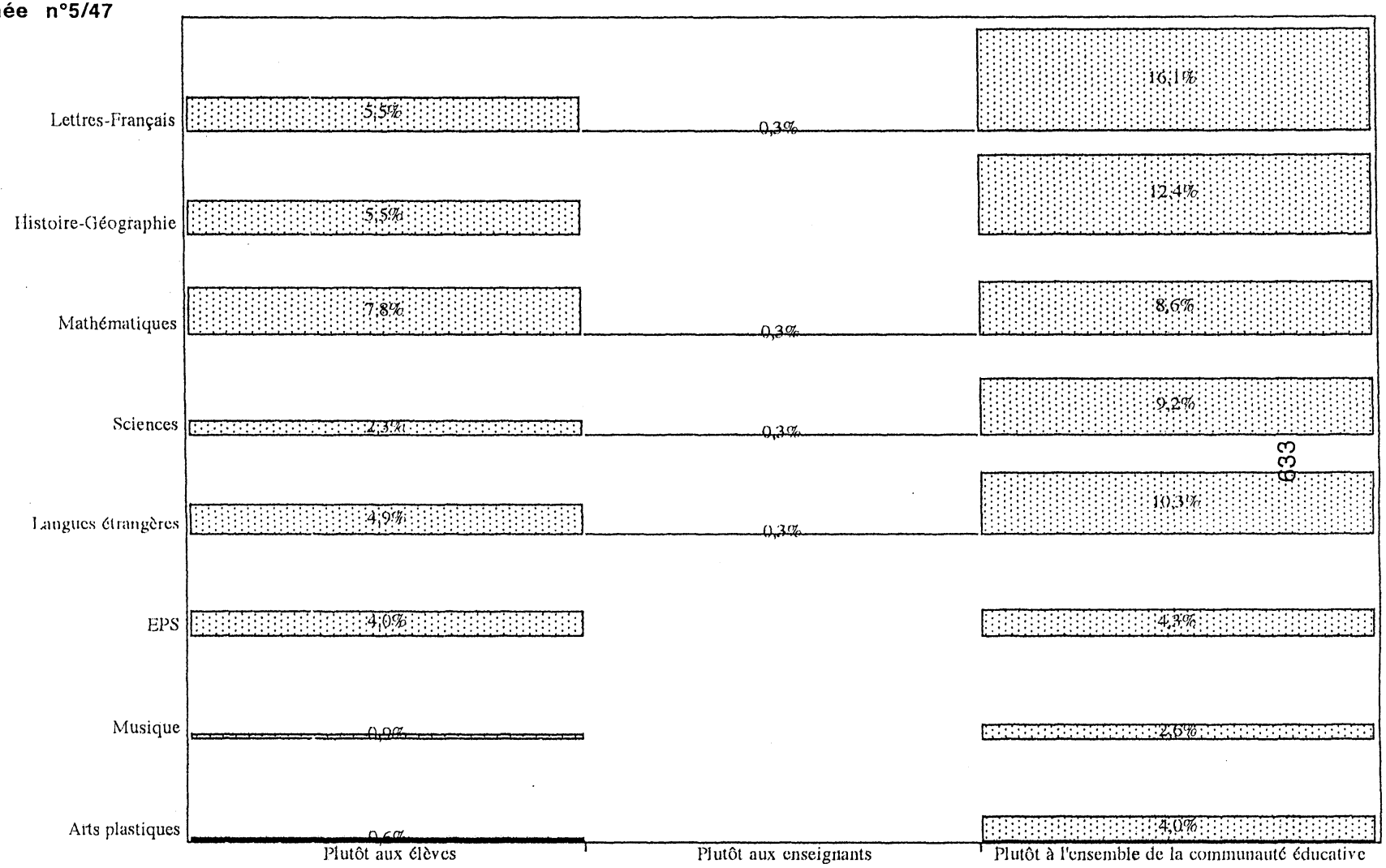

d'enseignement du professeur interroge :

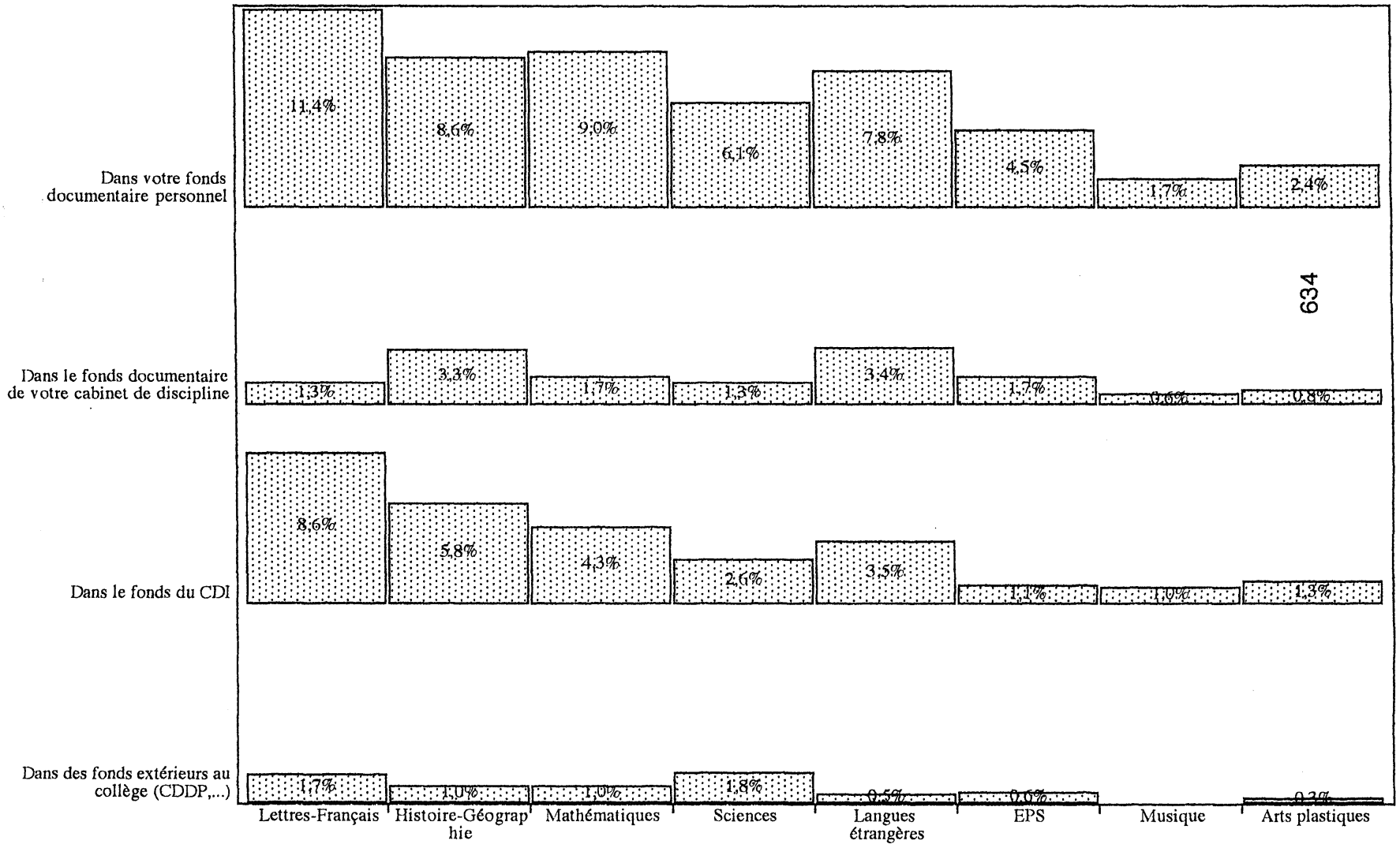

discipline d'enseignement du professeur interrogé :

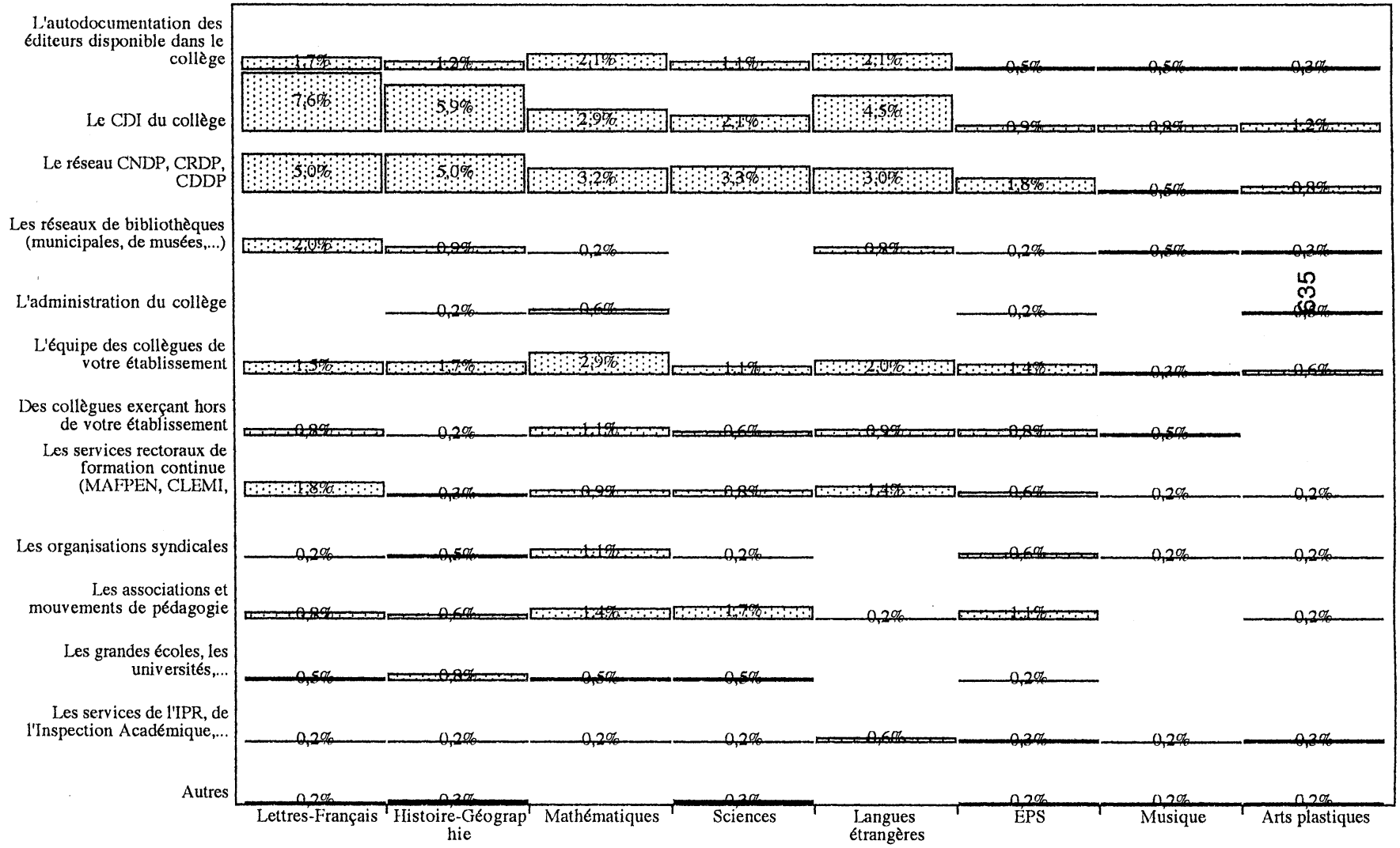

Σ=660 Khi2=97,6 ddl=84 p=0,147 (Val. théoriques < 5 = 62)

donnée n°5/49

discipline d'enseignement du professeur interrogé :

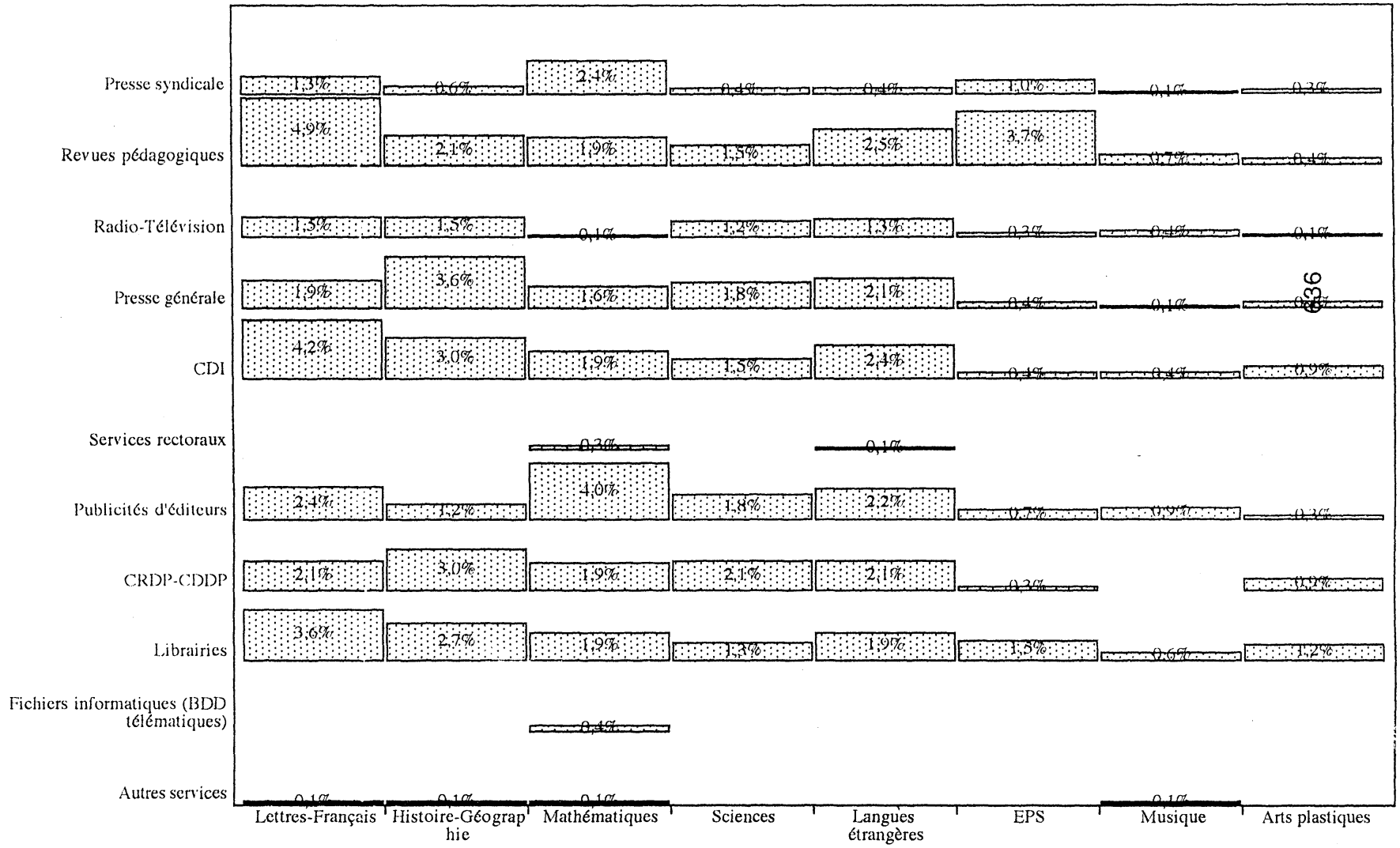

donnée n°5/50

Type d'information empruntée/consultée auprès du CDI :

donnée n°5/51

	Effectifs	%
Sans réponses	6	
Disciplinaire	277	85,3%
Pédagogie générale	92	28,4%
Documentaire du CDI	36	11,1%
Commerciale d'éditeurs	49	15,1%
Centres documentaires spécialisés	9	2,8%
Administrative	91	28,0%
Culturelle	134	41,2%
TIC/Nouvelles technologies	30	9,3%
Documentaires spécialisées	57	17,5%
TOTAL / interrogés	325	238,5%

d'enseignement des professeurs interrogés :

donnée n°5/52

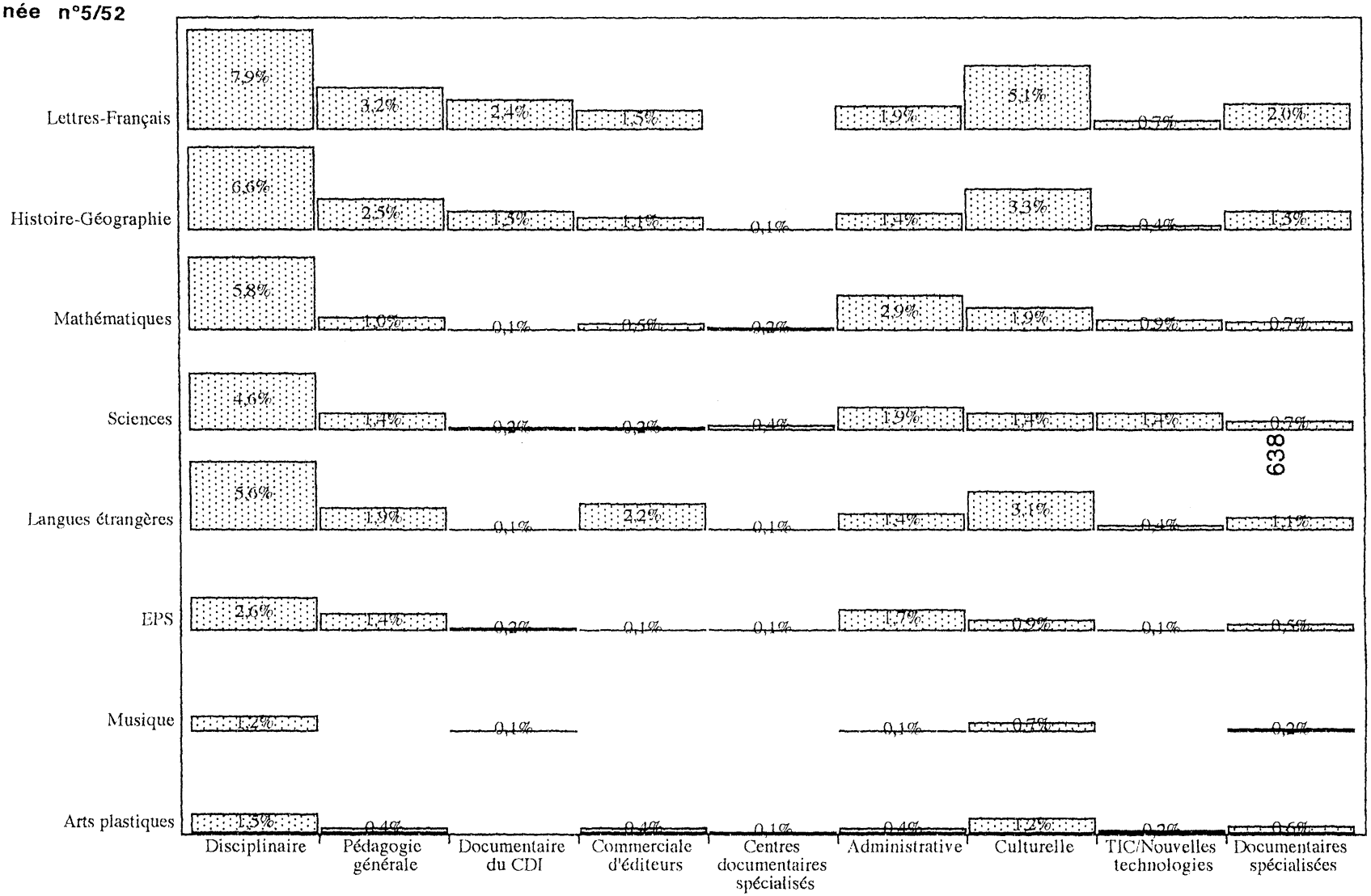

Consultation des affichages selon la quantité d'ouvrages possédés personnellement:

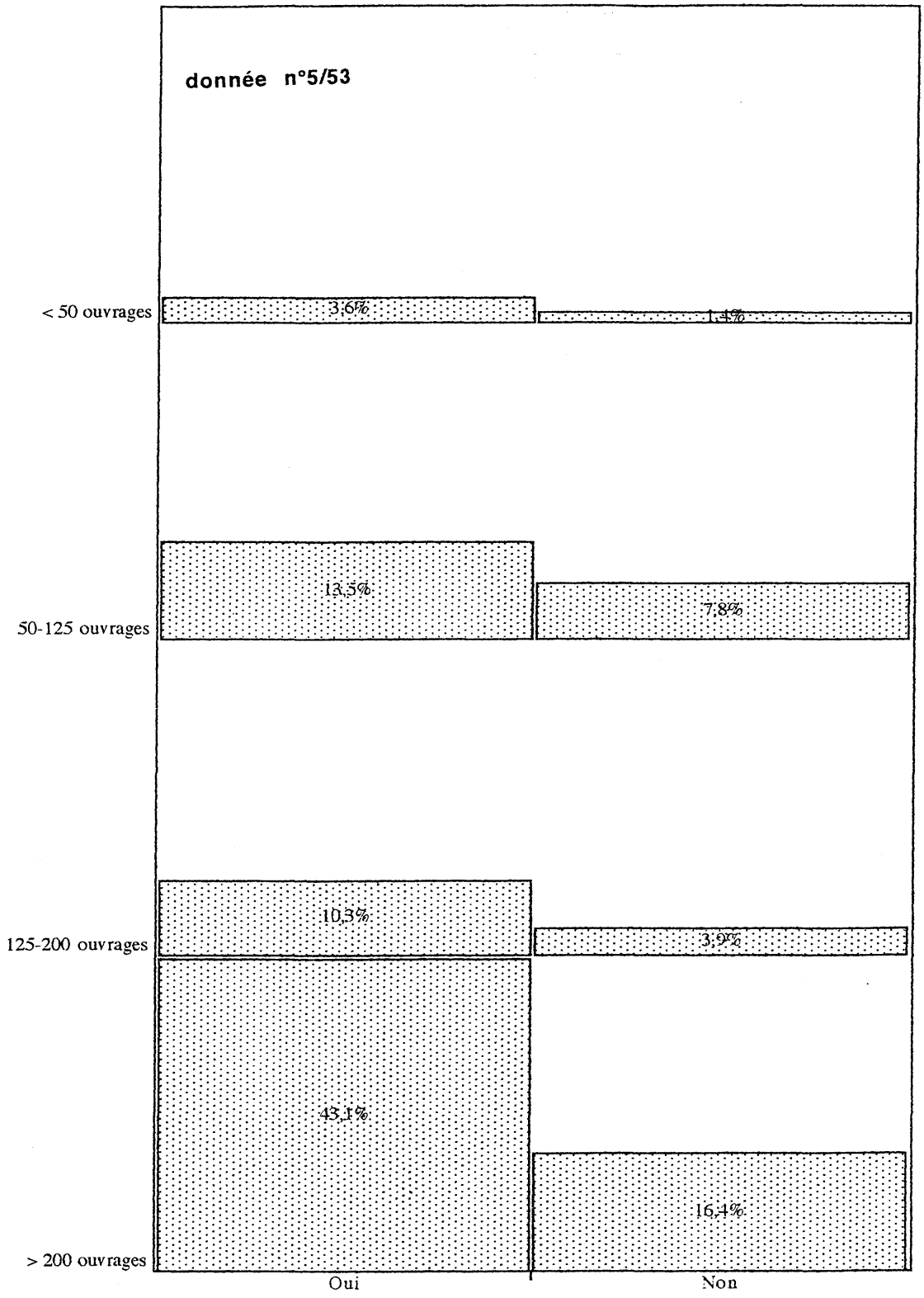

Volume des documents empruntés auprès du CDI par les professeurs depuis le début de l'année scolaire 1995-1996 (deux trimestres)

donnée n°5/54

	Effectifs	%
Sans réponses		
0 document	45	13,8%
1-5 documents	122	37,5%
6-10 documents	81	25,0%
11-15 documents	31	9,5%
+de 15 documents	46	14,3%
TOTAL	325	100,0%

d'ouvrages possédés personnellement :

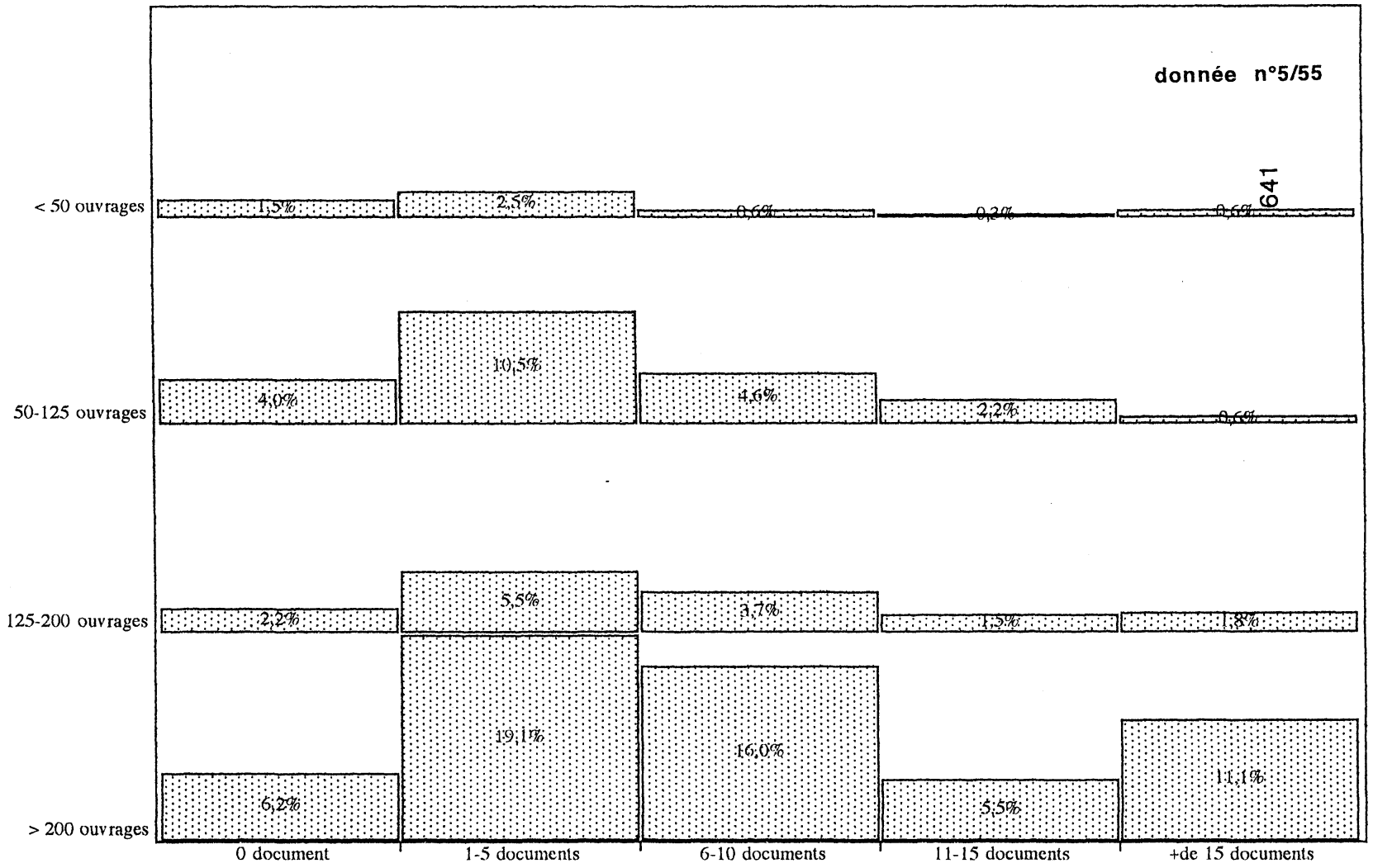

d'ouvrages à visée professionnelle possédés personnellement :

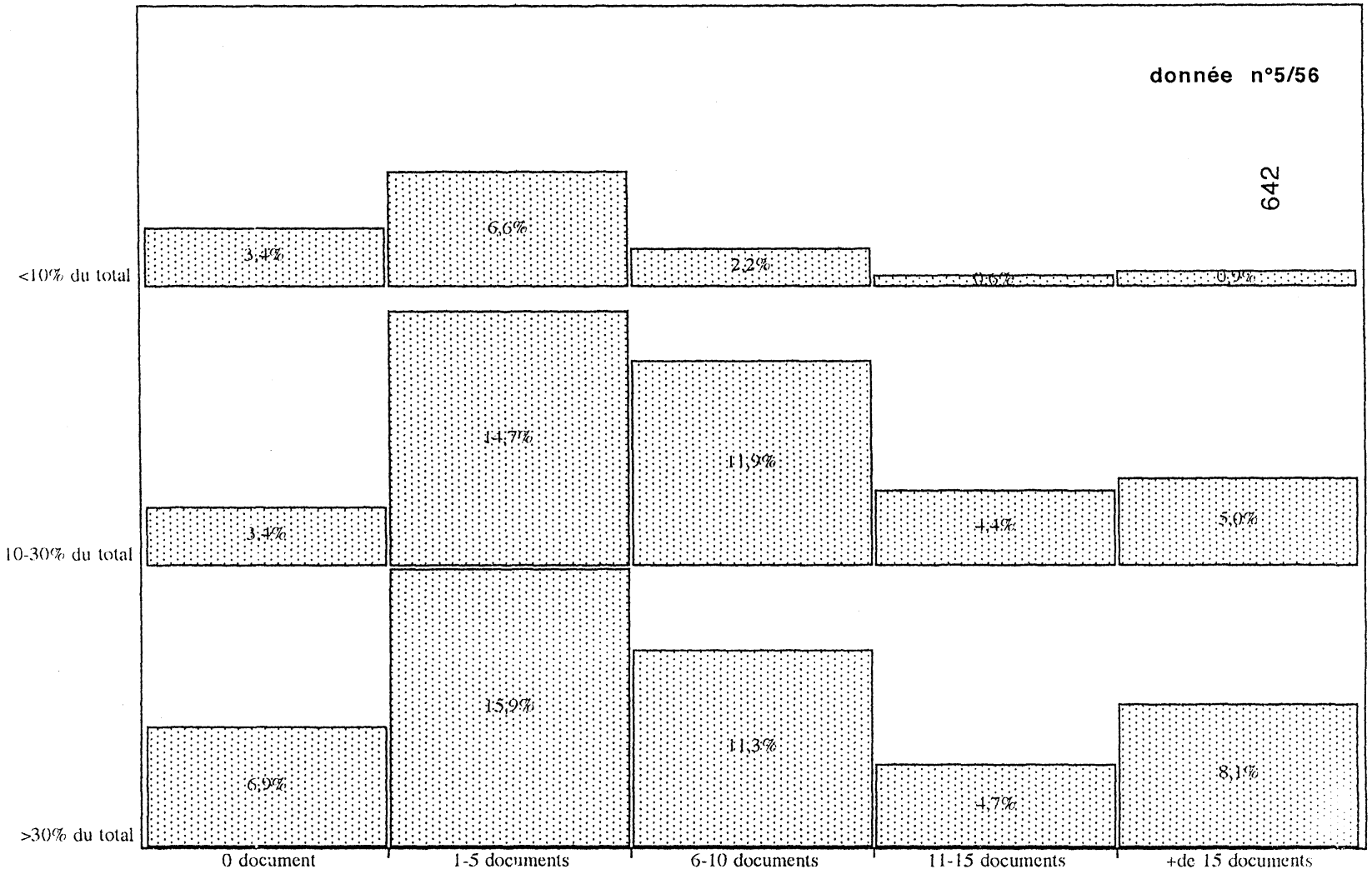

le début de l'année scolaire 1995-1996 (deux trimestres) selon la part de documents à visée professionnelle possédés personnellement et présents au CDI :

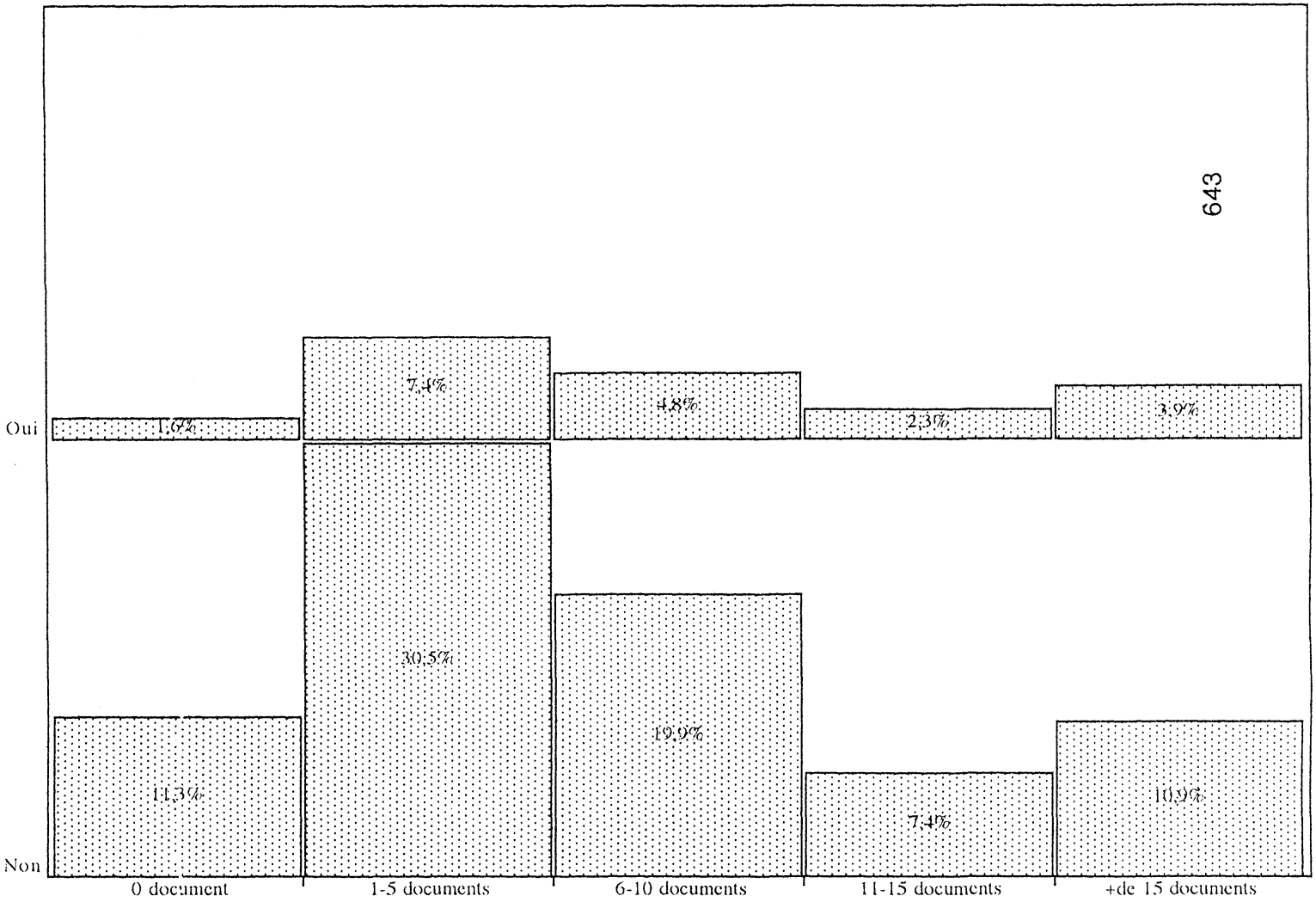

donnée n°5/57

Type de documents consultés au CDI par les enseignants :

donnée n°5/58

	Effectifs	%
Vidéo	130	11,0%
Logiciels	21	1,8%
Documents sonores	18	1,5%
Périodiques	139	11,8%
Presse syndicale	5	0,4%
Manuels scolaires	177	15,0%
Usuels, encyclopédies	140	12,0%
Catalogues des éditeurs	62	5,3%
Infos culturelles sur divers	61	5,3%
CD-Rom, CD-I	27	2,3%
Ouvrages de pédagogie	118	10,0%
Romans de littérature de Jeunesse	67	5,8%
Livres du maître	53	4,5%
Littérature officielle (BO,...)	97	8,3%
Autodocumentation, ONISEP,...	50	4,3%
Autres	12	1,0%
TOTAL / réponses	1177	100,0%

Type de documents consultés au CDI selon le type de collège :

donnée n°5/59

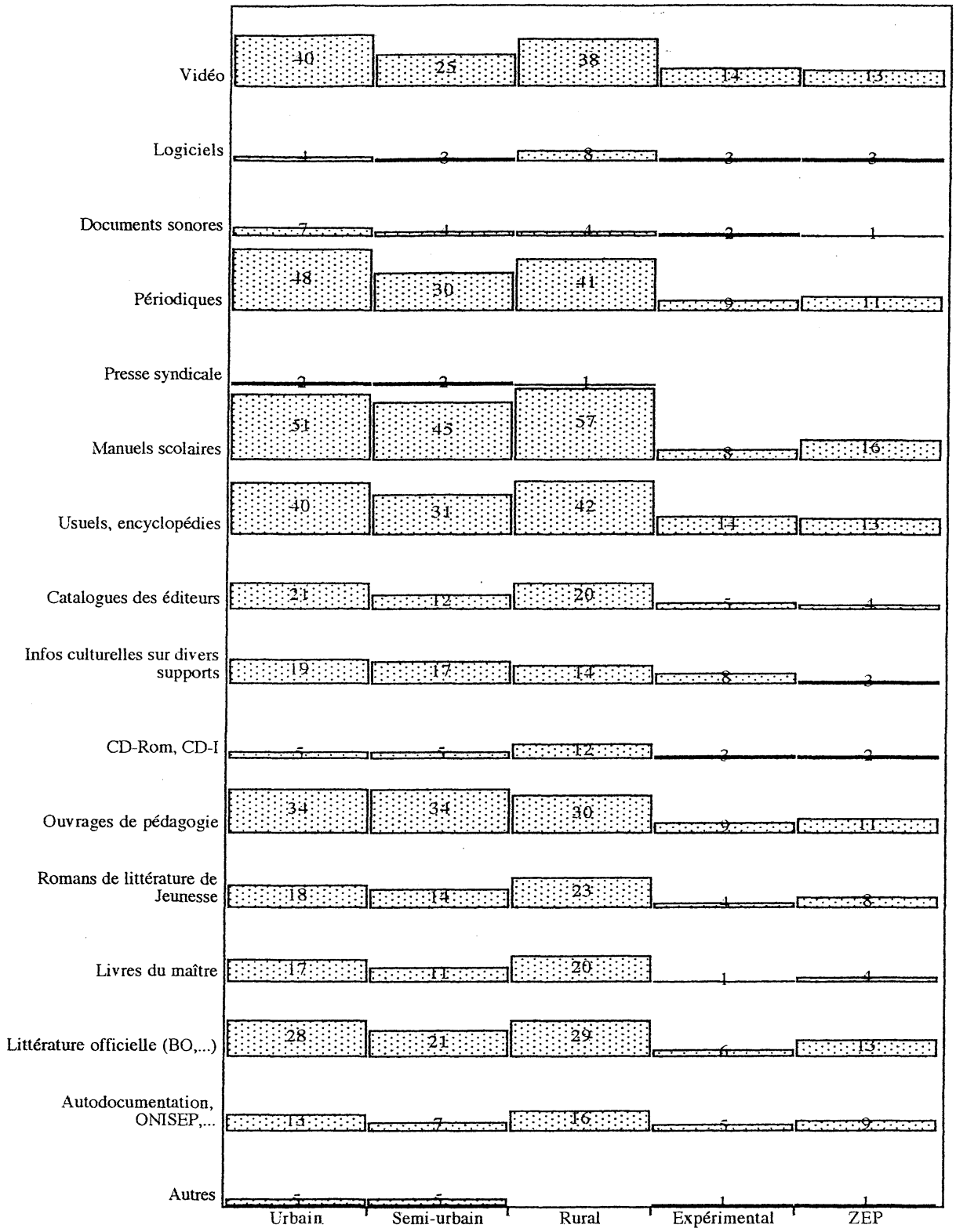

Type de documents consultés au CDI selon le type de collège du Calvados :

donnée n°5/60

	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	ZEP	TOTAL
Vidéo	15	4	13	6	3	41
Logiciels	3	1	3			7
Documents sonores	4	2		2	1	9
Périodiques	31	9	17	6	3	66
Presse syndicale	2	1				3
Manuels scolaires	25	12	20	5	5	67
Usuels, encyclopédies	23	5	19	4	2	53
Catalogues des éditeurs	12	1	10	2	2	27
Infos culturelles sur divers supports	8	5	6	3	1	23
CD-Rom, CD-I	3	1	4			8
Ouvrages de pédagogie	20	8	8	3	3	42
Romans de littérature de Jeunesse	9	4	14	2	3	32
Livres du maître	8	4	6		4	22
Littérature officielle (BO,...)	14	4	13	5	5	41
Autodocumentation, ONISEP,...	10	2	5	1	2	20
Autres	1	1				2
TOTAL	188	64	138	39	34	463

Type de documents consultés au CDI selon le type de collège de la Manche:

donnée n°5/61

	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	ZEP	TOTAL
Vidéo	15	6	17	4	3	45
Logiciels	1	1	3	2	1	8
Documents sonores	1	2	4			7
Périodiques	7	11	13	3	5	39
Presse syndicale		1				1
Manuels scolaires	16	15	20	2	5	58
Usuels, encyclopédies	13	16	14	7	4	54
Catalogues des éditeurs	8	3	5	2	1	19
Infos culturelles sur divers supports	7	7	6	3	1	24
CD-Rom, CD-I	1	1	6	2	2	12
Ouvrages de pédagogie	10	8	14	4	6	42
Romans de littérature de Jeunesse	6	2	4	2	3	17
Livres du maître	6	2	10	1		19
Littérature officielle (BO,...)	8	6	7	1	2	24
Autodocumentation, ONISEP,...	1	2	4	1	2	10
Autres	2	3		1	1	7
TOTAL	102	86	127	35	36	386

Type de documents consultés au CDI selon le type de collège de l'Orne:

donnée n°5/62

	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	ZEP	TOTAL
Vidéo	10	15	8	4	7	44
Logiciels		1	2	1	2	6
Documents sonores	2					2
Périodiques	10	10	11		3	34
Presse syndicale			1			1
Manuels scolaires	10	18	17	1	6	52
Usuels, encyclopédies	4	10	9	3	7	33
Catalogues des éditeurs	1	8	5	1	1	16
Infos culturelles sur divers supports	4	5	2	2	1	14
CD-Rom, CD-I	1	3	2	1		7
Ouvrages de pédagogie	4	18	8	2	2	34
Romans de littérature de Jeunesse	3	8	5		2	18
Livres du maître	3	5	4			12
Littérature officielle (BO,...)	6	11	9		6	32
Autodocumentation, ONISEP,...	2	3	7	3	5	20
Autres	2	1				3
TOTAL	62	116	90	18	42	328

Type d'information empruntée/consultée au CDI selon le type de collège : donnée n°5/63

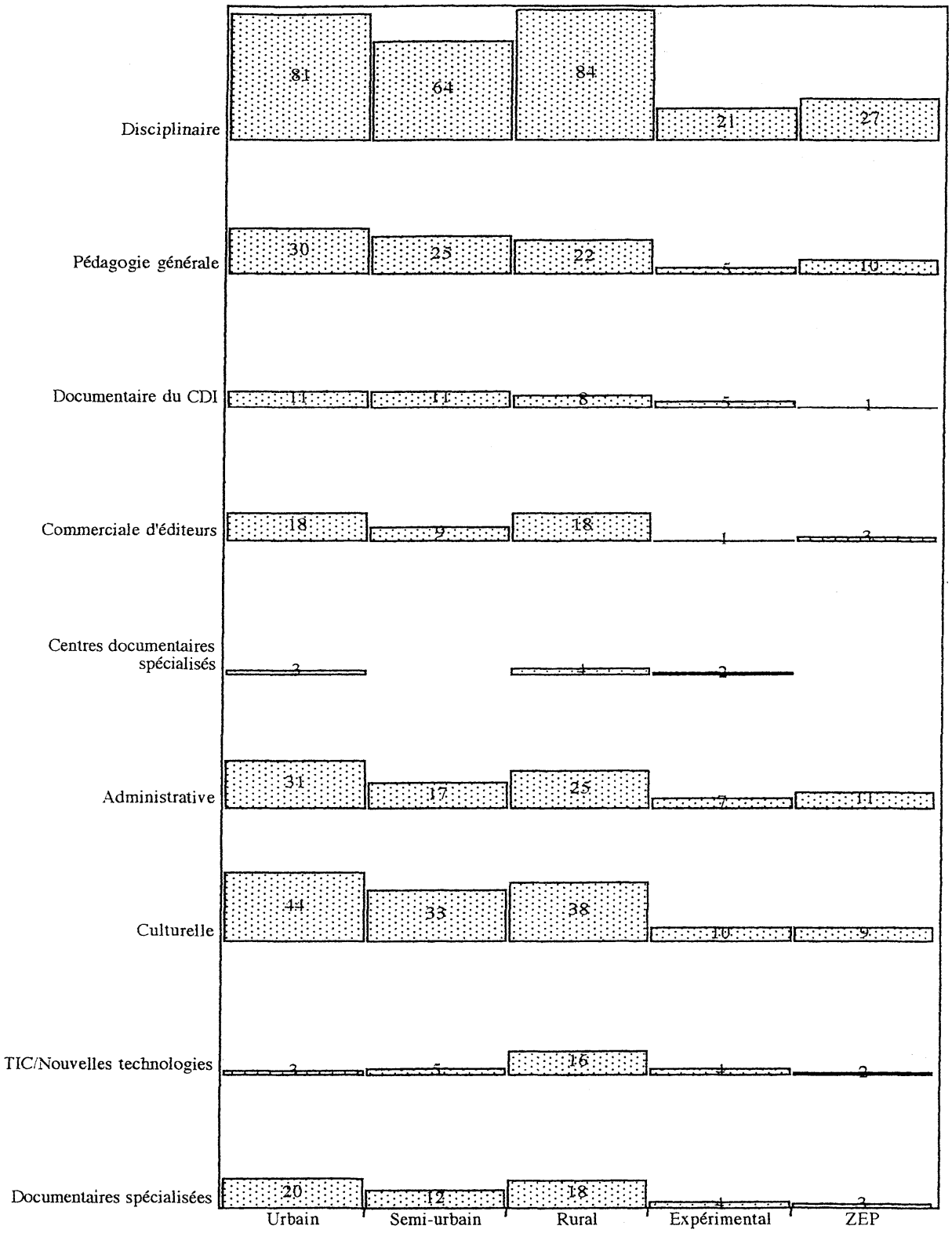

Dernier passage au CDI selon le département d'implantation du collège :

Khi2=12,8 ddl=4 p=0,013 (Très significatif)

donnée n°5/64

	Calvados	Manche	Orne	TOTAL
- d'une semaine	56	59	38	153
8 j.-1 mois	42	31	31	104
+ d'1 mois	36	10	21	67
TOTAL	134	100	90	324

Dernier passage au CDI selon le type de collège :

donnée n°5/65

	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	ZEP	TOTAL
- d'une semaine	44	39	52	9	9	153
8 j.-1 mois	30	22	28	10	14	104
+ d'1 mois	18	17	15	9	8	67
TOTAL	92	78	95	28	31	324

Sentiment d'exclusivité de certains documents disponibles dans le fonds documentaire du CDI du collège d'exercice :

donnée n°5/66

	Effectifs	%
Oui	69	21,7%
Non	249	78,3%
TOTAL	318	100,0%

donnée n°5/67

	Effectifs	%
0-4 inclus	50	15,8%
5-6 inclus	113	35,7%
6-10 inclus	154	48,7%
TOTAL	317	100,0%

Qualification de la capacité de réponse du CDI en matière de fourniture de documents :

donnée n°5/68

	Effectifs	%
Mes besoins documentaires sont trop	97	30,5%
Je trouve quelques références	134	42,2%
Une part signifiante de mes	81	25,5%
Je ne travaille qu'avec la	6	1,9%
TOTAL	318	100,0%

Evaluation de la qualité du fonds documentaire du CDI par les professeurs interrogés en fonction de la présence d'un espace de travail réservé aux mêmes professeurs :

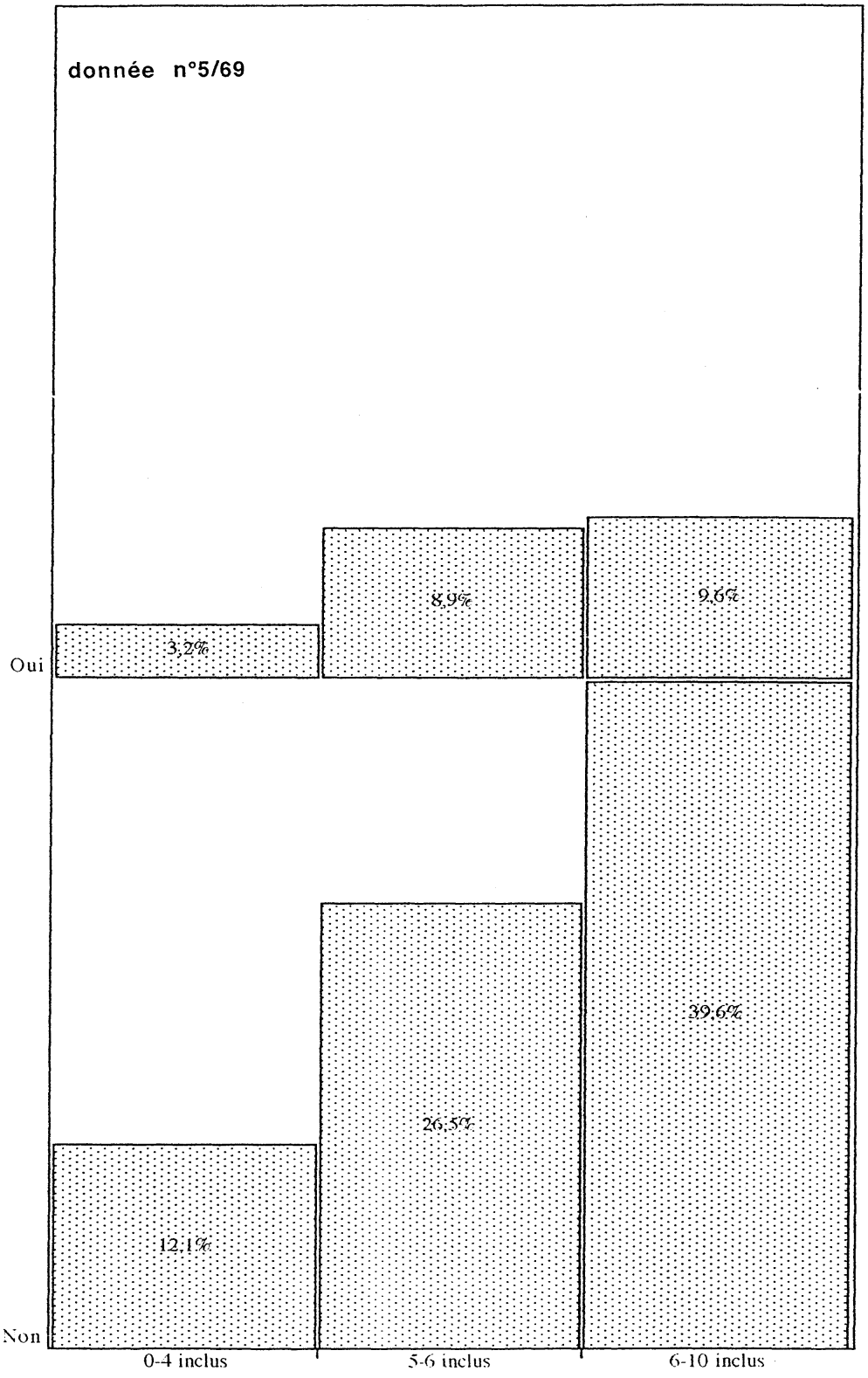

Evaluation de la qualité du fonds documentaire du CDI par les professeurs interrogés en fonction de la justesse des horaires d'ouverture du CDI :

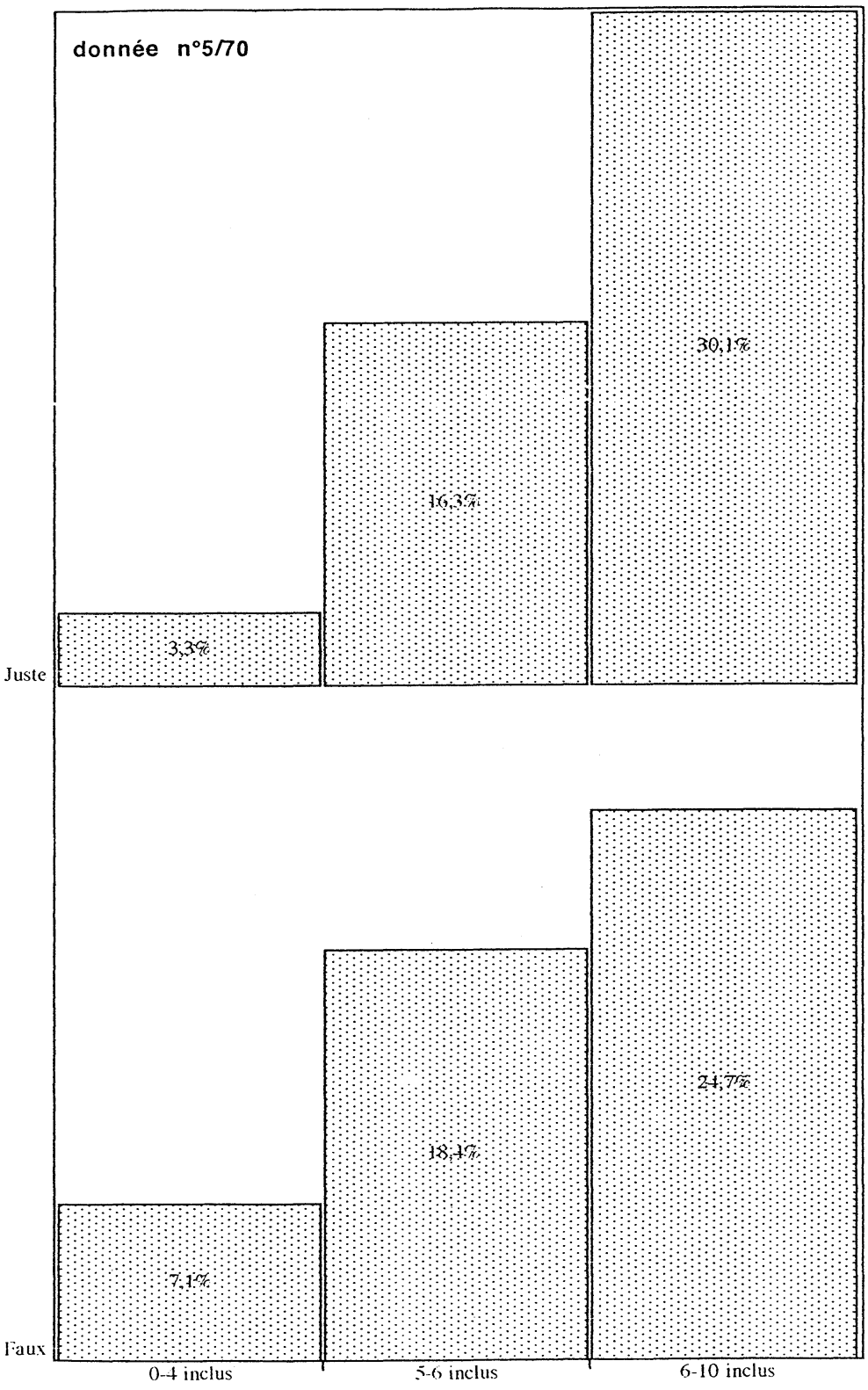

Σ=239 Khi2=4,83 ddl=2 p=0,087 (Assez significatif)

Evaluation de la qualité du fonds documentaire du CDI par les professeurs interrogés en fonction du nombre de documents empruntés par les mêmes professeurs :

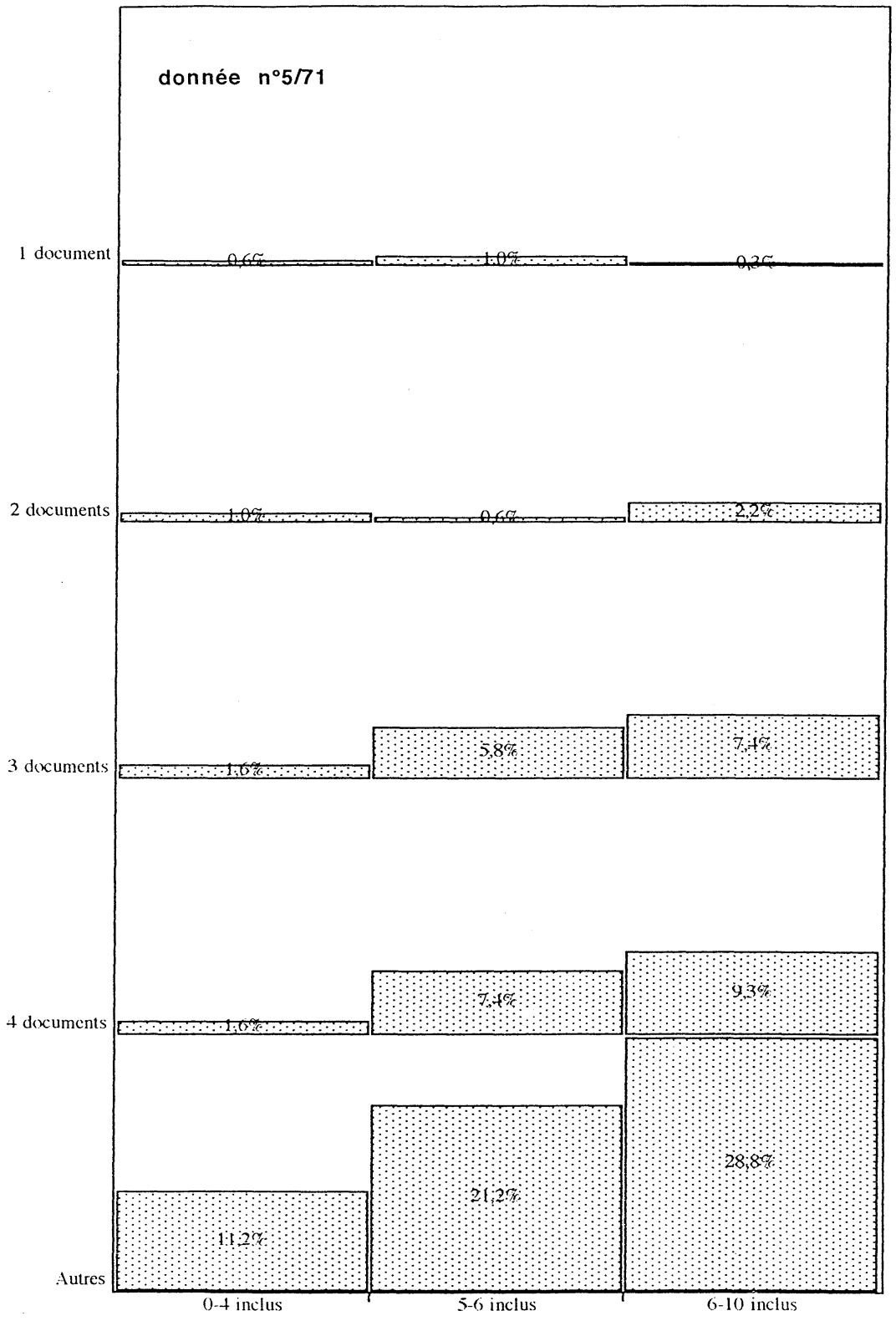

interrogés en fonction du sentiment d'exclusivité du fonds documentaire du CDI par les mêmes professeurs :

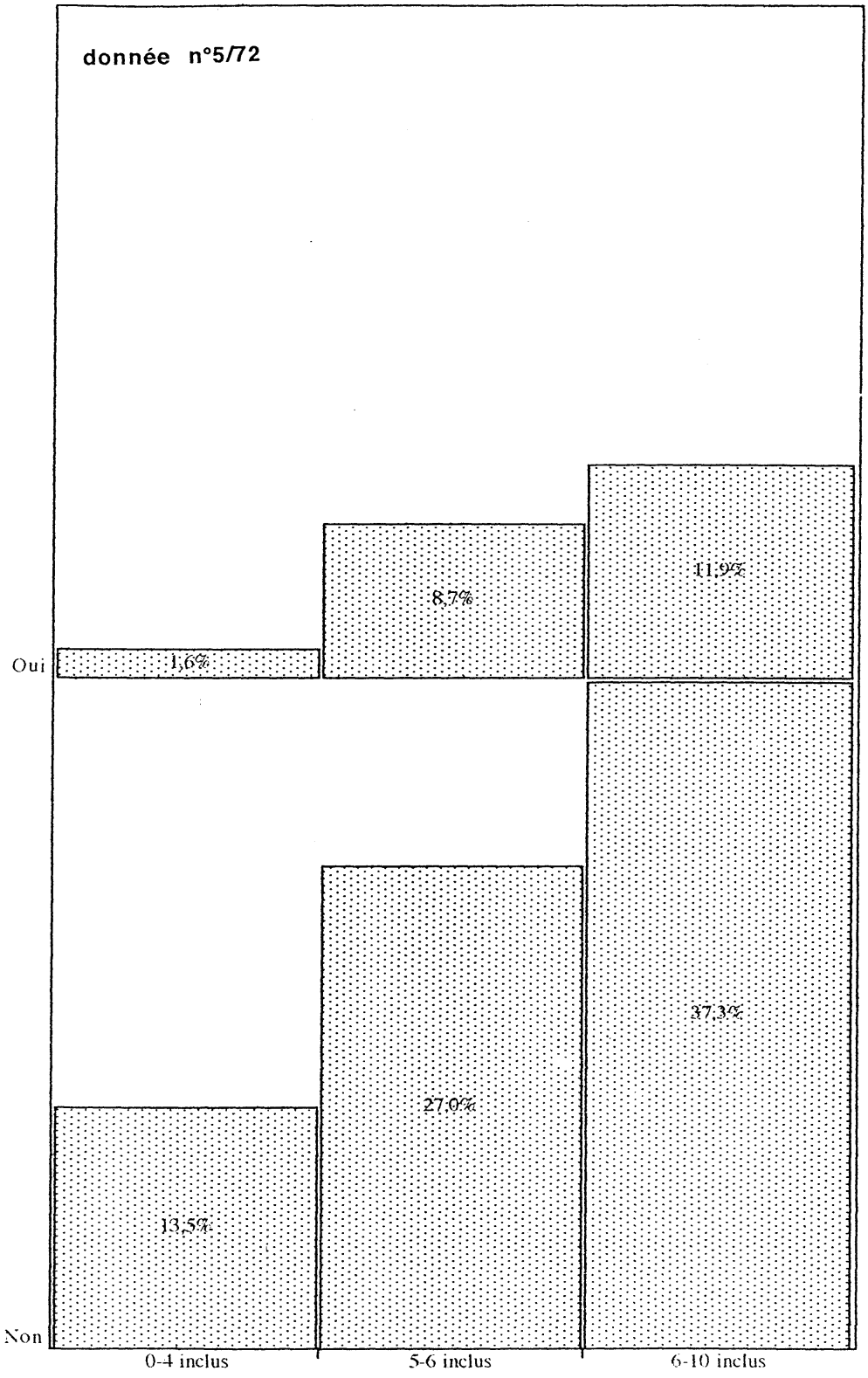

Participation déclarée par les enseignants au tri des documents du CDI :

donnée n°5/73

	Effectifs	%
Oui	17	5,3%
Non	307	94,8%
TOTAL	324	100,0%

Fréquence des tris des documents du CDI selon les professeurs interrogés:

donnée n°5/74

	Effectifs	%
1 fois par an	16	80,0%
2 à 3 fois par an	3	15,0%
4 fois et +	1	5,0%
TOTAL	20	100,0%

Consultation des dossiers documentaires si production par le documentaliste:

donnée n°5/75

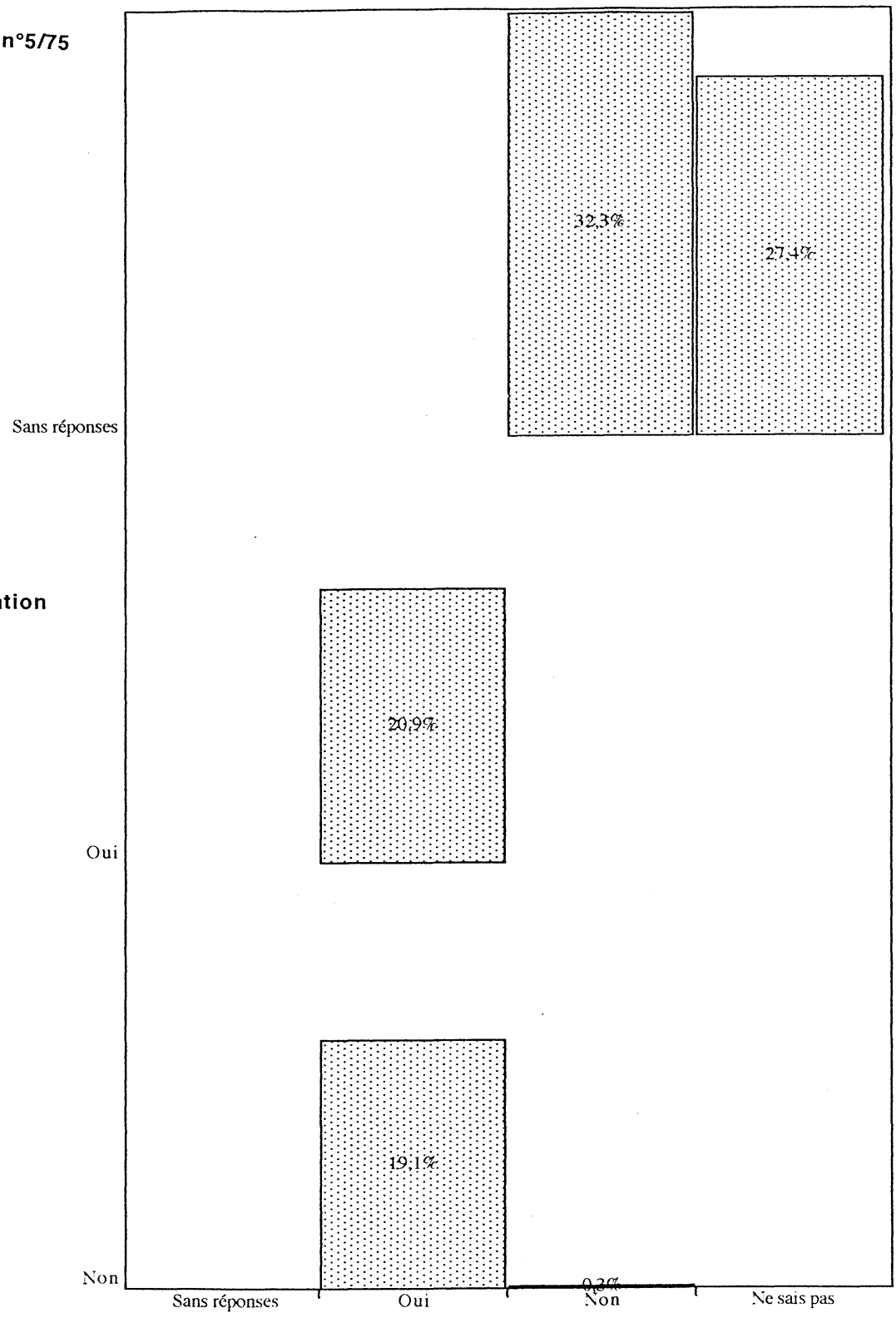

661

Consultation des nouveautés si production par le documentaliste:

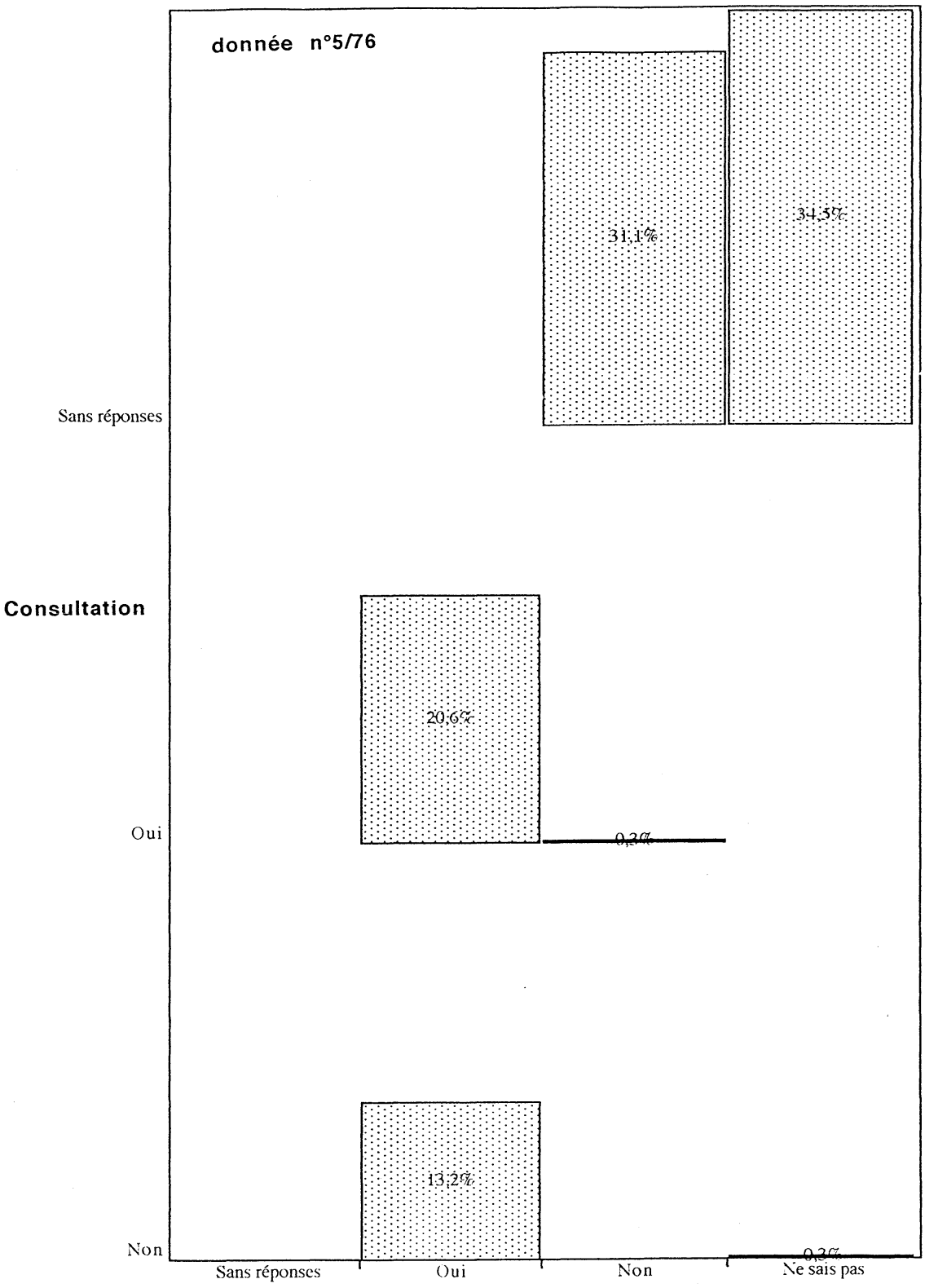

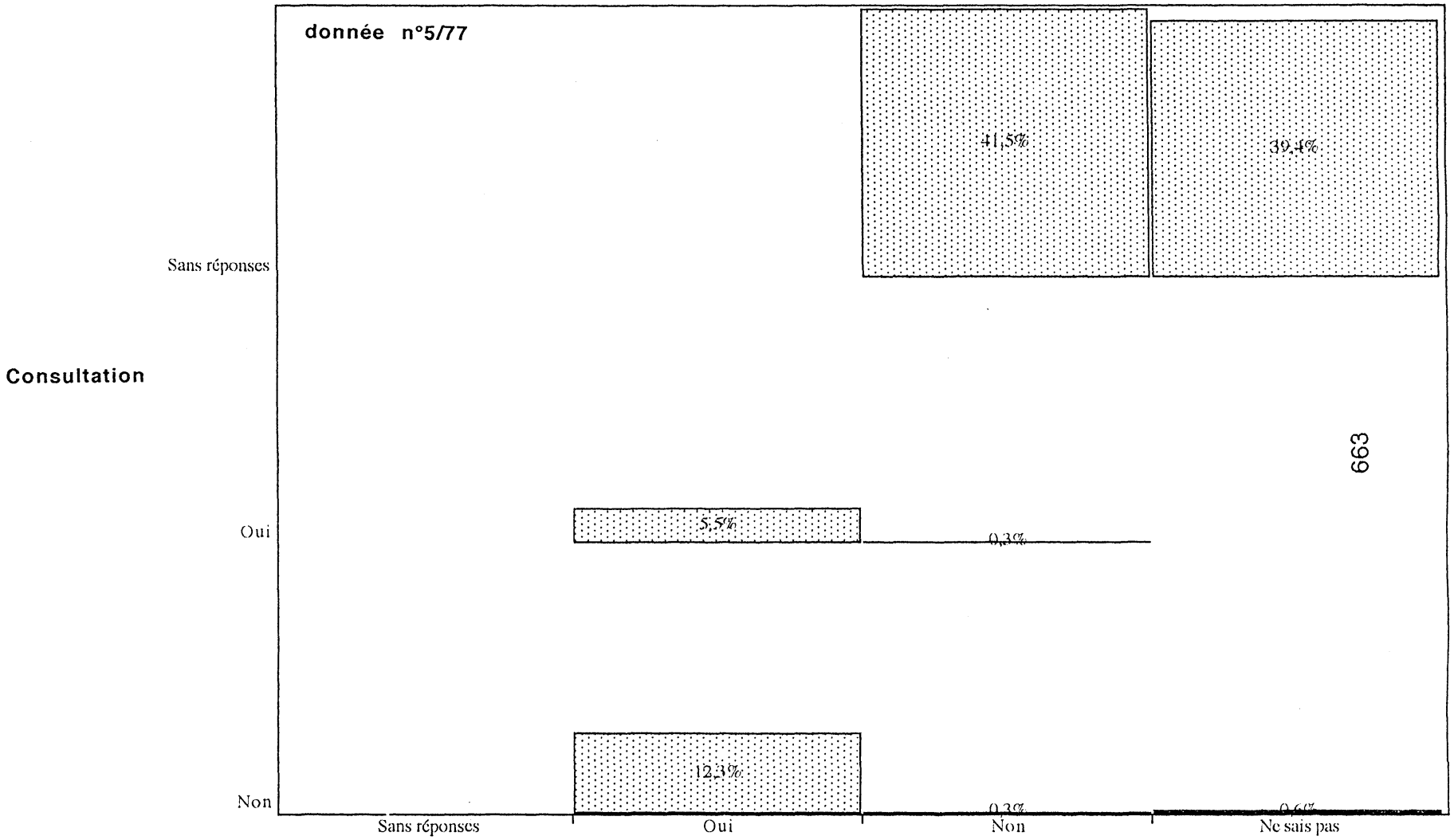
donnée n°5/77
Consultation
Sans réponses
Oui
Non
41,5%
39,4%
5,5%
0,3%
12,3%
0,3%
0,6%
663
Sans réponses
Oui
Non
Ne sais pas

Consultation des bulletins d'information si production par le documentaliste:

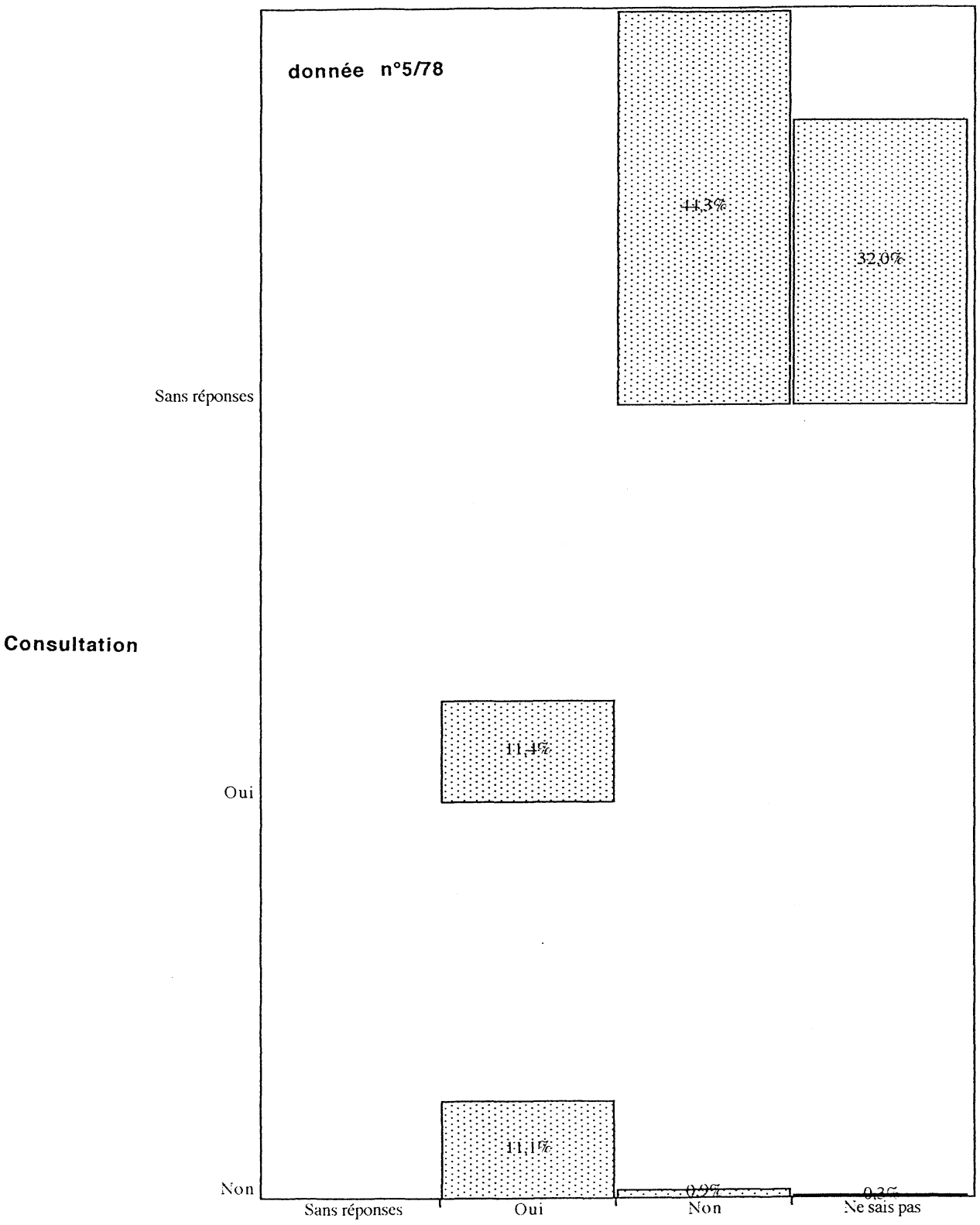

Consultation du bulletin des nouveautés si production par le documentaliste: avis des enseignants d'EPS

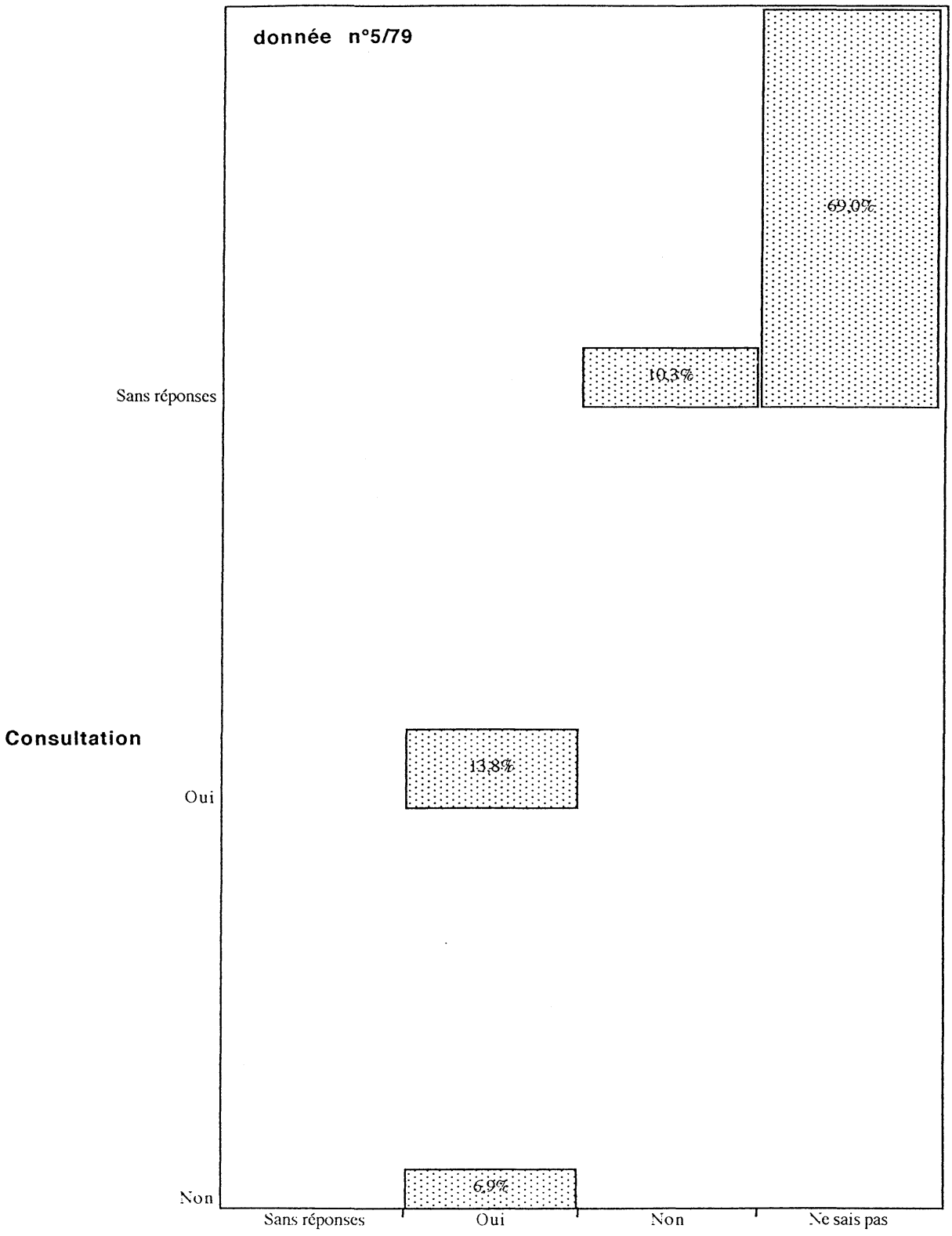

donnée n°5/80
Consultation
Sans réponses
Oui
Non
17,2%
65,5%
3,4%
10,3%
3,4%
666
Sans réponses
Oui
Non
Ne sais pas
Discipline(s) / EPS

Consultation des affichages si production par le documentaliste: avis des enseignants d'Histoire-Géographie

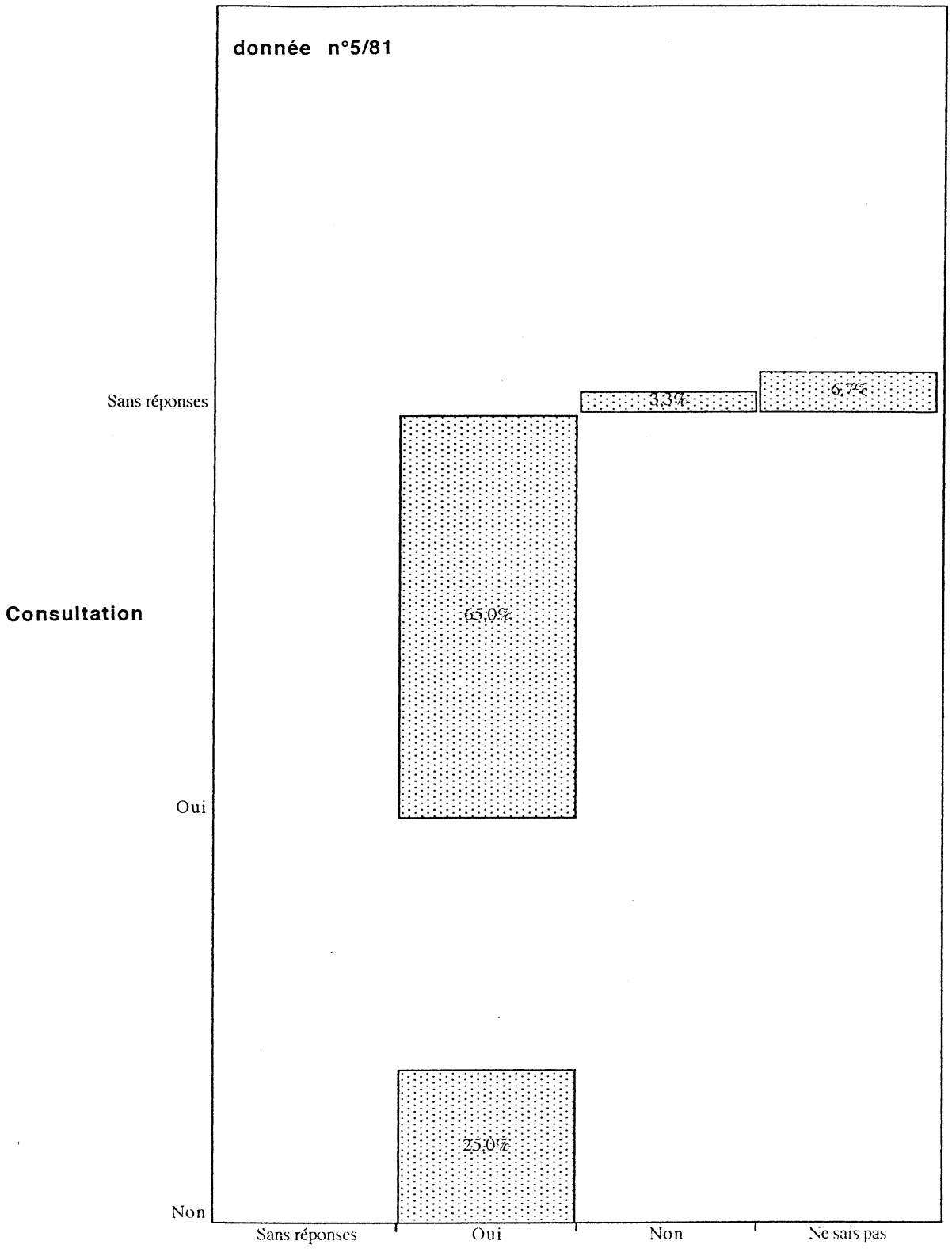

Discipline(s) : Histoire-Géographie

Consultation des sélections de textes officiels si production par le documentaliste: avis des enseignants d'Histoire-Géographie

Discipline(s) Histoire-Géographie

Consultation des sélections de textes officiels si production par le documentaliste: avis des enseignants de langues vivantes

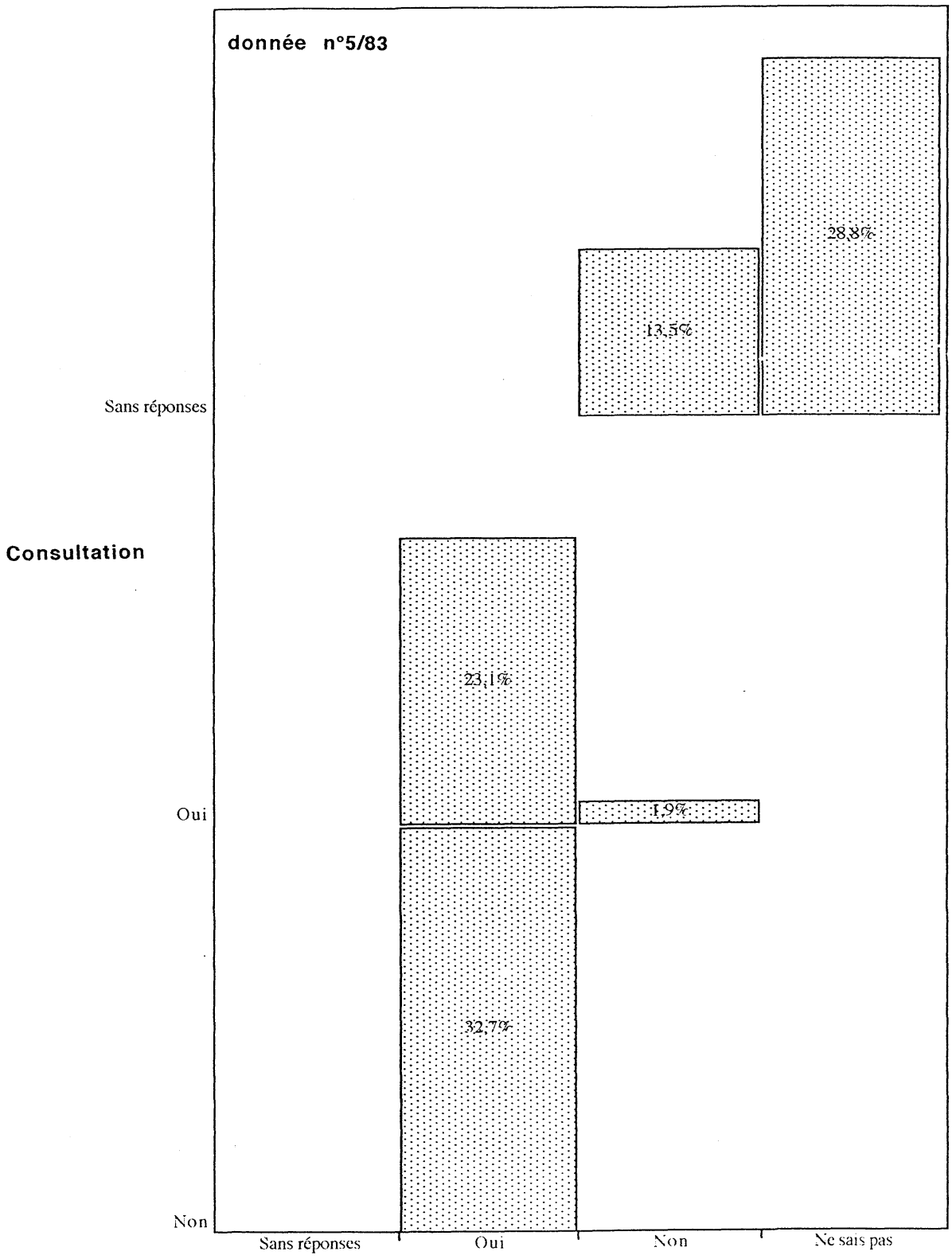

Discipline(s) Langues étrangères

Consultation des bulletins de nouveautés si production par le documentaliste: avis des enseignants de Lettres

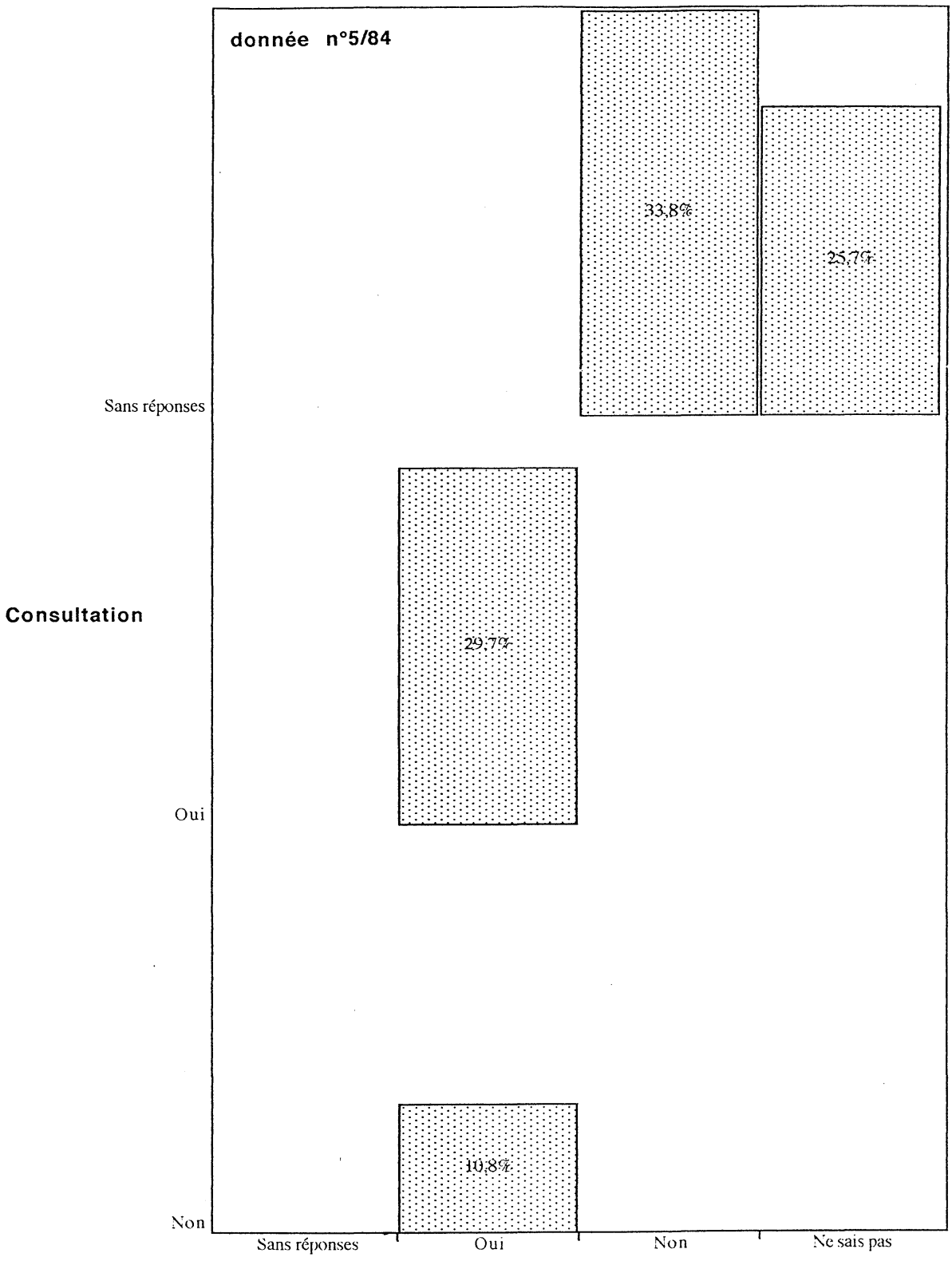

Discipline(s) : Lettres-Français

Consultation des sélections de textes officiels si production par le documentaliste: avis des enseignants de Mathématiques

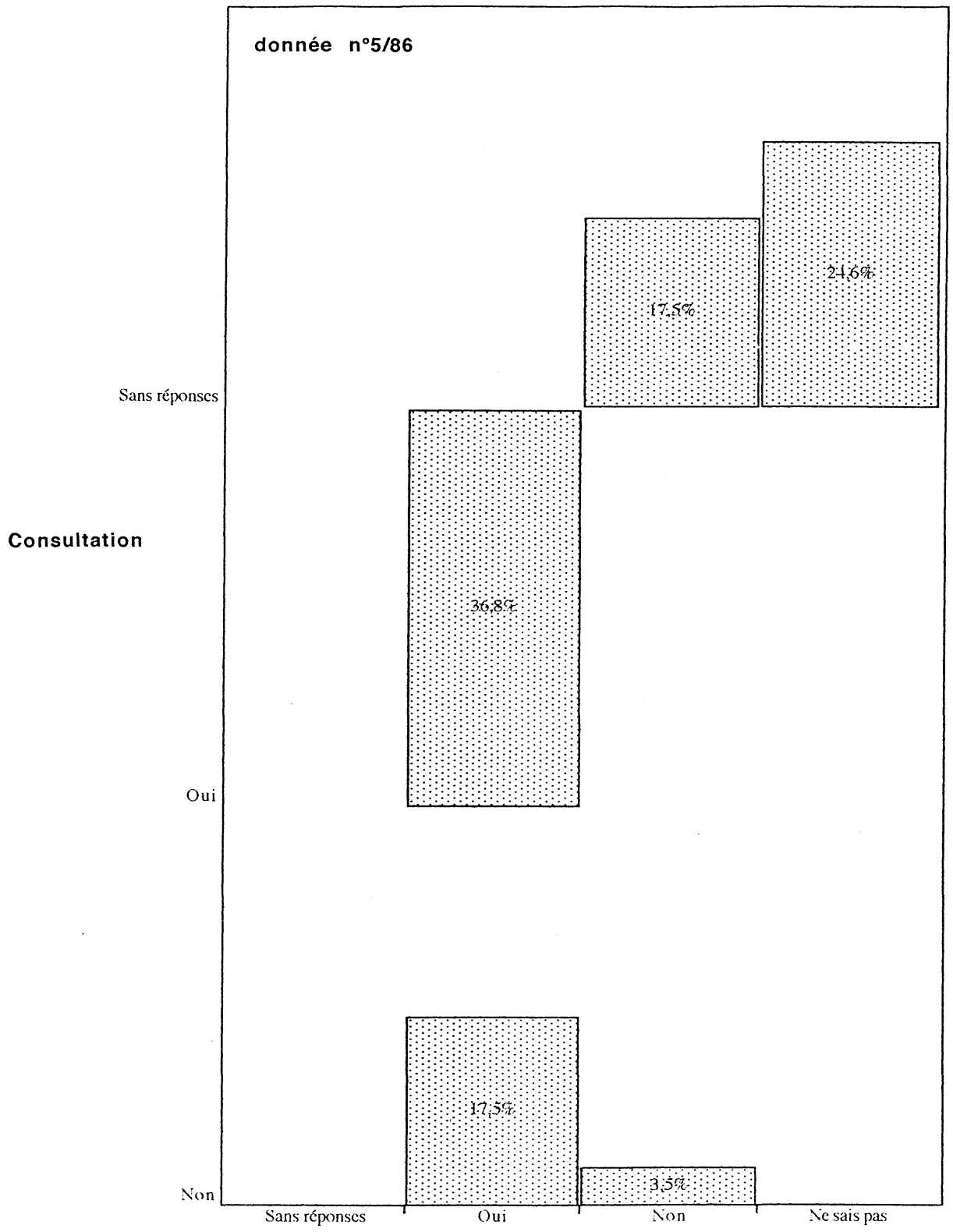

Consultation des affichages si production par le documentaliste: avis des enseignants de Mathématiques

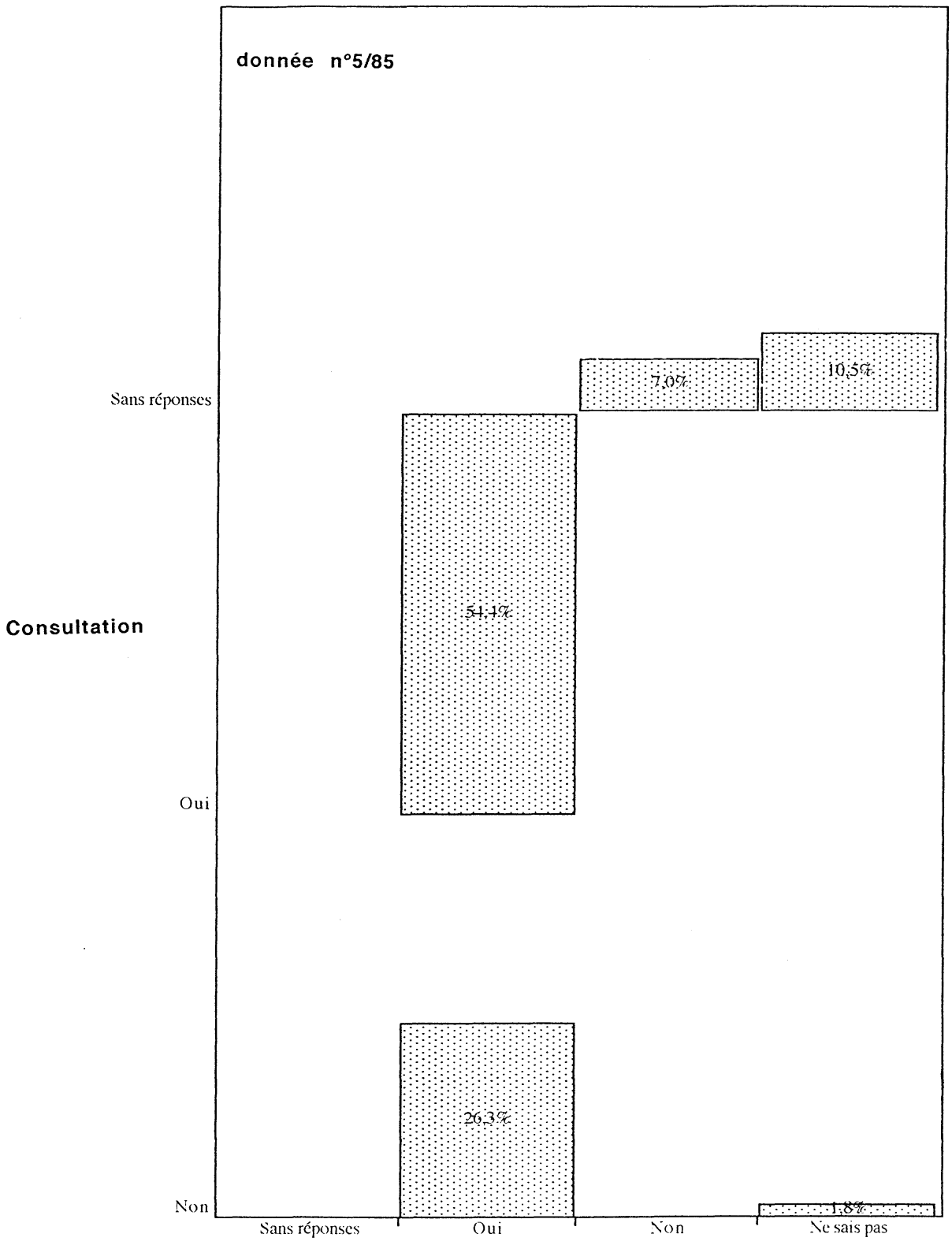

Discipline(s) Mathématiques

Annexe 9 :

Eléments statistiques liés au sixième chapitre de la deuxième partie

Moyens d'information professionnelle selon la discipline d'enseignement du professeur :

	Lettres-Français	Histoire-Géographie	Mathématiques	Sciences	Langues étrangères	EPS	Musique	Arts plastiques	TOTAL
L'autodocumentation des éditeurs	11	8	14	7	14	3	3	2	62
Le CDI du collège	50	39	19	14	30	6	5	8	171
Le réseau CNDP, CRDP, CDDP	33	33	21	22	20	12	3	5	149
Les réseaux de bibliothèques	13	6	1		5	1	3	2	31
L'administration du collège		1	4			1		3	9
L'équipe des collègues de votre	10	11	19	7	13	9	2	4	75
Des collègues exerçant hors de votre	5	1	7	4	6	5	3		31
Les services rectoraux de formation	12	2	6	5	9	4	1	1	40
Les organisations syndicales	1	3	7	1		4	1	1	18
Les associations et mouvements de	5	4	9	11	1	7		1	38
Les grandes écoles, les	3	5	3	3		1			15
Les services de l'IPR, de l'Inspection	1	1	1	1	4	2	1	2	13
Autres	1	2		2		1	1	1	8
TOTAL	145	116	111	77	102	56	23	30	660

donnée n°6/1

scolaire:

	Urbain	Semi-urbain	Rural	Expérimental	ZEP	TOTAL
L'autodocumentation des éditeurs	15	18	18	6	4	61
Le CDI du collège	39	49	53	14	8	163
Le réseau CNDP, CRDP, CDDP	40	27	42	16	18	143
Les réseaux de bibliothèques	10	8	8	1	3	30
L'administration du collège	2	3	1	1	2	9
L'équipe des collègues de votre	21	18	19	6	9	73
Des collègues exerçant hors de votre	8	4	12	2	4	30
Les services rectoraux de formation	10	8	9	5	4	36
Les organisations syndicales	7	4	3	2	1	17
Les associations et mouvements de	13	7	7	1	8	36
Les grandes écoles, les	6	3	6			15
Les services de l'IPR, de l'Inspection	1	4	4	1	1	11
Autres	3	2	3			8
TOTAL	175	155	185	55	62	632

donnée n°6/2

Rôle joué par le documentaliste face aux élèves selon le fait d'être ou pas tuteur :

donnée n°6/3

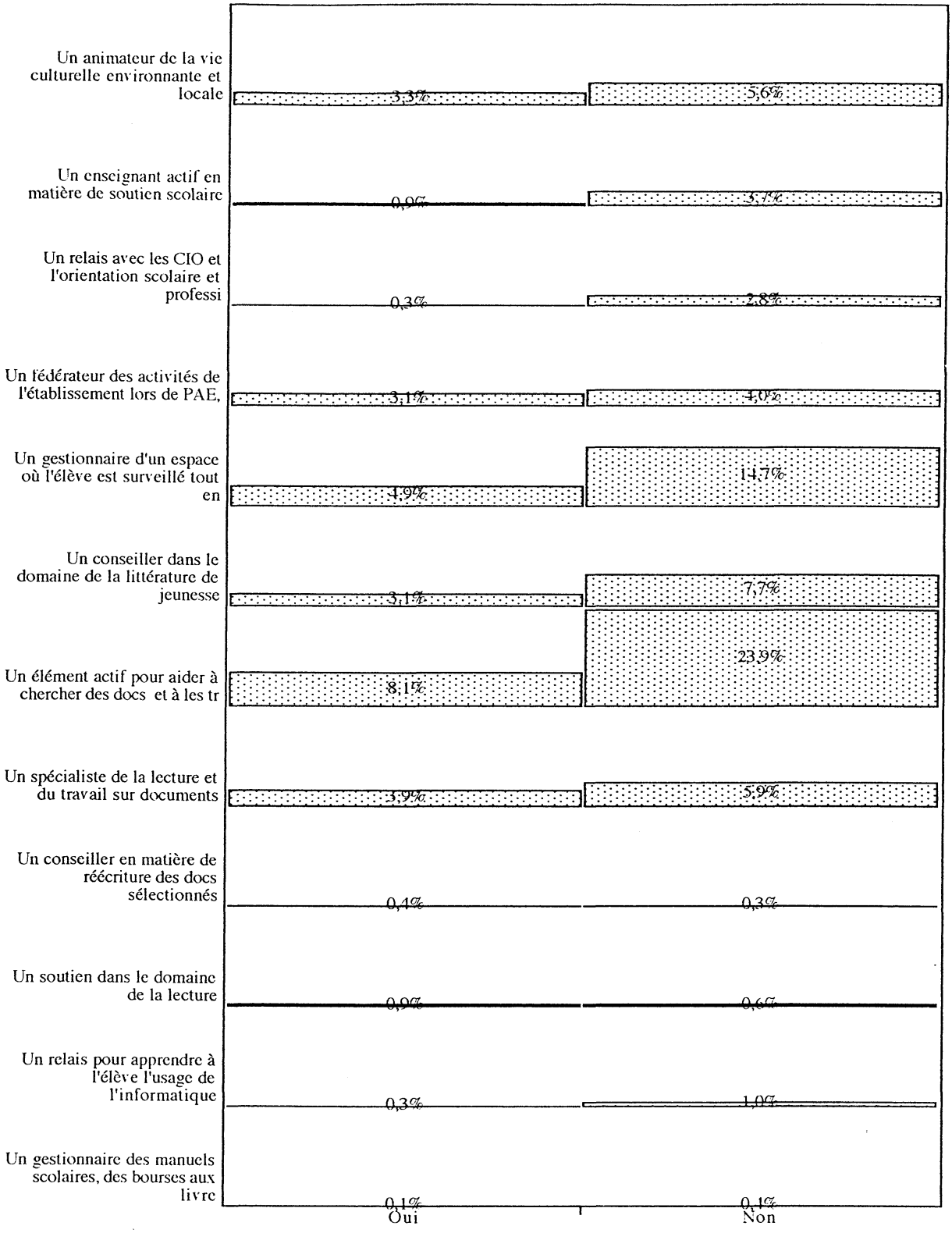

Σ=675 Khi2=22 ddl=11 p=0,024 (Val. théoriques < 5 = 6)

ANALYSE DES PLANS ACADEMIQUES DE FORMATION

Année scolaire	Nombre de stages	Durée moyenne	Ouverture aux disciplines (O/N)	Informatique	Action/information des formateurs	Regroupement des documentalistes	Recherche documentaire	Catalogage Indexation	Lecture	TICE	Animation culturelle	Gestion mentale	Vulgarisation scientifique	Indexation avec MOTBIS	Utilisation du CDI + Pédagogie documentaire	Nouveaux programmes
1990-1991	5	2,5	N		1	1	1	1	1							
1991-1992	9	2	O (1/9)	2	1	1	1	1	1		1	1				
1992-1993	7	2	O (3/7)	1	1	1	2	1					1			
1993-1994	6	1,5	O (3/6)			1	2						1	1	1	
1994-1995	17*	1	O (4/17)	9							2			2	4	
1995-1996	8	1,6	O (2/8)	2			1		1	1	1				2	
1996-1997	3	3	N													3
1997-1998	3	3	N													3
1998-1999	11	2,7	N			10**		1								
TOTAUX	**69**			**14**	**3**	**14**	**7**	**4**	**3**	**1**	**4**	**1**	**2**	**3**	**7**	**6**
MOYENNE	**7,65**	**2,16j**														

Rôle joué par le documentaliste face aux élèves selon le département du collège:

donnée n°6/4

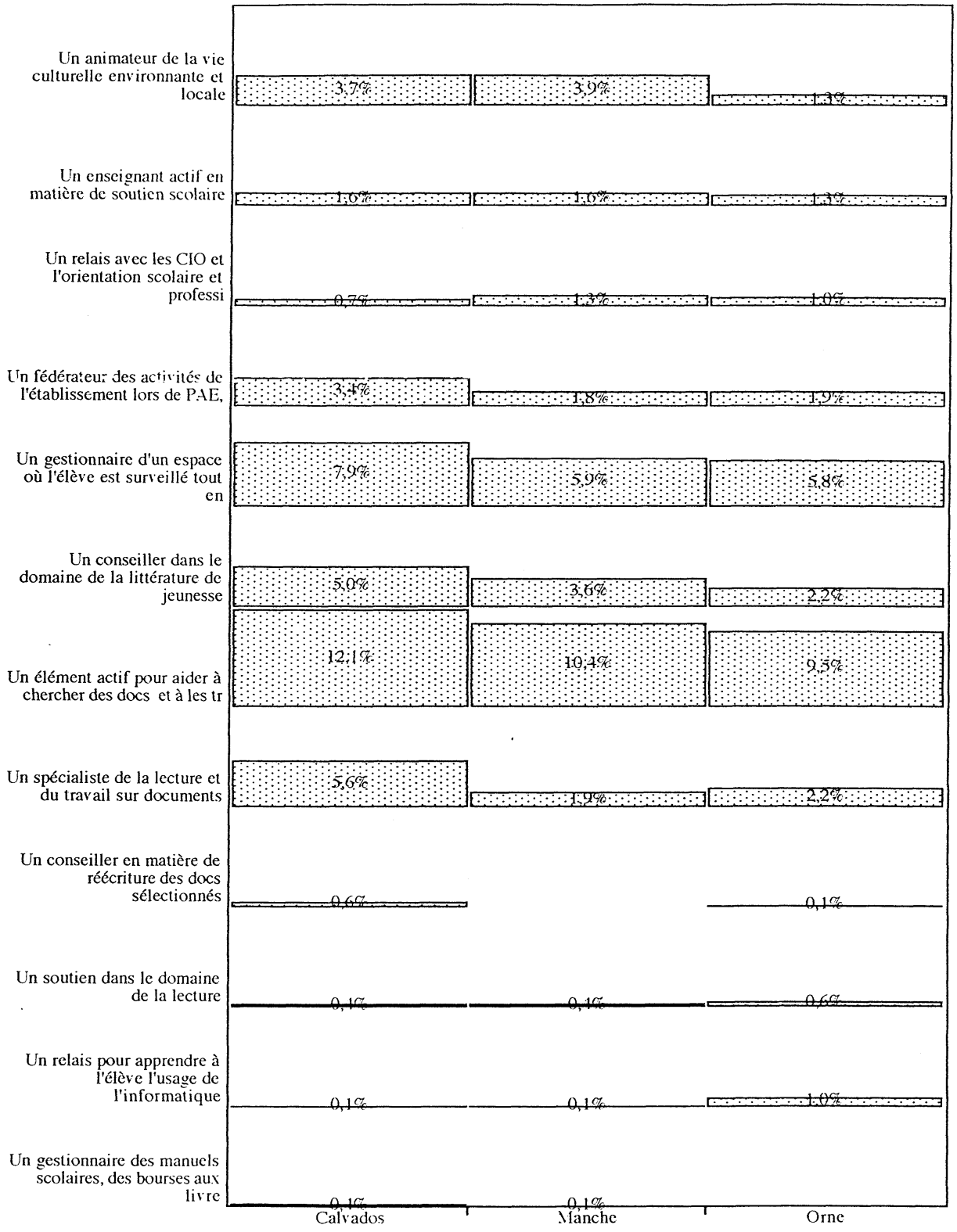

Rôle joué par le documentaliste face aux élèves selon le type de collège:

donnée n°6/5

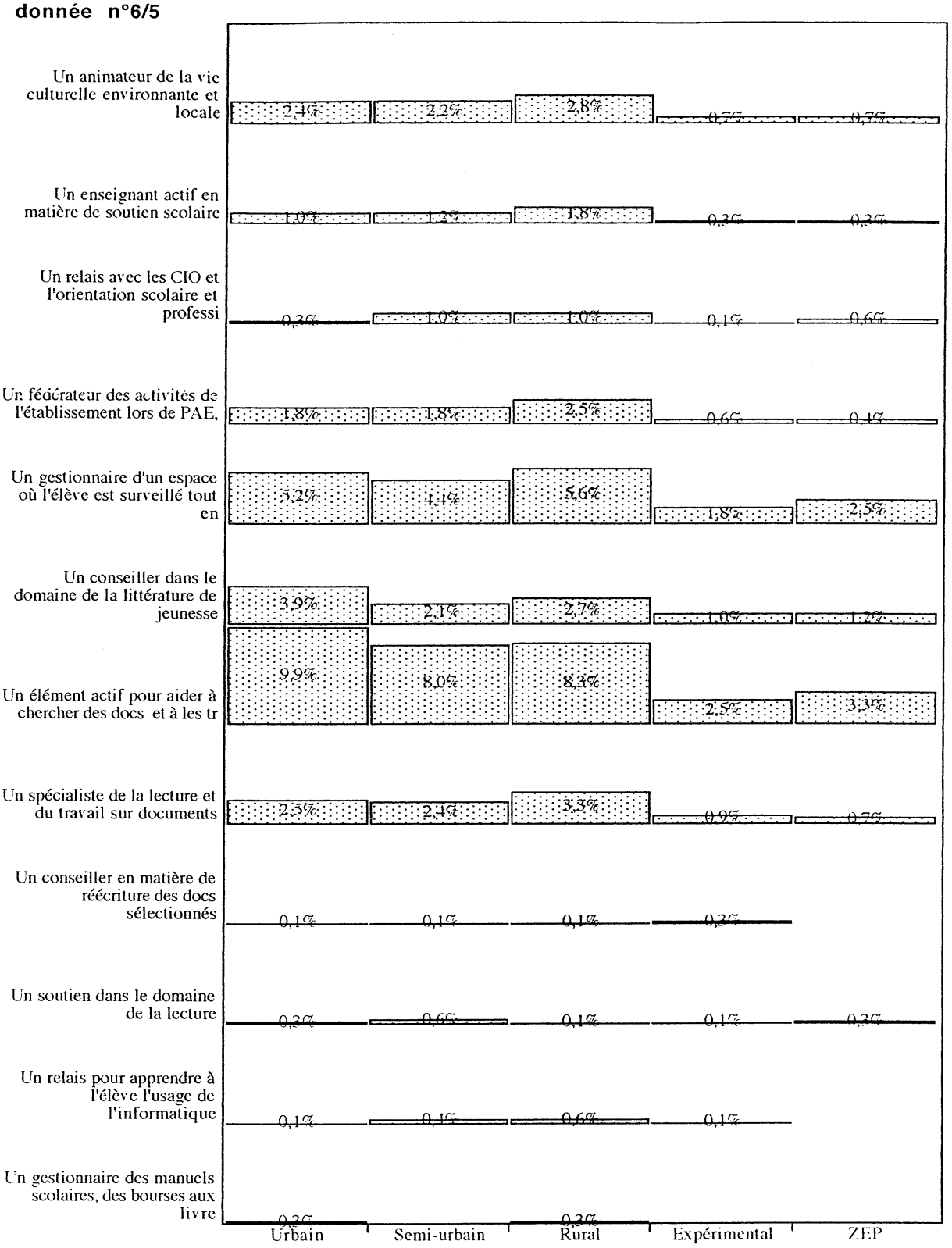

Fréquence des réunions tenues au CDI quand présence d'un espace de travail réservé aux enseignants :

donnée n°6/6

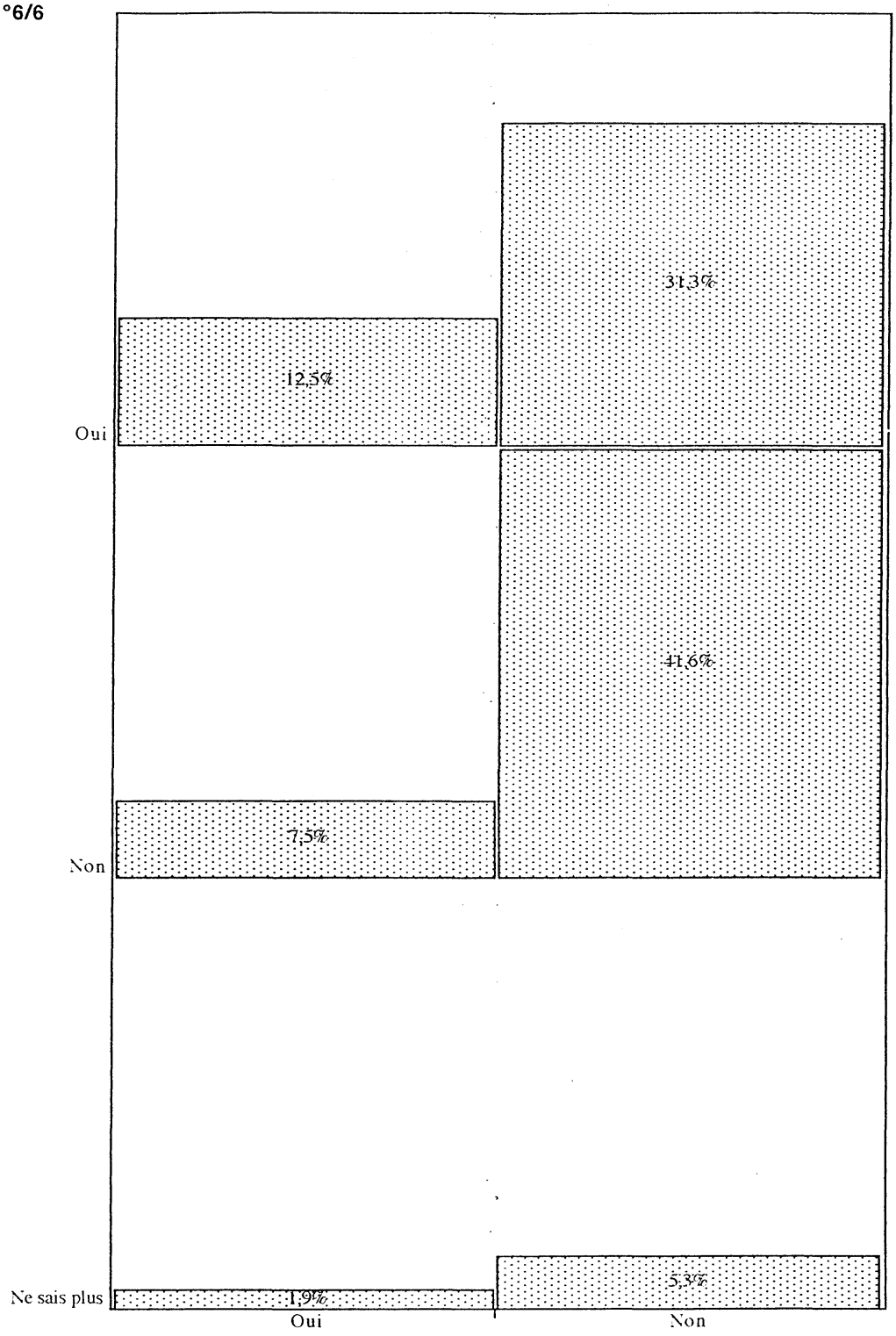

Σ=320 Khi2=7,9 ddl=2 p=0,019 (Significatif)

d'enseignement :

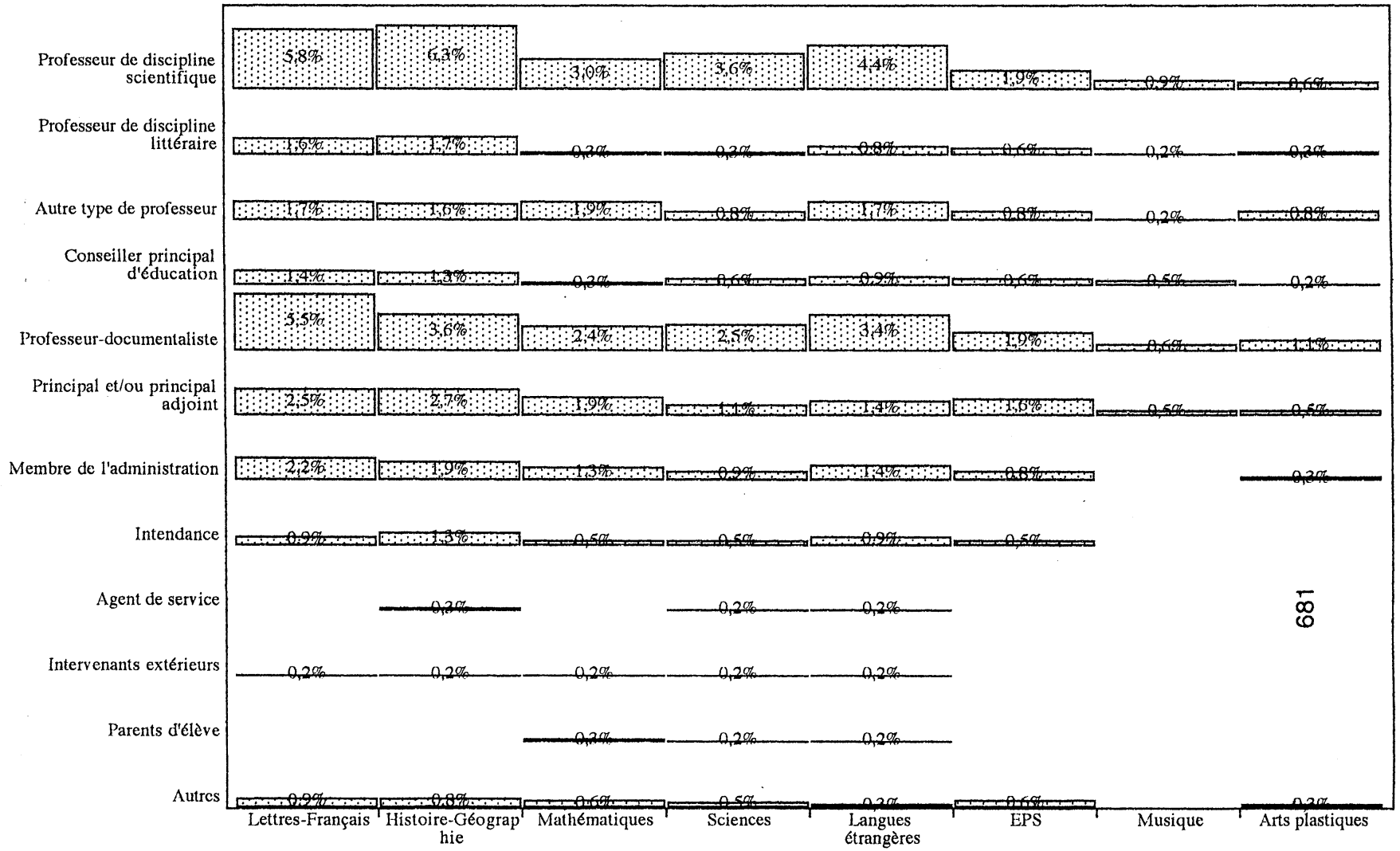

Σ=638 Khi2=25 ddl=77 p=0,999 (Val. théoriques < 5 = 54)

donnée n°6/7

disciplines d'enseignement :

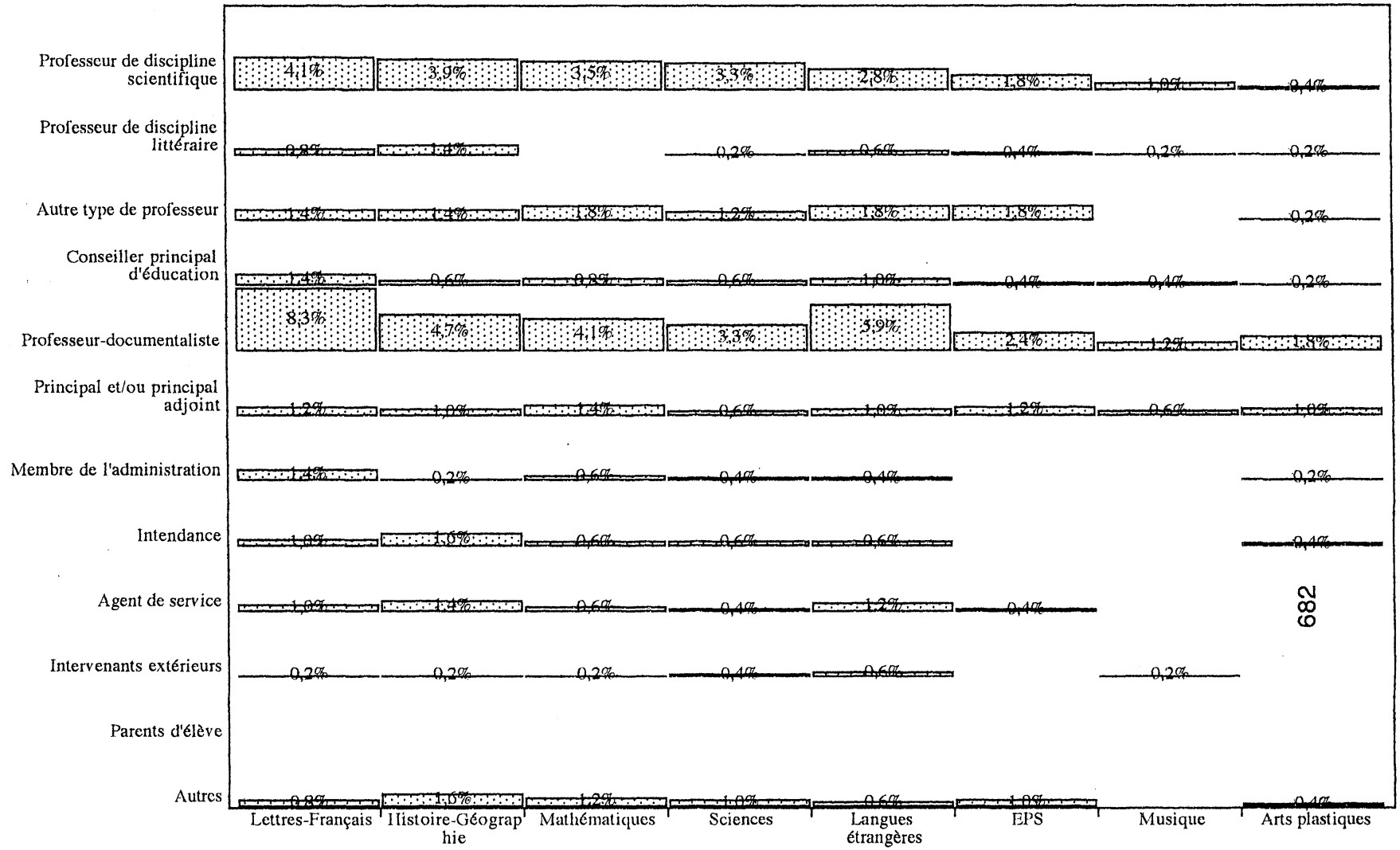

donnée n°6/8

PRODUCTION INFORMATIVE ET DOCUMENTAIRE DU DOCUMENTALISTE et discipline d'origine de celui-ci:

Donnée n°6/9

Base de calcul : 33 documentalistes ayant répondu :

Production citée		Discipline									
		A.P.	EPS	HG	LV	Let.	Maths	Sc	Mus.	S-E	Droit
Dossier documentaire	21	1	-	5	4	4	-	5	-	1	1
Bulletin des nouveautés	15	1	-	4	3	2	-	2	1	2	-
Bulletin des sommaires	10	1	-	4	1	1	-	1	1	1	-
Affichages	33	1	-	10	7	6	-	6	-	2	1
Sélection de textes officiels	18	1	-	5	2	4	-	3	-	2	1
Revue de presse	08	-	-	3	1	2	-	2	-	-	-
Bulletin d'information	04	-	-	1	3	-	-	-	-	-	-
Autres (listing de monographie)	02			1				1			
Autres (expo des nouveautés)	02			1		1					
Autres (info culturelle)	01			1							
Autres (courrier individualisé)	02				1			1			
Autres (journal scolaire)	02							1			1
Autres (projet CDI)	01			1							
Autres (feuille d'info avec adm.)	01										1

remarque : Chaque documentaliste a insisté sur l'importance de la communication orale.

FAITES-VOUS UNE ENQUÊTE SUR LES BESOINS DOCUMENTAIRES DES ENSEIGNANTS DU COLLÈGE ? Réponse selon les disciplines d'origine (n° 37) **Donnée n**

	A.P.	EPS	HG	LV	Let.	Maths	Sc	Mus.	S.E.	Droit
Oui			1		2		1			
Non	1		9	7	4		4	1	2	1

LA PART DE CITATION DE LA MÊME DISCIPLINE D'APPARTENANCE POUR LES PROJETS DOCUMENTAIRES (N° 106) :

Donnée n°6/10

SUR 34 DOCUMENTALISTES INTERROGÉS :

A.P.	EPS	Hist.Géo	LanguesViv.	Lettres	Maths	Sciences	Musique	Sc-Educ	Droit
1/1	-	10/10	4/7	5/6	0/1	4/5	0/1	0/2	0/1

AVEC QUELLES DISCIPLINES TRAVAILLEZ-VOUS LE PLUS CES DERNIERS MOIS ? (n°106) :

Discipline	Qt	%	
Lettres	28	31,12	
Mathématiques	04	04,45	
Hist.-Géographie	30	33,33	
Langues vivantes	05	05,55	
Sciences	11	12,22	
Arts plastiques	09	10	
EPS	01	01,12	
Musique	02	02,22	
Total	**90**	**100**	**Donnée n°6/11**

TRAVAILLEZ-VOUS SUR LE DOCUMENT AVEC DES PROFESSEURS? (n°108) :

Réponse	Qt	%	
NON	25	78,13	
OUI	07	21,87	
Total	**32**	**100**	**Donnée n°6/11'**

Si oui, type d'exercices proposés aux professeurs :

Résumé	00
Synthèse	01
Analyse d'idées	01
Exposé	01
Autres ...	
Méthodologie du dossier doc.	01
Prise de note	01
Maîtrise des usuels	01
Questionnaire sur des documents	01

d'enseignement du professeur :

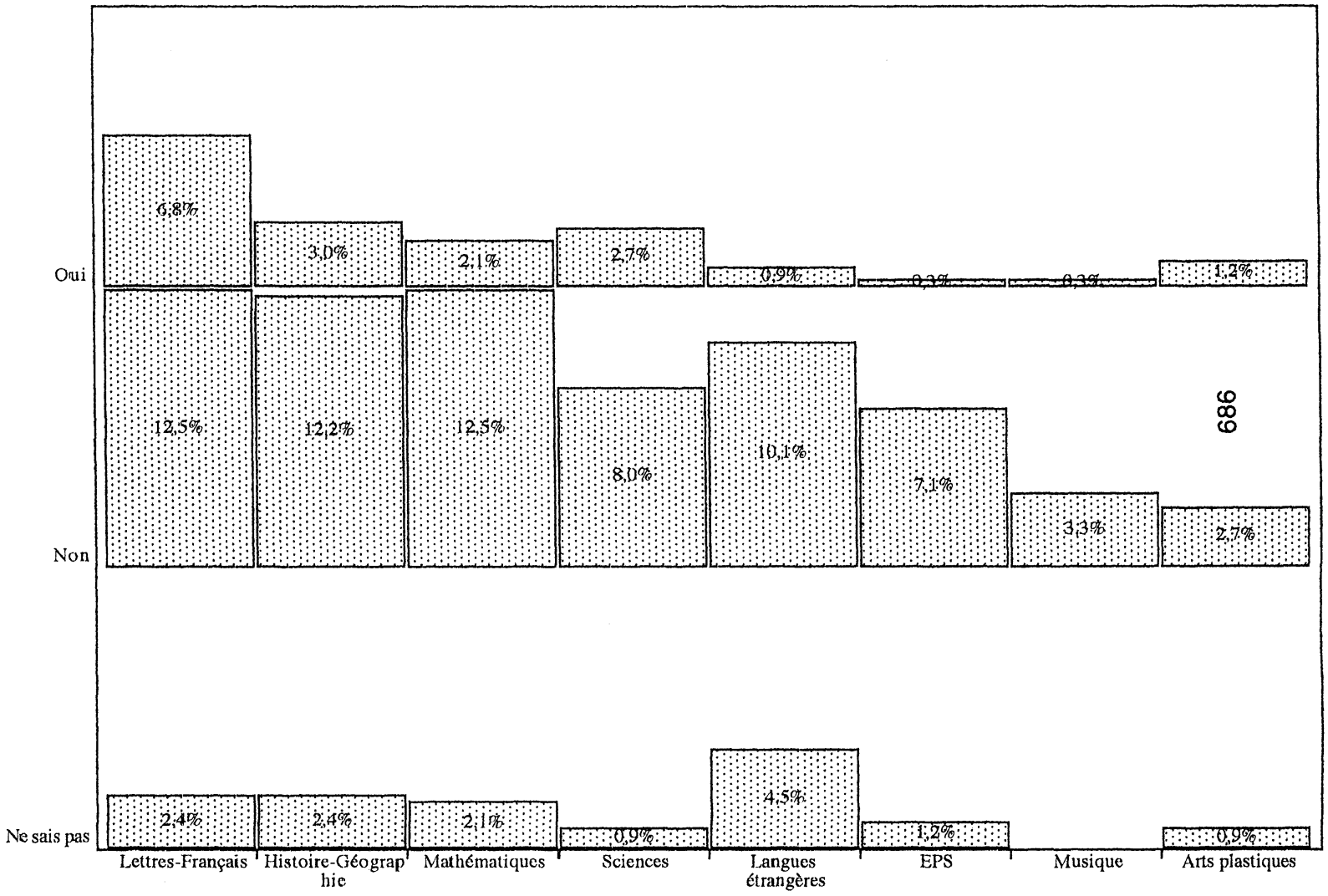

donnée n°6/12

Annexe 10 :

Eléments statistiques liés au septième chapitre de la deuxième partie

Utilisation personnelle et professionnelle de services télématiques selon le type de collège :

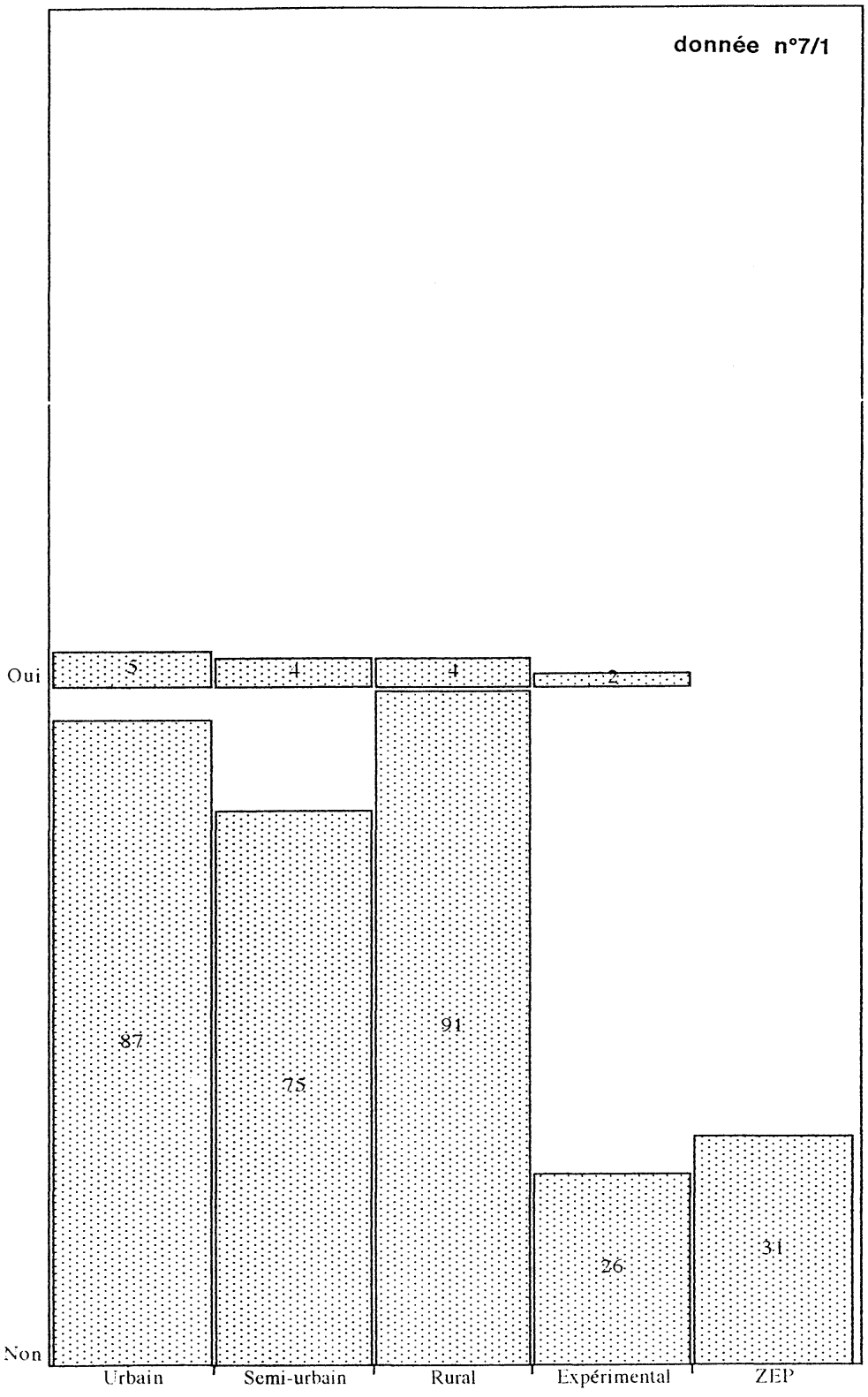

Appréciation de la présentation de nouveaux titres de vidéogrammes (acquisition< à deux années) selon la discipline d'appartenance de l'enseignant :

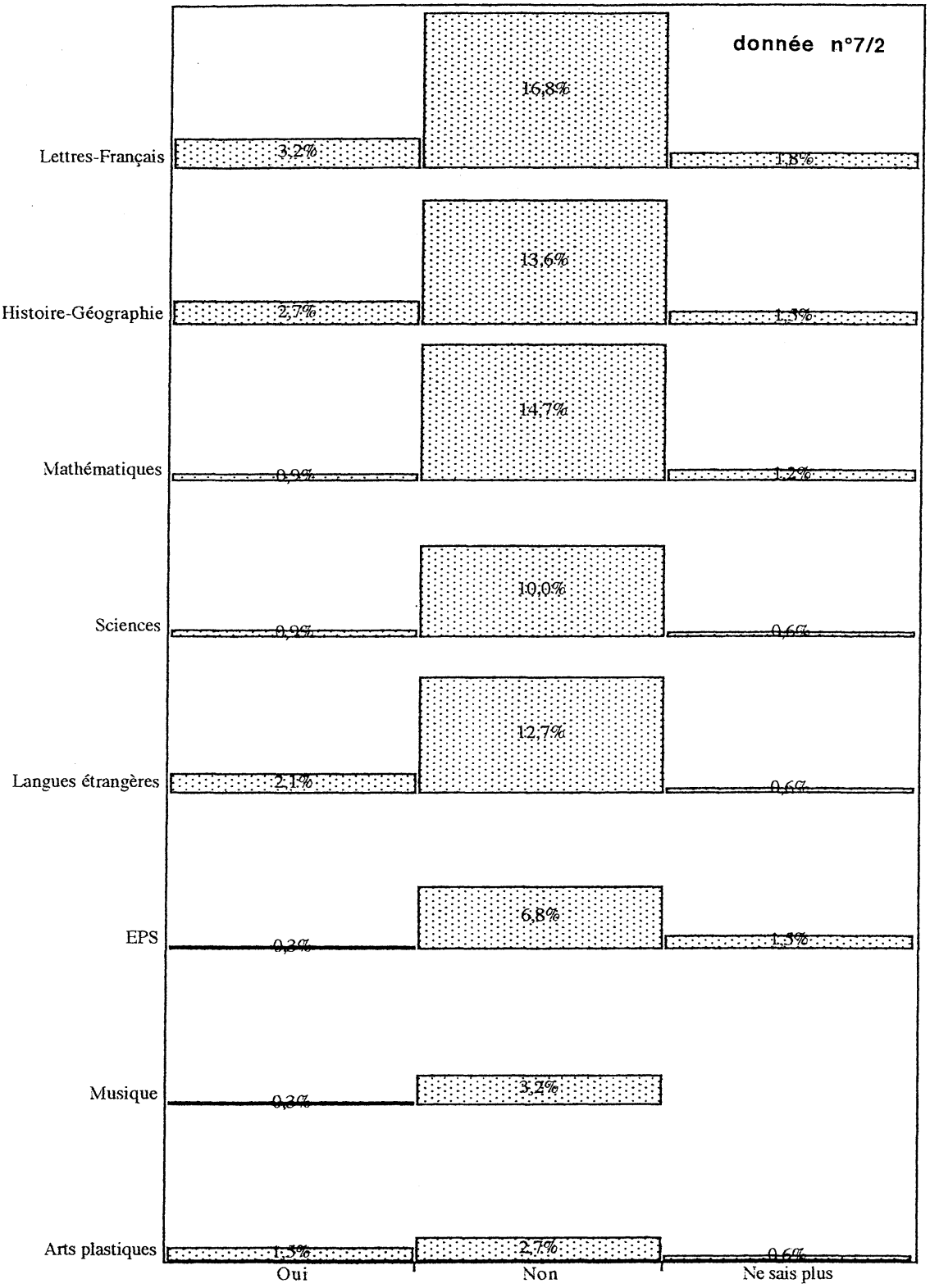

	Effectifs	%
Professeur de discipline scientifique	104	21,5%
Professeur de discipline littéraire	19	3,9%
Autre type de professeur	47	9,8%
Conseiller principal d'éducation	25	5,2%
Professeur-documentaliste	151	31,1%
Principal et/ou principal adjoint	36	7,4%
Membre de l'administration	15	3,2%
Intendance	23	4,8%
Agent de service	24	4,9%
Intervenants extérieurs	9	1,9%
Parents d'élève		
Autres	33	6,8%
TOTAL / réponses	486	100,0%

	Effectifs	%
Professeur de discipline scientifique	163	27,0%
Professeur de discipline littéraire	36	5,9%
Autre type de professeur	59	9,8%
Conseiller principal d'éducation	34	5,7%
Professeur-documentaliste	125	20,6%
Principal et/ou principal adjoint	71	11,8%
Membre de l'administration	52	8,6%
Intendance	29	4,8%
Agent de service	4	0,7%
Intervenants extérieurs	5	0,8%
Parents d'élève	3	0,5%
Autres	26	4,3%
TOTAL / réponses	607	100,0%

	Oui	Non	Exceptionnellement	TOTAL
Lettres-Français	25	26	23	74
Histoire-Géographie	17	24	19	60
Mathématiques	11	33	13	57
Sciences	14	11	14	39
Langues étrangères	13	19	20	52
EPS	3	16	10	29
Musique	5	4	3	12
Arts plastiques	5	7	4	16
TOTAL	93	140	106	339

donnée n°7/6

	Oui	Non	Exceptionnellement	TOTAL
Lettres-Français	16	41	17	74
Histoire-Géographie	9	34	17	60
Mathématiques	7	26	24	57
Sciences	9	19	11	39
Langues étrangères	6	29	17	52
EPS	7	16	6	29
Musique	1	9	2	12
Arts plastiques	3	11	2	16
TOTAL	58	185	96	339

Utilisation personnelle ou professionnelle de services télématiques (choix 1) selon la discipline d'appartenance de l'enseignant :

donnée n°7/7

Tableau: % Colonnes

	Oui	Non	TOTAL
Lettres-Français	25,0	21,7	21,8
Histoire-Géographie	31,3	17,0	17,7
Mathématiques	6,3	17,3	16,8
Sciences	6,3	11,8	11,5
Langues étrangères	18,8	15,2	15,3
EPS	6,3	8,7	8,6
Musique		3,7	3,5
Arts plastiques	6,3	4,6	4,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

pourcentages exprimés) selon la discipline d'appartenance de l'enseignant :

donnée n°7/8

	Oui	Non	TOTAL
Lettres-Français	4	70	74
Histoire-Géographie	5	55	60
Mathématiques	1	56	57
Sciences	1	38	39
Langues étrangères	3	49	52
EPS	1	28	29
Musique		12	12
Arts plastiques	1	15	16
TOTAL	16	323	339

Annexe 11 :

Questionnaire d'enquête diffusé aux professeurs de collège

Madame, Monsieur le Professeur,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une recherche doctorale en Sciences de l'Information et de la Communication associant l'université de Bordeaux 3 et l'Académie de Caen sur le thème des pratiques informationnelles des enseignants, vous avez été choisi(e) pour faire partie de notre échantillon représentatif d'enseignants des collèges de l'Académie. Nous attirons votre attention sur 3 points :

- Soyez, s'il vous plaît, le(a) plus précis(e) possible pour répondre aux questions qui vous sont soumises. De vos réponses découlera la fiabilité des résultats obtenus.

- Respectez le délai indiqué pour rendre le questionnaire rempli **à votre documentaliste**, ce dernier devant à son tour le retourner à une collègue relais de votre Académie.

- Sachez que les réponses seront anonymes et l'exploitation des résultats sera globale. **Seules les tendances collectives nous intéressent**.

Nous tenons à vous remercier particulièrement pour la disponibilité dont vous faites preuve et pour nous avoir accordé de votre temps en remplissant ce questionnaire.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Bordeaux, le 25 Avril 1996

Vincent LIQUETE
(Chercheur en doctorat ; Académie de Bordeaux)

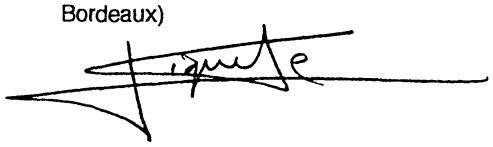

PS : **Ce questionnaire dûment complété devra être retourné au documentaliste de votre collège, au plus tard le lundi 20 mai 1996. Merci de respecter ce délai.**

marge réservée 1

1) Age : < à 30 ans ☐ 30-45 ans ☐ + de 45 ans ☐ — 1 ____

2) Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐ — 2 ____

3) Discipline(s) enseignée(s) :

Lettres (français) ☐ Langues étrangères ☐

Histoire-géographie ☐ EPS ☐

Mathématiques ☐ Education musicale ☐

Sciences (Physique, SVT,...) ☐ Arts Plastiques ☐ — 3 ____

4) Diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu :

Baccalauréat ☐ Maîtrise ☐

DEUG ☐ DEA ou DESS ☐

Licence ☐ Doctorat ☐

Spécifiez la discipline, SVP : _____ — 4 ____

5) Depuis combien d'années enseignez-vous sur l'Académie de Basse-Normandie ?

_____ ans — 5 ____

6) Dans quelle université avez-vous accompli l'essentiel de votre cursus ?

_____ — 6 ____

7) Etes-vous natif(ve) de la région Basse-Normandie ?

oui ☐ non ☐ — 7 ____

Si oui, de quel département ? _____

8)Quel concours de l'Education nationale **le plus élevé** avez-vous obtenu?

PEGC ☐ CAPES ☐ Agrégation ☐ — 8.1 ____

L'avez-vous obtenu ?

En concours interne ☐ en concours externe ☐ Autres ☐ — 8.2 ____

9) Quel est le nom de la commune dans laquelle vous résidez ? 9 ____

_____

10) Quel est le nom de la commune dans laquelle vous travaillez ? 10 ____

_____

11) Distance séparant votre domicile de votre lieu de travail ?

Moins de 5 Km ☐ De 16 à 30 Km ☐ Plus de 51 Km ☐

De 6 à 15 Km ☐ De 31 à 50 Km ☐ 11 ____

12) Depuis combien d'années enseignez-vous dans ce collège ?

Moins de 3 ans ☐ De 6 à 10 ans ☐

De 3 à 5 ans ☐ Plus de 10 ans ☐ 12 ____

13) Dans combien d'établissements scolaires différents avez-vous enseigné au moins une année scolaire (établissement primaire, collège, lycée, LEP,...) au cours de votre carrière ?

Moins de 5 ☐ De 5 à 10 ☐ Plus de 10 ☐ 13 ____

14) Dans votre collège actuel, êtes-vous professeur principal ?

oui ☐ non ☐ 14 ____

15) Si oui, auprès de quelle(s) classe(s) ?

6 ème ☐ 5ème ☐ 4ème ☐ 3ème ☐ 15 ____

16)Nombre de classes dans lesquelles vous enseignez cette année scolaire ?

Nombre de 6 ème ☐ Nombre de 4 ème ☐ Classes spécialisées ☐

Nombre de 5 ème ☐ Nombre de 3ème ☐ 16 ____

17)Avez-vous été ou êtes-vous appelé(e) à faire de la formation en tant que formateur(trice)?

oui ☐ Non ☐ 17 ____

18) Si oui, pour quel(s) organisme(s) ?

1- _____ 2-_____ 18.1____

Auprès de quel(s) public(s) principalement?

1-_____ 2-_____ 18.2____

Pour quelle(s) formation(s) ?

1- _____ 3-_____ 18.3____

2- _____ 4-_____

19) Date de votre première participation à une formation en tant que formateur(trice) ?

Mois :_____ DATE :_____ 19 ____

20) Date de votre dernière participation à une formation en tant que formateur(trice) ?
Mois : _____ Année : _____ 20 ____

21) Participez-vous à une association d'enseignants de votre discipline ?
oui ☐ non ☐ 21 ____

22) Si oui, de quel groupement s'agit-il?
_____ 22 ____

23) Combien de fois par année scolaire vous réunissez-vous ?
Moins de 3 fois ☐ De 3 à 6 fois ☐ Plus de 7 fois ☐ 23 ____

24) Ces 3 dernières années scolaires, avez-vous participé à des universités d'été ?
oui ☐ non ☐ 24 ____

25) Si oui, pouvez-vous spécifier les sujets de ces universités d'été ?
_____
_____

26) Pouvez-vous indiquer les 3 dernières formations continues auxquelles vous avez participé **en tant que stagiaire** ?

Intitulé	Durée	Date
1- _____	_____	_____
2- _____	_____	_____
3- _____	_____	_____

27) Avez-vous été ou êtes-vous **membre de jury national** de votre discipline au CAPES, à l'agrégation,... ?
oui ☐ non ☐ 27 ____

28)Avez-vous participé ou participez-vous à des jurys de recrutement ou de soutenance de mémoire professionnel à l'IUFM de votre région ?
oui ☐ non ☐ 28 ____

29) Avez-vous été ou êtes-vous tuteur(trice) d'un professeur stagiaire de votre discipline ?
oui ☐ non ☐ 29 ____

30) Avez-vous déjà été appelé(e) à (co)-publier dans le cadre de votre discipline (article, ouvrage, production vidéo éditée,...) ?
oui ☐ non ☐ 30 ____

31) Actuellement, continuez-vous des recherches personnelles dans le cadre de votre discipline?
oui ☐ non ☐ 31 ____
Si oui, spécifiez le type de recherche SVP : _____
_____

32) Actuellement, menez-vous des recherches personnelles plus larges dans le cadre de la pédagogie ?

oui ☐ non ☐ 32 ____

Si oui, spécifiez le type de recherche SVP : _____

33) Avez-vous déjà obtenu un congé formation ?

oui ☐ non ☐ 33 ____

Pour quelle(s) formation(s) ? _____

34) un congé mobilité ? oui ☐ non ☐ 34 ____

Pour quelle(s) formation(s) ? _____

35) un détachement ? oui ☐ non ☐ 35 ____

Pour quelle(s) fonction(s) ? _____

36)Dans votre collège actuel, avez-vous déjà participé à un ou plusieurs stages de formation continue **en équipe** (ex: stage MAFPEN équipe) ?

oui ☐ non ☐ ne sais pas ☐ 36 ____

37) Si oui, sur quel(s) thème(s) ? _____

_____

38) Avez-vous suivi un ou plusieurs stages de formation continue sur des thèmes associant votre discipline à la documentation scolaire?

oui ☐ non ☐ 38 ____

39) Pour accomplir les différents services mentionnés ci-dessous, dans quelle(s) ville(s) vous rendez-vous ?

LIEU (nom de la commune) et DISTANCE de votre domicile

Service bancaire : _____/_____

Assurance : _____/_____

Sécurité sociale : _____/_____

Achats alimentaires (grandes surfaces) : _____/_____

Achats vestimentaires : _____/_____

Achats plus importants (mobilier, automobile,...) : _____/_____ 39____

40) Pour assister à des spectacles culturels, vers quelles communes vous déplacez-vous principalement ?

LIEU (nom de la commune) et DISTANCE de votre domicile

Cinéma : _____/_____

Théâtre : _____/_____

Concerts : _____/_____ 40 ____

41) Profitez-vous de déplacements extra-professionnels (mentionnés ci-dessus) pour acquérir de la documentation professionnelle et pédagogique (dans les CDDP, BU, Bibliothèques,...)? 41 ____

oui ☐ non ☐

42) Pour effectuer des achats de documents, dans quelles librairies allez-vous ? Indiquez leurs lieux et leurs distances de votre domicile.

1- LIEU: _____ DISTANCE DOMICILE:_____
2- LIEU: _____ DISTANCE DOMICILE:_____
3- LIEU: _____ DISTANCE DOMICILE:_____ 42 ____

43) Dans votre activité professionnelle, faites-vous appel au professeur-documentaliste de votre collège pour obtenir certaines informations que vous jugez utiles ?

oui ☐ non ☐ 43 ____

44) Combien de fois allez-vous au Centre de Documentation et d'Information (CDI) de votre collège, par trimestre ?

Moins de 3 fois ☐ De 4 à 6 fois ☐ Plus de 6 fois ☐ 44 ____

45) Si vous n'y allez **jamais**, pouvez-vous expliquer pour quelle(s) raison(s) ?

_____
_____
_____
_____ 45 ____

46) Quels types de documents consultez-vous **en priorité** dans le CDI de votre collège?

Vidéo	☐	Manuels scolaires	☐	Ouvrages de pédagogie	☐
Logiciels	☐	Usuels, encyclopédies	☐	Romans de littérature jeunesse	☐
Documents sonores	☐	Catalogues des éditeurs	☐	Livres du Maître	☐
Périodique	☐	Divers supports d'information culturelle	☐	Littérature officielle (BO,...)	☐
Presse Syndicale	☐	CD-ROM, CD-I	☐	Autodocumentation, ONISEP	☐
		Autres, spécifiez :	☐		

_____ 46 ____

47) Les documents que vous empruntez ou consultez au CDI de votre collège détiennent quel(s) type(s) d'information en priorité ?

Information sur votre discipline	☐	Information administrative	☐
Information pédagogique générale	☐	Information culturelle	☐
Information documentaire du CDI	☐	Infos sur les Nouvelles technologies	☐
Information commerciale d'éditeurs	☐	Infos documentaires spécialisées	☐
Information sur des centres documentaires spécialisés	☐		

47 ____

48) Pour obtenir certaines informations sur les productions et les publications d'éditeurs, quelle(s) procédure(s) suivez-vous en priorité?

Vous les commandez par courrier ☐
Vous faites votre demande au professeur-documentaliste qui fera suivre ☐
Vous téléphonez à l'éditeur ou à son représentant local ☐
Vous contactez ou vous vous déplacez dans d'autres organismes, susceptibles de vous aider (CDDP, Librairies,...) ☐

48 _____

49) Parmi les affirmations suivantes, indiquez **les deux** qui vous semblent les plus justes sur le rôle et les fonctions éventuelles du **professeur-documentaliste** **face aux élèves**, en les classant avec un "1" (avant tout) et un "2" (ensuite) :

Le professeur documentaliste doit être :

Un animateur de la vie culturelle environnante et locale ☐
Un enseignant actif en matière de soutien scolaire ☐
Un relais avec les Centres d'Information et d'Orientation et l'orientation scolaire et professionnelle ☐
Un fédérateur des activités de l'établissement lors de PAE, PAI,... ☐
Un gestionnaire d'un espace où l'élève est surveillé tout en pouvant se cultiver, s'informer ☐
Un conseiller dans le domaine de la littérature de jeunesse ☐
Un élément actif pour aider à chercher des documents et à les trouver ☐
Un spécialiste de la lecture et du travail sur documents ☐
Un conseiller en matière de réécriture des documents sélectionnés ☐
Un soutien dans le domaine de la lecture ☐
Un relais pour apprendre à l'élève l'usage de l'informatique et des Nouvelles Technologies ☐
Un gestionnaire des manuels scolaires, des bourses aux livres ☐

49 _____

50) Parmi les affirmations suivantes, indiquez **les deux principales** qui vous semblent les plus justes à propos du rôle et des fonctions éventuelles du **professeur-documentaliste** **face aux professeurs**, en les classant en "1" et en "2" :

Le professeur documentaliste doit être :

Une personne ressource pour bâtir et mener des projets pédagogiques ☐
Un relais informatif entre la vie scolaire et les professeurs principaux ☐
Le responsable culturel de l'établissement ☐
Le fournisseur principal de documentation pour l'exploitation en classe ☐
Un conseiller en matière d'analyse de contenu des documents multi-supports ☐
Le fournisseur d'informations professionnelles à destination des professeurs ☐
Un relais pédagogique avec la direction de l'établissement ☐
Une personne ressource en matière de Nouvelles Technologies dans le collège ☐
Un créateur de produits documentaires (revue de presse, bulletin,...) ☐
Un conseiller pour proposer des pistes de travail avec les documents ☐

.../...

Un spécialiste en méthodologie de lecture du document ☐

Un gérant du matériel du collège ☐

L'archiviste de l'ensemble des documents et le conservateur de la mémoire de l'établissement ☐

Le relais informatif entre le CDI et les autres gisements d'information externes(INRP, CDDP,...) ☐ 50 ____

51) Selon vous, quelle est la qualification du professeur-documentaliste de votre collège?

PEGC ☐ Agrégé ☐ Certifié ☐

Détaché ☐ Personnel administratif ☐ Personnel vie scolaire ☐ 51 ____

52) Vous êtes allé(e) au CDI pour des recherches sur **quel(s) sujet(s)** les deux dernières fois ?

1- _____

2- _____ 52 ____

53) A combien de temps remonte votre dernier passage au CDI ?

Moins d'une semaine ☐ entre 8 jours et un mois ☐ plus d'un mois ☐ 53 ____

54) Si vous avez en tête une prochaine demande à faire à votre professeur- documentaliste, pouvez-vous nous indiquer quelle serait-elle ?

_____

_____ 54 ____

55) Avez-vous été appelé(e) depuis la rentrée 1995 à travailler au moins une séance avec le professeur-documentaliste et sur les documents du CDI?

oui ☐ non ☐ ne se souvient pas ☐ 55 ____

56) Si oui, pour quel type d'activités ? _____

_____ 56 ____

57) Connaissez-vous le nom du logiciel documentaire du CDI servant à effectuer les recherches documentaires ?

oui ☐ non ☐ 57 ____

58) Si oui, pouvez-vous donner son nom, s'il vous plait ? _____ 58 ____

59) Avez-vous été invité(e) à une séance d'initiation à l'utilisation de ce logiciel en tant que probable utilisateur des ressources du CDI?

oui ☐ non ☐ ne sais pas ☐ 59 ____

60) Si oui, y avez-vous participé?

oui ☐ non ☐ 60 ____

61) Si vous n'y avez pas participé, pourquoi ? 61 ____

62) Si vous avez à faire une recherche documentaire au CDI, comment procédez-vous spontanéement ?

Vous cherchez des références dans le fichier manuel (auteurs, titres,...) ☐

Vous recherchez des références en interrogeant le logiciel documentaire ☐

Vous allez directement au milieu des rayonnages et cherchez au hasard ☐

Vous vous faites accompagner par un collègue de votre collège qui vous aidera ☐

Vous demandez immédiatement conseil au professeur-documentaliste ☐ 62 ____

63) Etes-vous invité(e) en début d'année au CDI, en tant que professeur pour venir découvrir les nouveautés, les services, le fonds documentaire du centre?

oui ☐ non ☐ ne sais pas ☐ 63 ____

64) Les nouveaux élèves, dont ceux de 6 ème, sont-ils invités au CDI lors de leur arrivée ?

oui ☐ non ☐ ne sais pas ☐ 64 ____

65) Avez-vous suivi au CDI ces deux dernières années des séances de présentation :

des documents acquis par le professeur-documentaliste oui ☐ non ☐ ne sais plus ☐

des logiciels informatiques et CD-ROM acquis oui ☐ non ☐ ne sais plus ☐

des vidéos acquises oui ☐ non ☐ ne sais plus ☐ 65 ____

66) Avez-vous participé à des réunions qui se tenaient au CDI ?

oui ☐ non ☐ ne sais plus ☐ 66 ____

Si oui, de quel type de réunions s'agissait-il ?

_____

67) Pouvez-vous indiquer les jours et les horaires d'ouverture du CDI de votre collège ?

oui ☐ non ☐

Si oui, Lundi _____ Jeudi _____
Mardi _____ Vendredi _____
Mercredi _____ Samedi _____ 67 ____

68) Combien de documents pouvez-vous emprunter au CDI en même temps?

1 document ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ Autres, spécifiez_____ ☐ 68 ____

69) A l'issue de réunion entre les professeurs de la même discipline que la vôtre, êtes-vous appelé(e) :

69.1) A faire des propositions d'achat au professeur-documentaliste : oui ☐ non ☐ 69.1 __

69.2) A faire participer le professeur-documentaliste pour définir des actions en commun, des acquisitions, etc... : oui ☐ non ☐ 69.2 __

70) Selon vous, le CDI de votre collège produit-il :

		Si oui,les consultez-vous?
une revue de presse	oui☐ non☐ Ne Sais Pas☐	oui☐ non☐
des dossiers documentaires	oui☐ non☐ NSP☐	oui☐ non☐
un bulletin des nouveautés	oui☐ non☐ NSP☐	oui ☐ non☐
un bulletin des sommaires des périodiques	oui☐ non☐ NSP☐	oui ☐ non☐
un bulletin d'information	oui☐ non☐ NSP☐	oui ☐ non☐
des affichages réguliers	oui☐ non☐ NSP☐	oui ☐ non☐
une sélection de textes officiels	oui☐non☐ NSP☐	oui☐ non☐
Autres productions,...	oui☐ non☐ NSP☐	oui ☐ non☐

Spécifiez lesquelles : _____
_____ 70 ____

71) Depuis le mois de septembre 1995, combien avez-vous accompagné de classes différentes au CDI?

Aucune classe ☐ 1 à 3 ☐ 4 à 5 ☐ Plus de 5 ☐ 71 ____

72) Animez-vous des ateliers pédagogiques (journal scolaire, théâtre, santé, ...) au sein de votre collège ?

oui ☐ non ☐ 72 ____

73) Si oui, travaillez-vous avec le CDI pour ce type d'atelier ?

oui ☐ non ☐ 73 ____

74) Vous diriez que le CDI est destiné :

Plutôt aux élèves ☐ Plutôt aux enseignants ☐ Plutôt à l'ensemble de la communauté éducative ☐ 74 ____

75) A l'intérieur du CDI, les professeurs ont-ils un espace de travail réservé (rayonnage, tables de travail, etc...) ?

oui ☐ non ☐ 75 ____

76)Avez-vous été appelé(e) ces trois dernières années à répondre au moins une fois à une enquête proposée par le professeur-documentaliste du collège ?

oui ☐ non ☐ ne me souviens pas ☐ 76 ____

77) Faites-vous faire des recherches documentaires à votre professeur-documentaliste?
oui ☐ non ☐ 77 ____

78) Si oui, ces recherches sont plutôt pour :
vous ☐ la préparation de la classe ☐ l'élève directement ☐ 78 ____

79) Etes-vous informé(e) **personnellement** par le CDI (courrier, informations sur certaines nouveautés dans votre casier, etc...) ?
oui ☐ non ☐ sans opinion ☐ 79 ____

80) Si oui, de quel type d'informations s'agit-il ?
1- _____
2- _____ 80 ____

81) Recevez-vous des informations externes au collège, ciblées sur votre discipline, ayant transité par le CDI ?
oui ☐ non ☐ ne sais pas ☐ 81 ____

82)Participez-vous au tri de certains documents du CDI avec le professeur-documentaliste?
oui ☐ non ☐ 82 ____

83) Si oui, ces documents triés vont en priorité :
aux archives ☐ à la poubelle ☐ sont offerts à des organismes extérieurs ☐ 83 ____

84) Si oui, vous effectuez ce tri de documents :
1 fois par an ☐ 2 à 3 fois par an ☐ 4 fois et plus ☐ 84 ____

85)Vous souhaiteriez que le CDI de votre établissement développe quel type d'acquisition(s) ou quel type de service(s) dans les mois à venir ?
1- _____
2- _____
3- _____ 85 ____

86) A combien de kilomètres se situe le CDDP ou CRDP le plus proche de votre **collège** ?
_____ 86 ____

87)A combien de kilomètres se situe le CDDP ou CRDP le plus proche de votre **domicile**?
_____ 87 ____

88) Combien de fois vous rendez-vous au CDDP ou CRDP par trimestre, en moyenne ?
0 fois ☐ 1 à 3 fois ☐ 4 fois et plus ☐ 88 ____

89) Dans quel(s) CDDP, CRDP ou antenne locale (d'un CDDP) principalement ?
1- CDDP / CRDP de _____
2- CDDP / CRDP de _____ 89 ____

90) Vous allez au CDDP (ou CR) pour utiliser principalement quel(s) type(s) de service ?
Service librairie/vente ☐ Service documentation ☐ .../...

Service audiovisuel ☐ Autres, spécifiez : _____
Service informatique ☐ _____ ☐ 90 _____

91) Combien de documents par trimestre **empruntez-vous** au CDDP ou CRDP ?
Aucun document ☐ de 1 à 5 docs ☐ de 6 à 9 docs ☐ Plus de 9 documents ☐ 91 _____

92) Combien de documents par trimestre **achetez-vous** au CDDP ou CRDP ?
Aucun document ☐ de 1 à 5 docs ☐ de 6 à 9 docs ☐ Plus de 9 documents ☐ 92_____

93) En moyenne, quelle somme dépensez-vous pour l'achat de documents du CDDP ?
_____ francs par trimestre 93 _____

94) Les documents **empruntés** sont principalement sur quels supports ?(Indiquez les proportions en pourcentage)

Informatique _____ %
Magnétique (vidéo,...) _____ %
Papier _____ % 94 _____

95) Quels types de documents empruntez-vous au CDDP ?

Périodiques	☐	Compte-rendu de recherche	☐
Documentation officielle (BOEN, RLR,...)	☐	Cassette audio	☐
Manuels scolaires	☐	Disque, CD-audio	☐
Ouvrage de pédagogie générale	☐	Rapport, thèse,...	☐
Usuels (dictionnaires, encyclopédies,...)	☐	Expositions, affiches	☐
Ouvrage disciplinaire spécialisé	☐	Vidéos	☐
Film super 8	☐	Diapositives	☐
Logiciels	☐	CD-ROM	☐
Compact Disc Interactif	☐	Vidéodisque	☐
		Autres, spécifiez : _____	☐
		_____	

95 _____

96) Quels sont les deux sujets ou thèmes pour lesquels vous avez eu le plus besoin de documents cette dernière année civile 1995 ?
1- _____
2- _____ 96 _____

97) Quel est le prochain sujet sur lequel vous aurez besoin de documents ?
Sujet : _____ 97_____

98) A combien de kilomètres se situe l'IUFM le plus proche de votre **collège** ?
_____ 98_____

99) A combien de kilomètres se situe l'IUFM le plus proche de votre **domicile** ?
_____ 99_____

100)Combien de fois par an vous rendez-vous dans un centre de documentation d'IUFM?
0 fois ☐ 1 à 3 fois ☐ 4 à 6 fois ☐ plus de 6 fois ☐ 100_____

Si vous êtes allé(e) dans ce type de centre **au moins une fois** lors de ces deux dernières années, veuillez répondre aux questions suivantes jusqu'à la question **n° 106** incluse.

101) Dans quel(s) IUFM allez-vous principalement ?

1- IUFM de _____
2- IUFM de _____ 101_____

102) Combien de documents par trimestre **empruntez-vous** à l'IUFM ?

Aucun document ☐ de 1 à 5 docs ☐ de 6 à 9 docs ☐ plus de 9 documents ☐ 102_____

103)Combien de documents **consultez-vous** sur place, lors de vos déplacements éventuels à l'IUFM ?

Aucun document ☐ de 1 à 5 docs ☐ de 6 à 9 docs ☐ plus de 9 documents ☐ 103_____

104) Les documents empruntés sont principalement sur quels supports ?(Indiquez les proportions en pourcentage) :

Informatique _____%
Magnétique (vidéo,...) _____%
Papier _____% 104_____

105) Quels types de documents empruntez-vous à l'IUFM ?

Périodiques	☐	Compte-rendu de recherche	☐
Documentation officielle (BOEN, RLR,...)	☐	Cassette audio	☐
Manuels scolaires	☐	Disque, CD-audio	☐
Ouvrage de pédagogie générale	☐	Rapport, thèse,...	☐
Usuels (dictionnaires, encyclopédies,...)	☐	Expositions, affiches	☐
Ouvrage disciplinaire spécialisé	☐	Vidéos	☐
Film super 8	☐	Diapositives	☐
Logiciels	☐	CD-ROM	☐
Compact Disc Interactif	☐	Vidéodisque	☐
Mémoire professionnel	☐	Littérature de jeunesse	☐
Rapport de jury	☐	Autres, spécifiez : _____	
		_____ ☐	105_____

106) Quel(s) type(s) de service utilisez-vous principalement à l'IUFM ?

Service de documentation	☐	Groupe de recherche disciplinaire	☐
Service lié aux Nouvelles Technologies	☐	Equipe de formateurs	☐ 106 _____

107)Vous rendez-vous occasionnellement dans certains centres de recherche en pédagogie, dans certains laboratoires universitaires liés à votre discipline ?

oui ☐ non ☐ 107_____

108) Si oui, citez les organismes :

1- _____ (localisation : _____)
2- _____ (localisation : _____) 108_____

109) Combien de fois y allez -vous par an ? 709

Moins de 4 fois ☐ Plus de 4 fois ☐ 109_____

110) Consultez-vous les fonds documentaires de bibliothèques de musée ?

oui ☐ non ☐ 110_____

111) Si oui, de quelles bibliothèques s'agit-il ? : (indiquez leurs noms et lieux)

Nom : _____ Lieu : _____

Nom : _____ Lieu : _____ 111_____

112)Combien de fois par an y allez-vous (en cumulant les différents lieux cités ci-dessus)?

0 à 3 fois ☐ 3 à 5 fois ☐ Plus de 5 fois ☐ 112_____

113) De mémoire, à quand remonte votre dernier passage : (Indiquez le mois et l'année ; ex : avril 1992)

- Dans un CDDP ou CRDP _____
- Dans une bibliothèque universitaire : _____
- Dans une librairie : _____ 113_____

114) Que souhaiteriez-vous que les organismes suivants développent dans les mois à venir en matière d'acquisitions de documents ou de services documentaires?

Les CDDP/CRDP : 1 _____ 114.1____
2 _____

Votre Bibliothèque municipale habituelle :
1 _____ 114.2____
2 _____

Autres, spécifiez l'organisme et vos souhaits : _____
1 _____
2 _____ 114.3_____

115) Quelles sont les deux éditeurs et collections que vous affectionnez le plus **pour préparer la classe** (préparation des cours, d'exercices,...) ?

1- Editeur : _____ Collection : _____ Support:_____

2- Editeur : _____ Collection : _____ Support:_____ 115_____

116) Quelles sont les deux éditeurs et collections que vous affectionnez le plus **pour remettre à jour vos savoirs disciplinaires ou en pédagogie générale** ?

1- Editeur : _____ Collection : _____ Support:_____

2- Editeur : _____ Collection : _____ Support:_____ 116_____

117) Quel éditeur et quelle collection proposez-vous en priorité **à vos élèves** dans le cadre de l'enseignement de votre discipline ?

Editeur : _____ Collection : _____ 117_____

118)Pouvez-vous citer un éditeur et/ou une collection **producteur de vidéo** pédagogique?

oui ☐ non ☐

Si oui, le(la)quel(le) ? _____ 118_____

119) Pouvez-vous citer un éditeur **producteur de logiciel** pédagogique et/ou éducatif ?

oui ☐ non ☐

Si oui, lequel ? _____ 119_____

120) Quels sont les services documentaires qui peuvent fournir les documents que vous avez cités lors des questions n° 115 à 119 ?

CDI ☐ B.U. ☐ CDDP ☐

IUFM ☐ B.M. ☐ Centres spécialisés ☐

Spécifiez : _____ 120_____

121) Quelles sont vos deux principales sources d'information en pédagogie ?

Librairies ☐ Vente par correspondance ☐

CDI ☐ Emprunt aux collègues ☐

CRDP-CDDP ☐ Autres centres de documentation ☐

Autres bibliothèques ☐ Autre(s), spécifiez : _____ ☐

_____ 121_____

122) Pour commander des documents, ou pour recevoir de l'information sur les productions éditoriales, quel(s) moyen(s) utilisez-vous en priorité? 122 _____

Courrier, Lettre ☐ Fax ☐ Vous vous déplacez ☐

Téléphone ☐ Minitel ☐ Vous passez par un intermédiaire : collègues,... ☐

123) Pour votre travail (mise à jour des connaissances, préparation des cours, corrections, ...), vous possédez et/ou vous utilisez :

	Possession personnelle		**Utilisation professionnelle**	
Un ordinateur	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐
Un magnétoscope/TV	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐
Un lecteur vidéodisque ou CD-I	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐
Une platine audio (CD Son, K7,...)	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐
Un minitel	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐
Un fax/téléphone	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐
Un camescope	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐
Un projecteur à diapos	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐

123 _____

124) Au collège, en présence d'élèves, utilisez-vous ?

L'informatique Oui ☐ Non ☐

La vidéo Oui ☐ Non ☐

Le minitel Oui ☐ Non ☐

711

124 _____

125) Qui, dans le collège, **maîtrise** le mieux les **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** (NTIC) selon vous ?

Professeur de discipline scientifique	☐	Membre de l'administration	☐
Professeur de discipline littéraire	☐	Intendance	☐
Autre type de professeur	☐	Agent de service	☐
Conseiller principal d'éducation	☐	Intervenants extérieurs	☐
Professeur-documentaliste	☐	Parents d'élève	☐
Principal et/ou Principal adjoint	☐	Autre, spécifiez SVP:_____	☐

_____ 125_____

126) En cas de problème au collège, en utilisant une NTIC (téléviseur, magnétoscope, ordinateur,...) à qui faîtes-vous appel **pour vous aider** ?

Professeur de discipline scientifique	☐	Membre de l'administration	☐
Professeur de discipline littéraire	☐	Intendance	☐
Autre type de professeur	☐	Agent de service	☐
Conseiller principal d'éducation	☐	Intervenants extérieurs	☐
Professeur-documentaliste	☐	Parents d'élève	☐
Principal et/ou Principal adjoint	☐	Autre, spécifiez SVP:_____	☐

_____ 126_____

127) Considérez-vous que vous utilisez les NTIC dans vos enseignements ? Evaluer cette utilisation en entourant une valeur comprise entre **0(aucune utilisation)** et **10 (très forte utilisation)**.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 127_____

128) Travaillez-vous avec d'autres enseignants du collège dans le domaine des NTIC (conseils d'utilisation de certains logiciels, préparation de cours,...) ?

Oui ☐ Non ☐ Exceptionnellement ☐ 128_____

129) Faites-vous travailler vos élèves avec des NTIC ?

Oui ☐ Non ☐ Exceptionnellement ☐ 129 _____

Si oui, spécifiez le type d'activité(s) que vous animez, s'il vous plait :

_____

130) Pour vous informer sur certains documents du marché de l'édition, etc...,utilisez-vous des services télématiques (sur minitel)?

Oui ☐ Non ☐ 130_____

131) Si oui, lesquels principalement (trois maximum) :

1- _____
2- _____
3- _____ 131_____

132) Le fait d'utiliser ou d'être sensible aux NTIC, implique-t-il que vous consultiez de la documentation spécialisée ?

Oui ☐ Non ☐ 132_____

Si oui, de quel type ? _____

133) Quels autres services télématiques utilisez-vous professionnellement? (**2 maximum**)

1- _____

2- _____ 133_____

134) La commune dans laquelle vous résidez, ou une commune voisine, possède-t-elle une bibliothèque municipale ?

Oui ☐ Non ☐ 134_____

A combien de kilomètres se situe-t-elle de votre domicile ?_____

135) Etes-vous abonné(e) à une bibliothèque municipale?

Oui ☐ Non ☐ 135_____

136) Si oui, combien de documents empruntez-vous par mois ?

0 à 3 documents ☐ 4 à 7 ☐ + de 7 ☐ 136_____

137) Les documents que vous empruntez, le sont principalement :

pour votre culture et loisir personnels ☐

pour votre information personnelle ☐

pour votre formation continue dans le cadre de votre profession ☐

pour certains membres de votre famille (enfant, compagnon, etc...) ☐ 137_____

138) Quels sont les titres des **deux** périodiques que vous consultez le plus dans le cadre de votre profession ?

1- _____

2- _____ 138_____

139) Ces **deux** périodiques sont-ils consultables au CDI de votre collège ?

Oui ☐ Non ☐ 139_____

Si non, lequel des deux est éventuellement au CDI ? _____

_____

140)Ces **deux** périodiques sont-ils consultables dans votre cabinet disciplinaire du collège?

Oui ☐ Non ☐ 140_____

Si non, lequel des deux est éventuellement consultable?_____

_____

141) Etes-vous abonné(e) **à titre personnel** à des périodiques ?

Oui ☐ Non ☐ 141_____

Si oui, mentionnez les titres de vos abonnements, s'il vous plait :

_____

_____

142) Etes-vous abonné(e) à d'autres types de documents ?

Oui ☐ Non ☐ 142_____

Si oui, lesquels : _____

143) Quel est votre **budget personnel moyen** d'acquisition de documentation pédagogique par trimestre ?

Aucun achat ☐ De 300 à 500 francs ☐
De 100 à 300 francs ☐ Plus de 500 francs ☐ 143 _____

144) De combien est le budget pour votre discipline au collège ? Somme allouée par an par l'établissement afin que vous puissiez acquérir de la documentation entre autre.

< à 500 francs ☐ de 1500 à 3000 francs ☐
de 500 à 1500 francs ☐ Plus de 3000 francs ☐
Ne sais pas ☐ 144 _____

145) En moyenne, votre temps de lecture hebdomadaire serait :

< à 1 heure ☐ De 1h à 3 h ☐ Plus de 3 h ☐ 145 _____

146) A quand remonte votre dernière lecture d'un quotidien ?

Moins de 2 jours ☐ Entre 2 jours et 1 semaine ☐ Plus d'une semaine ☐ 146_____

147) Quel est le titre du dernier mensuel que vous ayez lu ?

Titre : _____ 147_____

148) Le numéro était de quel mois ? _____ 148_____

149) Quel est le titre du dernier ouvrage que vous avez lu pour votre travail ?

Titre : _____ 149_____

Date de sa lecture (mois et année) : _____

150) Lors de vos cours, avec vos élèves, accordez-vous une place importante à l'analyse de contenu des documents ?

Oui ☐ Non ☐ 150 _____

151) Lors de vos cours, accordez-vous une place importante à la réalisation d'exposés, par vos élèves, à partir de documents ?

Oui ☐ Non ☐ 151 _____

152) La documentation acquise par votre cabinet de discipline est-elle ?

Gérée par le CDI Oui ☐ Non ☐
Gérée par les enseignants de votre discipline, en dehors du CDI Oui ☐ Non ☐
Gérée par le CDI, et mis à disposition dans votre cabinet Oui ☐ Non ☐
Achetée en double exemplaire (l'un au cabinet, l'autre au CDI) Oui ☐ Non ☐
Ne sais pas ☐ 152 _____

153)L'essentiel de la documentation **pour préparer vos cours** est puisée: Hiérarchisez svp, "1" (essentiel) et "2" (en seconde position) :

Dans votre fonds documentaire personnel ☐ Dans le fonds du CDI ☐

Dans le fonds documentaire de votre cabinet de discipline ☐ Dans des fonds extérieurs au collège (CDDP,...) ☐
Spécifiez, les centres, SVP: .../...

Nom :_____ Lieu :_____

Nom :_____ Lieu :_____

Nom :_____ Lieu :_____ 153 _____

154) La documentation que vous utilisez **pour remettre à niveau vos savoirs pédagogiques** personnels provient : Hiérarchisez svp, "1" (essentiel) et "2" (en seconde position) :

De votre fonds personnel ☐ Du fonds du CDI ☐

Du fonds de votre cabinet de discipline ☐ Des fonds extérieurs au collège (CDDP,...) ☐

Spécifiez, les centres, SVP:

Nom :_____ Lieu :_____

Nom :_____ Lieu :_____

Nom :_____ Lieu :_____ 154 _____

155) Pour votre discipline, le CDI détient-il l'exclusivité de certains documents spécifiques? (exclusivité dans le sens où vous n'avez pas la possibilité de les consulter ailleurs)

Oui ☐ Non ☐

Si oui, spécifiez lesquels : _____

_____ 155 _____

156) Considérez-vous que vous contribuez à la constitution du fonds documentaire du CDI en prodigant des conseils d'acquisition de documents au professeur-documentaliste du collège (bibliographie, références commerciales, etc...) ?

Oui ☐ Non ☐ 156 _____

157) Combien de documents avez-vous emprunté depuis le début de cette année scolaire au CDI (tout type et tout support confondus) ?

Aucun document ☐ 6 à 10 ☐ Plus de 15 ☐

1 à 5 ☐ 11 à 15 ☐ 157 _____

158) Au cours de votre carrière, jusqu'à ce jour, les emprunts que vous avez fait au CDI, servent avant tout à : (**choisissez 3 possibilités au maximum, en hiérarchisant de 1 à 3) :**

Remettre à jour vos connaissances en pédagogie ☐

Remettre à jour vos connaissances disciplinaires ☐

Vous faire découvrir certaines nouveautés ☐

A préparer vos cours ☐

A vous renseigner sur vos droits ☐

A les présenter à vos élèves ☐

A les exploiter et les analyser en classe avec les élèves ☐

A les prêter à votre tour aux élèves ☐ 158 _____

159) Pouvez-vous évaluer, selon vous, la qualité du fonds documentaire de votre CDI, en fonction de vos attentes en matière de documentation ? Entourez une valeur comprise

entre **0 (très mauvaise)** et **10 (excellente).**

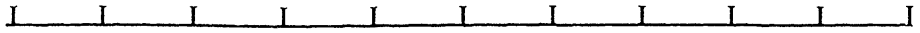

159 _____

160) Côtoyez-vous certaines personnes ressources en dehors du collège,vous permettant de trouver de la documentation et de l'information dont vous avez régulièrement besoin ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui,quelles sont les fonctions de ces personnes et leurs lieux d'exercice professionnel

	1	2
FONCTION :	_____	_____
LIEU D'EXERCICE :	_____	_____

160 _____

161)Dans quelles limites selon vous, le CDI est en mesure de répondre à vos besoins ? **1 choix:**

Mes besoins documentaires sont trop spécialisés ☐

Une part signifiante de mes références provient du CDI du collège ☐

Je trouve quelques références intéressantes ☐

Je ne travaille qu'avec la documentation du CDI ☐

161 _____

162) Combien de documents personnels triez-vous et jetez-vous par an ?

Aucun document ☐ De 1 à 10 ☐ Plus de 10 ☐ 162 _____

163) Vous les triez selon quels critères ?

Trop abîmés ☐

Achat de la dernière édition parue ☐

Contenu du document obsolète ☐

Autre, spécifiez : _____ ☐

_____

163 _____

164) Combien d'ouvrages personnels possédez-vous, en tout, à votre domicile ?

Moins de 50 ☐ De 50 à 125 ☐ De 125 à 200 ☐ Plus de 200 ☐ 164_____

165) Pourriez-vous estimer, la part de ces ouvrages personnels destinés à un usage professionnel et pédagogique ? Indiquez cette part **en pourcentage**, par rapport au total indiqué à la question précédente.

_____ % du total 165 _____

166) Combien de vidéos personnelles possèdez-vous pour votre activité professionnelle?

_____ vidéos 166_____

167)L'essentiel des documents professionnels que vous possédez à titre personnel, sont-ils disponibles au CDI de votre collège ?

Oui ☐ Non ☐ 167 _____

168) Lorsque des documents sont mis à l'écart, qu'il s'agisse de documents personnels ou de ceux du cabinet disciplinaire, qu'en faites-vous ?

Vous les jetez ☐

Vous les donnez au CDI ☐

Vous les offrez à des organismes ☐

Autres, spécifiez : _____ ☐

_____

168 _____

169) Selon vous, les **deux** meilleures sources d'information pour un enseignant sont :

- L'autodocumentation des éditeurs disponible dans le collège (salle des professeurs, couloirs,...) ☐
- Le CDI du collège ☐
- Le réseau CNDP, CRDP, CDDP ☐
- Les réseaux de bibliothèques (municipales, de musées,...) ☐
- L'administration du collège ☐
- L'équipe des collègues de votre établissement ☐
- Des collègues exerçant hors de votre établissement ☐
- Les services rectoraux de formation continue (par ex. : MAFPEN, CLEMI,...) ☐
- Les organisations syndicales ☐
- Les associations et mouvements de pédagogie ☐
- Les grandes écoles, les universités,... ☐
- Les services de l'IPR, de l'Inspection Académique,... ☐
- Autres, spécifiez : _____ ☐

169 _____

170)Parmi les **trois** principaux obstacles à l'accès aux informations pédagogiques, vous voyez :

- Absence de personnes-relais, autour de vous ☐
- Manque personnel de formation ☐
- Manque personnel d'information ☐
- Manque de temps ☐
- Manque de lieux de concertation ☐
- Approvisionnement insuffisant des CDI ☐
- Eloignement des centres de documentation extérieurs ☐
- Documents inadaptés à vos besoins ☐
- Absence de production documentaire innovante ☐
- Vos compétences disciplinaires suffisent ☐
- Autres, spécifiez : _____ ☐

_____

170 _____

171) Quels sont les **deux** principaux services d'information **auxquels vous faites appel** en tant qu'enseignant ?

- Presse syndicale ☐
- Revues pédagogiques ☐
- Radio-télévision ☐
- Presse générale ☐
- CDI ☐
- Services rectoraux ☐
- Publicités d'éditeurs ☐
- CRDP-CDDP ☐
- Librairies ☐
- Fichiers informatiques (Bases de données télématiques) ☐
- Autres services, spécifiez : _____ ☐

171 _____

172) Quelles sont les **deux profils dominants** des personnes auxquelles vous faites régulièrement appel pour obtenir de l'information à dominante pédagogique ?

Formateurs, animateurs	☐	Professeur-documentaliste	☐
Collègues enseignants	☐	CPE	☐
Personnels d'Inspection	☐	Professionnels de l'édition	☐
Personnels de Direction	☐	Autres, spécifiez : _____	☐

172 _____

Merci pour votre participation.

c : 50 - -

Annexe 12 :

Questionnaire d'enquête complémentaire diffusé aux professeurs de collège

Questionnaire complémentaire à diffuser à l'intention des enseignants du collège ayant participé à l'enquête de M. Vincent Liquète (Académie de Bordeaux) :

1. Diriez-vous que vous utilisez régulièrement le minitel et ses services ?

   *Oui *Non *Ne sais pas

2. Si oui, quelle est la fréquence de cette utilisation ?

   _____

3. Diriez-vous que vous utilisez régulièrement Internet et ses services ?

   *Oui *Non *Ne sais pas

4. Si oui, quelle est la fréquence de cette utilisation ?

   _____

5. Quels sont les services que vous utilisez le plus, via la télématique ?

   _____

   _____

6. Quels sont les services que vous utilisez le plus, sur Internet ?

   _____

   _____

7. Vous qualifieriez votre utilisation des réseaux essentiellement à usage (deux choix) :

   Personnel/Loisir Professionnel Communication/Echange

   Disciplinaire Achat/Consommation Service

   Autres : _____

8. Dans le cadre de votre activité professionnelle, vous consultez les réseaux plutôt :

   Seul Avec des collègues

   Avec le documentaliste Avec les élèves

   Autres : _____

Merci de votre participation

Annexe 13 :

Courrier expliquant aux documentalistes de l'enquête, les modalités de diffusion des questionnaires

Vincent Liquète
Université de Bordeaux III

à Madame/ Monsieur le Documentaliste,

Objet : Modalités de diffusion des questionnaires :

A la suite de notre rencontre, je vous remettrai 12 questionnaires que je vous demanderai de distribuer à **11 enseignants de votre collège**. Le douzième exemplaire sera conservé pour le cas où un enseignant perdrait le sien ou ne le restituerait pas. Vous pourrez alors photocopier puis soumettre ce douzième questionnaire à un autre enseignant de la même discipline.

Aussitôt après notre entretien, je vous demanderai donc de distribuer 11 questionnaires de la manière suivante :

- **2** questionnaires à 2 professeurs de **français**
- **2** questionnaires à 2 professeurs d'**histoire-géographie**
- **2** questionnaires à 2 professeurs de **mathématiques**
- **2** questionnaires à 2 professeurs de **langues vivantes** (anglais, ou allemand, ou espagnol, etc..., à votre choix)
- **1** questionnaire à 1 professeur de **sciences** (sciences physiques ou sciences et vie de la terre, à votre choix)
- **1** questionnaire à 1 professeur d'**EPS**
- **1** questionnaire à 1 professeur de **musique ou d'arts plastiques** (à votre choix).

Il sera nécessaire que ces professeurs soient **titulaires dans l'établissement**, et en exercice **depuis 2 ans dans le collège**.

Vous remarquerez que la date de retour des questionnaires au CDI est fixée au **lundi 24 juin 1996.** Une fois que vous aurez récolté l'ensemble des questionnaires, veuillez les retourner (à l'aide des enveloppes fournies) à **Mme Clouet**, Documentaliste au collège Marcel Pagnol de Caen (10 avenue du Général Laperrine - 14300 Caen ; tél. 31 82 25 42) qui centralise les données de l'enquête. Etant donné l'épaisseur des questionnaires, vous devrez composer deux envois à l'aide des deux enveloppes.

Si vous aviez un quelconque problème n'hésitez pas à contacter localement Madame Clouet ou, joignez-moi par téléphone au 56 12 13 01 du lundi au vendredi (de 9h à 17h).

En vous remerciant encore une fois pour votre aide et votre aimable participation, veuillez agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Vincent LIQUETE

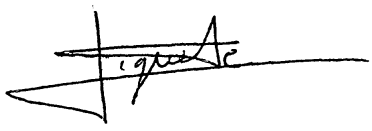

Annexe 14 :

Grille de décodage

Collège : Lisieux Code : 14.13.Dm.1 Discipline: Fr M LV Sc E HG AP (Mu)

1- 1 2 (3)
2- 1 (2)
3- 1 2 3 4 5 6 (7) 8
4- 1 2 (3) 4 5 6
5- 1 2 (3)
6- 1 2 3 4 (5)
7- (1) 2
8.1 1 2 (3)
8.2 1 (2) 3
9- Orilly le Vicomte
10- Lisieux
11- 1 (2) 3 4 5
12- 1 2 3 (4)
13- (1) 2 3
14- 1 (2)
15- 1 2 3 4
16- 1 5 2 6 3 4 4 4 5 ϕ
17- 1 (2)
18.1
18.2
18.3
19- 1 2
20- 1 2
21- 1 (2)
22-
23- 1 2 3
24- 1 (2)
25- ×
26- Prépa Baccalauréat Remise 1 j. en Pos 24, Pos 25 Pos 26
27- (1) 2
28- 1 (2)
29- (1) 2
30- 1 (2)
31- 1 (2)
32- 1 (2)
33- 1 (2)
34- 1 (2)
35- 1 (2)
36- 1 (2) 3
37-
38- 1 (2)
39.1 Lisieux : 5
39.2 Caen : 50
39.3 " : "
39.4 Lisieux : 5
39.5 " : 5
39.6 " : "

40.1 Lisieux/Caen : 5 / 50
40.2 " " : " "
40.3 " " : " "
41- 1 (2)
42.1 Caen : 50
42.2 Lisieux : 5
42.3 Paris : 200
43- 1 (2)
44- (1) 2 3
45-
46- 1 2 (3) 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
47- 1 2 3 4 5 6 (7) 8 9
48- (1) 2 3 4
49- 1 2 3 4 (5) 6 (7) 8 9 10 11 12
50- 1 2 3 (4) 5 6 7 8 9 (10) 11 12 13 14
51- 1 2 (3) 4 5 6
52-
53- 1 (2) 3
54-
55- 1 (2) 3
56-
57- (1) 2
58- Rambouillet
59- 1 (2) 3
60- 1 2
61-
62- 1 2 3 4 (5)
63- (1) 2 3
64- (1) 2 3
65.1 (1) 2 3
65.2 1 (2) 3
65.3 1 (2) 3
66- 1 (2) 3
67.1 (1) 2
67.2 1 (2) incomplet et faux
68- (1) 2 3 4 5
69.1 (1) 2
69.2 (1) 2
70.1 1 2 (3) - 1 2
70.2 (1) 2 3 - 1 (2)
70.3 (1) 2 3 - 1 (2)
70.4 1 2 (3) - 1 2
70.5 (1) 2 3 - (1) 2
70.6 (1) 2 3 - (1) 2
70.7 1 2 (3) - 1 2
70.8 1 2 (3) - 1 2
71- (1) 2 3 4 724
72- 724 1 (2)
73- 1 2

74- 1 2 (3)
75- 1 (2)
76- 1 2 (3)
77- 1 (2)
78- 1 2 3
79- (1) 2 3
80- W dvd é. ou CD + N° en commentaire concerne les acquisitions
81- 1 (2) 3
82- 1 (2)
83- 1 2 3
84- 1 2 3
85- Contenu de ce qui va suivre
Objet de K7 MiFi et de Bien
86- 1 2 (3) 2e de la musique
87- 1 2 (3) 150
88- (1) 2 3
89-
90- 1 2 3 4 5
91- (1) 2 3 4
92- (1) 2 3 4
93- 1 2
94.1
94.2
94.3
95- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
96.1 Personne de Musique parfaite
96.2 chez elle ou chez
97- 2 dem.
98- 1 2 (3) 150
99- 1 2 (3)
100- (1) 2 3 4
101-
102- (1) 2 3 4
103- (1) 2 3 4
104.1
104.2
104.3
105- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19 20 21 22
106- 1 2 3 4
107- 1 (2)
108.1 : 108.2 :
109- 1 2
110- 1 (2)
111.1 : 111.2 :
112- 1 2 3
113.1 : 113.2 :

La

113.3 Février 1996
114.1
114.2
114.3 Jeu de rôle.
114.4
114.5
114.6
115.1 Emprunt K7
115.2 Vol de vélo / Disparition 2e-K7
116.1
116.2 X
117- X
118- 1 (2)
119- 1 (2)
120- 1 2 3 4 5 6
121- 1 2 3 4 (5) 6 7 8
122- (1) 2 3 4 5 6
123.1 1 (2) -1 (2)
123.2 (1) 2 (-1) 2
123.3 1 (2) -1 (2)
123.4 (1) 2 -1 (2)
123.5 1 (2) -1 (2)
123.6 1 (2) -1 (2)
123.7 1 (2) -1 (2)
123.8 1 (2) -1 (2)
124.1 1 (2)
124.2 1 (2)
124.3 1 (2)
125- (1) 2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12
126- 1 2 3 4 (5) 6 7 8
9 10 11 12
127- (1) 2 3
128- 1 (2) 3
129- 1 (2) 3
130- 1 (2)
131-
132- 1 (2)
133- X
134- (1) 2
135- 1 (2)
136- 1 2 3
137- 1 2 3 4
138- Disparu
Le Monde de la Musique
139- 1 (2)
140- 1 (2)
141- (1) 2 Disparu - Sec et Vic
142- 1 (2)
143- 1 (2) 3 4

144- 1 2 (3) 4 5
145- 1 2 (3)
146- (1) 2 3
147- Disparu
148- 03-96
149- Etude musicale / Jazz
150- (1) 2 de pédagogie
151- 1 (2) pratique
152.1 (1) 2 (Musicothèque
152.2 1 (2) 02-96
152.3 1 (2)
152.4 1 (2)
152.5 1
153- (1) (2) 3 4
154- (1) (2) 3 4
155- 1 (2)
156- (1) 2
157- (1) 2 3 4 5
158- 1 2 3 4 5
6 7 (8)
159- 1 2 (3)
160- 1 (2)
161- 1 (2) 3 4
162- 1 (2) 3
163- 1 (2) 3 4
164- 1 2 3 (4)
165- (1) 40% 2 3
166- 150
167- 1 (2) 28 et classe
168- 1 2 3 (4) et commencé
169- 1 2 (3) (4) 5 6
7 8 9 10 11
12 13
170- 1 2 (3) 4 5 6
(7) (8) 9 10 11
171- 1 (2) 3 4 5 6
7 8 (9) 10 11
172- 1 (2) 3 4 5 6
(7) 8

Annexe 15 :

Sélection des indices et des indicateurs d'enquête

Indices endogènes	Public(s)	Indicateurs choisis
Caractéristiques individuelles et identitaires	Professeurs et Documentaliste	- Sexe - Age (< 30 ans, 30-45 ans, + de 45 ans) - Nombre d'années sur l'Académie - Nombre d'années dans le collège
Discipline	Professeurs et Documentaliste	- Discipline citée au moment de l'enquête - Discipline d'origine pour les documentalistes (pour les plus anciens)
Etudes et cursus	Professeurs et Documentaliste	- Date d'obtention du CAPES documentation ? Type de CAPES ? - Discipline principale d'étude ? - Discipline "technique et/ou professionnelle" suivie : DUT,BTS,... - Diplôme le plus élevé obtenu ? - Ayant travaillé dans un centre de documentation hors MEN ? Durée ? Fonctions exercées ? - Pour les documentalistes, type (ou pas) de formation suivie en IST ? Formation assurée par quel organisme?
Rapport à la formation	Professeurs et Documentaliste	- Nombre et type de stages MAFPEN suivis ces 5 dernières années ? - Part de stages liée à la discipline ? - Part de stages liant la discipline à la documentation ou la documentation à une discipline ? - Bénéficiaire du congès formation ? O/N Pour faire quelle formation? - Bénéficiaire du congès mobilité ? O/N/ Pour faire quelle formation ? Vers quelle mobilité ?
Utilisation des réseaux informatifs / formatifs	Professeurs et Documentaliste	-Réseau CNDP : nombre de déplacements par an, nombre de contacts par an, nombre de documents empruntés par an ? - IUFM : même série de questions que pour le réseau CNDP -Bibliothèque municipale : même série de questions - Instituts de recherche en pédagogie : Lesquels ? Participation à des comissions ?Même série de questions que le réseau CNDP
Participation aux groupes de travail de l'établissement	Professeurs et Documentaliste	- Présentation du groupe (ou des groupes) - Participation au groupe de travail de la discipline du professeur : fréquence par année scolaire? - Participation à des groupes de discipline de la part du documentaliste : fréquence par année scolaire, pour quelle(s) discipline(s), pourquoi ? - Participation au C.A.
Usages de BDD (de différents types)	Professeurs et Documentaliste	- Fréquence d'utilisation des BDD télématique par année scolaire ? Lesquelles ? Utilisation individuelle ou professionnelle? - Fréquence d'utilisation des BDD sur serveur par année scolaire ? Mêmes questions.
Utilisation du CDI par les professeurs interrogés	Professeurs	- Nombre de demandes au documentaliste par trimestre - Type de ces demandes, sujet, support, service ? - Type de services utilisés par le professeur interrogé? - Type de documents empruntés ? - Autres services utilisés (information, culture, matériel,...) - Estimation générale de la qualité des services ? de la qualité des produits ? +,-, moyen - Que souhaiteriez-vous en plus, maintenant, au CDI ?
Comportement documentaire du professeur	Professeurs	- Nombre de revues professionnelles lues par mois? Lesquelles ? - Principaux centres ressources auxquels vous faîtes appel pour l'information professionnelle? Pour l'information plus personnelle? - Principales personnes ressources pour avoir de l' IPP - Part de l'IPP achetée dans l'usage de votre travail (en % et en francs) - Utilisation de la documentation de votre laboratoire ou cabinet de CLG? Type de support ? Fréquence d'emprunt par trimestre?
Comportement documentaire du documentaliste	Documentaliste	- Nombre de revues professionnelles lues par mois ? Lesquelles? - Principaux centres ressources pour l'information personnelle et professionnelle ? - Part du budget du CDI pour l'information du documentaliste ? - Principales personnes ressource pour l'information professionnelle ? - Part d'achat personnel par an pour avoir des informations sur la documentation (en francs) - Perception des besoins et des demandes des professeurs par le documentaliste

Annexe n°15

Indices	Public(s	Indicateurs choisis
Capacité à animer des actions informatives	Documentaliste	- Assure certaines animations sur documents, sur la méthode documentaire, en dehors du CDI - Assure des séances d'initiation à la recherche documentaire auprès des professeurs : Type ? Fréquence par an ? Les destinataires ? - Assure un accueil des professeurs en début d'année : type de professeurs ? Contenu de l'accueil? - Propose des séances de présentation-découverte de certains produit aux professeurs (CD-ROM, logiciels, etc...) : types de produit ? A l'attention de quels professeurs ? Fréquence par an ?
Capacité à implanter un dispositif en TIC(e)	Documentaliste	- Nombre d'ordinateurs, modèle, au CDI ? - Part de postes multimédia ? - Ligne téléphonique directe ? O / N - Minitel ? O / N Fréquence d'utilisation? - Ordinateurs(s) équipé(s) d'un modem ? O / N, nombre? - Abonnement à des BDD? O / N, si oui, lesquelles ? - Possession de lecteur CDI, vidéodisque, fréquence d'utilisation? - Idem, pour le CD ROM? - Logithèque ? Vidéothèque ? Diapothèque ? Fonds papier ? Abonnements ? : Taille? nombre de prêts?
Capacité à gérer le CDI	Documentaliste	- Mise à disposition pour les professeurs : 1) d'un espace de travail spécifique 2) d'un fonds documentaire : nombre de documents pour les profs? - Gestion ou pas de l'information à caractère général et administratif : cie, bulletin des IA, BOEN, RLR,... au CDI - Capacité à définir les objectifs du CDI de l'année scolaire en cours (voire pour l'année suivante) de façon explicite, avec un échéancier précis - Utilisation pour référence et / ou justification de la circulaire 1986 : utilisation et lecture : O / N , Accord du documentaliste sur les contenus O / N, Circulaire jugée obsolète : O / N - Existence ou pas au CDI d'un fichier des centres ressources et des personnes ressources externes au CLG (infos sur le CRDP, MGEN, EDF / GDF, éditeurs,...) Secteurs sélectionnés? Nombre? Fréquence de la réactualisation de ces fichiers? - Capacité à produire des documents et produits documentaire : revue de presse, dossier documentaire, montage vidéo, bibliographie, bulletin des nouveautés, DSI (quel type? destinataires? fréquence?), bulletin d'accueil CDI, affichage sélectif, catalogue documentaire par support, production de documents multimédia, production de vidéo, TRE,... - Circulation des revues? des nouveautés? Destinataires de cette circulation, fréquence? quantité?. Circulation d'informations très spécialisées? Destinataires? - Implantation d'un dispositif de Veille (BDD, Télématique,...) Destinataires ?
Capacité à communiquer	Documentaliste	- Diffusion d'une lettre, d'un prospectus, pour renseigner sur le CDI : note d'information, nombre par an diffusés, destinataires, fréquence annuelle ? - Réunion des professeurs par discipline pour définir les lignes prioritaires dans la politique d'acquisition du CDI : fréquence, professeurs convoqués ? - Production d'un bilan des principaux besoins et des orientations du CDI au chef d'établissement en fonction d'une enquête : existence? O / N, fréquence ? - Envoi d'un courrier à des organismes extérieurs, à d'autres CDI, ..O / N - Soumettre au C.A. du CLG la liste des documents obsolètes écartés définitivement : O / N ,fréquence de documents écartés par an?
Capacité à évaluer et à étudier les besoins	Documentaliste	- Statistiques sur les emprrunteurs : qui emprunte quoi? fréquence des stats? - Statistiques sur les prêts : nombre , types, rotation du fonds ? - Statistiques sur les taux de satisfaction, les besoins à venir,... - Enquête sur les raisons pouvant expliquer la non utilisation du CDI, de certains produits, de certains services, etc... - Enquête de début d'année pour dégager les différents profils, les centres d'intérêts personnel et professionnel, les volontés d'action et de participation de chacun, les volontés d'acquisition pour l'année scolaire équivalent d'un fichier PROFIL.

Indices exogènes	Indicateurs sélectionnés
L'environnement pédagogique du CDI et de l'établissement scolaire	- CLG et lycée les plus proches de celui interrogé : moins de 20 Km, de 20 à 30 Km, + de 30 Km. - Distance d'un CDDP / CRDP : - de 30 Km, de 30 à 50, + de 50 Km. - Distance d'un IUFM : - de 30 km, de 30 à 50 km, + de 50 km. - Distance du rectorat de l'Académie : - de 30 km, de 30 à 50 km, + de 50 km - Distance des universités et des B.U. : - de 30 km, de 30 à 50 km, + de 50 km
L'organisation en district et les groupes de travail en réseau	- Participation ou non à des regroupements de documentalistes : 1 fois par an, 1 fois par trimestre, 1 fois par mois - Participation à des regroupements de professeurs de disciplines : lesquelles? et fréquence : 1 fois par an, 1 fois par trimestre, 1 fois par mois - Participation à une association de documentalistes (FADBEN, ADBS) : adhésion ou pas ?
L'usage des réseaux de lecture publique et culturel	- Fréquence de passage et nombre d'utilisation des Bibliothèques municipales : 3 fois par an, 3 à 6 fois, + de 6 fois par an - Fréquence de passage et utilisation des musées : Lesquels? Fréquence : 2 fois par an, 2 à 4 fois, + de 4 fois par an - Visite de musées différents : de 0 à 3 fois par an, de 4 à 6 fois par an, + de 6 fois par an. - Acquisitions de productions de musées : nombre par an, quels types de documents ?
Dispositif de Base de données d'information générale et/ou spécialisée	- Connaissance ou pas de nom de BDD : lesquel(s) ? - Connaissance ou pas de lieux de consultation de BDD : lesquels ? - Utilisation ou pas de BDD ? - Utilisation de BDD depuis chez soi ? Lesquelles ? Fréquence ? - Utilisation depuis le CLG ? Lesquelles ? Fréquence ?
Plan de formation	- Nombre de stages en documentation autre que l'informatique documentaire par an sur les 5 dernières années - Nombres de stages en informatique documentaire ces 5 dernières années - Nombre de stages associant la documentation à une discipline ces 5 dernières années - Nombres de stages par an en : EPS, Lettres, Histoire Géographie, Maths, Sciences et Langues

Annexe 16 :

Observation des tris à plat

ANALYSE DES DIVERS TRIS A PLAT :

*1- **Département du collège** : Le département du collège est choisi comme critère de sous-population. Surepréstentation du département du Calvados (14). logique car il représente près de 50 % de la population enseignante mère de l'Académie.

*2- **Type de collège** : Représentation des collèges : plutôt rural et semi-urbain. Faiblesse des établissements urbains. Souvent des petites villes, mais pas de grosses concentrations, à l'exception de Caen, Saint-Lô et Alençon (capitales départementales).

Au niveau de l'échantillon de professeurs : équilibre des professeurs de collège urbains et ruraux (92 et 95 sur 325). Faiblesse de l'échantillon en ZEP.

*4- **Age** : Près de 50 % (46,5%) sont des enseignants expérimentés ayant plus de 45 ans. Seulement 9 % du total de l'échantillon, ont moins de 30 ans. Il sera intéressant de comparer ce groupe de jeunes (29) aux plus anciens (152).

*5- **Sexe** : Lègère surepréstentation féminine. Ce qui est logique par rapport à la population enseignante en général.

*6- **Discipline(s)** : Répartition respectant la répartition nationale. Deux disciplines représentent à elles seules plus de 40 % du total de l'échantillon (41,4%) : Lettres et Histoire-Géographie. Il est à remarquer que nous n'avons pas conservé des professeurs, des PEGC, qui auraient cumulés l'enseignement de deux disciplines (ex. : Lettres et anglais).

*7- **Diplôme** : L'essentiel de l'échantillon possède un diplôme de deuxième cycle universitaire (236 sur 325). Les doctorants sont "inexistants" : données inexploitables.

*8- **Années dans l'Académie de Caen** : une majorité (54,2%) sont dans l'académie de Caen depuis plus de 15 ans. Ce qui confirme le fait que nous avons à faire à une population "âgée", "ancrée" sur l'Académie.
Par contre, il semblerait que bien que d'âge moyen ou avancé, près de 30 % ne sont pas dans l'Académie depuis plus de 10 ans. Population encore "nouvellement" implantée dans l'Académie ou très "ancrée". Faiblesse de la représentation "moyenne", entre 10 et 15 ans (17% de l'échantillon).

*9- **Université d'origine** : Confirmation de l'ancrage de cette population. 62% de la population mère a fait ses études universitaires à Caen.
A remarquer q'un cinquième (20%) vienne d'universités éloignées, qui ne sont pas à la périphérie de celle de Caen.
Mais globalement, population implantée; qui connait donc bien le dispositif

documentaire et informationnel environnant.
Nous verrons si pour ceux qui viennent d'autres académies, s'ils s'appuient sur d'autres centres documentaires que ceux de l'académie de Caen.

***10- Nativité en Basse-Normandie** : une bonne moitié (52%) est originaire de l'Académie de Caen. Troisième confirmation d'une population "ancrée".

***11- Concours le plus élevé obtenu** : Essentiellement des certifiés : 64% du total. Le groupe de PEGC est appréciable : 27,1%. Mais ce ne sont que des PEGC, enseignant une discipline et une seule.

***12- Type de concours** : 25% a été intégré. Prépondérance de personnes ayant obtenule CAPES, par voie externe.

*** 15- Distance séparant le domicile du lieu de travail** : Population qui habite à proximité du lieu de travail.

*** 16- Années passées au collège** : 4ème critère, rendant compte de l'ancrage de la population. 49,2% du total exercent dans le collège depuis plus de 10 ans. Près de 20%, viennent juste d'arriver en collège (depuis moins de 3 ans).

***17- Nombre d'établissements fréquentés au cours de leur carrière** : peu ont eu une forte mobilité professionnelle : 5,5% seulement.

***18- Professeur principal** : 72% sont professeurs principaux pendant l'année scolaire 1995/1996.

***19- Professeur principal dans quelle(s) classe(s)** : Lorsqu'ils sont professeurs principaux, c'est plutôt en classe de 4ème et 3ème. Ce qui laisse à penser que les besoins documentaires seront plus importants, avec des contenus informatifs plus riches et diversifiés.

***20- Enseigne en classe de 6ème** : Plus de 60% ont une voire aucune classe de 6ème. Peu d'entre eux possède 3 voire 4 (ou plus) classes de 6ème.

***21- Enseigne en classe de 5ème** : A l'identique par rapport aux classes de 6ème, peu ont plus de deux classes de 5ème. 31,1% n'ont aucune classe de 5ème.

***22- Enseigne en classe de 4ème** : De cet échantillon de 325 professeurs, 31,7% du total ont deux cllasses de 4ème. Une majorité (plus de 53%) ont deux et plus de deux classes de 4ème.

***23- Enseigne en classe de 3ème** : La progression constatée est confirmée. Plus de 34% du total ont entre 2 et 3 classes de niveau 3ème.

Conclusion des questions 20 à 23 : Notre population, globalement quelle que soit la discipline, enseigne davantage aux classes de 4ème et de 3ème en priorité. Ce qui confirme les besoins en documentation ciblée, en quantité croissante, etc... par rapport aux publics des 4ème et 3ème.

***24- Enseigne en classes spécialisées :** Peu voire aucun enseigne en classes spécialisées (les "49" exercant en classes spécialisées seront "observés" dans leurs usages documentaires).

***25- Professeur formateur :** 18,5% de l'échantillon sont formateurs. Nous confronterons leurs réponses en matière de besoins documentaires et des relations de travail avec le CDI de l'établissement.

***29- Première formation continue :** peu suivent des programmes de formation continue, ou ne souhaitent pas en parler ...

***30- Dernière formation continue :** Seul 12 % ont souvenir d'avoir suivi un programme de formation continue durant l'année précédente ou en cours. Soit 39 individus (12%). Il sera difficile d'apprécier le poids de la formation continue sur l'usage de la documentation.

***31- Participation associative** : 52 sur 325 participent à une association liée (de près ou de loin) à l'éducation ou au milieu "pédagogique".

***33- Fréquence des rencontres associatives :** 18,5% (dont 2,5% qui ne sont pas adhérents, mais participants) avouent se réunir au moins une fois par an dans le cadre d'une association. 9% du total se réunissent 3 fois et plus pa année scolaire. De toute évidence, faible engouement pour la vie associative.

***34- Participation à des universités de la formation (été, automne,...) :** Participation inexistanete. Pour les 5,3% ayant répondu "oui", nous devrons étudier les intitulés de ces universités.

***37- Membre du jury du CAPES de documentation :** Seulement 1,8% du total l'ont été ou le sont.

***38- Membre du jury de l'IUFM :** Pour les 4% qui sont memebres du jury à l'IUFM, nous confèrerons leurs relations avec le CRD de leur IUFM d'appartenance. Idem pour le réseau CRDP local.

***39- Tuteur(trice) :** Aussi bien ils sont peu nombreux à être membre de jury (CAPES et/ou IUFM), 29,2% du total sont tuteurs. Il sera important d'étudier, leurs rapports à la documentation en général et au CDI de leur collège. Il y a quand même 95 professeurs tuteur(s).

***40- Auteur de publication(s) :** 12% du total de l'échantillon sont auteurs de publication. Comme les "tuteurs", il faudra observer leurs réponses vis-à-vis de la documentation. (***)

***41- Recherche personnelle dans la discipline** : 21% du total mènent des recherches personnelles liées à leur discipline.

***42- Recherche personnelle en pédagogie** : 12%, plus généralement, mène des recherches en pédagogie. Il sera utile de voir s'il s'agit des mêmes personnes qui répondent OUI aux questions n°41 et 42.

***43- Congé formation** : Quasiment aucun individu n'a demandé et bénéficié d'un congé formation et/ou mobilité. Items peu significatifs. Mobilité : peu significatif.

***45- Détachement** : 7,2% du total ont été détaché. Soit 23 individus.. Il sera utile de voir en particulier, s'ils citent un pannel plus large de lieux ressources en documentation et en information.

***46- Stage en Formation continue équipe** : Beaucoup ont suivi au moins un stage de formation continue "équipe". En variable texte, il faudrait voir les thèmes et intitulés qui reviennent les plus fréquemment selon la discipline du professeur.

***48- Stages en F.C. comprenant la documentation** : 10,3% du total, soit près de 25% de ceux ayant suivi au moins un stage en F.C., avait un stage lié à la documentation.
Pour les 10,3% de "OUI", cf. les réponses concernant l'usage et les activités menées avec le documentaliste et le CDI.

***58- Déplacements extra-professionnels et recherche(s) documentaire(s)** : Pour 57%, ils avouent joindre l'utile à l'agréable, en profitant de déplacements pour mener des recherches documentaires en parallèle (donnée à retenir dans le cadre de la cartographie de sites documentaires).

***62- Appel au documentaliste du CDI pour recherche d'informations utiles** : Globalement, une écrasante majorité (85,8%) avouent passer par le documentaliste du CDI pour rechercher des informations utiles.

***63- Nombre de passages au CDI** : 49,5% passent plus de 6 fois par an au CDI du collège.
30,5% moins de 3 fois. Il faudra vérifier les dominantes de ces 30,5% qui ne vont guère au CDI du collège : âge, discipline enseignée, formattion, ...

***65- Type de documents consultés au CDI** : Les deux types de documents consultés au CDI sont les usuels et les manuels scolaires.
La documentation de type IPP et celle liée aux TICE n'occupent pas une place majeure, même en les cumulant entre elles.

***66- Type d'information empruntée et/ou consultée au CDI** : Les informations récoltées ont principalement deux caractéristiques : elles sont

liées aux contenus de la discipline du professeur et à la vie culturelle (locale, régionale et nationale).
La documentation spécialisée n'est pas à proprement parlée retenue par le public interrogé (7,4% de l'ensemble des réponses).

***67- Procédure de recherche d'information** : une majorité globale a eu du mal à mettre en avant 2 moyens de recherche d'information : siter en priorité, et en première position le COURRIER, suivi du DEPLACEMENT PHYSIQUE.
Il s'agit principalement du déplacement. La recherche d'information de façon "virtuelle", à distance n'est pas d'usage.
Il est moins d'usage de passer par le documentaliste que par une démarche personnelle d'envoi de courrier.Sinon, le déplacement demeure un usage "plus rare" mais demeurant "habituel" pour certains d'entre eux.

***68- Rôle du documentaliste face aux élèves** : Deux éléments sont mis en avant, concernant d'après les professeurs, les fonctions d'un documentaliste face aux élèves :
1- ses capacités à savoir gérer un espace documentaire
2- une aide à la recherche des documents auprès des élèves.

Deux premières remarques : ne sont pas aborées les qualités pédagogiques du documentaliste , ni sa capacité à faire travailler sur les méthodes documentaires.

***69- Rôle du documentaliste face aux professeurs :**
Trois éléments sont mis en avant, concernant d'après les professeurs interrogés, le rôle du documentaliste face aux professeurs :

1- une personne ressource pour bâtir et mener des projets
2- un conseiller pour proposer des pistes de travail avec les documents
3- Le principal fournisseur d'information

Les deux premiers items rappellent la fonction "d'animateur", "organisateur de projet". Seule la 3ème (à 33% environ) rappelle la fonction de relai informationnel du documentaliste.

***70- Qualification du documentaliste** : L'essentiel connait la qualification du documentaliste du collège : certifié, à 84% du total. La qualification est bien mieux comprise que la fonction.

***72- Dernier passage au CDI** : les passages au CDI sont relativements fréquents (6 fois et plus par an) et récents puisque 47,2% des derniers passages remontent à moins d'une semaine.

***74- Travailler au moins une fois avec le doc. cette année scolaire** : qui dit passage au CDI, ne dit pas forcément des activités de travail avec le documentaliste... Le passage dans la structure est fréquent. Le travail de collaboration est rare. Il semblerait que l'on vienne pour puiser

et récupérer de l'information, et moins pour la collaboration avec le documentaliste, qui est pourtant identifié.

***76- Connaissance du nom du logiciel documentaire du CDI :** 13% connaisse BCDI, logiciel du CDI. Pourquoi un taux si faible ?

***78- Invitation à une initiation au logiciel documentaire du CDI :** Le documentaliste semble ne pas proposer d'initiation au logiciel documentaire, ou du moins, ne met pas en place un dispositif informationnel efficace. 68,3% déclare ne pas être invité à une initiation.

***79- Participation à l'initiation au logiciel documentaire du CDI :** quand il y a initiation, participation faible des enseignants : 10,3% du total. Révèle la faible motivation pour ce type de travail/découverte.

***81- Procédures pour effectuer une recherche documentaire** : la recherche de documents au CDI se fait majoritairement (66,8%) par le biais du documentaliste du CDI. Secondairement, la recherche se fait en cherchant dans les rayons, par procédures hasardeuses. On constate une faible part à la recherche documentaire méthodique.

***82- Invitation au CDI à la rentrée** : Le pourcentage le plus fréquent et le plus fort (46,5%) met en avant le fait que les professeurs déclarent ne pas recevoir d'invitation à la rentrée pour découvrir le CDI et son organisation.
*** 83- Invitation des nouveaux élèves au CDI :** A contrario, 91,8% des nouveaux élèves y sont conviés aux dires des professeurs. Ce pourcentage met en avant le fait que le professeur dissocie bien ce qui est de l'ordre de l'élève ou pour lui-même. Cette différence entre les taux de réponses de la question n°82 et n°83 pourrait révéler une perception de la parrt des professeurs que le CDI est destiné avant tout à l'élève (cf. plus loin).

***84- Présentation nouvelle documentation papier ces deux dernières années :** la documentation papier, tout comme la documentation sur nouveaux supports, ne sont pas présentés à un moment de l'année scolaire. 66,5% de "NON" pour le papier et 71,4% pour le "NUMERIQUE", et 80,7% pour la vidéo.

***87- Réunions au CDI** : Le CDI est vu tout autant comme un lieu de réunion que pas.

***88- Horaires du CDI :** Les 3/4 des professeurs interrogés (241 sur 325) déclarent connaître les horaires d'ouverture du CDI.

***89- Horaires du CDI donnés : justes ou faux :**
Par contre, des 74,3% qui déclarent connaître les horaires d'ouverture, plus de 60% ne savent pas les indiquer, ou en donne des faux ...
Réponse initiale n°88 sera à nuancer...

***90- Nombre de documents pouvant être empruntés en même temps au CDI**, selon vous : une grande majorité connaît les conditions de prêt de son CDI.

***91- Propositions d'achats au documentaliste à l'issue de réunion entre professeurs de la discipline :** 85,5% déclare que le groupe disciplinaire est une force de proposition en matière d'acquisition de documents.

***92- Participation du documentaliste lors des réunions entre les professeurs de la discipline** : 57% déclarent faire participer le documentaliste à leur réunion disciplinaire. Rien n'est dit sur la fréquence de ces réunions où le documentaliste est associé. Les questions n°91 et 92 révèlent que la situation entre documentaliste et professeurs est moins distanciée que ce que l'on pourrait penser. Etape significative d'un partenariat.

***93- Revue de presse** : nous devrons comparer ces résultats à ceux des documentalistes. Prendre par sous-population départementale et cf. les réponses des questions n°93, 94, 95 et la question du numéro du collège.
Fort taux de NSP. 56% ne produisent pas de revue de presse selon les enseignants interrogés.

***94-Consultation revue de presse (si existe) :** Quand il y a production de revue de presse, peu d'intérêt porté de la part des professeurs à celle-ci. La revue de presse n'est pas un support documentaire pour le professeur.

***95- Dossiers documentaires (si existe) :** Fort taux de NSP. Pour 40% des professeurs inetrrogés, il y aurait production de dossiers documentaires au CDI.

***96- Consultation de ces dossiers :** Une petite majorité de ceux qui ont des dossiers documentaires les consulte. Support documentaire moyennent utile (51,9%).

***97- Bulletin des nouveautés :** 1/3 ont l'occasion d'avoir un bulletin des nouveautés du CDI. Fort taux de NSP : 34,9%.

***98- Consultation du bulletin des nouveautés (si existe) :** produit documentaire qui est majoritairement consulté. 60,7% le consulte quand il existe. C'est un outil documentaire au service des professeurs.

***99- Bulletin des sommaires des périodiques :** Quasiment inexistant (17,9%) . 40% de NSP.

***100- Consultation du bulletin des sommaires des périodiques (si existe) :** Outre le fait que peu de professeurs ont eu ce produit documentaire à leur disposition, ils ne s'en servent pas alors : 69,4%.

***101- Bulletin d'information** : Fort taux de NSP. Produit très faiblement mis en service : 22,5% soit 73 réponses sur 325.

***102- Consultation du bulletin d'information (si existe)** : Lorsqu'il existe, c'est moyennement consulté : 48,2%. On sent de la part des professeurs, un certain désintérêt à connaître les informations de l'établissement et du CDI. Détachement de leur part.

***103- Affichages réguliers** : l'affichage est la production documentaire de l'ensemble des CDI : 86,3%.

***104- Consultation de ces affichages réguliers (si existe)** : Avec les dossiers documentaires, ceux-ci sont consultés très fortement à 70,5% du total.

***105- Sélection des textes officiels** : productions documentaires faites dans un CDI sur 2, aux yeux des professeurs. Toujours un fort taux de NSP (25%).

***106- Consultation de la sélection des textes officiels (si existe)** : Assez surprenant, le texte officiel est assez faiblement consulté : 53%.

***107- Autres productions du CDI** : questions n°107 et 108, à priori inexploitable.

En conclusion, **deux produits semblent les plus utiles : le dossier documentaire et l'affichage.** Globalement, nous devrons mettre en avant le fort taux de NSP, qui met en avant le désintérêt des professeurs vis-à-vis des produits documentaires.

***109- Accompagnement de classes au CDI** : Une majorité n'accompagne pas la classe au CDI : 55,7%. Un tiers (36,7%) déclarent avoir accompagné 1 à 3 classes au CDI dans l'année.

***110- Animation d'ateliers pédagogiques** : Les professeurs interrogés ne participent pas pour 78,5% d'entre eux à des animations au sein de leur collège.

***111- Articulation ateliers pédagogiques et CDI** : des 70 déclarant animer des ateliers pédagogiques, 32 (moins de 50%) déclarent articuler ceux-ci avec le CDI, et l'utiliser à cet effet.

***112- Le CDI serait vu comme un espace au service de tous** : Ce qui est sûr, c'est qu'il n'est pas destiné aux professeurs et n'est pas vécu comme tel.

***113- Espace réservé au CDI pour les professeurs** : 77,3% des professeurs interrogés n'ont pas à leur disposition un espace professeur au CDI réservé à leurs activités professionnelles.

Il faudra comparer ces réponses à celles des documentalistes.

***114- Réponse à une enquête du CDI ces trois dernières années** : seulement 16,6% ont répondu à une enquête émanant du CDI, ces 3 dernières années.
57,9% sont formels : ils n'y ont pas répondu.

***115- Faire faire des recherches documentaires au professeur-documentaliste** : 51,4% avouent faire faire des recherches documentaires au professeur-documentaliste. Il faudra voir lepoids de certaines variables sur ses réponses, comme par exemple : discipline, ancienneté au collège d'exercice,...

***116- Recherches documentaires plutôt destinées** : Les recherches documentaires menées sont pour préparer la classe. Il s'avère déjà que le CDI, les documentalistes ne sont pas considérés comme des relais ou des tructures d'aide à la recherche documentaire pour le professeur (seulement pour 18,9% du total).

***117- Information personnelle du CDI** : 76% avouent être informés personnellement par le CDI (essentiellement dans les casiers individuels, et le courrier dans ce même casier).

***120- Participation au tri des documents du CDI** : quasiment aucun professeur n'aide à trier les documents du CDI (94,5%). Seulement 5,3% avouent le faire.

***121- Destination des documents du CDI triés** : Les réponses mentionnées sont vagues, imprécises, voire fausses. Révélateur de l'incapacité des professeurs à savoir quels sont les choix opérés par le documentaliste du CDI en matière de tri de documents.

***122- Fréquence des tris de documents du CDI** : Quand un rare professeur trie les documents du CDI, il le fait au maximum une fois par an (sur les 6,2% qui le font par an) à 4,9% des 6,2%.
Les professeurs de discipline ne se sentent pas liés et impliqués dans la vie du CDI.

***124- CD/CRDP le plus proche du collège** : nous croiserons cette question aux réponses par département.
Près de 34% ont un CDDP ou un CRDP à moins de 10 Km de leur collège. 36,7% l'ont entre 10 et 30 Km de leur domicile. Il semblerait que le critère d'élargissement géographique n'en est pas un : relative proximité.

***125- CD/CRDP le plus proche du domicile** : de la même manière que la question n°124, 41,2% du total ont un CDDP ou un CRDP à moins de 10 Km de leur domicile. Suivi de 31,7%, d'une structure entre 10 et 30 Km. Là aussi, proximité évidente, davantage localidé depuis le domicile que depuis le collège d'exercice.

***126- Fréquentation trimestrielle du CD/CRDP** : Deux chiffres importants :

- près de la moitié, 49,2% vont au CDDP ou au CRDP entre 1 et 3 fois par trimestre
- 44,7% n'y vont jamais

Cf. le lien éventuel entre la fréquence de passage dans un CD/CRDP et la proximité de la localisation par rapport au domicile et au collège d'exercice.

***127- CD/CRDP d'usage :**

- 104 sur 325 n'ont pas répondu
- La principale structure, de ceux qui y vont, est le CRDP de Caen (58,2%)
- Suivi de très loin, par le CDDP d'Alençon (15,3%)
- Les Antennes sont peu voire pas utilisées, à l'exception d'Avranches qui pour la Manche est quasiment autant visité que le CDDP de St-Lô (7,4% contre 9,5%)

***128- Service(s) utilisé(s) du réseau CRDP :**

De ceux qui fréquentent le réseau CRDP, le principal service sollicité est la LIBRAIRIE-VENTE à 43,9%.
Suivi du service de DOCUMENTATION à 33,5%.

***129- Nombre de documents empruntés par trimestre au réseau CRDP :**

- une majorité n'emprunte pas de documents : 60,4%
- quand il y a emprunt, c'est essentiellement pour prendre 5 documents pour une durée de 3 mois.

Il semblerait que le réseau CRDP soit essentiellement pris comme un centre pour les achats de documentation pédagogique. Beaucoup moin comme un lieu ressource de documentation en prêt.

Il faudra croiser cette question n°129 à l'usage (n°127), à la fréquentation (n°126) et à la localisation (n°125).

***130- Nombre de documents achetés par trimestre au réseau CRDP :**

- une majorité n'achète pas (52,7%)
- quand il y a achat c'est entre 1 et 5 documents pour 3 mois, l'équivalent quantitatif du prêt.

***131- Somme dépensée par trimeste en achat au réseau CRDP :**

- la somme moyenne est inférieure à quelques 300 francs (pour 46,5% du total)
- seulement 7,2% achètent pour plus de 300 francs par trimestre au réseau CRDP

***135- Type de documents empruntés au réseau CRDP :**

Trois types de documents sont empruntés en priorité à savoir par ordre d'importance :

- les vidéogrammes
- ouvrages liés à la discipline, de niveau spécialisé
- ouvrages de pédagogie générale

Ces réponses vont en complément de celles données par rapport au CDI (ex : les manuels scolaires).

***139- IUFM le plus proche du collège :**
Une majorité (50,2% des réponses) ont un IUFM à plus de 30 km de leur collège. Eloignement des distances du réseau IUFM par rapport au réseau CRDP.

***140- IUFM le plus proche du domicile :**
Même analyse que la question n°139. Le réseau IUFM est moins bien réparti que le réseau CRDP. 46,9% de la population interrogée ont un IUFM à plus de 30 Km de leur domicile.

***141- Fréquentation annuelle d'un centre de documentation d'IUFM :** la quasie totalité ne vont pas au CRD d'IUFM dans l'année. 92,9% n'y vont jamais.

***142- IUFM d'usage :** Des quelque uns qui avouent aller dans un CRD d'IUFM, la majorité (56,9%) vont à l'IUFM de Caen. Nous verrons en tri croisé le lien entre cette question et le fait d'être formateur en IUFM ou ailleurs.

***143- Nombre de documents empruntés par trimestre au réseau IUFM :** A l'exception de 9 professeurs, aucun n'emprunte de documents à l'IUFM quel qu'il soit.

***144- Nombre de documents consultés sur place par trimestre au réseau IUFM :**
Le nombre de documents consultés varie entre 1 et 9 documents par trimestre pour 10,3% de la population totale. Il n'y a donc aucun EMPRUNT dans les CRD d'IUFM et seulement quelques consultations de documents.

***148- Type de documents empruntés au réseau IUFM :**
Comme pour le réseau CRDP, les premières demandes sont les :

- les ouvrages disciplinaires spécialisés
- suivi de ... compte-rendus de recherche et des ouvrages de pédagogie générale (18,6% chacun)

Nous croiserons les questions n°148 et n°135.

***149- Service(s) de l'IUFM principalement utilisé(s) :** Deux services sont utilisés en priorité, lorsqu'un professeur fait appel à l'IUFM :

- la documentation (à 36%)
- les équipes de formateurs (à 30%)

Finalement, la dimension "pédagogie générale" est la principale recherche des professeurs de collège par rapport à l'IUFM.

***150- Centre(s) de recherche pédagogique sollicité(s) :**
Pas d'espace particulier pour chercher de l'information.

***157- Fréquence de passage par an dans les bibliothèques de musée :**
- moins d'un tiers du total de la population interrogée va dans les bibliothèques de musée
- 38% de ce tiers y vont de 4 fois à plus par an au moins (soit 38 individus). Pour ceux-là nous cf. leur discipline, leur profil professionnel (tri croisé).

*** 172/173- Professeurs pouvant citer un éditeur/ collection produisant de la vidéo pédagogique et du logiciels pédagogiques :**
Les 3/4 des professeurs interrogés ne sont pas en mesure de proposer un éditeur de vidéo ou de cd-rom/logiciels : soit 240 sur 325 individus.

***174- Service(s) documentaire(s) fournissant l'essentiel de la documentation professionnelle :**
75% pour obtenir de l'information passent par leur CDI et le réseau CNDP local. Relégation des autres structures à moins de 10% (ex. : IUFM : 8,6% ou BU à 7,4% du total)

***175- Vos deux principales sources d'information en pédagogie :**
Au delà des deux structures mentionnées préalablement que sont le réseau CNDP local et le CDI, est cité avant tout les librairies locales à 53,9% du total des réponses données en première position parmi les 2 possibles.
Remarque : la vente par correspondance est située en bonne position : 4ème à 17% du total.

***176- Moyen(s) pour commander de l'information professionnelle/éditoriale :**
Le principal moyen de commande reste traditionnel à savoir le courrier (pour 56,9% des moyens cités). Les TIC ne sont pas utilisés, y compris le téléphone (cité à 10,1% de l'ensemble des réponses).

***177- Possession personnelle d'un ordinateur :**
Près d'un professeur sur 2 possède un ordinateur personnel.

***178- Utilisation professionnelle d'un ordinateur :**
L'utilisation professionnelle est plus faible que la possession personnelle : 56,9% n'utilise pas le PC professionnellement.

***179- Possession personnelle d'un magnétoscope/téléviseur :**
Très fort taux de possession personnelle de magnétoscope - TV (84,7%)

***180- Utilisation professionnelle d'un magnétoscope/téléviseur :**
Utilisation professionnelle de 72,9%. Là aussi plus faible que la possession (moins 8% environ).

***181- Possession personnelle d'un lecteur vidéodisque ou CD-I :**
RAS

***182- Utilisation professionnelle d'un lecteur vidéodisque ou CD-I:**
Utilisation quasie inexistante du lecteur vidéodisque ou CD-I : 11,1%.
Pour ces 11,1%, cf. leur discipline.

*** 183- Possession personnelle d'une platine audio (CD son, K7,...).**
RAS

***184- Possession professionnelle d'une platine audio (CD son, K7,...).**
Faible utilisationdu matériel audio. Reste cependant la plus forte dans le domaine des TIC. Taux d'utilisation : 61,2%.

***185- Possession personnelle d'un minitel :**
Fort taux de possession et d'usage de minitel "personnel". A la différence de l'usage pédagogique : très faible taux de 13,8%. Bien plus faible que le taux d'utilisation professionnelle du PC.

***187- Possession personnelle d'un fax/téléphone :**
Possession forte (71,2%) mais usage professionnel faible 19,1% du total des réponses.

***188- Utilisation professionnelle d'un fax/téléphone :**
RAS

***189- Possession personnelle d'un camescope:**
Le camescope fait parti des rares TIC où le taux de possession personnel et d'utilisation professionnelle est équivalent à 20,6% et 21%.
Technologie encore faiblement présente chez les professeurs.

***190- Utilisation professionnelle d'un camescope :**
RAS

***191- Possession personnelle d'un projecteur à diapositives :**
Même remarque que pour le camescope. Usage et acquisition toutefois plus généralisés.

***193- Travail avec l'informatique en présence des élèves :**
Moins du quart des professeurs interrogés avouent utiliser l'informatique en présence des élèves. Mais ordre de grandeur, pour l'usage de la vidéo (question n°194).

***195- Travail avec le minitel en présence des élèves :**
Le minitel est étranger à tout usage en classe.

***196- Maîtrise des NTIC au collège :**
En données cumulées, deux types de profil se dégagent :
- les "scientifiques" (27%)
- le "documentaliste" (20,6%)

Le documentaliste est identifié comme "monsieur ou madame TIC" dans les collèges.

***197- Aide personnelle en NTIC au collège**:
Ce regard porté est confirmé par le fait qu'en cas de besoin les "professeurs scientifiques" et les "documentalistes" savent être là et être un relais.

***198- Utilisation personnelle des NTIC :**
60,2% du total considèrent n'utiliser que peu voire rarement les TIC. Seul un noyau dur, 9,8% considèrent utiliser beaucoup les TICE. Il faudra identifier le profil de ces 9,8%.

***199- Travail de collaboration en NTIC :**
Une part légèrement plus forte, raisonne en terme de collaboration efficace grâce aux TIC (à 16,6%).

***200- Fait travailler les élèves avec les TIC**:
RAS

***201- Utilisation personnelle/professionnelle de services télématiques :**
Très faible utilisation

***203- Pour les NTIC, consultation de documentation spécialisée :**
Lorsque l'on utilise les TIC, accompagnement de lecture spécialisée. Il faudra comparer ceux qui ont répondu "oui" (21,9%) à la question et qui utilisent les TIC.

***205- Bibliothèque de la commune résidentielle :**
La plupart des enseignants (84,7%) ont une bibliothèque municipale en leur commune de résidence. Par contre, semble ne pas les retenir comme moyen de documentation professionnelle.

***206- Abonnement personnel à une bibliothèque municipale :**
Une faible majorité (52,4%) est abonné à une bibliothèque municipale. Taux beaucoup plus fort que la participation par exemple aux structures du réseau CRDP local.

***207- Emprunt(s) mensuel(s) aux bibliothèques municipales :**
Taux plus élevé que pour les autres structures documentaires pré-cités entre

0 et 3 documents par mois. Par contre, les documents empruntés sont pour les loisirs et les membres de la famille.

***211- Périodique(s) choisi(s) consultable(s) au CDI :**

- une majorité de périodiques consultés par les professeurs ne sont pas disponibles au CDI de leur collège (53,20%)
- A retenir que 18,9% ne savent pas s'ils sont à disposition au CDI.

***212- Périodique(s) choisi(s) consultable(s) au cabinet disciplinaire du collège :**

- 75,4% déclarent que leurs périodiques de travail ne sont pas achetés par le cabinet disciplinaire
- A retenir que 17,9% ne savent pas s'ils sont à disposition au CDI de leur collège

***213- Abonnement personnel à des périodiques :**

58,2% possèdent au moins un abonnement personnel utilisé pour leurs activités professionnelles.

***215- Abonnement(s) à d'autres types de documents :**

Quasiment aucun autre abonnement à disposition que des périodiques.

***217- Budget trimestriel personnel pour achat de documents pédagogiques :**

- le budget moyen par trimestre pour l'achat de documents pédagogiques est compris entre plus de 100 francs et moins de 300 francs pour 68,8% du total
- nous cf. les 18% du total qui n'achètent rien, pour voir s'ils empruntent et ce qu'ils empruntent.

***218- Budget annuel pour votre discipline :**

Le budget annuel moyen par discipline oscille entre 500 et 1500 francs par an.

***219- Temps personnel de lecture par semaine :**

Les lectures professionnelles occupent un temps conséquent hebdomadairement : plus de 3 heures pour 54,2% du total.

***220- Date de la dernière lecture d'un quotidien :**

RAS

***225- Importance de l'analyse de contenu des documents en cours :**

L'analyse de contenu des documents semblent importants aux yeux des professeurs.

Nous ferons un tri pour comparer les réponses selon la discipline d'origine du professeur.

***226- Importance des exposés en cours à partir de documents :**
A contrario, la production d'exposés ne semble pas être un critère et une volonté primordiaux pour les professeurs.

***227- Gestion de la documentation disciplinaire au collège :**
L'essentiel de la documentation de la discipline est gérée par le CDI : 40,4% du total.

***228- Provenance de la documentation pour préparer les cours :**
L'essentiel de la fourniture de documents pour la préparation des cours, émane des fonds documentaires personnels suivis de documents du CDI.

***229- Provenance de la documentation pour remettre à niveau vos savoirs pédagogiques :**
Pour la réactualisation des savoirs, les fonds documentaires extérieurs du collège occupent une place plus importante avec 18,4% du total.
La priorité de la fourniture d'information émane cependant de la documentation personnelle (à 47,2% du total).

***230- Exclusivité de certains documents du CDI :**
Pour les professeurs, les documents du CDI ne sont pas "exclusifs", ni spécifiques. 76,7% le pensent et ont répondu de la sorte.

***231- Collaboration à la politique d'acquisition du CDI :**
Une majorité considère apporter sa contribution à la politique d'acquisition du CDI (55,2%).
Nous ferons un tri croisé entre les réponses à cette question n°231, et les taux de passage au CDI, ainsi que les réponses à la collaboration au désherbage du fonds.

***232- Total des emprunts au CDI depuis le début de l'année scolaire 1995-1996 :**
Sur une moyenne de deux trimestres complets par professeur interrogé, 37% du total avouent avoir emprunté entre 1 et 5 documents.
Croiser cette question à le discipline d'appartenance, ainsi qu'aux autres taux d'emprunt constaté (au CRDP/CDDP, en IUFM,...). Pour voir si ce sont les mêmes qui empruntent partout, ou si les emprunts sont quantitativement équilibrés et variés.

***233- Utilisation des emprunts opérés au CDI dans votre carrière :**
Les documents du CDI servent avant tout à préparer les cours, ce qui confirme les réponses à la question n°228 puis à les présenter et les faire découvrir aux élèves.

***234- Evaluation de la qualité du fonds documentaire du CDI :**
Regard plutôt très positif sur la qualité du fonds documentaire du CDI du collège. opinion très largement favorable :
Voir les réponses par établissement/ Voir leus jugements par rapport aux

structures documentaires environnantes.

Les plus satisfaits des CDI, le sont-ils à l'égard des CRDP, des IUFM, etc. Ou est-ce une satisfaction complémentaire selon les individus par rapport à des structures au détriment des autres.

***235-personne(s) ressource pour la documentation et l'information hors collège :**
Il n'y a pas à proprement parler de personne-ressource. Par contre, le relais immédiat reste le professeur documentaliste du CDI du collège.

***237- Réponse(s) documentaire(s) du CDI :**
-La réponse globalement favorable de la question n°234 est à pondérer par rapport aux réponses données sur la question n°237. 41,2% du total avouent ne trouver que quelques références de qualité. Suivi de 29,9% qui avouent avoir des besoins trop spécifiques.

- Seuls un quart avouent trouver au CDI, une part significative des documents qu'ils exploitent.

***238 - Quantité de documents personnels triés :**
Relation assez conservatrice vis-à-vis des documents en leur possession. Logique générale de conservation et d'accumulation de l'information.

***239- Critère(s) de tri des documents personnels :**
L'obsolescence est la principale clef de tri des documents.

***240- Quantité d'ouvrages personnels possédés :**
Confirmation que les fonds documentaires personnels aident à produire de l'information. une majorité de 57,9% dispose de plus de 200 ouvrages à usage professionnel chez eux.

***241- Part des ouvrages personnels à usage professionnel et pédagogique :**
Nous devrons faire des croisements entre la question n°240 et n°241, pour voir si les plus grosses parts se font sur les plus gros fonds documentaire ou pas.

***243- Documents professionnels personnels présents au CDI :**
Cette question met en avant le fait que le CDI n'a pas énormément de documents à usage professionnel pour le professeur.
Exploiter cette question avec les réponses des documents pour "photographier" leurs réponses sur la politique d'acquisition de documents pour les professeurs, en matière de réactualisation des savoirs.

***244- Usage futur des documents personnels et du cabinet triés :**
RAS

***245- Les 2 meilleures sources d'information :**
Le réseau CNDP suivi du CDI du collège.

***246- Les trois obstacles à l'accès aux informations pédagogiques :**

- Manque de temps : Argument traditionnellement donné. Or, par exemple, plus de trois heures par semaine à la lecture.
- Eloignement des centres documentaires : Faux, car grande proximité et non utilisation des relais "Antennes" locaux.
- Manque personnel d'information : peut être dû au manque de travail d'information des documentalistes de CDI.

***247- Les 2 principaux services d'information du professeur :**
On dénote un relatif équilibre entre différents dispositifs comme la presse générale, l'information CNDP, les publicités d'éditeurs, le CDI, les librairies. La première source d'information est les revues pédagogiques "grand public".

***248- Les deux profils dominants des personnes ressource fournissant de l'information pédagogique :**
Les pairs, collègues enseignants, dominent largement les documentalistes en matière d'information pédagogique. Nécessité de maîtriser les contenus et la discipline d'appartenance.

Annexe 17 :

Grille d'entretien auprès des documentalistes de l'enquête

Collège(61) : **Nom du doc. :** 1

Ne pas oublier de mentionner différentes choses en début d'entretien :
- me présenter
- donner les caractéristiques de la recherche, les objectifs, etc...
- les modalités de cet entretien : durée, questions, ...

1 - IDENTITÉ INDIVIDUELLE ET PROFESSIONNELLE :

1) Age : < à 30 ans ☐ 30-45 ans ☐ + de 45 ans ☐ 1

2) Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐ 2

3) Diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu :

Baccalauréat ☐ Maîtrise ☐

DEUG ☐ DEA ou DESS ☐

Licence ☐ Doctorat ☐

Spécifiez la discipline, SVP : _____ 4

4) Depuis combien d'années enseignez-vous sur l'Académie de Basse-Normandie ?

_____ ans 5

5) Dans quelle université avez-vous accompli l'essentiel de votre cursus ?

_____ 6

6) Etes-vous certifiée, M.A., autres, ?...

_____

7) Le CAPES que vous avez passé était :

Interne ☐ externe ☐ Spécifique ☐ Intégration ☐

8) Depuis combien d'années êtes-vous professeur-documentaliste ?

_____

9) Depuis combien d'années êtes-vous dans ce collège ?

_____

10) Possédez-vous un autre diplôme documentaire, un autre concours que le CAPES de Documentation(CAFB, INTD, DUT, ...)

Oui ☐ Non ☐

Si oui, lequel : _____

11) Quel est le nom de la commune dans laquelle vous résidez ?

_____ 9

12) Distance séparant votre domicile de votre lieu de travail ?

Moins de 5 Km ☐ De 16 à 30 Km ☐ Plus de 51 Km ☐

De 6 à 15 Km ☐ De 31 à 50 Km ☐ 11

13)Avez-vous été ou êtes-vous appelé(e) à faire de la formation en tant que formateur(trice)?

oui ☐ Non ☐ 17

14) Si oui, pour quel(s) organisme(s) ?

1-_____ 2-_____

Auprès de quel(s) public(s) principalement?

1-_____ 2-_____

Pour quelle(s) formation(s) ?

1-_____ 3-_____

2-_____ 4-_____ 18

15) Depuis combien de temps faites-vous de la formation continue ?

_____

16) Pouvez-vous indiquer les 3 dernières formations continues auxquelles vous avez participé **en tant que stagiaire** ?

	Intitulé	Durée	Date	
1-	_____	_____	_____	
2-	_____	_____	_____	
3-	_____	_____	_____	26

17) Participez-vous à un groupe d'enseignants de votre discipline regroupant des collègues d'autres établissements, ou à une association d'enseignants de votre discipline ?

oui ☐ non ☐ 21

Si oui, de quel groupe s'agit-il ? _____

18) Avez-vous été ou êtes-vous membre de jury national de votre discipline au CAPES ?

oui ☐ non ☐ 27

19)Avez-vous participé ou participez-vous à des jurys de recrutement ou de soutenance de mémoire professionnel à l'IUFM de votre région ?

oui ☐ non ☐ 28

20) Avez-vous été ou êtes-vous tuteur(trice) d'un professeur stagiaire de documentation ?

oui ☐ non ☐ 29

21) Avez-vous déjà été appelé(e) à (co)-publier dans le cadre de votre discipline (article, ouvrage, production vidéo éditée,...) ?

oui ☐ non ☐ 30

22) Avez-vous déjà obtenu un congé formation, de mobilité, un détachement ?

oui ☐ non ☐ 33-35

Si oui, pour quelles formations ou quelles fonctions ? _____

23) Dans votre collège actuel, avez-vous déjà participé à un ou plusieurs stages de formation continue en équipe (ex: stage MAFPEN équipe) ?

oui ☐ non ☐ ne sais pas ☐ 36

24)Profitez-vous de déplacements extra-professionnels (course, achats,...) pour acquérir de la documentation professionnelle et pédagogique (dans les CDDP, BU, Bibliothèques,...)?

oui ☐ non ☐ 41

25) Dans quelle(s) librairie(s) achetez-vous les documents (lieu et distance du domicile) :

- pour vous ? _____

- pour le CDI ? _____

26) Quel est le titre du dernier ouvrage que vous avez lu sur la documentation : pouvez-vous expliciter le contenu ?

_____

_____

2 - GESTION DU CDI :

27) Indiquez les jours et les horaires d'ouverture de votre CDI ?

Lundi _____ Jeudi _____

Mardi _____ Vendredi _____

Mercredi _____ Samedi _____ 67

28)Combien de documents permettez-vous d'emprunter au CDI pour les professeurs en même temps?

1 document ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ Autres, spécifiez _____ ☐ 68

29) Produisez-vous au CDI ?

		Si oui sont-ils consultés?
une revue de presse	oui☐ non☐ Ne Sais Pas☐	peu☐ moyen☐ bcq ☐
des dossiers documentaires	oui☐ non☐ NSP☐	peu☐ moyen☐ bcq ☐
un bulletin des nouveautés	oui☐ non☐ NSP☐	peu ☐ moyen☐ bcq ☐
un bulletin des sommaires des périodiques	oui☐ non☐ NSP☐	peu ☐ moyen☐ bcq ☐

un bulletin d'information	oui☐ non☐ NSP☐	peu ☐ moyen☐ bcq ☐	**4**
des affichages réguliers	oui☐ non☐ NSP☐	peu ☐ moyen☐ bcq ☐	
une sélection de textes officiels	oui☐non☐ NSP☐	peu☐ moyen☐ bcq☐	
Autres productions,...	oui☐ non☐ NSP☐	peu ☐ moyen☐ bcq ☐	

Spécifiez lesquelles : _____

_____ 70

30) Part du fonds documentaire du CDI **informatisé** ? _____

Taille du fonds documentaire quel que soit le support ? _____

31) Part de **vidéos** par rapport au nombre total de documents ? _____

32)Part de **cassettes audio** par rapport au nombre total de documents ? _____

33) Part de **logiciels** par rapport au nombre total de documents ? _____

34) Travaillez-vous pour des ateliers pédagogiques ?

oui ☐ non ☐ 73

Lesquels ? _____

Pour quels types de projet ? _____

35) Travaillez-vous sur un PAE ou un PAC ?

oui ☐ non ☐

Si oui, lesquels ? _____

36) A l'intérieur du CDI, les professeurs ont-ils un espace de travail réservé (rayonnage, tables,...) ?

oui ☐ non ☐ 75

37) Avez-vous proposé au moins une fois, une enquête aux professeurs pour connaître davantage leurs attentes et leurs besoins documentaires ?

oui ☐ non ☐ 76

_____

38) Que mettez-vous en place pour informer les professeurs du collège ? Sous quelle forme ? Quel en est votre bilan ?

_____

_____

39) Vous faites un recollement et/ou un inventaire du fonds du CDI tous les combien ? Avez-vous alors l'aide d'un ou plusieurs professeurs ?

oui ☐ non ☐ 82

Si oui, de quelle(s) discipline(s) sont-ils? _____

40) Quel type de services documentaires pour les professeurs du collège, envisagez-vous de mettre en place dans les mois à venir ?

41) Avec quelle(s) structure(s) documentaire(s) travaillez-vous le plus ?

42) Quels sont, selon vous, les documents les plus utilisés par les enseignants pour **préparer la classe ?**

43) Part, selon vous, de documents du CDI permettant à l'enseignant de préparer la classe ?

44) Quels sont les types de documents, selon vous, les plus utilisés par les enseignants pour remettre à jour **leurs savoirs dans leur discipline ?**

45) Selon vous, le CDI a-t-il une place à jouer en matière de **réactualisation des savoirs disciplinaires** des professeurs de collège ?

oui ☐ non ☐

Expliquez

46) Quels sont les types de documents, selon vous, les plus utilisés par les enseignants pour **remettre à jour leurs connaissances en pédagogie ?**

47) Part de votre fonds documentaire permettant cette remise à jour, pour les enseignants exclusivement ?

Est-ce les missions d'un C.D.I. selon vous ?

48) De ces 3 axes (de la 42 à la 47), lequel avez-vous développé en priorité dans votre C.D.I. ?

49) Pour quelle(s) discipline(s), avez-vous un fonds documentaire bien ciblé et régulièrement réactualisé ?
Pour quelle(s) raison(s) ces disciplines sont-elles "prioritaires" à d'autres ?

50) Quelles sont vos deux principales sources d'information en pédagogie ?

Librairies	☐	Vente par correspondance, catalogues	☐
Autres CDI	☐	Emprunt aux collègues	☐
CRDP-CDDP	☐	Autres centres de documentation	☐
Autres bibliothèques	☐	Autre(s), spécifiez : _____	☐

121

51) Quel est le budget d'acquisition de documentation du CDI par an ?

_____

52) Quel est votre **budget personnel moyen** d'acquisition de documentation pédagogique par trimestre ?

Aucun achat	☐	De 300 à 500 francs	☐
De 100 à 300 francs	☐	Plus de 500 francs	☐

143

53) Achetez-vous des documents du CDI sur le budget des disciplines ?

oui ☐ non ☐

54) Taille de votre fonds documentaire ?

Ouvrages _____ Périodiques _____ Autres supports _____

Part du fonds documentaire pour le professeur (en %) : _____

55) Travaillez-vous avec d'autres CDI environnants (de lycée, de collège, etc...) ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, lesquels : _____;_____;_____;_____

Leur distance respective : _____;_____;_____;_____

Les types d'activités menées entre CDI : _____

_____

_____

56) Côtoyez-vous certaines personnes ressources en dehors du collège,vous permettant de trouver de la documentation et de l'information dont vous avez régulièrement besoin ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui,quelles sont les fonctions de ces personnes et leurs lieux d'exercice professionnel:

	1	2
FONCTION :	_____	_____
LIEU D'EXERCICE :	_____	_____

160

57) Pour cette année scolaire 1995/1996, quels sont les deux gros sujets ou thèmes pour lesquels vous avez cherché de la documentation en priorité ?

1- _____

2- _____

96

58) Vous effectuez un recollement tous les combien ? _____

59) Vous triez les documents selon quels critères ?

Trop abîmés ☐ Achat de la dernière édition parue ☐

Contenu du document obsolète ☐ Disparition du document ☐

Autre, spécifiez : _____ ☐ 163

_____

60)L'essentiel des documents professionnels que vous possédez à titre personnel, sont-ils disponibles au CDI de votre collège ?

Oui ☐ Non ☐ 167

3 - COMPORTEMENT DOCUMENTAIRE DU PROFESSEUR-DOCUMENTALISTE

61) Combien de fois vous rendez-vous au CDDP ou CRDP par trimestre, en moyenne ?

0 fois ☐ 1 à 3 fois ☐ 4 fois et plus ☐ 88

62) Sur quelle commune se situe le CDDP où vous vous rendez le plus fréquemment ?

_____

63) Vous allez au CDDP ou CRDP pour utiliser principalement quel(s) type(s) de service ?

Service librairie/vente ☐ Service documentation ☐

Service audiovisuel ☐ Autres, spécifiez : _____

Service informatique ☐ _____ ☐ 90

64) A combien de kilomètres se situe le CDDP ou CRDP le plus proche de votre **collège** ?

_____ 86

65) A combien de kilomètres se situe le CDDP ou CRDP le plus proche de votre **domicile** ?

_____ 87

66) A titre personnel, tous centres confondus, vous empruntez combien de documents par trimestre ?

_____

67) En moyenne vous achetez combien de documents et pour quelle somme pour votre exercice professionnel, par trimestre ?

_____

68) Quels types de documents empruntez-vous principalement au CDDP ?

Périodiques ☐ Compte-rendu de recherche ☐

Documentation officielle (BOEN, RLR,...) ☐ Cassette audio ☐

Manuels scolaires ☐ Disque, CD-audio ☐

Ouvrage de pédagogie générale ☐ Rapport, thèse,... ☐

Usuels (dictionnaires, encyclopédies,...) ☐ Expositions, affiches ☐

Ouvrage disciplinaire spécialisé	☐	Vidéos	☐
Film super 8	☐	Diapositives	☐
Logiciels	☐	CD-ROM	☐
Compact Disc Interactif	☐	Vidéodisque	☐
		Autres, spécifiez : _____	☐
		_____	95

69) Combien de fois par an vous rendez-vous dans un centre de documentation d'IUFM?

0 fois ☐ 1 à 3 fois ☐ 4 à 6 fois ☐ plus de 6 fois ☐ 100

Si vous êtes allé(e) dans ce type de centre **au moins une fois**, veuillez répondre aux questions suivantes jusqu'à la question **numéro 75 incluse .**

70) Dans quel(s) IUFM allez-vous principalement ?

1- IUFM de _____
2- IUFM de _____ 101

71) A combien de kilomètres se situe l'IUFM le plus proche de votre **collège** ?

_____ 98

72) A combien de kilomètres se situe l'IUFM le plus proche de votre **domicile** ?

_____ 99

73) Combien de documents par trimestre **empruntez-vous** à l'IUFM ?

Aucun document ☐ de 1 à 5 docs ☐ de 6 à 9 docs ☐ plus de 9 documents ☐ 102

74) Quels types de documents empruntez-vous à l'IUFM ?

Périodiques	☐	Compte-rendu de recherche	☐
Documentation officielle (BOEN, RLR,...)	☐	Cassette audio	☐
Manuels scolaires	☐	Disque, CD-audio	☐
Ouvrage de pédagogie générale	☐	Rapport, thèse,...	☐
Usuels (dictionnaires, encyclopédies,...)	☐	Expositions, affiches	☐
Ouvrage disciplinaire spécialisé	☐	Vidéos	☐
Film super 8	☐	Diapositives	☐
Logiciels	☐	CD-ROM	☐
Compact Disc Interactif	☐	Vidéodisque	☐
Mémoire professionnel	☐	Littérature de jeunesse	☐
Rapport de jury	☐	Autres, spécifiez : _____	
		_____	☐ 105

75) Quel(s) type(s) de service utilisez-vous principalement à l'IUFM ?

Service de documentation	☐	Groupe de recherche disciplinaire	☐
Service lié aux Nouvelles Technologies	☐	Equipe de formateurs	☐ 106

76)Vous rendez-vous occasionnellement dans certains centres de recherche en pédagogie, dans certains laboratoires universitaires liés à votre discipline ?

oui ☐ non ☐ 107

Pouvez-vous citer les organismes et les localiser svp ?

_____

_____

77) Consultez-vous les fonds documentaires de bibliothèques de musée ?

oui ☐ non ☐ 110

78) Si oui, de quelles bibliothèques s'agit-il ? : (indiquez leurs noms et lieux)

Nom : _____ Lieu : _____
Nom : _____ Lieu : _____ 111

79) Pour quel(s) type(s) de services ou de besoins documentaires ?

_____

80) Parmi l'ensemble des différents lieux que nous avons cités jusqu'alors, vous faites appel auxquels pour satisfaire les demandes documentaires des professeurs, quand vous ne pouvez y répondre immédiatement ?

_____

81) De mémoire, à quand remonte votre dernier passage : (Indiquez le mois et l'année ;ex : avril 1992)

- Dans un CDDP ou CRDP : _____
- Dans une bibliothèque universitaire : _____
- Dans une librairie : _____ 113

82) Quels sont les titres des deux périodiques que vous consultez le plus dans le cadre de votre profession ?

1- _____
2- _____ 138

83) Ces **deux** périodiques sont-ils consultables au CDI de votre collège ?

Oui ☐ Non ☐ 139

Si non, lesquels d'entre eux sont au CDI ? _____

_____

84) Etes-vous abonné(e) **à titre personnel** à des périodiques ?

Oui ☐ Non ☐ 141

Si oui, mentionnez les titres de vos abonnements, s'il vous plait :

_____

_____

85) Etes-vous abonné(e) à d'autres types de documents ?

Oui ☐ Non ☐ 142

Si oui, lesquels : _____

86) Pouvez-vous donner un nom de producteur de vidéos en pédagogie ? _____

87) Pouvez-vous donner un nom de producteur de logiciels éducatifs ? _____

88) Taille de votre fonds documentaire personnel approximativement? _____

89) Part de livres? _____ Part de vidéos personnelles pour le W?_____

90) Quel est le dernier périodique que vous avez lu ? _____ date:_____

91) Quel est le dernier mensuel que vous avez lu ? _____ date:_____

92) Quel est le dernier ouvrage professionnel que vous ayez lu ? _____
Date de lecture : _____

93) Etes-vous abonné : à Inter-CDI ? Oui ☐ Non ☐
à Documentaliste ADBS ? Oui ☐ Non ☐
à une revue de BCD ? Oui ☐ Non ☐
au BBF ? Oui ☐ Non ☐

94) Quels sont selon vous, vos carrences en matière de formation et de qualification professionnelle ?

_____

95) Qu'est-ce qui explique ces carrences selon vous?

_____

96) Quels sont les deux principaux services d'information **auxquels vous faites appel** en tant que professeur-documentaliste ?

Presse syndicale	☐	Publicités d'éditeurs	☐
Revues pédagogiques	☐	CRDP-CDDP	☐
Radio-télévision	☐	Librairies	☐
Presse générale	☐	Fichiers informatiques	☐
CDI	☐	(Bases de données)	
Services rectoraux	☐	Autres services, spécifiez :	
		_____ ☐	171

97) Quelles sont les **deux profils dominants** des personnes auxquelles vous faites régulièrement appel pour obtenir de l'information à dominante pédagogique ?

Formateurs, animateurs	☐	Professeur-documentaliste	☐
Collègues enseignants	☐	CPE	☐
Personnels d'Inspection	☐	Professionnels de l'édition	☐
Personnels de Direction	☐	Autres, spécifiez : _____ ☐	172

4- RELATION ET VISION DES DIFFÉRENTS PROFESSEURS DE L'ÉTABLISSEMENT:

98) Avez-vous le sentiment que les professeurs du collège viennent ?
Peu ☐ Assez souvent ☐ Souvent ☐ ... au CDI

99) Combien de professeurs du collège sont inscrits comme utilisateurs du CDI ?

_____ **Combien sont-ils au total ?** _____

100) Quels types de documents consultent-ils en priorité, selon vous ?

_____

101) De préférence sur quels supports ?

Papier ☐ Magnétique ☐ Informatique ☐ Virtuel ☐

102) Quelles sont, selon vous, les types d'information que les professeurs consultent le plus dans l'établissement ? (information disciplinaire, information officielle,...)

_____

_____

103) Quelles sont les deux principaux objectifs et actions que vous avez entrepris auprès des élèves ces derniers mois ?

_____

_____

104) Vous diriez que votre action est davantage ciblée sur les :

6ème ☐ 5ème ☐ 4ème ☐ 3ème ☐

Pourquoi ? _____

105) Quelles sont les deux principales actions que vous avez entreprises auprès des professeurs du collège ces derniers mois ?

_____

Pourquoi?

_____

Sous quelle forme (description) ?

_____

_____

106) Parmi les différentes disciplines citées ci-après, avec lesquelles avez-vous le plus travaillé ces derniers mois?

Lettre ☐ Maths ☐ Hist.Géo ☐ L.V. ☐

Sciences ☐ Art plastique ☐ EPS ☐ Musique ☐

107) Sur quels projets principalement ?

_____

108) Etes-vous appelé(e) à travailler sur le document avec des élèves? Oui ☐ Non ☐

Avec des collègues professeurs ? Oui ☐ Non ☐

Pour quels types d'exercices ? Résumé ☐ Synthèse ☐ Analyse d'idées ☐ Exposé ☐

Autres, spécifiez SVP ? _____

109) D'une manière générale, comment procède un professeur quand il entre dans le CDI et qu'il a besoin d'information ?

Il cherche des références dans le fichier manuel (auteurs, titres,...) ☐

Il recherche des références en interrogeant le logiciel documentaire ☐

Il va directement au milieu des rayonnages et cherche au hasard ☐

Il se fait accompagner par un collègue de votre collège qui l'aidera ☐

Il vous demande immédiatement conseil ☐ 62

110) Invitez-vous en début d'année ou en cours d'année, les professeurs à venir visiter le CDI, ou à venir voir les nouveautés acquises, les services disponibles depuis le CDI,....?

Oui ☐ Non ☐ 12

Sous quelle(s) forme(s) ? _____

111) Participez-vous à des réunions disciplinaires avec les professeurs ? Oui ☐ Non ☐
Si oui, dans quelle(s) discipline(s) ? _____ 69.2

112) Lorsqu'un professeur vient au CDI, en général, c'est en priorité pour quel type de service ?

Recherche de documentation administrative ☐
Remise à niveau et à jour des savoirs en pédagogie ☐
Culture personnelle ☐
Information des éditeurs de type commerciale ☐
Remettre à jour des connaissances disciplinaires ☐
Découverte de certaines nouveautés ☐
Préparation des cours ☐
Documents à présenter aux élèves ☐
Exploitation et analyse en classe de documents avec les élèves ☐
Prêt à leur tour des documents du CDI aux élèves ☐ 158

113) Certains professeurs sont-ils des aides à la constitution du fonds documentaire du CDI ?
Oui ☐ Non ☐

Si oui, à quelles disciplines appartiennent-ils ? _____
Si non, pour quelle(s) raison(s) selon vous ?
_____

114) Lorsqu'ils vous aident, sous quelle(s) forme(s) le font-ils ?

Extrait de catalogue ☐ Bibliographie ☐ Conseils obtenus lors de stage ☐

Conseils liés à un achat individuel ☐ Conseils d'un collègue homologue ☐

Autre, spécifiez svp : ☐ _____

5 - LE PROFESSEUR-DOCUMENTALISTE ET LES NTIC :

115) Quel est le logiciel que vous utilisez pour gérer votre CDI ? _____

116) Assurez-vous des séances d'initiation à ce logiciel ?
Auprès des professeurs ? Oui ☐ Non ☐ 59
De quelles disciplines en priorité ? _____
Part selon vous ayant participé ? _____

117) Auprès des élèves ? Oui ☐ Non ☐
De quels types de classe ? _____

118) Que montrez-vous en priorité lors de vos séances d'initiation au logiciel ?
_____
_____
_____

119) Avez-vous déjà accordé des séances de présentation de nouveaux logiciels, CD-ROM, vidéos aux professeurs? Oui ☐ Non ☐ 65

120) Qui s'occupe de la gestion des logiciels, des CD-ROM, dans votre collège ?

---

121) Pour votre travail (mise à jour des connaissances, préparation de séances, corrections,...), vous possédez et/ou vous utilisez :

	Possession personnelle		**Utilisation professionnelle**		
Un ordinateur	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐	
Un magnétoscope/TV	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐	
Un lecteur vidéodisque ou CD-I	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐	
Une platine audio (CD Son, K7,...)	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐	
Un minitel	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐	
Un fax/téléphone	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐	
Un camescope	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐	123
Un projecteur diapos	Oui ☐	Non ☐	Oui ☐	Non ☐	

122) Pouvez-vous décrire l'équipement de votre CDI ?

Ordinateur	Oui ☐	Non ☐	Nombre : _____ Dont multimédia : _____
Mise en réseau informatique	Oui ☐	Non ☐	
Magnétoscope/TV	Oui ☐	Non ☐	Nombre : M_____/TV_____
Un lecteur vidéodisque ou CD-I	Oui ☐	Non ☐	
Une platine audio (CD Son, K7,...)	Oui ☐	Non ☐	
Un minitel	Oui ☐	Non ☐	
Un modem	Oui ☐	Non ☐	
Un fax/téléphone	Oui ☐	Non ☐	
Camescope	Oui ☐	Non ☐	Nombre : _____
Banc de montage	Oui ☐	Non ☐ 762	+ou-123

123) Au collège, en présence d'élèves, utilisez-vous ?

L'informatique	Oui	☐	Non	☐	
La vidéo	Oui	☐	Non	☐	
Le minitel	Oui	☐	Non	☐	124

124) Qui, dans le collège, **maîtrise** le mieux les **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** (NTIC) selon vous ?

Professeur de discipline scientifique	☐	Membre de l'administration	☐	
Professeur de discipline littéraire	☐	Intendance	☐	
Autre type de professeur	☐	Agent de service	☐	
Conseiller principal d'éducation	☐	Intervenants extérieurs	☐	
Vous-même	☐	Parents d'élève	☐	
Principal et/ou Principal adjoint	☐	Autre, spécifiez SVP:_____	☐	125

125) En cas de problème au collège, en utilisant une NTIC (téléviseur, magnétoscope, ordinateur,...) à qui faîtes-vous appel **pour vous aider** ?

Professeur de discipline scientifique	☐	Membre de l'administration	☐	
Professeur de discipline littéraire	☐	Intendance	☐	
Autre type de professeur	☐	Agent de service	☐	
Conseiller principal d'éducation	☐	Intervenants extérieurs	☐	
Vous-même	☐	Parents d'élève	☐	
Principal et/ou Principal adjoint	☐	Autre, spécifiez SVP:_____	☐	
		_____		126

126)A qui feriez-vous spontanéement appel, à l'extérieur de votre collège ?_____

127) A quel(s) organisme(s) faites-vous appel pour l'installation de matériel NTIC au CDI ?

_____

128) A quel(s) organisme(s) faites-vous appel pour la maintenance du matériel NTIC du CDI?

_____

129) Considérez-vous que vous utilisez les NTIC en tant que professeur-documentaliste ?

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Pas												Beaucoup

130) Travaillez-vous avec d'autres enseignants du collège dans le domaine des NTIC (conseils d'utilisation de certains logiciels, préparation de cours,...) ?

Oui ☐ Non ☐ Exceptionnellement ☐ 128

131) Quels services télématiques utilisez-vous ?
NOM(S) : _____ ; _____ ; _____

132) Le fait d'utiliser ou d'être sensible aux NTIC, implique-t-il que vous consultiez de la documentation spécialisée ?

Oui ☐ Non ☐ 132

Si oui, lesquelles ? _____

6- LE TRAVAIL DU PROFESSEUR-DOCUMENTALISTE AVEC LES DOCUMENTS :

133) Animez-vous des séances particulières de travail sur le document ?

Avec et pour les enseignants ? Oui ☐ Non ☐

Avec et pour les élèves ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, explicitez les types d'animation, svp : _____

_____

134) Etes-vous impliqué(e) dans certains enseignements pour montrer aux élèves les types de documents, montrer la méthode du résumé, celle de l'exposé, la production de dossiers thématiques,..?

Oui ☐ Non ☐

Explicitez, svp : _____

_____

135) Selon vous, le métier de professeur-documentaliste va-t-il évoluer vers le travail d'analyse et de production de documents ? Oui ☐ Non ☐

Vers quels types d'activités ? Explicitez : _____

_____

Sinon, comment voyez-vous évoluer votre métier : _____

_____

136) Travaillez-vous avec une bibliothèque municipale ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, de quelle commune ? _____

Si oui, pour quelle(s) activité(s) ? _____

Si non, pour quelle(s) raison(s) ? _____

137) Etes-vous abonné(e) à titre personnel à une B.M. ? Oui ☐ Non ☐

138) Si oui, les documents que vous empruntez, le sont principalement :

- pour votre culture et loisir personnels ☐
- pour votre information personnelle ☐
- pour votre formation continue dans le cadre de votre profession ☐
- pour certains membres de votre famille (enfant, compagnon, etc...) ☐ 137

139) Empruntez-vous des documents à une B.M. pour le CDI ? Oui ☐ Non ☐

140) Quels sont vos principaux centres ressource en documentation pour compléter certains manques dans votre fonds documentaire de CDI ? **16**

---

141) Selon vous, les deux meilleures sources d'information pour un enseignant sont :

- L'autodocumentation des éditeurs disponible dans le collège (salle des professeurs, couloirs,...) ☐
- Le CDI du collège ☐
- Le réseau CNDP, CRDP, CDDP ☐
- Les réseaux de bibliothèques (municipales, de musées,...) ☐
- L'administration du collège ☐
- L'équipe des collègues de votre établissement ☐
- Des collègues exerçant hors de votre établissement ☐
- Les services rectoraux de formation continue (par ex. : MAFPEN, CLEMI,...) ☐
- Les organisations syndicales ☐
- Les associations et mouvements de pédagogie ☐
- Les grandes écoles, les universités,... ☐
- Les services de l'IPR, de l'Inspection Académique,... ☐
- Autres, spécifiez : _____ ☐ 169

142) Parmi les deux principaux obstacles à l'accès aux informations pédagogiques pour les enseignants, vous voyez :

- Absence de personnes-relais, autour de vous ☐
- Manque personnel de formation ☐
- Manque personnel d'information ☐
- Manque de temps ☐
- Manque de lieux de concertation ☐
- Approvisionnement insuffisant des fonds de CDI ☐
- Eloignement des centres de documentation extérieurs ☐
- Documents inadaptés à vos besoins ☐
- Absence de production documentaire innovante ☐
- Ne fait pas partie de vos missions ☐
- Autres, spécifiez : _____ ☐ 170

Remerciements.

Annexe 18 :

Questionnaire complémentaire diffusé auprès des documentalistes de l'enquête

Vincent LIQUETE
Université de Bordeaux 3

à Mme, M. _____ ,

Madame, Monsieur,

Suite à notre contact téléphonique, je me permets de vous confirmer par ce courrier, la date de notre rencontre pour un entretien de 90 minutes, le _____ .

Afin de ne pas abuser de votre disponibilité le jour de ma visite, vous serait-il possible de fermer le CDI si vous êtes seul(e) à le gérer et de préparer avant ma venue, quelques informations dont j'aurai vraisemblablement besoin au moment de l'analyse des données. En effet, je souhaiterais connaître les informations suivantes:

1- Nombre approximatif d'ouvrages dans votre CDI : _____
2- Nombre de titres de périodique dans votre CDI : _____
3- Nombre de CD-ROM, de CD-I et de logiciels dans votre CDI : _____
4- Nombre de vidéos dans votre CDI : _____
5- Nombre de planches de diapositives dans votre CDI : _____
6- Part du fonds du CDI informatisée : _____ **%**
7- Nombre total de professeurs dans votre collège, toutes disciplines confondues :
_____
8- Nombre de professeurs enregistrés comme emprunteur dans votre CDI (ayant de ce fait emprunté au moins une fois un document) : _____
_____
9- Nombre approximatif de documents professionnels sur papier que vous possédez à titre personnel à votre domicile : _____
10- Nombre approximatif de documents professionnels autres que papier (vidéos, logiciels,...) que vous possédez à titre personnel à votre domicile : _____

Dans l'attente de vous rencontrer, je tiens dès à présent à vous remercier pour votre aide et pour votre participation. Veuillez accepter de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

Annexe 19 :

Liste des textes officiels analysés

LISTE DES TEXTES OFFICIELS ÉTUDIÉS

Les textes officiels étudiés sont issus principalement du Bulletin Officiel du Ministère de l'Education nationale et du Recueil des Lois et des Règlements dont voici les références :

Années 50

- Circulaire du 13 octobre 1952 "**Le rôle de la documentation dans l'enseignement du second degré**"
- Arrêté du 16 décembre 1958 "**Professeurs chargés de l'information scolaire et professionnelle dans les établissements d'enseignement du second degré**"

Années 60

- Circulaire du 10 février 1962 "**Instruction générale concernant le service de documentation des établissements d'enseignement**"
- Circulaire du 10 juin 1963 " **Concours apporté par les centres régionaux de documentation pédagogique à la mise en place et au fonctionnement des services de documentation**"
- Circulaire n° 66-43 du 1er février 1966 "**Organisation des services de documentation et des bibliothèques des établissements scolaires pour la rentrée scolaire 1966**"
- Circulaire n° IV 67-310 du 13 juillet 1967 "**Tâches à exécuter au début et à la fin d'année scolaire par les responsables des services de documentation et d'information pédagogiques des établissements de second degré**"

Années 70

- Circulaire n° 70-259 du 15 juin 1970 "**Tâches des responsables des services de Documentation et d'Information pédagogiques en vue de la rentrée scolaire 1970**"
- Circulaire n° 71-212 du 2 juillet 1971 "**Tâches des responsables des services de documentation et d'information pédagogiques en vue de la rentrée scolaire 1971**"
- Circulaire n° 71-342 du 28 octobre 1971 "**Instructions relatives aux professeurs délégués à l'information**"
- Circulaire n° 72-224 du 7 juin 1972 "**Tâches des responsables des services de documentation et d'information pédagogiques en vue de la rentrée scolaire 1972**".

- Circulaire n° 73-158 du 23 mars 1973 "**Application des recommandations de la Commission d'études sur la fonction enseignante dans le second degré**"
- Circulaire n°73-439 du 30 octobre 1973 "**Information des bibliothécaires-documentalistes**"
- Circulaire n°74-108 du 14 mars 1974 "**Aménagement des centres de documentation et d'information dans les établissements du second degré**"
- Circulaire n°75-119 du 12 mars 1975 "**Coordination des responsabilités à l'égard des centres de documentation et d'information**"
- Circulaire n° 75-242 du 15 juillet 1975 "**Tâches des responsables des CDI des établissements d'enseignement secondaire en vue de la rentrée scolaire de septembre 1975**".
- Circulaire n° 76-223 du 7 juillet 1976 "**Tâches des responsables des CDI des établissements d'enseignement secondaire en vue de la rentrée scolaire de septembre 1976**"
- Circulaire n° 77-070 du 17 février 1977 "**Fonctions des responsables de centres de documentation et d'information des établissements d'enseignement du second degré**"
- Circulaire n° 77-237 du 6 juillet 1977 "**Tâches des responsables des CDI des établissements d'enseignement secondaire en vue de la rentrée scolaire 1977**"
-Circulaire n° 78-301 du 8 septembre 1978 "**Tâches des responsables des CDI des établissements d'enseignement secondaire lors de la rentrée scolaire.**"
- Circulaire n° 79-174 du 30 mai 1979 "**Fonds de documentation des collèges**"
- Circulaire n° 79-314 du 1er octobre 1979 "**Exercice de fonctions de documentation et d'information par certains personnels enseignants du ministère de l'Education**".

Années 80

- Note de service n° 82-225 du 1er juin 1982 "**Diffusion dans les centres de documentation et d'information du système autodocumentaire mis au point par l'ONISEP**".
- Circulaire n° 82-230 du 2 juin 1982 "**Objectifs pour la vie scolaire**" (dont le chapitre sur les collèges, dans le RLR)
- Circulaire n° 82-301 du 15 juillet 1982 "**Modalités d'affectation dans les centres de documentation et d'information (rentrée 1982)**"
- Note de service n° 83-124 du 15 mars 1983 "**Titularisation des anciens adjoints d'enseignement documentalistes, nommés certifiés stagiaires et affectés dans un CDI**"
- Circulaire n°84-001 du 3 janvier 1984 "**Préparation de la rentrée scolaire 1984**"
- Note de service n° 85-011 du 8 janvier 1985 annexée à la circulaire n°85-009 du 8 janvier 1985 de "**Préparation de la rentrée scolaire 1985 : collèges**"

- Circulaire n°86-123 du 13 mars 1986 "**Missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information**"
- Note de service n°87-196 du 8 juillet 1987 "**Diffusion dans les centres de documentation et d'information (CDI) de lycées professionnels d'un système autodocumentaire spécifique mis au point par l'ONISEP**"
- **Loi d'orientation sur l'éducation** (n° 89-486 du 10 juillet 1989).

Années 90

- Note du 10 avril 1991 "**Extrait du plan de modernisation du service public de l'Education nationale : développer les centres d'information et d'orientation (CDI)**".

Annexe 20 :

Fréquence et taux d'apparition des vocables "documentation, documentaliste et professeur" dans les textes officiels

Vocables recherchés

Référence texte	Documentation		Documentaliste		Professeur	
	Fréquence	*Taux*	*Fréquence*	*Taux*	*Fréquence*	*Taux*
1950						
c. 13.10.1952	13	0.77	-	-	5	0.297
a. 16.12.1958	6	0.55	-	-	5	0.462
1960						
c. 10.02.1962	3	0.521	3	0.521	2	0.347
c. 10.06.1963	19	2.578	6	0.814	2	0.271
c. 01.02.1966	6	2.02	-	-	-	-
c. 13.07.1967	4	0.758	7	1.326	-	-
1970						
c. 15.06.1970	12	0.906	6	0.453	2	0.151
c. 02.07.1971	13	0.976	7	0.526	1	0.075
c. 28.10.1971	4	0.827	-	-	11	2.273
c. 07.06.1972	3	1.563	-	-	-	-
c. 23.03.1973	8	1.026	-	-	2	0.256
c. 30.10.1973	2	0.49	2	0.49	-	-
c. 14.03.1974	13	1.328	1	0.102	7	0.715
c. 12.03.1975	26	2.87	7	0.773	4	0.441
c. 15.07.1975	1	0.267	3	0.802	1	0.267
c. 07.07.1976	1	0.397	2	0.794	1	0.397
c. 17.02.1977	17	1.153	22	1.493	16	1.085 ...

...(suite)

Référence texte	Documentation		Documentaliste		Professeur	
	Fréquence	*Taux*	*Fréquence*	*Taux*	*Fréquence*	*Taux*
c. 06.07.1977	2	0.397	3	0.595	1	0.198
c. 08.09.1978	3	0.595	1	0.198	1	0.198
c. 30.05.1979	2	1.136	1	0.568	1	0.568
c. 01.10.1979	20	1.9	4	0.38	11	1.045
1980						
n. 01.06.1982	21	1.66	5	0.395	1	0.08
c. 02.06.1982	15	0.182	7	0.085	48	0.583
c. 15.07.1982	32	2.187	26	1.777	10	0.684
n. 15.03.1983	5	1.318	2	0.527	3	0.79
c. 03.01.1984	5	0.074	-	-	41	0.611
n. 08.01.1985	5	1.083	1	0.216	2	0.433
c. 13.03.1986	19	1.287	11	0.745	18	1.219
n. 08.07.1987	-	-	-	-	-	-
l. 10.07.1989	7	2.121	2	0.606	-	-
1990						
n. 10.04.1991	33	3.354	2	0.203	2	0.203

Remarque : Pour l., lire Loi, n. lire Note de service, c. lire Circulaire, et a. lire Arrêté

Annexe 21 :

Grille d'analyse des textes officiels

TYPE DE DOCUMENT : _____

TITRE / INTITULÉ : _____

_____

ANNÉE DE PUBLICATION ET DATE COMPLÈTE : _____

UNITÉ DE QUANTIFICATION :

CATÉGORIES D'ANALYSE :

Relation d'aide

_____

Relation de collaboration

_____

Produits documentaires cités par le texte

_____

Type de professeurs "prioritaires"

Documentat°=Support logistique

Intégration de la documentat°
dans les enseignements

Missions, manifestat° communes entre
certains enseignements et la documentat°

Missions de la documentat°
en Ingénierie Éducative

Missions administratives
de la documentat°

ÉTUDE DES FREQUENCES :

Présence/Absence du mot "professeur" : (/ au nbre total de mots)

Nombre de fois qu'est cité "professeur"

Présence/Absence du mot "documentaliste" : (/ au nbre total de mots)

Nombre de fois qu'est cité "documentaliste"

Présence / absence de citations de "réalisations documentaires à l'attention des professeurs" :

LES IDÉES PRINCIPALES MISES EN AVANT DANS CE TEXTE OFFICIEL : idées fondamentales

ANALYSE DES VERBES ET DES FORMES SUBSTANTIVES :

TEXTES du : _____

Analyse à partir des formes présentes dans les phrases concernant la documentation scolaire

Temps des verbes :

Part des temps passés : _____

Part des temps présents : _____

Part des temps futurs : _____

Part des verbes d'action : _____

Type de verbes :

_____

_____

_____

Part des verbes d'état : _____

Type de verbes :

_____

_____

_____

ADJECTIFS AVANCES DANS LE TEXTE :

Part des adj. par rapport au total : _____

_____

_____

_____

Annexe 22 :

Analyse verbale et adjectivale des textes officiels : tendances

ANALYSE VERBALE DES TEXTES OFFICIELS RETENUS

	A	B	C	D	E	F
1	Réf. Textes officiels	Part verbes au passé	Verb. au présent	Verb. au futur	Verb. d'action	Verb. d'état
2	13/10/1952	20,8	75	4,2	45,8	54,2
3	16/12/1958	25	75	0	75	25
4	10/02/1962	26,7	66,7	6,6	60	40
5	10/06/1963	6,45	87,1	6,45	80,65	19,35
6	1/02/1966	7,15	28,55	64,3	78,6	21,4
7	13/07/1967	18,2	54,5	27,3	81,8	18,2
8						
9	15/06/1970	3,23	83,97	12,9	58	42
10	02/07/1971	13,6	72,8	13,6	63,6	36,4
11	28/10/1971	14,3	78,6	7,1	57,15	42,85
12	07/06/1972	0	75	25	50	50
13	23/03/1973	10	50	40	60	40
14	30/10/1973	0	83,34	16,66	83,34	16,66
15	14/03/1974	14,3	78,6	7,1	46,4	53,6
16	12/03/1975	6,1	87,8	6,1	87,8	12,2
17	15/07/1975	0	63,6	36,4	81,8	18,2
18	07/07/1976	10	90	0	70	30
19	17/02/1977	2,13	97,87	0	76,6	23,4
20	06/07/1977	0	68,4	31,6	63,15	36,85
21	08/09/1978	0	100	0	66,67	33,33
22	30/05/1979	0	42,85	57,15	71,43	28,57
23	01/10/1979	4	64	32	88	12
24						
25	01/06/1982	7,15	78,55	14,3	75	25
26	02/06/1982	0	85,7	14,3	100	0
27	15/07/1982	25	58,34	16,66	91,67	8,33
28	15/03/1983	9,1	36,37	54,53	90,9	9,1
29	03/01/1984	25	62,5	12,5	50	50
30	08/01/1985	10	70	20	90	10
31	13/03/1986	8,95	86,57	4,48	74,62	25,38
32	08/07/1987	16,67	66,66	16,67	100	0
33	- 1989 -	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
34						
35	10/04/1991	0	100	0	91,67	8,33

ANALYSE ADJECTIVALE DES PHRASES TRAITANT DE LA DOCUMENTATION DANS LES TEXTES OFFICIELS

	A	B	C
1	Réf. Textes officiels	Adjectifs des phrases sur la documentation...	
2	13/10/1952	Dogmatique,déductive,judicieux,inamovible	
3	16/12/1958	Professionnelle, scolaire, générale(s), spécialisée(s),..	
4			
5	10/02/1962	Relatifs, collégial	
6	10/06/1963	Matérielle,documentaire,valable	
7	1/02/1966	Global	
8	13/07/1967	Service,intérieur	
9			
10	15/06/1970	Scolaire,intérieure,extérieure,considérable,éducative,onéotée,puissante,indispensable,pédagogique,administratifs	
11	02/07/1971	Pédagogique,stable,administratif,pédagogique,considérable,puissante	
12	28/10/1971	Déléguée,menée,personnel	
13	07/06/1972	RAS	
14	23/03/1973	Pédagogique,indépendant,systématique,totale,souple,fonctionnelle,prioritaire,commun	
15	30/10/1973	Personnel	
16	14/03/1974	Considérablement,véritable,pédagogique,architectural,nouveaux,rénovée,véritable,étroitement,indépendant,...	
17	12/03/1975	Intégrante,éclairé,efficace,effective,nécessaire,opportune,utile	
18	15/07/1975	Remarquable,active,spécialisés	
19	07/07/1976	Important,intérêt général,spécifique	
20	17/02/1977	Croissante,directement,indirectement,pédagogique,technique,efficace,privilégié,étroite,ouverte	
21	06/07/1977	Déterminé,méthodique,minutieux,général,indispensable,étroite	
22	08/09/1978	Harmonisé,pédagogique,culturel	
23	30/05/1979	Complémentaires	
24	01/10/1979	Pédagogique,positif,existant,exprimée,éducatif	
25			
26	01/06/1982	Autonome,dynamique,libre,effective,éducative,actif,progressive,commun,pratique,exigeant,éducative,vivement,réussie	
27	02/06/1982	Nouvelles,éducative,spécifique,collective,scolaire,individuel,méthodique,volontaires,cohérente,fondamental,contraignante,effic	
28	15/07/1982	Educative,pédagogique,équilibré,volontaire,indispensable,affirmés	
29	15/03/1983	Educative,technique	
30	03/01/1984	Régulière,ambitieux,nécessaire,harmonieux	
31	08/01/1985	Primordial,privilégié,meilleure,variées,silencieux	
32	13/03/1986	Nouveaux,nouvelles,étroite,opportune,pertinent,consultatif,individualisé,collective,sociale,meilleure	
33	08/07/1987	Libre,progressive,importante	

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'A.N.R.T.